



Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'Étranger



Marocains de l'Extérieur
2013

Observatoire de la Communauté
Marocaine Résidant à l'Étranger

Marocains de l'extérieur 2013

Marocains de l'extérieur - 2013

Sous la direction de Mohamed Berriane

© Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger

© Organisation Internationale pour les Migrations

Rabat - Maroc- 2014

Conception, mise en page et impression :

Axis Design

Tél : 0537834702 - Fax : 0537829957

Dépôt légal : 2014 MO 0675

ISBN : 978-9954-400-35-7

La copropriété intellectuelle de cet ouvrage est partagée entre la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger et l'OIM conformément au protocole d'accord signé le 19 juin 2013.

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger.



**Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'Étranger**

Marocains de l'extérieur 2013

Sous la direction de Mohamed Berriane

Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'étranger

En partenariat avec l'Organisation Internationale des Migrations, la coopération belge
et le Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques (CERGéo)
de l'Université Mohammed V - Agdal

Sommaire

Préface	
<i>Omar Azziman</i>	7
Introduction générale : Les nouvelles tendances de la migration marocaine	
<i>Mohamed Berriane</i>	9
Partie I : Les tendances de la recherche sur les Marocains de l'extérieur	
Chapitre 1 : Etat de la recherche sur les migrations marocaines	
<i>Mohamed Berriane et Mohammed Aderghal</i>	23
Chapitre 2 : Un siècle de migrations marocaines : Transformations, transitions et perspectives d'avenir	
<i>Hein de Haas</i>	61
Chapitre 3 : Les associations d'immigrés marocains en France et leur rôle dans le développement du Maroc	
<i>Thomas Lacroix</i>	93
Chapitre 4 : La migration de retour vers le Maroc : Un voyage sans fin	
<i>Myriam Cherti</i>	107
Chapitre 5 : Discours, images et opinions sur l'émigration au Maroc	
<i>Mohammed Aderghal</i>	139
Chapitre 6 : Images et perceptions de l'Europe par la société marocaine à travers le prisme des droits de l'Homme	
<i>Mohamed Berriane</i>	159
Partie II : Les Marocains d'Europe	
Chapitre 7 : Les Marocains d'Allemagne	
<i>Khatima Bouras Ostmann</i>	189
Chapitre 8 : Les Marocains et les Belgo-Marocains de Belgique	
<i>Mahieu Rilke</i>	219
Chapitre 9 : Les Marocains d'Espagne	
<i>Mohammed Khaldi</i>	263
Chapitre 10 : Les Marocains et les Marocains-descendants de France	
<i>Mohamed Charef</i>	311
Chapitre 11 : Les Marocains d'Italie	
<i>Immacolata Caruso & Sabrina Greco</i>	339
Chapitre 12 : Les Marocains des Pays-Bas	
<i>Mohammed Refass</i>	371

Chapitre 13 : Les Marocains du Royaume Uni <i>Myriam Cherti</i>	419
Partie III : Les Marocains d'Amérique	
Chapitre 14 : Les Marocains du Canada <i>Younes Abdelmoula</i>	467
Chapitre 15 : Les Marocains des États-Unis <i>Andrew A. Beveridge, Susan Weber, and Sydney Beveridge</i>	505
Parti IV : Les Marocains d'Afrique et des Pays arabes	
Chapitre 16 : La communauté marocaine en Afrique subsaharienne <i>Yahia Abou El Farah</i>	529
Chapitre 17 : Les Marocains des pays arabes <i>Abdelfattah Ezzine</i>	563
Les auteurs	603
Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à L'Etranger	606

Préface

Comme toutes les migrations, la migration marocaine vit en permanence des changements socioculturels complexes qui s'accroissent en relation avec les changements du monde. De ce fait, aujourd'hui plus que jamais, la connaissance de la communauté marocaine de l'extérieur doit être constamment renouvelée si la Fondation Hassan II et plus largement les autorités marocaines entendent continuer à interagir avec les Marocains de l'extérieur afin de mieux s'acquitter de leurs tâches respectives, celle de la Fondation Hassan II consistant en la préservation et le renforcement des liens qui unissent les Marocains de l'extérieur à leur pays et leurs régions d'origine et l'accompagnement de ceux qui font face aux difficultés de l'émigration.

Pour cela, l'Observatoire de la Communauté Marocaine à l'Étranger, après avoir publié avec l'appui de l'OIM deux radioscopies en 2003 et 2007 consacrées aux « Marocains de l'extérieur », poursuit son travail d'observation et de veille avec cette troisième livraison des « Marocains de l'extérieur » 2013.

Afin d'améliorer les méthodes d'approche et de suivi de la réalité des Marocains de l'extérieur, cette édition accueille des innovations louables. La liste des pays traités est élargie et ce sont désormais 11 pays où évoluent des Marocains et leurs descendants qui sont concernés par les analyses. De même, la grille d'analyse tend vers un modèle d'annuaire qui, dans la mesure du possible, applique les mêmes rubriques à tous les pays pour rendre les comparaisons plus significatives. Enfin et comme promis dans l'édition de 2003, un volet thématique nouveau vient introduire « des études thématiques et transversales plus pointues et plus approfondies ». Ce premier essai a recours à des recherches récentes menées par des équipes internationales reconnues sur un thème de grande actualité mondiale qui a secoué peu ou prou toutes les économies, à savoir les effets de la crise de 2008 et les perspectives d'avenir des migrations marocaines.

Mon souhait est que cette série perdure avec plus de régularité et qu'elle continue à s'améliorer et à innover pour rendre efficace le travail de veille et d'observation et partant plus utile l'action de la Fondation.

Mes remerciements chaleureux vont à l'OIM qui continue de soutenir notre travail d'observation et de veille. Mes remerciements sincères vont au CERGéo de l'Université Mohammed V - Agdal et aux chercheurs qui ont apporté leur contribution. Mes remerciements amicaux vont au professeur Mohamed Berriane qui a assuré la direction de cet ouvrage.

Omar Azziman
*Président délégué de la Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'étranger*

Introduction générale

Les nouvelles tendances de la migration marocaine

Mohamed Berriane

Le premier ouvrage de la série « Marocains de l'extérieur » paru en 2003 annonçait que ces Marocains de l'extérieur étaient plus de deux millions ; le deuxième daté de 2007 les chiffrait à 3,3 millions et avec cette troisième édition ils sont estimés à plus de 4 millions. C'est dire que l'émigration marocaine, malgré les multiples restrictions, soutient son rythme en diffusant dans le monde entier l'équivalent d'environ 10% de la population du pays. Il serait cependant réducteur de limiter au seul aspect de l'effectif en hausse les transformations structurelles que connaît ce phénomène social. Outre ce rythme soutenu, la spécificité qui marque l'émigration marocaine depuis longtemps concerne sa dispersion sur les quatre continents, avec néanmoins une forte concentration en Europe, sa généralisation à tout le pays, son caractère fortement familial, sa participation substantielle au PIB du pays d'origine, son rôle central dans le soutien des revenus de plusieurs ménages et la diffusion dans les villes et au fin fond des campagnes d'une véritable « culture de la migration ».

L'objet de cet ouvrage, comme des précédents, est de suivre les mutations continues de cette migration en identifiant ses nouvelles tendances à travers les panoramas les plus à jour des différentes communautés marocaines vivant à l'étranger. Pour cela, l'édition 2013 de « Marocains de l'extérieur » a essayé d'innover pour se donner les moyens de ce suivi et a adopté une nouvelle approche qui permet de mettre en évidence les principales tendances de la migration marocaine. Quelle est cette nouvelle approche et quelles sont les tendances qu'elle révèle?

1. La nouvelle approche de « Marocains de l'extérieur »

La première innovation consiste à faire précéder les états des lieux des communautés marocaines à l'étranger par pays, point fort de cette veille que publie régulièrement l'Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger (OCMRE), par des analyses thématiques transversales à toutes ces communautés. Le principal objectif de ce nouveau volet est de contextualiser les analyses par pays, analyses qui ne peuvent être bien menées si on ne tient pas compte à la fois des grandes évolutions que connaissent les communautés marocaines à l'étranger, et des principaux progrès de la recherche scientifique dans la production d'un savoir autour de ces migrations. Pour cela une sélection des résultats des recherches les plus récentes a été faite et des contributions ont été sollicitées auprès des équipes de recherche les plus en vue travaillant sur les migrations marocaines.

Le concept de ce nouveau volet est que chaque édition des « Marocains de l'extérieur » que publiera l'OCMRE, devra traiter de quelques-uns des principaux thèmes les plus novateurs au cours des années séparant deux éditions. Pour cette

édition, nous avons choisi de retenir le thème des récentes mutations du phénomène migratoire marocain à la lumière de la Crise Economique de 2008, ce qui permet effectivement de comprendre certaines évolutions par pays. Quatre équipes de recherche qui s'activent au niveau international pour mener des réflexions sur les migrations marocaines ont été approchées. Il s'agit de chercheurs appartenant à l'International Migrations Institute (IMI) de l'Université d'Oxford, à l'Institute for Public Policy Research de Londres (IPPR), à l'équipe de Migrinter de l'Université de Poitiers et au Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques (CERGéo) de l'Université Mohammed V – Agdal. Six chapitres basés sur des résultats de recherches très récentes composent ce premier volet.

Afin de situer ces résultats de recherches, il a été jugé utile de consacrer un premier article à l'état des lieux de la recherche sur les migrations marocaines qu'il faudra mettre à jour à chaque édition (1); Nous livrons ensuite une intéressante synthèse sur les transformations, les transitions et les perspectives futures de la migration marocaine après un siècle de fonctionnement, transformations qui annoncent un mouvement transitionnel d'un modèle migratoire vers un autre (2); L'une des caractéristiques des dernières années est l'arrivée sur le devant de la scène du mouvement associatif des migrants marocains et une mise au point sur le rôle des associations des migrants de France dans le développement local du Maroc est consacrée à ce thème (3); Il reste cependant que l'un des effets les plus manifestes de la crise économique est le déclenchement des migrations de retour et une réflexion inédite fait le point sur ces mouvements de reflux (4); Enfin pour éclairer et anticiper les nouvelles tendances, à la lumière toujours des effets de la crise, deux chapitres traitent, le premier des discours, images et opinions sur l'émigration au Maroc (5) et le second de la nouvelle image de l'Europe chez les Marocains (6).

La deuxième innovation a concerné le volet, aujourd'hui classique, de « Marocains de l'extérieur » et qui est l'étude des communautés marocaines par pays d'accueil.

Afin de couvrir le maximum de Marocains à l'étranger, on a élargi l'analyse à d'autres pays non encore étudiés par les éditions précédentes. C'est ainsi qu'aux pays déjà traités et repris dans cette édition, s'ajoutent deux nouveaux pays : le Royaume Uni et les USA. Dans ces deux pays les effectifs des Marocains peuvent paraître négligeables, mais l'étude de petites communautés comme celles du Royaume Uni, d'Allemagne ou des pays d'Afrique subsaharienne ou encore des USA se révèle d'une grande importance car elle apporte des éclairages sur les spécificités de chaque communauté et partant complète la vue d'ensemble sur les Marocains de l'extérieur. Ainsi avec cette livraison les pays étudiés à travers 11 chapitres sont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hollande, l'Italie et le Royaume Uni en Europe, le Canada et les USA en Amérique, l'Afrique au sud du Sahara (Sénégal et Côte d'Ivoire) et les Pays arabes (Algérie, Oman, Qatar).

On a surtout essayé d'adopter une approche type « annuaire » qui tend vers la mise en place d'une méthodologie unique permettant veille et observation des évolutions de ces communautés. Il s'agissait d'amener les différents auteurs ayant participé à l'ouvrage à mener des analyses et descriptions selon les mêmes rubriques et pour tous les pays avec le projet qu'elles deviennent permanentes pour permettre une comparaison à la fois entre les différents pays et dans le temps.

Nous avons néanmoins veillé à ce que cette standardisation nécessaire laisse assez de souplesse pour que les spécificités de la communauté marocaine de tel ou tel pays puissent apparaître et les auteurs pouvaient ajouter ce qu'ils jugeaient utile pour la compréhension de la situation des Marocains dans le pays concerné.

C'est ainsi que plusieurs rubriques ont été proposées, validées et adoptées par l'équipe d'auteurs ayant réalisé cet ouvrage.

- La première de ces rubriques essaie de cerner la place des Marocains dans l'immigration vers le pays d'accueil concerné: repères historiques de l'immigration vers ce pays et événements marquants de la politique d'immigration de ce pays, éléments d'histoire de la migration marocaine dans ce pays, autres nationalités et poids et place des Marocains et coopération entre le Maroc et le pays d'accueil en matière de migration.
- Le sous-thème suivant s'arrête sur l'étude sociodémographique de la communauté marocaine dans le pays concerné : Caractéristiques démographiques, répartition spatiale, les Marocains dans le système éducatif, l'enseignement de l'arabe, la problématique de l'intégration, notamment à travers la participation à la vie politique au niveau national et local, etc.
- L'insertion des Marocains dans le tissu économique du pays d'accueil constitue la troisième rubrique soumise aux auteurs : Insertion professionnelle des Marocains dans le marché du travail, salaires, entrepreneuriat marocain, effets de la crise, formation professionnelle, etc.
- Les aspects juridiques qui encadrent l'entrée et la résidence dans le pays d'accueil font l'objet de la quatrième rubrique : Conditions d'entrée et de séjour, droit de la famille, conventions bilatérales, population carcérale, etc.
- Enfin, la radioscopie de la communauté marocaine dans tel ou tel pays se termine par la culture et l'identité : Statut et gestion institutionnelle de l'islam; jeunes (contre culture et affirmation de soi), double culture, associations, comportements socio-culturels, etc.

Les contributions sollicitées étant perçues comme des textes d'auteurs et non des rapports selon une grille à suivre de façon impérative, les contributeurs étaient invités à proposer une analyse originale mais tenant compte des sous-thèmes de ces différentes rubriques avec la liberté de les présenter selon l'ordre qui convient le mieux à la problématique choisie comme fil directeur.

Une troisième innovation est l'attention particulière qui a été accordée à la représentation cartographique en raison de l'importance du déploiement spatial des communautés marocaines à l'étranger. Des recherches spécifiques ont visé la mobilisation de statistiques détaillées au niveau des plus petites unités administratives disponibles des pays d'accueil. Sur cette base, une méthodologie appropriée a été mise au point au sein du laboratoire de cartographie de l'Equipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation (E3R) du Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques (CERGéo) de l'Université Mohammed V – Agdal pour enrichir la majorité des chapitres par des cartes originales représentant la répartition des Marocains à travers les paramètres disponibles. La prise en charge de

ce travail par l'E3R sur ses moyens propres, illustre une intéressante collaboration de l'Université marocaine avec son environnement socio-économique qui est à saluer.

2. Les nouvelles tendances de la migration marocaine

Ainsi conçue, que nous livre cette nouvelle édition comme principaux enseignements sur les tendances récentes de la migration marocaine ? On peut synthétiser ces conclusions à deux niveaux.

2.1 A un niveau global

L'un des effets les plus immédiats de la crise économique qui s'est installée en Europe depuis 2008 est la perte du travail et l'augmentation du chômage parmi les immigrés vivant sur le vieux continent. Les cas les plus spectaculaires nous viennent d'Espagne à travers des chiffres records du taux de chômage (Khaldi) et l'observation des nombreux véhicules fortement chargés, effectuant des aller-retour incessants entre l'Espagne et le Maroc. Jamais absents tout au long de la longue histoire de la migration marocaine, les retours se sont accélérés en devenant très visibles. Encouragés par les pays européens, ces retours posent de grands défis aux pouvoirs publics et de sérieux problèmes de réintégration dans le pays et la société d'origine aux migrants et leurs familles. Il est aujourd'hui impératif pour les politiques publiques de tenir compte de cette nouvelle donne et de mettre en place des mécanismes qui permettent au Maroc d'être proactif dans la gestion de ses flux migratoires (Cherti).

Cette crise et ses effets n'empêchent cependant pas la communauté marocaine à l'étranger de continuer à s'impliquer dans les efforts de développement de ses régions d'origines à travers un mouvement associatif de plus en plus actif. L'analyse de Lacroix à travers le cas des associations de migrants de France montre bien que cet engagement dépasse le discours convenu sur l'attachement « émotionnel » à la mère patrie. En effet, l'examen du profil, des moyens et des motivations des porteurs de projets, met à jour les motifs à la fois sociologiques, politiques et de politiques publiques qui sous-tendent les récentes évolutions du champ associatif. En même temps, la transition politique au Maroc et la gestion libérale du développement local ont ouvert de nouveaux champs d'activité. Mais les effets de l'engagement associatif transfrontalier des émigrés marocains dépassent le développement du Maroc et si cet engagement transnational est la résultante de l'intégration dans le pays d'accueil, il peut aussi, en retour renforcer cette intégration. « En France, les liens qui se nouent entre ONG, pouvoirs publics et associations de migrants conduisent à une plus grande insertion de celles-ci dans la société civile. De plus, ils produisent une image positive de la migration, car adossée au développement, dans la sphère publique » (Lacroix).

Mais les effets de la crise sur le système migratoire marocain sont perceptibles aussi au Maroc et au sein de sa société. Nous nous limitons ici à la perception de la migration par la société marocaine à travers les discours et l'image qu'elle se fait désormais de l'Europe, principal réceptacle de cette émigration. Aderghal montre bien que l'image qui se dégage désormais des discours peut, selon le contexte de production du discours et sa diffusion et le public visé, varier du positif au négatif, alors que ce sont les expériences individuelles et le façonnement des

images par les groupes qui influencent le plus les opinions. La société est ainsi traversée par des images sur l'émigration qui proviennent surtout des contacts concrets qu'établissent les gens avec cette émigration, souvent à travers les migrants mêmes qui ont réussi ou qui ont échoué. « Ainsi, les médias peuvent broser un tableau noir sur la crise économique en Europe ou sur les conditions de vie des migrants, mais on trouvera toujours des personnes qui seraient tentées par l'émigration même dans sa forme la plus aventurière » (Aderghal).

Cette ambiguïté de la perception de l'émigration qui se dégage des discours se retrouve de façon encore plus nette dans l'image que se font désormais les Marocains de l'Europe (Berriane). Ainsi s'impose une perception de l'Europe fort intéressante, mais très hésitante. En effet quelles que soient les nuances qui surgissent dans cette perception, il semblerait que l'image de l'Eldorado européen soit révolue. Or, cette image s'est construite en grande partie grâce aux informations que véhiculent les émigrés eux-mêmes, qui désormais n'occultent plus leur situation de plus en plus difficile en Europe, sous l'effet essentiellement de la crise qui s'est installée depuis 2007-2008. Parallèlement, l'attractivité de l'Europe, si elle est toujours forte, est légèrement contrebalancée par une opinion qui croit quelque peu en un futur pouvant se construire dans le pays sans passage obligé par l'émigration. Il reste néanmoins que la grande surprise a été la découverte du peu de différences dans cette perception entre ceux qui aspirent à émigrer et ceux qui n'y aspirent pas. Tout se passe comme s'il y a peu de liens entre l'aspiration à émigrer et la situation répulsive du Maroc et celle attractive de l'Europe. « Sinon comment comprendre la forte contradiction entre une image peu reluisante quant à la situation des migrants en Europe et qui se dégrade de plus en plus sous les effets de la crise économique et le désir d'émigrer qui revient dans plusieurs entretiens ? » (Berriane).

Dans ce contexte ambigu que peut-on dire de l'avenir ? (de Haas). Il est certain que malgré la reprise des retours suite à la Crise Économique Mondiale soulignée plus haut, ces retours sont encore faibles et les populations marocaines semblent être très bien ancrées en Europe et continueront à augmenter suite à la migration familiale sans que l'ont assiste à nouveau à des booms migratoires comme par le passé. Mais la question essentielle qu'imposent à la fois les transformations en cours du Maroc et de sa migration et les nouvelles théories des migrations est celle de savoir si le Maroc aborde sa transition migratoire, comme il avait réalisé dans le passé sa transition démographique. En effet, le fait qu'on ne lie plus l'explication de la migration au seul modèle « pull-pusch », en établissant au contraire un lien entre émigration et développement, la baisse relative des flux migratoires, le retour des émigrés et l'arrivée de plus en plus d'immigrés à la fois de l'Europe et de l'Afrique rendent cette interrogation légitime. Tous ces indicateurs poussent également à s'interroger sur le devenir de cette migration: le Maroc deviendra-t-il un pays d'immigration nette ou bien un pays qui continuera à fonctionner selon un modèle classique d'un pays surtout d'émigration (de Haas).

En attendant, le pays doit gérer cette double et nouvelle fonction. Outre son rôle historique de pays d'émigration au début temporaire, puis permanente et circulaire, il assure désormais la fonction d'un pays où se fixent de façon définitive ou temporaire des populations venues du Sud, tout en devenant le lieu de fixation de façon plus ou moins temporaire des Européens. Cette reconfiguration des

fonctions qu'on retrouve dans d'autres pays, n'est pas encore prise en compte par la recherche. Elle explique les difficultés à redéfinir le statut du Maroc dans le système migratoire régional et mondial et modifie les schémas d'analyse. « Cette redéfinition est en cours et la dernière décision du pays de lancer une campagne de régularisation des étrangers installés dans le pays sans papier est un premier épisode des politiques publiques dans ce sens » (Berriane et Aderghal).

2.2 Au niveau des communautés par pays

Comment ces tendances générales esquissées sommairement ici, et qui se dégagent des contributions du premier volet, nous aident-elles à lire celles qui se dégagent des analyses par pays ? Une grande complexité du phénomène tel que l'illustrent les études de cas, nous pousse à les appréhender de façon transversale à travers cinq grandes conclusions révélatrices d'une réalité migratoire dichotomique.

Baisse apparente et augmentation effective

L'évolution des effectifs des Marocains et des descendants des Marocains dans les différents pays étudiés est assez paradoxale. Globalement, il est admis que les Marocains continuent à migrer malgré les restrictions mises en place par les pays européens. Le passage de 3,3 millions de Marocains à l'étranger en 2003 à plus de 4 millions en 2012 est là pour attester cette augmentation continue qui n'a connu qu'un léger ralentissement depuis le déclenchement de la crise de 2008. Ces flux continus sont nourris essentiellement par le regroupement familial, les étudiants et secondairement par des entrées irrégulières qui peuvent être régulières à l'arrivée, en plus de la croissance démographique par procréation. Or, face à cette croissance régulière, toutes les données produites par les services officiels des statistiques des pays d'accueil attestent d'une baisse régulière et continue des effectifs des Marocains dans ces pays. En France, par exemple, les effectifs des Marocains sont passés de 504.111 en 1999 à 436.846 en 2008, soit une perte d'environ 13,3% en dix ans (Charef) et les différents auteurs font la même constatation pour tous les autres pays. La raison de ce paradoxe apparent est double : au fort mouvement de naturalisation des Marocains qui s'est amplifié dans tous les pays européens sans exception, il faut ajouter la définition de l'immigré qui dans certains pays n'englobe pas les étrangers nés dans le pays d'accueil. En Belgique la conséquence directe du mouvement d'acquisitions de la nationalité belge, est la diminution de la population étrangère marocaine depuis le milieu des années 1990, car les personnes ayant la nationalité belge ne sont pas reprises dans les statistiques de l'immigration (Mahieu). En Allemagne avec un potentiel de naturalisation de 8,6 % pour 2011, les Marocains se sont fait naturalisés presque trois fois plus que les Turcs, ce qui se traduit dans les statistiques par une baisse apparente des ressortissants marocains installés en Allemagne (Bouras Ostmann). Au Royaume Uni le nombre de naturalisations accordées aux Marocains s'est stabilisé après avoir culminé à 1500 par an dans la seconde moitié des années 1980. Il est bien évident que ce phénomène se rencontre surtout dans les pays européens où la migration est en majorité familiale. Mais cela ne signifie en rien qu'on ne l'observe que dans les pays d'ancienne immigration marocaine. En Italie, les Marocains sont la communauté étrangère la plus représentée en termes d'attribution de la nationalité italienne (Caruso & Greco) et en Espagne 120.648 Espagnols étaient auparavant Marocains, l'acquisition de la nationalité espagnole par les résidents marocains ayant connu une croissance régulière durant les vingt

dernières années avec une moyenne de 852 cas par an entre 1996 et 2011 et un record de 14.000 cas pour 2011 (Khaldi).

A souligner que même si la plupart des pays d'accueil ne reconnaissent pas la double nationalité, les Marocains naturalisés ne renoncent pas généralement à leur nationalité d'origine. L'acquisition d'une nouvelle nationalité n'est pas considérée par les concernés ou leurs familles au Maroc comme une trahison, mais plutôt comme une mesure facilitant la vie en Europe (circulation dans l'espace Schengen) et permettant une meilleure insertion.

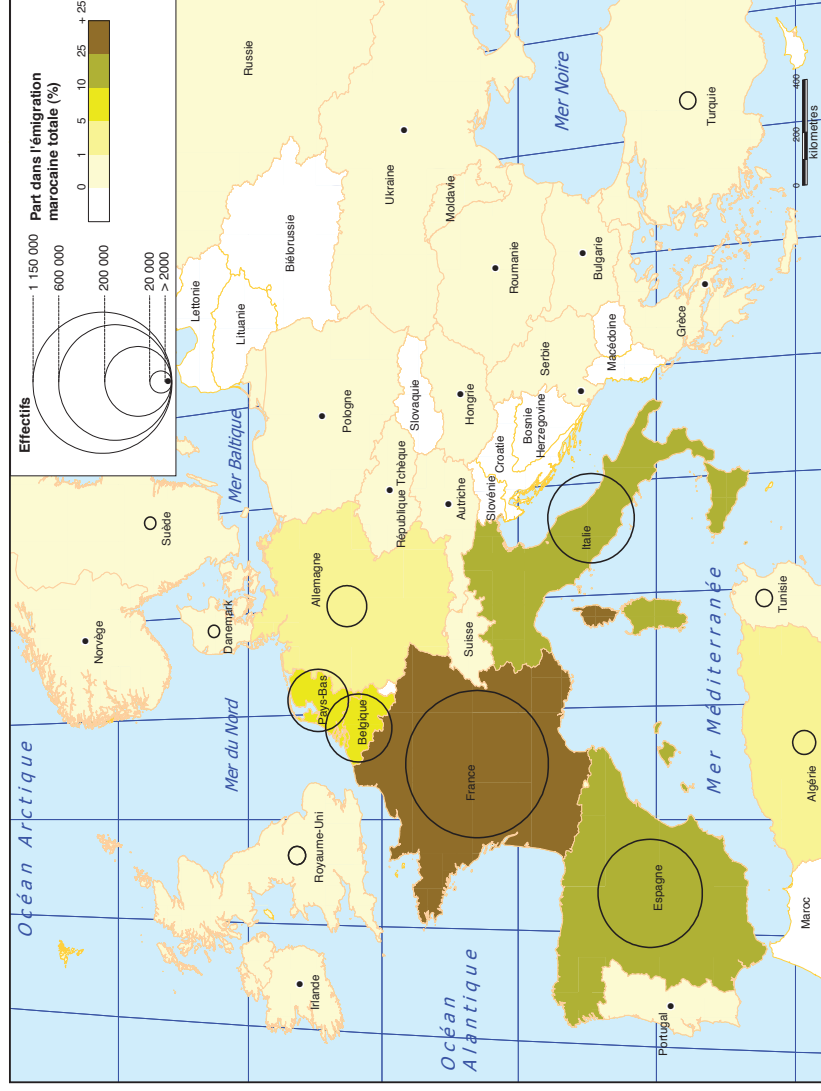
Dispersion et concentration dans l'espace

La tendance à la dispersion de l'émigration marocaine se maintient et se renforce. La carte 1 illustre bien cette présence des Marocains sur tous les continents y compris les plus lointains comme les Amériques et l'Australie. La dispersion fait encore aujourd'hui la spécificité de la migration marocaine comparée à celles des pays voisins et elle est l'aboutissement des différentes vagues d'émigrations, chacune ayant privilégié une aire géographique : L'Afrique, puis l'Algérie coloniale dans un premier temps, l'Europe du Nord ensuite, suivie de l'Europe méridionale, puis les pays arabes et enfin les Amériques et les continents plus lointains.

Mais en même temps que ce soit au niveau des continents ou des pays, ces populations se caractérisent par de fortes concentrations. La carte 2 qui donne la répartition des Marocains en Europe montre bien ces concentrations dans quelques pays comme la France, l'Espagne ou l'Italie. La concentration dans l'espace des ressortissants marocains ou d'origine marocaine se retrouve aussi dans chacun des pays. En France ce sont le bassin houiller du Nord, la Région Parisienne, les grandes zones agricoles du sud-ouest et du sud-est, le secteur touristique du littoral méditerranéen et les grandes villes qui concentrent l'essentiel des Marocains. En Allemagne 75% de ces derniers se localisent surtout dans l'Etat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie autour des anciens gisements de houille et des usines de la sidérurgie de la Ruhr et dans celui de Hesse autour de Francfort. En Belgique c'est la Région capitale qui est le principal foyer de cette communauté avec 48%, suivie de la province d'Anvers qui concentre presque 20% de la population marocaine. En Hollande, c'est la région Ouest qui concentre à elle seule près de 73% des Marocains suivie de loin par la région Sud avec 15,93%, alors que 46% parmi eux se trouvent dans les quatre grandes villes de la Région Ouest. Au Canada, le Québec, province francophone, abrite près de 74,5% de toute la population marocaine vivant dans ce pays et au sein de cette même province c'est Montréal qui en concentre l'essentiel. Au Royaume Uni, 69% des Marocains vivent à Londres, 73,8% de ceux d'Italie se localisent dans les régions du Nord et 80% de ceux d'Oman vivent à Muscat.

Ces concentrations remarquables au niveau de chaque pays s'accompagnent également de quelques diffusions dans l'espace. En Espagne on relève plutôt trois concentrations, la région catalane avec 32,9%, l'Andalousie avec 15,1% et la Région de Madrid avec 10,5%, alors que les régions de Murcie et de Valence, concentrent aujourd'hui 18,7% du total, et la présence des Marocains est de plus en plus visible dans tout le pays.

Carte 2 : La répartition des Marocains en Europe



Source : Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires Consulaires et Sociales - 2012 - Cartographie : A. Binane - CERGéo - 2013

En France aucun des 98 départements que compte la France métropolitaine, n'enregistre l'absence de Marocains parmi sa population. En Allemagne où jusqu'à ces dernières années, les Marocains n'étaient présents que dans les Etats fédérés de l'Ouest, on assiste à un mouvement de diffusion dans les nouveaux Etats de l'Est par le biais de l'immigration pour les études.

Génération d'hier et générations d'aujourd'hui

Les études de cas présentées dans cet ouvrage montrent une troisième caractéristique des communautés marocaines de l'étranger. Il s'agit d'une différenciation, pour ne pas dire opposition, de plus en plus nette entre les différentes générations sur les plans identitaire et celui des comportements religieux, culturels et politiques.

L'émergence de nouvelles générations parmi les Marocains de l'extérieur s'impose déjà au niveau des appellations qui s'égrènent le long de ces analyses. Dans les deux éditions précédentes il n'était question pour désigner les Marocains de l'extérieur que des termes tels que « Marocains » ou « ressortissants marocains ». Les textes de cette livraison introduisent de nouveaux termes assez significatifs tel que « les Belgo-marocains » de la Belgique ou « les Maroco-descendants » de la France ou encore « Les jeunes Marocains britanniques » du Royaume Uni. On comprend que ces nouvelles appellations s'imposent à l'analyste lorsqu'il traite ces nouvelles générations et traduisent la complexité de la situation à appréhender. De là découle la question que pose Mahieu et qui est « de savoir comment les différents groupes composant la population d'origine marocaine vivant en Belgique devraient être nommés, puisqu'on est en présence de personnes nées au Maroc, ou en Belgique ou dans un pays tiers, en possession de la nationalité belge ou non. Les appeler tout simplement « Marocains » serait à la fois juridiquement erroné mais aussi incorrecte pour des personnes nées en Belgique mais d'origine marocaine » (Mahieu).

Mais les nouvelles générations ce ne sont pas uniquement les descendants des primo-migrants nés sur place. Ce sont aussi des jeunes venus pour les études et qui, une fois arrivés au bout de leur cursus, se sont insérés dans le marché du travail sur place et on décidé d'y rester. Ce sont également des jeunes appartenant aux générations suivantes et qui, en raison de la crise de 2008, ont migré dans des pays peu touchés par cette crise comme les pays du Golfe ou même l'Afrique, répondant aux besoins en cadres des divers secteurs de la finance et de la gestion des entreprises. Pour ces nouvelles générations, les pays de l'immigration, ne sont plus des « pays d'accueil » comme pour leurs parents, mais des terres natales et des espaces d'exercices de la citoyenneté. C'est ce qui oppose en premier les deux générations.

Les aspects identitaires est une autre caractéristique qui oppose les deux générations. Alors que la première génération reste attachée aux fondamentaux de sa culture d'origine, les générations suivantes sont plutôt partagées « entre deux cultures », sans qu'il y ait en pratique, nécessairement contradiction dans cette double appartenance culturelle. Les jeunes d'origine marocaine nés en Belgique, par exemple, se sentent souvent plus fortement « marocains », puisqu'environ trois sur quatre personnes s'identifient à leur origine marocaine (Mahieu). Mais cette forte identification avec les origines, ne signifie pas que ces jeunes se détournent

de l'environnement où ils vivent puisqu'environ la moitié de ces jeunes se sentent aussi fortement liés à la Belgique, et 60% à la ville où ils vivent.

Les différences de comportements sont multiples. Dans certains cas elles apparaissent mêmes dans les pratiques religieuses à travers les lieux du culte fréquentés. A Londres, où existent deux principales mosquées, celle de Golborne Road est surtout fréquentée par les Marocains de la première génération, alors que celle d'Al-Manar est visitée par les Marocains de la deuxième génération. Les jeunes cherchent aussi des espaces culturels « hybrides » existant ou en construisent d'autres où ils se sentent acceptés. Que ce soit la presse écrite ou les chaînes de télévision les préférences des uns ne recoupent pas celles des autres (Cherti). Il reste que la naissance d'une nouvelle génération et l'arrivée des nouveaux profils de migrants conduisent à l'émergence d'une culture propre à cette génération et les jeunes se retrouvent en situation d'appartenance biculturelle, parfois très difficile à vivre (Charef).

Enfin, les jeunes Marocains ou descendants des Marocains se sentent plus chez eux et s'engagent fortement dans les débats sur les questions qui affectent leur vie quotidienne, alors que l'ancienne génération pense toujours sa présence dans les pays européens comme temporaire, et elle est considérée comme ayant fait peu d'efforts d'adaptation culturelle pour vivre dans les pays d'accueil.

Objets et acteurs du politique

Les Marocains de l'étranger de la première génération ont longtemps vécu dans leurs pays d'accueil en marge de la politique. Et lorsque celle-ci les a pris en compte ce fut essentiellement pour les fonder dans la question migratoire qui animait les débats politiques internes à ces pays. Aujourd'hui encore les immigrés marocains sont plus des objets de cette politique que des acteurs. Les partis de droite et surtout d'extrême droite, on le sait, utilisent de façon permanente la question de la migration dans leurs campagnes électorales. Cette instrumentalisation a atteint son paroxysme en Hollande où la droite néerlandaise construit son discours politique sur ce qu'elle appelle « le problème marocain » liant le problème que poserait ce groupe à son origine (Refass). Cette instrumentalisation politique de l'immigration en général et des Marocains en particulier se retrouve pratiquement dans tous les pays européens et à des degrés divers et la crise de 2008 l'a davantage accentuée.

Mais en même temps on est frappé par la capacité des Marocains d'Europe à s'investir dans la politique en tant qu'acteurs, avec parfois de véritables ascensions. L'augmentation de leur nombre sur les listes électorales en tant que candidats est un indicateur de leur présence sur la scène politique. En Belgique, par exemple, parmi les candidats ayant une origine étrangère en 2012, près de 30% avaient un nom maghrébin, soit près de 3% du nombre total de candidats et 130 candidats d'origine marocaine ont été élus, avec notamment le premier bourgmestre ayant la même origine (Mahieu). La même visibilité sur la scène politique se rencontre dans plusieurs pays d'ancienne immigration marocaine. On rapporte aussi une participation active à la vie politique de tous ceux ayant le droit de vote, acte avec lequel, ils s'engagent dans leurs quartiers ou leurs villes, mais aussi pour l'intérêt de la communauté. A remarquer ici aussi les différences de motivations de vote entre les générations, les plus jeunes ayant un niveau de conscience politique plus élevé.

Marginalisation et réussite économique, exploitation et émancipation

Une autre dichotomie qui se dégage des présentations par pays est la grande diversité des situations d'intégration dans les économies des pays d'accueil. En simplifiant disons que le profil de l'immigré marocain de la première génération, sans avoir disparu complètement, n'est plus l'unique profil en présence. Aujourd'hui, on rencontre de nouveaux profils d'hommes d'affaires et de jeunes cadres. Souvent ces derniers, jeunes européens d'origine marocaine ou étudiants, quittent l'Europe pour rejoindre les pays du Golfe. C'est le cas du Qatar, par exemple, où des Européens d'origine marocaine arrivent pour occuper des postes de cadres car poussés par la crise économique qui sévit en Europe, l'indicateur majeur dans l'embauche étant le diplôme valorisé davantage par la connaissance de l'arabe et la proximité culturelle (Ezzine). C'est également le cas de la quatrième et dernière vague de migration marocaine arrivée au Royaume Uni à partir du début des années 1990 et composée de professionnels hautement qualifiés, tant en provenance du Maroc que de France et dont beaucoup travaillent actuellement dans le secteur de la finance à Londres (Cherti). C'est enfin le cas de l'arrivée de cadre et de grands investisseurs dans des pays africains comme le Sénégal ou la Côte d'Ivoire (Abou el Farah).

A noter que les chemins de ces nouveaux profils ne croisent pas ceux des anciens, car les deux groupes se tournent le dos, évoluent de façon séparée et ne fréquentent pas les mêmes lieux (Cherti).

Parmi ces nouveaux profils rapportés dans les études, la femme émigrant seule est aussi une nouvelle donne qui illustre un phénomène d'émancipation inédit. A l'exception du Royaume Uni où on rapporte des arrivées de femmes seules, célibataires, veuves, divorcées ou femmes chefs de ménages, dès les années 1970 (Cherti), la migration de la femme marocaine ailleurs passait obligatoirement par le regroupement familial, projet migratoire dans lequel la femme suit le mari. Aujourd'hui la présence de la femme seule fait partie du paysage migratoire marocain quel que soit les pays de destination.

Mais à côté de ces nouveaux profils qui illustrent des cas de réussite et d'émancipation, il y a également d'autres nouveaux profils qui traduisent plutôt des formes de marginalisation et d'exploitation. C'est essentiellement le cas des hommes et des femmes qui se trouvent pris dans les filets du système de la kafalat qui a cours dans les pays du Golfe (Ezzine). Mais c'est surtout le cas de certaines femmes qui par divers chemins arrivent à la prostitution. Ce dernier phénomène ne se limite plus à l'Europe (Espagne), mais se généralise également aux pays arabes et arrive aux pays africains.

Tels sont les principaux traits qui caractérisent les Marocains du monde en 2013 et que livre cette édition «Marocains de l'extérieur».

Partie I
Les tendances de la recherche
sur les Marocains de l'extérieur

Chapitre 1

Etat de la recherche sur les migrations marocaines¹

Mohamed Berriane et Mohammed Aderghal

Introduction

Suivre, observer et analyser l'évolution de la situation des Marocains du monde pays par pays ne peut se faire sans tenir compte des grandes tendances de la production du savoir autour de ces Marocains. Les spécificités des parcours de chaque communauté sont certes réelles et les analyses par pays mettent bien en évidence ces spécificités qui dépendent de différents paramètres tels que le contexte dans lequel ses migrations se sont déclenchées, l'histoire particulière de ces migrations, leurs formes, leurs origines et les contextes des différentes sociétés d'accueil. Il reste qu'il y a des tendances générales qui recoupent de façon transversale ces différentes communautés, qui interagissent avec les effets des phénomènes globaux géopolitiques ou économiques. Il est surtout nécessaire de lire les évolutions des différentes communautés marocaines de l'extérieur en tenant compte des modèles et théories explicatifs que la recherche s'efforce de dégager, à la fois pour les interpréter et pour confronter ces théories et modèles explicatifs aux études de cas empiriques.

Pour toutes ces raisons, la série « Marocains de l'extérieur » a décidé d'innover en introduisant à côté des études de cas par pays, qui restent l'ossature centrale de l'ouvrage, quelques résultats les plus récents des recherches sur les migrations marocaines. C'est ainsi que chaque édition aura comme partie introductive un choix de mises aux points récentes sur les percées de cette recherche.

Néanmoins, il a été jugé utile de commencer ces mises aux points par un état des lieux de cette recherche. Cet essai ambitionne de traiter des structures qui mènent ces recherches et produisent ce savoir, de l'évolution de ce savoir et des principaux thèmes qui se dégagent à ce jour de cet état de la recherche. Cela constitue un point de départ à partir duquel, nous suivrons au fil des futures éditions, la progression de cette recherche.

¹ Cet essai est basé sur un rapport établi en 2008 dans le cadre du projet de recherche African Perspectives on Human Mobility, mené en partenariat avec l'Institut des Migrations Internationales de l'Université d'Oxford. Le texte du rapport (<http://www.imi.ox.ac.uk/projects/completed-projects/pdfs/morocco-country-paper>) a été complètement réécrit et actualisé. La recherche bibliographique approfondie qui a été à la base de ce texte a été menée par Lahoucine Amzil de la E3R, notamment à l'occasion d'un long séjour à Oxford. Elle peut être consultée en ligne : <http://www.imi.ox.ac.uk/projects/completed-projects/pdfs/migration-bibliography-morocco>).

1. L'organisation progressive de la recherche sur les migrations marocaines

1.1 Les structures produisant le savoir sur les migrations marocaines

Le savoir scientifique sur les migrations internationales en rapport avec le Maroc se construit avant tout au sein de l'Université. Chronologiquement, les premières thèses soutenues sur ce thème l'ont été dans l'Université française par des chercheurs français, puis progressivement le relais a été pris par l'Université et des chercheurs marocains. Mais quelques thèses sont également soutenues devant les universités néerlandaises, italiennes ou espagnoles. Parmi les disciplines des sciences sociales, c'est la géographie qui s'est investi le plus dans ce domaine, en raison sans doute de l'aspect spatial et mobilitaire du phénomène. C'est ainsi qu'au cours d'une vingtaine d'années, la Géographie a produit une cinquantaine de thèses consacrées au thème de la population abordant indirectement les mouvements migratoires mais dont une quarantaine traite uniquement de l'émigration internationale. Il convient d'ajouter à ces dernières plusieurs thèses de Géographie humaine et d'Economie qui, sans porter explicitement sur la migration internationale, doivent, pour comprendre les évolutions des espaces et des sociétés qu'elles étudient, faire appel à une analyse du phénomène migratoire, partout omniprésent. En même temps, des disciplines comme la sociologie ou la psychologie ont montré peu d'intérêt à cette question, le bilan ne dépassant pas quelques thèses relevées entre les universités françaises et marocaines.

Ces thèses ont été produites dans leur grande majorité pendant les années 1980 et 1990, période qui correspond à un foisonnement spectaculaire de la recherche sur le Maroc atteignant le chiffre record pour la seule discipline de Géographie de 882 thèses portant sur le Maroc, dont 648 dans les universités françaises et 234 dans les universités marocaines.

La plupart des universités marocaines disposent de petites équipes de recherche et/ou de chercheurs isolés qui s'investissent plus ou moins avec efficacité dans la thématique migratoire. Certaines universités ont dédié des équipes spécialement à ce domaine comme l'Université d'Oujda où un centre de recherches sur les migrations maghrébines fonctionne depuis les années 1990 sur ce thème. L'Université d'Agadir dispose d'un observatoire dit pluridisciplinaire sur les migrations et qui a organisé des colloques et publié des ouvrages collectifs. A Rabat existe une association de recherche sur les migrations² qui organise des manifestations scientifiques, publie des résultats de recherches sur les migrations avec une approche plutôt économiste. A Casablanca existe aussi une Chaire Unesco³ qui se préoccupe des migrations et droits de l'Homme. Et à Meknès, une recherche en sociologie des migrations s'esquisse lentement.

Mais il existe d'autres équipes et individus qui se préoccupent de la problématique migratoire sans que cela ne soit leur domaine de recherche principal puisque l'émigration internationale est replacée dans une réflexion plus globale sur les

² L'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations - AMERM est domiciliée à l'Université Mohammed V – Agdal depuis 1994 et gère un programme de recherche avec appels à projets réguliers financés par la fondation suisse Population, Migration Environnement.

³ Chaire UNESCO « Migration et Droits Humains ».

mobilités, les changements sociaux et le développement territorial. Citons ici la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Mohammed V – Agdal où l'une des premières études de fonds sur les migrations au Maroc avait été réalisée en 1992 par une équipe de chercheurs géographes pour le compte de la délégation de la Communauté Européenne (GERA 1992). Durant la décennie 1990, cette équipe a été impliquée dans des recherches collectives en partenariat avec plusieurs universités allemandes apportant une contribution indéniable à l'analyse des effets des migrations internationales sur les régions de départ principalement dans la région du Rif oriental et où dans le prolongement de ces recherches ont été soutenues quelques thèses de doctorat⁴. Cette équipe restructurée et transformée en laboratoire de recherche⁵ mène une réflexion sur le développement local et régional et a dû s'investir dans la compréhension des mouvements migratoires comme facteur contribuant aux changements socio territoriaux à différentes échelles géographiques. Sans prétendre être une équipe spécialisée dans les migrations internationales, elle a à son actif des thèses portant sur la thématique et une vingtaine de publications sous forme d'ouvrages collectifs ou d'articles dans des revues internationales.

Cependant on observe un net fléchissement, voire un arrêt, des doctorats depuis la fin des années 1990. C'est une tendance qui est relevée dans toutes les disciplines scientifiques de l'université marocaine⁶. Un certain regain commence à s'esquisser à travers des travaux présentés par des jeunes de l'émigration marocaine en Europe qui, arrivés à l'université, choisissent ce thème pour des raisons sentimentales et identitaires. Le relais est également pris en partie par les quelques travaux financés par la coopération internationale et les programmes internationaux de financement de la recherche.

Effectivement, l'émigration internationale semble être un des thèmes qui intéressent le plus les pays européens, et ce pour des raisons évidentes. Il figure souvent parmi les thèmes prioritaires des programmes de soutien à la recherche et se prête donc au partenariat international dans le montage de projets de recherche et la coopération avec des pays comme l'Allemagne, la France, l'Italie et de plus en plus l'Espagne, désormais fortement présente. Dans ce cas c'est la discipline économique qui se distingue en s'insérant très souvent dans les projets d'études collectifs commandés par les organismes européens.

A côté de l'Université il faut citer des instituts spécialisés comme l'INSEA (plusieurs enquêtes et publications collectives) ou le CERED⁷. La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger a initié ces dernières années une série d'études et d'enquêtes, qui ont débouché sur des publications, elle

⁴ Cette recherche collective qui a duré six ans essayait déjà à cette époque de vérifier les tendances au retour puisque le titre du programme était « Nador, migration de retour ? » Elle a abouti à plusieurs publications internationales dont les principales sont Kagermeier 1995 ; Berriane et al. 1996 ; Berriane et H. Hopfinger 1999 ; Bencherifa, et Popp 2000.

⁵ L'Equipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation (E3R) qui relève désormais du Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques (CERGéo) de l'Université Mohammed V - Agdal.

⁶ La production d'une thèse étant liée à la perspective de carrière universitaire, devenue peu probable compte tenu des restrictions budgétaires pour la création des postes à l'Université.

⁷ Le Centre d'Etudes Démographiques (CERED) relève du Haut Commissariat au Plan. Ce dernier a organisé une enquête sur la réinsertion des migrants de retour (2003-2004).

soutient aussi des publications de chercheurs universitaires. Au total 25 ouvrages ont été publiés à ce jour et plusieurs sont sous presse⁸. Le Conseil Consultatif de la Communauté Marocaine à l'Étranger fait de même et sponsorise des recherches et des publications.

Citons également quelques établissements comme l'École Nationale d'Agriculture ou l'Institut des Etudes Africaines ou encore l'Institut Universitaire de la Recherche Universitaire qui ont initié également quelques études. Dans ce cas c'est plus la présence dans ces établissements de chercheurs en sciences sociales, géographes, sociologues ou historiens, intéressés par la thématique qui explique l'inscription de ces sujets dans leurs programmes. Une exception toutefois est à souligner pour l'Institut des Etudes Africaines qui, vu sa vocation, gère des petites recherches sur la migration marocaine dans les pays subsahariens ou encore sur les flux migratoires des subsahariens sans toutefois se distinguer par un volume de recherches et de publications appréciable.

Il reste que le gros de la production scientifique sur la migration internationale, s'il est produit au sein des universités et des instituts de recherche, revient en fait aux établissements universitaires et de recherche internationaux. Le dépouillement effectué par nos soins révèle en effet que la part écrasante revient à la production étrangère. Contrairement à la recherche marocaine qui est due à des initiatives individuelles sans stratégie ni programmation au niveau des instances qui gèrent la recherche, celle initiée dans les pays européens bénéficie de fonds importants, de stratégies bien définies et de programmes de soutien à la recherche cohérents. Les pays européens les plus concernés par la migration marocaine ont vu se structurer des unités de recherches universitaires spécialisées dans les migrations avec un intérêt particulier pour les flux reliant les deux rives de la Méditerranée. En France citons l'Université de Poitiers, en particulier, à travers son unité de recherche MIGRINTER qui a formé plusieurs chercheurs actifs aujourd'hui dans ce domaine ainsi que le CEPED qui est une UMR montée entre l'Université Paris Descartes, l'INED et l'IRD et qui consacre une partie de ses recherches aux migrations internationales. Au Royaume Uni, plusieurs centres de recherche universitaires se préoccupent des migrations marocaines même si celles-ci n'impactent pas tellement ce pays. L'intérêt du Maroc vient du fait de sa position et son rôle dans les systèmes migratoires euro-méditerranéens. Citons ici le centre de recherches sur les migrations de l'université de Sussex et l'Institut des Migrations Internationales de l'Université d'Oxford. Ce dernier a engagé plusieurs projets de recherches pour la compréhension des dynamiques migratoires où le Maroc occupe une place centrale. D'autres institutions universitaires ont inscrit les migrations marocaines parmi leurs préoccupations en Belgique (le CEMIS de l'Université d'Anvers), en Italie (l'université de Bari entre autre et l'Institut universitaire européen de Florence), en Espagne (Université autonome de Madrid, Université de Grenade), etc.

1.2 L'évolution de la recherche

Produit par des chercheurs nationaux ou par leurs collègues internationaux, le savoir autour des migrations internationales à partir, vers et à travers le Maroc est

⁸ Voir liste des publications mise en ligne : <http://www.fh2mre.ma/recherche-et-documentation/publications.html> et à la fin de cet ouvrage.

non négligeable et s'enrichit de jour en jour. On peut aujourd'hui à partir de cette production scientifique dresser un premier tableau des thèmes les plus visités par les chercheurs. Il est bien évident que l'évolution des principaux questionnements qui suivent correspond souvent à l'évolution du phénomène et au degré de sa connaissance.

Lorsque le phénomène est apparu dans les préoccupations des chercheurs au début des **années 1970**, le principal souci a été sa mesure et sa caractérisation. Ce sont les géographes qui vont lancer le mouvement de mesure des flux de ces migrations, et d'analyse de leurs origines et leurs aboutissements⁹, suivis par les économistes (Belguendouz 1976). Durant le reste de la décennie et la décennie suivante, la recherche continue à explorer le phénomène dans ses aspects généraux : histoire, état des lieux, caractéristiques sociodémographiques des migrants avec un accent mis essentiellement sur le milieu rural. Ce choix du milieu rural s'imposait dans la mesure où se sont les campagnes qui ont été les premiers foyers des départs. C'est aussi dans ce milieu qu'on va commencer à mesurer les effets des migrations internationales sur les régions de départ. En même temps les économistes s'attachaient à la mesure des retombées de la migration sur l'économie nationale.

Mais c'est **la décennie 1990** qui va connaître le lancement des recherches à la fois individuelles et collectives pour l'étude des effets de la migration sur les foyers de départ, notamment la ville, désormais plus touchée par le phénomène et ses retombées. Ces dernières sont saisies à travers les transferts et leurs utilisations, les effets sur la croissance urbaine et notamment la micro-urbanisation, la production du logement, l'animation du marché foncier et immobilier. L'intérêt est aussi porté à la distribution de revenus non négligeables injectés dans les économies locales, à la dynamique des activités économiques par le biais de la demande des familles d'émigrés et aux conséquences sur les comportements de consommation. Mais ces thèses sur les effets positifs de l'émigration internationale se sont vues controversées par d'autres thèses plus sensibles à ses effets négatifs, en particulier dans le milieu rural (Bencherifa 1993).

Avec la fermeture des pays européens et l'arrêt du mouvement migratoire, le processus du regroupement familial se traduit par de profondes mutations des structures démographiques et socio-professionnelles de la communauté marocaine en Europe dont le projet migratoire, temporaire au départ, devient permanent. En rapport avec ces changements, les thèmes du retour ou non retour prennent de l'importance. Cependant, très vite on se rend compte que la circulation des personnes entre le Maroc et l'Europe, au lieu de se ralentir, a plutôt tendance à s'accroître et à se complexifier. La dispersion géographique traduit une nouvelle réalité qui renvoie aux réseaux transnationaux et à la circulation migratoire. Du coup la recherche s'oriente vers des migrants qui majoritairement ouvriers au départ sont de plus en plus des commerçants et des entrepreneurs de l'import-export maîtrisant un espace économique euro méditerranéen. Les recherches les plus pointues vont traiter des réseaux transnationaux, des territoires nomades et de migrants qui se déplacent indifféremment d'un lieu à un autre comme alternative

⁹ L'un des articles de référence est le grand travail pionnier de dépouillement et de cartographie publié en 1973 par la RGM : Bonnet J. et R Bossard (1973) qui a été suivi par la première thèse de Bossard sur l'émigration à partir du Rif oriental (1978).

à l'intégration ou à l'assimilation. Le paradigme migratoire est de plus en plus délaissé par les chercheurs pour celui de la mobilité.

Parallèlement à la géographie et à l'économie d'autres disciplines se saisissent du thème de la migration comme les sciences juridiques et politiques, la sociologie ou encore l'anthropologie. L'analyse des conventions et du droit international, celle des statuts juridiques des migrants et des droits de la personne sont au centre de ces recherches.

Depuis 2000 le phénomène migratoire tend à se complexifier à grande vitesse avec l'arrivée de la migration subsaharienne qui s'invite dans les débats, lesquels s'interrogent sur le devenir du Maroc comme pays de transit ou d'immigration, voire de pays à fonctions migratoires multiples. A la migration sud-sud qui se fixe au Maroc, des ressortissants européens choisissent aussi de se diriger vers le pays comme résidents, l'amplification de la crise économique depuis 2008 initiant même une immigration économique des pays du sud de l'Europe vers le Maroc. Par ailleurs le profil des émigrés marocains change et leurs destinations se diversifient et on parle de plus en plus de transition migratoire. Les recherches prennent de nouvelles directions. On met en perspectives et face à face les régions de départ et les régions de destination des flux (García et Berriane 2004) ; on teste les observations simultanées multi sites (Berriane et Cohen 2009 et Cohen et Berriane 2011) ; on s'interroge sur la situation des immigrés subsahariens et leur devenir (Alioua 2011 ; Pian 2009 ; Timera 2009 ; Berriane , Aderghal, Idrissi Janati , Berriane J. 2013)¹⁰ ; on réfléchit sur les déterminants des migrations tout en remettant en question les anciens modèles explicatifs¹¹ ; on sonde les effets de la crise économique de 2008 sur la situation des migrants, mais aussi sur le respect des droits de l'Homme et sur la perception de l'Europe¹².

A partir de ce panorama il est important de voir comment sont abordées les différentes thématiques privilégiées par la recherche sociale sur les migrations internationales. Cet essai ne prétend pas couvrir tous les domaines, compte tenu de l'espace réservé à cet aspect dans la présente publication, qui ne permet pas d'aller dans le détail de chaque thème. C'est pourquoi toutes les questions relatives sont regroupées en trois grands thèmes et qui sont la mobilité, l'émigration internationale et le développement et les nouvelles fonctions migratoires du Maroc.

¹⁰ Ce ne sont là que quelques références les plus récentes car la littérature autour de ce thème devient dense.

¹¹ Le projet DEMIG ou les déterminants de la migration internationale de l'IMI (Université d'Oxford) est un projet en cours qui s'interroge sur les effets des politiques migratoires des pays émetteurs et récepteurs sur le volume, la direction et la nature des migrations. Voir l'article de H. de Haas dans ce même ouvrage.

¹² Le projet EUMAGINE est un projet collectif mené par un consortium d'universités dont l'Université Mohammed V - Agdal dans le cadre du 7ème PCRD qui s'interroge sur la construction de l'image de l'Europe chez les sociétés émettrices de flux migratoires vers le vieux continent. Voir les articles de M. Aderghal et M. Berriane dans ce même ouvrage.

2. La mobilité

2.1 La problématique des retours

Elle fait son apparition dans la recherche dès les années 1990

L'installation permanente des émigrés dans les pays d'accueil suite à l'évolution du phénomène supposait une stabilisation de la communauté et un enracinement dans les pays de l'immigration. Les observateurs de l'émigration marocaine s'inquiétèrent dès le début de la décennie 1990 des conséquences de l'enracinement de cette migration dans les pays d'accueil sur ses relations avec le pays d'origine et partant sur ses retombées notamment en termes de transfert de devises. Certains annonçaient déjà que les émigrés marocains investissaient désormais dans leurs pays d'accueil ; d'autres soutenaient qu'avec la troisième génération les liens avec le pays d'origine s'arrêteront définitivement.

Il faut admettre que durant cette décennie le nombre de retours était relativement faible comparé aux effectifs de la communauté marocaine installée à l'étranger. Cependant, des études sur des espaces précis avaient relevé ici et là des personnes ayant séjourné en Europe plus ou moins longtemps (mais pas toujours jusqu'à la retraite) et qui de retour au pays, s'activaient dans différents secteurs économiques. Le départ de la première génération était lié au travail et le retour se trouvait de ce fait à la base même du projet. Cela supposait que le retour définitif à prendre en compte devait coïncider au plus tard avec le départ à la retraite et donner lieu à une « migration de retour » liée au cycle de vie. Or, si effectivement on relevait un nombre très faible de cas de retour correspondant à cette définition, on a observé la présence d'enquêtés qui déclaraient un retour intervenu après un séjour plus ou moins court. Des enquêtes pointues menées à Nador et sa région à cette époque avaient permis ces observations (Berriane et Hopfinger 1999). En cumulant les réponses aux questions portant sur les années de départ et les années de retour et concernant des propriétaires de commerces à Nador, des chefs de ménages à Al Aaroui, et leurs parents, l'évolution dans le temps des départs et des retours de cet échantillon de population a pu être suivie. Pour 2.470 départs déclarés entre 1954 (premiers départs déclarés) et 1994 (dernière année enquêtée), la recherche a pu collecter 539 retours, soit une moyenne de 22% de retours par rapport aux départs.

On a remarqué en particulier que les flux migratoires ont continué tout en baissant au cours des décennies 1970, 1980 et 1990 et ce malgré la fermeture des pays d'immigration, ce que confirmaient les chiffres obtenus auprès des consulats, notamment suite au phénomène du regroupement familial. Mais l'information la plus intéressante concernait l'importance des retours par rapport aux départs. Représentant autour de 12% des départs au cours des années 1950 et 1960, ces retours augmentent sensiblement au cours des décennies suivantes atteignant plus de 31% des départs. Ainsi le volume de ces retours est assez significatif pour que l'on ignorait complètement cette dimension de l'émigration internationale.

Cependant ces retours intervenaient souvent après des séjours plus ou moins courts. La part en pourcentage du groupe des anciens émigrés ayant séjourné entre 1 et 10 ans dépassait ou approchait la moitié pour l'ensemble de l'échantillon (52,3% pour le Grand Nador) et on ne pouvait pas ignorer cette catégorie sous prétexte qu'elle a interrompu son projet migratoire. Certes, tous ces anciens émigrés de

courte durée ne fournissaient pas le profil d'individus ayant réussi dans leurs projets migratoires et on les rencontrait souvent gérant des petits commerces et des services simples. Mais la plupart des anciens émigrés ayant réussi à devenir de véritables entrepreneurs dans les secteurs économiques modernes appartenaient à cette catégorie (Berriane et Hopfinger 1999). Il est même possible de soutenir l'idée que le succès professionnel, suite à une émigration à l'étranger, est intimement lié à une émigration de courte durée. Le retour précoce, quant il n'est pas lié à une contrainte externe, correspond dans ce cas à une réussite. Ainsi fallait-il accorder une importance particulière à cette catégorie d'émigrés qui a pu réaliser le projet migratoire tel que conçu à l'origine, à savoir une courte absence pour accumuler argent et savoir-faire et retourner au pays.

Ces recherches menées durant la décennie 1990 à Nador et sa région dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « Migration de retour à Nador », en partenariat universitaire germano-marocain¹³, ont été relayées la décennie suivante par un programme initié par l'Institut universitaire européen de Florence, avec un financement européen, la thématique étant essentielle pour l'Europe. En exploitant la question sur la résidence précédente du recensement général de la population de 1994, le CERED avait ainsi estimé l'effectif des migrants de retour à quelques 151.197 personnes (Mghari 2006 :32). Mais c'est là une évaluation qui, de l'avis même des rédacteurs du rapport, sous-estimait la réalité. Les autres études ayant abordé ce thème (Casarino 2008) se basent sur des enquêtes par sondage en privilégiant des données déclaratives sur les intentions de retour.

Cette problématique du retour a été largement battue en brèche par un paradigme qui avait exploré la dynamique sous tendue par les mouvements circulatoires et qui devaient déboucher sur de nouvelles recompositions des territoires.

Avec les effets de la crise économique, la question des retours fait son retour.

L'annonce du redéploiement des stratégies migratoires comme conséquence de la crise économique en Europe, apparait en filigrane dans les résultats des études menées durant les dernières années de la première décennie du siècle. Mais, depuis 2012, le nombres de retours s'est multiplié, surtout à partir des pays de l'Europe du Sud, Espagne, Italie, Portugal et Grèce, et concernent des populations jeunes et des familles entières. Les conditions de retour et de réintégration diffèrent selon que celui-ci concerne des émigrés réguliers ou irréguliers (Cherti et al 2013)¹⁴. Certaines de ces populations ont aussi la nationalité du pays d'où elles reviennent. Ce qui implique une certaine confusion par rapport à la catégorie à laquelle elles appartiennent, des migrants de retour, ou de simples migrants. S'ajoutent à ces derniers des nationaux issus des pays d'accueil à la recherche d'opportunité de travail au Maroc, dont beaucoup se font passer pour des touristes. S'agit-il d'un retour de balancier, d'un changement structurel de la donne migratoire, ou simplement d'un effet de conjoncture encore loin d'affecter les pratiques et les représentations des individus sur l'attractivité des pays du Nord ?

¹³ Voir note de bas de page n° 4.

¹⁴ Voir notamment l'article de la même auteure sur la migration de retour dans ce même ouvrage.

2.2 Emigration et recomposition des territoires de la mobilité

L'intérêt porté par la recherche à la recomposition des territoires de la mobilité, résulte d'une évolution du fait migratoire. C'est une question qui renferme une double dimension : géographique, par son rapport à la structuration des espaces par les trajectoires des migrants et socio anthropologique par l'organisation des réseaux sociaux impliquant à la fois les familles, les individus et les groupes. Au début le fait migratoire marocain était appréhendé selon le paradigme du flux et expliqué par la relation unidimensionnelle entre deux lieux de l'espace migratoire, l'un situé dans le pays d'origine, à caractère répulsif, et l'autre, attractif, dans le pays d'accueil. Un aspect d'ailleurs qui continue à dominer la recherche sur l'émigration, même quand celle-ci s'inscrit dans des champs d'investigation non géographiques, notamment économique ou même sociologique. Or, les évolutions, au cours des trente dernières années, ont eu pour résultat, la transformation des pratiques migratoires et des rapports du migrant au territoire, rendant du même coup désuète l'approche géographique marquée par la causalité linéaire, selon le modèle pusch/pull. Ces évolutions ont été appréhendées par plusieurs chercheurs qui ont privilégié la dimension régionale, en focalisant leur étude sur les nouvelles reconfigurations des espaces d'émission de flux migratoires. C'est un registre dans lequel s'inscrivent les analyses des géographes (Bonnet et Bossard 1973) faisant apparaître l'extension du phénomène migratoire à l'ensemble du territoire marocain, après avoir été l'apanage de certaines régions, le Rif et le Sous, liés à des destinations d'émigration traditionnelles. Cette reconfiguration est généralement mise en rapport avec l'émergence au niveau des pays d'accueil de nouvelles destinations, l'Italie et l'Espagne¹⁵. On assiste alors à un élargissement des champs migratoires à la fois en Europe et à l'extérieur de l'Europe et à une mondialisation des flux ayant gagné en complexité. Les parcours du lieu d'origine vers le lieu de la migration ne sont plus linéaires et deviennent compliqués avec notamment des étapes de plus en plus nombreuses et des distances de plus en plus longues. A l'intérieur du Maroc, de nouvelles polarités migratoires évoquent des parcours imposés par la forme clandestine des migrations (Aderghal 2006; Berriane et Aderghal 2011) vers ces nouvelles destinations. En Europe, la destination du migrant n'est jamais définitive. Au gré des facilités d'intégration offertes par les différents lieux dans un même pays, ou dans d'autres pays, les migrants ont tendance à moins s'enraciner, et à chercher le plus souvent, de meilleures conditions de vie ailleurs. Les projets migratoires sont ainsi redéployés et de nouvelles trajectoires surgissent en fonction de nouvelles perspectives imposées par les circonstances (Cohen et al 2011).

La circulation qui remplace la migration est également transnationale et implique plusieurs frontières et plusieurs pôles. De ce fait, elle soustrait le migrant de son cadre territorial et le fait basculer dans une identité de réseau (Badie 1995). Cette prédominance du réseau sur le territoire a poussé les chercheurs à analyser les relations existant entre les pays de la rive sud de la Méditerranée, dont le Maroc et l'Europe avec de nouveaux paradigmes et de nouveaux concepts (Simon 2008, Cesari 2002, Tapia 2005, Tarrus 2009). C'est ainsi qu'on parle de plus en plus de circulation en lieu et place de migration (Ma Mung et al. 1998 : 66) et qu'on

¹⁵ Voir Atlas de inmigración Marroquí en España, García B.L. et Berriane M. (éditeurs) (2004), Taller de Estudios internacionales Mediterráneos.

utilise les notions de territoire circulaire et territoire nomade (Tarius 2000), ou encore de filières migratoires (Arab 2009), pour mieux souligner l'effet de la mondialisation sur les nouveaux rapports des migrants aux lieux. Mais autant la mobilité, devenue structurelle, marque un rapport au lieu d'accueil moins ancré, autant le rapport avec le pays d'origine se consolide. En fait, bien qu'il soit inscrit dans des mouvements migratoires classiques ou relevant de territoires circulatoires, l'émigré marocain continue à faire preuve d'un très fort attachement à son pays et sa région d'origine et ne manque pas de les faire profiter d'une partie de l'épargne qu'il va accumuler. Cet attachement au pays d'origine, matérialisé par des retours fréquents, des transferts et par la participation au développement (Schüttler 2007) et la mise en avant de l'identité marocaine dans les lieux d'accueil à travers le monde, à l'heure du cyberspace, leur donne le caractère de collectif étranger, intégré, qui justifie, pour certains auteurs, l'utilisation du terme de diaspora (Daoud 2008). Un terme, galvaudé dont la pertinence scientifique est remise en cause, par son usage inflationniste et sa soumission à de multiples interprétations¹⁶. Il est aussi englobant, et ne rend pas compte de la diversité des situations migratoires à travers les rapports, nomades et/ou sédentaires que les migrants entretiennent avec les lieux (Tarius 2005 : 338).

Par son ancienneté et la force de son adaptation aux contraintes économiques, politiques et socioculturelles des nouveaux contextes migratoires, la migration marocaine s'inscrit en fait dans un double rapport au territoire, marqué par la mobilité du nomade qui cherche à se donner les moyens d'accéder aux ressources des territoires d'ici et de là bas, et par l'ancrage du sédentaire qui réclame sa citoyenneté là bas en affichant son identité de marocain. Ce qui le rapproche de la figure du transnational, rendant du coup peu pertinente la catégorie des territoires délimités par les frontières nationales, sur lesquelles s'appuient généralement encore beaucoup d'études migratoires¹⁷.

2.3 Les rapports émigration internationale/migration intérieure

Un autre effet abordé par la recherche, mais pas suffisamment et l'articulation qui peut exister entre la migration internationale et la migration interne. Il est admis que la croissance des villes marocaines s'explique en grande partie par la migration interne. C'est ainsi que selon les données, estimations et analyses du CERED, la part de la migration interne dans la croissance urbaine des provinces de Nador, Al Hoceïma, Chefchaouen, Tétouan et Tanger, par exemple, a été de 26% au cours de la décennie 1960, de 40% au cours de la décennie 1970 et de 45% en 2000. Or, lorsqu'elle intervient dans ce contexte, l'émigration internationale participe en partie à l'intensification de ces flux migratoires internes. Il s'agit de la tendance qu'ont les émigrés rifains à investir leurs épargnes dans l'immobilier

¹⁶ Le numéro 1302, juillet-août-septembre 2013 de la Revue des Migrations Internationales, porte le titre de « Diaspora Marocaine », dix ans après l'apparition dans la même revue en 2003 d'un numéro sur « Les Marocains de France et d'Europe » (voir article de présentation en ligne (<http://www.hommes-et-migrations.fr/index.php/?actualites/numeros-a-paraitre/diaspora-marocaine/7133-document-sans-titre>)).

¹⁷ Le transnationalisme étant présenté comme « un déplacement des identités, notamment nationales, et des revendications politiques et sociales au-delà des appartenances territoriales habituelles fondées sur l'échelle des États-Nations. Cette perspective de recherche apparaît incontournable dans un souci de dépassement du nationalisme méthodologique » (Fibbi et Gianni 2008 :7).

urbain en accompagnant cet investissement du transfert de la famille restée au pays vers la ville, lieu de cet investissement. Le déplacement de la famille et de l'investissement peut intervenir également suite à la migration internationale lorsque le projet migratoire se termine par un retour définitif (Berriane 1998).

Lorsque la famille accompagne l'émigré, le choix de la ville pour l'édification de la maison réservée au retour définitif, relève du même souci. Ceci fait que chronologiquement, l'installation de la famille de l'émigré se situe après ou pendant la réalisation du projet migratoire international. Le schéma qui se dégage de la littérature correspond à un itinéraire triangulaire joignant le milieu rural d'origine au milieu urbain d'accueil après un relais passant obligatoirement par l'émigration internationale (Le Peletier 1983).

Ceci rend encore plus complexes les systèmes migratoires des régions de forte émigration. Dynamisée par l'émigration internationale, cette migration interne échappe à tous les schémas classiques de l'exode rural puisqu'elle n'est plus une migration de pauvreté. C'est une migration motivée essentiellement par la recherche de conditions meilleures et d'un certain confort et d'une qualité de vie pour la famille et les enfants restés au pays. C'est aussi une migration à la recherche de conditions satisfaisantes pour l'investissement du produit de l'épargne de l'émigration. Partant des campagnes, ces flux ne s'arrêtent pas dans les villes proches ou les petits centres en gestation, mais quittent les foyers de l'émigration pour aller vers d'autres régions plus ou moins lointaines. Ceux du Rif oriental, par exemple, ont une préférence pour les villes du Nord-ouest reproduisant de fait la vie relationnelle qui liait autrefois le nord-est au nord-ouest. Ils reprennent donc les trajectoires anciennes des relations qu'entretenait le Rif oriental avec la péninsule tingitane et les métropoles régionales comme Fès. Le phénomène du passage de la campagne à la ville suite à une migration à l'étranger, s'est généralisé à d'autres régions du pays (Lanjri 2000 ; Bouchiba 2000).

2.4 Migration et genre

La femme est devenue un fait essentiel de l'émigration marocaine, à partir des années 1970 et suite aux regroupements familiaux. Son statut en tant que migrante a évolué depuis et comporte plusieurs figures. Il y a celle de la première génération dont la migration est essentiellement perçue comme une mobilité d'accompagnement du père ou du mari. Après un départ dans la soumission, restées longtemps invisibles, ces femmes réussirent, au fil des années passées en migration, à acquérir un pouvoir dans la famille, souvent consolidé par la présence des enfants et une relative autonomie financière. Les filles nées en situation migratoires, appartiennent à une deuxième ou troisième génération. Elles ont eu accès à l'instruction et à l'emploi qui leur donne un profil différent de celui de leurs mères. Mais même si elles sont considérées comme des « actrices économiques et sociales », leur vie n'est pas toujours libérée des contraintes familiales. Certaines sont émancipées et s'identifient aux valeurs de la modernité de la société d'accueil, alors que d'autres n'arrivent pas à dépasser le conformisme culturel et/ou religieux que leur impose la communauté d'origine. C'est par rapport à ce champ socio culturel dual que se positionnent les femmes impliquées dans les mouvements migratoires récents, par les études, le mariage et/ou le travail. Viennent s'ajouter à ces situations les femmes recrutées pour

le travail agricole saisonnier en Espagne, où celles appelées à vivre dans les pays du Golf avec des contrats de domestiques, d'artistes ou de spécialistes des soins. Toutes ces figures confèrent une complexité à l'émigration féminine et appellent des approches selon des registres plus articulés sur le genre. Dans son travail, Vause (2009) identifie quatre angles d'approches privilégiés par les études des femmes migrantes : le regroupement familial, le marché du travail¹⁸, les stratégies familiales et les réseaux migratoires.

Les recherches au Maroc ayant pour objet les femmes émigrées sont rares. Quand elles sont abordées c'est dans le cadre d'études globales (Khachani 2009) et la référence aux tendances générales d'évolution des effectifs, où des activités qu'elles exercent, prennent le dessus sur les analyses fines des conditions d'émigration de la femme, des événements qui entourent son voyage, de son statut en pays d'immigration, de ses retours au Maroc, etc. Ce qu'a essayé de combler le travail d'El Ghali (2005) qui relate, à partir du cas des femmes émigrées en Espagne originaires de la région de Taounate, les motifs économiques, socioculturels et personnels qui poussent de plus en plus de femmes marocaines à choisir la voie de l'émigration hors du pays comme moyen de réaliser leur projet et de rompre avec une réalité qu'elles supportent mal. En les suivant dans leurs itinéraires migratoires à Madrid et à Malaga, l'auteur met en relief l'insuccès du projet migratoire des femmes qui se retrouvent doublement exploitées pour leur sexe et pour leur statut d'immigrées, dans beaucoup de cas sans papier. Mais cette situation dans le pays d'accueil ne les empêche pas d'être, à l'image des hommes immigrés, aussi des sources de revenus pour leurs familles restées au pays.

Dans les pays d'accueil les recherches sur la situation des femmes marocaines migrantes sont plus foisonnantes. Les quelques titres que nous citons ici marquent la diversité des champs abordés qui concernent des thèmes classiques de la condition d'immigrée vécue par les femmes (Alcalde, García, Moreno et Ramírez 2002 ; El Hariri 2003) et des thèmes nouveaux relatifs au vieillissement des femmes immigrées (Ait Belmadani 2001), aux activités transnationales au féminin (Delcroix et Bertaux 2012).

L'émigration féminine marocaine a mis en relief les tendances d'un changement social en profondeur. Car si la femme a pu accéder à la possibilité de concevoir et réaliser un projet de vie hors du pays et sans la tutelle d'un homme, c'est parce que le contexte marocain a été marqué par un relâchement des restrictions culturelles et la tendance à plus de permissivité par rapport à la mobilité de la femme loin du contrôle social de la famille. L'effet de l'émigration sur le statut et la condition de la femme non migrante est abordé en considération des nouvelles tâches qui lui sont affectées au niveau familial et villageois du fait de l'absence des hommes, et des relations sociales qui en résultent (Steinmann 1993), ou des marges de liberté qu'elle a pu acquérir en devenant un acteur de développement (Damamme 2009), et en menant une vie loin du contrôle familial (Viché 2009).

En tant que composante de l'émigration internationale, la femme n'a pas été considérée comme un sujet de prédilection pour les recherches longtemps attirées par des thèmes à référentiel masculin qui s'intéressent à l'impact économique des

¹⁸ L'approche par le marché de travail s'intéresse aux emplois pour lesquels les femmes migrantes sont sollicitées, travail domestique, emploi du « care » (chaîne globale des soins) et prostitution.

remises migratoires ou à l'évolution des flux et leur répartition spatiale. Selon Vause (2009 : 11) qui fait référence à Boyd et Grieco (2003) « l'indifférence face au genre survient lorsque les chercheurs ajoutent simplement le sexe comme une variable ou en tant que sous-population dans l'analyse, sans réexaminer le cadre conceptuel sous-jacent, ou sans développer de nouveaux modèles permettant d'expliquer les différentiels de genre ». D'ailleurs rien d'étonnant si on sait que la recherche sociale au Maroc a longtemps été sous influence de la recherche en science sociale française, elle même en retard sur le sujet de la femme par rapport aux avancées réalisées au niveau des pays anglo-saxons, ou plus récemment dans des pays comme l'Espagne et l'Italie (Maas et al. 2001).

3. L'émigration internationale et le développement

3.1 La problématique des transferts

Le mouvement migratoire des Marocains à l'étranger a abouti à la naissance et au développement d'un secteur particulier parmi les agrégats de l'économie nationale. Le poids de ce secteur est devenu incontournable pour la santé économique du pays. Il est souligné par les chiffres suivants : Avec plus de 6 milliards de dollars, les remises fournissent désormais 7% du PNB du pays. Parmi tous les pays d'origine des immigrés vivant en Europe, le Maroc apparaît comme celui qui bénéficie le plus des flux financiers issus de l'émigration. A un niveau macro-économique, l'étude des retombées économiques de l'émigration implique donc la question centrale des transferts monétaires en devises fortes dont le produit est considéré comme un facteur d'équilibre dans les échanges du pays avec l'extérieur. Au niveau des foyers directement ou indirectement impliqués, les ressources de l'émigration constituent la base de subsistance. Dans les deux cas, il faut insister sur le fait que les retombées de l'émigration ne se limitent pas aux seuls aspects budgétaires, comptables et domestiques, mais impliquent aussi, et surtout, les effets multiplicateurs indéniables sur l'ensemble de l'économie nationale et locale.

De ce fait très tôt la recherche s'est attachée à suivre ce secteur, l'intérêt des chercheurs et des praticiens étant porté sur la connaissance de l'ampleur des transferts, de leur localisation et des modalités de leurs affectations, variables essentielles pour mesurer l'ampleur du profit qui en est tiré. En outre, ces variables expliquent d'autres aspects socio-économiques, par exemple certaines formes d'urbanisation que connaît le Maroc en liaison avec la migration et sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Le sujet est resté, néanmoins, relativement peu (ou mal) connu, en raison de la fréquence des pratiques de change parallèle, des modes de transfert informels, de l'ambiguïté des termes, de la diversité des sources statistiques, etc. Pour le Maroc on ne dispose sur cette question que de peu d'enquêtes systématiques et régulières pour pouvoir suivre le phénomène.

La recherche s'est tout d'abord intéressée aux différents modes de rapatriement. Entre la poste, la banque, les canaux informels et aujourd'hui de plus en plus les moyens modernes de paiements internationaux (Western Union), on relève l'augmentation spectaculaire du contrôle des flux financiers par le secteur bancaire. On relève également que le système migratoire marocain, comparé aux autres pays du Maghreb, en particulier l'Algérie, accorde une place réduite aux

transferts « souterrains », ou du moins aux transferts non comptabilisés qui font largement appel au système de compensation et aux flux de marchandises. Cette particularité s'explique en grande partie par les mesures incitatives que l'Etat et les banques du Maroc avaient mises en place très tôt pour inciter ces émigrés à rapatrier le maximum de leurs épargnes.

Les effets de ces transferts sont multiples et outre les retombées macro-économiques évidentes ce sont les retombées micro-économiques qui apparaissent les plus intéressantes à mettre en évidence. En effet, les membres de familles restés au pays et bénéficiant de transferts effectués par des émigrés jouissent incontestablement d'un différentiel de revenus par rapport aux familles de non migrants. Il est aussi certain que ces transferts contribuent à la formation des revenus des ménages et jouent donc un rôle capital dans la survie de plusieurs familles au Maroc.

Dans une ville comme Nador, par exemple, 52% des ménages disposaient à la fin des années 1990 de revenus supplémentaires dont le montant total représentait 16,4% des revenus de l'activité principale. Il y a lieu de croire qu'au moins la moitié de ces revenus supplémentaires sont imputables aux ressources issues de l'émigration. De ce fait, mais aussi, il faut le dire, en raison des retombées du commerce florissant et plus ou moins illicite avec l'enclave de Mellila, le revenu moyen annuel par personne avait été estimé pour le milieu des années 1990 à 4.200 DH, alors qu'il n'était que de 1.700 DH à Tétouan et de 1.947 DH à Tanger, c'est-à-dire dans des villes où la vitalité économique est supérieure (Berriane et Hopfinger 1999). Il est certain que dans des régions où les ressources sont moins diversifiées, la part des envois d'argent des émigrés dans le revenu des ménages est encore plus importante. On pourrait, par conséquent, mesurer l'ampleur des implications, au moins à moyen terme, de tout tarissement de cette source de revenus sur l'équilibre économique et social des régions concernées. D'où les soucis des responsables face à un éventuel changement dans les comportements d'épargne et d'envois d'une partie de cette épargne vers les régions d'origine.

Par ailleurs et de façon générale, ces transferts jouent un rôle essentiel dans la diffusion des implantations bancaires dans les régions les plus reculées et dans la modernisation de ce secteur. C'est ainsi que plus de 67% des comptes ouverts dans les petites localités du Nord-Est (Zeghaneghane, Midar, Jbal Aroui) appartiennent à des migrants (Berriane et Hopfinger 1999). A Taza, cette proportion est de 61% et à Tiznit, elle est de 65%. Il y a là un effet indirect de l'émigration sur le resserrement de la trame des équipements bancaires et la modernisation de l'environnement économique. A la limite on pourrait imaginer que sans les émigrés il y aurait des localités (les petits centres du Nord-Est) qui ne seraient pas touchées par les équipements bancaires.

Par le biais de ces transferts la migration internationale des Marocains va avoir des effets non négligeables sur les milieux de départ qui ont fait l'objet de l'essentiel des études et recherches menées par les géographes, entre autres.

3.2 La question du co-développement

La relation entre migration internationale et développement est une question que la recherche sur les migrations s'est posée depuis les années 1970. L'intérêt pour ce thème est justifié par l'importance prise par les migrations internationales en

termes de potentiel humain et financier en circulation entre des pays d'origine et des pays de destination, permettant d'apporter une relative correction aux déséquilibres qui en ont été la cause. La recherche scientifique a investi ce domaine et ouvert des pistes de recherche ayant permis de comprendre le phénomène migratoire et d'inspirer aux décideurs les mesures à prendre pour une optimisation de l'utilisation des compétences et des fonds des émigrés.

En abordant cette thématique, la recherche a évolué parallèlement aux changements conceptuels relatifs aux deux termes, la migration internationale (émigration/immigration) et le développement.

Au cours des dernières décennies, il y a eu d'une part, l'ouverture du champ migratoire en Europe et vers d'autres destinations, et l'adaptation de l'activité des émigrés au contexte de crise, par une reconsidération du rapport au pays d'origine, lieu de repli et de réinvestissement et par l'adoption de la mobilité, dans son sens nomade, comme une forme de vie joignant l'ici et là-bas (Tarrius 2005). Et, d'autre part, le développement, autrefois affaire des seuls pouvoirs publics, est devenu aussi un champ où s'investissent des acteurs non étatiques relevant du privé ou de la société civile. Un changement d'orientation imposé à partir des pays d'accueil de l'émigration et où furent mises au point des nouvelles stratégies de coopération au développement qui impliqueront aussi les collectifs de migrants notamment à travers le co-développement¹⁹.

La participation des émigrés au développement de leur pays est présentée comme une stratégie censée ralentir les flux migratoires vers les pays du nord, tout en permettant aux pays d'origine des migrants de tirer le meilleur parti d'un potentiel jusqu'ici dispersé et mal géré. Et loin d'être dans le prolongement des solidarités communautaires, mises en place par les réseaux transnationaux des Marocains, le co-développement est aussi perçu comme « un volet accompagnant chaque dimension de la politique migratoire, que ce soit l'objectif de sélection de main-d'œuvre qualifiée (carte Compétence et Talents) ou celle de la reconduite à la frontière des immigrés sans-papiers (aides au retour et à la réinsertion) ». (Lacroix 2009 : 6).

Les travaux sur l'émigration internationale et son impact sur le développement au Maroc relèvent de deux approches décalées dans le temps: la première, déjà ancienne et relativement dépassée, rattache le phénomène migratoire à une situation de sous développement et considère l'Etat comme l'agent responsable de la mise en œuvre des politiques de développement, la deuxième, plus récente et novatrice, voit dans l'émigration un phénomène imposé par les échanges transnationaux et le développement comme une affaire régulée par l'Etat, certes, mais qui relève aussi de l'action des entrepreneurs et autres acteurs organisés en réseaux.

¹⁹ Le concept de co-développement fut élaboré en France dans les années 1970, au sein des cercles tiers-mondistes du parti socialiste. Mais c'est en 1997, que le rapport Sami Nair donne au terme son acception courante (Nair 1997). La pratique du co-développement s'est ensuite diffusée en Europe du Sud, dans les nouveaux pays d'immigration. L'Espagne et l'Italie l'ont mis en œuvre essentiellement comme une dimension de la coopération décentralisée.

La recherche sur migration/développement au Maroc dans le contexte des années 1970-1990

Les premières études systématiques sur émigration et développement au Maroc remontent au début de la décennie 1970, et ont été menées dans le cadre de projets commandités par des pays récepteurs de la main d'œuvre marocaine. C'est le cas du projet REMPLOD « Réintégration des travailleurs émigrés et promotion des opportunités locales pour le développement » à travers lequel le gouvernement néerlandais tentait de faciliter le retour des émigrés marocains, tunisiens et turques dans leurs pays d'origine. Ce projet a donné lieu au Maroc à une étude réalisée conjointement par l'Institut national des statistiques de Rabat et l'Institut de géographie sociale (SGI) de l'Université d'Amsterdam.

Plusieurs publications sont issues de cette étude et ont abordé la question à des échelles différentes. Dans une étude sur l'impact de la migration internationale dans le milieu rural du Maroc (Insea-Imwoo-Nuffic-Remplod 1978), les principales conclusions nuancent l'effet de l'émigration vers les Pays-Bas sur le développement des régions d'origine. Cette émigration n'est pas considérée uniquement dans sa contribution au développement économique en général et l'amélioration du niveau des familles au pays, mais aussi par ses effets contradictoires dans la mesure où elle est le résultat du sous développement et produit du sous développement. Au lieu de résoudre les problèmes du sous développement l'émigration les renforce car elle perpétue les relations de dépendances avec le pays d'accueil.

Dans la même optique, mais à une échelle régionale, l'étude publiée par Paolo De Mas sur le Rif (de Mas 1978), démontre les obstacles structurels inhérents au contexte marocain de l'époque et qui sont responsables de la marginalisation de certaines régions périphériques. L'interventionnisme de l'Etat bloque la possible participation des émigrés et empêche l'aboutissement des programmes de coopération pour le développement.

Dans le monde urbain le changement des caractéristiques de l'émigration marocaine est appréhendé à travers une série de paramètres socio démographiques, économiques et culturels (Hamdouch et al. 1981). En relation avec l'impact sur le développement, au-delà des effets sur le niveau de vie ou les conditions de logement qui s'améliorent dans le cas des familles des émigrés contrairement aux foyers non émigrés, les investissements des émigrés sont évalués à travers leur utilisation dans les secteurs de la construction du logement, dans l'achat des terres agricoles et dans la création de petits commerces.

Durant les décennies 1980 et 1990, d'autres recherches menées à des échelles locales, régionales et nationales se sont focalisées essentiellement sur l'impact économique de l'émigration en soulignant à chaque fois les nuances qu'imposent la nature du cas ou de la région étudiés. Car les familles dont sont originaires les émigrés ne réagissent pas toutes de la même façon aux apports matériels et non matériels véhiculés par l'émigration. Certaines arrivent à peine à répondre aux besoins essentiels, d'autres par contre disposent de potentialités supplémentaires pour se permettre l'épargne, voire l'investissement productif (Lassonde 1983).

Les effets des migrations sur le développement régional représentent une dimension à laquelle se consacrent généralement les recherches géographiques. A l'heure où le développement régional ne constituait pas encore une priorité politique, les

études se sont attachées à démontrer les aspects qui dans l'impact de l'émigration internationale pourraient être retenus comme un fait saillant par lequel les régions à forte émigration se démarqueraient par rapport aux autres régions. Mais il a été démontré que les régions d'origine des émigrés ne sont pas toutes dans la même situation de marginalisation. Non seulement elles ne connaissent pas toutes le même niveau de déstructuration du système traditionnel, mais elles ne profitent pas au même degré de la manne des interventions de l'Etat. Des régions, comme le Rif, disposant d'une importante communauté à l'étranger, ne profitent pas de façon optimale des revenus migratoires de leurs émigrés. En l'absence d'une véritable politique de développement régional, une partie importante de l'argent de l'émigration est investie dans les lieux les plus favorisés du pays. Des études ont démontré que la plus value des investissements des émigrés, comme c'est le cas de leurs dépôts bancaires, est drainée vers les régions économiques les plus dynamiques situées sur l'axe atlantique (Berriane et Hofinger 1999 et Berriane et Aderghal 2010). Ce qui prive les régions d'où les émigrés sont issus d'une importante manne financière qui aurait été utile pour leur développement (Lazaar 1990, Hopfinger 1999, Lacomba 2004). Au niveau régional il y a donc une certaine nuance quant au rôle des apports financiers en matière de développement. Car même si l'apport des émigrés en capitaux est considérable en termes de volume, les effets de modernisation du tissu économique ne peuvent pas être considérés comme des indices du déclenchement d'un processus de développement. Ceci peut s'expliquer, soit par la faiblesse des équipements publics, surtout en milieu rural, qui ne favorise pas la valorisation optimale des possibilités d'investissement (Popp 1999), soit par le fait que la réussite de la carrière migratoire n'est pas généralisée à toutes les catégories d'émigrés et par conséquent ne constitue pas la règle (Kagermeier 1999).

Sur un autre registre et à une échelle macroéconomique, d'autres analyses sont parties du fait que les remises de fonds d'origine migratoire sont en progression continue et mieux gérées, pour parler des effets positifs induits qu'ils peuvent entraîner dans plusieurs domaines allant de l'accélération de l'urbanisation à la transition démographique, en passant par la progression de la scolarisation, la réduction des inégalités éducatives entre sexes, les changements de la position sociales de la femme, et la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales (Berrada 1993). Dans le même ordre d'idées, l'émigration est aussi considérée comme un facteur ayant contribué à la réduction de la pauvreté à travers les transferts directs aux familles et/ou à travers les investissements créateurs d'emplois (Bouchrachen 2000).

L'émigration à l'heure de l'émigré acteur du développement

Durant les deux dernières décennies l'émergence des émigrés en tant qu'acteurs de développement a suscité l'intérêt de plusieurs études qui ont abordé la question à différentes échelles et à partir de plusieurs angles de vue. Certaines études ont cerné la problématique à partir de l'émigré acteur de changement dont l'initiative entrepreneuriale peut générer une dynamique économique à un niveau local (Berriane 1999). D'autres se sont attachées à l'analyse du rôle joué par les immigrés, à partir d'un pays de destination, dans le développement de leur société d'origine. Ceci, à travers des actions menées dans le cadre des associations constituées dans le pays d'accueil et dont les initiatives sont accompagnées par

des interventions des organismes officiels dans le cadre du co-développement (Lacroix 2005).

Les associations d'immigrés marocains en Europe ont été pionnières dans un contexte où on recherche le lien entre migration et développement de la société d'origine²⁰. Leurs projets de développement sont passés de l'assistance (donation de matériel scolaire, sanitaire...) à des actions de développement local (projets intégrés et durables). Certaines associations articulées à une localité déterminée ont évolué vers des organisations d'émigrés qui travaillent pour l'ensemble du pays ou pour une région particulière. Sont donc mis en réseau, inscrits dans le champ migratoire transnational, les territoires d'origine et ceux d'accueil des migrants (Lacroix 2005).

Mais des problèmes subsistent quant à la coopération entre associations d'émigrés et associations locales pour développer des projets communs. Aussi les actions de développement ne sont-elles pas toujours dirigées vers les régions les plus nécessiteuses, et au lieu de contribuer au dépassement des déséquilibres entre les territoires, l'apport du développement par la mobilisation des potentiels de l'émigration les exacerbe (Lacomba 2004).

En outre, les rôles que les nouveaux acteurs sont appelés à jouer et la marge de manœuvre qui leur est laissée pour mener leurs actions ne sont pas perçus de la même manière, côté pays d'accueil de l'émigration, d'une part, et côté marocain, de l'autre. Au Maroc, le problème se pose parfois en termes de légitimité de l'action sur le territoire disputé entre l'Etat central et les associations de migrants. Plusieurs projets de développement local associant des acteurs aux légitimités divergentes n'ont pas pu aboutir (Aderghal, Berriane, Amzil 2013). Dans le cas de la migration marocaine en Espagne et son incidence sur le développement du Maroc, les organismes officiels et les ONG marocaines considèrent cette relation positive, alors qu'elle est considérée comme négative par leurs homologues espagnols (Lacomba 2004).

Dans un autre registre de la politique migratoire du Maroc, le migrant est aussi considéré comme un entrepreneur potentiel (Al Azzouzi 2005). L'engagement envers les MRE, coïncidait en fait avec les nouvelles orientations de la stratégie économique marocaine vers une libéralisation cherchant à dynamiser la croissance par l'investissement privé, essentiellement étranger. Mais au-delà de ces préoccupations purement économiques, l'Etat n'a pas investi les Marocains de l'étranger d'un rôle politique plus conséquent, leur permettant de porter leur influence dans les champs sociaux qu'ils investissent au niveau local, régional et/ou national.

3.3 Le mouvement associatif

Le mouvement associatif migrant s'est constitué en objet d'étude pour les recherches sur les migrations internationales à la suite d'une évolution des contextes économiques et socio politiques dans les pays d'accueil, d'un côté, et dans les pays d'origine, de l'autre. Il est consécutif aux reconsidérations des problèmes d'intégration et de précarité auxquels font face les immigrés dans

²⁰ Cas de Migrations et Développement en France, Red Euromediterránea de Cooperación al Desarrollo, (REMCOD) en Espagne.

les pays de résidence et des rôles que ces mêmes immigrés sont censés jouer dans le développement de leur pays. C'est un mouvement qui résulte à la fois des dynamiques sociales et des incitations des politiques menées par les Etats. Les politiques de soutien des diasporas mises en œuvre par les pays d'accueil ou d'origine ont entraîné la multiplication d'associations de migrants. Les signes d'ouverture vers l'implication de la société civile, parallèlement à la consécration de politiques de décentralisation ont eu pour résultats, au cours de la décennie 1990, la recrudescence de projets de développement initiés par des collectifs de migrants (Lacroix 2005:137).

Les conditions de genèse du mouvement associatif, de son développement et de l'efficacité de son action sont liées au contexte de chaque pays d'accueil, et de son utilité perçue à partir du Maroc.

Les associations vues à partir des pays d'accueil

Retraçant la genèse du mouvement dans les contextes d'immigration de certains pays d'accueil européens, Angleterre, France, Espagne, Italie, Lacroix (2009) fait remarquer que même si les collectifs immigrés en Europe prirent conscience depuis longtemps de leur identité, appuyée sur des considérations d'appartenance ethnique et/ou régionale, les politiques des pays d'accueil ne tolèrent pas souvent la matérialisation de cette prise de conscience de soi, par la reconnaissance des associations basées sur ce sens d'appartenance. Et là le comportement des différents pays d'accueil est loin d'être homogène. En France, par exemple, cette interdiction est faite au nom du principe de l'égalité républicaine, qui s'oppose à l'utilisation des référentiels identitaires pour appuyer l'activisme associatif (Lacroix, 2009). Et c'est à la faveur du développement que les associations de migrants seront instituées comme partenaires à part entière dans la coopération pour le développement entre la France et les pays d'origine des immigrés. En Angleterre, par contre, la présence du tissu associatif œuvrant dans l'espace public, produit d'une politique systématique d'intégration, remonte à plus de quatre décennies. Les associations les mieux implantées seront associées à la formulation des politiques de développement²¹, sans toutefois que soit négligée la lutte des associations en général pour une meilleure intégration des immigrés au niveau local. En Italie et en Espagne, pays récemment intégrés au club des pays d'accueil de l'émigration, les associations de migrants s'activent dans des domaines en relation avec l'insertion des populations en situation précaire. Une attention toute particulière y est aussi donnée, même si à des périodes plus récentes, aux questions liées à l'implication des migrants dans les espaces transnationaux à travers leur présence dans les projets de développement (Navarra et Salis 2011).

L'imbrication entre pouvoir politique et associations de migrants dans le pays d'accueil semble s'imposer. Elle prend toute son expression à travers les actions concrètes entreprises au niveau municipal par les associations de migrants. L'un des indicateurs et non des moindres et la participation des migrants aux élections municipales non admises dans les différents pays, et même dans certaines municipalités d'un même pays, cas de l'Italie (Navarra et Salis 2011). Mais cette imbrication apparaît encore plus évidente dans la relation de tutelle imposée par

²¹ La dimension englobant l'appartenance ethnique à une échelle de continent apparaît dans les appellations de ce type d'association de African Foundation for Development (AFFORD) ou de Asian Foundation for Philanthropy (AFP) (cités par Lacroix, 2009. p. 30).

les ONG du pays d'accueil aux associations de migrants. L'analyse faite par Lacroix (2009) fait ressortir le poids de cette tutelle des ONG dans l'Europe continentale, contrairement à l'Angleterre où les associations jouissent d'une certaine autonomie et jouent plus le rôle de partenaires de l'Etat.

Les associations vues à partir du Maroc

Le mouvement associatif des Marocains à l'étranger remonte à la période d'avant l'indépendance. Surtout en France, où les associations servaient aussi, comme au Maroc « d'abris à l'émergence du mouvement national » (Lacroix 2005; Tozy 2011). Mais il a fallu attendre les années 1970, et la recrudescence de la présence des Marocains à l'étranger, pour assister à une reprise de ce mouvement avec la double constante décrite auparavant, la lutte pour l'intégration et l'implication dans le soutien des villages d'origine. Entre 1996 et 2006, il y aurait près de 1.600 associations de Marocains à l'étranger. Ce qui suscitera, dans un premier temps, une réaction de l'Etat marocain par la création des amicales, comme moyen d'encadrement des Marocains et d'une bonne partie de ces associations. La mouvance du développement, comme d'ailleurs la pression des courants progressistes donneront par la suite l'occasion à certaines associations de marquer leur territoire et de jouer des rôles emblématiques dans leurs domaines respectifs, du développement et des droits de l'homme. Elles constitueront dans certaines situations de véritables ferments de changement social dans une partie du Maroc urbain et profond (Mernissi 1997; Daoud 1997).

Mais en dehors des études qui retracent le cadre de la mise en place des politiques de développement local dans un rapport avec la gestion des migrations, peu de chercheurs ont eu pour objet d'analyse les associations de migrant comme fait social émergent dans le contexte socio politique marocain des deux dernières décennies. Tâche à laquelle plusieurs chercheurs se sont attelés dans le cas des associations marocaines en général (Denoeux et Gateau 1995 ; Berriane Y 2013)

3.4 Les effets sur les régions de départ : le milieu rural

L'impact de l'émigration sur la situation socio économique et environnementale des campagnes est parmi les sujets qui ont été le plus abordés en rapport avec le phénomène migratoire. Mais en considération des mutations des contextes socioéconomiques et culturels des pays de départ comme des pays d'accueil, l'émigration sous toutes ses formes est devenue un axe de recherche principal dans le champ des études sur le rural, et a suscité plusieurs renouvellements et avancées sur les plans théoriques et méthodologiques.

A l'origine de la recherche sociale sur le rapport émigration - fait rural

L'intérêt porté à cette problématique n'est pas récent, et on peut le faire remonter aux études qui eurent pour objet les transformations induites en milieu rural marocain par le choc colonial (Montagne 1951; Lesne 1958; Le Coz 1964).

Jusqu'au début des années 1970, l'émigration internationale en tant que phénomène affectant le monde rural n'était pas abordée de manière directe (Adam 1972). Les études appartenant aux champs disciplinaires de la géographie, l'histoire, la sociologie et l'anthropologie, abordaient la question selon une optique de déracinement et de dévitalisation des campagnes sous l'effet de l'émigration. On

peut y voir des positions de recherche qui s'inscrivaient dans la ligne tracée par des sociologues comme Bourdieu et Sayad (1964) ou Mendras (1970).

Mutation du fait migratoire et renouveau des études sociales sur son impact dans les campagnes marocaines

D'aucuns considèrent que l'émigration internationale a connu une mutation, après le premier choc pétrolier de 1973. Les restrictions imposées par les Etats européens à l'accueil de la main d'œuvre issue des pays du Maghreb et les réglementations mises en place pour l'aide au retour et pour le regroupement familial ont eu des conséquences sur les pays d'origine des immigrés.

Sensibles à ces transformations sociales relatives à la mutation du phénomène migratoire, les différentes disciplines des sciences sociales n'ont pas abordé les aspects de l'impact de l'émigration internationale sur le milieu rural avec la même pertinence. Les travaux relevant de la science économique inscrivent leur approche dans la double échelle macroéconomique du pays et microéconomique des ménages. Le monde rural n'étant pas identifié comme catégorie d'analyse spécifique (Hamdouch et al. 1981 et 2000; Belguendouz 2006). En sociologie et anthropologie les thèmes soulevés se rattachent à la désagrégation des systèmes sociaux traditionnels et au changement social d'une manière générale dans lequel l'émigré est perçu comme un vecteur de modernité qui participe à la diffusion de nouveaux modèles de comportement et de consommation (Pascon 1983; Hart et Raha 1999; Mernissi, 1997).

Les études géographiques sont plus foisonnantes en la matière et relèvent d'une tradition qui, en plus de privilégier des échelles plus circonscrites, allant du régional au local, a longtemps été dominée par les études rurales qui abordaient aussi des problématiques migratoires.

Un premier bilan sur les études géographiques en matière d'émigration internationale dans son impact sur le milieu rural a déjà fait l'objet d'un article signé par Bencherifa (1993). L'auteur y discute deux thèses contradictoires, une positive et l'autre négative sur l'impact de l'émigration en termes de dépeuplement des campagnes, de l'utilisation faites des remises monétaires envoyées, et du rôle que sont censés jouer les émigrés qui retournent définitivement dans leur pays d'origine.

C'est par rapport à cette double perception que les régions marginales, le Rif central et oriental, les oasis du Sud-Est (Todgha, Dades), le Haut Atlas occidental, l'Anti Atlas et le Souss, traditionnellement marquées par le phénomène migratoire, seront le plus étudiées par les géographes (Berriane et Hopfinger 1993; Lazaar 1990, Ait Hamza 1992, de Haas 2003).

Les angles d'approche de ces questions sont partagés entre, d'une part, ceux qui continuent à privilégier un déterminisme physique et culturel pour expliquer le déclenchement des phénomènes migratoires et leur impact, notamment dans les régions arides du sud-est marocain, et de l'autre ceux qui s'en éloignent et considèrent les flux migratoires comme étant le résultat de la combinaison d'une série de facteurs économiques et politiques, qui interagissent dans un contexte soumis à une dynamique et traversé par des inégalités de tout genre. Le changement du contexte social et économique est donc antérieur au

déclenchement de l'émigration qui, par contre, a été la cause de son amplification et de l'accélération de son rythme (Steinmann 1993). Durant les dernières décennies l'effet multiplicateur de l'émigration internationale sur les économies et la société rurale s'insère dans une nouvelle approche qui considère la campagne comme un espace de plus en plus conquis par les investissements issus de la ville. Ces derniers consacrés plus au bâti qu'à la modernisation des exploitations agricoles, ont contribué à l'essaimage de l'urbanisation dans les campagnes et à la multiplication des centres urbains. Après la grande ville, ces centres sont devenus les principaux foyers où se déploient les impacts de l'émigration.

3.5 Les effets sur les régions de départ : le milieu urbain

Si le discours scientifique relatif aux impacts de la migration internationale sur les régions de départ, paraît, au Maroc, assez fourni, la plupart de ces productions scientifiques se rapportent le plus souvent au milieu rural. Les campagnes marocaines ayant été dans un premier temps à l'origine des principales vagues d'émigrés, il est tout à fait compréhensible que l'essentiel des études s'attache à ce milieu (Simon 1983).

Or, non seulement la ville, en tant que zone de départ, participe depuis plusieurs années et de façon appréciable aux flux des migrations internationales, mais elle est le plus souvent le lieu préférentiel du retour temporaire ou définitif des émigrés, même lorsque le milieu de départ était à l'origine rural. Dans un deuxième temps et suite à la diffusion du fait migratoire dans tout le pays, y compris les villes grandes soient-elles ou petites, celles-ci sont devenues également le lieu où se concrétisent les projets des émigrés et où on relève les effets les plus visibles. Devenant le réceptacle des retours définitifs ou temporaires et des investissements de cette émigration qu'elle soit d'origine rurale ou urbaine, la ville n'est plus écartée de la problématique des effets de la migration internationale. Jusqu'à la fin de années 1980, seules quelques références dont quelques thèses de troisième cycle et de doctorat et une enquête systématique et quelques enquêtes localisées ont traité directement de ce thème au Maroc (Hamdouch 1981; Charef 1983, 1984, 1986; Lepeltier 1983, 1984; Pinson 1983, 1984; Daid 1988)²². A partir de 1990, et suite notamment au projet de recherche collectif initié par des équipes maroco-allemandes sur l'agglomération du Grand Nador dans le Rif oriental, les travaux se sont attachés à analyser la relation pouvant exister entre émigration internationale et croissance urbaine (Berriane 1993, 1994, 1995, 1996, 1998; Berriane et Hopfinger 1992, 1996, 1997, 1999; Hopfinger 1999; Belcadi 1993; Charef 1990; Aït Hamza 1993; Kaioua 1999; Errachid 1993; Bouchiba 2000; Lanjri 2000)²³.

Les principaux thèmes abordés jusqu'à la fin des années 1980

Jusqu'à la fin des années 1980, la plupart des essais qui traitaient de l'impact de l'émigration sur le milieu urbain essayaient d'évaluer la masse monétaire injectée dans les circuits commerciaux locaux, les effets de l'émigration sur la croissance urbaine en général, et de décrire les transferts de techniques et modèles quant au cadre bâti, et les comportements et stratégies d'investissements des émigrés.

²² Voir bibliographie en fin d'article.

²³ Voir bibliographie en fin d'article.

Le logement fut le thème le plus courant et apparemment le plus simple à appréhender. Mais son étude suscitait des questions fondamentales: sa place dans le projet migratoire ? sa localisation (en fonction du lieu d'origine ? de la disponibilité des programmes d'habitat ?, etc.), le rôle joué par les émigrés comme producteurs du cadre bâti sur le marché foncier et la promotion immobilière en général ainsi que le comportement de ces émigrés par rapport aux organismes officiels de promotion foncière. D'autres questionnements se rapportaient au cadre architectural supposé être influencé par le modèle dominant. Ce modèle d'habiter ne se limite pas aux techniques de construction mais est élargi à l'organisation du logement lui-même, aux éléments de décoration, au mobilier et autres éléments de confort (équipements électroménagers, etc.). Enfin, les rapports entre le modèle architectural de la maison de l'émigré et l'utilisation de la voiture ou la localisation des commerces sont souvent soulignés.

Au delà du logement lui-même, la réflexion porte sur l'organisation spatiale avec un aller-retour entre le quartier des émigrés et les villes petites ou moyennes dont la croissance peut être due en grande partie à l'émigration.

Un deuxième thème revient également et concerne l'impact sur **l'économie urbaine**. Quelques aspects de ce sous-thème ont fait l'objet d'une réflexion assez poussée, mais certaines conclusions tendent à devenir des idées établies et facilement généralisées, alors qu'elles méritaient, peut-être, une remise en question totale ou partielle. C'est ainsi que l'unanimité était presque générale sur le fait que les émigrés ne jouaient aucun rôle véritablement productif dans l'investissement, l'essentiel de leurs épargnes étant polarisé par la consommation ou par la production immobilière. Toujours dans le cadre des rapports émigration/économie urbaine, le marché de l'emploi posait le problème de la réinsertion, celui de l'articulation entre la qualification acquise à l'étranger et les possibilités de cette réinsertion dans la ville choisie comme lieu de retour provisoire ou définitif. Enfin d'une manière générale on s'interroge sur l'importance de l'économie migratoire dans l'animation de l'économie urbaine en particulier et l'économie régionale en général.

On relève également le thème de la mobilisation de l'épargne des émigrés pour le financement des programmes officiels de logements par le biais des divers organismes officiels ou des promoteurs privés producteurs du parc de logement ERAC, CGI ainsi que l'impact régional des acquisitions de ces logements (Charef 1990).

L'apparition de nouvelles pistes de recherche au cours des décennies suivantes

Durant les décennies suivantes les travaux ont mis l'accent sur le rapport entre émigration et croissance urbaine. C'était là un effet visible et incontestable car les villes situées dans les principaux foyers d'émigration connaissaient, effectivement, des poussées extrêmement fortes des fronts d'urbanisation. Cependant, on ne pouvait pas faire des émigrés et leurs épargnes le seul moteur de l'urbanisation, ni les seuls agents producteurs de l'habitat illégal. Le plus vraisemblable est que la migration n'est pas à l'origine d'une forme spécifique et exclusive d'urbanisation, mais s'intègre plutôt dans un complexe urbanisant. Les efforts se dirigeaient alors vers des tentatives pour faire la part des différents facteurs intervenant dans la croissance urbaine et de cerner le poids réel de la migration. Mais lorsqu'on se

trouvait dans des régions qui basaient leurs économies urbaines pour une grande part sur des ressources externes, mais illégales ou invisibles comme dans une région comme Nador (contrebande, trafic de la drogue) la tentative de faire la part des choses devenait tout simplement impossible (Berriane et Hopfinger 1999).

Cette remise en cause était également faite pour ce qui est des emprunts de modèles d'habitat. Là aussi, les auteurs reviennent souvent, lorsqu'il s'agit du cadre bâti, sur la pénétration et l'interpénétration des modèles culturels à travers les définitions et dispositions architecturales et urbanistiques, le séjour en Europe s'accompagnant d'emprunts et de transferts. Or, l'analyse n'a jamais confronté un acteur (ou producteur du cadre bâti) qui n'aurait pas migré et un acteur migrant ou « rémigré » en comparant leurs réactions. On remarque souvent que l'habitat illégal ou néo-traditionnel a la même allure formelle, qu'on soit en région d'émigration ou non.

Concernant le rôle économique joué par les émigrés, les études insistent beaucoup sur les comportements et stratégies d'investissement: dans la plupart des cas, 71 % des investissements vont dans la pierre, puis suivent l'achat de la voiture et du fond de commerce. Les décisions d'investissement apparaissent comme non réfléchies suivant une mode du moment, et relevant de stratégies individuelles. On s'est alors interrogés pour savoir les raisons de l'importance prioritaire de la place du logement dans le projet migratoire: est-elle sentimentale, symbolique, sécuritaire, ou une étape spéculative?

Sur un autre plan, certains phénomènes bien singuliers ont attiré l'attention et fait l'objet d'analyses précises. Il s'agissait, d'abord, de l'existence de quelques expériences individuelles qui sortaient clairement de l'itinéraire dominant de l'émigré. Ainsi, ont été relevés -notamment dans la province de Nador- des cas, certes peu nombreux, de véritables entrepreneurs-promoteurs parmi des « rémigrés » qui se lancent dans des affaires afin de répondre à une demande spécifique, souvent émanant d'autres émigrés (Berriane et Hopfinger, 1999). D'autre part, ont été observés des cas de décisions prises par des émigrés qui relèvent de stratégies collectives, avec une véritable conscience de « groupe de pression », débouchant parfois même sur des prises de positions politiques (exemple réel de l'assainissement d'un nouveau quartier à Nador). Enfin, sont analysés les indicateurs du fonctionnement d'une économie familiale par le biais de rapports soutenus entre les émigrés et leurs familles dans le cadre d'un système de solidarité mais aussi de recherche du profit.

Les effets des investissements des émigrés sur le milieu urbain se traduisent surtout par une croissance urbaine fulgurante qui touche les grands organismes urbains des régions de départ. Les cas du Grand Nador dans le Rif Oriental du Grand Agadir dans le Souss, de Taza dans le couloir sud-rifain ont été étudiés et illustrent cette poussée anarchique de la ville. Ces apports de l'émigration à la croissance urbaine ne se limitent pas aux seules régions de départ. Ils peuvent s'en éloigner à la recherche de villes situées dans d'autres régions. Les investissements des émigrés originaires du Rif par exemple vont se projeter dans les villes du Nord Ouest du pays comme Tanger ou Tétouan. Enfin avec la diffusion du phénomène migratoire à d'autres régions, toutes les villes vont porter les traces des effets de la migration : Casablanca, Rabat, Beni Mellal, etc. en sont des exemples largement étudiés.

Autre phénomène spectaculaire de ces effets de l'urbanisation qu'entraînent les investissements des émigrés est le processus de micro-urbanisation par le bas qui touche des régions rurales plus ou moins marginales. Les cas de la province d'Al Hoceïma dans le Rif Central (Lazaar 1989), de Kelaat Mgouna (Aït Hamza 1992) pour les oasis sud-atlasiques, du petit centre de Taouima dans la banlieue de Nador (Berriane 1995) ont été analysés et illustrent cette micro-urbanisation touchant les campagnes les plus profondes.

4. Les nouvelles fonctions migratoires du Maroc

Le phénomène migratoire au Maroc vit depuis deux décennies des mutations aussi profondes que spectaculaires, au point que certains chercheurs annoncent une transition migratoire (Haas 2010, 2011)²⁴. Retenons ici l'aspect le plus remarquable de ces mutations et qui concerne les nouvelles fonctions migratoires que le Maroc joue désormais. En effet, le pays est amené à assurer plusieurs fonctions migratoires et de façon simultanée. Outre son rôle historique de pays d'émigration au début provisoire, puis permanente et circulaire, le Maroc assure désormais la fonction d'un pays où se fixe de façon définitive ou temporaire des populations venues du Sud, tout en devenant le lieu de fixation pour des périodes plus ou moins longues des Européens. On assiste à une reconfiguration des fonctions qu'on retrouve dans d'autres pays, européens par exemple, et qui explique les difficultés pour redéfinir le statut du Maroc dans le système migratoire régional. Mais cette reconfiguration commence à peine à être prise en compte par la recherche sur les migrations.

4.1 La migration subsaharienne vers et à travers le Maroc

La position du Maroc par rapport aux flux d'immigration subsaharienne ne date pas d'aujourd'hui. C'est un rapport qui s'inscrit dans le temps long de l'histoire à travers les grandes étendues sahariennes perçues, tantôt comme une séparation, tantôt comme un pont entre deux parties d'un même continent. Depuis quelques décennies ces liens ont été recyclés et permirent d'ouvrir la voie à des mouvements de population de type nouveau. Aux étudiants et touristes pèlerins qui se rendent au Maroc sont venus s'ajouter des candidats à l'émigration vers l'Europe. Des liens entre les trois catégories existent et se matérialisent par la constitution de réseaux articulés sur la migration internationale (Berriane J. 2007).

Les premiers flux des migrants subsahariens irréguliers remontent à la fin des années 1980 et leur présence était surtout visible à Tanger qui constituait le terminus de leur périple souvent régulier à l'intérieur du continent. L'évolution dramatique du phénomène allait commencer, au début de la décennie 1990, avec les premiers naufrages des petites embarcations en mauvais état « paterras » qui servaient de moyen de transport maritime. Ce qui a entraîné, du même coup une réaction rigoureuse des Etats européens et du Maroc, et la prise de mesures restrictives, pour contenir le phénomène. Face aux difficultés de passage et aux persécutions dont ils sont l'objet au niveau des espaces frontaliers, les migrants reconsidèrent leurs itinéraires et se redéployent dans le territoire marocain selon des axes de mobilité déterminés par la localisation des communautés constituées et déjà installées²⁵.

²⁴ Voir également l'article de l'auteur dans ce même ouvrage «Un siècle de migrations marocaines : Transformations, transitions et perspectives d'avenir».

²⁵ La catégorie de communauté comporte plusieurs variantes de liens de solidarité, familiaux,

Le provisoire dans lequel s'inscrivait la migration subsaharienne a tendance à se transformer en présence permanente de plus en plus visible et généralisée à plusieurs villes. Les immigrés subsahariens, plongés dans la misère des quartiers marginaux, n'est plus le lot des grandes villes marocaines situées sur le littoral méditerranéen, Tanger Tétouan, Nador, ou atlantique, Rabat, Casablanca, Agadir. On les trouve aussi dans certaines villes de l'intérieur, notamment à Fès et à Oujda. Mais cet aspect misérable qu'ils renvoient et sur lequel s'attarde une certaine littérature médiatisée, n'est pas le seul. L'image des groupes des subsahariens entrain de déambuler dans les rues, vivant de mendicité et de petites combines de survie, a tendance à être doublée de nouvelles images de personnes dotées de diplômes et de compétences, à la recherche d'une intégration par l'emploi dans des entreprises ou par le commerce et les affaires.

Entre la fin des années 1980 et aujourd'hui, le phénomène des subsahariens au Maroc a eu le temps de transmuter et de prendre des formes inédites qui font partie des changements sociétaux que le Maroc est entrain de connaître. Face à ces transformations la société marocaine réagit lentement, et les rapports tissés par les Marocains avec les communautés des subsahariens sont caractérisés par une ambivalence des comportements. Des relations qu'émaillent des sentiments religieux de compassion et de philanthropie, et que détermine parfois un sentiment de supériorité et/ou un sens utilitaire de profiter d'une main d'œuvre bon marché.

Au Maroc les études en sciences sociales ont pris du retard pour investir ce nouveau champ de recherche. Dans un premier temps, les travaux publiés de colloques ou issus de rapports (Janati Idrissi 2006; Barros et al. 2000; Khachani 2008), se réduisent à des évaluations quantitatives des volumes des flux, non sans une certaine tendance à la dramatisation et la reproduction d'images forgées par une actualité à l'affût du sensationnel. Le discours sans être explicite sur les présupposés théoriques qui le justifie évoque en filigrane les déterminismes économiques et démographiques qui renvoient au modèle classique du pull/push et qui opposent la misère de l'Afrique répulsive à l'opulence de l'Europe attractive. Le modèle des migrations transsahariennes est, en effet, souvent fondé sur des interprétations tendancieuses des statistiques fournies par les gouvernements et/ou des fragments de discours tenus par les migrants mêmes. Il véhicule une image apocalyptique produite par les politiques, entretenue par les médias et souvent reproduite par les chercheurs. Or les déterminants des migrations irrégulières sont surtout le produit de l'absence d'une façon légale d'immigrer dans un monde caractérisé par la segmentation mondiale du marché du travail et traversé par des inégalités dans la répartition géographique de l'offre et de la demande de main d'œuvre (de Haas 2007).

Des approches plus novatrices, ayant pris le temps de forger des outils méthodologiques et postures théoriques pour comprendre ces nouveaux flux et les populations qui les constituent marquent des travaux issus de recherches universitaires. Il s'agit de thèses déjà soutenues (Alioua 2011; Escoffier 2006) et publiées (Pian 2009), ou de rapports de recherche scientifique (Berriane, Aderghal et al. 2010) qui commencent à être valorisés sous forme d'articles

ethniques, nationaux, ou simplement établis sur les itinéraires du voyage entre des individus qui ne sont pas forcément du même pays.

dans des revues internationales (Berriane, Aderghal, Janati et Berriane 2013). Ces études privilégient l'approche du territoire circulatoire en inscrivant ce type de migrations dans une dimension transnationale. Elles analysent le vécu de ces populations dans leurs traversées du Maroc qui peuvent se transformer en séjour plus ou moins définitif et s'interrogent ainsi sur le passage du statut de migrants transitaire pour l'Europe à celui d'immigrant entraînant de se fixer au Maroc.

Dans ce même esprit les migrations des subsahariens ont été appréhendées selon un schéma théorique qui fait du migrant un créateur de territoire et d'urbanité, selon des interactions socio spatiales variables, et qui conçoit leurs mobilités en rapport avec le mouvement accéléré d'une modernité bouleversée par la mondialisation des réseaux de communication et des nouvelles technologies (Escoffier 2006; Berriane Aderghal 2010; Peraldi 2011). Des questions autour du manque de détermination des décideurs marocains pour adopter une stratégie d'insertion de ces populations dans la société sont aussi posées.

4.2 La migration Nord - Sud

Durant les deux dernières décennies, le Maroc est devenu, dans l'espace euro-méditerranéen, un pôle important dans la géographie des mobilités nord-sud (Berriane et al 2010). Il est de plus en plus le réceptacle d'une population étrangère récemment immigrée - surtout d'Europe et des Etats-Unis, mais aussi d'Asie, d'Australie et même d'Amérique Latine - issue de générations différentes et venue s'y installer dans un mouvement récent inversant les flux d'immigration Sud – Nord. Nous pensons ici à la tendance qu'ont les occidentaux arrivés dans un premier temps comme touristes à s'installer définitivement comme résidents permanents de préférence dans les quartiers anciens des villes anciennes.

Or, jusqu'à ces dernières années, la recherche a ignoré le caractère migratoire de ce qui est défini comme résidence touristique, y compris dans des destinations européennes (Espagne) où d'importantes communautés étrangères (les Britanniques par exemple) se sont installées. Mais avec l'ampleur que prennent ces mobilités et leur orientation vers le sud, les rapports entre tourisme et migration se complexifient, rendant les frontières entre ces deux phénomènes assez floues. De plus en plus, on reconnaît que le tourisme et la migration sont deux formes dans un même système de mobilités (Dehoorne 2002). Et si le concept de mobilité spatiale dans son sens le plus large signifie l'ensemble des « déplacements dans l'espace physique, d'individus ou de groupes d'individus, quelle que soit la durée et la distance de ces déplacements » (Courgeau 1988), les logiques des migrants et des touristes évoluent et les schémas d'identification classiques se brouillent. Les Européens, originaires de sociétés stabilisées depuis la deuxième guerre, découvrent en tant que touristes de nouveaux lieux de vie à l'occasion de séjours touristiques. Ils prennent conscience des compétences qu'ils peuvent valoriser dans le pays d'accueil avec les éventuels avantages financiers et surtout les améliorations possibles en termes de qualité de vie. Le transfert d'activité et de résidence, partiel ou complet, peut conduire du tourisme à une résidence alternée. On parle alors de multi-résidentialité ou de « polyspatialité » (Viard 1994) et de « mobilités post-migratoires » qui s'effectuent dans un système-monde fait de régions connectées. Face à la réalité de ces lieux de vie multiples, Knafou propose de « *revisiter le concept d'espace de vie* » (Knafou 2000 : 92) pour

« *considérer le continuum de nos vies, tant dans l'espace que dans le temps* ». Les itinéraires circulatoires des individus qui accumulent des expériences au sein d'un espace de vie élargi, non plus confiné à un espace routinier, du quotidien, s'articulent désormais autour de plusieurs lieux de vie. Et lorsque le phénomène prend de l'ampleur, les définitions sont reprises pour faire de ces populations des migrants pas comme les autres : la résidence touristique de longue durée est alors appelée « Migrations de bien être » ou « Lifestyle migration » (Benson and O'Reilly 2009).

Or, dès qu'on admet que ces formes de mobilités peuvent être apparentées à des flux migratoires, leur prise en compte pour les étudier en soi, ou dans leurs interactions avec d'autres formes de migrations, ces nouveaux flux nord – sud nous semblent très prometteurs pour un renouvellement des paradigmes.

Des tentatives ont eu lieu pour l'analyse de ces articulations entre tourisme et migrations, notamment dans la médina de Fès, ville vieille de 12 siècles et où les nouvelles configurations socio-territoriales en œuvre, prennent de plus en plus place dans l'espace public, donnant lieu à de nouvelles situations urbaines. Porteur, théoriquement, d'une dimension « cosmopolite », ce phénomène migratoire est marqué par la diversification des trajectoires, des profils socioprofessionnels, des situations maritales et migratoires. Ayant investi, particulièrement, l'un des espaces les plus symboliques de Fès, à savoir sa médina, classée « *Patrimoine Mondial de l'Humanité* » depuis 1981, ces migrants du nord représentent une composante peu importante en nombre, certes, mais qui occupe assurément par la territorialisation des projets d'investissement une place déterminante dans l'échiquier des acteurs locaux (Berriane, Aderghal, Janati et Berriane 2013).

Conclusion

En conclusion, on ne peut que souligner, et fortement, à propos des recherches autour des migrations marocaines, la disproportion entre, d'une part, le nombre très élevé des recherches menées à l'étranger et, d'autre part, le nombre beaucoup plus réduit de celles menées au Maroc. Cela revient à dire que les migrations marocaines sont vues surtout de l'extérieure et peu vues de l'intérieur. Cela a une grande incidence sur la compréhension du phénomène qui est assez dissymétrique.

On peut relever également la faiblesse relative des enquêtes empiriques approfondies à partir du Maroc. En dehors de quelques thèses qui ont abordé des cas spécifiques (ex. Beni Mellal, Rif, Ksar El Kebir, Souss, Haut Atlas Central, Tinghir, Casablanca, Asilah, Fquih Ben Salah), la plupart des travaux se basent dans l'analyse sur des statistiques administratives (Haut Commissariat au Plan, CERED, Direction de la Statistique, Ministère de l'Intérieur, Consuls, Ministère des affaires étrangères, etc.)²⁶. Il faut cependant noter que de temps en temps de grandes campagnes d'investigations sont organisées à l'initiative de chercheurs marocains en partenariat avec des équipes d'universitaires européens. C'était le cas de l'INSEA en partenariat avec des équipes néerlandaises²⁷ au

²⁶ Les concepteurs du recensement général de la population et de l'habitat au Maroc se refusaient toujours d'inclure des questions relatives à l'émigration internationale.

²⁷ Autour de Paolo De Mas.

cours des années 1970 ; ce fut également le cas d'équipes de géographes de Rabat en partenariat avec des équipes allemandes sur la province de Nador au cours des années 1990 (une trentaine de publications entre ouvrages et articles); c'est actuellement le cas de l'AMERM en partenariat avec une fondation suisse. C'est le cas de temps à autre pour des enquêtes plus spécifiques mais à l'échelle nationale et commandées par la Fondation Hassan II des Ressortissants Marocains à l'Etranger ou le CCME²⁸. Ce fut enfin le cas des enquêtes surtout qualitatives menées par des géographes de Rabat et de Grenade à propos de la communauté marocaine en Andalousie²⁹, et du lourd programme de recherche Eumagine³⁰ dont on rend compte par ailleurs dans ce même ouvrage. Notons également que parmi les disciplines des sciences humaines et sociales, la Géographie et l'Economie se détachent largement dans le traitement du thème de la migration, alors que des disciplines qui ailleurs focalisent leurs efforts sur ce thème (Sociologie, Sciences de l'Education, Anthropologie, Histoire, Psychologie), ne l'abordent ici que de façon timide.

Parallèlement, le nombre des études portant sur les émigrés marocains dans les pays européens (immigration), augmente de façon spectaculaire aussi bien en quantité qu'en qualité. On note à ce sujet une relevance scientifique différente et un déséquilibre entre les publications anglo-saxonnes et francophones. Alors que les recherches francophones sur les migrations marocaines sont riches en études empiriques et en analyses de cas, les études anglo-saxonnes attestent d'une grande richesse sur le plan théorique.

Concernant maintenant les thématiques on peut dire que le large éventail de thèmes traités par ces recherches couvre pratiquement tous les aspects de cette migration. Il reste que la recherche doit constamment se renouveler et prospecter de nouvelles pistes. Nous voulons insister sur deux volets qui nous semblent fondamentaux pour les tendances actuelles.

La prise en compte des nouvelles formes migratoires à la fois pour les étudier en soi mais surtout pour les étudier dans leurs interactions. Les nouveaux flux nord – sud nous semblent très prometteurs pour un renouvellement des paradigmes. Si on reprend ici l'exemple des nouveaux résidents européens des centres historiques des grandes villes marocaines, on peut souligner de nombreux

²⁸ Hamdouch et al 2000.

²⁹ «Projet de Recherche d'Excellence» (appel d'offres de 2006, *Marocains en Andalousie : des espaces sociaux d'immigration aux territoires de la mobilité*, Projet SEJ-1390, autour de Aron Cohen, (Université de Grenade) responsable de l'étude en Espagne et Mohamed Berriane (Université Mohammed V de Rabat) responsable de l'étude au Maroc, en collaboration avec Mohamed Aderghal (Université Mohammed V de Rabat), Carmen Carvajal (Universidad de Málaga) et Verónica de Miguel Luken (Universidad de Granada), ainsi que Pablo Pumares et Dominique Jolivet (Universidad de Almería).

³⁰ Mené dans le cadre du 7ème PCRD, le projet Eumagine a réuni plus de 30 chercheurs dans 7 pays différents dont le Maroc et essaie de comprendre comment la perception des droits de l'homme et de la démocratie affecte les aspirations à émigrer en Europe, ainsi que le processus de construction de l'image de l'Europe. Pour le Maroc, il a duré 3 ans et a basé sa réflexion sur une collecte de données quantitatives (2000 questionnaires) et qualitatives (80 entretiens) dans quatre régions choisies en fonction de différents critères. Il a réuni une équipe de géographes relevant du laboratoire E3R du CERGéo et composée de chercheurs seniors, chercheur juniors et d'étudiants de Master. Voir site : <http://www.eumagine.org/>

centres d'intérêt. Outre le contexte lié à l'apparition de ces nouvelles dynamiques, les principaux acteurs en présence, les modalités d'acquisition des demeures, leur répartition dans l'espace des médinas, ainsi que les différents usages qui en sont fait, l'intérêt des études serait de s'attarder sur les aspects relatifs aux pratiques de cette nouvelle communauté étrangère et les relations de celle-ci avec son nouvel espace de vie, en mettant l'accent sur les effets de cette migration sur l'espace et sur la vie sociale dans les quartiers historiques de la médina, qui deviennent un espace de rencontre et de sociabilité transformés avec l'insertion d'une population étrangère par son identité, ses pratiques et ses perceptions de l'espace et de la société. Il serait également utile de s'interroger sur la perception de la population de la médina de ce nouveau phénomène et ses relations avec ses nouveaux voisins. Enfin, le devenir même du contenu social des anciennes médinas serait digne d'intérêt avec une interrogation quand à une nouvelle société en gestation. Dans le même ordre d'idée, il est urgent de dépasser la perception de l'immigration subsaharienne comme une migration de transit et l'appréhender comme une immigration de séjour. A partir de là de nouvelles et prometteuses perspectives de recherche s'ouvrent avec des interrogations qui renvoient plus à une situation de pays d'immigration.

L'aboutissement de tout cela est l'urgence d'étudier le phénomène migratoire au Maroc en tenant compte des nouvelles fonctions de l'espace migratoire marocain. Le Maroc est désormais amené à assurer plusieurs fonctions migratoires et de façon simultanée. Outre son rôle historique de pays d'émigration au début temporaire, puis permanente et circulaire, le Maroc assure désormais la fonction d'un pays où se fixent de façon définitive ou temporaire des populations venues du Sud, tout en devenant le lieu de fixation de façon plus ou moins temporaire des Européens. On assiste à une reconfiguration des fonctions qu'on retrouve dans d'autres pays, européens par exemple, mais cette reconfiguration n'a pas été encore prise en compte par la recherche. Or, cette complexification des fonctions migratoires explique les difficultés à redéfinir le statut du Maroc dans le système migratoire régional et mondial et modifie les schémas d'analyse. Cette redéfinition est en cours et la dernière décision du pays de lancer une campagne de régularisation des étrangers installés dans le pays sans papier est un premier épisode des politiques publiques dans ce sens. Reste que la recherche doit faire sienne aussi cette gestation d'un nouveau statut migratoire que certains chercheurs replacent déjà dans une éventuelle transition migratoire...

Bibliographie (références citées dans le texte)

- Adam A., (1972), *Bibliographie critique de sociologie, d'ethnologie et de géographie humaine du Maroc*. CRAPE Alger. 353p.
- Aderghal M., (2006), « L'émigration vers l'Espagne et la recomposition des territoires migratoires au Maroc », in séminaire : Les mobilités géographiques des populations en Méditerranée occidentale. Université de Grenade, octobre. (Article en ligne : www.redamed.com)
- Aderghal M., Berriane M., Amzil L., (2013), « La montagne marocaine: y a-t-il un renouveau par les terroirs ?, Etudes sur les massifs d'Oulmes et du Siroua », in. *Le tourisme dans les arrière-pays méditerranéens*, Publication Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et LMI MediTer (sous presse).

- Ait Belmadani F., (2001), « Les femmes marocaines et le vieillissement en terre d'immigration », *Confluences Méditerranée*- N° 39 automne 2001, 81-94. (confluences-mediterranee.com/IMG/pdf/04-0096-0139-008.pdf)
- Aït Hamza M., (1992), « L'habitat dans le Dadès et le rôle de l'émigration dans son évolution récente », in *La recherche scientifique au service du développement*, Série Colloques et Séminaires N° 22. Pub. FLSH-Rabat, pp. 127- 146 .
- Aït Hamza M., (1993), «Migration internationale du travail et urbanisation des espaces oasiens: Kelaât Mgouna», *Revue de Géographie du Maroc*, volume15 (1 et 2). 127-141.
- Al Azzouzi A., (2005), *Immigration Marocaine en Europe et Entrepreneuriat au Maroc: Atouts et Contraintes*. Thèse de Doctorat National en Sciences Economiques. Université Mohamed V – Agdal, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales. Rabat.
- Alcalde, García, Moreno et Ramírez, (2002), « Las mujeres marroquíes en Cataluña: entre la transgresión y el cambio », *Revista Catalana de Sociologia*, 18 (2002), 27-44. (www.iecat.net/acs/.../LasMujeresMarroquies.pdf)
- Alioua M., (2007), « Nouveaux et anciens espaces de circulation internationale au Maroc », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 119-120 novembre 2007, mis en ligne le 02 mars 2012, URL: <http://remmm.revues.org/4113>
- Alioua M., (2011), *L'étape marocaine des transmigrants subsahariens en route vers l'Europe : l'étape de la construction des réseaux et de leurs territoires*, thèse de doctorat en sociologie de l'Université Toulouse II le Mirail
- Ammor F.M., (2008), « Le Maroc face aux sub-sahariens. La politique migratoire marocaine entre tergiversation et mimétisme » *BESM* (Avril 2008), Editions Okad. 257-286.
- Arab Ch., (2009), « Circulants marocains en réseau. La diversité des itinéraires et des routes migratoires », in. G. Cortes et L. Faret, *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*. Paris, Armand Colin, 72-89
- Armstrong J.A., (1976), Mobilized and proletarian diasporas. *American Political Sciences Review*, pp. 393 - 408
- Badie B., (1995), *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, fayard, coll. « L'espace du politique », Paris, Fayard, 276 p.
- Barros L. et al, (2000), «La inmigracion irregular subsahariana a traves y hacia Marruecos». Programa de Migraciones Internacionales. Oficina Internacional Del Trabajo Ginebra. 146p.
- Belcadi M., (1993), Les répercussions des transferts de l'épargne de l'émigration internationale sur le secteur tertiaire à Tiznit. *Revue de Géographie du Maroc* 15 (1 et 2): 27-40.
- Belguendouz A., (1976), *Genèse et fonctions économiques des migrations internationales : application au cas du Maroc*, Doctorat d'Etat.
- Belguendouz A., (2006), *Enjeux Migratoires Maghreb-Europe-Afrique Subsaharienne: Un regard du Sud* Konrad Adenauer Stiftung. 341p.
- Bencherifa A., (1993), « Migration extérieure et développement agricole au Maroc : Etat de la connaissance, observations empiriques récentes, et perspectives de recherches futures », *Revue de Géographie du Maroc* 15 (1 et 2): 51-92.
- Bencherifa A. et H. Popp, (2000), *Remigration Nador III : Le développement agricole dans la province de Nador sous l'effet de l'émigration internationale du travail*. Passau, LIS Verlag.
- Bensaad A., (2002), «Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin » *Colloque Economie de bazar dans les métropoles euroméditerranéennes*.
- Benson M. and O'Reilly K., (2009), « Migration and the search for a better way of life: a critical exploration of lifestyle migration ». *Sociological review*, 57 (4), 608–625.

- Berrada A., (1993), « Migration et développement économique au Maroc », in Migrations et Coopération Internationale. Les enjeux pour les pays de l'OCDE. GD (93) 52. Paris. OCDE.
- Berriane J., (2007), « Les étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ? » Atelier sur les migrations africaines « Comprendre les dynamiques des migrations sur le continent », Centre for Migration Studies et International Migration Institut, Accra,
- Berriane M., (1993), « Impact de la migration internationale du travail sur la croissance du cadre bâti: le cas du centre de Zeghanghane », in Les effets de la migration internationale du travail sur les régions de départ, RGM, Vol 15, n° 1 et 2
- Berriane M., (1994), « Migrations internationales du travail et urbanisation au Maroc », in L'Annuaire de l'Emigration - Maroc, pp. 579 - 582
- Berriane M., (1995), « Fonctionnement du système migratoire et naissance d'un petit centre urbain dans le Maroc oriental », in Migrations internes et changement économique, social et culturel dans le Monde Arabe, Urbama, Fascicule de Recherche 26 et 27
- Berriane M., (1996), « Migration internationale et extension du cadre bâti : le cas des villes du Maroc Nord », in Migrations internationales (actes du séminaire), Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Rabat, pp 365-401
- Berriane M., (1996), Remigration Nador I : Regionalanalyse der Provinz Nador (M. BERRIANE et al), Maghreb-Studien, Bd 5, Passavia Universitätsverlag, Passau
- Berriane M., (2003), « Les rapports du migrant rifain avec sa région d'origine ». Revue de Géographie du Maroc, 2003. 21, Nouvelle Série.
- Berriane M., (2007), « Les Marocains d'Allemagne », in Marocains de l'extérieur - 2007, édit. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, 261-308
- Berriane M., (1998), « La ville et la relance des provinces du Nord » in M. Berriane et A. Laouina (édit), Le développement du Maroc septentrional (points de vues de géographes), Justis Perthes Verlag Gotha,
- Berriane M., (1999), « L'émergence de l'ancien émigré du Rif oriental comme acteur du local ». In Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe - Les effets sur les pays de destination et les pays d'origine. M. Berriane et H. Popp (édit.). Passau. Maghreb Studien 217-230.
- Berriane M. & Aderghal M., (2010), Migration/développement Etude de faisabilité pour l'adaptation du programme mexicain 3 pour 1 au cas du Maroc, <http://www.imi.ox.ac.uk/research/transatlantic-dialogues-on-migration-and-development-issues/transatlantic-dialogues-of-migration-and-development-issues>
- Berriane M., Aderghal M., (2011), « La migracion marroqui en Andalucia vista desde Marruecos », in. A. Cohen y M. Berriane (dir.), De Marruecos a Andalucia : migracion y espacio social. Editorial Universidad de Granada, 96
- Berriane M., Aderghal M., (2013), « Les Subsahariens à Fès: interrogations autour de la prétention cosmopolitique d'une ville » (article sous presse)
- Berriane M., Aderghal M., Idrissi Janati M., Berriane J., (2013), «Immigration to Fes: The Meaning of the New Dynamics of the Euro-African Migratory System», Journal of Intercultural Studies, Volume 34: Issue 05, pages 486-502 (Download Current Citation : RIS BibTex).
- Berriane M. et Cohen A., (2009), « Regards croisés sur la migration marocaine en Andalousie à travers ses origines géographiques, ses profils sociodémographiques et ses expériences migratoires », Revue Méditerranée, Numéro spécial « Migrations et territoires de la mobilité en Méditerranée », n°113, pp. 55-69
- Berriane et Hopfinger, (1992), « Migration internationale de travail et croissance urbaine dans la province de Nador (Maroc) » Revue Européenne des Migrations Internationales, Volume 8 - n° 2, pp. 171-190, Poitiers,

- Berriane M. et Hopfinger H., (1993), « Impact de la migration internationale du travail sur la croissance du cadre bâti. Le cas du centre de Zeghanghane », *Revue de Géographie du Maroc*, Vol. 15. n°1-2. 143-163;
- Berriane M. et H. Hopfinger, (1996), « Auswirkungen von internationalen Arbeitskräftewanderungen auf Prozesse der Mikro-Urbanisation in der Herkunftsgebieten : Die Geburt einer Kleinstadt » in den Außenbezirken von Nador/Nordostmarokko, Petermanns Geographische Mitteilungen, Justus Perther Verlag Gotha
- Berriane M. et Hopfinger H., (1999), Nador, une petite ville parmi les grandes, Collection Villes du Monde Arabe, URBAMA/CNRS
- Berriane M. et H. Hopfinger, (1997), « Informeller Handel an internationalen grenzen, Shmuggelwirtschaft in Marokko am Beispiel der Provinzhauptstadt Nador und der Enklave Melilla », *G.R* 49 (1997) H. 9 (S. 529-534)
- Berriane M. et Popp H. (édit.), (1998), « Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe-Les effets sur les pays de destination et d'origine, Maghreb Studien », Volume 10, L.I.S., Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Série Colloques et Séminaires, volume 75.
- Berriane M. et al, (1996), Rémigration Nador I. Regionalanalyse des Provinz Nador (Marokko), Passavia Universitätsverlag Passau.
- Berriane M., Aderghal M., Idrissi Janati M., Berriane J., (2010), « Mobilités nouvelles autour du Maroc à travers le cas de la ville de Fès Rapport intermédiaire »,
- Berriane M., Aderghal M., Idrissi Janati M., Berriane J., (2013), « Immigration to Fes : The meaning of the new dynamics of the Euro-African migratory system », à paraître dans le *Journal of Intercultural Studies*
- Berriane Y., (2013), *Femmes, associations et politique à Casablanca*, édition Centre Jacques Berque, consultable en ligne, <http://cjb.revues.org/351>
- Bonnet J. et R. Bossard, (1973), « Aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe », *Revue de Géographie du Maroc*, NS n° 23-24, pp.5-50.
- Bossard R., (1974), « Un exemple local de l'émigration des travailleurs du Rif oriental: le bassin de Tafarst », In Travaux de la R.C.P. 249, Etude de certains milieux du Maroc et de leur évolution récente. C.N.R.S.
- Bossard R., (1978), Mouvements migratoires dans le Rif oriental : le travail en Europe, aspect contemporain majeur des migrations dans la province de Nador, Thèse de 3ème cycle, Université de Montpellier III.
- Bouchiba N., (2000), Rôle des migrations internationales dans la dynamique urbaine de la ville d'Asilah, Thèse de doctorat, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat (en arabe)
- Bouchrachen J., (2000), « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté: Cas du Maroc », *Statistique, Développement et Droit de l'Homme*. Paris, IAOS. 2-15.
- Boudoudou M., (2008), « Migrations marocaines transnationales. » BESM (Avril 2008), Editions Okad. 307-318.
- Bourdieu P. et Sayad A., (1964), Le déracinement: la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie. Ed. Minituit, Paris, 224 p
- Boyd M. and E. Grieco, (2003), « Women and Migration: Incorporating Gender into International Migration Theory. » *Migration Information Source*: 34 p
- Cassarino J.P. (Ed.), (2008), Return Migrants to The Maghreb Countries, Reintegration and Développement Challenges - General Report, European University Institute, Florence Robert Schuman Centre for Advanced Studies

- Cesari J., (1997), « Les réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb : l'international sans territoire » REMI, vol.13, n°2, 81-94
- Cesari J., (ss. La dir.), (2002), La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb. Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 293p.
- Chaabita R., (2008), Emigration des Marocains en Europe: Contexte, caractéristiques, impact et déterminants des transferts de fonds. Casablanca. 142p.
- Charbit Y., Hily M.-A., Poinard M., (1997), *Le va-et-vient identitaire. Migrants Portugais et villages d'origine*, Paris, PUF, INED (Cahiers de l'Ined n°140), 144 p.
- Charef M., (1983), L'émigration vers l'étranger et l'utilisation des transferts monétaires dans la province de Marrakech. In: Les travailleurs émigrés et le changement urbain des pays d'origine. 9.
- Charef M., (1984), La participation des travailleurs marocains à l'étranger, dans les opérations immobilières des ERAC (exemple du Tensift), . In: Villes et migrations internationales de travail dans le Tiers-Monde, Etudes Méditerranéennes 7.
- Charef M., (1986), La migration internationale au Maroc et la production de l'habitat. Géographie. Poitiers. Thèse 3e Cycle
- Charef M., (1990), Le financement de la production de logement au Maroc par les travailleurs Marocains à l'étranger, . In: Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine: le cas du Maghreb, SEDES.
- Cherti M., Balaram B. and Szilard M., (2013), Welcome back everyone: the return and reintegration of irregular migrants from Morocco, Institute for Public Policy Research
- Cohen A. et Berriane M., (dir.), (2011), *De Marruecos a Andalucía: migracion y espacio social*, Editorial Universidad de Granada, Campus Universitario de Cartuja, Granada, 428 pages
- Cohen A., Capote L.A., Jolivet D., de Miguel V., (2011), « La migracion de marroquies estudiada desde sus "destinos" andaluces », in. A. Cohen y M. Berriane (dir.), *De Marruecos a Andalucía : migracion y espacio social*. Editorial Universidad de Granada, 95-165.
- Courgeau D., (1988), Méthodes de mesure de la mobilité spatiale. Migration interne, mobilité temporaire, navettes [Measuring methods of spatial mobility. Internal migration, temporary mobility and back-and-forth movements]. In: J. Viard, ed. 1994. *La Société d'archipel ou Les Territoires du village global [The archipelago society or The territories of the global village]*. Paris: L'Aube, 124.
- Daide H., (1988), La migration internationale de travail et son rôle dans l'urbanisation de deux petites villes du Sud-Ouest marocain, Tiznite et Oulad Teima. Géographie. Poitiers. Thèses 3e Cycle
- Damamme A., (2009), « Les mobilités contemporaines des femmes marocaines dans le champ du développement : quels changements dans l'occupation des espaces sociaux ? », in. M.Cheikh et M. Peraldi. *Des femmes sur les routes . Voyages au féminin entre Afrique et Méditerranée*. Le Fennec, Casablanca, pp.45-62
- Daniel S., (2008), *Les Routes Clandestines. L'Afrique des immigrés et des passeurs*. Hachette Littérature, 281p.
- Daoud Z., (1997), *Les Marocains des deux rives*, Ed. de l'Atelier, 171p.
- Daoud Z., (2008), *La Diaspora marocaine en Europe*, Séguier, Paris, 200p.
- de Haas H., (2003), « Migration and Developpement in Southern Morrocco:The Disparate Socio-Economic Impacts of Out-Migartion on the Todgha Oasis Valley ». Amsterdam. 431p.
- de Haas H., (2007), « Le Mythe de l'invasion. Migration irrégulière d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union européenne ». Travail de Recherche de L'International Migration Institute James Martin 21 st Century School University of Oxford. (IMI) 81p.

- de Haas H., (2008), Migration irrégulière d'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne : Une vue d'ensemble des tendances générales, pour l'OIM
- de Haas H., (2010), *Migration transitions: a theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration*. Oxford: Working Paper No 24, International Migration Institute, University of Oxford. <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/imi-working-papers/wp24-migration-transitions-1>
- de Haas H., (2011), *The Determinants of International Migration, DEMIG Working Paper 2*. Oxford: University of Oxford: International Migration Institute. <http://www.imi.ox.ac.uk/publications/imi-working-papers/wp-32-2011-the-determinants-of-international-migration-conceptualizing-policy-origin-and-destination-effects>
- De Mas P., (1978), Marges marocaines. Limites de la coopération au développement dans une région périphérique: Le Rif. RMPLOD, La Haye. 380 p.
- Delcroix C. et Bertaux D., (2012), « Les activités transnationales des femmes immigrées. L'exemple d'une association de Marocaines de Bruxelles » Revue européenne des migrations internationales 2012/1 (Vol. 28) 192 pages Page 85-105).
- Denoeux G., Gateau L., (1995), « L'essor des associations au Maroc: à la recherche de la citoyenneté ? », in Monde Arabe, Maghreb Machrek, n.150, 19-40.
- El Ghali K., (2005), Casos de mujeres inmigrantes marroquíes en España: identificación de causas, proyectos y realidades. Fondation Hassan II Des Marocains Résidant A L'Etranger: 243p.
- El Hariri S., (2003), Des femmes marocaines en migration. Essai géographique. Espace vécu et circulation migratoire des immigrées marocaines : les cas de Gennevilliers et de Poitiers. Thèse de doctorat en géographie : Université de Poitiers, 352 p
- El Madmad Kh., (2004), « La nouvelle loi marocaine du 11 novembre relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, et à l'émigration et immigration irrégulière », in 'Projet de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes', Commission européenne-Programme MEDA.
- Errachid K., (1993), L'émigration internationale de travail et ses implications spatiales dans la Wilaya du Grand Casablanca: Etude de cas (Etude géographique et cartographique). Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Poitiers.
- Escoffier F., (2006), Communautés d'itinérance et savoir-circuler des transmigrante-s au Maghreb. Thèse de Doctorat, Université Toulouse le Mirail. 281 p.
- Fibbi R. et D'Aamto, (2008), « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits » Revue Européenne des Migrations Internationales, 2008 (24) 2, 7-22
- Fquih Lanjri R., (2000), Ksar el Kebir: Lieu de recoupement de flux migratoires internationaux et internes, Thèse de doctorat, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat (en arabe)
- García B.L. et Berriane M. (éditeurs), (2004), Atlas de inmigración Marroquí en España, Taller de Estudios internacionales Mediterráneos.
- GERA, (1992), Etude sur les migrations des Marocains vers les pays de l'Union Européenne. (gera) - Faculté des Lettres pour le compte de la Délégation de la Commission des Communautés Européennes au Maroc.
- Hamdouch B. et al., (1981), Migrations internationale au Maroc. Une enquête sur ses caractères et ses effets en milieu urbain. Rabat, INSEA.
- Hamdouch B. et al., (2000), Les Marocains Résidant à l'Etranger : Une enquête socio-économique, Rabat, INSEA, 247 pages
- Hart D. et Raha R. (éds), (1999), La sociedad Berber del Rif Marroquí. Sobre la teoria de la segmentaridad en el Magreb. Editorial Universidad de Granada.

- Hily M-A., (2009), « L'usage de la notion de « circulation migratoire », in. Cortes G. Faret L. Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines. Armand Colin. pp. 23-28
- Hopfinger H., (1999). « 'Polarization reversal', migration internationale et développement régional: Le cas de la ville de Nador (Maroc du Nord-Est) », in M. Berriane et H. Popp (éd.), Migration Internationales entre le Maghreb et l'Europe. Les effets sur les pays de destination et les pays d'origine. Université Mohamed V. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Rabat, Série Colloques et Séminaires: pp. 207-216.
- Insea/Imwoo/Nuffic/Remplod, (1978), « Migration de développement. Migration de sous développement », Rabat/La Haye,
- Janati Idrissi A., (2006), Dynamique et politique de gestion de la migration irrégulière. <http://www.marocainsdu monde.gov.ma>
- Kagermeier A., (1995), Remigration Nador II: Le secteur tertiaire en milieu rural de la province de Nador et les effets de l'émigration du travail, Maghreb Studien 6 (lis verlag): 280.
- Kagermeier A., (1999), « Le mythe de la réussite des émigrés- ou les oubliés de la migration internationale: Le cas du milieu rural de la province de Nador », in M. Berriane et H. Popp (éd.), Migration Internationales entre le Maghreb et l'Europe. Les effets sur les pays de destination et les pays d'origine. Université Mohamed V. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Rabat, Série Colloques et Séminaires: pp. 197-205.
- Kaioua A., (1999), « Place des émigrés marocains en Europe dans l'investissement industriel à Casablanca », in M. Berriane et H. Popp (éd.), « Migration Internationales entre le Maghreb et l'Europe. Les effets sur les pays de destination et les pays d'origine ». Université Mohamed V. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Rabat, Série Colloques et Séminaires: 119-126.
- Khachani M., (2008), « Cycle migratoire et violence » BESM (Avril 2008), Editions Okad. 13-47.
- Khachani, (2009), L'émigration au féminin, tendances récentes au Maroc. Série: "CARIMAS", [2009/26], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen. (sit web : www.carine.org)
- Knafou R., (2000), « Les mobilités touristiques et de loisirs et le système global des mobilités », in Michel Bonnet et Dominique Desjeux (ed.), *Les territoires de la mobilité*, Paris, PUF, pp. 85-94.
- Lacomba J., (2004), Migraciones y desarrollo en Maruecos, Catarata, Instituto Universitario de Desarrollo y Cooperacion, Universidad Complutense Madrid: 283p.
- Lacroix, T., (2005), Les réseaux marocains du développement. Géographie du transnational et politique du territorial". Sciences PO. Les Presses: 257 p.
- Lacroix T., (2009), Politiques de codéveloppement et le champ associatif immigré africain: un panorama européen Research Officer. International Migration Institute University of Oxford. pp.15.
- Lassonde L., (1983), « Les Migrations de travail au Maroc: stratégie de la mobilité et survie domestique », in L. Talha. Maghrébins en France: émigrés ou immigrés? Paris, Centre National de la Recherche Scientifique. pp. 203-216.
- Lazaar M., (1993), « La migration internationale et la stratégie d'investissement des émigrés », Revue de Géographie du Maroc, Vol. 15. n°1-2. pp. 167-180.
- Lazaar M., (1989), La migration internationale de travail et ses effets sur les campagnes du rif (Province d'Al-Hoceima-Maroc). Doctorat Nouveau Régime Université, de Poitiers, U.F.R. des Sciences Humaines, D.parlement de G,ographie.
- Lazaar M., (1990), « Les retombées de l'émigration dans les montagnes du Rif central (Maroc) », in G. Simon (dir.) Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine: le cas du Maghreb. Paris Sedes, pp. 127-143.

- Le Coz J., (1964), *Le Rharb: Fellahs et Colons. Etude de géographie régionale*. MEN, CNRS, MCUM. Paris. 1005p.
- Lepeltier F., (1983), « Economie migratoire et transformations socio-géographiques dans le Rif central », in *Les travailleurs émigrés et le changement urbain des pays d'origine, Etudes Méditerranéennes*, 4 pp. 48-51, Poitiers.
- Lepeltier F., (1984), « Les investissements immobiliers des travailleurs migrants d'origine rurale dans la ville de Taza (Maroc). » *Etudes Méditerranéennes Facs*. 6: 101-127.
- Lesne M., (1958), *Evolution d'un groupement berbère les Zemmour*. Ecole du livre Rabat. 474p.
- Ma Mung E., Dorai K., Hily M-A., Loyer F., (1998), *Bilan des travaux sur la circulation migratoire*, Poitiers, rapport à la direction de la population et des migrations, ministère de la Solidarité et de l'Emploi, Migrinter (version février 2008) doc. En ligne (hal.archivesouvertes.fr/docs/00/25/20/13/.../bilan_circulation_1998.pdf)
- Maas U. et al., (2001), « Femmes marocaines immigrées (ou issues de l'immigration) en Europe ». IMIS (Institut für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien), Universität Osnabrück. 86p. (www.imageuro.net/mediterraneo/archivio/mediter/pdf/donmar.pdf)
- Mendras H., (1970), *La fin des paysans. Changements et innovations dans les sociétés rurales françaises*. Armand Colin, 1970, Paris, 360p.
- Mernissi F., (1997), *ONG rurales du Haut Atlas. Les Ait Débrouille. Le Fennec*. 186p.
- Mghari M., (2006), « Profils démographiques et socio-économiques des migrants de retour », in *Publications du Haut Commissariat au Plan : La réinsertion des migrants de retour au Maroc. Analyse de l'enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidents à l'Etranger de 2003-2004*, pp. 31-80.
- Montagne R. (dir.), (1951), *Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective. 1948-1950*. Peyronnet & Compagnie. 291 p.
- Nair S., (1997), *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de co.développement liée aux flux migratoires. Rapport au gouvernement, mission interministérielle "Migrations/Co développement*, Paris.
- Navarra C. et Salis E., (2011), *L'associationnisme sénégalais en Italie. Une revue de la littérature.*, UMR DIAL (www.dial.prd.fr).
- Dehoorne O., (2002), *Tourisme, travail, migration : interrelations et logiques mobilitaires*, *Revue européenne des migrations internationales*, Numéro vol. 18 - n°1 (2002)
- Pascon P., Van der Wusten H., (1983), *Les Bni Boufrah: Essai d'écologie sociale d'une vallée rifaine: Maroc (IURS-INA V Rabat, FGS Université d'Amsterdam)*, 297p.
- Peraldi M., (2011), *d'une Afrique à l'autre. Migrations subsahariennes au Maroc*, Kathala, 156p
- Pian A., (2009), *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, Paris, La Dispute, 237 p.
- Pinson D., (1983), « Réinsertion des travailleurs immigrés (en priorité du Bâtiment) dans les activités de construction dites illicites ». In : *Les travailleurs émigrés et le changement urbain des pays d'origine, Etudes Méditerranéennes*(Fascicule 9).
- Pinson D., (1984), « Les travailleurs migrants et les lotissements au Maroc: étude de cas à Fès et à Casablanca ». In : *Villes et migration internationales de travail dans le Tiers-Monde, Etudes Méditerranéennes*, Fascicule No. 7.
- Popp H., (1999), « Les effets de la rémigration sur l'agriculture irriguée. Etude de cas dans la plaine de Zébra (Maroc du Nord-Est) », in *Berriane M. et Popp H (éd.), « Migration Internationales entre le Maghreb et l'Europe. Les effets sur les pays de destination et les pays d'origine. » Université Mohamed V. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Rabat, Série Colloques et Séminaires: pp. 189-195.*

- Sheffer G., (1986), *Modern Diasporas in International Politics*, Saint Martin Press
- Shuttler K., (2007), La Diaspora marocaine en Allemagne. Sa contribution au développement au Maroc. GTZ.p.37 (doc. en ligne)
- Simon G., (1979), L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international. Poitiers.
- Simon G., (1983), Présentation des actes de la table ronde « Les travailleurs ,migr,s et les changements urbains des pays d'origine », Etudes Méditerranéennes, Fascicule 4, Poitiers, 1983.
- Simon G., (2000), « La mise en place et l'évolution du concept de champ migratoire » pp.99-103 in « Villes et géographie, innovations et perspectives », inGéoforum Aix-en-Provence, AFDG, 26 et 27 mai 2000, 175 p.
- Simon G., (2008), La Planète Migratoire Dans La Mondialisation de Gildas Simon. Armand Colin Paris 255p
- Steinmann S.H., (1993), « Effects of international on women's work in agriculture: the cas of the Todgha oasis, southern Morocco » Revue de Géographie du Maroc, Vol. 15. n°1-2. pp. 105-124.
- Tapia (De) S., (2005), « Les migrations turques contemporaines : nouvelle diaspora ou dernier avatar d'une expansion linguistique en Eurasie continentale ? », in . Lisa Anteby-Yemini, William Berthomière et Gabriel Sheffer, Les diaspora 2000 ans d'histoire, Presse Universitaire de Rennes, 2005, 347-370.
- Tarius A., (1996), « Territoires circulatoires des migrants et espaces européens » M. Hirschorn et J-M. Berthelot (dir.), *Mobilités et ancrages*, L'Harmattan, Paris.
- Tarius A., (2000), *Mobilités, identités, territoires : les nouveaux cosmopolitismes*, L'Aube.
- Tarius A., (2005), « Au-delà de la diaspora : réseaux et sociétés de migrants en Méditerranée occidentale ». In. Lisa Anteby-Yemini, William Berthomière et Gabriel Sheffer, Les diaspora 2000 ans d'histoire, Presse Universitaire de Rennes, 2005, pp. 385-390.
- Tarius A., (2009), « Intérêt et faisabilité de l'approche des territoires des circulations transnationales », in. Cortes G. Faret L. Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines. Armand Colin. pp. 43-51.
- Timera M., (2009), *Aventuriers ou orphelins de la migration internationale ? Nouveaux et anciens migrants subsahariens au Maroc*. Politique Africaine, n°115, Octobre 2009, pp. 175-195
- Timera M., 2011, *La religion en partage, la couleur et l'origine comme frontière. Les migrants sénégalais au Maroc*. Cahier d'Etudes Africaines, n°201. pp. 145-167
- Tozy M., (2011), « La Société civile entre transition démocratique et consolidation autoritaire : le cas du Maroc », in. A Bozzo et J-P Luizard (ss. La dir.) *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, ed. la découverte, Paris, pp. 249-270.
- Vause S., (2009), « Genre et migrations internationales Sud-Nord. Une synthèse de la littérature ». Documents de travail, Departamento de ciencias de la población y el desarrollo, Universidad Católica de Lovaina. (source en ligne, www.uclouvain.be/cps/ucl/.../31._Sophie_Vause.pdf)
- Viard J., (1994). *La Société d'archipel ou les territoires du village global*. La Tour d'Aigues. Éditions de L'Aube, 126
- Viché C., (2009), « Les mobilités des femmes seules au Maroc. De la prescription de normes à la construction de rapports sociaux originaux », in. M.Cheikh et M. Peraldi. *Des femmes sur les routes . Voyages au féminin entre Afrique et Méditerranée*. Le Fennec, Casablanca, pp.169-181.

Chapitre 2

Un siècle de migrations marocaines : Transformations, transitions et perspectives d'avenir¹

Hein de Haas

Introduction

Au cours du XX^{ème} siècle, le Maroc est devenu l'un des principaux pays d'émigration du monde. Aujourd'hui, la communauté marocaine de migrants est l'une des plus larges et des plus dispersées en Europe. Si l'émigration marocaine contemporaine a de profondes racines coloniales, ce n'est qu'à partir des années 1960, qu'elle a connu un véritable *boom* et une diversification liée à la forte demande de main d'œuvre dans les industries et les mines en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et, dans une moindre mesure, dans les pays scandinaves et en Grande Bretagne.

La Crise Pétrolière de 1973 marquera le début d'une période de récessions économiques et de l'introduction de politiques d'immigration plus restrictives concernant la migration de travail dans les États de l'Europe de l'Ouest. Contre toute attente et malgré l'image popularisée de la « fermeture des frontières », l'émigration marocaine a connu une persistance remarquable au cours des années 1970 et 1980. Cette continuation de l'émigration a été facilitée par le regroupement familial et les réseaux sociaux caractérisés par des liens forts entre les communautés d'origine et les communautés de Marocains déjà bien ancrées en Europe.

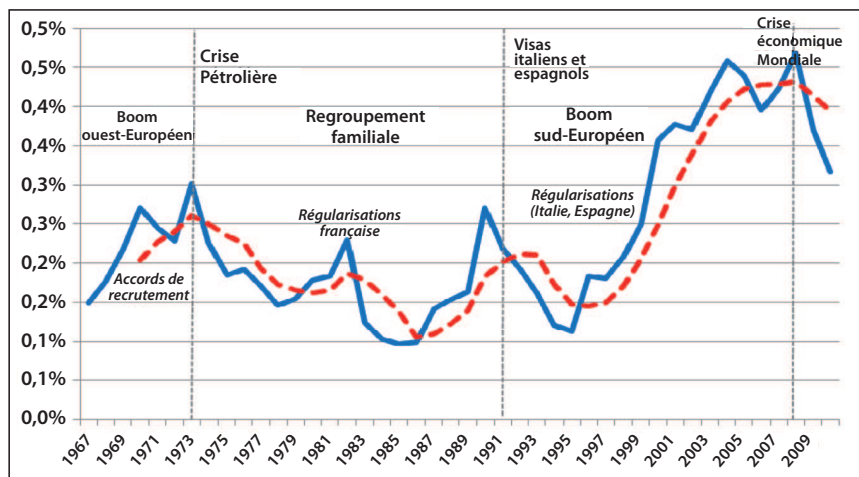
Malgré les politiques d'immigration de plus en plus restrictives, la constitution de la zone Schengen et l'introduction de l'obligation de visa pour les Marocains dans les pays de l'Europe du Sud autour de 1991, le rythme de l'émigration marocaine a redémarré au début des années 1990 (Figures 1 et 2). Il s'agit d'un phénomène fortement lié à une nouvelle vague d'émigration de main d'œuvre vers l'Italie puis vers l'Espagne. Ainsi, de nouvelles communautés marocaines se sont installées en Europe du Sud et ont déclenché de nouvelles migrations familiales, surtout après plusieurs régularisations collectives de migrants « sans-papiers ». Durant la même période, l'extraordinaire diversification de l'émigration marocaine se manifeste également dans un nombre croissant de Marocains qui s'installent au Canada et

¹ La recherche menant à ces résultats fait partie du projet DEMIG de l'Université d'Oxford, qui est financé par le CER (Conseil de la Recherche Européen, European Research Council - ERC) dans le cadre du 7^{ème} PCRD de la Commission Européenne (FP7/2007-2013)/ERC Grant Agreement 240940. www.imi.ox.ac.uk). L'auteur tient à remercier Dominique Jolivet, Katharina Natter et Aysen Ustubić pour leurs commentaires utiles sur les versions antérieures de ce texte. Il tient également à remercier Simona Vezzoli et María Villares-Varela pour leurs contributions essentielles dans la collecte de statistiques pour la base de données DEMIG C2C, et Dominique Jolivet pour la révision de la langue.

aux Etats-Unis. Le graphique de la figure 3 montre la diminution progressive du poids de la France comme pays de destination ainsi que la diversification spatiale de l'émigration marocaine.

La diversification spatiale de l'émigration en termes de pays de destinations s'est reflétée dans une diversification interne des régions d'origine. Si l'émigration des années 1960 était largement issue de quelques zones rurales majoritairement berbérophones comme le Rif au nord et le Sous et quelques oasis dans le sud, depuis, l'émigration est devenue un véritable phénomène *national*, qui, aujourd'hui, touche la plupart de zones rurales ainsi que les zones urbaines. Mais c'est surtout dans les zones rurales où l'émigration a souvent acquis une importance centrale dans la vie sociale et économique.

Figure 1 : Taux d'émigration dans l'OCDE, % de la population marocaine



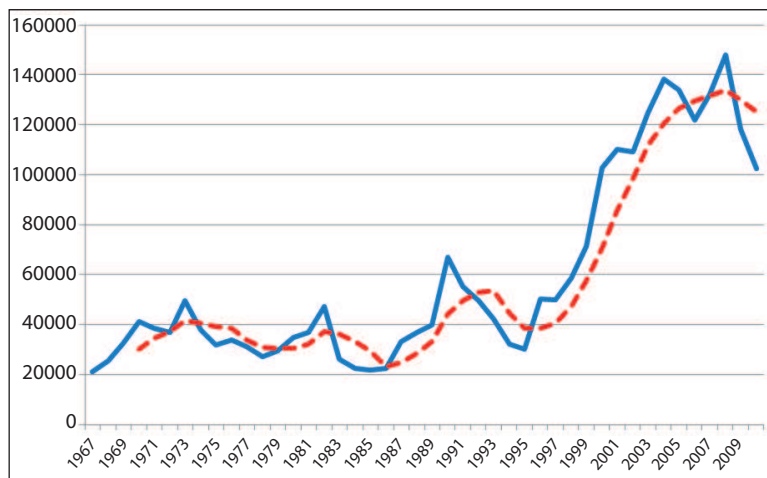
Source : DEMIG C2C database - www.imi.ox.ac.uk. Estimation de l'émigration basée sur les chiffres d'immigration des pays de destination : FR, BE, NL, II, ES, DE, DK, NO, H, AI, CH, US, CA, AU. Ligne rouge = moyenne glissante sur 4 ans

On estime que plus de 4 millions de personnes d'origine marocaine vivent actuellement en Europe et ailleurs. S'élevant à 6,9 milliards de dollars en 2012, les transferts des émigrés représentent 7% du Produit Intérieur Brut (PIB) et constituent une source de devises cruciale pour l'Etat marocain. De plus, ils jouent un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie de millions de familles marocaines.

On estime que plus de 4 millions de personnes d'origine marocaine vivent actuellement en Europe et ailleurs. S'élevant à 6,9 milliards de dollars en 2012, les transferts des émigrés représentent 7% du Produit Intérieur Brut (PIB) et constituent une source de devises cruciale pour l'Etat marocain. De plus, ils jouent un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie de millions de familles marocaines.

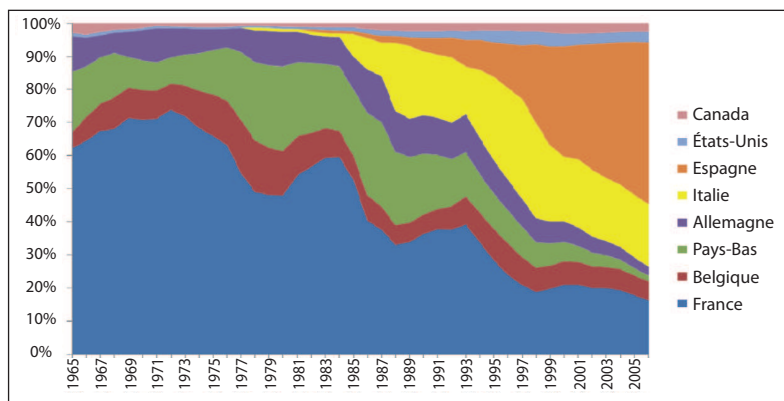
Néanmoins, il serait fortement réducteur de limiter l'analyse des impacts « développementaux » de la migration à la dimension économique. La migration imprègne souvent tous les domaines de la vie. Ainsi, dans plusieurs régions rurales, l'émigration a engendré des transformations sociales et culturelles fondamentales, à tel point qu'on peut parler d'une véritable « culture de l'émigration » (*migration culture*), qui se caractérise par une forte association entre l'émigration et la réussite sociale et économique, voire même par une certaine obsession parmi beaucoup de jeunes qui cherchent à partir *quel que* soit le prix.

Figure 2 : Émigration marocaine vers les pays de l'OCDE, total



Source : DEMIG C2C database - www.imi.ox.ac.uk. Estimation de l'émigration basée sur les chiffres d'immigration des pays de destination : FR, BE, NL, II, ES, DE, DK, NO, H, AI, CH, US, CA, AU. Ligne rouge = moyenne glissante sur 4 ans

Figure 3 : Évolution de l'orientation géographique de l'émigration marocaine



Source : DEMIG C2C database - www.imi.ox.ac.uk. Estimation des tendances basées sur une moyenne glissante sur 5 ans des statistique d'immigration de FR, BE, NL, IT, ES, US, CA

Depuis 2000, certains signes indiquent que le Maroc est entré dans une nouvelle phase migratoire caractérisée par son évolution vers un pays de transit et d'installation de migrants venus de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe. Depuis le début de la Crise Économique Mondiale en 2007, on assiste aussi à un certain recul de l'émigration vers l'Europe et un certain mouvement de retour. Quoiqu'il soit probablement naïf de penser que cela signifie la fin de l'émigration marocaine, ces évolutions récentes semblent plutôt indiquer le début d'une possible phase de « transition migratoire », pendant laquelle le Maroc va connaître la coexistence d'une émigration persistante (probablement de caractère de plus en plus « qualifié » et circulaire) et d'une immigration accrue qui, selon les expériences historiques et les modèles théoriques, va se traduire de façon quasiment inévitable par une installation de plus en plus permanente d'immigrants sur le sol marocain.

La question suivante se pose : Comment peut-on expliquer l'évolution spécifique des migrations marocaines ? Pourquoi ont-elles pris une ampleur tellement forte, et quels facteurs expliquent la forte dispersion de la migration marocaine dans l'espace européen – bien au-delà de l'ancienne métropole, la France – tandis que les migrations tunisiennes et surtout algériennes sont restées plus limitées en nombre et plus orientées vers la France ? Mais surtout, comment peut-on expliquer que l'émigration marocaine vers l'Europe n'a jamais cessé de se produire et même d'augmenter, malgré les restrictions légales et le développement économique, démographique et social du pays ?

Et comment doit-on interpréter la migration croissante *vers* le Maroc ? Est-ce que l'installation de migrants au Maroc est plutôt un phénomène marginal qui reflète l'échec des voyages des migrants subsahariens qui voient leur « transit » bloqué aux frontières de l'Europe. Ou est-ce qu'il s'agit d'un phénomène qui est plus fondamentalement ancré dans les mutations économiques et démographiques qui transforment le Maroc ainsi que dans une « connectivité » transsaharienne (Bredeloup and Pliez 2005; McDougall and Scheele 2012) et mondiale accrue, où de plus en plus de migrants considèrent le Maroc comme destination en soi, pour y faire des études, travailler, habiter, se marier, et s'installer de façon permanente ?

1. La théorie des transitions migratoires : où en est le Maroc ?

Pour pouvoir répondre à ces questions essentielles, il est nécessaire de situer l'analyse détaillée des tendances et des configurations historiques et contemporaines des migrations marocaines vers l'Europe dans un cadre conceptuel fondé sur les théories modernes sur les causes de la migration. Cette démarche théorique s'impose particulièrement car il est nécessaire de revoir certaines idées reçues sur le caractère et les causes présumées des migrations.

Par exemple, les chercheurs et les politiciens ont souvent tendance à expliquer la migration par des facteurs comme la pauvreté ou le manque de travail au Maroc (ou dans d'autres pays à forte émigration comme la Turquie ou le Mexique). De façon plus générale, on dit souvent que la migration des pays « sous-développés » est due à la pauvreté, au chômage endémique et aux conflits violents (Lahlou 2005). La sécheresse, la dégradation de l'environnement et, de plus en plus, les changements climatiques sont aussi fréquemment avancés comme des facteurs qui poussent les gens à migrer (Carr 2005). Ces analyses ont comme point commun d'interpréter la migration, implicitement ou explicitement, comme la conséquence d'une

absence ou un manque de développement, ou bien comme signe d'une crise de développement (Bakewell 2008; Cross et al. 2006; de Haas 2007c).

Mais, outre le fait que des concepts comme la pauvreté ne sont généralement pas bien définis et restent souvent vagues (par exemple, parle-t-on de la pauvreté absolue ou relative ?), ce genre d'explications a tendance à être trop général et amorphe pour véritablement comprendre les processus migratoires. De telles interprétations sont l'illustration des modèles « push-pull » (« facteurs d'attraction et de répulsion ») de migration, en vertu desquels la migration est une fonction plus ou moins linéaire des différences spatiales des niveaux de développement entre les lieux d'origine et ceux de destination. Bien qu'elles fassent preuve d'un jugement intuitif, ces analyses posent vraiment problème pour des raisons théoriques et empiriques. En particulier, il y a lieu d'émettre des doutes quant à la relation linéaire et inversement proportionnelle présumée entre le niveau de développement et le niveau d'émigration. La réalité historique et contemporaine montre que cette relation est plus complexe, fondamentalement non-linéaire et assez paradoxale.

Si la pauvreté et le sous-développement étaient véritablement les causes principales de la migration, comment peut-on alors expliquer que malgré son extrême pauvreté et sa situation souvent instable, la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne enregistrent des taux d'émigration beaucoup plus faibles que d'autres régions plus « développées » comme l'Afrique du Nord, surtout en ce qui concerne l'émigration vers les pays riches? (de Haas 2007b). Bien au contraire, à un niveau international on constate bien que les pays à forte émigration sont généralement des pays qui affichent un niveau *moyen* de développement humain et économique (de Haas 2010; Skeldon 1997; Tapinos 1990). De plus, des études historiques ont indiqué que le développement est initialement associé à une *accélération* de l'émigration. Ceci n'est pas seulement valable pour la migration internationale, aussi à l'intérieur des pays d'émigration comme le Maroc, certains chercheurs ont montré que les zones émettrices d'émigrants internationaux ne figurent pas nécessairement parmi les plus pauvres et les plus marginalisées (Berriane et Aderghal 2009). Effectivement, les régions les plus marginalisées et enclavées – comme les oasis du Bani dans la province de Tata ou la région du Plateau Central – sont souvent caractérisées par une faible participation à la migration internationale et une position dominante de la migration interne (Berriane et Aderghal 2009; de Haas 1998).

Ces exemples démontrent le caractère complexe et fondamentalement *non-linéaire* des liens entre les processus de développement d'un côté et la migration de l'autre. Ceci illustre également la nécessité de trouver des explications plus sophistiquées bien au-delà de ces idées reçues qui reflètent avant tout des préoccupations politiques et idéologiques et qui ont la forte tendance de représenter la migration comme un problème « à résoudre » en s'attaquant à ce que l'on considère ses causes d'origine, c'est-à-dire le sous-développement ou la pauvreté. Au lieu de considérer la migration comme un « problème à résoudre », une analyse plus scientifique et profonde des causes du phénomène migratoire devrait plutôt la conceptualiser comme faisant partie intégrante de processus plus larges de développement et de transformations sociales. Cette reconceptualisation marque une rupture fondamentale avec la pensée populaire et politique sur la migration ainsi qu'avec les théories classiques de la migration.

Outre la nécessité de revoir nos certitudes à propos de la nature et des causes de la migration et de parvenir à des analyses de la migration plus théoriques que descriptives, il existe une nécessité de relier les modèles migratoires actuels aux tendances historiques en analysant les continuités et les discontinuités. Plutôt que de dépeindre la migration comme une anomalie de l'ère moderne, ou comme un « problème à résoudre », il est important de reconnaître la continuité entre les chemins migratoires actuels et ceux du passé ; ceci pour nous aider à identifier les zones de discontinuité et leurs causes structurelles (IMI 2006). Si les études sur la migration ont tendance à se concentrer sur le court terme, il est essentiel d'adopter une perspective de « longue durée » afin de pouvoir arriver à une véritable compréhension des causes structurelles de la migration, car l'évolution des systèmes migratoires se déroule généralement sur plusieurs générations.

Plus concrètement, cet exposé a comme objectif d'interpréter l'analyse des migrations marocaines dans un cadre conceptuel basé sur la théorie de la transition de la mobilité (*mobility transition theory*) (Zelinsky 1971), aussi connue comme la « théorie des transitions migratoires » (*migration transition theory*) (de Haas 2010; Skeldon 1997). Cette théorie conteste l'idée reçue selon laquelle la relation entre le développement économique et humain d'une part, et les niveaux d'émigration d'autre part, suit une progression linéaire et inversement proportionnelle. D'abord, les sociétés plus développées sont également plus mobiles et migratoires, et pas l'inverse (de Haas 2009; Skeldon 1997). Deuxièmement, la théorie des transitions migratoires stipule que la relation entre les processus de développement et l'émigration est fondamentalement non-linéaire. Plusieurs études ont démontré que, parallèlement aux processus de développement tels que la restructuration économique capitaliste, les mutations sociales concomitantes et les transitions démographiques, les sociétés ont tendance à passer par des « transitions migratoires » qui se caractérisent par une *augmentation* du taux général des migrations et des mobilités non-migratoires.

Selon cette théorie, la relation entre migration et développement n'est donc ni linéaire, ni inversement proportionnelle. La croissance, le développement et la réduction des écarts avec les pays de destination ont plutôt tendance à avoir l'effet de courbe en J ou en U inversée sur l'émigration, qui connaît une forte hausse lors des premières phases de développement pour diminuer ensuite de façon graduelle (Martin and Taylor 1996; Zelinsky 1971). Les expériences historiques (Hatton and Williamson 1998) ainsi que des études comparatives de configurations migratoires mondiales (de Haas 2010) indiquent que le processus de développement, au moins initialement, et contrairement aux idées reçues, tend à coïncider avec une *augmentation* rapide du taux de migration.

Plusieurs mécanismes sociaux et économiques expliquent ce phénomène contre-intuitif. D'abord le développement économique et social a tendance à augmenter les capacités (Sen 1999) ainsi que les aspirations des gens, ce qui se traduit souvent par une plus forte tendance migratoire (de Haas 2009). En particulier, l'émigration qui traverse les frontières « sud-nord », requiert des capacités considérables en matière d'accès aux capitaux financiers, sociaux et « humains » pour pouvoir assumer les frais et les risques.

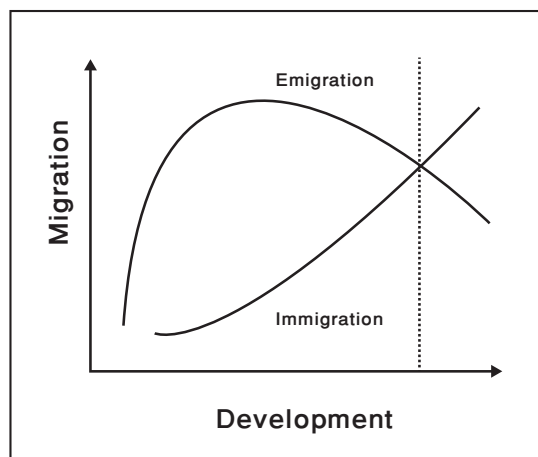
C'est surtout la migration internationale qui demande des ressources humaines et financières considérables. Ceci explique déjà pourquoi les migrants internationaux

ne figurent généralement pas parmi les populations les plus pauvres. En effet, les plus pauvres et les plus démunis migrent moins et se trouvent souvent frustrés dans leurs aspirations migratoires. Carling (2002) a judicieusement décrit cette situation comme «l'immobilité involontaire» (*involuntary immobility*). Cela explique aussi pourquoi les pays où les taux d'émigration sont les plus élevés (comme le Mexique, le Maroc, la Turquie et les Philippines) ne font généralement pas partie des pays les moins développés.

Outre l'impact sur les capacités migratoires, le développement économique et humain et les processus de mondialisation en général tendent à accroître aussi les aspirations migratoires des gens. L'augmentation du taux de scolarisation, le contact avec les médias et la prise de conscience des opportunités à l'étranger sont probablement autant de facteurs qui font également augmenter le désir de migrer (de Haas 2009). Dans des zones rurales, la croissance de la population, la mécanisation de l'agriculture, les inégalités croissantes (hauts revenus pour certains mais dénuement et exode pour d'autres), les améliorations des infrastructures de transport et de communication, et une meilleure éducation sont souvent des facteurs favorisant les mouvements internes des villages vers les zones urbaines ; d'où un nombre croissant de migrants trouve les moyens et développe les aspirations pour continuer vers des destinations internationales.

Ce n'est qu'à long terme, après des décennies de croissance soutenue et de réduction des écarts entre revenus et opportunités par rapport aux pays de destination, que l'émigration tend à baisser et que l'immigration augmente, après quoi, ces pays passent de l'émigration nette à l'immigration nette (de Haas 2010; IMI 2006, Figure 1). Dans les dernières décennies, des pays divers comme la Corée du Sud, Taiwan, la Malaisie, l'Italie, l'Espagne, l'Irlande et, plus récemment, la Turquie, sont passés par des telles transitions. Il faut bien noter que de telles transitions sont réversibles : de longues crises économiques et politiques peuvent transformer un pays d'émigration nette en un pays d'émigration nette.

Figure 4 : La théorie des transitions migratoires



Source : de Haas 2010

Contrairement aux perspectives conceptuelles traditionnelles telles que les modèles « push-pull » qui cherchent à expliquer l'émigration par divers facteurs liés à la pauvreté et au manque de développement, cette théorie renverse l'explication en postulant que c'est le développement qui permet et qui inspire les gens à migrer. Autrement dit : le développement a initialement tendance à augmenter (1) les *capacités* et (2) les *aspirations* à migrer des gens. La théorie des transitions migratoires est une nouvelle perspective conceptuelle qui nous permet de mieux comprendre l'évolution des migrations marocaines et qui semble utile pour expliquer la persistance et l'accélération inattendue de l'émigration marocaine mais aussi les mutations récentes, notamment concernant l'immigration subsaharienne, dans le processus de développement lui-même.

La question cruciale qui se pose ici est la suivante : où se trouve le Maroc dans cette transition migratoire. Est-ce que le Maroc est à la veille de sa transformation en pays d'immigration nette, ou est-ce que le potentiel d'émigration est encore considérable vu le niveau de développement du Maroc ?

Afin de répondre à cette question, cette étude analysera en détail l'évolution historique des migrations marocaines. Cette analyse est partiellement basée sur une nouvelle base de données (DEMIG C2C) qui fait partie du projet DEMIG (de Haas 2011) de l'Université d'Oxford. La base de données DEMIG C2C («country-to-country») contient des données annuelles sur les flux migratoires bilatéraux depuis les années 1950 et 1960 de la plupart des pays européens, plusieurs pays américains et quelques autres pays.

Ayant accès aux données sur les flux d'immigration bilatéraux des principaux pays de destination des Marocains (y compris la France), nous pouvons, pour la première fois dans l'étude des migrations marocaines, « reconstruire » l'évolution de l'émigration marocaine à partir des statistiques d'immigration des pays de destination. Même si les statistiques d'immigration des différents pays de destination (en particulier la France et l'Italie) sont très imparfaites et ne sont pas totalement comparables, elles nous donnent un aperçu unique et quantifié sur les grandes tendances, les fluctuations des taux d'émigration et la composition changeante de l'émigration selon les pays de destination au cours des dernières décennies. Elles nous permettent aussi de mieux comprendre les causes de ces changements.

2. Migrations marocaines : un aperçu historique

À l'époque précoloniale, des configurations dynamiques d'installation et de déracinement des populations sédentaires et (semi-) nomades caractérisaient le Maroc. À la suite des conquêtes arabo-islamiques du septième siècle, des populations majoritairement arabophones migrèrent vers le Maroc. Plus tard, un nombre important de musulmans et de juifs migrèrent de l'Espagne vers le Maroc après la *Reconquista* de la péninsule ibérique.

Depuis des siècles, des configurations migratoires saisonnières et circulaires à caractère « rural-urbain » se sont produites entre des zones rurales marginales et les villes marocaines. Tout au long de l'histoire connue, il y a eu des mobilités intensives entre les deux côtés du Sahara à travers le commerce caravanier transsaharien, la conquête, le pèlerinage (Berriane 2012) et l'éducation religieuse.

Le Sahara lui-même est une gigantesque zone de transit et la composition ethnique diverse des oasis marocaines témoigne de cette longue histoire de mobilité des populations (de Haas 2003; Lightfoot and Miller 1996). Jusqu'au XX^{ème} siècle, le commerce d'esclaves constituait également une forme importante de migration forcée à l'intérieur et vers le Maroc.

La colonisation française de l'Algérie en 1830 a marqué le début d'une période de restructuration économique et politique et a provoqué des configurations migratoires entièrement nouvelles. La demande de main d'œuvre dans les fermes des colons français et dans les villes côtières en pleine expansion attirait un nombre croissant de migrants saisonniers et circulaires (Büchner 1986; Fadloulah, Berrada and Khachani 2000). Vers la fin des années 1930, le nombre de migrants marocains en Algérie était estimé à environ 85.000 personnes. Le protectorat franco-espagnol sur le Maroc fut formellement établi en 1912. Alors que la France obtenait le contrôle sur le Maroc central, le protectorat espagnol était limité au Sahara occidental au sud et à la zone de montagnes du Rif au nord. La construction des routes, d'autres projets d'infrastructure et la croissance rapide des villes le long de la côte atlantique ont créé de nouveaux marchés pour les migrations ruro-urbaines.

L'ère coloniale (1912-1956) marquerait également le début des migrations vers la France. Pendant la première et la deuxième guerre mondiale, un manque de main d'œuvre en France allait déboucher sur le recrutement actif de dizaines de milliers d'hommes marocains pour les usines, les mines et l'armée françaises (Bonnet et Bossard 1973). Ce recrutement se concentrait sur la région du Sous et la plupart de ces migrants retournaient au Maroc. Pendant la première guerre mondiale, 40.000 hommes furent recrutés par l'armée française et 126.000 hommes pendant la deuxième guerre mondiale (Bidwell 1973; Muus 1995). D'autre part, quoique 40.000 Marocains du Rif espagnol trouvèrent du travail dans l'armée de Franco lors de la guerre civile espagnole, la migration de main d'œuvre du Maroc vers l'Espagne restera très limitée. Jusqu'aux années 1960, l'Espagne elle-même demeurait une source de migrants de travail vers l'Europe et même vers l'Algérie (López García 1999).

Quand la France cessa de recruter des ouvriers algériens lors de la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962), la migration des ouvriers vers les usines et les mines françaises à partir du Maroc s'amplifia (Obdeijn 1993). Entre 1949 et 1962, la population marocaine en France augmenta d'environ 20.000 à 53.000. Cette migration avait partiellement lieu via l'Algérie, qui demeura une colonie française jusqu'en 1962. Les ouvriers marocains suivaient souvent leurs employeurs colons, qui quittaient l'Algérie en masse après son indépendance. La fermeture de la frontière entre le Maroc et l'Algérie ainsi que les tensions militaires et politiques entre les deux pays signifiaient aussi l'arrêt de la migration circulaire entre les deux pays (Heinemeijer et al. 1977).

Ces migrations coloniales resteront modestes par rapport à la décennie 1962-1972, quand l'ampleur numérique et géographique de l'émigration marocaine s'accrut dramatiquement, mais elles auront un rôle crucial dans la création des configurations initiales de l'émigration marocaine qui allait partiellement se reproduire à travers « l'effet des réseaux ». La forte croissance économique en Europe de l'Ouest déboucherait sur une demande massive de main d'œuvre non

qualifiée ou semi qualifiée. Le Maroc allait signer des accords de recrutement de main d'œuvre avec l'ancienne Allemagne de l'Ouest (1963), la France (1963), la Belgique (1964), et les Pays-Bas (1969). Ce serait l'amorce d'une diversification spatiale de l'émigration marocaine, qui auparavant était surtout orientée vers la France. La migration était alors en plein essor, particulièrement à partir de 1967, avant d'atteindre son apogée en 1972 (voir les figures 1 et 2). Entre 1965 et 1972, le nombre estimé de Marocains documentés résidant en Europe s'est multiplié par dix et est passé de 30.000 à 300.000.

3. Des « travailleurs immigrés » aux résidents permanents

Les configurations des migrations coloniales et postcoloniales étaient en grande mesure une continuation modifiée et une extension spatiale des anciens modèles de migration circulaire (Ben Ali 1996; de Mas 1991). Non seulement la plupart des sociétés d'accueil attendaient que cette migration soit temporaire, mais également la plupart des migrants eux-mêmes, conformément aux anciennes traditions de migration circulaire, pensaient retourner après avoir économisé assez d'argent pour acheter un terrain, construire une maison ou démarrer une petite entreprise.

La crise pétrolière de 1973 a marqué une période de stagnation et de restructuration économique en Europe de l'Ouest, ce qui a entraîné une augmentation du chômage et une chute dans la demande d'ouvriers non qualifiés. Par conséquent, les pays de destination ont formellement fermé leurs frontières aux nouveaux travailleurs migrants et ont progressivement introduit l'obligation de visa pour les voyageurs marocains. Bien que le gouvernement marocain, la plupart des pays d'accueil ainsi que les dits «travailleurs immigrés» eux-mêmes insistaient sur le fait que cette migration soit temporaire, beaucoup d'immigrés ne sont pas retournés après 1973 et se sont installés de façon quasi-permanente.

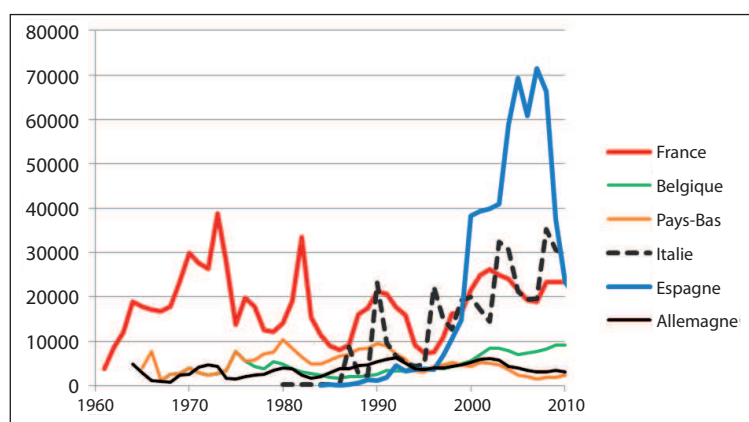
Cette tendance vers l'installation et la fixation de communautés migrantes en Europe de l'Ouest s'explique par plusieurs facteurs structurels. Suite à la crise pétrolière, le climat économique au Maroc s'aggravait et, suite à deux coups d'État manqués en 1971 et 1972, le pays entraînait dans une période d'instabilité politique et de répression. Paradoxalement, les politiques d'immigration de plus en plus restrictives menées par les pays de destination ont également contribué à interrompre le caractère traditionnellement circulaire de la migration marocaine, car les migrants craignaient de ne plus avoir la possibilité de revenir aux pays d'accueil si leur retour au Maroc ne réussissait pas (de Haas 2007a; Fargues 2004; Obdeijn 1993). L'interruption de « l'option du retour » explique partiellement pourquoi beaucoup de migrants ont décidé de rester en Europe.

Contrairement au mythe selon lequel dans le passé la plupart des migrations marocaines étaient bien contrôlées et réglementées, déjà à cette époque, un bon nombre de migrants marocains était en situation irrégulière. Les systèmes de recrutement formels ne furent importants que dans les premières années de la migration de travail. Déjà dans les années 1960 et 1970, la migration spontanée à travers le recrutement informel par les entreprises et les réseaux sociaux était devenue beaucoup plus importante numériquement (Collyer 2004; Reniers 1999; Shadid 1979). Les obstacles administratifs et les listes d'attente qui accompagnaient les programmes de recrutement encourageaient beaucoup de Marocains à migrer avec un statut de «touristes». Ces migrants ont souvent été

aidés par des membres de la famille ou des amis déjà installés, qui agissaient souvent comme des intermédiaires avec les employeurs (Reniers 1999). De nombreux migrants ont réussi à obtenir des titres de séjour permanents à travers une série de campagnes de régularisation aux Pays-Bas (1975), en Belgique (1975) et en France (1981- 1982) (Muus 1995). La figure 5 montre clairement l'effet « artificiel » de la régularisation française sur le nombre d'immigrés enregistrés en 1983 et la figure 6 l'effet de la régularisation néerlandaise.

La réunification familiale massive des années 1970 et 1980 annonçait la mutation vers une migration plus permanente. C'est surtout à travers cette réunification familiale que la population totale d'origine marocaine résidant en France, en Belgique, au Pays-Bas et en Allemagne est passée de 400.000 en 1975 à plus d'un million en 1992 (Muus 1995). Quoique la majorité des travailleurs migrants aient fini par s'installer de manière permanente, la fin des années 1980 et le début des années 1990 ont été marqués par un mouvement de migration de retour. Entre 1985 et 1995, environ 314.000 migrants sont retournés au Maroc de la France, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et du Danemark. Néanmoins, ce mouvement de retour est resté relativement modeste et les taux de migration de retour des Marocains figurent parmi les plus bas de tous les groupes d'immigrés en Europe (de Haas 2005).

Figure 5 : Emigration marocaine vers l'Europe, par principaux pays de destination²



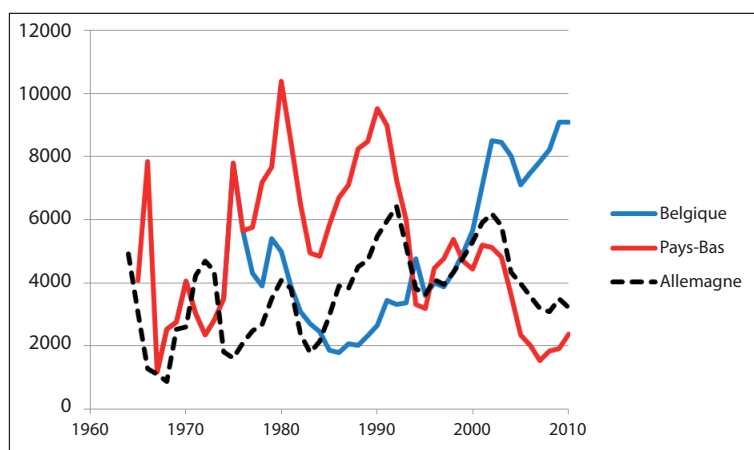
Source : DEMIG C2C database - www.imo.ox.ac.uk

Le processus de réunification familiale était largement arrivé à sa fin vers la fin des années 1980. Cependant, pendant les années 1990 la migration vers les pays de l'Europe de l'Ouest continuait de se produire car beaucoup d'enfants de travailleurs immigrés épousaient des personnes vivant dans les régions d'origine de leurs parents. Ce processus de « formation de familles » explique en grande partie la persistance remarquable de la migration marocaine vers les pays de destination traditionnels (Lievens 1999). Vers 1998, le nombre de personnes

² La majorité des statistiques se basent sur le pays de dernière résidence des personnes de nationalité marocaine.

d'origine marocaine dans ces pays atteignait 1.600.000. En outre, de 1992 à 2001, environ 430.000 Marocains vivant en Belgique, au Danemark, en France, en Italie, aux Pays-Bas, et en Norvège ont obtenu la nationalité d'un État-membre de l'UE (de Haas 2005; OECD 2003).

Figure 6 : Émigration marocaine vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne



Source : DEMIG C2C database - www.imo.ox.ac.uk

4. Le deuxième boom des migrations marocaines : l'Europe du Sud

Si la « migration familiale » à travers les réseaux sociaux explique largement la continuation de la migration vers l'Europe de l'Ouest pendant les années 1970 et 1980, c'est dès le début des années 1990 que l'émigration marocaine connaît une accélération à cause de l'émergence de l'Italie et l'Espagne (Cohen et Berriane 2011). Ces deux pays sont les destinations principales pour une nouvelle génération de travailleurs migrants marocains et ont contribué à diversifier davantage l'émigration marocaine.

Jadis des pays de forte émigration eux-mêmes, l'Espagne et l'Italie ont d'abord traversé une transition migratoire avant d'émerger comme de nouveaux pays de destination depuis le milieu des années 1980. Avant que l'Italie et l'Espagne n'introduisent l'obligation d'un visa en 1990 et 1991, respectivement, les travailleurs marocains pouvaient circuler librement et les retours définitifs ou temporaires étaient courants. Comme l'arrêt du recrutement dans les pays de l'Europe de l'Ouest, l'introduction de l'obligation de visa par l'Italie et l'Espagne va avoir l'effet contreproductif d'interrompre les schémas migratoires circulaires et va pousser beaucoup de migrants vers l'installation permanente et le regroupement familial.

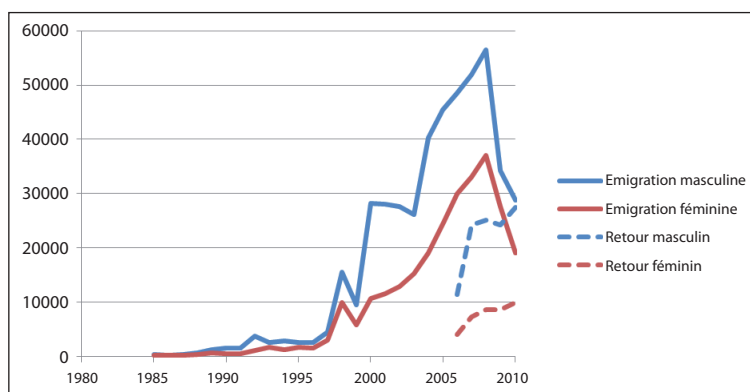
Outre un recours accru à la migration familiale (regroupement et formation de familles), la deuxième conséquence des politiques d'immigration restrictives en Europe a été un accroissement du nombre de migrants en situation irrégulière -les «sans papiers»-, particulièrement en Espagne et en Italie. Cependant, ce n'est

qu'une minorité de ces migrants irréguliers qui utilise la voie maritime à bord de (« bateau de fortune ») ou *patéra* pour franchir la Méditerranée vers l'Europe. La plupart des migrants « sans papiers » arrivent avec un visa de touriste et restent après son expiration (Schoorl et al. 2000). À plusieurs reprises depuis la fin des années 1980 et durant les années 1990 et 2000, les gouvernements italiens et espagnols se sont vus obligés de régulariser le statut de séjour des Marocains et d'autres migrants.

Ces tendances expliquent l'accroissement extrêmement rapide des communautés de Marocains résidant en Europe du Sud. Entre 1980 et 2004, la population totale officiellement résidant en Espagne et en Italie est passée d'environ 20.000 à 650.000, avant d'atteindre environ 1,1 million en 2010. Avec le temps, l'Italie et particulièrement l'Espagne ont remplacé la France comme première destination des nouveaux travailleurs migrants marocains. Par ailleurs, une proportion croissante de travailleurs migrants indépendants est composée de femmes qui travaillent en Europe du Sud comme domestiques, nourrices et bonnes d'enfants (Salih 2001), dans le secteur de l'agriculture ou celui des petites industries.

C'est ainsi qu'après le boom migratoire de la période 1965-1973, le Maroc a connu son deuxième boom migratoire à partir de 1997, pour atteindre son apogée en 2008, quand la Crise Économique Mondiale a commencé à frapper en plein fouet les économies européennes et particulièrement celles de l'Europe du Sud. Tout comme après la Crise Pétrolière de 1973, ceci a provoqué une diminution de l'émigration et une augmentation du retour (Figure 7 pour le cas de l'Espagne).

Figure 7 : Migrations marocaines vers et à partir de l'Espagne (personnes nées au Maroc)

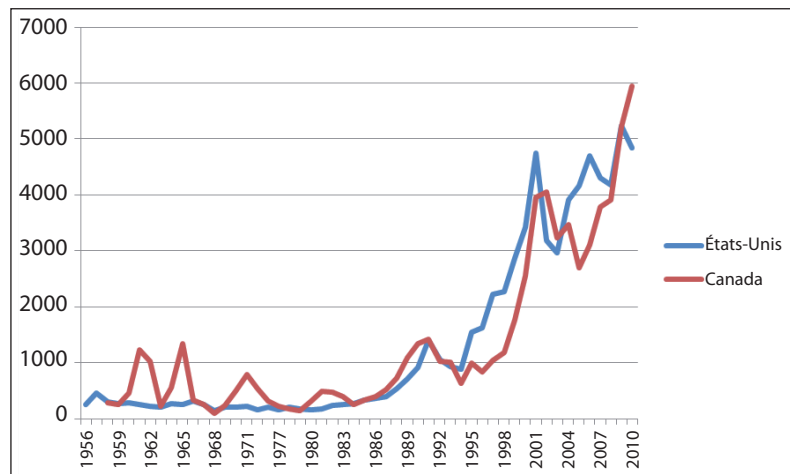


Source : DEMIG C2C database - www.imo.ox.ac.uk

Quoique les émigrations marocaines se soient largement concentrées sur l'Europe, le Maroc a toujours connu des mouvements vers d'autres pays. Depuis la crise pétrolière de 1973, un nombre relativement limité de Marocains ont migré vers la Libye et les pays pétroliers du Golfe pour y travailler sous contrat temporaire. Plus récemment, un nombre croissant de femmes marocaines migrent également vers les pays du Golfe surtout pour y travailler comme domestiques. Une autre

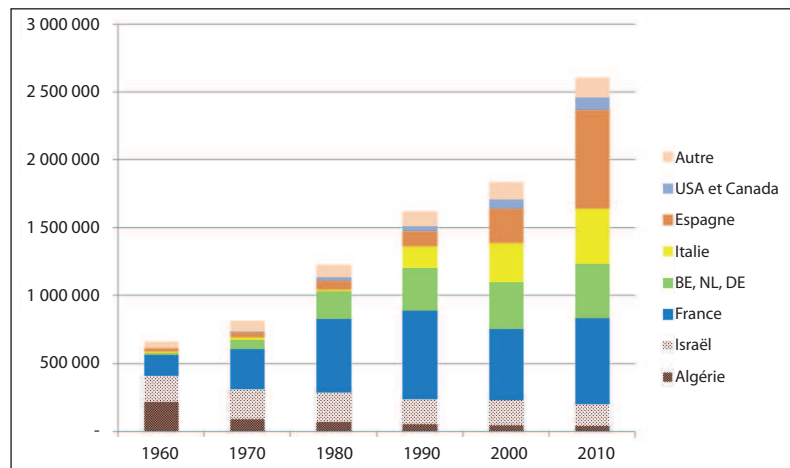
tendance observée plus récemment est l'accroissement des migrations vers l'Amérique du Nord, où les Etats-Unis et le Canada (Québec) ont attiré plutôt des Marocains relativement bien instruits. Même s'il s'agit d'une minorité d'émigrés, cette migration a connu une accélération remarquable depuis les années 1990 (Figure 8).

Figure 8 : Émigration marocaine vers l'Amérique du Nord



Source : DEMIG C2C database - www.imo.ox.ac.uk

Figure 9 : Population émigrante marocaine entre 1960 et 2010



Source : Banque Mondiale (1960-2000) et source nationales (2010) les chiffres n'incluent que les personnes nées au Maroc

Tableau 1 : La « Diaspora » marocaine et la population émigrée, autour de 2010

Pays	« Diaspora » marocaine (2012)	Émigrants marocains (nés au Maroc, vers 2010)
France	1.146.682	871.000
Espagne	671.669	766.000
Italie	486.538	356.000
Belgique	297.919	179.000
Pays-Bas	264.909 (362.954*)	168.000
Allemagne	126.954	63.000
Royaume-Uni	26.191	16.000
Autre	38.567	
Europe	3.058.429	2.419.000
États-Unis	33.047	34.680
Canada	53.707	-
Amérique du Nord	86.754	
Libye	69.276	-
Algérie	45.451	-
Tunisie	30.635	-
Arabie-Saoudite	35.724	-
Émirats Arabes Unis	15.935	-
Autre	17.430	-
Pays Arabes	214.451	
Israël	700.000**	153.000
Afrique sub-saharienne	9.396	-
Autre	2.509	-
Total	4.060.634	

Sources : Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Affaires Consulaires et Sociales (Citoyens marocains à l'étranger, voir aussi annexe statistique) ; **estimation 2007 (de Haas 2007a: Population d'origine marocaine en Israël); France : OECD, 2012 : 342 (2008) ; Pays-Bas : OECD, 2010 : 347 (2010) *y compris 2^{ème} et 3^{ème} génération (2012 ; CBS Pays-Bas) ; Belgique : OECD 2012 :339 (2009), Allemagne: Statistisches Bundesamt (2009; citoyens marocains) ; Royaume-Uni : Annual Population Survey (estimation 2008); Espagne : OECD, 2012 : 351 (2010) ; Italie : OECD 2012 : 345 (2009) ; US Census Bureau 2000 ; Israël : OECD, 2012: 345 (2010) ;

Les juifs marocains ont suivi en outre des itinéraires migratoires distincts, en émigrant en masse vers la France, le Canada (Québec) et Israël après la création de l'État d'Israël en 1948 et la Guerre des Six Jours en 1967. La population juive au Maroc est passée d'environ 250.000 au nombre actuel d'environ 5.000 (Kenbib 1999). Aujourd'hui, Israël, où 270.000 juifs ont migré entre 1948 et 2003 à partir du Maroc (de Haas 2007a), abrite une grande population d'origine marocaine.

5. La diaspora marocaine

Les effets combinés de la migration de travail des années 1960 et 1970, la migration familiale des années 1980 et 1990 et les nouvelles migrations régulières

et irrégulières vers l'Espagne et l'Italie à partir de la fin des années 1980 expliquent pourquoi l'émigration marocaine a persisté en dépit des politiques d'immigration de plus en plus restrictives. La population d'origine marocaine en Europe et en Amérique du Nord s'est presque multipliée par sept ; elle est passée de 300.000 personnes en 1972 à la veille de l'arrêt du recrutement, à au moins 2,3 millions vers 2000, avant d'atteindre plus de 3,1 millions en 2010, ce qui représente presque 10 pour cent de la population marocaine. Cette estimation est basée sur les chiffres du Ministère des Affaires Etrangères du Maroc sur le nombre d'inscriptions auprès des consulats marocains (Figure 10 et tableau 1). Ce chiffre inclut des membres de la 2^{ème} et 3^{ème} génération mais exclut la plupart des migrants marocains en situation irrégulière³. Ainsi, on peut interpréter ces chiffres comme la meilleure approximation de la « diaspora » marocaine.

Bien que le terme « diaspora » soit devenu populaire pour désigner des populations émigrées en général, il est utile de mentionner que les chercheurs soulignent que les « diasporas » ont des caractéristiques particulières qui les distinguent des autres communautés de migrants. A ce propos, Cohen (1997) a établi une liste des caractéristiques des diasporas, qui comprennent la dispersion d'une patrie d'origine sur deux ou plusieurs régions étrangères, une mémoire collective et un mythe de la patrie; une forte conscience de groupe ethnique soutenue sur une longue période, un sentiment d'empathie et de solidarité, ainsi que le maintien de « liens transversaux » avec des membres co-ethniques dans d'autres pays d'installation.

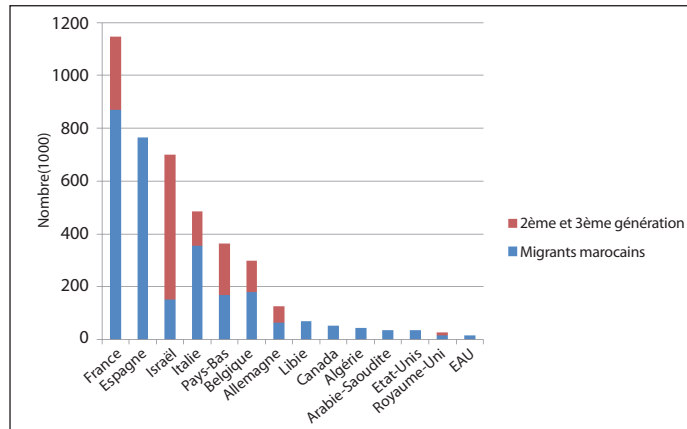
Considérant le caractère fortement dispersé de la population émigrante marocaine, la persistance intergénérationnelle des liens forts avec le Maroc (exprimés, entre autre, par le retour massif pendant les vacances, les transferts d'argent et le fort taux des mariages transnationaux de la deuxième génération en Europe avec des partenaires au Maroc) et les forts liens « transversaux » entre les communautés émigrées dans différents pays d'installation, il semble qu'on puisse véritablement parler d'une « diaspora marocaine », qui comptait en 2012 plus de 4 millions personnes.

Les trois quarts de la diaspora marocaine vivent en Europe. Si la France abrite encore la plus grande population d'origine marocaine en dehors du Maroc (plus de 1.146.000), la population marocaine en Espagne s'est très rapidement accrue depuis 1990 et, actuellement, le nombre d'émigrants marocains (nés au Maroc) en Espagne (766.000) est proche du chiffre de la France (871.000). D'autres communautés marocaines vivent en Italie (487.000), aux Pays Bas (363.000), en Belgique (298.000) et en Allemagne (127.000) ; moins de 90.000 Marocains vivent aux Etats-Unis (33.000) et au Canada (53.707) ; à peu près 145.000 Marocains vivent dans d'autres pays du Maghreb (y compris la Libye) et 69.000 dans d'autres pays arabes. De plus, tandis que 153.000 Israéliens sont nés au Maroc, la population d'origine marocaine en Israël (avec au moins un parent né au Maroc) est estimée à au moins 700.000 personnes (Figure 10). Des communautés plus petites vivent également en Afrique subsaharienne ; il s'agit souvent de

³ Le fait que le nombre estimé de migrants marocains en Espagne soit supérieur au nombre de Marocains enregistrés auprès des consulats s'explique par le fait que les statistiques espagnoles incluent des migrants en situation irrégulière.

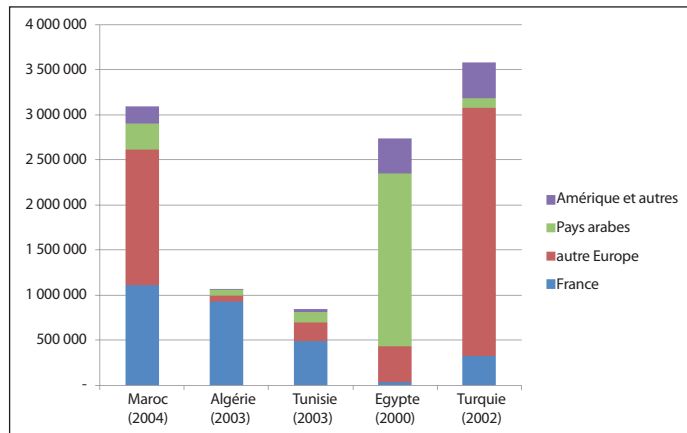
commerçants et autres entrepreneurs surtout au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Gabon.

Figure 10 : La « diaspora » marocaine (vers 2010)



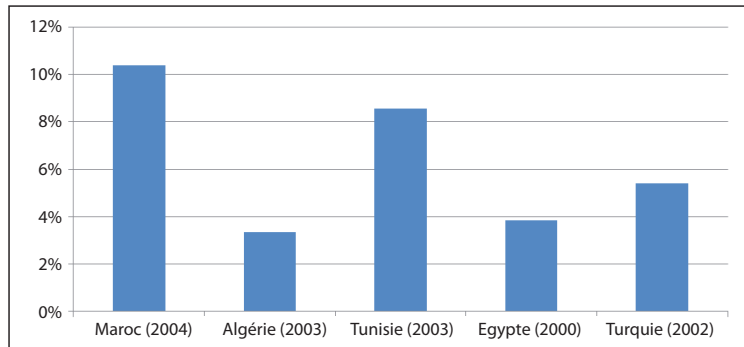
Source : Diverses sources nationales

Figure 11 : Les diasporas nord-africaines et turque



Source : Fargues et al. 2005 et Labdelaoui 2005

Les figures 11 et 12 comparent la composition des Diasporas des autres pays nord-africains ainsi que celle la Turquie. Ces chiffres soulignent la grande ampleur ainsi que la diversification géographique de l'émigration marocaine par rapport à l'émigration algérienne (surtout vers la France), égyptienne (surtout vers les pays du Golf) et turque (surtout vers l'Allemagne). Le taux d'expatriation (la Diaspora comme pourcentage de la population nationale) démontre– avec un taux supérieur à 10% - que le Maroc est en termes relatifs le pays le plus touché par l'émigration dans la région, même par rapport à la Tunisie.

Figure 12 : Taux d'expatriation, Afrique du Nord et Turquie

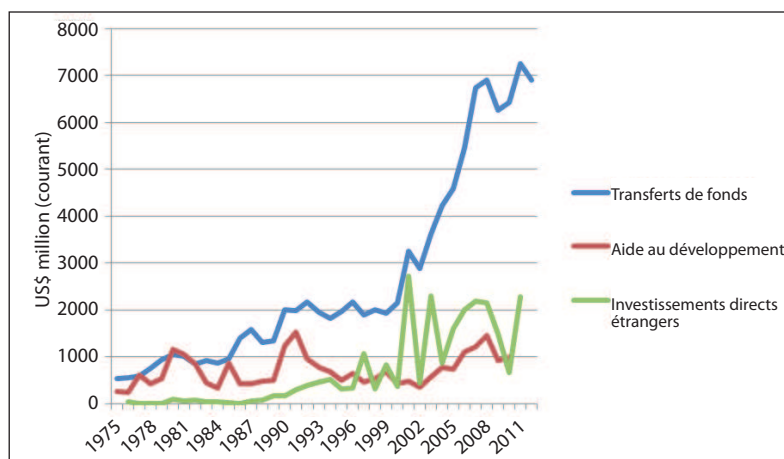
Source : Chiffre calculées à partir de Fargues et al. 2005 et Labelaoui 2005e

En 2012, le Maroc recevait 6.9 milliards de dollars en transferts de fonds de la part des émigrés, ce qui représentait 7% du produit national brut (PNB). Ce chiffre n'inclut pas les transferts informels et les marchandises que les migrants amènent lorsqu'ils visitent le Maroc. Ces transferts de fonds sont devenus une source vitale de revenus et de réduction de la pauvreté, en particulier en milieu rural et jouent un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie de millions de familles marocaines. Ils constituent aussi une source de devises cruciale pour l'Etat marocain. Les transferts de fonds sont un revenu plus stable et beaucoup plus élevé que l'aide au développement et les l'investissement directs étrangers (Figure 13).

6. Le Maroc comme pays de «transit» et de destination

Depuis le milieu des années 1990, le Maroc s'est progressivement transformé en pays de « transit » et de destination de demandeurs d'asile, réfugiés, pèlerins (Berriane 2012) et de plus en plus de migrants de travail et d'étudiants (Berriane 2007) et particulièrement originaires des pays subsahariens (Alioua 2005b; Barros et al. 2002; Berriane and Aderghal 2009).

Tandis que beaucoup de migrants subsahariens considèrent le Maroc comme un point de « transit » avant de tenter d'entrer en Europe, depuis le milieu des années 2000 on observe une tendance accrue à l'installation. Il serait fortement trompeur de considérer tous les subsahariens au Maroc comme des « migrants de transit ». Effectivement, le Maroc semble devenir un pays de destination pour des étudiants et des migrants de travail. En outre, on assiste à une nouvelle migration de travailleurs, d'entrepreneurs et de retraités français ou espagnols et d'autres Européens qui s'installent dans les grandes villes du Maroc ou dans les « riads » des villes comme Fès ou Marrakech (Berriane and Aderghal 2009; Berriane et al. 2010). Bien que cette immigration soit encore très modeste par rapport à la grande ampleur de l'émigration marocaine, il s'agit d'un changement significatif par rapport au passé, qui pourrait bien annoncer le début d'une reconfiguration plus structurelle des migrations marocaines dans l'avenir.

Figure 13 : Transferts de fonds d'émigrés marocains

Source : Banque Mondiale, Indicateurs du développement mondial

En ce qui concerne la « migration de transit », celle-ci concerne principalement des migrants subsahariens qui entrent au Maroc par la frontière située à l'est d'Oujda en provenance de l'Algérie après avoir traversé le Sahara par voie terrestre, souvent via le Niger (de Haas 2007b). Lors de leur arrivée au Maroc, ces migrants essaient souvent de passer vers l'Europe, soit en joignant les Marocains qui passent irrégulièrement vers l'Espagne par bateau, soit en entrant dans les villes de Ceuta et Melilla au Nord. Il est estimé que plusieurs milliers de subsahariens migrent annuellement vers l'Espagne à travers le Maroc. Malgré l'absence de chiffres fiables, la Crise Économique mondiale semble avoir diminué le nombre de ces passages irréguliers.

Initialement, ces migrations en provenance de l'Afrique subsaharienne semblaient constituer une réaction à l'agitation politique et aux guerres civiles dans des pays comme la République Démocratique du Congo, la République du Congo, la Sierra Leone, le Liberia et la Côte d'Ivoire (Barros et al. 2002; de Haas 2007b). Cependant, depuis 2000 les migrants sont originaires d'une gamme de pays de plus en plus diverse, comme le Nigéria, le Sénégal, la Gambie, le Mali, le Ghana, le Burkina Faso, le Niger, le Soudan, la Centrafrique et le Cameroun (de Haas 2007b).

Bien que beaucoup de ces migrants considèrent le Maroc comme un pays de transit, un nombre croissant de migrants échouent dans la tentative de traverser vers l'Europe et préfèrent rester au Maroc comme une option de second choix plutôt que de retourner vers leur pays d'origine souvent plus instable et considérablement plus pauvre. Il est probable que plusieurs dizaines de milliers de migrants se soient installés de façon quasi-permanente dans des villes comme Tanger, Casablanca, Fès, Rabat et Marrakech où ils trouvent de l'emploi informel dans le secteur des services, du travail domestique, du petit commerce ou du bâtiment. D'autres, comme certains Sénégalais, essaient de gagner leur pain avec le commerce ambulancier.

Il serait donc erroné de se limiter à décrire le Maroc comme un pays de «transit». Depuis 2000, le Maroc est aussi devenu un pays de peuplement. Un nombre encore modeste mais significatif et apparemment croissant d'étudiants et de migrants qualifiés africains et européens considèrent le Maroc comme un pays de destination. Un nombre croissant de migrants en provenance de l'Afrique de l'Ouest, de la République démocratique du Congo et d'autres pays africains se rendent au Maroc munis de visas pour poursuivre leurs études ou pour travailler. On observe aussi une augmentation des migrations de femmes de l'Afrique de l'Ouest et des pays asiatiques comme les Philippines et l'Indonésie qui travaillent comme domestiques ou comme nourrices pour les riches ménages marocains. Il y a également une présence croissante des commerçants chinois dans les grandes villes marocaines.

Les migrants subsahariens en particulier subissent une xénophobie et des agressions de la part de la population, la police et les gardes-frontières. Parce que la plupart d'entre eux sont dépourvus de statut légal, ils sont vulnérables à la marginalisation sociale et économique. Depuis 2005, plusieurs rafles ont eu lieu dans des quartiers d'immigrés et dans des camps improvisés dans les forêts aux alentours des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla et de quelques villes marocaines, et des migrants irréguliers sont régulièrement expulsés vers la frontière algérienne (Alioua 2005a; CIMADE 2004; Collyer 2006; de Haas 2007b; Natter 2013). En septembre 2005, un hebdomadaire marocain comparait les migrants subsahariens à des « sauterelles noires » envahissant le nord du Maroc. Plus récemment, en Novembre 2012, la couverture de Maroc Hebdo représentait les migrants sub-sahariens comme «le péril noir», suggérant qu'ils augmentent le trafic de drogue, la prostitution et posent un problème de sécurité. Quelques politiciens ont aussi allégué que la migration subsaharienne augmente le chômage. En réaction, un secteur dynamique de la société civile a vu le jour au Maroc. Composés d'organisations des droits de l'homme, d'associations d'émigrés marocains à l'étranger ainsi que de migrants sub-sahariens, de syndicats, d'organisations religieuses, d'avocats et de groupes locaux d'aide aux migrants, ces groupes jouent un rôle essentiel car ils fournissent une aide pratique et luttent pour l'accès des migrants aux droits de résidence et d'accès aux services publics.

Une minorité des ressortissants sub-sahariens a migré pour des raisons incluses dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et des apatrides. En Janvier 2012, le bureau du HCR au Maroc enregistrait 736 réfugiés et 615 demandeurs d'asile. Pourtant, le gouvernement marocain présume que pratiquement tous les immigrés subsahariens au Maroc sont des « migrants économiques » en route vers l'Europe. Jusqu'à aujourd'hui, le Maroc n'a pas de système d'asile bien qu'il soit signataire de la Convention de Genève. Récemment, il y a eu quelques améliorations dans la situation des réfugiés et demandeurs d'asile, partiellement grâce à la signature, en 2007, d'un accord de siège entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le gouvernement marocain. Depuis lors, les demandeurs d'asile qui possèdent une carte d'inscription du HCR sont moins souvent l'objet d'harcèlement et d'expulsion ; leur accès aux soins de la santé publique et à l'éducation s'est parfois amélioré. Cependant, de nombreux problèmes persistent et l'accès au permis de séjour reste extrêmement difficile (Natter 2013).

7. Synthèse : les déterminants des migrations marocaines

Au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, le Maroc est devenu un pays d'émigration *par excellence*. En effet, le pays se situe à la « global labour *frontier* » (« frontière mondiale du travail »). *Labour frontier* est le terme employé par le géographe Skeldon (1997) pour indiquer la ligne imaginaire qui sépare les pays d'immigration nette des pays émetteurs de grand nombre de migrants de travail. Comme le Mexique dans le cas des États-Unis, le Maroc est devenu la principale source non-européenne de travailleurs immigrés de l'Union Européenne. Avant tout, l'émigration marocaine est une affaire européenne, car, en comparaison, l'émigration vers les pays du Golfe et la Libye est restée assez faible.

En dépit des politiques d'immigration de plus en plus restrictives, l'émigration marocaine a persisté après la crise pétrolière de 1973 et a même redémarré depuis le début des années 1990, paradoxalement *après* que l'Espagne et l'Italie aient imposé l'obligation de visa pour les Marocains. Cela coïncide avec une diversification extraordinaire de la migration marocaine en termes de pays de destination et en termes de régions d'origine à l'intérieur du Maroc. C'est ainsi que le Maroc s'est fermement ancré dans les systèmes migratoires euro-méditerranéens et que la migration est devenue un phénomène qui imprègne la vie quotidienne dans de nombreuses régions du Maroc.

Donc, comment peut-on expliquer la grande ampleur, la persistance et la diversification de l'émigration marocaine en dépit des politiques restrictives et l'image d'une « forteresse européenne » ? Bien qu'il soit courant d'expliquer la forte émigration marocaine par des facteurs tels que le sous-développement et la pauvreté, si l'on regarde de plus près, ces facteurs ne constituent pas une explication convaincante de l'ampleur et la diversification de l'émigration marocaine. Il suffit de regarder l'émigration beaucoup plus faible et moins diversifiée à partir de l'Algérie voisine pour comprendre que d'autres facteurs sont à prendre en compte pour expliquer ce phénomène. De plus, selon des études antérieures et la théorie des transitions migratoires, la pauvreté extrême a plutôt tendance à *empêcher* les gens de migrer, certainement quand il s'agit de la migration vers l'Europe, qui nécessite des ressources considérables.

Donc, paradoxalement, c'est d'abord le processus de *développement* lui-même qui explique la grande ampleur et la persistance de l'émigration marocaine. Ce processus de développement a été accompagné de transformations profondes de la société marocaine y compris un désenclavement des zones rurales, une urbanisation rapide, une certaine augmentation des revenus, la réduction du taux de pauvreté absolu, des taux d'alphabétisation et de scolarisation grimpants, une révolution en matière de l'accès aux médias internationaux, ainsi qu'un développement rapide du tourisme international vers le Maroc. Malgré la persistance de grands problèmes économiques et sociaux, ces processus ont augmenté les aspirations ainsi que les capacités migratoires parmi les nouvelles générations. Dans cette perspective, le Maroc est un cas d'école, un pays qui est dans la première phase de sa transition migratoire, une phase qui se caractérise par une relation *positive* entre le développement et l'émigration.

Mais il existe d'autres facteurs qui expliquent l'ampleur, la persistance et la diversification de l'émigration marocaine. Depuis l'indépendance, l'Etat

marocain, comme l'Etat tunisien, a activement encouragé l'émigration en signant des accords de recrutement avec divers pays de destination. Le cas algérien est assez différent. L'Algérie, au contraire, n'a pas suivi ce chemin et a tenté de freiner l'émigration vers la France depuis les années 1970. Entre 1946 et 1968, six ans après l'indépendance, les Algériens pouvaient circuler librement entre l'Algérie et la France (Collyer 2004). C'est en 1973, l'année de la Crise Pétrolière, que l'Algérie a officiellement suspendu toute migration vers la France, en se basant sur l'hypothèse que les revenus pétroliers permettraient à l'Algérie d'employer ses propres citoyens. Plus généralement, l'Algérie, ayant suivi un modèle de développement fortement anticolonial et socialiste, dénonçait l'émigration comme une forme de dépendance postcoloniale (Fargues 2004).

Même si cette politique n'a pas pu empêcher la continuation de la migration algérienne, le fait que l'Etat algérien n'ait pas encouragé l'émigration explique son ampleur relativement limitée. Un autre facteur qui semble avoir joué un rôle dans la diversification géographique de l'émigration marocaine, par rapport à l'émigration tunisienne et surtout l'émigration algérienne est le fait que le Maroc ait été colonisé par deux pays. Ayant été sous occupation espagnole, le nord du Maroc avait de faibles liens avec le reste du pays ainsi qu'avec la France. Ceci explique partiellement que l'émigration de cette région ait été beaucoup moins orientée vers la France par rapport à d'autres régions comme le Sousse, mais plutôt vers les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne ou, plus récemment, vers l'Espagne.

Pour mieux comprendre la persistance de l'émigration après l'arrêt du recrutement actif en 1973 et l'introduction de politiques d'immigration plus restrictives au cours des dernières décennies, il est important de prendre en considération l'« effet des réseaux ». Les liens transnationaux entre la diaspora marocaine et le Maroc ont contribué à la persistance de l'émigration, particulièrement en facilitant l'entraide et, par conséquent, en réduisant les frais et les risques associés à la migration. Cet « effet de réseaux » a partiellement contrebalancé l'effet des politiques restrictives et qui a contribué à l'importance accrue de la migration familiale -par exemple à travers des mariages- ainsi que de la migration irrégulière.

Également et de façon paradoxale, la fermeture des frontières à la migration de travail depuis 1973 dans les pays d'Europe de l'Ouest et le manque de perspectives au Maroc à l'époque, ont eu comme effet que beaucoup de travailleurs marocains s'installent de façon quasi-définitive en Europe, au lieu d'encourager leur retour au Maroc. Ceci a déclenché une vague de regroupement familial dans les années 1970 et 1980, et a encouragé une nouvelle génération de candidats à l'émigration issue de régions sans tradition migratoire et orientée vers les nouvelles destinations émergentes en Europe du Sud. Il est probable que ceci ait aussi contribué à la diversification des régions de départ au Maroc (Bencherifa 1996). Par exemple, la région de Khenifra a récemment envoyé un grand nombre de migrants vers l'Italie et l'Espagne tandis que la plaine du Tadla s'est spécialisé dans la migration vers l'Italie (Costanzo 1999; Fadloulah, Berrada et Khachani 2000; Refass 1999).

Un facteur explicatif souvent négligé est le fait qu'il est devenu plus facile pour les Marocains de quitter le Maroc grâce à la libéralisation de l'accès aux passeports. Jusqu'aux années 1980, il était souvent difficile, coûteux et fastidieux d'obtenir un passeport. Ceci faisait partie d'une politique de contrôle de l'émigration. L'état colonial ainsi que l'Etat marocain stimulaient l'émigration à partir de certaines

régions, généralement berbérophones, considérées potentiellement rebelles vis-à-vis de l'autorité centrale. Dans un contexte assez instable, l'Etat marocain voyait l'émigration comme un moyen efficace pour soulager les tensions économiques et politiques dans des régions comme le Rif (de Mas 1978; Obdeijn 1993; Reniers 1999). Ce genre de politiques consistait principalement à diriger des recruteurs de pays tels que les Pays-Bas, la Flandre ou l'Allemagne vers ces régions et de délivrer des passeports de façon sélective

Depuis les années 1990, ces politiques se sont libéralisées. D'une part, ceci faisait partie d'un processus plus général de libéralisation politique, mais, d'autre part, ces mesures peuvent aussi être comprises comme une stratégie menée par l'Etat marocain pour encourager et renouveler l'émigration, qui avait acquis un rôle politico-économique stratégique surtout par le biais des transferts d'argent (de Haas et Plug 2006). Étant donné l'importance stratégique de la migration, il n'est pas étonnant que l'Etat marocain ait toujours, ouvertement ou tacitement, encouragé l'émigration afin d'optimiser les rentrées de transferts de fonds et d'accroître l'impact favorable de la migration sur le développement. Donc on peut dire que les efforts des états européens pour introduire l'obligation de visa ont été partiellement contrebalancés par la généralisation et la simplification de l'accès au passeport marocain. Alors qu'il est devenu plus difficile d'entrer légalement en Europe, il est devenu plus facile de quitter le Maroc.

Enfin et surtout, le facteur sous-jacent le plus important expliquant la persistance et les fluctuations de la migration marocaine vers l'Europe a été la demande constante d'une main-d'œuvre bon marché sur les marchés du travail formel et informel en Europe. Cela avait déjà commencé avec le recrutement pour l'armée, les mines et l'industrie française pendant la période coloniale. Cette migration de travail s'était intensifiée dans les années 1960, quand les travailleurs marocains (aux côtés des travailleurs migrants turcs) ont émergé comme une importante force de travail étrangère dans l'industrie, l'exploitation minière et l'agriculture en Europe de l'Ouest, remplaçant ainsi la position précédemment occupée par les travailleurs espagnols, italiens et ceux provenant d'autres pays d'Europe du Sud.

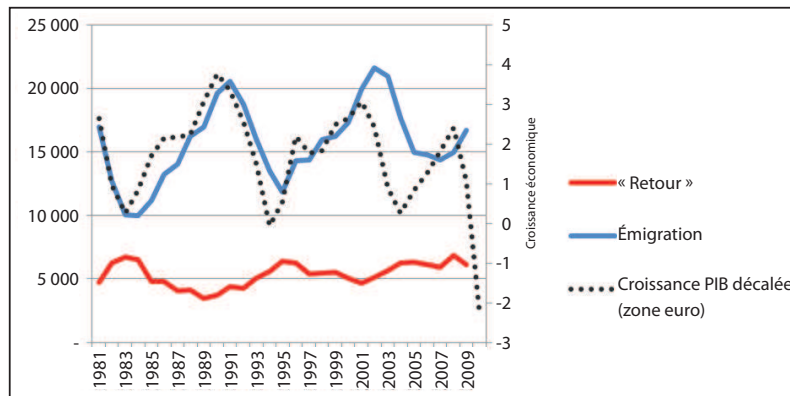
Suite à la Crise Pétrolière de 1973, une série de récessions et la restructuration économique ont entraîné la fermeture de nombreuses industries et de mines en Europe. Ceci a déclenché une augmentation rapide du chômage auprès des travailleurs migrants et un ralentissement de la migration de travail. Cependant, au milieu des années 1980, la reprise de la croissance économique européenne entraînerait une demande renouvelée de main-d'œuvre migrante, notamment dans les secteurs du bâtiment et des services informels. Partout en Europe, mais en particulier en Italie et en Espagne, la croissance économique aux côtés du vieillissement démographique et l'insertion rapide des femmes sur le marché du travail ont généré une forte demande de main-d'œuvre migrante, à laquelle les Marocains ont répondu en grand nombre.

Il n'est donc pas surprenant de constater qu'il existe une relation très étroite entre la croissance économique dans les pays européens de destination et les fluctuations de l'émigration marocaine. Ainsi, si nous considérons l'immigration ainsi que les retours vers le Maroc dans certains pays de destination où les programmes de régularisation massive n'ont pas provoqué de fortes variations « artificielles » des statistiques d'immigration, nous observons une relation extrêmement étroite et

positive entre la croissance annuelle du PIB en Europe (Zone Euro) et l'émigration marocaine (Figure 14). La relation entre la croissance économique et la migration de retour est par ailleurs négative mais moins claire. Ces statistiques suggèrent également que les migrations de retour ne représentent qu'un tiers environ de l'émigration marocaine.

En d'autres termes, la continuation et la ré-accélération de la migration marocaine auraient été peu probables sans l'existence d'une forte demande de travail en Europe, notamment dans l'agriculture, la construction et le secteur des services informels (restauration, travail domestique, nettoyage) où les migrants exercent souvent des emplois que les travailleurs « autochtones » refusent. Ce phénomène de « segmentation » du marché du travail et entre les secteurs formels et informels⁴ explique la persistance d'une certaine demande de travailleurs migrants, même en période de ralentissement économique et de hausse du chômage.

Figure 14 : Association entre cycles économiques, émigration et «retour»



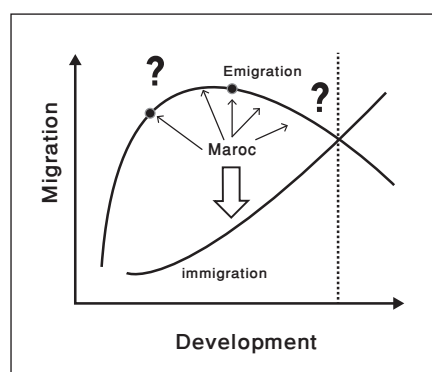
Source : Source : DEMIG C2C database - www.imi.ox.ac.uk Estimations basées sur les chiffres d'immigration à partir du Maroc et d'émigration vers le Maroc de BE, DK, FI, DE, NL, NO, CH Croissance PIB décalée (moyenne 2 ans précédents)

Cette analyse souligne le caractère erroné des explications et de la représentation populaire de la migration marocaine vers l'Europe en particulier, et des migrations « sud-nord » de manière plus générale. Ces migrations sont souvent dépeintes comme des migrations « indésirables » (ou « subies ») de personnes fuyant la pauvreté dans leur pays en essayant d'atteindre l'Eldorado européen. Ainsi, les « solutions » traditionnellement proposées par les politiciens se concentrent sur les contrôles aux frontières ou ont pour but de stimuler le développement dans les régions d'origine. Cependant, de telles vues sont basées sur des hypothèses fondamentalement erronées sur l'historicité, la nature et les causes développementales de ces migrations. Ces discours dominants occultent le fait que la migration marocaine vers l'Europe est entraînée par une demande structurelle de main-d'œuvre immigrée dans les secteurs formels et informels.

⁴ Voir Piore, 1979, pour des explications théoriques sur la segmentation des marchés du travail

Cela explique pourquoi les politiques d'immigration restrictives n'ont pas réussi à arrêter la migration et ont déclenché des effets pervers, tels que le recours croissant à la migration irrégulière, la migration familiale, la diversification des destinations (surtout en Europe du Sud), ainsi que l'interruption des schémas de migration circulaire qui a conduit de plus en plus de migrants à annuler leurs projets de retour et les a poussé à s'installer de façon quasi-permanente en Europe.

Figure 15 : La transition migratoire : où en est le Maroc?



8. Scénarios d'avenir

En se basant sur l'analyse précédente des déterminants des migrations marocaines dans le passé, que peut-on dire sur l'avenir? En ce qui concerne l'évolution de l'émigration marocaine dans le court à moyen terme, beaucoup dépendra de la question suivante: dans quelle mesure les économies des pays européens sauront surmonter la crise économique. D'autres facteurs incertains sont l'avenir politique du Maroc et en particulier les questions concernant une démocratisation progressive de la société marocaine ou des changements politiques de nature plus turbulente. Évidemment, cette question est étroitement liée à l'avenir économique du Maroc, mais surtout à sa capacité de diminuer les inégalités socio-économiques et d'améliorer les conditions d'investissement.

En outre, bien qu'il y ait une augmentation des retours suite à la Crise Économique Mondiale de 2008, ils ne sont pas véritablement massifs et semblent plutôt constituer un phénomène conjoncturel semblable à l'augmentation du retour de migrants après la crise pétrolière de 1973. La majorité des populations d'origine marocaine en Europe semble y être très bien ancrée et il est probable que leur taille augmentera, surtout par le biais de la migration familiale. Cependant, il est moins certain qu'un autre boom de migration de travail comme dans les périodes 1965-1973 et 1997-2008 se reproduise. Cela dépendra de l'avenir économique de l'Europe ainsi que du Maroc.

Sur le long terme, la question conceptuelle la plus fondamentale est de comprendre où se trouve le Maroc dans sa transition migratoire ? (Figure 15). Cette question est essentielle pour explorer le potentiel migratoire. Comme dans d'autres pays de la région, le Maroc se trouve en pleine transition démographique. La baisse spectaculaire de la fécondité au cours des dernières décennies fait que la

composition de la population soit de plus en plus dominée par les jeunes adultes. Les démographes ont souligné les effets ambigus d'une telle « youth bulge » (Fargues 2004). D'une part, l'arrivée d'une génération de jeunes avec relativement peu de parents et d'enfants à charge représente une « fenêtre d'opportunité démographique » unique, qui peut favoriser une croissance économique rapide si la situation politique est stable et les conditions d'investissement favorables. L'émergence d'un tel scénario dépend essentiellement de la croissance économique future, de la création d'emploi et de la stabilité politique au Maroc. Mais, d'autre part, si ces conditions générales restent défavorables, cette nouvelle génération peut exprimer son mécontentement soit en protestant, soit en quittant le pays.

Cette nouvelle génération qui arrive à l'âge adulte, plus connectée et plus consciente que jamais, a un fort *potentiel* migratoire. Au Maroc, cette nouvelle génération, mieux instruite, avec davantage d'aspirations mais aussi plus consciente des opportunités qui existent ailleurs et des injustices qu'aucune autre génération antérieure, se sent souvent rejetée et exclue du fait de l'ampleur du chômage, de la corruption, des inégalités et de la répression. Dans ce contexte, il est important de se rappeler que les mêmes processus qui créent les conditions favorables à la révolte sont souvent aussi ceux qui conduisent à l'émigration et il est possible que ces deux phénomènes se renforcent mutuellement.

Il semble évident qu'à long terme, en cas de croissance économique soutenue et de stabilité politique, l'émigration marocaine peut diminuer. Cependant, il y a des raisons de supposer que le potentiel de la migration marocaine restera considérable au moins au cours des prochaines décennies. Pour mieux comprendre le cas du Maroc, il est utile de comparer le pays à la Turquie et au Mexique, qui ont des positions géo-migratoires comparables. Depuis le milieu des années 1990, l'émigration turque a rapidement diminué et le pays est devenu un pays d'immigration nette. Bien que cela soit encore incertain, il se peut que le Mexique se trouve au seuil de sa propre transition migratoire, avec une diminution de la migration vers les Etats-Unis et une augmentation de l'immigration en provenance des pays d'Amérique Centrale (de Haas and Vezzoli 2013).

Plusieurs indices de développement économique et social, comme le PIB par habitant, le taux d'alphabétisation ou les indicateurs de soins médicaux tels que le taux de mortalité infantile, montrent clairement que la Turquie et le Mexique ont actuellement un niveau de développement beaucoup plus élevé que le Maroc (Tableau 2). En se basant sur cette comparaison, il semble probable que le Maroc se trouve encore du côté gauche (ascendant) de la « courbe de transition migratoire » et que, même dans le meilleur des cas sur l'avenir politique et économique du Maroc, il faudra encore un certain temps avant que l'émigration marocaine ne diminue considérablement et que le Maroc se transforme en pays d'immigration nette.

Ainsi, l'idée d'un arrêt de l'émigration est aussi improbable que celle d'un exode en masse vers l'Europe. Cependant, les choix de destination – Europe ou ailleurs – que feront ces migrants dépendront principalement de la croissance économique en Europe et ailleurs dans les années à venir. Cela pourrait se traduire par une réorientation géographique ainsi qu'une plus large diversification de l'émigration marocaine. Vues l'amélioration considérable du profil d'éducation de la population marocaine ainsi que l'amélioration du statut des femmes, il est aussi probable que

l'émigration marocaine de travail devienne de plus en plus qualifiée et moins dominée par les hommes.

Tableau 2 : Indicateurs de développement, Mexique, Maroc et Turquie

	PIB par habitant, PPA (\$ courant international) (2011)	Ratio de pauvreté à \$2/jour (PPA) (% de la pop.) 2005-8	Taux d'alpha- bétisation, total des adultes (> 15 ans) (2009)	Taux de mortalité infantile (par 1000 naissances vivantes) (2010)	Taux de fécondité, total (naissances par femme) (2010)
Turquie	17 110	4,2%	90,8%	11.5%	2,90
Mexique	15 266	5,2%	93,4%	13.4%	2,32
Maroc	4 952	14,0%	56,1%	28.2%	2,28
Sénégal	1 967	60,4%	49,7%	48,0%	4,82

Source : Banque Mondiale, *Indicateurs du développement mondial*

Pour l'Etat marocain, la migration a toujours joué un important rôle de soupape de sécurité dans la mesure où la possibilité d'émigrer à l'étranger a atténué les pressions pour obtenir des réformes face au chômage et au mécontentement général. Un manque d'opportunités d'émigration pourrait aussi se traduire par davantage de pression pour des réformes internes. Donc, il est probable que l'Etat marocain continue d'encourager l'émigration tacitement ou ouvertement, par exemple en concluant de nouveaux accords de recrutement avec des pays européens et ceux du Golfe.

Alors que l'avenir à long terme de l'émigration marocaine est incertain et dépend essentiellement de la stabilité interne et des opportunités à l'étranger, il semble relativement probable que le Maroc devienne de plus en plus un pays de destination pour les migrants originaires d'Afrique sub-saharienne, d'Europe et d'ailleurs. Selon la théorie des transitions migratoires, il y a une relation assez claire entre le niveau de développement humain et économique et le nombre d'immigrants. Vu les grands écarts de développement entre le Maroc et plusieurs pays subsahariens comme le Sénégal (Tableau 2), il semble bien possible que le Maroc connaisse une immigration continue à côté d'une émigration persistante.

Quoique les responsables marocains insistent sur le caractère temporaire et transitoire de cette immigration, une proportion croissante de ces migrants « temporaires » pourrait finir par s'installer de façon plus permanente. C'est surtout le cas des migrants africains, qui font face à une xénophobie et un racisme considérables. En même temps, leur présence confronte la société marocaine à un ensemble de questions sociales et légales caractéristiques des pays d'immigration, des questions qui ne trouvent pas encore d'écho dans l'image que se fait le Maroc de lui-même comme pays de transit et d'émigration.

Quel sera l'impact des réformes politiques et des modes de gouvernance plus démocratiques sur les migrations marocaines et sur les politiques de migration ? Tout d'abord, cela va dépendre de la nature des transformations politiques. Un caractère plus conservateur et plus répressif des gouvernements futurs pourrait

contribuer à augmenter les aspirations à l'émigration des élites, des minorités et des femmes dont les droits pourraient se trouver compromis (de Haas and Sigona 2012). D'autre part, des renforcements en matière de respect des droits de l'homme à l'égard de leurs propres citoyens pourraient également pousser la société marocaine à davantage de réflexion et d'autocritique face à la xénophobie et aux violations des droits des migrants et des réfugiés et rendre leurs gouvernements moins enclins à collaborer avec les politiques d'émigration sécuritaires des pays européens.

Bibliographie

- Alioua M., (2005a), « La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb : L'exemple de l'étape marocaine. » *Maghreb-Machrek* 185:37-57.
- Alioua M., (2005b), « Sub-saharan cross-national migration to North-African countries the Moroccan stage. » *Maghreb-Machrek* 185:37-57.
- Bakewell O., (2008), « 'Keeping Them in Their Place': the ambivalent relationship between development and migration in Africa. » *Third World Quarterly* 29(7):1341-58.
- Barros L., Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares and Paolo Ruspini, (2002), « L'immigration Irrégulière Subsaharienne à Travers et Vers le Maroc. » Geneva : ILO.
- Ben Ali D., (1996), « L'Impact de Transferts des Résidents Marocains à l'Etranger (RME) sur l'Investissement Productif. » Pp. 345-263 in *Séminaire sur «La Migration Internationale», 6-7 juin 1996*. Rabat: Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED).
- Bencherifa A., (1996), « L'impact de la Migration Internationale sur le Monde Rural Marocain. » Pp. 403-29 in *Séminaire sur «La Migration Internationale», 6-7 juin 1996*. Rabat: Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED).
- Berriane J., (2012), « Ahmad al-Tijani and his Neighbors. The Inhabitants of Fez and their Perceptions of the Zawiya » Pp. 57-75 in *Prayer in the City. The Making of Sacred Place and Urban Life*, edited by P. Desplat and D. Schulz. Bielefeld: Transcript Verlag.
- Berriane J., (2007), « Les étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ? » in *Atelier sur les migrations africaines : Comprendre les dynamiques des migrations sur le continent. Centre for Migration Studies et International Migration Institute Accra*, 18-21 Septembre
- Berriane M. and Aderghal M., (2009), « Etat de la recherche sur les migrations internationales à partir, vers et à travers le Maroc. » Rabat, Oxford: Université Mohammed V; International Migration Institute, University of Oxford. <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/morocco-country-paper>
- Berriane M., Aderghal M., M.I. Janati et Berriane J., (2010), « New mobilities around Morocco : A case study of the city of Fes. » in *Final Report for the MacArthur-Funded Project on « African Perspectives on Human Mobility »*. Oxford/Rabat: International Migration Institute/Université Mohammed V Agdal Rabat, <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/research-projects-pdfs/aphm-pdfs/morocco-french-2011-report>
- Bidwell R., (1973), *Morocco under Colonial Rule: French Administration of Tribal Areas 1912-1956*. London: Cass.
- Bonnet J.J. and R. Bossard, (1973), « Aspects Géographiques de l'Emigration Marocaine vers l'Europe. » *Revue de Géographie du Maroc* (23-24):5-50.
- Bredeloup S. and O. Pliez, (2005), « Migrations entre les deux rives du Sahara. » *Autrepart (special issue on trans-Saharan migration)* 4(36).

- Büchner, H.-J., (1986), *Die Temporäre Arbeitskräftewanderung nach Westeuropa als Bestimmender Faktor für den Gegenwärtigen Strukturwandel der Todrha-Oase (Südmorocco)*. Mainz: Geographisches Institut der Johannes Gutenberg-Universität.
- Carling J., (2002), « Migration in the age of involuntary immobility : theoretical reflections and Cape Verdean experiences » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 28(1):5-42.
- Carr E. R., (2005), « Placing the environment in migration: environment, economy, and power in Ghana's Central Region. » *Environment and Planning A* 37(5):925-46.
- CIMADE, (2004), « La Situation Alarmante des Migrants SubSahariens en transit au Maroc et les Conséquences des politiques de l'Union Européenne. » Paris: CIMADE.
- Cohen A. et Berriane M., (Eds.), (2011), *De Marruecos a Andalucía: migración y espacio social* Granada Universidad de Granada.
- Cohen R., (1997), *Global Diasporas : An introduction*. London: University College London Press.
- Collyer M., (2004), *The Development Impact of Temporary International Labour Migration on Southern Mediterranean Sending Countries: Contrasting Examples of Morocco and Egypt*. Brighton: Sussex Centre for Migration Research. .
- Collyer M., (2006), « States of insecurity: Consequences of Saharan transit migration » in *Working Paper No. 31*. Oxford: Centre on Migration, Policy and Society, University of Oxford.
- Costanzo S., (1999), « Stratégies d'Action des Maghrébins en Italie : Cas de la Campanie. » Pp. 43-49 in *Migrations Internationales entre le Maghreb et l'Europe.*, edited by Mohamed Berriane et Herbert Popp. Rabat: Université Mohammed V.
- Cross C., E. Omoluabi, J. Ouchu and F.K. Cibangu, (2006), « Synthesis and conclusions: what are Africa's issues in migration ? » Pp. 245-89 in *Views on migration in Sub-Saharan Africa: proceedings of an African migration alliance workshop*, edited by C. Cross, D. Gelderblom, N. Roux, and J. Mafukidze. Cape Town: HSRC Press.
- de Haas H., (1998), « Socio-Economic Transformations and Oasis Agriculture in Southern Morocco. » Pp. 65-78 in *Looking at Maps in the Dark*, edited by Leo de Haan and Piers Blaikie. Utrecht/Amsterdam: KNAG/FRW UvA [http://www.heindehaas.com/Publications/De%20Haas%201998%20\(1\)%20Socio-Economic%20Transformations%20and%20Oasis%20Agriculture%20in%20Southern%20Morocco.pdf](http://www.heindehaas.com/Publications/De%20Haas%201998%20(1)%20Socio-Economic%20Transformations%20and%20Oasis%20Agriculture%20in%20Southern%20Morocco.pdf)
- de Haas H., (2003), *Migration and Development in Southern Morocco: The Disparate Socio-Economic Impacts of Out-Migration on the Todgha Oasis Valley*. Unpublished PhD thesis. Nijmegen: Radboud University.
- de Haas H., (2005), « Morocco: From emigration country to Africa's migration passage to Europe. Country profile Morocco. » *Morocco country profile*. Washington D.C.: Migration Information Source.
- de Haas H., (2007a), « Morocco's migration experience: A transitional perspective. » *International Migration* 45(4):39-70.
- de Haas H., (2007b), « Le mythe de l'invasion: Migration irrégulière d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union européenne. » Oxford: International Migration Institute, University of Oxford. <http://www.heindehaas.com/Publications/de%20Haas%202007%20Le%20mythe%20de%20l-invasion.pdf>
- de Haas H., (2007c), « Turning the tide? Why development will not stop migration. » *Development and Change* 38(5):819-41.
- de Haas H., (2009), *Mobility and Human Development*. New York: UNDP. http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP_2009_01_rev.pdf
- de Haas H., (2010), *Migration transitions : a theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration*. Oxford: Working Paper No 24,

- International Migration Institute, University of Oxford. <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/imi-working-papers/wp24-migration-transitions-1>
- de Haas H., (2011), *The Determinants of International Migration, DEMIG Working Paper 2*. Oxford: University of Oxford: International Migration Institute. <http://www.imi.ox.ac.uk/publications/imi-working-papers/wp-32-2011-the-determinants-of-international-migration-conceptualizing-policy-origin-and-destination-effects>
- de Haas H. and R. Plug, (2006), « Cherishing the goose with the golden eggs: Trends in migrant remittances from Europe to Morocco 1970-2004. » *International Migration Review* 40(3):603-34.
- de Haas Hein and Nando Sigona, (2012), « Migration et révolution. » *Forced Migration Review* 39:4-5, <http://www.fmreview.org/fr/afrique-du-nord/dehaas-sigona>
- de Haas H. and S. Vezzoli, (2013), « Migration and Development on the South–North Frontier : A Comparison of the Mexico–US and Morocco–EU cases. » *Journal of Ethnic and Migration Studies*:1-25.
- De Mas Paolo, (1991), « Marokkaanse Migratie naar Nederland: Perspectief vanuit de Herkomstgebieden. » *Internationale Spectator* xlv(3):110-18.
- De Mas Paolo, (1978), *Marges marocaines: limites de la coopération au développement dans une région périphérique: Le cas du Rif*. 's-Gravenhage : NUFFIC/IMWOO/Projet Remplod.
- Fadloulah A., Berrada A. et Khachani M., (2000), *Facteurs d'Attraction et de Répulsion des flux Migratoires Internationaux. Rapport National: Le Maroc*. Rabat: Commission Européenne.
- Fargues Ph., (2004), « Arab Migration to Europe: Trends and Policies. » *International Migration Review* 38(4):1348-71.
- Fargues Ph., Cassarino J-P. and Latreche A., eds, (2005), *Mediterranean Migration - 2005 Report*. Florence: EUI-RSCAS, CARIM Consortium.
- Hatton T. J. and J. G. Williamson, (1998), *The Age of Mass Migration: Causes and Economic Impact*. New York: Oxford University Press.
- Heinemeijer W.F., J.A. van Amersfoort, W. Ettema, P. De Mas and H. van der Wusten, (1977), *Partir pour rester, une enquête sur les incidences de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine*. Den Haag: NUFFIC.
- IMI., (2006), *Vers un nouveau calendrier de recherche sur la migration internationale*. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford, <http://www.imi.ox.ac.uk/research-projects/pdfs/imi-calendrier-de-recherche.pdf>.
- Kenbib M., (1999), « Les Migrations des Juifs Marocains à l'Époque Contemporaine. » Pp. 231-38 in *Migrations Internationales entre le Maghreb et l'Europe.*, edited by Mohamed Berriane and Herbert Popp. Rabat: Université Mohammed V.
- Labdelaoui H., (2005), *Migration et Développement en Algérie*. Genève : BIT.
- Lahlou M., (2005), « Migrations irrégulières transméditerranéennes et relations Maroc – Union européenne. » *Paper presented at the XXV International Population Conference, Tours, France, July 18-23, 2005*.
- Lievens J., (1999), « Family-forming migration from Turkey and Morocco to Belgium: The demand for marriage partners from the countries of origin. » *International Migration Review* 33(3):717-44.
- Lightfoot D. R. and J. A. Miller, (1996), « Sijilmassa: The rise and fall of a walled oasis in medieval Morocco. » *Annals of the Association of American Geographers* 86(1):78- 101.
- López García B., (1999), « Immigration Marocaine et Commerce Ethnique en Espagne. » Pp. 51-58 in *Migrations Internationales entre le Maghreb et l'Europe.*, edited by Mohamed

- Berriane and Herbert Popp. München, Rabat: Technische Universität München, Université Mohammed V.
- Martin Ph. L. and J. Edward Taylor, (1996), « The anatomy of a migration hump. » Pp. 43-62 in *Development strategy, employment, and migration: Insights from models*, edited by J. Edward (ed.) Taylor. Paris: OECD, Development Centre.
- McDougall J. and J. Scheele, (2012), *Saharan frontiers : space and mobility in Northwest Africa*. Bloomington: Indiana University Press.
- Muus Ph., (1995), « L'Emigration Marocaine vers l'Europe: Changement et Continuité. » Pp. 197-202 in *Le Maroc et La Hollande. Une Approche Comparative des Grands Interêts Communs*. Rabat: Université Mohammed V.
- Natter K., (2013), « The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000–2007): Political Rationale and Policy Processes. » *International Migration*:n/a-n/a.
- Obdeijn H., (1993), « Op Weg naar Werk ver van Huis: Marokkaanse Emigratie in Historisch Perspectief. » *Migrantenstudies* 1993(4):34-47.
- OECD., (2003), *Trends in International Migration. SOPEMI 2003*. Paris OECD.
- Piore M. J., (1979), *Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Societies*. . Cambridge: Cambridge University Press.
- Refass M. A., (1999), « Les Transferts des Ressortissants Marocains à l'Etranger. » Pp. 97-105 in *Migrations Internationales entre le Maghreb et l'Europe.*, edited by Mohamed Berriane and Herbert Popp. Rabat: Université Mohammed V.
- Reniers G., (1999), « On the History and Selectivity of Turkish and Moroccan Migration to Belgium. » *International Migration* 37(4) : 679-713.
- Salih R., (2001), « Moroccan migrant women: Transnationalism, nation-states and gender. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 27(4):655-71.
- Schoorl J., Liesbeth Heering, Ingrid Esveldt, George Groenewold, Rob van der Erf, Alinda Bosch, Helga de Valk and Bart de Bruijn, (2000), *Push and Pull Factors of International Migration: A Comparative Report*. Luxembourg: Eurostat, European Communities.
- Sen A., (1999), *Development as freedom*. New York: Anchor Books.
- Shadid W.A., (1979), «Moroccan Workers in the Netherlands.» Leiden: University of Leiden.
- Skeldon R., (1997), *Migration and development: A global perspective*. Essex: Longman.
- Tapinos G. P., (1990), *Development Assistance Strategies and Emigration Pressure in Europe and Africa*. Washington DC: Commission for the Study of International Migration and Co-operative Economic Development.
- Zelinsky Z., (1971), « The Hypothesis of the Mobility Transition. » *Geographical Review* 61(2):219-49.

Chapitre 3

Les associations d'immigrés marocains en France et leur rôle dans le développement du Maroc

Thomas Lacroix

Introduction

Après l'âge des luttes postcoloniales dans les années 1960 et 1970, après l'âge de l'insertion en France dans les années 1980 et 1990, le champ associatif marocain en France est entré dans un troisième âge, celui du transnationalisme au cours de la décennie 2000. Cette mutation se caractérise par l'émergence d'un secteur associatif diversifié, la consolidation d'un tissu d'associations religieuses et, ce qui nous intéresse ici, une implication massive dans le développement du Maroc (Dumont 2007). Cette contribution analyse cette réorientation du champ associatif en France. Il explore les facteurs sociologiques et politiques de ce revirement. En effet, pour comprendre ce phénomène, il convient de tenir compte à la fois de l'intérêt croissant des acteurs publics pour ce qui est communément appelé le « codéveloppement », mais également de la transformation de la communauté marocaine en France. Cette dernière a évolué sous l'effet du regroupement familial, de l'arrivée d'une migration plus qualifiée et des effets sociaux de l'intégration en France. A ce titre, le développement des associations marocaines soulève un paradoxe : l'intégration et la diversification de la population marocaine à l'étranger n'a pas entraîné la rupture des liens avec le pays d'origine, bien au contraire. Comment, dès lors, peut-on expliquer cette coloration transnationale de l'intégration des Marocains de l'étranger ?

Jusqu'ici, les études ayant documenté ce phénomène reposaient essentiellement sur une analyse qualitative des pratiques associatives (Lacroix 2005). La présente contribution s'appuie sur une base de données des associations marocaines créées entre 1996 et 2011. Cette base est le produit d'un dépouillement systématique du *Journal Officiel*, disponible en ligne. Elle inclut un descriptif de chaque association, de ses activités et objectifs, sa date et son lieu de création. Les données fournies par le *Journal Officiel* ont été complétées par une recherche internet, ainsi que par une enquête approfondie auprès de 35 leaders associatifs. La base inclut 1.599 organisations et constitue, à ce jour, la base la plus complète existante.

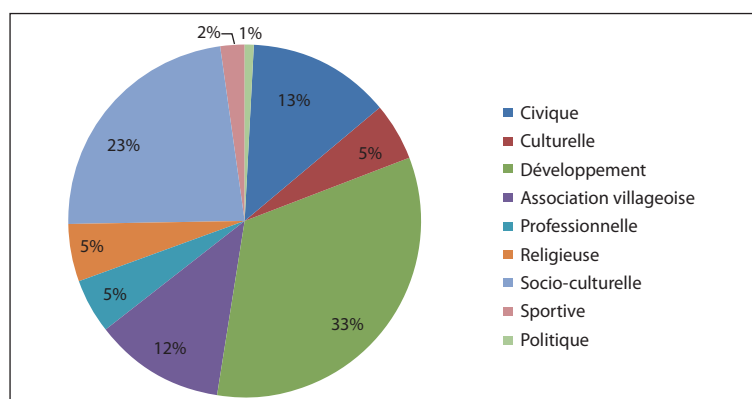
Ce chapitre aborde successivement la structuration des associations marocaines en France, leur impact en matière de développement sur le pays d'origine et, enfin, les facteurs politiques et sociologiques qui expliquent ce tournant développementaliste.

1. Structuration du champ associatif marocain en France

1.1 Les visages de l'associationnisme marocain en France

On peut lire à travers la structuration des associations marocaines en France par type d'activité la marque de l'histoire de l'installation de cette population. La figure 1 ci-dessous indique que quatre catégories rassemblent plus de 80% des associations en France : les organisations civiques et socioculturelles d'un côté, les organisations de développement et les associations villageoises de l'autre. Les deux premières catégories travaillent en direction de la population marocaine établie en France. Elles constituent à la fois un espace de l'intimité communautaire, d'entraide locale et de revendication des droits. Leur existence est liée aux besoins suscités par l'installation en France.

Figure 1 : Répartition des associations marocaines en France par type d'activité (1996-2011)



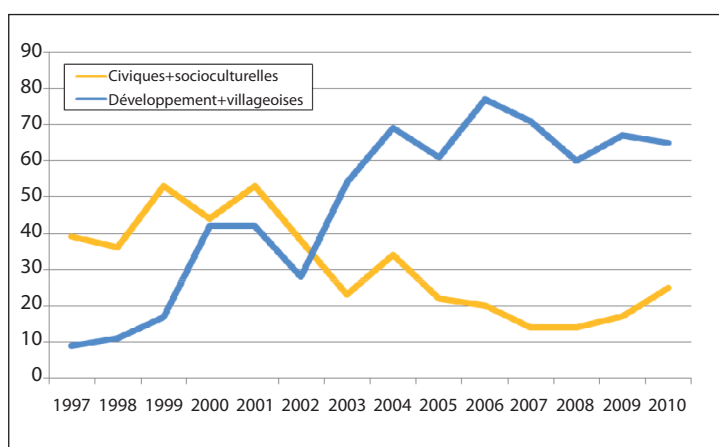
Sources: Thomas Lacroix, 2012

A l'inverse, les organisations de développement et les associations villageoises ont avant tout une orientation transnationale. Elles répondent à un besoin de développement ressenti dans le pays d'origine. En regardant de plus près la structuration de ce champ et son évolution, on se rend compte que le militantisme transnational n'est apparu qu'au début des années 1990. Et c'est à partir de 2002-2003 que les organisations de développement ont supplanté, en termes de nombre de créations, les associations focalisées sur le pays d'accueil (Figure 2). Environ 70 organisations transnationales sont créées chaque année en France.

Le paysage des associations « localistes » est le fruit d'une longue histoire qui a ses racines dans la construction de l'Etat Nation marocain après l'indépendance. On distingue, d'un côté, les organisations issues de la gauche marocaine en exil : l'Association des Marocains en France (AMF), créée en 1962 par Mehdi Ben Barka, l'Association des Travailleurs Marocains en France (ATMF), créée en 1982 suite à une scission de l'AMF (Daoud 2002). A l'opposé du spectre politique se tiennent les Amicales des travailleurs et commerçants marocains en France, dont la première fut fondée en 1973 en région parisienne. Leur fonction principale était de servir de

relais pour les consulats auprès de la population installée en France. Aujourd'hui, ces organisations comptent 68 représentations en France (49 Amicales, 16 pour l'ATMF et 3 pour l'AMF). Or, à côté de ces organisations historiques est apparu à partir des années 1990 tout un champ associatif affichant sa neutralité en refusant de s'inscrire dans la rivalité associations gauchistes/Amicales. Leurs activités couvrent un champ très large, depuis le montage d'exposition sur l'artisanat marocain, la célébration des fêtes religieuses ou civiques, la défense des droits, la lutte contre les discriminations, jusqu'au soutien des membres pendant les périodes de difficulté (chômage, décès...). Sous l'étiquette « civique et socioculturelle », on trouve un éventail d'activités qui s'étend du culturel au politique, en passant par le religieux et le social. 199 associations civiques et 373 socioculturelles ont été créées depuis 1996. Elles constituent les deuxièmes et troisièmes catégories les plus importantes après les associations de développement. Il faut noter le faible nombre d'organisations qui se déclarent politiques ou religieuses. Cela s'explique en grande partie par le contexte républicain français qui restreint les possibilités d'expression communautaire dans la sphère publique. Par ailleurs, sur le terrain, la vaste majorité des associations religieuses ne se déclarent ni ne se perçoivent comme spécifiquement « marocaines » dans la mesure où elles incluent des membres de diverses origines.

**Figure 2 : Evolution du champ associatif marocain
(nombre de créations annuelles 1997-2010)**



Source : Journal Officiel, 2012

Quant aux associations transnationales, elles ne sont pas une nouveauté dans le champ associatif marocain. Jusque dans les années 1980, il existait un transnationalisme associatif que l'on peut qualifier de politique. Ainsi, la principale organisation, l'Association des Marocains de France fut créée afin de soutenir les partis de gauche au Maroc. De même, les organisations villageoises ont toujours gardé une orientation transnationale d'aide et soutien au village d'origine. Toutefois, ces dernières opéraient de manière informelle et leur fonction première a été avant tout l'accueil et l'installation des ruraux expatriés. Le transnationalisme développementaliste contemporain marque une profonde

rupture avec le militantisme passé. Son émergence soudaine a bouleversé le champ associatif marocain en l'espace d'une décennie. Au total, 950 associations déclarent participer à un projet de développement, soit 60% des associations marocaines en France. Et si l'on inclut toute forme d'activité transfrontalière en plus de celles de développement (activités économiques, socioprofessionnelles, religieuses, etc.), ce chiffre atteint 1005 organisations. Parmi elles, on peut distinguer deux catégories.

La première et la plus visible de ces trois catégories est celles des ONG de migrants. Les organisations de développement sont des organisations spécifiquement créées dans le but de conduire un projet de développement au Maroc. On dénombre 534 créations d'ONG de migrants depuis 1996. Soit une création sur trois au cours de la période. Elles sont de nature très diverses. Une majorité est constituée de petites associations finançant l'envoi de vêtements ou matériel médical, soutenant un orphelinat ou une école. Elles ont une durée de vie pouvant être très courte, ne dépassant pas la durée du projet lui-même. Leur bureau est souvent mixte, incluant des personnes sans ascendances marocaines. Ce sont des amis, des voisins sensibilisés aux problèmes du Maroc par les migrants. Toutefois, au-delà de ce tissu local relativement fragile, il existe un nombre important d'organisations pérennes qui a su bénéficier du soutien des pouvoirs publics. Nous verrons plus en détail le profil de ces organisations et de leurs activités dans les sections suivantes.

La seconde catégorie d'organisations transnationales est celle des associations villageoises. Celles-ci ont fortement évolué au cours du temps. Après avoir été un soutien pour les nouveaux arrivants, elles sont devenues, avec l'épuisement des filières migratoires, des espaces de socialité où se partagent les informations sur la vie des membres (mariages, naissances, décès), et du village, et où sont gérées des caisses de solidarités pour les membres ou pour les besoins du village d'origine. Ces caisses ont permis aux expatriés de continuer à pourvoir aux charges collectives coutumières (Tiwizi) du village telles que la restauration des systèmes d'irrigation ou des bâtiments religieux. À partir des années 1990, ce savoir-faire en matière de solidarité transnationale a été mobilisé pour la conduite de projets de développement. Aujourd'hui on observe un grand nombre d'associations villageoises se dotant de statuts officiels afin de pouvoir mener à bien des projets tels que l'électrification, la construction d'une école ou la mise en place de cours d'alphabétisation (188 créations sur la période).

Enfin, il faut souligner que le transnationalisme développementaliste concerne de plus en plus des associations locales. À côté de leurs activités à destination de la population en France, un grand nombre accorde une partie de leur temps et de leurs ressources à un projet pour le Maroc. Certaines mènent ces activités de façons parallèles. La plupart parviennent à combiner les deux niveaux en étendant à l'échelle transnationale leur travail au niveau local : associations faisant la promotion d'artistes marocains, associations d'informaticiens intervenant comme formateur dans des écoles, associations de défense des droits soutenant une campagne de revendication à l'étranger, association de promotion de l'intégration organisant des chantiers internationaux, etc. C'est par exemple, le cas de Asshab (Tours), créée en 2008 dans le but de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie économique et politique locale. Asshab a participé à la mise en place d'un jumelage entre les universités de Tours et de Rabat, ainsi qu'à un projet de

commercialisation d'herbes aromatiques. Chacune de ces initiatives fut conduite en associant des jeunes de l'agglomération dans une optique d'insertion.

1.2 Les principales associations de développement

« **Migrations et Développement** » est la plus ancienne et la plus importante des associations de ce type. L'association « Migrations et Développement » est inséparable de son fondateur, Lahoussain Jamal. Il émigre en France à l'âge de 17 ans où il trouve un emploi à l'usine de Trévisol (groupe Péchiney), dans les Hautes-Alpes, à l'Argentière-la-Bessée. Il adhère à la CFDT en 1972 et devient membre du conseil d'administration de l'usine. L'unité entame sa fermeture progressive en 1984 et offre aux ouvriers, marocains, algériens et tunisiens une prime de retour de 250.000 francs. Dans ce contexte, Jamal Lahoussain fonde l'association « Retour et Développement » en 1986, qui devient « Migrations et Développement » en 1987. Au cours des années 1990, l'association met en place sa méthode de travail. Elle intervient à la demande d'un collectif villageois structuré en association incluant ses émigrés en France. L'association fournit dès lors un appui technique et financier au groupe ainsi constitué. Au fil des ans, l'association s'est positionnée en principal intermédiaire entre les bailleurs de fonds publics et privés d'une part et les porteurs de projets du Sud marocain de l'autre. A partir de 1993, M et D va décrocher une série de partenariats. Le budget de l'association était de 193.000 F en 1991, il passe à 1,7 millions en 1994 et 3,9 millions de francs en 1995. Ainsi, « Migrations et Développement » élargit le champ de ses activités sur l'ensemble de la région de Taliouine dont son fondateur est originaire. La manne budgétaire permet à « Migrations et Développement » d'établir un plan pluriannuel d'électrification. L'association s'inscrit dans un programme spécial de raccordement de l'ONE pour la province de Taroudannt dont l'objectif est d'électrifier 80% de la province en 5 ans. A partir de 1998, le Ministère marocain de l'éducation nationale associe « Migrations et Développement » à un programme d'éducation informelle. M et D prend en charge la construction et l'équipement de 13 locaux, répartis sur 12 communes et deux provinces. L'éducation informelle est un palliatif au manque d'infrastructures publiques. Outre l'alphabétisation, elle inclut un volet de « préformation professionnelle » incluant, par exemple, une initiation à la broderie, etc. L'association investit par ailleurs le domaine de l'équipement hydraulique. Le programme de mobilisation des eaux de surface, étalé d'octobre 1996 à octobre 2000 a permis la réalisation répartie sur 27 villages de 10 retenues collinaires¹, 12 bassins d'accumulation, 1,5 km de seguias, 12 kms de canalisation, 6 puits, huit pompes et tous les ouvrages d'aménagement (fontaines, lavoirs, etc.).

« **Immigration, Développement, Démocratie** » fut fondée à l'issue d'un débat de plusieurs années au sein de la gauche marocaine en Europe, en avril 1999. Il s'agit moins d'une organisation centrale que d'un réseau au sein duquel siègent diverses catégories d'acteurs : associations, techniciens, experts, etc. Les membres sont donc soit des associations de migrants dont l'un des membres fait le lien avec l'Association des Travailleurs Maghrébins de France –ATMF- (Attacharouk, Annakhil, Wartas Solidarité et Développement et Oued Maït en région parisienne), soit les sections de l'ATMF qui consacrent une partie de leurs activités à un projet

¹ Les retenues collinaires sont de petits barrages construits en travers des lits d'oued. Les seguias sont des canaux d'irrigation.

de développement (Mosaïque à Paris, les sections de St Avold, Vauréal, Nancy, Argenteuil et Aix en Provence). A ces structures s'ajoutent trois organisations issues de la mouvance de « Migrations et Développement » : MCDA (Migration et Codéveloppement Alsace) qui est l'ancienne antenne mulhousienne de M et D, CAD Souss et CIFED (Collectif Ilhmaten France Europe de Développement). Enfin, IDDA (IDD Alsace) est une organisation basée à Strasbourg composée de membres de MCDA, l'ATMF et d'autres structures strasbourgeoises. Deux autres associations de la région parisienne, la Fédération des associations de Figuig et Khamsa ont rejoint le réseau IDD en 2002, en même temps que les associations CAD Souss, CIFED et Wartas. Au cours de ces dernières années, le réseau s'est ouvert à de nouveaux membres : Amitiés abraysiennes sans frontières (AASF) (Orléans), Crépuscule (Angers), les 2 rives franco-marocaines (Tourcoing), ESAF 54 (Marxeville), FES Enfance Solidarité (Dieppe), les Amis de Taourirt (Paris), Taddart (Paris). Au total, une vingtaine d'associations ont adhéré au réseau. A côté de ces structures, le Conseil d'Administration de l'association est composé par un tiers d'individus (sept personnes en 2002). La dimension « mise en réseau » domine l'action d'IDD aussi bien en France qu'au Maroc. Chaque organisme membre travaille au Maroc avec une association partenaire. Ces partenaires locaux sont disséminés sur l'ensemble du Maroc : au Nord (provinces de Chefchaouen, Oujda, Tanger), au Centre (régions de Rabat, Fès, Azrou, Khemisset), à l'Est (Beni Mellal, Tata), au Sud (Tiznit, Ouarzazate, Chtouka Aït Baha, Goulimime). IDD a impulsé des relations horizontales entre les associations marocaines, notamment par le biais de rencontres régionales. Par exemple, la rencontre de Taqijit a permis à huit associations partenaires du Souss-Massa-Draa de se rencontrer en 2001. La mise en réseau se traduit enfin dans sa dimension Nord-Sud par plusieurs rencontres et séminaires. La première s'est tenue à Mehdiya en août 2000 et a débouché sur l'élaboration et la signature d'une charte commune (la charte du développement culturel) qui expose les grandes lignes directrices de l'action des partenaires.

2. L'impact des activités associatives sur le développement du Maroc

2.1 Les pratiques transnationales des associations établies en France

Les activités des associations basées en France sont de nature très diverses et ne concernent pas uniquement le développement à proprement dit.

La majeure partie des actions sont des projets d'infrastructure (construction de route, centre de santé, électrification, écoles, aménagement urbain, etc.). Comme nous le verrons ci-dessous, cette implication est motivée à la fois par les besoins des populations locales et par les programmes de développement de l'Etat marocain. Ces projets ont un impact très positif sur le développement du pays. Dans la province de Taroudannt, l'électrification en milieu rural est aujourd'hui pratiquement achevée alors que seuls 18% des ménages l'étaient en 1996. Ce progrès n'aurait pas été possible sans l'apport des expatriés et de leurs associations. Les projets de développement humain (éducation, santé) sont, après les projets d'infrastructure, la seconde forme d'intervention la plus fréquente. Ils incluent l'envoi de matériel scolaire et informatique, des bourses d'études aux familles nécessiteuses, l'organisation de cours d'alphabétisation pour les femmes (aussi appelée éducation informelle). Ces initiatives, malgré les besoins,

ont un impact plus diffus sur la population. Leurs effets ne se feront sentir qu'à plus long terme. De plus, contrairement aux projets d'infrastructure, ils ne sont adossés à aucun plan gouvernemental. Dans ce contexte, le travail associatif ne peut compenser le manque de personnel médical et scolaire. Enfin, il faut noter la persistance d'opérations à caractère humanitaire, à savoir l'envoi ponctuel de produits humanitaires (vêtements, jouets...), en particulier lors de catastrophes naturelles. Ce type d'opération est avant tout conduit par de petites organisations philanthropiques dont les membres sont, certes, pleins de bonne volonté mais manquent de compétences professionnelles. Leur impact est de court terme.

Tableau 1 : Domaines d'interventions des associations villageoises et des ONG

Domaine d'intervention	Asso Villageoises	ONGs de migrants	Autres
Civique/droits/politique	0%	0%	11%
Culture/religion/sport	2%	1%	24%
Economique	1%	4%	19%
Développement social	97%	96%	46%
Y compris:			
éducation/enfance	10%	33%	0%
Humanitaire	4%	16%	18%
Santé	3%	15%	2%
	N=188	N=534	N=206

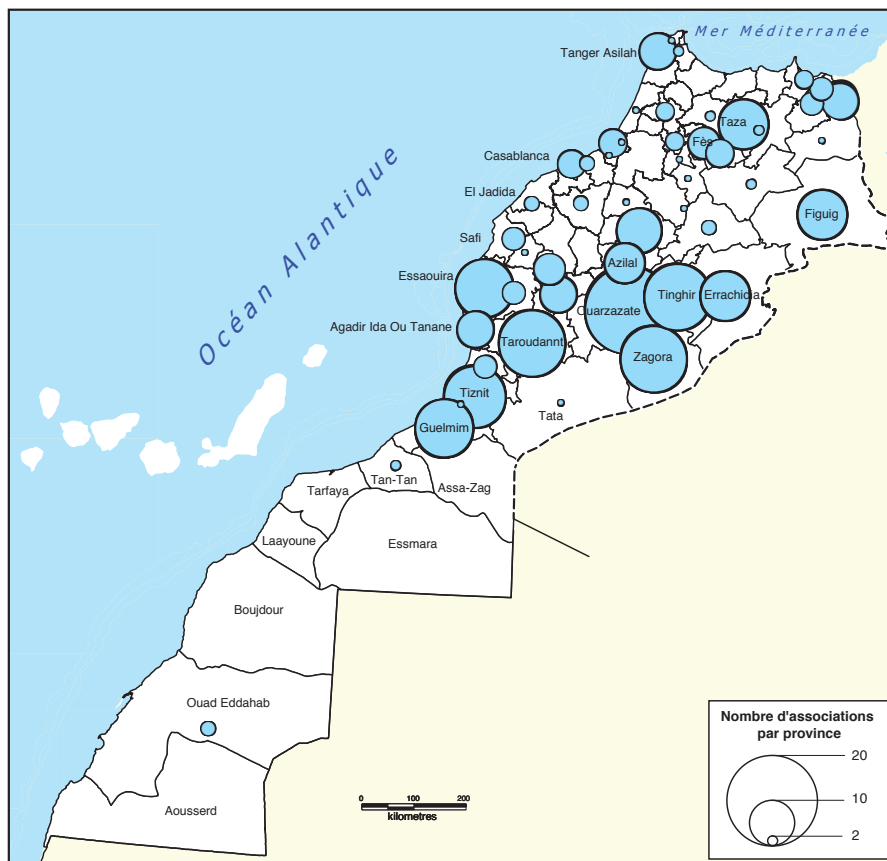
Source : Thomas Lacroix, 2012

Il faut noter un partage des tâches entre les associations transnationales qui consacrent plus de 95% de leurs activités au développement social (infrastructures, santé, éducation, etc.) d'une part, et les associations « localistes » dont les pratiques sont beaucoup plus diversifiées. Ces dernières sont, en particulier, plus impliquées dans les projets de nature économique (19% de leurs activités transnationales) : aide à l'investissement, constitution de réseaux socioprofessionnels (Association Marocaine d'Economie Financière à Paris, Club des Investisseurs Marocains de l'Etranger à Mérignac). Ces projets économiques sont le fait soit d'organisations professionnelles, soit d'associations d'aide à l'insertion. Les premières (associations d'étudiants ou de travailleurs diplômés tels que des médecins, informaticiens, etc.) sont utilisées par leurs membres soit dans un but d'échange et formation, soit pour élargir leurs débouchés (aide à la création d'entreprises, partenariats économiques, etc.). Les secondes utilisent les liens transnationaux à des fins d'insertion professionnelle (organisations de stage, chantiers, etc.). L'exemple de Asshab à Tours a déjà été mentionné, on peut également citer l'Association Humanitaire et Solidaire Union Franco-marocaine à Sotteville-lès-Rouen, l'Association Montpelliéraine Citoyenne et Culturelle à Montpellier et l'Association Culturelle et Sportive Franco-Marocaine à Belfort.

A l'inverse, on observe un faible engagement des opérateurs transnationaux (ONG et associations villageoises) dans le domaine économique (respectivement 1 et 4% de leurs pratiques). Cela peut s'expliquer par trois facteurs. En premier lieu, ces acteurs ne disposent pas du savoir-faire particulier (ni la motivation) requis par ce type de projet. Les acteurs associatifs ne sont pas nécessairement des

entrepreneurs. En second lieu, les projets à caractère économique les conduiraient nécessairement à empiéter sur le champ des intérêts privés, ce qui, et c'est en particulier vrai pour les associations villageoises, affecterait la crédibilité et le consensus dont elles ont besoin auprès des acteurs locaux pour travailler. En dernier lieu, ces acteurs travaillent en majorité sur des zones rurales dont les besoins en développement se déclinent en terme humain (déficit de formation) et d'infrastructure (voir ci-dessous). Encourager l'investissement et la création d'entreprises dans des régions qui ne disposent ni de la main-d'œuvre adéquate, ni de route ou d'électricité serait un non sens. Cette division du travail entre opérateurs apparaît donc comme cohérente.

Carte 1 : Répartition géographique des associations par province (1996 – 2011)



Source : Journal Officiel, enquêtes personnelles - Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

2.2 Des organisations surtout actives en milieu rural

L'impact spatial des pratiques associatives au Maroc se calque sur une géographie de l'émigration. En effet, les régions bénéficiant des projets associatifs sont

essentiellement les zones d'origine des migrants vers la France. Nous avons pu recenser les zones d'activités de 319 associations. Près d'un projet sur trois (29%) est réalisé dans le Souss Massa Draa, foyer historique des migrations vers le pays depuis la période coloniale (Cegarra 1999). Les autres sont le Haouz (10%), l'Oriental (11%) et le Rif (8%) et enfin le Tadla Azilal (6%). A l'exception de Marrakech et Essaouira, les projets conduits en zone urbaine sont relativement peu nombreux. Par exemple, seules 9 associations opèrent dans le Grand Casablanca. Il faut toutefois noter que ce recensement ne tient pas compte des associations qui déclarent travailler à l'échelle nationale, et non pour une région spécifique. C'est le cas de 23 d'entre elles. Ces organisations sont davantage susceptibles de travailler avec des partenaires publics et privés en zone urbaine. C'est le cas, par exemple, de l'association solidarité franco-marocaine pour l'enfance (SOFMAE) qui a établi des liens avec divers médecins et hôpitaux à Rabat, Casablanca, Salé ou Sidi Kacem.

La division du travail relevée ci-dessus entre organisations transnationalistes et localistes est aussi une division géographique. Les organisations transnationalistes (de développement et villageoises) interviennent en majorité en zones rurales. A l'inverse, les autres sont plus enclines à opérer en milieu urbain. Ainsi, dans les provinces à forte population rurale telles qu'El Haouz, Azilal, Al Hoceima, Ouarzazate ou Beni Mellal, on relève pour chacune une seule association « localiste » déclarant y avoir des contacts. A l'inverse, dans le grand Casablanca, 8 associations sur 9 sont des organisations sportives, culturelles ou socioprofessionnelles.

3. Les ressorts du tournant développementaliste des années 1990 et 2000

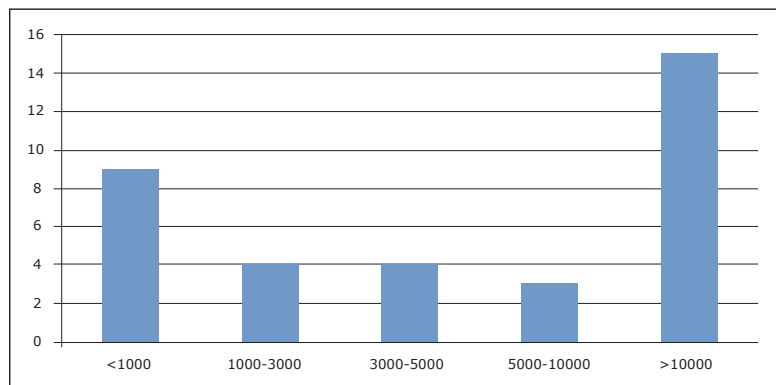
3.1 Les motifs sociologiques : diversité démographique et pratiques associatives

La récente mutation du champ associatif en France est d'abord liée à la diversification de la population marocaine en France. Cette diversification est de deux ordres. Elle est d'abord générationnelle avec l'apparition de nouvelles classes d'âge : les personnes retraitées d'une part et l'arrivée à l'âge adulte de la « seconde génération » d'autre part. Elle est ensuite socioprofessionnelle avec l'émergence de groupes plus qualifiés (ingénieurs, étudiants, docteurs, enseignants, cadres, etc.).

Ces nouveaux groupes ont marqué de leur empreinte à la fois la structure du champ associatif et les relations transnationales. De nouvelles catégories d'association sont apparues dans le but de répondre aux besoins spécifiques de ces nouveaux groupes : associations professionnelles, associations pour personnes âgées (les Chibanis, Marseille). Les retraités, qui ont davantage de temps à consacrer aux tâches collectives, mais aussi plus de temps pour circuler entre les deux rives de la Méditerranée (Charef et Wahbi 2006), jouent le rôle de médiateurs entre associations et communautés d'origine. Par exemple, ils font remonter les besoins ressentis par la population et suivent l'état d'avancement des projets. Les jeunes et les personnes qualifiées renouvellent les pratiques associatives en apportant de nouvelles ressources sociales, techniques et financières. Leur savoir-faire en termes de gestion des comptes et des projets leur permet d'avoir un meilleur accès

aux financements publics. Ils contribuent à la professionnalisation du champ associatif. En conséquence, on observe une dichotomie entre associations qui recourent exclusivement à des ressources internes (cotisations, campagnes de collecte, organisations de fêtes) et celles qui bénéficient de financements externes (subventions publiques, donations d'entreprises, etc.). Cette dichotomie explique la répartition des associations en fonction de leur budget annuel. L'enquête que nous avons conduite révèle une polarisation entre, d'un côté, les associations qui ont un budget inférieur à 1.000 euros par an, et celle, de l'autre côté, qui ont des ressources annuelles supérieures à 10.000 euros (Figure 3).

Figure 3 : Répartition des associations selon leur budget annuel (en euros)



Source : Thomas Lacroix, 2012 (N=34)

Ce clivage peut être interprété comme le résultat direct du processus d'intégration de la population marocaine en France. Cela nous renvoie à une question posée en introduction de ce chapitre : comment comprendre ce parallélisme apparemment paradoxal entre intégration et renforcement des relations transnationales ? Le cas des retraités nous a fourni de premiers éléments de réponse. Leur situation contribue à densifier les liens entre les deux rives de la Méditerranée. C'est à dire, en ce qui les concerne, entre le pays de leurs ascendants et celui de leurs enfants. Leur rôle a été particulièrement sensible dans le renouveau des associations villageoises. Quant aux jeunes, leur situation est différente. Il convient avant tout de souligner que la plupart des jeunes que nous avons rencontrés sont nés au Maroc et arrivés en France étant enfant. Leur intérêt pour le Maroc et leur implication dans les pratiques de développement sont liés avec le besoin de revisiter leurs origines sur un mode positif et ce, dans le but de dépasser à la fois les regards chargés de représentations (négative ou positive, mais toujours déformantes) de leurs parents ou des non marocains. Ils construisent ainsi leur propre relation avec le Maroc, une relation qui ne soit pas médiatisée par leurs parents. En d'autres termes, l'implication transnationale des jeunes est un mode d'affirmation de leur autonomie d'adulte, une réappropriation de la bipolarité de leur identité. Ils maintiennent avec le pays d'origine une relation moins ancrée dans le territoire local, moins liée aux relations familiales. En conséquence, le champ d'intervention des associations dirigées par des jeunes est moins lié à une région spécifique du Maroc.

La présence en France, même sur le très long terme, n'a pas entraîné la rupture des liens transnationaux, mais les a profondément transformés. La diversification du champ associatif résulte des intérêts, savoir-faire et ressources des différentes catégories de population. Toutefois, ce tournant transnationaliste n'aurait pas été si massif si, au-delà de cet arrière-plan sociologique, il n'y avait eu un profond changement des structures politiques dans les pays d'accueil et d'origine.

3.2 Les motifs politiques

A la fin des années 1980, l'effondrement de l'emploi industriel a généré une crise de l'engagement syndical et associatif. Les grandes associations ouvriéristes (ATMF, AMF, syndicalistes) ont trouvé dans le développement un nouveau champ de mobilisation. Le changement de règne et la sortie des années de plomb au Maroc a ouvert de nouvelles perspectives d'engagement dans le domaine de la démocratie locale et du développement. Par exemple, Jamal Lahoussain, ancien représentant syndical de la CFDT et membre fondateur de Migrations et Développement utilise son savoir-faire en matière de mobilisation collective et ses réseaux personnels pour soutenir des projets d'infrastructure d'association villageoise de sa région d'origine. En 1998, des membres de l'ATMF l'imitent et fondent Immigration, Développement, Démocratie (IDD). Ces deux organisations, présentées ci-dessus, ont pour caractéristiques d'être des plateformes associatives qui ne sont pas les maîtres d'œuvre de projets de développement, mais soutiennent les associations affiliées à réaliser leurs propres projets. Elles constituent un lien entre les financeurs publics et privés et les associations de porteurs de projet. D'autres organisations jouent ce rôle : Act-agir, la Fédération des associations de Figuig, etc. Ensemble, elles constituent un échelon crucial qui a permis aux pouvoirs publics et autres financeurs d'atteindre les leaders associatifs issus de l'immigration. Inversement, ces organisations fédératives font remonter les besoins des associations marocaines auprès des pouvoirs publics à travers leur engagement politique.

Cette réorientation du militantisme associatif s'est produite au moment d'une profonde restructuration de la politique de développement marocaine. La crise financière du tournant des années 1990 a poussé le Maroc à adopter une nouvelle politique d'ajustement structurel qui a eu deux conséquences sur le développement rural : une baisse de la participation de l'Etat dans le maintien des infrastructures publiques et un report de la prise en charge du développement sur les acteurs locaux (autorités décentralisées, associations). Cette politique a généré une forte demande en matière de développement, ainsi qu'une forte augmentation du nombre d'associations villageoises, créées par les populations rurales pour prendre en charge les projets qui ne pouvaient plus être financés par les pouvoirs publics.

Cette nouvelle société civile rurale a fourni un relais pour les associations de développement établies en France. Mais elle a également permis la mise en place de nouvelles politiques de développement rural. Au cœur de cette nouvelle politique, fut la mise en place de trois dispositifs de cofinancement de projet : le Programme d'Electrification Rurale Généralisée (PERG 1996), le Programme d'Accès Généralisé à l'Eau en milieu Rural (PAGER 1998), le Programme National de Construction de Routes Rurales (PNCRR 1999). Ces trois dispositifs ont en commun de proposer un cofinancement entre les pouvoirs

publics (Etat, communes) et les opérateurs privés (associations, ONG), et ce pour trois types de projet : électrification, accès à l'eau potable, construction de routes goudronnées. Comme indiqué précédemment, ces programmes ont eu un certain succès. En associant les organisations de migrants à leur mise en œuvre (Iskander 2006), ces programmes ont su tirer partie des liens entre les villages et leurs expatriés. Les migrants (internes et internationaux) ont largement contribué à alimenter la part financière apportée par les villages.

En France, les organisations de migrants ont bénéficié du soutien des pouvoirs publics par le truchement de la politique de codéveloppement. Cette politique est le produit d'une réflexion sur la rénovation des aides au retour. Elle fut définie en 1997 par le rapport Sami Nair. Les institutions en charge de sa mise en œuvre ont été absorbées par le Ministère de l'Intérieur en 2009, puis transférées au Ministère des Affaires étrangères à partir de janvier 2013. Vivement critiquée par les acteurs de la société civile comme un pendant humanitaire d'une politique migratoire sécuritaire (Daum 1998), il en reste peu de chose de cette politique au niveau national. La seule institution qui ait traversé sans heurt les dix ans de cette politique est le FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations). Cette plateforme regroupant les ONG de migrants de France fut créée en 2001. Elle fait office d'organe de représentation des ONG de migrants auprès des pouvoirs publics et des ONG françaises. Par ailleurs, elle met en œuvre un programme de formation des cadres associatifs ainsi que le PRA-OSIM (programme d'appui aux OSIMs), un dispositif de financement de projets de développement. Toutefois, cette politique et les débats qui l'ont accompagné ont permis de populariser l'idée que les migrants pouvaient être acteurs de développement. Les associations de migrants sont aujourd'hui associées à un grand nombre de programmes de collectivités territoriales, universités, Fondations ou ONGs. Il faut souligner le dynamisme des associations soutenant des jumelages entre villes ou institutions publiques. Outre Asshab, on peut citer Anjou-Atlas à Angers, Val-agglo-initiatives à Valenciennes, les amis de Taza à Athis-Mons comme exemple d'associations ayant porté un projet de jumelage. Enfin, le label codéveloppement Sud, mis en œuvre par la mairie de Paris, préfigure une nouvelle génération de programme de codéveloppement. Il s'agit également d'un dispositif de co-financement de projets. Sa particularité est que les associations qui soumettent un projet doivent faire la preuve, outre de son impact sur le développement dans le pays d'origine, des effets positifs qu'il aura sur l'intégration dans l'espace d'accueil. Ce dispositif est avant tout destiné à créer des liens entre associations de migrants et partenaires locaux, et donc à favoriser leur insertion dans la société civile parisienne. Nous avons vu que les organisations localistes pouvaient souvent mettre en œuvre des activités transnationales avec le pays d'origine. Ce type de programme encourage des organisations transnationales à s'engager sur le terrain local dans le pays d'accueil.

Le développementalisme transnational des organisations marocaines n'est pas un phénomène isolé. Il s'observe au sein de nombreux groupes en France et à l'étranger. Face aux sollicitations croissantes des pouvoirs publics, on observe la mise en place de réseaux associatifs en France (notamment à travers la plateforme du FORIM), au niveau européen (voir par exemple la plateforme Eunomad) et au niveau mondial. Ainsi, en marge de la conférence biennale du Forum Global Migration et Développement (FGMD), s'est institué un forum des organisations

de la société civile. Cette conférence est la première institution mondiale où siègent les organisations de migrants. Les associations marocaines y sont actives, notamment par le biais de Migrations et Développement ou IDD. Ces réseaux interpellent les pouvoirs publics du Nord et du Sud pour la revendication de leurs droits et la formulation de nouvelles politiques. Ils sont devenus, au cours de la dernière décennie, un acteur incontournable du paysage de la coopération internationale.

Conclusion : du développement à la citoyenneté

Dans ce chapitre, nous nous sommes efforcés de démêler les tenants et aboutissants du tournant transnationaliste en dépassant le discours convenu sur l'attachement « émotionnel » à la mère patrie. L'analyse du profil, des moyens et les motivations des porteurs de projet, a permis de mettre à jour les motifs à la fois sociologiques, politiques et de politiques publiques qui sous-tendent la récente évolution du champ associatif. L'apparition de nouvelles catégories d'acteur et l'intégration à la fois sociale, politique et économique des Marocains en France a rendu les besoins immédiats de l'installation moins pressants. Dans le même temps, l'ouverture politique au Maroc et la gestion libérale du développement local a ouvert de nouveaux champs d'activité. Mais l'engagement associatif transfrontalier des émigrés marocains a des effets qui dépassent largement le développement du Maroc. Si l'engagement transnational est la résultante de l'intégration dans le pays d'accueil, il peut aussi, en retour la renforcer. En France, les liens qui se nouent entre ONG, pouvoirs publics et associations de migrants conduisent à une plus grande insertion de celles-ci dans la société civile. De plus, ils produisent une image positive de la migration, car adossée au développement, dans la sphère publique.

Enfin, en tissant des liens transfrontaliers avec et au-delà du Maroc, ces acteurs associatifs inventent une nouvelle citoyenneté détachée des cadres territoriaux. Ce glissement du développement vers la citoyenneté s'observe depuis le début des années 2000, à travers les mouvements successifs de revendication du droit de vote aux élections parlementaires marocaines. Une lettre ouverte au gouvernement datée du 23 Juin 2002 marque le point de départ de ce mouvement. La même année est créé le Conseil National des Marocains de France, puis, en 2006, le réseau européen Al Monadara. A l'appui de cette revendication, on trouve toujours le même argument : le droit de vote est le contrepoint politique des devoirs des migrants dans le domaine économique. En créant le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger, le gouvernement a proposé un compromis : une représentation, mais extra-parlementaire. Il reste à savoir si les acteurs de la société civile à l'étranger se satisferont de ce compromis. Le gouvernement mexicain avait adopté la même stratégie au début des années 2000 avec la création d'un organe consultatif de l'IME (Institut des Mexicains de l'Étranger) (Saldana 2003). Toutefois la mobilisation des associations mexicaines ne s'est pas essoufflée et le gouvernement a fini par constitutionaliser le droit de vote des expatriés. Ils ont pu pour la première fois voter en 2006 (Iduarte 2007). Il sera intéressant de voir si l'histoire se répète dans le cas marocain.

Bibliographie

- Cegarra M., (1999), *Les Mineurs Marocains Dans Le Nord De La France*. Presses universitaires du Septentrion. Temps, Espace, Société. Lille.
- Charef M. & Wahbi M., (2006), La mobilité des migrants retraités marocains, ou les paradoxes des vieux célibataires malgré-eux. In Charef M., Wahbi M. (Ed.) *Marocains résidant à l'étranger: le troisième âge. Colloque international*. Rabat, Fondation Hassan II.
- Daoud Z., (2002), *De l'immigration à la citoyenneté, itinéraire d'une association maghrébine en France: l'ATMF (1960-2003)*, Houilles, Mémoire de la Méditerranée.
- Daum C., (1998), Développement des pays d'origine et flux migratoires : la nécessaire déconnexion. *Hommes et Migrations*, 58-72.
- Dumont A., (2007), La marocanité associative en France. Militantisme et territorialité d'une appartenance exprimée à distance. *Géographie*. Poitiers, Poitiers.
- Iduarte L. F., (2007), Para aumentar los votos desde el extranjero. *MX Sin Fronteras*.
- Iskander N., (2006), Innovating government: Migration, Development and the state in Morocco and Mexico 1963-2005. *Dpt of Management*. Massachusetts Institute of Technology.
- Lacroix T., (2005), *Les réseaux marocains du développement : géographie du transnational et politique du territorial*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Saldana J. M., (2003), Reclamando el poder : los ciudadanos en el exterior y su impacto en la política mexicana. *Migraciones internacionales*, 2, 96-120.

Chapitre 4

La migration de retour vers le Maroc : Un voyage sans fin

Myriam Cherti

Introduction

Pour beaucoup de migrants le retour au pays est un espoir qu'ils nourrissent et qui les aide durant leur itinéraire migratoire. Les Marocains ont un lien très fort avec leur pays et même si parfois ils sont éloignés, ils gardent cet espoir du retour. D'après une estimation de l'OCDE, entre 20% et 50% de migrants quittent leur pays d'accueil durant les cinq premières années de leur migration en retournant dans leur pays d'origine ou en allant s'installer dans un autre pays. Des migrants récemment arrivés, soit temporairement, soit de façon permanente, se prêtent naturellement à ces dynamiques de retour, certains retourneront chez eux et d'autres non; certains partiront vers une nouvelle destination, alors que d'autres seront embarqués dans un cycle de migration circulaire.

Il est très probable que la migration de retour va augmenter dans les décennies à venir. Plusieurs facteurs confirment cette tendance. Parmi ces facteurs on peut citer l'augmentation du chômage parmi les immigrés qui s'est amplifié par la crise que vivent actuellement les pays industrialisés, leur faible intégration dans le pays d'accueil et les nouvelles opportunités qui s'ouvrent à eux dans leur pays d'origine, et enfin et pas des moindres, un contrôle renforcé aux frontières et des politiques migratoires qui affectent les immigrés en situation irrégulière.

Les études de cas présentés dans cet ouvrage montrent que les Marocains de l'étranger réussissent divers niveaux d'intégration dans leur pays de résidence. Mais nombreux parmi eux sont ceux qui prennent la décision de retourner au Maroc définitivement. Toutefois, le succès de leur réintégration diffère selon les cas, notamment selon qu'ils soient des immigrés résidant dans la légalité ou en situation irrégulière.

Bien que la migration de retour des Marocains soit une composante importante du flux migratoire, notre connaissance sur le sujet reste fragmentée. Il y a très peu de données disponibles sur l'expérience des immigrés qui sont revenus au pays (qu'ils aient été en situation régulière ou irrégulière). Or, développer des politiques de retour nécessite une connaissance parfaite de la migration de retour ainsi qu'une bonne compréhension des facteurs qui la provoquent. Des informations et une politique nouvelle sont importantes tout particulièrement lorsque le gouvernement marocain cherche à développer une politique de réintégration des personnes sur le chemin du retour. Il est primordial que cette stratégie concerne aussi des immigrés en situation irrégulière car ce sont ceux là qui auront le plus besoin de soutien, en particulier ceux qui ont été forcés de quitter le pays d'immigration et qui souvent n'étaient pas préparés à ce retour précipité.

La réflexion qui suit s'appuie sur deux ensembles de données provenant de deux études clés portant sur le retour et la réintégration des migrants marocains. La première étude est un projet de recherche que je viens de terminer et qui a porté sur le retour et la réintégration des migrants marocains irréguliers dans le cadre d'un projet financé par l'UE et appelé «Beyond Irregularity» et qui a été coordonné par l'Institut de recherche en politiques publiques au Royaume-Uni. Il s'agit d'une recherche qualitative à travers 50 entretiens approfondis avec des hommes qui ont émigré irrégulièrement du Maroc vers l'UE, mais qui sont retournés au Maroc par la suite. Ils ont été complétés par des entretiens menés auprès de différentes parties impliquées dans l'aide au retour ou accompagnant les rapatriés dans leurs tentatives de réintégration : organismes gouvernementaux, ONG et organismes internationaux. La deuxième étude clé sur laquelle s'appuient les développements de ce chapitre est un rapport portant sur « Migration et compétences » commandé par la Fondation européenne pour la formation (ETF), qui avait pour objectif principal de contribuer à l'amélioration des politiques en fournissant des données fiables sur la migration, les compétences et l'emploi dans l'Union européenne et les pays partenaires. La recherche pour ce rapport a été complétée par l'AMERM (Association marocaine d'études et de recherches sur la migration). Contrairement à la première étude sur les rapatriés irréguliers, cette deuxième étude est principalement de nature quantitative impliquant 4000 personnes interrogées (2600 migrants potentiels et 1400 migrants rapatriés) .

En juxtaposant les expériences de migrants de retour, en situation régulière et en situation irrégulière, ce chapitre présente une analyse détaillée des différents défis auxquels ces migrants font face à différentes étapes de leur trajet migratoire. La recherche traite de l'itinéraire complet du voyage de migrants en commençant par leurs déplacements vers l'Europe, puis leurs retours dans leur pays d'origine et enfin leurs expériences de réintégration dans leurs communautés. Il s'arrête également sur les réponses des politiques actuelles du point de vue européen et marocain. En faisant ceci nous serons en mesure de mettre en évidence les opportunités pour les pays d'origine, de transit et de destination afin de traiter la migration irrégulière de manière efficace, durable et qui bénéficiera à toutes les parties.

1. Le contexte

Ces dernières années, des milliers de personnes ayant émigré vers les pays européens ont commencé leur retour dans leurs pays d'origine après avoir perdu leur travail à cause de la crise financière et économique dont souffre la zone euro. Certains de ces expatriés ont passés des décennies à construire l'économie européenne et ont dû retourner dans leurs familles les mains vides, alors qu'auparavant ils étaient une source de devise forte à la fois pour leur famille et pour l'économie locale.

On ne dispose pas de chiffres exacts sur le nombre de Marocains résidant légalement à l'étranger et qui sont rentrés au Maroc ces dernières années, en particulier depuis la crise économique. Toutefois quelques estimations selon les différents pays de résidence existent. Par exemple, selon des estimations préliminaires, environ la moitié des 800.000 immigrés marocains (la plupart originaires du nord du Maroc) travaillant en Espagne ont perdu leurs emplois. Le taux de chômage des Marocains en 2010 a battu des records chez les immigrés (47%), ce qui représente plus de 265.000 Marocains qui étaient au chômage selon un rapport du ministère espagnol de l'emploi. Alors qu'en 2011, le nombre de chômeurs marocains a

atteint les 400.000 personnes en Espagne, 62% ayant moins de 25 ans et 38% plus de 40 ans (d'après l'Institut de recherche de la bourse espagnole).

Le Gouvernement espagnol a commencé à attribuer des compensations financières à ceux qui accepteraient de quitter le pays et renonceraient à leur résidence en Espagne. On estime qu'environ 100.000 personnes ont déclaré vouloir quitter volontairement du pays. La plupart de ces personnes travaillaient dans les secteurs de la construction, du tourisme et de l'agriculture et certains d'entre eux n'arrivaient plus à payer leurs factures.

La situation de l'Italie n'est pas tellement différente de celle de l'Espagne. 30% des immigrés dans ce pays ont ainsi perdu leur travail à cause de la crise, surtout parmi les Marocains qui constituent la première communauté non européenne en Italie. Ils font face à des problèmes qui découlent de la dette publique, de la croissance économique en déclin, de la hausse du chômage et de la hausse des personnes demandant des aides sociales. Les marchés de Fkih Ben Salah regorgent de marchandises provenant d'Italie et introduites au Maroc. Elles ont été importées par des migrants, qui ayant perdu leur travail, ont décidé lors de leurs retours au pays de vivre de la vente de ces marchandises dans la rue. Ces migrants critiquent le gouvernement marocain du peu d'attention porté à leur cas et réclament des projets industriels et commerciaux locaux qui leur permettraient de mettre en œuvre l'expertise acquise à l'étranger.

Les chiffres des immigrés marocains résidant en Europe en situation irrégulière sont, par définition, plus difficiles à produire. Toutefois, à partir du nombre d'expulsions forcées, de régularisations et de retours volontaires assistés, on peut se faire une idée sur l'importance de ce phénomène.

La population marocaine en situation irrégulière en Europe est concentrée dans les pays de l'Europe du Sud. Ceux en situation irrégulière qui ont été expulsés d'Espagne représentent environ les deux tiers (65%) des immigrés marocains en situation irrégulière expulsés des 27 pays membres en 2010. Les pays expulsant le plus d'immigrés marocains en 2010 ont été la France puis l'Italie. Le Royaume-Uni, représente le neuvième pays ayant expulsé le plus d'immigrés marocains (MIREM 2012, Robert Schuman Centre for Advanced Studies 2012). Plus de 297.000 immigrés marocains en situation irrégulière ont bénéficié de campagnes de régularisation qui ont eu lieu en Espagne et en Italie entre 1990 et 2005 (Mghari 2006). Et si ce chiffre illustre le nombre considérable de Marocains ayant régularisé leur situation, il démontre aussi l'importante population en situation irrégulière, à la fois dans le passé et, selon toute probabilité, dans le présent.

Le bureau des statistiques européennes Eurostat, produit des données annuelles sur les immigrants qui ont quitté l'UE à la suite d'un ordre d'expulsion. Après une augmentation significative entre 2002 et 2006, le nombre de Marocains s'est stabilisé ces quatre dernières années (2008-2011). En 2008, le nombre de Marocains ayant quitté l'UE à la suite d'un ordre d'expulsion était de 16.020, soit 8% des 243.110 personnes toutes nationalités confondues ayant quitté l'UE, alors qu'en 2011 ce nombre est tombé à 7%, 14.160 sur 194.050 (Eurostat 2012). Le nombre de retours au Maroc par le biais du retour volontaire assisté et de la

réintégration (AVRR¹) demeure relativement bas. Le nombre de Marocains ayant bénéficié de ces retours sur la période 2000 à 2011 est de 281 seulement.

En dépit du fait que les expulsions restent le premier recours pour la plupart des Etats membres afin de gérer les populations en situation irrégulières, un accord général semble établi sur le fait que l'AVR², le retour volontaire assisté, « imposé » ou « choisi », reste la meilleure option à la fois pour les Etats membres européens et pour les immigrants de retour au pays. C'est plus digne et plus humain pour l'immigré et plus rentable pour les Etats membres, plus viable qu'un retour forcé et cela ne nécessite pas la même collaboration entre les Etats comme dans le cas de retours forcés. Bien qu'il soit compliqué d'avoir des chiffres exacts, le coût des retours forcés est généralement environ 10 fois plus élevé qu'un AVR (Black et al 2011). Les politiciens ont aussi besoin de donner plus de considérations aux questions de soutiens aux retours spontanés (sans implication des autorités) d'immigrés en situation irrégulière.

A la suite de son retour, la question de la réintégration du migrant devient primordiale. La réintégration reste une question controversée, qu'il s'agisse de retour de migrants en situation régulière ou irrégulière. L'OIM mesure la durabilité du retour en utilisant des indicateurs de retour au pays (par exemple, si les migrants retournés sont restés dans le pays d'origine depuis au moins un an) et des indicateurs d'intégration sur le marché du travail.

Le Centre de Recherche pour le Développement³, parmi d'autres, s'est demandé si la mesure de la durabilité devrait être limitée au seul bien-être des individus qui sont rentrés ou bien élargie à l'évaluation de l'impact des retours de ces migrants sur la société (2009).

Par exemple, des mesures pourraient être basées sur l'interaction individuelle avec les populations locales en suivant les tensions qui apparaissent entre «ceux qui sont restés» et «ceux qui sont rentrés» ou si les communautés locales deviennent tributaires d'une assistance externe afin de soutenir les personnes qui sont retournées. La durabilité peut aussi être suivie de manière à vérifier si l'assistance que reçoivent les migrants de retour pour se réintégrer, comme des formations ou des subventions pour démarrer une entreprise, a des implications pour la communauté en terme de développement.

Alors que la réponse du gouvernement marocain à la migration du retour des émigrés marocains en situation régulière se basait sur un support administratif et professionnel, une faible assistance a été réellement mise en place pour le retour et la réintégration des immigrants en situation irrégulière. En fait, le retour de ces derniers a mené dans certains cas à une détention ou à un emprisonnement. Très souvent, ceci rend le retour des immigrants en situation irrégulière insupportable et augmente la probabilité qu'ils repartent.

¹ Assisted Voluntary Return and Reintegration : Retour volontaire assisté et réintégration

² Assisted Voluntary Return : Retour volontaire assisté

³ Le Centre de recherche Migration et Développement (RDC), basé à l'Université du Sussex était un programme de recherche financé par le DFID entre 2003-2009. Le RDC était le résultat d'un partenariat entre des institutions d'Asie du Sud, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Europe centrale et orientale avec pour objectif la recherche, le renforcement des capacités et le dialogue nécessaire pour des politiques migratoires <http://www.migrationdrc.org>

2. L'expérience de l'émigration avant le retour dans le pays d'origine

L'émigré marocain qui est rentré au pays était resté à l'étranger pendant plusieurs années ou autant de temps qu'il pouvait, particulièrement lorsqu'il avait émigré durant les années 1970 et la fin des années 1980 (de Hass et al 2009). Jusqu'au début des années 2000, il y a eu une forte tendance à la naturalisation, dont ont bénéficié ces immigrés (Berrada 1990, Fadoullah et al 2000). Cependant, le climat politique en Europe est devenu moins tolérant envers les immigrés en général, même ceux qui sont arrivés en toute légalité, puisque l'intégration est beaucoup mieux valorisée que le multiculturalisme (Vasta 2007). Ceci a été largement influencé par la crise économique qui alimente la peur que les immigrés «volent le travail» et cassent les salaires. Ceux qui ont tenté de s'installer en Europe ces dernières années ont fait l'expérience d'une forte marginalisation socioéconomique comparés à d'autres groupes de minorités et d'autres immigrés. Les questions fréquentes qui se posent à propos de ce groupe ont trait aux faibles revenus, aux taux d'échec scolaire et à la ségrégation résidentielle (Aparicio 2007, Irlande 2008, Snel et al 2006).

Alors que les facteurs économiques restent la motivation principale des immigrés vivant à l'étranger, une autre raison, souvent négligée est l'éducation (de soi-même ou des enfants). Il est reconnu qu'un nombre important d'immigrés peuvent atteindre de hauts niveaux d'études et des expériences notables lorsqu'ils vivent à l'étranger (Gubert et Nordman 2008). Ceci est d'autant plus vrai pour ceux qui ont déjà bénéficié d'une bonne éducation puisqu'ils aspirent à davantage de qualifications (ibid). Selon les données du projet MIREM⁴ 36% d'immigrés marocains étudiaient à l'étranger. Cette probabilité augmente avec le niveau d'instruction, qui s'élève de façon significative de 32% pour ceux qui ont un niveau d'études universitaires et de 78% pour ceux qui ont un plus haut niveau d'instruction. Certes, l'instruction peut être supposée comme un «acquis de capital humain» qui améliorerait leurs perspectives au Maroc au moment de leur retour, mais les immigrés qui ont établi une vie de famille en Europe et inscrit leurs enfants à l'école sont plus susceptibles de rester jusqu'à la fin des études de leurs enfants.

Certains ont également profité de l'opportunité de se former et de développer de nouvelles compétences à l'étranger. Près d'un cinquième des immigrés marocains (16%) qui ont été interviewés dans le cadre du projet MIREM ont suivi des études en Europe. Ceci ne dépendait pas de leur niveau d'instruction initial mais était plutôt une manière chez tous les immigrés de s'adapter rapidement aux changements économiques (ibid.). La capacité de s'adapter rapidement aux besoins des employeurs européens peut expliquer pourquoi jusqu'à 75% des Marocains interviewés ont précisé qu'ils «s'en sortaient mieux» financièrement à cause de la migration. Bien que certains aient pu avoir des emplois de bas échelle et que les deux tiers considèrent leur niveau de vie très bas lorsqu'ils vivent à

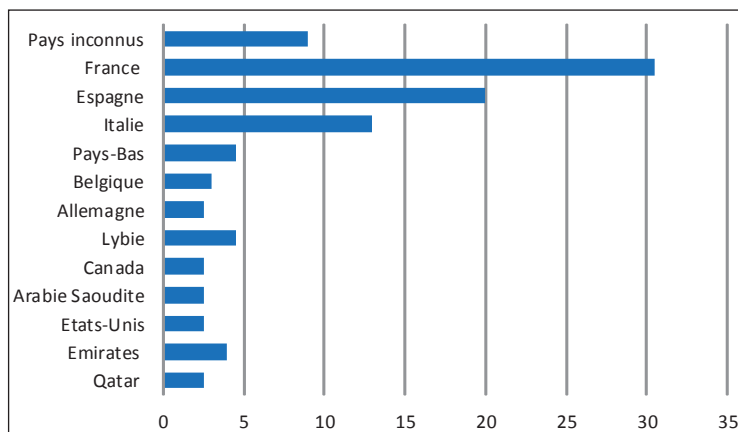
⁴ MIREM veut dire *Migration de Retour au Maghreb*. Ce programme d'études collectives a été lancé en décembre 2005 et s'est terminé en décembre 2008. L'objectif principal du projet MIREM était de prendre en compte les défis liés au retour de Migration autant que son impact sur le développement. Un ensemble d'outils analytiques étaient produits pour éclairer les caractéristiques sociodémographiques, les conditions et les schémas de réintégration de retour des immigrés dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie).

l'étranger, ils ont réussi à faire assez d'économies pour effectuer des transferts d'argent chez eux et constituer une épargne pour leur retour.

2.1 Pays de résidence et durée du séjour

Si l'on se base sur leurs trajectoires migratoires, la majorité, soit 82% des immigrés revenus qui ont été interviewés dans l'étude ETF (2013) ont déclaré qu'ils ont émigré une seule fois. 32% de ces immigrés ont vécu en France, 21% en Espagne, 15% en Italie et 5% aux Pays Bas. Les données démentent l'importance de la concentration d'immigrés marocains dans les principaux pays de destination. Il a été également constaté que les pays du Golf, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique du Nord ont un niveau moins élevé que les pays de l'UE concernant le retour de migration (Figure 1).

Figure 1 : Principaux pays de destination de migrants irréguliers (%)



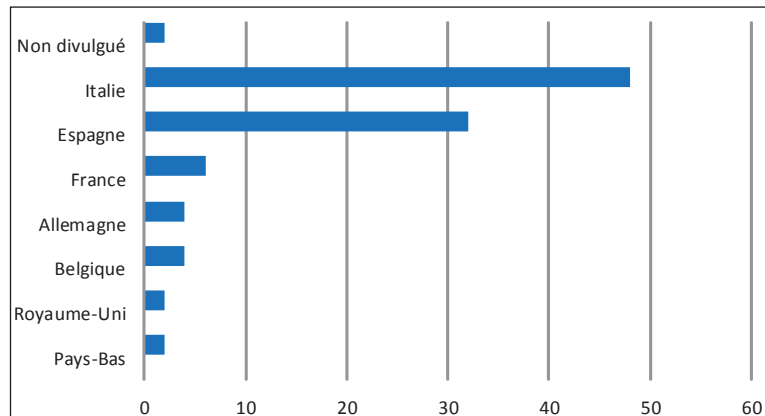
Source: ETF 2013

Concernant les pays de destination des émigrés en situations irrégulières qui rentrent au pays, ceux interrogés dans notre étude étaient en Italie, Espagne et France (Figure 2). Beaucoup d'entre eux ont vécu dans deux pays européens ou plus. D'autres émigrés ont visité plus de 15 pays différents lors de sorties à l'étranger. Les résultats de cette étude confirment d'autres conclusions de l'OIM ou le pays d'origine est intimement lié aux pays de destination : par exemple, la plupart des immigrés d'Italie viennent des zones rurales et des zones de banlieues dans certaines régions, alors que pour la Belgique et les Pays-Bas, ils viennent pour la plupart des villes du Nord.

Pour les migrants marocains en situation régulière, les longs séjours sont relativement élevés, 53% des personnes qui sont rentrées ont passé sept ans ou plus dans le pays d'accueil. Presque 41% de ceux qui sont rentrés ont vécu à l'étranger pour une durée comprises entre 1 et 6 ans, avec une moyenne de 10 ans (ETF 2013). En revanche, ceux qui étaient en situation irrégulière racontent des versions différentes sur ce qu'était leur vie en Europe. L'environnement hostile en Europe a été mis en place dans l'intention de décourager les immigrants en

situation irrégulière et de les encourager à rentrer chez eux volontairement, donc de toute évidence, il était plus difficile pour eux de supporter ces conditions que pour ceux qui étaient installés de façon régulière. Toutefois, les expériences de vie en Europe en situation irrégulière diffèrent selon les immigrés et dépendent de facteurs tel que la longueur du séjour et le pays, les réseaux sociaux et le contexte au Maroc.

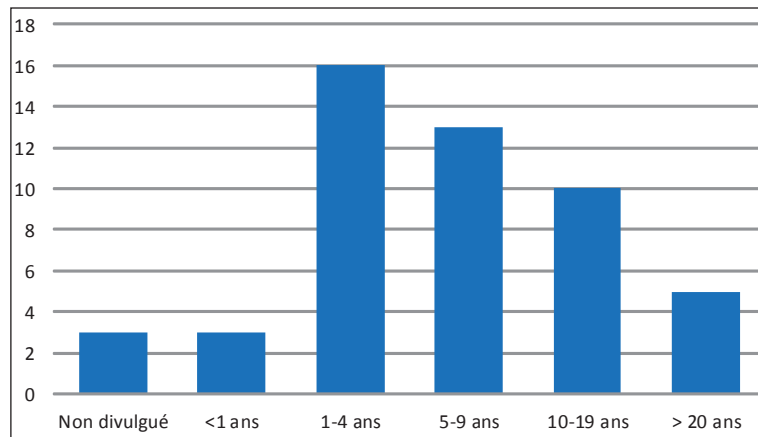
Figure 2 : Principaux pays de destination de migrants irréguliers retournés (%)



Source: Cherti et al 2013

Pour les migrants marocains en situation régulière, les longs séjours sont relativement élevés, 53% des personnes qui sont rentrées ont passé sept ans ou plus dans le pays d'accueil. Presque 41% de ceux qui sont rentrés ont vécu à l'étranger pour une durée comprises entre 1 et 6 ans, avec une moyenne de 10 ans (ETF 2013). En revanche, ceux qui étaient en situation irrégulière racontent des versions différentes sur ce qu'était leur vie en Europe. L'environnement hostile en Europe a été mis en place dans l'intention de décourager les immigrants en situation irrégulière et de les encourager à rentrer chez eux volontairement, donc de toute évidence, il était plus difficile pour eux de supporter ces conditions que pour ceux qui étaient installés de façon régulière. Toutefois, les expériences de vie en Europe en situation irrégulière diffèrent selon les immigrés et dépendent de facteurs tel que la longueur du séjour et le pays, les réseaux sociaux et le contexte au Maroc.

Comme ceux qui étaient en situation régulière, la durée du séjour pour les immigrés en situation irrégulière va de quelques mois à des décennies et est normalement liée au moment de l'immigration. Les premiers immigrés ont bénéficié de certains avantages car ils sont arrivés en Europe avant l'environnement «hostile» et ont été en mesure de se déplacer et de travailler plus librement que leurs homologues actuels. Ces premiers immigrés ont bénéficié de la stabilité de la vie routinière et bien souvent de la stabilité des revenus et de l'emploi.

Figure 3 : Migrants irréguliers selon la durée de séjour à l'étranger (%)

Source: Cherti et al 2013

De nombreux cas ont été rapportés d'immigrés qui ne pouvaient rester en Europe que pour un court séjour, en raison de problèmes avec les autorités qui entraînent une expulsion. Un nombre élevé de cas d'exploitation ou de désœuvrement a été identifié parmi les interrogés en situation irrégulière. Pour survivre, quelques-uns étaient obligés d'exercer des activités criminelles comme le trafic de drogue, et avaient de grandes chances de se faire arrêter. Il était très difficile pour ces personnes de rester sous contrôle puisque leur capacité à bénéficier des avantages était plus limitée que celle des immigrés en situation régulière. Par exemple, ils étaient moins susceptibles de pouvoir suivre des études ou une formation ou de lier des relations d'amitié durables avec des personnes se trouvant hors de leur entourage direct à cause des inquiétudes de se faire prendre.

Le réseau social des immigrés en situation régulière joue un rôle important dans le support des immigrés en situation irrégulière lorsqu'ils évoluent dans leur pays de résidence. Des connexions avec la diaspora en Europe (pour les situations régulières et irrégulières) sont courantes et les liens familiaux particulièrement forts. Ces connexions facilitent l'intégration en aidant les immigrés à trouver un travail et un logement ainsi qu'à satisfaire leurs besoins émotionnels. Même si ce soutien social ne signifie pas forcément que ces immigrés n'étaient pas exploités par leurs employeurs ou sujets à des violences de la société, il a facilité la période d'adaptation. Mais ceci est loin d'être une vérité universelle - des immigrés en situation irrégulière sont parfois exploités et abusés par leur contact marocain à l'étranger. On relève, par exemple, des histoires de Marocains ayant immigré assez tôt et se trouvant de ce fait dans des positions de pouvoir par rapport aux immigrés en situation irrégulières qui venaient d'arriver, qui ont fait pression sur ces dernières pour payer des loyers pour des logements de misères ou exécuter des travaux domestiques à leur bénéfice (Cherti et al 2013).

Les immigrés n'ayant pas de support social vers lequel se tourner se trouvaient dans des situations particulièrement précaires parce qu'ils se sont vu refuser l'accès aux assurances maladies et ont été incapables de chercher de l'aide

auprès des autorités par peur de l'expulsion. Ceux qui ont, en revanche, reçu du soutien semblaient être capables d'ignorer les pauvres conditions dans lesquelles ils vivaient en Europe car ils étaient convaincus qu'ils étaient toujours mieux en Europe que s'ils avaient été au Maroc. Cette conviction se vérifiait le plus souvent par comparaison avec les circonstances peu prometteuses et sombres qu'ils avaient au Maroc avant leur départ. Ces immigrés ont peut-être manqué d'instruction et de connaissances pour se développer, ou intégrer le marché du travail et n'anticipent guère d'améliorations en cas de retour. Selon eux, la vie en Europe est préférable à la vie au Maroc, au moins jusqu'à ce qu'ils mettent assez d'argent de côté pour changer leur destin au Maroc.

2.2 Les motivations pour le retour

Il y a différentes raisons qui motivent le retour des immigrés en situation régulière au Maroc. Selon l'étude de l'ETF (2013), 40% des personnes interrogées ont opté pour un retour motivé par diverses raisons (Tableau 1): 26% ont avancé des raisons familiales, 5% des raisons culturelles, 5% des raisons économiques et 4% la retraite comme raison de leur retour. Pour les retours forcés, la première raison est la crise économique qui sévit dans les pays d'accueil, suivie des difficultés professionnelles (17% des interviewés). Les retours forcés ont été vécus par 16% des interviewés, qui ont été forcés de rentrer pour diverses raisons: expiration de la résidence ou du permis de travail ou interpellation par les services de sécurité.

Concernant les programmes destinés à l'aide au retour des immigrés, seuls 7% des interrogés ont déclaré être au courant de l'existence de ces programmes, avec des différences selon le genre et le niveau d'instruction, car les femmes semblent être moins bien informées que les hommes, de même que les personnes avec un bas niveau d'instruction. Ce taux montre que les programmes destinés à accompagner les immigrés qui rentrent au pays sont peu connus.

Tableau 1: Déclencheurs du retour des immigrés en situation régulière

Les déclencheurs du retour	Pourcentage d'immigrés en situation régulière qui fait référence à un déclencheur comme raison principale
Difficultés professionnelles	17
Raisons familiales	26
Attachement au pays d'origine	5
Retraite	4
Retour forcé	16
Retour pour investir	5
Autres	27

Source: ETF 2013

On comprend moins bien les raisons qui poussent les immigrés en situation irrégulière à rentrer dans leur pays d'origine. Différentes théories concurrentes tentent d'expliquer ce phénomène. La première est l'hypothèse selon laquelle le retour est un «échec» car le migrant n'est pas arrivé à trouver un travail ou à améliorer sa vie dans le pays d'accueil (de Haas et al 2009). La deuxième théorie

prend le contre-pieds de la première en basant son argumentation sur le fait que les immigrés en situation irrégulière retournent s'ils ont été en mesure de s'assurer un travail et un bon niveau d'épargne à l'étranger car c'est ce qui leur permet d'avoir un bon niveau financier dans leur pays d'origine (ibid).

Nos études ont démontré qu'aucune des deux théories ne s'applique obligatoirement. En effet, les facteurs déclencheurs du retour des immigrés en situation irrégulière sont beaucoup plus nuancés que ceux contenus dans ces modèles explicatifs. Par exemple, les retours spontanés sont aussi affectés par le degré d'intégration sociale dans le pays d'accueil, tout comme les liens familiaux au Maroc. Il y avait une menace constante d'expulsion et de détention pour les crimes commis.

Alors que presque la moitié des interrogés de notre échantillon a été forcée de rentrer suite à des détentions et arrestations, les restants sont rentrés spontanément, soit parce qu'ils ont choisi le retour, soit parce qu'ils se sont sentis obligés de le faire. Les déclencheurs des retours spontanés sont des raisons familiales et l'incapacité à trouver un travail dans le pays d'accueil (Tableau 2).

Tableau 2: Déclencheurs du retour par type de retour pour les immigrés en situation irrégulière

Les déclencheurs du retour	Nombre d'immigrés en situation régulière qui fait référence à un déclencheur comme raison principale
Retour spontané pour raisons familiales (c'est à dire pour fonder une famille ou pour se réunir avec les êtres chers)	12
Retour spontané pour commencer une nouvelle opportunité ou en chercher une (ex pour récolter les bénéfices de ses investissements)	3
Retour spontané pour éviter l'emprisonnement	2
Retour spontané pour raison de santé	5
Retour spontané à cause de l'instabilité (problème de stabilité du travail) dans le pays d'accueil	6
Retour forcé suite à une arrestation et à une détention	22

Source: Cherti et al 2013

Pour ceux qui ont choisi de rentrer spontanément au Maroc, la famille était le motif principal. Beaucoup d'immigrés en situation irrégulière dans notre échantillon avaient laissé femmes et enfants au Maroc afin d'accomplir ce qu'ils pensaient être leur responsabilité de soutien de la famille. Ils ont maintenu de fortes connections avec la famille restreinte et la famille élargie. Ceci allait souvent de paire avec des sentiments de nostalgie vis-à-vis de leur terre natale et de leur qualité de vie là-bas. La plupart des interrogés étaient motivés pour rentrer car ils sentaient qu'ils étaient attendus et aimés, ou à cause d'un événement important de la vie comme la naissance d'un enfant ou le décès d'un proche. Dans certains cas, les répondants sont rentrés à cause d'un parent qui décédait ou qui avait besoin de soins, alors que les autres raisons renvoyaient à une épouse et à des enfants.

D'autres personnes sont rentrées chez eux dans le but de fonder une famille. Ils ont senti qu'ils n'était pas possible d'atteindre cet objectif en Europe, soit en raison des différences de «niveaux de vie» ou du manque de stabilité. Pour ceux qui devaient encore s'installer, la famille était une forte motivation pour rentrer chez soi.

De même que certains immigrés en situation irrégulière, dans notre échantillon, étaient bien plus connectés au Maroc qu'à l'Europe mais pour des raisons financières, ou d'opportunité (plutôt que pour la famille), ils ont choisi de rentrer. D'autres ont bénéficié d'une stabilité économique en Europe et ont décidé d'investir au Maroc. La capacité de pouvoir investir financièrement au Maroc a convaincu certains des répondants de notre échantillon qu'il s'agissait de la meilleure option. D'autres, enfin, pensaient qu'ils avaient un entourage social plus solide au Maroc qui pouvait les soutenir pour engager un projet ou qu'ils étaient en meilleure position pour affronter le marché du travail ou simplement qu'ils ont rompu leur liens intimes avec l'Europe (exemple d'un interviewé qui est rentré suite à un divorce), ce qui les a libérés en leur permettant de saisir des opportunités de retour chez eux. En particulier ceux qui étaient dans une position financière confortable et qui pouvaient s'offrir des investissements au Maroc, pouvaient avoir confiance en leur choix de retour car ils se sentaient très protégés par leur richesse et pensaient pouvoir se réintégrer très facilement.

Alors que les retours spontanés étaient, dans la plupart des cas, un choix, dans d'autres les informateurs sentaient qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de rentrer pour éviter une peine de prison. Dans les trois cas où les déclencheurs ont été cités, le trafic de drogue était la cause. Dans un sens ces trois étaient des cas chanceux: Ils ont évité la détention pour trafic de drogue, alors que quatre autres cas de notre échantillon ont été arrêtés et expulsés de force pour le même crime. Tous les répondants, ayant déclaré avoir été impliqués dans un trafic de drogue, ont justifié cela par l'insécurité de leur situation sociale. Le manque d'opportunité et la pauvreté les ont mené vers cette voie. Alors que le désespoir du à la pauvreté a conduit certains vers le trafic de drogue, le retour a été le dernier espoir qui restait pour éviter la prison.

D'autres cas de notre échantillon sont rentrés pour des raisons de santé physique ou mentale. D'autres ont été victimes d'accidents, ce qui limitait leur capacité à trouver un travail en Europe. Un des interrogés nous a expliqué que sans travail, il lui était impossible de mener une vie en Europe, les immigrés en situation irrégulière ne pouvant pas bénéficier des avantages sociaux de l'État. Alors que c'est le désœuvrement qui a conduit à son retour, la cause cachée de ce retour était sa paralysie partielle ou sa faible condition physique.

L'inutilité et l'insécurité générale de l'emploi en Europe ont été considérées comme des problèmes qui ont forcés certains à rentrer au Maroc. D'autres avaient des difficultés à trouver un emploi par manque d'un réseau professionnel en Europe, alors que d'autres luttait pour trouver un travail suite à la crise économique de 2008-2009. Etant donné que la sécurité financière a été l'un des principaux motifs pour les Marocains de risquer une émigration illégale en Europe, l'absence de travail et des sentiments inassouvis ont fait qu'ils se sont demandés s'ils ne seraient pas mieux au Maroc où ils pourraient au moins vivre près de leur famille.

Les interrogés, qui identifient la crise économique comme le facteur les ayant poussé à rentrer dans leur pays, avaient un statut en règle durant leur séjour en Europe (à côté des interviewés qui ont émigrés illégalement); Ces personnes qui sont retournés sont tombées dans l'illégalité durant leur séjour suite aux effets de la crise. Ils ont été obligés de rentrer dès qu'ils ont perdu leur travail au début de la crise même s'ils ont passé une longue période à l'étranger, car on ils n'avaient plus la possibilité de prolonger leur séjour. Tout comme les immigrés en situation irrégulière, on leur a refusé l'accès à la sécurité sociale de l'Etat et ils n'ont pas eu d'autre choix que d'arrêter les pertes et de rentrer.

Les informateurs qui ont fait l'expérience d'émigrer en situation irrégulière (une ou plusieurs fois) étaient plus susceptibles de rentrer volontairement. On a suggéré que ceci était un reflet de «la nature la moins établie de l'histoire de leur vie» (de Haas et al 2009). On sentait chez nos interrogés le sentiment que chez certains la migration semblait quelque chose de naturelle et donc ils avaient confiance dans leur capacité à se déplacer librement en Europe et entre l'Europe et le Maroc. Un des interrogés a décrit sa migration irrégulière comme une «aventure» mais qui aboutit finalement au Maroc.

Ceux ayant un certain niveau d'instruction sont moins susceptibles de rentrer volontairement que ceux sans instruction, ni qualification. Ces derniers croyaient qu'ils s'en sortiraient mieux avec un travail en Europe même avec un travail dur et mal payé, que chômeurs au Maroc.

3. Les caractéristiques socio-démographiques des migrants de retour

D'après l'étude ETF (2013), les immigrés en situation régulière qui décident de rentrer dans leur pays sont relativement jeunes. Environ 32% des personnes qui rentrent ont entre 25 et 34 ans et 29% ont entre 35 et 44 ans, soit 61% si on totalise ces 2 groupes d'âges. 20% ont entre 45 et 55 ans. La moyenne d'âge est de 39 ans pour les femmes et de 42 pour les hommes. D'autre part, l'âge des immigrés en situation irrégulière qui retournent est compris entre 24 et 66 ans dans notre étude (Cherti et al 2013), avec une majorité dans la trentaine et la quarantaine. La moyenne d'âge au moment des interviews était de 37 ans.

Il est important de constater que les personnes les plus âgées qui décident de rentrer étaient les plus susceptibles de rentrer volontairement tandis que les plus jeunes sont ceux qu'on a du forcer à partir pour des raisons administratives (expiration des documents légaux) ou financières. Notre étude a révélé que les trois quart de l'échantillon des immigrés en situation irrégulière, âgés de moins de 40 ans ont été forcés à rentrer au pays, ainsi que plus de la moitié de ceux qui ont plus de 40 ans. Seul 1% des immigrés de plus de 65 ans a été forcé de rentrer, ce qui est probablement lié au fait qu'ils ont immigré il y a longtemps, à une époque où il y avait moins de contrôle. Dans l'ensemble, il y a plus de personnes, dans l'échantillon des immigrés en situation irrégulière, qui ont choisi un retour volontaire (70%) que des personnes qui y ont été forcées (30%) (Cherti et al 2013).

Les migrants de retour en situation irrégulière, étaient pour la plupart jeunes et célibataires (68%) en dessous de 40 ans. Ils ont quitté le Maroc très jeune mais beaucoup d'entre eux (62%) l'ont fait après les années 2000, ce qui explique pourquoi ils ont eu beaucoup plus de difficultés à rester à l'étranger que leurs pairs

plus âgés qui ont été assez chanceux pour partir dans les années 1970 et à la fin des années 1980. Ils étaient forcés de rentrer avant qu'ils puissent honorer leurs objectifs financiers et donc devaient vivre dans des conditions économiques très difficiles, soit les mêmes que celles dans lesquelles ils vivaient avant leur migration.

4. Situation professionnelle et compétences des personnes rentrées au Maroc

La distribution par niveau d'instruction (après migration) montre que 58% des immigrés sondés qui rentrent ont un niveau d'étude faible, 23% ont un niveau d'instruction moyen et 19% sont diplômés des cycles de l'enseignement supérieur (ETF 2013). L'étude ETF (2013) a aussi démontré que les jeunes immigrés qui rentrent sont mieux instruits, avec un niveau d'instruction moyen ou plus élevé pour 50% d'entre eux pour la tranche d'âge 18 à 24 ans, alors qu'ils ne sont que 8% pour les plus de 65 ans. Ce taux est surtout dû au niveau d'instruction des nouvelles générations. Pour ce qui est des nouvelles compétences acquises à l'étranger, 62% des immigrés interrogés qui rentrent ont indiqué avoir acquis des compétences en langue. Cette proportion est virtuellement inchangée en dépit du niveau d'éducation. Enfin, une proportion significative (55%) de ceux qui sont rentrés déclarent qu'ils ont acquis des compétences techniques et professionnelles.

Le fait que les migrants marocains qui rentrent au pays soient mieux instruits que le reste de la population marocaine n'est pas une exception puisque de nombreuses études arrivent aux mêmes conclusions, tel le rapport de l'OCDE⁵. Ces éléments montrent clairement que la migration de retour peut générer une contribution au capital humain.

De manière générale, il est démontré que les émigrés qui ont quitté leurs pays alors qu'ils étaient étudiants occupent le plus souvent de bons postes après leur retour - environ un quart (26%) des Marocains ont eu une promotion à leur retour (Gubert et Nordman 2008). Un sur trois émigrés de retour touche un salaire. Cependant, on devrait préciser que le statut professionnel avant l'émigration est un fort indicateur de mobilité professionnelle. Ceux qui ont réussi avant leur départ continuent de bien s'en sortir, peut-être même mieux qu'avant, une fois qu'ils sont de retour de l'étranger.

L'étude ETF (2013) montre que les femmes sont dans une position moins avantageuse que les hommes pour ce qui est de garder un emploi, avec 63% des hommes qui trouvent un emploi dès leur retour contre même pas la moitié des femmes. Il n'est pas surprenant qu'il y ait une relation positive entre l'emploi et le niveau d'instruction des hommes et des femmes: plus le niveau d'étude est élevé et plus grandes sont les chances de s'assurer un emploi après le retour.

La même étude révèle que la durée moyenne de recherche de travail est de cinq mois pour les deux sexes, avec une moyenne de 4,8 mois pour les hommes et 6,8 mois pour les femmes. En calculant le taux d'activité et le taux de l'emploi des migrants interrogés qui sont rentrés, on remarque que le taux d'activité est plus élevé parmi ceux qui sont rentrés (80%) et parmi les émigrés potentiels (62%) que le taux de l'emploi parmi les émigrés potentiels (68% contre 51%). L'emploi des

⁵ OCDE : Perspectives des migrations internationales, SOPEMI - Édition 2008, Paris

immigrés qui sont rentrés est de 15%. L'expérience de l'immigration a un effet positif sur le niveau d'activité et sur les opportunités de l'emploi dès le retour sur le marché du travail marocain. Par contre les femmes et les personnes avec de bas niveaux d'études bénéficient moins de l'expérience de la migration pour améliorer les perspectives professionnelles lors de leur retour au Maroc (ETF 2013).

Devenir entrepreneur ou avoir envie de devenir entrepreneur sont liés à une mobilité ascendante, car si les migrants sont en mesure de développer leurs affaires, leur gagne-pain s'améliore. Normalement les immigrés qui projettent de monter leur propre entreprise dès leur retour ne restent à l'étranger que très peu de temps (Dustmann et Kirchkamp 2002), ce qui peut expliquer pourquoi il y a une corrélation entre le temps passée à l'étranger et l'évolution professionnelle.

Réciproquement, les immigrés en situation irrégulière qui sont rentrés au Maroc ont peu de chances d'évoluer professionnellement, en particulier lorsqu'on les compare à ceux qui une fois rentrés, ont été plus chanceux car ils avaient un bon statut à l'étranger. Les immigrés en situation irrégulière qui avaient des difficultés à s'intégrer dans le marché du travail avant leur émigration vers l'Europe étaient très susceptibles de se retrouver dans la même situation à leur retour, spécialement s'ils ont été forcés de partir et qu'ils n'ont pas eu le temps de se faire une santé financière. Ceci reflète également les conditions auxquelles ces migrants en situation irrégulière ont été soumis lorsqu'ils étaient à l'étranger car beaucoup d'entre eux avaient des emplois instables, mal payés et qui n'offraient pas d'avantages de formation ou de développement des compétences, contrairement aux migrants en situation régulière. Pour beaucoup (80%) de migrants en situation irrégulière, l'unique raison de leur départ pour l'étranger avait été économique mais ils espéraient pouvoir améliorer leur statut économique en faisant de l'argent facilement et rapidement plutôt qu'un investissement à long terme dans des études et de la formation, ce qui est plus susceptible de leur assurer une réussite économique dans le futur. Un certain nombre (35%) de ces immigrés en situation irrégulière étaient donc sans emploi et recherchaient un emploi une fois rentrés au Maroc, en particulier lorsqu'ils ont été forcés de rentrer (Cherti et al 2013).

Finalement, les conditions de retour décident si les immigrés sont susceptibles d'évoluer ou pas. Ceux qui ont été forcés de rentrer ne sont pas susceptibles d'évoluer professionnellement. Le manque de préparation inhérente aux retours «forcés» affecte négativement la réintégration des immigrés dans leur pays d'origine. La méthode de retour peut parfois être un traumatisme et leur état émotionnel peut être parfois trompeur. Les pays que les migrants de retour ont quittés influent peu sur la mobilité, alors que les facteurs démographiques, le niveau d'instruction, le statut professionnel, les caractéristiques de séjour et de retour à l'étranger ont plus d'importance.

5. Les ressources des personnes qui rentrent au Maroc: capital social et financier

Il semblerait que beaucoup d'immigrés soient partis dans le but d'augmenter leur richesse, ils se sont donc organisés en conséquence une fois arrivés dans leur pays d'accueil (Gubert et Nordman 2008). Par exemple, ils ont mis de côté leurs revenus pour satisfaire leurs propres besoins et ceux de leurs familles mais le reste est économisé et investi pour préparer la réintégration au Maroc. Plus de 80%

des sondés de l'enquête MIREM ont été capables d'envoyer de l'argent à leur famille dans leur pays depuis l'étranger. 24% prenaient en charge la scolarisation de leurs enfants; 25% ont fait construire/acheté une maison; 14% ont investi dans un projet d'entreprise; 12% ont investi dans l'agriculture (ferme, terrains); 3,5% ont renouvelé leur équipement agricole et 2 % ont participé à la construction d'édifices publics (mosquées, hôpitaux) (Cassarino 2008).

Les versements sont aussi un indicateur de la capacité des personnes qui retournent à assurer leur promotion ou pas; plus il y a de versements et plus forte est la probabilité de cette promotion. Ceci s'explique par le fait que les migrants de retour qui ont des économies suffisantes se sentent moins contraints financièrement une fois rentrés au pays, et sont par conséquent plus susceptibles de prendre des risques et de poursuivre des activités de création d'entreprise pouvant les propulser en haut de l'échelle sociale, professionnelle et financière.

Des investissements dans des projets d'entreprises dans divers secteurs de l'industrie sont une autre option après le retour au Maroc; 43% des personnes rentrées se sont investies dans au moins un projet (ibid). Il y a des migrants qui ont investi dans trois projets ou plus mais il s'agit d'une très petite partie de l'échantillon (moins de 10%). La source principale de ces investissements vient d'économies personnelles car les banques locales accordent difficilement des prêts. Cependant, plus de la moitié des personnes retournées n'ont pas été capables d'investir au Maroc, en citant comme raisons l'insuffisance de l'épargne, les contraintes institutionnelles et une intégration réussie dans le pays d'accueil ayant entraîné de grosses dépenses durant le séjour à l'étranger. Ceux qui sont forcés de rentrer sont moins susceptibles de pouvoir investir mais un quart environ (23%) a quand même réussi à contribuer à un projet.

Pour ceux qui étaient résolus à investir mais qui n'ont pas pu rassembler suffisamment d'argent sous la forme d'un capital propre ou d'un crédit bancaire, ce sont les membres de la famille qui s'impliquent. Environ 45% de répondants de l'échantillon ont reçus un soutien financier de la part de leurs familles afin de réaliser leurs projets (ibid). Les migrants de retour affirment qu'il n'y a pratiquement aucun support institutionnel pour la plupart de ceux qui espéraient investir d'où la nécessité de se tourner vers leurs familles, notamment dans les cas de retours forcés. Ceci souligne le rôle important de la famille au Maroc. La plupart des migrants rentrés au pays ont compté sur leur réseau social pour faire évoluer leurs finances et leurs carrières.

Les liens familiaux sont considérés comme très forts pour les personnes rentrées au Maroc, étant donné que presque la moitié (49%) d'entre eux rendaient visite à leur terre natale au moins une fois par an et presque un quart faisait plusieurs voyages par an, car la proximité géographique le permettait (Cassarino 2008). Les visites au Maroc étaient aussi assez fréquentes durant l'année ayant précédé le retour, la famille étant un puissant pouvoir d'attraction. L'absence de visites au pays peut s'expliquer par des difficultés financières. Plus de 45% de l'échantillon considéraient la famille comme un support indispensable, en particulier dans les cas des retours forcés. Le capital social s'étend jusqu'aux amis du Maroc mais la famille reste l'appui principal.

Les migrants en situation irrégulière comptent également sur leurs familles car ils dépendent d'elles pour leur réintégration; et cela se confirme encore une fois pour ceux qui ont été forcés de rentrer chez eux. Cependant, certains, rentrés après un court séjour à l'étranger, ou qui pensent qu'ils ont échoué à satisfaire les attentes de ceux qu'ils ont quitté, admettent ressentir de la honte. Dans certains cas, ils éprouvent également du ressentiment envers leurs familles et amis qui leur manifestent leur déception. Des exemples de commérages autour des personnes rentrées, ont eu pour résultat un sentiment de rejet de leur communauté et a freiné leur réintégration. Alors que dans la plupart des cas, les interviewés renouaient avec leurs familles dès leurs retours, notamment en raison de l'absence du soutien d'organisations gouvernementales ou de la société civile, d'autres n'avaient pas de relations très saines avec leurs familles et leur réintégration s'en est vue affectée (Cherti et al 2013).

Si l'on considère que l'obstacle le plus commun que rencontrent les migrants en situation irrégulière est l'intégration économique, le soutien de la famille et des amis s'avère essentiel. Ces émigrés irréguliers ont acquis de l'expérience et des compétences en travaillant à l'étranger, mais indiquent que leur employabilité au Maroc est toujours faible. A l'origine certains de ces migrants de retour avaient émigré illégalement pour échapper au chômage mais au retour, ils se retrouvent dans la même situation qu'à leurs départs et continuent à répéter leurs inquiétudes de la pauvreté, le manque d'emploi et le manque d'aide de l'État pour ceux qui sont dans le besoin. Ceci est le cas, en particulier pour tout ceux qui sont retournés sans épargne pour les protéger ou qui n'étaient pas avantagés par le marché de l'emploi à cause d'un casier judiciaire, par exemple. Ceux qui avaient épargné assez pour pouvoir développer leurs compétences, monter une entreprise ou simplement vivre confortablement au Maroc sont ceux qui ont été capables de grimper les échelons sociaux et financiers. Le mécanisme le plus puissant pour assurer la mobilité sociale des migrants en situation irrégulière lors de leurs retours concerne leurs capacités financières, étant donné que le Maroc est considéré comme «cher». Ceux en situation irrégulière et ayant un faible niveau social ont du mal à côtoyer des riches à cause de l'écart important entre richesse et pauvreté. La situation devient plus grave pour ceux qui se sont tournés vers la criminalité afin de pouvoir accomplir leur propre sens de justice économique.

6. Réseaux transnationaux et réintégration

Le sens d'appartenance est un aspect important de la réintégration. Cependant, l'appartenance à un lieu ou à une communauté doit souvent être renégociée dès le retour (de Bree et al. 2010). Le pays que les émigrés avaient quitté a beaucoup changé lorsqu'ils étaient loin en Europe, et les émigrés eux-mêmes ont changé durant leur séjour à l'étranger (Ghanem 2003). En fait, les migrants de retour ressentent le besoin de maintenir des pratiques transnationales comme un moyen de faciliter leur réintégration. Par exemple, beaucoup de personnes qui sont rentrées préservent leurs liens sociaux, économiques et politiques avec l'étranger en gardant le contact avec leurs réseaux sociaux. Les pratiques multinationales significatives pour ceux qui rentrent dépendent des motivations du retour, du genre et de la génération (de Bree et al. 2010).

Certaines études comme celle de Bree et al (2010) ont exploré les expériences post-retour et ont constaté des appartenances transnationales chez les Marocains qui sont rentrés. L'étude montre que les pratiques transnationales ont une importance particulière chez les hommes, mais que leurs épouses étaient moins susceptibles de ressentir la même chose. Alors que les pratiques transnationales se maintiennent et peuvent être utiles pour les enfants qui sont rentrés, elles peuvent, quoi qu'il en soit, être ressenties comme un déracinement. Cependant, la capacité de ceux qui sont rentrés à maintenir des pratiques transnationales dépend souvent du type de retour et les conditions dans lesquels les immigrés ont pris leur décision de quitter leur pays d'accueil.

Les immigrés qui ont choisi de rentrer de leur propre chef sont plus susceptibles de s'appuyer sur des pratiques transnationales dans leur processus de réintégration. Très souvent c'est parce qu'ils ont été capables de créer des liens sociaux et économiques avec leur pays d'accueil qui peuvent être maintenus ailleurs (Cassarino, Duval 2004). C'est le cas, par exemple, des hommes rentrés au Maroc pour une promotion socio-économique et pour la retraite. En revanche, ceci est bien plus difficile pour des hommes, leurs épouses et leurs enfants, qui ont vécu des difficultés en Europe.

Les genres et les générations affectent aussi la disposition des personnes qui rentrent à s'appuyer sur des pratiques transnationales. Pour les hommes de la première génération, la forme et la fréquence des pratiques transnationales dépendent de leur degré d'intégration en Europe. Quant aux femmes, puisqu'elles n'avaient pas tendance à s'intégrer, les pratiques transnationales sont sans grand intérêt pour leur réintégration suite à leur retour. Il faut exclure évidemment de cette explication les femmes qui rentrent en laissant en Europe un mari ou des enfants. Les pratiques transnationales sont cependant importantes pour les femmes de la deuxième génération qui en rentrant se retrouvent dans une situation et une culture locales, en opposition avec les valeurs et l'instruction qu'elles ramènent avec elles d'Europe (de Bree et al. 2010). Ceci concerne les femmes qui n'avaient pas de choix, ayant été obligées de rentrer avec leurs parents. D'autre part, les femmes qui sont rentrées pour se marier semblent être davantage capables de s'appuyer sur des pratiques transnationales dans leur vie.

Ceux qui de retour pouvaient gérer à la fois les attentes locales et les sphères privées transnationales sont ceux qui ont le mieux réussi leur réintégration (Pedersen 2003). L'étude met l'accent sur ceux qui sont rentrés pour des raisons de promotions socioéconomiques ou suite à la retraite, et qui étaient à la fois intégrés localement et orientés transnationalement, qui ont vécu un grand sentiment d'appartenance et exprimés une grande satisfaction personnelle de leur retour de la migration (de Bree et al. 2010). Plutôt que d'entraver la réintégration, les pratiques transnationales, (c'est à dire rester en contact avec des amis et de la famille dans le pays d'accueil) visent à la faciliter (Guarnizo et al. 2003, Snel et al. 2006). De même, cette conclusion peut s'appliquer au maintien des pratiques transnationales dans le pays d'accueil (liens avec le Maroc), puisqu'elles peuvent également améliorer les sentiments d'appartenance dans le pays d'origine.

Pour les migrants en situation irrégulière qui ont été forcés de partir, les pratiques transnationales, autres qu'à travers des médias sociaux, peuvent être impossibles à entretenir. Un exemple de difficulté souvent rencontrée dès le retour est l'obtention

de documents légaux pour voyager, même pour une simple visite. Ils sont restreints dans leur voyage que ce soit temporairement ou de manière permanente. L'étude conclut que les politiques de migration pourraient entraver l'entretien de pratiques transnationales, qui entraînent bien souvent des conséquences sur le bien-être personnel - spécialement parmi les femmes de seconde génération (de Bree et al. 2013). Dans notre échantillon de migrants hommes, les personnes interrogées ont déclaré que les difficultés qu'elles ont rencontrées pour entretenir des relations transnationales au Maroc les ont décidés à repartir en Europe. Le fait d'avoir été habituées à un mode de vie particulier à l'étranger a entraîné des difficultés pour leur réintégration au Maroc car elles se sentaient totalement coupées de leur vie dans leur pays d'accueil. Leur capacité à entretenir des pratiques transnationales a une incidence sur la durée de leur retour.

7. Conditions de réintégration post-retour des personnes rentrées au Maroc

Il semblerait que la transition entre le pays d'accueil et le pays d'origine soit plus difficile que celle entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Alors que certains immigrés sont capables de s'assurer un emploi dès leur arrivée à l'étranger, ils redeviennent sans emploi dès leur retour. Ceci s'avère être vrai pour ceux dont le retour a été forcé. Les immigrés qui n'ont pas choisi de rentrer au Maroc volontairement doivent lutter afin de se réintégrer car ils souffrent d'un sentiment d'humiliation ou d'échec, surtout qu'ils doivent lutter dans une économie instable. De ce fait, ils sont plus susceptibles de repartir à nouveau à l'étranger. Plus de la moitié (53%) des personnes contraintes de rentrer disaient qu'elles avaient déjà planifié de repartir: parmi eux, 35% étaient sûrs et 18% considéraient cette possibilité faisable (Tani et Mahuteau 2008).

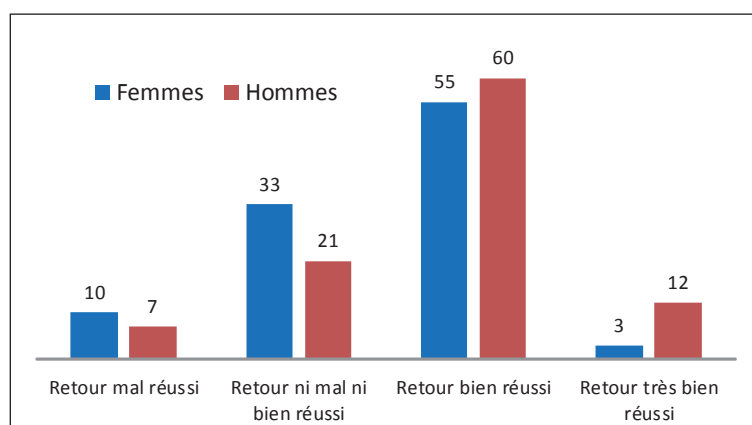
Plus de la moitié des personnes en situation régulière qui sont rentrées ont précisé être heureuses d'être de retour. Un peu plus des trois quart (77%) ont un regard positif sur leur situation estimant que leurs finances se sont améliorées (Gubert et Nordman 2008). L'étude ETF (2013) a abouti à une conclusion similaire en indiquant que 72% des hommes et des femmes qui sont rentrés ont décrit leur expérience de retour comme étant une réussite et même une très belle réussite. Le taux de réussite est plus élevé chez les personnes rentrées qui ont un niveau d'étude élevé (80%) en comparaison avec ceux qui ont un niveau d'étude moyen (72%) ou bas (70%).

Une des conclusions les plus solides du projet MIREM était que la satisfaction post retour était très importante dans les cas où les personnes de retour avaient des diplômes reconnus en Europe et avaient eu une expérience professionnelle positive à la suite de leurs études. Cette conclusion démontre également que ces personnes considèrent le transfert des valeurs du capital humain et l'acquisition des compétences à l'étranger lorsqu'ils voient que leur propre expérience a été une réussite.

L'évaluation de l'expérience du retour selon l'étude ETF (2013), montre que la majorité (59%) pense que c'est une réussite, ou une très belle réussite (11%), alors que seulement 8% pensent que leur retour a été un échec. A ce stade, il est intéressant de constater que près d'une personne sur quatre qui retournent (23%)

est indifférente puisque l'expérience du retour n'est considérée ni comme une réussite, ni comme un échec. Les données collectées et présentées séparément selon le sexe du répondant montrent qu'une différence importante existe en termes d'évaluation de l'expérience de la migration entre les femmes et les hommes. Vu que le taux de réussite (retour réussi et retour très réussi) chez les femmes est de 13% en dessous de celui des hommes. Les mêmes données révèlent que pour 3 femmes sur 10 (33%) le retour n'est ni une réussite, ni un échec, alors que chez les hommes ce sont deux sur dix seulement (21%) qui portent le même jugement. Si on considère maintenant les difficultés liées au retour au Maroc, on relève que 54% des hommes et 60% des femmes ont déclaré ne pas avoir eu de problèmes à leur retour, alors qu'un quart des personnes interrogées ont mentionné des difficultés pour trouver un emploi (Figure 4).

Figure 4 : Evaluation des expériences du retour selon le sexe du migrant (%)



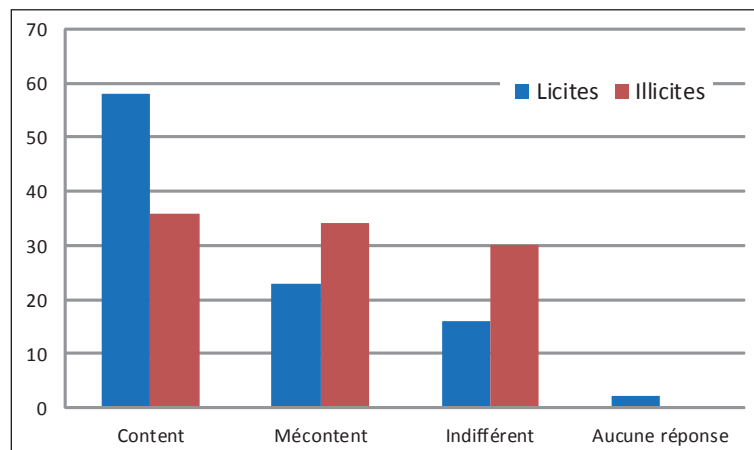
Source: ETF 2013

Un examen approfondi des résultats de l'enquête ETF montre que la situation sociale des personnes rentrées est positivement corrélée avec le niveau d'étude. Le pourcentage des personnes rentrées dans de bonnes conditions sociales augmente à 56% parmi ceux qui ont un faible niveau d'étude, à 73% parmi ceux qui ont un niveau moyen d'étude et à 88% parmi ceux qui ont un niveau élevé d'instruction. L'indicateur du statut économique est un composant de l'index des différentes variables (propriétaire de biens immobiliers, terrains, argent) permettant de mesurer la situation économique des personnes qui sont rentrées. Les résultats de l'enquête indiquent aussi que la situation économique d'une large majorité des personnes qui sont rentrées, 74% (73% chez les hommes et 80% parmi les femmes) est pauvre ou très pauvre et que seulement 26% des interrogés pensent que leur situation économique au Maroc est bonne ou très bonne (ETF 2013).

La nature du retour pour les migrants en situation irrégulière affecte également la satisfaction post-retour. Ceux qui ont été forcés de rentrer sont beaucoup moins susceptibles d'indiquer qu'ils ont une bonne situation financière, de refléter positivement leur expérience de migration et d'être motivés pour la réintégration que ceux qui ont décidé de rentrer de leur propre chef. Ceci est particulièrement

le cas parmi ceux qui ont été interviewés peu de temps après un retour forcé car ils n'ont pas eu assez de temps pour améliorer leur situation financière ou de prendre du recul par rapport au traumatisme de la situation qu'ils ont vécu afin de reconnaître les points positifs de leurs expériences. En fait, on distingue deux choses en particulier qui aggravent la non-satisfaction post-retour, bien que particulières pour ceux qui ont été forcés de rentrer: une bureaucratie lourde et des inefficacités dans le système de santé. Une personne sur trois trouve très difficile de se réadapter au Maroc à cause de ces problèmes.

Figure 5 : Les migrants qui sont rapatriés, sont-ils contents d'être de retour dans leur pays natal ? (%)



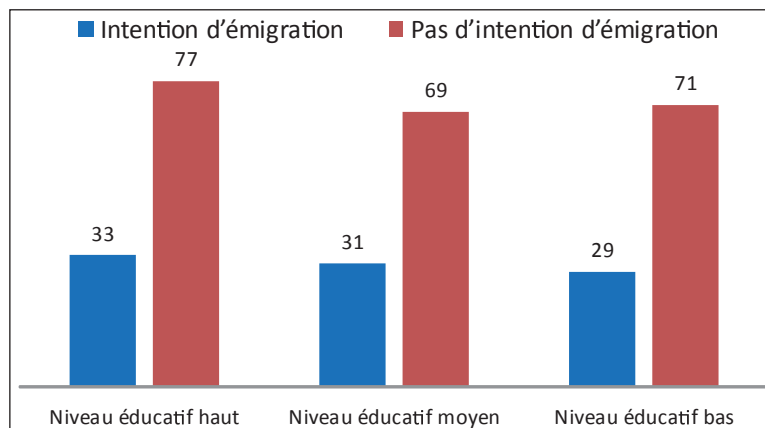
Source: Gubert et Nordman 2008; Cherti et al. 2013

La durabilité du retour est également un problème pour ceux qui étaient en situation irrégulière, en particulier s'ils ont été forcés de rentrer. Ces personnes sont très motivées pour ré-émigrer en Europe à cause de l'inquiétude du manque de travail, des infrastructures élémentaires et de l'absence d'un système de sécurité sociale pour les protéger contre les épreuves difficiles. Leurs inquiétudes étaient d'abord financières mais ils ont aussi été trompés par des facteurs sociaux qui les ont attirés lors de leur premier voyage à l'étranger. Ceci était très visible chez ceux qui ont dû rentrer par obligation et qui ont vécu à l'étranger pendant plus de cinq ans. Même s'ils ont reçu un soutien pour leur réintégration (par exemple à travers un programme de retour volontaire assisté), il se peut qu'ils le ressentent différemment, mais le fait d'avoir accès à un tel soutien parmi les migrants en situation irrégulière est considéré comme très rare. D'autres répondants de l'échantillon étaient moins sûrs s'ils allaient ré-émigrer ou non, beaucoup étaient ouverts à cette idée, en particulier s'ils pouvaient le faire dans de meilleures conditions que la première fois..

Selon l'étude ETF (2013), une grande majorité (71%) des émigrés qui sont rentrés, hommes et femmes confondus, indique qu'elle n'a pas retenté d'émigrer à nouveau (71% pour les hommes et 73% pour les femmes). Ceci signifie en même temps qu'un tiers parmi ceux qui sont rentrés pensent émigrer à nouveau.

L'examen du projet de ré-émigration et les variables comme le niveau d'étude révèlent l'existence d'une corrélation entre les intentions des gens à entamer un nouveau projet d'émigration et leur niveau d'instruction. Certes, 29% de ceux qui ont un niveau d'instruction bas envisagent de quitter à nouveau le Maroc pour vivre à l'étranger. Cette proportion augmente à 31% pour les émigrés avec un diplôme universitaire et tombe à 23% pour ceux qui ont un niveau d'étude supérieur (Figure 6). La raison principale des migrants en situation régulière de partir est la difficulté de trouver un emploi (29% pour les hommes et 26% pour les femmes). Ce problème s'observe parmi les hommes avec un faible niveau d'études et les femmes avec un niveau d'étude moyen. Bien que le salaire bas ne motive pas les femmes, il en améliore le niveau de vie.

Figure 6 : Intention de « re-émigrer » selon le niveau éducatif



Source: ETF 2013

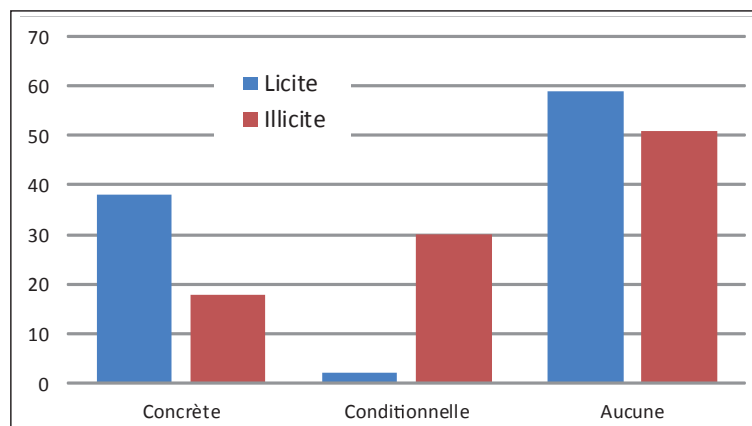
Une réintégration réussie est une condition essentielle d'un retour durable. Nos répondants parmi les migrants en situation irrégulière ont vécu plusieurs expériences de réintégration suite à leur retour au Maroc, et plus des trois quart ont rencontré des obstacles. Le défi le plus courant pour les personnes qui sont rentrées était l'intégration économique. Bien que nos interrogés aient acquis de l'expérience et des compétences lorsqu'ils étaient à l'étranger, ils ne sont pas satisfaits de leur emploi, qu'ils jugent insuffisant ainsi que de leur salaire qui ne correspond pas à leurs compétences, notamment lorsqu'ils rencontrent des difficultés à trouver un emploi et à le garder. Certains avaient émigré illégalement à la recherche d'une solution à leur problème de chômage et une fois de retour, ils font face au même problème. Ils ont toujours des inquiétudes vis-à-vis de la pauvreté, du manque de travail, du peu de sécurité, notamment ceux ayant vécu des temps difficiles. Dans les cas où l'État n'intervient pas, la famille continue à jouer un rôle important pour soutenir les immigrés de retour.

Les inégalités sociales et économiques se ressentent énormément pour ceux qui sont rentrés sans économies qui les rassurent ou qui sont désavantagés sur le marché du travail. Nos informateurs ont qualifié la vie au Maroc de « chère », en expliquant que les salaires ne suivent pas l'augmentation des prix et de l'inflation

(dans le secteur de la construction par exemple). L'écart entre les riches et les pauvres est significatif et un de nos interrogés a prédit que les Marocains se tourneraient vers la criminalité afin de réduire cet écart.

Seulement une minorité (un cinquième environ) de nos interrogés ont déclaré être satisfaits de leur expérience de réintégration. Bien que moins de cinq de ces interrogés ont réussi à intégrer le marché du travail ou se sont vantés de réussites économiques (avec des exemples basés sur l'investissement dans l'immobilier), ils étaient plus satisfaits de leur nouvelle situation chez eux plutôt que de celle qu'ils avaient en Europe et avaient pour projet de rester au Maroc dans l'avenir. Le point commun de ces interrogés étaient la nature volontaire de leur retour. Ces interrogés sont rentrés volontairement au Maroc et n'ont pas été forcés de repartir par les autorités européennes. Ils se sentaient davantage préparés que les autres immigrés en situation irrégulière de notre échantillon et étaient donc plus susceptibles de ressentir un soulagement de retour au Maroc.

Figure 7 : Intention de « re-émigrer » selon le type de migration (%)



Source: Cassarino 2008; Cherti et al. 2013

Les émigrés satisfaits étaient également plus susceptibles d'avoir passé plus de temps à l'étranger que ceux qui étaient dans des situations difficiles. En particulier pour le peu de cas où les émigrés ont pu trouver des bases financières sûres dès leur retour, la longueur de leur séjour en Europe a été d'au moins 5 à 10 ans mais pas plus de 20 ou 30 ans dans ces cas exceptionnels où les Marocains ont pu profiter de leur richesse au Maroc. Ceux qui considèrent qu'ils ont eu assez de temps pour accomplir leurs objectifs n'étaient pas aussi résistants à la réintégration ou désireux de retourner en Europe que ceux qui considèrent avoir eu trop peu de temps et qui ont été obligés de rentrer avant d'avoir pu réaliser leur ambition.

Dans l'ensemble, il semble plus simple pour ceux qui ont émigré légalement de se réintégrer que pour ceux qui sont partis dans l'illégalité. Les premiers ont un meilleur contrôle sur leurs projets de vie, particulièrement sur le retour et pouvaient se préparer à rentrer chez eux tandis que beaucoup d'autres avaient très peu de temps. La nature du retour est le facteur clé pour une réintégration en douceur.

8. Les réponses des politiques publiques pour le retour et la réintégration

8.1 Réponses de la politique européenne

8.1.1 Politique de retour

Certains pays comme l'Angleterre, la France et l'Espagne ont introduit une nouvelle politique afin d'encourager le retour des immigrés. Ces possibilités de retour proposées aux immigrés en situation régulière sont présentées comme une manière de diminuer le flux des migrations et de rassurer leurs citoyens que leur pays n'est pas «envahi» par les immigrés. Cependant, sur la base des expériences passées de la France et des Pays-Bas qui avaient proposé les mêmes mécanismes après la crise des années 1970, on peut conclure que de telles politiques de retour n'ont jamais eu de succès auprès des immigrés. La même observation a été récemment formulée à propos du plan de retour espagnol qui visait 100.000 immigrés, mais n'est arrivé à intéresser que 10.000 immigrés, en raison de la crainte des difficultés de réintégration dans le pays d'origine. En dépit des motivations financières, les immigrés préfèrent recevoir des avantages plutôt que d'avoir à retourner chez eux.

Lorsqu'il s'agit d'immigration illégale, les pays européens qui accueillent un certain nombre d'immigrés en situation irrégulière ont le choix entre trois options: tolérer la présence des immigrés en situation irrégulière, régulariser leur statut ou les renvoyer dans leur pays d'origine. Alors que certains pays européens, particulièrement ceux de l'Europe du Sud, ont essayé de traiter la question en régularisant beaucoup d'entre eux, la majorité ont préféré l'expulsion afin de réduire le nombre d'immigrés en situation irrégulière. Le retour de ces immigrés étaient politiquement plus acceptable pour les pays européens que la régularisation ou la tolérance. Mais les retours forcés sont très difficiles à gérer d'un point de vue diplomatique et politique. Les gouvernements européens explorent les possibilités d'encourager les retours volontaires des immigrés en situation irrégulière (EMN 2011).

Le Maroc étant géographiquement proche de l'Europe, les questions de la migration entre le Maroc et l'Europe sont dominées par des inquiétudes autour du contrôle aux frontières, de la sécurité et de l'immigration illégale des dernières décennies (de Haas 2007). L'Europe a considéré le Maroc comme un pays de migration de transit ayant la responsabilité d'empêcher les immigrés en situation irrégulière d'entrer en Europe (Sadiqi 2004). Des tensions sur cette question existent entre les deux parties. Les autorités marocaines sont souvent perçues par ses pays voisins comme cédant aux politiques européennes d'externaliser la gestion des flux migratoire (2008). Parallèlement à cela, l'UE contribue au développement du Maroc, par le biais du programme MEDA. Dans l'ensemble, le Maroc a contribué activement au système de contrôle de l'immigration en Europe (Düvell 2003) à travers ses engagements diplomatiques dans la région du Maghreb. Par exemple, l'Algérie a été mandatée pour sécuriser les frontières marocaines et depuis décembre 2005, les autorités marocaines ont commencé à expulser les immigrés de la zone sub saharienne vers les pays voisins ainsi que vers leur pays d'origine.

Les Marocains expulsés par les pays de l'UE sont réadmis par les autorités marocaines dans le cadre d'accords bilatéraux. Le Maroc a signé des accords de réadmission avec cinq Etats membres de l'UE: l'Allemagne (1998), la France (1993, 2001),

le Portugal (1999), l'Italie (1998, 1999) et l'Espagne (1992, 2003). L'UE a aussi essayé de convaincre le Maroc de signer un accord de réadmission en autorisant le retour des immigrés en situation irrégulière qui ont transité par le Maroc (y compris les personnes venant de pays tiers). Les négociations officielles d'un accord de réadmission Maroc-UE ont commencées en 2003 et sont toujours en cours.

Les immigrés en situation irrégulière les plus vulnérables sont les enfants non accompagnés : 55% des arrivées entre le 1er janvier et le 31 juillet 2009 à partir du Maroc vers les Iles Canaries et 41% sur les côtes andalouses sont des mineurs non accompagnés (FRONTEX 2010). Les jeunes marocains sont aussi présents sur les frontières d'autres pays d'Europe du Sud où ils représentent 16% des mineurs en Italie en 2010 (Carlier et al 2010) et en France, particulièrement à Marseille et à Lille où de nombreux Marocains ont élu résidence.

Il n'y a pas d'accords bilatéraux officiels entre le Maroc et les pays européens pour la réadmission des mineurs non accompagnés, mais un mémorandum d'entente avec l'Espagne a été signé pour le retour de ces mineurs. Ce mémorandum mentionne que l'Espagne peut rapatrier les mineurs non-accompagnés suite à une identification officielle et un suivi de leurs familles. Les mineurs non-accompagnés sont alors remis aux autorités marocaines qui sont alors responsables de leur placement dans leurs familles ou sous la supervision des services sociaux ou d'un orphelinat. L'accord comprend des références générales aux obligations légales internationales et les meilleurs intérêts pour l'enfant mais ne spécifie pas les précautions et les garanties avant, pendant et après le rapatriement de l'enfant.

Le cas de mineurs marocains non accompagnés soulève un certain nombre de limites concernant les expulsions forcées et le niveau de coopération entre le Maroc et les États membres de l'UE comme l'Espagne. Même si les consulats marocains garantissent qu'ils prennent soin de l'enfant, ceci n'efface pas l'obligation de l'Espagne d'évaluer attentivement les risques pour l'enfant d'être sujet à un traitement dégradant et inhumain, d'exploitation dès son retour, avant de prendre la décision du rapatriement. La Cour Européenne des Droits de l'Homme a été très claire sur le fait que la ratification par les pays d'accueil du traité des droits de l'homme n'était pas suffisante pour satisfaire le devoir de protection d'une personne malade et sous traitement (Human Rights Watch 2008).

Plus récemment, en octobre 2012, le dialogue avec le Maroc sur l'immigration, la mobilité et la sécurité a été ouvert suite aux événements du Printemps Arabe et les événements qui ont eu lieu en 2011 dans les pays du Maghreb. La nouvelle logique de l'UE est de répondre aux questions de l'immigration en soutenant les aspects de sécurité, y compris la mise en place d'accords de réadmission. Ce nouveau partenariat fait partie d'une approche globale largement ciblée sur le combat contre l'immigration illégale et le trafic des humains, la réadmission des immigrés et la gestion des frontières. Il prévoit également la mobilité, la migration légale et l'intégration, la migration et le développement. Son implémentation peut être une opportunité pour mettre en place des politiques efficaces pour le retour des immigrés en situation irrégulières.

8.1.2 Encourager le retour volontaire

La directive européenne de retour est très claire sur le fait que le retour volontaire est préférable au retour forcé, ceci est confirmé par nos études. Cette préférence

pour le retour volontaire par rapport au retour forcé, a aussi été le message clé des organisations internationales engagées dans la gestion de la migration, comme l'OIM et le Forum International de l'Immigration. Le retour volontaire est aussi beaucoup moins coûteux que le retour forcé.

L'exemple le plus commun est l'utilisation des programmes AVR et AVRR. Les programmes varient. Tous prennent en charge le voyage du retour mais certains fournissent également un soutien avant le retour et à l'arrivée dans le pays d'origine. Beaucoup de programmes AVR offrent la même aide financière : plutôt que d'indemniser les immigrés qui rentrent directement en espèces, des fonds sont investis dans des catégories de biens et services ou même dans des formations, une aide pour commencer une petite entreprise et pour l'achat d'outils et d'équipements. Bien que le soutien disponible varie suivant les pays, il est tout de même souvent limité. Le niveau de soutien varie aussi suivant les circonstances de chaque migrant. De tels programmes sont disponibles dans la plupart des États membres de l'UE bien qu'à des degrés différents: certains pays fournissent un soutien uniquement aux demandeurs d'asile refusé, d'autres uniquement aux immigrés de certains pays (EMN 2011).

Les soutiens des procédés AVR pour l'intermédiation entre les pays d'origine et les pays de destination sont essentiellement fournis par les agences internationales comme l'OIM qui a des programmes dans la plupart des pays d'Europe; l'OIM prévoit le retour des Marocains en situation irrégulière des pays comme la Suisse, l'Irlande, l'Autriche, la Norvège, Malte, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie.

Bien que les programmes AVR furent les premiers établis dans les années 1970, le changement politique des retours volontaires mis en place dans la directive des retours attend toujours d'être mis en pratique. Les membres de l'UE continuent à renvoyer beaucoup plus de gens qu'ils n'en reviennent par les procédés AVR. Les retours forcés en 2009 représentent presque les trois quarts de tous les retours de l'Europe des 27 plus la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Les retours forcés ont augmenté de 42%, passant de 128.346 en 2008 à 182.222 en 2009, alors que pendant la même période les retours volontaires ont augmenté seulement de 12 %, de 59.875 à 67.064 (Matrix insight 2011). L'utilisation des retours forcés plutôt que les retours volontaires se reflète parmi les Marocains qui sont rentrés: le nombre total d'utilisateurs de l'AVR en 10 ans (2001-2011) était de seulement 821 (IOM 2012) en comparaison avec les 14.160 de 2011, (Eurostat 2012).

Tous les migrants en situation irrégulière qui ont participé à notre étude étaient partis pour rester en Europe temporairement. La plupart ont fait le voyage dans le but de faire fortune pour ensuite rentrer chez leurs familles et leurs communautés au Maroc. Ceci voulait dire que pour toutes les personnes interrogées, le retour était toujours une possibilité. Et pourtant lorsque ces migrants n'étaient pas totalement satisfaits de leurs expériences en Europe ou lorsqu'ils étaient attirés par un retour au pays pour explorer les opportunités au Maroc, un certain nombre de barrières les empêchaient de rentrer.

Les politiques (y compris les programmes AVR) doivent être plus attentives aux questions importantes pour les immigrés qui rentrent. Nous nous sommes rendu compte que la peur était de loin la barrière la plus grande. Ceci comprend

l'incertitude de s'assurer un emploi ou un logement, des opportunités limitées pour l'instruction, l'évolution professionnelle et le bien-être général. Ces dynamiques sont aussi mentionnées dans d'autres études (Thiel et Gillan 2010).

A côté de la peur de manquer de soutien matériel et de sécurité, on constate d'autres inquiétudes sociales. La plupart des immigrés ont quitté le Maroc afin d'améliorer leur niveau de vie et leur statut au sein de leur communauté. Le sentiment d'échec et le fait de rentrer dans un lieu où ils n'ont aucun contact et aucun statut social n'était pas une situation très attrayante. En dehors des inquiétudes économiques, les gens s'inquiétaient du déshonneur lié à leur échec. Le déshonneur concernait les immigrés qui souhaitaient retourner dans leur famille ou dans leurs communautés. L'isolement qui résulte de ce déshonneur signifie que la construction d'un réseau social ou la capacité d'accéder aux aides sera extrêmement difficile pour les immigrés. L'aide à élaborer un réseau social pour faire partie des nouvelles communautés est importante pour les migrants de retour mais nous n'avons que peu d'exemples de soutien dans ce domaine.

Il est évident qu'il y a trop peu de soutien donné pour le retour volontaire des Marocains en Europe et que celui qui est prévu ne parvient pas à régler les problèmes liés au retour. Notre étude montre également que la conscience et le soutien à la réintégration des immigrés restent minimes. Beaucoup de nos répondants ont affirmé que s'ils avaient été informés de l'existence d'une assistance disponible pour le retour, ils auraient sûrement décidé de partir plus tôt. Aucun de nos interrogés n'a bénéficié d'une forme de soutien pour leur retour.

8.1.3 Le soutien à la réintégration

Comme nous l'avons souligné plus haut, les politiques visant à faciliter le retour ont été développées principalement à un niveau bilatéral entre des États européens et le Maroc. Les accords bilatéraux qui concernent le retour et la réintégration des mineurs non accompagnés, dans le cas de l'Espagne, ont des clauses pour le soutien à la réintégration à côté de l'aide au retour. Cependant, les accords concernant les immigrés en situation irrégulière traitent la plupart du temps uniquement de la réadmission de l'immigré et contiennent peu de clauses pour la réception et le soutien à la réintégration.

Bien que les accords de réadmission qui gouvernent les retours forcés prévoient rarement un support à la réintégration, il y a certains projets exceptionnels, financés conjointement par les États membres et l'UE pour soutenir la réintégration des immigrés en situation irrégulière qui ont été forcés de rentrer ou qui sont rentrés volontairement. Par exemple, l'outil européen de réintégration (ERI)⁶ est un projet de 18 mois qui aide à la réintégration des Marocains, des Nigériens et des Pakistanais rentrés de Belgique, de France, de Suède et d'Allemagne. Le projet ERI offre une réintégration individuelle en commençant par des services à l'arrivée pour fournir une aide à l'accès aux services basiques (comme le logement et les soins médicaux) et l'accès à de la formation pour aider à trouver un travail. Les immigrés qui rentrent volontairement reçoivent davantage d'assistance que ceux qui ont été renvoyés.

⁶http://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/EN/Downloads/Infothek/Rueckkehrfoerderung/eri-infoblatt.pdf?__blob=publicationFile

L'initiative du ERI est toutefois un projet exceptionnel. De tels projets doivent être implémentés de manière durable et cohérente et par plus d'États. Ils doivent intégrer les pratiques courantes, les approches fondées par le Fonds de Retour Européen et les États membres et mis en place par des partenaires locaux au Maroc.

En général, les immigrés qui rentrent de leur propre chef par le biais d'un programme AVR reçoivent davantage d'aides à la réintégration que ceux dont le retour est forcé. Cependant, nous connaissons peu l'étendue des bénéficiaires des destinataires de ces AVR, du soutien à la réintégration qu'ils ont reçu, bien souvent il y a un manque de supervision de ces programmes.

Bien qu'aucun de nos enquêtés n'a bénéficié d'un programme AVR, un certain nombre (29 au total) de projets de réintégration ont été mis en place en 2011 pour des Marocains qui sont rentrés volontairement d'Europe (principalement de Belgique, d'Italie et de Suisse), la plupart étaient destinés à aider les immigrés à établir leurs affaires (OIM 2012). Cependant, le monde des affaires n'est pas simple. La perspicacité financière, la connaissance du marché et les montants importants de capitaux sont essentiels et les taux d'échec sont élevés. Actuellement, les programmes AVR offrent un soutien pour démarrer une entreprise comme une manière d'aider ceux qui rentrent à gagner un peu d'indépendance financière mais étant donné le niveau élevé de risques qu'une création d'entreprise engendre, les résultats n'ont pas toujours été positifs. Les évaluations de soutien au démarrage ont révélé des cas dans lesquels les immigrés n'auraient pas pris la même décision de retour s'ils avaient su la forte probabilité d'échec de leur entreprise (Vranken 2010). De notre point de vue, le soutien au démarrage d'une affaire devrait être offert comme subventions pour permettre aux programmes de l'AVR de mieux superviser les progrès et d'intervenir lorsqu'il est nécessaire.

Notre étude montre également que les immigrés de retour, en particulier ceux qui ont été forcés à rentrer, non seulement rencontrent des contraintes financières mais aussi connaissent des difficultés sociales, économiques et psychologiques. Les plans AVR devraient fonctionner en collaboration avec des ONG locales pour soutenir les immigrés de retour à reconstruire leur réseau. Ces ONG locales pourraient aider les immigrés qui continuent à se battre, pour des aides financières déjà reçues et à aider à satisfaire leurs besoins actuels, y compris leur besoins psychologiques et émotionnels, d'une manière autre que celle d'OIM.

8.2 Les réponses de la politique marocaine

8.2.1 Aide au retour

Dépendant des indemnités et conscient des coûts associés aux programmes de retours volontaires efficaces, le gouvernement marocain a donné la priorité pendant 2 décennies à l'amélioration des conditions de travail et de vie des immigrés au lieu d'accorder une attention à leur retour permanent. Le gouvernement soutenait les Marocains pour avoir le droit de travailler et de vivre à l'étranger car cela aidait leurs familles au Maroc.

La crise économique mondiale de 2008-2009 a cependant incité certaines actions du gouvernement marocain sur la question du retour forcés de l'Europe. Les priorités du ministère de l'émigration ont commencé à changer. Jusqu'à maintenant

l'intérêt du gouvernement portait exclusivement sur comment aider les émigrés à l'étranger à contribuer au développement du Maroc (par le biais des transferts ou de la formation). Aujourd'hui, l'aide au retour des émigrés en situation irrégulière est devenue d'une grande importance. La réintégration, en particulier des enfants, est le point principal mais les efforts sont aussi centrés sur le processus du retour. Ceci est de la plus grande importance étant donné que certains émigrés en situation irrégulière ont recours à des passages risqués afin de pouvoir rentrer au Maroc, ce qui, pour eux, est préférable que d'être détenus et expulsés par l'Europe, et traités comme des criminels dès leur retour.

Le gouvernement marocain a développé un plan anti-crise durant le deuxième trimestre de 2009. Ce plan a pour but d'anticiper l'impact de la crise mondiale sur l'économie du Maroc en offrant une série de mesures visant à satisfaire les besoins des Marocains résidant à l'étranger. Ces mesures s'articulent autour de 4 points :

1. La réduction des coûts de transfert et des charges de commission
2. L'adoption des mesures pour encourager l'investissement par les émigrés marocains par le biais d'un plan qui offre des subventions de l'État de 10% et un prêt bancaire jusqu'à 65% du montant du projet au Maroc en échange d'une contribution (en devises étrangères) d'au moins 25% de la part de l'immigré.
3. L'adoption des mesures pour encourager l'acquisition de biens immobiliers au Maroc. Ceci est une extension du fonds garanti en faveur des résidents marocains à l'étranger qui ont des revenus faibles et/ou irréguliers avec facilités de paiement. L'État garanti maintenant plus de 50% de prêts jusqu'à 800.000 dhs et jusqu'à 25 ans;
4. L'adoption de mesures d'accompagnement pour les MRE dans leur pays de résidence, par le biais du consulat marocain à l'étranger, cible ceux qui souffrent de la crise.

En plus de cet ensemble de mesures et pour contrer les effets durables de la crise, le Ministère en charge des Marocains vivant à l'étranger a introduit de nouvelles mesures pour les Marocains du monde. Certaines sont des mesures sociales, des urgences pour les communautés marocaines, des programmes sociaux en Algérie, Libye, Côte d'or, Sénégal et Gabon (30 millions dhs, 1000 bourses scolaires accordées chaque année aux étudiants marocains de foyers pauvres; mécanismes d'assistance légale: 24 millions dhs entre 2009 et 2011), alors que d'autres mesures portent sur le niveau économique (soutien de l'entrepreneuriat au Maroc des MRE de France (10 millions dhs).

Le gouvernement a également développé des politiques publiques qui encouragent particulièrement le retour des émigrés qualifiés comme FINCOME et plus récemment l'initiative Maghribcom⁷. La dernière est sous forme de plateforme Internet visant à cibler les expatriés marocains qualifiés. Ceci est réalisé grâce aux programmes et plans nationaux d'information mis en place au Maroc, les opportunités d'affaires et d'investissement et les programmes pour la mobilisation des compétences. Ces initiatives sont mises en place par le Ministère pour les MRE

⁷ <http://www.maghribcom.gov.ma>

(MCMRE) en partenariat avec les divers acteurs nationaux, les pays d'accueil et un réseau d'immigrés compétents.

Des mesures très limitées ont cependant ciblé explicitement les Marocains en situation irrégulière à l'étranger. L'approche actuelle du retour des émigrés en situation irrégulière d'Europe au Maroc est caractérisée par un refus de prendre les responsabilités des deux parties. Il y a une hypothèse sous-jacente que la majorité des immigrés en situation irrégulière qui rentrent sont peu qualifiés et donc n'ont pas beaucoup d'offres dans leur pays d'origine. Cependant, avec une moyenne de séjour de 9 ans en Europe, les interrogés de notre échantillon ont tous réussi à développer des compétences lorsqu'ils étaient à l'étranger. Le fait qu'ils étaient capables d'envoyer des versements réguliers à leurs familles au Maroc signifie qu'ils avaient des emplois qui le leur permettaient, ce qui les rend pas plus différents que les autres émigrés marocains en situation régulière. Ces derniers bénéficient d'un statut amélioré d'émigré de retour qui leur donne un accès facile aux prêts bancaires et à des subventions de l'Etat pour démarrer une entreprise.

Mis à part les mesures de sécurité pour éviter l'émigration illégale (ex, Loi 02-03⁸), à ce jour, il n'y a pas de réponse politique pour le retour des émigrés marocains en situation irrégulière. Il y avait, cependant un certain nombre de réponses politiques pour encourager les émigrés marocains en situation régulière à garder des connexions avec le Maroc leur fournissant un soutien administratif particulier afin de les aider à investir dans leur pays d'origine. Ces dernières décennies, les émigrés marocains en situation régulière ont bénéficié d'un soutien particulier pour leur retour annuel pendant les vacances d'été. Les opérations de transit annuelles, aussi connues sous le nom de Marhaba, permettent que les vacances d'été annuelles de plus de trois millions de Marocains se passent aussi calmement que possible.

8.2.2 Le soutien à la réintégration

Le nombre toujours en hausse de Marocains qui rentrent au Maroc, à cause de la crise en Europe, combiné avec le nombre en hausse d'immigrés en situation irrégulière qui sont expulsés vers le Maroc, met la pression sur le gouvernement pour agir sur la question de la réintégration.

En mars 2013, le ministère responsable des Marocains vivant à l'étranger, en collaboration avec l'OIM, publiait un appel d'offre pour le soutien du développement d'une stratégie de réintégration des émigrés de retour. Bien qu'il ne soit pas explicitement spécifié pour les migrants en situation irrégulière, l'appel d'offre semble s'appliquer à ce groupe. Cette nouvelle stratégie est développée pour répondre à la crise économique et financière en Europe et à son éventuel impact sur la société marocaine. Le ministère a reconnu l'urgence

⁸ La loi de 2003 (connue comme loi 02-03) sur «l'émigration et l'immigration illégale au Maroc» a été adoptée à l'unanimité par le Parlement Marocain suite à l'attaque terroriste de Casablanca le 16 mai de la même année. Cette loi marque un tournant dans la gestion de l'immigration, en particulier pour l'immigration illégale. La loi prévoit des amendes de 3000 à 10000dhs (250 à 900 euros) et/ou des peines de prison allant de un à six mois pour toute personne qui quitterait le Maroc illégalement par les frontières terrestres, maritimes ou aériennes. Bien que la loi ne réfère pas explicitement au traitement des immigrés en situation irrégulière à leur retour, le départ illégal sanctionne indirectement le retour. La loi 02-03 ne prévoit pas de clause d'exclusion concernant le traitement des mineurs non accompagnés, ils sont donc sujets aux mêmes sanctions.

de développer une stratégie pour le retour et la réintégration qui soutiendrait les immigrés marocains en situation d'extrême vulnérabilité et dont le chiffre est connu. Cette nouvelle stratégie pour la réintégration des émigrés de retour a deux objectifs principaux: le développement et l'implémentation d'une stratégie pour la réintégration économique des immigrés et le développement et la mise en place d'une stratégie de réintégration sociale et éducative.

Bien que les plans soient toujours en phase d'élaboration, l'OIM mène des consultations avec le gouvernement pour créer une unité au sein du ministère afin de soutenir la réintégration sociale et économique des migrants en situation irrégulière. Cette stratégie est basée sur trois piliers: le soutien pour l'intégration sociale des personnes, et en particulier des enfants, qui vivaient à l'étranger et ont dû faire face à des difficultés culturelles et sociales à leur retour au Maroc; le soutien pour l'intégration économique; et le soutien pour l'intégration scolaire des enfants. En effet, si pour les enfants qui retournent de France le problème ne se pose pas, ceux qui rentrent d'Italie ou d'Espagne ont des difficultés d'adaptation au système scolaire marocain.

La mise en place réussie des programmes AVRR est totalement indépendante du rôle que les partenaires locaux marocains jouent en collaboration avec l'OIM ou d'autres intervenants AVR européens. Il est primordial d'accompagner le retour d'un soutien financier avant et après l'arrivée, il est également important pour les immigrés de retour de recevoir une aide au niveau local. Le plan de soutien à la réintégration des migrants de retour en situation irrégulière est plus complexe à cause de la rareté des organisations de la société fournissant ce type de soutien. L'OIM Maroc a essayé de répertorier ces organisations afin de garantir un soutien continu pour les bénéficiaires des AVRR, mais elle n'a trouvé qu'un petit nombre d'organisations qui fournissent un tel soutien.

Conclusion

La crise économique a été un facteur déclencheur du retour des émigrés marocains résidents à l'étranger. Cette crise aurait pu cependant promouvoir de nouvelles formes de migrations en partenariat avec les pays d'origine comme la migration saisonnière, temporaire, ou encore circulaire. Ce sont toutes des formes de migrations qui sont encouragées par l'Union Européenne car il n'y a aucune volonté de subventionner le migrant dans le pays d'accueil.

Les mesures, développées par le Maroc afin de soutenir la réintégration réussie de ses émigrés qui ont décidé de rentrer, demeurent fragmentaires et se focalisent en priorité sur le soutien des émigrés qui souhaitent investir dans leur pays. Il y a beaucoup moins de support disponible pour les émigrés qui rentrent et qui sont en situation irrégulière, ce qui représente un groupe très vulnérable. La réintégration est une étape cruciale pour l'accomplissement d'un retour durable. En particulier il est important de traiter les facteurs qui conduisent les émigrés à quitter le Maroc en premier lieu afin d'éviter davantage d'émigration illégale. Les compétences et l'accès à une source régulière de revenus sont importants pour que les gens aient la capacité de s'en sortir par eux-mêmes, mais le soutien doit aussi refléter l'importance de la réintégration sociale: des structures solides de soutien social sont primordiales pour une réintégration efficace.

Les politiciens doivent reconnaître la nécessité de garantir aux immigrés qui rentrent une préparation mentale aux défis qu'ils ne manqueront pas de rencontrer pour reconstruire une vie au Maroc. Les packs de réintégration pour les immigrés en situation irrégulière engagent des acteurs locaux qui assistent les immigrés, qui luttent encore après le soutien financier reçu. En augmentant la capacité des communautés locales à répondre au retour, le gouvernement marocain peut également traiter les facteurs qui poussent à la migration.

Derrière ces mesures spécifiques, il est important de connaître les difficultés imminentes liées au retour de migration, à moyen et long terme. Il est également impératif de prendre en compte les futures politiques de migration basées sur une vision stratégique pour savoir comment traiter la question de la migration que connaît le Maroc, une vision qui peut anticiper de futurs développements de la démographie ainsi que des niveaux nationaux. Il y a également une nécessité de mettre en place les mécanismes qui permettent au Maroc d'évoluer de la situation d'un pays qui est sujet à la migration à un pays qui sera proactif dans la gestion de son flux de migration.

Bibliographie

- Aparicio R., (2007), The integration of the second and 1.5 generations of Moroccan, Dominican and Peruvian origin in Madrid and Barcelona, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33: 1169-1193
- Berrada A., (1990), Le retour des travailleurs migrants au Maroc: Mythe ou Réalité in *Le Maroc et la Hollande – Actes de la Deuxième Rencontre Universitaire*, Rabat: Université Mohammed V
- Black R., Collyer M. and Somerville W., (2011), *Pay-to-Go Schemes and Other Noncoercive Return Programs: Is Scale Possible?*, Washington: Migration Policy Institute
- Carlier M., De Donato M. and Pavlou M., (2010), *The Reception and Care of Unaccompanied Minors in Eight Countries of the European Union*, Terre d'Asile: Consiglio Italiano per i Rifugiati and Institute for Rights, Equality and Diversity.
- Cassarino J-P., (2004), Theorising return migration: the conceptual approach to return migrants revisited, *International Journal on Multicultural Societies*, 6(2): 253-79
- Cassarino J-P., (2008), *Return Migrants to the Maghreb: Reintegration and Development Challenges in MIREM Global Report*, Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS), European University Institute: Italy
- Cherti M., Balaram B. and Szilard M., (2013), *Welcome back everyone: the return and reintegration of irregular migrants from Morocco*, Institute for Public Policy Research
- de Haas H., Fokkema T. and Fihri MF., (2009), *Return migration as failure or success? The determinants of return migration intentions among Moroccan migrants in Europe*, Oxford: International Migration Institute
- de Haas, H., (2007), *Morocco's migration experience: a transitional perspective*, *International Migration* 45(4).
- De Bree J., Davids T. and de Haas H., (2010), *Post-return experiences and transnational belonging of return migrants: a Dutch-Moroccan case study*, Oxford: International Migration Institute
- Dustmann C. and Kirchkamp O., (2002), *The Optimal Migration Duration and Activity Choice after Re-migration*, *Journal of Development Economics*, 67(2): 351-372
- Duval DT., (2004), *Linking return visits and return migration among Commonwealth Eastern Caribbean migrants in Toronto*, *Global Networks*, 4(1): 51-67
- Düvell F., (2003), *The globalisation of migration control*. In *Open democracy – free thinking for the world*. 12.6.2003. London: www.opendemocracy.net

- European Training Foundation ETF., (2013), Migration et Compétences: le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc
- European Migration Network [EMN]., (2011), Programmes and Strategies in the EU Member States fostering Assisted Return to and Reintegration in Third Countries, Brussels: European Migration Network.
- Eurostat, (2012), Return statistics, European Commission. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Asylum_statistics#Further_Eurostat_information
- Fadoullah A., Berrada A. and Khachani M., (2000), Facteurs d'Attraction et de Répulsion des flux Migratoires Internationaux in Rapport National: Le Maroc, Rabat: Commission Européenne
- Ghanem T., (2003), When forced migrants return "home": the psychosocial difficulties returnees encounter in the reintegration process, essai no. 16, Oxford: Refugee Studies Centre, Oxford University
- Guarnizo LE., Portes A. and Haller W., (2003), Assimilation and transnationalism: determinants of transnational political action among contemporary migrants, *American Journal of Sociology*, 108(6): 1211-48
- Gubert F. and Nordman CJ., (2008), Who Benefits Most from Migration? An Empirical Analysis Using Data on Return Migrants in the Maghreb in MIREM Global Report, Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS), European University Institute: Italy
- Human Rights Watch, (2008), Returns at Any Cost: Spains Push to Repatriate Unaccompanied Children in the Absence of Safeguards.
- Irelande P., (2008), Comparing responses to ethnic segregation in urban Europe *Urban Studies*, 45: 1333-1358
- International Organisation for Migration [IOM], (2012), Return Migration, Geneva
- Matrix Insight Ltd, (2011), Comparative Study on Best Practices in the Field of Forced Return Monitoring: Final Report
- MIREM Project, (2012), First Meeting: Fostering a constructive dialogue on return, reintegration and development, Florence, 23–24 November 2007
- Mghari, Mohamed, (2006), La migration irrégulière au Maroc, CERED (Centre d'études et de recherches démographiques), Rabat.
- Pedersen MH., (2003), Between homes: post-war return, emplacement and the negotiation of belonging in Lebanon, new issues in refugee research: working paper no. 79, Denmark: United Nations High Commissioner for Refugees
- Robert Schuman Centre for Advanced Studies, (2012), Statistics on Moroccan Migration. <http://rsc.eui.eu/RDP/research/analyses/statistics>
- Sadiqi F., (2004), « Migration-Related Institutions and Policies in Morocco. » Florence : European University Institute, RSCAS
- Snel E., Enbersen G. and Leerkes A., (2006), Transnational involvement and social integration *Global Networks – a Journal of Transnational Affairs*, 6 : 285-308
- Tani M. and Mahuteau S., (2008), Return Migration and Working Choices in MIREM Global Report, Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS), European University Institute: Italy
- Thiel D. and Gillian K., (2010), Factors affecting Participation in voluntary return programmes and successful reintegration: a review of the evidence (Research Report 29), London: Home Office
- Vasta E., (2007), From ethnic minorities to ethnic majority policy: Multiculturalism and the shift to assimilationism in the Netherlands *Ethnic and Racial Studies*, 30: 713-740
- Vranken J., (2010), European Cooperation on the Sustainable Return and Reintegration of Asylum Seekers, Netherlands: HIT Foundation

Chapitre 5

Discours, images et opinions sur l'émigration au Maroc

Mohammed Aderghal

Introduction

L'émigration au Maroc est souvent présentée selon un schéma habituel d'être un moyen de réussite et un projet de vie des familles, voire un choix politique de l'Etat. Elle est perçue comme une voie de salut, pour l'économie du pays (rentrées en devises), et pour les individus comme une possibilité envisageable pour s'assurer d'un avenir sûr. Selon ce schéma la personne du migrant avait une présence toute particulière dans la vie familiale et sociale. Son modèle et les signes externes qui le distinguaient faisaient de lui un vecteur de façonnement des représentations collectives sur le travail, sur l'identité et sur l'autre. Toutes ces représentations s'alimentaient à partir d'un discours coupé de la réalité des faits vécus par les migrants dans le pays d'accueil, et dans l'ignorance de l'instrumentalisation politique de la question migratoire.

Dans quelle mesure ces images continuent-elles à persister et à avoir une incidence sur le rapport que les Marocains établissent avec l'émigration ? Les opinions qui circulent au Maroc sur l'émigration traduisent-elle des attitudes individuelles, ou constituent-elles un simple écho à un discours ambiant sur l'émigration fabriqué ailleurs, loin des expériences personnelles et du contexte local, familial, de quartier et de localité ?

Y a-t-il dans les propos actuels sur l'émigration des signes annonciateurs d'un changement d'attitude résultant de l'émergence de nouvelles images sur l'Europe déterminées par une xénophobie religieuse, et par la détérioration due à la crise économique ? Les réponses à ces questions, sans vouloir être exhaustives, comptent apporter un éclairage sur les attitudes vis-à-vis de l'émigration de certaines catégories de la population marocaine appréhendées dans quatre régions du Maroc¹ au cours des travaux menés dans le cadre du projet Eumagine² durant les années 2010, 2011 et 2012.

¹ Sans aucune prétention de généralisation, ni de confusion entre opinion individuelle et fait de groupe ou de société pouvant se développer en opinion publique.

² Mené dans le cadre du 7^{ème} PCRD, le projet Eumagine a réuni plus de 30 chercheurs dans 7 pays différents dont le Maroc et essaie de comprendre comment la perception des droits de l'homme et de la démocratie affecte les aspirations à émigrer en Europe, ainsi que le processus de construction de l'image de l'Europe. Pour le Maroc, il a duré 3 ans et a basé sa réflexion sur une collecte de données quantitatives (2000 questionnaires) et qualitatives (80 entretiens) dans quatre régions choisies en fonction de différents critères. Il a réuni une équipe de géographes relevant du laboratoire E3R du CERGéo et composée de chercheurs senior, chercheur junior et d'étudiants de Master. Voir site : <http://www.eumagine.org/>

Le présent article sera articulé autour de trois sections. Dans la première qui traite de « l'origine des images et des représentations construites sur l'émigration », nous tenterons de voir comment, dans les pays d'accueil, le discours, producteur d'images sur l'immigré, peut se développer au point de constituer une sorte de « sens commun », voire d'opinion publique sur l'immigration, alors que dans le pays d'origine les attitudes vis-à-vis de l'émigration sont encore affectées par des sensibilités subjectives soumises aux effets du contexte de vie et de l'expérience individuelle ou de groupe, échappant à l'emprise des médias et des politiques. La deuxième section sera consacrée aux aspects méthodologiques relatifs à l'enquête, ainsi qu'à des éléments concernant le profil socio démographique de la population enquêtée ; alors que dans la troisième seront exposés quelques cas des représentations qui placent encore l'émigration dans les perspectives d'avenir des enquêtés(es).

1. A l'origine des images et des représentations construites sur l'émigration

Les représentations et les images forgées sur l'émigration au Maroc dérivent d'une série de discours produits dans différentes sphères du pouvoir. Ce discours paré de légitimité contribue, par médias interposés, au façonnement de l'opinion publique³ autour du phénomène migratoire devenu un fait social d'une grande importance à l'échelle des groupes, des familles comme des individus.

Par rapport à la relation entre discours dominant et nivellement de l'opinion publique autour des questions d'émigration/immigration, il y a lieu de souligner les différences qui opposent, d'un côté les pays européens d'immigration, et de l'autre, le Maroc pays d'émigration. Dans les pays occidentaux, de manière générale, l'opinion publique joue un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques migratoires (Héricourt et Spielvogel 2012). Au Maroc, force est de constater que même si le problème migratoire est largement présent dans la société, affectant les vies familiales comme individuelles, peu d'interactions sont constatées entre décideurs et opinion publique autour des politiques migratoires adoptées. Le discours producteur d'images sur l'émigration au Maroc a un caractère complexe et non structuré autour d'objectifs politiques bien déterminés. On constate même que plusieurs images produites autour de l'immigré et de l'immigration en Europe trouvent un écho chez les Marocains et influencent leur opinion à différents degrés, en fonction du niveau d'accessibilité aux médias qui se chargent de les véhiculer.

³ Nous considérons la notion d'opinion selon le sens qui lui est donné par Cazeneuve, comme étant « un ensemble de jugements répandus dans le public et concernant des problèmes actuels » (J. Cazeneuve, 1962, p. 33), qui renvoie à celle d'opinion publique comprise comme « le sentiment dominant au sein d'une certaine communauté sociale, accompagné plus ou moins clairement, chez les sujets, de l'impression que ce sentiment leur est commun » (J. Cazeneuve, op. cit. p.34). Il faut dire que la notion « opinion publique » est un objet de controverse parmi les sociologues, et dont l'existence est même niée par certains (Brugidou 2008, p.13). Pour cet auteur « l'existence de publics "réels" comme entité dépend de la construction préalable d'un espace public et notamment de la diffusion large dans la société d'un "sens du public", d'une compétence ordinaire à opiner, à donner un avis sur la chose publique » (Brudigou, op. cit. p. 26)

1.1 En Europe, l'instrumentalisation politique de l'image du migrant

Parmi les images les plus en vogue on retrouve celles relatives au travail. Dans le pays d'accueil de l'émigration, le travail est perçu comme étant l'alibi principal qui justifie la présence des immigrés. Au début du processus migratoire, dans les années 1960 et 1970 du siècle dernier, les images construites autour du travail montraient l'immigré, homme adulte menant une vie de célibataire maintenu dans une sorte de réclusion, en retrait de toute intégration sociale possible. Comme c'est souvent souligné pour le cas de la France, à travers sa politique urbaine de mise à l'écart des communautés étrangères, les immigrés « sont souvent réduits, dans le regard de la société française, à l'image de l'OS isolé, vivant entre l'usine, le foyer des travailleurs (ou le marchand de « sommeil ») et le café que l'on pourrait qualifier de communautaire, comme dans quelques quartiers ethniques tels que la Goutte d'Or, à Barbès, ou celui de la porte d'Aix, à Marseille » (De Wenden 2009, p. 74). Car même si le besoin économique les rendait indispensables, leur acceptation en tant qu'étrangers n'était pas envisageable, à cause de préjugés ethniques et/ou religieux. Des préjugés qui se renforceront au fil du temps et dans les moments de crise qui rendent plus rude la compétition entre immigrés et autochtones sur le travail (Héricourt et Spielvogel 2012).

L'évolution du phénomène migratoire dans les années 1970, à la suite du premier choc pétrolier, et le passage à une autre forme d'immigration par regroupement familial, entraînera le déplacement du discours sur les immigrés vers la sphère des rapports sociaux au niveau des lieux de résidence. Ce qui fera de l'immigration un sujet non seulement économique mais aussi politique. En fait l'émergence des espaces marqués par la présence d'étrangers a contribué au développement d'un discours autour du sujet de l'intégration, devenu en soi un objet de politique non seulement nationale mais également locale. En France, les clivages gauche droite dans les politiques de gestion de cette présence ont marqué les attitudes des citoyens représentés par des maires qui, soit encourageaient l'intégration, notamment dans les municipalités communistes et socialistes, soit s'y opposaient de façon modérée, dans les municipalités dirigées par la droite centriste, ou de manière brutale, dans le cas des municipalités dirigées par l'extrême droite. Néanmoins, plus que les partis de droite modérée ou de gauche, c'est l'extrême droite qui sut mettre en valeur les images qui marquèrent le plus l'opinion publique et l'évolution des politiques migratoires devenues de plus en plus restrictives.

Selon Rydgren (Rydgren 2003), cité par Colombo et Richardson (Colombo et Richardson 2012), le discours des partis s'appuie sur quatre arguments qui fondent les images négatives de l'immigration : i) la menace que les immigrés représentent pour l'identité ethno-nationale, ii) la criminalité et l'insécurité dont ils sont la cause, iii) le chômage qu'ils exacerbent, iv) l'attitude de profiteurs qui abusent de la générosité de l'Etat dans les démocraties occidentales.

Des analyses du discours de l'extrême droite en Europe ont bien montré comment toute une idéologie anti immigration et xénophobe, s'appuyant sur l'identité et la préférence nationale, rejoint des stratégies de conquêtes électorales relevées aussi chez des partis modérés et même de gauche (Colombo et Bicozza 2010).

L'élite politique joue sur l'ambivalence des images pour façonner l'opinion publique au grès des enjeux géopolitiques inscrits à différentes échelles, municipale,

nationale et internationale. Dans ce façonnement, voire nivellement, de l'opinion publique, les médias jouent un rôle fondamental. La presse s'est, en fait, avérée être un instrument de dissémination d'images et de représentations qui ont tendance à constituer le substrat d'un sens commun⁴ (Gaia Danese 1998) sur les migrations, voire sur la personne du migrant. Des images parfois déformées « Le traitement que les médias donnent de l'immigration a une influence directe sur l'image et l'opinion qu'une société donnée se construit autour de ce phénomène. La façon dont les informations sont traitées, le recours systématique à des stéréotypes et la répétition abusive de certains éléments informatifs guident et finissent par créer une sorte de pensée unique sur la question » (Marti Solano 2012). L'image catastrophique véhiculée par les médias à propos de l'immigration clandestine illustre bien cette manipulation idéologique des événements sous couverture de l'information.

1.2 Au Maroc l'absence de continuité entre décision politique migratoire et opinion publique

Au Maroc les discours sur l'émigration s'appuient sur quelques constantes qui présentent l'émigration comme une aubaine en étant pourvoyeuse de ressources matérielles, en argent ou en nature, pour les familles et en étant au même titre que le tourisme et les phosphates, un vecteur de croissance⁵. Elle est présentée par les chances de réussite qu'elle permet sur le plan individuel à des personnes dans une société où les perspectives semblaient de plus en plus bloquées. A cette image très positive est opposée une image négative qui s'appuie sur les conditions de vie des migrants loin du pays et de leurs contextes socio culturels d'origine, et des pressions qu'ils subissent à l'étranger. L'équilibre entre ces deux images symétriques s'est déstabilisé depuis que les politiques migratoires de l'Europe ont contribué à la dramatisation des pratiques migratoires. Celles-ci sont devenues risquées, mondialisées et non polarisées par la seule Europe. Plus récemment la crise économique a mis sur le chemin du retour des migrants ayant perdu leur emploi, ou en retraite, qui cherchent les moyens de réinsertion dans le pays d'origine. Ces migrants à leur retour ne perdent pas tous les liens avec les pays d'accueil en Europe. Entre ces derniers et le Maroc s'est construit un espace de mobilité circulaire rendant plus visible la présence des migrants dans leurs milieux d'origine.

Ce sont là des éléments qui constituent la trame du discours médiatisé sur l'émigration en présentant à nouveau le Maroc pour ses opportunités qui commencent à faire de lui un pays d'immigration. Depuis que le Maroc accueille des subsahariens et des asiatiques, essentiellement des chinois, qui choisissent d'y élire résidence, on assiste à l'émergence d'un discours émaillé d'images et de représentations de l'autre, étranger, qui complexifient encore plus les attitudes des Marocains vis-à-vis de la question migratoire. Tout en s'identifiant aux étrangers par la condition de migrants que vivent plus de trois millions de Marocains, ils s'en démarquent et forment envers eux des comportements parfois xénophobes. Plus récemment la question de ces migrations commence à donner lieu à un débat public, nourri par des positions contradictoires entre, d'un côté, ceux qui

⁴ Manière stéréotypée d'interpréter les faits selon Palidda et Maneri (voir Gaia Danese, op. cit. p. 10, note 14)

⁵ Sa participation au PNB a été maintenue pendant plusieurs années autour de 9%

défendent les migrants subsahariens⁶, et de l'autre ceux qui y voient une sorte de « peril » non sans une certaine connotation raciste⁷.

L'opinion publique au Maroc est manifestement loin de s'accorder sur un consensus pour se positionner politiquement sur le problème de l'émigration pourtant d'actualité. Non seulement la majorité des Marocains ont pour unique accès à l'information, les médias audio visuels, mais la construction de ce discours par les élites n'a pas non plus pour finalité la mobilisation des masses pour adhérer à l'adoption d'une politique migratoire. En outre, le rôle façonneur de l'opinion que remplit la presse constaté dans les pays d'accueil, ne trouve pas son égal au Maroc. La question migratoire ne constitue pas un enjeu de politique interne, et se voit ainsi écartée de l'agenda électoral et des préoccupations municipales des partis politiques. L'intérêt qui lui est porté par l'Etat central se fonde sur des considérations économiques (recettes en devises), idéologiques (encadrement politique), ou sécuritaires (au profit des pays européens).

La presse écrite ou les médias audio-visuels lui consacrent des dossiers et des documentaires, surtout pour la montrer sous son double aspect, d'aventure funèbre, pour les clandestins qui échouent dans leurs tentatives d'atteindre l'autre rive, de misère surtout dans le contexte de crise qui sévit en Europe et des retours forcés des migrants au Maroc, et de réussite pour les migrants qui arrivent à s'installer à l'étranger et à être pourvoyeurs en devises au profit de l'économie. Mais l'impact de ces images reste limité, car la presse écrite n'est accessible que pour une minorité de lettrés dans les villes, contrairement à la radio et à la télévision généralisées à tous les foyers. Il est certain que les images véhiculées parviennent à marquer l'imaginaire des Marocains en leur donnant l'occasion de se forger une idée sur le vécu des migrants en Europe. Mais les images idylliques sur le bien-être que l'émigration procure l'emporte sur celles renvoyant aux dures conditions dans lesquelles se déroule l'aventure migratoire. En outre, le remarquable au Maroc, c'est que les chaînes nationales, soumises au contrôle de l'Etat ne sont pas les seuls à permettre aux Marocains de s'ouvrir sur le monde et d'être informés sur les pays d'accueil des migrants marocains, notamment européens (Afaya et Guerraoui 2005).

Echappant au contrôle de l'Etat, les chaînes satellitaires présentent aux consommateurs d'autres manières de voir les réalités derrière l'information présentée autour de la migration. L'inflation des images renvoyant à des réalités migratoires dans des tons contradictoires, rendent difficile la formation d'un « sens commun » sur la question. L'opinion publique semble ainsi être mal maîtrisée par les instances officielles productrices des discours sur l'émigration. En retour celle-ci, et puisqu'elle est absente, n'est pas prise en compte par les politiques dans leur prise de décision. En outre une bonne partie de cette opinion est soumise

⁶ Des associations de défense des droits des migrants se sont constituées. Elles voient dans leurs situations précaires et dans les traitements auxquels ils sont soumis aux frontières de graves atteintes aux droits humains. Le dernier rapport du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) en a fait l'écho et reflète en fait une prise de conscience de la responsabilité de l'Etat par rapport au problème des migrants subsahariens.

⁷ Comme par exemple l'utilisation par un magazine hebdomadaire en première page du titre « Le Péril Noir », dans un numéro de novembre 2012.

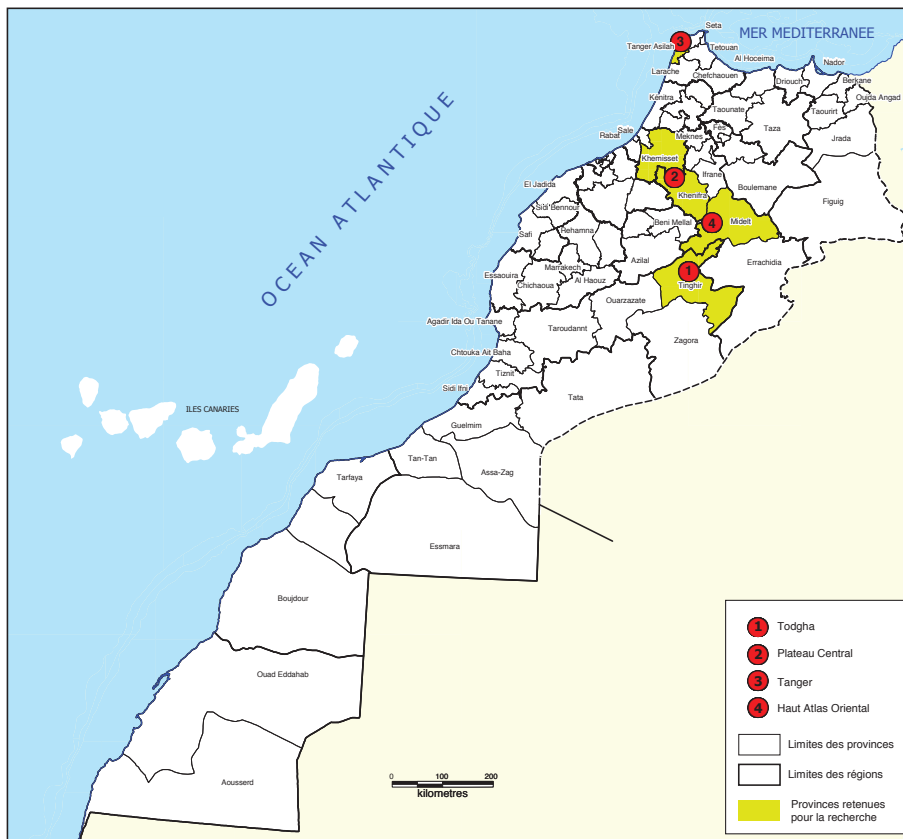
aux influences directes des migrants à travers le style de vie qu'ils mènent à leur retour et le discours sur l'Europe qu'ils répercutent dans leur entourage.

2. Les opinions autour de l'émigration, une analyse empirique

L'étude est menée dans le cadre du Projet Eumagine auquel l'équipe E3R a été associée. Son objectif c'est d'arriver à connaître les changements survenus dans la perception que les populations de quatre régions du Maroc ont de l'émigration et de l'Europe.

2.1 Considérations méthodologiques

Carte 1 : Localisation des régions de recherche



Source : Enquête E3R - EUMAGINE Maroc - Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

Les quatre régions de l'étude appartiennent à des contextes géographiques et socioéconomiques différents (Carte 1). A l'exception de Tanger qui est essentiellement urbaine, les trois autres, le Todgha, le Plateau central, le Haut Atlas oriental, ont un profil surtout rural, et le phénomène urbain continue à être limité aux centres avec différents niveaux de diffusion. Ce caractère rural

prédominant laisse supposer que nous sommes devant des régions qui connaissent un mouvement d'émigration, interne et/ou internationale, mais où les centres urbains locaux constituent un premier relais sur les itinéraires migratoires, quand ils ne sont pas tout simplement une destination finale pour des migrants issus d'autres régions. Dans cet ensemble Tanger s'individualise par sa nature de ville soumise au double mouvement d'émigration et d'immigration.

La double approche quantitative et qualitative

Dans une première phase, l'enquête, a concerné 2000 ménages, 500 ménages par région. C'est là un quota retenu à la base pour collecter l'information sur la totalité des membres du ménage, et sur une population spécifique composée de jeunes appartenant aux classes d'âge entre 18 et 39 ans. Les questionnaires s'articulent autour de deux grands axes. Dans un premier les informations recherchées concernent l'ensemble du ménage, le profil socio démographique et économique du ménage, les membres en situation migratoire ou de retour après une expérience de vie à l'étranger. Le deuxième s'est intéressé à un membre du ménage, de sexe masculin ou féminin, appartenant à la tranche d'âge entre 18 et 39 ans. Il s'agit là essentiellement de questions d'opinion sur les attitudes de l'enquêté à propos de l'émigration, de l'Europe, du Maroc et sur ses aspirations migratoires.

Dans une deuxième phase, des entretiens ont été menés au niveau des localités des quatre régions. Le choix des personnes s'est fait à partir d'une exploration du terrain et une prise de contact préalable avec des personnes censées collaborer à l'étude et sur la base de critères de l'âge, du sexe, de l'activité et de l'expérience migratoire. Les entretiens qui ont concerné 20 personnes par région, sans aucun rapport avec la population enquêtée au cours de la première phase, ont eu pour objectif la collecte d'un discours plus substantiel sur des questions soulevées par l'enquête quantitative⁸.

2.2 Profil de la population enquêtée

La population touchée par l'enquête s'élève à 11.204 personnes. En rapportant ce chiffre à l'effectif des 2000 ménages, la taille moyenne se situerait autour de 5,6 personnes par ménage, supérieure à la taille moyenne des ménages de 4,8 enregistrée à l'échelle nationale en 2011, et serait plus proche de la moyenne du Maroc rural (5,73).

Une population jeune, à dominante masculine

Les moins de 40 ans constituent 72,6% de la population totale, parmi lesquels les moins de 17 ans représentent 26,2%. En regardant de près la composition par âge des plus de 40 ans, soit 27,1%, on remarque que 71,3% ont moins de 60 ans. C'est-à-dire qu'en supposant que ces derniers ont occupé des emplois réguliers, seuls 28,8% des plus de 40 ans seraient à l'âge de la retraite, et rapporté à la population totale ceci représente à peine 7,9%. C'est donc une population jeune en âge de travailler et où les hommes sont légèrement prédominants par rapport aux femmes. La proportion des hommes, 51,4% dans l'ensemble, connaît des variations selon les tranches d'âge, vers 50,6% pour les moins de 17 ans, et 51,8% pour les 40 ans et plus. C'est un déséquilibre maintenu dans des proportions qui

⁸ L'analyse des résultats de l'enquête quantitative et qualitative s'est faite par l'utilisation respectivement des logiciels SPSS et NVivo.

peuvent être expliquées par des taux de mortalité plus élevés chez les hommes que chez les femmes, pour des raisons de vulnérabilité, quand l'âge dépasse 40 ans, en plus du facteur de l'émigration censé toucher les hommes, mais également les femmes. La composition de la population des ménages par statut matrimonial révèle au niveau des quatre régions une prédominance des célibataires, 57,7%, et des mariés 37,9%, les veufs (ves) et divorcé (es), représentent respectivement 1,1% et 3,1% (Figure 1).

Des ménages avec de faibles taux de cohabitation

Le lien de parenté avec le chef de ménage démontre que 85,4% des membres des ménages font partie de la famille restreinte, c'est à dire du père, de la mère et des enfants. Ces derniers représentent 54,4% du total des membres. Ce sont donc essentiellement des familles nucléaires mais qui n'excluent pas la cohabitation avec les parents, 1,5% des membres des ménages, sont des enfants mariés, 3,3% sont des beaux fils et/ou belles filles et 4,5% sont des petits enfants, 1,8% des frères et des sœurs, 0,8% des neveux et/ou des nièces. Les membres qui ont un lien de parenté avec le chef de ménage, mais qui relèvent de la grande famille, oncle et tante, cousins et cousines, sont très peu représentés. Alors que la présence des membres sans aucun lien de parenté est insignifiante, à peine 6 personnes dont une personne est considérée comme domestique.

De faibles niveaux d'instruction

Dans les quatre régions considérées, 76% des enquêtés déclarent être passés par l'école ou sont encore scolarisés. Mais dans cet ensemble, 26,6% n'ont pas dépassé le niveau du primaire et 42,5% le niveau du secondaire et seulement 4,1% ont un niveau universitaire. Cette répartition connaît des variations par sexe et par région mais avec des différences irrégulières en fonction des niveaux de scolarisation.

Dans l'ensemble les hommes ont plus tendance à être scolarisés que les femmes. Seulement 66,4% des femmes sont passées par l'école, contre 82,6% des hommes. Dans les différents niveaux d'éducation la proportion des femmes est toujours faible par rapport à celle des hommes, moins 5 points au niveau primaire, moins de 10 points au niveau du secondaire et moins de 1,5 points dans le supérieur. La discrimination des filles par rapport à l'école est importante, mais une fois arrivée à l'école leur vulnérabilité face aux facteurs de la déperdition scolaire est plus élevée à la campagne, alors qu'en ville elles arrivent à traverser les différents cycles scolaires avec des proportions plus importantes.

Des emplois précaires et un tissu économique dominé par l'agriculture et les métiers

En termes d'activité et d'emploi, au niveau de l'ensemble de la population enquêtée dans les quatre régions, le taux des inactifs atteint 55,8%, mais si on ne considère que les personnes âgées entre 15 et 39 ans, ce taux descend à 36%, c'est-à-dire des jeunes qui ne sont ni des personnes actives occupées, ni en chômage⁹. Si l'on se limite aux individus ciblés par l'enquête, ce sont essentiellement des personnes

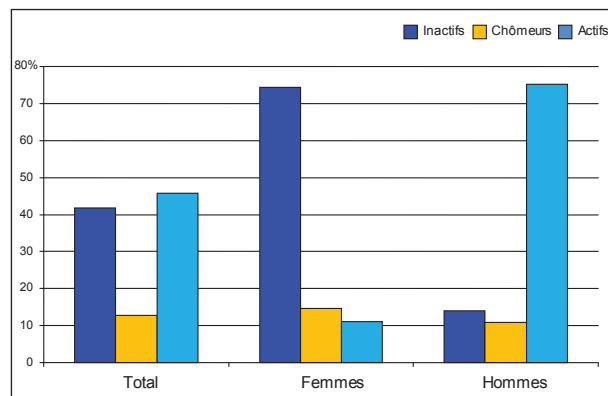
⁹ La population active : Toutes les personnes constituant la main d'œuvre disponible pour la production des biens et services. La population active est composée de la population active occupée (actifs occupés) et de la population active en chômage (chômeurs). (HCP, 2008).

scolarisées (10,7%), des femmes au foyer (25,1%) et des retraités (0,1%)¹⁰. Quand on prend en compte l'ensemble de la population des ménages, 10.373 personnes ayant donné une information sur l'activité, 55,8% sont des inactifs, dont 42,3% sont des scolaires, 50,5% sont des femmes au foyer et 2,9% des retraités.

La répartition par sexe, si l'on considère les données de l'enquête individuelle, démontre que les femmes sont considérablement nombreuses parmi les inactifs, 70,2%, contre 11,7% pour les hommes. Ceci est dû au fait que les femmes au foyer, 58,4% des femmes enquêtées, ne sont pas considérées comme actives occupées.

Les femmes sont aussi nombreuses parmi les chômeurs, 18,2%, contre 12% pour les hommes, pour une moyenne de 14,5%. Les personnes, parmi les 2000 individus enquêtés, qui reconnaissent exercer un emploi durant la période du déroulement de l'enquête représentent 49,5%, soit une proportion à peine inférieure de 0,4% par rapport au taux de la population active de 49,9% au niveau national en 2008. Sauf que dans notre population considérée, (18 à 39 ans), le poids des retraités et des personnes âgées n'apparaît pas. Mais le taux d'activité au niveau de l'ensemble de la population des ménages est plus bas, 34,3%.

Figure 1 : Actifs, chômeurs et inactifs dans les régions sélectionnées pour la recherche



Source : Enquête E3R-Eumagine Maroc

Les disparités homme/femme sur le plan du travail sont importantes. Elles résultent d'une dépréciation du travail domestique de la femme dont le statut ne renvoie pas à une catégorie de personne active et où le monde du travail rémunéré continue à être exclusivement dominé par les hommes. Mais c'est une réalité tout de même qui ne reflète pas la tendance générale d'une évolution enregistrée à l'échelle du pays marquée par une présence plus remarquable de la femme dans les différents secteurs de l'emploi. Car si on compare les données de notre enquête avec celles de l'enquête nationale sur l'emploi en 2008 (HCP, 2008), on remarque que les taux d'emploi des femmes (24%) sont supérieurs à ceux enregistrés par notre enquête.

¹⁰ La présence de retraités, 0,1% dans cette tranche d'âge est une inconsistance relevée dans l'enquête, due à des déclarations des enquêtés. Nous la considérons insignifiante et n'ayant pas d'effet sur la tendance des résultats.

La répartition par secteur d'activité donne 42,5% pour l'agriculture et l'artisanat, et 71,4% ont un statut d'ouvriers salariés ou d'aides familiaux. Les autres sont soit des indépendants, soit des fonctionnaires du secteur public et privé.

En raison de ces limites, la notion de l'activité, prise en compte ici, ne prétend pas apporter un éclairage suffisant sur la situation économique des ménages, mais permet de donner une idée sur la vulnérabilité des individus à travers des emplois, souvent faiblement rémunérés et instables. Une situation qui concerne une bonne partie de la population enquêtée. Par ailleurs, l'activité ne saurait refléter le niveau matériel du ménage, dans la mesure où d'autres sources de revenus pourraient intervenir pour l'améliorer.

La relation entre émigration et niveau économique des populations a longtemps été considérée selon une causalité linéaire, laissant penser à une dépendance d'une partie des ménages marocains des revenus migratoires. Or la réalité, comme elle se dégage de nombreuses investigations de terrain, impose certaines réserves, dans la mesure où les envois des migrants aux familles se sont réduits au fur et à mesure que les familles se sont déstructurées, et que les ménages des migrants financent leurs propres projets en dehors du cercle familial (Berriane et Aderghal 2012).

Le fait migratoire dans les ménages

Deux paramètres permettent d'apprécier le niveau de dépendance des ménages vis-à-vis de l'émigration : les membres en situation migratoire encore en relation avec le ménage et la part des envois monétaires des migrants dans ses revenus.

Il y aurait en moyenne 33,3% des ménages, dont au moins un membre âgé de plus de 16 ans vit à l'étranger, et seulement 1% ont déclaré avoir quelqu'un dans le ménage avec un passé migratoire. De même les revenus des ménages dans les quatre régions ne semblent pas être structurellement dépendant des envois des migrants. Ils sont considérés comme une première source de revenus pour moins de 1% des ménages, et comme deuxième source pour environ 12% des ménages, et comme troisième source de revenu pour environ 34% des ménages. C'est là à notre sens l'expression d'une réalité qui commence à s'imposer depuis quelques années. Elle est le résultat de deux évolutions à la fois simultanées et opposées : il s'agit du côté des pays d'accueil d'une crise économique rampante et qui eut des répercussions non seulement sur le niveau de vie des migrants mais également, à travers ses prolongements politiques, sur le sentiment d'instabilité et d'incertitude qui affecte le comportement des migrants. Le soutien des familles restées au pays ne se fait plus avec la même régularité ni avec la même ampleur. Du côté du Maroc, sans que l'évolution ait porté sur un changement structurel, l'économie du pays inscrite dans une phase de croissance soutenue a favorisé l'emploi et la création d'un climat d'affaires et de « débrouillardise », où l'informel l'emporte, mais qui contribue à placer une bonne partie des ménages dans une dépendance moindre vis-à-vis des revenus migratoires.

D'autres facteurs rentrent en jeu pour rendre cette relation inscrite dans un registre de causalités plus complexes. Ils concernent des aspects relevant de la recherche d'un meilleur cadre de vie, de meilleures conditions de scolarité, de santé, en somme les conditions d'un bien être que n'offre pas le pays. L'image de l'Eldorado européen est loin d'être focalisée sur le seul différentiel de revenus économiques.

3. Représentations et images de l'émigration

Les représentations et les images façonnées autour de l'émigration ont été abordées par des questions ouvertes au cours de l'enquête quantitative. Mais pour leur donner un sens en les situant dans le contexte social et géographique des enquêtés, nous avons eu recours à des entretiens semi directifs. Dans ce qui suit nous ferons référence à ces deux sources pour présenter les opinions des enquêtés et des interviewés autour de deux principales images récurrentes sur l'émigration perçue comme i) source d'enrichissement matériel et symbolique et ii) aventure qui impose la vie et le travail en Europe. Enfin voir à partir de ces images, à côté de bien d'autres non abordées ici, comment les enquêtés se positionnent par rapport à l'aspiration de migrer et du désir de partir.

3.1 L'émigration perçue comme une possibilité d'enrichissement matériel et symbolique

L'image de l'émigration a longtemps été associée aux possibilités de réussite que permet le travail bien rémunéré, les droits sociaux, les allocations familiales, l'assurance maladie et les allocations du chômage, voire même la facilité de réussir dans le monde des affaires. Cette image vulgarisée par les médias et consolidée par le niveau social et économique des migrants constitue un élément fondamental de la manière dont les Marocains perçoivent la vie et le travail en Europe. C'est-à-dire source de richesse et cadre dans lequel chacun peut avoir son opportunité pour améliorer son capital matériel et de connaissances. Mais la richesse et la compétence sont deux notions relatives dont l'appréciation par les enquêtés ne se réfère pas à des critères objectifs. Eu égard à la modestie du niveau socio économique et éducatif des populations enquêtées on peut dire que ces deux notions ne correspondent pas nécessairement à des profils de « success stories » des émigrés nouvelle génération et dont les médias font souvent écho. Il s'agit beaucoup plus du migrant moyen perçu à travers des signes banals de richesse, maison individuelle, voiture, mode de consommation, voire création d'une affaire qui a pignon sur rue et connue dans la localité.

« (...) La pluparts des familles sont impressionnées par les migrants qui travaillent en Europe, quand ils reviennent rendre visite à leurs familles pendant les vacances d'été, en ramenant de belles voitures et de beaux vêtements. Ces apparences sont considérées par la population locale comme un signe de fortune et de richesse. Alors cela laisse les populations penser que les immigrants ont réalisé beaucoup de succès. (...) Alors on peut dire que la grande majorité de la population locale considère l'Europe comme une destination idéale appropriée pour améliorer le niveau de vie et accéder à un bon revenu. »¹¹

S'agissant des compétences de haut niveau qu'acquièrent les migrants en Europe, les enquêtés y associent plusieurs images allant des diplômes dans des spécialités pointues leur donnant accès à des emplois de choix en Europe, au Maroc ou ailleurs, aux métiers manuels et aux langues étrangères parlées.

« Alors si tu n'as pas un diplôme scientifique ou professionnel tu n'as aucune chance de trouver un travail décent en Europe, et donc, en dépit du fait que l'Europe constitue le rêve de tout le monde, la réalité sur le terrain en Europe impose de nouvelles conditions au migrant: ce dernier doit avoir des compétences scientifiques et professionnelles

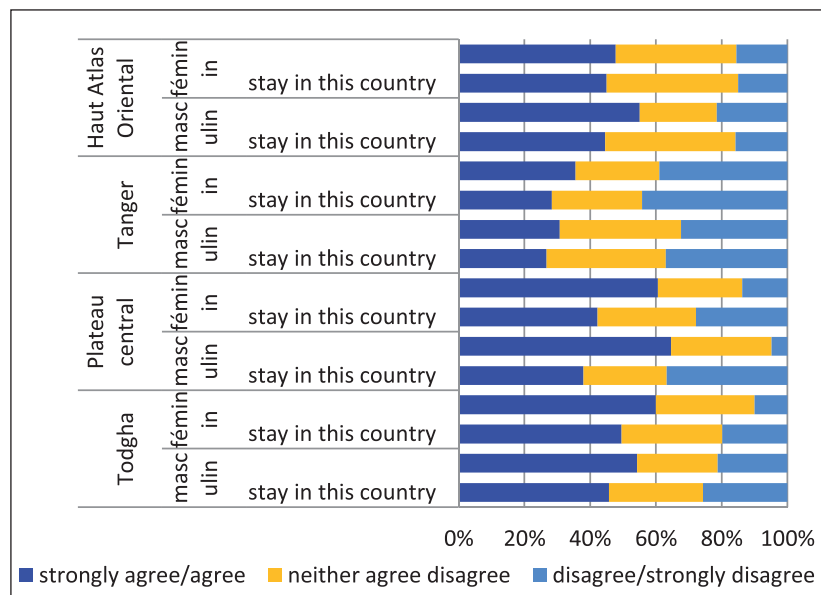
¹¹ Entretien 14320

qui lui permettraient d'obtenir un emploi respectable en Europe, en plus l'immigré doit maîtriser la langue locale du pays d'accueil pour pouvoir s'intégrer facilement dans la société européenne, l'Europe d'aujourd'hui n'a plus besoin des travailleurs ordinaires, mais elle a besoin des gens ayant des compétences. »¹²

Emigration associée à la richesse

A la question de savoir si les enquêtés sont d'accord avec l'idée que « Les Marocains qui vont travailler ou vivre à l'étranger deviennent riches », les réponses selon les variables du sexe et de l'aspiration migratoire sont très nuancées (Figure 2). Les cas où la fréquence des personnes qui sont d'accord avec l'idée dépasse 50% concernent surtout les femmes et les hommes qui sont favorables pour aller vivre ou travailler en Europe.

Figure 2 : Emigration et richesse matérielle



Source : Enquête E3R-Eumagine Maroc,
Réponses à l'affirmation « La plupart des Marocains qui vont travailler ou vivre en Europe deviennent riches »

Il s'agit pour cette catégorie de 54,3% des hommes et 60% des femmes dans le Todgha, de 64,6% des hommes et 60,6% des femmes dans le Plateau Central, et de 55% des hommes dans le Haut Atlas Oriental. La ville de Tanger s'individualise par ses faibles pourcentages des personnes qui se disent d'accord avec l'idée, 30,8% des hommes et 35,6% des femmes. Par contre les enquêtés qui n'aspirent pas à l'émigration sont d'accord dans des proportions bien inférieures ne dépassant pas 50% pour les hommes et les femmes dans les quatre régions. Et c'est dans le Todgha et le Haut Atlas Oriental que sont enregistrées les fréquences les plus

¹² Entretien 14320

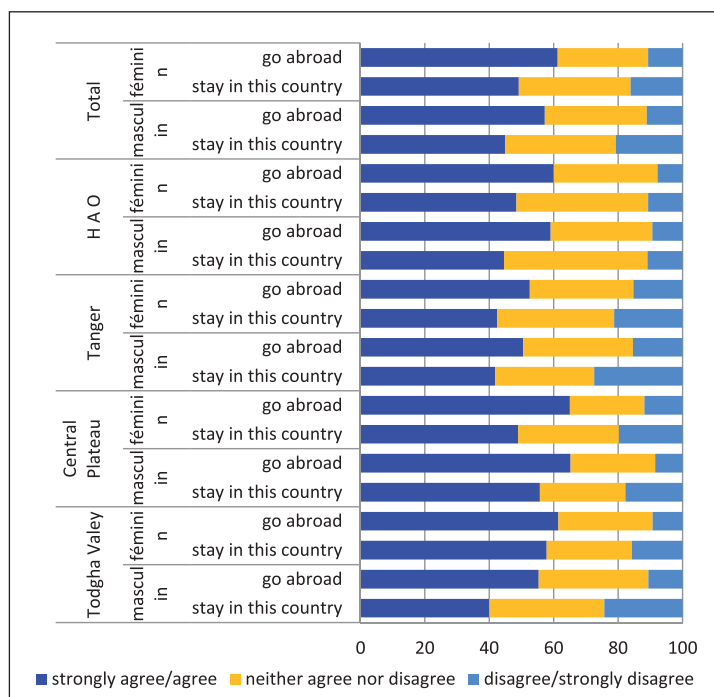
élevées en dépassant 40% pour les hommes et les femmes, et dans le Plateau central pour les femmes.

Il y a donc un équilibre autour d'un ordre de fréquence compris entre 45 % et 55% entre la catégorie de ceux qui sont d'accord avec l'idée, d'un côté, et la catégorie qui regroupe les « ni d'accord, ni pas d'accord » et les « pas d'accord » de l'autre. Deux régions se démarquent par une prépondérance de la première catégorie « d'accord », il s'agit des femmes avec aspiration migratoire dans le Todgha (60%) et dans le Plateau Central (60,6%). Et deux régions se démarquent par des pourcentages élevés de la catégorie des « ni d'accord, ni pas d'accord » et des « pas d'accord », il s'agit des personnes sans aspiration migratoire dans le Plateau Central pour les hommes (62%), et à Tanger pour les hommes et les femmes (73,3% et 71,7%), ainsi que des personnes avec aspiration migratoire à Tanger pour les hommes et les femmes (69,2% et 64,4%).

L'émigration associée à l'acquisition de compétences

A propos de l'affirmation « La plupart des Marocains qui vont travailler ou vivre en Europe acquièrent des compétences de grande valeur », les réponses sont réparties entre les 3 catégories comme suit (Figure 3): « d'accord », 53,8%, « ni d'accord ni pas d'accord », 32,1%, et « pas d'accord », 14,1%.

Figure 3 : Emigration et acquisition des compétences



Source : Enquête E3R-Eumagine Maroc, N= 1998

Réponse à l'affirmation : « La plupart des Marocains qui vont travailler ou vivre en Europe acquièrent des compétences de grande valeur »

Mais ces pourcentages connaissent des variations au niveau des quatre régions en fonction du sexe et de l'aspiration migratoire. Ainsi ceux qui se disent d'accord sont des personnes qui ont une aspiration à émigrer, 57,2% des hommes et 61,2% des femmes, et aussi des personnes qui veulent rester au pays, 44,9% des hommes et 49,1% des femmes.

Selon les régions les pourcentages les plus élevés des personnes qui sont d'accord avec l'idée dépassent le seuil de 60 % et concernent la catégorie de ceux et celles qui aspirent à l'émigration : dans le Todgha, 61,4% des hommes, dans le Plateau Central 65,2% des hommes et 65% des femmes, et dans le Haut Atlas Oriental 60% des hommes. Dans le cas des hommes et des femmes qui n'aspirent pas à l'émigration, les pourcentages de ceux qui expriment leur accord sont partout supérieurs à 40% et atteignent même les seuils de 55,7% pour les hommes dans le Plateau Central et 57,8% pour les femmes dans le Todgha.

A l'opposé de ceux qui déclarent être d'accord avec l'idée, les personnes qui ne sont « ni d'accord, ni pas d'accord » et catégoriquement « pas d'accord » sont aussi bien représentées. Les seuils enregistrés dépassent 50% au niveau de la catégorie des hommes et des femmes qui n'aspirent pas à l'émigration, 60% des hommes dans le Todgha, 58,2% des hommes et 57,5% des femmes à Tanger, 55,1% dans le Haut Atlas Oriental et 51% des femmes dans le Plateau Central.

Dans les quatre régions la catégorie avec aspiration à l'émigration, surtout les femmes, ont plus tendance à associer la vie et le travail en Europe à l'acquisition des compétences.

Les populations enquêtées ne sont pas toutes d'accord pour associer l'émigration à l'enrichissement matériel, les avis sont partagés. Et pour donner une explication à ça nous avançons deux suppositions :

i) pour une bonne partie des enquêtés la réussite matérielle n'est plus une exclusivité des personnes qui vivent et travaillent en Europe. Même au Maroc les gens peuvent réussir et devenir riches;

« L'émigration n'est pas le succès, une personne peut réussir sa vie aussi au Maroc, comme en Europe, et ceux qui ne sont pas efficaces ne réussiront nulle part. La seule différence est le fait que les salaires en Europe sont meilleurs qu'au Maroc (...) la situation en Europe n'est pas facile, alors pour réussir dans la vie le migrant doit supporter beaucoup de privations loin de son pays natal, bien que l'individu peut réussir sa vie ici au Maroc, à condition qu'il exerce un effort remarquable pour atteindre ses objectifs »¹³.

En tout cas l'émigration ne permet plus la réussite matérielle comme ce fut le cas durant des décennies. La référence aux gens qui ont échoué dans leur parcours migratoire devient aussi un élément du discours sur l'émigration.

ii) Pour les enquêtés, devenir riche signifierait avoir beaucoup de biens et de l'argent, or dans l'échelle des valeurs à travers lesquelles la réussite est appréciée ces biens sont périssables. Ils attacheraient donc plus d'importance à des éléments immatériels en rapport avec les valeurs morales, l'éducation et l'acquisition des savoirs et des compétences.

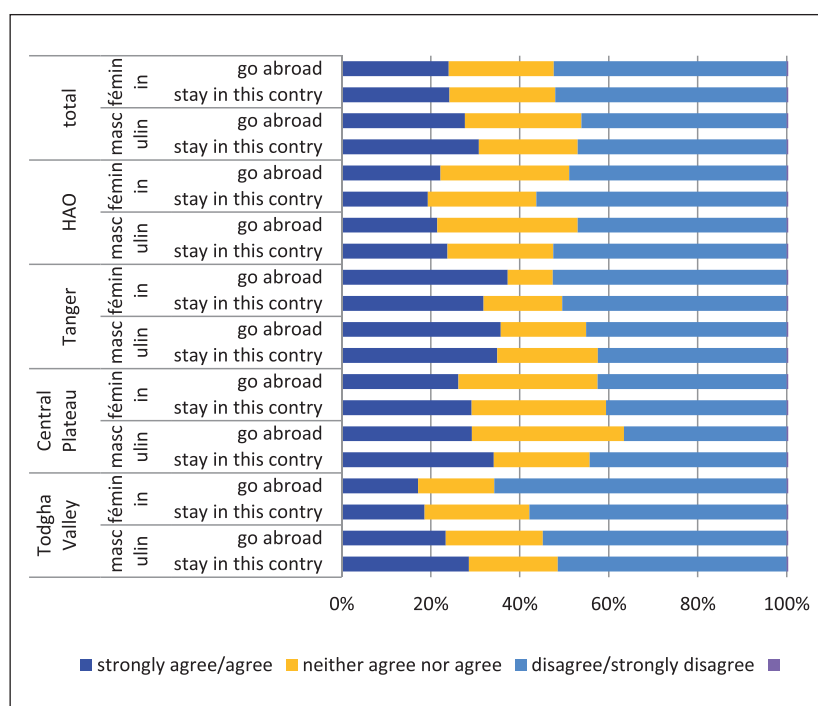
¹³ Entretien 14210

« J'ai une perception vis-à-vis de l'émigration comme une solution provisoire ; alors si j'ai l'occasion d'émigrer je vais le faire pour une période limitée, je ne pense pas m'installer en Europe, et franchement, pour moi si j'émigre ce sera pour poursuivre mes études, et ce n'est pas pour m'installer là-bas, à mon avis, ce n'est pas une bonne affaire. Mon but c'est de poursuivre mes études, pas plus »¹⁴.

3.2 La vie et le travail en Europe et l'idée de « l'exil »

L'attachement à la famille et la tendance à garder les liens avec le pays d'origine sont considérés parmi les aspects qui caractérisent le comportement du migrant marocain. Les retours périodiques, les envois d'argent et la construction d'une demeure prennent un sens quand on considère la force de l'image d'« *Al Ghorba* » associée à l'émigration qui constitue une des constantes du discours des Marocains sur cette dernière. Celle-ci peut être interprétée comme une image symétrique qui permet d'ajuster, dans un sens de relativisation, le discours positif entretenu sur l'émigration. Une attitude qui signifie aussi que l'émigration n'est pas vécue comme un départ définitif, mais comme une phase provisoire, une parenthèse, qui doit préparer à une vie meilleure après le retour.

Figure 4 : Emigration et liens familiaux



Source : Enquête E3R-Eumagine Maroc, N=1999

Réponse à l'affirmation « Les gens qui vont vivre ou travailler en Europe perdent souvent le contact avec leur famille »

¹⁴ Entretien 14111

Et c'est ce qui semble ressortir de l'enquête (Figure 4). A la question « les gens qui vont vivre ou travailler en Europe perdent souvent le contact avec leur famille? », seuls 26,7% des enquêtés disent qu'ils sont « d'accord, bien d'accord », contre 24,3% qui disent n'être « ni d'accord, ni pas d'accord » et 49,1% qui expriment leur désaccord « pas d'accord et pas d'accord du tout ».

Dans les quatre régions, les plus fortes proportions des réponses, supérieures à 50%, concernent les modalités de réponses « pas d'accord et pas d'accord du tout ». S'agissant des personnes qui ont une aspiration à émigrer, on trouve qu'ils représentent dans le Todgha 54,8% des hommes et 65,7% des femmes, à Tanger 45,1% des hommes et 52,5% des femmes, et dans le Haut Atlas Oriental, 47% des hommes et 48,9% des femmes. Dans le Plateau Central les enquêtés « pas d'accord et pas d'accord du tout » avec l'idée ne sont pas bien représentés. Les proportions sont comprises entre 36% et 44,3% pour les hommes et les femmes dans les catégories de ceux qui aspirent à l'émigration, et ceux qui veulent rester dans le pays. Les seuils enregistrés par ces derniers sont aussi variables dans les trois autres régions, à Tanger 42,5% pour les hommes et 50,4% pour les femmes, dans le Haut Atlas Oriental, 52,5% pour les hommes et 56,3% pour les femmes, et dans le Todgha, 51,4% pour les hommes et 57,8% pour les femmes.

Nous remarquons donc, qu'à l'exception du Plateau Central, dans les trois autres régions les réponses des hommes et des femmes vont dans le sens d'une permanence du lien entre les migrants qui vivent et travaillent à l'étranger et leurs familles. Il n'y a pas un effet bien souligné de la position par rapport à l'aspiration migratoire ou l'appartenance au genre féminin ou masculin.

Dans la réalité la permanence des liens familiaux est compromise par la crise qui empêche les migrants de continuer à subvenir aux besoins matériels des familles restées au pays.

« Certains émigrés vivent dans la solitude, ils n'ont plus de relations avec leurs familles. Certains ont laissé leurs enfants au bled sans leur envoyer de l'argent, sans leur rendre visite. Même si certains d'entre eux travaillent à l'étranger, ils n'arrivent pas à économiser de l'argent pour subvenir aux besoins de leurs enfants ou parents, car le boulot qu'ils effectuent est moins intéressant. Ce type d'émigré laisse ses enfants et sa femme». ¹⁵

Ces résultats renvoient à une façon de se représenter la réalité du lien social et familial dans la société marocaine. Les enquêtés font état de l'existence d'un référentiel conformiste à un modèle familial, opposé au modèle occidental, sans prendre en considération les mutations que la structure familiale marocaine a connu durant les dernières décennies.

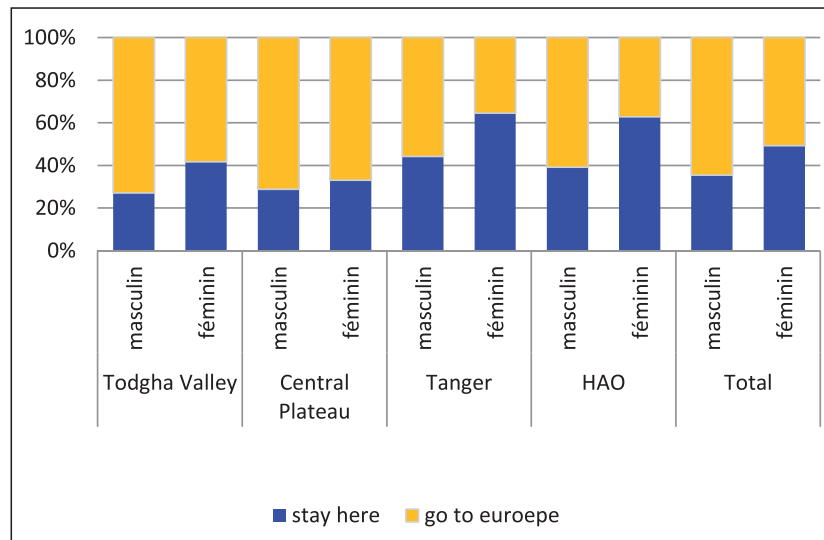
« (...) en dépit de quelques problèmes au Maroc, au moins nous jouissons ici de la chaleur des relations familiales et sociales, tandis que les émigrés souffrent de l'exil, en plus, à mon avis, l'argent n'est pas tout, il y a d'autres aspects plus importants, en plus du fait que le citoyen doit contribuer au développement de son pays plutôt que d'émigrer pour développer les autres pays. Le citoyen ne doit pas préférer fuir son pays pour un autre pays. » ¹⁶

¹⁵ Entretien 11101

¹⁶ Entretien 14210

3.3 Le désir de partir

Figure 5 : Désir d'émigrer



Source : Enquête E3R-Eumagine Maroc

Réponse à la question « Si on vous donne les papiers nécessaires pour aller vivre ou travailler en Europe, que feriez vous ? »

L'analyse de la perception de l'émigration, à partir de questions sur la vie et le travail en Europe, a permis de dégager la prédominance d'opinions positives, en particulier chez les femmes et les hommes des catégories avec aspiration migratoire. Mais la seule différenciation régionale concerne la ville de Tanger très proche de l'Europe où la tendance générale va dans le sens d'une appréciation négative. Mais avoir une opinion sur l'émigration et l'Europe en se référant à des idées communes n'engage pas la personne de l'enquête dans la mesure où la question ne le concerne pas directement. C'est tout à fait différent quand la question l'invite à se prononcer sur sa position par rapport à l'acte d'émigrer si jamais l'opportunité lui est offerte. A la question « Si on vous donne les papiers nécessaires pour aller vivre ou travailler en Europe, que feriez vous? », nous remarquons (Figure 5) que dans les quatre régions 64,5% des hommes et 50,7% des femmes expriment leur désir de partir en Europe s'ils ont l'opportunité d'avoir les papiers nécessaires. Les plus fortes proportions sont relevées dans le Todgha avec 72,9% des hommes et 58,3% des femmes et dans le Plateau Central, 71,2% des hommes et 66,9% des femmes. Alors qu'à Tanger, pour les hommes et les femmes, et dans le Haut Atlas Oriental pour les hommes, le désir de partir est moins prononcé. D'une manière générale l'on peut dire que même si les femmes sont nombreuses à entretenir une opinion positive sur l'émigration, elles sont les moins décidées à mettre en œuvre leur aspiration et passer à l'action.

Malgré les changements de contexte l'Europe n'a pas perdu de son attractivité, et l'émigration continue à être envisagée comme une solution. Mais l'on doit

dire que les opinions à ce propos deviennent plus nuancées et se basent sur une opposition d'images, positives et/ou négatives, de l'Europe, d'un côté, et du Maroc de l'autre.

« (...) A l'étranger, les lois sont appliquées dans tous les domaines. Ici, il existe des lois mais, elles ne sont pas appliquées. Là-bas, il existe des indemnités de travail et les indemnités en cas de maladie. Egalement, les gens bénéficient des indemnités de retraite dès qu'ils atteignent l'âge de la retraite. Les gens bénéficient de leurs droits au congé, ici tu es payé en fonction du travail réel, si tu ne travailles pas tu ne touches rien. Là-bas, ils te remboursent. A l'étranger, ils savent les droits de l'homme et ils les appliquent. Ici ils ne donnent pas les droits aux gens, même si tu es pauvre tu ne bénéficies de rien. A l'étranger chacun à ses droits et selon ce qu'il mérite. Chez nous c'est tout à fait le contraire ».¹⁷

Certaines opinions émises sur l'émigration pour justifier le désir d'émigrer ou de rester au pays font référence aux comportements individuels qui expliquent la réussite ou la déchéance des migrants. Elles identifient la vie en Europe à une expérience individuelle enrichissante pour les uns, mauvaises pour d'autres, tout en soulignant, au regard des faits, la tendance des migrants à exagérer les aspects positifs qui entourent leur vie en Europe.

« L'Europe est une nouvelle expérience que vit la personne. La personne qui parle ici à l'intérieur de son pays de l'Europe souvent se limite aux apparences (...), c'est-à-dire sur le niveau des dépenses, les gens ont des salaires mensuels, tous cela a des influences sur les gens ici. Il y a aussi ce que disent les migrants sur leur vie quand ils retournent. Leur vie là bas peut être très difficile mais ils disent le contraire, ils ne veulent pas le montrer. Ils parlent de choses sur leur vie en Europe qui n'a aucun sens dans la réalité (...). Les deux avis si on cherche à les comprendre, on trouve qu'ils ont tous les deux raison, selon les convictions de chacun.»¹⁸

Les nuances entre discours et réalité sont ainsi saisies. Mais l'écho que ce discours peut avoir chez les individus qui le reçoivent peut être variable. Les uns seraient prédisposés à ne voir de ce qui est dit que les aspects qui réconfortent leur désir d'émigrer, d'autres par contre garderaient une certaine réserve.

Nous remarquons donc que même en situation de crise, et dans un contexte où les mouvements xénophobes dans les pays d'accueil gagnent du terrain, l'aspiration à la migration continue encore à hanter les esprits des jeunes, non sans certains paradoxes dans les attitudes et les jugements formulés à l'égard de la migration et des pays européens.

Conclusion

Les discours contribuent au façonnement des images sur l'émigration, mais leur traitement relève de situations individuelles exprimées par les enquêtées. Selon le contexte de production du discours et sa diffusion et le public visé, l'image peut varier du positif au négatif. Mais au-delà de tous les discours qui finalement véhiculent des idées sur l'émigration non dépourvues de partis pris des auteurs ni de présupposés idéologiques des parties intéressées, ce sont les expériences individuelles et le façonnement des images par les groupes qui influencent le plus les opinions. Il s'agit là de contextes où en fait l'oralité l'emporte sur l'écrit, qui

¹⁷ Entretien 11101

¹⁸ Entretien 13201

n'est pas seulement question de culture mais surtout de rapport à l'écrit et de son accessibilité. C'est pourquoi on estime que les localités étudiées sont traversées par des images sur l'émigration qui proviennent surtout des contacts concrets qu'établissent les gens avec l'émigration, souvent à travers les migrants mêmes qui ont réussi ou qui ont échoué. Ainsi, les médias peuvent brosser un tableau noir sur la crise économique en Europe ou sur les conditions de vie des migrants, mais on trouvera toujours des personnes qui seraient tentées par l'émigration même dans sa forme la plus aventurière.

Bibliographie

- Afaya N. et Guerraoui D., (2005), L'image de l'Espagne au Maroc. Pub. ARCI – Fundatio CIDOB, 177p.
- Berriane M. et Aderghal M., (2011), « Territorios y entornos sociales de la emigración en Marruecos », in A. Cohen y M. Berriane, (dir.) De Marruecos a Andalucía: Migración y espacio social. Edition : Editorial Universidad de Granada, Campus Universitario de Cartuja - Granada.
- Berriane M. et Aderghal M., (2011), « Los procesos migratorios entre Marruecos y Andalucía: experiencias y mecanismos », in A. Cohen y M. Berriane, (dir.) De Marruecos a Andalucía: Migración y espacio social. Edition : Editorial Universidad de Granada, Campus Universitario de Cartuja - Granada.
- Berriane M. et Aderghal M., (2011), « Las relaciones de los inmigrados con su país de origen », in A. Cohen y M. Berriane, (dir.) De Marruecos a Andalucía: Migración y espacio social. Edition : Editorial Universidad de Granada, Campus Universitario de Cartuja - Granada.
- Bonnafofus S., (1994), « Immigrés et immigration dans la presse politique française de 1974 à 1984: analyse de discours ». In L'Information Grammaticale, N° 51, 1994, pp. 50-53.
- Brugidou M., (2008), L'opinion et ses publics. Une approche pragmatiste de l'opinion publique. Presses de Sciences Po, Paris, 212 p.
- Casneuve J., (1962) « La fabrication de l'opinion » In : Les Cahiers de la publicité, N° 1, pp. 33-58,
- Colombo M. et Richardson J. E., (2012), « Identité nationale et insécurité dans le discours anti immigration : une analyse de la propagande visuelle du Front National ». 21 p. PDF. Academia.edu (consulté 20 mars 2013)
- Danese G., (1998), Des représentations de l'immigration aux modalités de la participation des immigrés en Italie In : Quaderni. N. 36, Automne 1998. L'immigration en débat (France/Europe) pp. 131-143.
- Degenne A. et Lemel Y., (2006), Sociologie des comportements intentionnels. Economica, Paris, 422 p.
- De Wenden C.W., (2009), « Les populations musulmanes en France : acteurs et objets du discours politique » in. François Crépeau, Déphine Nakache et Idil Atak. « Les migrations internationales contemporaines. Une dynamique complexe au cœur de la globalisation » Les Presses de l'Université de Montréal. 2009). pp.72-88.
- Haut Commissariat au Plan, (2008), Enquête Nationale sur l'Emploi
- Héricourt J., Spielvogel G., (2012), « Perception de l'immigration et discours médiatique », 6p, laviedesidéés.fr (consulté le 10 juin 2013)
- Marti Solano R., (2012) «Les associations lexicales et discursives du terme *illégal immigrant* dans la presse britannique». In. DIRE, N°1. 2012 : Analyse du discours médiatique sur l'immigration, 10p. <http://epublications.unilim.fr/revues/dire> (consulté 20 mars 2013)

- Rydgren, J., (2003) : « Meso-level Reasons for Racism and Xenophobia. Some Converging and Diverging Effects of Radical Right Populism in France and Sweden », *European Journal of Social Theory* 6 (1) : 45-68.
- Valence A., (2009), «Discours médiatiques et représentations sociales de l'immigration». *Accueillir* n° 252, pp. 82-83.
- Volpecilli S., (2010), L'attitude des jeunes du Maroc à l'égard de la migration : entre modernité et tradition. Réalisation d'un index de propension à la migration (IPM). Rapport de Recherche. Entraide Nationale, Cooperazione Italiana allo Sviluppo, OIM. 78p. www.iom.int (consulté le 10 juin 2013)

Chapitre 6

Images et perceptions de l'Europe par la société marocaine à travers le prisme des droits de l'Homme

Mohamed Berriane

Introduction

Traiter de la situation des Marocains de l'extérieur ne peut se faire, à notre sens, sans tenir compte de tout le champ migratoire, y compris ce qui se passe dans le pays d'origine de cette migration. En effet, la compréhension du processus social de la migration ne peut s'enfermer dans une logique unidirectionnelle négligeant l'une des sociétés, ou l'un des territoires concernés par le mouvement migratoire et de nombreuses recherches ont démontré la pertinence des observations du phénomène à ses deux extrémités (Cohen et Berriane 2011). De ce fait et pour éclairer les analyses détaillées des communautés marocaines vivant en Europe ou ailleurs, pays par pays, contenues dans cet ouvrage, il est indispensable de s'interroger de temps à autre sur la perception par la société marocaine de la migration et de ses principales destinations.

Cette interrogation régulière est d'autant plus indispensable que la migration est très sensible aux moindres changements, qu'ils soient économiques ou sociaux, qu'ils affectent les pays d'origine ou les pays d'accueil. A ce propos, la crise économique mondiale qui s'est installée depuis 2008 ne peut rester sans effets sur les migrations et leurs perceptions. L'Europe étant le système économique le plus touché et le plus visible pour la société marocaine, on peut partir de l'hypothèse que cette crise avec ses conséquences sur le marché de l'emploi et les réactions de rejet ou de ségrégations des sociétés d'accueil vis-à-vis des travailleurs étrangers qui en découlent, pourrait affecter l'image que se font les Marocains de l'Europe, perçue jusqu'ici comme un Eldorado, mais sérieusement affectée aujourd'hui par la crise.

Par ailleurs, cette crise vient interférer avec les grandes tendances de l'évolution du phénomène migratoire sur la durée et qui poussent les chercheurs à développer de nouveaux cadres conceptuels pour l'analyser. Désormais on parle de plus en plus pour le cas du Maroc d'une possible transition migratoire. Cette théorie qui se construit progressivement dans un effort en vue d'une nouvelle compréhension du phénomène mobilitaire en général (Zelinsky 1971 ; Skeldon 1997) ou de migrations plus proches de nous (de Haas 2009 et 2010)¹, remet en question l'explication de la migration basée uniquement sur son lien avec le niveau de développement et le couple répulsion/attraction. Accompagnant cette nouvelle explication qui défend l'idée que le développement humain et économique au lieu de ralentir la migration

¹ Voir également dans ce même ouvrage l'article de H. de Haas « Un siècle de migrations marocaines : Transformations, transitions et perspectives d'avenir ».

peut l'accentuer, de nombreux signes montrent effectivement que le Maroc serait entrain d'amorcer une nouvelle phase migratoire.

L'interrogation qu'ambitionne de poser cet article est de savoir si en s'inscrivant dans ces changements qui concernent à la fois les effets de la crise économique et l'éventualité d'une transition migratoire qui s'amorce au Maroc, il y aurait un changement en gestation en termes de perception de l'Europe par les Marocains qu'ils soient candidats potentiels à l'émigration ou non. Cette perception et l'image qui en résulte auraient à leurs tours un effet sur l'aspiration à émigrer et ensuite sur la décision d'émigrer (Massey 1998; Appadurai 2004). Le choix de l'Europe se justifie par son omniprésence comme destination de l'émigration marocaine et l'analyse se propose justement de vérifier ce préalable en s'interrogeant sur la place des autres destinations à côté de l'Europe dans l'imaginaire collectif des Marocains.

Les résultats d'une recherche récente menée collectivement dans le cadre d'un partenariat international apportent des éléments de réponses à ces questionnements. Eumagine² est un projet de recherche récent qui essaie d'analyser la perception de l'Europe par les pays voisins du vieux continent dont le Maroc³. Dans le cas de ce dernier pays, il part de l'image que se font les Marocains de l'Europe à travers des indicateurs qui renseignent sur leurs perceptions des droits de l'Homme et de la démocratie aussi bien en Europe qu'au Maroc. Dans un deuxième temps il essaie de voir comment ces perceptions influent ou non sur les aspirations, puis les décisions à émigrer. L'objectif est de comprendre comment ces perceptions interagissent avec d'autres déterminants de la migration et des aspirations à émigrer pour faire de l'émigration vers l'Europe un projet de vie utile, par comparaison avec d'autres destinations de migration. Le profil des populations enquêtées et l'approche méthodologique font l'objet d'une présentation dans un autre article dans ce même ouvrage⁴. Tout en renvoyant à cette contribution pour plus d'informations sur ces enquêtes et leurs méthodologies, disons quelques mots des régions choisies dans le cas du Maroc pour la conduite de ces investigations. Les quatre régions de recherche choisies sont la vallée du Todgha autour de la ville de Tinghir en tant que région à forte émigration ancienne, la ville de Tanger comme région à forte immigration, le Plateau central autour des centres d'Oulmès, Aguelmous et Moulay Bouaaza représentant une région à faible émigration et le Haut Atlas oriental autour de la ville de Tounfite comme une région souffrant de problèmes de droits de l'Homme au sens large, y compris donc l'accès aux ressources et aux services. Les populations visées sont des femmes et des hommes appartenant aux tranches d'âge entre 18 et 39 ans.

² Mené dans le cadre du 7ème PCRD, le projet EUMAGINE (2010-2012) a réuni plus de 30 chercheurs dans 7 pays différents dont le Maroc et essaie de comprendre comment la perception des droits de l'Homme et de la démocratie affecte les aspirations à émigrer en Europe, ainsi que le processus de construction de l'image de l'Europe. Pour le Maroc, il a duré 3 ans et a basé sa réflexion sur une collecte de données quantitatives (2000 questionnaires) et qualitatives (80 entretiens) dans quatre régions choisies en fonction de différents critères. Il a réuni une équipe de géographes relevant du CERGéo et composée de chercheurs senior, de chercheurs junior et d'étudiants de Master. Voir site : <http://www.eumagine.org/>.

³ Ces pays d'origine et/ou de transit de l'immigration vers l'Europe sont le Maroc, la, Turquie, le Sénégal et l'Ukraine

⁴ M. Aderghal, Discours, images et opinions sur l'émigration au Maroc, Page 139.

Nous structurons cet article en deux volets. Dans un premier temps nous allons nous interroger sur la place de l'Europe en tant que destination migratoire dans la conscience collective des Marocains ainsi que sa perception en essayant de comprendre ce que signifie la destination Europe pour eux. Le deuxième volet essaie d'aller un peu plus loin dans l'analyse de cette perception en tentant une comparaison entre l'Europe et le Maroc à travers les opinions des Marocains interrogés au sujet d'un certain nombre de paramètres relatifs aux droits de l'Homme. La définition des droits de l'Homme est ici prise dans un sens large puisque outre les aspects relatifs aux libertés individuelles, on considère également l'accès aux ressources et aux services sociaux et la pauvreté ou la précarité qui peuvent résulter d'un accès limité à ces ressources ou à ces services. De manière générale les droits de l'Homme tels que conçus ici se résument à la capacité réelle qu'a un individu d'améliorer son bien-être sur tous les plans. Il s'agit donc de saisir la différence de perception qu'a le Marocain de ces droits tels que définis ici, entre le Maroc et l'Europe. Différence qui pourrait expliquer l'aspiration éventuelle ou non à émigrer.

1. La perception géographique de l'Europe par les Marocains

La construction des images autour de la migration et de sa perception comporte un important élément géographique qui est la destination de cette migration. La migration marocaine, réelle ou imaginée se construit en effet, autour des destinations de cette migration. Les images et discours véhiculés par les migrants font que dans la conscience collective, certaines destinations de la migration marocaine s'imposent au détriment d'autres. Par exemple, il a été démontré que dans certaines localités du Maroc du Nord-Est, notamment dans la ville de Nador, qui connaît une forte émigration vers l'Allemagne, des villes comme Düsseldorf, Francfort ou Bochum étaient plus présentes dans les esprits des jeunes de la région que des villes marocaines comme Casablanca et Rabat (Berriane 2013). Néanmoins, il faut rappeler qu'entre temps, d'autres canaux sont venus s'ajouter à la migration pour contribuer à la construction de l'image de l'ailleurs proche. Aujourd'hui, les médias tel que la TV satellitaire très répandue au fin fond des campagnes marocaines participent à cette ouverture sur d'autres pays en construisant également une image particulière qui n'a rien à voir avec celle issue de l'émigration⁵. De façon plus globale, la construction de l'image que le Marocain a du monde pourrait participer aussi du modèle d'Appadurai, soit cet ordre complexe et mouvant, reposant sur des flux globaux qui circulent dans et à travers les cinq « paysages » (*-scapes*) qu'il identifie. Deux de ces « paysages » contribuent sûrement aussi à la construction de cette image : il s'agit des *ethnoscapes* (les individus en mouvement, migrants, touristes, réfugiés, exilés, etc.) et les *mediascapes* (moyens électroniques de produire et de disséminer de l'information et des images) (Appadurai 2001).

Il reste que le canal principal qui alimente l'imaginaire autour de l'Europe reste sans contexte l'émigration elle-même, les émigrés étant les principaux vecteurs des éléments qui concourent à la construction de ces images. Ceci est confirmé par

⁵ Le sport et notamment le football et l'engouement pour telle équipe nationale oriente la connaissance et l'imagination géographiques. Voir l'engouement actuel du public marocain pour l'équipe de football de Barcelone.

la multiplicité des lieux de résidence des différents membres de la même famille avec qui les contacts sont permanents.

« J'ai un cousin en France qui travaille dans une société d'analyse des eaux, et j'ai un cousin en Grande Bretagne qui travaille dans une pharmacie, et un autre en Espagne qui est entrain de terminer ses études et en même temps il travaille, et aussi une cousine en Allemagne ; elle est mariée et j'ai une famille en Espagne (Barcelone) qui travaille dans une société de menuiserie et j'ai aussi un ami qui réside aux USA qui a terminé ces études mais malheureusement il est chômeur »⁶.

Lors des retours annuels, ces expatriés dispersés aux quatre coins du monde rapportent des impressions et racontent leurs expériences. Les membres de la famille restés au Maroc, emmagasinent des informations et des bribes d'images. En somme pour essayer de reconstruire l'image que se font nos informateurs de l'Europe nous partons de l'hypothèse que celle-ci tire son origine de la connaissance géographique de l'Europe que véhicule avant tout l'émigration elle même.

1.1 L'omniprésence de l'Europe

Quelle que soit la région enquêtée ou le sexe ou l'aspiration à émigrer ou non du répondant, les déclarations de nos informateurs pour ce qui est des préférences des lieux de résidence et de vie en dehors du Maroc accordent entre 0 et 2% de réponses à des destinations autres que l'Europe. Autrement, la plupart de ceux qui souhaiteraient quitter la région et le pays où ils vivent pour l'extérieur du Maroc citent en majorité l'Europe. Cette prédominance de l'Europe dans l'imaginaire marocain à travers les résultats de l'enquête quantitative est légèrement contrebalancée par les entretiens qualitatifs, dans lesquels nos informateurs mentionnent souvent d'autres pays que ceux de l'Europe et ce, quelle que soit la région d'étude :

« Car, ces jeunes mettent tous leurs espoirs dans l'Europe, le Canada et les pays du Golf. On voit maintenant des jeunes diplômés quitter leurs pays vers le Qatar, les Emirats Arabes Unies, l'Arabie Saoudite et d'autres, aussi vers l'Europe occidentale et l'Amérique »⁷

« L'Amérique est plus présente dans l'environnement où je vis. Avec l'internet, les chaînes de télé, les films, dès que j'ai ouvert mes yeux (veut dire depuis mon enfance) je ne regarde que les films américains et je suis influencé par la culture américaine, je suis au courant de comment ils vivent, des problèmes qu'ils ont. Alors que l'Europe je suis peu au courant de ce qui s'y passe »⁸

« Je souhaite aller en Australie, parce qu'il paraît qu'économiquement là-bas c'est bien en comparaison avec l'Europe. On raconte que (l'Australie) n'est pas arrivée au même niveau de crise, d'après les informations que j'ai. Il y a aussi l'Amérique, j'avais participé à la loterie, le Canada. J'ai fait plusieurs tentatives »⁹

Le fait que les répondants lors des entretiens qualitatifs parlent d'autres pays, alors que les données quantitatives mettent en valeur essentiellement l'Europe, souligne cette primauté du vieux continent, mais montre en même temps que les

⁶ Entretien 13117

⁷ Entretien 11113

⁸ Entretien 12120

⁹ Entretien 13205

regards se tournent vers d'autres destinations telles que l'Amérique du Nord, les pays du Golfe, la péninsule arabe, l'Australie et la Turquie.

1.2 Le monopole de quelques pays européens dans la carte mentale des Marocains

Une perception de l'Europe callée sur la réalité de la présence marocaine en Europe

Ce monopole de l'Europe dans les destinations souhaitées se double d'un monopole de quelques pays (Tableau 1). A la question « *Si un Marocain ou une Marocaine devait aller vivre ou travailler à l'étranger, dans quel pays pensez-vous qu'il serait préférable qu'il/elle se rende ?* », la totalité de l'échantillon cite la France en première position (58,2%), suivie de très loin par l'Espagne (15,3%), puis par la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie avec des poids situés entre 3,5 et 4,4%.

Tableau 1 : Pays de résidence préféré

	Todgha	Plateau central	Tanger	Tounfite	Total	N
France	82,4	65,3	23,0	62,3	58,2	1.157
Espagne	3,6	11,5	31,2	15,0	15,3	305
Belgique	1,0	1,3	13,7	1,4	4,4	87
Hollande	2,5	1,3	8,2	3,7	3,9	78
Allemagne	3,7	2,8	7,9	1,1	3,9	77
Italie	1,4	6,5	1,6	4,7	3,5	70
Autre	5,4	11,2	14,6	11,7	10,7	212
Total	100	100	100	100	100	1.988

Source : Enquête E3R – Eumagine Maroc. Réponses à la question : « Si un(e) marocain(e) devait aller vivre ou travailler à l'étranger, dans quel pays pensez-vous qu'il serait préférable qu'il/elle se rende ? » (a28) en % - premier pays cité

Tableau 2 : Nombre de fois que le pays a été cité (Cumul des 5 premières citations)

Pays cité	% des citations
France	36,3%
Espagne	27,1
Italie	11,7
Allemagne	5,3
Belgique	6,3
Pays-Bas	6,5
Royaume Uni	2,6
Scandinavie	1,0
Portugal	1,5

Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

Lorsque l'on interroge les gens sur ce que suggère pour eux le mot Europe, la connaissance se précise d'avantage. C'est ainsi qu'à la question « *A quels pays pensez-vous lorsque vous entendez le mot Europe?* », nous retrouvons les mêmes pays qui revenaient plus haut avec néanmoins un troisième pays qui rejoint le peloton de tête: l'Italie avec 11,7% des réponses (Tableau 2). Avec des réponses qui pour la plupart assimilent l'Europe à la France, l'Espagne et l'Italie, soit les trois principaux pays d'accueil de l'immigration marocaine, il y a là une relation évidente entre, d'une part, le degré de connaissance des pays européens et, d'autre part, les principales destinations de l'émigration internationale marocaine.

En effet, la carte 1 tirée du même tableau 2 suggère un parallèle très intéressant entre le classement des pays selon la connaissance instantanée de l'Europe et la répartition des Marocains qui y résident comme immigrés. Cette carte est fortement calquée sur la carte de la présence marocaine en Europe que nous avons présentée en début de cet ouvrage¹⁰. Sur les deux cartes apparaissent avec la même importance la France, l'Espagne puis l'Italie. Ensuite arrivent la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, suivis mais très loin de la Scandinavie et du Royaume Uni. La carte mentale reproduit donc la réalité de la répartition géographique de la communauté marocaine en Europe. Rappelons que cette réalité est le résultat d'un siècle de migrations à travers deux générations de pays d'immigration (Berriane et Aderghal 2009 ; De Haas 2013) et de régions d'émigration qui se sont jointes progressivement aux autres suivant un phasage bien connu aujourd'hui.

De légères nuances selon les régions enquêtées

L'histoire de l'émigration marocaine qui se reflète sur la carte mentale de l'Europe se retrouve aussi dans les nuances entre les régions enquêtées (Tableau 1).

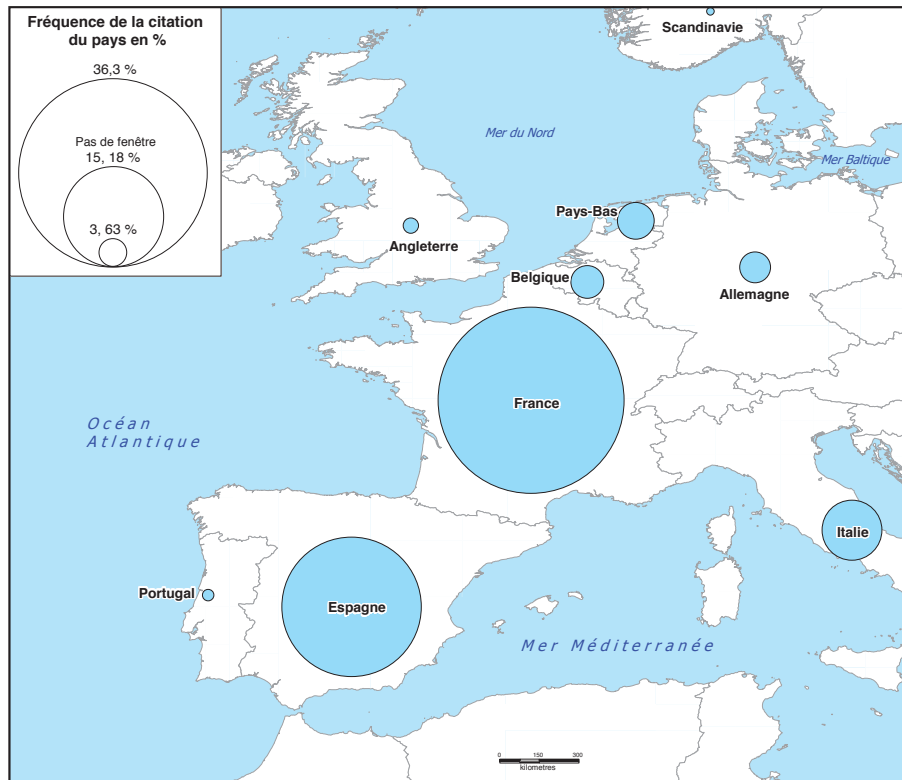
Que ce soit le pays souhaité ou le pays connu en Europe, dans la région du Todgha autour de la ville de Tinghir, la France (82,4%) arrive en tête, suivie mais de très loin de l'Allemagne (3,7%) et de l'Espagne (3,6%). Nous sommes ici dans les oasis du sud, région d'une ancienne émigration qui a véhiculé au niveau local les destinations traditionnelles de l'émigration internationale marocaine, la France et l'Allemagne, mais qui a été également touchée par les départs vers les nouvelles destinations qui se sont imposées depuis les années 1980, ici l'Espagne.

Par contre Tanger n'a rejoint les flux migratoires vers l'Europe que lors de la deuxième phase lorsque ce phénomène s'est élargi aux métropoles régionales et lorsque les deux nouvelles destinations européennes, l'Espagne et l'Italie sont apparues. Aujourd'hui, les répondants de la ville de Tanger pensent en premier à l'Espagne, suivie de la France et puis très loin la Belgique. En effet, métropole régionale ouverte depuis longtemps sur l'Europe, à travers l'Espagne avec laquelle les liens de l'histoire, de la proximité et de la culture ont été de tout temps très forts, Tanger regarde plus vers le pays ibérique. L'Espagne arrive en tête également dans les souhaits supposés des jeunes de la région avec 31,2%, suivie immédiatement de la France avec 23% et de la Belgique 13,7% puis les Pays-Bas (Tableau 1). Il faut rappeler que la région n'a pas connu l'émigration précoce vers les destinations classiques comme la France, mais en même temps

¹⁰ Cf., *supra*, carte 2 de l'introduction générale

la ville reçoit de nombreux émigrés de Belgique et des Pays-Bas qui investissent dans l'immobilier de la ville¹¹.

Carte 1 : Carte mentale de l'Europe chez les Marocains



Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189 - Cartographie : A. Binane – CERGéo - 2013. Réponse à la question : « A quel pays pensez-vous lorsque vous entendez le mot Europe ? »

Enfin les deux régions les moins touchées par l'émigration, le Plateau central et le Haut Atlas oriental, traduisent la situation moyenne marocaine résultant de l'histoire de la migration. Aujourd'hui où que l'on soit au Maroc, les pays les mieux connus en Europe sont la France, ancienne puissance coloniale et principale destination de l'émigration lors des premières phases, l'Espagne, deuxième pays de l'émigration marocaine apparu lors de la deuxième phase, pays de proximité géographique et culturelle et l'Italie, troisième pays de l'émigration marocaine apparu également lors de la deuxième phase.

La primauté de ces 3 ou 4 pays et leurs classements selon les régions sont d'autant plus confirmés qu'il y a pratiquement unanimité quel que soit le paramètre retenu (Tableaux 3 et 4).

¹¹ A Tanger existe un quartier avec une forte concentration de propriétés et de familles d'émigrés en Belgique. Il porte le nom de quartier des Belges.

Tableau 3 : Pays connus en Europe selon le sexe du répondant et la région

Région d'étude	Pays mentionné	Hommes %	Femmes %	Total %
Le Todgha	France (n=470)	96,0	91,4	93,9
	Espagne (n=261)	59,3	43,8	52,3
	Italie (n=162)	33,9	30,7	32,4
Plateau central	France (n=395)	77,5	80,9	79,1
	Espagne (n=267)	52,6	54,3	53,4
	Italie (n=162)	29,2	29,0	29,1
Tanger	Espagne (n=353)	67,4	79,0	70,7
	France (n=267)	52,7	55,0	53,3
	Belgique (n=111)	24,0	17,4	22,1
Tounfite	France (n=390)	79,3	76,3	77,9
	Espagne (n=239)	48,2	47,4	47,9
	Italie (n=114)	29,8	14,5	22,8

Source : Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

Réponse à la question : « A quels pays pensez-vous lorsque vous entendez le mot Europe ? (a4) – Sexe (Pourcentage d'hommes/femmes qui mentionnent [pays] dans chaque RA)

Tableau 4 : Pays connus en Europe selon l'aspiration à émigrer ou non et la région

Région d'étude	Pays mentionné	N'aspire pas à émigrer %	Aspire à émigrer %	Total %
Le Todgha	France (n=470)	96,3	92,8	93,9
	Espagne (n=261)	55,3	50,8	52,3
	Italie (n=162)	35,4	31,0	32,4
Plateau central	France (n=395)	78,0	79,6	79,1
	Espagne (n=267)	48,8	55,7	53,4
	Italie (n=162)	29,6	28,9	29,1
Tanger	Espagne (n=353)	63,5	78,7	70,7
	France (n=267)	47,6	59,8	53,3
	Belgique (n=111)	20,2	24,3	22,1
Tounfite	France (n=390)	74,9	80,8	77,9
	Espagne (n=239)	38,6	56,5	47,9
	Italie (n=114)	18,4	27,0	22,8

Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

Réponse à la question : "A quels pays pensez-vous lorsque vous entendez le mot Europe ? (a4) – Aspirations à émigrer (Pourcentage de ceux qui veulent rester/partir à l'étranger et mentionnent [pays])

Les deux tableaux comparent les réponses recueillies dans les quatre régions enquêtées en les croisant avec le sexe du répondant et son aspiration ou non à émigrer. Ainsi que ce soit les hommes ou les femmes, ceux qui ont des prédispositions à émigrer ou ceux qui n'y pensent pas ou la localisation des

répondants, on retrouve le même résultat. Que ce soit parmi les habitants du On peut donc conclure sans hésitation aucune que la connaissance de l'Europe est construite à travers la présence des Marocains dans les pays européens et qu'elle est proportionnelle à cette présence. Mais cette connaissance n'est pas globale et introduit des différences sensibles entre les pays européens.

Et des différences réelles ou supposées entre ces pays européens

C'est aussi lors des retours annuels que les émigrés rapportent des impressions et racontent leurs expériences, fournissant des éléments aux membres de la famille restés au Maroc, pour établir des comparaisons.

« Ils disent que le meilleur pays c'est la Hollande. En Hollande, il existe de bons tissus (l'informatrice pratique la broderie !), il y a ça et ça. Mais, d'autres émigrés disent que l'Allemagne est mieux. D'autres disent que c'est Montpellier, d'autres disent que c'est Nice qui est le meilleur endroit, d'autres disent que c'est le Nord. De toute façon, chaque émigré tente de dire que l'endroit où il est installé est le meilleur. Mais, la majorité des émigrés disent que l'Espagne souffre d'une crise, ainsi tous les émigrés qui sont installés là-bas vont retourner au bled »¹²

Le critère qui revient le plus pour distinguer les pays européens entre eux concerne les performances économiques, lui-même lié au marché du travail et aux possibilités d'emplois pour les immigrés. Parfois on est frappé par la pertinence de ces avis.

« Il y a une différence, par exemple la France est mieux que l'Espagne. Car, en France il y a encore de l'emploi, ils sont bien payés, plusieurs marocains travaillent encore là-bas. Mais, en Espagne le salaire n'est pas comme avant, d'après ce que j'entends »¹³

Il est suivi par les avantages que garantit tel ou tel pays en termes de droits et de couvertures sociales : indemnités de chômage, droit à la retraite, assurance maladie, salaires, congés, accès à la nationalité. Il est bien évident que cette connaissance des droits est assez élémentaire et peut comporter des erreurs. Mais les opinions relatant ces différences font souvent appel aux droits de l'homme.

« Oui, il existe une différence. Par exemple en Espagne, il n'y a pas le droit à la retraite. Tu travailles si tu gagnes quelques choses tant mieux, et si tu n'as rien gagné tant pis. Il n'y a pas assez de droits en Espagne ainsi qu'en Italie et en Belgique. Par contre en France, il existe tous les droits c'est pour cette raison que tous les gens cherchent à partir en France »¹⁴

« La France est mieux sur le plan du travail et la vie en France. Les Français ont une loi plus développée qu'en Espagne au niveau du chômage, l'assurance maladie, le salaire, les congés »¹⁵.

« Oui les pays d'Europe ne sont pas les mêmes. Il y a une différence qui concerne les droits. Je pense que la Belgique est le meilleur pays en ce qui concerne les droits de l'Homme, en France les émigrés souffrent, car le droit n'est pas de leur côté. Les meilleurs pays sont la Belgique, la Hollande et l'Allemagne »¹⁶

¹² Entretien 11102

¹³ Entretien 11119

¹⁴ Entretien 11103

¹⁵ Entretien 12101

¹⁶ Entretien 13114

Dans cette approche des différences entre les pays, les effets de la crise se font souvent convoqués dans la mesure où les opinions perçoivent les pays à travers la capacité de ces pays à surmonter cette crise.

« Bien sûr, les pays européens diffèrent les uns des autres, par exemple, à travers la crise économique (...), une nette différence existe entre les pays qui ont été touchés par la crise et les pays qui ont réussi à éviter la crise, par exemple, l'Allemagne n'a pas été affectée par la crise, elle a été en mesure de supporter la situation économique difficile en raison de la force de son économie. La France à son tour, semble résister avec force à la crise économique. Contrairement on trouve l'Espagne et l'Italie qui sont touchées par la crise économique de façon remarquable et donc il y a une grande différence et une distinction claire entre les pays européens à différents niveaux »¹⁷

Les rapports de ces pays et de leurs sociétés aux immigrés influent également dans la perception des pays européens et les différences que cette perception peut saisir.

« Et les migrants parlent négativement des Italiens aussi, alors que nous entendons dire que les Hollandais et les Allemands ont de bons comportements avec les immigrés marocains. Les Marocains qui ont émigré aux États-Unis d'Amérique parlent de l'hospitalité des Américains »¹⁸

Tous ces critères sont combinés en s'ajoutant au rayonnement politique international pour aboutir parfois à un classement des pays européens en faveur d'abord de la France, suivie de l'Allemagne et de la Belgique. Les pays de l'Europe méditerranéenne l'Espagne, l'Italie et le Portugal se situant en fin de liste. C'est également le cas des pays de l'Europe de l'Est qui dans l'esprit de nos répondants ne peuvent pas être encore placés au même niveau que ceux de l'Europe de l'Ouest.

« Il y a des différences entre les pays européens, la Grande Bretagne ce n'est pas l'Italie, il y a des différences économiques, des différences dans la puissance politique, l'Allemagne ce n'est pas le Portugal. La parole de la Grande Bretagne est entendue, celle du Portugal n'est pas entendue, celle de la Hollande, le Danemark ou la Norvège non plus. Dans les médias on parle plus de l'Allemagne et de la France »¹⁹

« On peut dire que l'Italie et l'Espagne sont au même niveau, par contre la France a un niveau économique et social meilleur. De plus, la France a un rayonnement politique international (...). En effet, la France a une gloire historique (la révolution française) et une politique internationale par rapport à l'Espagne qui a des problèmes avec les populations basques, et l'Italie qui reste sur le contrôle de la mafia »²⁰

« Les pays de l'Est de l'Europe souffrent dans leurs économies et n'ont pas des compétences comme en France, Espagne, Luxembourg, Belgique. Ces pays sont plus développés. Il y a des offres de travail »²¹

« Il y a des pays qui se limitent à bien gérer leur environnement immédiat et n'ont pas une influence sur le plan international. (...) Par contre les pays européens traditionnels,

¹⁷ Entretien 14308

¹⁸ Entretien 14113

¹⁹ Entretien 12318

²⁰ Entretien 12111

²¹ Entretien 12102

comme l'Angleterre, la France ou l'Espagne c'est sûr qu'ils mettent leur nez dans toutes les régions sensibles »²²

A ce stade de l'analyse, s'impose l'idée que les Marocains ont une perception géographique de l'Europe, assez claire et précise à travers une image due en grande partie à celle que véhicule la migration marocaine et sa présence en Europe. Mais au delà de cette connaissance de l'Europe, principale destination de l'émigration marocaine, ce qui nous intéressait à travers cette connaissance, c'est le rôle des droits de l'Homme et de la démocratie dans cette construction des images autour de l'Europe et partant dans la détermination des attitudes vis à vis de l'émigration.

2. Perception de l'Europe sous l'angle des droits de l'Homme et de la démocratie

Cette démarche est basée sur une hypothèse principale qui suppose que la perception différentielle des droits de l'Homme et de la démocratie au Maroc et en Europe influe sur l'aspiration à émigrer, l'un des droits de l'Homme étant sa liberté à se déplacer d'un lieu vers un autre pour améliorer son bien-être tel qu'il le définit lui-même. Nous supposons aussi que cette perception variera chez un individu selon son sexe, son âge, son degré d'information, son niveau d'instruction, son aspiration à émigrer ou non et la région où il vit. Nous supposons enfin que le résultat de la comparaison serait plutôt en faveur de l'Europe et déboucherait sur une forte aspiration à émigrer²³.

Il s'agissait donc de cerner le plus précisément possible, en la mesurant, la perception que se font les Marocains de la démocratie et des droits de l'Homme en Europe tels que définis plus haut. La démarche consistait à saisir cette perception en comparant les opinions à propos de ces deux notions au Maroc et en Europe selon un effet de miroir qui permet de saisir l'image qu'on se fait de l'autre à partir de celle qu'on se fait de soi-même.

A cette fin, le questionnaire individuel du projet qui s'adressait à une population choisies de façon statistique rigoureuse parmi la tranche d'âge 18 à 39 ans abordait quatre grands thèmes. Le premier a trait aux libertés individuelles et à la qualité de la vie à travers la perception de la liberté d'expression, la sécurité, la corruption et la manière dont sont traités les Marocains résidant en Europe. Le deuxième traite de la perception de l'accès aux services sociaux à travers l'éducation et la santé et du droit au travail. Le troisième s'arrête sur la perception du rôle et de l'attitude de la puissance publique et des élus notamment en ce qui concerne l'aide publique aux indigents, son respect de l'emploi des langues nationales et la perception du travail des élus. Le quatrième volet, enfin, sonde la perception des Marocains de l'égalité entre l'homme et la femme ainsi que l'égalité des chances.

Ces quatre indicateurs de la perception des droits de l'Homme et de la démocratie ont été examinés pour le total de l'échantillon enquêté, mais aussi en fonction des quatre régions de recherche, du sexe, des répondants et de l'attitude vis-à-vis de

²² Entretien 12116

²³ Voir projet EUMAGINE, <http://www.eumagine.org>

l'émigration en sondant les avis de ceux qui aspirent à émigrer et ceux qui n'y aspirent pas.

Cette recherche ayant fait l'objet d'un rapport détaillé, nous ne retenons ici que les éléments qui concernent la problématique de ce papier en renvoyant ceux qui souhaitent en savoir plus au rapport²⁴.

En dernière analyse, la revue de tous les indicateurs retenus confirme plusieurs de nos hypothèses de travail, mais en même temps révèle quelques surprises. C'est ainsi que la comparaison entre le Maroc et l'Europe, a abouti à trois grandes catégories d'opinion. (i) A travers un certain nombre de paramètres, les plus nombreux, le différentiel entre le Maroc et l'Europe dans la perception de la démocratie et des droits de l'Homme tel qu'il était attendu, par nos hypothèses, c'est - à - dire en faveur de l'Europe, se confirme. (ii) Cependant pour un deuxième groupe de paramètres l'analyste est surpris de constater que le différentiel entre le Maroc et l'Europe n'est pas aussi creusé qu'il pouvait l'attendre et que pour quelques paramètres, il y aurait une amélioration de la situation en faveur du Maroc qui tend à rejoindre les normes européennes ou dans un sens inverse une dégradation en Europe qui s'approche de la situation telle qu'elle est perçue pour le Maroc. (iii) Enfin, pour quelques critères, peu nombreux certes, l'image positive de l'Europe est même, et contre toute attente, sérieusement écornée. Passons en revue ces trois grands sous thèmes.

2.1 Une appréciation des droits de l'Homme et de la démocratie largement favorable à l'Europe

Plusieurs indicateurs montrent comment pour les Marocains, le clivage entre le Maroc et l'Europe se situe de façon claire et sans ambiguïtés dans l'accès aux services sociaux, à travers la généralisation de la corruption, l'aide publique aux indigents, le rôle des élus et leur engagement et les conditions de vie en général quel que soit le genre. Retenons deux domaines assez démonstratifs dans cette comparaison.

La qualité des systèmes de l'éducation et de la santé : un point noir pour le Maroc

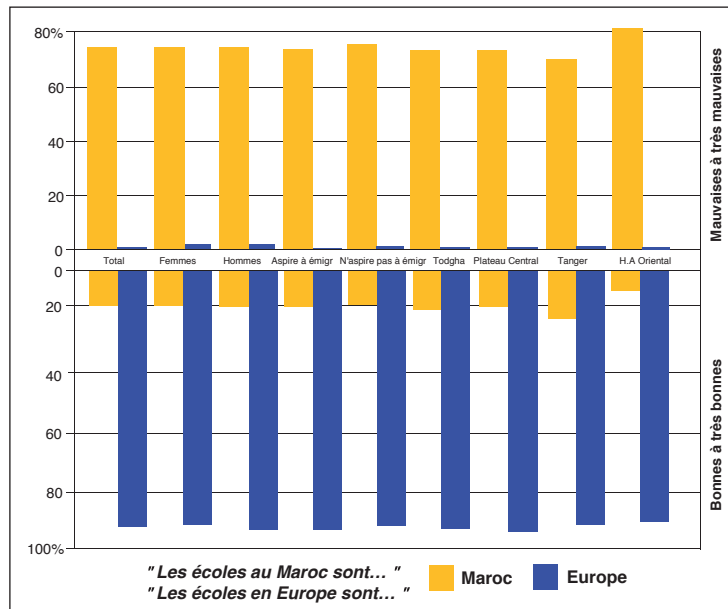
Les opinions recueillies lors de nos enquêtes confirment ce qui était attendu, à savoir un grand différentiel entre le Maroc et l'Europe dans l'accès aux services sociaux.

Les pourcentages des opinions qui qualifient les écoles marocaines comme « mauvaises à très mauvaises » dépassent dans tous les cas 70%. 74,5% des répondants de l'échantillon ont une opinion négative à propos de ces écoles, et seuls 13,10% les jugent « bonnes à très bonnes », et 1,60% seulement les qualifient de « très bonnes » ! Il y a quasi unanimité dans ce jugement que ce soit chez les femmes ou les hommes ou chez ceux qui aspirent à émigrer ou ceux qui préfèrent rester au pays, ainsi que dans les quatre régions étudiées avec un score extrême dans le Haut Atlas (81,20%). Les seules nuances apparaissent entre le milieu urbain (Tanger) et le milieu rural, soit le reste des régions étudiées (Figure 1).

²⁴ <http://www.eumagine.org/outputs/Project%20Paper%2010%20-%20Morocco%20FINAL.pdf>

A l'opposé, l'école européenne semble recueillir tous les suffrages. L'unanimité est atteinte quant à la bonne qualité de cette école avec des taux de perception positive qui dépassent dans tous les cas 90% ! Les nuances selon les régions, le sexe ou l'aspiration à émigrer sont infimes et ne méritent pas qu'on s'y arrête. Manque de moyens, surpopulation des classes, absentéisme des enseignants et fréquence des grèves sont les problèmes qui reviennent souvent dans les entretiens quelle que soit la région. Mais les régions rurales enclavées comme Oulmès ou encore plus comme Tounfit dans le Haut Atlas oriental sont les plus touchées par ces problèmes et notamment l'absentéisme des enseignants car le cadre et la qualité de vie sont peu motivants pour retenir et mobiliser ces enseignants. C'est aussi dans ces régions où souvent les filles doivent quitter l'école dès l'âge de 9 ans pour rester à la maison.

Figure 1 : La perception de la qualité de l'école



Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

Il reste une constante qu'on retrouve dans les quatre régions et qui lie le chômage à la mauvaise situation de l'enseignement en mettant en avant de façon systématique la comparaison avec l'école en Europe : Ce qui fait la différence entre les deux écoles, selon nos interlocuteurs, c'est que les diplômés européens permettent un accès immédiat au marché du travail, alors que le diplôme marocain n'a aucune valeur !!! Cette interprétation occulte le rôle d'une économie incapable de créer suffisamment d'emplois ramenant le rôle de l'école à son seul rôle de promotion sociale.

« L'enseignement est bien chez eux. Tu atteins un certain niveau, si tu peux continuer tant mieux, sinon si tu veux faire la formation professionnelle, c'est possible. Dès que tu termines tu trouves facilement l'embauche dans une entreprise. Par contre chez

nous, j'ai mon diplôme en mécanique, je l'ai accroché au mur, ça fait dix ans que je fais des demandes aux entreprises, à quoi ça sert ce diplôme, il sert à rien »²⁵

De ce fait, le seul paramètre pour lequel le lien entre la situation au Maroc et l'aspiration à émigrer est clair demeure l'école. Plusieurs informateurs disent souhaiter pour leurs enfants une scolarité en Europe et pour cela, seraient prêts à émigrer. Mais en même temps, l'évolution de ses propres enfants dans une société européenne est perçue avec méfiance, car les parents perdent toute autorité sur leurs enfants.

« On distingue deux points de vue, ceux qui disent les émigrés ayant ramené leurs enfants à l'étranger ont bien fait. Car, ils ont sauvé leurs enfants. D'autres, ont une vision négative ; ils disent que les enfants des émigrés vont perdre leur culture et tradition locale. Ce qui est négatif c'est quand le père n'arrive pas à donner une bonne éducation à ses enfant d'une part, et n'arrive pas à imposer son autorité et se faire respecter d'autres part »²⁶

Les contrastes entre la perception négative des services de santé au Maroc et la perception positive de ces mêmes services en Europe sont également très forts. Mais le mécontentement vis-à-vis des services de santé au Maroc est encore plus fort que celui de l'école. 85% des répondants ont confirmé que les services de santé au Maroc étaient mauvais à très mauvais (contre 74% pour l'école), alors que 94,5% pensent le contraire pour les services de santé en Europe. On relève peu de nuances entre les opinions des différentes régions puisque dans trois régions sur quatre les opinions négatives vis-à-vis des services de santé dépassent la moyenne de l'échantillon total : entre 86% pour la vallée du Todgha et un maximum de 88,6% pour le Haut Atlas oriental. L'analyse des entretiens qualitatifs met en évidence cependant de grandes disparités géographiques dans l'accès aux soins auxquelles viennent s'ajouter les disparités entre les villes et les campagnes.

Ainsi dans tous ces domaines la situation en Europe, comparée à celle du Maroc est enviée et les contrastes fortement soulignés faisant de l'Europe dans l'esprit des gens, comme certains interlocuteurs l'ont exprimé, « un paradis ».

La généralisation de la corruption

Parmi les phénomènes sociaux qui marquent et caractérisent les sociétés de la région et qui limitent les droits de l'Homme et la démocratie, la corruption est le plus répandu et le plus décrié. Ce n'est donc pas étonnant si à l'affirmation «*Il y a beaucoup de corruption au Maroc*», 91,6% des répondants sont d'accord, alors qu'à la même question, mais cette fois-ci pour l'Europe, seuls 22% sont d'accord (Figure 2). La lutte contre ce phénomène est inscrite dans les programmes gouvernementaux, a été constitutionnalisée, une instance dédiée à lutter contre ce fléau mise en place et des programmes de sensibilisation à tous les niveaux de la société apparaissent ici et là.

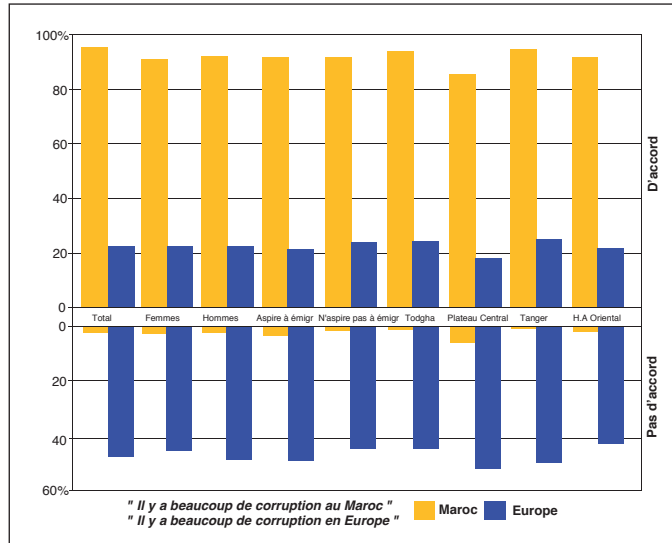
Mais en même temps le phénomène semble se banaliser et les chiffres de l'enquête Eumagine le montrent. Il n'y a pas la moindre nuance selon les répondants. Avec une moyenne de 91,6% du total de l'échantillon enquêté qui confirme que la corruption est répandue, et une moyenne qui dépassent les 90% pour trois des

²⁵ Entretien 11110

²⁶ Entretien 11108

quatre régions enquêtées, et la même moyenne (91%) pour les femmes et les hommes d'une part et ceux qui aspirent ou non à émigrer d'autre part, il y a unanimité à reconnaître que la corruption est très répandue.

Figure 2 : La perception de la corruption au Maroc et en Europe



Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

Les résultats des entretiens qualitatifs n'introduisent aucune nuance entre les régions de recherche, ni entre les sexes ou les aspirations à émigrer ou non et confirment cette généralisation de la corruption. Ils permettent néanmoins de thématiser quelque peu ce phénomène à travers les récits de quelques expériences personnelles des informateurs ou des idées qui circulent et qu'ils rapportent.

On insiste tout d'abord sur la généralisation de la petite corruption pour obtenir un papier administratif, gagner la discrétion d'un gendarme ou d'un policier, bénéficier d'un service plus rapide et plus efficace à l'hôpital public, faire basculer un jugement, etc. Mais on est frappé parfois par les petites sommes en jeu : 20 dh, 100 dh, 300 dh sont des sommes qui reviennent souvent dans les entretiens. Cette corruption peut être utilisée aussi pour un recrutement dans la fonction publique; les sommes sont dans ce cas plus consistantes.

On mentionne aussi à plusieurs reprises, l'achat des voix durant les campagnes électorales et la corruption payée par les trafiquants de drogue pour acheter le silence de la police. L'un des facteurs explicatifs de cette corruption selon nos répondants serait l'analphabétisme dans les campagnes et c'est la raison pour laquelle elle serait plus fréquente en milieu rural.

Cependant une évolution s'esquisse à travers les entretiens. Le climat de contestation qui s'est installé depuis 2011, la tendance qu'ont les gens à manifester face à la moindre injustice et l'encadrement du mouvement associatif, semblent faire reculer la petite corruption.

« Les gens de la région sont révoltés et ont tendance à comprendre par exemple que quand ils veulent être soignés au dispensaire ils sont dans leur droit. On commence à constater le développement de cette culture de la réclamation des droits. C'est le résultat des mouvements de contestation qui se sont multipliés ces derniers temps. C'est aussi le résultat de l'encadrement d'une partie de la population par les associations »²⁷

2.2 Mais pour certains aspects, les opinions perçoivent un certain rapprochement entre le Maroc et l'Europe

Face à ces domaines où la comparaison reste en défaveur du Maroc, on relève un autre groupe de paramètres qui suggèrent la perception par les Marocains d'une amélioration de la situation en faveur du Maroc qui tend à rejoindre dans une certaine mesure les normes européennes. Il s'agit essentiellement de la **liberté d'expression**, et de la **liberté linguistique** ainsi qu'au niveau de la perception de **l'égalité des chances par le genre ou par le travail** pour lesquelles, contrairement aux attentes, on relève des rapprochements entre le Maroc et l'Europe, car les répondants perçoivent une amélioration au Maroc.

Liberté d'expression et liberté linguistique

En regroupant les modalités de réponses à l'affirmation «*Au Maroc, les gens peuvent dire ce qu'ils veulent en public*» de manière à isoler d'un côté les réponses qui approuvent cette affirmation et de l'autre celles qui la désapprouvent, on est relativement surpris par le poids des réponses qui vont dans le sens de l'approbation puisque pratiquement 46% de la population totale enquêtée approuve cette affirmation, avec un peu plus d'hommes (47,3%) que de femmes (44%), alors qu'on pouvait s'attendre à un pourcentage beaucoup plus faible (Figure 3). Cela est à mettre en rapport avec les mouvements qui ont marqué le Maroc et les pays de la région et la libération de la parole au moment du lancement de l'enquête quantitative (2011). Et il est sûr que si on devait répéter la même enquête aujourd'hui, ces pourcentages seraient beaucoup plus élevés car depuis, la parole s'est libérée encore davantage que ce soit à titre individuel ou par groupe ou encore dans la presse. De nombreux sujets qui étaient, il y a trois ou quatre ans, de véritables lignes rouges ne le sont plus. Les entretiens de l'enquête qualitative qui ont été menés au début de 2012 ont effectivement mis en évidence ce progrès de la liberté de l'expression.

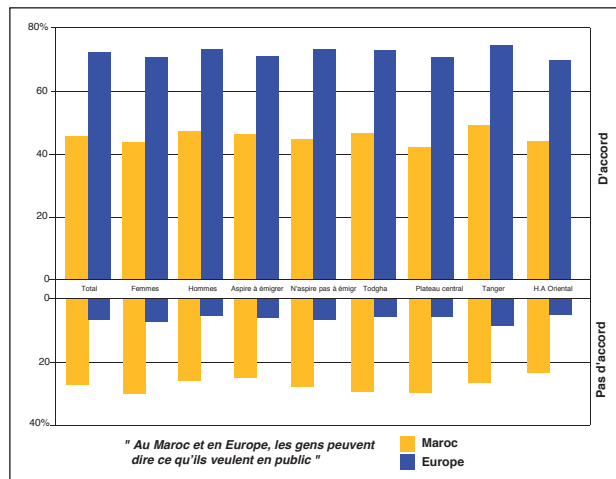
On relève toutefois de légères nuances entre les régions. Deux des quatre régions étudiées (Le Plateau central et le Haut Atlas oriental) se situent au-dessous de la moyenne du total de l'échantillon et les deux autres (la vallée du Todgha et Tanger) au dessus. Cela signifie-t-il que cette perception d'une libération de la parole n'est pas la même partout et par voie de conséquence que l'expression ne jouit pas de la même liberté partout ? Tout ce qu'on peut avancer c'est que la région d'Oulmès dans le Plateau central et la région de Tounfite dans le Haut Atlas oriental, où il y a moins de répondants qui croient à la liberté d'expression, sont relativement excentriques par rapport au centre du pays. Bien que plus loin de ce centre, la vallée du Todgha bénéficie de plus d'ouverture par le biais de sa forte migration à l'étranger et à l'intérieur du Maroc, ce qui réduit quelque peu les chances des abus. Nous posons donc l'hypothèse que l'éloignement géographique peut être atténué grâce à l'ouverture par le biais d'une migration importante, la vallée du

²⁷ Entretien 12116

Todgha et Tinghir étant plus proches du centre et de l'Europe grâce à l'émigration que le plateau central, ou du moins aussi proches qu'une ville comme Tanger qui se situe à 13 km de l'Europe.

En effet, si la perception de la liberté d'expression traduit indirectement la réalité de cette liberté, cette dernière évolue avec l'évolution des sociétés et surtout leurs ouvertures sur le monde extérieur. Et là la proximité de l'Europe joue un rôle essentiel à la fois par l'exemple de tous les jours, mais aussi par les interventions de la communauté européenne qui accompagne le Maroc depuis qu'il est rentré dans sa phase de transition vers plus de démocratie et de liberté. C'est la raison pour laquelle la perception par ces mêmes Marocains de cette même liberté, mais cette fois-ci en Europe est sans commune mesure avec celle prévalant au Maroc. 72,15% des répondants de tout l'échantillon approuvent l'affirmation qu'«*en Europe les gens peuvent dire ce qu'ils veulent en public*», avec là aussi une différence de 3 points entre les hommes (73,37%) et les femmes (70,7%).

Figure 3 : La perception de la liberté d'expression



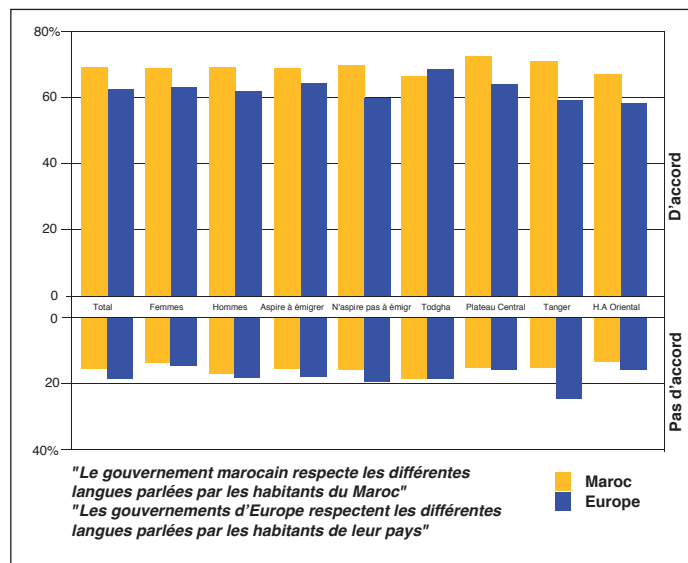
Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

Si on considère maintenant la présence ou l'absence de « l'aspiration à émigrer » pour la croiser avec l'opinion vis-à-vis de la liberté d'expression au Maroc et en Europe, on est frappé par les faibles écarts entre les deux catégories. Or, on pouvait s'attendre à ce qu'une aspiration à émigrer se traduise par un pourcentage plus faible d'approbation de l'affirmation sur la liberté de parole. Mais que ce soit pour le Maroc ou pour l'Europe, ceux qui ont une perception positive de la liberté d'expression au Maroc et qui aspirent à émigrer dépassent légèrement ceux qui n'aspirent pas à émigrer.

Force est de constater qu'à ce niveau, la liberté individuelle ne semble pas souffrir de contraintes sérieuses. 69,3% des répondants confirment cette affirmation avec pratiquement les mêmes réponses pour les femmes et les hommes, ceux qui aspirent à émigrer et ceux qui n'y aspirent pas (Figure 4). Une légère différence

par rapport à la moyenne de l'échantillon est marquée pour les opinions des informateurs de la vallée du Todgha (66,4% sont d'accord et 18,2% ne sont pas d'accord, contre respectivement 69,3% et 15,3% pour l'échantillon total) et du Haut Atlas oriental (67% et 13%). Les répondants de ces deux régions sont donc moins nombreux à s'aligner sur cette affirmation. Nous sommes ici dans deux régions fortement amazigh et cette langue nationale a été longtemps marginalisée. Cependant les écarts par rapport à la moyenne restent très faibles.

Figure 4 : La perception du respect par l'Etat de la liberté linguistique



Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

Autre aspect pour mesurer le respect par la puissance publique des libertés individuelles et de groupes est la liberté de pratiquer la langue qu'on souhaite. Ici les informateurs devaient se positionner par rapport à l'affirmation suivante « *Le gouvernement marocain respecte les différentes langues parlées par les habitants du Maroc* » en précisant s'ils sont d'accord ou non.

Ce qui semble confirmer cette interprétation, c'est que nous trouvons à peu près les mêmes pourcentages pour la perception de la liberté linguistique en Europe. C'est ainsi qu'aux 69,3% qui confirment le respect des langues par l'Etat au Maroc, répondent 62,7% qui pensent la même chose pour les gouvernements européens et aux 15% qui ne sont pas d'accord pour le Maroc, répondent 18,7% pour l'Europe. L'appréciation de la liberté de pratiquer les langues est la même pour le Maroc et pour l'Europe.

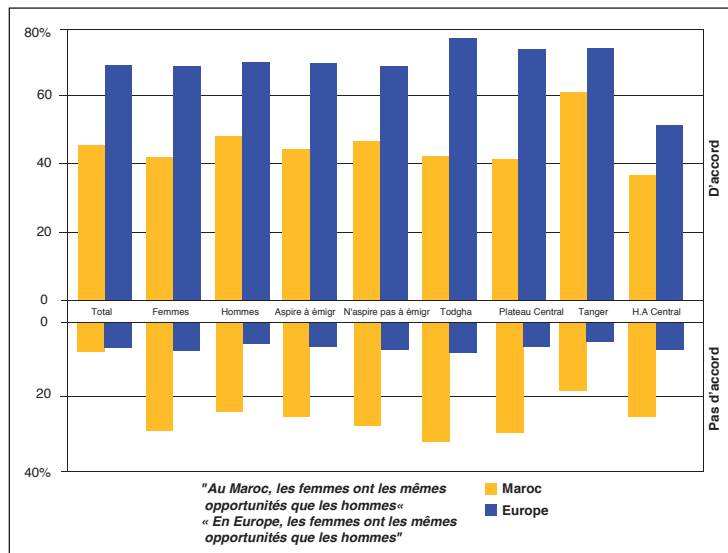
Cette appréciation positive d'une liberté individuelle fondamentale traduit probablement les effets des efforts accomplis par le Maroc pour la reconnaissance de la langue amazigh, efforts qui distinguent le Maroc de ses voisins. Depuis une dizaine d'années la langue amazigh a bénéficié de différentes réformes dont la

plus spectaculaire est celle qui a consisté à l'inscrire dans la dernière constitution votée en 2011.

L'égalité des chances entre les hommes et les femmes et par le travail

En réaction à l'affirmation selon laquelle « *Au Maroc, les femmes ont les mêmes chances que les hommes* », plus de 45% des répondants sont d'accord et moins de 10% n'approuvent pas l'affirmation (Figure 5). Ici les rapports s'inversent puisque la part des perceptions positives dépasse celle de la perception négative. Certes les différences entre la perception des femmes et celles des hommes vis-à-vis de l'égalité des chances entre les sexes sont assez sensibles : 41,69 % des femmes trouvent que les femmes ont les mêmes opportunités que les hommes, contre 47,86% pour les hommes et 31,48% de ces mêmes femmes n'approuvent pas cette affirmation contre 25,8% des hommes. Cela traduit l'inégalité réelle entre femmes et hommes, les premières étant plus vulnérables.

Figure 5 : La perception de l'égalité des chances par genre



Source : Enquêtes E3R – EUMAGINE Maroc - N = 4189

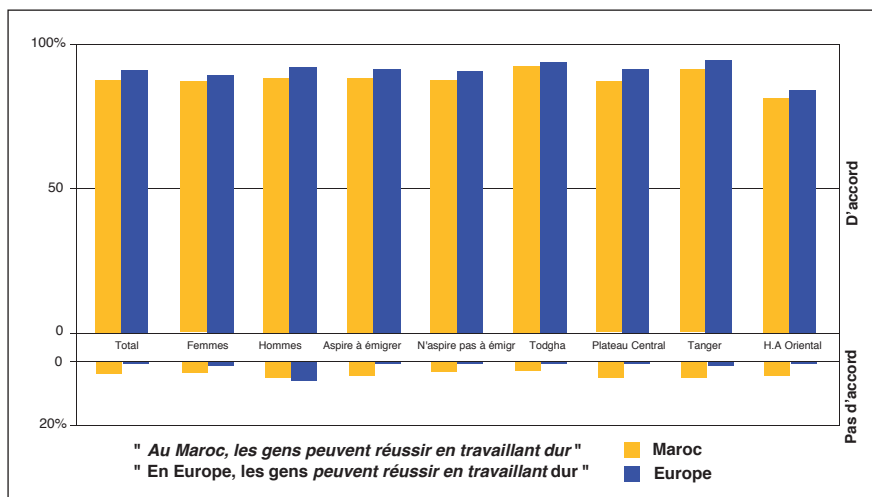
Comme pour d'autres indicateurs qui ont précédé la différence entre les répondants qui aspirent à émigrer et les autres n'est pas très significative et le fait de déplorer cette situation ne s'accompagne pas d'un désir d'émigration. Mais ce qui attire le plus l'attention, c'est le faible contraste entre les mêmes opinions exprimées à propos de l'Europe : avec respectivement 45% d'accord pour le Maroc et 75% pour l'Europe, nous sommes loin des rapports de 1 sur 100 que nous avons à propos de l'accès aux services sociaux ou de la corruption.

Ce faible contraste entre le Maroc et l'Europe s'affirme d'avantage quant on s'interroge sur l'égalité des chances par le travail. En effet, dans une société où les passe-droits, la corruption, l'appartenance sociale et la proximité du pouvoir

sont supposés assurer la réussite dans la vie, le positionnement des répondants par rapport à l'affirmation « *Au Maroc (ou en Europe), les gens peuvent réussir en travaillant dur* » peut informer sur la croyance en ces images et leur réalité ou non (Figure 6).

A partir de ce postulat, on ne peut qu'être surpris par le fort taux de réponses qui approuvent cette affirmation. 88% de notre échantillon pour les quatre régions, 87,1% parmi les femmes de cet échantillon, 88,6% parmi les hommes, 87,7% de ceux qui n'aspirent pas à émigrer et 88,2% de ceux qui aspirent à émigrer pensent qu'au Maroc on peut réussir dans la vie en travaillant dur. Seule une minorité (4,1% du total) désapprouve cette affirmation. Les quatre régions enregistrent les mêmes scores avec quelques points de plus pour Tanger et le Todgha. Il y a donc unanimité à reconnaître le mérite du travail, sur d'autres critères pour réussir dans la vie.

Figure 6 : La perception de l'égalité des chances par le travail



Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

Le mérite du travail est reconnu aussi pour l'Europe avec bien sûr des scores un peu plus élevés pour ceux qui sont d'accord et moins élevés pour ceux qui ne sont pas d'accord. N'empêche que le rapprochement des scores, notamment dans le cas de la ville de Tanger est assez surprenant et illustre selon nous ce rapprochement dans l'esprit des gens, entre le Maroc et l'Europe dans certains domaines des droits de l'Homme.

Finalement, contrairement au premier groupe d'indicateurs à travers l'accès aux services sociaux ou la fréquence de la corruption et qui montre le large fossé qui existe dans l'esprit des gens entre le Maroc et l'Europe, lorsqu'on isole d'autres indicateurs, ce fossé tend à se rétrécir, même si le différentiel est encore bien réel.

2.3 Enfin, l'image idyllique de l'Europe est fortement remise en question

Traitement inégalitaire face à la loi et au marché du travail, racisme, délit de faciès, etc. sont des thèmes qui reviennent souvent dans les entretiens et illustrent, tout en les confirmant, les chiffres de l'enquête quantitative. Le rôle de la crise comme conjoncture accusant ces mauvais traitements et la différence entre les pays sont également soulignés. L'image positive de l'Europe est ainsi sérieusement écornée sur ce point. Plusieurs modalités de notre enquêtes illustrent cette tendance, mais faute de place nous en retenons ici trois : le sentiment de sécurité, le traitement des immigrés et le droit au travail.

La sécurité

Parmi les éléments fondamentaux des droits de l'Homme que nous avons retenu comme indicateur à analyser, figuraient les libertés individuelles telles que la liberté d'expression ou la liberté linguistique que nous avons déjà appréciées. **La sécurité** est une autre liberté individuelle ayant retenue notre attention.

Nos répondants ont été invités à prendre position vis-à-vis de l'affirmation qui dit « *qu'au Maroc, (et en Europe) il est dangereux de marcher dans les rues la nuit* ». Selon les réponses (Figure 7) il semblerait que la sécurité pose problème au Maroc puisque presque la moitié des répondants (49,9%) sont d'accord avec cette affirmation avec peu de différences entre les hommes et les femmes (50% pour les premiers contre 49% pour les secondes) et une légère différence entre ceux qui aspirent à émigrer, plus nombreux à approuver (51,3%) que ceux qui n'ont pas d'aspiration à émigrer (48%). Tanger se détache nettement des autres régions puisque ceux qui y déplorent le manque de sécurité dépassent 60%. Ici l'effet de la grande ville est très net dans la mesure où comme partout dans le monde, au Maroc l'insécurité est associée à la ville et elle est supposée augmenter avec la taille de cette ville. Cette perception est corroborée aussi bien par les statistiques que par les faits divers. A l'inverse, et malgré leurs relatives excentricités, la région de la vallée du Todgha et encore plus celle du Haut Atlas oriental qui pour la plupart des indicateurs des droits de l'Homme fournissent les perceptions les plus négatives, se font remarquer ici par les taux les plus faibles de ceux qui estiment que les rues sont dangereuses la nuit.

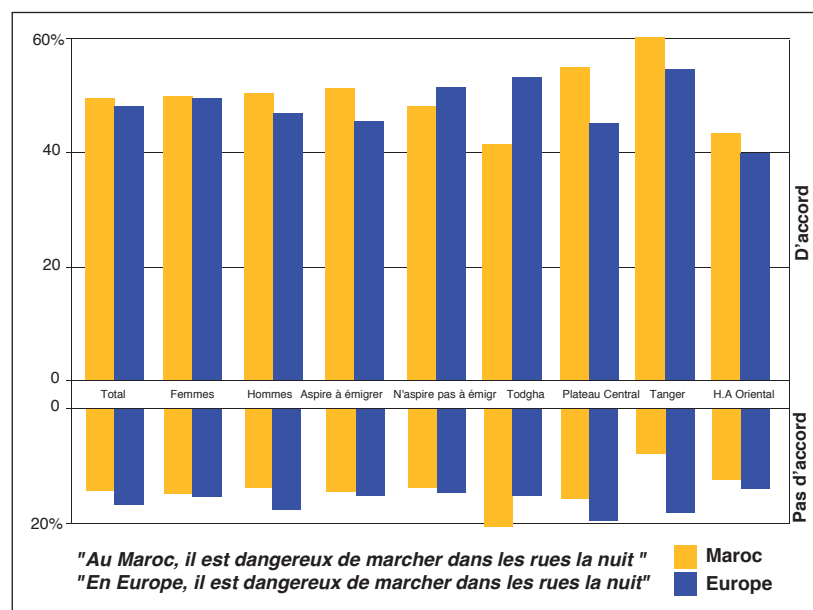
Mais le fait le plus remarquable pour cet indicateur c'est l'alignement de la perception de la sécurité en Europe sur celle au Maroc. En effet, alors que pour la plupart des autres indicateurs retenus les contrastes entre la perception des phénomènes en Europe et au Maroc sont très forts et les perceptions toujours opposées, ici on est frappé par des valeurs très rapprochées. C'est ainsi que face aux 49,9% de répondants qui pensent qu'il est dangereux de marcher la nuit dans la rue au Maroc, ils sont 48,1% qui pensent la même chose pour les rues européennes. Cette fois-ci il y a plus de femmes pessimistes que d'hommes et de façon tout à fait logique plus de pessimistes parmi ceux qui n'aspirent pas à émigrer. Comme pour le Maroc, la ville de Tanger et la vallée du Todgha affichent une vision plus pessimiste concernant la sécurité en Europe. Tanger est très proche de l'Europe et le Todgha est fortement ouvert sur le vieux continent par le biais de l'émigration. Les habitants de ces régions croient connaître la situation en Europe et reproduisent une image probablement véhiculée par les médias et les émigrés.

Les régions fortement rurales par contre, comme le Plateau central ou le Haut Atlas oriental, sont moins pessimistes et un peu plus éloignées de l'Europe.

Les entretiens qualitatifs explicitent quelque peu les éléments sur lesquels s'appuie la construction de ces deux images. En effet, si au Maroc nos informateurs se plaignent d'une certaine insécurité, ils insistent sur le fait que celle-ci est liée à la petite délinquance, aux petits vols, etc. Inversement, si la sécurité est mieux maîtrisée en Europe, on y souffrirait par contre de la grande criminalité organisée qui est rendue possible, selon nos interlocuteurs, par la facilité du trafic des armes à feu dans ces mêmes pays européens. Par contre la petite délinquance qui peut devenir dangereuse au Maroc utiliserait surtout les armes blanches.

Le développement de cette insécurité au Maroc s'expliquerait entre autre, selon les répondants par la pauvreté et la diffusion de la consommation de la drogue et de l'alcool que favorise l'augmentation du chômage notamment parmi les jeunes.

Figure 7 : La perception de l'insécurité la nuit



Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

« Comme vous le savez au Maroc le nombre de personne au chômage a augmenté, il y a plus de marginaux et d'exclus qui errent dans les rues, il y a beaucoup de « Jnaka » c'est-à-dire les drogués et les alcooliques. Ce genre de personne quand ils sont en manque de drogue ou d'alcool commettent des agressions et volent les gens. Ils peuvent même tuer dans le seul but d'avoir juste de quoi se payer une dose quotidienne. Il n'y a pas de lois comme en Europe, je compare souvent avec l'Europe en considération des situations d'équilibre que j'ai vu là-bas. C'est-à-dire qu'ils prennent soin de ce genre de personnes, on leur crée des centres d'accueil pour ne pas les laisser errer, ils peuvent aller dormir et manger ; ils ne sont pas livrés à eux même et ne commettent pas des actes dangereux. La criminalité est partout, surtout dans les

quartiers populaires comme Bir Chifa, Haoumat Chouk. C'est une criminalité non organisée, anarchique. »²⁸

Pour revenir à la sécurité en Europe, si elle est jugée du même niveau que celle du Maroc, sauf pour ce qui relève de la grande criminalité organisée, on admire la maîtrise de cette sécurité grâce à de grandes avancées technologiques et un maillage policier discret, mais présent.

« En Europe il y a la sécurité, les autorités ne dorment pas. Dès qu'un incident ou quelque chose arrivent, les policiers arrivent immédiatement. Également quand quelqu'un voit un accident, il appelle les services concernés pour venir. Par contre chez nous, quand un accident se produit, tu appelle la police ou les gendarmes, la première chose qu'ils te disent est ce qu'il y a du sang, si tu leur dis non, alors ils te disent on arrive, mais la plupart du temps ils ne viennent pas. »²⁹

On souligne également le comportement poli de la police européenne qui est opposé à la brutalité de la police marocaine et la protection de la loi.

Mais ce qui revient le plus souvent c'est **l'insécurité dont souffrent les immigrés** en Europe. Ces derniers seraient très vite soupçonnés et des comportements relevant du racisme accompagnent leur interpellation par la police. Ils sont surtout considérés comme très vulnérables en général.

« Bien sûr, il y a le racisme. Si par exemple un Marocain commet un crime on le montre très vite à la télévision, toutes les chaînes de télévision en parlent. Mais quand c'est un Hollandais ou un Européen qui commettent un délit on ne lui donne pas toute l'importance dans les médias comme quand il s'agit de Marocains. Mais sur le plan de la sécurité de manière générale je trouve qu'il n'y a pas de grands problèmes. »³⁰

« La preuve c'est que les émigrés nous disent quand ils veulent retourner au Maroc lors des vacances, il faut qu'ils soient à deux ou à trois pour venir ensemble, car il y a des pirates sur les routes. Au sein des quartiers il y a des crimes, ceci est dû peut être à la liberté qui existe en Europe. »³¹

Finalement, l'imagination positive construite autour de l'Europe par opposition au Maroc à travers divers critères, est fortement nuancée quant il s'agit de sécurité. Mais en même temps on doit souligner que l'image construite sur la sécurité en Europe l'a été à travers des canaux difficiles à généraliser. En effet, lorsqu'on entend parler nos interlocuteurs de la grande criminalité organisée et qui dépasse les frontières, de la mafia, de la vente libre d'armes, on sent que ce sont des clichés construits à travers les films et séries télévisées. Cependant, l'image construite à propos de l'insécurité dont peuvent être victimes les immigrés marocains en Europe est basée sur ce que rapportent les émigrés eux-mêmes. Ceci nous amène à une autre liberté individuelle et qui renvoie à la perception du traitement des Marocains résidant en Europe.

Le traitement des Marocains résidant en Europe

Un peu plus de la moitié de nos répondants (52,6%) sont d'accord avec l'affirmation que « *Les Marocain(es) qui vivent en Europe n'y sont pas bien traité(e)s* », contre

²⁸ Entretien 13304

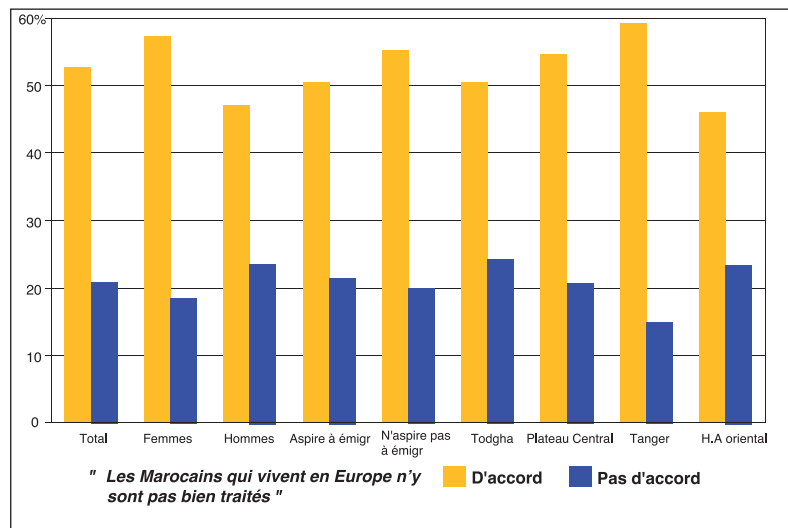
²⁹ Entretien 11110

³⁰ Entretien 13304

³¹ Entretien 11320

seulement 20,9% qui ne sont pas d'accord (Figure 8). Là aussi les femmes sont un peu moins pessimistes (47,06% approuvent et 23,7% désapprouvent) que les hommes (57,4% contre 18,6%). Bien sûr ceux qui aspirent à émigrer sont moins nombreux à approuver cette affirmation que ceux qui n'aspirent pas à émigrer (respectivement 50,62% et 55,25%). Quant aux nuances entre les régions étudiées concernant cette perception, la ville de Tanger se détache nettement du lot avec 59% par rapport à une moyenne, 52,6%, de tout l'échantillon! Cette perception négative des conditions de vie des Marocains à travers leur traitement est à mettre en rapport avec la proximité avec l'Espagne et en particulier l'Andalousie, deux destinations où vit une très forte communauté marocaine et qui renvoient les échos des effets de la crise économique qui secoue ce pays et cette région (Cohen et Berriane 2011).

Figure 8 : Le traitement des Marocains vivant en Europe



Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

« Les conditions du travail, le droits du travail, qui sont protégés par la loi et la justice. Tous mes proches amis m'encouragent à émigrer et me promettent de m'aider et de me faire bénéficier d'un contrat de travail en Europe »³²

Les mauvais traitements réservés parfois aux immigrés marocains vivant en Europe est une image récurrente dans la plupart des entretiens quelle que soit la région des investigations. On aurait pu penser que cela serait surtout le cas dans les régions à forte émigration. Or, on la retrouve aussi dans des régions peu touchées par le phénomène migratoire.

A Tounfite, par exemple, région encore en marge des grands courants de départ, sauf les récents recrutements saisonniers de femmes pour les travaux agricoles en Espagne, la première impression qui se dégage des entretiens renvoie l'image de

³² Entretien 14102

conditions de travail idéales en Europe, de salaires attractifs par rapport à ceux pratiqués dans la région.

Mais très vite on entend des avis diamétralement opposés où il est question d'exploitation, de mauvais traitements, de comportements agressifs, de racisme, voire de harcèlement sexuel.

« Par exemple, il y a certains employeurs qui se comportent agressivement avec les travailleurs marocains, ils les surchargent de travail, ils sont forcés de récolter une quantité supérieure à celle fixée par le contrat de travail, autrement dit, ils sont exploités par des employeurs. Le racisme se reflète aussi dans l'agression que certains espagnols employeurs exercent sur les femmes, par exemple, un des employeurs espagnols a forcé, des femmes marocaines qui travaillent chez lui, à des relations sexuelles avec lui, mais l'intervention des responsables marocains a permis d'arrêter ces comportements méprisables, d'autant que les lois en Espagne considèrent le harcèlement sexuel comme un crime punissable par la loi »³³.

Et lorsqu'on interroge nos répondants sur ces contradictions, les effets de la crise font leur apparition. En fait la perception qui se dégage de la région de Tounfite est assez positive et l'aspiration à émigrer très forte, surtout depuis que les premières vagues de femmes ont été recrutées pour les travaux agricoles. Mais depuis le déclenchement de la crise économique en Europe, il semblerait que cette image soit entrain de changer.

« Franchement, les conditions de vie des migrants dans les pays européens sont devenues graves au cours des trois dernières années en raison de la crise économique, (...). En effet, ils rencontrent beaucoup de problèmes et difficultés. Ces dernières années, la situation des immigrants, originaires de la ville de Tounfite, n'est que souffrance, surtout en période de crise »³⁴

Partout ailleurs, il y a unanimité pour insister sur les mauvais traitements dont font l'objet les Marocains résidant en Europe. Que ce soit Tinghir ou Oulmès ou encore Tanger, que ce soit les hommes ou les femmes, les interviewés parlent de racisme, de délit de faciès, de mauvais traitements, le tout ayant augmenté avec la crise. Mais Tanger, reste la région qui a été la plus négative confirmant les données très éloquentes de l'enquête quantitative. On y insiste sur la situation assez peu enviable des Marocains en Espagne, notamment suite aux attentats de Madrid.

« Là-bas il y a beaucoup de racisme. Après les événements de Madrid beaucoup de choses ont changé. Le racisme a augmenté, s'ils croisent un arabe dans la rue ils changent de côté. Si tu es arabe on ne te donne pas de travail, sauf si tu as des connaissances ou des amis »³⁵

« Selon les périodes et les événements que connaît le monde ; parfois on observe des comportements agressifs chez les Européens vis-à-vis des émigrés ; ils les considèrent comme des intrus ; ou c'est eux qui sont derrière un événement quelconque »³⁶

En fin de compte, l'image positive que se construisent les Marocains de l'Europe est fortement écornée par le traitement qu'ils pensent être réservé aux immigrés

³³ Entretien 14113

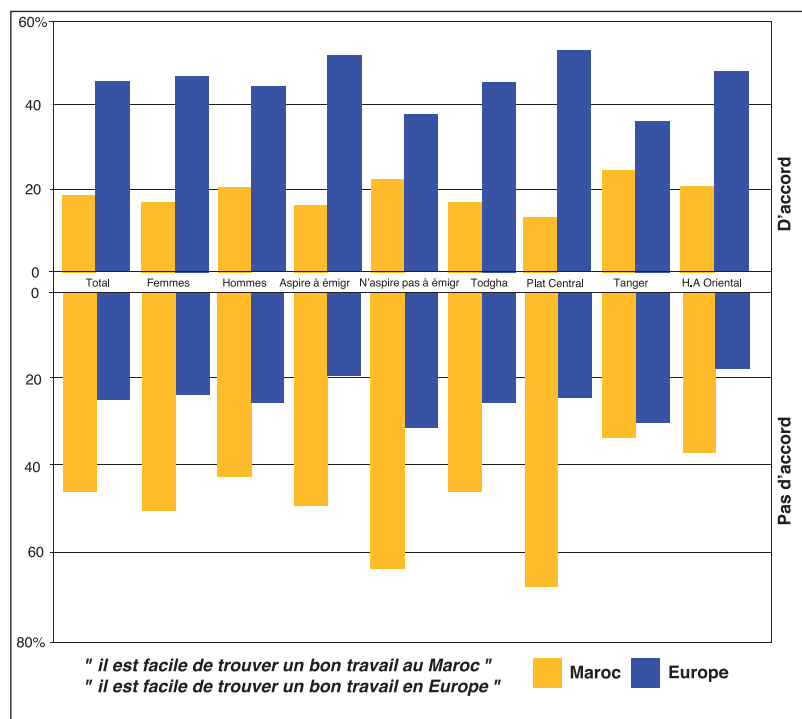
³⁴ Entretien 14120

³⁵ Entretien 13106

³⁶ Entretien 13201

vivant sur le vieux continent. Ici les données quantitatives rejoignent sans ambiguïté les informations qualitatives recueillies. Cette image peu reluisante, se retrouve même chez les répondants qui aspirent à émigrer, puisque plus de 50% de cette catégorie approuvent l'idée que les Marocains vivant en Europe ne sont pas bien traités. Cela infirme une partie de nos hypothèses de départ et complexifie la réflexion : l'Europe est perçue comme moins attractive que par le passé, mais cela n'empêche pas le souhait d'y émigrer.

Figure 9 : Le droit au travail



Source : Enquêtes E3R – Eumagine Maroc - N = 4189

L'accès au travail

La perception des droits de l'Homme a été approchée également à travers un indicateur socio-économique qui est le travail. Mais si à ce propos, les contrastes demeurent entre la perception de l'accès au travail en Europe, d'une part et au Maroc de l'autre, les réponses livrent des pourcentages un peu moins extrêmes qu'on l'attendait. L'affirmation selon laquelle « Il est facile de trouver un bon travail au Maroc » recueille 18,7% de répondants qui sont « d'accord à très d'accord », alors que 47,8% ne sont pas d'accord. En même temps la même affirmation mais cette fois-ci pour l'Europe suscite 45,5% d'approbation et 25,28% de désapprobation (Figure 9).

Bien que prévu par l'enquête car posé comme hypothèse, ce contraste dans la perception des possibilités de travail entre le Maroc et l'Europe n'est pas aussi fort qu'on l'attendait. Ceci, si on se rappelle que les différents modèles explicatifs de la migration utilisés jusqu'ici, insistent pour l'essentiel sur le différentiel économique qui serait le principal moteur de la migration, celle-ci étant avant tout économique. De ce fait, on pouvait s'attendre à des contrastes dans les pourcentages proches de ceux relevés dans la perception des services sociaux. Or, côté Maroc, l'approbation dépasse parfois 20% et à Tanger elle s'approche même du quart de l'échantillon tout en enregistrant le plus faible taux de désaccord avec 34,8%. Il est bien évident que là aussi le milieu urbain offre plus de possibilités d'emploi que le milieu rural, notamment dans une région comme celle de Tanger qui a reçu de grands projets structurants comme le port de Tanger Med et les zones industrielles. A l'opposé, le milieu rural offre moins d'opportunités : avec 13,2%, la région rurale d'Oulmès enregistre le plus faible taux d'approbation traduisant l'étroitesse du marché du travail. Notons toutefois que par rapport aux paramètres qui ont précédé, la perception de la femme qui était généralement plus optimiste que l'homme, devient plus pessimiste et carrément négative quant il s'agit de l'accès au travail : les femmes sont moins nombreuses que les hommes (16,8% contre 20,4%) à trouver qu'il est facile de trouver un bon travail au Maroc; elles sont aussi plus nombreuses que les hommes (52,12% contre 44,1%) à ne pas être d'accord sur cette affirmation. On peut en conclure que les femmes sont plus vulnérables que les hommes dans l'accès à l'emploi. Ce qui est intéressant c'est que cette opposition entre l'opinion des femmes et des hommes à propos du travail au Maroc, se retrouve également dans la perception de cet indicateur en Europe.

L'opposition entre l'Europe d'un côté et le Maroc de l'autre à propos du travail devient encore plus nette lorsqu'on prend le temps de s'entretenir longuement avec les répondants. A partir des entretiens qualitatifs, émerge par opposition au Maroc l'image d'une Europe qui offre de nombreuses opportunités de travail, mais aussi de bons salaires et surtout un droit du travail juste et qui s'applique. Mais en même temps on souligne l'instabilité du marché du travail, surtout en temps de crise, instabilité qui touche d'abord les immigrés.

« Aujourd'hui l'Espagne a enregistré 40% de taux de chômage, alors le Maroc est mieux que l'Espagne (rire) »³⁷.

S'esquisse, enfin, une évolution des mentalités qui devant la situation de crise qui semble durable en Europe, entraîne un renversement de tendance dans la comparaison Maroc/Europe dans le domaine du travail.

Conclusions

A travers cette sélection de paramètres parmi les nombreux indicateurs que l'enquête Eumagine a mobilisé, se dégage une perception de l'Europe fort intéressante. Certes la typologie en trois ensembles de perceptions à laquelle aboutit l'analyse gomme quelque peu les nuances entre les situations particulières soit des contextes régionaux, soit des individus. Concernant les régions, les différences de perception de ces indicateurs des droits de l'Homme, peuvent être liées essentiellement à **l'excentricité ou l'ouverture de la région**, à son **contexte**

³⁷ Entretien 12101

rural ou urbain et à son degré de développement économique et social. La combinaison de ces trois contextes du répondant fait qu'on a une certaine perception de l'Europe comparativement au Maroc. Quant aux différences de cette perception en fonction du genre, il semblerait qu'elles soient plus liées à ce contexte régional et au profil socio-démo-culturel du répondant.

Cependant qu'elles que soient les nuances qui surgissent dans cette perception, il semblerait que l'image de l'Eldorado européen soit révolue. Or, cette image s'est construite en grande partie grâce aux informations que véhiculent les émigrés eux-mêmes, qui désormais n'occultent plus la situation de plus en plus difficile de ces émigrés en Europe, sous l'effet essentiellement de la crise qui s'est installée depuis 2007-2008. Parallèlement, l'attractivité de l'Europe, si elle est toujours forte, est légèrement contrebalancée par une opinion qui croit quelque peu en un futur pouvant se construire dans le pays sans passage obligé par l'émigration.

Il reste néanmoins que la grande surprise a été la découverte **du peu de différences dans cette perception entre ceux qui aspirent à émigrer et ceux qui n'y aspirent pas.** Nous nous attendions en effet, à ce que les répondants qui aspiraient à émigrer soient plus critiques vis-à-vis de la situation au Maroc et plus fascinés par la situation en Europe. Or, ceci ne se traduit pas par des scores très différenciés. Tout se passe comme s'il y a peu de liens entre l'aspiration à émigrer et la situation répulsive du Maroc et celle attractive de l'Europe. Autrement dit, ce n'est pas l'attractivité de l'Europe par la situation des droits de l'Homme ou les performances du marché du travail qui expliquent l'émigration. Sinon comment comprendre la forte contradiction entre une image peu reluisante quant à la situation des migrants en Europe et qui se dégrade de plus en plus sous les effets de la crise économique et le désir d'émigrer qui revient dans plusieurs entretiens ? L'entretien qui suit résume bien cette constatation :

« Oui l'Europe a beaucoup changé après la crise économique mondiale, qui touche l'Europe actuellement, par exemple la crise en Grèce qui peut détruire l'Union Européenne (...). C'est-à-dire que l'Europe d'aujourd'hui n'est pas l'Europe d'autrefois. Et à travers les expériences des anciens émigrants les jeunes savent que la situation en Europe aujourd'hui est difficile. (...). Par exemple mon frère quand il revient d'Italie, il me dit toujours que la vie en Europe est très difficile : il faut toujours se lever tôt et rentrer tard, les charges, les factures d'eau potable, de l'électricité, le gaz..., c'est difficile de vivre en bonnes conditions en Europe. (...) **Oui, je veux émigrer et découvrir l'Europe** »³⁸

Bibliographie

- Appadurai A., (1996), *Modernity at large. Cultural dimensions of globalization.*
- Appadurai A., (2001), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation,* Payot & Rivages, 333 p.
- Appadurai A., (2004), «The capacity to aspire: Culture and the terms of recognition.» Pp. 59-84 in *Culture and Public Action*, edited by V. and Walton Rao, M. Stanford, Palo Alto, California : Stanford University Press.
- Berriane M., (2013), « Die marokkanische Migration in Deutschland aus der Sicht Marokkos». In: Andreas Pott, Khattima Bouras – Ostmann, Rahim Hajji et Soraya Mocket (2013), *Migrations- und Integrationsbeziehungen zwischen Marokko und Deutschland,* Springer Vs

³⁸ Entretien 12114

- Cohen A et Berriane M., (dir.) (2011), *De Marruecos a Andalusia: migracion y espacio social*, Editorial Universidad de Granada, Campus Universitario de Cartuja, Granada, 428 pages
- de Haas H., (2009), *Mobility and Human Development*. New York: UNDP. http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP_2009_01_rev.pdf
- de Haas H., (2010), *Migration transitions: a theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration*. Oxford: Working Paper No 24, International Migration Institute, University of Oxford. <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/imi-working-papers/wp24-migration-transitions-1>
- Massey D.S., (1998), «Contemporary theories of international migration.» In Massey D.S., Arango J., Huog G., Kouaouci A., Peregrino A. and Taylor, J.E. (eds.), *Worlds in Motion - Understanding International Migration at the End of the Millenium*. Oxford, Clarendon Press, 17-59.
- ONDH, (2011), Les disparités dans l'accès aux soins au Maroc
- Skeldon R., (1997), *Migration and development: A global perspective*. Essex: Longman.
- Zelinsky Z., (1971), «The Hypothesis of the Mobility Transition.» *Geographical Review* 61(2):219-49.

Partie II
Les Marocains d'Europe

Chapitre 7

Les Marocains d'Allemagne

Khatima Bouras Ostmann¹

Introduction

Le 21 mai 1963, la République Fédérale d'Allemagne signait avec le Royaume du Maroc à Bonn, un traité de recrutement de main d'œuvre, événement dont on fête le cinquantième anniversaire en 2013. Ce traité avait pour objectif de permettre à l'Allemagne de recruter une main-d'œuvre marocaine pour ses mines de charbon. Le titre de séjour accordé aux Marocains dans le cadre de ce traité était limité à ce but précis. Les ouvriers marocains obtenaient alors un contrat de travail pour une durée minimum d'un an qui leur garantissait les mêmes conditions de travail que leurs collègues allemands en matière de convention collective, de rémunération, de temps de travail, de congés et de protection pendant le travail. L'employeur devait prendre en charge les frais du voyage, un cours de langue et la formation des nouveaux employés. Ces derniers étaient hébergés dans des foyers pour mineurs sous la supervision du bureau de l'emploi. Dans le même traité des mesures étaient prévues pour endiguer l'immigration d'une main-d'œuvre illégale entrée sur le territoire allemand avec des visas pour touristes (Auswärtiges Amt 1963).

Ce traité rentrait dans le cadre de la politique de recrutement massif de l'Allemagne à cette époque. En effet, afin de subvenir à ses besoins en main-d'œuvre, l'Allemagne recruta un nombre considérable d'immigrés entre 1950 et 1973 en passant divers accords de recrutement, dont les premiers furent signés avec l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, le Maroc et la Yougoslavie. Pour les candidats à ces recrutements, qui étaient majoritairement des hommes, l'immigration vers l'Allemagne était provisoire et avait pour seul but d'améliorer leur situation financière.

Dans les débats publics, les immigrantes, elles, étaient représentées comme simples femmes aux foyers qui accompagnaient leurs maris. C'était aussi l'image qu'on se faisait en Allemagne des migrantes originaires des autres pays, notamment les pays de la Méditerranée. Cette perception des migrantes est étonnante dans la mesure où déjà en 1970 environ un tiers des étrangers employés en Allemagne étaient des femmes. Entre 1960 et 1973, leur nombre a été multiplié par seize passant de 43.000 à 700.000, ce qui prouve que pour la majorité de ces migrantes, le travail était la principale raison du séjour en Allemagne. Effectivement, en 1970, plus de la moitié des femmes étrangères vivant en Allemagne, soit 55 %, étaient actives et travaillaient surtout dans les secteurs des industries alimentaires, celles des produits de luxe et du textile ainsi que dans un secteur devenu de plus en plus précaire qui est celui de l'économie domestique (Mattes 2005). Quant aux hommes, ils étaient employés surtout dans les secteurs de l'industrie notamment

¹ Traduit de l'allemand par Johara Berriane.

la sidérurgie, les mines et les chantiers routiers. Les immigrés marocains étaient particulièrement réputés pour leur fiabilité et leur assiduité.

Précisons ici que la majorité des Marocains installés en Allemagne sont originaires des régions du Rif et d'Oujda. Le Rif avait développé des relations particulières avec l'Allemagne à travers la vente du minerai de fer. Après l'arrêt du recrutement en 1973, beaucoup de migrants avaient fait venir leurs familles en Allemagne. C'est pour cela que le taux de migrants marocains continua à augmenter après cette date. Depuis les années 1990, les origines des migrants marocains en Allemagne se sont diversifiées. Ces derniers sont aujourd'hui aussi originaires d'autres régions tels que Fès, Tanger, Rabat, Casablanca ou Marrakech (Berriane 2013).

C'est dire l'ampleur des changements qu'a connus la communauté marocaine vivant en Allemagne puisque le panorama qu'elle présente aujourd'hui est nettement différent de ce qu'elle était lorsque les premiers immigrés marocains sont arrivés durant les années soixante. Pour actualiser ce tableau tel qu'il se présente en 2013², nous organisons cette présentation en cinq parties. Le premier volet traitera de l'évolution démographique et géographique de la communauté ; le deuxième analysera la situation socioéconomique, le troisième les performances scolaires et de la formation ainsi que les compétences linguistiques des migrants marocains ; le quatrième s'arrête sur les relations qu'entretiennent ces immigrés avec leur pays d'origine et enfin le dernier volet termine sur la participation sociale et l'engagement transnational de ces immigrés marocains ou leurs descendants installés en Allemagne.

1. L'évolution démographique

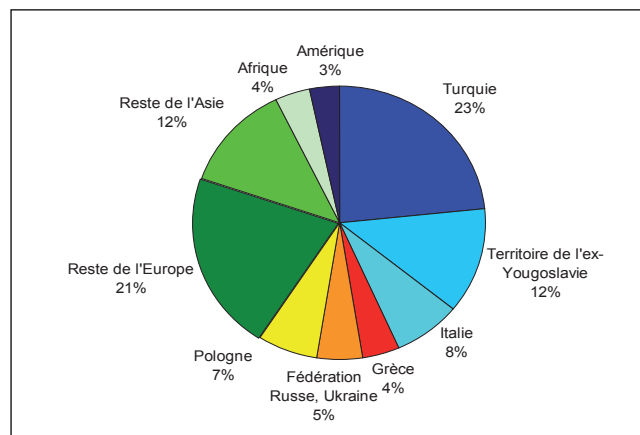
1.1 La place des Marocains parmi les autres immigrés en Allemagne

7,5 millions d'étrangers environ vivent aujourd'hui dans la République Fédérale Allemande, soit environ 9 % de la population totale. Les ressortissants d'origine turque représentent le plus grand groupe avec 1,8 millions. Ils sont suivis des immigrés originaires de l'ex-Yougoslavie qui représentent 12 % des étrangers, des Italiens avec 8 % et des Polonais avec 7 % (Statistisches Bundesamt 2012b). Étant donné le grand nombre de migrants étrangers naturalisés, les statistiques concernant les nationalités n'informent que partiellement sur la situation des migrants et notamment celle des jeunes générations. Mais grâce à ce que le service fédéral des statistiques appelle le « micro recensement », on dispose de données plus détaillées qui tiennent aussi compte du passé migratoire de la population. Ce micro recensement se base sur le recensement de la population globale et sur un dénombrement à travers des échantillons réguliers. C'est ainsi que 1 % des ménages en Allemagne sont interrogés annuellement sur leur situation économique et sociale. Cependant il n'existe pas de données annuelles pour tous les domaines et tous les pays d'origine. Selon cette source plus de 19 % de la population de la République Allemande ont un antécédent migratoire. (Statistisches Bundesamt 2012j).

² Pour les situations antérieures on renvoie ici à Berriane M, 2003 et 2007 in «Marocains de l'extérieur», édition Fondation Hassan II de 2003 et 2007.

Les migrations vers l'Allemagne sont surtout d'origine européenne. Durant les dernières années, un afflux de ressortissants de pays d'Europe de l'Est et en particulier des Etats membres de l'Union Européenne comme la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie a eu lieu. Entre 2010 et 2011, s'y sont ajoutés des flux venus des pays d'Europe du Sud particulièrement ceux touchés par la crise financière qui s'est déclenchée en 2008. La Grèce émet 90 % de plus de migrants vers l'Allemagne et l'Espagne 52 % de plus. Auparavant et à partir de 1950, l'Allemagne a également accueilli 4,5 millions de rapatriés de souche allemande venus des pays de l'Est. Mais étant donné qu'ils disposent de la nationalité allemande, ces derniers ne figurent pas dans les statistiques relatives aux étrangers (Statistisches Bundesamt 2012h).

Figure 1 : Population étrangère de la République Allemande en 2011



Source: Statistisches Bundesamt, 2012b

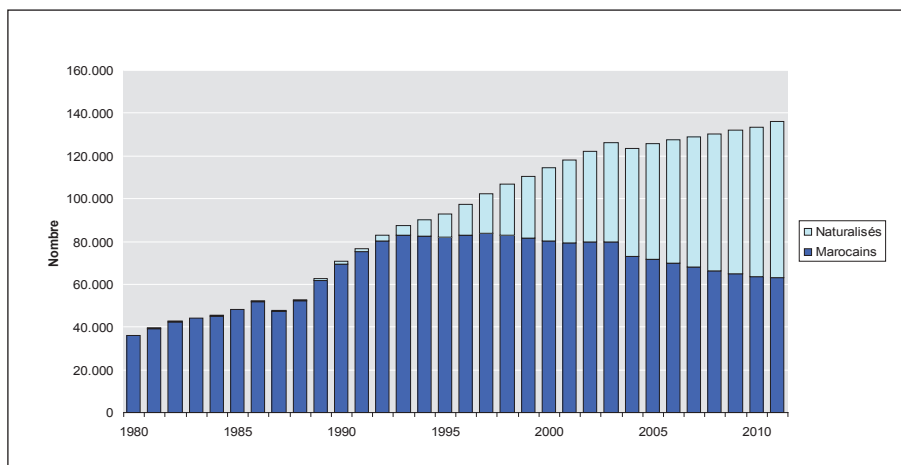
1.2 L'évolution de la population

Les effectifs des ressortissants d'origine marocaine en République allemande augmentent presque continuellement. Les statistiques allemandes, comptabilisent les citoyens avec une double nationalité dont l'allemande comme allemands et non comme étrangers. Avec un potentiel de naturalisation de 8,6 % pour 2011, les Marocains se sont fait naturalisés presque trois fois plus que les Turcs. Le Maroc occupe aussi la première position parmi les pays d'Afrique du Nord pour les naturalisations. Si on part de l'hypothèse, que la naturalisation est un indicateur fort d'intégration, ceci signifierait que les Marocains montrent une forte volonté pour s'intégrer. Ce qui se traduit dans les statistiques par une baisse apparente des ressortissants marocains installés en Allemagne et qu'illustre bien le graphique de la figure 2 (Statistisches Bundesamt 2012d).

Aux immigrés de nationalité marocaine, il faut donc aussi ajouter les effectifs des naturalisés d'origine marocaine ainsi que les effectifs des naissances et des mortalités chez les migrants marocains naturalisés. Les familles ayant un antécédent migratoire marocain sont très souvent de tailles plus grandes que la famille allemande moyenne (Bouras 2006; Hajji 2009).

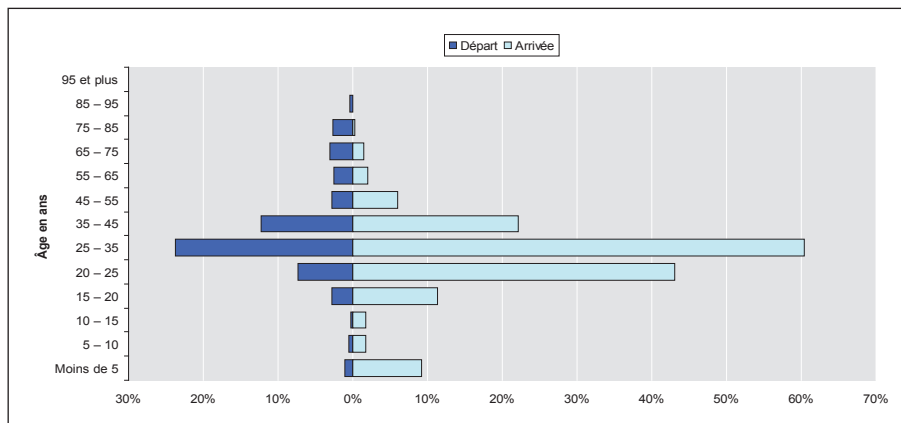
Le taux de naissance d'enfants par père marocain était de 3,2 % en 2011 et ce taux a plutôt augmenté depuis 2001. Le taux de naissance d'enfants par mère marocaine avait même atteint 3,9 % en 2011 (Statistisches Bundesamt 2012b; Statistisches Bundesamt 2012i). Le micro-recensement de 2010 compte une moyenne de 151.000 citoyens ayant un antécédent migratoire marocain (Statistisches Bundesamt 2012i).

Figure 2 : Evolution des effectifs des citoyens marocains et des naturalisés d'origine marocaine



Source: Statistisches Bundesamt 2012b; Statistisches Bundesamt 2012d

Figure 3 : Les mobilités des citoyens marocains en 2011



Source: Statistisches Bundesamt, 2012d

La migration des Marocains vers l'Allemagne continue toujours. En 2011, il y eut 1.455 départs et décès et 3.911 arrivées et naissances. Le taux réduit des naissances

et des arrivées d'enfants marocains de moins de 5 ans s'explique par le fait, que les enfants nés en Allemagne reçoivent automatiquement la nationalité allemande et ne sont donc pas visibles dans les statistiques sur les migrants. Le taux de migrants qui retournent au Maroc après la retraite semble très bas (Statistisches Bundesamt 2012d). En effet, en raison de l'enracinement des jeunes générations en Allemagne, un retour au Maroc devrait être plutôt difficile (Bouras 2006).

Après l'arrêt du recrutement en 1973, la migration des Marocains vers l'Allemagne se fit avant tout dans le cadre du regroupement familial. Aujourd'hui les migrants marocains arrivent aussi dans le cadre du mariage ou les études en Allemagne. L'arrivée de migrants dans les classes d'âge entre 20 et 35 ans est donc dominante aujourd'hui. L'introduction de la carte bleue pour la migration hautement qualifiée n'a pas encore donné de résultats pour les ressortissants marocains. Jusqu'à présent ce sont surtout les migrants originaires d'Inde, de Chine et de Russie qui ont utilisé cette carte (Bundesministerium des Inneren 2013).

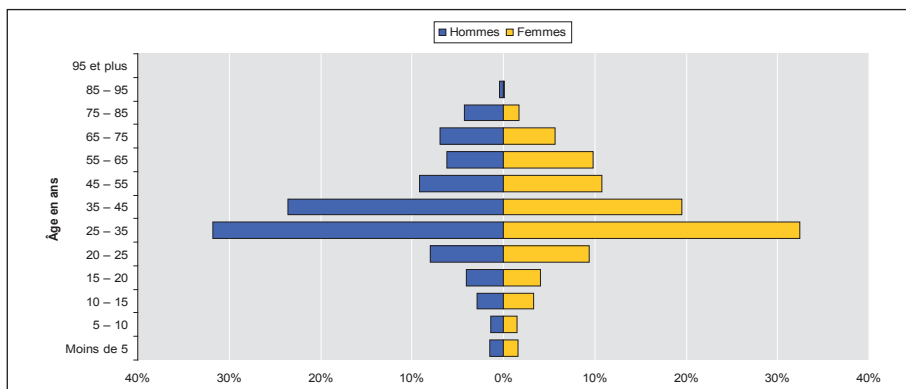
1.3 La répartition des Marocains par âge

La pyramide des âges des Marocains vivant en Allemagne indique un taux élevé de jeunes adultes âgés entre 20 et 45 ans et traduit de ce fait cette jeunesse des nouveaux migrants. Étant donné que les enfants nés en Allemagne après la réforme de la loi sur les nationalités en 2000 ont pour la plupart la nationalité allemande, ils ne sont presque pas représentés dans les statistiques.

«Avec la naissance, l'enfant acquiert la nationalité allemande si un de ses parents possède la nationalité allemande. [...] En naissant sur le territoire allemand, un enfant ayant des parents étrangers obtient la nationalité allemande, si un des deux parents est installé légalement sur le territoire allemand depuis huit ans et possède un titre de séjour à durée indéterminée.» (Bundesministerium der Justiz 2012)»

Quant au taux réduit des femmes parmi les personnes âgées, il s'explique par l'histoire migratoire des Marocains en Allemagne qui n'est vieille que de 50 ans et par les écarts d'âge courants entre partenaires.

Figure 4 : Répartition par âge des citoyens marocains installés en Allemagne en 2011



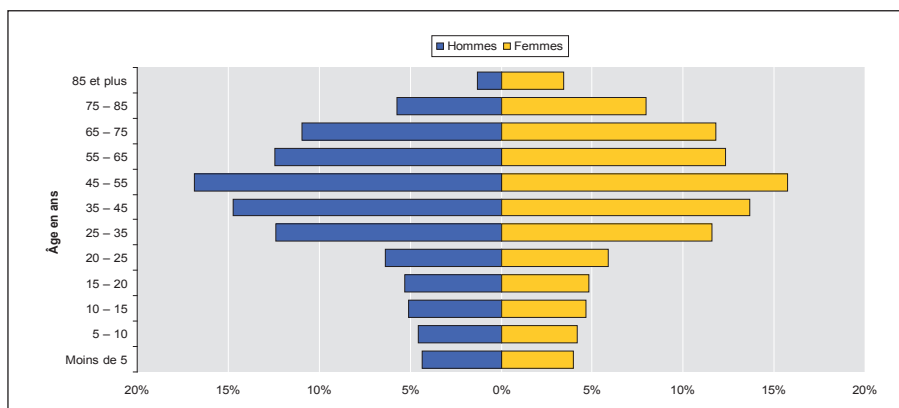
Source: Statistisches Bundesamt, 2012b

La population globale de la République d'Allemagne connaît un vieillissement, ce qui se traduit par de sérieuses difficultés dans la gestion du système des retraites. Par contre les migrants d'origine marocaine sont beaucoup plus jeunes et peuvent contribuer ainsi avec leur nombre élevé d'enfants aux caisses des retraites allemandes.

1.4 L'évolution de la répartition par sexe

Conformément à la demande d'emploi, la migration marocaine en Allemagne était dans un premier temps avant tout masculine. Par la suite et dans le cadre du regroupement familial, beaucoup d'hommes avaient fait venir leurs femmes et leurs enfants. Les Marocains qui viennent en Allemagne pour les études sont aussi majoritairement des hommes. Comme pour le graphique de la figure 2, les naturalisations ont aussi un effet considérable sur les données statistiques (Statistisches Bundesamt 2012I).

Figure 5 : Répartition par âge de la population allemande en 2010

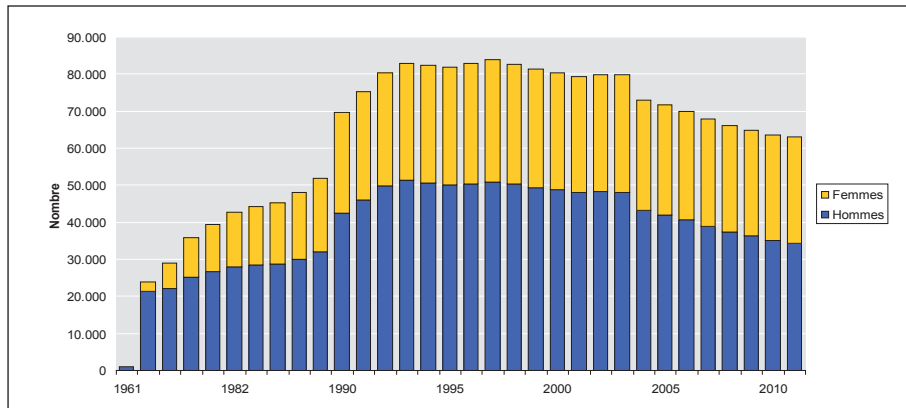


Source: Statistisches Bundesamt, 2012c

1.5 Les mariages des Marocains en Allemagne

Durant la dernière décennie on constate en Allemagne une tendance des hommes et des femmes marocains à épouser presque sans exception des partenaires ayant soit la nationalité allemande, soit la nationalité d'un autre pays de l'Union européenne. Vu que ceci concerne les deux sexes, il existe semble-t-il un lien entre le mariage et la migration vers l'Allemagne, dans la mesure où un conjoint marocain qui n'a pas la nationalité allemande lorsqu'il immigré en Allemagne le fait en règle générale dans le cadre du mariage (Statistisches Bundesamt 2012g). Très souvent, le conjoint ayant la nationalité allemande ou celle d'un autre pays européen a lui même des antécédents migratoires maghrébins et est parfois même un parent éloigné de son futur conjoint.

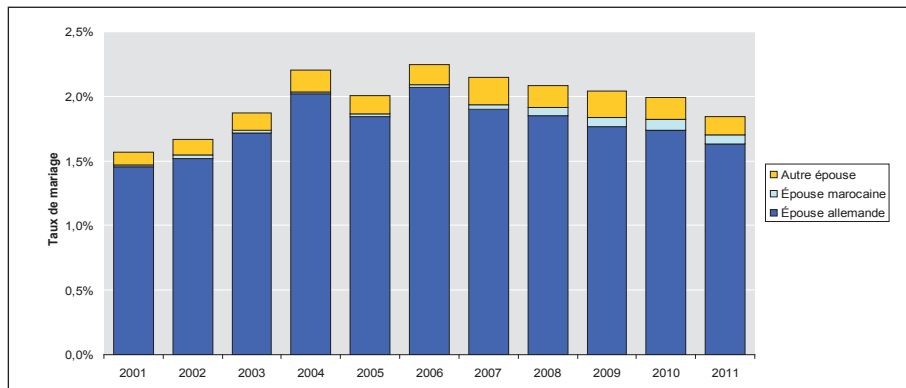
Par contre, les concitoyens d'origine marocaine épousent deux fois plus souvent un partenaire n'ayant pas des origines marocaines que ce n'est le cas pour leurs concitoyens d'origine turque.

Figure 6 : Les citoyens marocains par sexe

Source: Statistisches Bundesamt, 2007; Statistisches Bundesamt, 2012

Avec 31 %, les migrants avec un antécédent migratoire marocain qui ont grandi en Allemagne épousent moins souvent un partenaire qui a grandi au Maroc que ce n'est le cas chez les migrants d'origine turque où ils sont 40 %. Ce sont notamment les hommes d'origine marocaine qui choisissent une femme qui a grandi au Maroc (Hajji 2009).

Enfin, les effectifs plus bas des mariages des femmes marocaines traduisent leur présence plus réduite parmi la population allemande.

Figure 7 : Les mariages en Allemagne des hommes de nationalité marocaine

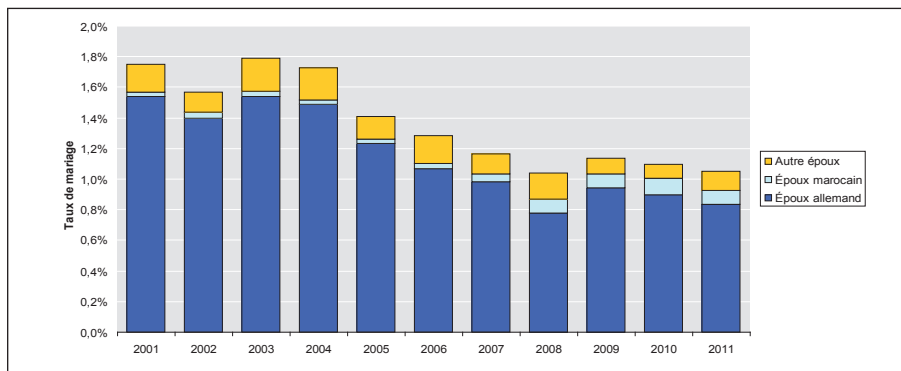
Source: Statistisches Bundesamt, 2012g

1.6 Répartition régionale des Marocains d'Allemagne

50 % des immigrants marocains sont installés dans l'Etat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et 25 % vivent en Hesse. Cette répartition géographique s'explique par l'histoire migratoire, étant donné que les Marocains ont été surtout recherchés comme main-d'oeuvre pour l'exploitation des mines, la sidérurgie et l'industrie

automobile (Berriane et al. 1996). Or, ces secteurs d'activité économiques sont très représentés dans le bassin du Rhein-Ruhr et du Rhein-Main. Quant aux Marocains vivant dans les nouveaux Etats d'Allemagne de l'Est, ils sont pour la plupart venus en Allemagne pour les études (Statistisches Bundesamt 2012f).

Figure 8 : Les mariages en Allemagne des femmes de nationalité marocaine

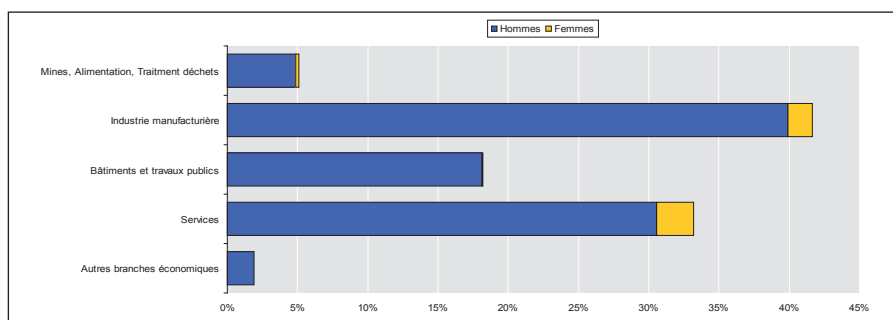


Source: Statistisches Bundesamt, 2012g

2. La situation socioéconomique des migrants marocains

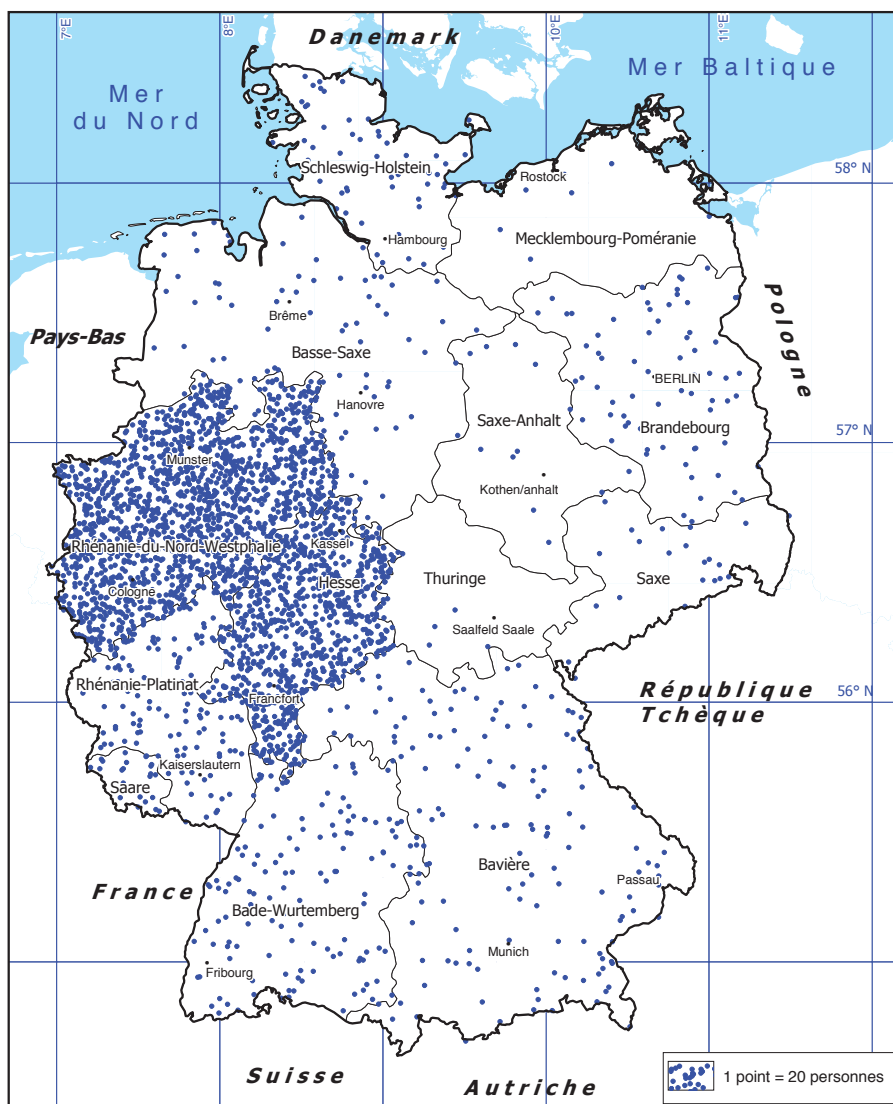
On remarque au fil des années une transformation des secteurs d'activité des Marocains d'Allemagne. Alors qu'à la base le recrutement avait eut pour but de répondre aux besoins en main-d'œuvre du secteur primaire de l'extraction minière, la majorité des employés marocains se sont vite retrouvés dans le secteur secondaire de l'industrie manufacturière et l'industrie du bâtiment. Aujourd'hui, c'est le secteur tertiaire qui domine avec 76 % des emplois. Selon le micro recensement, 75 % des citoyens d'origine marocaine travaillaient dans les services en 2010 et en 2011, alors qu'ils n'étaient que 20 % dans l'industrie manufacturière et 4 % dans l'industrie du bâtiment.

Figure 9 : Marocains actifs assujettis à la sécurité sociale selon les secteurs d'activités en 1980



Source: Bundesagentur für Arbeit, 2012a

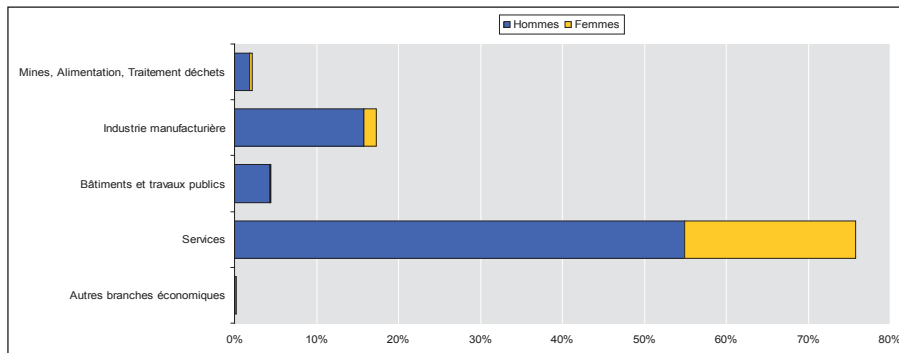
Carte 1 : Répartition régionale de la population marocaine en Allemagne en 2011



Source: Statistisches Bundesamt, 2012b - Cartographie : A. Binane – CERGéo – 2013

Les Marocains travaillant dans le secteur des services s'activent surtout dans le commerce, l'hôtellerie et la restauration, la santé et les autres services. Plus d'un cinquième des Marocains actifs affiliés à la sécurité sociale sont des femmes. Ces dernières travaillent surtout dans le domaine de la santé et dans le commerce. Dans le secteur de la santé, elles sont même plus nombreuses que les hommes marocains. Mais en raison de leurs obligations familiales, beaucoup de femmes qui travaillent reçoivent un salaire en-dessous de 450 euro et ne sont de ce fait pas assujetties à la sécurité sociale (Bundesagentur für Arbeit 2012a; Bundesagentur für Arbeit 2012b; Statistisches Bundesamt 2012k).

Figure 10 : Marocains actifs assujettis à la sécurité sociale selon les secteurs d'activité en 2011



Source: Bundesagentur für Arbeit, 2012b

Selon la théorie économique, le passage du secteur économique primaire au tertiaire en passant par le secondaire est un processus normal et prévisible. Cependant chez les Marocains d'Allemagne, ce passage vers le troisième secteur est beaucoup plus fréquent que pour l'ensemble des travailleurs. Mais ce transfert d'un secteur à l'autre comporte aussi des risques pour les employés étant donné que la main-d'œuvre peu ou pas qualifiée du secteur des services est particulièrement facile à remplacer. Or, vu les faibles coûts d'investissement que nécessite ce secteur des services, les activités connaissent beaucoup de réaménagements et de fermetures, lorsqu'ils ont une rentabilité faible.

En outre de nombreux employés du secteur des services sont originaires des pays de l'Est qui ont rejoint l'Union Européenne. Les employés de maison et les aides-soignants en Allemagne par exemple viennent souvent de ces pays. Enfin, et suite au processus de la mondialisation, après la délocalisation des productions, c'est aujourd'hui le tour de la délocalisation des services vers les pays à moindre coût de main-d'œuvre. Les entreprises d'Europe de l'ouest implantent des succursales en Europe de l'Est, en Asie, en Afrique et en Amérique du sud pour répondre aux besoins de leurs marchés nationaux. Les employés de ces succursales reçoivent en règle générale des salaires beaucoup plus bas que leurs collègues en Allemagne. De ce fait, certaines chaînes hôtelières allemandes, par exemple, envoient leurs linges en Pologne pour son nettoyage.

Tableau 1 : Marocains actifs assujettis à la sécurité sociale par secteur économique en 2011

Secteur économique	Total	Hommes	Femmes
A Agriculture, sylviculture et pêche	0,2%	*	*
B Extraction minière et carrières	0,2%	0,2%	0,0%
C Industrie manufacturière	17,3%	15,8%	1,5%
D Energie	0,3%	0,3%	0,0%
E Alimentation en eau, Assainissement / Traitement des déchets	1,7%	*	*
F Industrie du bâtiment	4,4%	4,3%	0,1%
G Commerce; Maintenance et réparation de voitures	12,8%	9,1%	3,7%
H Transport et Entreposage	9,0%	8,5%	0,6%
I Hôtellerie et Restauration	12,0%	9,2%	2,8%
J Information et Communication	2,2%	1,8%	0,3%
K Finances et Assurances	0,7%	0,4%	0,3%
L Immobilier et habitat	0,3%	0,2%	0,1%
M Professions libérales, services scientifiques et techniques	3,3%	2,6%	0,7%
N Autres services économiques	22,4%	16,3%	6,1%
O Administration publique, Défense; Sécurité sociale	1,7%	1,1%	0,6%
P Éducation et enseignement	1,8%	1,2%	0,6%
Q Domaine de la santé et services sociaux	6,3%	2,1%	4,2%
R Art, Divertissements et récréation	0,7%	0,6%	0,1%
S Autres services	2,3%	1,7%	0,6%
T Travail domestique	0,1%	*	*
U Organismes extraterritoriaux	0,2%	0,2%	0,1%
9 Aucun classement possible	*	*	0,0%
Total	100,0%	77,3%	22,7%

Source: Bundesagentur für Arbeit, 2012b

Cette concurrence internationale basée sur le niveau des salaires dans le secteur des services touche en Allemagne même les emplois qualifiés. Beaucoup d'entreprises allemandes emploient des spécialistes hautement qualifiés venus d'Inde, de Chine, de Russie, d'Ukraine ou de leurs succursales à l'étranger. Les mutuelles allemandes signent des contrats avec les cliniques d'Europe de l'Est pour une prise en charge des soins de leurs adhérents à un prix plus réduit qu'en Allemagne.

Ces évolutions ont des répercussions sur les engagements contractuels des employés en Allemagne et sur le marché de l'emploi en général. C'est ainsi que le taux de chômage chez les migrants marocains en Allemagne a fortement augmenté durant les dernières années. Comparé au total des actifs assujettis à la sécurité sociale et des chômeurs, le taux de chômage chez les ressortissants d'origine marocaine était de 17,7 % dans les années 2010 et 2011. Ce pourcentage correspond à celui des autres pays d'émigration classiques comme la Grèce ou l'Italie.

Mais les Marocains nouveaux-venus ont particulièrement des difficultés pour s'intégrer dans le marché de l'emploi allemand. Pour les ressortissants marocains

n'ayant pas la nationalité allemande le taux de chômage était de 26,9 % en 2012 et avec un taux de chômage de 40,7 %, la situation des femmes marocaines est particulièrement précaire. En effet, c'est surtout dans le domaine des emplois peu ou pas qualifiés que beaucoup d'emplois ont été supprimés en Allemagne.

Le taux de chômage est encore plus haut chez les ressortissants de certains pays d'Europe de l'est ce qui explique la forte concurrence sur le marché du travail. C'est le cas surtout des femmes qui immigrent des pays de l'Ex-Union Soviétique vers l'Allemagne (Bundesagentur für Arbeit 2013; Statistisches Bundesamt 2012k).

3. L'accès à l'éducation et les compétences linguistiques des migrants marocains

3.1 Formation et intégration

Une intégration réussie dans une société doit être analysée à partir de deux perspectives: celle de la société d'accueil et celle de l'individu. Du point de vue de la société d'accueil, une intégration réussie signifie un vivre-ensemble favorable pour les deux côtés qui est assuré par la pratique continuelle d'une culture de l'acceptation et qui permet aux migrants de trouver un port d'attache tout en gardant leurs identités ethniques, culturelles et religieuses. Du point de vue des migrants, l'intégration signifie d'abord une volonté de participer au développement du pays et de sa société et de bénéficier en échange des droits que l'État et la société leur offrent. Cette combinaison de devoirs et de droits crée un sentiment d'attachement avec la société d'accueil.

Une condition primordiale pour une intégration dans la société et particulièrement dans le marché du travail est l'accès à l'éducation. Sans niveau d'instruction suffisant, la socialisation et le succès professionnel ne peuvent guère être atteints dans une société compétitive telle que la société allemande. L'International Standard Classification distingue entre sept niveaux d'instruction. Le niveau le plus bas, le niveau 0, correspond au niveau de la maternelle, le niveau 1 à l'école primaire et le niveau 2 au niveau du collège. Le niveau moyen correspond au niveau du lycée (niveau 3) et au baccalauréat général ou professionnel (niveau 4). Le degré élevé de l'instruction équivaut aux études universitaires du 1er et 2ème cycle (niveau 5) et le niveau 6 au doctorat et à l'habilitation (Garcia 2009).

Comme pour la plupart des migrants, qui sont venus en Allemagne dans les années 1960 et 1970, les migrants marocains de la première vague disposaient d'un niveau d'instruction très bas. Très souvent ils ne savaient ni lire ni écrire (Chattou 1998). Mais cette situation s'est considérablement améliorée puisque selon le micro recensement de 2010 et 2011, 14 % des ressortissants marocains nés au Maroc avaient un niveau d'instruction élevé, 38 % un niveau d'instruction moyen et 48 % un niveau d'instruction bas. On observe de grandes disparités entre les originaires du Maroc naturalisés et les ressortissants marocains n'ayant pas la nationalité allemande. Seuls 9 % des migrants non-naturalisés disposent d'un niveau d'instruction élevé, alors que 35 % ont un niveau moyen et 56 % un niveau d'instruction bas. Les Marocains hautement qualifiés se laissent donc plus souvent naturalisés que les Marocains peu ou pas qualifiés. Vu que les Marocains qui viennent en Allemagne pour les études disposent au moins d'un

niveau d'instruction moyen, les autres nouveaux migrants viennent probablement de classes sociales peu instruites (Statistisches Bundesamt 2012k).

Tableau 2 : Les chômeurs en Allemagne par âge et sexe pour certaines nationalités choisies en 2012

	Total	Allemagne	Étrangers	Grèce	Italie
Chômeurs	2.839.821	2.360.273	475.560	16.223	31.457
Hommes	1.533.529	1.284.357	246.804	9.225	19.598
Femmes	1.306.292	1.075.916	228.756	6.998	11.859
15 - 24 ans	251.834	216.064	35.264	1.140	2.402
25 - 49 ans	1.666.401	1.330.251	333.639	10.399	18.737
50 - 64 ans	920.253	812.782	106.500	4.681	10.299
Taux de chômage	8,9%	8,1%	17,6%	13,8%	13,7%
Hommes	8,9%	8,3%	15,3%	12,9%	13,1%
Femmes	8,9%	8,0%	21,0%	15,2%	14,9%

	Maroc	Pologne	Fédération Russe	Turquie	Ukraine
Chômeurs	7.672	27.237	17.938	142.149	11.655
Hommes	4.367	9.205	6.902	79.218	4.369
Femmes	3.305	18.032	11.036	62.931	7.286
15 - 24 ans	440	1.629	575	13.481	392
25 - 49 ans	6.084	19.222	11.586	106.270	6.898
50 - 64 ans	1.148	6.380	5.770	22.378	4.360
Taux de chômage	26,9%	13,2%	24,1%	21,8%	29,2%
Hommes	21,4%	8,7%	20,6%	18,3%	27,3%
Femmes	40,7%	18,1%	26,8%	28,6%	30,4%

Source: Bundesagentur für Arbeit, 2013

Ce qui est surtout important c'est d'encourager l'instruction des enfants de migrants marocains nés en Allemagne. Car ces derniers ne disposent qu'à 6 % d'un niveau d'instruction élevé, contre 44 % d'un niveau moyen et 50 % d'un niveau d'instruction bas. Par contre, les Marocains venus en Allemagne pour étudier réussissent mieux leurs études que la majorité des étudiants d'origine allemande (Statistisches Bundesamt 2012k). A titre de comparaison, les Allemands sans antécédent migratoire direct ont à 15 % un niveau d'instruction élevé, à 70 % un niveau d'instruction moyen et à 16 % un niveau d'instruction bas (Statistisches Bundesamt 2012a).

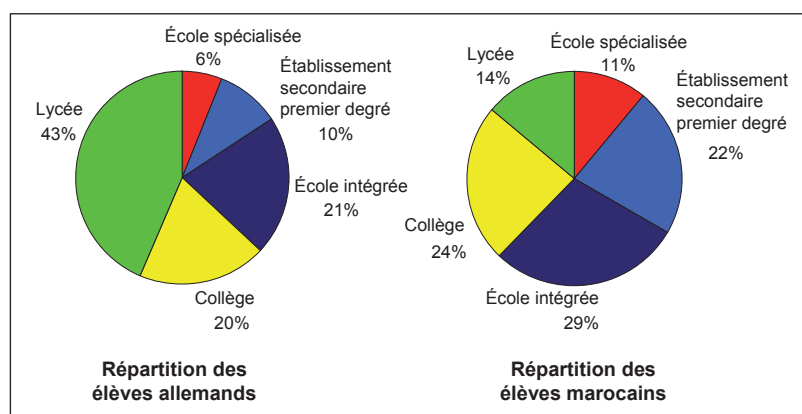
Les mêmes tendances sont observées chez les immigrés d'Allemagne en général. Le pourcentage de la population ayant un niveau d'instruction bas est beaucoup plus élevé chez les populations avec un antécédent migratoire que chez les Allemands sans antécédent migratoire. Par contre, les migrants qui ne sont pas nés en Allemagne ont en moyenne un niveau d'instruction plus élevé que les Allemands sans antécédents migratoires (Statistisches Bundesamt 2012a).

L'instruction représente un grand défi pour une carrière professionnelle réussie en Allemagne.

3.2 Les élèves marocains dans les écoles allemandes

Le niveau d'instruction des enfants de migrants marocains vivant en Allemagne s'est considérablement amélioré au fil des décennies. Mais comme chez les enfants des autres migrants, le type d'écoles fréquenté et les diplômes d'études obtenus par les enfants de migrants se situent toujours en dessous de ceux atteints par leurs camarades allemands. Alors que plus de la moitié des élèves allemands sont formés dans des lycées, les élèves marocains se retrouvent plutôt dans des établissements du premier degré orientant vers la vie active et des établissements d'enseignement secondaire regroupant les trois filières allemandes correspondant au premier et deuxième cycle français. Le taux d'élèves marocains suivant une formation dans une école spécialisée pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage est deux fois plus élevé que celui des élèves allemands. Il faut cependant rappeler que ces statistiques prennent en compte uniquement la nationalité et non le pays d'origine de l'élève (Statistisches Bundesamt 2012e).

Figure 11 : La répartition des élèves selon le type d'école pour l'année scolaire 2011/12



Source: Statistisches Bundesamt, 2012e

Comparé à d'autres pays, en Allemagne, l'origine familiale et sociale joue un rôle très important pour la réussite scolaire et professionnelle de l'enfant. Ceci est d'ailleurs aussi très souvent critiqué dans des débats scientifiques. Les enfants de migrants en particulier sont très souvent dirigés vers des cursus scolaires dont le niveau est en-dessous de leurs compétences intellectuelles. Ces derniers ne peuvent donc atteindre des qualifications plus élevées qu'en faisant des efforts particulièrement grands (Müller 1996).

Ce qui complique la situation c'est le fait que les parents avec un antécédent migratoire connaissent très peu le système scolaire allemand et ne peuvent pas de ce fait encadrer leurs enfants dans leur scolarité, étant donné qu'ils disposent eux-mêmes souvent d'un niveau d'instruction très bas. Par ailleurs, ayant souvent peu

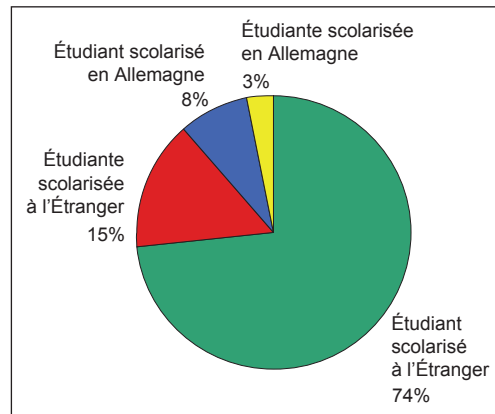
de moyens financiers et beaucoup d'enfants, les migrants ne peuvent pas financer de cours de soutien scolaire pour leurs enfants.

Bien que 71 % des adolescents et jeunes adultes ayant un antécédent migratoire marocain enquêtés avaient fréquenté les établissements secondaires du premier degré orientant vers la vie active, 88 % parmi eux souhaitent faire des études universitaires. Seuls 3 % pensent que le diplôme scolaire de ce type d'école est suffisant (Bouras 2006). Ceci montre clairement que les enfants de migrants sont conscients de l'importance de l'instruction pour la vie professionnelle, même s'ils ne disposent pas tous des moyens suffisants pour atteindre un niveau scolaire supérieur. Il serait donc nécessaire de réduire la sélection sociale qui sévit dans le système scolaire allemand et d'assurer une bonne éducation à tous les groupes sociaux selon leurs compétences personnelles et indépendamment de leur origine culturelle et milieu social.

3.3 Les étudiants marocains dans les universités allemandes

Parmi les étudiants marocains inscrits dans des universités allemandes durant le semestre d'hiver 2011/2012, 81 % avaient obtenu leur baccalauréat en-dehors de l'Allemagne. Le taux des étudiantes marocaines est passé de 4% durant le semestre d'hiver 1975/76 à 18 % pour le semestre d'hiver 2011/2012 (Roggenthin, 1998; Statistisches Bundesamt 2012f).

Figure 12 : Les étudiants marocains dans les universités allemandes durant le semestre d'hiver 2011/12



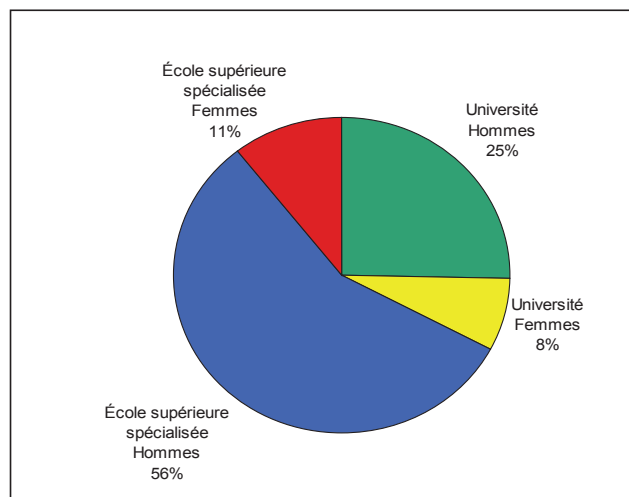
Source: Statistisches Bundesamt 2012f

Le système universitaire allemand est composé des écoles supérieures spécialisées et des universités. Les écoles supérieures spécialisées ont été créées pour offrir une formation plus axée sur la pratique qui permet une entrée plus directe sur le marché du travail et offre une formation universitaire à des élèves moins intéressés par les études universitaires longues. Mais pour les employeurs un diplôme universitaire a généralement plus de valeur qu'un diplôme délivré par des écoles supérieures spécialisées. Durant les premières années de la vie professionnelle, les lauréats des universités ont également et en règle générale des salaires plus intéressants

et des possibilités de promotion plus grandes. Enfin au niveau international, les diplômes des écoles supérieures spécialisées ne sont pas toujours reconnus.

Bien qu'une augmentation des effectifs dans les écoles supérieures spécialisées ait été remarquée, les étudiants allemands privilégient toujours les études dans les universités. Par contre, plus des deux tiers des étudiants marocains poursuivant leurs études durant le semestre d'hiver de 2011/12 avaient choisi une école supérieure spécialisée pour leurs études. Chez les jeunes femmes marocaines, la tendance vers les études dans une école supérieure spécialisée est un peu moins accentuée que chez les hommes (Statistisches Bundesamt 2012f).

Figure 13 : Répartition des étudiants marocains par type de formation universitaire en semestre d'hiver 2011/12

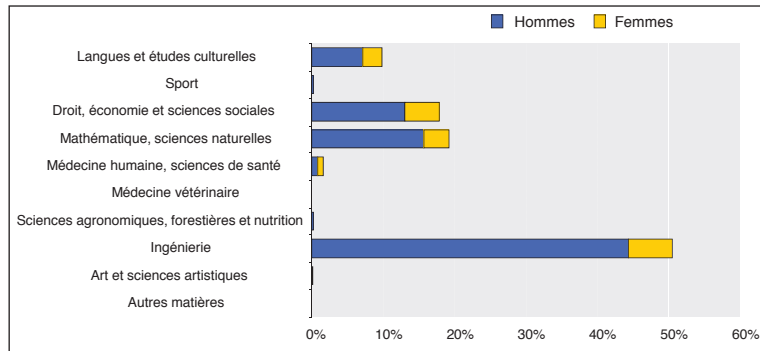


Source: Statistisches Bundesamt 2012f

L'excellent niveau des universités allemandes et la qualité de leurs équipements pédagogiques attirent les étudiants étrangers vers l'Allemagne. C'est dans les sciences et techniques, les sciences naturelles, les lettres et les sciences humaines en particulier que les universités allemandes ont une très bonne réputation. 50 % des étudiants marocains sont attirés par les sciences de l'ingénieur, 19 % par les sciences naturelles et les mathématiques et 18% par les sciences économiques et sociales. Les langues et les études en sciences humaines sont aussi très prisées par les étudiants marocains. En raison des restrictions d'admission en médecine, les étudiants marocains sont rares dans cette filière. Le taux d'étudiantes est le plus élevé en sciences économiques et sociales (Statistisches Bundesamt 2012f).

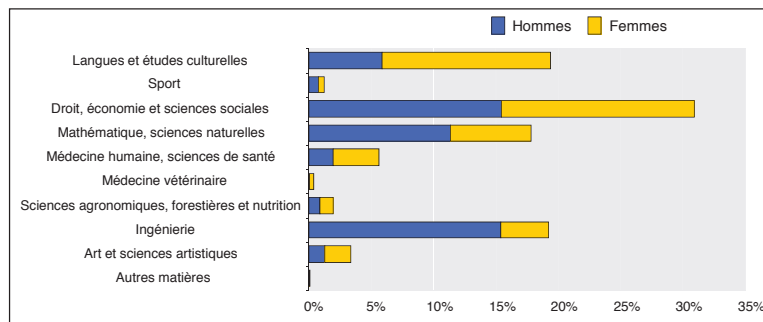
Les domaines d'études des étudiants allemands sont plus variés. On les rencontre surtout dans les filières des sciences économiques et sociales et dans celles des études littéraires et des sciences humaines, suivis des sciences de l'ingénieur et des sciences naturelles et mathématiques. Les femmes allemandes sont autant représentées que les hommes allemands (Statistisches Bundesamt 2012f).

Figure 14 : Les filières d'études des étudiants marocains durant le semestre d'hiver 2011/12



Source: Statistisches Bundesamt, 2012f

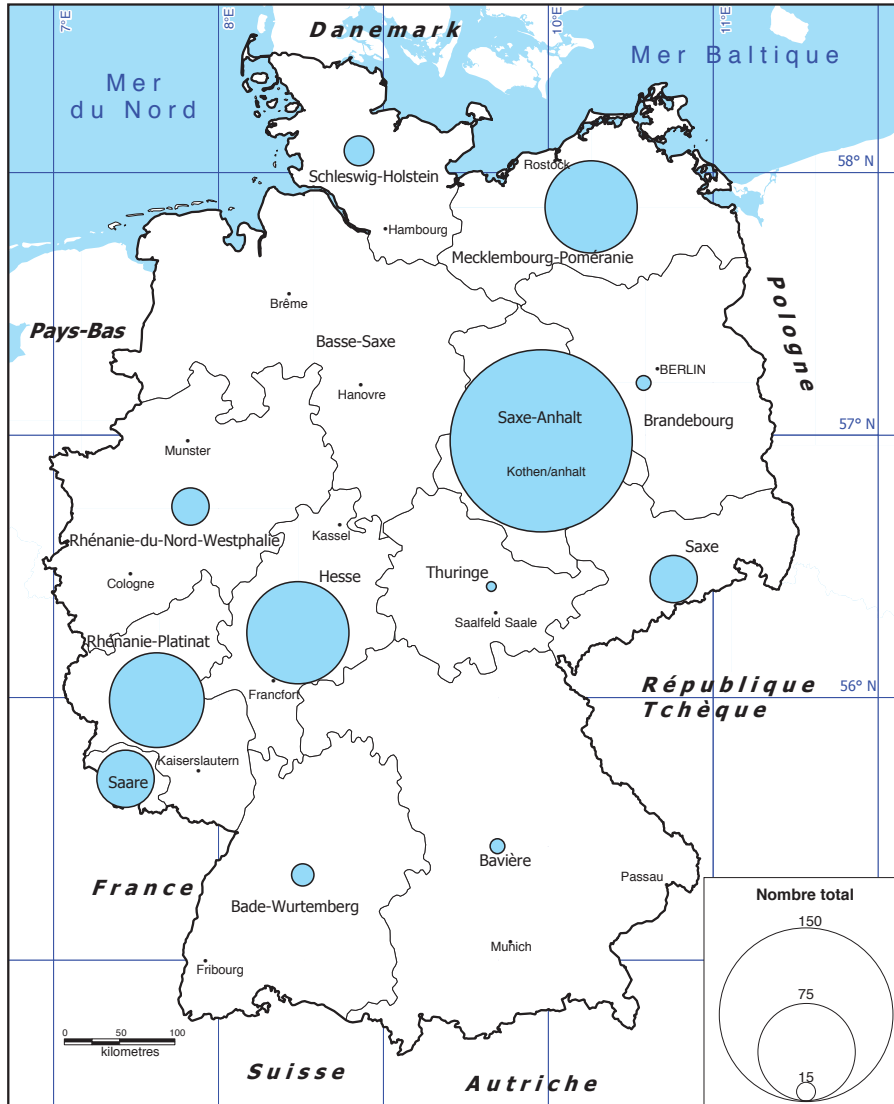
Figure 15 : Les filières d'études des étudiants allemands durant le semestre d'hiver 2011/12



Source: Statistisches Bundesamt 2012f

On remarque un changement intéressant dans le choix des filières d'étude chez les étudiants marocains. Durant les années 1980 et 1990, ces derniers avaient une préférence dans le choix des länder pour leurs études qui privilégiait surtout les états fédérés où vivait la majorité des migrants d'origine marocaine c'est-à-dire les états de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Hesse (Kerouach 1998). Aujourd'hui, au contraire, plus de la moitié des étudiants marocains en année préparatoire en 2011/12 étaient inscrits dans les nouveaux états fédérés. Ce cursus est obligatoire pour les étudiants marocains voulant accéder à l'université allemande et n'ayant pas étudiés avant. Ceci est probablement aussi lié aux procédures d'admission des universités, étant donné que les étudiants allemands privilégient les universités et les grandes écoles des anciens états fédérés (Statistisches Bundesamt 2012f). Par ailleurs, le coût de la vie est en partie beaucoup plus bas dans les nouveaux états. Mais étant donné que le marché du travail est plus intéressant dans la partie du pays qui correspond à l'ancienne Allemagne de l'ouest, les lauréats des universités de l'est doivent souvent se déplacer vers l'ouest pour leur travail.

Carte 2 : Répartition spatiale des étudiants marocains en année préparatoire - semestre d'hiver 2011/12



Source: Statistisches Bundesamt, 2012f - Cartographie : A. Binane – CERGéo – 2013

3.4 L'identité linguistique des jeunes générations

La langue maternelle des enfants avec un antécédent migratoire marocain est souvent soit l'amazigh soit l'arabe dialectal marocain. Ceci n'est pas seulement le cas pour la première génération mais aussi pour la deuxième et parfois même pour la troisième. Mais les enfants parlent l'allemand dans leur vie quotidienne

comme si c'était leur langue maternelle et communiquent souvent entre frères et sœurs dans la même langue. Néanmoins, les parents nés en Allemagne attachent beaucoup d'importance à la transmission de leurs langues maternelles à leurs enfants.

Chez les familles berbérophones, les enfants n'ont pas beaucoup de possibilités d'apprendre leur langue maternelle car elle n'est parlée que par leurs parents et les autres membres de leurs familles. Pour les enfants de migrants arabophones, la situation est meilleure car ils peuvent aussi apprendre leur langue maternelle, l'arabe dialectal, et l'arabe standard moderne à travers d'autres canaux comme les médias marocains transmis par satellite en Allemagne. Ils ont aussi la possibilité d'apprendre l'arabe standard moderne à travers des cours supplémentaires de langue ou les cours de religion dans la mosquée. Une partie des enfants de familles berbérophones parlent l'arabe dialectal comme langue maternelle. On trouve aussi des parents berbérophones qui transmettent l'arabe à leurs enfants comme langue principale (Bouras 2006).

Il faut rappeler ici qu'à l'origine, les cours supplémentaires de langue maternelle ont été introduits pour favoriser le retour et la réintégration des enfants de migrants dans leur pays d'origine. Mais au fil des décennies, ces cours sont devenus un instrument de promotion des compétences en langue maternelle et de transmission de la culture du pays d'origine des parents. Entre temps les cours de langue maternelle sont aussi proposés dans certaines classes du collège et du lycée et peuvent être choisis comme langue vivante étrangère à la place du français, du latin ou de l'espagnole.

Tableau 3 : Cours complémentaires de langue maternelle en Rhénanie-du-Nord-Westphalie

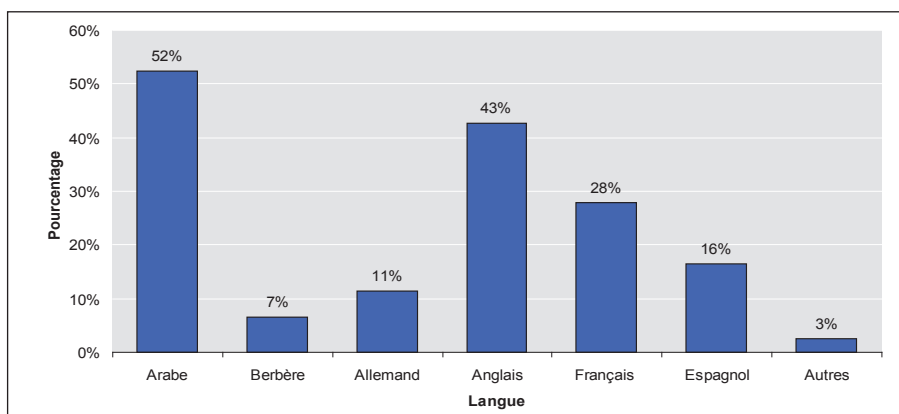
Niveau scolaire	Elèves	Dont Arabes
Ecole primaire	45.360	3.614
Etablissement secondaire orientant vers la vie active	13.708	801
Collège	1.871	10
Etablissement scolaire regroupant les trois filières du secondaire	6.131	27
Collège et lycée	410	0
Total	67.480	4.452
	100,0 %	6,6 %

Source: Année scolaire 2011/12 (MSW NRW 2012)

Cette offre a pour principal but de faciliter l'intégration scolaire des élèves avec un antécédent migratoire. En outre, les cours de langue maternelle contribuent à la préservation du multilinguisme et offrent un plus pour l'orientation dans un monde culturellement complexe que ce soit au sein de la famille, à l'école ou lors de préparation professionnelle. La langue maternelle fait partie de l'identité de l'enfant et le refoulement ou le rejet de cette langue peut mener à des troubles de l'estime de soi. La promotion de la langue maternelle renforce l'assurance de l'élève, car une perception positive de soi est une condition nécessaire pour le

développement d'un intérêt et d'une curiosité pour la deuxième langue et pour le développement de l'enfant. En général les cours de langue maternelle sont proposés aux enfants du primaire et du secondaire dans les différentes langues telles que l'arabe standard moderne, le grec moderne, l'italien, le polonais, le portugais, le russe, l'espagnole ou le turc moderne. La participation à ces cours est facultative. Mais les cours n'ont lieu qu'à partir d'un certain nombre de participants et ne sont pas proposés dans toutes les écoles. Ces cours de langue sont donnés par des enseignants locuteurs natifs formés dans leur pays d'origine ou en Allemagne et qui maîtrisent l'allemand. Les cours complémentaires de langue maternelle sont organisés par les états fédérés. Très souvent les services diplomatiques des pays d'origine sont impliqués dans l'organisation et le recrutement des enseignants.

Figure 16 : Langues dont l'acquisition est souhaitée



Source : Bouras, 2006

Les enfants des migrants marocains ne peuvent bénéficier que de cours d'arabe. Mais mêmes les parents marocains berbérophones approuvent que leurs enfants apprennent plus sur la langue véhiculaire et la culture de leur pays d'origine (Bouras 2006; Maas et Mehlem 1999). Cependant en raison de problèmes d'hétérogénéité des niveaux et des groupes d'âge au sein d'une même classe, les élèves n'ont que peu d'heures de langue maternelle par semaine. Par ailleurs, les cours complémentaires ne sont pas proposés à tous les élèves et dans tous les systèmes scolaires. Afin de pouvoir préserver ce multilinguisme dans le contexte de la migration et la mondialisation, il serait nécessaire de promouvoir plus intensément ces cours de langues. Dans le cadre d'une étude scientifique sur le multilinguisme et le succès scolaire des enfants de migrants marocains, nous avons remarqué que plus de la moitié des jeunes interviewés âgés entre 11 et 29 ans étaient intéressés par une amélioration de leurs connaissances linguistiques en arabe ou amazigh. Parmi ces répondants, 60 % étaient nés en Allemagne. Bien que l'apprentissage de l'anglais soit aujourd'hui une condition nécessaire pour la vie professionnelle, 52 % des répondants souhaitent améliorer leurs connaissances en arabe, alors que 43 % seulement optent pour l'anglais. Pour les enfants de migrants marocains l'arabe et le berbère sont des langues indispensables pour la communication avec le pays d'origine. Ces langues fonctionnent comme lingua

franca dans les réseaux transnationaux et permettent d'entretenir les contacts avec les parents et amis d'origine marocaine (Bouras 2006).

3.5 Les cours de religion en Allemagne

Environ quatre millions de personnes vivant en Allemagne sont musulmans, soit environ 5% de la population totale. Les Turcs représentent le groupe le plus grand avec 1,8 millions de personnes, soit le quart des étrangers vivant en Allemagne. Plus d'un demi million est originaire des pays arabes, 160.000 de Bosnie-Herzégovine, 62.000 d'Iran, environ 55.000 d'Afghanistan et 30.000 du Pakistan (Gesemann 2006).

Les effectifs des élèves musulmans augmentent de façon constante et dans certains états fédérés comme la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ce nombre est passé de 75.000 à 274.000 en 15 ans.

La République allemande s'efforce depuis quelques années d'offrir un cadre de formation adéquat à ce groupe et de promouvoir l'intégration des ressortissants étrangers. A cet effet les écoles des anciens états de la république fédérale proposent non seulement des cours de religion catholique et protestante mais aussi des cours de religion musulmane. Ces cours sont accessibles à tous les élèves bien que se soient les parents qui décident de la participation ou non de leurs enfants à ces cours (BAMF DIF 2011).

Tableau 4 : Cours d'enseignement religieux

État fédéré / Land	Ecoles	Enseignants	Elèves
Bade-Wurtemberg	26	15	1.000
Bavière	256	70	11.000
Berlin	30		4.700
Brême	1		
Hesse	25		
Basse-Saxe	42	29	2.074
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	133	80	10.541
Rhénanie-Palatinat	8	6	281
Schleswig-Holstein	13	10	365

Source: BAMF DIF 2011

Rappelons que l'Allemagne est un pays fédéral dans lequel les différents états fédérés décident de façon autonome de leur politique d'enseignement. C'est pour cela que les cours de religion musulmane ne sont pas au même stade dans tous les états fédérés. Une question centrale pour établir les cours dans tous les états fédérés est la coordination entre les ministères responsables en Allemagne et leurs partenaires dans les pays d'origines. A long terme, les cours de religion musulmane en langue Allemande devraient devenir une matière d'enseignement régulière avec des examens qui déterminent le passage en classe supérieure. Les manuels scolaires sont choisis par les ministères de la culture en coopération avec l'Office Fédérale des Migrations et des Réfugiés. Le cours de religion doit promouvoir l'intégration et offrir aux élèves des connaissances sur leur propre religion et les

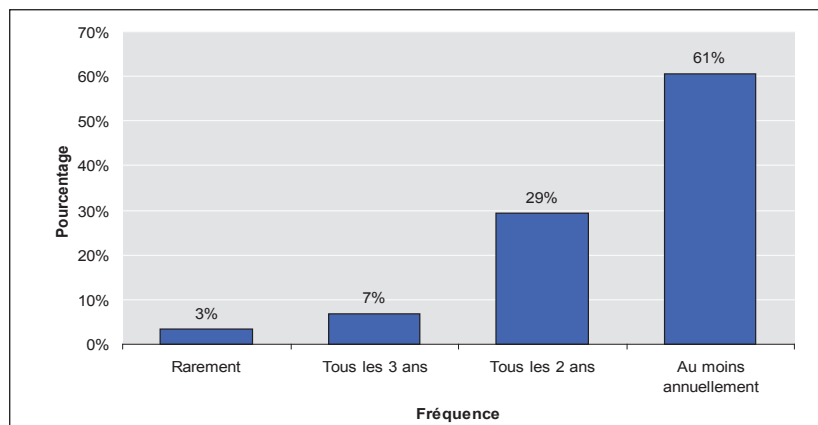
autres religions. Un des objectifs du cours de religion est aussi de promouvoir le respect des autres religions (Bundesamt für Migration und Flüchtlinge 2011).

4. L'entretien des relations avec le Maroc

Les premiers migrants marocains qui étaient venus durant les années 1960 avaient beaucoup de difficultés pour rester en contact avec leur pays d'origine car leurs familles vivaient souvent dans des villages isolés et ne disposaient pas de téléphone. Étant donné qu'un grand nombre de migrants marocains ne savaient pas écrire, dans la plupart des cas les lettres destinées aux familles étaient écrites avec le concours d'amis et de connaissances. Pour leur part, les familles au Maroc faisaient appel à l'écrivain public pour la rédaction et la lecture des lettres. Une autre méthode de communication était les cassettes audio enregistrées et envoyées par la poste ou transportées par des parents.

Aujourd'hui la situation s'est considérablement améliorée. Même dans les régions rurales, les parents disposent de téléphone. De façon générale les lettres sont écrites en arabe. Les jeunes générations communiquent aussi avec les messages courts que permettent les téléphones portables. S'y ajoute l'utilisation croissante de l'internet mobile ou fixe pour correspondre.

Figure 17 : La fréquence des visites au Maroc



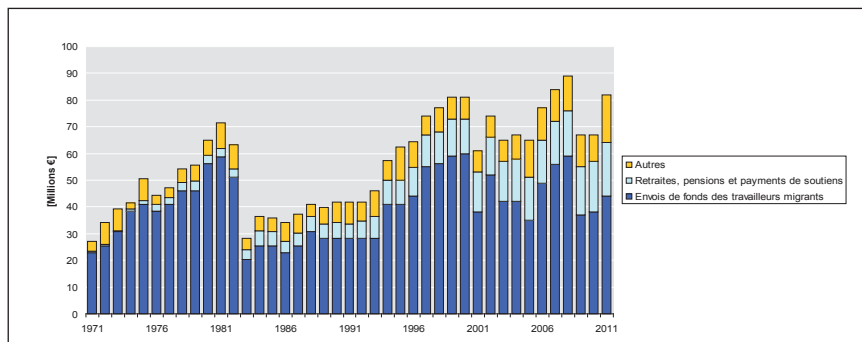
Source : Bouras 2006

Beaucoup de migrants entretiennent des contacts réguliers avec le Maroc, notamment à l'occasion des vacances. Parmi 122 jeunes répondants, la majorité voyage au moins une fois par an au Maroc et en principe, les parents prennent toujours les enfants les plus jeunes avec eux lors de leurs déplacements de vacances au Maroc. Les jeunes par contre ne peuvent pas toujours accompagner leurs parents en raison de l'école ou du en Allemagne (Bouras 2006).

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'attachement des migrants au Maroc n'a pas diminué au cours des années. Ceci se voit entre autre à travers les envois d'argent. En effet selon la Banque Fédérale, les transferts financiers des migrants marocains d'Allemagne vers le Maroc n'ont pas évolué durant les dernières

années. Seuls les virements de retraites et de pensions ont augmenté sensiblement. En 2011, 82 millions d'euros ont été virés en tout. Il faut cependant noter que les transferts à travers les sociétés privées de transfert d'argent internationaux ne sont pas pris en compte ici (Deutsche Bundesbank 2012).

Figure 18 : Les transferts courants de l'Allemagne vers le Maroc



Source: la Deutsche Bundesbank 2012

Durant les dernières années, on a aussi observé un plus grand attachement au Maroc des deuxième et troisième générations de migrants. Ceci s'explique par l'intérêt de plus en plus grand de la sphère politique marocaine pour les Marocains à l'étranger qui semble avoir des effets positifs sur les affinités des Marocains d'Allemagne avec leur pays d'origine. Le rôle du renforcement des liens des jeunes migrants avec leur pays d'origine s'explique aussi par les activités de sensibilisation des jeunes générations pour le Maroc menées par des organisations marocaines qu'elles soient privées ou publiques.

5. Participation sociale et engagement transnational

5.1 Participation politique en Allemagne

Contrairement à d'autres groupes de migrants, les ressortissants d'origine marocaine ne sont que très peu représentés dans les instances de décisions politiques dans la République allemande. Ils ne se laissent que très rarement élire dans les conseils de leurs entreprises et les conseils des étrangers au niveau régional. Une des raisons de cette sous-représentation des Marocains est probablement la prédominance en nombre des ressortissants d'origine turque.

L'intégration se vit dans une combinaison de devoirs et de droits pour le bien-être de la communauté. Les migrants marocains de la première génération avaient pour principal objectif d'améliorer leur situation économique. Mais les jeunes générations de Marocains s'engagent de plus en plus politiquement et accèdent même à des postes de responsabilité dans les grands partis politiques, notamment l'Union chrétienne-démocrate (CDU), le Parti social-démocrate (SPD) et l'Alliance 90 / Les Verts. Ceci traduit une intégration et une identification de plus en plus poussée des Marocains avec la République d'Allemagne. Les partis politiques allemands prennent aussi en compte depuis quelques années les besoins

spécifiques des concitoyens ayant un antécédent migratoire et encouragent leur engagement politique. Ainsi les concitoyens d'origine marocaine ont plus de possibilité de s'engager et d'influencer positivement le développement de l'Allemagne (Müssig et Worbs 2012).

5.2 L'engagement pour l'Allemagne et pour le Maroc

A côté de l'engagement dans les partis politiques, les migrants marocains sont aussi de plus en plus actifs dans des associations pour le développement de l'Allemagne et du Maroc. Ces organisations de migrants peuvent apporter une grande contribution à l'intégration en créant des réseaux sociaux qui encouragent le processus d'intégration et influent sur la socialisation des migrants. Il sera donc crucial pour l'avenir de faire valoir d'avantage le potentiel d'autogestion des migrants et leur disposition à s'engager pour leurs concitoyens.

Grâce à une meilleure formation des jeunes générations et à l'immigration de Marocains hautement qualifiés, le profil socio-éducatif des Marocains d'Allemagne a changé considérablement. Alors que les premières associations fondées par les migrants avaient pour principal but de promouvoir les rencontres et les liens de sociabilité et de préserver la culture, aujourd'hui il existe aussi diverses initiatives qui visent à créer des réseaux entre les migrants marocains hautement qualifiés et entre ces derniers et le pays d'origine.

A côté du soutien que les premiers migrants apportent à leurs parents et connaissances au Maroc grâce à des transferts d'argent irréguliers, on trouve aussi des initiatives de la part des migrants qui soutiennent les migrants d'Allemagne en situation difficile. S'y ajoutent des actions pour la promotion des institutions d'apprentissage de la langue arabe et de l'éducation religieuse ainsi que des projets dans d'autres domaines sociaux. En coopération avec des institutions privées et publiques, les Marocains d'Allemagne réalisent des projets sociaux reconnus d'utilité publique en Allemagne et au Maroc et œuvrent pour un développement social et économique qui touche différents domaines aux niveaux régional et suprarégional. C'est ainsi que durant les dernières années de nombreux projets transnationaux ont été initiés, dont on peut présenter quelques exemples.

Les Marocains d'Allemagne disposant d'un niveau d'étude universitaire encadrent les étudiants marocains dans leurs études et leurs orientations professionnelles et des tuteurs conseillent les étudiants et les aident dans différents domaines. Il existe aussi des projets qui sont menés en coopération avec le Ministère de la famille, des séniors et de la jeunesse et qui ont pour but de soutenir les parents marocains dans leur quotidien en Allemagne et dans l'éducation et l'orientation scolaire de leurs enfants.

Il existe également des projets destinés aux femmes maghrébines. Beaucoup d'associations de migrants marocains organisent des programmes d'échange pour jeunes de façon autonome ou en collaboration avec des institutions allemandes, européennes ou marocaines. Par exemple, une académie d'été est organisée chaque année au Maroc en partenariat avec le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'étranger. Dans le cadre de ces échanges, des partenariats entre des écoles et universités allemandes et marocaines ont été établis. S'y ajoutent des projets de recherche scientifique sur la migration marocaine et des manifestations

de sensibilisation des deux opinions publiques allemande et marocaine à la migration des Marocains en Allemagne organisées par la Fondation Hassan II et le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME).

Des projets de développement dans les régions marocaines avec des problèmes structurels sont menés en coopération avec l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ), le Centre pour la Migration Internationale et le Développement (CIM), l'Agence de l'Oriental, le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger ainsi que d'autres institutions publiques allemandes, européennes et marocaines. Ces projets ont pour but de créer des échanges entre les scientifiques et de favoriser le transfert de savoir dans les universités dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, des énergies renouvelables, de l'économie, de l'informatique et du travail social.

L'échange du savoir international des médecins marocains est intensifié grâce à la création d'une association de médecins et à l'organisation de congrès en partenariat avec le ministère marocain de la santé et le ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger. La coopération se fait surtout dans les domaines de la logistique, du management de la qualité dans les hôpitaux, de la télémédecine pour l'amélioration des soins médicaux dans les régions isolées, de la formation du personnel médical et d'un développement médical durable adapté aux besoins locaux. Dans ce cadre des formations et séminaires ont lieu dans des régions qui vivent des problèmes structurels.

A travers de nombreuses activités transnationales, les Marocains d'Allemagne et des autres pays contribuent à la fois au développement du Maroc et des pays d'émigration marocaine. Les perspectives d'avenir sont bonnes pour le Maroc et pour les Marocains résidents à l'étranger.

Bien que souvent blâmée, la mondialisation crée une situation qui bénéficie aux deux parties, à condition que tous profitent de leurs atouts tout en apportant leur contribution au développement social.

Bibliographie

- Auswärtiges Amt (éd.), (1963), *Deutsch-marokkanische Vereinbarung vom 21. Mai 1963 über die vorübergehende Beschäftigung marokkanischer Arbeitnehmer in der BRD*. Bonn, Allemagne.
- Berriane M., Hopfinger H., Kagermeier A. et Popp H., (1996), *Remigration Nador I: Regionalanalyse der Provinz Nador (Marokko)*. Maghreb-Studien, volume 5. Passau, Allemagne.
- Berriane M. et Popp H., (1998), *Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – les effets sur les pays de destination et d'origine*. Maghreb-Studien, volume 10. Passau, Allemagne.
- Berriane M., (2013), « Die marokkanische Migration in Deutschland aus der Sicht Marokkos ». In : Pott Andreas, Bouras-Ostmann Khatima, Hajji Rahim et Mokat Soraya (éd.) (2013): *50 Jahre deutsch-marokkanische Migrations- und Integrationsbeziehungen*. Wiesbaden, Allemagne.
- Bouras Kh., (2006), *Mehrsprachigkeit und Schulerfolg bei Migrantenkindern. Soziolinguistische Untersuchungen zur Bildungslaufbahn und mündlichen Sprachkompetenz am Beispiel von Kindern marokkanischer Migranten*. Hamburg, Allemagne.

- Bouras Kh., (2011), « Arrière-fond socioculturel et référentiel religieux de la jeunesse marocaine issue de l'émigration en Allemagne ». In: Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (2011), *Islam en Europe : quel modèle?* Rabat. P. 199-210.
- Bouras-Ostmann Kh., (2013), « Identität und Integrationsproblematik. Die deutsche Gesellschaft als Modell ». In : Centre d'études et de recherches humaines et sociales (2013), *Islam und der Westen. Grundlagen des Zusammenlebens und die Identitätsfrage*. Oujda.
- Bundesagentur für Arbeit, (2012a), *Sozialversicherungspflichtig Beschäftigte. Sozialversicherungspflichtig beschäftigte Marokkaner am Arbeitsort nach Wirtschaftsabschnitten WZ73*. Nürnberg, Allemagne, 21 décembre 2012.
- Bundesagentur für Arbeit, (2012b), *Sozialversicherungspflichtig Beschäftigte. Sozialversicherungspflichtig beschäftigte Marokkaner am Arbeitsort nach Wirtschaftsabschnitten WZ2008*. Nürnberg, Allemagne, 20 décembre 2012.
- Bundesagentur für Arbeit, (2013), *Arbeitsmarkt in Zahlen. Arbeitsuchende und Arbeitslose nach Staatsangehörigkeit Dezember 2012*. Nürnberg, Allemagne, 3 janvier 2013.
- Bundesamt für Migration und Flüchtlinge. Geschäftsstelle der Deutschen Islam Konferenz (BAMFDIF) (2011) (éd.), *Islamischer Religionsunterricht in Deutschland. Perspektiven und Herausforderungen*. Nürnberg, Allemagne.
- Bundesministerium des Inneren, (2013), *Migration und Integration Zuwanderung. Bundesinnenminister Friedrich zieht nach sechs Monaten Blaue Karte eine positive Bilanz*. Berlin, Allemagne, 18 février 2013.
- Bundesministerium der Justiz, (2012), *Staatsangehörigkeitsgesetz*. Berlin, Allemagne, 1 juin 2012.
- Chattou Z., (1998), *Migrations marocaines en Europe, le paradoxe des itinéraires*. Paris, France.
- Deutsche Bundesbank, (2012), *Laufende Übertragungen. Transaktionswerte laut Zahlungsbilanzstatistik 1971 bis 2011*. Mainz, Allemagne, 27 décembre 2012.
- Faist Th., Fauser M. et Raisenauer E., (2013), *Transnational Migration*. Cambridge, Royaume Uni.
- Fauser M., (2012), *Migrants and Cities. The Accomodation of Migrant Organisations in Europe*. Farnham, Royaume Uni.
- Garcia Calderon R., (2009), *International Standard Classification on Education. Expert Group Meeting on International economic and social Classifications*. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization Institute for Statistics, 4 septembre 2009.
- Gesemann F., (2006), *Die Integration junger Muslime in Deutschland. Bildung und Ausbildung als Schlüsselbereiche sozialer Integration*. Berlin, Allemagne, décembre 2006.
- Hajji R., (2009), *Sozialisationsprozesse in Familien mit marokkanischem Migrationshintergrund*. Leverkusen, Allemagne.
- Haller R. et Jehle Jörg-Martin (éd.), (2009), *Drogen – Sucht – Kriminalität*. Mönchengladbach, Allemagne.
- Kerouach B., (1998), « Migration estudiantine récente du Maroc vers l'Allemagne ». In : Berriane et Popp (1998: 75-85).
- Kleist J. O. et Glynn I., (2012), *History, Memory and Migration: Perceptions of the Past and the Politics of Incorporation*. Basingstoke, Royaume Uni.
- Maas U., (2008), *Sprache und Sprachen in der Migrationsgesellschaft*. Göttingen, Allemagne.
- Maas U. et Mehlem Ulrich (1999), « Sprache und Migration in Marokko und in der marokkanischen Diaspora in Deutschland ». In: Institut für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien (1999): *IMIS-Beiträge*. Osnabrück, Allemagne. P. 65-105.
- Mattes M., (2005), *Gastarbeiterinnen in der Bundesrepublik. Anwerbepolitik, Migration und Geschlecht in den 50er bis 70er Jahren*. Frankfurt, Allemagne.

- Ministerium für Schule und Weiterbildung des Landes Nordrhein-Westfalen (MSW NRW) (2012), *Das Schulwesen in Nordrhein-Westfalen aus quantitativer Sicht 2011/12*. Düsseldorf, 7 septembre 2012.
- Müller Romano (1996), « Sozialpsychologische Variablen des schulischen Zweitspracherwerbs von Migrantenkindern ». In: Schneider Hansjakob et Hollenweger, Judith (éd.) (1996): *Mehrsprachigkeit und Fremdsprachigkeit - Arbeit für die Sonderpädagogik?* Luzern, Suisse. P. 33-89.
- Müssig S. et Worbs S., (2012) (éd.), *Politische Einstellungen und politische Partizipation von Migranten in Deutschland*. Nürnberg, Allemagne.
- Pries L. et Sezgin Z., (2012), (éd.), *Cross Border Migrant Organizations in comparative Perspective (Migration, Diasporas and Citizenship)*. Houndmills, Royaume Uni.
- Roggenthin H., (1998), « À propos de la situation sociale des étudiants marocains dans l'agglomération de Francfort-Mayence-Wiesbaden ». In: Berriane et Popp (1998: 87- 93).
- Schneiders T. Gerald (éd.), (2013), *Die Araber im 21. Jahrhundert. Politik, Gesellschaft, Kultur*. Duisburg, Allemagne.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2007), *Marokkanische Staatsangehörige 1967 bis 2006*. Wiesbaden, Allemagne.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012a), *Bildungsstand der Bevölkerung*. Wiesbaden, Allemagne, 25 septembre 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012b), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung. Ergebnisse des Ausländerzentralregisters 2011. Fachserie 1 / Reihe 2*. Wiesbaden, Allemagne, 11 avril 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012c), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Bevölkerungsfortschreibung. Fachserie 1 Reihe 1.3*. Wiesbaden, Allemagne, 13 février 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012d), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Einbürgerungen 2011. Fachserie 1 / Reihe 2.1*. Wiesbaden, Allemagne, 25 juillet 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012e), *Bildung und Kultur. Allgemeinbildende Schulen. Schuljahr 2011/2012. Fachserie 11 / Reihe 1*. Wiesbaden, Allemagne, 30 octobre 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012f), *Bildung und Kultur. Studierende an Hochschulen. Wintersemester 2011/2012. Fachserie 11 / Reihe 4.1*. Wiesbaden, Allemagne, 4 septembre 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012g), *Eheschließungen nach Staatsangehörigkeit 2001 bis 2011*. Wiesbaden, Allemagne, 19 décembre 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012h), *Hohe Zuwanderung nach Deutschland im Jahr 2011*. Wiesbaden, Allemagne, 16 mai 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012i), *Lebendgeborene 2001 bis 2011 nach der Staatsangehörigkeit der Eltern*. Wiesbaden, Allemagne, 19 décembre 2012.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012j), *Statistisches Jahrbuch. Deutschland und Internationales 2012*. Wiesbaden, Allemagne.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012k), *Strukturdaten zur Bevölkerung mit marokkanischen Wurzeln in Deutschland – Mittelwerte der Jahre 2010-2011*. Wiesbaden, Allemagne, 21 janvier 2013.
- Statistisches Bundesamt (éd.), (2012l), *Türkische und Marokkanische Bevölkerung nach Bundesländern im Jahr 1961*. Wiesbaden, Allemagne, 19 décembre 2012.

Chapitre 8

Les Marocains et les Belgo-Marocains de Belgique

Mahieu Rilke¹

Introduction

Quiconque ambitionne de décrire la situation des Marocains de Belgique, se rend compte vite qu'il existe une grande diversité interne qui ne permet pas de parler d'une seule « communauté marocaine » en Belgique (Zemni 2010). Cette diversité interne reflète en partie la réalité socio-politique en Belgique, notamment le fait que la Belgique est un Etat fédéral complexe avec trois régions et trois communautés linguistiques² avec des différences politiques, économiques que socio-culturelles. Ces différences entre les régions s'expliquent par l'autonomie politique au niveau régional, plusieurs domaines politiques importants tels que l'enseignement, l'intégration, le marché de l'emploi et la recherche relevant avant tout des prérogatives des gouvernements régionaux. Il n'est donc pas surprenant que les différences entre les Belgo-Marocains suivent partiellement ces différences entre les trois régions et communautés belges.

Cependant, ce facteur interne à la Belgique n'explique que partiellement la diversité interne parmi les Marocains de Belgique. Même si à différents niveaux une diversité de la migration marocaine est établie selon la région de résidence en Belgique, nous ne pouvons pas encore parler de Marocains « flamands », « bruxellois » et « wallons » (Zemni 2010). La situation est beaucoup plus complexe puisque la situation des Marocains et Belgo-Marocains varie selon le salaire, le moment de l'immigration, la naturalisation et la connaissance linguistique. Il reste qu'à côté de ces différences, il y a quelques facteurs unificateurs, tel que le lien d'origine avec le Maroc, l'affinité partagée avec la culture marocaine, l'identité perçue comme musulmane et les expériences partagées concernant la stigmatisation dans l'enseignement et sur le marché de l'emploi.

Ce chapitre a comme ambition de donner un large aperçu de la situation actuelle de la population belgo-marocaine sans tomber dans une image simpliste ou peu nuancée. La grande quantité de références bibliographiques permet au lecteur intéressé d'aller plus loin dans la compréhension et la connaissance de cette communauté. Nous avons dans ce qui suit privilégié les données chiffrées

¹ Mes remerciements particuliers au Dr Noel Clycq et à Anissa Akhandaf, pour leur collaboration à cet article.

² Les trois régions sont la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Les communautés linguistiques les plus importantes sont la communauté flamande (avec le néerlandais comme langue parlée) et la communauté française (le français est la langue parlée). Bruxelles, la capitale belge, a un statut bilingue. A côté de cela il y a une petite communauté germanophone. Vu le peu de présence de notre groupe cible en région germanophone, il ne sera pas mentionné dans ce chapitre.

et les résultats des recherches les plus récentes avec comme objectif principal d'actualiser le tableau déjà esquissé dans l'édition précédente et de suivre les évolutions récentes de cette communauté³.

Bien qu'il existe de nombreuses études autour des Marocains de Belgique, nous avons rencontré deux difficultés majeures dans le traitement des données disponibles. La première est la rareté des études et analyses à l'échelle nationale. La plupart des études sont limitées à une seule partie du pays ou d'une région ou de quelques villes (souvent Bruxelles et/ou Anvers, les deux villes où résident la plupart des Belgo-Marocains). De ce fait, on manque souvent d'informations comparables pour l'ensemble de la population belgo-marocaine, qui se répartie sur toute la Belgique. Une deuxième difficulté réside dans le fait que les Marocains qui ont obtenu la nationalité belge sont totalement invisibles dans les statistiques de l'immigration⁴. Et compte tenu de l'importance quantitative de ce groupe, nous ne pouvons pas extrapoler les informations collectées à toutes les personnes d'origine marocaine. Par conséquent, d'autres indicateurs, comme l'origine ou la nationalité des parents, doivent être utilisés pour identifier l'ensemble du groupe d'origine marocaine.

De cela découle une autre question, qui est de savoir comment les différents groupes composant la population d'origine marocaine vivant en Belgique devraient être nommés. Puisqu'on est en présence de personnes nées au Maroc, ou en Belgique ou dans un pays tiers⁵, en possession de la nationalité belge ou non. Les appeler tout simplement « Marocains » serait à la fois juridiquement erroné mais aussi incorrecte envers des personnes nées en Belgique mais d'origine marocaine. Nous proposons le format pragmatique suivant, en ce qui concerne leur statut de citoyens en Belgique (ressortissants belges ou étrangers) d'une part et de leur lieu de naissance (Belgique ou Maroc) d'autre part. Lorsque nous parlons de « Marocains », « étrangers marocains » ou « personnes de nationalité marocaine », nous entendons simplement ceux qui n'ont pas la nationalité belge. Comme on le verra, ils ne représentent qu'une part relativement faible de l'ensemble de la population marocaine en Belgique. Cependant, lorsque nous parlons de « personnes ayant la double nationalité (belgo-marocaine) », « Marocains naturalisés » ou « Marocains de nationalité belge », il s'agit de toutes les autres personnes qui ont la nationalité belge à la naissance en Belgique, reçue ou acquise plus tard dans la vie, mais qui considèrent elles-mêmes ou sont considérées par les autres comme Marocains de par leur origine (langue maternelle, lieu de naissance des parents ou grands-parents ou même l'identité religieuse). Le groupe spécifique qui est né en Belgique, sera appelé « personnes d'origine marocaine nées en Belgique ». Comme terme générique pour toutes les catégories, nous utiliserons les termes

³ Cf. les deux éditions précédentes de Marocains de l'extérieur, 2003 et 2007.

⁴ L'article 3 du Traité de La Haye, 12 avril 1930, spécifie que les personnes qui ont la double nationalité (belge plus une nationalité étrangère) soient considérées comme belges par l'administration.

⁵ Dans ce chapitre, nous ne tenons pas compte du groupe de personnes d'origine marocaine nées dans un pays autre que la Belgique ou le Maroc. Pour environ 1%, ce serait le cas avec la France principalement (Saaf, Sidi Hida, Aghbal 2009). Un autre groupe dont nous ne parlons pas explicitement est le groupe de descendance de couples mixtes, comme les enfants d'un mariage Belge/Marocain.

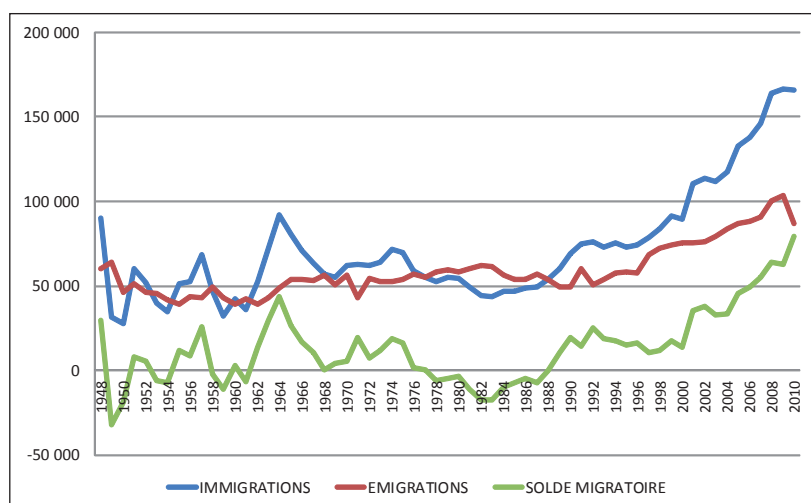
« Belgo-Marocains », « la population belgo-marocaine » ou « les personnes d'origine marocaine »

1. La place des Marocains dans l'immigration en Belgique

1.1 De quelques repères historiques de l'immigration vers la Belgique

La Belgique a une longue histoire d'émigration et d'immigration. Au IX^{ème} siècle, la Belgique était principalement un pays d'émigration (Morelli 2008), bien qu'au début du XX^{ème} siècle déjà 212.474 étrangers ont été enregistrés, ce qui représente plus de 3% de la population belge (Geets et al. 2006, p. 23). Comme le montre la figure 1, l'émigration reste très importante aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles, mais le solde migratoire est devenu positif depuis près de 30 ans. Nous pouvons donc dire que la Belgique est devenue un pays d'immigration au XX^{ème} siècle. En outre, la différence entre l'émigration et l'immigration aujourd'hui est également plus grande qu'à tout autre moment depuis le milieu du XX^{ème} siècle.

Figure 1: Évolution du nombre total d'immigrants et d'émigrants (Belges et étrangers) et solde migratoire (1948-2010)



Source: Registre National - Direction générale Statistique économique

L'histoire de l'immigration vers la Belgique du XX^{ème} siècle peut être considérée comme une succession de plusieurs vagues de migrations, dans lesquelles la migration de main-d'œuvre a joué un rôle crucial. Avant 1920, on assistait à une immigration spontanée des pays voisins, principalement les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. De 1920 au début de la Seconde Guerre mondiale, la Belgique recrutait des travailleurs en provenance d'Italie, de Pologne et de plusieurs pays d'Europe de l'Est pour travailler dans les mines de charbon. Dans la période suivant immédiatement la Seconde Guerre mondiale, de 1945 à 1956, des travailleurs étrangers ont à nouveau été recrutés, permettant la reconstruction du pays ravagé par la guerre. Cette fois-ci, les travailleurs étaient principalement originaires du

sud de l'Italie et de la Pologne et travaillaient dans les mines de charbon ainsi que dans l'industrie lourde. À partir de 1956, après la catastrophe minière majeure à Marcinelle où 262 mineurs, travailleurs immigrés principalement italiens, ont trouvé la mort, l'Italie a rompu le contrat d'immigration (parce que la Belgique n'a pas pris de nouvelles mesures de sécurité), la politique de recrutement belge a donc été redirigée vers d'autres pays, tels que la Grèce et l'Espagne, ensuite le Maroc et la Turquie. En 1974, sous l'influence de la récession économique, un arrêt officiel de l'immigration est instauré. Cela ne signifie pas que toutes les formes de migration vers la Belgique étaient devenues impossibles, mais seulement qu'un arrêt formel a été mis en place pour la nouvelle main-d'œuvre peu qualifiée. Pour des raisons humanitaires, il a été décidé que les migrants déjà sur place avaient le droit de faire venir leurs familles. Dès lors, le regroupement familial et ultérieurement la formation des familles, devenaient l'une des principales voies d'accès à la Belgique pour les migrants (Geets et al. 2006). Depuis la fin des années 1980, l'afflux de demandeurs d'asile a aussi fortement augmenté, ce qui a également provoqué une forte diversification ethnique, socio-économique et juridique de la population migrante en Belgique.

Ce qui étonne c'est que contrairement à beaucoup d'autres pays d'Europe occidentale, l'histoire coloniale belge a eu peu d'impact sur son histoire d'immigration. Peu d'immigrants sont venus de la République démocratique du Congo, ancienne colonie principale de la Belgique avant son indépendance en 1960. Même après la période de l'indépendance, l'immigration congolaise, composée principalement d'étudiants, est restée modeste. Ce n'est qu'à la fin des années 1980, que la migration depuis cette région devenait plus importante, quand de plus en plus de demandeurs d'asile ont trouvé refuge en Belgique. La présence plutôt limitée des étrangers et de leurs descendants issus des anciennes colonies est aussi liée au fait que la Belgique n'a jamais recruté de travailleurs dans ces pays (Houtman, De Clerck & Clycq 2010).

1.2 Eléments d'histoire de la migration marocaine vers la Belgique

L'histoire de la communauté marocaine en Belgique en bref

Comme l'expliquent Bousetta et Martiniello (2003, 97), l'immigration marocaine vers la Belgique durant la période contemporaine se divise en quatre périodes principales, de 1912 à 1964, de 1964 à 1974, de 1974 à 1989 et de 1989 à nos jours. Il existe peu d'informations sur la migration marocaine vers la Belgique avant 1964, en partie parce que dans le recensement toutes les personnes d'origine africaine étaient traitées dans la même catégorie. En 1960, les Marocains apparaissent pour la première fois dans les statistiques: il y avait à ce moment-là 461 Marocains. L'ancienne présence marocaine en Belgique, qui était plutôt limitée, concernait en particulier ceux venus de France. Le jalon dans l'histoire des migrations marocaines vers la Belgique fut la convention bilatérale de 1964, qui annonçait l'afflux d'un grand nombre de travailleurs migrants. Par conséquent, en 1974 l'Institut National des Statistiques comptait déjà 40.000 Marocains sur le territoire belge. Cependant, comme dans d'autres pays d'immigration tels que les Pays-Bas (Cottaar, Bouras & Laoukili 2009), seule une minorité de migrants utilisait les procédures de migration officielles prévues dans la Convention, la migration spontanée était supérieure à la migration officielle (Bousetta et Martiniello 2003, 96). En outre, la convention bilatérale avait été établie pour formaliser la migration

marocaine déjà existante en Belgique et qui avait débuté auparavant (Frennet-De Keyser 2003). Suite à la conjoncture économique défavorable, on a annoncé un arrêt de la migration officielle en 1974. Durant la période suivante qui va jusqu'en 1989, la migration marocaine était caractérisée par le regroupement familial. Par conséquent le profil de la communauté belgo-marocaine a radicalement changé: une forte féminisation est apparue, ainsi que le rajeunissement et la croissance. En 1989, la Belgique comptait 140.000 personnes de nationalité marocaine. Depuis 1989, les Marocains deviennent de plus en plus visibles dans la vie publique et politique en Belgique. En même temps, la proportion d'étrangers d'origine marocaine commençait à diminuer car de plus en plus de Marocains avaient acquis la nationalité belge. Toutefois, l'acquisition de la nationalité belge par les migrants marocains et leur ancrage dans tous les domaines de la vie sociale, n'annonçaient pas la fin de l'immigration marocaine vers la Belgique.

La migration marocaine contemporaine

Bien que la présence actuelle en Belgique des Marocains et des personnes d'origine marocaine soit pour une large part une conséquence directe de la migration de main-d'œuvre des années 1960 et 1970 et du processus de regroupement familial ultérieur, un afflux important de nouveaux arrivants en provenance du Maroc eut lieu par la suite. A la fin des années 1990, donc plus de 30 ans après le début de la migration marocaine à grande échelle, il était même question d'une augmentation significative et surprenante du nombre de nouveaux arrivants du Maroc entre 1995 et 2001, leur nombre ayant doublé en passant d'environ 4.000 à environ 8.500 personnes par an (CECR 2011 38 & 40). Bien qu'il existe plusieurs raisons à cela, la constitution de nouvelles familles reste indéniable: la migration de mariage est un facteur dominant. Lorsque l'on analyse le permis de séjour des migrants marocains, on remarque que 64% des cas sont basés sur le regroupement familial ou la formation d'un nouveau foyer avec un belge, ou citoyen de l'UE ou un citoyen d'un pays tiers résidant légalement en Belgique⁶ (CECR 2011 38). En comparaison avec d'autres pays d'origine d'où viennent souvent les migrants de mariage, le Maroc est en tête de liste. De tous les nouveaux migrants par le mariage, 32,9% viennent du Maroc, 10,8% de la Turquie et 4,5% de l'ex-Union soviétique (Desmet, Leys & Rossijn 2011)⁷. L'importance de cette forme de migration peut s'expliquer en partie par le fait que, même s'ils sont nés en Belgique, les descendants de migrants marocains ont une forte tendance à choisir un conjoint au Maroc (Lodewijckx 2010), mais il semble que récemment ce phénomène commence à diminuer (Verhaeghe, Van der Bracht & Van de Putte 2012). Inversement, nous voyons que la grande majorité des migrants de mariage marocains en Belgique se marient avec un conjoint de nationalité belge (originaire du Maroc) et qui a donc plus que probablement grandi en Belgique (Deschamps 2005).

En plus de la migration liée à la famille, la migration d'asile est devenue la migration contemporaine la plus importante vers la Belgique. Toutefois, en comparaison avec d'autres nationalités, peu de Marocains saisissent l'occasion

⁶ Un «belge» est toute personne de nationalité belge, un «citoyen de l'UE» toute personne ayant la nationalité d'un autre État membre de l'UE et un «citoyen d'un pays tiers» est toute personne qui n'est ni citoyen belge, ni européen.

⁷ Ces chiffres ne concernent que les immigrants de mariage qui sont arrivés dans la Région flamande et de Bruxelles-Capitale.

d'introduire une demande d'asile. Sur le nombre total de statuts d'asile accordés, la part des Marocains reste insignifiante. En 2011, 95 Marocains ont demandé l'asile sur un total de 25.479 demandes d'asile et seuls trois Marocains ont obtenu ce statut sur un total de 2857 dossiers approuvés (Tableau 1).

Tableau 1 : Demandes et octrois d'asile à des personnes de nationalité marocaine 2009-2011.

	2009	2010	2011
Demandes d'asile	53	46	95
Octrois d'asile	3	3	3

Source : Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, Bilan des années 2009, 2010 en 2011.

À l'échelle européenne, la proportion de Marocains parmi les demandeurs d'asile reste également faible. De toutes les nationalités ayant demandé le statut d'asile en UE en 2011, les Marocains occupent la 28^{ème} place, avec 2.604 demandes pour un total de 327.166 demandes (HCR 2011). La part relativement faible des demandes d'asile marocaines est probablement due en partie à la fois au taux très faible de réponses positives par l'administration et donc décourageant et d'autre part à l'existence d'une voie de migration alternative avec un taux de réussite nettement supérieure, notamment le regroupement familial.

La migration irrégulière marocaine ne doit certainement pas être négligée car pour les migrants potentiels qui n'immigrent pas par un mariage ou par d'autres formes de regroupement familial, il reste peu de chances de migrer par voie légale en Belgique. En 2011, un total de 2.735 étrangers sans visas valides ont été interceptés à la frontière belge, dont 5,9% de Marocains (CECR 2012). Bien qu'il soit très difficile de détecter le nombre, il y a des indications montrant que le groupe de Marocains résidant sans papiers en règle est important.

Enfin, il y a aussi la migration des étudiants marocains. Les groupes nationaux les plus importants parmi les étudiants non européens dans les universités francophones sont les Congolais, les Marocains, les Camerounais et les Chinois (Caestecker & Rea 2012)⁸. Cependant, pour tous ces groupes on constate une nette diminution du nombre d'étudiants durant la période 1995-2005. Pour la migration des étudiants marocains, cette diminution est peut-être moins prononcée que pour les autres groupes (notamment, le groupe congolais s'est réduit de moitié), et il y a eu même une augmentation jusqu'en 2000. En chiffres absolus, il y avait 795 étudiants de nationalité marocaine dans les universités francophones en 2005, alors qu'il y avait environ 1250 étudiants en 1995. La proportion des universités néerlandaises est nettement plus faible que celle des établissements francophones: sur la période 1999-2005, il y avait seulement 177 inscriptions d'étudiants marocains (Caestecker et al 2012). La limite que constitue la langue néerlandaise pour les étudiants marocains pourrait en être la raison. Il convient également de

⁸ Une mise en garde importante est à formuler vis-à-vis de ces chiffres qui ne donnent aucune information sur le motif de la migration de ces personnes et comprennent en outre des étudiants qui sont venus en Belgique à un plus jeune âge. Une baisse des effectifs de la population étudiante étrangère est donc probablement due à la naturalisation croissante de ce dernier groupe, plutôt qu'à une diminution effective de l'afflux d'étudiants étrangers.

noter que les universités néerlandophones reçoivent en général beaucoup moins d'étudiants non-européens que les francophones (Caestecker et al 2012). Bien que la migration de l'étudiant marocain soit majoritairement masculine (seulement 25% de ces étudiants sont des femmes), il existe pourtant une féminisation croissante de cette population estudiantine. C'est, cependant, en raison principalement de la diminution du nombre d'étudiants marocains masculins en termes absolus, plutôt qu'à une forte augmentation du nombre d'étudiantes (Caestecker & Rea 2012).

1.3 Les Marocains parmi les autres populations étrangères de Belgique

Si nous voulons comprendre quelle position la population marocaine en Belgique occupe aujourd'hui par rapport aux autres groupes d'origine étrangère, nous devons prendre en compte au moins trois aspects: (i) la position des Marocains dans l'immigration contemporaine en Belgique, (ii) le poids des étrangers marocains dans la population étrangère en Belgique, et (iii) le poids du groupe d'origine marocaine, donc à la fois les étrangers marocains ainsi que ceux qui ont la nationalité belge, au sein de la population belge d'origine étrangère.

L'immigration contemporaine vers la Belgique

En 2010, 10.387 Marocains ont immigré vers la Belgique. Si on considère le rang qu'occupe la migration marocaine parmi les autres nationalités, on voit qu'avec 7,4%, ils occupent la deuxième place après la France (10%) (Tableau 2). Ce top 5 des pays d'origine est complété par les Pays-Bas (6,9%), la Pologne (6,5%) et la Roumanie (6%). Il existe une différence de taille entre la migration marocaine et la migration turque, pays qui a une position très semblable⁹ dans l'histoire de la migration de la Belgique. La migration turque représente 2,8% du total de l'immigration; elle est donc 2,5 fois plus faible que la migration marocaine actuelle.

Comme l'indique le tableau 2, la Belgique attire surtout les immigrants européens: en moyenne près de 2 sur 3 immigrants viennent d'Europe. 31,9% proviennent des anciens États membres de l'Union européenne (l'Union des 15), 18,6% proviennent des 12 nouveaux États membres de l'UE et 10,9% proviennent d'autres pays européens. Au sein de la migration non européenne, soit juste un bon tiers de l'ensemble, on remarque la grande diversité des pays d'origine. Les pays africains et asiatiques occupent une place principale. Au sein de cette migration non européenne, la migration marocaine occupe une position prédominante : 1 sur 5 immigrés non européens est marocain.

La population étrangère¹⁰

En 2011, 1.119.256 étrangers vivaient en Belgique, sur une population totale de 10.951.266. Cela signifie que presque 1 résident sur 10 ne possède pas la nationalité belge. Si on considère la nationalité des cinq principaux groupes d'étrangers d'origine européenne (Italiens, Français, Néerlandais et Polonais) et qu'on situe

⁹ Pour de nombreuses raisons, il y a des similitudes entre les deux nationalités que la recherche belge sur la migration met en évidence en les comparant souvent. Elles sont aussi régulièrement regroupées dans la même catégorie dans les statistiques.

¹⁰ La notion « étrangère » est utilisée dans le sens purement juridique du mot, donc « sans la nationalité belge ».

parmi eux les Marocains, ces derniers constituent également le principal groupe d'origine non européenne parmi les nouveaux arrivants.

Tableau 2 : Région d'origine et nationalités des immigrés internationaux en Belgique (2010) N=140.375.

Région d'origine	%	Nationalité	%		
UE 15	31,9	France	10,0		
		Pays-Bas	6,9		
		Espagne	3,4		
		Italie	3,4		
		Allemagne	2,4		
		Portugal	2,1		
		Grande Bretagne	1,6		
		Autres UE-15	2,1		
		12 nouveaux Etats UE 27	18,6	Pologne	6,5
				Roumanie	6,0
Bulgarie	3,2				
Autres nouveaux Etats membres de UE-27	2,9				
Autres Europe	10,9	Turquie	2,8		
		Russie	2,2		
		Autres Europe hors UE-27	5,9		
Afrique du Nord	9,3	Maroc	7,4		
		Autres Afrique du Nord	1,9		
Afrique subsaharienne	9,7	Congo RDC	2,3		
		Autres Afrique subsaharienne	7,4		
Asie	12,7	Inde	1,8		
		Arménie	1,4		
		Chine	1,4		
		Autres Asie	8,1		
Amérique latine	3,4	Brésil	1,2		
		Autres Amérique latine	2,2		
Amérique du Nord	2,5	Etats-Unis	2,0		
		Canada	0,5		
Océanie	1,0	Océanie	0,2		
/		Indéterminés, réfugiés et apatrides	0,8		

Source: Centre pour l'égalité et la lutte contre le racisme (2012), d'après les données du Registre National Belge-Direction générale Statistique économique.

Précisons qu'il ne s'agit ici que des étrangers «légaux», à savoir, les migrants en possession d'un permis de résidence légale. Mais même s'il n'existe pas de chiffres exacts sur les Marocains sans papiers en Belgique, il y a de nombreuses indications qui montrent qu'il s'agit d'un grand groupe. L'un des indicateurs de cette importance est la proportion de personnes de nationalité marocaine que révèlent les dernières campagnes de régularisation. Ces campagnes ont été lancées par le ministère de l'Intérieur pour donner un permis de séjour à certaines catégories de

personnes sans-papiers. Lors de la régularisation de 2000, par exemple, plus de 14% des 50.000 demandes de régularisation étaient le fait des Marocains. Ces derniers constituent le deuxième groupe après les Congolais, qui avec 15% occupent la première place, alors que les Pakistanais arrivent à la troisième place avec 7%. Cependant, lors de la dernière campagne de régularisation, qui a eu lieu en 2009, les Marocains étaient en première position pour les permis de séjour accordés¹¹. Un autre indicateur qui montre la présence d'un grand groupe de Marocains sans papiers, est leur part dans les interceptions par la police d'étrangers en situation irrégulière. Plus de la moitié de tous les étrangers interceptés sans permis de séjour valable en 2011 étaient d'origine nord-africaine, principalement marocaine ou algérienne (CECR 2012).

Tableau 3 : Top-5 des étrangers selon la nationalité (2011)

Nationalité	Nombre
Italie	162.826
France	145.272
Pays-Bas	137.780
Maroc	84.735
Pologne	49.661

Source: Site internet du Kruispunt Migratie-Integratie <http://www.kruispuntmi.be>, basé sur les données de la SPF Economie, PME, Classes moyennes & Energie.

Une deuxième observation est que la taille de la population étrangère est directement liée à la réglementation nationale. Autrement dit, plus le seuil des conditions pour acquérir la nationalité belge est bas, plus les étrangers ont tendance à acquérir cette nationalité avec comme conséquence une réduction des effectifs de la population étrangère dans les statistiques. Jusqu'à récemment, la législation belge concernant la nationalité était très souple¹². Beaucoup de Belgo-Marocains en ont donc profité pour acquérir la nationalité belge et certaines catégories l'ont même obtenue automatiquement. D'où la nécessité de traiter désormais de ce groupe de population belge d'origine marocaine.

La population d'origine marocaine

Lorsque nous ajoutons les personnes de nationalité étrangère aux personnes dont la nationalité était étrangère à la naissance (Tableau 4), nous obtenons une image totalement différente. L'écart important entre les chiffres basés uniquement sur la nationalité actuelle (statistiques des étrangers), d'une part, et la nationalité à la naissance, d'autre part, peut s'expliquer par les tendances de ces groupes de migrants à acquérir la nationalité belge. Parmi les personnes d'origine marocaine, une grande majorité, soit 71%, est en possession de la nationalité belge. Ce nombre élevé contraste avec les groupes d'immigrants européens, qui sont plus susceptibles de garder leur nationalité d'origine. Par exemple, parmi les personnes

¹¹ Ce ne sont pas des chiffres officiels qui ont été consultés, mais selon un communiqué de presse le nombre total de régularisations en 2010 s'élève à 24.199, dont 2.322 Marocains. Ils forment le groupe le plus important, avant les Congolais, les Arméniens et les Russes pour les demandes satisfaites.

¹² Voir plus loin.

d'origine italienne, 27,5% ont acquis la nationalité belge, alors que chez les Français, ce pourcentage tombe à seulement 6,3%. Une explication possible à ce phénomène réside dans les avantages de la citoyenneté européenne, notamment la liberté de circulation : en tant que citoyens européens, les immigrés bénéficient déjà de droits importants en Belgique. L'importance de la nationalité belge pour l'exercice de leurs droits est donc plus faible pour les ressortissants de l'UE que pour les migrants non-européens. Cette logique explique aussi pourquoi le groupe d'origine turque a également acquis en grand nombre la nationalité belge.

Tableau 4 : Top-5 des personnes de nationalité étrangère plus les personnes qui avaient leur nationalité d'origine à la naissance* (2011)

Nationalité	Nombre
Maroc	276.587
Italie	224.790
France	154.963
Turquie	152.786
Pays-Bas	143.123

Source: CECR, Centre pour l'égalité et la lutte contre le racisme (2011a), *Etrangers ayant obtenu la nationalité belge entre 1991 et 2009.

Une conséquence directe du grand nombre d'acquisitions de la nationalité belge, c'est que la population étrangère marocaine en Belgique a diminué depuis le milieu des années 1990 (Figure 2). Les personnes ayant la nationalité belge ne sont pas reprises dans les statistiques de l'immigration, indépendamment du fait qu'ils ont une nationalité étrangère¹³. Alors qu'en 1990, il y avait plus de 140.000 Marocains en Belgique, au début de ce siècle ce nombre a chuté vers environ 80.000, et depuis, a plus ou moins stagné. Cette évolution n'est pas due au départ des Marocains de la Belgique, mais en raison d'une augmentation des certificats de nationalité et de naturalisation durant cette période (CECR 2011, p.118). Cela peut s'expliquer par les changements dans la politique belge sur la nationalité en 1984, 1991 et 2000, ce qui a facilité l'accès à la nationalité belge. Pour les immigrés marocains, il n'est pas demandé d'abandonner leur nationalité marocaine, la double nationalité étant tolérée. D'autre part, l'augmentation de la population d'origine marocaine de nationalité belge est également le résultat d'une évolution démographique. En effet, une proportion croissante de la population marocaine est née en Belgique (Saaf, Hida et Aghbal 2009) et depuis l'amendement de 1991, ce groupe bénéficie du droit de la nationalité belge grâce au principe de *ius soli*.¹⁴ Par conséquent, seule une très petite minorité de la progéniture née en Belgique de migrants marocains a uniquement la nationalité marocaine (Cruel, Schneider & Lily 2012, p.69).

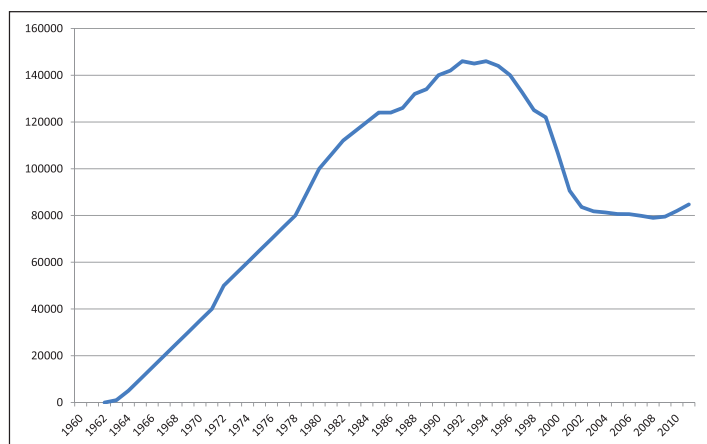
Cette tendance à l'augmentation du groupe des personnes d'origine marocaine ayant la nationalité belge au sein de la population marocaine de Belgique, va probablement perdurer. Un récent sondage de 400 personnes d'origine marocaine montre que parmi les Marocains n'ayant pas la nationalité belge, la plupart ont

¹³ Voir plus haut, note de bas page n° 4.

¹⁴ Ceci est lié à certaines conditions, voir Code de la nationalité belge, 12-7-1984.

déjà commencé la procédure de naturalisation ou ont l'intention de le faire (Saaf, Hida et Aghbal 2010, 32).

Figure 2 : L'évolution des effectifs des étrangers marocains avec un statut légal en Belgique, 1960 - 2010.



Source: CGKR (2011) p118 Figure 4.16, basées sur des données des Recensements et du Registre National, Direction générale Statistique et Information économique.

1.4 Coopération entre le Maroc et la Belgique en matière de migration

En tant qu'Etat membre de l'Union européenne, la Belgique aligne sa coopération dans le domaine de la migration dans une large mesure sur la politique européenne. Nous nous limitons donc ici à d'autres initiatives, qui se situent principalement au niveau des politiques bilatérales. Bien que la coopération entre le Maroc et la Belgique en matière de migration devait initialement encourager et réglementer la migration du travail, l'accent s'est déplacé aujourd'hui sur les retours, l'information sur le potentiel au Maroc et l'encouragement des Belgo-Marocains à contribuer au développement de leur pays d'origine.

Depuis 1984, la Belgique dispose d'un programme de retour et d'émigration pour les demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière (Retour et Emigration des demandeurs d'asile en Belgique - REAB). Depuis 2000, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) reprend certaines des tâches logistiques de ce programme. Le but est de soutenir le retour et la réintégration des demandeurs d'asile, ou des migrants sans papiers qui acceptent de retourner volontairement au Maroc. Il sert notamment à stimuler les activités des micro-entreprises des rapatriés et des programmes spécifiques pour les groupes vulnérables (mineurs non accompagnés). Il s'agit en fait d'un petit projet, vu que seuls 157 Marocains ont fait usage de ce programme durant la période 2005-2011 (OIM/Fedasil 2012).

La Belgique travaille également avec le Maroc dans le cadre des rapatriements forcés des migrants marocains expulsés, même s'il n'existe pas d'accord de réadmission. Le secrétaire d'Etat belge à l'Intégration, asile, immigration et

intégration sociale a récemment (2012) qualifié, cette coopération avec le Maroc de « satisfaisante », le Maroc étant parmi les 5 premiers pays des rapatriements forcés : à ce jour 267 rapatriements sur le Maroc. Par ailleurs, et toujours dans le contexte du rapatriement forcé, un travail est lancé pour une entente administrative sur l'échange électronique des empreintes digitales.

En raison du nombre des migrations par le mariage dans les flux migratoires contemporains vers la Belgique, on accorde beaucoup d'attention à l'accompagnement de cette forme de migration. Récemment, des initiatives ont été prises avec le soutien du gouvernement régional flamand pour informer les migrants potentiels marocains (et autres) et les sensibiliser aux conséquences qui peuvent découler de leur choix de mariage et toutes les facettes de la vie en Belgique (travail, langue, études, etc.)¹⁵. Toutefois, certaines de ces initiatives sont parfois perçues comme un moyen pour décourager les candidats potentiels pour une migration de mariage, considérée souvent par les décideurs politiques comme problématique.

Une question non liée à la migration, mais tout aussi importante lorsque nous parlons de la coopération transfrontalière dans le cadre de la migration est la coopération au développement et la solidarité internationale. La tendance internationale à reconnaître les migrants comme des acteurs clés du développement dans leurs pays d'origine est également présente en Belgique (Michielsen, Notteboom & Lodewyckx 2012). En 2007 le programme MEDMA (Marocains résidant à l'étranger pour le développement du Maroc) a été lancé, basé sur un partenariat entre le ministère belge de la Coopération au développement, l'OIM, la Fondation Hassan II, le Ministère Chargé des Marocains résidant à L'Étranger (MRE), et les Chambres de Commerce et les Centres Régionaux d'Investissement (CRI). En 2012 MEDMA2 a été mis sur pieds avec l'objectif de « fournir des informations techniques, financières et administratives à jour aux investisseurs potentiels »¹⁶. Il leur permettra également d'obtenir des conseils sur l'accès aux mécanismes nationaux existants pour faciliter leurs investissements. D'autres collaborations existent autour des solidarités transnationales entre les gouvernements des différents niveaux politiques (gouvernements locaux, régionaux, provinciaux et nationaux)¹⁷ en Belgique et au Maroc et d'autres associations de migrants Belgo-Marocains.

2. Société : étude socio-démographique de la communauté marocaine de Belgique et de son intégration

2.1 Les caractéristiques démographiques

Le profil démographique de la population marocaine en Belgique n'est pas homogène. Alors que les migrants arrivés dans le contexte de la migration de main-d'œuvre étaient essentiellement des jeunes hommes, le regroupement familial des années 1970 a entraîné une féminisation du profil de cette population. Quant à la

¹⁵ Voir par exemple le site informatif <http://www.huwelijksmigratie.be/fr> et le coffret d'introduction pour les familles immigrantes (<http://www.migreren.inburgering.be/fr>)

¹⁶ <http://www.iom.int>

¹⁷ Coopération au développement est une compétence au niveau politique local, régional et national en Belgique.

migration actuelle des nouveaux arrivants marocains, elle est plus équilibrée entre les sexes: 51% des nouveaux arrivants sont des femmes.

En plus de la féminisation de la communauté, la première vague du regroupement familial a déclenché une dynamique de rajeunissement de la population belgo-marocaine à la fois par la migration des enfants nés au Maroc et par l'élargissement des familles en Belgique. Le profil d'âge des nouveaux arrivants est aussi jeune, mais ceci est plus lié à l'arrivée de jeunes adultes qu'à la migration des enfants. En effet, seuls 7% des nouveaux arrivants ont moins de 15 ans. Le nombre relativement faible des enfants du Maroc qui migrent vers la Belgique aujourd'hui est lié aux modèles de formation familiale des migrations de mariages: à la différence des travailleurs migrants des années 1960, les enfants naissent après que les partenaires se soient réunis en Belgique (CECR 2011). Les jeunes adultes sont cependant très bien représentés: 40% des nouveaux arrivants ont un âge qui se situe entre 15 et 29 ans (CECR 2011).

Bien que la population d'origine marocaine soit plutôt jeune par rapport à l'ensemble de la population belge, elle comporte aussi de plus en plus de personnes âgées. Il s'agit principalement des migrants marocains qui, arrivés en Belgique entre 1960 et 1980, ont atteint aujourd'hui l'âge de la retraite (Lodewijckx 2007). Il existe certes une prise de conscience et un débat dans le secteur de la santé sur la nécessité de soins appropriés pour les migrants âgés¹⁸, mais les chiffres réels sur l'ampleur du «vieillissement» de la population marocaine sont rares. Une étude un peu ancienne, qui a utilisé des données de 2004, faisait déjà mention de 6453 personnes marocaines de plus de 60 ans dans la région flamande et prédisait que ce groupe doublerait d'effectifs en 2010 et serait multiplié par près de quatre fois en 2020. Les chercheurs ont aussi prédit que le groupe de Marocains de 80 ans augmenterait de façon exponentielle (Lodewijckx 2007).

En ce qui concerne la formation de la famille par les Belgo-Marocains, la migration de mariage reste un phénomène très important. Même les jeunes adultes d'origine marocaine nés en Belgique choisissent pour une grande part leurs conjoints directement au Maroc. En 2002-2003, 65% des femmes marocaines de la «deuxième génération»¹⁹ dont l'âge est compris entre 18 et 34 ans se mariaient avec un conjoint du Maroc, et ce pourcentage dépasse 50% chez les hommes marocains (Lodewijckx 2010). Des données plus récentes semblent confirmer cette tendance (Hartung, Vande Zande, Phalet & Swyngedouw 2011). Les mariages mixtes avec un conjoint belge sont cependant plutôt rares: 10% environ des hommes et 5% des femmes (Lodewijckx 2010). Une autre recherche récente a cependant indiqué une nouvelle tendance en signalant une forte baisse dans les mariages de migration entre 2001 et 2008 (Verhaeghe, Van der Bracht & Van de Putte 2012). Mais le choix d'une migration de mariage ne signifie pas que la formation de la famille soit restée identique au cours des années; il y a en effet des évolutions importantes. Ainsi, il semblerait que le nombre d'enfants et l'âge du mariage soient semblables à ceux de la population belge (Schoenmaeckers, Lodewijckx & Gadeyne 1999).

¹⁸ Voir entre autre OVALLO, la plateforme de consultation pour personnes âgées «Overleg Allochtone Ouderen»

¹⁹ Les personnes nées en Belgique dont les parents sont des immigrants marocains.

2.2 La répartition spatiale de la population Belgo-Marocaine : une forte concentration spatiale

Quand on considère la répartition des étrangers marocains²⁰ au niveau des trois régions (Tableau 5 et carte 1), on remarque immédiatement la forte concentration de la région de Bruxelles-Capitale. Près de la moitié de cette population vit dans la capitale belge, un tiers dans la Région flamande et le reste dans la Région wallonne. Lorsque nous tenons compte de la dispersion et de la taille de la population totale, nous trouvons réellement peu de différences entre la présence relative des étrangers ayant la nationalité marocaine en Flandre et en Wallonie, respectivement, 0,48% pour la première Région et 0,45% pour la seconde. En revanche, la concentration à Bruxelles est remarquable puisque ces Marocains constituent 3,63% de la population bruxelloise.

Tableau 5 : La répartition par régions des étrangers de nationalité marocaine (le 1-1-2011)

Région	Effectifs	% de la population de nationalité marocaine (1)	% de la population totale (2)
Le Royaume (= total)	84 735	100%	0,77%
Région Flamande	28 198	33,3%	0,48%
Région Wallonne	15 875	18,7%	0,45%
Région de Bruxelles-Capitale	40 662	48,0%	3,63%

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie.

(1) Le pourcentage par rapport à la population ayant la nationalité marocaine

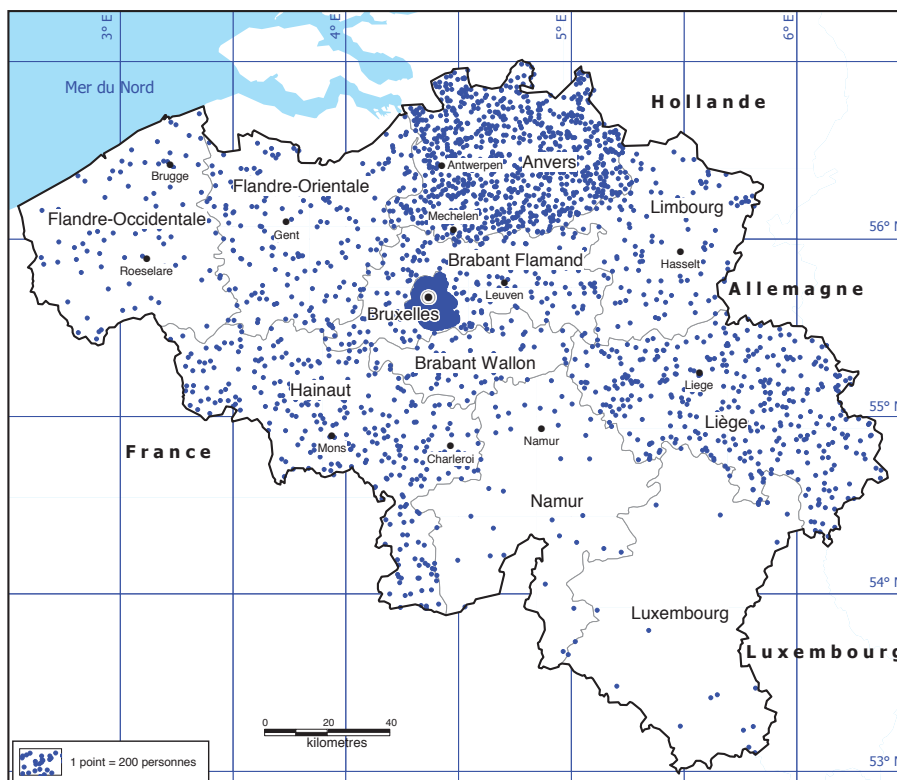
(2) Pourcentage par rapport à la population totale

La carte 1 illustre la forte concentration spatiale de la communauté marocaine en Belgique avec notamment la place qu'occupe la région capitale comme principal foyer de cette communauté. Elle montre aussi la deuxième place qu'occupe la province d'Anvers dans cette concentration spatiale avec presque 20% de la population marocaine.

La répartition des étrangers ayant la nationalité marocaine dans les villes et les municipalités, révèle deux tendances apparemment contradictoires. D'une part, il y a une forte diffusion puisque les étrangers de nationalité marocaine ne sont absents que dans 43 des 589 villes et municipalités de la Belgique. Mais d'autre part, il y a une forte concentration dans un certain nombre de villes et de villages. En fin de compte si on cumule les populations étrangères marocaines des 20 villes où vivent le plus d'étrangers de nationalité marocaine (Tableau 6), ce sont plus de 75% de tous les étrangers qui sont de nationalité marocaine, alors que dans ces municipalités vivent seulement un peu plus de 20% de l'ensemble de la population belge.

²⁰ En ce qui concerne la répartition spatiale de la population Belgo-Marocaine sur le territoire belge, seules les données concernant les étrangers marocains sont disponibles. On ne dispose pas d'informations sur la population totale d'origine marocaine. Il n'est pas exclu que la répartition spatiale de ce dernier groupe ait une configuration déviante.

Carte 1 : Répartition de la population marocaine sans nationalité belge vivant en Belgique par région



Source : SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. Cartographie : A. Binane - CERGéo, 2013

Si maintenant on considère la répartition dans les villes, regroupées par régions, on relève qu'en Région flamande la majorité vit dans la ville d'Anvers (près de 15%), suivie de Malines, Gand, Lokeren et Sint-Niklaas. Même si la ville d'Anvers est la ville qui accueille le plus grand groupe de Marocains, 11 des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale se retrouvent dans le top 20 des communes avec le plus d'habitants de nationalité marocaine. Par ailleurs, dans certaines communes de Bruxelles, et contrairement à ceux de la Région flamande et wallonne, les Marocains représentent souvent une proportion relativement importante de la population totale, avec le taux le plus élevé, 8,08% à Sint-Jans Molenbeek. Dans la région wallonne, ce sont les villes de Liège, Charleroi et Verviers où vivent la plupart des étrangers de nationalité marocaine. En plus de ces fortes concentrations de Marocains dans la capitale Bruxelles et un certain nombre de villes de la Région flamande et wallonne, on peut aussi relever que la majorité de ces ressortissants vivent dans les zones urbaines.

Tableau 6 : Les 20 villes belges avec le plus d'habitants marocains - (2011)

Municipalité	Effectifs	% de la population étrangère de nationalité marocaine	% de la totalité de la population de la commune
Anvers ¹	12450	14,69	2,52%
Bruxelles (ville) ³	8387	9,90	5,13%
Molenbeek-St-Jean ³	7409	8,74	8,08 %
Schaerbeek ³	6217	7,34	4,95%
Anderlecht ³	5539	6,54	5,13%
Liège ²	4191	4,95	2,15%
Charleroi ²	2843	3,36	1,38%
Malines ¹	2446	2,89	2,99%
Forest ³	2342	2,76	4,51%
Saint-Gilles ³	2280	2,69	4,71%
Ixelles ³	1423	1,68	1,73%
Sint-Josse-ten-Node ³	1402	1,65	5,12%
Jette ³	1232	1,45	2,57%
Koekelberg ³	977	1,15	4,82%
Gand ¹	952	1,12	0,38%
Verviers ²	839	0,99	1,51%
Vilvorde ¹	818	0,97	2,02%
Evere ³	796	0,94	2,18%
Lokeren ¹	674	0,80	1,39%
Sint-Niklaas ¹	606	0,72	0,83%
Total	63.823,00	75,32%	

Source: SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. ¹ Région flamande; ² Région wallone; ³ Bruxelles-Capitale

Toutefois, l'accent mis sur les villes dissimule de fortes concentrations qui peuvent exister au niveau des quartiers. Pour illustrer cela citons l'un des plus grands quartiers de la ville d'Anvers, le district de Borgerhout, où près de 1 habitant sur 4 est de nationalité marocaine (Clycq 2011). Les chiffres ci-dessus reflètent uniquement la répartition géographique des ressortissants étrangers de nationalité marocaine, soit une partie limitée de la population totale d'origine marocaine. Pour ce dernier groupe les chiffres sont plus difficiles à obtenir, dans la mesure où les statistiques nationales font en général une distinction selon la nationalité et non selon l'origine. Il y a des villes et communes flamandes qui disposent d'informations qui montrent qu'à Anvers 2,52% des habitants sont des étrangers ayant la nationalité marocaine, alors que 11% de la population anversoise sont d'origine marocaine²¹ (Lokale Inburgerings & Integratiemonitor 2012)²².

²¹ Dans ce monitor l'origine est définie comme « la nationalité non belge la plus ancienne d'une personne et pour ceux qui vivent encore à la maison, la nationalité non belge la plus ancienne de la mère (ou du père s'il est monoparental) ».

²² Ce ratio (environ 1 étranger marocain pour 4 personnes d'origine marocaine) peut être trouvé dans de nombreuses villes flamandes, y compris Ostende, Gand et Malines.

Les nouveaux arrivants en provenance du Maroc ne s'installent pas uniformément en Belgique. A nouveau, Bruxelles et Anvers forment les principaux pôles d'attraction. Ces villes reçoivent chacune environ 2.500 nouveaux arrivants marocains par an. Il y a aussi un fort afflux à Liège (environ 1250) et dans une moindre mesure à Charleroi (environ 250) (CECR, 2011).

2.3 Les élèves d'origine marocaine dans le système d'enseignement

Tant dans le secteur d'enseignement qu'au sein de la communauté belgo-marocaine même, circule l'idée que la scolarité des enfants d'origine marocaine est souvent difficile. Cette affirmation s'appuie sur certaines problématiques qui émergent également de la recherche scientifique et des statistiques portant sur le secteur de l'éducation (Jacobs et al, 2009; Lodewyckx, Clycq & Nouwen 2012).

L'éducation en Belgique commence à partir de l'âge de 2,5 ans. L'enseignement pré-primaire (de 2,5 à 5 ans) n'est pas obligatoire, mais un enfant qui ne commence pas sa scolarisation à 2,5 ans rencontre généralement plus tard des difficultés dans son apprentissage (Hirtt et al 2007). De ce fait, les enfants marocains courent plus que d'autres le risque de rencontrer ces difficultés puisque 36% des enfants d'origine maghrébine ayant entre 2,5 et 3 ans ne suivent pas l'enseignement pré-primaire contre seulement 16% des enfants d'origine belge.

A l'école primaire, les enfants d'origine maghrébine²³ présentent presque deux fois plus souvent un retard d'apprentissage d'un an que les autres enfants issus de l'immigration, et jusqu'à 10 fois plus souvent que les enfants sans migration (Duquet, et al 2006). Ce fossé éducatif devient plus prononcé à un âge plus avancé, ce qui suggère que le système éducatif belge n'arrive pas à réduire les différences sociales existantes, mais les maintient et les augmente même. À l'âge de 14/15 ans, seul environ un élève sur trois d'origine marocaine²⁴ n'éprouve aucune difficulté d'apprentissage, alors que plus de 1 à 4 élèves ont au moins deux ans de retard. L'écart avec les élèves d'origine belge est immense: chez ces élèves, une large majorité (7 sur 10) ne connaît aucune difficulté et seulement un élève sur 20 a un retard d'apprentissage de plus de deux ans (CeMIS, recherche, SDL et IMMRC 2011).²⁵ Cependant, la différence entre les élèves d'origine marocaine et turque est négligeable, ce qui suggère que cette question transcende la communauté marocaine.

Lorsqu'on pousse plus loin l'analyse de l'éducation des jeunes belgo-marocains, nous observons des différences importantes. Lors des quatre dernières années de l'enseignement secondaire belge, les élèves doivent choisir parmi quatre itinéraires différents, qui varient considérablement en termes de contenu des cours et de perspectives d'avenir. L'enseignement secondaire général (ESG) offre une formation générale et prépare les élèves aux études supérieures. Dans l'enseignement secondaire professionnel (ESP), les élèves apprennent un

²³ Dans cette étude, aucune distinction n'est faite selon le pays d'origine, mais les élèves ont été regroupés par région d'origine. Étant donné la prédominance de la population marocaine au sein de la population d'origine nord-africaine en Belgique, nous pouvons dire que ces chiffres s'approchent de la situation marocaine.

²⁴ Dans cette étude, « l'origine ethnique » est basée sur la naissance des quatre grands-parents.

²⁵ Ces chiffres représentent environ 11.000 élèves des écoles situées dans les villes d'Anvers, Gand et Genk.

métier spécifique et sont prêts à entrer immédiatement sur le marché du travail. L'enseignement secondaire technique (EST) combine en général cours théoriques et techniques et offre à la fois une ouverture possible sur l'enseignement supérieur et un accès immédiat au marché du travail. Enfin, il y a la certification (ESA), qui combine l'enseignement général avec les arts. Alors que les parcours sont équivalents sur le papier, la pratique de l'éducation indique l'existence d'une forte hiérarchie, où l'enseignement général (ESG) se situe au sommet, alors que l'enseignement professionnel (ESP) se trouve en bas de l'échelle. Les élèves d'origine marocaine sont proportionnellement beaucoup plus susceptibles de finir dans l'enseignement professionnel (ESP) : près de la moitié des élèves d'origine marocaine se trouvent à l'âge de 15 ans dans l'ESP, contrairement aux élèves d'origine belge qui n'y sont que pour moins de 15%. Par contre, les élèves d'origine marocaine sont sous-représentés dans l'ESG : un peu plus que 22% se trouvent à l'âge de 15 ans dans ce parcours contre plus de 50% pour les élèves d'origine belge (CeMIS, HIVA, SDL & IMMRC 2011).

Un autre indicateur pertinent est le décrochage scolaire, soit la proportion d'élèves qui quittent l'enseignement secondaire sans diplôme. Avec un taux moyen de 11,1% dans la population entre 18 et 24 ans, la Belgique se situe au milieu de l'échelle au niveau européen (Commission Européenne 2011). Toutefois, la part des jeunes en décrochage scolaire est significativement plus élevée chez les enfants issus de l'immigration que chez les élèves d'origine belge (Duquet et al 2006)²⁶. Cette différence semble relativement plus significative chez les filles que chez les garçons (Tableau 7). Quand nous considérons en particulier les élèves d'origine nord-africaine, leur part semble beaucoup plus élevée puisque 41% des filles et un peu plus de 45% des garçons d'origine nord-africaine quittent l'enseignement secondaire sans diplôme.

Tableau 7 : Le décrochage scolaire des élèves de l'enseignement secondaire, selon l'âge et l'origine

	Les élèves sans origine étrangère	Les élèves avec une origine étrangère	Les élèves d'origine nord-africaine
Garçons	13%	30,1%	45,5%
Filles	7%	25%	41%

Source : Duquet et al. (2006), basé sur les données SONOR

Que les passages vers l'enseignement supérieur des élèves d'origine marocaine soient relativement faibles, ne surprend pas en raison des problèmes évoqués ci-dessus. Les élèves d'origine marocaine font moins vite le pas vers l'enseignement supérieur (Vandezande et al. 2008). Les données de l'université d'Anvers²⁷ montrent que le taux de réussite des étudiants d'origine arabe/maghrébine

²⁶ Dans cette étude, aucune distinction n'est faite selon le pays d'origine, mais les élèves ont été regroupés par région d'origine. L'analyse s'est limitée aux écoles flamandes.

²⁷ Les universités belges ne retiennent pas des données systématiques sur les carrières scolaires des élèves d'origine étrangère dans l'enseignement supérieur. Si des chiffres sont publiés, c'est généralement sans distinction selon l'origine ethnique des élèves. Seule l'université ci-dessus l'a mentionné.

ou turque dans leur première année universitaire est trois fois inférieur à celui des étudiants belges. Cet écart est également de nature structurelle, il n'a pas baissé au cours des 10 dernières années (Rottiers, Defrancq & Rouwens 2004). Les chiffres sur le diplôme le plus élevé obtenu en Belgique par des jeunes nés d'origine marocaine (Tableau 8) indiquent également des différences entre les garçons et les filles. Les filles optent plus souvent pour des écoles supérieures que pour l'université. À l'université, l'accent est davantage mis sur l'acquisition des connaissances et les compétences appliquées plutôt que les connaissances et compétences scientifiques. La prévalence plus élevée de garçons que de filles dans l'enseignement universitaire est d'ailleurs atypique pour l'enseignement belge: pour les étudiants d'origine belge aujourd'hui, les femmes sont fortement représentées à l'université. En outre, ces chiffres montrent également que les jeunes d'origine marocaine à Anvers sont moins susceptibles d'avoir un diplôme d'études supérieures que ceux de Bruxelles. Ceci s'explique peut-être en partie par le profil socio-économique des migrants marocains de première génération (parents et grands-parents) qui est différent selon qu'on est à Anvers ou à Bruxelles. A Anvers cette immigration était moins qualifiée qu'à Bruxelles, et cette différence influence la scolarité des enfants d'immigrés..

Tableau 8 : Le diplôme le plus élevé chez les 18- 35 ans d'origine marocaine, nés en Belgique, (non compris les étudiants à temps plein) à Bruxelles et Anvers

	Bruxelles		Anvers	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Sans diplôme d'enseignement secondaire	29,4%	25,3%	27,2%	25%
Diplôme d'enseignement secondaire	36,5%	39,2%	62,4%	48,4%
Spécialisation 6 ^{ème} année après l'enseignement secondaire	7,1%	3,8%	9,0%	13,3%
Enseignement supérieur (non-universitaire) à Bruxelles et Anvers (étudiants non compris)	17,6%	24,1%	2,3%	11,7%
Enseignement universitaire ou doctorat)	7,1%	6,3%	4,5%	1,6%
Sans diplôme	2,4%	1,3%	1,5%	0,0%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Vandezande et al. (2008).

Les raisons des difficultés rencontrées par les jeunes d'origine marocaine dans le système éducatif font l'objet d'un débat intense. Sans rentrer dans les détails, il est utile de clarifier brièvement certains aspects de ce débat. Duquet et al (2006) identifient environ deux différents modèles d'explication possibles en relation avec la situation éducative défavorable des jeunes issus de l'immigration, l'hypothèse de l'intégration et l'hypothèse du retard d'apprentissage. *L'hypothèse de l'intégration* explique que les problèmes sont dus aux facteurs culturels et aux difficultés d'adaptation des migrants comme l'apprentissage de la langue, l'assimilation des valeurs, les identifications ethniques, etc. *L'hypothèse du retard* explique la situation de l'éducation par le statut socio-économique généralement faible des parents qui seraient donc incapables de soutenir leurs enfants dans leurs scolarités. De nombreuses études confirment la forte influence du milieu socio-économique sur le parcours scolaire (Groenez, Van den Brande et Nicaise 2003),

notamment pour les étudiants d'origine marocaine. Ces études confirment donc l'hypothèse du retard du à la très faible situation socio-économique des parents marocains. Toutefois, cela ne signifie pas que les facteurs culturels soient complètement mis à l'écart. Duquet et al (2006) soulignent, par exemple, que les facteurs culturels, comme la langue maternelle parlée (français/néerlandais par rapport à la langue d'origine) ont un impact sur l'opportunité ou non d'obtenir un diplôme chez les jeunes d'origine nord-africaine et turque alors que cela ne joue aucun rôle pour les étudiants d'autres origines étrangères. En plus de l'intégration et des modèles explicatifs basés sur ces deux hypothèses, d'autres études avancent une troisième explication; *l'hypothèse scolaire*. Celle-ci souligne comment les caractéristiques de l'école (politique de l'école, attitude des enseignants, qualités des leçons, composition de la population étudiante, etc.) peuvent fortement influencer le parcours scolaire des élèves. Cette hypothèse scolaire pour les élèves d'origine marocaine confirme la constatation que de nombreux enseignants, en particulier ceux travaillant dans les écoles avec une forte concentration d'élèves musulmans, ont une attitude négative prononcée envers leurs élèves musulmans (Agirdag, Loobuyck & Van Houtte 2012). Cela reflète le discours stigmatisant du personnel vis-à-vis des musulmans qu'on peut aussi retrouver dans la société belge élargie (Clycq, Nouwen & Vandenbroecke 2013). Il est cependant clair que la situation difficile de l'enseignement chez ce groupe d'étudiants ne peut être attribuée à une seule cause, mais consiste en une accumulation de plusieurs problèmes à la fois.

2.4 L'enseignement de l'arabe

Une grande partie des Belgo-marocains est née en Belgique et a suivi sa scolarité dans les écoles belges selon les systèmes régionaux où le français ou le néerlandais est la langue officielle. Pour ce groupe, une maîtrise de la langue arabe (standard moderne ou dialectal marocain) ou berbère n'est pas évidente. Bien qu'ils éprouvent un grand attachement émotionnel à leur «propre» langue, ils ont généralement plus de facilités à s'exprimer en néerlandais ou en français (Clycq 2009). En outre, la langue arabe a un statut spécial pour les croyants musulmans. Chez les jeunes musulmans d'origine marocaine, il y a un besoin croissant de comprendre le contenu du Coran par eux-mêmes (King 2008) et la maîtrise de l'arabe en serait la clé. Il n'est donc pas surprenant qu'il existe une demande croissante pour plus d'enseignement de la langue arabe.

Offre pour enfants et jeunes

L'enseignement est une compétence communautaire en Belgique. Cela signifie que la communauté flamande et française mènent chacune sa politique d'enseignement, ce qui aboutit à deux systèmes éducatifs différents. Cela explique évidemment la différence de traitement de la langue arabe dans l'enseignement ordinaire des deux parties de la Belgique. Au sein de l'offre régulière en Flandre au niveau de la maternelle, du primaire et du secondaire, la langue arabe n'est pas proposée parmi les langues étrangères, même si la demande émanant des organisations de migrants pour un enseignement dans leurs propres langues et cultures (OETC) existe depuis longtemps (Roosen 2012). Cependant, la situation pourrait changer dans le futur: depuis 2014-2015, les écoles secondaires flamandes auront le libre choix en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement d'une quatrième langue étrangère,

(qui est instruite dans les deux dernières années de l'enseignement secondaire)²⁸ et il y aurait donc la possibilité d'organiser des cours d'arabe. Dans la communauté française par contre, les écoles primaires et secondaires peuvent dans le cadre du «Programme d'ouverture aux langues et cultures» (OLC) introduire un certain nombre d'heures par semaine pour une introduction aux langues et cultures étrangères. À cette fin, un accord de coopération a été mis en place avec différents pays d'origine²⁹, dont le Maroc, qui prévoit les enseignements OLC. Durant l'année scolaire 2011-2012, 49 écoles ont offert des cours de langue arabe et 13 écoles ont offert des cours interculturels où la culture marocaine est centrale.

En dehors du système scolaire, il y a un large éventail de formations complémentaires pour les enfants, organisées par différents acteurs. De nombreuses associations de mosquées marocaines proposent l'arabe (classique) pour les enfants, souvent dans le cadre de leur éducation religieuse islamique. En outre, de nombreuses associations socio-culturelles et des centres culturels proposent des cours de langue. Enfin, il n'est pas inhabituel que la connaissance de la langue arabe classique soit perfectionnée à travers des cours privés.

En ce qui concerne l'apprentissage de la langue parlée d'origine, notamment l'arabe dialectal marocain et/ou de la langue amazigh, différentes stratégies sont utilisées par les parents. Outre de pratiquer ces langue(s) avec leurs enfants, la garde des enfants par les grands-parents est également utilisée pour transmettre la connaissance linguistique. Ces stratégies sont principalement utilisées lorsque les enfants sont petits, car il est très difficile de maintenir ces stratégies lorsque les enfants sont plus âgés (Clycq 2009).

Offre pour adultes

Dans plusieurs écoles supérieures, il y a la possibilité de suivre une formation de traducteur ou d'interprète en langue arabe. Ces filières sont attrayantes pour de nombreux étudiants d'origine marocaine, car elles combinent une certaine valeur du diplôme sur le marché du travail et la possibilité de se plonger dans une langue qui est liée à leurs racines. Au niveau universitaire, il existe également une formation d'islamologie et langue arabe à temps plein au sein de plusieurs universités belges.

Il y a aussi une demande croissante de cours à temps partiel et du soir, proposés par les écoles supérieures, les organisations de migrants ainsi que les écoles privées. Outre les leçons d'arabe standard moderne, il y a également un éventail limité mais croissant de cours d'arabe parlé marocain (darija) et d'amazigh. Cette offre plait de plus en plus aux personnes d'origine marocaine nées en Belgique. Différents motifs expliquent cela: on veut maîtriser la langue d'origine afin de mieux communiquer avec leur famille au Maroc, et être en mesure de s'exprimer lors d'un voyage au Maroc ou avec la belle-famille marocaine qui parle une autre langue d'origine (darija vs. amazigh).

²⁸ Jusqu'à maintenant ce choix était limité à l'espagnol, l'italien et le russe.

²⁹ Les pays avec lesquels la Belgique a un accord sont l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Roumanie, la Turquie et la Chine.

2.5 Intégration et participation politique

L'intégration des personnes d'origine marocaine dans la société d'accueil peut être mesurée à travers leur participation dans divers domaines sociaux importants tels que l'éducation, l'emploi, la vie sociale et politique. Certains de ces domaines sont traités par ailleurs et nous nous limitons ici à un aspect spécifique, qui est la participation politique. En raison de son rôle essentiel dans le système politique démocratique, la participation politique a aussi une grande valeur symbolique.

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que la présence des originaires du Maroc sur la scène politique belge a considérablement évolué en quelques décennies et uniquement dans un sens positif. Certains facteurs et des développements institutionnels spécifiques ont contribué à une représentation politique relativement forte des minorités ethniques en Belgique (Zibouh 2011) et cela s'applique aux Belgo-Marocains également. Tout d'abord, il y a eu l'effet de la loi sur la nationalité qui durant la dernière décennie a été assez souple, ce qui a permis à beaucoup d'étrangers d'acquérir la nationalité belge et donc les droits politiques qui lui sont associés. La grande majorité des Belgo-marocains bénéficie donc du droit de vote et du droit d'éligibilité. Il y a ensuite l'effet du système politique belge qui est basé sur la représentation proportionnelle. Il faut signaler également la diminution en 2001 du poids du vote sur liste au profit du vote nominal, ce qui met en avant les candidats ayant un grand nombre de voix³⁰. Il y a aussi le vote obligatoire en Belgique³¹, de sorte que même les personnes ayant une situation socio-économique peu élevée - dont de nombreux Belgo-marocains - doivent voter. Enfin, le droit de vote des étrangers au niveau local mis en place en 2006 donne la possibilité aux étrangers qui résident au moins depuis 5 ans en Belgique de voter aux élections municipales, sur présentation d'une demande écrite. Toutefois, ils ne peuvent pas se présenter aux élections comme candidats.

Un des indicateurs de la présence croissante de personnes d'origine marocaine sur la scène politique, est la composition des listes électorales. La composition de ces listes électorales est du ressort des partis politiques eux-mêmes³² et il n'est pas surprenant que la couleur idéologique du parti joue un rôle dans l'établissement de ces listes. Traditionnellement, ce sont les partis de gauche qui ont le nombre le plus élevé de candidats d'origine étrangère et les partis de droite qui ont le nombre le plus faible. D'autre part, aujourd'hui tous les partis (à l'exception de l'extrême droite) pensent que la diversité ethnique a une importance électorale. Cela se voit clairement dans les dernières élections locales qui ont eu lieu en octobre 2012 en Flandre. Alors qu'en 2006, 6,74% des candidats aux élections des listes électorales étaient de souche non belge, en 2012, ce nombre est passé à 9,46%. Parmi les candidats ayant une origine étrangère, en 2012, près de 30% avaient un nom maghrébin, ce qui représente près de 3% du nombre total de

³⁰ Ce système donne à l'électeur la possibilité de rompre la hiérarchie des candidats sur le bulletin de vote, tel que déterminé par les partis politiques. Cela peut aussi lutter contre la discrimination au sein des partis.

³¹ Celui qui ne vote pas risque une amende. Il n'est pas obligé de faire un choix efficace, l'électeur peut aussi émettre un vote blanc.

³² La seule obligation légale dans la composition des listes électorales, est qu'elles doivent contenir autant de femmes que d'hommes. En outre, les 1^{ère} et 2^{ème} places sur la liste des candidats doivent être occupées par des sexes différents.

candidats (Forum des minorités 2012b). Ceci suggère que les personnes d'origine marocaine sont relativement bien représentées sur les listes électorales locales³³.

En ce qui concerne la présence de personnes d'origine marocaine parmi les élus politiques aux élections municipales en 2012 il y avait quelque 130 candidats d'origine marocaine qui ont été élus (CCME 2012). La majorité d'entre eux (95 sur 130) sont basés dans les communes bruxelloises. Une étude a révélé qu'environ la moitié de tous les élus d'origine étrangère en Flandre et 2/3 des élus d'origine étrangère à Bruxelles sont d'origine maghrébine (Minderhedenforum 2012a), ce qui est également un indicateur de la forte présence d'élus d'origine marocaine. Lors de ces élections le premier bourgmestre d'origine marocaine en Belgique a été élu³⁴, et ce, 24 ans après l'élection du premier conseiller d'origine marocaine en Belgique (1988) et 13 années après que le premier député d'origine marocaine siège au parlement (1999). En 2004, le premier politicien d'origine marocaine a été nommé ministre dans le gouvernement de la Communauté française.

Pour ce qui est des comportements électoraux des Belgo-Marocains, ce sont surtout les partis socialistes (sp.a et PS) qui sont très populaires aux yeux de cet électorat: environ deux sur trois électeurs d'origine marocaine³⁵ ont voté en 2006 pour ces partis à Bruxelles et Anvers. Cette observation est également cohérente avec d'autres recherches, qui ont constaté que les Belgo-Marocains se sentent plus de affinités avec les partis socialistes (Saaf, Sidi Hida & Agdal 2009). Le caractère essentiellement urbain des Belgo-Marocains est une autre explication, ces partis socialistes étant traditionnellement forts dans les grandes villes. Enfin la faiblesse socio-économique de nombreux Belgo-Marocains, joue également un rôle, ces partis socialistes étant populaires parmi les groupes les moins aisés. Les partis démocrates-chrétiens (CDH et CDV), qui se situent dans le centre du spectre politique, occupent la deuxième place (Swyngedouw et al. 2010). Toutefois, il ne faut pas considérer cette loyauté forte envers les partis socialistes comme un comportement immuable. Aujourd'hui presque tous les partis (à l'exception de l'extrême droite) ont parmi leurs membres des politiciens d'origine marocaine, et de ce fait le comportement électoral de ce groupe pourrait être de plus en plus diversifié dans l'avenir.

2.6 La problématique de la mort dans l'émigration

Traiter de la problématique de la mort dans la migration dans le contexte belge, suppose plusieurs questions comme celles du traitement du corps, des rituels d'enterrement et de la sépulture (Dassetto 2011, p.122). Pour l'inhumation des corps, il y a deux possibilités: l'inhumation au Maroc ou en Belgique. La première pratique est appliquée de façon préférentielle depuis le début de la migration marocaine contrairement à la deuxième (Dassetto 1999). Le désir d'être enterré

³³ Au sein de la population maghrébine en Belgique, la population marocaine est la plus large.

³⁴ Il s'agit de Mme Nadia Sminaten, membre du parti politique N-VA et élue à la tête de la municipalité de Londerzeel. Toutefois, elle ne prendra ses fonctions de bourgmestre que dans la seconde moitié de la législature en 2016. Avant et durant les trois premières années de la législature, c'est un autre bourgmestre (Jozef De Borger) appartenant à un autre parti politique (CD&V) qui est à la tête de la municipalité.

³⁵ Ces chiffres concernent le comportement électoral des personnes nées en Belgique d'origine marocaine entre 18 et 35 ans durant les élections municipales de 2006.

au Maroc, qui est très répandu, répond à deux exigences importantes: d'abord, il s'agit d'un enterrement en terre musulmane et puis il y a la possibilité de le faire selon les rites funéraires musulmans, ce qui n'est pas toujours possible en Belgique (Ouali 1999). Pour rendre financièrement possible le rapatriement, une assurance auprès de plusieurs banques marocaines peut être souscrite. En outre, il existe à l'aéroport national de Bruxelles une compagnie d'aviation spécialisée dans le rapatriement des défunts. Toutefois, il est devenu plus facile d'être enterré en Belgique ces dernières années pour ceux qui le souhaitent. Depuis les années 1980, il y a des emplacements pour musulmans dans divers cimetières en Flandre (Anvers, Houthalen) et en Wallonie (Liège, Farciennes), et depuis 1999, il existe un cimetière multiconfessionnel à Bruxelles, avec des parcelles respectivement juives, orthodoxes et musulmanes (Dasetto 2011, p.124). Aujourd'hui, ils existent 24 cimetières en Région flamande, quatre dans la Région de Bruxelles-capitale et 11 en Région wallonne où un arrangement personnalisé pour les musulmans est proposé³⁶.

Il reste que l'attachement à la ville natale marocaine pour y être enterré est plus valable pour les Marocains nés au Maroc et immigrés en Belgique que pour les Marocains nés en Belgique. Il n'est pas improbable que la proportion de Belgo-Marocains qui veulent être enterrés en Belgique au fil du temps va augmenter. Ceci est confirmé par des études qui ont relevé que le pourcentage des Belgo-Marocains souhaitant être enterrés au Maroc est passé de 95% en 1999 à 77% en 2009 (Ouali 1999; Saaf, Sidi Hida & Agdal 2009).

3. Economie

3.1 La position des Belgo-Marocains sur le marché du travail

La Belgique marque particulièrement peu de points quand il s'agit de l'emploi des étrangers non-européens. Aussi bien pour les personnes d'origine étrangère qui ont grandi en Belgique que pour ceux possédant la nationalité belge³⁷ - soit la majorité des personnes d'origine marocaine - la situation du marché du travail reste défavorable (OCDE 2008). Les problèmes d'adaptation qui sont directement liés à l'immigration - comme la langue ou la non considération des compétences acquises à l'étranger - ne sont pas suffisants pour une explication convaincante d'une position sur le marché du travail aussi faible (OCDE 2009). L'écart entre la population active d'origine étrangère et les belges d'origine est d'ailleurs également plus élevé en Belgique que dans les autres pays de l'OCDE (OCDE 2009).

A la lumière de ces résultats, nous pouvons dire que le marché du travail belge se caractérise par l'*ethnostratification* avec une hiérarchiquement en «couches ethniques». Alors que dans les couches supérieures (le marché primaire du travail), les personnes d'origine européenne sont surreprésentées, ce sont les travailleurs d'origine ou de nationalité non-européenne que l'on trouve surtout dans les couches inférieures (emploi secondaire). Or, le marché secondaire du travail se caractérise par un risque plus élevé de chômage, des conditions de

³⁶ Pour une actualisation de l'information, voir le site de l'Exécutif des Musulmans de Belgique: www.embnet.be

³⁷ La recherche montre que l'acquisition de la nationalité belge n'améliore pas nécessairement la situation de l'emploi, parfois c'est même le contraire (Vertommen, Martens et Ouali 2006).

travail plus médiocres et une plus grande précarité de l'emploi que le marché primaire (Vertommen & Martens 2006). Certes, plusieurs facteurs sont à l'origine de cette *ethnostratification*, mais celle-ci peut être surtout considérée comme un fort indicateur de la persistance de la discrimination contre les travailleurs d'origine étrangère sur le marché du travail belge (OCDE 2009).

Lorsque nous analysons de près la population des travailleurs potentiels parmi les Marocains (Tableau 9), nous constatons que la moitié est active sur le marché du travail et que 32% ont un emploi. Cependant, ces chiffres masquent des différences significatives entre les sexes. On remarque surtout que les femmes marocaines sont peu présentes sur le marché du travail: seules 26% parmi elles sont actives et 16% travaillent activement. Une explication possible serait le peu d'aspirations professionnelles chez les femmes marocaines nouvellement arrivées, principalement dans le cadre de la migration de mariage. Leur insertion dans le marché du travail peut également être entravée par le choix qu'elles font de rester au foyer pour s'occuper des enfants, alors que le conjoint est considéré comme le pourvoyeur de ce foyer en revenus (Geets 2006; Carpenter et al 2000). Mais ce modèle traditionnel du genre s'il a un impact certain, n'explique que partiellement le faible taux de présence des femmes marocaines sur le marché de l'emploi. En effet, une proportion importante de femmes marocaines actives est à la recherche d'un emploi (37%). Les facteurs qui jouent un rôle autant pour les hommes que pour les femmes, restent l'handicap de la langue et le faible niveau d'études (Okkerse & Termote 2004). Chez les hommes, 75% sont actifs sur le marché du travail et 49% parmi ces derniers travaillent, ce qui est une proportion significativement plus élevée que chez les femmes. Le taux d'activité des hommes marocains est même légèrement plus élevé que la population active masculine belge dans sa totalité. Cependant, comme pour les femmes marocaines, le taux d'emploi est nettement inférieur à celui de la population née en Belgique, bien que la différence entre les hommes soit moins élevée (une différence de 20% pour les hommes contre 40% pour les femmes). Contrairement au taux d'activité et au taux d'emploi, il y a peu de différences entre les sexes par rapport aux taux de chômage.

Pour comprendre la faible position sur le marché du travail des ressortissants marocains, il faut garder présent à l'esprit le profil de l'immigration marocaine contemporaine. La plupart des nouveaux arrivants marocains viennent en Belgique comme migrants conjugaux ou familiaux. Bien que peu de données soient disponibles sur leurs niveaux d'études (Geets et al 2006), il est largement admis que ces niveaux d'étude sont plutôt faibles³⁸. Le tableau 10 illustre bien cette faiblesse du niveau qui caractérise l'immigration marocaine comparée à la population totale de la Belgique.

Dans le groupe des Marocains peu qualifiés, ce sont surtout les femmes qui ont peu d'instruction: 71% des femmes sont peu qualifiées, contre 58% des hommes (Geets 2010, p.30). Lorsque ce groupe arrive sur le marché du travail, leur faible niveau d'éducation fait qu'elles ont non seulement des difficultés à trouver un emploi, mais aussi des emplois moins favorables. La demande en main-d'œuvre

³⁸ Une étude aux Pays-Bas, où existe également une grande migration dans le cadre du mariage et du regroupement familial, montre que 25% des migrantes dans le cadre du mariage ont seulement un diplôme du primaire (E-Quality 2009).

non qualifiée en Belgique est limitée et les personnes peu qualifiées subissent la concurrence des candidats plus qualifiés (Monster, 2012). Cependant, même les nouveaux arrivants marocains hautement qualifiés rencontrent des difficultés. Beaucoup ne parviennent pas à faire reconnaître leurs qualifications en Belgique. Par conséquent, les nouveaux arrivants hautement qualifiés trouvent généralement un emploi pour lequel ils sont surqualifiés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 43% des nouveaux arrivants marocains et turcs hautement qualifiés travaillent comme ouvriers - contre 3,3% du total des personnes hautement qualifiées en Belgique (Geets 2010).

Tableau 9 : Caractéristiques de l'activité de la population totale et des étrangers de nationalité marocaine, par sexe (moyenne pour 2007 et 2008).

	% des actifs ¹	% des actifs occupés ²	Taux de chômage ³ %
Population totale	67%	62%	7%
Hommes	73%	69%	7%
Femmes	61%	56%	8%
Etrangers marocains	50%	32%	36%
Hommes	75%	49%	35%
Femmes	26%	16%	37%
Différence en % des étrangers marocains vis à vis de la population totale	-17%	-30%	+29%
Hommes	+2%	-20%	+28%
Femmes	-35%	-40%	+29%

Source: Geets, 2010, p.41.

Pour les Marocains ayant été scolarisés totalement ou partiellement en Belgique, les causes des difficultés rencontrées sur le marché du travail se situent ailleurs. Elles sont d'abord liées à leur parcours scolaire qui nous l'avons déjà vu est peu satisfaisant. Après tout, la position sur le marché du travail est fortement dépendante de la formation reçue (Vandezande et al. 2008). Par exemple, le nombre élevé des jeunes d'origine marocaine qui décrochent de l'école secondaire sans diplôme est une cause directe du chômage très élevé des jeunes de ce groupe. Et lorsque des jeunes ayant décroché de l'école arrivent à trouver un travail, celui-ci est moins intéressant que celui offert aux jeunes ayant un diplôme (Commission Européenne 2011).

Plus généralement, il semblerait qu'indépendamment du diplôme, l'accès au marché du travail est plus difficile pour de nombreux demandeurs d'emploi d'origine marocaine³⁹ comparés à ceux d'origine belge. En moyenne, il leur faut plus de temps pour trouver un premier emploi et généralement ces premiers emplois seraient de moins bonne qualité (Glorieux & Laurijssen 2009). Une partie de l'explication pourrait être l'absence d'un réseau informel efficace comme ceux

³⁹ Ces constatations sont valables aussi pour les personnes d'une autre origine nord-africaine ou turque.

dont disposent souvent les personnes d'origine belge (Monster 2012). La situation dans l'emploi des Belgo-Marocains est également plus précaire, car ils travaillent souvent avec des contrats à durée déterminée et dans des conditions moins confortables. Leurs emplois sont également perçus comme moins captivants par eux-mêmes - il y a moins d'autonomie, peu de variation et un manque de possibilités d'auto-développement (Glorieux & Laurijssen 2009).

Tableau 10 : Niveau d'études⁴⁰ de la population active occupée en Belgique (15-64 ans) et de la population marocaine, (moyenne pour 2007 & 2008)

	Niveau bas		Niveau moyen		Niveau supérieur		Total
	%	valeur absolue	%	valeur absolue	%	valeur absolue	
Etrangers Marocains	64,8%	35411	22,7%	12424	12,4%	6777	54613
Population totale	34,2%	2402828	37,6%	2644757	28,3%	1990955	7040540

Source: Geets 2010, p.29.

Cependant, ce serait trop facile de lier la position problématique des Belgo-Marocains sur le marché de l'emploi uniquement au niveau d'études et le manque de qualifications appropriées. La discrimination du marché du travail contre des personnes d'origine étrangère est un problème qui persiste. Une enquête dans le secteur intérimaire a constaté que 29% des agences d'intérim belges discriminaient systématiquement les candidats d'origine non belge, une discrimination fondée sur la demande de leurs clients (les entreprises). Les signes externes de croyances religieuses semblent également influencer le choix dans la sélection des futurs employés (CECR 2011). Il y a aussi une tendance dans les entreprises publiques et privées que tout port de symboles religieux soit banni sur les lieux de travail (CECR 2011). Bien que cette interdiction soit établie pour tous les symboles religieux, il est clair que le voile islamique est particulièrement visé, et a pour effet que les femmes musulmanes voilées rencontrent des difficultés dans la recherche d'un travail.

3.2 Secteurs et statut d'emploi

En ce qui concerne la situation dans l'emploi chez les Belgo-Marocains, nous pouvons conclure que ces derniers sont fortement présents dans les postes d'ouvriers et faiblement représentés en tant qu'employés ou dans le secteur public. 67,4% parmi eux travaillent comme ouvriers dans le secteur privé, 15,8% comme employés dans le même secteur, 9,8% dans le secteur public et 7% comme indépendants (Geets 2010). Pour la population totale de la Belgique, les proportions sont complètement différentes: seuls 27% travaillent comme ouvriers, 36,1% comme employés dans le secteur privé, 22,8% dans le secteur public et 12,9% sont des indépendants (Geets 2010). Cette surreprésentation dans des positions

⁴⁰ « Peu qualifiés » sont ceux qui ont au moins le diplôme du secondaire inférieur; « semi-qualifiés » ont un diplôme de l'enseignement post-secondaire et « hautement qualifiés » sont ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

d'ouvriers est moins prononcée pour les Belges naturalisés (Vertommen, Martens et Ouali 2006).

Une autre façon de voir ces différentes relations en termes d'emploi est la distinction entre « le travail intellectuel » d'une part et « le travail manuel »⁴¹ de l'autre. Chez la population active totale, la part du travail intellectuel s'élève à 78,7% contre 21,3% pour le travail manuel. Chez les travailleurs marocains actifs, ces parts sont respectivement 41% et 59%. Cette différence dans la proportion se réduit lorsque la durée de résidence augmente en Belgique (Geets, 2010, p. 69).

Au niveau des secteurs d'emploi, les étrangers marocains sont plus fortement représentés dans le secteur regroupant « commerce, restauration, transport, entreposage et communication » (34,1%) et celui des « autres services » (38,4%) (Tableau 11).

Concernant les femmes, seule une minorité parmi elles a un travail rémunéré, soit environ 20% selon Vertommen, Martens et Ouali (2006). Une étude plus récente avance 28,5% (OCDE 2009). Pour la Région de Bruxelles-Capitale, les chiffres détaillés sont disponibles par secteur mais les données relatives aux femmes marocaines et turques sont fusionnées (Tableau 12).

Tableau 11 : Répartition des Marocains et de la population belge totale dans divers secteurs.

	Etrangers marocains	Population belge totale
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	2,5%	1,8%
Industrie et énergie	15,1%	17,4%
Bâtiment	9,2%	7,1%
Commerce, restauration, transport, stockage et services de communication	34,1%	23,7%
Secteurs financier	0,7%	3,9%
Autres services	38,4%	46,2%
Totale	N=17672	N=4380857

Source: Geets, 2010, p.63.

A remarquer la très forte présence de femmes marocaines et turques dans les services administratifs et de soutien: pas moins de 43,9% des femmes. Toutefois, ce groupe est fortement sous-représenté dans le secteur de l'enseignement⁴² et dans une moindre mesure dans les secteurs où les salaires moyens sont plus élevés, comme dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Ceci est cohérent

⁴¹ Dans les termes de la classification du système ISCO il s'agit de « travail manuel » pour les artisans, mécaniciens et techniciens d'installation, techniciens de surface et de la manutention et ouvriers non qualifiés. Dans la catégorie « travail intellectuel » on désigne les chefs et cadres d'entreprises, les emplois intellectuels et scientifiques et les employés administratifs ou fonctions intermédiaires. Les autres emplois sont le personnel de service, le personnel commercial et les agriculteurs qualifiés (Geets, 2010 p. 69).

⁴² Ceci correspond aussi aux résultats de l'étude sur la représentativité des groupes dans l'enseignement supérieur: un nombre très limité d'étudiants d'origine turque ou marocaine choisissent une formation dans l'enseignement. (Lacante et al. 2006).

avec d'autres statistiques montrant que ce groupe travaille principalement dans les échelles basses et moyennes (Observatoire bruxellois de l'Emploi 2012).

Tableau 12 : Répartition des femmes salariées par secteur d'activités et nationalité au 4^{ème} trimestre 2008, dans la Région de Bruxelles-Capitale (%)

	Maroc/Turquie	Toutes nationalités
Industrie et bâtiment	2,7%	4,0%
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules	8,6%	12,1%
Hébergement et restauration	8,7%	5,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,3%	6,4%
Activités de services administratifs et de soutien	43,9%	10,2%
Administration publique et défense; sécurité sociale	9,7%	14,5%
Enseignement	1,8%	11,1%
Santé publique et action sociale	15,3%	18,2%
Autres activités de services	7,0%	18,6%
Total	100%	100%

Source: Observatoire Bruxellois de L'emploi (2012).

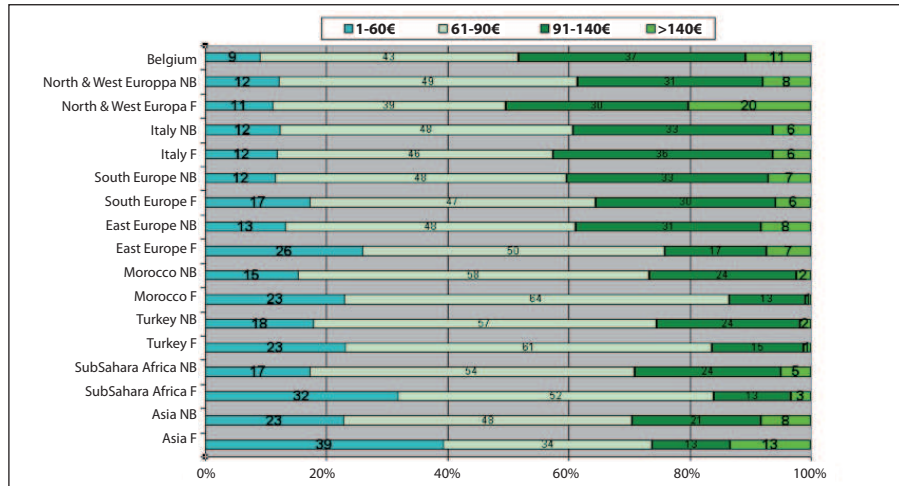
3.3 Salaires et revenus

A partir de la situation décrite plus haut sur le marché du travail et la répartition sectorielle des Belgo-Marocains, nous pouvons nous attendre à ce qu'ils soient en moyenne, défavorisés en termes de salaires. Effectivement les données de la figure 3 confirment cela.

Les données ci-dessus donnent un bon aperçu de la répartition des différents groupes de population en fonction à la fois de l'origine et du pays de naissance des différents tranches de salaire. Lorsque nous considérons les groupes marocains, plusieurs questions s'imposent. Dans la tranche des salaires les plus bas (€ 1-60), les Marocains d'origine étrangère sont surreprésentés par rapport aux employés Belges, Italiens, et ceux d'origine européenne du Nord et de l'Ouest. Mais en même temps il y a d'autres groupes nés à l'étranger qui sont dans une position encore moins avantageuse, en particulier ceux de l'Europe de l'Est, les Subsahariens et les Asiatiques. Cependant, dans les tranches de salaires les plus élevés (plus de € 91/jour), les Marocains nés à l'étranger sont sous-représentés par rapport à tous les autres groupes. Nous constatons aussi que les personnes nées en Belgique mais d'origine marocaine sont en termes de salaire dans une bien meilleure situation que les Marocains qui ne sont pas nés en Belgique. Cette différence est très nette dans les classes de salaires qui se trouvent aux deux extrémités de l'échelle salariale. 15% des Marocains nés en Belgique, gagnent moins de € 60/jour, alors que 23% de ceux nés à l'étranger, se situent dans cette tranche de bas salaires. Dans la classe des salaires les plus élevés (plus de € 91/jour), les Marocains nés en Belgique représentent presque le double en pourcentage de ceux qui ne sont pas nés en Belgique (de 14% à 26%). Cependant, même pour les Marocains nés en Belgique, l'écart avec les salariés d'origine belge reste grand. La différence est particulièrement frappante dans les catégories de salaires les

plus élevés: une personne née en Belgique a cinq fois moins de chances de gagner 140 € par jour si elle est d'origine marocaine.

Figure 3 : Répartition de la population par tranches de salaire, selon l'origine et le pays de naissance



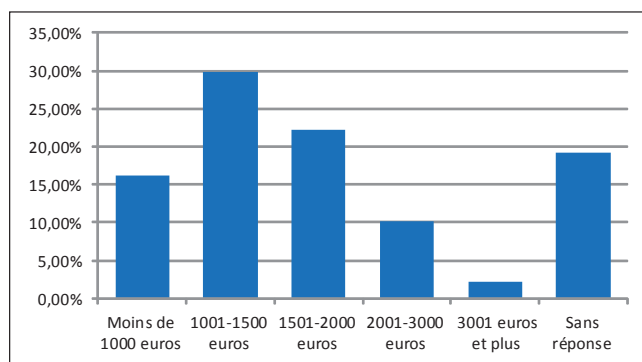
Source: Vertommen & Martens (2006), CSSB -2001. Noot: NB= nés en Belgique, F= nés en dehors de la Belgique. ⁴³

Les grands écarts des salaires s'expliquent par le phénomène de « l'ethnostratification » déjà souligné. Cela signifie que le marché du travail est hiérarchiquement divisé en différentes couches « ethniques ». Dans la situation belge, nous voyons en particulier qu'une origine du « sud » (marocaine, africaine sub-saharienne, d'Europe du Sud, italienne) peut avoir un impact négatif sur les salaires (Vertommen et Martens 2006).

Pour évaluer l'impact du salaire sur les conditions de vie, on doit examiner le revenu mensuel des ménages. L'estimation que présente la Figure 4 montre que beaucoup de familles doivent s'en sortir avec moins de 1.000 € par mois.

Cependant, si on tient compte également de la taille du ménage, le revenu familial montre que 53% des Marocains Belges interrogés se situent en dessous du seuil officiel de pauvreté (Saaf, Sidi Hida & Agdal 2009). A noter que dans les autres groupes d'origine étrangère, les taux de pauvreté sont également élevés, mais le groupe d'origine marocaine arrive en tête pour tous les indicateurs de la pauvreté: il a une pauvreté 4,5 fois plus grande que les Belges (Van Haarlem, Coene & Lusyne 2011).

⁴³ Comme ces données datent de 2001, il existe un risque que les relations entre les échelles salariales aient évoluées. En cas d'augmentation des salaires, l'effet de l'inflation devrait également être pris en compte.

Figure 4 : Revenu mensuel des ménages d'origine marocaine

Source: Saaf, Hidi & Aghbal (2009)

4. Droit

4.1 Les critères pour l'obtention d'un permis de séjour en Belgique en bref

Les procédures qu'un ressortissant étranger doit suivre pour obtenir un permis de résidence en Belgique sont contenues dans la loi sur les étrangers. Cette loi date de 1980 mais a depuis évolué et s'est élargie, avec une législation complexe, opaque et souvent incompatible (Maes 2011). En règle générale le but du séjour en Belgique ainsi que la région d'origine (UE ou hors UE) déterminent exactement les règles qui s'appliquent au demandeur. C'est ainsi que ces règles sont plus flexibles pour les citoyens de l'UE que pour les étrangers non communautaires, ou « ressortissants de pays tiers », étant donné que les Européens peuvent bénéficier de la libre circulation des personnes. Pour ce qui est de l'objet du séjour du migrant, il faut faire une distinction entre le regroupement familial, le travail, le statut de réfugié ou protégé subsidiaire et la migration des étudiants.

Comme indiqué dans la première partie de ce chapitre, le regroupement familial pour les Marocains est le mode le plus utilisé pour l'obtention d'un permis de séjour. La procédure dans ce cas diffère selon que le regroupement familial soit avec un belge (article 40b), un citoyen de l'UE (article 40a) ou un ressortissant de pays tiers (article 10 et 10 bis). Depuis le premier Janvier 2013, une nouvelle loi sur le regroupement familial est entrée en vigueur; elle est plus stricte que la précédente, sur divers points, notamment dans le cas d'un regroupement familial avec un Belge. Désormais les deux conjoints doivent avoir 21 ans, et un membre de la famille du conjoint ou de la personne souhaitant prendre en charge l'étranger, doit avoir un revenu de plus de 120% du salaire de subsistance. Cette dernière mesure rencontre une forte résistance car les experts estiment que le revenu minimum requis est trop élevé et qu'elle est contraire aux directives européennes dans ce domaine (Kruispunt Migratie-Integratie 2011). Une autre limite est que les Belges adultes ne peuvent plus faire venir leurs parents par le biais du regroupement familial. En plus des trois catégories que constituent les belges, les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers, il y a une quatrième catégorie du regroupement familial: ce sont les travailleurs dont le pays d'origine

et la Belgique avaient conclu un accord bilatéral durant les années 1960 et 1970, ce qui est le cas du Maroc⁴⁴. Ces accords bilatéraux étaient pourtant très flexibles en termes de règlement du regroupement familial en vue de rendre la Belgique attrayante pour les travailleurs. Toutefois, cette souplesse dans la réglementation n'a guère été utilisée depuis 2010 et la nouvelle loi sur le regroupement familial confirme également son application limitée (article 15). Seul l'étranger venu en Belgique comme travailleur migrant et déjà marié peut faire venir son/sa conjoint(e). Ceci exclut l'application de tout type de formation de la famille et du regroupement familial avec les Marocains qui n'ont pas migré dans le cadre de l'accord bilatéral. Cette évolution est également ouverte à la critique, parce que les accords bilatéraux sont ainsi érodés par le droit belge de manière unilatérale (Kruispunt Migratie-Integratie 2011).

Bien que la Belgique, depuis 1974, ait introduit un arrêt de travail formel, il y a encore des possibilités d'obtenir un permis de résidence comme travailleur migrant. L'initiative devrait être introduite par un employeur en Belgique, qui doit demander un permis de travail pour le travailleur migrant. Ce permis n'est accordé qu'après une étude du marché du travail qui doit montrer que dans un délai raisonnable il n'existe pas de main d'œuvre adéquate sur le marché du travail belge (ou européen). Pour certains types de métiers, cette obligation n'a pas lieu : personnel hautement qualifié, de gestion du personnel, résidents à long terme avec une seconde résidence en Belgique, techniciens spécialisés, chercheurs, professeurs invités, jeunes au pair, stagiaires et athlètes professionnels.

Un troisième type de permis de séjour découle de la reconnaissance du statut de réfugié, conformément à la Convention internationale de Genève de 1951. En comparaison avec d'autres pays de l'UE, en Belgique, une interprétation assez large est accordée à la définition d'un réfugié (Vanheule 2011). Depuis 2006, existe également un statut de protection alternatif pour les personnes qui n'ont pas le droit à la reconnaissance en tant que réfugié, mais au retour « courraient un risque réel de préjudice grave » et ont fui le pays qui est incapable d'assurer une protection.

En outre, pour « des raisons humanitaires d'urgence » des migrants en situation irrégulière peuvent passer à travers la régularisation (article 9 bis) en obtenant un permis de résidence. Le 19 Juillet 2009, le gouvernement a imposé de nouveaux critères de régularisation. Souvent, c'est la protection de la vie familiale qui est un facteur décisif, et généralement un long séjour jugé important en Belgique. Ainsi, les familles ayant des enfants qui vont à l'école, sont prises en compte, depuis 2007. De même que les personnes ayant introduit une demande de regroupement familial ou dont la procédure d'asile dure déraisonnablement longtemps, peuvent utiliser la procédure de régularisation. Un élément nouveau mais temporaire (car valable uniquement pour les demandes de régularisation qui avaient été déposées entre le 15 septembre et le 15 décembre 2009) est « l'ancrage durable ». Deux catégories de personnes étaient admissibles pour la régularisation basée sur l'ancrage durable: les étrangers qui pouvaient démontrer qu'ils sont résidents en Belgique depuis longtemps et les étrangers ayant travaillé en Belgique pendant un an au moins. Cette dernière forme, la « régularisation économique », avait

⁴⁴ La Belgique a aussi des conventions bilatérales avec la Turquie, l'Algérie, la Tunisie et les pays de l'ex-Yougoslavie.

bénéficié aux étrangers sans papiers marocains: ainsi en Région flamande 37,1% des demandeurs sur la base de ce critère étaient des Marocaines. A Bruxelles et dans la Région wallonne également, les jeunes hommes marocains formaient avec les Chinois et les Pakistanais un des groupes de demandeurs principaux.

Il existe également différents permis de séjour pour certaines catégories d'étrangers qui ont besoin de protection. La première concerne la régularisation médicale (article 9b), qui permet à long terme, aux étrangers gravement malades d'obtenir un séjour pour des raisons médicales. Cet article ne peut être invoqué que si le traitement requis pour la maladie n'est pas disponible au sein du pays d'origine. Les victimes de la traite peuvent également obtenir un permis de séjour, à condition qu'ils contribuent à l'enquête judiciaire sur ces pratiques, et qu'ils ne retournent pas au sein de l'environnement qui les avait exploitées; ils sont pour cela orientés vers des centres d'accueil spécialisés.

Enfin, les étrangers obtiennent un permis de séjour dans le cadre des études supérieures. L'étudiant doit être inscrit dans un cycle d'enseignement belge, à plein temps et doit disposer de ressources suffisantes.

4.2 Code de la nationalité belge

La législation belge combine les principes du *ius sanguinis* (acquisition de la nationalité fondée sur l'ascendance des parents belges) avec une assez forte *ius soli* élaborée (octroi de la citoyenneté basée sur le lieu de naissance). La nationalité belge peut être acquise de trois façons: (1) l'attribution automatique, (2) le certificat de nationalité et (3) la naturalisation. La Belgique a depuis 2000 une législation très souple sur la nationalité permettant, sous certaines conditions, après trois ans de résidence en Belgique, d'acquérir la nationalité. Dans le langage courant, la loi sur la nationalité est baptisée la « Loi fast-belge ». Cependant depuis l'introduction d'une nouvelle loi sur la nationalité en janvier 2013, le contenu de la loi a été considérablement modifié. Surtout pour le certificat de nationalité, les conditions deviennent beaucoup plus strictes.

L'attribution automatique signifie que les enfants obtiennent automatiquement la nationalité belge dans certains cas. C'est ainsi que lorsque l'un des parents est belge, l'enfant sera automatiquement de nationalité belge. De ce fait, les enfants des Belgo-Marocains ayant la nationalité belge pourront obtenir automatiquement la nationalité belge. En outre, les parents non belges d'un enfant né en Belgique et qui y vivent, peuvent faire une déclaration, mais cela doit intervenir avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 12 ans. Une condition supplémentaire est que les parents doivent avoir eu leur résidence principale en Belgique durant 10 années précédant la demande. Cette règle s'applique à ce que le législateur nomme «deuxième génération» et qui sont les enfants d'étrangers nés en Belgique. Si l'un des parents étrangers est lui-même né en Belgique et y a vécu avant la naissance de son enfant pendant au moins 5 des 10 ans, l'enfant aura automatiquement la nationalité belge. Cela s'applique donc à la « troisième génération », au cas où les parents eux-mêmes ne soient pas devenus belges, les enfants obtiennent automatiquement la nationalité belge sur base du *ius sanguinis*. Enfin, les enfants mineurs d'étrangers deviennent automatiquement belges quand l'un de leurs parents obtient la nationalité belge. Le lieu de naissance de l'enfant ne joue aucun rôle.

La procédure via *le certificat de nationalité* peut être appliquée à des étrangers adultes qui remplissent certaines conditions. Tout d'abord, chaque étranger adulte qui est né en Belgique et y a vécu, peut obtenir la nationalité de cette façon. Cela implique que toute personne d'origine marocaine de la « deuxième génération » a droit à la nationalité belge. Une deuxième catégorie regroupe les étrangers qui sont mariés à un Belge ou ont un enfant mineur belge. Après cinq ans de séjour légal en Belgique, ils obtiennent également la nationalité belge, mais seulement s'ils peuvent démontrer qu'ils ont une compétence linguistique suffisante dans l'une des trois langues nationales (néerlandais, français, allemand) et qu'ils sont « intégrés socialement ». Ceci peut se faire de plusieurs façons: par la formation, par un cours d'intégration ou par l'emploi. Après cinq ans de résidence légale, cela peut également s'appliquer pour tous les autres étrangers de nationalité belge, mais en plus de l'intégration linguistique et sociale, ils doivent aussi prouver leur « participation économique ». Cette dernière exigence sera abolie pour les personnes handicapées ou arrivées à la retraite. Enfin, il y a la possibilité d'obtenir la nationalité belge après 10 ans de résidence en Belgique. Dans ce cas, le candidat doit également démontrer sa connaissance d'une des langues belges et démontrer « la participation à la vie de la communauté d'accueil ». Ainsi une interprétation plutôt large de l'intégration est employée ici comparée à la procédure après 5 ans de résidence.

La procédure de déclaration de la nationalité est considérablement renforcée avec la nouvelle loi sur la nationalité. Tout d'abord, la durée requise a été prolongée: ce n'est plus après trois, mais après cinq ans de résidence légale, qu'on devient migrant admissible. Il faudrait également qu'il soit démontré de différentes manières que le candidat à la nationalité belge est arrivé à s'intégrer au cours de cette période dans la société d'accueil : il doit avoir travaillé un certain nombre de jours (468) au cours des cinq dernières années, en plus de la connaissance d'une des langues nationales et de l'intégration sociale. Cette condition n'est plus exigée après 10 ans de résidence en Belgique, mais malgré cela, la connaissance d'une des langues nationales est essentielle et doit être appuyée d'une preuve de « la participation à la vie de la communauté d'accueil ». Un autre changement est qu'il faut désormais payer 150 € pour le certificat de nationalité, alors qu'il était gratuit auparavant.

Enfin, il est aussi possible d'être naturalisé belge. La législation belge, prévoit une dérogation qui concerne uniquement les étrangers qui « contribuent à l'image internationale de la Belgique en prouvant le mérite exceptionnel de la Belgique » tant sur le plan scientifique, que sportif ou socio-culturel.

Lorsque l'on cumule toutes ces possibilités, on se rend compte qu'en 2011 la plupart des étrangers devenus belges l'ont été principalement par le certificat de nationalité (40%), ou sur la base de la descendance d'un parent belge (20%). Suivent ensuite l'octroi de la nationalité par le mariage avec un ressortissant belge (18%) et par le biais de l'un des parents qui est devenu belge (16%). Ces pourcentages sont restés relativement stables entre 2003 et 2010 (CECR 2012c)

4.3 La population carcérale

En 2010 1132 personnes de nationalité marocaine purgeaient leurs peines dans les prisons belges, soit 10,7% d'une population carcérale totale de 10.510 personnes. Ils forment ainsi le groupe le plus important après les belges qui constituent

57,4% de tous les prisonniers. Les anciennes données montrent que cette position n'est pas un phénomène nouveau: en 2002, les Marocains étaient le plus grand groupe d'origine étrangère parmi la population carcérale. Au total, la population carcérale belge compte 110 nationalités différentes. Les prisons belges souffrant d'une surpopulation chronique, les autorités ont choisi de passer des accords bilatéraux pour permettre sous certaines conditions aux prisonniers non-belges de terminer leurs peines dans leurs pays d'origine. Compte tenu du poids des détenus de nationalité marocaine une attention particulière a été accordée à ce groupe, et le premier mai 2011 le nouveau protocole bilatéral d'extradition de prisonniers entre la Belgique et le Maroc est entré en vigueur. Cet accord déjà conclu en 2007 prévoit que les condamnés ayant la nationalité marocaine pourraient, sous certaines conditions, subir leur peine au Maroc. Le Protocole de 2007, supprime la disposition d'un accord bilatéral de 1997, qui stipulait que le prisonnier devait donner son accord pour le transfert vers une prison marocaine. En pratique très peu de détenus acceptaient de purger leur peine au Maroc. Cependant, même le nouveau protocole prévoit des restrictions: le Protocole ne s'applique pas lorsque les prisonniers sont nés en Belgique, ont une double nationalité belgo-marocaine, sont mariés à un ressortissant belge, ont vécu en Belgique depuis cinq ans, sont gravement malades ou sont impliqués dans une autre enquête. Les recherches menées par le ministère de la Justice en 2011 ont montré que quelques 190 prisonniers (environ 17% de tous les prisonniers de nationalité marocaine) sont passibles d'expulsion vers le Maroc. Toutefois, la mise en œuvre de la Convention est plutôt chaotique. Dans la pratique, depuis l'entrée en vigueur de l'accord en 2011, seuls environ 5 prisonniers ont été transférés. Il s'agissait de prisonniers reconnus coupables d'infractions pénales graves.

5. Culture et identité

5.1 Statut et effets institutionnels de l'islam

Alors que la religion musulmane a été officiellement reconnue depuis 1974, l'institutionnalisation de l'islam en Belgique n'a pris de l'ampleur qu'au cours des dernières décennies. Cela peut s'expliquer en partie par l'absence de l'équivalent d'un clergé ou au moins d'un groupe représentant l'autorité des musulmans pour gérer l'organisation de la religion en Belgique (Kanmaz & Zemni 2008).

Depuis 1999, l'Exécutif des musulmans a la tâche de représenter tous les musulmans de Belgique. Les membres de cet organisme ont jusqu'ici été élus par des élections directes, ayant eu lieu en 1998 et 2005. L'Exécutif n'a pas de rôle théologique, mais sa mission est de fournir des conseils à propos de la communauté islamique, à la demande du ministre de la justice, en particulier à propos de l'enseignement de la religion musulmane et de la représentation dans les prisons et les hôpitaux. Ces représentants prennent régulièrement la parole au nom de la communauté musulmane en Belgique à l'occasion des débats publics. La grande diversité interne de la communauté musulmane (liée aux origines nationales, aux différents rites et aux langues) explique en partie le fait que le fonctionnement ne se soit pas déroulé sans problème au début. En outre, l'institution depuis sa création connaît des problèmes internes. Plusieurs membres, candidats au conseil d'administration, ont été rejetés par la sécurité de l'Etat belge, une enquête judiciaire a eu lieu concernant les comptes et un avis négatif du Conseil a été donné concernant

la validité de cet exécutif après les deuxièmes élections en 2005. En 2011, la reconnaissance et les subventions ont été retirées par le ministère de la justice, car la réorganisation interne a été jugée trop lente. En 2012, des subventions ont été à nouveau accordées, mais seulement pour couvrir les coûts des dépenses les plus nécessaires. À ce jour, il n'existe toujours pas de consensus sur la façon dont l'Exécutif des musulmans doit être réformé.

En ce qui concerne les lieux du culte musulman, il y a actuellement 295 mosquées en Belgique, dont 151 en Région flamande, 76 dans la Région de Bruxelles-Capitale et 68 dans la Région wallonne. Les mosquées peuvent obtenir une reconnaissance officielle, leur donnant le droit à un imam payé et logé par l'Etat (sous certaines conditions) (Debeer, Loobuyck & Meier 2010). Pour leurs bâtiments ils peuvent également s'appuyer sur les subventions de l'Etat. Cependant, ce n'est que depuis 2007 que les reconnaissances sont données. Cette année-là, 54 mosquées ont reçu une reconnaissance, et après 4 ans, 75 avaient été reconnues. En Flandre et à Bruxelles, toutefois, la proportion des mosquées reconnues reste très faible, la plupart des mosquées reconnues se trouvent dans la Région wallonne. Le faible nombre de reconnaissances pourrait être lié au pourcentage élevé d'opinions négatives, à la lenteur et la complexité des procédures, mais également au soutien financier de l'étranger qui rend la reconnaissance des autorités belges inutile.

Il n'y a pas suffisamment de données pour avoir une vue d'ensemble actuelle des rites religieux des personnes fréquentant les mosquées en Belgique, mais une étude réalisée en 2004 a montré que dans la Région flamande, wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, près de la moitié des pratiquants fréquentant les mosquées parlent l'arabe comme langue ou appartiennent au rite musulman d'origine marocaine, généralement l'Islam malékite (Kanmaz & El Battiui 2004).

Il est également très difficile d'estimer le nombre d'imams actifs dans ces mosquées (Debeer, Loobuyck & Meier 2010a). Nous savons que seul un nombre limité d'imams reçoit un salaire de l'État belge, et que beaucoup d'imams travaillent bénévolement ou sont payés par la communauté ou une source internationale (Debeer, Loobuyck & Meier 2010b). Les conditions de travail difficiles de ces imams expliquent le taux élevé de mobilité, en particulier chez les imams marocains (Debeer, Loobuyck & Meier 2010b). Dans la formation des imams, il n'y a à ce jour en Belgique aucune formation d'imam reconnue. Cependant, il y a eu beaucoup de débats politiques au cours des dernières années à propos de l'opportunité de former les imams en Belgique. Au sein même de la communauté musulmane existe une grande demande pour la formation des imams en Belgique, bien que les points de vue divergent sur la façon d'organiser cette formation (Piqueray, Nonneman & Carpenter 2008). Les critiques souvent entendues concernent le profil des imams actuels qui ont peu d'affinités avec le monde des musulmans de Belgique et une connaissance insuffisante des langues nationales (Piqueray, Nonneman & Carpenter 2008).

Au niveau de l'éducation islamique des enfants et des jeunes fréquentant l'enseignement ordinaire il y a eu des progrès. Depuis 1975, les écoles officielles offrent le choix de l'enseignement d'une des religions reconnues, y compris l'islam⁴⁵. Cela signifie que si les parents souhaitent que leurs enfants suivent deux

⁴⁵ En outre, les écoles sont obligées d'offrir également un cours non-confessionnel de morale.

heurs par semaine un cours de religion musulmane dans leur école, ils peuvent le demander. Cependant, un problème demeure concernant la formation des enseignants de la religion musulmane. Depuis 1998, certains collèges offrent une formation pour cela, mais la demande d'enseignants dans cette matière dépasse le nombre de diplômés.

Contrairement à ses voisins les Pays-Bas et l'Allemagne, il n'existe en Belgique aucune formation dans les études islamiques dans l'enseignement universitaire. Quelques cours d'arabe et d'études islamiques existent, mais ces cours relèvent plutôt d'une tradition scientifique philologique et historique que de celle que recherchent de fervents musulmans voulant étudier la langue arabe et l'islam (Dassetto 2011, p.94). Durant l'année universitaire 2009-2010, l'Université d'Anvers a préparé une formation annuelle post-académique pour les études islamiques, mais cette initiative n'a eu aucune suite. En 2012, une résolution parlementaire adoptée à la Commission de l'éducation du Parlement flamand a permis la mise en place d'une telle formation.

5.2 La double culture

Etant partagées « entre deux cultures », les identités des migrants et de leurs descendants sont souvent considérées comme problématiques. Cependant, en pratique, il n'y a pas nécessairement contradiction dans cette double appartenance culturelle.

Les jeunes d'origine marocaine nés en Belgique, se sentent souvent plus fortement « marocains ». L'étude TIES menée à grande échelle a montré qu'environ trois sur quatre personnes s'identifient fortement à leur origine marocaine. Le reste a des sentiments ambigus ou ne se sent pas marocain (Schneider et al 2012). Une forte identification avec leur origine marocaine ne signifie pas que ces jeunes se détournent du pays et de la ville où ils vivent: environ la moitié de ces jeunes gens se sentent fortement liés à la Belgique, et environ 60% s'identifient fortement avec la ville où ils vivent (Schneider et al 2012).

Toutefois, l'identité des Belgo-Marocains ne peut pas être réduite simplement à un ou plusieurs identifiants nationaux ou locaux (belge et/ou marocain). Lorsqu'on les interroge sur ce qui exprime le mieux leur identité, les réponses sont très diverses (Tableau 13). L'aspect le plus frappant est sans doute l'identification religieuse. Pour un groupe considérable, « musulman(e) » est l'identification préférée, ce qui indique ainsi une préférence pour une identité religieuse dépouillée de tout particularisme culturel (Saaf, Sidi Hida & Aghbal 2009). En plus de l'importance de la religion dans l'auto-identification, ces données révèlent également des identités qui traversent et transcendent les identités nationales et religieuses. Il y a donc des gens qui préfèrent être décrits comme citoyens du monde (12,2%), comme arabes/amazighes/sahraouis (6,7%) ou maghrébins (4,7%). Les différences dans les identifications selon le genre sont également intéressantes: les femmes se décrivent souvent comme musulmanes, mais moins souvent que les hommes comme marocaines de Belgique. Toutefois, cette étude ne montre aucune différence dans les identifications entre les personnes nées en Belgique et celles nées au Maroc (Saaf, Sidi Hida et Aghbal 2009, p.108).

Tableau 13 : Aspects de l'identification des Belgo-Marocains⁴⁶.

	Femmes	Hommes	Total
Musulman(e)	38,5	33,5	36,2
Marocain(e) de Belgique	19,7	27,6	23,7
Musulman(e) marocain(e)	21,2	24,6	22,9
Marocain(e)	12,6	12,3	12,5
Citoyen(ne) du monde	12,1	12,3	12,2
De nationalité belge	8,6	6,9	7,7
Arabe/Amazighe/Sahraoui	5,6	7,9	6,7
Magrébin(e)	6,1	3,4	4,7
Marocain(e) européen(ne)	1	1	1
Citoyen(ne) de l'UE	1	0,5	0,7
Belge d'origine marocaine de confession musulmane	0,5	0	0,2
Sans réponse	0	1,5	0,7

Source : Saaf, Sidi Hida & Aghbal (2009). Table 2 p. 105.

Les données ci-dessus donnent un aperçu subjectif sur le sentiment d'attachement des Belgo-Marocains à leur identité marocaine, mais cet attachement peut être examiné également à travers leurs pratiques transnationales dirigées vers leur pays d'origine. En général, on établit une distinction entre les pratiques transnationales à dimension économique (investissement, envoi d'argent, etc.), les pratiques transnationales d'ordre politique (l'adhésion à un parti politique dans le pays d'origine) et des pratiques socio-culturelles (les échanges culturels, de coopération, etc). Bien qu'il existe peu de statistiques sur ce type de pratiques pour les Belgo-Marocains, nous pouvons conclure à partir des résultats des recherches qualitatives disponibles qu'il existe des activités transnationales intenses (Perrin & Martiniello 2011). Comme pour les identifications subjectives, ces engagements transnationaux ne rentrent pas nécessairement en contradiction avec un fort ancrage dans la société belge.

5.3 Les associations marocaines en Belgique

Il existe de nombreuses associations marocaines qui ont la forme juridique d'association sans but lucratif. En général, elles sont également liées à une association fédérative qui les soutient et les représente auprès du gouvernement. En Flandre il existe plusieurs organisations fédératives des minorités ethniques avec une forte représentation marocaine, telles que l'Association pour le Développement et l'Emancipation des Musulmans (VOEM), la Fédération des Associations Marocaines (FMV) et la Fédération Mondiale des Organisations Démocratiques (FMDO). Cependant dans la partie francophone, les organisations sont affiliées à des fédérations de familles politiques traditionnelles (Saidi 1997).

Alors qu'autrefois les associations de migrants étaient organisées invariablement au niveau national ou régional, aujourd'hui, les activités et le fonctionnement

⁴⁶ Ce tableau est basé sur un sondage de 401 répondants. Parmi ces répondants, il y a aussi bien les étrangers ayant la nationalité marocaine que des personnes possédant la double nationalité belgo-marocaine et des personnes nées aussi bien en Belgique qu'au Maroc.

sont plutôt orientés vers la satisfaction des besoins socio-économiques et culturels quotidiens au niveau de la ville ou même au niveau du quartier (Perrin & Martiniello 2011). De nombreuses organisations se concentrent donc sur des thèmes concrets et locaux, tels que les questions d'éducation, la participation culturelle, la lutte contre la pauvreté ou l'émancipation de la femme.

Les associations de mosquées prennent une place importante dans la vie associative des Belgo-Marocains, car en plus des activités religieuses, elles offrent souvent un large éventail d'activités socio-culturelles, éducatives et de service (Kanmaz 2007). C'est ainsi que les mosquées fonctionnent également comme des centres culturels, des écoles de langues, des cafétérias et des sièges d'autres associations (Kaçar 2002).

Cependant, il est très difficile de déterminer le nombre exact des associations «marocaines» en Belgique, ce qui s'explique en partie par le fait que beaucoup d'associations ne se basent pas sur l'ascendance ou l'origine ethnique mais plutôt sur la classe d'âge, le sexe ou l'intérêt commun (la ville d'Anvers 2009). Il y a aussi beaucoup d'associations où ce n'est pas l'origine ethnique mais l'identité musulmane qui est le dénominateur commun des membres.

Conclusion

Bien que de grands progrès aient été accomplis sur plusieurs questions, comme dans la représentation politique, nous ne pouvons pas nier que les Belgo-Marocains de l'année 2013, font face à un certain nombre de défis majeurs. Les problèmes les plus urgents sont liés au sort de la descendance née en Belgique de migrants marocains, vu que la mobilité sociale par l'éducation et le marché du travail soit beaucoup moins favorable que prévu. Les nombreux obstacles que les premiers migrants d'origine marocaine ont pu rencontrer, n'ont pas disparus pour leurs enfants. Encore une fois, nous devons souligner ici la diversité de la population belgo-marocaine. Le but de ce chapitre - donner un aperçu général de la situation des Belgo-Marocains - n'a pas permis de montrer cette diversité sous toutes ses facettes. Il faut également souligner que l'impression pessimiste qui se dégage généralement des chiffres ne traduit pas une réalité bien tangible de nombreuses histoires d'espoir et d'initiatives d'émancipation.

Bibliographie

- Agirdag O., Loobuyck P. & Van Houtte M., (2012), Determinants of Attitudes Toward Muslim Students Among Flemish Teachers: A Research Note. *Journal for the Scientific Study of Religion* (2012) 51 (2): 368–376.
- Saaf A., Sidi Hida B. & Aghbal A., (2009), *Belgo-Marocains des deux rives. Une identité multiple en évolution. Une identité multiple en évolution*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Adam I., (2010), *Au-delà des modèles nationaux d'intégration? Analyse des politiques d'intégration des personnes issues de l'intégration des entités fédérées belges*. Doctoral thesis. Bruxelles : Département des sciences politiques.
- Bousetta H. & Martiniello M., (2003), Marocains de Belgique: du travailleur immigré au citoyen transnational. *Hommes et Migrations*, N°1245 (mars-avril), 94-106.

- Caestecker F. & Rea A., (eds.), (2007), *Migrer pour un diplôme. Les étudiants ressortissant de pays tiers à l'UE dans l'enseignement supérieure belge*. Cahier Migrations 42. Louvain-La-Neuve: Academia-Harmattan.
- Caestecker F., de Bock J., Godin M., Rea A. et Sacco M., (2007), La présence d'étudiants migrants issus de pays tiers dans l'enseignement supérieure en Belgique, de 2004 à 2005. Dans F. Caestecker. & A. Rea (eds.). *Migrer pour un diplôme. Les étudiants ressortissant de pays tiers à l'UE dans l'enseignement supérieure belge*. Cahier Migrations 42. Louvain-La-Neuve: Academia-Harmattan.
- CCME, (2012), Communiqué de presse. *Belgique : une centaine d'élus d'origine marocaine dans les communes* Consulté le 15 janvier 2013, sur <http://www.ccme.org.ma/fr/Presse-et-migrations/Articles-d-octobre-2012/belgique-une-centaine-deluses-dorigine-marocaine-dans-les-communes.html>.
- CeMIS, HIVA, SDL & IMMRC, (2010), *OPRIT14: naar een schoolloopbaan zonder snelheidsbeperkingen. Survey: Kwantitatieve analyse*. Presentatie op Actieplatform OPRIT14, Anvers..
- CECR, Centre pour l'égalité et la lutte contre le racisme, (2011a), *Etude statistique et démographique 2010. Migrations et populations issue de l'immigration en Belgique*. Consulté le 12 janvier 2013, sur <http://www.diversite.be>.
- CECR, Centre pour l'égalité et la lutte contre le racisme (2011b), *Discrimination/diversité. Rapport Annuel 2011*. Consulté le 12 janvier 2013, sur <http://www.diversite.be>
- CECR, Centre pour l'égalité et la lutte contre le racisme, (2012a), *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Chapitre 2. Les flux d'immigration et d'émigration depuis et vers la Belgique*. Consulté le 12 janvier 2013, sur <http://www.diversite.be>
- CECR, Centre pour l'égalité et la lutte contre le racisme, (2012b), *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Chapitre 7: Population étrangère en situation irrégulière*. Consulté le 12 janvier 2013, sur <http://www.diversite.be>
- CECR, Centre pour l'égalité et la lutte contre le racisme, (2012c), *Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique. Chapitre 5. Acquisition et attribution de la nationalité belge à des étrangers*. Consulté le 12 janvier 2013, sur <http://www.diversite.be>
- Clycq N., (2009), *Van keukentafel tot 'God'? Belgische, Italiaanse en Marokkaanse ouders over identiteit en opvoeding*. Anvers/Apeldoorn: Garant.
- Clycq N., (2011), *At Home in Europe. Muslims in Antwerp*. New York: Open Society Foundation.
- Clycq N., Nouwen W. & Vandebroecke L., (2013 – en cours de publication), Meritocracy, deficit thinking and the invisibility of the system. Discourses on educational success and failure. *British Educational Review*.
- Commission Européenne (2011), *La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020*. Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions. Bruxelles, 31.1.2011 COM (2011) 18 final.
- Crul M. Scheider & Leila (eds.), (2012), *The European Second generation Compared. Does the integration context matter?* Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Cottaar A., Bouras N., Laoukili F., (2009), *Marokkanen in Nederland. De pioniers vertellen*. Amsterdam: Meulenhoff.
- Dassetto F., (2011), *L'iris et le croissant. Bruxelles et l'Islam au défi de la co-inclusion*. Louvain-la-neuve: UCL Presses Universitaires de Louvain.
- Debeer J., Loobuck P. & Meier P., (2010a), *Imams & islamconsulten in Vlaanderen: hoe zijn ze georganiseerd?* Antwerpen, Hasselt: Steunpunt Gelijkekansenbeleid.

- Debeer J., Loobuck P. & Meier P., (2010b), *Imams & islamconsulten in Vlaanderen: achtergrond en activiteiten in kaart gebracht*. Anvers, Hasselt: Steunpunt Gelijkekansenbeleid.
- Houtman K., De Clerck H. & Clycq N., (2010), *De Congolese jongeren aan het woord. Een kijk op de schoolse en sociale situatie van Congolese jongeren in Brussel*. Bruxelles: Regionaal Integratiecentrum Foyer Brussel vzw.
- De Koning M., (2008), *Zoeken naar een 'zuivere' islam. Geloofsbeleving en identiteitsvorming van jonge Marokkaans-Nederlandse moslims*. Amsterdam: Bert Bakker.
- Deschamps L., (2005), De internationalisering van de 'Vlaamse' huwelijksmarkt, een oriënterende schets'. In: F. Caestecker (red.), *Huwelijksmigratie, een zaak voor de overheid?* Louvain: Acco.
- Desmet G., Leys D., Ronsijn W., (2011), *Partnermigratie van derdelanders naar Vlaanderen en Brussel. Een kwantitatieve en kwalitatieve studie in opdracht van de Vlaamse Overheid en het Europees Integratiefonds*. Consulté le 20 janvier 2013 sur http://www.emnbelgium.be/sites/default/files/publications/rapport_project_partnermigratie.pdf
- Duquet N., Glorieux I., Laurijssen I. & Van Doorselaer, (2006), *Wit krijgt schrijft beter. Schoolloopbanen van allochtone jongeren in beeld*. Anvers: Garant.
- E-Quality (2009), Factsheet Huwelijksmigrantes: beeldvorming en feiten anno 2009. Consulté le 20 janvier 2013 sur www.e-quality.nl
- Frennet-de Keyser A., (2003), La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique. *CRISP Courrier hebdomadaire*, novembre 2003, n.o 1803.
- Geets J., Pauwels F., Wets J., Lamberts M. & Timmerman C., (2006), *Nieuwe migranten en de arbeidsmarkt*. Louvain, Anvers: Hoger Instituut voor de Arbeid KULeuven, OASeS Universiteit Antwerpen.
- Geets J., (2010), *De arbeidsmarktpositie van (hoog)geschoolde immigranten. Een vergelijkende kwantitatieve studie van autochtonen en immigranten op basis van de enquête naar de arbeidskrachten met bijzondere aandacht voor 'overkwalificatie'*. Anvers & Hasselt: Steunpunt Gelijkekansenbeleid.
- Glorieux I. & Laurijssen I., (2009), *The Labour Market Integration Of Ethnic Minorities In Flanders. Summary of the main findings concerning the entry into the labour market of youth of migrant descent*. Bruxelles: Research Group TOR, Vrije Universiteit Brussel (VUB).
- Groenez S., Van den Brande I. & Nicaise I., (2003), *Cijferboek sociale ongelijkheid in het Vlaamse onderwijs. Een verkennend onderzoek op de Panelstudie van Belgische huishoudens*. Louvain: Steunpunt LOA.
- Hirtt N., Nicaise N. & De Zutter D., (2007), *De school van de ongelijkheid*. Berchem: EPO.
- IOM & Fedasil (2012). Annual Report 2011. Consulté le 20 janvier 2013 sur http://www.belgium.iom.int/images/Reports/REAB_AnnualReport_2011_FINAL_low%20resolution.pdf
- Jacobs D., Rea A., Teney C., Callier L. et Lothaire S., (2009), *L'ascenseur social reste en panne. Performances des élèves issus de l'immigration en Communauté Française et en Communauté Flamande*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Kanmaz M. & El Battiui M., (2004), *Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique. État de la question et enjeux*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Kanmaz M., (2007), *Moskeeën in Gent. Tussen Subcultuur en Sociale Beweging. Emancipatiedynamieken van Moslimminderheden in de Diaspora*. Doctoraatsproefschrift. Gand: Universiteit Gent, Faculteit Politieke en Sociale wetenschappen.
- Lodewijckx E., (2007), *Ouderen van vreemde herkomst in het Vlaamse gewest. Origine, sociaal-demografische kenmerken en samenstelling van hun huishouden*. SVR-Rapport 2007/2. Brussel: Studiedienst van de Vlaamse Regering.

- Lodewyckx I., Clycq N. & Nouwen W., (2012), Fact Sheet. Wat betekent succesvol zijn in het onderwijs? Consulté le 20 janvier 2013 sur www.oprit14.be
- Michielsens J., Notteboom E. & Lodewyckx I., (2012), *Diaspora en ontwikkelingsamenwerking. Een onderzoek naar de rol van de diaspora uit Congo, Ghana en Marokkobij ontwikkelingsamenwerking en de samenwerking met de stad Antwerpen*. Antwerpen: Stad Antwerpen.
- Minderhedenforum, (2012a), Koplopers van de Politieke Participatie. Rapport etnische diversiteit bij lokale mandatarissen. Consulté le 26 février 2013 sur <http://www.minderhedenforum.be/documents/Rapportdiversiteitmandatarissen.pdf>
- Kaçar M., (2002), *Lucifers schikken*. Anvers: Houtekiet.
- Kanmaz M. & Zemni S., (2008), Moslims als inzet in religieuze, maatschappelijke en veiligheidsdiscours: de erkenning en institutionalisering van de islamitische eredienst in België. Dans: C. Timmerman & E. Vanderwaeren (eds.) *Islambeleving in de Lage landen*. Louvain/Apeldoorn: Acco, pp. 109-156.
- Kruispunt Migratie-Integratie, (2011), Kritische beleidsnota met betrekking tot de *Wet van 8 juli 2011 tot wijziging van de wet van 15 december 1980 betreffende de toegang tot het grondgebied, het verblijf, de vestiging en de verwijdering van vreemdelingen voor wat betreft de voorwaarden tot gezinshereniging*. Consulté le 9 janvier 2013 sur www.kruispuntmi.be
- Lacante M., Almaci M., Van Esbroeck R., Lens W. & De Metsenaere M., (2007), *Allochtonen in het hoger onderwijs onderzoek naar factoren van studiekeuze en studiesucces bij allochtone eerstejaarsstudenten in het hoger onderwijs*. Eindrapport OBPWO 03.03. Bruxelles/Louvain: VUB & KUL.
- Maes M., (2011), De mijlpalen in de vreemdelingenwet. Dans: In: M.C. Foblets, D. Vanheule & M. Maes. *Migratie- en migrantenrecht. Deel 14. Dertig jaar Vreemdelingenrecht*. pp.1-46.
- Lokale Inburgerings- en Integratiemonitor, (2012), Consulté le 22 janvier 2013 sur <http://aps.vlaanderen.be/lokaal/integratiemonitor.html>
- Observatoire bruxellois de l'Emploi, (2012), *La situation des femmes étrangères ou d'origine étrangère sur le marché de l'emploi en Région bruxelloise. Approche par la territorialité*. Bruxelles: Actiris.
- OECD, (2008), The Labour market integration of immigrants and their children in Belgium. Dans: *Jobs for Immigrants (Vol.2): Labour Market Integration in Belgium, France, the Netherlands and Portugal*, OECD, Publishing.
- OECD, (2009), The Labour Market Integration Of Immigrants And Their Children. Key Findings From OECD Country Reviews. High-Level Policy Forum on Migration Paris, 29-30 June 2009.
- Ouali N., (1999), La sépulture des migrants au Maroc: l'ultime signe extérieur de réussite?, *Agenda Interculturel*, n°171, février, p. 23.
- Okkerse & Termote, (2004), *Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi. À propos des travailleurs allochtones en Belgique*. Bruxelles: Direction Générale Statistique et Information Economique.
- Perrin N. & Martiniello M., (2011), *Les pratiques transnationales des migrants en Belgique. Vecteur d'intégration ou de repli communautaire?* Etude statistique n°111. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Roosens E., (2012), Eigen taal en cultuur in het licht van de globalisering. Moslims in Vlaanderen en Brussel. In: C. Timmerman, N. Clycq & B. Segaert (eds.). *Cultuuroverdracht en onderwijs in een multiculturele context*. Gand: Academia Press.

- Rottiers S., Defrancq E. & Rouwens E., (2004), Allochtone studenten aan de UA. Een statistische situatieanalyse van 1993 tot 2003, aangevuld met een literatuurstudie over de oorzaken en maatregelen. Anvers: Departement de Sociologie.
- Saidi A., (1997), Les associations marocaines en Région bruxelloise. Consulté le 25 janvier 2013 sur <http://www.suffrage-universel.be/be/bemima02.htm#1>
- Schoenmaeckers R.C., Lodewijckx E. & Gadeyne S., (1999), Marriages and fertility among Turkish and Moroccan Women in Belgium: Results from census data. Dans: *International Migration Review*, 33(4), 901-928.
- Secuianu T., (2010), *Verborgten talent? Over hooggeschoolde migranten met een buitenlands diploma in België*. Masterproef voorgelegd met het oog op het behalen van de graad van master in de sociologie. Anvers: Universiteit Antwerpen.
- Stad Antwerpen, (2009), *Atlas van 't stad. Gids van interculturele verenigingen in Antwerpen*.
- Stad Antwerpen, (2011), *Kerncijfers Stad Antwerpen 2011*.
- Swyngedouw M., Fleischman F., Phalet K. & Baysu G., (2008), *Politieke participatie van Turkse en Marokkaanse Belgen in Antwerpen en Brussel. Resultaten van het TIES – Tweede generatie Onderzoek. Rapport voor de Stad Antwerpen*. Leuven: KUL. Consulté le 20 juin sur <http://soc.kuleuven.be/web/files/6/34/POLPARTTURKMARBELGENANTBRU.pdf>
- Jens Schneider, Tineke Fokkema, Raquel Matias, Snežana Stojčić, Dušan Ugrina and Constanza Vera-Larrucea, (2012), Urban belonging and intercultural relations. IN: Crul, M., Schneider, J. & Leila (eds.) pp. 285-340.
- Vandezande V., Fleischmann F., Baysu G., Swyngedouw M. & Phalet K., (2008), *De Turkse en Marokkaanse tweede generatie op de arbeidsmarkt in Antwerpen en Brussel. Resultaten van het TIES-onderzoek*. Onderzoeksverslag Centrum voor Sociologisch Onderzoek (CeSO). Louvain: CeSO (KUL).
- Van Haarlem A., Coene J. & Lusyne P., (2011), De superdiversiteit van armoede en sociale uitsluiting. Dans: D. Dierckx, J. Vranken, J. Coene & A. Van Haarlem (eds.). *Jaarboek Armoede en Sociale Uitsluiting*. Louvain & La Haye: Acco.
- Vanheule D., (2011), Internationale bescherming in de vreemdelingenwet: asiel en meer. In: M.C. Foblets, D. Vanheule & M. Maes. *Migratie- en migrantenrecht. Deel 14. Dertig jaar Vreemdelingenrecht*. pp. 427-460.
- Vlaamse Dienst Arbeidsbemiddeling (VDAB), (2012), *Allochtonen op de Vlaamse Arbeidsmarkt. 2de editie*. Bruxelles : VDAB.
- Verhaeghe P., Van der Bracht K. & Van de Putte B., (2012), *Migrant zkt. Toekomst. Gent op een keerpunt tussen oude en nieuwe migratie*. Anvers/Apeldoorn: Garant.
- Vertommen S., Martens A. & Ouali N., (2006), *Topography of the Belgian labour market. Employment: gender, age and origin*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.
- Zemni S., (2010), *Belgische Marokkanen. Een stap verder*. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.

Chapitre 9

Les Marocains d'Espagne

Mohammed Khaldi

Introduction

Pays à forte croissance économique, avec un faible taux de chômage et un marché d'emploi dynamique, l'Espagne était devenu un pôle d'attraction pour la migration internationale¹. Mais depuis le déclenchement de la crise financière, puis économique de 2008, la situation actuelle a changé et avec elle la donne migratoire : plus d'1,2 millions d'immigrés ont quitté le pays entre 2008 et 2012² et les Espagnols commencent à émigrer à leur tour. C'est ainsi qu'en 2013, le nombre d'Espagnols résidant à l'étranger, frôle les deux millions et a enregistré une hausse de 6,3% par rapport à 2012 (114.413 personnes)³. A leur tour les immigrés ne se bousculent plus devant les consulats et les bureaux des étrangers et font désormais la queue devant les agences de l'emploi tout en prenant part aux manifestations contre les politiques d'austérité, les banques et les *desahucios*.

Les données de l'Eurostat (EFT) attestent que l'économie espagnole ne crée plus de postes de travail : entre 2007 et 2010 plus de 35% du chômage enregistré en Europe est espagnol⁴. Or, l'immigration en Espagne est principalement une immigration de travail⁵. Entre 2000 et 2007, le pays avait reçu en moyenne 514.000 migrants par année. Mais la crise économique a donné un coup de frein à cet appel de main d'œuvre étrangère. Les travailleurs étrangers sont les plus touchés par la crise, ce qui est tout à fait normal : ils occupaient des emplois non qualifiés dans le secteur qui a souffert le premier de la récession à savoir celui du bâtiment qui concentrait 25% de la main d'œuvre étrangère⁶. Ces travailleurs sont le plus souvent employés pour une durée limitée avec un contrat de travail à durée déterminée non renouvelé au début de la récession et ils sont soit sans formation qualifiante, soit titulaires de diplômes obtenus dans le pays d'origine non reconnus en Espagne.

C'est dans ce contexte de crise qu'intervient cette mise à jour de la situation des Marocains en Espagne suite aux évolutions enregistrées durant les cinq dernières années (2007-2012), très importantes dans l'histoire de l'immigration

¹ M. Khaldi, Les Marocains d'Espagne, Marocains de l'étranger. Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, 2007

² Carmen González Enríquez: Emigración española: un síntoma, no una enfermedad. Comentario Elcano 30/2012 - 25/10/2012

³ Aumenta un 6,3% la cifra de españoles residentes en el extranjero y ya supera los 1,9 millones de personas. ABC, 21 mars 2013.

⁴ Eurostat (EFT/LFS)

⁵ 85% des immigrés actuels sont arrivés en Espagne entre 2000 et 2009 ce qui a coïncidé avec les années de croissance économique

⁶ Si on ajoute les emplois liés à l'immobilier (location, gardiennage etc.), le taux dépasse 43%.

marocaine dans ce pays. Cette période, caractérisée par l'arrivée à l'âge adulte de la deuxième génération, la baisse inédite du taux de clandestinité, l'amorce de la migration de retour et l'adoption par le Maroc d'une nouvelle constitution permettant aux étrangers de participer aux élections locales dans le cadre de la réciprocité, marquera un avant et après dans les annales de l'histoire de la migration marocaine en Espagne.

Construit à partir des données espagnoles officielles et les rapports d'organismes internationaux fiables, le texte ci-après présente une radioscopie des Marocains d'Espagne dans les 17 régions que compte le pays.

Structuré en trois parties, l'analyse qui suit s'inscrit dans la même démarche que les précédentes éditions de « Marocains de l'extérieur » de 2003 et de 2007 en s'attachant à l'évolution et l'importance de la Communauté Marocaine d'Espagne, son équilibre démographique, sa situation actuelle dans le marché du travail, sa dynamique entrepreneuriale, la scolarité de ses enfants et ses populations estudiantine et carcérale et la naturalisation entre autres.

1. La communauté marocaine en Espagne

1.1 Aperçu historique de la migration marocaine vers l'Espagne

Durant les années soixante-dix, l'Espagne accueillait déjà quelques milliers de citoyens marocains des deux sexes, originaires des villes du nord⁷ du pays principalement de Larache, de Tanger et de Tétouan et qui pratiquaient la langue espagnole bien avant leur installation dans le pays voisin. Quand ils étaient marié(e), leur famille restait le plus souvent au Maroc et leurs enfants ne fréquentaient pas forcément les écoles espagnoles desdites villes. Les allers-retours entre les deux pays, étaient fréquents, aidés par l'absence de contrôle aux frontières que le passeport marocain permettait de traverser.

A la fin de la décennie, une nouvelle génération de Marocains, tous du nord, arrive sur le territoire espagnol. Elle est constituée d'une part, des jeunes des centres urbains pour qui l'Espagne était une extension de leur espace habituel où ils pouvaient se déplacer à leur guise en fonction de besoins immédiats sans une projection d'installation dans l'avenir et exerçant selon la demande du travail de façon informelle. Plusieurs d'entre eux s'étaient liés en mariage avec un conjoint espagnol. Leur descendance serait aujourd'hui âgée de plus de quarante ans, et parent à son tour. L'autre catégorie de migrants de l'époque était constituée de jeunes et moins jeunes originaires toujours des provinces du nord, pas forcément hispanophones, presque tous des hommes, généralement originaires des milieux ruraux avec, des fois, un passage très court dans les centres urbains et pour qui l'Espagne n'existait que comme espace à traverser pour aller vers une autre destination à savoir, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Belgique et dans une moindre mesure la France. C'est cette deuxième catégorie de migrants, qui contrairement à la première avait un projet migratoire, qui va constituer les premiers noyaux de l'immigration marocaine de travail en Espagne. La fermeture

⁷ Les Marocains originaires des provinces du nord représentent 77,3% des inscriptions consulaires entre 1975 et 1990. Voir, Barnabé Lopez Garcia et al : Origines régionales de la Communauté marocaine en Espagne. L'Annuaire de l'Emigration. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger. Rabat, 1994, page216.

des frontières européennes suite à la crise pétrolière de 1974 et le besoin en main d'œuvre non qualifiée en Catalogne et au Pays-Basque⁸ principalement mais aussi à Madrid et en Andalousie, en sont pour quelque chose. Le marchand ambulant marocain fait alors son apparition intégrant des citoyens originaires de Casablanca et de Settat qui n'avaient pas réussi la traversée des Pyrénées. Durant cette même période, des jeunes entrepreneurs marocains, rifains dans leur majorité, hispanophones avant de quitter le Maroc, se sont installés dans les Iles Canaries avec femmes et enfants, des fois. Au total 15000 marocains résident légalement en Espagne à la fin de la décennie 1980.

En 1990, l'Espagne comptait 13.556 ressortissants marocains naturalisés espagnols (plus qu'on n'en pouvait trouver en Belgique par exemple). En plus, 16.665 ressortissants, sur un ensemble de 49.000, étaient en situation légale au regard de la première loi sur l'immigration entrée en vigueur cinq ans auparavant⁹. Nous sommes donc face à une population informée de ses droits et des lois en vigueur qui affiche en sus sa volonté d'intégration. Il faudrait aussi rappeler que les ressortissants résidents marocains qui étaient alors titulaires d'un titre de travail à cette date (8.844) représentaient pas moins que 10,4% des travailleurs étrangers. Bien avant la ratification en juin 1991 de l'Accord d'application du Traité de Schengen de 1985¹⁰, l'Espagne était déjà un pays d'immigration marocaine qui contrairement aux autres destinations traditionnelles s'est développée en dehors du cadre bilatéral et sans contrôle d'agences de placement.

L'Espagne est devenue cependant une destination pour une nouvelle vague de l'immigration marocaine croissante observée à partir de 1991. Cette année le gouvernement espagnol prend deux décisions importantes qui vont avoir un impact majeur sur la mobilité transfrontalière marocaine vers ce pays. La première (15 avril 1991) met fin à l'accord bilatéral de 1964¹¹ sur la mobilité des personnes entre les deux pays et instaure le système des visas pour les citoyens marocains¹² à compter du 15 mai de la même année¹³. La deuxième est l'opération de régularisation des étrangers qui se trouvaient en Espagne avant le 15 mai 1991¹⁴. Ces décisions prises en concertation avec les engagements de l'Espagne avec

⁸ Régions qui ont connu un développement économique important durant cette période qui coïncide avec le début d'une migration espagnole de retour. Plus de 450.000 retours enregistrés entre 1974 et 1980.

⁹ Loi Organique 7/1985, du 1er juillet, sur les droits et libertés des étrangers en Espagne, B.O.E. n° 158, du 3 juillet 1985.

¹⁰ Bulletin officiel de l'Etat: « Protocolo de Adhesión del Gobierno del Reino de España al Acuerdo firmado en Schengen el 14 de junio de 1985 », BOE n. 181 du 30 juillet 1991

¹¹ Canje de notas de 3 de junio de 1964, constitutivo de Acuerdo, entre los Gobiernos de España y de Marruecos sobre supresión de visados para los súbditos de ambos países, concluido en Rabat. B.O.E. núm. 302 de 17 de diciembre de 1982, páginas 34680 a 34680

¹² Cf. Canje de notas constitutivo de acuerdo sobre gratuidad de visados entre España y Marruecos, realizado en Rabat el 15 de julio de 1991 (aplicación provisional). BOE, n 220 de 13 de septiembre de 1991, páginas 30225 a 30226

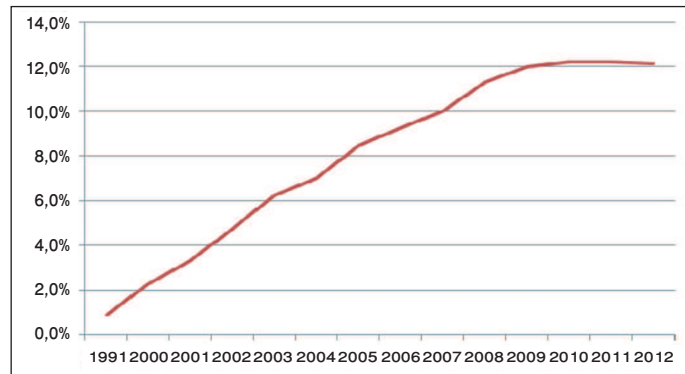
¹³ Quarante jours plus tard, le 25 juin 1991, l'Espagne est admise dans le groupe Schengen

¹⁴ Resolución de 7 de junio de 1991, de la Subsecretaría, por la que se dispone la publicación del Acuerdo del Consejo de Ministros de 7 de junio de 1991 sobre regularización de trabajadores extranjeros. BOE, n 137 de 8 de junio de 1991. Cette opération permet la régularisation de plus de 42.000 Marocains sur un total de 108.321 étrangers régularisés.

ses partenaires communautaires dans un climat de tension internationale (guerre du golf) vont avoir un effet contraire à l'objectif visé. Prévues pour un meilleur contrôle des frontières et de la migration, elles déclenchent paradoxalement une ruée vers l'Espagne en provenance de l'ensemble du territoire marocain. Les réseaux de passeurs de clandestins, actifs entre les deux pays depuis la fin des années 1980, prospèrent alors. L'Espagne se trouve alors dans l'obligation de procéder à la mise en place d'une deuxième puis d'une troisième jusqu'à six opérations de régularisation (sans compter celle réservée aux équatoriens) pour absorber les stocks des clandestins qui se formaient sur son territoire. Entre 1991 et 2005, environ 200.000 Marocains, sur un ensemble d'1,1 million d'étrangers, seront régularisés. En sus le gouvernement espagnol décide la mise en place d'un système de recrutement par quotas annuels de travailleurs immigrés, permanents et saisonniers, dans leur pays d'origine. Ce mécanisme permettra le recrutement, entre 1993 et 1999, de quelques 50.000 travailleurs marocains (39% du total des travailleurs immigrés). Tous ne furent pas recrutés dans leur pays d'origine.

La décennie 1990 et les décisions prises en matière d'immigration, vont changer à jamais la situation migratoire en Espagne et avec elle la physionomie de la population marocaine qui y réside. Désormais, le pays est une destination phare de l'immigration internationale. De 0,9% en 1991, la part des étrangers sur l'ensemble de la population d'Espagne dépasse 12% en 2012. Les Marocains ont vu leur nombre passer de moins de 60.000 dans les années 1990 à plus de 900.000 actuellement (Figure 1).

Figure 1 : Part des étrangers sur la population totale d'Espagne (1991-2012)



Source : Anuario de Migraciones; MTAS, 1992 et Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor a 31 de Marzo de 2012. Resultados detallados .Total Nacional. OPI; 2012.Elaboration OCMRE

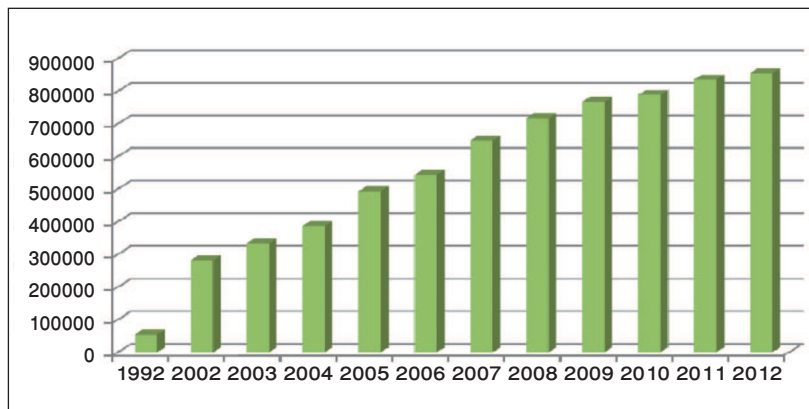
L'originalité de l'immigration en Espagne dont la marocaine principalement est moins dans son accroissement exponentiel que dans la durée courte de cet accroissement. Difficile de trouver un cas similaire dans l'histoire de la migration internationale marocaine.

1.2 Le poids de la présence marocaine en Espagne

1.2.1 L'évolution des effectifs : Après la France, l'Espagne

A travers la communauté marocaine installée sur son sol, l'Espagne renforce la deuxième place qu'elle occupe dans ses relations avec le Maroc dans d'autres secteurs. En effet tout en étant le deuxième pays d'Europe par sa communauté marocaine, «l'Espagne est le 2ème fournisseur et le 2ème client du Maroc»¹⁵. La France maintient sa place de tête de liste en abritant, en nombre, la première communauté marocaine à l'étranger suivie désormais juste après par l'Espagne¹⁶ laissant loin derrière les autres destinations traditionnelles de l'émigration marocaine. L'Italie, répertorié également comme nouveau pays d'immigration marocaine, n'abriterait certainement pas autant de ressortissants marocains pour prétendre bouleverser la cartographie de la diaspora marocaine à l'étranger. En 1992, 54.105 Marocains vivaient légalement en Espagne, alors que vingt ans plus tard (2012) ce pays en abrite, 854.501. A ceux-ci, il faudrait ajouter les 120.648 Marocains détenteurs de la nationalité espagnole (Figure 2).

Figure 2 : Evolution des effectifs des Marocains en Espagne entre 1992 et 2012)



Source: Anuario de Migraciones; MTAS, 1992 et Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor a 31 de Marzo de 2012. Resultados detallados .Total Nacional. OPI; 2012.Elaboration OCMRE

Au total, le Maroc compte presque un million de ressortissants en situation légale dans le pays voisin, 975.049, soit 3,2 % du total de la population marocaine¹⁷ et

¹⁵ Espagne. Coopération économique. Relations bilatérales/Europe méridionale. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. www.diplomatie.ma/Politiqueétrangère/Europe/RelationsbilatéralesEuropeMéridionale

¹⁶ En 2009, la Commission européenne estime à « environ 1,8 million » le nombre des résidents marocains dans les pays de l'Union. Ceci ferait de l'Espagne le 1er pays de résidence des Marocains à l'étranger. Cf. « Troisième rapport annuel sur l'immigration et l'asile (2011) » ; Communication de la Commission au Parlement Européen et au Conseil. Commission Européenne. COM(2012) 250 final. Bruxelles, le 30.5.2012. http://ec.europa.eu/home-affairs/doc_centre/immigration/

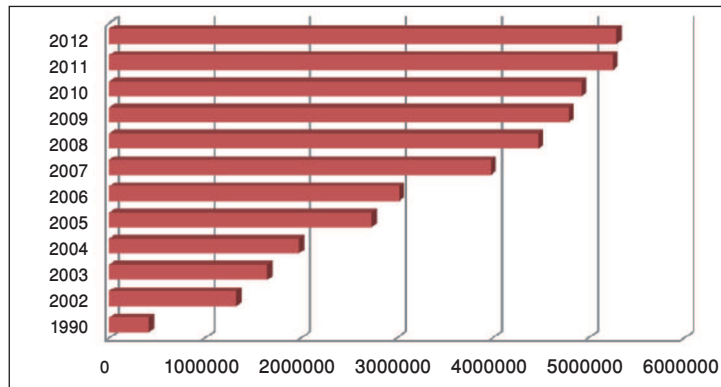
¹⁷ Recensement général de la population et de l'habitat de 2004.

le ¼ des Marocains du Monde. Ce sont là des proportions remarquables qui ont enregistré chacune un accroissement non moins important durant les douze dernières années.

1.2.2 Les Marocains et les autres

Les Marocains constituent, depuis 1991, la première communauté étrangère en Espagne. Mais un changement de situation s'esquisse depuis 2010: les ressortissants d'origine roumaine, communautaires depuis 2007, commencent à se substituer aux Marocains, pour occuper la première place. Ces derniers ont connu un accroissement exponentiel durant les dix dernières. Les Roumains enregistrent en moyenne 87.026 nouveaux immigrants par an¹⁸, soit 30.458 de plus que les effectifs des Marocains dont l'accroissement annuel moyen durant cette période est de 56.568¹⁹. C'est dire que le développement quantitatif de la population marocaine n'est pas un cas isolé et doit être replacé dans la dynamique migratoire observée en Espagne durant les deux dernières décennies.

Figure 3 : Populations étrangères dont les Marocains en Espagne (1990 à 2012)



Source: Anuario de Migraciones; MTAS, 1992 et Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor a 31 de Marzo de 2012. Resultados detallados .Total Nacional. OPI; 2012.Elaboration OCMRE

Ainsi, la fin du siècle dernier a vu un renversement des flux migratoires. Pays émetteur de migrants avant l'avènement de la démocratie, l'Espagne se métamorphose durant les années 90 en pays d'immigration pour occuper ensuite, au cours de la décennie 2000, le 1er rang des pays récepteurs en Europe et le 2^{ème}

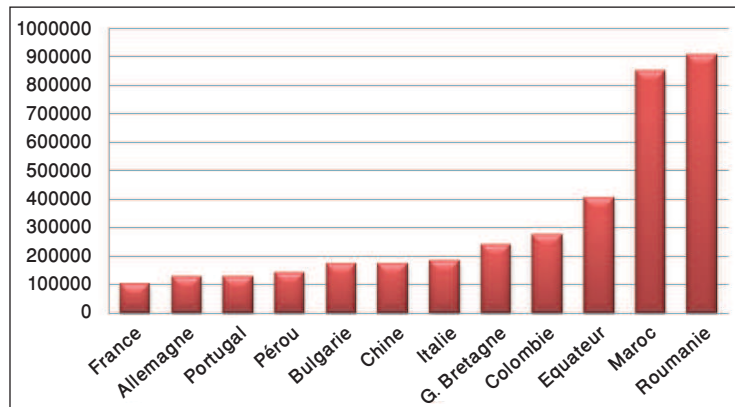
¹⁸ L'Espagne applique à deux reprises des périodes transitoires limitant l'accès au marché de travail aux ressortissants roumains ; la dernière prend fin en décembre 2012.cf. Orden PRE/2072/2011, de 22 de julio, por la que se publica el Acuerdo de Consejo de Ministros por el que se establece la reactivación del periodo transitorio en relación con la libre circulación de los trabajadores de Rumanía. BOE, n 176 Sábado 23 de julio de 2011, Sec. I. p. 82362

¹⁹ Pour plus de détails sur l'évolution et la croissance des ressortissants marocains en Espagne de 1990 à 2007, voir Mohammed Khaldi : Les Marocains résidant en Espagne : caractéristiques démographiques et sociales, Marocains de l'Extérieur. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger et l'OIM. Rabat, 2003 et Les Marocains d'Espagne, Marocains de l'Extérieur. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger et l'OIM. Rabat, 2007. P.73-75

au niveau international²⁰. En mars 2012, l'Espagne compte 5.294.710 étrangers en situation légale, naturalisés non compris. Ces étrangers étaient moins d'un demi-million en 1990 (407.665) (Figure 3).

Les Marocains ne font donc pas exception, loin de là. Surtout quand on sait que les effectifs des résidents originaires de pays situés à des milliers de kilomètres de l'Espagne enregistrent durant cette période un accroissement global des plus significatifs. C'est le cas des équatoriens et des Chinois dont les effectifs passent respectivement de 1963 et 9100 en 1995 à 400.000 et 175.000 en 2012. Car, la progression en nombre des étrangers est accompagnée par un élargissement horizontal de l'espace migratoire émetteur vers l'Espagne.

**Figure 4 : Principales nationalités résidant en Espagne
(à partir de 100.000 ressortissants)**



Source: Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor a 31 de Marzo de 2012. Resultados detallados .Total Nacional. OPI; 2012.Elaboration OCMRE

Actuellement quelques 150 nationalités sont présentes sur le sol espagnol, mais avec des proportions très inégales. La plupart des pays (+ de 130) sont représentés par une communauté numériquement insignifiante représentant moins de 1% chacune sur le total des étrangers et ce ne sont pas les citoyens originaires de l'Afrique, de l'Asie ou de l'Amérique centrale qui constituent l'exception. Certains pays comptent moins de 100 ressortissants en situation légale, d'autres en comptent quelques centaines alors qu'un petit nombre de pays envoient en Espagne des ressortissants dont les effectifs dépassent les 100.000 résidents (Figure 4).

En définitive, sur les cinq millions des résidents étrangers en situation légale, 45% sont originaires de quatre pays situés dans trois continents différents : la Roumanie (17,1%), le Maroc (16%), l'Equateur (7,6%) et la Colombie (5,2%). Douze pays seulement, dont sept sont membres de l'UE, comptent plus de cent mille ressortissants chacun ; ils représentent 70% du total des étrangers vivant en Espagne¹⁰ (Figure 4).

²⁰ L'Espagne se positionne après les Etats-Unis d'Amérique. Voir le rapport sur la population de l'Eurostat, 2008.

1.3 La stabilisation de la communauté marocaine en Espagne

1.3.1 De la clandestinité à la résidence longue durée

35%, soit 296.605, des Marocains légalement installés en Espagne en 2012, ont vécu à un moment donné de leur processus migratoire dans la clandestinité²¹. C'est le cas de 53,3% des résidents ressortissants étrangers (1.457.289) du Régime Général²². Là encore, les Marocains ne font pas exception. « L'irrégularité était la forme ordinaire de l'immigration » écrit avec raison Pajares Alonso²³. L'immigration en Espagne s'est développée en dehors des canaux légaux de recrutement et d'installation. Les gouvernements successifs ont du recourir à pas moins de six opérations de régularisation pour absorber les flux permanents et les stocks de clandestins²⁴. La dernière en date remonte à 2005²⁵ ; destinée uniquement aux travailleurs²⁶, elle a permis à 604.357 employés étrangers de sortir de la clandestinité dont 10% étaient des Marocains. Conscient de cette situation, le législateur espagnol a prévu une issue permanente permettant aux clandestins l'accès à la légalité. Il s'agit d'une disposition légale (art.31.3 de la Loi Organique 4/2000 et art.124 du Décret Royal 557/2011)²⁷ connue sous le nom de *Arraigo*²⁸ : après deux ou trois ans, selon les cas, de résidence illégale, l'étranger peut prétendre à la régularisation par cette voie. 290.408 personnes ont pu régulariser leur situation de séjour grâce à cette disposition entre 2009 et 2012 dont 37.096 Marocains (13% du total)²⁹.

²¹ Mohammed Khaldi, Les Marocains d'Espagne. Marocains de l'Extérieur-2007 ; Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger ; Rabat, 2007 ; p.88-90

²² En opposition au Régime Communautaire réservé aux ressortissants des Etats membres de l'UE et à leurs familles. En juin 2012, 35.252 Marocains résident en Espagne sous le Régime Communautaire.

²³ Miguel Pajares Alonso: El proceso de regularización de 2005. Sus efectos sobre la inserción laboral de la población inmigrada. CIDOB ; 2007 ; p.3

²⁴ 1.166.881 étrangers ont régularisé leur situation de séjour entre 1991 et 2005 dont 259.509 Marocains

²⁵ Disposición transitoria tercera del R.D 2393/2004 de 30 de diciembre por el que se aprueba el Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000 de 11 de enero. Pour des informations plus détaillées Voir : Orden PRE/140/2005 de 2 de febrero, Ministerio de la Presidencia. BOE. n° 29 ; p.3709-3723

²⁶ Les candidats à la régularisation devaient disposer d'un contrat de travail et se trouver au pays avant août 2004; 85.969 Marocains ont présenté une demande de régularisation sur un total de 687.183 étrangers.

²⁷ Loi organique 4/2000 du 11 janvier relative aux droits et libertés des étrangers en Espagne et à leur intégration sociale. Disposition retenue dans le Décret Royal 557/2011 du 20 avril portant Règlement d'Application de la Loi Organique 4/2000 après sa réforme par la Loi Organique 2/2009 (art.124)

²⁸ Enracinement ou attache en français

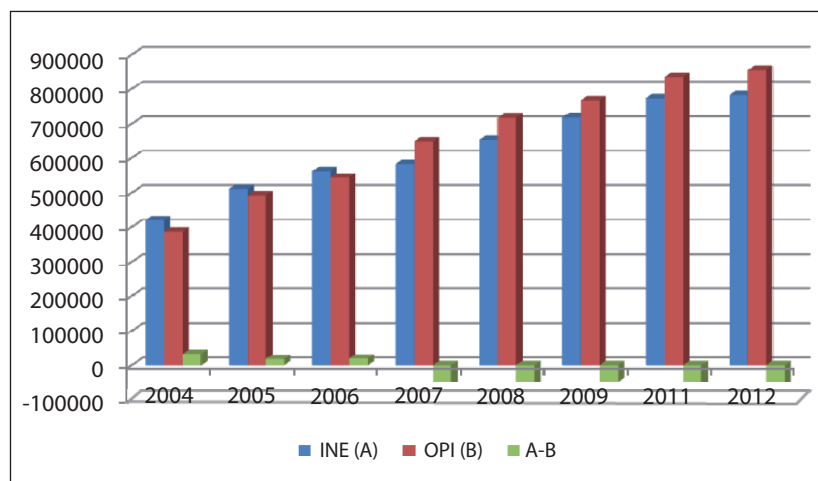
²⁹ Le Parti Populaire avait annoncé en novembre 2011 qu'il allait modifier le règlement d'application susvisé pour limiter l'accès des clandestins à la régularisation, El País, 25 novembre 2011. Il semblerait que la gestion de la crise et le recul des flux migratoires lui ont dicté un autre agenda.

1.3.2 L'inversion des flux migratoires : Esquisse d'une migration de retour d'Espagne

Mais peut-on encore parler de clandestinité au sein de la communauté marocaine d'Espagne alors qu'on assiste déjà à une inversion des flux migratoires? Il était un temps où les experts espagnols et autres, intéressés par le phénomène de l'immigration, recourraient à une arithmétique très simple pour répondre à une telle question. Ils croisaient les données du ministère de l'intérieur relatives aux étrangers en situation légale, publiées par l'Observatoire Permanent de l'Immigration-OPI avec celles publiées chaque année par l'Institut National de la Statistique-INE relatives, celles-ci, à tous les étrangers inscrits dans les Registres Municipaux de la Population, abstraction faite de leur situation administrative de séjour. La différence qui était souvent en faveur des données de l'INE permettait aux experts et au gouvernement d'estimer approximativement le nombre d'étrangers en situation illégale. Ce recours n'est désormais d'aucun secours pour ce qui est de la communauté marocaine en Espagne. Le croisement des données précitées relatives aux Marocains, affiche depuis 2007 un score négatif en faveur de la légalité du séjour. Ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des étrangers. (Figures 5 et 6).

En effet et suivant ce procédé il y aurait, en 2012, en Espagne 377.235 étrangers en situation illégale contre un million en 2004 et 857.000 en 2009. Le nombre de Marocains qui se trouveraient dans cette situation était de 33.598 en 2004 ; il est réduit de presque la moitié en 2006 (19.291) pour disparaître les années suivantes. En 2007 il y aurait, pour la première fois dans l'histoire de l'immigration marocaine en Espagne, plus de résidents marocains titulaires d'un permis de séjour que ceux recensés par l'INE, situation qu'on ne retrouve pas chez l'ensemble des étrangers résidant en Espagne

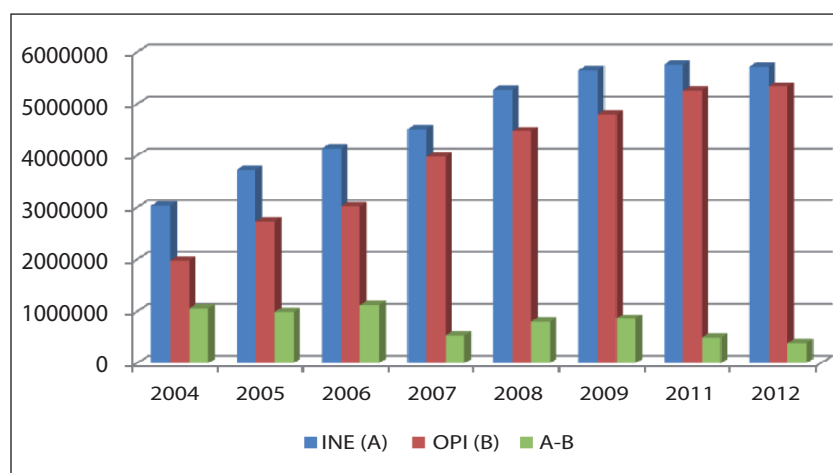
Figure 5 : Résidents Marocains en situation légale en Espagne (2004-2009 ; 2011-2012)



Source : OPI-INE. Elaboration OCMRE

Est-ce dire pour autant qu'il n'y a plus de ressortissants marocains en situation illégale en Espagne depuis 2007 ? Rien n'est moins vrai. Ce qu'on peut affirmer en revanche c'est que le taux de clandestinité chez la communauté marocaine d'Espagne est aujourd'hui insignifiant par rapport aux taux observés durant la décennie précédente. En 2001, il était de 14,4% ; en 2006 on le trouve situé à 3%. En 2012, on peut l'estimer à moins de 1%.

Figure 6 : Etrangers dont Marocains en situation légale en Espagne (2004-2009 ; 2011-2012)



Source : OPI-INE. Elaboration OCMRE

En somme, et sachant qu'en moyenne 7.000 Marocains obtiennent chaque année depuis 2008 leur titre de séjour pour enracinement dans le cadre de l'article 124, susvisé, du Règlement d'Application de la Loi Organique 4/2000, il y aurait en Espagne actuellement moins de 15.000 Marocains en situation illégale dont une partie aurait disposé auparavant d'un titre de séjour et qui serait retombée dans la clandestinité suite à la perte de l'emploi principalement.

Tableau 1 : Effectifs des étrangers et des Marocains en Espagne. Solde résultant du croisement des données de l'INE et de l'OPI

Solde INE-OPI*	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2011	2012
Etrangers								
dont les Marocains	1.057.035	991.678	1.122.358	540.540	795.263	857.439	500.393	377.235
Les Marocains	33.598	18.180	19.291	-65.812	-64.721	-49.729	-61.193	-71.364

Source : INE-OPI. Elaboration OCMRE

*Etrangers inscrits auprès des Mairies de leur lieu de résidence moins étrangers titulaires d'un permis de séjour en cours de validité.

Tableau 2 : Flux migratoires des Marocains d'Espagne nés au Maroc (2010-2011)

Flux	2010	2011
Entrée en Espagne (A)	43095	39095
Sortie d'Espagne (B)	51015	60215
Solde migratoire A-B	-7920	-21120

Source: Flujos migratorios estimados. Migraciones exteriores. Serie 2010-2011. Resultados nacionales ; INE, abril 2012. Elaboration OCMRE

Tableau 3 : Mobilité internationale des Marocains d'Espagne nés au Maroc (2010-2011)

Année	Rentrés au Maroc	Autres destinations	En % autres destinations
2010	46635	4380	9
2011	56992	3223	6

Source: Flujos migratorios estimados. Migraciones exteriores. Serie 2010-2011. Resultados nacionales; INE, abril 2012. Elaboration OCMRE

Les données officielles présentées le démontrent: la deuxième moitié de la décennie précédente marque un avant et un après dans les annales de l'histoire de l'immigration marocaine en Espagne avec la chute du taux de la clandestinité qui est devenu dérisoire, un nombre d'habitants déclarés inférieur à celui des résidents légaux et une inversion des flux migratoires. En effet, la décennie en cours annonce des soldes migratoires négatifs : il y a, à compter de 2010, plus de Marocains qui rentrent au pays d'origine que ceux qui partent en Espagne ; il y a aussi ceux qui quittent l'Espagne pour d'autres horizons (Tableau 2). Ce qui représente une situation unique jamais observée auparavant chez la diaspora marocaine d'Europe (Tableau 3).

Ceci étant, l'Espagne continue d'être un pays de destination préférentielle des Marocains qui s'installent à l'étranger ; leur nombre, en baisse après 2008³⁰, dépassait les 30.000 par an la décennie précédente. Ils seraient moins de 12.000 à avoir fixés leur résidence en Espagne en 2011³¹. La durée de validité du permis de séjour apporte des précisions à ce sujet.

1.3.3 Les enseignements de l'analyse des titres de séjour

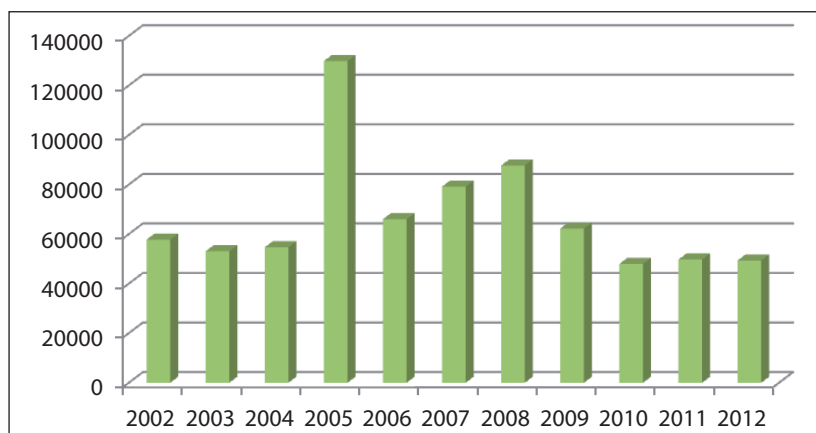
Les Marocains résidant titulaires d'un titre de séjours initial valable pour une année sont chaque année moins nombreux par rapport à ceux détenteurs d'un permis de résidence d'une durée plus longue. Le Marocain qui arrive pour la première fois en Espagne se voit accorder un titre de séjour initial, renouvelé pour une durée de deux ans si les conditions qui lui ont donné accès audit permis de séjour existent toujours ; au deuxième renouvellement il obtient un permis valable pour trois ans ; et c'est à partir de cette condition qu'il peut prétendre au statut

³⁰ INE. : Migraciones. Estadística de variaciones residenciales ; resultados detallados ; junio 2011

³¹ Ibid INE 2011

de résident permanent avec permis de résidence renouvelable tous les cinq ans. Dans un contexte où un Marocain sur trois accédait à la résidence légale grâce aux opérations de régularisations et à la politique des contingents, il n'y a rien de plus normale que de trouver une population importante de résidents temporaires (Figure 7). La situation s'est inversée durant les années étudiées dans ce rapport.

Figure 7 : Marocains titulaires d'un permis de séjour initial (2002-2012)



Source : OPI ; Elaboration OCMRE

En 2012 par exemple, 49.352 Marocains sont titulaires d'un permis de séjour initial, soit 6% du total des titres de résidence détenus par les ressortissants marocains la même année. Chiffre assez faible, qui illustre la baisse observée pour la première fois en 2010 et qui reste bien loin des 22% enregistrés en 2002³². Aujourd'hui, les résidents marocains d'Espagne ont atteint une certaine sécurité en matière de séjour grâce à leur ancienneté. Les détenteurs des trois types de permis de séjours temporaires réunis (initial, renouvelé 1 et renouvelé 2) dont la part dans l'ensemble des permis accordés aux citoyens marocains était de 60% en 2002, ne représentent en 2012 que 18% du total, soit une diminution de 42 points sur 10 ans.

Entre 2002 et 2012, quelques 43.000 Marocains en moyenne obtiennent chaque année un permis de séjour initial valable pour un an, soit 1000 permis de plus que la moyenne annuelle (33.361) observée pour les permis temporaires renouvelés pour une durée de validité de deux ans durant la même période (Tableau 4).

La situation actuelle est différente. Plus des $\frac{3}{4}$ des résidents marocains sont titulaires d'un permis de séjour permanent ce qui représente 35% du total des permis de séjour de cette catégorie accordés aux étrangers à la même date. Entre 2002 et 2012 la part des Marocains titulaires d'un titre de séjour permanent sur l'ensemble des permis détenus par les résidents de nationalité marocaine est passée de moins 40% à 80%

³² Le pic observé en 2005 coïncide avec l'opération de régularisation des travailleurs étrangers menée par le gouvernement espagnol.

Tableau 4 : Titres de séjour octroyés aux résidents marocains (2002-2012)

Année	Initial (durée 1 an)	1ère renouvellement (2 ans)	2ème renouvellement (3ans)	Longue durée
2002	57750	29573	73645	103895
2003	53 082	71 810	54 830	136 180
2004	54 654	70 254	43 595	160 758
2005	129 832	55 464	77 030	206 951
2006	66 020	123 525	50 443	276 748
2007	79 165	141 812	49 350	345 573
2008	87 705	142 396	53 863	357 526
2009	62 242	103 312	122 593	436 363
2010	47 971	76 114	73 501	552 447
2011	49 725	41 935	75 665	634 365
2012	49 352	36 318	73 634	654 531

Source : OPI ; Elaboration OCMRE

Il est à signaler par ailleurs que sur les 819.242 résidents marocains en Espagne en juin 2012, 51.921 ont rejoint l'Espagne dans le cadre du regroupement familial représentant ainsi 6,3% du total, soit une proportion qui se rapproche de celle observée chez l'ensemble des immigrés, 7,9% (Figure 8).

Une autre catégorie de résidents marocains existe en Espagne ; Il s'agit de ceux ayant choisi ce pays pour y résider à leur frais et qui se prennent en charge eux et leurs familles, en assurant le logement, la couverture médicale et les moyens de subsistances. Au nombre de 22.607, ils représentent 2,8% du total des résidents marocains et bénéficient d'un titre de séjour *non lucratif*, dont le titulaire ne peut exercer aucune activité rentable. Pour prétendre à cette résidence il faut justifier de moyens de subsistances arrêtés par la réglementation : le candidat doit démontrer qu'il dispose de ressources équivalentes à 400% de l'Indicateur Public de Revenus à Effets Multiples- IPREM³³ et de 100% pour chaque membre de sa famille³⁴. En 2012, cet IPRIM est de 532,51 euros par mois. Le ressortissant marocain qui réside avec ce type de permis de séjour doit disposer de 2130 euros par mois, soit 25.560 euros par an. Autrement dit les 22.607 marocains détenteurs d'un titre de séjour non lucratif justifient auprès de l'administration espagnole, entre autres de la possession d'un compte bancaire actif, qu'ils disposent de plus de 577 millions d'euros/an, soit l'équivalent de plus de 6,5 milliards de Dh³⁵. Un constat qui devrait interpeler les autorités financières marocaines et qui suggère la nécessité de préciser la définition du Marocain Résidant à l'Etranger.

³³ [Indicador Público de Renta de Efectos Múltiples, en espagnol],

³⁴ art.47/1-a et b du Règlement d'application de la loi 4/2000; BOE 103 du 30 avril 2011, p 43861.

³⁵ A considérer qu'ils vivent seuls.

Figure 8 : Permis de Résidents temporaires: motifs d'octroie (2012)

Source : OPI, 2012. Elaboration OCMRE

En plus de la justification de moyens de subsistances, ces ressortissants payent à l'Etat espagnol, tout comme l'ensemble des résidents marocains, des sommes importantes pour l'obtention ou/et le renouvellement de leurs titres de séjours. C'est ainsi qu'à titre indicatif on peut estimer la somme versée en 2012 par les ressortissants marocains résidant en Espagne au trésor de l'Etat espagnol à plus de 15 millions d'euros au titre de droits de timbre³⁶, soit l'équivalent de 170 millions de dh.

2. Rééquilibrage démographique et par genre et concentration géographique

2.1 Une population jeune avec de plus en plus de femmes et quelques centenaires

La communauté marocaine résidant en Espagne se caractérise par sa jeunesse comparée à la population espagnole. La moyenne d'âge de cette dernière (recensement de 2011) est de 42 ans (40 ans pour les hommes et 43 ans pour les femmes), alors que chez les Marocains, la moyenne d'âge est de 28 ans (29 ans pour les hommes et 26 ans pour les femmes)³⁷. Par ailleurs 56,2% sont âgés entre 20 ans et 44 ans, 13% ont moins de 4 ans d'âge et le groupe d'âge 30-39 ans représente 27% du total. Enfin, les personnes dont l'âge est compris entre 45 et 59 ans constituent 11%, soit 85411 résidents.

Les Marocains âgés de plus de 60 ans ne sont pas nombreux mais leurs effectifs augmentent rapidement avec un croît moyen de 1374 par an entre 2007 et 2011. En une année seulement leurs effectifs ont enregistré une croissance globale positive de 335 personnes passant de 15.946 en 2010 à 16.281 en 2011. 5972 résidents marocains ont plus de soixante-dix ans d'âge, soit 37% des personnes âgées d'origine marocaine et la majorité, 57,1%, sont de sexe féminin. En 2007 l'Espagne comptait 3532 septuagénaires de nationalité marocaine soit 2440 de

³⁶ Le BOE du 1/07/2011 fixe les montants à verser au titre de droit de timbre à 10,20 euros pour le permis initial, 15,30 pour le renouvellement du titre de séjour temporaire et 20,40 pour le permis de longue durée. Pour les autorisations de travail, les montants arrêtés varient entre 190,12 euros et 380,27 euros.

³⁷ Edad media por nacionalidad y sexo. Censo de población y vivienda 2011. INE-2012

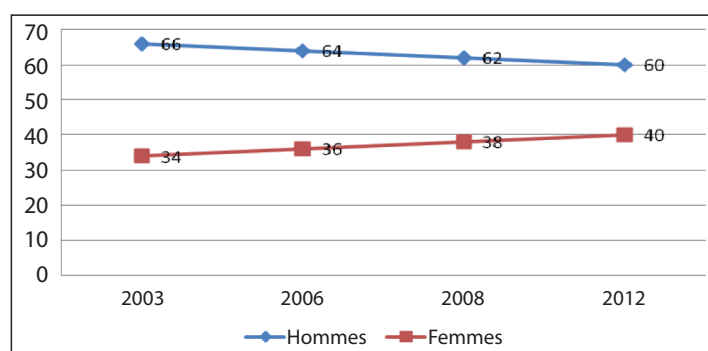
moins qu'en 2011. Enfin une dizaine de ressortissants marocains dont six femmes sont des centenaires ; ils représentent 8% du total des ressortissants résidents étrangers âgés de cent ans et plus.

Tableau 5 : Résidents Marocains par genre et groupes d'âge ; effectifs en % (2011)

Groupes d'âge	total	H	F	en % H,	en % F,	en % H sur Total	en % F sur total
- de 10 ans	157212	82639	74573	52,6	47,4	10,7	9,6
10-19 ans	79956	43203	36753	54,0	46,0	5,6	4,7
20-34 ans	264536	153786	110750	58,1	41,9	19,9	14,3
35-49 ans	215064	144303	70761	67,1	32,9	18,6	9,1
50-59 ans	40914	25941	14973	63,4	36,6	3,4	1,9
60 ans et +	16282	8391	7891	51,5	48,5	1,1	1,0
Total	773964	458263	315701	59,2	40,8	59,2	40,8

Source : Censos de Población y Viviendas 2011. INE; Madrid 2012

Figure 9 : Répartition des résidents marocains en Espagne par sexe ; en (2003;2012)



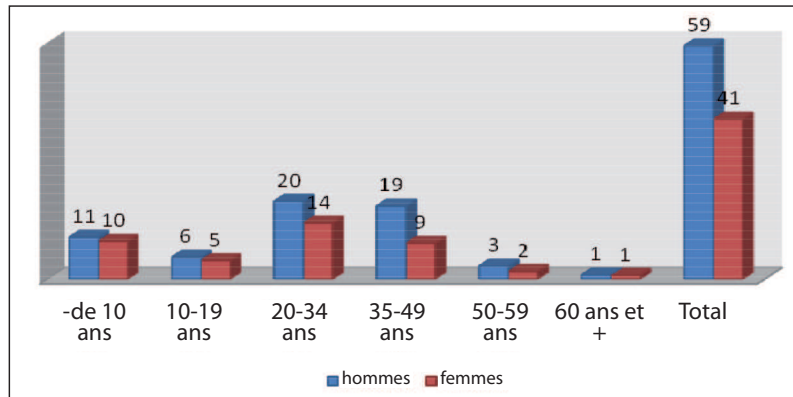
Source : Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor a 31 de Marzo de 2012. Resultados detallados .Total Nacional. OPI; 2012.Elaboration OCMRE

La part des femmes sur l'ensemble des résidents marocains a connu une hausse soutenue entre 2003 et 2012 et représente actuellement 40,8% (Figure 9) dont 14% ont moins de 20 ans.

2.2 La répartition géographique

La croissance durant les cinq dernières années de la population marocaine d'Espagne n'a pas modifié de façon considérable sa répartition géographique. Les proportions sont restées invariables dans quasiment toutes les régions avec des modifications légères dans quelques unes, ce qui traduit entre en autres, la stabilité de cette communauté (Carte 1).

Figure 10 : Hommes et femmes marocains par groupes d'âge en % (2011)



Source: Censo de población y vivienda 2011. INE-2013

Carte 1 : Répartition des Marocains d'Espagne par Régions Autonomes, (2012)



Source : OPI 2012. Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

La région catalane occupe toujours, et ce depuis les années quatre-vingt-dix la tête de liste avec 32,9% du total en 2012, suivie de l'Andalousie (15,1%) et de la Région de Madrid (10,5%). Plus de la moitié de la communauté marocaine (58,5%) se concentre dans ces trois régions autonomes où les Marocains représentent plus de 30% des étrangers extracommunautaires. Les régions de Murcie et de Valence,

deux nouveaux foyers de l'immigration marocaine depuis le début des années 2000, concentrent aujourd'hui 18,7% du total.

Autrement dit, les $\frac{3}{4}$ des ressortissants marocains résidant en Espagne en juin 2012 sous le régime général (77,2%), vivent dans cinq régions autonomes, alors que sept autres régions se partagent les 22,8% restants (Carte 1).

Occupant la deuxième place en 2012, après les Roumains au niveau national, les Marocains, constituent la première communauté étrangère dans cinq régions autonomes et qui sont les Iles Baléares (13% du total), la Catalogne (23%), Murcie (35%) et la Communauté de Navarre (15%). Ils occupent la deuxième place dans sept autres régions autonomes et qui sont l'Andalousie (18% du total des étrangers), l'Aragon (11%), la Castille-la-Manche (16%), Valence (11%), l'Estrémadure (23%), le Pays-Basque (11%) et à la Rioja (18%). A Castille-Leon et dans la région de Madrid où ils représentent respectivement 12% et 9% du total, ils se classent troisièmes, alors qu'ils occupent la quatrième place en Galice (7%) et la cinquième en Asturies (5%) et aux Iles Canaries (7%).

Carte 2 : Répartition géographique des Marocains d'Espagne par province



Source : OPI 2012. Cartographie : A. Binane, CERGéo – 2013

Au niveau des provinces, les Marocains sont en tête dans la province de Barcelone, alors qu'à Murcie et à Almería où ils connue une très forte croissance durant les dernières années, ils occupent respectivement la troisième et la cinquième places. La carte 2 et le tableau 6, illustrent cette répartition dans les provinces espagnoles en 2012. On y relève une répartition très inégale avec des concentrations bien visibles.

Tableau 6 : résidents marocains en Espagne par régions et provinces-2012

Régions/Provinces	Effectifs	%	Régions/Provinces	Effectifs	%
Andalousie	120 149	100	Castille-La Manche	36 346	100
Almeria	46 609	38,6	Albacete	4 806	13,2
Cadix	7 566	6,3	Ciudad Real	5 576	15,3
Cordoue	2 601	2,2	Cuenca	3 086	8,5
Grenade	11 849	9,8	Guadalajara	6 376	17,5
Huelva	8 553	7,1	Toledo	16 502	45,4
Jaén	6 888	5,7	Catalogne	269 091	100
Malaga	27 635	22,9	Barcelona	160 891	59,8
Séville	8 448	7,0	Gérone	47 350	17,6
Aragón	21 344	100	Lérida	17 327	6,4
Huesca	3 782	17,7	Tarragone	43 523	16,2
Teruel	4 784	22,4	C. Valence	75 658	100
Saragosse	12 778	59,9	Alicante	33 720	44,6
Asturies	2 570	100	<i>Castellón</i>	19 649	26,0
I. Baléares	28 911	100	Valence	22 289	29,5
I. Canaries	18 508	100	Estrémadure	11 149	100
Palmas (Las)	14 845	80,2	Badajoz	3 343	30
Sta. Cruz de Tenerife	3 663	19,8	Caceres	7 806	70
Cantabrie	1 899	100	Galice	6 942	100
Castille-Leon	23 356	100	Corogne	1 984	28,6
Ávila	4 085	17,5	Lugo	1 324	19,1
Burgos	3 327	14,2	Orense	642	9,2
León	3 133	13,4	Pontevedra	2 992	43,1
Palencia	1 446	6,2	Madrid	83 023	100
Salamanque	1 829	7,8	Murcie	77 752	100
Segovia	3 812	16,3	Navarre	9 931	100
Soria	1 531	6,6	Pays-Basque	14 461	100
Valladolid	3 397	14,5	Alava	4 796	33,2
Zamora	796	3,4	Biscaye	5 615	38,8
			Guipuscoa	4 050	28,0
			Rioja (La)	9 378	100

Source : OPI 2012. Elaboration OCMRE

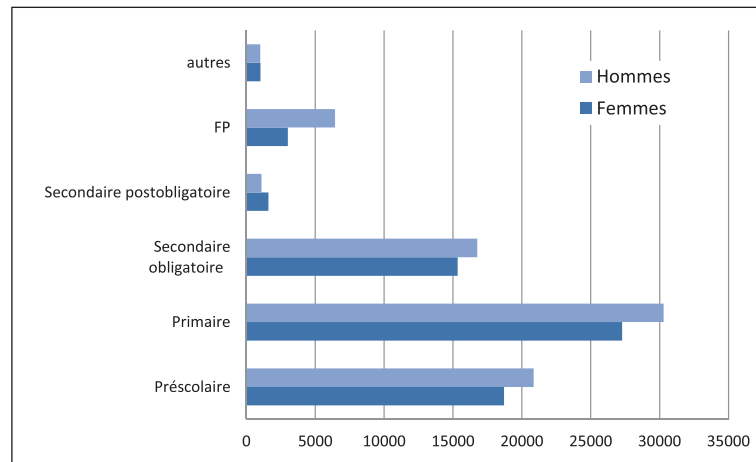
Le Maroc a déployé un effort considérable pour répondre aux besoins administratifs d'une communauté marocaine en forte croissance. En effet, sur les 53 postes consulaires marocains répartis de part le monde³⁸, onze se trouvent en Espagne et le chantier des implantations consulaires n'est pas encore clos (un douzième consulat dans la région de Murcie et prévu en 2013). Le nombre des consulats marocains en Espagne a presque triplé depuis les années quatre-vingt-dix et aujourd'hui, certaines régions disposent de plus d'un poste consulaire (3 en Andalousie et en Catalogne). Le consulat de Valence est passé au deuxième rang après celui de Barcelone et avant celui de Madrid : les trois assurent les services consulaires à 55% des résidents marocains.

2.3 La population scolaire et estudiantine

2.3.1 La scolarisation des enfants des Marocains : Peu d'élèves marocains dépassent le niveau secondaire

En juin 2012, les établissements scolaires espagnols comptaient 154.549 élèves marocains, soit 18% des résidents originaires du Maroc et 19,8% des étrangers scolarisés. En 2011, ils étaient 143.424 et leur part dans les résidents marocains et les élèves étrangers étaient respectivement de 16% et 18%, soit une hausse de deux points.

Figure 11 : Effectifs des élèves marocains selon le niveau scolaire (2011)



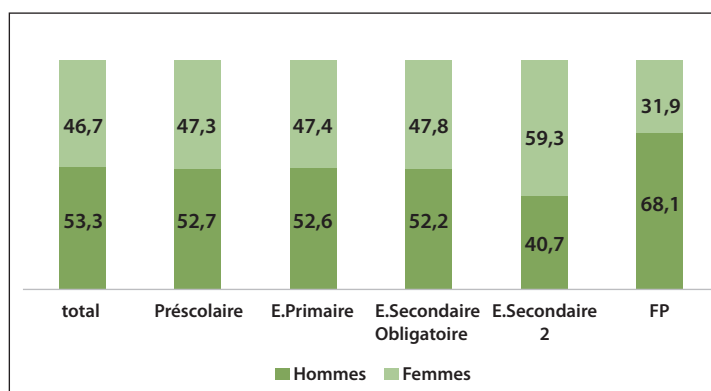
Source : Alumnado extranjero. Curso 2010-2011. MEC 2012 .Elaboration OCMRE

La grande majorité des élèves marocains est inscrite dans l'enseignement obligatoire mais à peine 9% parmi eux dépassent ce niveau scolaire. Malgré les sacrifices consentis par les familles (chaque rentrée scolaire coûte en moyenne 822

³⁸ « Les Consuls Généraux, au nombre de 53 plus une antenne (...) » ; MAEC : Missions diplomatiques et consulaires du Maroc in <http://www.diplomatie.ma/>. N.B. Les informations affichées ne sont pas à jour à la date de la consultation de la page web (déc.-2012) ; par ailleurs les provinces des circonscriptions consulaires ne sont pas indiquées.

euros par enfant dans l'enseignement public³⁹), les élèves marocains réussissent peu à l'école. Chaque année quelques milliers parmi eux sont orientés vers les cycles de la formation professionnelle sans avoir dans la plupart des cas décroché le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire obligatoire. En 2011, ils étaient plus de 4.000 à suivre leur formation dans le cadre du Programme de Qualification Professionnelle Initiale (Programa de Cualificación Profesional Inicial-PCPI) soit le 1/4 de l'ensemble des élèves d'origine étrangère suivant cette formation. Ils constituaient aussi 25% des étrangers des classes spécialisées pour élèves en difficultés.

Figure 12 : Marocains scolarisés en Espagne, par sexe et niveau scolaire (2011)



Source: Estadística Enseñanzas no Universitarias - Resultados Detallados - Curso 2010 - 2011. MEC 2012. Elaboration OCMRE

Les jeunes marocains sont aussi moins présents dans l'enseignement secondaire post-obligatoire (préparation au Baccalauréat) que dans les différents niveaux de la formation professionnelle : ils représentent respectivement 2% et 6,5% sur l'ensemble des Marocains scolarisés en 2011 (Figure 11). Cette situation, qui traduit un décrochage scolaire évident, se répercute sans aucun doute sur leur intégration dans le marché de l'emploi espagnol et européen. En 2010, l'abandon scolaire touchait 40% des Marocains âgés de moins de 20 ans, proportion supérieure de 10 points à la moyenne nationale espagnole⁴⁰. Mais, s'agissant d'immigrés, cette proportion reste dans les limites observées par la commission européenne dans sa Stratégie 2020 adoptée le 31 octobre 2011. En effet, en Espagne tout comme en Grèce et en Italie, plus de 40% des jeunes immigrés quittent l'école prématurément⁴¹. Le cas des Marocains ne fait donc pas exception.

³⁹ "El gasto medio por alumno fue de 822 euros en la enseñanza pública, 1.549 euros en la privada concertada y 3.627 euros en la privada sin concierto". INE: Encuesta sobre el Gasto de los Hogares en Educación (curso 2011/2012), Notas de prensa, 28/12/2012. A ce titre, en 2011 les parents marocains ont investi 117,895 millions d'euros.

⁴⁰ Le taux du décrochage scolaire en Espagne est un des plus élevés d'Europe, il est de 31,2%, soit le double de la moyenne européenne située à 14,4%. V. Europe 2020 : une stratégie économique européenne pour les dix prochaines années en discussion ; consultable sur <http://www.europaforum.public.lu/>.

⁴¹ Dans les Etats membres de l'UE-27 le taux d'abandon scolaire des jeunes immigrés de la

Les Marocaines scolarisées sont plus nombreuses à suivre leurs études dans le niveau scolaire secondaire post-obligatoire que les garçons et c'est d'ailleurs le seul niveau scolaire où leur poids est supérieure à celui des élèves de sexe masculin : 59,3% contre 40,7%. En revanche, dans la formation professionnelle qui accueille 6% de jeunes marocains scolarisés la part des filles n'atteint guère le seuil des 40% observé dans les autres niveaux du cursus scolaire ; 31% seulement y étaient inscrites en 2011 (Figure 12).

Carte 3 : Marocains scolarisés en Espagne, par Région Autonome (2011)



Source: Source: Estadística Enseñanzas no universitarias - Datos Avance - Curso 2011-12. Alumnado extranjero. MEC 2012. Elaboration OCMRE - Cartographie : A. Binane, CERGéo – 2013

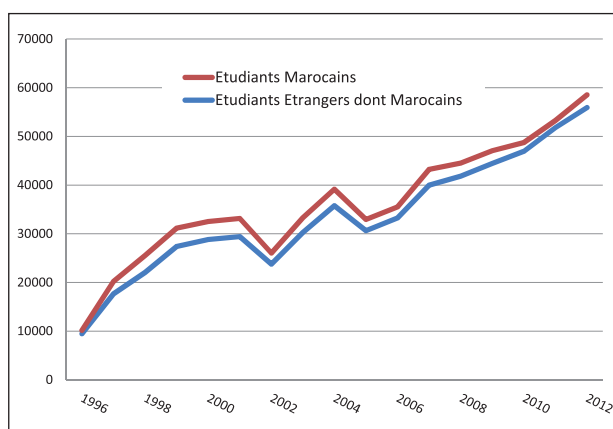
La répartition des élèves marocains sur le territoire espagnol est marquée par une forte concentration en rapport avec la concentration déjà relevée plus haut de la population marocaine en Espagne. En effet, 3/4 d'entre eux résident dans cinq régions autonomes -sur les 17 que compte l'Espagne : la Catalogne, Madrid, l'Andalousie, Valence et Murcie. A elle seule, la région catalane, lieu de résidence des premiers noyaux stables de la communauté marocaine en Espagne depuis les années 70, en abrite 30% (Carte 3).

première génération « est le double de celui des jeunes autochtones (26 % contre 13 %) ». Europe 2020 ; ibid, consultable aussi sur <http://ec.europa.eu/europe2020/>

2.3.2 La population étudiante : Evolution à la baisse malgré un engouement pour la langue et la culture espagnoles

En mars 2012, 2605 Marocains étaient titulaires d'une autorisation de séjour pour études en Espagne; ils étaient 3492 en décembre 1998 et 3745 en 2001. Il y a donc une baisse manifeste des Marocains qui poursuivent leurs études en Espagne. Leur nombre en 2012 est retombé au niveau assez faible de 997

Figure 13 : Etrangers dont Marocains titulaires d'une autorisation de séjour pour études (1996-2012)



Source : Extranjeros con autorización de estancia por estudios en vigor, Marzo 2012. OPI. MESS- Madrid, différentes années. Elaboration de l'OCMRE

En effet, la courbe de croissance des étudiants marocains en Espagne affiche une tendance opposée à celle de l'ensemble des Marocains installés dans ce pays. La part des étudiants marocains dans l'ensemble des étudiants étrangers d'Espagne marque aussi une baisse de 10 points entre 1998 et 2012 (figure 13). Cette tendance contraste avec l'augmentation régulière des élèves marocains des lycées espagnols accrédités au Maroc, les 5000 étudiants qui suivent les filières de langues et littérature espagnoles dans les établissements universitaires marocains et les 65.000 lycéens marocains et plus qui ont opté pour l'espagnole comme deuxième langue étrangère⁴². Cet enthousiasme pour la langue espagnole et l'intensification des relations maroco-espagnoles dans tous les domaines y compris la culture, ne se traduisent pourtant pas par une augmentation du nombre des étudiants marocains inscrits dans les universités espagnoles.

La majorité des étudiants marocains inscrits en Espagne en juin 2012 appartiennent à la classe d'âge comprise entre 20 et 29 ; seuls 13% sont âgés de plus de 29 ans. Par ailleurs durant la décennie 2002-2012 la part des femmes est demeurée légèrement inférieure à celle des hommes tout en s'approchant des 50%. En même temps la situation s'est inversée au sein de l'ensemble de la population

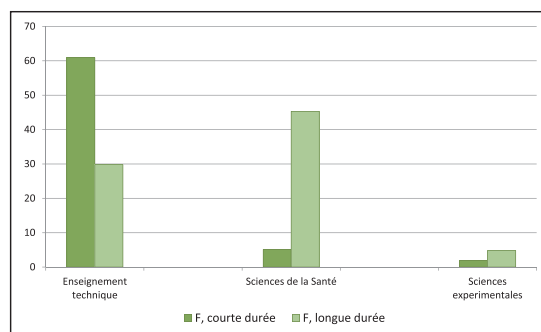
⁴² Discours de M Directeur de la Coopération et de la Promotion de l'Enseignement Scolaire Privé. Ministère marocain de l'Education Nationale, à l'occasion de l'inauguration de l'année scolaire 2011-2012 au collège espagnol à Rabat.

estudiantine étrangère où la part des femmes est supérieure à celle des hommes. (52% en 2002 ; 56% en 2012).

Ces étudiants se concentrent dans quatre régions autonomes⁴³ : l'Andalousie, la Catalogne, Madrid et la Communauté de Valence, et qui regroupent plus de 85% de ces étudiants. La Région Andalouse, qui n'accueille que 13% des résidents étrangers pour études en Espagne, abritait plus de la moitié des Marocains en 2012, alors qu'ils étaient 72% en 2003. Par contre le rayonnement des universités madrilène auprès des étudiants marocains a légèrement baissé ces dernières années au profit d'une augmentation relativement remarquable de l'attractivité des universités de Valence. Cette dernière Région est devenue durant les années 2000 la deuxième région de destination des étudiants marocains en accueillant 13,7% de ces étudiants en 2012, contre 2% seulement en 1996.

Dans leur majorité ces étudiants optent pour des formations universitaires de longue durée nécessitant entre 4 et 6 ans et 38,7% seulement choisissent des cycles de formation courte d'une durée de trois ans. Ceux inscrits dans des cycles de courte durée se dirigent surtout vers l'enseignement technique dont le génie industriel et l'informatique captent 50,6% parmi eux. En revanche, les étudiants des formations de longue durée s'inscrivent avant tout dans les Sciences de la Santé, alors que l'enseignement technique arrive en deuxième position (Figure 14). 45,3% ont choisi cette voie en 2008 dont 77,4% en Pharmacie contre 18,6% en Médecine et 29,8% se sont inscrits dans l'Enseignement Technique, suivi des Sciences Juridiques et Sociales (20,1%) laissant la dernière place aux Sciences Expérimentales qui n'attirent que 4,8% de l'ensemble de cette catégorie d'étudiants. D'une façon générale, la Pharmacie est la branche qui attire le plus grand nombre de cette catégorie avec 35% sur l'ensemble des inscrits en 2008 ; en Médecine on en compte 198 soit 8,4% du total. En bas de l'échelle, le Journalisme, la Communication Audiovisuelle et la Sociologie. Les Pons et Chaussés et l'Architecture regroupent tous les deux 5% du total.

Figure 14 : Branches choisies par les étudiants selon la durée de la formation (2008)



Source: Estadísticas de estudiantas. Resultados detallados, Curso 2007-2008.MECD.
Elaboration de l'OCMRE

⁴³ Ces quatre Régions regroupent plus de la moitié des universités espagnoles : 15 à Madrid (20% du total) ; 12 en Catalogne (16%), 10 en Andalousie (13%) et 7 à Valence (9%)

3. L'installation dans la durée de l'immigration marocaine en Espagne

3.1 Marocains d'Espagne et marché de l'emploi

3.1.1 Les travailleurs occupés et les demandeurs d'emplois : presque autant de demandeurs d'emploi que de travailleurs occupés

49,3% des travailleurs marocains en Espagne sont demandeurs d'emploi et 36,4% sont au chômage. Parmi ces derniers, un peu plus de la moitié seulement (56%) perçoit une allocation. 70,7% des Marocains en âge d'activité sont soit occupés (50,7%), soit demandeurs d'emploi (49,3%). Les femmes qui représentent ¼ des travailleurs marocains occupés et 33% des demandeurs d'emploi, semblent être moins affectées par les effets de la crise économique que les hommes (Tableau 7).

Tableau 7 : travailleurs marocains en Espagne (Décembre 2011)

2011	total	Hommes	Femmes	en % Hommes	en % Femmes	en % sur total A+B
A+B.Total travailleurs	406551	290827	119576	71,5	29,4	100
A. travailleurs ocupes	206196	156559	53489	75,9	25,9	50,7
B. demandeurs d'emploi	200355	134269	66086	67,0	33,0	49,3
dont au chômage	148068	99910	48158	67,5	32,5	36,4
chômeurs qui perçoivent une allocation	84.306	—	—	—	—	20,7
Total population active	574893	—	—	—	—	70,7*

*70,7% est le résultat du total travailleurs marocains A+B sur le total de la population active marocaine

Source: Anuario de Estadística. Ministerio de Empleo y de Seguridad Social 2011.
Elaboration OCMRE

Il faut cependant souligner que ce sont les secteurs d'emploi privilégiés par les travailleurs marocains qui sont les plus touchés par la crise et par l'effondrement de la demande du marché du travail. C'est ainsi qu'entre 2008 et 2012, années de crise, 28.000 Marocains ont perdu leur travail dans la construction, principal secteur d'emploi des travailleurs marocains (Tableau 8) et un des plus touchés par la crise.

Tableau 8 : travailleurs marocains occupés par secteurs d'activité (Décembre 2011)

Travailleurs/secteurs d'activité	Agraire	industrie	construction	services	TOTAL
Marocains	73921	16634	23430	95033	210048
Etrangers dont marocains	263710	129196	164016	1222274	1783858
En % T Marocains sur T Etrangers, même secteur	28,0	12,9	14,3	7,8	11,8
En % T. Marocains sur Total des Travailleurs Marocains	35,2	7,9	11,2	45,2	100

Source: Ministerio de Empleo y Seguridad Social. Trabajadores Extranjeros Afiliados a la seguridad social en alta laboral. Año 2011. Elaboration OCMRE

Il est cependant très difficile de connaître le nombre de Marocaines résidant en Espagne qui exercent une activité lucrative. En effet, le mode de comptage pratiqué par le département espagnol en charge de l'emploi⁴⁴ base son recensement sur les multiples cotisations aux différents régimes de la sécurité sociale au lieu de prendre en compte la carte de séjour⁴⁵. Ceci entraîne un gonflement des statistiques du fait des comptages doubles ou multiples liés au nombre de contrats de travail⁴⁶. La situation devient encore plus compliquée quand on sait que le marché de l'emploi est marqué par l'instabilité et la prédominance des contrats à durée déterminée et à temps partiel. En 2011, par exemple, le nombre des travailleurs marocains déclarés actifs occupés à la sécurité sociale, c'est à dire des cotisants, était de 210.048 travailleurs⁴⁷. La même année, sur les 2.781.180 contrats de travail de travailleurs étrangers, 453.757 concernaient 191.081 travailleurs marocains⁴⁸.

- Les travailleurs occupés

Si l'on prend l'année 2011 comme année de référence, les travailleurs marocains actifs occupés déclarés à la sécurité sociale cette année constituaient 36% du total de la population active marocaine contre 35% qui étaient demandeurs d'emploi.

En cumulant les deux taux, ce sont 71% des Marocains en âge d'activité, soit 406.551 personnes qui se présentent sur le marché de l'emploi espagnol. Cela confirme que l'immigration marocaine en Espagne est bien une immigration de travail principalement.

- Les travailleurs demandeurs d'emploi

Pour de multiples raisons, notamment la crise économique, le marché de l'emploi ne pouvait assurer en 2011 du travail rémunéré, souvent avec des contrats à durée déterminée, que pour la moitié de ce stock, soit 50,7% (Figure 15). L'autre moitié, soit quelques 200.000 travailleurs, ne trouve pas de travail et s'ajoute aux 811.493 travailleurs étrangers inscrits sur les listes des demandeurs d'emploi recensés par le Servicio Público de Empleo Estatal [Service central de l'emploi].

25% des demandeurs d'emploi étrangers en 2011 étaient de nationalité marocaine, soit presque autant que l'ensemble des 249.203 chercheurs d'emploi latino-américains. Les Marocains constituent par ailleurs 75,4% des demandeurs d'emploi originaires du continent africain. En 2012, le nombre des travailleurs marocains occupés n'a pas cessé de diminuer enregistrant un solde négatif de 11.971 travailleurs par rapport à l'année précédente. Comparé à 2007, à la veille de la crise économique et financière en Espagne et en Europe, le nombre de

⁴⁴ Secrétariat Général Technique. Sous-direction Générale de la Statistique du ministère de l'emploi et de la sécurité sociale.

⁴⁵ Fuentes y notas explicativas. Anuario de Estadística del Ministerio de Empleo y de Seguridad Social 2011. Madrid 2012

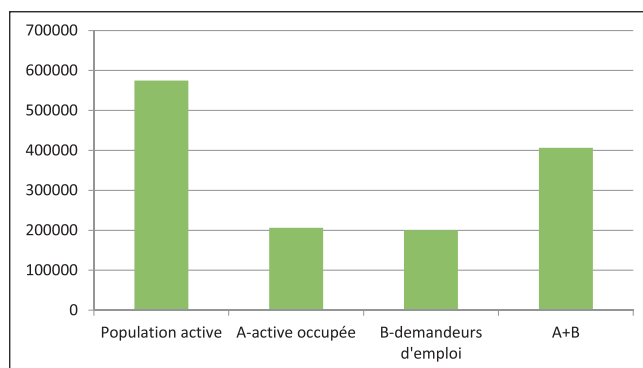
⁴⁶ Fuentes y notas explicativas. Ibid

⁴⁷ AEX-4. Trabajadores extranjeros afiliados a la seguridad social en alta laboral, según sexo, por país de nacionalidad. Anuario de Estadística del Ministerio de Empleo y de Seguridad Social 2011. Madrid 2012.

⁴⁸ Contratos registrados de trabajadores extranjeros. CEX-6. Trabajadores extranjeros con contrato registrado en los Servicios Públicos de Empleo y contratos registrados, según sexo, por país de nacionalidad. Anuario de Estadística del Ministerio de Empleo y de Seguridad Social 2011. Madrid 2012

travailleurs marocains occupés a chuté de plus de 56.000 personnes passant de 257.340 à moins de 200.000. (Tableau 9).

Figure 15 : Marocains en âge d'activité en Espagne, occupés et chercheurs d'emploi (2011)



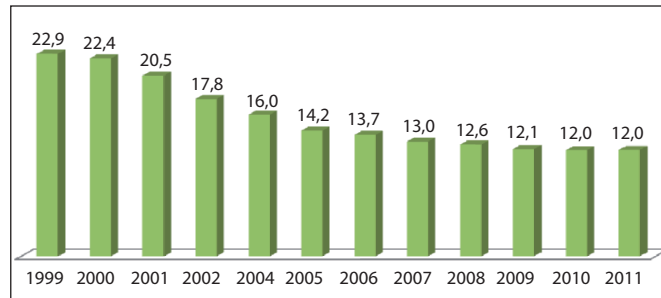
Source: Anuario de Estadística. Ministerio de Empleo y de Seguridad Social 2011. Elaboration OCMRE

Tableau 9 : Travailleurs marocains déclarés actifs occupés à la sécurité sociale au 31 décembre

Année	Travailleurs Marocains	Travailleurs Etrangers
1999	76 811	334 976
2000	101 809	454 571
2001	124 223	607 074
2002	148 051	831 658
2004	172 664	1 076 744
2005	239 941	1 688 598
2006	250 693	1 823 973
2007	257 340	1 981 106
2008	238 048	1 882 224
2009	219 419	1 811 879
2010	215 164	1 792 533
2011	206 196	1 715 239
2012	194 225	1 644 152

Source: Ministerio de Empleo y Seguridad Social. Trabajadores Extranjeros Afiliados a la seguridad social en alta laboral. Elaboration OCMRE

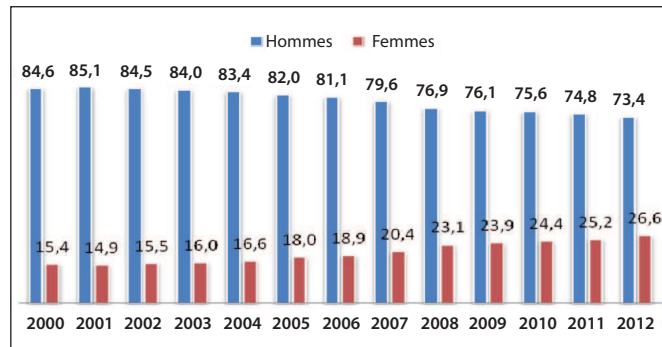
Au total, les travailleurs étrangers occupés déclarés à la sécurité sociale enregistrent une baisse de 336.954 personnes entre 2007 et 2012 dont 16,8% sont de nationalité marocaine. De facto, une diminution de la part des travailleurs marocains sur l'ensemble des étrangers déclarés occupés à la sécurité sociale est observée durant ces dernières années (Figure 16).

Figure 16 : Part des Marocains sur travailleurs étrangers, en % (1999-2011)

Source: Ministerio de Empleo y Seguridad Social. Trabajadores Extranjeros Afiliados a la seguridad social en alta laboral. Elaboration OCMRE

3.1.2 La femme active occupée résiste plus que l'homme aux effets de la crise

Dans ce contexte, alors que le nombre des travailleurs marocains occupés régresse, celui des Marocaines occupées progresse passant de moins 48.000 femmes déclarées occupées à la sécurité sociale en décembre 2006 à 51.756 en novembre 2012, soit le 1/4 des travailleurs marocains en activité. Ainsi durant ces années de crise, la part de la femme dans l'ensemble des travailleurs marocains occupés a enregistré une hausse de 6 points (20,4% en 2007 à 26,6% en 2012), par rapport à la décennie précédente durant laquelle avec 15.630 elles représentaient à peine 15% des travailleurs marocains occupés estimés à 101.809 (Figure 17).

Figure 17 : Travailleurs marocains occupés, par sexe, en % (2000-2012)

Source: Ministerio de Empleo y Seguridad Social. Trabajadores Extranjeros Afiliados a la seguridad social en alta laboral. Elaboration OCMRE

Mais parallèlement à cette hausse, le poids de la femme marocaine dans le total des femmes étrangères déclarées à la sécurité sociale a baissé, chutant de 3 points entre 2000 et 2012 et passant de 9,9% à 6,8%. Ceci correspond à 7 points de moins que la baisse enregistrée chez ses compatriotes de sexe masculin durant la même période par rapport à l'ensemble des travailleurs étrangers : de 22,4% en 2000, cette part est passée à 12% en 2011 et 11,8% en novembre 2012.

Si la femme marocaine active semble moins touchée par les effets de la crise, ceci n'est pas le cas de l'ensemble des travailleurs marocains occupés. Ces derniers enregistrent une baisse de 63.115 cotisants entre 2007 et 2012 dont 99% sont de sexe masculins. Les femmes quand à elles voient leur nombre réduit d'à peine 636 personnes sur toute la période. En moyenne, les hommes ont perdu 12.495 postes d'emploi par an contre 127 pour les femmes.

L'examen des secteurs d'occupation apporte une explication à cette situation. Les travailleurs marocains se concentrent dans les emplois à forte demande de main d'œuvre étrangère. Les femmes en revanche, quoique présentes aussi dans les mêmes secteurs d'activités que les hommes, se concentrent plutôt dans le service domestique dont le marché de l'emploi a connu une croissance importante durant ces années de vaches maigres. A titre d'exemple, en une année, soit entre décembre 2011 et novembre 2012, le nombre de Marocains qui ont cotisé à la sécurité sociale en tant que domestiques enregistre une hausse de 2.239 personnes passant respectivement de 12.416 à 14.655. Ceci dit, à la fin de 2011 il y avait encore 66.086 Marocaines inscrites sur les listes des demandeurs d'emploi contre 134.269 hommes, soit 33% des 200.355 demandeurs d'emploi d'origine marocaine.

Par contre les autres secteurs d'activité employant le plus de travailleurs marocains sont les plus touchés par la crise économique. Ceux occupés dans la construction par exemple ont perdu entre 2008 et 2012, 64,5% du total des postes d'emploi enregistrés durant cette période soit plus que l'ensemble des emplois perdus par ce groupe dans tous les autres secteurs d'occupation⁴⁹ (Tableau 10).

3.1.3 Un chômage en augmentation

Des chômeurs sans subsides

Le nombre de demandeurs d'emploi d'origine marocaine (naturalisés non compris) enregistre une hausse exponentielle : de moins 100.000 en 2008 il est passé à 200.355 en 2011, soit une augmentation totale de 111%. Le même constat peut être fait chez les Marocains en situation de chômage dont l'accroissement total (126%) dépasse celui observé chez les demandeurs d'emploi. Seul le groupe de travailleurs en situation de chômage percevant une allocation correspondante connaît un taux de croissance total inférieur à 100% et ceci se traduit par le fait que la durée de la situation de chômage et donc la difficulté de trouver un nouvel emploi dépasse chez ce dernier groupe la durée couverte par la caisse des allocations opportunes. La conséquence directe de cette situation est que chaque année il y a plus de chômeurs sans subsides que de travailleurs marocains en chômage qui perçoivent une allocation. Pour nous limiter aux années de crise, en 2011 les Marocains en situation de chômage qui reçoivent une allocation constituent 56,9% du total des travailleurs marocains chômeurs, alors qu'en 2008 la proportion était de 73,3%, soit une baisse de 16 points.

⁴⁹ En deux ans seulement plus d'un million de travailleurs ont perdu leur emploi dans le secteur de la construction. De 2.880.513 travailleurs en 2007 leur nombre chute à 1.846.845 en 2009. Source : INE: Estadística de la construcción.

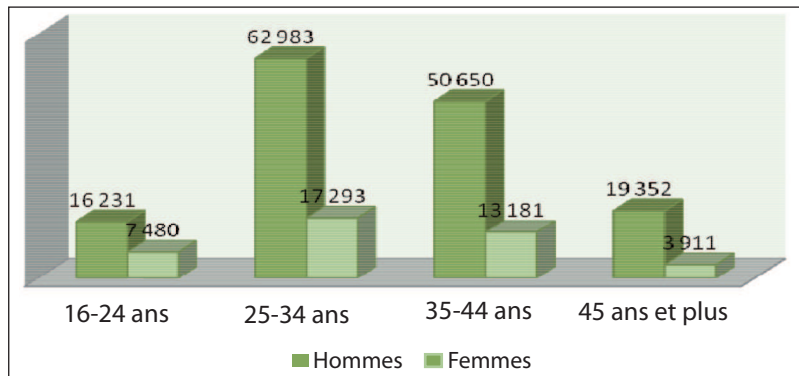
Tableau 10 : Travailleurs marocains par secteurs d'activités (2008-2011)

Travailleurs Marocains occupés	Agriculture	industrie	Bâtiment	services	Total
2011 (A)	73921	16634	23430	95033	210048
2008 (B)	77895	19293	41479	99381	238048
A-B, en effectifs	-3974	-2659	-18049	-4348	-28000
A-B, en %	14,2	9,5	64,5	15,5	100

Source: Ministerio de Empleo y Seguridad Social. Trabajadores Extranjeros Afiliados a la seguridad social en alta laboral. Elaboration OCMRE

Parmi les Marocains en situation de chômage qui perçoivent une allocation, le groupe vulnérable de ceux qui touchent le Revenu Minimum d'Insertion ou RMI⁵⁰ (dit aussi d'attente), n'a cessé d'augmenter durant ces dernières années. A peine 405 en 2007 (0,8% du total des chômeurs marocains bénéficiaires d'allocations), ils vont doubler en une année (816 cas en 2008) et seront multipliés par 9 entre 2008 et 2011 : 7901 cas). Leur part dans l'ensemble des étrangers a connu aussi une hausse : de 26,1% en 2008 à 32,8% en 2011.

Des travailleurs jeunes sans qualification

Figure 18 : Travailleurs marocains occupés par groupes d'âge et sexe (2011)

Source: CEX-7. Anuario de Estadística. Ministerio de Empleo y de Seguridad Social 2011. Elaboration OCMRE

Presque la moitié, (42%), des 118.470 travailleurs marocains âgés de plus de 18 ans et recensés comme occupés au Régime Général de la sécurité sociale en 2009 sont répertoriés dans la catégorie des « travailleurs non qualifiés⁵¹ » et 73% parmi eux sont des hommes⁵². Il existe certes des licenciés et des ingénieurs (737), des

⁵⁰ En espagnol : Renta Activa de Inserción-RAI (Revenu actif d'insertion). Il est réservé aux chômeurs âgés de plus de 45 ans inscrits sur les listes de demandeurs d'emploi durant au moins douze mois et servi aux bénéficiaires durant onze mois au maximum.

⁵¹ Les Marocains constituent 16% des travailleurs étrangers listés dans cette rubrique.

⁵² Anuario Estadístico de Inmigración-2009 Capitulo V: Extranjeros en alta en la seguridad social-31-12-2009.

techniciens (434), des responsables administratifs (646) et similaires (2989) mais ils ne sont pas légion ; au total, ils sont quelques 10.258 diplômés ou avec une formation qualifiante, soit 8,6% du total précité⁵³. Il est à signaler par ailleurs que les travailleurs marocains âgés de 45 ans et plus représentent 15,6% du total et 58,4% ont plus de 35 ans⁵⁴. 12,4% sont âgés de moins de 24 ans et manquent souvent d'expérience (Figure 18). C'est dire l'ampleur potentielle future des effets de la crise si elle se continue sur cette catégorie de résidents marocains.

Le deuxième groupe de travailleurs indépendants étrangers, mais surtout des petits métiers

Les effets de la crise économique n'ont pas épargné les travailleurs autonomes marocains. Leur nombre qui avait presque doublé entre 2005 et 2008 connaît une tendance à la baisse à partir de cette dernière année. En 2011 on recensait 1618 travailleurs autonomes marocains de moins qu'en 2008. Pour souligner l'érosion que subissent les travailleurs marocains en Espagne, il serait utile de comparer leur évolution à celle des Chinois. En effet, ces derniers ne semblent pas être affectés par la crise et leur nombre enregistre une croissance globale positive de plus de 10.000 passant de 24.101 travailleurs autonomes en 2008 à 34.699 en 2011. Reste que les Marocains constituent le deuxième groupe des travailleurs autonomes cotisants étrangers au Régime Autonome de la sécurité sociale en Espagne après les Chinois. Cependant, si la part des travailleurs autonomes marocains sur l'ensemble des travailleurs occupés de la même nationalité est restée invariable (5,6%), celle des chinois enregistre en revanche une hausse de 7 points entre 2008 et 2011 : 34,% et 41,1% respectivement⁵⁵.

L'entrepreneuriat marocain en Espagne ne semble pas avoir investi une grande variété de secteurs et de domaines innovants. La majorité des travailleurs autonomes sont des marchands ambulants ou bien limitent leurs activités au secteur traditionnel du commerce ethnique, ce qui expliquerait la baisse observée chez ce groupe durant cette période. Il conviendrait de rappeler ici que le travail autonome en Espagne est, dans ces cas, plutôt un refuge contre la clandestinité qu'un changement réel de statut social de l'immigré marocain⁵⁶.

Une baisse des effectifs des travailleurs marocains un peu partout sur le territoire espagnole

La répartition des travailleurs marocains sur le territoire espagnol épouse de façon fidèle la répartition de la population marocaine. Cinq concentrations de travailleurs marocains sont à relever en Catalogne, Andalousie, Madrid, Murcie et Valence. Cependant, le classement des régions change sensiblement quant on considère

⁵³ Sur 1.310.705 travailleurs étrangers occupés en Espagne en 2010, 27,5% sont analphabètes, 10,5% ont fait l'école primaire et 57% avec des études du secondaire dont la formation professionnelle et 5% seulement ont été au lycée. Anuario de estadísticas 2011 del ministerio de empleo y de seguridad social CEX-2.

⁵⁴ 75,4% des travailleurs marocains occupés en décembre 2011 sont âgés entre 25 ans et 44 ans.

⁵⁵ Les travailleurs autonomes en Espagne constituent 17% des travailleurs occupés en décembre 2011.

⁵⁶ Plusieurs immigrants se déclarent travailleurs autonomes dans l'attente d'un contrat de travail avec un tiers. Dans ce cas de figure, ils assument eux-mêmes la totalité des charges sociales : plus de 820 euros/mois.

la répartition des travailleurs. Alors que pour la répartition de la population, la Catalogne (32,9%), l'Andalousie (15,1%) et Madrid (10,5%) arrivent en tête, pour la répartition des travailleurs, Murcie avec 14% décline Madrid qui n'offre du travail que pour 11% seulement des Marocains (Carte 4).

Toutes les régions Autonomes d'Espagne, à l'exception des Asturies, de la Cantabrie et de Navarre, enregistrent une réduction du nombre de travailleurs d'origine marocaine durant cette période. La Catalogne, Madrid et la Région de Valence⁵⁷ viennent en tête avec 45.718 cotisants à la sécurité sociale en moins, suivies, par ordre décroissant, des Régions de Murcie (- 4832), de l'Andalousie (- 3628), de Castille-Leon (- 3201) et des Iles Baléares (- 2441). Ces sept régions qui regroupent 82% des travailleurs occupés de nationalité marocaine, accumulent 94% des 63.454 cotisants marocains de moins enregistrés entre 2007 et 2011 (Carte 5).

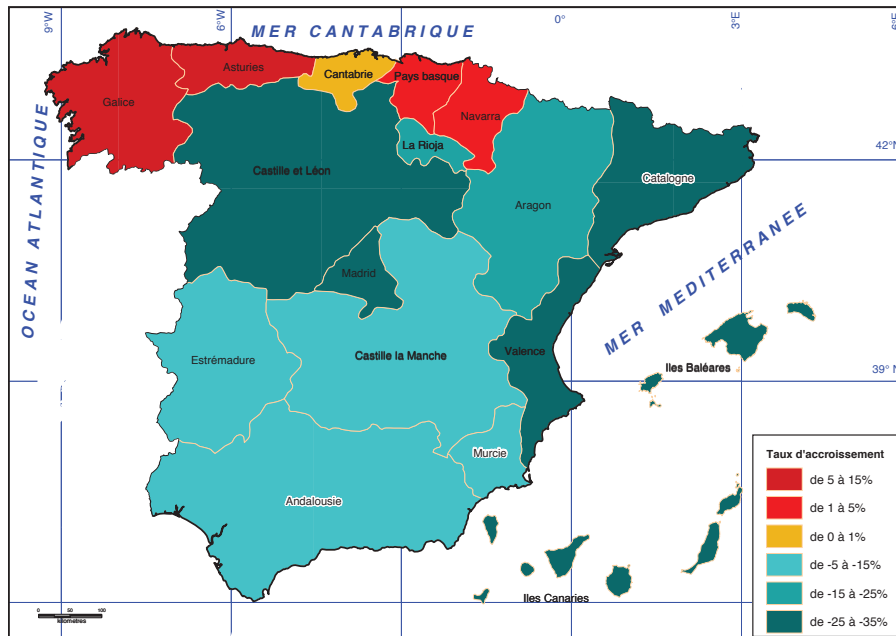
Carte 4 : Travailleurs marocains par Régions Autonomes, en % (2011)



Source: Anuario de estadísticas del ministerio de empleo y de seguridad social.2011.
Elaboration OCMRE. - Cartographie : A. Binane, CERGéo – 2013

⁵⁷ Dans ces trois régions, le secteur de la construction a perdu 415.778 postes d'emploi entre 2007 et 2009 sur un total de 1.033.668 postes détruits. INE : Estadística de la Construcción.2012

Carte 5 : Evolution des effectifs des travailleurs marocains par régions autonomes entre 2007 et 2011



Source : Anuario estadístico de inmigración, 2007 et Anuario de Estadísticas del ministerio de empleo y de seguridad social, 2011 - Elaboración OCMRE - Cartographie : A. Binane, CERGéo – 2013

3.2 De plus en plus de naturalisation

3.2.1 Une augmentation soutenue de l'acquisition de la nationalité espagnole

Selon les données de l'*Instituto Nacional de la Estadística* arrêtées au 1er Janvier 2011, 120.648 Espagnols sont nés au Maroc et étaient auparavant Marocains⁵⁸, soit 15.807 de plus que le stock -104.841- des Marocains devenus espagnols entre 1985 et 2011 selon les calculs de l'Observatoire espagnol Permanent de l'Immigration –OPI. Les Marocains qui ont acquis la nationalité sont aux yeux du Code Civil du pays⁵⁹, des citoyens espagnols (art.27). Ils ont « juré ou promis fidélité au roi et obéissance à la constitution et aux lois » (art.27.1) ; ils ont déclaré renoncer à leur nationalité antérieure (art.27.b.)⁶⁰ et ils circulent et utilisent la documentation de l'Etat d'Espagne. Ils ne figurent plus dans les statistiques officielles sur les immigrés. La législation espagnole en matière de nationalité

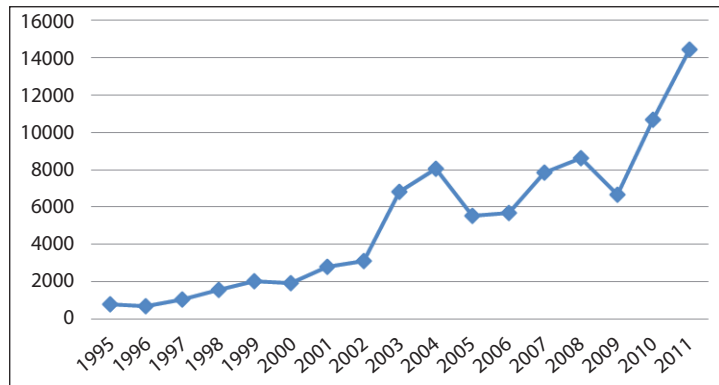
⁵⁸ Revisión del Padrón municipal 2011. Datos a nivel nacional, comunidad autónoma y provincia. Población por nacionalidad, país de nacimiento y sexo. INE

⁵⁹ Code civil, arts. 17-28 et Loi36/2002 du 8 octobre de modification du Code Civil en matière de nationalité.

⁶⁰ Cette condition ne s'applique pas aux ressortissants des pays luso-hispaniques.

prévoit des binationaux⁶¹ mais pas d'origine marocaine. L'Espagne et le Maroc ne sont pas signataires d'un accord bilatéral sur la double nationalité⁶².

Figure 19 : Acquisition de la nationalité espagnole par les Marocains (1995-2011)



Source : Concesión de nacionalidad española por residencia. OPI ; Plusieurs années ;
Elaboration de l'OCMRE

L'acquisition de la nationalité espagnole par les résidents marocains a connu une croissance régulière durant les vingt dernières années avec une moyenne de 852 cas par an entre 1996 et 2011. L'année 2011 enregistre un pic jamais atteint auparavant, plus de 14.000 cas (Figure 19).

Cette augmentation soutenue du nombre des Marocains qui accèdent à la nationalité espagnole est à rattacher beaucoup plus à l'ancienneté des Marocains en Espagne qu'à la croissance de leurs effectifs. En 2012 les Résidents marocains de longue durée ont atteint 80% du total des Marocains, ce qui les fait bénéficier d'une situation administrative de séjour confortable (Figure 20).

Sur les 813.835 résidents marocains du Régime Général⁶³ non naturalisés en mars 2012⁶⁴, à peine 15.900 (19,9%) sont titulaires d'un permis de séjour temporaire (durée de validité entre 1 an à 3 ans), alors que 654.531 sont détenteurs d'un titre de résidence permanente accordé aux immigrés ayant résidé légalement dans le pays durant au moins sept ans. L'accès à ce titre de séjour ouvre la voie à l'accès à la nationalité. C'est pour cette raison que la majorité des espagnols d'origine

⁶¹ Article 11. 3. El Estado podrá concertar tratados de doble nacionalidad con los países iberoamericanos o con aquellos que hayan tenido o tengan una particular vinculación con España. Capítulo I. De los españoles y los extranjeros. Constitución española de 1978

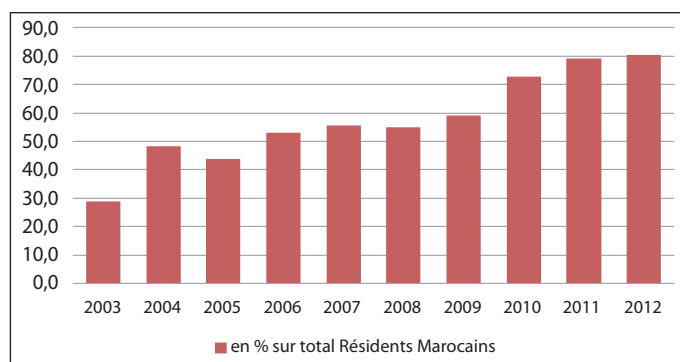
⁶² Voir la liste des accords sur la double nationalité signés par l'Espagne dans Tabla normativa: Legislación sobre Nacionalidad y Estado Civil i. Compendio de normativa sobre nacionalidad y estado civil. Textos legales; Ministerio de Justicia. <http://www.mjusticia.gob.es/cs/Satellite/es/>

⁶³ En opposition au Régime Communautaire réservé aux citoyens de l'UE et aux membres de leurs familles.

⁶⁴ Extranjeros del Régimen General con autorización de residencia en vigor según nacionalidad y tipo de autorización de residencia. 31-03-2012. Extranjeros residentes en España a 31 de marzo de 2012, Principales resultados; OPI, Julio 2012

marocaine (52%) accèdent à la nationalité par voie de résidence, contre 9% par voie de mariage et 37% par naissance.

Figure 20 : Résidents marocains de longue durée (2003-2012)



Source : Concesión de nacionalidad española por residencia. OPI ; Plusieurs années ;
Elaboration de l'OCMRE

Tableau 11 : Octroi de la nationalité espagnole aux ressortissants marocains, colombiens et équatoriens (2002-2010)

Effectifs	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	21850	26550	38 335	42 829	62 339	71 810	84 170	79 597	123 721
Marocains	3 111	6 831	8 036	5 555	5 690	7 864	8 615	6 683	10 703
Colombiens	1 267	1 801	4 194	7 334	12 720	13 852	15 409	16 527	23 995
Équatoriens	1 173	1 951	6 370	10 031	19 477	21 371	25 536	25 769	43 091

Source : Concesión de la nacionalidad española por residencia-OPI 2011

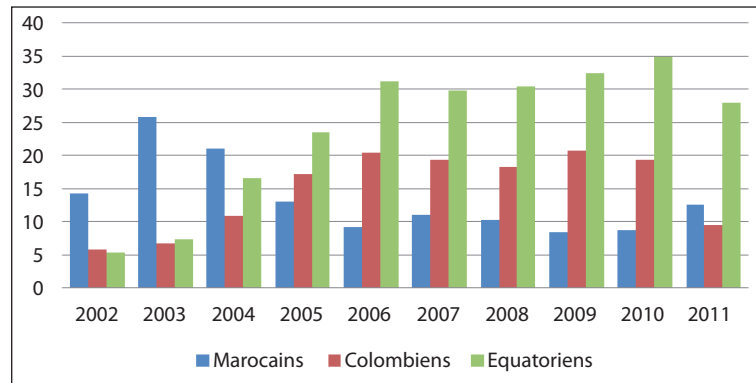
Mais contrairement aux ressortissants des pays luso-hispaniques qui peuvent accéder à la nationalité espagnole après deux années de séjour, les Marocains doivent justifier d'une durée de séjour effective et continue plus longue et qui est de dix ans⁶⁵. Il n'est donc pas surprenant de constater que le nombre des ressortissants colombiens ou/et équatoriens qui accèdent chaque année à la nationalité espagnole est largement supérieur et atteint parfois le double voire le quadruple de celui des Marocains (Tableau 11)

Ceci explique le fait que malgré l'augmentation soutenue du nombre de Marocains qui accèdent à la nationalité espagnole, la part de ces derniers dans l'ensemble des étrangers naturalisés connaît une évolution descendante allant de 25% en 2003 à 12% en 2011 (Figures 21).

⁶⁵ Code Civil. Art.22-1

1. Para la concesión de la nacionalidad por residencia se requiere que ésta haya durado diez años. Serán suficientes cinco años para los que hayan obtenido la condición de refugiado y dos años cuando se trate de nacionales de origen de países iberoamericanos, Andorra, Filipinas, Guinea Ecuatorial o Portugal o de sefardies

Figure 21 : Part des Espagnols d'origine marocaine sur l'ensemble des étrangers naturalisés, en comparaison avec les Colombiens et les Equatoriens ; en % (2002- 2010)



Source: Concesión de la nacionalidad española por residencia-OPI. Plusieurs années.
Elaboration OCMRE

Il est une catégorie de citoyens marocains naturalisés dont on ignore les voies qui leur ont permis d'accéder à la nationalité espagnole. Ils sont peu nombreux : quelques dizaines par an (93 en 2008 ; 73 en 2010 ; 130 en 2011) représentant moins de 1% sur l'ensemble des naturalisés d'origine marocaine. Leur part sur l'ensemble des naturalisés répertoriés dans cette rubrique est néanmoins supérieure à celle des naturalisés marocains sur le total des étrangers devenus espagnols : 20% et 22% en 2010 et 2011 respectivement.

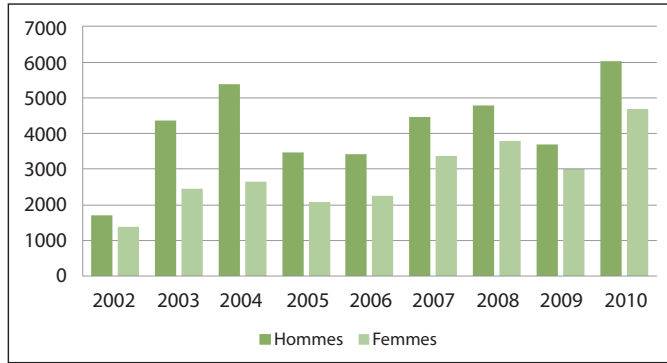
Les rapports espagnols sur l'acquisition de la nationalité taisent cette catégorie d'étrangers et se limitent à les répertorier dans la rubrique *Autre Motifs* ou *motif non connu-NC*. Or il est une disposition dans le Code Civil espagnol qui prévoit l'octroi de la nationalité par une décision discrétionnaire quand il y a concours de circonstances exceptionnelles (Code Civil. Art.21-1). On peut rattacher la naturalisation de cette catégorie de Marocains à la situation prévue par l'article précité, sachant que des sportifs marocains de haut niveau ou des scientifiques établis en Espagne ne se font pas souvent remarqués.

3.2.2 Répartition par sexe et par région des Espagnols d'origine marocaine

41% des 77.403 Marocains naturalisés entre 2002 et 2011 sont des femmes. Une proportion qui a peu changé durant cette période. A l'exception des années 2003-2005, la part des femmes sur l'ensemble des naturalisés d'origine marocaine s'est toujours située dans les 40%. (Figure 22).

Il convient de rappeler que les femmes marocaines qui acquièrent la nationalité espagnole par naissance et par voie de mariage sont plus nombreuses que les hommes. Pour les citoyens d'origine marocaine, la durée de résidence et la naissance sont deux voies principales pour l'accès à la nationalité espagnole. Ces deux voies représentent plus de 80% des cas sur l'ensemble des Marocains naturalisés.

Figure 22 : Effectifs des Marocains naturalisés espagnols par sexe (2002-2010)



Source: Concesión de la nacionalidad española por residencia-OPI. 2012. Elaboration OCMRE

Carte 6 : Distribution par Régions Autonomes des Marocains naturalisés (2011)



Source : Concesión de la nacionalidad española por residencia-OPI. 2012. Elaboration OCMRE
Cartographie : A. Binane, CERGéo – 2013

Cette situation se traduit par une distribution des Marocains naturalisés qui est calquée sur la distribution géographique des Marocains en général, notamment dans les anciens foyers d'installation. C'est ainsi que les Marocains naturalisés se concentrent dans les anciennes régions d'installation des premiers immigrants

marocains, l'Andalousie, la Catalogne et Madrid où résident plus de 60% des naturalisés (70 % en 2009 ; 67% en 2011) (Carte 6).

La région de Murcie par exemple qui a connu un boom de résidents marocains durant la deuxième moitié de la décennie précédente au point de se classer 4^e régions de résidence des Marocains et qui en abrite actuellement plus de 9%, représente à peine 2% des Marocains naturalisés en 2011. La Catalogne en revanche, ancien foyer d'immigration marocaine, représente à elle seule 38% des Marocains naturalisés.

3.3 Le divorce des Marocains d'Espagne

Les Marocains peuvent, abstraction faite de leur situation administrative de séjour, divorcer en Espagne, comme ils peuvent demander l'exécution des sentences judiciaires prononcées en Espagne dans leur pays de résidence et vice versa. Les deux pays ont signé en 1997 un accord dans ce sens⁶⁶. Dans une communauté anciennement installée, avec une deuxième génération, des regroupants et des regroupé(e)s, un taux de féminisation en croissance et une majorité de jeune, rien de plus normal qu'il y ait des couples qui se séparent : couples endogènes, mixtes mais aussi couples endomixtes⁶⁷. Cette dernière catégorie existe sans doute aucun, quoique la littérature sur la vie conjugale des Marocains d'Espagne reste encore pauvre et n'apporte pas de lumière sur cet aspect.

Chaque année quelques 1.700 Marocains divorcent en Espagne. Les dissolutions des unions mixtes dont un conjoint est ressortissant du Maroc sont supérieures en nombre aux divorces entre conjoints de nationalité marocaine. Tous les âges sont concernés. Des hommes plus que les femmes. Entre 2007 et 2011, les tribunaux espagnols prononcent 9.379 divorces impliquant un citoyen marocain dont 3.826 femmes, soit 40,8% du total (Tableau 12).

Les Marocains de plus de 60 ans d'âge, on l'a vu, sont peu nombreux mais leur nombre s'accroît. Eux aussi divorcent en Espagne. En 2011 pour exemple, 45 ressortissants résidents marocains âgés de plus de 60 ans ont divorcé en Espagne dont 15 femmes. Onze étaient des septuagénaires, cinq femmes et six hommes. Sans qu'on puisse parler de phénomène, le divorce des personnes âgées d'origine marocaine est en hausse : 19 en 2007 (dont seulement une femme), 38 en 2009 (14 femmes). Le palmarès revient cependant au groupe d'âge 30-39 ans : 2373 entre 2007 et 2011 soit 43,3% du total. Les personnes âgées entre 40 ans et 59 ans se situent juste après avec 31,2% du total des divorcés durant cette période. (Tableau 13).

⁶⁶ Dahir n° 1-99-113 du 26 moharrem 1420 (13 mai 1999) portant publication de la convention, faite à Madrid le 30 mai 1997 entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne relative à l'entraide judiciaire, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions judiciaires en matière de droit de garde et de droit de visite et au retour des enfants. Bulletin Officiel n° 4700 du Jeudi 17 Juin 1999

⁶⁷ Le couple endomixte dans lequel chacun est issu d'une même culture, d'une même nationalité mais dont l'un a grandi dans le pays d'origine et l'autre dans un pays d'accueil. Voir Jamila Moussaoui, *Mariages endomixtes marocains. Du chant des sirènes aux alliances éclatées*, Paris : L'Harmattan, 2006. Patricia Alen et Altay Manço (dir), *Appropriation du français par les migrants: Rôles des actions culturelles*, Paris : L'Harmattan, 2012.

Tableau 12 : Sentences de divorces impliquant des résidents marocains, par sexe (2007-2011)

Année	Hommes	Femmes	Total	Hommes en %	Femmes en %
2007	980	604	1584	61,9	38,1
2008	1137	748	1885	60,3	39,7
2009	1057	781	1838	57,5	42,5
2010	1120	818	1938	57,8	42,2
2011	1259	875	2134	59,0	41,0
Total	5553	3826	9379	59,2	40,8

Source: Estadística de nulidades, separaciones y divorcios; INE, 2012

Tableau 13 : Marocains divorcés par groupes d'âge⁶⁸ (2007-2011)

Groupe d'âge	19-29 ans	30-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
Part en %	23,6	43,3	31,2	1,9

Source: Estadística de nulidades, separaciones y divorcios; INE, 2012

Les mariages mixtes ont augmenté avec l'augmentation de l'immigration des Marocains en Espagne. Plus de 80% des unions matrimoniales mixtes des Marocains sont célébrées avec un conjoint de nationalité espagnole⁶⁹. Rien de surprenant alors de constater que la plupart des divorces de couples mixtes impliquant un citoyen d'origine marocaine concernent les couples maroco-espagnols : 4.902 entre 2007 et 2011, soit 94% de l'ensemble des divorces consommés entre un marocain et un conjoint d'une autre nationalité (5.215). Les divorces entre Marocains et Espagnols dépassent en nombre les divorces entre conjoints de nationalité marocaine : 4.902 et 4.164 respectivement entre 2007 et 2011.

Il est des couples marocains qui divorcent après vingt-ans de mariage (7,4%) ; d'autres le font après avoir vécu en union matrimoniale durant seize à dix-neuf ans (7,2%). Mais en général, la majorité des divorces, 29,8%, est consommés après trois à cinq ans de vie maritale, une proportion supérieure à celle observée chez les couples qui divorcent après dix ans de mariage : 26,3%. Plus la durée de mariage est longue, plus la proportion des femmes divorcées dépasse celle des hommes. 17,5% des femmes contre 14,6% des hommes divorcent après seize ans de mariage. Même constat dans les couples dissous après 6 à 10 ans de mariage : 30,7% et 26,1% respectivement. La tendance s'inverse chez les unions dissoutes après moins de six ans de vie maritale

La province de Malaga au sud du pays, un des premiers foyers de l'immigration marocaine en Andalousie, enregistre le taux le plus élevé de divorcés marocains dans cette région autonome : 42,4% en 2011. Aux Iles Canaries, ce n'est pas à Las Palmas, la capitale, mais c'est à Santa Cruz de Tenerife où l'on observe un taux élevé de divorcés marocains dans les Iles : 52,6%. En revanche, dans le nord du

⁶⁸ Age à la date du divorce.

⁶⁹ Nationalité présentée au moment de célébrer l'acte de mariage.

pays, les capitales des régions se situent en tête : plus de 60% à Barcelone, 67,8% à Saragosse et 59% à Valence, la même année.

Pour dissoudre leur mariage, les Marocains d'Espagne recourent aussi à la séparation⁷⁰ : en moyenne, 117 ressortissants par an entre 2007 et 2011. Cette situation, pose le problème d'exequatur au pays d'origine car le droit de la famille marocain ne reconnaît pas cette forme de rupture conjugale⁷¹. Le recours à cette forme de dissolution de l'union conjugale, qui représente 9% du total des ruptures d'unions avec au moins un conjoint de nationalité marocaine par voie de justice est utilisé à part presque égale entre les hommes et les femmes : 53,2% et 46,8% respectivement entre 2007 et 2011. Il convient de signaler que la majorité, 43,7%, des hommes séparés est âgée entre 40 ans et 49 ans. Chez les femmes en revanche la majorité se situe dans le groupe d'âge 30-34 ans : 36,1%. Plus des deux tiers des hommes et des femmes marocains séparés ont entre 30 ans et 49 ans d'âge : respectivement 82,5% et 78,4%. Enfin, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les couples dont les deux conjoints sont de nationalité marocaine sont plus nombreux à recourir à la séparation que ceux dont un conjoint est de nationalité espagnole : 68% chez les premiers contre 32% dans les couples mixtes

3.4 Les Marocains dans les prisons d'Espagne

Si l'Espagne est un pays de résidence pour une partie de la communauté marocaine de l'étranger; elle est aussi et surtout une terre de transit géographiquement proche du territoire national marocain. Chaque année des millions de ressortissants marocains la traversent du nord au sud y vice versa, notamment durant la période estivale. Quelques 300.000 Marocains résidant au Maroc y passent leurs vacances d'été. De ce fait les Marocains se trouvant dans les prisons espagnoles ne résident pas tous en Espagne. Il est parmi eux des non résidents, d'autres qui résident au Maroc ou dans un autre pays d'immigration, détenus pour vol ou trafic de clandestins ou de stupéfiants. Il se pourrait qu'il y ait aussi parmi eux des ex-mineurs non accompagnés devenus majeurs en Espagne mais sans titre de séjour.

D'une façon générale on peut dire que les Marocains détenus ne relèvent pas de la catégorie des grands délinquants. La majorité est en prison pour trafic de stupéfiants (37% des délits commis), 22% pour vol et 5% pour violence et blessures. Les femmes peu nombreuses (une centaine) reproduisent le même schéma des délits commis que les hommes.

Les centres pénitenciers espagnols accueillaient, en janvier 2012, un total de 24.144 prisonniers d'origine étrangère⁷², soit 34% de la population carcérale (70.392)⁷³, 20% d'entre eux sont ressortissants des pays de l'UE-27⁷⁴. Les

⁷⁰ Voir Código Civil. Capítulo 11: Ley aplicable a la nulidad, la separación y el divorcio notamment art. 107, c. publié au BOE n° 206 du 25 juillet 1989.

⁷¹ Voir Chapitre II- Article 128 du Code de la Famille. Voir aussi infra, note 67.

⁷² Estadísticas penitenciarias. Enero 2012. Secretaria General de Instituciones penitenciarias. Ministerio del Interior. Madrid 2013

⁷³ La part des étrangers sur l'ensemble des détenus a connu une hausse depuis les années 2000 : elle est passé de 17% en 1996 à 19% en 2000 et à 34,8% en 2012.

⁷⁴ Al finalizar el 2011, el 20% de los presos extranjeros provienen de países de la Unión Europea (U.E.). ACAIP, 18 de febrero de 2013.

Marocains, quelques 6.099⁷⁵ détenus, représentent 25% des étrangers incarcérés et occupent la première place en nombre, suivis des Colombiens, des Algériens et des Roumains⁷⁶. Les détenus marocains sont repartis sur l'ensemble du territoire espagnol, principalement en Andalousie, Castille-Leon et en Catalogne.

De nombreuses questions se posent à propos de la population carcérale marocaine en Espagne. Pourquoi sont-ils si nombreux ? Est-ce pour des raisons linguistiques⁷⁷ ? Est-ce pour absence d'attache en Espagne⁷⁸ ? La prison serait elle un passage forcé des mineurs marocains non accompagnés devenus majeurs en Espagne⁷⁹ ? Et la deuxième génération ? Voilà des questions qui interpellent et seule une étude appropriée pourrait apporter des éléments de réponses⁸⁰.

3.5 La vie associative des Marocains d'Espagne⁸¹ et l'exercice du culte musulman

Les Marocains d'Espagne sont précurseurs dans la création des associations dans la migration et les premières associations ont été créées à la fin des années quatre-vingt, alors que la communauté marocaine comptait à peine quelques 15.000 personnes en situation légale. Ces premières associations avaient un caractère politico-revendicatif en revendiquant des droits pour les immigrés en Espagne tout en dénonçant les politiques jugées oppressives au Maroc. Les Marocains ont été encore précurseurs à intégrer les structures associatives espagnoles existantes, les syndicats et les partis politiques. Mais on ressent encore aujourd'hui à peine l'impact des migrants marocains dans ses structures sociales et politiques espagnoles organisées. Ces acteurs associatifs sont formés au Maroc, souvent diplômés des universités marocaines et finissent dans leur majorité par devenir des employés au sein des dites associations et syndicats sans capacités d'initiatives.

Avec la croissance de la communauté, les associations créées par des Marocains ont continué à se multiplier durant les dernières années. Néanmoins, l'augmentation du nombre de ces associations, au lieu de tonifier le mouvement associatif des

⁷⁵ Chiffre approximatif élaboré à partir de différents documents

⁷⁶ Les syndicats du personnel pénitencier dont Acaip confirment cet ordre et parlent des prisons comme des tours de Babel où les conflits interethniques sont devenus monnaie courante pour le contrôle des lieux.

⁷⁷ Plusieurs Marocains n'arrivent pas à communiquer avec leur avocat. Un citoyen marocain fut condamné à tort à 13 ans de réclusion et fut reconnu, en mars 2013, non coupable avec droit à indemnisation après avoir passé 9 ans dans la prison en clamant son innocence. Un hombre recibirá 650.000 euros por estar 9 años en prisión por una falsa violación. Acaip, abril 013

⁷⁸ Le tiers des détenus marocains n'est pas condamné, soit le double des prisonniers en détention préventive (15 ;4%)

⁷⁹ ¼ des prisonniers marocain ont moins de 25 d'âge.

⁸⁰ En 2008 les directeurs des centres pénitenciers en Espagne ont interdit une professeur espagnole de criminologie de mener une étude sur les détenus marocains pourtant autorisée par la direction générale des centres pénitenciers.

⁸¹ Voir, M^a Elena Gadea M et M^a Albert Rodrigo: *Asocianismo inmigrante y renegociación de las identificaciones culturales*. Política y Sociedad, 2011, Vol.48, n. 1, p.9-25; Rosa Aparicio Gómez et Andrés Torinos Cubillo: *Las asociaciones de inmigrantes en España. Una visión de conjunto*. OPI. Ministerio de Trabajo e Inmigración. Madrid, 2010. 133pages. Julio Carabaña Morales: *Las asociaciones de inmigrantes marroquíes y peruanos en la Comunidad de Madrid*. Tesis doctoral, UCM, Madrid 1998, 296 pages.

Marocains, l'affaiblie. Avec plus de 385 petites associations, peu structurées et sans expérience, cette vie associative est très dispersée sous la forme de petits groupes de bonne volonté cherchant à offrir un espace d'aide mutuelle et de préservation de la culture d'origine face à culture dominante du pays d'accueil. D'une façon générale, la vie associative des Marocains se caractérise par une base d'affiliation très réduite, l'absence de locaux pour les sièges et les activités et l'orientation des activités surtout vers la société d'origine et peu de regards vers la société d'accueil : célébration des fêtes religieuses, manifestations gastronomiques et de l'artisanat marocains, cours d'arabe pour enfants ; en somme des activités habituelles chez les primo-migrants marocains dans toute l'Europe occidentale. Par ailleurs on relève au sein des ces associations l'absence de programmes et l'incapacité organisationnelle et l'engagement basé sur le simple volontariat. Or, ce volontariat souffre du manque de temps. A ceci il faudrait ajouter le manque de formation et de préparation pour communiquer avec l'administration, les riverains et/ou les médias, et parfois même avec leur propres compatriotes et la non participation aux activités et réunions des autres associations ou des collectivités locales, ce qui rend plus difficile encore l'innovation et la créativité.

Pour toutes ces raisons auxquelles il faut ajouter le manque de ressources financières régulières, les associations des marocains en Espagne enregistrent un déficit étonnant au niveau de la création de réseaux associatifs modernes et créateurs. Ce déficit semble être dépassé par des associations à caractère ouvertement religieux, nombreuses en Espagne, qui ont pu subsister et se multiplier malgré les difficultés qu'elles partagent avec les autres associations et ont même réussi à créer des fédérations régionales dans plusieurs communautés autonomes.

Rappelons ici que 3% de la population espagnole est de confession musulmane et qu'il y aurait en Espagne 1,6 million de musulmans dont 1.157.687 étrangers et 513.942 espagnols⁸². Les Marocains constituent la première communauté musulmane du pays et ce dans toutes les régions autonomes. Les musulmans espagnols, ½ million d'âmes, viennent en deuxième position. Par leur suprématie numérique les Marocains contribuent au maintien du rite malikite en Espagne. Les Pakistanais (79.626), très présents en Catalogne et à Valence constituent la deuxième communauté musulmane après la marocaine, suivis des Sénégalais (63.491), des Algériens (62.432), des Nigériens(45.991) et des Maliens (24.423). Les autres communautés musulmanes réunies (Iraniens, Tunisiens, Syriens, Libanais, Indonésienne etc.) dépassent à peine les 60.000 croyants⁸³.

Les droits des musulmans en Espagne sont garantis par la constitution⁸⁴, les lois⁸⁵ et les règlements en vigueur dans toutes les communautés autonomes. Les musulmans peuvent pratiquer librement leur confession, construire des lieux de prières, assurer l'assistance religieuse dans les centres pénitenciers et les hôpitaux,

⁸² "Nacionalidad de origen y Autonomía de residencia". Estudio demográfico de la población Musulmana. Explotación estadística del censo de ciudadanos musulmanes en España referido a fecha 31/12/2012. Observatorio andalusí. UCIDE Madrid, 2013, p.7

⁸³ Estudio demográfico sobre conciudadanos musulmanes. Estudio demográfico de la población musulmana. Observatorio Andalusi. UCIDE, Madrid, 2013, page 9

⁸⁴ Dans son article 16 la constitution espagnole souligne le caractère aconfessionnel de l'Etat et garantie la liberté religieuse.

⁸⁵ Ley Orgánica 7/1980 de 5 de julio, de libertad Religiosa, BOE n.77

etc., leurs enfants ont aussi le droit de bénéficier d'un enseignement religieux islamique⁸⁶ dans les écoles publiques⁸⁷. Au début des années quatre-vingt-dix, l'Etat espagnol qui cherchait à organiser dans le cadre de la loi 7/1980 relative à la liberté religieuse⁸⁸ ses relations avec les confessions religieuses présentes sur son territoire, signe une série d'accords de coopération avec les représentants des différentes religions dont la musulmane⁸⁹. A cette date les musulmans, marocains principalement, étaient peu nombreux et s'intéressaient à peine au religieux. L'Etat d'Espagne signe alors son accord de coopération avec la Commission Islamique d'Espagne-CIE seule interlocuteur officiel de l'Etat dans les affaires touchant les communautés musulmanes d'Espagne. La CIE était composée de deux fédérations : la Fédération Espagnole des Entités Religieuses Islamiques-FEERI et l'Union des Communautés Islamiques d'Espagne-UCIDE, deux entités qui se sont toujours entredéchirées. La situation a changé depuis grâce notamment à la multiplication des centres du culte musulman créés et gérés par des fidèles originaires du Maroc et l'apparition d'une élite marocaine formée dans les affaires religieuses. Actuellement, le Registre des Entités Religieuses-RER du ministère de la Justice compte 35 entités fédératives musulmanes à caractère nettement régional. En plus de la FEERI et de l'UCIDE susvisées et les antennes régionales de cette dernière, on trouve plus de 14 conseils et fédérations islamiques⁹⁰.

Outres ces grandes institutions, l'Espagne compte 1238 associations à caractère religieux selon le rapport de l'Observatoire Andalousie⁹¹ dont 252 en Catalogne, 178 à Valence, 174 en Andalousie et 108 à Madrid. Les mosquées et salles des prières, au nombre de 1.177 sont concentrées en Catalogne qui en regroupe 246, à Valence et en Andalousie qui en comptent 171 et 169 respectivement. Madrid se situe en troisième position avec 98 lieux du culte musulmane⁹². Les cimetières musulmans ne sont pas aussi nombreux. La majorité des cimetières consacrés aux soldats musulmans de la guerre civile espagnole (une trentaine) sont tombés dans l'oubli et ont été abandonnés. Cependant, les musulmans comptent quelques parcelles de terrains, une vingtaine au total, dans les cimetières municipaux dont huit en Andalousie et trois en Catalogne et à Valence⁹³.

Conclusion générale

Ainsi se présente la situation des Marocains d'Espagne en 2012. Ce pays participe de la génération des destinations méridionales (Espagne, Italie) relativement

⁸⁶ Le Conseil des ministres adopte en 1996 une décision relative à l'organisation et aux contenus de l'enseignement de l'islam dans le primaire, le secondaire obligatoire et au baccalauréat. Cf. Orden del 11 de enero de 1996, BOE n. 16, 18 de enero, p.1624-1636.

⁸⁷ 143000 élèves immigrés musulmans reçoivent des cours de l'Islam impartis par des enseignants musulmans employés par l'Espagne. Voir Estudio demográfico...op.cit p.11

⁸⁸ artículo 7 de la Ley Orgánica 7/1980, de 5 de julio, de Libertad Religiosa (LOLR).

⁸⁹ Trois accords de coopération sont signés et publiés en novembre de la même année.

⁹⁰ Registro de Entidades Religiosas. Observatorio del pluralismo religioso en España. Ministerio de Justicia. Madrid, 2012

⁹¹ Estudio demográfico de la población Musulmana. Op.cit.

⁹² Ibid. P.12

⁹³ Existen otros dos cementerios privados pluriconfesionales en Alcobendas (Madrid) y Ribarroja de Túria (Valencia). Ibid. P. 12, notes de bas de pages.

récentes par rapport aux destinations traditionnelles des autres pays européens. Cependant la communauté marocaine en Espagne y occupe déjà la deuxième place et commence à esquisser les caractéristiques d'une certaine ancienneté et s'installe dans la durée avec une stabilisation et un rééquilibrage sociodémographique qui rejoignent le profil des autres communautés de Marocains de l'extérieur. Aboutissement de ce processus, les premiers mouvements de retours s'esquissent déjà, la crise financière puis économique de l'Europe accélérant cette transition.

D'habitude les analyses des effets de l'émigration en général se focalisent sur les pays d'origine et oublient l'impact sur les pays d'accueil de cette migration. Or, l'apport de l'immigration en Espagne est multiple. Il est économique, social, juridique, politique et démographique. Sans elle, plusieurs lois n'auraient pas existées, le débat démocratique serait resté monotone et les relations régionales et internationales du pays auraient été tout simplement autres. L'apport démographique n'en est pas moins. La population espagnole serait encore en deçà des 40 millions et n'aurait atteint le nombre actuel de la population, 47,2 millions, qu'en 2045⁹⁴. Une bonne partie du rajeunissement de la population est due à l'immigration.

Mais le déclenchement de la crise est entrain d'introduire de nouvelles données. L'Espagne, qui depuis des décennies axait sa politique migratoire, tout en entraînant celles des partenaires européens⁹⁵, sur la lutte contre l'immigration clandestine, est appelée à présent – en raison de cette crise - à se pencher d'avantage sur l'intégration des enfants des primo migrants nés ou sociabilisés en Espagne. 285.000 résidents étrangers sont âgés de 16 ans à 19 ans en 2012. Presque ½ million (427.213) sont nés entre 1988 et 1992, dont 98.850 sont d'origine marocaine, soit 23%, sans compter les naturalisés et ceux nés de couples mixtes ou naturalisés. Jeune, généralement sans qualification et arrivant sur un marché d'emploi instable et peu dynamique, cette population nécessite une intégration qui s'impose de droit et le gouvernement actuel, tout comme l'antérieur, en est conscient et le précise dans son nouveau *Plan Stratégique de la Citoyenneté et de l'intégration 2011-2014* : « L'adoption du nouveau Plan stratégique de la citoyenneté et de l'intégration pour 2011-2014 (...) cherche l'amélioration de la politique d'immigration actuelle basée sur l'intégration et la normalisation de la coexistence dans une société diversifiée »⁹⁶. Mais le chantier est immense et complexe surtout dans un pays à la recherche du modèle idéal de régionalisation. L'évolution de l'immigration en Espagne place la gestion de la migration et de l'intégration dans les chapitres à tensions sujets de désaccords entre les gouvernements central et régionaux qu'une décision du tribunal constitutionnel de 2010, la première en la matière dans l'histoire démocratique du pays, ne semble pas avoir clos⁹⁷. En plus,

⁹⁴ Ibid. p.15. la population est passée de 39,6 millions en 1996 à 41 millions en 2001 et à 47,2 millions en 2013. INE-2013

⁹⁵ Lorenzo Gabrielli: La construction de la politique d'immigration espagnole : ambigüités et ambivalences à travers le cas des immigrations Ouest-Africaines. Thèse de Doctorat en Sc. Po. Université de Bordeaux, juin 2011

⁹⁶ Plan Estratégico de Ciudadanía e Integración 2011-2014. Adopté par le Conseil des Ministres en septembre 2011, le Plan vise « le renforcement de la cohésion sociale dans un contexte migratoire qui se caractérise par la réduction des flux d'entrées des immigrés »

⁹⁷ STC 31/2010, du 28 juin 2010 sur le Statut de la Catalogne. La Constitution espagnole de 1978 (art. 149.1-2) ne semble pas avoir prévu les dimensions que l'immigration allaient prendre dans

l'histoire montre qu'entre les objectifs affichés par les politiques d'immigration et les résultats obtenus, la distance est souvent bien grande. «La politique espagnole d'immigration est traversée par une série d'ambigüités et d'ambivalences (...) qui sont à l'origine de décalage profond qui existe entre les objectifs affichés par la politique d'immigration et les résultats qu'elle produit »⁹⁸.

L'expérience des pays européens d'anciennes immigrations montre que l'intégration de la deuxième génération est souvent plus difficile que celle de leurs parents et que des mesures spécifiques sont nécessaires pour faciliter leur insertion⁹⁹. Il est à prévoir donc un chemin encore plus long pour le cas espagnol ; ce pays pourrait cependant gagner beaucoup de la coopération avec les pays d'origine en matière d'intégration. Là encore l'expérience des pays d'anciennes immigrations pourrait servir de repère.

Bibliographie

- Alen P., Manço A., dir. (2012), Appropriation du français par les migrants : Rôles des actions culturelles, Paris : L'Harmattan
- Aparicio G.R., Tornos C. A. (2010), Las asociaciones de inmigrantes en España. Una visión de conjunto. Documentos OPI. Ministerio de Trabajo e Inmigración. Madrid
- Aparicio G. R. (2004), Las redes sociales de los inmigrantes extranjeros en España, MTAS, Madrid
- Aparicio G. R., Tornos C. A. (s.d), Hijos de inmigrantes que se hacen adultos: marroquíes, dominicanos, peruanos. Documentos del Observatorio Permanente de la Inmigración n, MTAS, Madrid
- Arango J. S., R. coord, (2004), Inmigración: Prioridades para una nueva política española, Fundación Real Instituto El Cano de Estudios Internacionales y Estratégicos, Madrid
- Bayona I C., J ; Domingo I V, A (2007), Movilidad, vivienda y distribución territorial de la población marroquí en Cataluña, Estudios Geográficos, LXVIII, 263, Julio-Diciembre, 465-496
- Berriane M., Cohen A., (2009), « Regards croisés sur la migration marocaine en Andalousie à travers ses origines géographiques, ses profils sociodémographiques et ses expériences migratoires », Méditerranée n. 113 : 1-16
- Berriane M., de Haas H., (2012), Les recherches sur les migrations africaines : Méthodes et méthodologies innovantes, l'Harmattan . (version en Anglais : African Migrations Research: Innovative Methods and Methodologies, Edition Africa World Press
- Berriane M., Cohen A., coord, (2011), De Marruecos a Andalucía: Migración y espacio social. Granada: Editorial de la Universidad de Granada
- Carabaña M., J.,(1998), Las asociaciones de inmigrantes marroquíes y peruanos en la Comunidad de Madrid. Tesis doctoral, UCM, Madrid
- Censos de Población y Viviendas-2011. INE (2012), Madrid
- Colectivo Ioé (2012), Crisis e inmigración marroquí en España.2007-201, Madrid
- Corrochano D., (2010), « Guía bibliográfica sobre inmigración en España (1990-2009). Datos y reflexiones sobre la institucionalización de una comunidad académica », Documentos de trabajo 02, Instituto de políticas y bienes públicos, CCHS-CSIC, Madrid, 47 pages

l'avenir. Voir Galera Victoria, A. (2011). Las políticas de inmigración en el estado autonómico. In F. J. García Castaño y N. Kressova. (Coords.). Actas del I Congreso Internacional sobre Migraciones en Andalucía (pp 1683-1690). Granada: Instituto de Migraciones

⁹⁸ Lorenzo Gabrielli ; op.cit ; p.10

⁹⁹ Migraciones in España en el mundo durante 2013.op.cit, p. 16

- Domingo A., Recaño J.(s.d), Factores socio demográficos y territoriales de la inmigración irregular en España, Centro de Estudios Demográficos, Universidad Autónoma de Barcelona, Barcelona
- Domingo I V., A., Bayona I C., J., (2007), « Movilidad, vivienda y distribución territorial de la población marroquí en Cataluña », Estudios Geográficos, LXVIII, 263, Julio-Diciembre, 465-496
- Gadea M. M.E., Albert R. M., (2011), « Asocianismo inmigrante y renegociación de las identificaciones culturales ». Política y Sociedad, Vol.48,n. 1:9-25
- Gómez G. C., (2006), Inmigración y asociacionismo: el caso de Alicante, Observatorio de la Inmigración en Alicante, Universidad de Alicante
- González E. C. (2012), « Emigración española: un síntoma, no una enfermedad », Comentario Elcano 30/2012 - 25/10/2012
- Herrera, M., (2008), Las asociaciones de inmigrantes: un instrumento para la integración, Fundación Ciudadanía y valores, Madrid
- Iglesias de U. J., (2010), Las políticas de integración social de los inmigrantes en las comunidades autónomas españolas. Madrid: Fundacion BBVA
- Khaldi M., (2007), « Les Marocains d'Espagne », Marocains de l'extérieur. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Rabat
- Khaldi M., (2003), « Les Marocains résidant en Espagne : caractéristiques démographiques et sociales », Marocains de l'Extérieur. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger et l'OIM. Rabat
- Lopez A. Ma (2005), Inmigrantes y Estados. La respuesta política ante la cuestión migratoria. Barcelona: Anthropos
- Lopez F., D., (2011), Educación e inmigración en Cataluña: un estado de la cuestión. Documents d'Analisi Geografica,Vo, 57/3
- Lopez G., B., dir (1994), « Origines regionales de la Communauté marocaine en Espagne », L'Annuaire de l'Emigration. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger. Rabat
- Manrubia C. I. (2010), « Bibliografía sobre Extranjería e Inmigración ». Revista Catalana de Dret públic, n. 40: 1-13
- Maroto I. R., coord, (2011), « La contribución de la inmigración a la economía española. Evidencias y perspectivas de futuro », Informe Fundación Ideas, Mayo, Madrid
- Molina I. (coord.), (febrero, 2013), « España en el mundo durante 2013: perspectivas y desafíos », Real Instituto Elcano, Documentos de Trabajo 4/2013:1-29
- Morales L., Ros V., (septiembre 2012), « La politización de la Inmigración en España en perspectiva comparada », Documentos CIDOB,
- Moreras J. (1999), *Musulmanes en Barcelona*. Espacios y dinámicas comunitarias. CIDOB, Barcelona
- Morales D., L. et autres (2005), La integración política de los inmigrantes: un estudio sobre las asociaciones de los inmigrantes en Madrid y Murcia. Problemas históricos y teóricos de la ciudadanía europea. Universidad de valencia, facultad de derecho,
- Moussaoui J., (2006), Mariages endomixtes marocains. Du chant des sirènes aux alliances éclatées, Paris : L'Harmattan
- Olabuena J. I., R., (2006), El sector no lucrativo en España. Una visión reciente. Fundación BBVA, Madrid
- Pajares A., M., (2007), El proceso de regularización de 2005. Sus efectos sobre la inserción laboral de la población inmigrada. CIDOB ; 2007 ;
- Pinyol i J., G., (2008), « La política de inmigración española como un nuevo instrumento de acción exterior », in Barbé, E., coord. , España en Europa 2004-2008, Monografías del

- Observatorio de Política Exterior Europe, n.4, Febrero, Bellaterra, Barcelona: Instituto Universitario d'Estudis Europeus:1-6
- Pumares F., P. et autres (2006), La movilidad geográfica de la población extranjera en España ; Documentos del OPI 10, MTAS, Madrid
- Sagaama O., (2009), Integración lingüística y cultural de los inmigrantes en España. Los marroquíes en Barcelona. Tesis doctoral, Universidad de Barcelona
- Vareda S., (2004), « Factores condicionantes de la movilización étnica entre población inmigrante extracomunitaria », Papers, n 72: 87-117
- Zapata-B., R., (2004), Inmigración, innovación política y cultura de acomodación en España. Barcelona: Fundación CIDOB.
- Zapata-Barrera R., Pinyol G., (2008), Los gestores del proceso de inmigración. Actores y redes de actores en España y Europa. Barcelona: Fundación CIDOB. Autres documents
- Anuario Estadístico de Inmigración-(2009), Capitulo V: Extranjeros en alta en la seguridad social-31-12-2009. Ministerio de Empleo y de Seguridad Social
- Anuario Estadístico de Inmigración, (2009), "Extranjeros en alta en la seguridad social", Capitulo V -31-12-2009.
- Boletín oficial del Estado, (1991), « Protocolo de Adhesión del Gobierno del Reino de España al Acuerdo firmado en Schengen el 14 de junio de 1985 », BOE n. 181 de 30 Julio
- Boletín oficial del Estado, (1982), « Canje de notas de 3 de junio de 1964, constitutivo de Acuerdo, entre los Gobiernos de España y de Marruecos sobre supresión de visados para los súbditos de ambos países, concluido en Rabat » B.O.E, núm. 302 de 17 de diciembre, páginas 34680 a 34680
- Boletín oficial del Estado, (1991), « Canje de notas constitutivo de acuerdo sobre gratuidad de visados entre España y Marruecos", realizado en Rabat el 15 de julio de 1991 (aplicación provisional). BOE, núm. 220 de 13 de septiembre , páginas 30225 a 30226
- Boletín oficial del Estado, (1991), « Resolución de 7 de junio de 1991, de la Subsecretaría, por la que se dispone la publicación del Acuerdo del Consejo de Ministros de 7 de junio de 1991 sobre regularización de trabajadores extranjeros", BOE, núm. 137 de 8 de junio
- Boletín oficial del Estado, (2011), « Orden PRE/2072/2011, de 22 de julio, por la que se publica el Acuerdo de Consejo de Ministros por el que se establece la reactivación del periodo transitorio en relación con la libre circulación de los trabajadores de Rumanía", BOE. Núm. 176 Sábado 23 de julio, Sec. I. Pág. 82362
- Boletín oficial del Estado, (2005), « Orden PRE/140/2005 de 2 de febrero", Ministerio de la Presidencia ». BOE. n° 29 ; p.3709-3723
- Boletín oficial del Estado, (1980), « Ley Orgánica 7/1980 de 5 de julio, de libertad Religiosa », n° 77
- Boletín oficial del Estado, (1989), « Código Civil. Capitulo 11: Ley aplicable a la nulidad, la separación y el divorcio » BOE n°.206 de 25 julio
- Boletín oficial del Estado, (1996), « Orden del 11 de enero de 1996 » n° 16 , 18 de enero, p.1624-1636.
- Bulletin Officiel du Royaume du Maroc, (1999), « Dahir n° 1-99-113 du 26 moharrem 1420 (13 mai 1999) portant publication de la convention, faite à Madrid le 30 mai 1997 entre le Royaume du Maroc et le Royaume d'Espagne relative à l'entraide judiciaire, à la reconnaissance et à l'exécution des décisions judiciaires en matière de droit de garde et de droit de visite et au retour des enfants » n° 4700 du Jeudi 17 Juin.
- Code de la Famille, (2004), « Dahir N°1.04.22 du 12 Hija 1424 (3 Février 2004)portant promulgation de la loi n° 70.03portant CODE DE LA FAMILLE »

- Commission Européenne, (2012), « Troisième rapport annuel sur l'immigration et l'asile (2011) » ; Communication de la Commission au Parlement Européen et au Conseil, COM(2012) 250 final. Bruxelles, le 30 Mai
- Commission Européenne, (2010), « Europe 2020 :Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », Communication de la Commission COM(2010) 2020, Bruxelles, le 3 Mars
- Constitución Española de (1978), « De los españoles y los extranjeros », Capítulo I.
- Fundacion Bancaixa, (2013), « El emprendedurismo de la población extranjera en España », Capital Humano,2012, n. 136,
- HCP, (2009), « Recensement général de la population et de l'habitat de 2004. HCP »; Centre National de Documentation ; Rabat.
- INE, (2012), « Migraciones. Estadística de variaciones residenciales » ; resultados detallados ; junio 2011
- INE, (2011), « Censos de Población y Viviendas », Madrid
- INE,(2012), « Encuesta sobre el Gasto de los Hogares en Educación (curso 2011/2012) », Notas de prensa, 28/12/
- INE, (2012), « Estadística de nulidades, separaciones y divorcios »
- INE, (2012), « Estadística de la construcción ». Madrid
- INE, (2011), « Revisión del Padrón municipal » Datos a nivel nacional, comunidad autónoma y provincia. Población por nacionalidad, país de nacimiento y sexo.
- Observatorio andalusí, (2013), « Nacionalidad de origen y Autonomía de residencia ». Estudio demográfico de la población Musulmana. Explotación estadística del censo de ciudadanos musulmanes en España referido a fecha 31/12/2012.. UCIDE Madrid,
- OPI, (2012), « Extranjeros residentes en España a 31 de marzo de 2012 », Principales resultados; OPI, Julio 2012
- OPI, (plusieurs années) « Concesión de nacionalidad española por residencia » ;
- Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, (2012), « Alumnado extranjero », Curso 2010-2011.
- Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, (2012), Estadística Enseñanzas no Universitarias - Resultados Detallados - Curso 2010-
- Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, (2012), Estadística Enseñanzas no universitarias - Datos Avance - Curso 2011-12, Alumnado extranjero.
- Ministerio de Educación, Cultura y Deporte, (2012), « Estadísticas de estudiantes. Resultados detallados, Curso 2007-2008 »
- Ministerio de Empleo y Seguridad Social,(2012), « Trabajadores Extranjeros Afiliados a la seguridad social en alta laboral » Año 2011,
- Ministerio de Empleo y de Seguridad Social, (2012), « Contratos registrados de trabajadores extranjeros en los Servicios Públicos de Empleo ».Madrid
- Ministerio de Empleo y de Seguridad Social, (2012), Anuario de Estadística Madrid.
- Ministerio de Empleo y de Seguridad Social, (2011), Anuario de Estadística.
- Ministerio de Empleo y de Seguridad Social (2011), Anuario de Estadística del, Fuentes y notas explicativas..Madrid
- Ministerio de Empleo y de Seguridad Social, (2012), Anuario de Estadística. Contratos registrados de trabajadores extranjeros..Madrid
- Ministerio de Empleo y de Seguridad Social, (2012), Anuario de Estadística ,Madrid
- Ministerio de Empleo y Seguridad Social (varios años), « Concesión de nacionalidad española por residencia ». Observatorio Permanente de la Inmigración,
- Ministerio de Justicia,(2012), « Directorio de lugares de culto. Explotación de datos » Observatorio del pluralismo religioso en España, Fundación pluralismo y convivencia, Madrid

- Ministerio de Justicia, (2012), Registro de Entidades Religiosas, Observatorio del pluralismo religioso en España.. Madrid
- Ministerio de Justicia, « Compendio de normativa sobre nacionalidad y estado civil ». Textos legales; Madrid
- Red Europea de Migraciones, (2011), « Informe Anual de Políticas de Inmigración y Asilo », España 2011., Comisión Europea. OPI
- Secretaria General de Instituciones penitenciarias. Ministerio del Interior, (2013), « Estadísticas penitenciarias » Madrid
- Secretaria de Estado de Inmigración y Emigración. Ministerio de Trabajo e inmigración, (2011), « Aumento de las situaciones de vulnerabilidad de la población inmigrante como consecuencia de la actual situación de crisis », Informe Anual sobre la Situación de la Integración social de los inmigrantes y refugiados. Madrid Foro para la Integración Social de los Inmigrantes
- Secretaria de Estado de Inmigración y Emigración. Ministerio de Trabajo e inmigración, (2010), « La evolución del empleo de la población trabajadora extranjera en España: de la bonanza a la crisis », Informe Anual sobre la Situación de la Integración social de los inmigrantes y refugiados. Madrid, Foro para la Integración Social de los Inmigrantes..

Chapitre 10

Les Marocains et les Maroc-descendants de France

Mohamed Charef

Introduction

La France, pour des raisons historiques, a constitué pendant longtemps le principal foyer de l'immigration marocaine. Mais au lendemain de l'indépendance, ce tête-à-tête franco-marocain, ne résista pas à la forte demande en main-d'œuvre issue de la plupart des Etats d'Europe Occidentale. On assista ainsi à l'émergence d'une nouvelle configuration spatiale et à la montée en puissance de nouvelles destinations telles que la Belgique, les Pays-Bas ou l'Allemagne. La dépression économique du début des années soixante-dix, le choc pétrolier et la volonté de la plupart des pays d'immigration de limiter au maximum l'arrivée de travailleurs étrangers, se traduisirent par une dilatation encore plus grande de l'espace migratoire marocain, avec le jaillissement au grand jour de destinations discrètes jusqu'alors, notamment l'Espagne, l'Italie et, dans une moindre mesure les pays arabes et les pays scandinaves.

De même, il y a la recherche d'horizons de plus en plus lointains, tels que le Canada et les Etats-Unis par exemple et un redéploiement qui semble s'effectuer vers des horizons de plus en plus éloignés à la fois sur le plan géographique mais aussi et surtout sur celui de la culture. Montrant ainsi l'extraordinaire capacité d'adaptation de ces candidats à « l'exil économique », ce qui les amène désormais aux confins de la planète, des pays comme le Japon ou l'Australie, l'Amérique du nord et principalement le Canada ou l'Afrique du Sud étant devenus courants pour eux. Ils sont, il faut le souligner, les « têtes de pont » ou l'avant-garde de flux postérieurs. A tel point que les recoins les plus éloignés de la planète ne les font pas reculer pour certains, comme par exemple des îles et îlots du Pacifique et du pôle Nord. Bref, au tournant de ce siècle, le Maroc a connu de profondes mutations migratoires, au point de devenir aujourd'hui l'une des premières régions d'émigration d'Afrique.

Un certain nombre d'éléments saillants doivent à notre avis être retenus pour leur aspect éclairant. On constate dans la grande majorité des cas, une kyrielle de sources statistiques avec un caractère extrêmement multiple. Dans les Etats d'installation et comme on peut le lire dans le chapitre consacré aux statistiques sur les migrations de l'Annuaire démographique des Nations-Unies, pour l'année 1989 « Si les migrations internationales sont régies, dans bien des cas, par des procédures légales, elles n'en restent pas moins le phénomène démographique le plus difficile à définir et à mesurer » (SOMEPI 1997). La difficulté provient du fait que la migration antérieure des Marocains vers l'Europe en général et la France en particulier, était avant tout, encadrée par les autorités de tutelle, dans le cadre de conventions précises, pour des catégories d'individus déterminés et des

objectifs professionnels bien définis. D'où, son caractère quelque peu « officiel » dirions-nous pour schématiser et tracer ainsi les grandes lignes de notre réflexion. Or depuis les années 1970 force est de constater, que le mouvement a pris une autre tournure puisqu'on est passé à une forme plus spontanée de migration et que par le phénomène progressif et irréversible des naturalisations, une frange non négligeable de la population n'est plus comptabilisée en tant que migrants proprement dits, passant ainsi au travers de la grille statistique qui pourrait leur être toutefois appliquée.

Au regard des moyens mis en œuvre on notera que les départs autrefois assistés et dirions nous « sécurisés » dans tous les sens du terme, passaient par toute une série d'étapes administratives de type sanitaire, idéologique et autres plus ou moins discernables. Avec l'existence de contrats de travail, d'aide au voyage puis à l'installation et d'encadrement pouvant même s'étendre à la famille demeurée au pays, comme cela a été le cas pour la Belgique notamment. A contrario et l'actualité aussi bien nationale qu'internationale ne nous démentira pas, aujourd'hui il s'agit plus de départs individuels souvent clandestins, avec parfois une frontière floue entre le touristique et le migratoire comme les étudiants, stagiaires et autres. Ceci étant dit, il faut souligner que, durant de longues années, cette migration est restée centrée presque exclusivement sur le point nodal « naturel » que constituait alors la métropole antérieurement coloniale qu'était la France.

Il s'agit par conséquent, de s'attacher à interroger les multiples facettes de cette évolution dynamique, progressive et constante, opérée sous la forme d'un face à face maroco-français, qui perdurera jusqu'au début des années soixante. Dès lors, la France est devenue accessible, par la constitution de réseaux, en dépit d'une situation historique ne manquant pas de rendre la perception habituelle des rapports jusque-là entretenus avec la « métropole française » quelque peu biaisés et symboliquement plus proches, mais paradoxalement « conflictuels » parfois. Il convient donc de mesurer les implications d'une dynamique migratoire qui, résultant d'une longue maturation a permis l'intégration fonctionnelle à la société française, tout en gardant une conscience identitaire ressourcée en permanence par les liens maintenus avec le pays. Le tout dans un contexte matériel d'une forme nouvelle de migration préconisée depuis peu en France ; celui du choix d'un afflux sélectif régulier, pourvoyeur de compétences et dispensateur de légitimité socio-économique immédiate et qui semblerait être en mesure de dissiper les craintes des responsables politiques et pallier aux risques de la formation d'identités « ethniques » et de l'existence de « minorités » de caractère peu assimilable dans une société de tradition politique unitaire !

Cette logique nous conduira à explorer dans un premier temps, la dynamique socio-démographique de l'immigration marocaine en France depuis l'indépendance du Royaume à nos jours ; on évoquera également la présence des Marocains dans les départements et territoires d'outre mer. On dessinera sa géographie avec sa charge de variables économiques, démographiques, sociales, culturelles, politiques et identitaires. Après l'étude de ces questions, nous aborderons le ou les rapport(s) à la fois au Maroc et à la France ! De plus, pour tenter de circonscrire une réalité mouvante, il conviendrait de savoir si nous avons globalement affaire à une conjonction pragmatique évolutive, entre l'adéquation d'une demande présente à l'intégration et un attachement au pays. Ce sont là les principaux points que cet

article s'attachera à développer, en abordant la question à la fois sous un angle méthodologique par une recherche des données produites jusque là ; mais aussi à travers une investigation pratique de nature statistique.

Précisons, enfin, que notre investigation se veut d'abord et avant tout panoramique, afin d'éclairer au mieux le lecteur et tenter de circonscrire une réalité mouvante.

1. L'immigration marocaine en France : les enjeux et les tendances

La présence marocaine en France s'inscrit désormais sur plus d'un siècle d'une histoire singulière¹. Elle démarre véritablement lors du premier conflit mondial et coïncide avec la signature du protectorat. Phénomène à l'origine éminemment temporaire, l'émigration vers la France va perdurer de la Première Guerre mondiale au début des années soixante-dix selon un schéma classique entre deux espaces « d'expulsion-attraction ». Les Marocains furent mobilisés en masse pour servir en France comme soldats ou comme travailleurs civils, ils y découvrent la société industrielle et le travail rémunérateur. Bien qu'elle soit encore marginale sur le plan statistique, la migration marocaine se développe en France malgré ou à cause des deux guerres mondiales et la crise économique. Il s'agissait principalement, d'une migration de travailleurs, avec une présence négligeable de femmes et d'enfants. Néanmoins, depuis l'indépendance, leur nombre n'a cessé d'augmenter et leur profil sociologique s'est grandement modifié ; tout particulièrement à partir de 1965. Désormais, il y a presque autant de femmes que d'homme et les jeunes diplômés remplacent de plus en plus les ouvriers spécialisés de naguère.

1.1 De 1960 à 1973 : l'âge d'or de la migration marocaine « assistée »

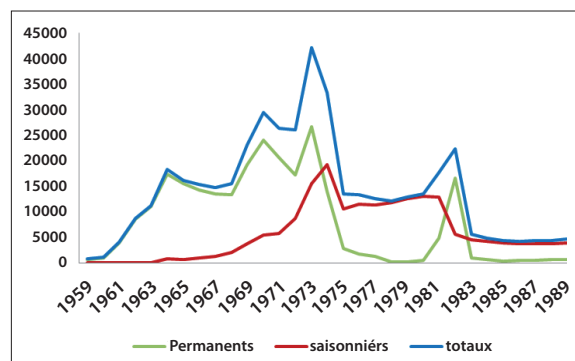
Au cours de la période qui va de l'indépendance à 1959, le Maroc a connu un ralentissement considérable de l'émigration de travail : on enregistre d'après les données du Ministère du Travail moins de 3.000 départs en quatre ans². Les flux migratoires d'après 1959 traduisent à la fois la faiblesse et la dépendance de

¹ Pour la genèse historique de l'émigration-immigrations marocaine en France, voir Charef 2003

² Il faut souligner que durant la même période, il y a eu un exode massif de la population juive marocaine dont les effectifs étaient d'environ 255.000 en 1951, soit la communauté la plus importante du Maghreb (55%). Ces populations partaient vers l'Europe, Israël, les USA, le Canada, le Brésil, le Venezuela et l'Argentine. Faible et discrète au début, la migration des familles juives marocaines va s'accélérer d'une manière rapide à partir de 1965. En même temps, le naufrage au large des côtes marocaines, du bateau « Pisces » le 10 janvier 1965 et la disparition de quarante-sept personnes, dont vingt-quatre enfants, qui tentaient de regagner clandestinement Israël à partir de Sebta, attirera de plus en plus l'attention. Dahan (1995) explique ce changement dans l'attitude de la communauté juive par la visite de Nasser à Casablanca le 2 janvier 1965 et la solidarité du Maroc avec les autres pays Arabes pour soutenir le peuple palestinien. Toujours d'après lui l'émigration « allait également, pour certaines catégories de la population juives, prendre une allure plus organisée et plus systématique ». Zafrani (1996) relève le même phénomène et ajoute que cette émigration ne touche plus comme par le passé essentiellement les couches déshéritées de la population juive, elle « s'étend progressivement, par contagion pour ainsi dire, aux classes dont le niveau de vie est relativement plus élevé, pour atteindre, sensiblement, les familles les plus fortunées ». Il souligne par ailleurs l'obstacle majeur que constituait l'obtention d'un passeport (p. 409), ce problème n'était pas spécifique à la communauté juive marocaine. Toujours est-il qu'actuellement il y a moins de soixante mille juifs qui vivent au Maroc, soit environ 3% de ce que fut cette population à la veille de l'indépendance.

l'économie marocaine vis-à-vis des pays riches et la forte attraction de ces pays. D'ailleurs, la trêve marquée par l'émigration au lendemain de l'indépendance est de courte durée. En effet, dès la fin des années cinquante, les séquelles du colonialisme et les difficultés économiques (précarité des ressources, sous-emploi et chômage, chute du niveau de vie, fuite des capitaux...) ont contribué à créer une situation de léthargie économique, tout particulièrement parmi les jeunes en milieu rural dans un premier temps avant, de se généraliser à l'ensemble du territoire marocain. C'est aussi le résultat d'une demande croissante de la France et de certains pays européens. En effet, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, même si la dimension populationniste était toujours présente dans l'esprit des autorités françaises, la crainte de manquer de main-d'œuvre demeure l'un de leurs soucis majeurs³. En corollaire, depuis l'indépendance, l'effectif des immigrés marocains n'a cessé de se développer et leur profil sociologique s'est grandement modifié ; tout particulièrement à partir de 1965 avec la signature d'une convention bilatérale France-Maroc pour gérer les flux migratoires.

Figure 1 : Évolution des départs officiels des travailleurs marocains pour la France de 1959 à 1989



Source : Statistiques de l'ONI

Selon les statistiques officielles françaises, 10.734 Marocains résidaient en France en 1954, soit 0,6% de la population étrangère totale. En 1962, le chiffre s'est multiplié par trois pour atteindre 33.320 individus, pour passer à 84.236, soit huit fois plus que 1954. En 1975, ils représentent 7,6% de l'ensemble des étrangers avec 260.025 personnes⁴. En effet, selon les données officielles du Ministère du Travail marocain, le nombre annuel de départs de travailleurs (permanents et saisonniers confondus) est passé de 8.000 en 1960 à 34.000 en 1973, avec des fluctuations très importantes en fonction des conjonctures économiques et politiques (Figure 1). La majorité de ces migrants se sont dirigés vers la France tout particulièrement en 1962.

³ D'où l'Ordonnance du 2 novembre 1945, la création de l'Office National de l'Immigration et la délivrance de cartes de séjour de 1, 5 et 10 ans ; ces mesures visent l'encouragement à une immigration durable, au regroupement familial et à l'acquisition de droits variant avec la durée de résidence.

⁴ Marocains de l'Extérieur, Fondation Hassan II pour les MRE, 2003

D'après les statistiques de l'O.N.I, 249.449 Marocains ont été recrutés par la France entre 1960 et 1973 dont 83% de travailleurs permanents. C'est la période «faste» de l'émigration légale avec un encadrement et une prise en charge presque totale. Mais dès 1975, il y a eu l'effondrement de l'émigration de travailleurs permanents et l'émergence de la migration saisonnière qui tend dès lors à devenir presque la seule forme légale de migration, jusqu'à la fin des années quatre vingt. Mais c'est essentiellement le regroupement familial et la mobilité des étudiants qui prendra le pas depuis.

1.2 De 1975 à nos jours : entre essor et constance

C'est entre 1970 et 1990 que l'immigration marocaine en France connaît un essor sans précédent passant de 260.025 en 1975 à 441.307 en 1982, pour s'élever à 572.742 en 1990. Elle a presque triplé entre 1975 et 1990, connaissant ainsi son apogée. Tout au long de la période considérée, les ressortissants marocains constituèrent une part importante des étrangers installés en France, jusqu'à représenter plus de 12% des effectifs. Depuis, elle a amorcé une baisse substantielle et continue, passant de 504.111 en 1999 à 436.846 en 2008, soit une perte d'environ 13,3% en dix ans. Seulement, ces chiffres ne correspondent pas du tout à la réalité actuelle. Le nombre de Marocains et de maroco-descendants en France, grandit chaque jour et il est difficile de l'évaluer exactement pour des raisons techniques. En France, l'appareil statistique considère « un immigré comme une personne née étrangère à l'étranger »⁵, excluant de fait les enfants nés en France de parents marocains. Au final, la faiblesse relative des flux, vient alimenter un stock d'immigrés marocains, résultat des vagues précédentes, sans considérer pour autant les personnes nées en France et dont au moins l'un des parents est marocain. Aussi, cette baisse s'explique essentiellement par le fait que les statistiques se basent sur le pays de naissance, et non sur la nationalité à la naissance. Toutefois, il était opportun de fournir un éclairage rapide des grandes étapes politiques, pour mieux comprendre et situer notamment le processus de l'évolution des Marocains en France.

En effet, à partir de 1974, c'est la fin des Trente Glorieuses ; le retournement de la conjoncture avec l'augmentation des difficultés économiques et la montée du chômage conduisirent les pouvoirs publics français à tenter de mettre fin à la politique d'immigration quasi-illimitée et à son remplacement par le contrôle des flux migratoires. Il y a eu tout d'abord, la mise en place de l'aide au retour assisté grâce au million de Stoléru, suivi par la loi 80-9 du 10 janvier 1980, dite loi Bonnet⁶ avec son arsenal de mesures restrictives des conditions d'entrée sur le territoire français.

L'avènement des socialistes au pouvoir en 1981⁷, permet le lancement de deux campagnes de régularisation des sans-papiers, un assouplissement relatif

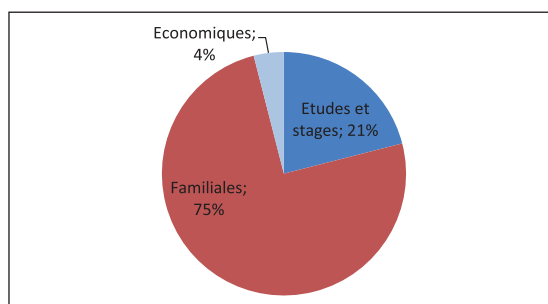
⁵ Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration. De ce fait, les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement certains étrangers sont nés en France.

⁶ Bonnet du nom de Christian Bonnet, ministre de l'intérieur de 1977 à 1981.

⁷ Entrecoupé par le retour de la droite au pouvoir en 1986 et l'instauration des lois Pasqua - en référence à Charles Pasqua, ministre de l'intérieur- qui durcit les conditions d'entrée de séjour des étrangers en France et renforce les procédures d'expulsion par un projet de loi adoptée le 9 septembre 1986.

des conditions de séjour des étrangers⁸, ainsi qu'un titre unique de séjour de 10 ans, dissocié du titre de travail. Par contre, Charles Pasqua, de nouveau ministre de l'intérieur du gouvernement Édouard Balladur (1993 -1995) annulera les procédures mises en place en 1989 par Pierre Joxe, ministre de l'intérieur socialiste. Cette seconde loi Pasqua du 24 août 1993, puis la loi Debré en 1997, durcissent encore plus les conditions de séjours des étrangers, tout en renforçant les mesures répressives. Dans son sillage, la loi Sarkozy ambitionne de « Promouvoir une immigration choisie et non subie »; elle suscita la controverse et provoque l'inquiétude de nombreuses personnalités et organisations de défense des droits de l'homme. L'un des objectifs de cette politique est de réduire la migration familiale, considérée comme « subie » et de favoriser l'immigration de travail qualifiée de « choisie » par la raison d'Etat. Après « l'immigration choisie », vient le temps de la « circulation choisie » et des mesures draconiennes pour l'obtention des visas de circulation. Avec l'arrivée de François Hollande en 2012, il n'y a jusqu'à présent ni changement radical, ni refonte de la loi dans le domaine migratoire ! On note juste quelques actions symboliques, notamment la suppression du délit de solidarité et de la circulaire Guéant qui stipulait que les étudiants étrangers en France, ayant fini leurs études, avaient un droit limité d'accéder au marché du travail français. Mais tout laisse supposer peu de changements par rapport au modèle de Sarkozy en matière de migrations !

Figure 2 : Les raisons d'admissions au séjour en France en 2011



Source : MIOMCTI-DSES

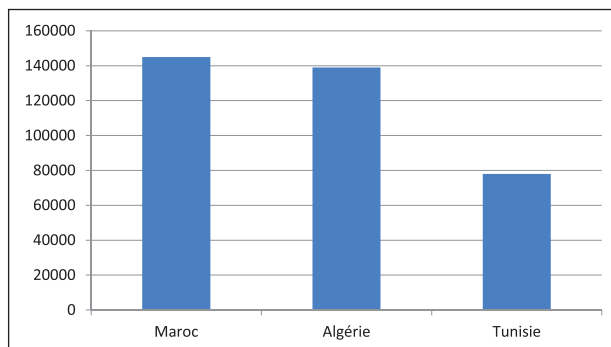
Résultat de ces politiques, les flux annuels de migrants marocains sont de plus en plus faibles en France, à peine **23.557** personnes ont bénéficié d'un premier titre

⁸ Il faut noter l'existence en France de deux catégories: les étrangers et les immigrés. Les premiers, nés ou non en France et ayant leur résidence permanente dans ce pays n'en possèdent pas la nationalité. Leur nombre est stable depuis 1974, passant de 3.442.000 en 1975 à 3,5 millions lors du recensement de 2005, dont 40% en provenance des États de l'Union européenne, 31% du Maghreb, 13,7% du Sud-Est asiatique, 7% d'Afrique subsaharienne, 6,5% de Turquie. Au total, les étrangers représentent 5,7% de la population de France. Par contre les immigrés, sont des individus nés hors de France, entrés ensuite dans ce pays, ont conservé leur nationalité d'origine ou sont devenus français. Il y avait en 2010 plus de 7,2 millions d'immigrés soit 11,1 % de la population dont 5,1 millions (7,8 %) nés hors de l'Union européenne. L'immigré, rappelle l'INSEE dans son rapport sur la population, est une personne née à l'étranger, mais qui ne possédait pas la nationalité française à sa naissance. Après son arrivée en France, il peut devenir français par acquisition (immigré français) ou garder sa nationalité (immigré étranger).

de séjour d'une durée supérieure à trois mois en 2011⁹. Il faut souligner qu'il y avait un peu plus d'admissions au séjour en 2007 et en 2008, avec respectivement 24.034 et 27.838, dont presque 70% pour des raisons familiales, 20% pour les études et les stages et le reste pour des motifs économiques.

Il paraît évident que l'immigration marocaine actuelle en France, devrait être comprise en fonction des flux migratoires mondiaux, mais aussi en considérant les rapports existant entre le Maroc et la France. Les transformations vécues par la société marocaine pendant les deux dernières décennies ont certainement conduit à un ralentissement des départs, d'une manière générale. En effet, à partir de la fin des années 1990, l'amélioration constante des conditions de vie, le recul démographique, la stabilisation financière et les grands travaux d'infrastructures publics, non seulement dissuadent de nombreux jeunes Marocains à tenter l'expérience migratoire, mais de surcroît, attirent d'autres populations vers le Maroc, même européennes parfois.

Figure 3 : Le nombre de visas délivrés par la France en Algérie, Maroc et Tunisie en 2009



Source : MIOMCTI-DSES

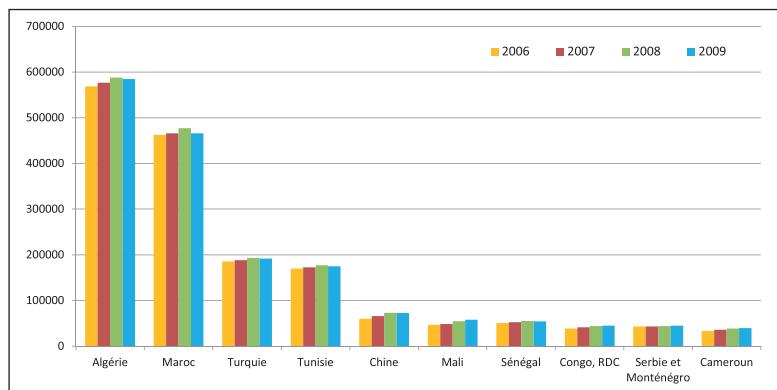
On constate également que le nombre de visas délivrés aux Marocains est presque identique. Néanmoins, comparativement à d'autres pays, leur nombre est relativement important et en constante augmentation ; il est passé de 144.664 en 2009 à 157.750 en 2010, plaçant le Maroc à la troisième position derrière la Russie et la Chine, loin devant les deux autres pays du Maghreb (Figure 3). La France, comme d'ailleurs la quasi-totalité des pays occidentaux, n'a cessé de durcir et de modifier sa législation dans le domaine de la migration, tout en cherchant à l'harmoniser conformément à ses engagements européens et internationaux. Toutefois, la mise en place d'un arsenal juridique, les tentatives de « verrouillage » des frontières et le déploiement de moyens de contrôle et de surveillance de plus en plus sophistiqués, fragilisent le migrant (entrées clandestines avec des prises de risques qui frôlent parfois l'inconscient, sédentarisation des sans-papiers, esclavage moderne, travail au noir, précarité de l'emploi, xénophobie et discrimination, etc.) sans réussir pour autant à stopper totalement les flux migratoires. Résultat, les politiques publiques sont en décalage permanent avec

⁹ Données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

la réalité des flux qui se mondialisent de plus en plus. De même, tout en prônant l'intégration des migrants, les législations européennes ont tendance à considérer les nouveaux migrants comme une menace pour l'intégrité culturelle, économique et sociale de leur pays. La crise économique, qui sévit depuis 2008, ne fait que renforcer cette tendance.

A la lecture du stock de titres et autorisations provisoires de séjours en cours de validités, on constate que 59% des étrangers sont originaires du Maghreb, avec toutefois une croissance importante des nationalités chinoise et malienne entre 2006 et 2010, avec respectivement plus de 29% et plus de 31%. Il faut noter que les Marocains talonnent les Algériens (Figure 4), avec toutefois un écart constant d'environ 100.000 individus sur cette période. De même, après une progression entre 2006 et 2008, on relève une baisse continue, à la fois pour les Algériens et les Marocains. Cependant, ce n'est pas le cas pour les Tunisiens, dont le nombre est passé de 176.888 en 2008 à 177.176 en 2010, alors que pour la même période, le nombre des Algériens et des Marocains est passé de 587.880 à 578.109 pour les premiers et de 476.699 à 463.122 pour les seconds.

Figure 4 : Stock de titres et autorisations provisoires de séjours en France par nationalité entre 2006 et 2010



Source : MIOMCTI-DSES

Globalement, la croissance de la part en pourcentage des immigrés d'origine marocaine en France est prodigieuse et son poids relatif n'a cessé d'augmenter ; entre 1962 et 2010, cette part est passée de 1,1% à 12,2%, se situant juste derrière les Algériens, dont la part pour la même période est restée presque stable, passant de 11,6% à 13,3%. De même, selon l'étude de l'INSEE (2012), l'immigration marocaine a grimpé de 200% entre 1975 et 2008, pour atteindre le chiffre de 654.000 personnes. L'écart entre les deux sources s'explique, par le fait que les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) se basent sur ses enquêtes de recensements annuelles. Par contre, l'Institut national des études démographiques (INED) cumule le nombre d'entrées annuelles en France à partir des données du ministère de l'Intérieur et de celles de l'Office des migrations internationales. Certes, les départs à la retraite sont de plus en plus nombreux, mais ne s'accompagnent pas forcément d'un retour au pays. Ceci

n'explique pas pour autant la chute relative de la population migrante marocaine en France, qui constitue désormais la deuxième communauté d'immigrés¹⁰ en France derrière les Algériens. Selon une étude de l'INSEE, il y avait 1.314.000 Marocain en France en 2008¹¹, représentant plus de 12% de la population immigrée en France¹². Alors, qu'ils ne représentaient que 6% de la population immigrée en 1975. Il y a de plus en plus de naturalisation et les descendants¹³ de Marocains, ne sont pas pris en compte dans ces chiffres.

1.3 Le regroupement familial : un choix difficile mais incontournable

L'analyse de l'évolution du regroupement familial en France (Figure 5) indique une pointe importante de 17.969 personnes en 1976, c'est la vraie «ruée» vers le regroupement familial. Elle se maintiendra en 1977 avec 16.525 individus : ce sont des familles qui étaient dans l'attente d'une occasion pour se regrouper et qui ont profité de cette opportunité. D'ailleurs, entre 1978 et 1980, on note une baisse des départs aux alentours de 12.000. C'est l'arrivée de la gauche en 1981 et les mesures de régularisation qui vont donner un nouvel élan aux regroupements. Il y aura une deuxième phase importante entre 1988 et 1992, avec une moyenne annuelle d'environ 12.000 départs par an. Depuis, le nombre des départs a considérablement baissé, avec une moyenne d'environ 5.000 personnes. A croire qu'il y a eu un épuisement, le nombre de demandes ayant enregistré une chute vertigineuse depuis 1995 selon les services de l'O.N.I. à Casablanca. Néanmoins, malgré cette baisse, la part des Marocains entrés dans ce cadre par rapport à l'ensemble des étrangers est relativement importante et varie entre 25 et environ 28% depuis 1994.

Le regroupement familial répond à la double nécessité de stabiliser la main-d'œuvre masculine et faciliter l'intégration des travailleurs étrangers. En effet, comme le note Ouali « l'immigration de femmes étrangères par le regroupement familial ne vise pas leur insertion dans le monde du travail mais leur maintien dans la sphère familiale en leur qualité d'épouse et de mère. Dès lors, leur droit au séjour, à l'habitat, à l'emploi et à la protection sociale, résultent exclusivement de droits dérivés et non de droits individuels » (Ouali 1999, p. 70)¹⁴. Il s'agit de familles qui rejoignent les migrants, qu'elles soient issues d'un mariage avant ou après la migration.

¹⁰ Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

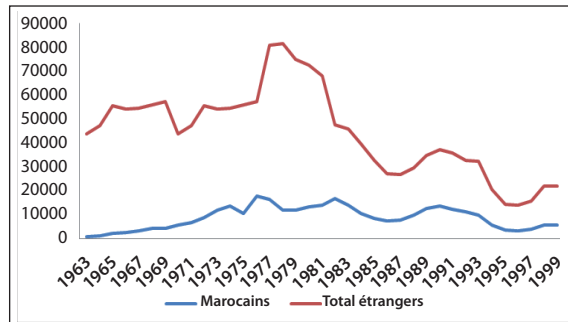
¹¹ D'après une étude de l'INSEE, intitulée « Immigrés et descendants d'immigrés en France »

¹² Le chiffre exact des Marocains et binationaux en France serait encore plus important, étant donné que l'étude ne prend pas en compte les Marocains des troisième et quatrième générations nés en France de parents français de naissance, ni les Marocains nés en France et qui n'ont pas encore opté pour la nationalité française.

¹³ Un descendant direct d'immigré est une personne née en France métropolitaine d'au moins un parent né étranger à l'étranger.

¹⁴ Il faut souligner que parfois la réglementation des étrangers rend les femmes de plus en plus dépendantes du statut de leurs époux puisqu'elles peuvent perdre l'autorisation de séjourner en France par exemple, dans le cas où le mari lui-même a perdu ce droit (restitution du titre de séjour pour bénéficier des avantages du retour définitif). Mais en cas de rupture du couple, il y a parfois des situations dramatiques (Gaye Petek 1999).

Figure 5 : Entrée des Marocains et étrangers en France au titre du regroupement familial de 1963 à 1999



Source : OMI

Pour de nombreux émigrés, le développement du « regroupement familial » annonce la fin de la migration comme une parenthèse entre deux étapes de la vie au pays. Il y a comme une rupture dans la stratégie migratoire : un « immigré solitaire » même si son séjour s'allonge et dure, ne s'investit que peu dans la société d'accueil, il reste tourné vers son pays et sa famille. D'ailleurs, les parents et la famille s'opposaient au départ des femmes pour l'étranger ; d'une part c'est une assurance pour que l'émigré continue à envoyer de l'argent régulièrement, d'autre part, c'est un moyen de l'obliger à garder les liens avec le pays.

De même, les familles rurales au Maghreb en général, considéraient la migration de femmes comme une « honte » et une transgression des codes sociaux comme le démontre Camille Lacoste Dujardin : « l'émigration des femmes cumule, en chaîne, bien des transgressions culturelles, puisqu'à leur transplantation réprouvée, en milieu social et culturel étranger, vient bientôt s'ajouter non seulement la naissance d'enfants sur ce même sol étranger, mais enfin et surtout l'éducation des filles et leur croissance, leur adolescence, hors milieu maghrébin, hors contrôle social traditionnel, à la merci de toutes les influences étrangères, de tous les écarts, de toutes les transgressions, jusqu'à l'ultime et inacceptable éventualité qui prend forme de comble du déshonneur : le risque de violation de cet interdit exogamique qui exclut le mariage d'une fille hors de la communauté » (Lacoste Dujardin 1992). Mais, en dépit des résistances et des inquiétudes sur le devenir des relations avec la famille, le village et le pays et surtout sur l'avenir des enfants, le flux des regroupements familiaux s'est développé.

Néanmoins, même encouragé et valorisé par les pays d'accueil, le regroupement familial est resté assujéti à certaines conditions. De manière générale, le demandeur doit avoir séjourné régulièrement dans le pays d'immigration depuis au moins deux ans, la présence des membres de la famille ne doit pas constituer une menace à l'ordre public, le demandeur doit justifier de ressources personnelles stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille, les membres de la famille ne doivent pas être atteints d'une maladie ou d'une infirmité mettant en danger la santé publique, l'ordre public ou la sécurité publique.

Ainsi bien que le regroupement familial soit reconnu comme un droit par la plupart des pays, sa traduction dans la réalité laisse souvent la porte ouverte à des jugements arbitraires, ce qui rend parfois son application difficile et les possibilités réelles de réalisation sont généralement restreintes. Il est clair que le désir de retourner au « pays » et le poids des traditions régionales d'une part, des difficultés à la fois administratives et financières d'autre part, ont dissuadé certains immigrés à chercher à faire venir leurs familles en Europe (Charef, Elkraf, Rakib 1999). Mais parfois, craignant encore plus un durcissement futur des réglementations, les immigrés se sont dépêchés de faire venir leurs familles en accomplissant de grands sacrifices financiers.

1.4 Les étudiants marocains en France : de la quête du savoir à la mobilité des compétences

La première présence des étudiants marocains en France remonte au XIX^{ème} siècle, Ray précise que « la France reçut vers 1884, sous le règne de Hassan 1^{er}, un groupe de vingt à vingt-cinq jeunes étudiants marocains qui effectuèrent un stage, notamment, à l'Ecole du génie de Montpellier » Ray. Plus tard, et depuis 1920, des étudiants marocains décident de continuer leurs études supérieures en France, leur nombre était insignifiant vu qu'ils étaient issus des familles riches du Maroc. Sous le protectorat, les étudiants les plus dynamiques du mouvement estudiantin marocain formé en France, représentèrent le « noyau dur » du mouvement national marocain. Cependant, il est indispensable d'appréhender le rôle pionnier, joué par les étudiants marocains formés en France, dans l'éveil, la prise de conscience et la lutte pour l'indépendance du pays en 1956. Ceci dit, ces étudiants vont devenir plus tard, l'élite politique pensante du Maroc post-colonial, citons à titre d'exemple : Mohamed Hassan Ouazani, Ahmed Belafrej, Alla Al-Fassi, Mohamed Douiri.

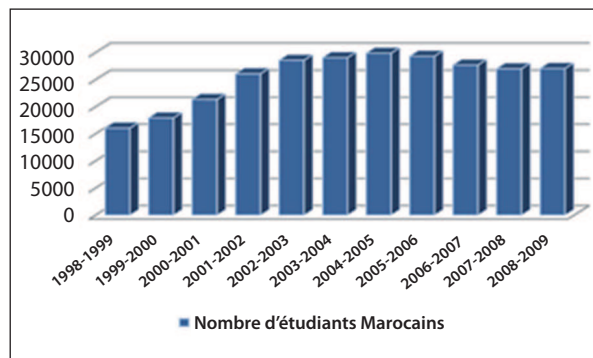
À partir du début des années 1970, le mouvement estudiantin marocain en France va connaître un nouvel élan, la moyenne annuelle des arrivées des étudiants marocains est estimée à environ 20.000 étudiants entre 1974 et 1987. Jusqu'à cette date, sur 4 Marocains partis faire leurs études à l'étranger, 3 sont allés en France. Ceci traduit le poids des relations historiques, les accords de coopérations, l'équivalence entre les diplômes qui facilitent l'accès des étudiants marocains dans les universités françaises, l'octroi de bourses, les possibilités de bénéficier de l'aide d'un membre de la famille déjà présent en France, etc. Cette attractivité s'explique non seulement par le prestige de certains diplômes obtenus en France, mais aussi par les conditions d'études. En effet, malgré la croissance du nombre d'universités et d'écoles au Maroc, tout particulièrement depuis le milieu des années 1980, certaines d'entre elles connaissent toujours un gonflement des effectifs et les conditions d'études n'y sont pas toujours adéquates : faiblesse des moyens d'encadrement, limite des infrastructures, absence de certaines spécialités, peu de filières spécialisées et la rareté des troisièmes cycles.

Néanmoins, il y a eu depuis la fin des années 1980 une chute des départs due entre autres à des conditions d'inscriptions de plus en plus difficiles, la suspension des bourses qu'accordait presque automatiquement le gouvernement marocain à chaque étudiant à l'étranger, les difficultés à trouver un travail même avec un diplôme, l'arrivée de générations plus arabisées que la précédente pas toujours

ouverte sur d'autres langues. Toutefois, le nombre de départs est relativement important, même si on part plus pour préparer un troisième cycle que pour faire des études de premier et deuxième cycle.

Par ailleurs, le Maghreb se distingue toujours par le grand nombre de ses étudiants à l'étranger. En France, au cours de l'année scolaire 2003-2004, il y avait 61.078 étudiants magrébins sur un total de 200.723¹⁵ étudiants étrangers, soit 30% des étudiants étrangers et 4% de l'ensemble de la population estudiantine. La France est largement le premier pays d'accueil des étudiants marocains qui constituent la population étudiante étrangère la plus importante dans ce pays.

Figure 6 : Effectifs des étudiants marocains en France depuis 1989



Source : SISE (Système d'Information sur le Suivi de l'étudiant), ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche., INSEE.

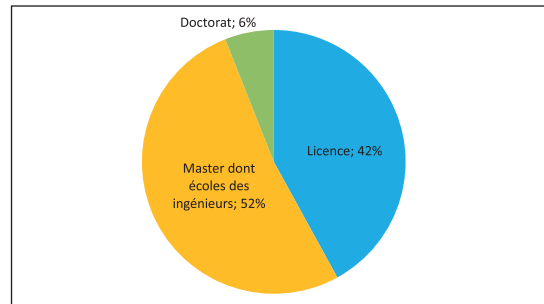
Selon les statistiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, ils étaient 17.899 nouveaux étudiants marocains admis à séjourner en France au titre de l'année scolaire 1999-2000, 21.343 en 2000-2001, 26.076 en 2001-2002 et 29.044 en 2003-2004 (Figure 6). Selon celles de 2009, le stock d'étudiants Marocains en France est de 27.051, en baisse par rapport à 2005, d'environ 3.000 étudiants en quatre ans.

D'après les données du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) pour l'année 2009-2010, les étudiants marocains sont inscrits dans près de 85 universités françaises. 42% d'entre eux sont en Licence, 52% en Master dont les écoles d'ingénieurs et 6% en Doctorat (Figure 7).

Malgré le développement de nouvelles destinations comme la Belgique, le Canada, les États-Unis ou les pays de l'ancien bloc de l'Est, la France draine toujours le plus grand nombre d'étudiants marocains. Ces derniers représentent depuis longtemps la première population estudiantine étrangère dans les universités françaises avec plus de 15%, loin devant les Algériens qui arrivent en deuxième position avec 8,5% pour les années universitaires 1999-2000, 2000-2001 et 2003-2004 (Figure 8).

¹⁵ Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France, note d'information, septembre 04-23.

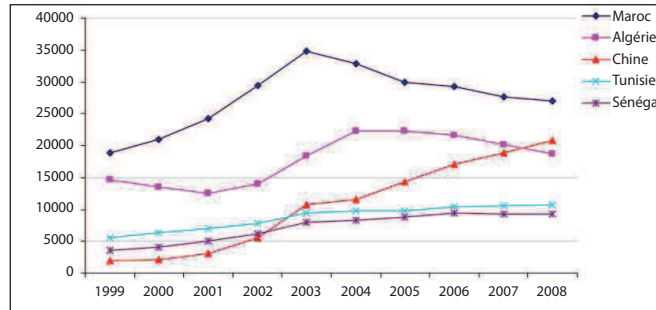
Figure 7 : Répartition par grade des étudiants marocains en France (2009-2010)



Source : AEE - DGMDP

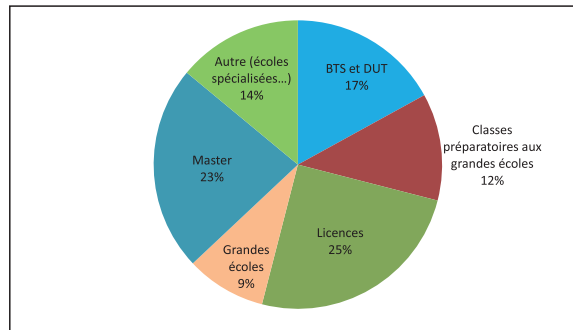
Aussi, pour l'ensemble des filières d'enseignement supérieur, les étudiants marocains sont davantage inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques et en écoles d'ingénieurs. Comme les autres étudiants des pays francophones d'Afrique, ils sont également attirés par les formations universitaires en sciences sociales et sciences économiques.

Figure 8 : Les cinq premiers pays d'origine des étudiants internationaux en France depuis 1999



Source : Agence Campus France

Enfin, il faut souligner que l'enseignement supérieur est devenu un canal stratégique de captation de la « matière grise » issue d'autres pays. Aujourd'hui, l'accueil des étudiants étrangers revêt une nouvelle dimension et la mondialisation du marché de la compétence, du savoir et de la formation, modifie la nature et le sens de cette politique. D'après les chiffres les plus récents, les pays de l'OCDE accueillent entre 2 et 2,5 millions d'étudiants internationaux originaires de toutes les régions du monde, ce qui correspond à 84 % environ de la totalité des étudiants effectuant leur cursus à l'étranger. Selon l'OCDE, actuellement, les Etats-Unis accueillent près de 22 % des étudiants étrangers dans le monde, suivis par le Royaume-Uni (11 %), l'Allemagne (10 %) et la France (9 %). Mais de nouvelles destinations d'accueil émergent, comme l'Australie, la Suède, le Japon ou la Nouvelle-Zélande.

Figure 9 : Diplômes choisis par les candidats (2008/2009)

Source : Espace Campus France Maroc

Pour les pays d'origine des étudiants, la notion de « fuite des cerveaux » est synonyme d'une émigration de personnes qualifiées auxquelles leur propre société a consacré un investissement colossal pour les former. Les recherches qui ont abordé ce phénomène, expliquent que le transfert des compétences et de connaissances des pays d'origines vers les pays développés, est une perte grave pour les premiers, vu le rôle capital des ressources humaines dans la croissance des sociétés émergentes. Cependant, il est nécessaire de multiplier les efforts de recherche et de réflexion pour mettre en place une approche plus large englobant l'échange et la circulation des cerveaux, afin de développer des mécanismes de partage des bénéfices de la migration des compétences entre les pays d'origine et de destination.

Pour limiter les effets négatifs du phénomène, le Maroc a entrepris plusieurs démarches visant à faire de la fuite des cerveaux un gain de compétences. A ce sujet, et conscient de l'enjeu stratégique que représentent les compétences expatriées pour le développement économique et social du pays, le Maroc a initié en 2007 une première initiative à travers le lancement du « Forum International des Compétences Marocaines à l'Étranger » (FINCOME). Le programme vise à encourager les compétences marocaines à l'étranger à mettre leurs connaissances et savoir-faire au service du processus global de développement du Royaume, en contribuant aux différents projets de développement aux plans local, régional et national.

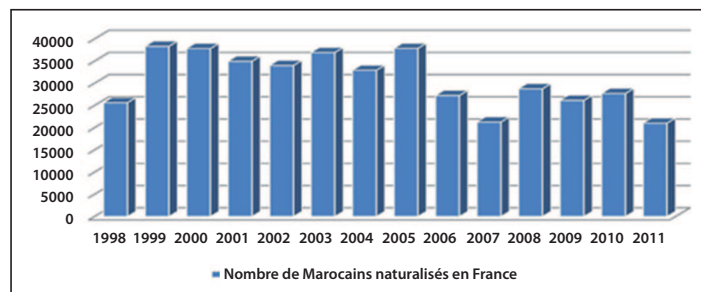
1.5 De plus en plus de naturalisations

L'acquisition de la nationalité du pays d'installation est une passerelle nécessaire pour se faciliter la vie et pour mieux s'intégrer. Ceci d'autant plus que selon le droit marocain, la nationalité ne s'éteint pas avec la naturalisation, le Marocain étant considéré comme sujet du Roi, et de ce fait ne peut se défaire de sa nationalité. Le fait d'acquérir une autre nationalité par mariage ou par naturalisation, n'est pas considéré comme une trahison mais comme un moyen de réaliser une meilleure insertion dans le pays d'installation. Le premier attribut de la nationalité est le droit de résider et de circuler sur le territoire de l'Etat ou des Etats. Au début, il y avait des hésitations, voire des craintes d'être mal jugé par les siens, ceci d'autant plus que dans certains milieux ruraux, on confondait nationalité et religion dominante,

et de ce fait le naturalisé était considéré comme un renégat. D'autres considéraient la naturalisation comme un acte infamant et une trahison des idéaux du mouvement de libération. En même temps, en période de plein emploi, l'immigré n'avait pas besoin de mettre en avant la nationalité, ni pour trouver un travail, ni pour circuler. Et par conséquent, les immigrants arrivés en Europe entre 1960 et 1974 n'ont pas cherché à acquérir la nationalité du pays d'installation.

En France durant cette période, la part des Marocains qui sont devenus français est relativement faible, à peine 24% des femmes et 13% des hommes (Tribalat 1996). Ils étaient 490 en 1961, et il a fallu attendre 1973, pour que la barrière de mille soit franchie, avec exactement 1.093. Mais ce qui est frappant, c'est la durée d'attente avant d'entreprendre les démarches pour l'acquisition : 8% des femmes et 2% des hommes ont entrepris ces démarches avant cinq ans. Ce mouvement va s'accélérer aussi bien pour les femmes que pour les hommes arrivés en France après 1974. La croissance est très marquée à partir de 1981 avec 2.403 Marocains naturalisés, mais leur part par rapport à l'ensemble des naturalisés reste en dessous de 5% jusqu'à 1985. Depuis, l'évolution quantitative est pratiquement constante et leur part ne cesse de croître, à tel point qu'ils occupent régulièrement le premier rang depuis 1990, représentant jusqu'à 18,63% des naturalisés en 1997. Cette augmentation qui perdurera dans les années 2000, s'explique par la dynamique du mouvement migratoire marocain, sa jeunesse, le passage d'une immigration de travailleurs à une immigration familiale, et par l'enracinement dans la société française (Figure 10).

Figure 10 : Evolution du nombre de Marocains naturalisés en France de 1998 à 2011



Sources : Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration - Ministère de la justice.

La fermeture des frontières et les difficultés à pouvoir circuler librement et à trouver un travail ont poussé de nombreux Marocains à choisir la naturalisation¹⁶. Ainsi, entre 1988 et 1993, il y a eu plus de 8.000 Marocains qui ont acquis la nationalité espagnole, ils étaient presque 5.000 en 1987, 35.530 aux Pays-Bas, plus de 17.000 entre 1991 et 1993 en Belgique (Belbah et Chattou 2002)¹⁷. On remarque que c'est dans les pays traditionnels d'immigration qu'il y a le plus de

¹⁶ Il faut noter le développement des couples mixtes, que ce soit au Maroc, ou en dehors du Maroc. Déjà en 1985, on comptait au Maroc, environ 30.000 unions mixtes, dont 2.655 couples franco-marocains (Edwing Rude 1990).

¹⁷ Les auteurs parlent d'un sentiment de peur et de recherche de protection.

naturalisés, comme le cas notamment en France, aux Pays-Bas et en Belgique. Probablement à cause de l'ancienneté du mouvement, de son importance et du rôle du regroupement familial. L'importance de l'Espagne s'explique plus par la situation géopolitique de Sebta et Mellilia que par le mouvement migratoire. Entre 1988 et 1996, il y a eu dans les pays européens environ 235.000 Marocains qui ont obtenu la nationalité de l'un des pays d'installation, ce qui justifie l'importance numérique de cette population qui ne cesse d'augmenter.

1.6 Un large essaimage dans l'espace français

Il ne fait aucun doute que le mouvement migratoire marocain s'est généralisé à l'ensemble de l'espace français. Les recensements depuis 1975, font apparaître les grands traits de la répartition géographique de la présence marocaine en France, caractérisée à la fois par un très large essaimage qui couvre pratiquement tous les départements de l'Hexagone, et par une très forte concentration dans et autour des grandes métropoles ; c'est là une manifestation géographique directe d'un siècle d'immigration. Cette tendance se reflète clairement au niveau de l'importance en valeur relative de l'immigration marocaine dans la population étrangère totale. Avoisinant à peine 0,6% en 1954, cette part a commencé à croître fortement en chiffres absolus et relatifs à partir de 1962. Le nombre de Marocains passe de 33.290 personnes en 1962, à 81.706 en 1968, et à 251.961 en 1975, soit une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 15% durant ces vingt années. Durant la même période la part de la population marocaine dans la population étrangère totale et dans la population totale de France est passée respectivement de 1,54% et 0,07% en 1962, à 3, 21% et 0,17% en 1968, et à 7,45% et 0,49% en 1975. Déjà, à cette date, il n'y a pratiquement plus un seul département français où les Marocains ne sont présents.

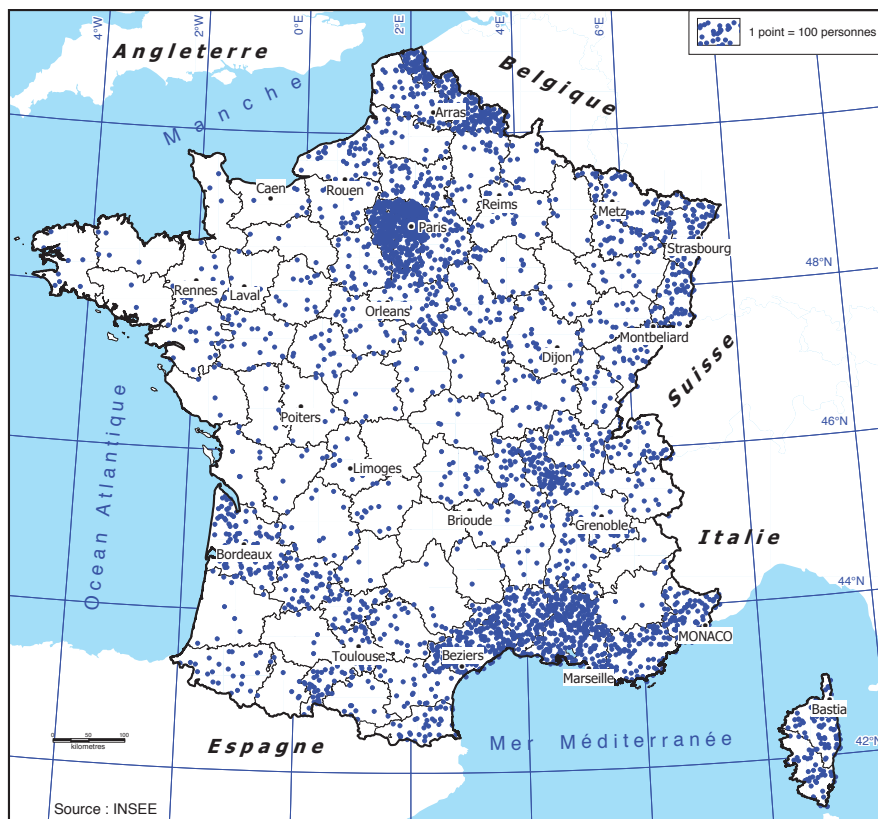
Actuellement, la totalité des sources disponibles et toutes les cartes de répartition de la population migrante confirment la généralisation du mouvement migratoire marocain à l'ensemble de l'espace Français (carte 1). Aussi, sur les 98 départements que compte la France métropolitaine, aucun n'enregistre l'absence de Marocains parmi sa population. Par contre on relève des disparités importantes. Ainsi, les principaux foyers sont le bassin houiller du Nord et la Région Parisienne (excepté le département du Val-de-Marne), devant les grandes zones maraîchères, arboricoles et viticoles (sud-ouest et sud-est), le secteur touristique du littoral méditerranéen et bien sûr les grandes villes. Aujourd'hui, la répartition géographique des Marocains de France, n'est ni immuable ni invariable; il s'agit au contraire d'une forme d'affirmation de la situation qui prévaut dans les années quatre vingt (cartes 2 et 3).

Cette distribution géographique inégale sur le territoire français est déterminée par trois facteurs : le premier, le plus important, reste sans aucun doute la dimension historique de la mise en place de ce mouvement, le second l'appel des principaux foyers industriels et miniers à la main-d'œuvre étrangère, le troisième se rapporte à l'utilisation des canaux, des filières et des réseaux du groupe familial ou villageois que le hasard aura conduit à essaimer ici plutôt que là.

La manifestation particulièrement éloquent et durable de cette distribution est la concentration dans la région parisienne. Elle traduit d'une manière dynamique une épaisseur historique très dense et profonde, un renouvellement toujours

en action, et une fidélité à une localisation ancienne qui facilite l'insertion des primo migrants. Ceci d'autant plus que cette région, grâce essentiellement au développement des industries métallurgiques, chimiques, électrochimiques, aux immenses besoins des industries du bâtiment et terrassement, à ses écoles et ses universités, attire plusieurs vagues successives d'immigrés marocains. Même si au niveau micro spatial nous assistons à des mutations, du fait de la flambée du foncier et du loyer qui chasse les immigrés vers les périphéries.

Carte 1 – Répartition géographique des Marocains de France (situation en 2008)



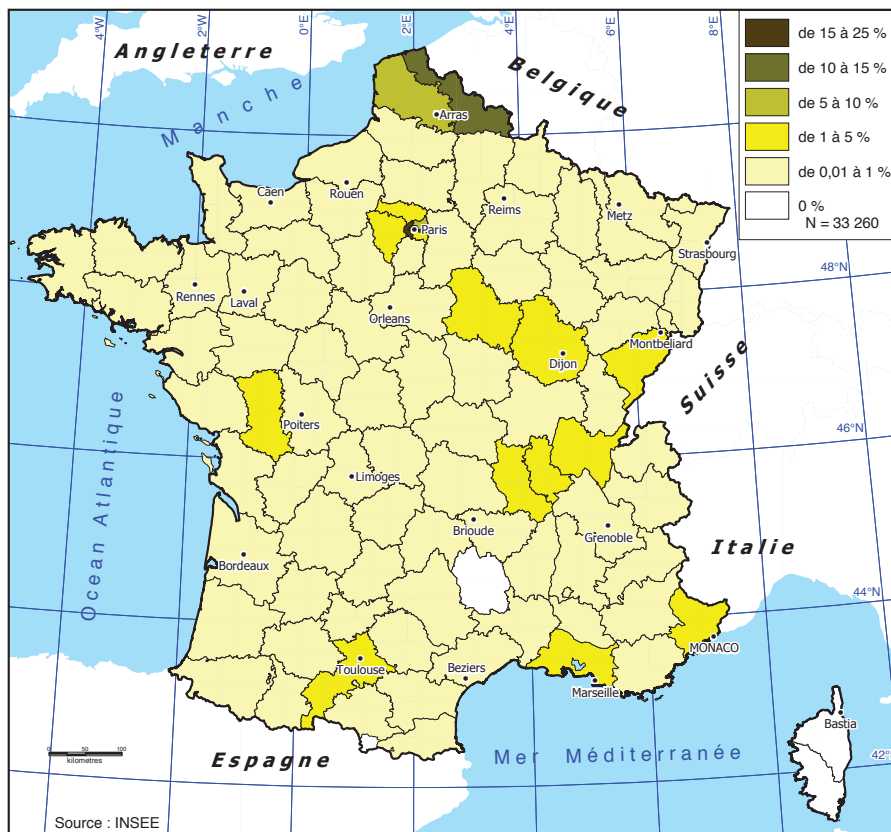
Source : INSEE - Cartographie : A. Binane – CERGéo - 2013

2. L'immigration marocaine en France : la culture et l'identité

Avec plus de 1,3 millions de Marocains résidants en France, l'émigration marocaine vers l'Hexagone devient un enjeu géopolitique majeur dans les relations qu'entretient le Maroc avec la métropole. L'espace géographique dans lequel évoluent les émigrés marocains n'est pas immuable, c'est un espace complexe, résultat d'une histoire ancienne et d'opportunités nouvelles ; il est sujet à des réajustements permanents et évolutifs en fonction des changements de politiques

migratoires. Avec des changements profonds accompagnant sa dynamique (stabilisation progressive, recherche d'insertion socio-économique et de légitimité par la croissance du nombre d'acquisitions de nationalités, émergence à la fois de réseaux, mais aussi de structures communautaires pour faciliter la vie de la communauté et tenter de maintenir les marqueurs identitaires, développement des rapports privilégiés avec le Maroc à travers les transferts monétaires et les retours annuels), l'émigration marocaine en France a connu une genèse permanente, lui permettant de se régénérer même dans des conditions difficiles. Phénomène à l'origine éminemment temporaire, l'émigration marocaine a débouché aujourd'hui sur la formation de communautés ethniques, installées, stabilisées, on parle même de minorités, voire de diaspora !

Carte 2 : Répartition de la population marocaine en France par département (situation de 1962)



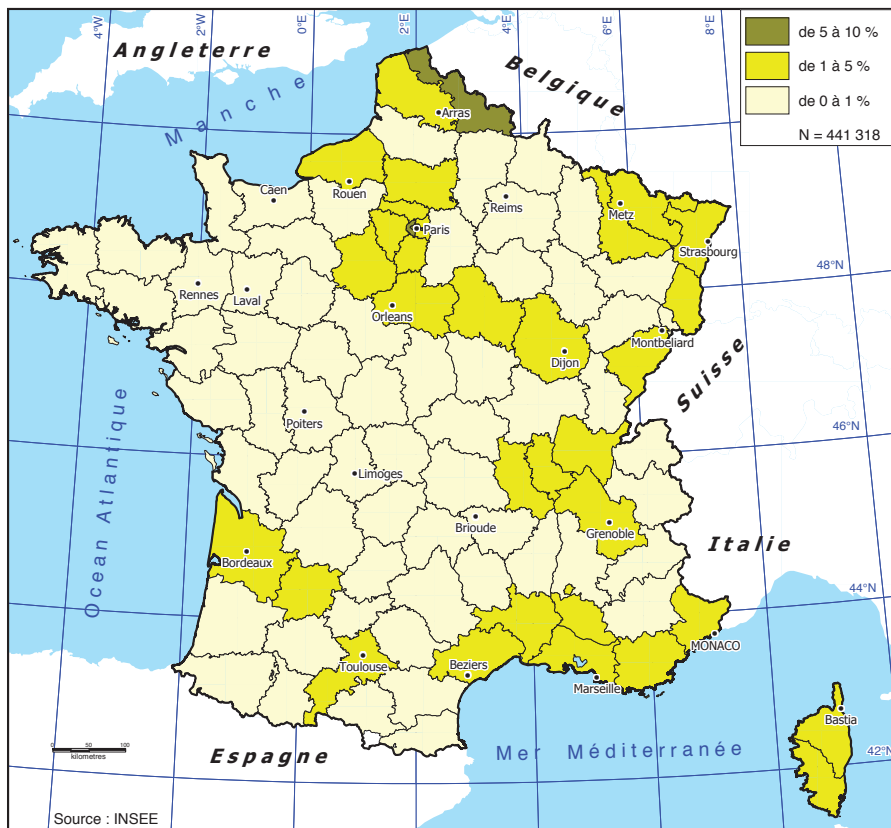
Source : INSEE – Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

2.1 Les Marocains de France et l’islam

La première rencontre entre les chrétiens de France et les musulmans remonte au début du VIII^{ème} siècle, lorsque Charles Martel, grand-père de Charlemagne et roi de France, arrête les musulmans à Poitiers en 732. Une victoire importante, fait de Charles Martel un champion de la chrétienté en Europe et la bataille de Poitiers devient un symbole de la lutte de l’Europe chrétienne face aux musulmans.

Cependant, l’implantation ancienne de populations immigrées en provenance des pays d’islam sur le territoire métropolitain a joué un rôle capital dans la sédentarisation de cette religion dans l’Hexagone. Selon une étude récente menée par l’Institut national des études démographiques (INED) et l’Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2010¹⁸, les musulmans forment désormais la première religion minoritaire avec 2,1 millions de fidèles.

Carte 3 : Répartition de la population marocaine en France par département (situation de 1982)



Source : INSEE – Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

¹⁸ Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, Coordonnée par Beauchemin C., Hamel C. et Simon P., octobre 2010, p.124, (151 p).

Cette visibilité de l'islam en France est due aux différentes mutations qu'ont connues les politiques françaises en matière d'immigration au cours de ces dernières décennies (arrêt des flux migratoires, regroupement familial, régularisation des sans-papiers) et débouchant sur l'installation permanente dans le pays d'un nombre important de travailleurs immigrés et leurs familles. A cela s'ajoutent d'autres profils d'immigrés de confession musulmane qui viennent pour affirmer la présence de cette religion en France à l'image des étudiants, des intellectuels, des journalistes et des exilés politiques dont certains sont même des citoyens français. Formant une « communauté musulmane » dense et dispersée sur le territoire français, la prise en compte des spécificités culturelle et identitaire de cette religion est désormais l'une des préoccupations fondamentales de la République. Aujourd'hui, le paysage religieux français connaît une profonde transformation qui se caractérise par l'émergence de l'islam comme seconde religion en France. Avec l'élargissement de la base des communautés immigrées d'origine musulmane, le développement des lieux de culte, l'affirmation d'une identité musulmane par un nombre de jeunes issus de l'immigration et surtout l'existence de citoyens français qui revendiquent leur appartenance à l'islam, cette religion inquiète de plus en plus les français.

L'islam en France est le résultat de l'Histoire, la présence de l'islam en France étant la conséquence directe de la colonisation, des deux Guerres Mondiales et des différentes vagues migratoires qui ont accompagné ces événements. C'est pour reconnaître les efforts des pays du Maghreb durant le premier conflit mondial que la France inaugure le 15 octobre 1926 la première mosquée à Paris à la mémoire des nombreux musulmans tombés pour la défendre au cours de la Première Guerre mondiale. Une cérémonie à laquelle a participé le défunt Moulay Youssef, sultan du Maroc. La mosquée prenait place en plein centre de la capitale et servait aussi de moyen pour administrer et surveiller la population nord-africaine de Paris des années 1930. Cependant, le fait de placer cette mosquée au cœur du Paris intellectuel, avec son style architectural hispano-mauresque montre l'écart entre le rôle de haut lieu de la culture laïque française du centre et le site religieux traditionnel incompatible avec la modernité (Davidson 2009). Pourtant, quelques années plus tard, la mosquée de Paris administre sous sa tutelle plusieurs mosquées, salles de prières et cimetières dans de grandes villes provinciales. Après la Seconde Guerre mondiale, la France fait appel encore une fois à la main-d'œuvre maghrébine pour sa « reconstruction ». Ces derniers vont accroître les demandes de création de lieux de culte musulmans, d'emplacements spécifiques dans les cimetières ou encore l'aménagement de lieux d'abattage.

L'installation définitive des familles à partir des années soixante-dix a engendré l'augmentation des voix revendiquant la reconnaissance publique et institutionnelle de la place de l'islam et des musulmans en France. Hommes, femmes, vieux et jeunes, ces musulmans réclament leurs droits -légitimes- de pouvoir vivre leur vie religieuse et de mettre en œuvre tous les aspects culturelles et identitaires de leur religion au sein d'un pays qui n'est plus « pays d'accueil », mais terre natale et espace d'exercice de la citoyenneté pour ceux - les plus nombreux désormais - qui sont de nationalité française (Hervieu-Léger 2000). La loi du 9 octobre 1981 abrogea les discriminations à l'encontre des étrangers et permit à nombre d'associations étrangères de se former librement. Plusieurs associations d'immigrés vont voir le jour afin de favoriser l'insertion des groupes immigrés dans

la société de résidence et veiller à la conservation des éléments fondamentaux de leur identité. Ainsi, « dans plusieurs cités, banlieues ou quartiers, des associations islamiques émergent dont les membres montrent un vif engagement social et déploient toute une série d'activités, depuis le soutien scolaire jusqu'aux activités sportives; les responsables de ces associations aspirent à devenir des «acteurs de l'intégration», des médiateurs entre certaines catégories de la population et les pouvoirs publics (Lamchichi 1999).

Incidentement se développent des actions et réactions de type « anti-impérialistes » héritées de l'idéologie tiers-mondiste de gauche mais désormais marquée du sceau de la religiosité. Expression contestatrice issue d'une « nébuleuse », touchant des « groupuscules métastatiques », d'individus « supranationaux » et de « jihads périphériques ». Autant de concepts et désignations instrumentalistes visant à tenter de circonscrire une réalité des plus floues et changeantes. Ceci d'autant plus que ces dernières années, on note de plus en plus l'implication des immigrés ou des étrangers d'origines marocaines dans des actes subversifs. C'est le cas notamment du Français -Zakaria Moussaoui- d'origine marocaine, seul accusé poursuivi pour les attentats du 11 septembre 2001 à New York¹⁹.

Loin d'être homogènes, la plupart des Etats s'avèrent être des ensembles multiculturels, multiethniques et multiconfessionnels plus ou moins diversifiés dans lesquels coexistent des individus et des groupes porteurs d'identités collectives parfois très variées. Or, tous les projets nationalistes, ont pour fondement la volonté de faire coïncider les frontières politiques et les frontières culturelles. Dans ce contexte, comment concilier une citoyenneté indivisible basée sur les droits individuels avec les demandes de reconnaissances d'une spécificité ethnique, culturelle et religieuse émanant de groupes minoritaires et la cohésion sociale ? Comme dans de nombreux pays, en France, le terme multiculturalisme évoque immanquablement un communautarisme exacerbé, une juxtaposition de « ghettos » culturels, la fin du bien commun. Ce sont des questions qui demandent un travail spécifique, afin de préciser les articulations entre les approches théoriques, normatives et empiriques des problèmes posés, à travers l'exemple des migrations marocaines en France ; de ce fait elles dépassent le cadre de cet article.

2.2 La vie culturelle des migrants marocains en France à travers la musique et le cinéma

La sédentarisation des migrants marocains sur le territoire métropolitain, la naissance d'une nouvelle génération issue de cette immigration et l'arrivée des nouveaux profils de migrants vont conduire à l'émergence d'une culture propre à cette génération.

« Jeunes de la deuxième génération », « Jeunes immigrés », « Beurs », « Arabes de France », « Maghrébins de France », « Jeunes issus de l'immigration ». Ainsi nommés par la société française, lorsqu'ils grandissent ou arrivent en France, ces jeunes reçoivent ou possèdent déjà de nombreux référents identitaires: des

¹⁹ En dehors de la France il faut citer les cas des 15 Marocains inculpés dans les attentats de Madrid du 11 mars 2004, du Néerlandais d'origine marocaine, impliqué dans l'assassinat à Amsterdam en novembre 2004 du cinéaste Theo Von Gogh, arrière-petit-neveu du peintre Vincent van Gogh, etc.

parents de nationalité étrangère, un nom étranger et, à la maison, une culture autre que française. Par conséquent, les jeunes issus de l'immigration se retrouvent en situation d'appartenance biculturelle, parfois très difficile à vivre.

Par ailleurs, ces jeunes se sont imposés depuis plusieurs années sur la scène politique et médiatique de la République. Principaux acteurs des grandes marches pour l'égalité, notamment la fameuse « marche des Beurs » en décembre 1983, les jeunes issus de l'immigration décident de prendre la parole et donner des « nouvelles couleurs » à l'espace public métropolitain. Par la musique, le cinéma et le théâtre, les Marocains de France ont pu forger courageusement et de manière irrémédiable leur place sur la scène culturelle française contemporaine.

Toujours considérée comme le mode privilégié de l'expression culturelle, la musique ou la chanson reste jusqu'à aujourd'hui un maillon solide de transmission culturelle et identitaire. Cette musique dite « nostalgies et aspirations, plaisir ou douleur du moment, elle témoigne et analyse, renforce le lien social ou affirme l'individu » (Virolle 1995). Ainsi, le thème de l'immigration dans sa réalité multiple reste le plus abordé par les chanteurs marocains. L'un des ces premiers qui a traité cette thématique est le défunt Hadj Belaid. Grand maître de la chanson amazighe, l'Hadj Belaid fait une visite dans la région parisienne dans les années 1930 et enregistre sa chanson *Amuddu n Baris* (Promenade à Paris), dans laquelle il décrit les conséquences sociales, culturelles et économiques de l'immigration marocaine en France. Il est bientôt suivi par plusieurs chanteurs marocains qui vont chanter le thème de l'immigration, cette fois-ci en arabe aussi, parmi eux le défunt Hocine Selaoui. Jeune homme, Hocine Selaoui a émigré de sa ville d'origine Salé vers Paris où la chanson de l'exil était en train de naître. Ses chanteurs marocains installés en France ne cessent pas de multiplier les textes évoquant *l'ghorba* (l'exil), l'odeur du pays, l'absence de la mère et le désir de l'aimée.

Au début des années 1980, les jeunes vont découvrir le Jazz, le Blues, le Rock et le Reggae, alors que leurs parents, eux cultivaient leur sentiment de nostalgie à travers les chants orientaux. Ainsi les jeunes vont développer un « ancien » courant musical qui est le Rai. Cette musique qui existe dans l'Ouest algérien et l'Est marocain depuis plusieurs décennies, va traverser la Méditerranée et s'installer dans les quartiers à majorité maghrébine. Au début, elle était chantée par des immigrés et pour des immigrés ; quelques années plus tard, un concert de musique de Rai organisé à Bobigny par la Maison de la Culture du quartier en 1986 et qui dura quatre jours changea cette réalité. Avec un public important et varié y compris de nombreux français de souche, les mass-médias qui ont accompagnés ce spectacle ont lancé une promotion de cette musique en France qui dure jusqu'à ce jour.

De plus en plus présente à la radio, à la télévision et dans les discothèques, la musique Rai chantée par Cheb Khaled, Cheb Mami, Rachid Taha, ou Faudel - pour ne citer que les plus notoires -, va connaître un succès inestimable faisant de ces chanteurs des stars en France mais aussi dans leurs pays d'origine. Influencés par cette nouvelle « vague », de jeunes Marocains choisissent ce style musical pour faire carrière. D'origine marocaine, Cheb Kader à onze ans à peine va rejoindre son père en France où il suit des cours de solfège afin de développer son talent musical déjà affirmé. En 1988, il sort son premier album et très vite, l'artiste marocain va connaître une grande réussite et sa carrière démarre rapidement avec

des spectacles et des tournées partout en Europe, au Maghreb et même aux Etats-Unis et au Japon. Cheb Kader à l'image des autres chanteurs célèbres, a contribué de manière considérable à ce que cette musique maghrébine sorte du ghetto et conquiert la scène internationale.

Par ailleurs, une autre catégorie d'artistes d'origine marocaine a contribué au rayonnement du cinéma français. Depuis les années 1980, le cinéma hexagonal s'est intéressé au personnage de l'immigré et en particulier de l'Arabe. La représentation de ce dernier à un moment a été ambiguë, car il était souvent associé à la délinquance, la violence et placé toujours dans une situation de désarroi sentimental, souvent dans un cadre de vie peu favorable, dont la solitude et l'exclusion sont une réalité durement ressentie. À partir des années 1990, la représentation des acteurs d'origine maghrébine dans le paysage cinématographique français contemporain va nettement évoluer. Des réalisateurs et des cinéastes français, étrangers ou issus de l'immigration ont apporté une vision plus exacte et nuancée des communautés immigrées. Ils ont progressivement façonné un personnage ou plutôt des personnages incontournables dont les traits sont de moins en moins figés dans le paysage du septième art en France. Rochdy Zem dans *Vivre au paradis* de Bourlem Guerdjou ou dans *L'autre côté de la mer* de Dominique Cabera, Jamel Debbouze dans *Astérix et Obélix aux Jeux Olympiques*, Saïd Taghmaoui dans *La haine* de Mathieu Kassovitz, ce sont tous des Marocains nés en France et qui vont accéder au monde du vedettariat (Videau 2001) français par la grande porte. Jamel Debbouze ou Gad El Maleh qui est aussi acteur et humoriste d'origine marocaine, figurent aujourd'hui parmi les premières célébrités les plus appréciées des Français. Avec ces deux derniers qui savent rire sans complexe d'eux-mêmes et des autres, « le cinéma beur a abandonné les démarches misérabilistes mélodramatiques et militantes au profit de la comédie. Plus de légèreté, plus d'humour dans les personnages issus de l'immigration » (Gastaut 2001).

2.3 Les Marocains du « bout du monde »

Parler des Marocains en France, occulte systématiquement ceux qui vivent en dehors de la métropole. Or, à y regarder de près on s'aperçoit, qu'il y a une présence marocaine dans l'ensemble des départements et territoires d'outre mer. Certes, cette présence est relativement symbolique à peine 4.000 individus, mais il faut la relativiser à la fois par l'éloignement géographique, de ces contrées, qui vues du Maroc, se trouvent au bout du monde, telles que la Polynésie Française, la nouvelles Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, la Réunion, les Antilles ou la Guyane... Mais aussi, par la faiblesse du nombre d'habitants de ces îles lointaines²⁰.

La Polynésie française est un archipel de 121 îles, dont 76 habitées, très isolées au milieu de l'Océan Pacifique Sud, à 17.000 km et 23 h d'avion de Paris et 21.000 Km et 26 h d'avion de Rabat. Elle est à la fois très petite en superficie, avec seulement 3.500 km² de terres émergées, mais aussi très grande, avec une zone

²⁰ Une mission auprès de l'Université de Polynésie Française, nous a permis de découvrir cette présence, dont on soupçonnait l'existence. Quelques recherches auprès des services d'immigrations et à l'université, complétées par une exploration à travers des entretiens et des discussions avec les uns et les autres, a permis d'appréhender les grands contours de cette communauté.

économique exclusive qui dépasse 5 millions de Km² en superficie océanique, soit l'équivalent de la superficie de l'Europe. C'est une collectivité d'outre-mer (COM), dotée d'un statut de très large autonomie, avec une population d'environ 250.000 habitants en 2011, dont une centaine de Marocains. Alors comment expliquer cette présence dans des « îles-pièges » où les habitants se trouvent enfermés en des lieux restreints, une forme de cul-de-sac sans issue et un isolement qui suppose un savoir vivre insulaire et une résistance au syndrome de « l'insularité ».

La migration marocaine apparaît ici comme une action pour gagner un « ailleurs » qui est censé rendre « autre » ; nullement pour une errance ou pour l'on sait qu'elle aventure. Vue du Maroc, Tahiti est perçue comme des îles paradisiaques, féeriques, paradis du bien-être et des émotions esthétiques. Pourtant, ce ne sont pas ces images esthétiques de rêves qui sont à l'origine de cette migration, la plupart de nos interlocuteurs ayant déclaré avoir pris connaissance du mythe tahitien, une fois sur place. Certains parmi nos informateurs sont des Marocains de confession hébraïque, qui ont investi dans le tourisme et/ou le commerce, sont arrivés avec des représentations a priori ; il y a également la fascination que cette terre a exercée et exerce toujours, mais il y a surtout des raisons familiales et/ou professionnelles qui sont à l'origine de cette migration.

Concentrés essentiellement à Tahiti, mais éparpillés également dans les différents archipels de la Polynésie française, on trouve des Marocains, aux Marquises, aux Tuamotu, dans les îles de la Société, dans les îles Australes, les Gambier. Mais à l'inverse de ce que l'on peut supposer, ce ne sont pas des aventuriers ou des « Beachcomber »²¹, qui ont élu domicile dans ces îles du bout du monde, entre ciel et terre, à la recherche des mers du Sud. D'après les informations que nous avons pu glaner et vérifier sur place, à part deux retraités un homme et une femme, qui ont fait leur carrière ici, tous les Marocains sont actifs. Ils ont généralement des postes de cadres ou d'entrepreneurs, nous avons relevé la présence de médecins spécialisés, de pharmaciens, de banquiers, d'universitaires, de professeurs de collèges et lycées et des professions libérales. Ces hommes et ces femmes forment une communauté dynamique bien enracinée dans la vie polynésienne à travers des mariages mixtes et une présence notoire dans les activités économiques. Certains parmi eux occupent des postes de décisions et jouent un rôle important dans la vie locale. D'ailleurs, la quasi-majorité d'entre eux ne se considèrent pas comme « immigré (es) », mais comme expatriés, il y a même un réseau des expatriés marocains en Polynésie Française²². De même, avec l'appui des anciens français au Maroc, ils ont créé l'Association des Amis du Maroc à Tahiti.

Le premier marocain installé est originaire de Meknès ; il est arrivé dans les années soixante. Après une carrière militaire dans la Légion Etrangère, il s'est converti dans la restauration en créant son propre établissement. Il n'est pas un cas unique, de nombreux Marocains ou plutôt d'origine marocaine, sont arrivés en Polynésie à travers l'Armée Française. D'autres, aussi nombreux, se trouvent pour des périodes de quatre années au minimum comme professeurs dans les

²¹ Littéralement peigneurs de plages ou écumeurs de grèves ; désignant les aventuriers anglais qui, naviguant à la fin du XVIIIème et au XIXème siècle dans le Pacifique, s'installèrent en Polynésie.

²² <http://www.expats-blog.com/fr/nationalites/marocain/en/oceanie/polynesie-francaise/>

collèges et lycées. Mais, la part la plus importante est arrivée grâce au mariage, des Marocains, femmes et hommes avec des farani²³, des popa'â, des mà'ohi, des tinito ou des demis. La majorité des couples se sont formés en France, lors du cursus universitaire, d'autre aux États-Unis et pour quelques uns par internet. Ainsi, on se trouve dans ces contrées lointaines en présence de 450 à 600 Marocains, très dynamiques.

Conclusion

De tout ce qui précède on comprend que l'histoire, les évolutions sociopolitiques, l'enracinement géographique, aboutissent pour l'heure à une présence importante de Marocains, disposant d'une forte personnalité culturelle et d'un puissant ciment religieux. La France, même si elle n'occupe plus comme par le passé la fonction d'unique pays d'immigration, reste jusqu'à présent le pays où se concentrent le plus de Marocains à l'étranger. Du fait de cette profondeur historique, elle constitue un noyau dur par lequel transite une multitude de relations d'activités et des échanges au sein de la communauté marocaine, à tel point que nous sommes en droit de nous demander si c'est le début de la naissance d'une « diaspora ». De même en ce qui concerne « le genre » de migration considérée, il convient de souligner que là aussi, de nombreux changements se sont opérés au fil du temps avec pour traits saillants la répartition sexuée, la fourchette d'âge des candidats au départ, l'âge au moment du projet migratoire ainsi que la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance. Or, force est de constater que le phénomène va vers une nette tendance amplificatrice d'une relative féminisation, d'un réel rajeunissement ainsi que d'une propension à voir s'accroître la part des diplômés voire des professions libérales dans les catégories de « néo-migrants ». Rappelons que cette migration était autrefois composée de manuels d'origine rurale, très souvent illettrés sans qualification professionnelle dans les trois quart des cas. On est ainsi progressivement passé d'une migration de travail pour l'essentiel, à un exode de compétences pour des individus soucieux de combler des manques divers (pécuniaires, socioculturels ou bien personnels). Ce qui ne manque pas d'entraîner toute une série d'impacts de plus en plus visibles, aux deux maillons de la chaîne migratoire.

Bibliographie

- Atouf E., (2009), *Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France 1910-1963*, Editions Connaissances et Savoirs, Paris, 442 pages.
- Beauchemin C., Hamel C. et Simon P. (coordination), (2010), *Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité des populations en France*, octobre 2010, p.124, (151 p).
- Bekouchi M., (2010), *Les Marocains d'ailleurs. Identités et diversité culturelle*, éditions La Croisée des Chemins.
- Bekraoui M., (2009), *Les Marocains dans la Grande Guerre 1914-1918*, publications de la commission marocaine d'histoire militaire, Casablanca, 400 pp.
- Belbah M. et Chattou Z., (2002), *La double nationalité en question : enjeux et motivations de la double appartenance*, Ed. Karthala. Paris. 2002. P 115.

²³ Les tahitien ou mà'ohi, qualifient le Français de farani, le Chinois de tinito, le Blanc de popa'â et le Noir de siki,

- Benhalima H., Ben Attou M., Charef M., (2012), *Migrations internationales, tissu associatif et développement des territoires : le cas du « pays » de Taliouine-Maroc*, Ed. Sud-contact, Agadir, 197 pages.
- Bouaaoui M., (2010), *Les neggafats et les moussem : transferts culturels du Maroc en Ile de France des années 1970 aux années 2000* / Université Panthéon-Sorbonne, Paris I, Mémoire de master recherche 2^e année ; sous la direction de Patricia Hidiroglou , Université, 150 pages.
- Bouron Y., (2011), *Jamal, la revanche du territoire : un migrant acteur du développement*, Ed. Publisud, 268 pages.
- Charef M., (2009), *Migrations et développement au Maroc (en arabe)*, Ed. Sud-contact, Agadir, 191 pages.
- Charef M., Elkraf A. et Rakib A-H (1999), L'émigration internationale marocaine à l'âge de la retraite ou l'impossible retour, le cas de Guelmim in *Femmes, Retraités : les oubliés de la migration internationale* (coordination M. Charef).
- Chojniki X. et Ragot, (2012), Lionel, L'immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?, 2012, Les Echos éditions, Eyrolles, 128 pages.
- Davidson N., (2009), La mosquée de Paris. Construire l'islam français et l'islam en France, 1926-1947, *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 125, juillet 2009, p.198, pp 197-215.
- Edwinge Rude A., (1990), *Le mariage maghrébin en France*. Ed. Karthala, Paris, 1990, 190 pages.
- Elouafa J., (2009), *La représentation de la mort chez les immigrés marocains habitant dans les foyers SONACOTRA (ADOMA) en Ile-de-France*, Thèse doctorat Psychologie sociale et clinique, Université de Picardie, Amiens, Directeur de thèse Wallet, Jean-William et Bernoussi Amal, 518 pages.
- Frédérique S., (2011), *Enfants issus de l'immigration maghrébine : grandir en France*, Editions l'Harmattan.
- Galloro P-D., (2010), *Mineurs algériens et marocains : une autre mémoire du charbon lorrain*, Ed. Autrement, 195 pages.
- Gastaut Y., (2001), Cinéma de l'exclusion, cinéma de l'intégration : les représentations de l'immigré dans les films français (1970-1990), *Revue Homme & Migrations*, n° 1231, mai-juin 2001, p.65.
- Gaye Petek S., (1999) Les femmes immigrées originaires de Turquie en France : nouvelles problématiques, nouveaux profils », in *Femmes, Retraités : les oubliés de la migration internationale*, pp 55-63.
- Gildas S., (2008), *La planète migratoire dans la mondialisation*, Armand Colin, 2008 ;
- Goby V. et Badel R., (2009), *Chaïma et les souvenir d'Hassan : du Maroc à Marseille*, Ed. Autrement jeunesse, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Paris, 79 pages.
- Zafrani H., (1996), *Juifs d'Andalousie et du Maghreb*. Ed. Maisonneuve & Larose. Paris, p. 406
- Haut conseil à l'intégration, Paris, (2011), *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? Les élus issus de l'immigration dans les conseils régionaux (2004-2010)*, Ed. La Documentation française, 158 pages.

- Hervieu-Léger D., (2000), Le miroir de l'islam en France, in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°66, avril-juin 2000, pp. 79-89.
- Insee Références, Paris, (2012), *Rapport : Immigration et descendants d'immigrés en France*, 266 pages.
- J. Dahan, (1995), *Regard d'un juif Marocain sur l'histoire contemporaine de son pays*. Paris. Ed. L'Harmattan. pp. 89-90
- Labari B., (2011), *Le migrant marocain d'icologie d'une mutation*, Editions universitaires européennes.
- Lacoste Dujardin C., (1992), *Yasmina, et les autres de Nanterre et d'ailleurs, filles de parents maghrébins en France*, Paris, Editions La Découverte
- Laffont B., (2009), *L'immigration des intellectuels marocains en France : regard sur une génération d'étudiants étrangers*, Saint-Denis : Institut Maghreb-Europe, Ed ; Karthala, 439 pages.
- Laffont B., (2009), *L'immigration des intellectuels marocains en France*, Ed. Karthala, 444pp.
- Lamchichi A., (1999), L'immigration marocaine en France, changements et ruptures, *Confluences Méditerranée* - N° 31, 1999, pp 147-168.
- Landais P., (2012), *Les usages sociaux de l'identité. Processus de catégorisation et formes d'appartenance culturelle et minoritaire des descendants de l'immigration maghrébine et turque*, Université de Caen Basse Normandie, Centre d'Etudes et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités (CERREV), sous la direction de Juan, Salvador. 739 pages.
- Lazli N., (2012), *Stratégies identitaires et mémoires chez les jeunes issus de l'immigration en France. Une analyse pluridisciplinaire de la dynamique identitaire*, Université de Caen Basse Normandie, Centre d'Etudes et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités (CERREV), sous la direction de Dominique Beynier et Didier Drieu.
- Malika Sorel-Sutter, (2009), *Immigration-intégration : le langage de vérité*, Ed. Fayard/Mille et une nuits, 288 p.
- Michèle T., (2009), Mariages « mixtes » et immigration en France, *Espace populations sociétés*, mis en ligne le 01 avril 2011, URL : <http://eps.revues.org/3657>.
- Ouali N., (1999), L'histoire de l'immigration en Belgique : une histoire d'hommes? in *Femmes, Retraités : les oubliés de la migration internationale*, actes du colloque d'Agadir (coordination M. Charef), p. 70
- Secrétariat général du comité interministériel de contrôle de l'immigration, Paris, (Décembre 2012), Les chiffres de la politique de l'immigration et de l'intégration, Année 2011 - 9e rapport en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Ed. La documentation française, 240 pages.
- Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, Paris, (2012), Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration - Huitième rapport établi en application de l'article L. 111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Ed. La Documentation française, 232 pages.
- Skandrani S., (2011), Les mille voix de Shéhérazade : Construction identitaire des adolescentes d'origine maghrébine en France, *Pensée sauvage*.
- SOPEMI., (1997), *Tendances des migrations internationales, rapport annuel 1996*, Ed. l'O.C.D.E., p 213

- Sorel-Sutter M., (2009), *Immigration-intégration : le langage de vérité*, Ed. Fayard/ Mille et une nuits, 288 pages.
- Sornat D., (2010), *Les goumiers marocains dans la bataille (1948-1952 : Tonkin et RC 4*, Ed. Esprit Livre.
- Tribalat M., (1996), *De l'immigration à l'assimilation : enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. Paris. Ed. La Découverte/ I.N.E.D. pp 147-171.
- Videau A., (2001), Ecrans métiers : Satisfaction mitigée, Revue Homme & Migrations, n°1231, mai-juin 2001, p.67
- Virolle M., (1995), *La chanson Raï, de l'Algérie profonde à la scène internationale*, Ed Karthala, Paris 1995, p.6, 137 p.
- Wihtol de Wenden C., (2011), *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Presses de Sciences-Po, 1999 ; *Atlas mondial des migrations*, Editions Autrement.

Chapitre 11

Les Marocains d'Italie

Immacolata Caruso & Sabrina Greco¹

Introduction

On a assisté depuis les années soixante à un développement sans précédent de la migration internationale en provenance du Maroc. Cette migration, qui répondait à ses débuts à une demande pressante et formelle des économies prospères de l'Europe (France, Allemagne, Pays-Bas et Belgique), a rapidement changé de forme, en passant d'une migration de travail et d'hommes seuls à une migration familiale d'installation. Les années 1980 vont enregistrer un tournant dans l'histoire de la migration internationale à partir du Maroc. Ce dernier qui, durant cette décennie va subir le choc d'une crise financière consécutive à un endettement sans précédent, devait supporter le dictat des institutions financières mondiales et s'engager dans un programme d'ajustement structurel qui se traduisit par le désengagement de l'Etat et par des restrictions budgétaires drastiques. Pour la première fois, le Maroc allait enregistrer un chômage grandissant des lauréats des universités qui cessaient ainsi d'être le moteur de la mobilité sociale. Ce nouveau contexte national va lourdement conditionner la pratique de la mobilité internationale et sa représentation sociale. De nouvelles zones de départ et de destination vont émerger apportant les preuves que l'émigration n'est plus l'apanage seulement des régions défavorisées. Tout au contraire, certaines zones figurant parmi les régions économiquement favorisées du pays s'illustreront comme des bassins de cette nouvelle émigration internationale. Cette émigration concernera également d'autres régions les plus pauvres comme les provinces du Sud de l'Orient². Les nouvelles destinations apparues avec l'émergence de ces zones de départ sont l'Italie et l'Espagne. En ce qui concerne l'Italie, la décennie 1980 marque un tournant, aussi, dans l'histoire migratoire de ce pays qui, de pays d'émigration, est devenu un pays d'immigration, y compris pour les Marocains. L'afflux des ressortissants marocains en Italie est lié aux politiques migratoires mises en place après la crise pétrolière de 1973 et commence à s'imposer à partir des années 1980, pour se poursuivre de manière plus intense durant la décennie suivante. En effet, jusqu'en 1980, l'Italie ne compte que 2.768 Marocains. Vingt et un ans plus tard, cette communauté se montait à quelques 180.103 en 2001 pour

¹ Ce travail reflète l'étroite collaboration entre les deux auteurs. Toutefois, pour ce qui concerne la rédaction du texte, les paragraphes 2.2 (sur les transferts de l'épargne de l'Italie vers le Maroc) et 3 sont attribués à Immacolata Caruso, tandis que les paragraphes 1 et 2 à Sabrina Greco. L'introduction et la conclusion sont communes.

² Ces aspects ont été développés dans le Projet de Coopération Scientifique et Technique Maroc-Italien (2012-2013) « La migration marocaine en Italie en temps de crise économique globale » entre le Département de sociologie - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Moulay Ismail - Meknès, Maroc, et l'Institut des Études sur les Sociétés Méditerranéennes, Conseil National des Recherches, (CNR), Naples-Italie, coordonné par N. Harrami et I. Caruso. Ils ont été également décrits par divers chercheurs, notamment Mounir (1993 et 1995), Berriane et Hnaka (2002), Berriane et Aderghal (2011) et Faddloulah (2007).

dépasser le double de ce chiffre au cours des six années qui suivent et être estimée à presque 365.908 individus en 2007, soit 10,7% de l'ensemble des étrangers. Avant la crise économique globale, elle constituait, par conséquent, la troisième communauté étrangère derrière la Roumanie (18,2%) et l'Albanie (11,7%)³.

Les flux migratoires des Marocains résidant en Italie renvoient à une problématique multidimensionnelle : l'évaluation actuelle du volume de la communauté marocaine résidant en Italie et de son évolution, sa répartition spatiale dans le pays d'accueil, ainsi que ses caractéristiques sociodémographiques et économiques, son impact sur le territoire (surtout urbain) et enfin les transferts et les aspects d'intégration dans la société italienne⁴. Toutefois, à ce stade de la crise économique, la discussion sur l'immigration rejoint la réflexion portant aussi bien sur les besoins des immigrants et la réponse de la société d'accueil en vue d'une intégration socioculturelle des valeurs universellement partagées, que sur la population active nationale et la nécessité de réorganiser les systèmes de production dans un contexte mondial devenu, à partir de 2008, beaucoup plus difficile. La combinaison des deux groupes (les immigrés et les Italiens) comme une ressource indispensable pour aborder l'avenir pourrait être le meilleur antidote en Italie et en Europe, capable de surmonter la tentation de la fermeture et, en même temps, à construire des sociétés unies par des buts communs, même s'ils sont le fait de populations de différentes origines. En effet, dans l'« approche globale » sur la question des migrations (priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée), adoptée depuis 2005 par le Conseil européen, l'immigration est proposée, comme un défi à relever pour mieux qualifier le système de production, le marché de l'emploi et le système social, aussi bien dans les pays de départ, que dans les pays d'accueil. Toutefois, la convergence entre les discours et les pratiques porte surtout sur une certaine catégorie de migrants recherchés dans les pays européens, et qui sont soit les plus qualifiés, soit les détenteurs de capitaux, et sur leur responsabilisation dans le développement de leurs pays d'origine, à travers, par exemple, la canalisation de leurs transferts monétaires vers des investissements productifs. Le postulat consiste à affirmer que les migrants peuvent (sinon doivent) contribuer à la réduction de la pauvreté, condition sine qua non pour réduire les aspirations à l'émigration⁵. Dans le même temps il y a des questions plus spécifiques sur l'impact de ces migrations sur les lieux d'origine des immigrants. Des recherches comparant les différentes vagues de migration au Maroc⁶ ont montré que l'impact de l'émigration de travail des années 1960/70 sur les communautés d'origine était discret et lent alors qu'il est spectaculaire et très rapide dans le second type d'émigration né dans les années 1980. Si la nouvelle

³ Base des données ISTAT, Database Migra-EuroMed, www.issm.cnr.it.

⁴ En particulier, les liens entre migration et développement dans le bassin méditerranéen, le Maghreb et le Maroc, ont été parmi les thèmes développés dans le programme de recherche «Migrations méditerranéennes. Histoire et économie» coordonné par I. Caruso pour le Projet « Migrations » (2009-2013) du Conseil National des Recherches.

⁵ Kabbanji L., «Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest», *Études internationales*, vol. 42, n° 1, 2011, p. 47-71, dans <http://id.erudit.org/iderudit/045877ar>.

⁶ Notamment le projet coordonné par N. Harrami « Mobilité internationale et recomposition des sociétés locales. Anthropologie comparée de deux vagues migratoires dans le Tadla au Maroc ».

migration à destination de l'Italie et de l'Espagne a profondément changé les sociétés de départ en un temps record (moins d'une décennie), elle a permis grâce à ses retours économiques aux communautés de départ de se maintenir. Mais elle a aussi modifié les systèmes locaux en bouleversant profondément les valeurs sociales et en propulsant de nouveaux acteurs (notamment les femmes et les jeunes) au devant de la scène publique. Il semblerait, toutefois, que ce processus de changement est aujourd'hui objet de différents déséquilibres, en raison de l'actuelle crise économique et politique sévissant dans les pays de l'immigration et cela ne va pas sans répercussions sur les représentations et aspirations de ces sociétés par rapport au projet migratoire.

Nous avons structuré cette contribution en trois parties. La première se propose d'examiner les principales caractéristiques socio-économiques des immigrants marocains en Italie, leur répartition spatiale, la dynamique d'entrée, le type de résidence, la présence des mineurs et l'accès à l'éducation et à la nationalité. La deuxième est axée sur la communauté marocaine dans le marché du travail italien et, après une brève description du scénario de l'emploi en Italie en ce qui concerne tant les Italiens que les travailleurs et en dehors de l'UE, est abordée la situation de l'emploi avec un accent sur les envois de fonds vers le pays d'origine. Enfin, la troisième partie porte sur les politiques d'immigration et d'intégration en Italie, selon l'approche plus générale de la migration menée par l'Union européenne et dans le cadre de la coopération bilatérale existante entre le Maroc et l'Italie.

1. Caractéristiques sociodémographiques des migrants marocains en Italie

La communauté marocaine en Italie est devenue à partir des années 1970 la composante principale du processus migratoire italien. Suite au premier choc pétrolier de 1973 et comme conséquence de l'adoption de politiques migratoires restrictives par les pays d'Europe centrale et septentrionale, l'Italie a été un pays d'accueil⁷ pour les migrants marocains, surtout pendant les années 1980.

Passant d'une migration provisoire vers une migration définitive, la tendance a été soutenue par l'installation dans les villes industrielles du Nord. La crise économique globale qui a touché la plupart des pays européens, a eu des répercussions sur la migration d'installation qui a considérablement modifié le profil de la communauté marocaine en Italie. En tenant compte de tout cela, nous traiterons les caractéristiques sociodémographiques en mobilisant les données statistiques élaborées par l'Institut National de Statistique (ISTAT) et le Ministère de l'Intérieur.

1.1 Structure démographique et répartition géographique

L'observation statistique de la communauté marocaine vivant en Italie en situation régulière⁸ (au 1er janvier 2011) passe par des étapes essentielles. Tout

⁷ Greco S. Il Mediterraneo carrefour tra migrazioni e sviluppo, Cahiers de l'Institut des Études sur les Sociétés Méditerranéennes-Conseil National des Recherches-Naples, Quaderno ISSM n° 179/2012.

⁸ Dans les statistiques sur les citoyens extra-UE qui vivent en situation régulière sont inclus tous les étrangers des Pays tiers en rapport à l'UE, avec un permis de séjour valide (permis de séjour ou permis de séjour CE pour les personnes admises à séjourner pour une longue période) et les

d'abord la description de sa structure démographique, les modalités d'entrée et de permanence sur le territoire italien. Il est évident que d'autres aspects devraient figurer pour une évaluation satisfaisante du phénomène migratoire, en particulier, une comparaison avec les flux migratoires en provenance des autres pays d'Afrique du Nord en général et les immigrés de nationalité non communautaire qui vivent en Italie. A l'examen des processus d'installation de la communauté marocaine en Italie, s'ajoutent les statistiques sur l'acquisition de la nationalité.

Les migrants d'origine marocaine étaient 501.610 en Italie au 1er janvier 2011, représentant 14,2% de l'ensemble des ressortissants non communautaires qui vivent sur le sol italien. Ainsi, le Maroc vient en première position, comme le montre le tableau 1. Ce tableau montre également que les migrants de sexe masculin dépassent les migrants de sexe féminin puisqu'ils sont au nombre de 290.000 personnes, soit 58%.

Tableau 1 : Ressortissants non communautaires vivant en Italie en situation régulière selon le pays d'origine et le sexe (au 1er janvier 2011)

Pays d'origine	H	F	Total	%
Maroc	291.556	210.054	501.610	14,2
Albanie	262.771	220.448	483.219	13,7
Chine	142.125	132.292	274.417	7,8
Ukraine	41.131	176.968	218.099	6,2
Moldavie	45.608	96.975	142.583	4,0
Inde	93.134	49.431	142.565	4,0
Philippines	56.444	80.153	136.597	3,9
Tunisie	76.181	40.470	116.651	3,3
Egypte	79.789	30.382	110.171	3,1
Bangladesh	74.480	28.805	103.285	2,9
Pérou	39.385	62.326	101.711	2,9
Serbie/Kosovo/Monténégro*	55.255	43.726	98.981	2,8
Sénégal	71.081	20.712	91.793	2,6
Pakistan	63.183	27.039	90.222	2,6
Sri Lanka	50.849	37.788	88.637	2,5
Équateur	34.692	50.826	85.518	2,4
Macédoine, <i>ex Rep. Yougoslave</i>	44.737	32.995	77.732	2,2
Nigéria	27.474	30.930	58.404	1,7
Ghana	31.100	21.814	52.914	1,5
Brésil	12.847	33.575	46.422	1,3
Autres pays non communautaires	231.234	283.297	514.531	14,6
Total	1.825.056	1.711.006	3.536.062	100,0

Source: ISTAT.

* L'information sur la nationalité dans le document de séjour au moment de l'élaboration ne permet pas la distinction entre les citoyens des trois pays.

mineurs de moins de 14 ans, inscrits sur le permis d'un adulte. Par conséquent, cette source statistique comprend aussi les citoyens étrangers qui n'ont pas encore obtenu la résidence en Italie.

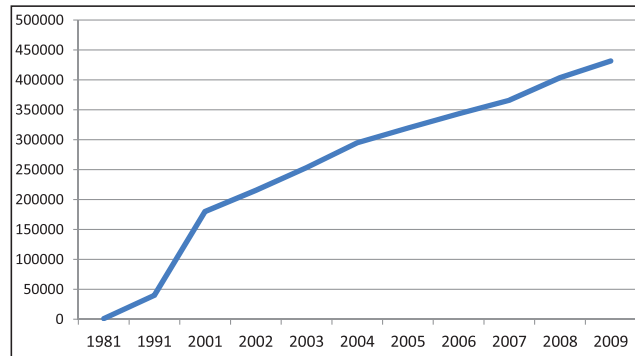
Le profil de l'Italie comme pays d'immigration est désormais consolidé. Les principales caractéristiques de la présence étrangère en Italie émergent à partir des résultats du XII Recensement Général de la population de 1981, qui définit trois types d'étrangers et qui sont les étrangers résidents, les étrangers non résidents, et les étrangers non résidents mais présents temporaires.

Tableau 2 : Immigrés non communautaires vivant en Italie en situation régulière au 1er janvier 2011 par région d'origine

Amérique	391.189
Afrique	1.096.547
Afrique du Nord	760.673
dont: Algérie	28.669
Egypte	110.171
Maroc	501.610
Tunisie	116.651
Asie	903.957
Europe	1.141.540
Autres pays non communautaires	6.676

Source: ISTAT

Figure 1 : Evolution des effectifs des Marocains résidents en Italie (1981-2009)



Sources: ISTAT - Recensement général de la population (1981, 1991, 2001) ; Enquête sur le mouvement et calcul annuel de la population étrangère résidente (2002-2009).

En remontant dans le temps, on remarque que la croissance de la présence marocaine en Italie, durant les vingt dernières années, est restée constante. L'émigration marocaine vers l'Italie, liée aussi au voisinage géographique, a pris de l'ampleur et s'est accélérée surtout à partir des années 1990 (Figure 1). D'autre part, les considérables déséquilibres économiques entre les deux rives du bassin méditerranéen ont alimenté les départs dans l'espoir de gagner un espace dans la société italienne. Dans la phase actuelle de la mondialisation, la population

africaine est touchée soit par de vieux défis, soit par des nouveaux, où l'objectif prioritaire reste celui de poursuivre un rapide processus de développement⁹.

L'ensemble des immigrés non communautaires qui vivent en Italie en situation régulière au 1^{er} janvier 2011 est de 3,5 millions, dont 1 million en provenance de la région africaine, principalement de l'Afrique du Nord (760.673). Ainsi sur l'ensemble des immigrés non communautaires, les ressortissants marocains représentent 14% et on constate aussi que leur poids parmi les ressortissants de l'Afrique du Nord, principal foyer d'émigration du continent, atteint presque 66% (Tableau 2).

Par rapport à la région de provenance, 72% des femmes qui arrivent de l'Afrique du Nord sont marocaines, contre 62,1% des hommes (Tableau 3).

Tableau 3 : Immigrés non communautaires vivant en Italie en situation régulière, selon le sexe et la zone de provenance, au 1er janvier 2011

	Total	H	F
Afrique	1.096.547	673.067	423.480
Afrique du Nord	760.673	469.437	291.236
Maroc	501.610	291.556	210.054
Immigrés non communautaires	3.536.062	1.825.056	1.711.006

Source: ISTAT.

Au sein de la communauté marocaine installée en Italie, il n'y a pas de fortes variations de la proportion des hommes (58%) par rapport aux femmes (42%) (Figure 2). Les données montrent que la structure par genre est plus équilibrée que ce soit par rapport aux immigrés de l'Afrique du Nord (chez qui la femme ne représentait que 31%), ou par rapport aux immigrés d'origine africaine qui vivent en Italie (dont 61% sont de sexe masculin et 39% des femmes). La féminisation des flux marocains a caractérisé en particulier la dernière décennie, en raison d'un regroupement familial plus important.

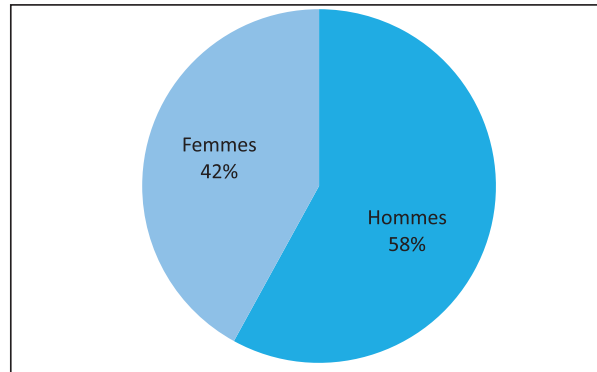
La répartition par groupes d'âge de la communauté marocaine, présente une homogénéité majeure par rapport au total des ressortissants non communautaires vivant en Italie et par rapport à celui des nord-africains. La lecture des données (Tableau 4 et figure 3) nous permet de retenir que 30% des Marocains d'Italie ont un âge compris entre 18 et 34 ans, alors que la tranche d'âge des 35-49 ans prédomine aussi bien chez les ressortissants des autres pays de l'Afrique septentrionale que chez l'ensemble des ressortissants d'origine africaine, ainsi que celle des jeunes enfants (0-17). Enfin, seul 1 immigré sur 10 a un âge supérieur à 50 ans.

Une telle structure s'explique facilement : le taux de natalité relativement élevé chez les Marocains se combine à la politique du regroupement familial, pour influencer les structures par âge des migrants installés en Italie. Au sein de la communauté marocaine d'Italie, les mineurs étaient de 138.971 représentant 27,7 % de l'ensemble des présents. Ce pourcentage est en nette augmentation

⁹ Pour les changements socio-économiques et les migrations dans l'Afrique méditerranéenne, voir Caruso I., Greco S., 2011.- « L'Africa mediterranea: nuovi assetti e migrazioni » dans *Rivista italiana di economia demografia e statistica*, vol. LXV, n°3-4, p.71-78.

par rapport à celui qu'on rencontre chez les étrangers non communautaires et qui n'était que de 21,4%.

Figure 2 : Immigrés marocains vivant en Italie en situation régulière, selon le sexe au 1er janvier 2011



Source: ISTAT.

Tableau 4 : Immigrés non communautaires vivant en Italie en situation régulière, selon les groupes d'âge et les zones de provenance au 1er janvier 2011

	Total	H	F
Afrique	1.096.547	673.067	423.480
Afrique du Nord	760.673	469.437	291.236
Maroc	501.610	291.556	210.054
Immigrés non communautaires	3.536.062	1.825.056	1.711.006

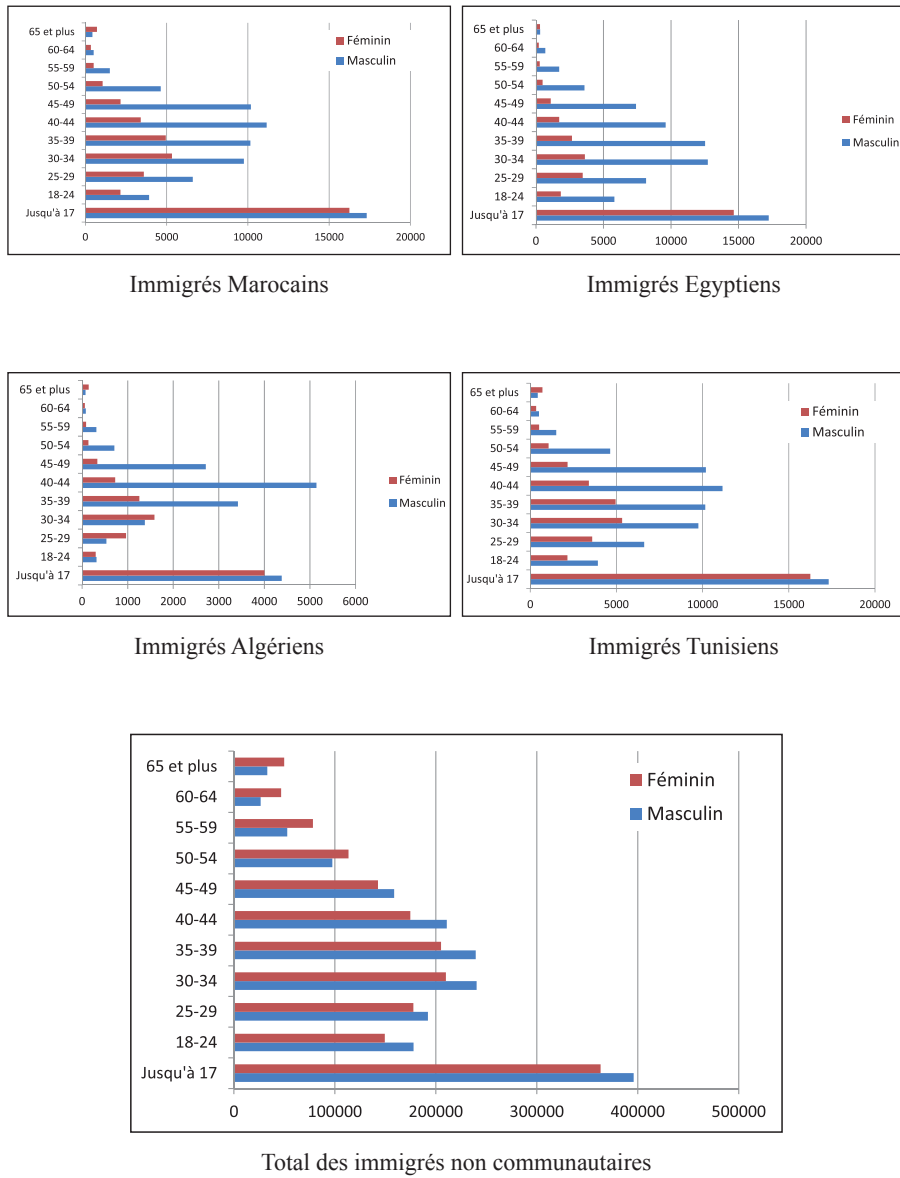
Source: ISTAT

La figure 3 présente en particulier la répartition de la communauté marocaine en Italie, selon le sexe et l'âge tout en la comparant à celles d'autres communautés originaires d'Afrique du Nord. Nous pouvons voir que 34% des hommes immigrants marocains appartiennent au groupe (35-49), alors que les femmes sont plus nombreuses (32,6%) dans le groupe (18-34).

La communauté marocaine en Italie est dans l'ensemble plutôt célibataire (280.178 contre 216.569 de mariés). Il s'agit d'un alignement sur la tendance des autres communautés originaires de l'Afrique du Nord et les autres étrangers non communautaires (Tableau 5). Dans les catégories des mariés et célibataires au sein de la communauté marocaine, l'incidence des hommes, par rapport aux femmes est majeure (Tableaux 6 et 7). Dans l'ensemble, le contingent de divorcés ou veuves est marginal.

La plus grande concentration des immigrants marocains (73,8%) se localise dans les 8 régions du Nord de l'Italie, avec en tête la Lombardie, l'Emilia-Romagna, le Piemonte et le Veneto (Carte 1).

Figure 3 : Immigrés non communautaires vivant en Italie en situation régulière au 1er janvier 2011, selon les groupes d'âge, le sexe et les zones de provenance



Source: ISTAT

Tableau 5 : Ressortissants non communautaires en situation régulière en Italie, selon l'état civil, la zone géographique et les pays d'origine, au 1er janvier 2011

	État civil			Total
	Célibataires	Mariés	Autres	
Afrique	628.715	459.410	8.422	1.096.547
Afrique du Nord	433.182	321.443	6.048	760.673
dont: Algérie	16.971	11.558	140	28.669
Egypte	66.494	43.389	288	110.171
Maroc	280.178	216.569	4.863	501.610
Tunisie	67.055	48.873	723	116.651
Immigrés non communautaires	10.555	11.106	550	22.211

Source: ISTAT

Tableau 6 : Ressortissants non communautaires en situation régulière, selon l'état civil, la zone géographique, les pays d'origine et le sexe, au 1er janvier 2011**Hommes**

	État civil			Total
	Célibataires	Mariés	Autres	
Afrique	399.533	271.762	1.772	673.067
Afrique du Nord	284.037	184.159	1.241	469.437
dont: Algérie	12.106	6.929	34	19.069
Egypte	49.990	29.704	95	79.789
Maroc	173.379	117.314	863	291.556
Tunisie	46.487	29.467	227	76.181
Immigrés non communautaires	1.047.995	771.762	5.299	1.825.056

Source: ISTAT.

Tableau 7 : Ressortissants non communautaires en situation régulière, selon l'état civil, la zone géographique, les pays d'origine et le sexe, au 1er janvier 2011**Femmes**

	État civil			Total
	Célibataires	Mariés	Autres	
Afrique	229.182	187.648	6.650	423.480
Afrique du Nord	149.145	137.284	4.807	291.236
dont: Algérie	4.865	4.629	106	9.600
Egypte	16.504	13.685	193	30.382
Maroc	106.799	99.255	4.000	210.054
Tunisie	20.568	19.406	496	40.470
Immigrées non communautaires	891.770	785.145	34.091	1.711.006

Source: ISTAT.

Carte 1 : Répartition géographique des Marocains d'Italie (2011)



Source : ISTAT, mouvement et calcul annuel de la population étrangère résidente et structure par nationalité, 2011 - Cartographie : A. Binane – CERGéo - 2013

Tableau 8 : Premières cinq provinces d'installation des ressortissants marocains en situation régulière (effectif et %) au 1er janvier 2011

Province	Effectif	%
Torino	32.384	6,5
Milano	28.515	5,7
Bergamo	23.956	4,8
Brescia	23.210	4,6
Modena	21.820	4,3
Italie	501.610	100

Source: ISTAT.

En ce qui concerne les grandes agglomérations, c'est-à-dire les provinces, Torino, Milano, Bergamo, Brescia et Modena, polarisent plus de 25% des immigrés marocains (Tableau 8).

Carte 2 : Ressortissants non communautaires en situation régulière, selon la région d'installation et la zone géographique d'origine au 1er janvier 2011



Source : ISTAT, mouvement et calcul annuel de la population étrangère résidente et structure par nationalité, 2011 - Cartographie : A. Binane – CERGéo - 2013

1.2 Dynamiques d'entrée en Italie et type de séjour: l'importance grandissante du regroupement familial

L'Italie a délivré 1.543.408 visas durant l'année 2010, soit presque 10% de plus par rapport à l'année précédente (et plus de 63% par rapport à 2001).

Sur les 218.318 *Nationals Visas*¹⁰ octroyés pour une période supérieure à trois mois presque 9,5% l'ont été à des citoyens de nationalité marocaine. La série portant sur la période 2008-2010 que présente le tableau 9 met en évidence la baisse du nombre de visas délivrés aux Marocains : ce nombre est passé de 39.820 à 20.759.

Tableau 9 : Nombre total des « Nationals Visas » octroyés à des citoyens de nationalité marocaine (valeur absolue et %). Années 2008-2010

Années	Nombre visas	% sur total	Études	%	Travail	%	Famille	%	Autres motifs (a)	%
2008	39.820	12,5	371	0,9	14.113	35,4	24.841	62,4	495	1,2
2009	24.768	8,2	436	1,8	9.355	37,8	14.150	57,1	827	3,3
2010	20.759	9,5	403	1,9	7.894	38,0	11.927	57,5	535	2,6

(a) comprend la protection humanitaire/internationale et la résidence élective

Source : EMN Italy (élaboration des données Council of Europe / MAE 2003-2010).

Les données disponibles indiquent que pendant la période 2008-2010 le nombre de visas pour le motif du *regroupement familial* et pour le *travail*, s'est réduit de moitié, alors qu'en même temps le nombre de visas pour le motif *étude* a augmenté. On remarque aussi que les motifs d'obtention de ces visas ont changé dans le temps. En effet, alors qu'en 2008 le regroupement familial intervenait pour 62,4% comme motif et le motif du *travail* pour 35,4%, en 2009 et 2010 ces pourcentages étaient respectivement de 57% et 38%.

En Italie, le système des entrées pour le motif du *travail* renvoie strictement à la définition annuelle des quotas d'entrée de travailleurs étrangers admis sur le sol italien. Dans cette optique, et au niveau économique, ces quotas sont un moyen de régulation interne du marché du travail. Les lignes directrices de la politique migratoire sont définies dans un document triennal, adopté par Décret du Président de la République. Suite à l'accord bilatéral en termes de gestion des flux migratoires pour le motif *travail*, le Maroc, a instauré avec l'Italie, un rapport préférentiel dans le domaine de la programmation des flux d'entrée. De 2005 à 2010, 20.400 quotas d'entrée ont été attribués aux citoyens marocains, soit 10% des quotas donnés aux pays qui ont signé avec l'Italie des accords de coopération dans le domaine des migrations. Conjointement on a établi d'autres décrets pour la détermination des flux pour les emplois saisonniers.

Le tableau 10 résume l'évolution des motifs d'obtention des permis de séjour par les Marocains d'Italie entre 2008 et 2010. On remarque qu'en 2010 le regroupement familial est le principal motif, alors qu'en 2008 et 2009 c'était le motif travail qui prédominait. Ceci confirme de façon claire l'impact de la crise économique sur les opportunités de travail.

¹⁰ Le National Visa est octroyé par le Consulat italien et permet le séjour en Italie pour une durée supérieure à 90 jours et au maximum un an (type D). Les Uniform Schengen Visas peuvent être octroyés par chacun des pays de l'espace Schengen et permettent le transit ou le séjour de courte durée (type A-B-C) dans cette zone.

Tableau 10 : Les motifs des permis de séjour pour les Marocains en Italie pour les années 2008, 2009 et 2010 (effectifs et %)

Années	Total	% sur étrangers				Autres				
		non communautaires	Étude	%	Travail	%	Famille	%	Motifs*	%
2008	438.897	14,5	2.777	0,6	199.272	45,4	133.069	30,3	103.779	23,6
2009	507.370	14,1	2.090	0,4	236.559	46,6	159.198	31,4	109.523	21,6
2010	501.308	14,2	991	0,2	229.615	45,8	268.566	53,6	2.136	0,4

*Comprend les permis délivrés pour d'autres motifs (résidence élective, dans l'attente d'occupation, protection internationale, soins médicaux, motifs religieux, affaires, etc.)
Source: EMN Italy (élaboration données EUROSTAT).

1.3 Présence des mineurs et accès à l'éducation

Selon les données Istat, les mineurs d'origine marocaine vivant en Italie en situation régulière au 1er Janvier 2001 étaient 138.971, ce qui représente 27,7% de l'ensemble des présents. C'est une donnée essentielle pour comprendre comment la société italienne en général et le secteur de l'école en particulier ont changé et comment le multiculturalisme est un élément constitutif de notre réalité sociale.

Durant l'année scolaire 2011-12 les 9% des élèves inscrits dans les écoles italiennes sont, en effet, des mineurs étrangers et ceux d'origine marocaine sont presque 96.000. Ce nombre place la communauté marocaine à la 2ème place dans le classement des communautés étrangères selon le nombre des élèves scolarisés avec près de 17% des élèves non communautaires d'origine marocaine. Par ailleurs, il faut considérer que durant cette année scolaire, le nombre des élèves de nationalité marocaine inscrits dans les écoles primaires et secondaires italiennes a augmenté de 3,6% (+ 3.370 pour 92.542 inscrits durant l'année scolaire 2010/2011). Toutefois, en ce qui concerne, l'ordre des inscriptions à l'école, les dernières données désagrégées disponibles qui se réfèrent à l'année scolaire 2010/2011 indiquent que 39,4% des élèves marocains sont inscrit à l'école primaire. Suivis par les inscrits à l'école maternelle et à l'école secondaire de 1er grade (21,7% du total).

Des enquêtes menées par le Ministère de l'Éducation ont cependant montré comment les élèves marocains (comme les autres élèves étrangers) souffrent de nombreuses difficultés dans leur formation, en grande partie liées à une compréhension limitée du texte écrit et des matériaux didactiques proposés. D'autre part, les outils pédagogiques mis à la disposition du personnel enseignant ne sont pas toujours suffisants pour faciliter un processus progressif d'intégration linguistique et culturelle. Les textes scolaires, par exemple, sont calibrés pour les caractéristiques et les besoins standards de la classe et il est difficile de les adapter à un ensemble d'élèves qui sont aujourd'hui plus diversifiés par rapport au passé.

Le risque c'est que cette situation peut avoir un impact négatif sur le processus d'apprentissage des élèves étrangers, mais aussi ralentir le processus de leur intégration linguistique et culturelle, tout en pénalisant leur accès à l'Université. À cet égard, il faut souligner que durant l'année académique 2011-2012, selon

le registre des étudiants étrangers inscrits dans les universités italiennes, ceux de nationalité marocaine inscrits à des cours universitaires sont 1.817, soit seulement 3,5% du total des 51.639 étudiants étrangers non communautaires. Il est également intéressant de souligner l'importance des femmes (926 inscrits) par rapport aux hommes (891).

1.4 Accès à la nationalité : l'importance de la naturalisation

L'existence de différents droits de la nationalité a un impact crucial sur les politiques d'intégration. Les conditions d'acquisition de la nationalité pour les étrangers fluctuent dans le temps en fonction de multiples facteurs. En Italie, la loi n°91 du 5 février 1992 sur la nationalité, établit que la nationalité italienne peut être attribuée par naturalisation au citoyen étranger qui est résident en situation légale au moins 10 ans dans le territoire et pour mariage, au conjoint étranger d'un citoyen italien, qui réside en Italie au moins 2 ans après le mariage. Les Marocains sont la communauté étrangère en Italie, la plus représentée en termes d'attribution de la nationalité italienne. Selon les chiffres, en 2012 sur 40.223 demandes, les dossiers approuvés en faveur des Marocains ont été de 6.952. Nous avons constaté qu'en 2012 les immigrés d'autres communautés ont accédé à la nationalité italienne presque dans une égale mesure, soit par naturalisation (21.630), soit par mariage (18.593).

Tableau 11 : Nationalité italienne octroyée aux citoyens marocains sur le total des citoyens provenant d'autres pays non communautaires (effectifs et %) année 2012

	Par le mariage				
	Total		Femmes	Hommes	Classement
	v.a.	%	%	%	
Maroc	2.135	100	81,8	18,2	1°
Total pays non communautaires	18.593	100	82,6	17,4	
	Par la résidence				
	Total		Femmes	Hommes	Classement
	v.a.	%	%	%	
Maroc	4.817	100	29,8	70,2	1°
Total pays non communautaires	21.630	100	38,5	61,5	
	Total				
	Total		Femmes	Hommes	Classement
	v.a.	%	%	%	
Maroc	6.952	100	45,8	54,2	1°
Total pays non communautaire	40.223	100	58,9	41,1	

Source: Ministère de l'Intérieur

Dans le cas des Marocains, on observe l'acquisition par naturalisation (69,3%) plutôt que par mariage (30,7%). Ce sont les hommes qui prédominent dans l'évolution des naturalisations (70,2%) et les femmes dans le cas d'attribution pour mariage (81,8%). Enfin, dans le sens contraire, par rapport à la moyenne des citoyens non communautaires qui ont obtenu la nationalité italienne, prédomine

pour la communauté marocaine la composante masculine (54,2% hommes, 45,8% femmes) (Tableau 11).

2. La communauté marocaine sur le marché du travail italien

La comparaison de l'évolution de l'économie marocaine à celle de l'Italie explique largement les aspirations des Marocains à l'émigration. A cela, se trouvent corrélées d'autres disparités, notamment dans le domaine social où des retards restent à combler. La crise économique, en accroissant l'écart entre pays, représente un facteur amplificateur de la migration, vue comme une fonction croissante de la différence des revenus nets et des taux d'emploi entre les deux espaces.

Pour ce qui concerne le cadre de l'emploi en Italie, la population active en 2011 se situe à quelques 52 millions d'âmes, dont un peu plus de 48 millions d'Italiens, un peu plus de 1 million originaires des pays de l'UE et plus de 2,5 millions de citoyens non communautaires. Parmi ces derniers, presque 60% sont occupés, 8% cherchent un travail et 32% sont inactifs.

L'incidence de la crise économique mondiale sur l'insertion des immigrés dans le marché du travail n'est pas négligeable. Elle a perturbé les équilibres et en 2011 le taux d'activité de la population immigrée non communautaire a connu une importante baisse par rapport aux immigrés communautaires. En 2011, les ressortissants étrangers (communautaires et non) sont touchés par un chômage grandissant : 11,8% pour les communautaires, 12,3% pour les non communautaires et la situation des Italiens reste préoccupante (8%). Le *trend* des taux de chômage nous indique que l'impact de la crise économique sur les ressortissants étrangers a eu ses effets plus tard par rapport aux Italiens.

2.1 Les conditions de l'emploi des Marocains en Italie : les effets de la crise

La communauté marocaine en Italie occupe la deuxième place pour le nombre d'actifs occupés. La lecture du tableau 12 montre que le taux d'occupation atteint presque 48% chez la communauté marocaine, soit un taux sensiblement inférieur par rapport aux données des autres pays d'Afrique du Nord. Les travailleurs pâtissent d'une situation économique encore plus défavorable puisque la part des Marocains qui sont à la recherche d'un travail est de 13%, alors que le taux de chômage au sein de la communauté (21%) est presque le double de ceux des autres communautés d'Afrique du Nord (12%). À cela font écho les 39% de ressortissants marocains non actifs, soit un taux plus élevé en comparaison avec les ressortissants des autres zones géographiques. Parmi les immigrés marocains occupés, 78% sont des hommes et $\frac{3}{4}$ ont un âge inférieur à 45 ans.

La répartition par branches d'activités de la population marocaine active occupée en Italie en 2011 fait sortir une nette polarisation du tertiaire, puisque les services occupent 51% de cette population. Selon les données de 2011 que fournit le Ministère du Travail et des Politiques Sociales, 90.092 contrats de travail ont concerné les Marocains, soit 19% des citoyens non communautaires et 43% des citoyens africains. C'est dans le tertiaire que la proportion des nouveaux contrats de travail est la plus élevée (51%), suivi par le secteur de l'industrie (26%) et presque à part égale le bâtiment (12,7%) et l'industrie au sens strict (13,7%) et l'agriculture (23%) (Tableau 13).

Tableau 12 : Population (de 15 ans) par nationalité et condition professionnelle (effectifs et %) - 2011

Nationalité	Occupés	Cherchent travail	Non actifs	Total (=100%)	Taux de chômage
Maroc	47,9	12,9	39,2	306.876	21,2
Autre Afrique du Nord	57,8	8,2	34,0	153.560	12,4
Afrique	54,8	11,1	34,1	704.227	16,8
Total pays non communautaires	59,5	8,3	32,2	1.164.664	12,3

Source: données RCFL – ISTAT.

Tableau 13 : Travailleurs étrangers non communautaires ayant au moins un contrat de travail, par branche d'activité en 2011 (% et effectif total)

Nationalités	Agriculture	Industrie			Services	Total
		Total	Secteur du bâtiment	Industrie au sens strict		
Maroc	23,2	26,0	12,7	13,7	50,8	90.092
Autres Afrique du Nord	21,4	33,2	25,7	8,3	45,3	62.455
Afrique	21,5	26,2	14,0	12,7	52,4	211.687
Total Pays non communautaires	14,5	23,7	10,4	13,6	61,8	786.034

Source : données du Ministère du Travail et des Politiques Sociales - Système informative des Comunicazioni Obbligatorie.

Concernant les types de contrat et le genre en 2011, on constate que presque 150.000 travailleurs marocains sont titulaires d'un contrat de travail dépendant, dont 111.399 pour une durée indéterminée, avec une prédominance des hommes (81%). Pour les femmes on relève l'importance des contrats à durée déterminée ; en effet, sur 38.277 contrats à durée déterminée 27% reviennent à des femmes.

Pour ce qui est du travail indépendant, il faut souligner le poids considérable de ce type puisqu'on dénombre presque 55.000 entreprises individuelles détenues par des Marocains (19% du total des entrepreneurs non communautaires), dont 37.000 sont des artisans (32% du total) et plus de 12.000 des commerçants (9% du total). A noter la faible présence de ces entreprises dans le secteur agricole. Enfin, plus de 19.000 femmes marocaines travaillent dans les services domestiques, soit 4% du total des travailleurs dans les services domestiques non communautaires (Tableau 14).

Enfin, il faut rappeler l'effet de l'économie souterraine dont les besoins se caractérisent par des emplois précaires. Il est difficile de connaître l'importance numérique exacte de cet aspect. Mais on peut l'approcher à travers les déclarations relatives à l'actualisation du Décret n° 109/2012 sur la régulation des contrats de travail subordonnés. C'est ainsi qu'au 15 octobre 2012, ce sont 15.170 dossiers de travailleurs marocains (11% du total) qui ont été présentés au fin de régulariser

les contrats de travail subordonnés. Sur le total 86,2% concernent des contrats de travail domestique et dans le cas des Marocains ce chiffre est de 81%. Le poids du travail para-subordonné pour les Marocains est presque de 19%¹¹.

Tableau 14 : Travailleurs de nationalité marocaine selon le statut dans le travail et le genre sur le total des travailleurs non communautaires - 2011 (effectifs et %)

	Total	Hommes	Femmes	% par rapport au total non communautaires
	Effectifs	%	%	%
Travailleurs indépendants, contrat à durée indéterminée ¹	111.399	81,1	18,9	13,4
Travailleurs dépendants, contrat à durée déterminée ¹	38.277	72,6	27,4	13,8
Travailleurs dépendants saisonniers	1.796	59,7	40,3	11,1
Travailleurs dépendants agricoles	23.487	84,1	15,9	18,2
Travailleurs services domestiques	19.028	24,1	75,9	4,2
Travailleurs para-subordonnés ²	1.113	61,1	38,9	6,0
Travailleurs autonomes agricoles	46	41,3	58,7	3,4
Commerçants	12.203	93,7	6,3	8,7
Artisans	36.960	86,8	13,2	32,4
Titulaires d'entreprises individuelles ³	54.673	90,1	9,9	19,4

¹ Effectif des travailleurs dépendants avec au moins une journée rétribuée pendant l'année de travail (Non compris les ouvriers agricoles et les travailleurs pour les services domestiques).

² Le travail para-subordonné dans le droit italien indique un type de travail qui présente des caractéristiques intermédiaires entre celles du travail subordonné et celles du travail autonome. Ici il s'agit d'une moyenne annuelle.

³ Stock 30 septembre 2011.

Source: donnée INPS - Coordinamento Generale Statistico Attuariale e Unioncamere-InfoCamere, Movimprese

2.2 Les transferts de l'épargne d'Italie vers le Maroc

L'objectif de cette partie est de donner un cadre exhaustif sur l'évolution au cours des dernières années des transferts des étrangers présents en Italie, selon le volume et les zones géographiques d'origine et de destination de ces flux, en identifiant le poids de la communauté marocaine dans ce phénomène. Du point de vue macro-économique, il faut rappeler que les transferts des immigrés représentent un des « capitaux » des migrations qui peuvent, si valorisées, conduire vers la croissance et le développement des économies les moins développées. En effet, ces transferts qui sont pour les familles des sources supplémentaires de revenu, en encourageant la consommation, peuvent exercer divers effets sur les économies locales. En outre, sur une grande échelle, l'afflux des transferts renforce la balance nationale des paiements et réduit le poids de la dette extérieure. Pendant les derniers dix années,

¹¹ Données Ministère de l'Intérieur.

le capital financier des migrants a attiré l'attention, surtout à cause du volume des transferts reçus par les pays en développement (315 milliards de \$ en 2010, Banque Mondiale 2010) et du potentiel d'épargne des diasporas (400 milliards de \$, Banque Mondiale 2011) pour les marchés financiers. Toujours selon des estimations de la Banque Mondiale, dans certains pays en développement, les transferts fournissent plus du double du total des aides publiques au développement et occupent la deuxième place après les investissements directs étrangers (IDE).

Toutefois, en analysant le phénomène, on ne doit pas oublier que le circuit des transferts est complexe, en faisant intervenir plusieurs acteurs dont celui qui envoie l'argent, celui qui le reçoit, et les intérêts des autorités des pays émetteurs et récepteurs de ces envois. Des études ont mis en évidence, comment de tels fonds ne sont pas distribués de façon équitable entre les membres de la famille bénéficiaire. Les transferts peuvent aussi conduire vers des relations de dépendance entre « expéditeurs » et « destinataires », créer des disparités des revenus entre les ménages concernés par l'émigration et les autres et conduire vers des déséquilibres dans des économies faibles. Pour ce qui concerne les canaux utilisés pour envoyer les fonds on peut compter ceux familiaux, des connaissances, les courriers et les systèmes de transfert informels, qui selon certains sont aussi importants que les canaux officiels.

Compte tenu de notre prémisse, combien d'argent sort de l'Italie ? En 2010¹² le chiffre avancé est supérieur à 6,3 milliards d'euros, soit 0,41% de la richesse produite au niveau national. Presque la moitié des transferts (47,4%) qui quittent le pays rejoignent l'Asie (avec plus de 3 milliards d'euros), tandis qu'un quart est destiné aux pays européens (avec le transfert d'un peu plus de 1,7 milliards d'euro). Pour le reste, environ 12,5% arrivent en Afrique et presque 12% en Amérique.

Tableau 15 : Premiers sept pays destinataires des transferts (année 2010)

Pays	Transferts	Variation %	Variation %	Transferts
	(milliers euro)	2009-2010	2000-2010	par-habitant
Chine	1.770.085	-10,2	3455,0	9.398
Roumanie	799.459	-3,0	18016,0	901
Philippines	712.028	-11,1	256,0	5.761
Maroc	251.907	-9,7	1148,9	584
Sénégal	224.719	-4,4	2626,5	3.095
Bangladesh	193.528	-15,1	691071,4	2.616
Pérou	155.932	-18,9	6110,0	1.777
Total	6.385.874	-5,4	985,2	

Source: Banca d'Italia et ISTAT

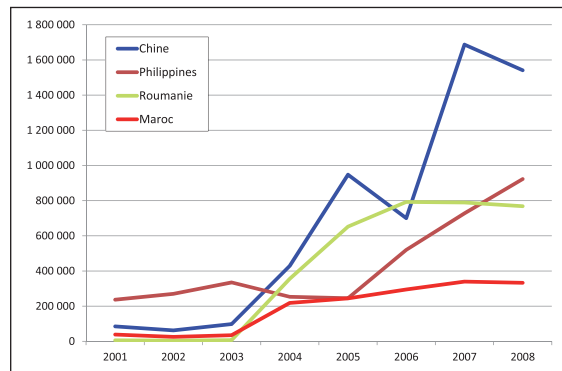
Dans ce contexte, le Maroc est classé à la quatrième place parmi les sept premiers pays bénéficiaires des transferts qui partent de l'Italie, mais avec des

¹² Les données utilisées ici sont fournies par la Banca d'Italia, l'ISMU et par la Fondazione Leone Moressa. La complexité du phénomène nous conduit à considérer seulement les transferts qui circulent par les canaux d'intermédiation réguliers (banques, postes, agences,...).

envois significativement plus faibles par rapport à la Chine, la Roumanie et les Philippines. C'est l'unique pays d'Afrique du Nord et il précède le Sénégal, seul autre pays africain présent dans ce classement. Il est important de noter que pour toutes les principales destinations la tendance pendant la dernière année considérée a été un ralentissement général de la dynamique. Cependant, si nous observons les transferts envoyés par habitant, la communauté marocaine envoie au Maroc moins d'argent que les autres communautés (Tableau 15).

Aussi si on considère le cadre évolutif des transferts dans la période 2001-2008, parmi les pays mentionnés, la Chine, la Roumanie et les Philippines ont enregistré des hausses significatives par rapport au Maroc (Figure 4).

Figure 4 : Transferts (en milliers euro) par principaux pays destinataires (2001-2008)



Source: Ufficio Italiano dei Cambi; Banca d'Italia.

Cela ne signifie pas nécessairement que certains immigrés par rapport aux Marocains font preuve d'une plus grande capacité à épargner, ou au moins, d'une plus grande disponibilité à envoyer une partie de leur épargne. En effet il peut y avoir plusieurs explications pour justifier cette tendance, par exemple, une plus grande utilisation des canaux informels par des Marocains ou des investissements différents en Italie.

Toutefois, il est aussi vrai que si les émigrés doivent subvenir aux besoins en consommation de leurs familles restées au pays tout en effectuant des investissements dans le pays d'origine, il est également fondamental pour ces immigrés de créer dans le pays d'accueil les conditions nécessaires à la construction de leurs parcours d'intégration sociale et économique.

3. Éléments des politiques d'immigration et intégration en Italie

3.1 L'évolution des politiques d'immigration en Italie

Parmi les États membres de l'Union européenne, l'Italie est le cas le plus significatif d'un passage d'une situation de pays d'émigration à celle de pays d'immigration. Comme dans les autres États membres qui font partie du «modèle

méditerranéen»¹³, l'immigration en Italie a commencé durant les années 1970 dans un contexte caractérisé par une tendance démographique négative, la persistance du chômage dans de vastes zones du territoire et le besoin d'une main-d'œuvre supplémentaire mais seulement dans certains secteurs économiques comme l'agriculture, les services domestiques, le bâtiment et certaines industries et souvent sous la forme d'un emploi irrégulier.

Dans les années 1970 les ressortissants étrangers étaient moins de 300.000 personnes, dont 1/3 de communautaires. Leur nombre a augmenté après passant à 450.000 en 1986, tandis que les effectifs des communautaires ont baissés atteignant un quart du total. Pendant cette période, les lois des pays européens, qui auparavant étaient les destinations privilégiées des flux, sont devenues restrictives et de ce fait l'Italie a commencé à être de plus en plus considérée comme une destination attractive.

Toutefois, le gouvernement italien, considérant encore le pays comme un pays d'émigration, percevait le phénomène de l'immigration avec une certaine «neutralité», laissant ses frontières ouvertes et, en l'absence d'une réglementation spécifique concernant l'immigration, gérait celle-ci en appliquant les normes de sécurité publique de 1931 (*Regio Decreto* du 18 Juin 1931, n°773, articles 142-152). De cette façon, de nombreux aspects relatifs au séjour des immigrants étaient soumis à la discrétion administrative et réglés par des circulaires ministérielles. L'attitude ambivalente de la société, divisée entre une curiosité et une indifférence presque totale envers les étrangers, a été tempérée par l'attitude positive du monde social, des syndicats, des associations bénévoles et de l'Eglise.

En même temps, le gouvernement italien a adopté la Convention n°143/1975 OIT de l'Organisation Internationale du Travail relative à la protection des travailleurs migrants, ratifiée par l'Italie, cinq ans après, et appliquée à travers la loi n°158 du 10 Avril 1981. L'article 3 de cette loi a donné au gouvernement le pouvoir de promulguer des décrets ayant valeur de loi ordinaire afin d'assurer l'exécution des obligations dérivant de la Convention. Parallèlement la crainte d'une « invasion » étrangère a conduit à un contrôle plus strict de la frontière pour réguler les nouveaux flux et empêcher l'entrée sur le territoire national des réfugiés. Ne sont plus admis à rentrer que les demandeurs d'asile en provenance d'Europe de l'Est et un nombre limité d'étudiants. Cependant, ces restrictions ont eu comme effet l'augmentation du nombre des illégaux au lieu de le contenir, et le début de la prise en charge du problème par les institutions.

La période comprise entre la moitié des années 1980 et la moitié des années 1990, correspond à la phase qu'on peut qualifier « d'urgence ». Au cours de cette phase, alors que l'Italie devenait de plus en plus une destination privilégiée pour les migrants, il a été jugé nécessaire d'intervenir, mais sans aucune vision à moyen et à long terme, car il manquait une prise de conscience de la dimension structurelle du phénomène. De nombreuses prévisions normatives sont restées simplement sur le plan formel et ont exercé peu d'effet dans la pratique. En particulier, en 1986, on a approuvé la «loi Foschi» (943/1986) sur les «Règles relatives au

¹³ Caruso I., I flussi migratori. Gli aspetti politici e giuridici delle migrazioni nel Mediterraneo, dans Malanima P. (éd.), *Rapporto sulle economie del Mediterraneo*, ed. il Mulino, Milano 2007, pag. 46.

traitement des travailleurs extracommunautaires immigrés et contre l'immigration clandestine ».

Cette loi visait essentiellement à reconnaître à tous les travailleurs en situation régulière en Italie (suite à la non-disponibilité de travailleurs italiens et communautaires) les mêmes droits légaux des travailleurs italiens, le regroupement familial, le droit d'utiliser les services sociaux, la santé et l'éducation. Cette loi a aussi donné aux immigrés le droit d'organiser leurs propres associations et de maintenir leur propre culture, mais en même temps elle a envisagé la possibilité de réintégration des travailleurs dans leur pays d'origine à la fin du séjour, même en utilisant le «Fond spécial de retour » créé pour assurer le retour aux nouveaux arrivants.

En outre, à côté des règles de répression de l'intermédiation qui était exploitée par les « gérants clandestins » et de l'emploi irrégulier de travailleurs étrangers, la loi 943/1986 contient aussi la première «régularisation» législative pour les immigrés en situation irrégulière dans le marché du travail, une mesure qui en deux ans, a permis l'émersion de 120.000 travailleurs¹⁴.

Au cours des dernières années, le phénomène de la migration a gagné en visibilité, tout en n'étant pas encore considéré comme un phénomène d'époque. La même nouvelle loi n'était pas appliquée en conformité avec les besoins parce que les administrations publiques étaient lentes, les interventions trop discrétionnaires et les interprétations restrictives. D'autre part, les mesures de régularisation ont eu un effet limité et les mécanismes de contrôle des entrées étaient insuffisants compte tenu de la pression migratoire croissante. En général, la carence la plus grave consistait en l'absence de nouvelles règles sur l'entrée et le séjour des ressortissants étrangers, dont n'avait pas traité la loi 943/1986, principalement limitée aux aspects de l'emploi.

Avec les années 1990 s'est ouverte la phase de « l'approfondissement » qui a conduit à une nouvelle loi, n°39/1990 ou de la loi Martelli, du nom du Vice-président du Conseil chargé de l'immigration. La législation en question était axée sur la mise en œuvre des actions en faveur de l'intégration sociale et culturelle des étrangers en situation régulière, l'inscription gratuite à l'assistance sanitaire publique pendant trois ans, et a établi un nouveau principe de programmation des entrées et de fonds pour le droit au logement et l'éducation. C'était une loi de grande ouverture, pour mettre au même niveau les droits des immigrés en condition régulière avec ceux des nationaux sans leur imposer l'acquisition de la citoyenneté comme une condition nécessaire pour pouvoir jouir de ces droits. En particulier, les aspects positifs concernaient l'accueil des demandeurs d'asile de tous les pays du monde (et pas seulement de l'Europe de l'Est), la réglementation du séjour, les garanties, l'introduction d'un premier appui financier, bien que modeste, pour le premier accueil (30 milliards de lires par an), la prévision d'un décret annuel sur les flux, en dépassant les limites de la loi en ce qui concerne le travail indépendant et la régularisation accordée à plus de 200.000 personnes entrées illégalement. Toutefois, la force de la loi Martelli a été réduite dans son

¹⁴ Une précédente régularisation a été faite par le Ministère du travail, avec la circulaire du 9 septembre 1982, dont ont bénéficié des milliers de travailleurs dans le secteur domestique. IOM, Centro studi e ricerca Idos, *Le migrazioni in Italia. Scenario attuale e prospettive*, Edizioni Idos, Roma, décembre 2011.

application à cause de divers facteurs, dont principalement l'épuisement après trois années des fonds établis pour le première accueil. Après l'approbation de la loi, l'Italie a été confrontée à la crise albanaise, qui s'est manifestée par des vagues d'arrivées sans précédent entre 1990 et 1991. Cela a contribué à éveiller l'intérêt de l'opinion publique, jusque-là distraite, alors que le débat a commencé à croître. La nouvelle prise de conscience du fait que les arrivées ne sont plus provisoires (ou temporaires), ni destinées à diminuer et la nécessité de rassurer l'Europe sur les engagements relatifs à l'accord de Schengen ont mené à l'approbation de la nouvelle loi 40 de 1998, appelée « Turco-Napolitano ». Cette loi est née avec l'intention de fournir un outil destiné à régler la question de façon plus détaillée que les normes antérieures, qui cependant, avaient rempli leur mission pour lutter contre les situations d'urgence. Les éléments originaux de la nouvelle mesure étaient essentiellement deux. Les premiers concernaient les visas d'entrée et les permis de séjour : désormais, même ceux qui ne disposent pas d'un contrat de travail pourraient venir en Italie pour chercher un emploi et y rester douze mois ; après s'ils sont encore au chômage, ils doivent quitter le pays.

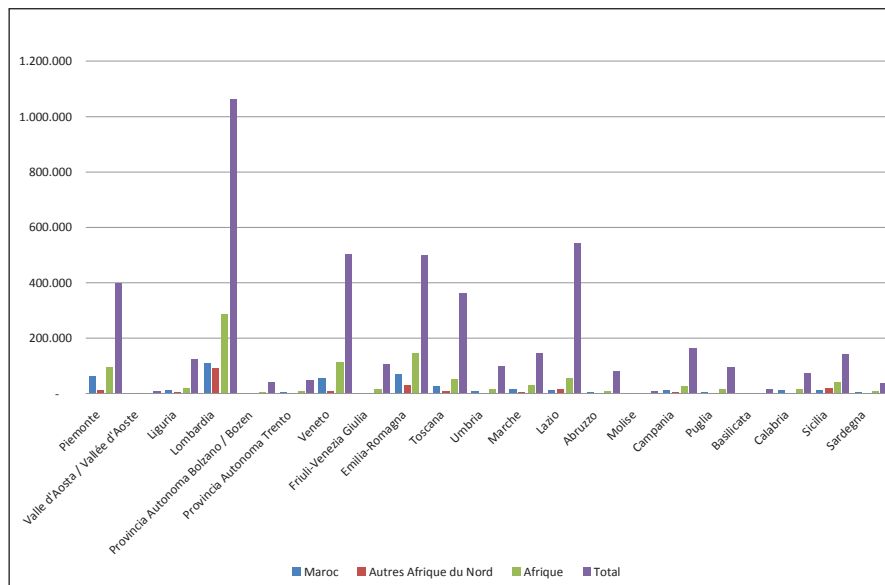
En outre, pour la première fois on a fait une distinction entre les migrations temporaires et les migrations permanentes et créé un nouveau type de permis de travail pour les activités saisonnières, renouvelable d'année en année. Enfin, les immigrants titulaires d'un contrat à durée indéterminée peuvent demander un permis de séjour extensible de deux ans et qui peut se transformer à la cinquième année de résidence, en une « carte de séjour » qui donne accès à une série de droits supplémentaires par rapport à ceux qui sont garantis par le permis. Le deuxième élément, sévèrement critiqué par les acteurs sociaux qui avaient participé aux premières discussions, concerne les deux aspects les plus restrictifs de la loi : les mesures de refus d'entrée et le rapatriement et la création de centres de séjour temporaire (CPT), où les immigrés sans papiers pourraient être détenus pour une durée maximale de trente jours afin d'être identifiés et rapatriés. Malgré les mesures législatives de la loi Turco-Napolitano contre l'immigration clandestine, l'exploitation des immigrés a continué sur les côtes sud de l'Italie où de nombreuses entrées illégales ont relancé le débat sur les questions de l'immigration. En conséquence, le 10 Septembre 1992 est entrée en vigueur une nouvelle loi sur l'immigration, n°189/2002, dite loi Bossi-Fini, également connue pour ses mesures restrictives envers les immigrés. En effet, contrairement à la précédente, elle a renforcé la précarité de l'immigration légale, a raccourci le temps de chômage des immigrés en condition régulière déjà dans le pays, mais surtout, introduit l'obligation de conclure un contrat de travail déjà au moment du départ du pays d'origine comme la seule modalité d'entrée. Plus précisément, la loi a été caractérisée non seulement par le lien entre le permis de séjour et le contrat de travail mais aussi par des éléments plus restrictifs tels que l'augmentation de la sévérité à l'égard des demandeurs d'asile, l'extension de la période d'attente dans les centres de permanence et l'utilisation de la Marine pour le contrôle du trafic illégal. En outre, le permis pouvait ne pas être valable pour plus de deux ans, mais pourrait être renouvelé pour une durée n'excédant pas celle établie depuis la version initiale. En cas de perte d'emploi, l'étranger ne pouvait plus s'inscrire dans le placement pour le reste de la période déterminée par le permis de séjour et après cette période quitter le pays. On a introduit le principe de la priorité de l'emploi national et communautaire selon lequel, le centre d'emploi,

avant d'embaucher un travailleur étranger doit d'abord vérifier la disponibilité de travailleurs italiens ou communautaires. Le regroupement familial a été étendu aux enfants adultes handicapés à charge et porté à six ans de temps de séjour requis pour présenter une demande de résidence permanente. Ont été proposés, en outre, des programmes de formation professionnelle, approuvés par les institutions italiennes dans les pays d'origine. Enfin, était prévu une régularisation pour les travailleurs domestiques donnant la possibilité à l'employeur de régulariser une ou plusieurs personnes étrangères (vivant en Italie dans les trois mois avant l'entrée en vigueur de la loi), exerçant une activité domestique ou bien une activité pour le soin des personnes âgées. Les principes de la loi Bossi-Fini de 2002 ont été encore renforcés par la loi du 24 Juillet 2008, n°125, connue sous le nom de « pacchetto sicurezza », dans le but de « lutter contre les phénomènes d'illégalité générale liés à l'immigration illégale et le crime organisé », suivie par la loi 94/2009. En particulier, la loi 125/08 a introduit l'aggravation des peines pour les ressortissants étrangers en situation irrégulière : la peine infligée à la suite d'une infraction est augmentée d'un tiers si l'auteur est un étranger en situation irrégulière. Beaucoup de règles restrictives sont contenues dans la loi 94/2009. Il s'agit de l'introduction de la contravention d'entrée illégale et du séjour irrégulier, la « contribution » que doit payer un ressortissant étranger pour la délivrance et le renouvellement du séjour (entre 80 et 200 euros) et pour l'acquisition de la nationalité italienne (200 euros), la « certification d'identité », l'obligation d'un logement pour obtenir l'enregistrement à l'état civil, l'obligation d'avoir un permis de séjour pour pouvoir épouser un citoyen italien et envoyer de l'argent à sa famille du pays d'origine, l'obligation d'un test de langue italienne comme une condition *sine qua non* pour l'obtention d'un permis de séjour, l'annulation à l'état civil des sans-domicile fixe, la création d'un registre national et l'extension jusqu'à 180 jours de la durée de séjour dans les centres d'accueil pour l'identification et l'expulsion.

En fin de compte, ces normes proposent un modèle de citoyenneté fondé sur le *Jus sanguinis* qui ne répond pas à la réalité du caractère multiculturel de la société italienne, dont les caractéristiques sont bien illustrées par les données sur les immigrants en Italie fournis annuellement par l'ISTAT et par le Dossier statistique sur l'Immigration, publié par Caritas/Migrantes. Ces données nous montrent la stabilisation progressive des citoyens étrangers dans notre pays, la croissance du nombre d'enfants d'immigrants qui sont nés ou vivent encore en Italie, l'impact considérable de la main-d'œuvre étrangère sur notre économie. La réalité plaide, donc pour une révision de la législation sur la citoyenneté en remplaçant le *jus sanguinis* par le du *jus soli*, avec l'acquisition automatique de la nationalité par ceux qui sont nés en Italie, la reconnaissance du droit des migrants à participer à la vie de la communauté où ils résident (le droit de vote au moins administratif), la promotion de politiques d'inclusion sociale plus pertinentes pour tout le monde, y compris les migrants. En ce sens, le débat est encore bien vif aujourd'hui et le parcours vers la solution interfère avec différents domaines et niveaux de gouvernance, tout en étant fortement influencé par une série de « fractures » qui ont caractérisé l'histoire récente. Parmi celles-ci, revêtent une importance particulière, d'une part, les crises économiques et financières depuis 2008, les répercussions de ce qui a mis en évidence la fragilité du modèle de développement d'une grande partie des pays occidentaux, en particulier ceux appartenant à l'euro et au contexte méditerranéen, et d'autre part les effets du

« printemps arabe » qui a commencé en Tunisie en décembre 2010, et qui a balayé les méthodes et les règles habituelles de l'ordre international.

Figure 5 : Ressortissants non communautaires en situation régulière, selon la région d'installation et la zone géographique d'origine (%) au 1er janvier 2011



Source : ISTAT.

3.2 Le processus d'intégration : le rôle des régions italiennes et le poids des aspects culturels, religieux et d'identité

En Italie, si c'est le gouvernement qui doit décider du mode d'acquisition de la citoyenneté, la plupart des droits qui donnent de la substance à la citoyenneté relèvent des compétences des régions¹⁵. Il s'agit des questions liées aux droits tels que les services sociaux, le logement, les soins de santé, d'éducation, de formation et l'insertion au marché de l'emploi, en faisant ressortir toute la dimension «sociale» de la «citoyenneté régionale» et son importance dans les processus d'intégration. Toutefois, dans le cas de l'Italie, la séparation des compétences en ce qui concerne l'immigration, entre l'Etat, les régions et les autorités locales a conduit à des politiques divergentes et, en général, à une fragmentation de la protection des droits des migrants. Les mêmes différences au niveau économique, culturel, social et d'organisation entre les régions déterminent, en outre, un degré différent d'intégration des personnes étrangères sur le territoire italien. À cet égard, l'enquête du rapport annuel du Conseil National de l'économie et du travail

¹⁵ Si la «citoyenneté» - à la suite du renversement de la répartition des compétences entre Etat et Régions de la loi cost. n° 3 de 2001 - est attribuée spécifiquement par l'Etat en raison du lien entre la souveraineté et les moyens d'acquisition de la citoyenneté, la plupart des droits prescrits par la Constitution comme inviolables, en remplissant le contenu de la notion de citoyenneté, sont couverts par les compétences régionales.

« Indici di integrazione degli immigrati in Italia », sur les potentialités des régions italiennes et des provinces dans le processus d'intégration est significative. Il s'agit surtout de l'intégration sociale, avec une importance particulière accordée à l'éducation de la deuxième génération, et au travail. En ce sens, les informations incluses dans le VIII Rapporto¹⁶ de février 2012, montrent que ce sont les régions du centre et du nord de l'Italie qui offrent aux étrangers l'indice potentiel le plus élevé d'intégration. Il se trouve justement que ces régions sont celles où il y a le plus grand nombre de communautés différentes, y compris la communauté marocaine (Figure 5).

La connaissance du potentiel, comme le décrit cette enquête à travers les données statistiques et les comparaisons entre les différentes régions du pays, devient alors une ressource cruciale pour l'élaboration des politiques visées et pour vérifier l'efficacité de celles mises en œuvre. Le rapport confirme en effet à quel point l'engagement des institutions locales et de la société civile à l'égard de l'intégration des immigrés et de leurs familles sont décisifs pour la cohésion sociale dans les quartiers, les écoles, les services publics, au travail, dans les lieux des relations personnelles, du dialogue et de la connaissance. En effet, durant ces dernières années, dans de nombreuses régions, provinces et municipalités, en commençant par ceux du nord et du centre de l'Italie, on a enregistré, par rapport au passé, une inversion de tendance qui a conduit à repenser et réorganiser les structures et services en considération des besoins exprimés par ceux qui, comme les immigrants, ont des systèmes linguistiques culturels, symboliques et d'identité, différents de ceux de la société d'accueil. Si d'une part, celui-ci a permis l'activation des opérations d'information, de formation, de sensibilisation et d'orientation dans les provinces qui reçoivent la plus grande part des résidents étrangers¹⁷, d'autre part il a eu le mérite d'attirer l'attention sur les poids que les aspects culturels, religieux et identitaires peuvent jouer dans les parcours bidirectionnels (par le migrant dans la société d'accueil et vice versa) d'intégration. Le multiculturalisme et l'intégration sont, évidemment, des phénomènes complexes et en constante évolution. Ils doivent, par conséquent, être également analysés et compris dans leur aspects sociaux, anthropologiques et psychologiques, en particulier ceux qui impliquent des changements significatifs sur les plans cognitif et émotionnel des individus, qu'ils soient immigrants ou

¹⁶ Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro, Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali-Direzione Generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione, VIII Rapporto, Indici di integrazione degli immigrati in Italia, attrattività e potenziale di integrazione dei territori italiani, Roma, 16 febbraio 2012.

¹⁷ Le premier signal d'une attention particulière aux politiques sociales en matière d'immigration a été la récupération et l'engagement des ressources nationales et régionales, principalement par le Fonds européen pour les réfugiés (FER) et le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (Fei). Plus précisément, le Ministère de l'Intérieur, Département des libertés civiles et de l'immigration, identifié par l'UE comme l'autorité responsable pour l'Italie, a alloué pour la période 2007-2013, les fonds du FER et FEI pour financer des projets de capacity building pour créer des situations d'accueil durables pour les bénéficiaires et promouvoir les meilleures pratiques en matière de droit d'asile et d'intégration. En particulier, le budget total du Fei dans les années 2007-2013 a été de 825 millions d'euros, dont 768 millions répartis entre les États membres sur la base de critères qui prennent en compte le nombre de ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'État membre et 57 millions pour les actions communautaires. Dans ce contexte, le total des ressources financières allouées à l'Italie, pour toute la période s'élève à environ 103 millions d'euros.

natifs. Dans cette perspective, il est important d'examiner les concepts liés au sens de sa propre identité, avec une référence particulière aux jeunes, afin de prévenir les attitudes de peur et de renforcer les attitudes d'intérêt et l'empathie envers la diversité, en aidant les opérateurs à travailler dans des contextes qui peuvent faciliter la compréhension interpersonnelle et interculturelle en général.

Dans cette optique, et en ce qui concerne la communauté marocaine en Italie, le récent rapport de recherche du Centre d'études Fieri (Forum international et européen de recherche sur l'Immigration)¹⁸ qui analyse de manière comparative les communautés d'origine nord-africaine dans la région du Piémont, nous semble être particulièrement significatif puisqu'il est en accord avec les résultats d'autres études menées dans différentes régions. En particulier, la recherche, inspirée par les événements du « Printemps arabe » et par une nouvelle importance de l'Afrique du Nord sur la scène internationale, a voulu mettre l'accent sur deux communautés de l'ancienne tradition migratoire en Italie, la marocaine et l'égyptienne. L'objectif était de voir comment ces deux communautés se sont transformées au cours du temps et comment elles sont placées en face de leurs pays d'origine, qui vivent une phase de rapides changements. Tout ceci en faisant une comparaison entre la première et la deuxième génération d'immigrants. L'image qui émerge est complexe. Les options ne peuvent pas être réduites à une simple opposition entre d'un côté les jeunes qui continuent à marcher sur la voie tracée par les pères et de l'autre les jeunes qui se rebellent contre l'emprise et le modèle parentaux : les choix identitaires sont beaucoup plus larges, avec des pistes de réflexion et d'adaptation des valeurs et des normes au contexte italien/européen. En ce sens, l'exemple de la religion peut être significatif puisque les positions des immigrants en face d'elle semblent multiples. Pour certains, la religion devient seulement la référence à la famille, à un *humus* culturel dans lequel on a grandi, avec un rapport d'une certaine intensité jusqu'à l'adolescence, puis en prise d'une certaine distance. Dans ces cas, être musulman est une petite pièce du *puzzle* identitaire. La langue, mais surtout le rôle et la perception des personnes âgées, qui sont de plus en plus présents dans la communauté marocaine, représentent autant de liens identitaires et sociaux. Pour d'autres, cependant, l'être musulman est un élément essentiel de l'identité, parfois en contraste avec la génération des parents qui a plutôt développé une religiosité plus privée et peu visible. Ce qui est remarquable c'est le choix des filles à porter le voile, et à rendre explicite une appartenance, qui est encore - après plus de trente années de migration - porteuse de discriminations. La comparaison entre les générations met également en évidence la grande capacité de réflexion des jeunes, notamment ceux ayant des niveaux d'instruction plus élevés. Cette capacité de réflexion est mise à contribution pour comprendre les défis auxquels ces jeunes sont confrontés, en tant qu'enfants d'immigrés, pour percevoir les différences entre eux et leurs parents en matière d'éducation et de socialisation, car ces derniers ont évolué dans un contexte différent où l'appartenance culturelle, religieuse et nationale ont fusionné pour devenir en même temps un *unicum* indistinct au sein de la communauté et un élément distinctif par rapport à l'interaction avec le monde extérieur. Aujourd'hui tout a changé notamment le rapport différent que les parents et les jeunes ont avec l'autre côté de la Méditerranée. En particulier, les événements

¹⁸ Cingolani P., Ricucci R. (éd.), Rapport de recherche Fieri « TRANSMEDITERRANEI. Le collettività di origine nordafricana in Piemonte, tra continuità e cambiamento », mars 2013.

d'Afrique du Nord ce sont, en général, peu reflétés sur la vie quotidienne des Marocains ; Mais, avec la difficile situation économique de la société d'accueil, ces événements ont plutôt, mis en valeur le rôle des associations, en particulier pour les jeunes lié à l'utilisation des technologies et des réseaux sociaux. En fin de compte, semble s'affirmer une sorte de transnationalisme parce que les jeunes Marocains de la deuxième génération, tout en maintenant des liens étroits avec leur pays d'origine, se sentent souvent complètement italiens, mais rêvent d'un avenir dans d'autres pays européens ou outre Atlantique, où leurs compétences peuvent être mieux valorisées et encouragées. Les parents ont, toutefois, peur des problèmes économiques et sociaux croissants en Italie, mais en même temps ont des difficultés à imaginer un avenir dans les pays d'origine.

3.3 Migrations, développement et coopération : les accords bilatéraux Italie - Maroc

Le cadre décrit jusqu'ici selon les résultats de la recherche Fieri, nous indique la nature des migrations contemporaines à une époque de développement extraordinaire des moyens de communication et d'intensification des processus sociaux et culturels transnationaux. Même les jeunes Marocains partent et reviennent, en gardant les contacts avec le pays d'origine et avec les membres de leur «communauté» résidants dans d'autres pays d'accueil avec une grande facilité. Par conséquent, dans une perspective de court et moyen termes, et en raison du changement dans le mode de production, de la crise économique qui persiste dans la société d'accueil et, donc, dans le monde du travail, l'émigration peut devenir de moins en moins un déplacement définitif et se transformer en une série de séjours intermittents, en particulier dans le cas de la proximité géographique entre pays d'origine et d'accueil. En parallèle, le développement et le maintien des liens sociaux et des intérêts dans différents espaces politiques, économiques et sociaux, développement potentiellement facilité par l'utilisation de plus en plus large des technologies d'information et de communication, peut offrir de nouvelles opportunités pour les individus immigrés. La mise en place de réseaux socioprofessionnels dans les pays d'accueil peut aider d'une part à améliorer les compétences des expatriés, de l'autre à nourrir la diffusion de l'innovation et de la connaissance entre les pays d'origine et d'accueil des migrants. Cela est conforme aux objectifs du développement durable en Méditerranée et devrait consolider le parcours déjà entamé avec les accords de coopération. En particulier, les accords avec les pays tiers de l'UE sont un outil essentiel pour renforcer la coopération internationale sur les questions migratoires avec les principaux pays d'origine des flux vers l'Italie. Cette coopération devrait avoir comme objectif de mieux gérer l'entrée des travailleurs étrangers et les mécanismes de rencontre entre offre et demande de travail de ceux-ci avec des entreprises italiennes. Les accords visent le renforcement de la coopération dans la gestion des migrations pour motifs de travail avec la mise en place d'un système de gestion régulée des flux migratoires, à travers la connexion entre les institutions. Ils assurent la sécurité et la transparence pour renforcer les mécanismes de sélection d'une main-d'œuvre étrangère qualifiée et répondant aux besoins du marché du travail italien. Ils activent des programmes de formation professionnelle et de langue italienne permettant d'avoir un accès préférentiel au travail et de partager les instruments techniques (listes de

travailleurs, standards de la formation) pour une gestion du phénomène basée sur un langage commun entre les pays d'origine et le pays de destination. Ce type d'accord a été établi par la Direction Générale de l'immigration et des politiques d'intégration du Ministère du Travail et des Politiques Sociales italien, avec des pays comme l'Albanie, l'Égypte, la Moldavie et le Sri Lanka, et le Maroc, l'accord ayant été signé à Rabat, au mois de novembre 2005. Cet accord reflète bien l'approche globale développée la même année par l'Union Européenne pour gérer la migration, avec des actions prioritaires liées à la Méditerranée et l'Afrique. Il faut dire que l'approche globale a émergé dans un contexte caractérisé par un discours politique qui met largement l'accent sur une augmentation de l'immigration clandestine en provenance d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord, puis d'Europe. Elle fournit un solide partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination, axé sur trois domaines : la gestion de la migration légale, la lutte contre l'immigration clandestine et, enfin, la promotion du lien entre migration et développement. En pratique, le cadre politique et juridique qui se dégage des mesures et des programmes qui seront adoptés ultérieurement¹⁹ reflète l'interaction entre deux logiques, celle relative à la sécurité et celle préventive. En ce qui concerne la sécurité, il s'agit d'une part d'exporter et de partager avec les pays d'origine et de transit les instruments classiques de contrôle de l'immigration à travers divers moyens (le contrôle des frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le trafic de migrants ainsi que la capacité à gérer les migrations) et, d'autre part, de promouvoir des mesures visant à faciliter le retour des demandeurs d'asile et des immigrants illégaux dans les pays tiers. En ce qui concerne, toutefois, la logique préventive, celle-ci se reflète à travers les mesures destinées à «traiter» les causes profondes de la migration par le co-développement, ce qui signifie le partenariat avec les pays africains dans le développement des régions d'origine afin d'éviter l'émigration à long terme. Les mesures sont relatives à la réglementation et la libéralisation du mouvement des immigrants et des résidents, notamment les plus qualifiés et détenteurs de capitaux qui, à travers les transferts de fonds pour des investissements productifs et le transfert de compétences accumulées au cours de la migration, peuvent contribuer au développement de leur pays, à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois afin de réduire l'incitation à émigrer. D'autre part, la coopération italienne a montré depuis plusieurs années un vif intérêt pour le thème de la migration, de manière à en faire un axe fondamental de sa stratégie pour la période 2009-2011. Cette stratégie était une réponse à la fois au passage délicat du Maroc de pays traditionnellement d'émigration à un pays de transit et d'immigration, et au nouvel intérêt accordé au lien entre migration internationale et développement, ce qui a alimenté un débat important au niveau national et régional. En particulier on a cherché à mettre en évidence la relation synergique entre la diaspora des Marocains à l'étranger et les régions d'origine des flux migratoires. Le migrant régulier devient une ressource pour la communauté de départ et de destination, en vue de développer les intérêts des deux réalités de l'émigration et de l'immigration. Dans ce sens, le bureau de coopération à Rabat est leader d'un groupe thématique, consacré au thème «Migration et développement», dans le dialogue entre les pays européens sur la coopération au Maroc et est désormais aidé dans sa gestion de ce dossier par

¹⁹ Kabbaji L., op.cit.

l'Agence espagnole de coopération internationale (AECID). Plus précisément, le programme de coopération italienne promu par le ministère des Affaires étrangères, s'adresse non seulement à certains domaines clés de la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales les plus défavorisées du Maroc (y compris l'approvisionnement en eau potable, la santé, la micro-finance), mais aussi vers le binôme migration/développement avec une référence particulière aux questions relatives aux enfants. Il est également important de rappeler ici que la Coopération italienne accorde une attention accrue et des ressources au développement de la «coopération décentralisée», en générant des activités de coopération menées par les autorités locales italiennes (régions, provinces, municipalités), en partenariat avec les organismes similaires des pays en développement (partenariat territorial, transfrontalier, proximité, etc.) avec la participation de la société civile sur place. Il est reconnu, en effet, à cette forme innovante d'aide au développement, caractérisée par sa large participation populaire et la réciprocité des avantages, une valeur ajoutée très spécifique et significative pour la coopération gouvernementale ou celle des organisations non-gouvernementales (ONG). En effet, la promotion du développement socio-économique local peut créer l'environnement de la participation, le partage, l'échange des connaissances, des langues et des cultures, ce qui pourrait aider, à ce stade de la crise, à la (re) construction de la citoyenneté et de la communauté. Il est cependant clair que l'efficacité de la coopération décentralisée dépend fortement de deux facteurs. Il y a d'une part la capacité des gouvernements locaux à s'engager et à établir des partenariats actifs entre les forces vives participatives de leurs territoires et les diverses communautés des résidents immigrés et, d'autre part, la capacité du gouvernement à fournir les ressources et les talents aux organismes locaux (cadres) qui vont guider, coordonner et cofinancer des projets individuels, en évitant la dispersion, la duplication et la fragmentation.

Conclusion

À l'issue de cette analyse, on a montré comment la communauté marocaine évolue, depuis les années 1970, entre les principaux protagonistes du phénomène de la migration en Italie, notamment en raison de « l'adoption de politiques d'immigration restrictives par les pays de l'Europe centre-septentrionale » (qui constituaient auparavant une destination privilégiée de la migration africaine), à la suite de la crise pétrolière de 1973 et surtout durant les années 1980-1990.

Durant la période 2001-2010, la population marocaine en Italie a plus que doublé, même si l'on constate que le *trend* durant les quatre dernières années a changé : pendant les trois premières années qui ont suivi la crise (2008-2010), le nombre des résidents étrangers a augmenté de 55,5% et celui des Marocains de 31,8%.

Dans l'examen des caractéristiques des parcours migratoires de la communauté marocaine en Italie, on observe un passage de la temporalité à la permanence (avec une incidence élevée de la deuxième génération). On remarque aussi le passage d'une phase de mouvements transfrontaliers à une stabilisation dans les villes et les industries du Nord. La communauté marocaine révèle aussi une polarisation du genre plus équilibrée en comparaison avec les autres immigrés d'Afrique du Nord et tous les immigrés d'origine africaine. La population marocaine est plus

jeune comparée à la totalité des ressortissants des pays non communautaires. Le principal motif de séjour reste le travail par rapport aux autres motifs en 2008 et 2009, alors qu'en 2010 c'est le regroupement familial qui prend de l'importance. À cet égard, une donnée intéressante concerne la répartition par genre de l'emploi où il y a eu une forte polarisation : la part des hommes atteint presque 78%. Autre donnée fondamentale qui caractérise la communauté marocaine, en particulier les hommes, est le poids du travail autonome : près de 55.000 sont propriétaires d'entreprises, 37.000 sont des artisans et 12.000 des commerçants. Dans ce cadre, les politiques migratoires semblent être encore basées sur une philosophie qui considère les immigrés comme des «travailleurs invités», que d'autres pays ayant une longue tradition d'immigration, comme l'Allemagne, ont déjà surmonté en mettant l'accent sur l'intégration. En fait, ce n'est qu'après la reconnaissance de l'égalité des chances des étrangers en matière de logement, emploi, éducation, santé et participation politique, que sera posée la base pour une insertion digne. Pour ce qui concerne surtout le travail, il faut dépasser le modèle d'intégration subalterne de type fonctionnel-utilitariste, qui confine les immigrés dans des secteurs et des fonctions moins gratifiants. Cependant, au cours des dernières années, il faut mettre en évidence l'important rôle joué par les régions et les autres organismes locaux pour renverser cette tendance à travers des programmes et des normes spécifiques, même si c'est avec des modalités et des ressources différentes selon les régions, et souvent en contradiction avec celles nationales.

On peut espérer que les indications provenant de la Cour européenne des Droits de l'Homme, à propos de l'égalité des chances²⁰, ou les sentences prononcées par la Cour de Justice du Luxembourg à l'attention de chacun des États membres de l'UE puissent aider dans ce sens. Ces lignes directrices juridiques ainsi que la coopération décentralisée entre les territoires et les communautés peuvent rendre plus concret l'impact des droits et du développement sur les aspects fondamentaux de la vie des immigrés. De la même façon, ils peuvent contribuer à mieux répondre aux difficiles tâches qui nous attendent dans des sociétés en crise, mais de plus en plus marquées par la présence et le rôle des ressortissants étrangers. Pour cette même raison, ensemble, nous pouvons collaborer à mettre en place le scénario d'un avenir interculturel et durable.

Bibliographie

- Allasino E., (1991), *Verso una società multi-etnica: difficoltà verso gli immigrati*, Animazione sociale n.5.
- Appadurai A., (2004), *The capacity to aspire: culture and the terms of recognition*, dans *Culture and Public Action*, Stanford University Press.
- Ambrosini M., Berti F., (éd.), (2002), *Immigrazione e lavoro*, Sociologia del lavoro, n. 89.
- Ambrosini M., (2001), *L'immigrazione operosa: i faticosi sentieri dell'integrazione*, Aggiornamenti sociali, n.12.
- Barozzi C., (1996), *Una società multiculturale*, Imput.
- Bettini M., Barbero A., (2012), *Straniero, l'invasore, l'esule, l'altro*, EncycloMedia Publishers.
- Bichi R., G. G. Valtolina (éd.), (2005), *Nodi e snodi. Progetti e percorsi di integrazione degli stranieri immigrati*, Fondazione Ismu, Franco Angeli, Milano.

²⁰ Medda-Windischer R., Nuove minoranze. Immigrazione tra diversità culturale e coesione sociale Cedom, Padova, 2010.

- Berriane M. et A. Hnaka, (2002), Les entrepreneurs migrants au Maroc, dans La Méditerranée des réseaux. *Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Cesari Jocelyne (dir.), Paris, Maisonneuve et Larose/Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (coll. L'atelier méditerranéen).
- Bisogno E., (2008), *Quali dati ufficiali sull'immigrazione straniera in Italia: molte sfide, alcune priorità*, Unece Statistical Division.
- Caruso I., (2007), I flussi migratori. Gli aspetti politici e giuridici delle migrazioni nel Mediterraneo, in Malanima P. (a cura di), *Rapporto sulle economie del Mediterraneo*, ed. il Mulino, Milano.
- Caruso I., Greco S., (2010), *Migrazioni e politiche di cooperazione allo sviluppo nel contesto euro-mediterraneo*, dans Nike. La Rivista delle Scienze Politiche, 7, p. 3, 3-58.
- Caruso I., Greco S., (2011), *L'Africa mediterranea: nuovi assetti e migrazioni*, dans Rivista italiana di economia demografia e statistica, vol. LXV, n. 3-4, p. 71-78.
- Caritas Italiana, Fondazione E. Zancan, (2005), *Vuoti a perdere. Rapporto 2004 su esclusione sociale e cittadinanza incompiuta*, Feltrinelli, Milano.
- Caritas Migrantes, (2011), *Dossier Statistico Immigrazione 21° Rapporto*, Idos Edizioni.
- Cingolani P., Ricucci R. (éd.), (2013), *Rapport de recherche Fieri « TRANSMEDITERRANEI. Le collettività di origine nordafricana in Piemonte, tra continuità e cambiamento »*, mars.
- Cologna D., (2005), *Quale integrazione? Appunti per una metodologia critica del monitoraggio dell'integrazione*, Sinergia Magazine, Mutamento sociale n. 6.
- Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro, Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali-Direzione Generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione, (2012), VIII Rapporto, *Indici di integrazione degli immigrati in Italia, attrattività e potenziale di integrazione dei territori italiani*, Roma, 16 febbraio.
- Dal Lago A., (2004), *Non persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Feltrinelli, Milano.
- Data base Migra-EuroMed, (ed. Caruso I., de Pascale L., Marra A.), in www.issm.cnr.it
- Di Bella A., (2008), *Mondi Migranti nella città meridionale. Abitare inferiore, pratiche quotidiane e insicurezze urbane*, Bonanno.
- Faddloullah, (2007), Les Marocains d'Italie, in *Marocains de l'extérior – 2007*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, pp. 121-178
- Fargues P. and Fandrich C., (2012), *Migration after the Arab Spring*, MPC Research Report 2012/09, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute, Florence.
- Fondazione Leone Moressa, (2011), *Le rimesse in Italia nel 2010*, Aprile.
- Greco S., (2011) *Migrazioni e processi di urbanizzazione: aspetti dell'esperienza marocchina* in Bruno G. C. et alii /éd., *Percorsi migranti*, McGraw-Hill, Milano, p. 131-141.
- Greco S., (2012), *Il Mediterraneo carrefour tra migrazioni e sviluppo*, Cahiers de l'Institut des Études sur les Sociétés Méditerranéennes-Conseil National des Recherches-Naples, Quaderno ISSM n° 179.
- IOM, Centro studi e ricerche Idos, (2011), *Le migrazioni in Italia. Scenario attuale e prospettive*, Edizioni Idos, Roma, dicembre.
- ISTAT, (2009), *Misurare l'immigrazione e la presenza straniera: una sfida continua per la statistica ufficiale*, Roma.
- Kabbanji L., (2011), «Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest», *Études internationales*, vol. 42, n° 1, p. 47-71, in <http://id.erudit.org/iderudit/045877ar>.
- Marcelli F. (ed), (2013), *Immigrazione, asilo e cittadinanza universale*, Editoriale Scientifica, Napoli, .

- Medda-Windischer R., (2010), Nuove minoranze. Immigrazione tra diversità culturale e coesione sociale Cedom, Padova.
- Ministero del Lavoro e delle Politiche Sociali, (2012), La comunità marocchina in Italia, Rapporto.
- Mounir Salah, (1993), L'intégration récente du Tadla dans le système migratoire international, Revue de Géographie du Maroc 15 (1 et 2) pp. 3-26.
- Mounir Salah, (1995), De Fquih Ben Salah à Milan : L'émigration internationale marocaine vers l'Italie et ses effets sur les régions de départ. Géographie. Rabat, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Université Mohammed V Agdal. D.E.S. (en arabe).
- Noviello V., (2011), La valorizzazione degli immigrati in Europa attraverso le politiche di integrazione, dans Bruno G. C. et alii /éd., *Percorsi migranti*, McGraw-Hill, Milano.
- Scidà G., (2000), *Multiculturalismo e politiche migratorie*, Sociologia e politiche migratorie, n. 3.
- Sen A. K., (1994), *La diseguaglianza*, il Mulino, Bologna.
- Sen A. K., (2002), *Lo sviluppo è libertà. Perché non c'è crescita senza democrazia*, Mondadori, Milano.
- Scidà G., (1990), *Integrazione e culture*, Studi di sociologia, n. 4.
- Tognetti Bordogna M., (2012), *Donne e percorsi migratori. Per una sociologia delle migrazioni*, Franco Angeli.
- Tosi A., (2002), *Immigrati stranieri in Italia: dall'accoglienza alla casa*, European Observatory on Homeless, Bruxelles, Feantsa.

Chapitre 12

Les Marocains des Pays-Bas

Mohammed Refass

Introduction

Depuis la dernière édition des « Marocains de l'extérieur » en 2007, les tendances lourdes caractérisant la population d'origine marocaine aux Pays-Bas se sont certes maintenues. Cependant la nouvelle conjoncture marquée par la crise financière et économique n'a pas manqué d'agir sur les conditions de la présence des Marocains aux Pays-Bas comme dans le reste de l'Europe. Nous proposons donc de faire le point sur la situation des Marocains des Pays-Bas en passant en revue leur place dans le paysage migratoire et leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques. L'évolution de la politique migratoire néerlandaise et ses incidences sur la communauté marocaine feront l'objet d'un quatrième axe. Il s'agira enfin d'adresser la question de l'intégration de cette communauté à travers les volets éducatif, culturel et identitaire.

I. Place des Marocains dans l'immigration aux Pays-Bas

1.1 Au départ, une immigration de travail avec l'idée de retour

Les débuts de l'émigration marocaine vers les Pays-Bas datent des années 1960. Les premiers immigrés sont arrivés en transitant par la France ou la Belgique, puis de plus en plus directement du Maroc. Pour encadrer cette migration, une convention relative au recrutement d'ouvriers marocains est signée entre les deux royaumes en 1969.

En effet, à l'instar des autres pays d'Europe occidentale, les Pays-Bas connaissaient alors une période de forte croissance économique, dans la foulée de la reconstruction qui a suivi la fin de la seconde guerre mondiale. Les besoins en main d'œuvre appelaient des recrutements sous contrat au Maroc mais aussi directement aux Pays-Bas. Il s'agissait par conséquent d'une migration de travailleurs, pour la plupart peu qualifiés. Le travailleur invité (*gastarbeider*), tel qu'on l'appelle, était alors de sexe masculin, d'un niveau d'instruction très bas, pour ne pas dire analphabète et avait en projet de travailler pour faire vivre sa famille restée au Maroc et faire quelques économies pour pouvoir investir au pays et s'y réinstaller. Par conséquent, du côté néerlandais comme du côté marocain, cette migration était conçue comme étant fondamentalement temporaire. Pour le Maroc, elle permet de soulager la pression économique, sociale, voire politique dans les régions de départ et constitue une source de devises grâce aux transferts d'argent effectués par les émigrés au bénéfice de leurs familles restées sur place. Pour les Pays-Bas il s'agissait d'une migration de travail « *arbeidsmigratie* », source de main-d'œuvre relativement bon marché n'ayant pas vocation de s'installer durablement dans le pays. Aussi, en 1972, la population immigrée d'origine marocaine est d'à peine 21.760 personnes dont près de 96% d'hommes. La majeure partie (70%

environ) provenait de la région du Nord et du Nord-est du Maroc. Cependant, le déclenchement de la crise économique, consécutive au premier choc pétrolier de 1973, annonça le début d'un processus de changement de l'immigration.

1.2 Le paradoxe de la politique du retour : l'intensification de l'immigration

L'année 1973 marqua l'arrêt du recrutement de la main d'œuvre méditerranéenne en général. Mais parmi la population dite allochtone, Marocains et Turcs furent les premiers à être licenciés. Malgré les incitations offertes pour le retour des travailleurs immigrés dans leur pays, notamment à travers la mise en place du projet REMPLOD¹, l'émigration de retour des travailleurs marocains ne prit pas l'ampleur qu'avait connue par exemple l'émigration de retour des travailleurs espagnols à la fin des années 1960 et qui avait concerné plus de 70% d'entre eux. De moins de 600 en 1974, le nombre de retours atteignit à peine 2.480 en 1983 pour ensuite reculer progressivement à 1.373 en 1987. Par contre, le nombre d'entrées d'immigrants marocains ne cessa d'augmenter, dépassant les 10.000 en 1980 (Tableau n°1).

Tableau 1 : Solde migratoire et naissances de la population marocaine aux Pays-Bas (1974-1987)

Année	Immigration (entrées)	Emigration (retours)	Solde migratoire	Naissances
1974	3496	593	2903	960
1975	7941	665	7276	1280
1976	5666	816	4850	1610
1977	5814	823	4991	2030
1978	7234	923	6311	2370
1979	7727	1126	6601	2810
1980	10422	1281	9141	3130
1981	8499	1522	6977	3480
1982	6127	2480	3647	3710
1983	4999	2812	2187	3810
1984	4845	2656	2189	3960
1985	5827	1858	3969	3910
1986	6751	1746	5005	3980
1987	7180	1373	5807	4010

Source : D'après De Mas P., 1988

La baisse concerne aussi l'année 1976, consécutive à la récession économique qui a suivi le premier choc pétrolier. Mais les chiffres officiels des entrées en 1975 et 1976 sont en réalité gonflés par la régularisation de personnes en situation irrégulière, appelée mesure unique de régularisation « *Eenmalige regularisatie* ».

¹Abréviation pour « Réinsertion de Main-d'œuvre Emigrante et Promotion des Possibilités Locales pour le Développement ». Lancé en 1974 par le ministre néerlandais de la Coopération Internationale, J. Pronk, ce projet s'adressait aux travailleurs issus des pays méditerranéens pour les encourager à retourner dans leur localité d'origine pour y investir leur savoir-faire et leur argent, en contre partie d'un fonds de roulement fourni par le gouvernement des Pays-Bas.

Elle a permis à 15.000 personnes, dont notamment des Turcs et des Marocains, de régulariser leur situation et d'obtenir un statut légal. Dans ce cadre, entre mars 1975 et juin 1976, 4.204 Marocains obtinrent leur permis de séjour. La baisse concerne aussi le milieu des années 1980 qui a vu l'application très stricte des conditions d'admission des immigrés. Cependant, beaucoup de personnes sont restées dans une situation irrégulière faute de preuves lors des opérations de régularisation, surtout celle, très restrictive, qui a été menée en 1979-80.

De ce fait, le solde migratoire restera nettement positifs (Tableau 1). D'un peu moins de 3.000 personnes en 1974, l'excédent des entrées par rapport aux retours atteint son maximum en 1980 avec plus de 9.000 personnes, pour ensuite prendre, au-delà des fluctuations annuelles, une tendance à la baisse. Mais, progressivement, avec l'intensification du regroupement familial, les naissances prendront le relai comme facteur de croissance de la population d'origine marocaine des Pays-Bas.

1.3 Le regroupement familial : facteur de féminisation et de rajeunissement de la population marocaine immigrée aux Pays Bas

Le durcissement progressif de la politique migratoire, à partir du milieu des années 1970, imposa aux travailleurs immigrés le choix difficile entre rentrer au pays d'origine ou s'installer définitivement dans le pays d'accueil en procédant au regroupement familial. La plupart des travailleurs marocains aux Pays-Bas opta pour cette dernière option. Le regroupement familial a débuté un peu plus tardivement chez les Marocains en comparaison avec les Turcs, chez qui il a commencé à prendre de l'importance dès la fin des 1960. Mais ce retard est très vite rattrapé puisque dès le début des années 1970 le phénomène avait déjà acquis la même ampleur que chez les Turcs.

Généralement on distingue deux catégories de regroupement familial² : le regroupement familial primaire et le regroupement familial secondaire³.

Le regroupement primaire concerne les familles qui rejoignent les travailleurs immigrés originaux. Ce sont les membres des familles, déjà constituées au moment du départ du migrant vers les Pays Bas, qui viennent rejoindre le chef de famille parti au début tout seul. Il s'y ajoute les familles constituées au Maroc, dans les années 1960 à 1970, après l'émigration des travailleurs qui étaient alors célibataires. Le regroupement secondaire concerne globalement les personnes qui rejoignent, suite à un mariage, leur conjoint né ou immigré en bas âge en Hollande.

Ainsi, d'un phénomène à composante essentiellement masculine, l'immigration des Marocains au Pays Bas s'est progressivement féminisée. Dès 1973, le genre féminin représente, annuellement, plus de la moitié des immigrés marocains au Pays-Bas. Le maximum est atteint en 1983 avec 56,7%.

Durant la période 1977 à 1986, le nombre annuel de femmes marocaines mariées immigrées, au Pays Bas a généralement dépassé les 1.500 personnes, avec une pointe de 2.216 immigrantes en 1980. Si l'on exclut les enfants, la part des femmes dans l'immigration annuelle des Marocains d'âge adulte aux Pays-Bas durant

² De Mas, 1988.

³ Haffmans et De Mas, 1987, cité par De Mas, 1988

cette même période et à l'exception des années déviantes 1975-1976, dépassait les 55%, atteignant même 68,2% en 1977. Aussi, dès la fin de la décennie 1970, sur un peu plus de 60.000 Marocains installés aux Pays Bas, le tiers est déjà de sexe féminin. Cette féminisation de la population immigrée d'origine marocaine va de pair avec son rajeunissement consécutif à l'arrivée des enfants.

Tableau 2 : Immigration marocaine aux Pays-Bas par genre et grandes catégories entre 1973 et 1986 (en %)

Année	Immigrants masculins				Immigrants féminins				Total
	Chef de ménage seul marié	Chef de ménage seul non marié	Garçon accompagné	Femme chef de ménage	Femme mariée migrante seule	Epouse accompagnée	Femme non mariée	Fille accompagnée	
1973	11,7	8,6	25,9	15,2	14,2	0,6	3,6	20,2	100
1974	9,4	9,3	26	15	14,6	0,8	3,8	21,1	100
1975	32	25,8	15,2	8,2	5,9	0,4	1,7	10,8	100
1976	15,7	10,9	25,6	14,6	10	0,7	2,5	20	100
1977	6,5	7,6	32,4	16,9	9,6	0,5	3,3	23,2	100
1978	5,5	8,4	33,5	16,8	8	0,7	3	24,1	100
1979	5,8	9,9	32,6	15,5	7,4	0,6	4,4	23,8	100
1980	7,6	9	33,3	14,3	6,4	0,6	3,9	24,9	100
1981	7,3	10,4	30,4	15	7,3	0,5	4,9	24,2	100
1982	6,6	9,6	28,4	15,1	9,3	0,5	5,4	25,1	100
1983	8,3	10,3	24,7	13,7	12	0,8	6,3	23,9	100
1984	8,1	13,1	24,4	13,5	10,9	0,8	7,6	21,6	100
1985	8,1	14,2	24,7	13,3	9,6	0,6	7,5	22	100
1986	11,1	14,3	24,2	11,8	10,7	0,5	7,4	20	100

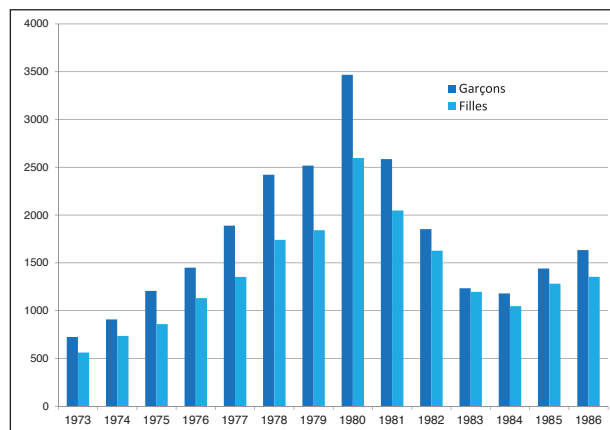
Source : D'après De Mas P., 1988

De 1973 à 1980 le nombre annuel d'entrées d'enfants accompagnés n'a cessé d'augmenter. Il est passé de 1.286 en 1973 à un maximum de 6.064 entrées d'enfants accompagnés en 1980. Durant la même période leur part dans le total des entrées d'immigrants marocains est passé de 46% à un peu plus de 58%. Il est à noter que ce regroupement familial a touché de manière sensiblement différente garçons et filles. Ces dernières sont relativement moins nombreuses. Le mariage au Maroc et les craintes de certaines familles d'immigrants de voir leurs filles adopter des modes de conduite occidentaux à l'image des hollandaises, considérés comme contraires à la tradition, ne seraient pas étrangers à cette différence.

Par la suite, le nombre et plus particulièrement la part des entrées d'enfants dans le cadre du regroupement familial tendra à diminuer en relation avec l'épuisement du stock d'enfants restés au Maroc, mais aussi en raison des restrictions de plus en plus difficiles érigées par le gouvernement néerlandais.

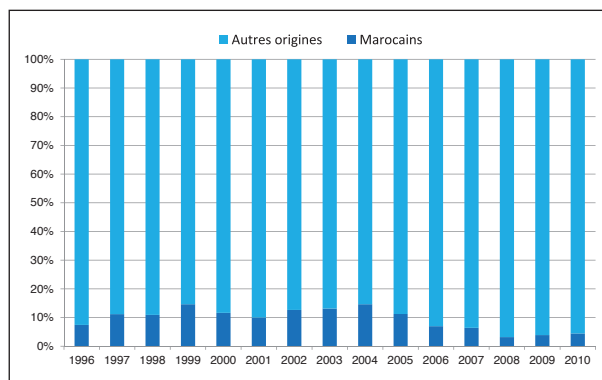
En effet, les nouvelles dispositions entrées en vigueur le 1er novembre 2004, durcissent les règles régissant le regroupement familial⁴. Les Marocains sont largement plus affectés par ces restrictions. Si le nombre total d'entrées aux Pays-Bas dans le cadre du regroupement familial depuis 1996 est resté à un niveau supérieur à 30.000 admissions par an (sauf entre 2004 et 2007), celui des Marocains a connu une chute vertigineuse, passant de 4.460 en 2003 à 1.597 en 2010. De ce fait, la part des Marocains dans les flux de regroupement familial s'est considérablement réduite, de près de 15% en 1999 à moins de 5% en 2010.

Figure 1 : Part des enfants accompagnés dans l'effectif total des entrées annuelles d'immigrants marocains aux Pays-Bas (1973-1986)



Source : Recalculé et élaboré d'après les chiffres avancés par De Mas, 1988.

Figure 2 : Evolution de la part des Marocains dans les flux d'immigrants aux Pays-Bas dans le cadre du regroupement familial (1996-2010)



Source: Elaboré d'après les données de Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/Heerlen, Statline, 11-10-2012

⁴ Voir la partie qui traite de la politique migratoire

1.4 Les Marocains dans le paysage migratoire néerlandais

Depuis 1980, les Pays-Bas reconnaissent qu'ils sont devenus un pays d'immigration. De fait, avec la baisse de la fécondité, et le vieillissement de la population, l'immigration est devenue inévitable pour assurer un accroissement de la population aussi faible soit il, voire simplement maintenir la population à un niveau stable. En effet, depuis 1980, le taux net de reproduction qui représente le nombre d'enfants de sexe féminin qu'une femme est susceptible d'avoir durant sa vie féconde est très en-deçà de la limite de remplacement des générations qui est de 1,2 filles par femme : ce taux est passé de 1,42 en 1950 à 0,85 en 2011. Par conséquent, l'accroissement naturel est devenu très faible ; en 2012, il a été d'à peine 0,21%. Grâce à la contribution du solde migratoire la croissance globale de la population s'est faite à un rythme légèrement supérieur, soit 0,28%. Aussi, bien que le changement soit minime, la part de la population d'origine néerlandaise, dite autochtone, se réduit face à celle de la population d'origine non néerlandaise, dite allochtone⁵. En particulier, les allochtones non occidentaux ont gagné un centième de part dans la population totale, passant de 10,6% à 11,6% en l'espace de cinq ans, de 2007 à 2012. Durant la même période, les allochtones occidentaux ont vu leur part augmenter de 8,8% à 9,3% (Tableau 3).

Parmi les principales nationalités étrangères présentes aux Pays-Bas, les immigrants marocains furent les derniers à venir s'y installer. Cependant, en nombre, les Marocains se sont très vite hissés au troisième rang, pour ensuite ravir la seconde place aux Surinamiens à partir de 2009, et arriver ainsi après les Turcs. Avec ces derniers, l'écart ne cesse de se réduire compte tenu du rythme d'accroissement relativement plus rapide de la population d'origine marocaine (Tableau 4). Ainsi, durant la période 2005-2012, le croît de la population d'origine marocaine a été de 14,9%, contre respectivement 5,27% et 9,5% pour les Surinamiens et les Turcs. Aujourd'hui, les Marocains ne représentent que 2,2% de la population néerlandaise totale. Mais ils constituent un peu plus du dixième de la population étrangère et plus de 18% de la population allochtone non occidentale des Pays-Bas.

⁵ Aux Pays-Bas, la classification de la population d'origine étrangère se fait selon les définitions opérationnelles suivantes :

Pays de naissance			Classification
de la personne	de la mère	du père	
A l'étranger	A l'étranger	A l'étranger	Première génération(1)
A l'étranger	A l'étranger	Aux Pays Bas	Première génération(1)
A l'étranger	Aux Pays Bas	A l'étranger	Première génération(1)
A l'étranger »	Aux Pays Bas	Aux Pays Bas	Autochtone
Aux Pays Bas	A l'étranger	A l'étranger	deuxième génération(2)
Aux Pays Bas	A l'étranger	Aux Pays Bas	deuxième génération (2)
Aux Pays Bas	Aux Pays Bas	A l'étranger	deuxième génération (3)
Aux Pays Bas	Aux Pays Bas	Aux Pays Bas	Autochtone

1) Classification basée sur le pays de naissance de la personne

2) Classification basée sur le pays de naissance de la mère

3) Classification basée sur le pays de naissance du père

Tableau 3 : Evolution des populations autochtones et allochtones des Pays-Bas (2007 -2012)

Population		Autochtones	Allochtones occidentaux	Allochtones non occidentaux	Total
2007	Effectif	13187586	1431954	1738452	16357992
	%	80,6	8,8	10,6	100,0
2008	Effectif	13189983	1449686	1765730	16405399
	%	80,4	8,8	10,8	100,0
2009	Effectif	13198081	1478396	1809310	16485787
	%	80,1	9,0	11,0	100,0
2010	Effectif	13215386	1501309	1858294	16574989
	%	79,7	9,1	11,2	100,0
2011	Effectif	13228780	1527774	1899245	16655799
	%	79,4	9,2	11,4	100,0
2012	Effectif	13236155	1 556 542	1 937 651	16730348
	%	79,1	9,3	11,6	100,0

Source: Pourcentages calculés d'après les chiffres du tableau n°8.

Tableau 4 : Effectifs des Populations totales et par origine aux Pays-Bas (2007-2012)

Population	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Population totale	16357992	16405399	16485787	16574989	16655799	16730348
Autochtones	13187586	13189983	13198081	13215386	13228780	13236155
Allochtones	3170406	3215416	3287706	3359603	3427019	3494193
Allochtones occidentaux	1431954	1449686	1478396	1501309	1527774	1556542
Allochtones non occidentaux	1738452	1765730	1809310	1858294	1899245	1937 651
Maroc	329493	335127	341528	349005	355883	362954
(EX) Antilles néerlandaises et Aruba	129965	131841	134774	138420	141345	143992
Suriname	333504	335799	338678	342279	344734	346797
Turquie	368600	372714	378330	383957	388967	392923
Autres allochtones non occidentaux	576890	590249	616000	644633	668316	690985

Source: Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 9-4-2013

Aujourd'hui, deuxième communauté allochtone aux Pays-Bas, la population d'origine marocaine a vu ses flux d'immigrants diminuer au fur et à mesure que se durcissent les conditions d'entrée aux Pays-Bas et dans l'Union Européenne en général. Ces flux qui représentaient plus de 8% des immigrants non occidentaux jusqu'au milieu des années 1990, n'en sont plus qu'à 5,12% à la fin de l'année 2011. Si en chiffres absolus le nombre d'immigrants marocains arrivés aux Pays-Bas a pratiquement stagné autour de 2500 par an entre 2005 et 2011, sa part par rapport à l'ensemble des flux d'immigrants a nettement reculé, passant de 2,6% à 1,6% durant la même période.

Tableau 5 : Population autochtone et populations allochtones en % de la population totale (2007-2012)

Populations	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Autochtone	80,6	80,4	80,1	79,7	79,4	79,1
Allochtones	19,4	19,6	19,9	20,3	20,6	20,9
Allochtones occidentaux	8,8	8,8	9,0	9,1	9,2	9,3
Allochtones non occidentaux	10,6	10,8	11,0	11,2	11,4	11,6
Maroc	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2
(EX) Antilles néerlandaises et Aruba	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Suriname	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1
Turquie	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Autres allochtones non occidentaux	3,5	3,6	3,7	3,9	4,0	4,1

Source : d'après les données in Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 9-4-2013

Tableau 6 : Part des Marocains dans les populations allochtones des Pays-Bas (2010-2012) en %

Origine	2010	2011	2012
Marocaine en % de la population allochtone totale	10,38	10,38	10,4
Marocaine en % des allochtones occidentaux	23,24	23,29	23,3
Marocaine en % des allochtones non occidentaux	18,78	18,73	18,7

Source : d'après les données in Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 9-4-2013

Tableau 7 : Flux annuels d'immigrants aux Pays-Bas, 2005, 2009-2011 (nombres en milliers)

Année, effectifs et origine	2005		2009		2010		2011	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Union Européenne (sans Pays-Bas)	26,3	28,5	52,0	35,5	58,4	37,8	64,1	40,0
Allemagne	5,3	5,7	8,3	5,7	9,4	6,1	9,2	5,7
Ex. Union Soviétique	2,8	3,0	4,3	2,9	6	3,9	6,2	3,9
Chine	3,2	3,5	4,8	3,3	5	3,2	5,9	3,7
Antilles Néerlandaises et Aruba	2,4	2,6	4	2,7	4,4	2,8	4,3	2,7
Royaume Uni	2,9	3,1	4	2,7	4	2,6	4,1	2,6
Turquie	3,4	3,7	4,1	2,8	4,5	2,9	4	2,5
Maroc	2,4	2,6	2,4	1,6	2,4	1,6	2,5	1,6
Suriname	2,2	2,4	2,2	1,5	2,1	1,4	2	1,2
Ex. Yougoslavie	0,9	1,0	1,2	0,8	1,3	0,8	1,4	0,9
Total immigrants	92,3	100,0	146,4	100,0	154,4	100,0	160,3	100,0

Source : CBS, Statistical Year Book, 2012.

Tableau 8 : Motif d'immigration aux Pays-Bas des Marocains et des autres populations allochtones, par genre, en 2011

Motifs	Total		Maroc		Suriname		Turquie	
	Allochtones							
Total	118452	100,0	2133	100,0	973	100,0	3460	100,0
Travail	47311	39,9	106	5,0	14	1,4	469	13,6
Asile	5675	4,8	57	2,7	11	1,1	79	2,3
Migration familiale	37889	32,0	1804	84,6	678	69,7	2285	66,0
Etudes	17496	14,8	51	2,4	68	7,0	501	14,5
Stage	2086	1,8	33	1,5	8	0,8	10	0,3
Autres motifs	7995	6,7	82	3,8	194	19,9	115	3,3
Hommes								
Total	59735	100,0	1094	100,0	374	100,0	2032	100,0
Travail	29687	49,7	87	8,0	8	2,1	375	18,5
Asile	3642	6,1	45	4,1	7	1,9	65	3,2
Migration familiale	14941	25,0	885	80,9	273	73,0	1287	63,3
Etudes	8042	13,5	34	3,1	27	7,2	227	11,2
Stage	278	0,5	7	0,6	2	0,5	2	0,1
Autres motifs	3144	5,3	36	3,3	57	15,2	76	3,7
Femmes								
Total	58717	100,0	1039	100,0	599	100,0	1428	100,0
Travail	17623	30,0	20	1,9	5	0,8	94	6,6
Asile	2033	3,5	12	1,2	4	0,7	14	1,0
Migration familiale	22948	39,1	919	88,5	405	67,6	998	69,9
Etudes	9453	16,1	17	1,6	41	6,8	274	19,2
Stage	1808	3,1	26	2,5	5	0,8	8	0,6
Autres motifs	4851	8,3	46	4,4	138	23,0	39	2,7

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 15-01-2013

L'analyse des motifs d'immigration montre que le regroupement familial est très prépondérant (84,6%), beaucoup plus d'ailleurs que chez les deux autres principales communautés allochtones que sont les Turcs (66%) et Surinamiens (69,7%). Même chez les hommes, le travail ne constitue un motif d'immigration que pour 8% des immigrants en 2011, contre 18% pour les Turcs.

2. Caractéristiques sociodémographiques

2.1 Evolution de la population d'origine marocaine aux Pays-Bas : rôle croissant de l'accroissement naturel

D'à peine 21.760 personnes en 1972, la population d'origine marocaine aux Pays-Bas en compte aujourd'hui 362.954. Durant la dernière décennie, le taux d'accroissement moyen annuel a oscillé autour de 2%. Avec le ralentissement de l'immigration, l'excédent naturel des naissances sur les décès constitue aujourd'hui le principal facteur d'augmentation de la population marocaine des Pays-Bas. Le solde migratoire, excédent de l'immigration par rapport à l'émigration, est d'à peine 126 personnes en 2010, ce qui représente moins de 2% du croît absolu durant cette année. C'est que bien qu'en légère augmentation, le flux d'immigration est largement compensé par l'émigration de retour qui a connu un pic de 4.100 émigrants en 2007, pour se situer aux environs de 3.000 en 2010.

Bien évidemment, cette croissance concerne très peu la première génération d'immigrés dont l'effectif stagne autour de 167.000 habitants. Son solde migratoire est largement compensé par les décès, en augmentation en raison du vieillissement progressif de cette catégorie, les naissances étant par ailleurs quasi nulles.

Tableau 9 : Evolution des indicateurs démographiques de la population totale d'origine marocaine au 1^{er} janvier, de 2006 à 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Population au 1 ^{er} janvier	323239	329493	335127	341528	349005
Croissance absolue	6254	5634	6401	7477	6878
Croissance en %	1,9	1,7	1,9	2,2	2
Naissances	8012	7711	7713	7444	7286
Décès	542	512	539	554	604
Excédent de naissances	7470	7199	7174	6890	6682
Immigration	2488	2249	2740	3037	3142
Emigration	4026	4100	3820	2730	3016

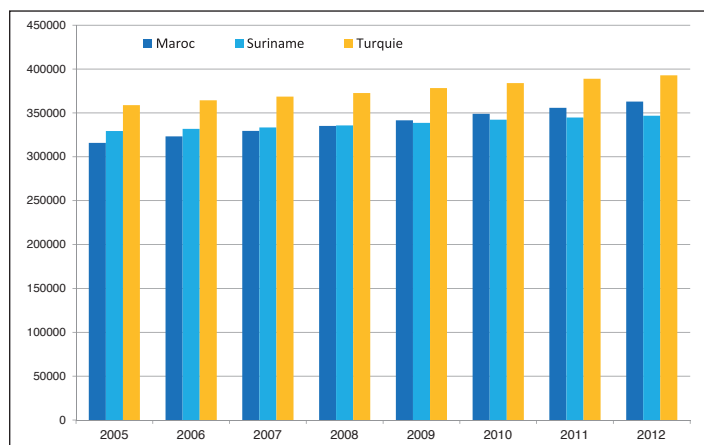
Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 31-10-2012

Tableau 10 : Evolution des indicateurs démographiques de la 1^{ère} génération d'origine marocaine au 1^{er} janvier, de 2006 à 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Population au 1 ^{er} janvier	168504	167893	167063	166774	167305
Croissance absolue	-611	-830	-289	531	302
Croissance en %	-0,4	-0,5	-0,2	0,3	0,2
Naissances	11	11	6	8	-
Décès	456	410	460	469	529
Excédent de naissances	-445	-399	-454	-461	-529
Immigration	2084	1720	2114	2381	2367
Emigration	2386	2249	2063	1494	1540

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 31-10-2012

Figure 3 : Evolution des trois principales populations allochtones non occidentales aux Pays-Bas (2005-2012)



Source : d'après les données in Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 9-4-2013

La croissance des effectifs de la deuxième génération est strictement imputable à l'accroissement naturel bien que l'effet de ce dernier soit légèrement atténué par un solde migratoire négatif, l'émigration ayant représenté entre le double et le quadruple du volume des immigrants. En 2010, ce solde est de 701 personnes (Tableau 11).

Tableau 11 : Evolution des indicateurs démographiques de la 2^{ème} génération d'origine marocaine au 1^{er} janvier, de 2006 à 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Population au 1 ^{er} janvier	154735	161600	168064	174754	181700
Croissance absolue	6865	6464	6690	6946	6576
Croissance en %	4,4	4	4	4	3,6
Naissances	8001	7700	7707	7436	7286
Décès	86	102	79	85	75
Excédent de naissances	7915	7598	7628	7351	7211
Immigration	404	529	626	656	775
Emigration	1640	1851	1757	1236	1476

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 31-10-2012

La conséquence du différentiel de croissance entre les populations des deux générations se traduit par l'augmentation progressive de la part de la deuxième génération dans la population totale d'origine marocaine installée aux Pays-Bas. Elle est passée de moins de 47% en 2005 à près de 54% en 2012. Ainsi, la deuxième génération représente aujourd'hui plus de la moitié des Marocains des Pays-Bas, nettement plus que dans l'ensemble de la population allochtone non occidentale où elle n'est encore que de 44,16% (Tableau 12).

Tableau 12 : Evolution de la part de la deuxième génération par rapport au total des populations allochtones et d'origine marocaine, au 1^{er} janvier de 2005 à 2012

Année	Population d'origine marocaine			Population allochtone non occidentale		
	Première génération	Deuxième génération	Part de la 2 ^{ème} génération	Première génération	Deuxième génération	Part de la 2 ^{ème} génération
2005	168400	147421	46,67	1024386	674656	39,70
2006	168504	154735	47,87	1019991	700059	40,69
2007	167893	161600	49,04	1014476	723976	41,64
2008	167063	168064	50,14	1017184	748546	42,39
2009	166774	174754	51,16	1034194	775116	42,84
2010	167305	181700	52,06	1055265	803029	43,21
2011	167607	188276	52,90	1069352	829893	43,69
2012	168214	194 740	53,65	1 082 001	855 650	44,16

Source: Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 25-4-2013.

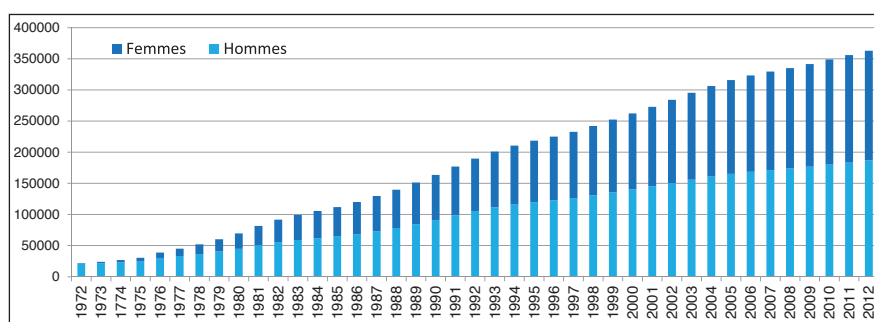
Tableau 13 : Troisième génération des 4 principales populations allochtones non occidentales aux Pays Bas, dont au moins un grand parent né à l'étranger, au 1^{er} janvier de 2000 à 2011

Année	Total 3ème génération non occidentaux		Turquie		Maroc		Suriname		Ex. Antilles néerlandaises et Aruba	
	Nombre		Nbre,	%	Nbre,	%	Nbre,	%	Nbre,	%
2000	26 058		1 350	5,2	685	2,6	12 174	46,7	5 383	20,7
2001	28 988		1 685	5,8	870	3,0	13537	46,7	6 082	21,0
2002	32 257		2 063	6,4	1 115	3,5	15 035	46,6	6 824	21,2
2003	35 593		2 513	7,1	1 393	3,9	16 573	46,6	7 510	21,1
2004	39 436		3 035	7,7	1 732	4,4	18 302	46,4	8 307	21,1
2005	43 483		3 623	8,3	2 148	4,9	20 064	46,1	9 174	21,1
2006	48 014		4 310	9,0	2 620	5,5	21 968	45,8	10 083	21,0
2007	53 190		5 101	9,6	3 200	6,0	24 251	45,6	11 045	20,8
2008	58 965		3 061	5,2	3 937	6,7	26 609	45,1	12 087	20,5
2009	65 633		7 191	11,0	4 777	7,3	29 358	44,7	13 287	20,2
2010	73 189		8 533	11,7	5 858	8,0	32 303	44,1	14 534	19,9
2011	81 425		10 018	12,3	7 047	8,7	35 564	43,7	15 923	19,6

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Statline 23-10-2012

Quant à la troisième génération d'origine marocaine, elle est encore la moins importante en comparaison avec les trois autres principales populations allochtones non occidentales des Pays-Bas, compte tenu du caractère relativement tardif de l'immigration marocaine. Elle ne représente en 2011 que 8,7% de l'ensemble de la troisième génération des allochtones non occidentaux, contre 43,7% pour les Surinamiens, 19,6% pour les Antilles et Aruba, et 12,3% pour les Turcs. Par rapport à l'ensemble de la population d'origine marocaine, elle représente encore moins de 2%. Cependant son poids ne cesse d'augmenter puisque ses effectifs ont été multipliés par 10 en onze ans, contre seulement 2,9 pour les Surinamiens et Antillais et 7,4 pour les Turcs (Tableau 13).

Figure 4 : Evolution de la population d'origine marocaine aux Pays-Bas (1972-2012)



Source: Elaboré d'après données de Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 20-3-2013

Tableau 14 : Nombre moyen d'enfants des ménages d'origine marocaine et des autres communautés non occidentales, par génération au cours des années 2000, 2004 et 2009

Pays d'origine	Première génération			Deuxième génération		
	2000	2004	2009	2000	2004	2009
Turquie	2,53	2,25	1,89	1,48	1,56	1,69
Maroc	3,25	3,25	2,88	1,65	1,90	2,04
Suriname	1,77	1,71	1,77	1,57	1,57	1,72
Antilles néerlandaises et Aruba	1,87	1,75	1,84	1,76	1,72	1,80
Allochtones non occidentaux	2,51	2,26	2,06	1,69	1,67	1,76

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Statline, 09-11-2012.

Cependant, qu'il s'agisse de la première ou de la deuxième génération d'origine marocaine, son comportement démographique se distingue de celui des Néerlandais de souche et même de celui des autres populations allochtones non occidentales (Tableau 13). En effet, le nombre moyen d'enfants par ménage enregistré entre 2000 et 2009 chez les ménages marocains est nettement supérieur à celui des autres communautés ; il oscille autour de 3 enfants par ménage chez la première génération et autour de 2 enfants par ménage chez la deuxième génération. Mais il y a certainement un changement dans le comportement procréatif chez cette

dernière comme l'indique un moindre nombre moyen d'enfants par ménage et un âge moyen plus élevé à la naissance du premier enfant (Tableau 14).

2.2 Evolution de la structure de la population d'origine marocaine

Constituée au départ à plus de 96% d'hommes, la structure par sexe de la population marocaine aux Pays-Bas tend progressivement vers l'équilibre, bien que le taux de masculinité reste encore relativement élevé par rapport à une population normale, les femmes représentant encore un peu moins de la moitié (48,5%) de la population d'origine marocaine en 2012. Cette transformation est la conséquence du regroupement familial et de la place de plus en plus importante prise par les deuxième et troisième générations nées aux Pays-Bas, dont la structure par sexe est plus équilibrée (Figure 4).

D'une façon générale, la structure démographique de la population marocaine diffère sensiblement de celle de l'ensemble de la population néerlandaise et de l'ensemble de la population des Pays Bas.

La part des jeunes de moins de 15 ans est nettement plus importante (plus de 30% pour les deux sexes) en comparaison avec celle des deux autres ensembles de populations (chez les Néerlandais de souche, respectivement 17,3% et 16,2% pour le genre masculin et féminin et 17,9% et 16,7% dans l'ensemble de la population des Pays-Bas). Cette situation s'explique par un accroissement naturel qui reste relativement élevé chez les Marocains, autour de 1,9% en 2010.

De même, les adultes de 15 à 60 ans sont légèrement mieux représentés (61,2% pour les hommes et 63,2% pour les femmes) que dans la population d'origine néerlandaise (60% pour les hommes et 57% pour les femmes) ou celle de l'ensemble des nationalités dans laquelle ils enregistrent respectivement 61% pour les hommes et 59% pour les femmes.

Figure 5 : Structure par âge et sexe de différentes populations marocaines et turques des Pays-Bas - 2012

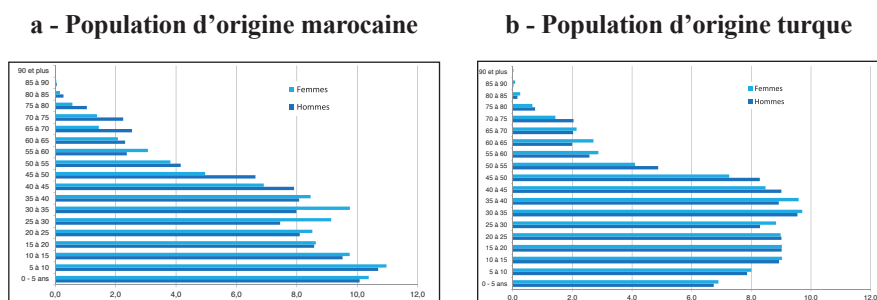


Figure 6 : Structure par âge de la première et de la deuxième génération d'origine marocaine aux Pays-Bas en 2011

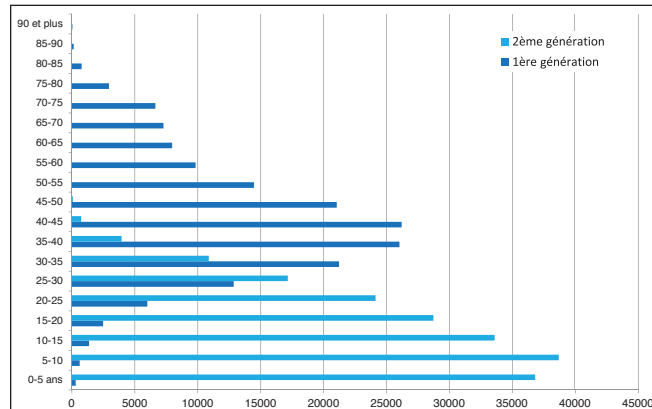


Figure 7 : Structure par âge de l'ensemble de la population des Pays-Bas

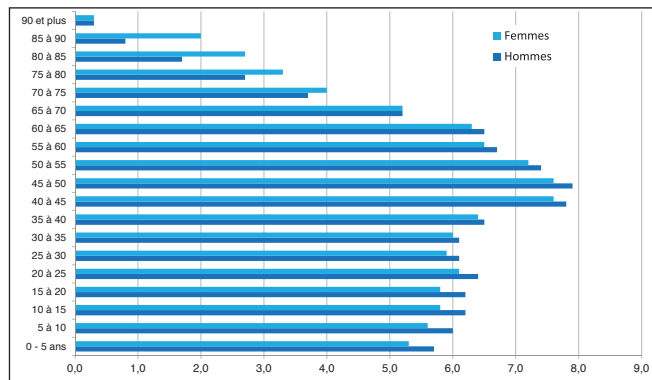
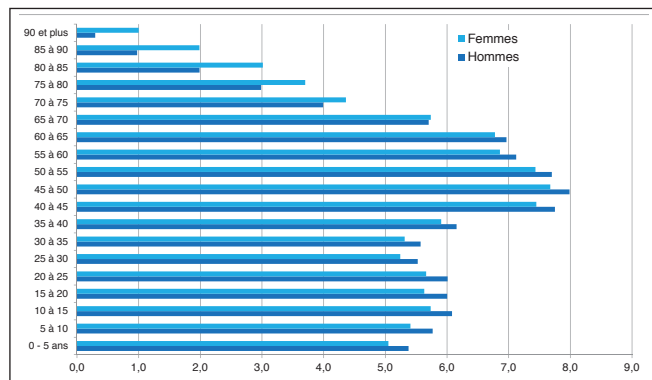


Figure 8 : Structure par âge de la population d'origine néerlandaise



Source: Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 20-3-2013

Quant à la population de 60 ans et plus, sa part est d'à peine 5,7% chez les femmes et 8,5% chez les hommes. Contrairement à ce que l'on constate en général dans d'autres populations, les femmes sont sous représentées. L'hypothèse d'un retour sélectif des femmes au pays, les hommes restant ou retournant périodiquement aux Pays-Bas pour disposer des pensions et services sociaux, est probablement l'une des raisons qui pourrait expliquer cette différence.

Cependant, dans l'ensemble, la structure de la population d'origine marocaine s'apparente beaucoup plus à celle de la population allochtone d'origine turque, bien que dans cette dernière la proportion des moins de 15 ans est relativement moins importante, contre une relative importance des 15-60 ans. Quant aux Surinamiens dont l'émigration a été plus précoce, le vieillissement est relativement plus prononcé. Des changements structurels s'annoncent avec l'arrivée de la seconde et de la troisième génération des Marocains des Pays-Bas.

Mais le caractère le plus saillant est que le vieillissement de la population d'origine marocaine est nettement moins important en comparaison avec la population néerlandaise de souche (23% et 26,6%) et la population totale des Pays-Bas (20,9% et 23,8%), voire même par rapport à la population du Maroc où les plus de 60 ans représentent déjà 9% de la population en 2012⁶.

En effet, la structure par âge de la deuxième génération de la population d'origine marocaine diffère radicalement de celle de la première génération. Chez cette dernière, les 35-50 ans sont majoritaires, avec 56% de la population, alors que pour la deuxième génération, les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 83% (83,4% pour le sexe masculin et 82,9% pour le sexe féminin). Bien entendu, les classes d'âge supérieures à 45 ans sont absentes, car elles correspondent aux 1970 du siècle dernier, soit avant le début du regroupement familial chez les immigrés marocains et l'apparition des premières naissances d'enfants d'origine marocaine aux Pays Bas.

2.3 La nuptialité

Dans l'ensemble, le célibat concerne autour de 56% de la population d'origine marocaine, 58% environ chez les hommes et 53% chez les femmes. Le divorce et le veuvage touchent relativement plus les femmes que les hommes (Tableau 15). En 2012 on a enregistré 7,2% de divorcées femmes contre 4,4% chez les hommes. La même année le veuvage concerne 2,1% de femmes contre 0,2% d'hommes.

Bien que les mariages mixtes aient quelque peu progressé parmi les Marocains des Pays-Bas, il reste que plus de 80% des mariages contractés se font avec un conjoint d'origine marocaine. C'est une caractéristique qu'on retrouve aussi dans la communauté turque. Par contre chez les Surinamiens, trois mariages sur dix seulement se font au sein de leur communauté. D'une manière générale, le mariage avec un conjoint issu du pays d'origine est parmi les rares opportunités d'immigration laissée à la portée des allochtones non occidentaux. On estime qu'un mariage sur dix est l'occasion de faire venir un conjoint aux Pays-Bas. Les mariages impliquant une personne d'origine marocaine avec un conjoint autochtone ou autre allochtone ne représentent chacun qu'environ 8%.

⁶ Voir www.hcp.ma, Structure (en%) par grands groupes d'âges de la population totale, urbaine et rurale : 1960-2050.

Tableau 15 : Etat matrimonial de la population totale d'origine marocaine, par sexe, entre 2005 et 2012 (en %)

	Années	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
Ensemble	2005	56,1	38,8	0,7	4,3	100,0
	2006	56,2	38,4	0,8	4,6	100,0
	2007	56,4	37,9	0,9	4,8	100,0
	2008	56,5	37,6	0,9	5,0	100,0
	2009	56,4	37,4	1,0	5,2	100,0
	2010	56,3	37,2	1,0	5,5	100,0
	2011	56,1	37,2	1,1	5,6	100,0
	2012	56,0	37,1	1,1	5,8	100,0
Hommes	Années	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
	2005	58,5	37,9	0,1	3,4	100,0
	2006	58,7	37,6	0,1	3,6	100,0
	2007	58,9	37,1	0,2	3,8	100,0
	2008	59,0	36,9	0,2	3,9	100,0
	2009	59,0	36,8	0,2	4,0	100,0
	2010	58,9	36,6	0,2	4,3	100,0
	2011	58,8	36,7	0,2	4,3	100,0
2012	58,7	36,6	0,2	4,4	100,0	
Femmes	Années	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
	2005	53,5	39,8	1,4	5,3	100,0
	2006	53,5	39,4	1,5	5,6	100,0
	2007	53,7	38,7	1,6	5,9	100,0
	2008	53,8	38,3	1,7	6,2	100,0
	2009	53,7	38,1	1,8	6,5	100,0
	2010	53,5	37,9	1,9	6,8	100,0
	2011	53,3	37,7	2,0	7,0	100,0
2012	53,1	37,6	2,1	7,2	100,0	

Source: Elaboré d'après les chiffres de Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 24-04-2013

2.4 La répartition spatiale de la population

La population des Pays-Bas est très inégalement répartie sur les quatre régions du pays. La région Ouest concentre près de la moitié de la population. Les deux régions Est et Sud en comptent chacune un peu plus de 21%. La région Est est la moins peuplée avec 10% environ.

La population d'origine marocaine est encore beaucoup plus inégalement répartie. La région Ouest à elle seule concentre près de 73% des Marocains des Pays-Bas. Elle est suivie de loin par la région Sud (15,93%) et la région Est (9,80%). La présence marocaine dans la région Nord est infime, avec moins de 1,5% (Carte 1).

Tableau 16 : Etat matrimonial de la 1^{ère} et 2^{ème} génération de la population d'origine marocaine, par sexe, 2005 et 2012 (en %)

Année	Genre	Première génération					Deuxième génération				
		Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Total
2005	Ensemble	22,170	68,841	1,378	7,610	100	94,877	4,560	0,005	0,558	100
	Hommes	26,575	67,159	0,211	6,055	100	97,126	2,640	0,001	0,233	100
	Femmes	17,066	70,791	2,730	9,413	100	92,559	6,539	0,008	0,894	100
2012	Ensemble	16,245	70,506	2,386	10,863	100	90,351	8,238	0,010	1,401	100
	Hommes	20,048	71,024	0,454	8,474	100	93,270	5,937	0,000	0,793	100
	Femmes	12,064	69,937	4,511	13,489	100	87,349	10,605	0,020	2,027	100

Source: Elaboré d'après les données du Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Voorburg/Heerlen, Statline, 24-04-2013

Au niveau provincial, 83,3% de la population d'origine marocaine se retrouve dans quatre provinces. Il s'agit de trois des quatre provinces de la région Ouest, à savoir Zuid Holland (30,97%), Noord Holland (27,37%) et Utrecht (13,8%), suivies de la province de Noord Brabant, relevant de la région Sud, avec 11,2%. Les provinces de Gelderland (région Est) et Limburg (région Sud) arrivent loin avec respectivement 5,71% et 4,71% seulement. Le reste des provinces se partagent les quelques 5% restant. Au total, à l'exception de la province d'Utrecht, population totale des Pays-Bas et population d'origine marocaine se concentrent dans les mêmes provinces (Carte 2).

Tableau 17 : Part des populations allochtones non occidentales et d'origine marocaine dans la population totale des quatre grandes villes des Pays-Bas, au 1^{er} janvier 2011 (en %)

Population	Amsterdam	La Haye	Rotterdam (ville)	Utrecht (Ville)
Allochtone non occidentaux	34,98	33,91	36,66	21,39
Maroc	9,05	5,58	6,51	8,85
Ex Antilles néerlandaises et Aruba	1,50	2,43	3,61	0,83
Suriname	8,83	9,47	8,67	2,44
Turquie	5,26	7,37	7,78	4,33

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 13-01-2012, tableau élaboré par la Fondation Hassan II

La prédilection des Marocains pour la région Ouest se manifeste aussi par leur grande concentration au niveau des quatre grandes villes qu'elle abrite, totalisant 46% de la population d'origine marocaine. Amsterdam vient en tête avec 70.604 résidents d'origine marocaine, soit près du cinquième de la population d'origine marocaine aux Pays-Bas (19,84%) et un peu plus de 9% de la population totale de la ville. Rotterdam vient en seconde position avec 39.713 Marocains, soit 6,51%

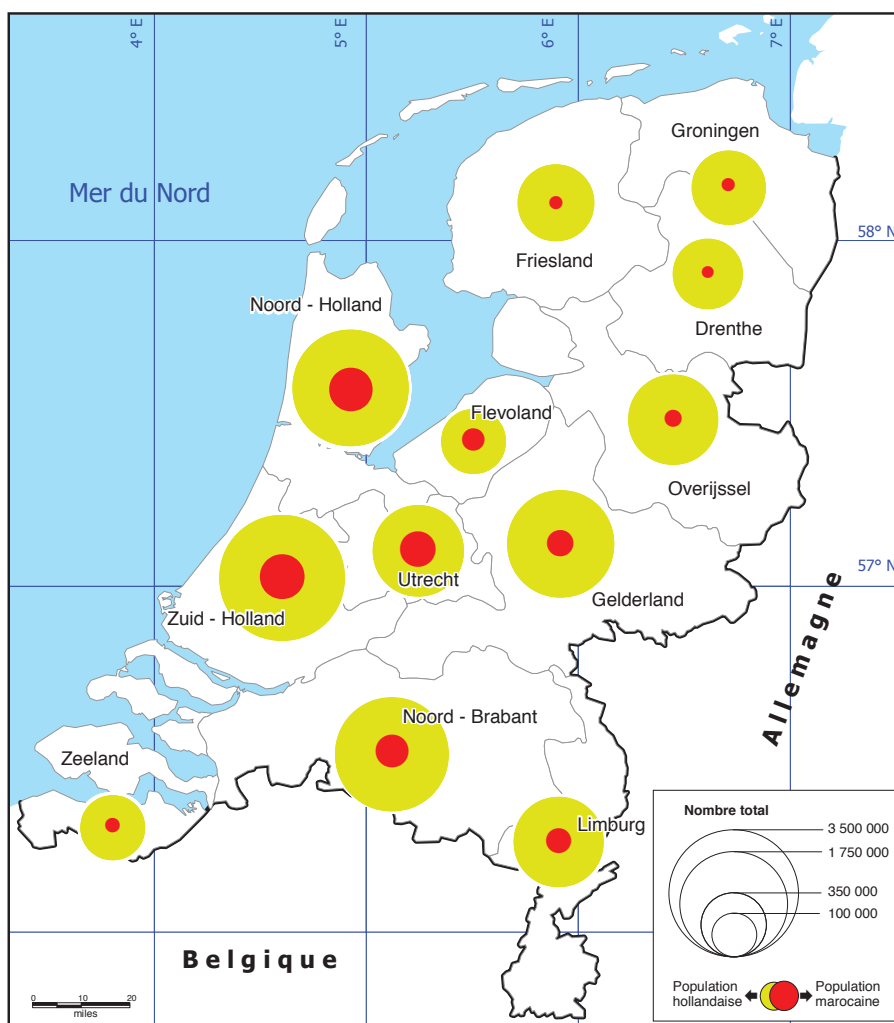
de la population de la ville et 11,16% des Marocains. La Haye et Utrecht sont à quasi égalité, abritant respectivement 27.623 et 27.550 Marocains, soit 5,58% et 8,85% de la population de chacune de ces villes.

Carte 1 : Distribution géographique des Marocains de Hollande



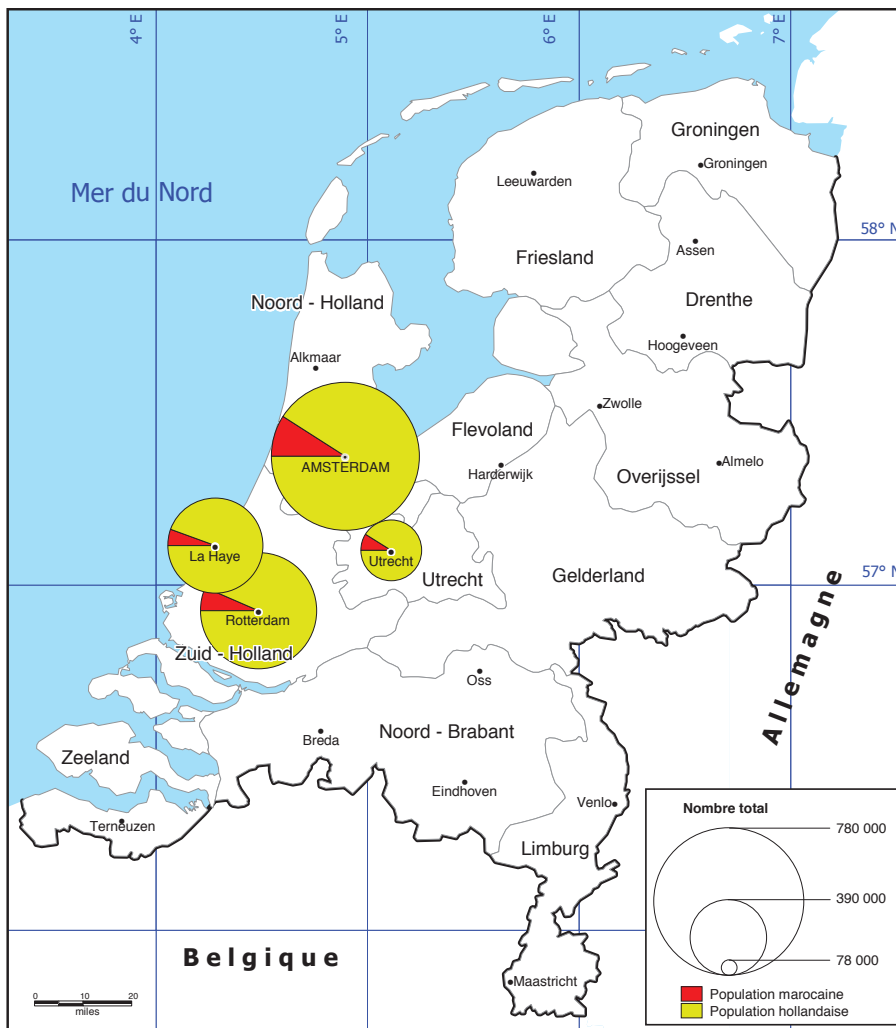
Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 13-10-2012, tableau élaboré par la Fondation Hassan II - Cartographie : A. Binane – CERGéo - 2013

Carte 2 : Répartition de la population d'origine marocaine et de la population totale des Pays-Bas par province, au 1^{er} janvier 2011



Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 13-10-2012, tableau élaboré par la Fondation Hassan II - Cartographie : A. Binane – CERGéo - 2013

Carte 3 : Part de la population d'origine marocaine dans la population totale des quatre grandes villes des Pays Bas, au 1^{er} janvier 2011



Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 13-10-2012, tableau élaboré par la Fondation Hassan II - Cartographie : A. Binane – CERGéo - 2013

3. Economie

3.1 La population active

En 2012, la population active d'origine marocaine, âgée de 15 à 64 ans, s'est élevée à quelque 128.000 personnes, en augmentation sensible, en raison de l'arrivée progressive des deuxième et troisième générations sur le marché du travail. Néanmoins le taux d'activité semble stagner autour de 57%. Il est très inférieur au taux moyen de l'ensemble de la population des Pays-Bas qui se situe autour de 71%. Il est même relativement moins élevé que dans les trois autres principales populations allochtones : 61,3% chez les Turcs, 71,5% chez les Surinamiens et 67,7% chez les Antillais. Les taux d'activité par sexe confirment cette situation. Le taux d'activité des Marocains de sexe masculin est de 69,3% en 2012, contre 78,7% pour l'ensemble de la population masculine des Pays-Bas. Mais la raison réside surtout dans la faible participation féminine au marché du travail, puisque le taux d'activité des femmes d'origine marocaine n'est que de 44,4% contre 64,9% pour l'ensemble de la population féminine des Pays-Bas (Tableau 19).

De légères différences peuvent être observées entre générations. Alors que le taux d'activité tend à se réduire chez la première génération, dont de plus en plus de personnes arrivent à l'âge de la retraite, il augmente au contraire chez la deuxième génération dont les membres arrivent progressivement sur le marché du travail. Ainsi, le taux d'activité a reculé de 59,3% à 56,7% dans le premier cas, et a progressé de 52,4% à 60% dans le deuxième.

Tableau 18 : Population d'origine marocaine d'âge actif et position sur le marché du travail, 2008-2012

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Population 15-64 ans (x1000)	213	216	216	220	224
Population active (x1000)	122	124	122	127	128
Actifs occupés (x1000)	110	109	104	111	103
Chômeurs (x1000)	12	15	18	17	25
Inactifs (x1000)	90	93	93	93	97
Taux d'activité (%)	57,5	57,2	56,7	57,8	56,9
Taux de chômage (%)	10,0	12,1	14,6	13,0	19,6

Source : Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 30-4-2013

3.2 Le chômage

Comme pour la plupart des populations d'origine allochtones non occidentales, le taux de chômage de la population d'origine marocaine est en général trois fois plus important que celui de la population autochtone. Avec la crise économique que traverse l'Europe, le taux de chômage, a atteint 19,6% en 2012 contre à peine 6,4% pour l'ensemble de la population des Pays-Bas. Les femmes sont autant affectées, sinon plus, que les hommes. Les jeunes, de 15 à 25 ans sont particulièrement touchés avec un taux de chômage atteignant 27,7% en 2010.

Mais il ne semble pas qu'il y ait une grande différence entre générations, au vu des chiffres de 2008 à 2010. Il reste cependant qu'en général, les Marocains sont plus touchés que les autres allochtones puisque le taux de chômage des Surinamiens, des Turcs et des Antillais est respectivement de 14,2%, 14,5% et 16,3% (Tableau 22).

Tableau 19 : Taux d'activité de la population totale des Pays Bas et de la population d'origine marocaine, par sexe, 2008-2012

Années	Ensemble Pays-Bas			Marocains		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2008	70,9	79,7	62,1	57,5	70,1	44,3
2009	71,2	79,4	63	57,2	70,2	43,6
2010	71,0	78,4	63,4	56,7	70,2	42,7
2011	71,1	78,3	63,8	57,8	71,5	43,7
2012	71,8	78,7	64,9	56,9	69,3	44,4

Source : Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 30-4-2013

Tableau 20 : Taux d'activité des quatre principales populations allochtones, 2008-2012

Années	Marocains	Turcs	Surinamiens	Antillais et Aruba
2008	57,5	60,2	70,4	66,5
2009	57,2	60,4	70,4	64,9
2010	56,7	58,7	67,2	65,4
2011	57,8	61,3	68,8	62,7
2012	56,9	61,3	71,5	67,7

Source : Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 30-4-2013

Tableau 21 : Taux de chômage de la population des Pays Bas et de la population d'origine marocaine, par sexe, 2008-2012

Années	Ensemble Pays Bas			Marocains		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2008	3,8	3,2	4,7	10	9,7	10,4
2009	4,8	4,5	5,2	12,1	12,6	11,4
2010	5,4	5	6	14,6	14,8	14,3
2011	5,4	5,2	5,6	13	13,4	12,3
2012	6,4	6,3	6,6	19,6	18,9	20,6

Source : Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 30-4-2013

Tableau 22 : Taux de chômage des quatre principales populations allochtones 2008-2012

Années	Marocains	Turcs	Surinamiens	Antillais et Aruba
2008	10	8,1	6,4	9,4
2009	12,1	10	10	10,8
2010	14,6	11,3	10,4	12,5
2011	13	11,2	10,3	17,4
2012	19,6	14,5	14,2	16,3

Source : Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 30-4-2013

Tableau 23 : Taux d'activité et taux de chômage de la population d'origine marocaine, par génération, 2008-2010

	Année	2008	2009	2010
Taux d'activité	Ensemble	57,5	57,2	51,9
	1 ^{ère} génération	59,3	58,0	56,7
	2 ^{ème} génération	52,4	55,3	60,0
Taux de chômage	Ensemble	10,0	12,1	15,5
	1 ^{ère} génération	9,9	10,6	14,6
	2 ^{ème} génération	10,3	15,8	13,2

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Statline, 04- 12-2012

3.3 Statut dans la profession et qualification

A plus de 95%, les actifs d'origine marocaine ont un statut d'employé. Les catégories d'indépendants et d'entrepreneurs ne représentent chacune que 6% de la population active. Chez les femmes, ces deux catégories pèsent à peine 2,2% chacune contre 98,5% pour les employées (Tableau 24). Cependant, on observe une augmentation de la part des indépendants et entrepreneurs chez la deuxième génération d'origine marocaine (10,7%, contre 6,5% chez la première génération) de même qu'une plus grande flexibilité du travail (25% contre 9,1%) (Tableau 25).

Du point de vue de la qualification, près du tiers de la population active d'origine marocaine a un niveau d'enseignement primaire, ce qui correspond à peu de chose près à ce que l'on constate chez les populations actives allochtones, turque et antillaise-Aruba. Près de la moitié (49%) de la population active d'origine marocaine a un niveau d'enseignement secondaire et près de 19% un niveau universitaire (Tableau 26). L'élévation du niveau de formation permet aux Marocains de réduire la précarité de l'emploi : chez les actifs ayant un niveau d'enseignement supérieur on compte 8,7% de travailleurs non permanents, contre 12 à 14% chez les autres actifs. Elle permet aussi d'augmenter les chances d'accéder à un statut d'indépendant ou d'entrepreneur : 13% chez les actifs avec

un niveau d'enseignement supérieur, contre 5 à 7% seulement chez les autres actifs (Tableau 27).

Tableau 24 : Population active occupée d'origine marocaine selon le statut dans la profession et le sexe en 2007 (en %)

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Population active en % population 15-64 ans	50,1	59,2	40,5
Employés en %*	95,4	93,4	98,5
Indépendants en %*	6,0	8,4	2,2
Chefs d'entreprise en %*	6,2	8,6	2,2

Source : Elaboré d'après les données de Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/Heerlen, Statline, 03-12-2012.

*En % de la population active. Le total employés, indépendants, chefs d'entreprises est supérieur au taux de population active en raison de l'existence de situations où la personne a un statut mixte (le plus souvent employé et indépendant).

Tableau 25 : Population active occupée d'origine marocaine selon le statut dans la profession et par génération en 2010 (en %)

	Total	Employés		Entrepreneurs et indépendants	
		Total	dont permanents		dont travail flexible
Ensemble	100,0	92,3	79,8	12,5	7,7
Première génération	100,0	93,5	84,4	9,1	6,5
Deuxième génération	100,0	89,3	64,3	25,0	10,7

Source : élaboré d'après les données de Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/Heerlen, Statline, 06-12-2012

Tableau 26 : Population active d'origine allochtone par origine selon le niveau de formation en 2010 (en %)

Niveau de formation	Allochtones				Antillais et Arubas
	non occidentaux	Turcs	Marocains	Surinamiens	
Primaire	25,1	33,6	32,3	28,4	32,5
Secondaire	43,8	52,3	49,0	49,6	67,5
Bachelor	18,0	14,1	18,8	22,0	
Master, Doctorat	11,6				
Inconnu	1,6				
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Elaboré d'après données de Statistics Netherlands, Den Haag/Heerlen 2-5-2013

Tableau 27 : Population active occupée d'origine marocaine selon le statut dans la profession et le niveau de formation en 2010 (en %)

	Ensemble	Employés		Entrepreneurs et indépendants	
		Total	Dont travail permanent		Dont travail flexible
Ensemble	100,0	92,3	79,8	12,5	7,7
Enseignement de base	100,0	93,0	79,1	14,0	7,0
Enseignement secondaire	100,0	94,7	81,6	13,2	5,3
Enseignement supérieur	100,0	87,0	78,3	8,7	13,0

Source : Elaboré d'après les données de Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/Heerlen, Statline, 06-12-2012

3.4 La politique sociale

Le système social néerlandais est fondé sur le principe de l'égalité de la participation de tous à la vie sociale. Par contre, ceux qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins, à savoir les personnes âgées, les handicapés, les ménages à faibles revenus, les jeunes ayant une formation limitée, les minorités ethniques et les toxicomanes peuvent prétendre à une assistance. Celle-ci vise également à inciter les chômeurs de longue durée à chercher activement un emploi et à lutter contre le chômage des jeunes.

Les allocations concernent en particulier les retraites, l'aide sociale (ABW), le chômage (WW) et l'incapacité de travail (AO). D'après les données de septembre 2008, 25% de la population d'origine marocaine âgée de 15 à 65 ans bénéficient d'une allocation et 1% d'une retraite (Tableau 28).

Cependant, de plus en plus, la crise économique aidant, le gouvernement néerlandais cherche à réduire les dépenses sociales. Les montants de l'allocation d'incapacité ont été réduits et les conditions de son obtention rendues plus difficiles. Plus récemment, le gouvernement néerlandais a fait voter une loi indexant le montant des allocations familiales versées aux ayants droit non résidents aux Pays-Bas au coût de la vie dans le pays étranger de résidence. Cette nouvelle règle dite « coefficient du pays de résidence » a abouti dès le 1er janvier 2013 à la réduction de 40% du montant des allocations destinées aux enfants, veuves et orphelins des Marocains des Pays-Bas, qui ont choisi de revenir au Maroc ou y laisser leurs familles et dont la grande majorité détient la nationalité néerlandaise. Le nouveau règlement concerne plus de 4.500 personnes pour les allocations familiales et plus de 900 veuves, qui seront privées de plus de 7.426.000 € par an. Cette décision unilatérale va à l'encontre de la convention générale de sécurité sociale signée le 14 février 1972 et modifiée en 1996, dont l'article 5 mentionne que « les prestations en espèces d'invalidité, de vieillesse, ou de survivants, les allocations au décès et les allocations familiales acquises au titre de la législation de l'une des parties contractantes ne peuvent subir aucune réduction, ni modification, ni suspension,

ni suppression, ni confiscation du fait que le bénéficiaire ou l'enfant réside sur le territoire de la partie contractante autre que celui où se trouve l'institution débitrice ».

Tableau 28 : Personnes ayant une allocation, en pourcentage de la population âgées de 15 à 65 ans, selon le pays d'origine

Populations	Employés %	Indépendants %	Personnes ayant une allocation %	Personnes en retraite %	Total population 15-65 ans %
Autochtones	69	8	12	5	94
Allochtones occidentaux	60	7	14	5	86
Allochtones non occidentaux	54	5	21	1	81
Turquie	50	6	24	1	81
Maroc	49	3	25	1	78
Suriname	66	4	19	2	91
Ex. Antilles néerlandaises et Aruba	62	3	18	2	85
Autres Allochtones non occidentaux	49	6	20	1	76

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Statline, 05-12-2012

Mieux encore, une nouvelle loi présentée au parlement néerlandais vise la suppression totale des allocations familiales en dehors de l'Union Européenne et ce, à partir du 1er janvier 2014. Plus de 5.408 Marocains seraient concernés par cette mesure qui, si elle est adoptée, constitue une dénonciation des accords conclus avec le Maroc. La réaction des milieux associatifs et du gouvernement marocain a été unanime pour refuser de telles décisions. Si le gouvernement marocain a opté pour le dialogue comme moyen de régler ce problème, il n'exclut pas le recours à la justice.

4. La politique d'immigration

Les Pays-Bas ont été pendant longtemps à l'avant-garde en matière d'accueil des immigrés en Europe et un exemple d'ouverture sur les étrangers. La période d'euphorie économique passée, le pays s'oriente progressivement durant les années 1973-91, vers une politique de plus en plus restrictive et sélective en matière d'immigration.

4.1 La lutte contre l'immigration irrégulière

La nouvelle orientation en matière de politique d'immigration a d'abord visé l'exclusion des étrangers en situation irrégulière du bénéfice de la politique sociale. En novembre 1991, la promulgation de la loi dite « d'identification obligatoire » vise à exclure des immigrés en situation irrégulière du bénéfice de la politique sociale. Désormais, tout étranger résidant aux Pays-Bas ne peut obtenir un numéro d'identification sociale, qui est utilisé pour toute embauche ou demande

de prestations sociales, qu'après consultation des services de l'immigration. Cette mesure est renforcée en 1996 par l'interconnexion des registres communaux sur lesquels figurent les résidents, utilisés par plusieurs administrations (services sociaux, fiscaux, fonds de pension, organismes d'assurances...). La loi dite de Couplage « Koppelingswet », adoptée par le parlement en 1998, généralise l'interconnexion des fichiers de l'administration et prive ainsi les irréguliers du statut de résident auquel est associé le bénéfice des services publics⁷. Ainsi, des travailleurs étrangers installés depuis longtemps et payant leurs cotisations sociales avant l'instauration de l'identification obligatoire, se retrouvent dans une situation de ni clandestins ni résidents réguliers ; ce sont des « witteillegalen », littéralement « irréguliers blancs ». Cependant, un grand nombre de ces derniers a pu bénéficier d'une opération de régularisation en 1998. Elle concerna les étrangers qui ont travaillé de façon légale et ininterrompue pendant au moins six ans. Une deuxième opération a été lancée fin 1999.

Les restrictions se sont ensuite adressées à la lutte contre le travail clandestin. Depuis 1993, toute embauche de travailleur clandestin est considérée comme un délit et non plus comme une simple contravention, et devient passible de sanctions alourdies pouvant aller jusqu'à un an de prison associé à de lourdes amendes.

Parallèlement, la loi néerlandaise s'est attaquée à la lutte contre les mariages blancs ; depuis novembre 1994, tout acte de mariage impliquant un ou deux étrangers ne peut être conclu qu'après vérification de la régularité du séjour d'au moins l'un des deux futurs époux auprès des services des étrangers.

Enfin les mesures de contrôle sont renforcées. Le fichier central des étrangers est complètement automatisé, permettant à tout agent de l'interroger à distance, d'autant plus que la loi sur l'obligation de justifier son identité, entrée en vigueur au 1er juin 1994, oblige toute personne âgée de plus de douze ans présente sur le territoire néerlandais de justifier son identité en cas de vérification. De plus, depuis 1997, les étrangers doivent présenter lors des vérifications d'identité un titre de séjour très sécurisé, portant la mention du type de permis dont dispose le titulaire.

4.2 La politique d'encouragement au retour

Une première tentative pour encourager les travailleurs immigrés issus des pays méditerranéens à retourner dans leur pays d'origine est menée dès 1974 avec le lancement du projet REMPLOD. Un fonds de roulement leur est octroyé par le gouvernement des Pays-Bas pour les encourager à retourner dans leurs localités d'origine pour y investir leur savoir-faire et leur argent.

Depuis 1985, la Règle du retour, donne la possibilité aux personnes désireuses de retourner dans leur pays d'origine de bénéficier d'une allocation appelée « garantie financière à vie », accordée par le gouvernement néerlandais. Cette allocation comporte deux volets : (i) une indemnité forfaitaire à titre d'aide initiale (somme destinée à couvrir les frais de voyage et de déménagement) et (ii) une allocation de retour (garantie financière à vie).

⁷ A deux exceptions près : l'aide médicale urgente et la scolarisation des enfants de moins de dix-huit ans dans l'enseignement public ne seraient pas interdites aux étrangers en situation irrégulière.

Pour sensibiliser et accompagner les candidats au retour, l'Institut de Migration Néerlandais (NMI), créé en 1991, est chargé d'informer et de conseiller les migrants qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine ou émigrer vers un pays tiers, qu'ils soient immigrants réguliers ou irréguliers. Le soutien porte sur différents services : information, conseil, et assistance matérielle, de manière à permettre une décision réfléchie, pour un retour dans la dignité et avec des perspectives économiques. Un nombre important de Marocains, immigrés aux Pays-Bas durant les années 1970 sont retournés dans ce cadre.

4.3 Durcissement des dispositions sur le regroupement familial

En novembre 2004, les dispositions régissant le regroupement familial ont été renforcées. L'étranger demandeur de regroupement familial doit être majeur et l'âge minimum pour fonder un foyer est relevé de 18 à 21 ans. Il doit disposer d'un titre de séjour (ce qui exclut les détenteurs de permis temporaires), d'un logement approprié à la taille du ménage et de moyens de subsistance autonomes provenant d'un travail ou de prestations sociales à contribution. Le revenu minimal pour faire venir son conjoint est fixé à 120% du S.M.I.G. En outre, le candidat à l'immigration ne doit présenter aucun risque pour l'ordre public, lequel risque est interprété de façon très stricte. C'est ainsi que tout mineur ayant eu affaire aux services de sécurité, quel que soit le motif, sera considéré comme présentant un risque pour l'ordre public.

Au total, bien qu'il reste l'un des motifs importants d'immigration aux Pays-Bas, le regroupement familial connaît ces dernières années un très net recul, particulièrement chez les Marocains (Tableau 29).

Tableau 29 : Evolution de la part des Marocains dans le regroupement familial aux Pays-Bas (1996-2010)

Année	Total	Marocains	En %
1996	36 258	2 695	7,43
1997	35 165	3 940	11,20
1998	37 711	4 122	10,93
1999	31 744	4 644	14,63
2000	33 623	3 913	11,64
2001	35 601	3 567	10,02
2002	35 104	4 439	12,65
2003	33 879	4 460	13,16
2004	27 530	4 030	14,64
2005	24 999	2 812	11,25
2006	26 244	1 841	7,01
2007	25 084	1 610	6,42
2008	32 074	1 016	3,17
2009	33 630	1 315	3,91
2010	35 743	1 597	4,47

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/Heerlen, Statline, 11-10-2012

4.4 Encouragement de l'immigration des compétences

Par contre, les Pays-Bas encouragent l'immigration des compétences. Ainsi, 3.800 immigrés hautement qualifiés s'y sont installés en 2006 contre 1600 en 2005. Leur admission se fait à la demande des établissements universitaires ou des entreprises. Elle est régie par une convention avec les sociétés désirant recruter des personnes de l'étranger. La majorité des bénéficiaires de ces admissions sont originaires d'Amérique du Nord, du Japon et d'Inde. L'une des conditions importantes est que ces personnes doivent gagner au moins 45.000 euros par an (ce seuil minimum de revenu n'est pas requis pour les personnes âgées de moins de 30 ans et travaillant dans l'enseignement). Le Service d'Immigration et Naturalisation du Ministère de la Justice IND répond en général aux demandes des immigrés qualifiés. Ce procédé donne aux personnes concernées la possibilité d'obtenir un permis de séjour régulier d'une validité maximale de cinq ans. A partir du 1er avril 2005, les étudiants étrangers ayant achevé une formation supérieure aux Pays-Bas, ont la possibilité de rechercher pendant une période maximale de trois mois un emploi comme immigrés hautement qualifiés et obtenir un permis de séjour, à condition de remplir toutes les autres conditions y afférentes.

4.5 La politique d'intégration

Globalement, depuis que les Pays-Bas se sont reconnus comme terre d'immigration, au début des années 1980, leur politique vis-à-vis de la question de l'intégration des immigrants est passée par deux grandes phases.

Dans une première phase, de 1983 à 1994, elle prend la forme d'une « politique des minorités » qui met l'accent sur l'extension du principe d'égalité⁸, reconnu aux citoyens néerlandais, aux nouveaux groupes installés dans le pays, considérés comme socialement défavorisés. Il s'agissait de lutter contre la discrimination directe et indirecte dans le travail, l'éducation et la fourniture de biens et services, fondée sur l'origine ethnique ou raciale d'une personne, sa nationalité, ses convictions religieuses, ses croyances, son affiliation politique, son sexe, son orientation sexuelle ou sa situation matrimoniale. C'est le sens de la « Minderheden Nota » publiée en 1983, qui a été à la base de la politique des minorités. Elle a ciblé 450.000 personnes, dont la présence aux Pays-Bas correspond à un engagement de l'Etat néerlandais, parmi lesquelles des Marocains. Dans ce contexte, les étrangers régulièrement installés aux Pays-Bas se voient accorder le droit de vote et d'éligibilité lors des élections communales de 1985.

Dans une deuxième phase, à partir de 1994, cette politique des minorités ethnique cède la place à « **une politique d'intégration** » qui a été progressivement durcie. Devant les difficultés économiques et sociales que connaissent les populations nouvellement installées une « discrimination positive » est jugée nécessaire pour notamment favoriser leur intégration dans le marché de l'emploi. C'est le sens

⁸ Le premier article de la constitution de 1983 stipule le traitement sans discrimination des personnes vivant aux Pays-Bas. Par ailleurs, historiquement, la société néerlandaise repose sur plusieurs « piliers », reflets de son pluralisme religieux : un pilier protestant, un pilier catholique et un pilier non confessionnel ou laïc. La coexistence pacifique entre les divers groupes sociaux repose sur leur accès égal aux institutions sociales et politiques (égalité des chances) et sur « l'émancipation » de tous les segments de la société afin qu'aucun groupe ne se retrouve en situation d'infériorité sociale (égalité des débouchés).

de la loi sur la promotion de la participation proportionnelle des allochtones au marché de l'emploi de 1994. Celle-ci n'ayant pas eu de succès auprès du patronat a été remplacée par la loi de 1998, visant seulement à « stimuler la participation des immigrés au marché du travail », elle-même abrogée en 2004. Mais dans cette nouvelle démarche, l'accent est particulièrement mis sur l'intégration à la société et à la culture néerlandaises.

C'est ainsi qu'à partir de 1995, les cours de langue et de civilisation néerlandaises sont devenus obligatoires pour les chômeurs étrangers inscrits dans les bureaux d'embauche ayant une allocation sociale.

La loi du 9 avril 1998 sur « l'intégration des nouveaux arrivants », dite loi Win (pour *Wet inburgering*), entrée en vigueur le 30 septembre 1998, impose à ces derniers de suivre un parcours d'intégration qui inclut l'apprentissage de la langue néerlandaise. Les communes sont chargées de l'application de la loi. Les étrangers arrivés avant le 1er octobre 1998 n'y sont pas obligés, mais ils peuvent participer aux cours proposés par les communes, celles-ci pouvant bénéficier de crédits spécifiques pour financer des formations destinées aux étrangers. Cette obligation ne concerne ni les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen ni les citoyens américains venus aux Pays-Bas pour exercer une activité indépendante.

À leur arrivée aux Pays-Bas, les titulaires d'un titre de séjour doivent, dans les six semaines qui suivent la délivrance du titre, se présenter au bureau d'intégration de leur commune de résidence, afin de prendre rendez-vous pour une analyse de leurs besoins d'intégration. Dans les quatre semaines suivantes, ils sont convoqués pour un entretien destiné à évaluer leurs connaissances de la langue néerlandaise, leur formation générale, leur expérience professionnelle, etc.... À la suite de quoi, les autorités communales décident si les intéressés doivent ou non suivre un parcours d'intégration et en déterminent, le cas échéant, le contenu. Les étrangers auxquels une formation linguistique a été prescrite doivent s'inscrire auprès d'un établissement d'enseignement au plus tard quatre mois après avoir pris rendez-vous pour l'analyse de leurs besoins. Ils signent alors une convention de formation avec l'établissement vers lequel ils ont été orientés.

Les assassinats du leader politique Pim Fortuyn, en 2002, par un Néerlandais extrémiste et notamment du cinéaste Théo Van Gogh en 2004 par un islamiste radical, en contribuant à semer le doute sur le modèle néerlandais d'intégration qui se distinguait par sa tolérance et son multiculturalisme, vont pousser à un durcissement de la politique d'intégration. C'est dans ce contexte que la Ministre de l'immigration et de l'intégration, Mme Rita Verdonk, a engagé une politique visant à renforcer l'obligation de l'intégration des étrangers qui viennent s'installer aux Pays-Bas ou qui y sont déjà installés. La « loi révisée sur l'intégration des étrangers », entrée en vigueur en janvier 2007, conditionne l'obtention par les nouveaux arrivants (*Nieuwkomer*) âgés de 16 à 64 ans d'un permis de résidence permanent⁹ à la réussite à des examens d'intégration. Cette obligation est étendue par cette loi aux immigrés déjà installés aux Pays-Bas dit « anciens-arrivants »

⁹ L'autorisation temporaire (*MVT*) se distingue du permis de résidence régulière, valable un an, reconductible, et transformable au bout de 5 ans en permis de résidence permanente.

(Oudkomer)¹⁰. Les immigrés naturalisés, sont seulement incités à participer au programme sur une base volontaire. Contrairement à la précédente loi, le coût intégral de la formation et de l'inscription aux examens est entièrement supporté par les candidats eux-mêmes.

La réussite à l'examen d'intégration devait intervenir à l'issue d'un délai de trois ans et demi pour les nouveaux-arrivants et au bout de cinq ans pour les « anciens-arrivants ». Pour les immigrés anciens-arrivants, un système d'amendes (de 75 à 250 euros) ou, pour ceux qui bénéficient de l'assurance chômage, une baisse des prestations sociales versées devait sanctionner l'échec à l'examen d'intégration dans les délais prescrits. Cet examen est constitué de trois volets :

- Le premier porte sur la maîtrise de la langue néerlandaise. Il exige un niveau A2 du cadre européen de référence du Conseil de l'Europe, (correspondant à environ 600 heures de formation).
- Le deuxième consiste en une évaluation de la maîtrise de la langue néerlandaise dans des situations pratiques.
- Le troisième se rapporte à la connaissance de la société néerlandaise.

La même année est entrée en vigueur une deuxième loi dite sur « l'intégration à l'étranger » (Wet inburgering in het buitenland, WIB) qui met l'accent sur l'intégration à l'étranger, avant même l'admission d'un ressortissant d'un pays non-communautaire qui désire s'installer aux Pays-Bas pour une durée supérieure à trois mois. Sont ciblés les candidats au regroupement familial, et les immigrants pour formation familiale en vue de fonder une famille avec une personne résidant aux Pays-Bas, et les employés religieux étrangers qui s'y installent pour exercer une activité à caractère religieux et culturel. Les Marocains candidats à l'émigration doivent passer cet examen d'intégration civique avant leur arrivée aux Pays-Bas, dans l'ambassade des Pays-Bas à Rabat. Il consiste en un examen oral, qui se passe en néerlandais, au cours duquel le candidat doit faire preuve d'une connaissance élémentaire de la langue et de la société néerlandaises (géographie, histoire, constitution, démocratie et législation, éducation des enfants, santé). L'examen est automatisé et se fait par téléphone, grâce à un logiciel de reconnaissance vocale. La réussite à cet examen conditionne l'obtention de l'autorisation de résidence temporaire qui doit être demandée dans un délai maximal d'un an. Si le niveau requis n'est pas acquis, le visa est refusé.

Une nouvelle loi d'intégration (Wi) est entrée en vigueur au 1er janvier 2013. Elle stipule que la responsabilité d'organiser l'intégration des immigrés revient aux municipalités. Cela signifie concrètement, que ces dernières doivent approcher activement les candidats, les impliquer et leur offrir un programme d'intégration. L'apprentissage de la langue néerlandaise, condition nécessaire pour la participation active souhaitée des immigrés à la société d'accueil, est évalué selon les normes fixées par le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)¹¹. Si les frais des cours de formation, estimés entre 3.000 et 5.000 euros

¹⁰ Ancien-arrivant est tout étranger ou Néerlandais qui est né hors du territoire de l'Union Européen, âgé de 16 ans ou plus et qui s'installe aux Pays-Bas avant l'application de la loi *WIN*.

¹¹ Le cadre européen commun de référence pour les langues fournit une base pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, facilitant ainsi la mobilité éducative et

environ, sont à la charge de l'immigré, ce dernier peut cependant obtenir « un prêt social » jusqu'à un maximum de 5.000 Euros (10.000 pour les réfugiés) en vue d'assumer sa responsabilité en matière d'obligation d'intégration. Le prêt est destiné uniquement à couvrir les frais relatifs aux cours et à l'examen d'intégration. Les réfugiés peuvent utiliser une partie du crédit pour des cours d'alphabétisation. Les immigrants concernés doivent s'acquitter de l'obligation d'intégration au cours de trois années, sinon le permis de séjour régulier provisoire leur est retiré. Cette condition n'est pas valable pour les réfugiés. Néanmoins, la population cible est limitée aux nouveaux arrivants et le gouvernement s'engage à assurer une offre suffisante de cours qualifiés.

4.6 La politique de naturalisation

L'acquisition de la nationalité néerlandaise peut s'obtenir de trois manières : par affiliation, option ou naturalisation.

Les enfants nés aux Pays-Bas ou à l'étranger d'un parent néerlandais sont automatiquement néerlandais. Jusqu'au milieu des années 1980, la nationalité du père était déterminante. Les enfants nés aux Pays-Bas obtenaient la nationalité seulement si le père avait la nationalité néerlandaise.

La procédure d'option est une forme de naturalisation simplifiée pour certains étrangers. La législation néerlandaise en matière d'acquisition de la nationalité reconnaît le droit du sol. Depuis 1953, les personnes nées aux Pays-Bas de parents étrangers nés aux Pays-Bas acquièrent la nationalité néerlandaise. Dans ce cadre les enfants d'étrangers recevaient la nationalité néerlandaise si l'un des parents est né d'une mère établie aux Pays-Bas. En principe, tous les enfants de la troisième génération d'origine marocaine peuvent obtenir ainsi automatiquement la nationalité néerlandaise à la naissance.

Pour remédier à la situation des étrangers en résidence durable aux Pays-Bas et favoriser leur intégration, une politique de facilitation de la procédure de naturalisation est mise en œuvre à partir de 1984. La loi de 1984, entrée en vigueur en 1985, donne la possibilité aux immigrants de la deuxième génération d'acquérir la nationalité néerlandaise sur simple déclaration. Elle fixe par ailleurs les conditions d'obtention de la nationalité néerlandaise : Cinq ans de résidence ininterrompue avec un permis de séjour permanent, casier judiciaire vierge, réussir un examen en deux parties portant, d'une part, sur la connaissance de la société et des institutions néerlandaises et, d'autre part, sur la maîtrise du néerlandais, niveau A2 du cadre européen de référence, et engagement à renoncer à la nationalité d'origine. Cette condition a été supprimée en 1992, ce qui a résolu le problème de l'application de cette loi aux nationalités dont la législation ne permet pas à leurs citoyens de renoncer à leur nationalité d'origine, ce qui est notamment le cas pour les populations d'origine marocaine, contrairement aux Turcs. En 2009, on comptait 1,2 millions de personnes ayant plus d'une nationalité, dont 50% de Turcs et Marocains. La même année, plus de 22.000 enfants sont nés avec plus d'une nationalité.

professionnelle. Il est de plus en plus utilisé pour la réforme des curricula nationaux et par des consortia internationaux pour la comparaison des certificats en langues.

Pour encourager et simplifier la procédure de naturalisation, le délai de traitement des demandes de naturalisation est ramené de 2 ans à 6 mois et le contrôle des conditions de naturalisation est confié à l'administration communale plutôt qu'à la police. Le succès est immédiat ; en 1985, 68.000 cas de naturalisation sont enregistrés, soit 10% des allochtones ayant la nationalité d'origine. Cependant, le nombre annuel de naturalisation ira en diminuant ; en 2009 on enregistre 23.000 cas seulement dont 25% de Turcs et Marocains.

Dans le cadre de la nouvelle politique de l'intégration menée par les Gouvernements de coalition centre-droite depuis 2004, une nouvelle mesure, appelée cérémonie de naturalisation « naturalisatieceremonie » conditionne l'acquisition de la nationalité. A partir du 1^{er} janvier 2006, la nationalité néerlandaise ne prend effet qu'avec la participation des personnes obtenant la nationalité néerlandaise à cette cérémonie organisée par les Municipalités. Toute personne n'ayant pas assisté à une telle cérémonie dans un délai d'un an après l'acceptation de sa demande de naturalisation, devra recommencer la procédure depuis le début. Les mineurs dont l'âge varie entre 16 et 18 ans lors du dépôt de la demande sont également concernés par cette obligation.

Plus encore, la modification de la loi sur la nationalité, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2009, oblige chaque postulant à la nationalité néerlandaise âgé au moins de 16 ans, à prêter une déclaration d'allégeance « verklaring van verbondenheid » (déclaration d'appartenance) par laquelle la personne concernée exprime ses sentiments envers les Pays-Bas et s'engage à respecter en toute loyauté les libertés et lois néerlandaises.

Tableau 30 : Acquisitions de la nationalité néerlandaise par la population d'origine marocaine par mode d'acquisition entre 2000 et 2010

Mode d'acquisition	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Par reconnaissance	33	41	34	9						16	15
Par effet de la loi	4	2	3	3	8	6	4	9	12	16	11
Par option	1077	1157	1080	1239	1687	2370	3167	3068	2050	2149	2525
Par attribution	12357	11521	10916	5875	4178	4710	3725	3332	2972	3327	3246
Total des acquisitions	13471	12721	12033	7126	5873	7086	6896	6409	5034	5508	5797

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 02-11-2012

En onze ans, de 2000 à 2010, près de 80.000 personnes d'origine marocaine ont acquis la nationalité néerlandaise. Cependant, le total annuel a connu une réduction progressive, passant de 13.471 en 2000 à 5.797 en 2010. Le mode d'acquisition par attribution est de loin le plus important. Mais la stagnation, voire la réduction des effectifs de la première génération d'immigrés d'origine marocaine qui constitue le stock de candidats à la naturalisation par attribution fait que ce mode a été le plus affecté par cette réduction. Le mode par option, concernant plus particulièrement les personnes de la deuxième génération nées en dehors des Pays-Bas, a vu ses effectifs augmenter, atteignant un maximum de 3.167 naturalisations en 2006, puis redescendre progressivement à 2.525 en 2010, au fur et à mesure que les enfants nés néerlandais prennent le relai parmi la population juvénile d'origine marocaine.

C'est qu'en fait, dès 2000, plus de la moitié de la population d'origine marocaine vivant aux Pays-Bas avait déjà la double nationalité. En 2011, cette proportion est montée à près de 77%.

Tableau 31 : Population totale d'origine marocaine ayant uniquement la nationalité marocaine, par tranche d'âge, entre 2000 et 2011

Tranches d'âge	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2008	2009	2010	2011
Total	119726	111396	104262	97843	94380	91558	86229	74869	70801	66568	61896
0 à 20 ans	47725	42322	37549	33434	30715	27871	24371	18652	16787	14858	12850
20 à 65 ans	69049	65522	62480	59598	58327	58021	55588	50445	48315	45956	43426
65 ans et plus	2952	3552	4233	4811	5338	5666	6270	5772	5699	5754	5620

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 02-11-2012

Tableau 32 : Population totale d'origine marocaine ayant double nationalité, par tranche d'âge, et sexe entre 2000 et 2011

Sexes réunis	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2008	2009	2010	2011
Totale	136855	155061	172537	189545	203409	215442	227692	239111	249879	260448	273172
0 à 20 ans	65364	73464	80748	87799	93401	98679	103865	108474	111949	115570	119668
20 à 65 ans	70797	80575	90294	99779	107263	113303	119016	124520	130167	135985	143520
65 ans et +	694	1022	1495	1967	2745	3460	4811	6117	7763	8893	9984

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 02-11-012

5. Education, culture, identité et intégration

5.1 Les Marocains dans le système éducatif néerlandais

Le niveau socioéconomique, généralement défavorable, limite la réussite scolaire des enfants d'origine marocaine et explique en grande partie la relative forte proportion de déscolarisation précoce au niveau collégial. En effet, si l'on compare les pourcentages d'enfants qui reçoivent un avis favorable pour une orientation vers l'enseignement supérieur, lors du premier stade d'orientation à la fin de l'école primaire¹², on constate qu'ils s'établissent comme suit : de 10 à 20% des enfants des minorités ethniques, plus de 20% des enfants néerlandais socialement défavorisés, de 20 à 30% des enfants « autres allochtones non occidentaux », et de 40 à 50% pour la grande majorité des enfants néerlandais de souche issus de milieu non défavorisé¹³. Pour la cohorte 2005-2006 de la formation de base

¹² L'orientation est basée sur un test, dit « Cito test » permettant d'émettre un avis sur les possibilités qu'a l'élève à suivre et réussir un type d'enseignement à l'avenir.

¹³ Guiraudon Virgine (2005) : « Le suivi des minorités ethniques aux Pays-Bas », *Revue Internationale des Sciences, sociales*, vol. 1, n° 183, pp.83-96.

de l'enseignement secondaire, la proportion d'élèves d'origines allochtones non occidentales jugés au niveau ou au dessus du niveau est comparable à celle de l'ensemble des élèves issus de familles ayant un revenu égal à moins de deux fois le SMIG (Tableau 33).

Cependant, comme chez la plupart des enfants de familles d'allochtones non occidentales, l'handicap éducatif dont souffrent les enfants d'origine marocaine est particulièrement lié au manque de maîtrise de la langue néerlandaise. C'est ainsi que les enfants de parents surinamiens et issus de couples mixtes dont l'un des partenaires est néerlandais sont moins désavantagés : leurs résultats sont comparables à ceux des élèves néerlandais de milieux sociaux défavorisés.

Tableau 33 : Appréciation du niveau de la cohorte de première année 2005-2006 de la formation de base des cadres de l'enseignement secondaire (Vmbo), en fonction du sexe, de l'origine et du niveau socioéconomique, en 2009-2010*

Niveau	Vmbo- formation professionnelle			Vmbo-enseignement théorique		
	Au niveau	Sous le niveau	Au dessus du niveau	Au niveau	Sous le niveau	Au dessus du niveau
Total	32	13	42	49	17	13
Hommes	34	17	36	49	22	9
Femmes	31	9	48	49	12	17
Origine						
Autochtones	33	13	43	50	17	14
Allochtones	29	13	37	43	14	12
Allochtones non occidentaux	28	14	37	42	15	12
Allochtones occidentaux	30	12	40	46	13	13
Niveau socioéconomique						
Moins de 2 fois le SMIG	32	17	34	46	21	10
2 à 4 fois le SMIG	34	13	43	51	18	12
Plus de 4 fois le SMIG	28	8	52	47	10	18

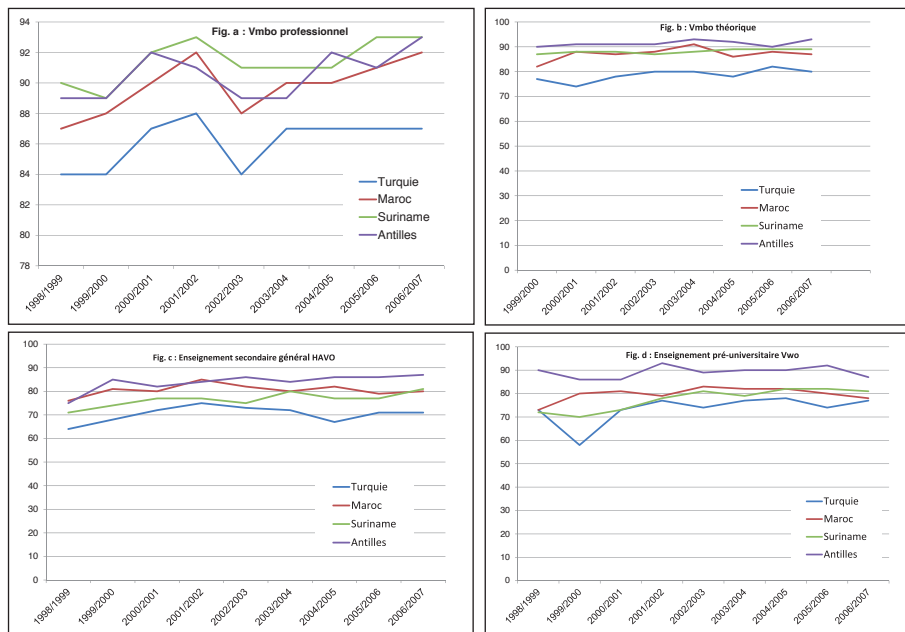
Source : CITO, 2010, Resultaten PISA-2009. Praktische kennis en vaardigheden van 15-jarigen: [http://www.cito.nl/nl/onderzoek%20en%20wetenschap/onderzoek/deelname_](http://www.cito.nl/nl/onderzoek%20en%20wetenschap/onderzoek/deelname_onderzoek/pisa/resultaten.aspx)

* *PRIMA et VOCL T : Des enquêtes SPVA spécifiques sur le suivi de la scolarité des minorités ethniques. Les deux études longitudinales sur des cohortes d'élèves relient l'origine ethnique et le contexte socioéconomique des parents à des indicateurs normalisés de réussite scolaire ; elles permettent de faire des comparaisons avec la catégorie des autres allochtones non occidentaux.*

Néanmoins, l'écart tend à se resserrer avec les autochtones. En effet, on constate une augmentation de la part des allochtones non occidentaux dans les classes supérieures des lycées. Ceci, est particulièrement vrai pour les Marocains et les Turcs dans la section secondaire professionnelle. Durant la décennie 1998-2007, le taux de réussite des élèves d'origine marocaine en section Vmbo

professionnelle accuse une tendance générale à la hausse. Pour les autres sections de l'enseignement secondaire, les résultats des élèves d'origine marocaine se situent à des niveaux comparables à ceux des élèves Surinamiens, Antillais et Arubais, dépassant les Turcs. De même les filles d'origine allochtone non occidentale, dont les marocaines, qui sont largement défavorisées par rapport aux garçons de même origine au niveau de l'enseignement primaire, obtiennent de meilleurs résultats dans les tests « Cito » à partir de la troisième année du secondaire. Leur nombre augmente aussi plus rapidement que celui des filles autochtones au niveau de l'enseignement supérieur¹⁴. Des progrès palpables de la deuxième génération par rapport à la première génération s'observent à tous les niveaux. Pour l'enseignement supérieur, le pourcentage d'étudiants inscrits en 2011 par rapport à la population d'origine marocaine âgée de 20 à 30 ans dans chacune des deux générations est de plus de 24% pour la deuxième, contre 14% seulement pour la première.

Figures 9 : (a, b, c, d) : Evolution du pourcentage de réussite scolaire des populations allochtones, dont d'origine marocaine, entre 1988 et 2007



5.2 Islam et identité aux Pays Bas

Selon les statistiques de 2010, on compte 914.000 personnes de confession musulmane, soit 5,5 % de la population totale des Pays-Bas. Mais les Musulmans sont particulièrement concentrés dans les grandes villes où ils représentent 10% des habitants. Pour la plupart, ils sont d'origine africaine, arabe ou asiatique, avec quelque 43.000 originaires des pays occidentaux, parmi lesquels on trouve des

¹⁴ Statistics Netherlands : *Annual Report on Integration*, 2012.p.13.

autochtones de souche. Mais les populations d'origine turque et marocaine sont majoritaires et sont en général Sunnites.

Historiquement, le fait que la société néerlandaise se soit constituée autour de groupes qui ont subi et fuit la persécution religieuse a consacré son caractère tolérant. Le compartimentage de la société en « piliers » ou *verzuiling*, sur des bases, religieuse, philosophique ou politique, permet à chaque individu de vivre et s'épanouir au sein de sa communauté. Aux piliers protestant, catholique et laïc, se sont progressivement ajoutés des piliers libéraux, socio-démocrates, etc. Ce compartimentage touche tous les secteurs de la société, qu'il s'agisse de l'enseignement, des partis politiques, des syndicats, des services sociaux ou des médias. Par ailleurs, la reconnaissance des principes de liberté religieuse et de liberté de l'enseignement, stipulés dans la constitution de 1917, a amené l'Etat néerlandais à en financer l'application.

Tableau 34 : Etudiants inscrits dans l'enseignement supérieur par pays d'origine et par génération en 2010-2011

Pays d'origine	Total enseignement supérieur	Enseignement scientifique	Enseignement supérieur professionnel
Allochtones non occidentaux	92957	31860	61455
1 ^{ère} génération	40115	14919	25340
2 ^{ème} génération	52842	16941	36115
Turquie	13929	3749	10268
1 ^{ère} génération	2666	869	1821
2 ^{ème} génération	11263	2880	8447
Maroc	12549	2934	9665
1^{ère} génération	2743	599	2156
2^{ème} génération	9806	2335	7509
Suriname	17915	5621	12371
1 ^{ère} génération	4977	1608	3396
2 ^{ème} génération	12938	4013	8975
Antilles néerlandaises et Aruba	9649	2904	6783
1 ^{ère} génération	5462	1410	4073
2 ^{ème} génération	4187	1494	2710

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Statline, 04- 12-2012

C'est sur ces bases idéologiques et constitutionnelles que les nouveaux arrivés, dont les Marocains, ont été traités. Ils ont ainsi pu faire valoir certains droits, dont la construction de mosquées, l'enseignement coranique dans les écoles publiques, la création d'écoles islamiques subventionnées par les pouvoirs publics, l'abattage rituel et la création de leurs propres organisations et associations à caractère religieux. Jusqu'au milieu des années 1990, l'Islam en tant qu'identité religieuse n'était pas perçu par le Gouvernement néerlandais comme un obstacle à l'intégration des allochtones, mais plutôt comme un levier pour une meilleure intégration.

En 2007, 475 mosquées sont répertoriées aux Pays Bas par des sources communautaires. Cependant, 300 d'entre elles sont installées dans des lieux qui n'y étaient pas destinés. 38% sont gérées par des associations de musulmans originaires du Maroc, loin derrière les Turcs qui en totalisent 51%. Contrairement aux Turcs répartis entre plusieurs doctrines, la communauté marocaine se caractérise par son entière appartenance au rite Sunnite.

Tableau 35 : Répartition des Mosquées par doctrine

Doctrine	Nombre	En % du total
Turquie - Diyanet	143	30,1
Turquie - Suleymanli	48	10,1
Turquie - MilliGörüş	25	5,3
Turquie - Autre	26	5,5
Maroc	179	37,7
Suriname - Sunnites	41	8,6
Suriname - Ahmadijja	11	2,3
Autres	2	0,4
Total	475	100

Source: Forum Verkenning, intitulé Moslims in Nederland, août 2012, de l'institut FORUM «Instituut voor Multiculturele Vraagstukken à Utrecht »

L'Union des Organisations Musulmanes Marocaines aux Pays-Bas «Unie van Marokkaanse Moskeeorganisaties in Nederland UMMON », constitue la plus importante organisation marocaine en matière de culte, contrôlant la majorité absolue des mosquées marocaines. Depuis 2005, des organisations religieuses, dont des organisations marocaines, se sont regroupées au sein de l'Organe de contact entre les Musulmans et le Gouvernement Néerlandais « Contactorgaan Moslims en Overheid, CMO » qui est devenu leur interlocuteur avec les pouvoirs publics.

Dans le domaine de l'éducation, depuis la constitution de 1917, à côté de l'enseignement public, l'enseignement confessionnel, dit enseignement spécial (bijzonder onderwijs) est reconnu et financé par l'Etat. A côté des écoles protestantes, catholiques et à un moindre degré juives, sont apparues plus récemment des écoles islamiques. Les écoles spéciales islamiques « Islamitische scholen » dispensent un enseignement conforme aux programmes du Ministère de l'Education néerlandais et sont soumises à des inspections ministérielles. Mais elles sauvegardent leur identité philosophique ou religieuse. Les deux premières écoles primaires islamiques ont été ouvertes à Rotterdam et à Eindhoven en 1988. Aujourd'hui Rotterdam et Amsterdam comptent chacune une école secondaire islamique. Ces écoles sont soumises exactement aux mêmes conditions légales que l'enseignement public et elles sont financées par le gouvernement néerlandais. Dans ce cadre, les enfants d'origine marocaine établis dans ce pays bénéficiaient de cours intégrées de 2 heures et demi par semaine de la langue et de la culture arabe. Ses cours étaient jusqu'en août 2005 subventionnés par l'Etat néerlandais.

C'est que depuis la révision constitutionnelle de 1983, les rapports de l'Etat néerlandais avec les religions ont pris un nouveau tournant dans le sens de l'évolution de la société vers une certaine forme de laïcité. Tout en insistant sur

les principes de liberté de culte et d'enseignement, de l'égalité de tous ceux qui vivent aux Pays-Bas, et sur la négation de toute forme de discrimination, les liens financiers ont été définitivement coupés avec les religions. Ainsi, l'Etat a mis fin à la subvention des cultes.

Au même moment la prise de conscience que les nouvelles communautés d'immigrées sont installées dans la durée, fait émerger une politique d'intégration des minorités. La reconnaissance de l'Islam et de sa place dans le pays, certes fruit des initiatives prises par les Musulmans eux mêmes, est aussi guidée par le pari politique fait sur une intégration qui préserve l'identité des minorités et non pas leur assimilation pure et simple. Néanmoins, cette position vis-à-vis des minorités et particulièrement vis-à-vis de l'Islam, ne s'appuie pas sur un consensus politique au sein de la société néerlandaise.

En effet, à partir des années 1990, les questions relatives à l'immigration et à la présence des minorités et de l'Islam aux Pays-Bas deviennent un enjeu politique. Comme pour d'autres pays européens, c'est d'abord la droite et l'extrême droite qui s'emparent de ces thèmes. On exige des pouvoirs publics d'imposer aux allochtones de s'adapter à la société néerlandaise. Ces critiques sont progressivement relayées par la société civile. Suite à des événements internationaux (affaire Salmane Rushdie en 1989, attentats de 2001 aux Etats Unis, ...) mais aussi en relation avec des actions et positions prises par des individus, souvent non représentatifs des Musulmans des Pays-Bas en général, le sentiment anti-islamique voire l'islamophobie prend de l'ampleur parmi les autochtones.

Sous l'influence de nombreuses personnalités du monde politique et intellectuel, une partie de l'opinion publique commence à remettre en cause le modèle de « société multiculturelle » dont se prévaut le pays. Dès 1991, Frits Bolkestein, leader du parti VVD de la droite libérale, déclare que l'Islam serait incompatible avec les valeurs de liberté, de tolérance et d'émancipation qui constituent des piliers de la société néerlandaise. En 2000, Paul Scheffer, intellectuel influent de tendance socio-démocrate, publie un article intitulé « le drame multiculturel », paru dans le quotidien NRC-Handelsbald, où il critique la politique néerlandaise en matière d'intégration, estimant qu'elle protège trop les immigrés et ne les encourage pas à assimiler les valeurs et les normes de la société néerlandaise en leur permettant de sauvegarder leur culture d'origine. Il dénonce par ailleurs la situation socio-économique des immigrés, notamment les Marocains de deuxième génération, qui conduit à des taux élevés de chômage et de délinquance.

Dans ce débat, des voix s'élèvent pour exprimer l'inquiétude contre une prétendue menace que ferait peser l'Islam sur l'identité nationale et les valeurs démocratiques du pays. Il en est ainsi de Pim Fortyyn, leader populiste du parti d'extrême droite « la Liste Pim Foryn LPF », qui fit de son hostilité vis-à-vis de l'Islam et de l'immigration non européenne son cheval de bataille politique, sous prétexte de l'absence de volonté d'intégration chez de nombreux immigrés. Les attaques du trop controversé cinéaste Théo van Gogh contre l'Islam et les musulmans sont couronnées par la réalisation, en collaboration avec la députée du parti libéral VVD à la deuxième chambre, Ayaan Hirsi Ali, du film « Submission ». Dans ce court métrage, dont cette dernière a écrit le scénario, ils dénoncent l'oppression subie, selon eux, par les femmes musulmanes. La même députée, immigrée d'origine somalienne, s'était par ailleurs distinguée par ses attaques contre le prophète de

l'Islam. Confondue pour avoir menti sur les raisons qu'elle avait avancées pour l'obtention du statut de réfugiée, elle dut quitter la politique et les Pays-Bas.

Dans ce climat passionnel, Pim Fortuyn est assassiné en 2002 par un militant écologiste, néerlandais de souche, qui prétendait vouloir venger les Musulmans, exploités, selon ces dires, par le défunt comme « boucs émissaires ». Théo Van Gogh le sera en 2004 par un islamiste radical néerlandais d'origine marocaine. L'émotion provoquée en particulier par ce dernier assassinat, va complètement changer l'image de l'Islam et des Marocains auprès de beaucoup de Néerlandais.

Au lendemain de cet assassinat, le sentiment antimusulman qui s'est exacerbé, s'est d'abord traduit par des attaques contre des mosquées et des écoles islamiques, et même les visites de consolation de la reine et du ministre Président auprès de la communauté musulmane, ont suscité la réprobation de la droite néerlandaise. Le parlementaire d'extrême droite, Geert Wilders, qui a fondé le nouveau parti « Groupe Wilders », devenu par la suite Parti pour la Liberté «Partij voor Vrijheid PVV », fait de la dénonciation de ce qu'il appelle la « menace d'islamisation » de la société néerlandaise, l'un de ses principaux thèmes favoris. Lors de sa première participation aux élections parlementaires, en novembre 2006, il obtint neuf sièges. Ses attaques contre l'Islam se prolongent en 2008 par la réalisation d'un court métrage vidéo, « Fitna », qu'il arrive à diffuser sur internet et où il assimile notamment le Coran à Mein Kampf.

Certes, des voix s'élèvent pour mettre en garde contre la projection d'actes isolés menés par des extrémistes sur l'ensemble de la population musulmane des Pays-Bas et sur les risques de dérapages racistes. Le film « Fitna » a été immédiatement condamné par le chef du gouvernement, Jan Peter Balkenende, qui a déclaré que « la grande majorité des musulmans rejette l'extrémisme et la violence et ceux-ci en sont en fait les premières victimes ». Par ailleurs, dans un article du quotidien Het Parool du 6 juin 2006, le Parti du travail (PvdA opposition socio-démocrate) reproche au gouvernement composé du Parti libéral et démocrate, du Parti Démocrate chrétien VVD, de l'Appel Chrétien Démocrate CDA et des Démocrates 66 D66, d'avoir systématiquement ignoré le problème du racisme et de la ségrégation aux Pays-Bas et d'avoir fermé les yeux sur les discriminations sur le marché du travail. De son côté, le Conseil Scientifique pour la politique gouvernementale « Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid WRR », dans son rapport 73 de 2006, intitulé « Dynamiek in het islamitisch activisme », met en cause les arguments avancés à plusieurs reprises pour affirmer que l'Islam est incompatible avec la démocratie et les droits de l'Homme et demande aux politiciens d'arrêter de noircir l'image de l'Islam.

Il reste cependant que la méfiance s'installe entre les Musulmans et un grand nombre de Néerlandais non musulmans. Selon une enquête effectuée par le bureau d'études NIPO, un mois après l'assassinat de Théo Van Gogh, les deux tiers des Néerlandais avaient peur d'un attentat d'extrémistes musulmans, contre 50% cinq mois auparavant, au mois de juin 2004.

5.3 La Population d'origine marocaine face à la question identitaire

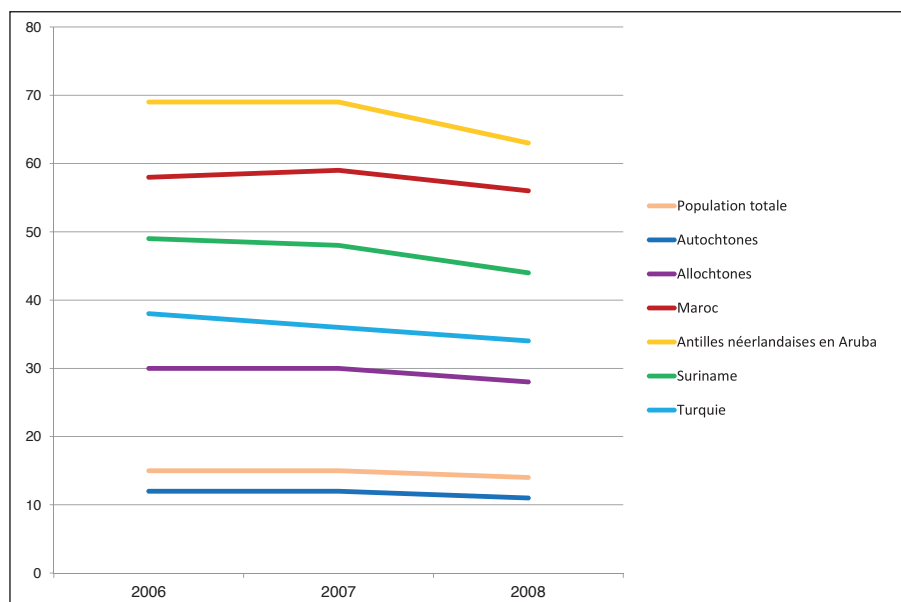
Y-a-il un « problème marocain » ?

Si durant la dernière décennie le débat sur l'immigration aux Pays-Bas s'est particulièrement focalisé sur l'Islam, il semble qu'aujourd'hui la droite

néerlandaise voudrait construire son discours politique sur l'immigration autour de ce qu'elle appelle « le problème marocain ». En effet, à la demande du parlementaire d'extrême droite, Geert Wilders, les députés néerlandais se sont réunis au début du mois d'Avril 2013, pour débattre du « Marokkanenprobleem ». A l'origine de cette demande la mort de Richard Nieuwenhuizen, le 2 décembre 2012 à Amsterdam, après un match opposant deux équipes de division amateur. L'homme, de son vivant arbitre de touche lors de cette rencontre, a été agressé par des adolescents qui l'ont notamment frappé au visage alors qu'il était déjà au sol. Quelques heures après l'agression, l'homme a été « pris d'un malaise ». Conduit d'urgence à l'hôpital, il est décédé le lendemain. Il se trouve que les adolescents suspectés d'être les auteurs de cette agression étaient des Néerlandais d'origine marocaine.

Pour le leader du PVV, il ne s'agirait pas d'un simple problème lié au football, « mais d'un problème marocain qui est dans la rue, à l'école, au centre commercial et sur le terrain de foot ». Bien qu'un grand nombre de députés aient pris distance vis-à-vis de Geert Wilders en refusant de le suivre dans la généralisation que sous-tend l'intitulé du débat, beaucoup ont néanmoins déclaré qu'il y avait « un problème avec des marocains », ou « que les Maroc-néerlandais sont très souvent en contact avec la police ». Le député travailliste, Keklik Yucel, est parmi les rares à clairement condamner l'intitulé du débat. « Le terme problème marocain donne l'impression qu'il y a un groupe de population entier, que leur origine est un problème. Je tiens à me distancer de cette position ».

Figure 10 : Evolution du nombre de personnes pour 1000 habitants suspectées de crimes et arrêtées par la police, par pays d'origine, entre 2006 et 2008



Qu'en est-il de la criminalité attribuée à la population d'origine marocaine ? Selon les données du CBS pour les années 2006 à 2008, la fréquence de personnes suspectées de crimes et arrêtées par la police néerlandaise classe les Marocains en seconde place derrière les Antillais et Arubas, avec 56 suspects pour 1.000 habitants contre 63. Le chiffre apparaît très élevé par rapport au taux moyen à l'échelle de la population totale et à celui de la population autochtone. Toujours est-il que l'évolution de ces taux montre une tendance à la réduction de la criminalité. Ceci est corroboré par l'évolution de la proportion de personnes d'origine marocaine incriminées par rapport à l'ensemble des personnes impliquées dans des délits, de 2006 à 2008 (Figure 10).

Cependant, il aurait été plus pertinent de pouvoir comparer ces chiffres sur la base des caractéristiques personnelles du point de vue du niveau d'éducation, de qualification et de la situation socioéconomique. Autrement, cela revient à stigmatiser toute une population sur la seule base de son origine et délibérément occulter le fait que l'écrasante majorité des personnes d'origine marocaine vit dans le respect total de la loi néerlandaise. Au-delà de l'utilisation politique de ce genre de problèmes, se pose la question de l'intégration des populations allochtones, notamment d'origine marocaine et des difficultés que peuvent rencontrer des fractions de ces populations à s'adapter à la société et à la culture néerlandaises.

Le rapport à la langue néerlandaise

Le problème de la maîtrise de la langue, comme vu précédemment¹⁵ constitue l'une des raisons de l'échec scolaire chez les élèves d'origine marocaine, au même titre d'ailleurs que les Turcs. Mais globalement, d'après une enquête de 2006, il semble qu'une très large fraction de la population d'origine marocaine ne considère pas avoir de difficultés avec la langue néerlandaise (Tableau 36). La proportion de Marocains ayant des difficultés à lire, à écrire ou à tenir une discussion est inférieure à celle des Turcs. Mais le problème se pose essentiellement pour la première génération, puisque dès la deuxième génération, cette proportion devient très faible, comparable à celle des Surinamiens et des Antillais.

Le rapport à la religion

Dans la même enquête de 2006, la quasi-totalité des Marocains, à plus de 95% déclarent faire partie d'une religion, au même titre, sinon un peu plus que les Turcs, bien que l'on constate une infime diminution de ce taux chez la deuxième génération dans les deux communautés. C'est beaucoup plus que chez les Surinamiens et les Antillais et Arubas. Un peu plus que le tiers des Marocains participe au moins une fois par semaine à une « rencontre religieuse » (traduire, dans le cas des Musulmans, à la prière du vendredi). Les hommes sont évidemment les plus concernés : 51%, contre seulement 16% pour les femmes. Ce sont des proportions quasi identiques à celles observées chez les Turcs, mais nettement supérieures à celles des deux autres communautés allochtones. Cependant, il y a un net recul de la pratique religieuse chez les Marocains de deuxième génération (29%) comparée à la première génération (36%). Ce recul est relativement plus important que chez les Turcs.

¹⁵ voir paragraphe sur les Marocains dans le système éducatif

Tableau 36 : Avis sur les difficultés avec la langue néerlandaise, chez les populations d'origine allochtone non occidentale, en pourcentage (2006)

Populations	Difficulté avec la langue néerlandaise			
	Difficulté à mener une conversation	Difficulté à lire	Difficulté à écrire	
Turquie	Population totale	23	24	33
	Hommes	18	21	30
	Femmes	29	28	35
	1 ^{ère} génération	31	33	44
	2 ^{ème} génération	2	1	1
Maroc	Population totale	15	19	24
	Hommes	10	15	21
	Femmes	21	23	27
	1 ^{ère} génération	20	24	31
	2 ^{ème} génération	1	1	2
Suriname	Population totale	1	2	3
	Hommes	1	1	2
	Femmes	1	2	4
	1 ^{ère} génération	1	2	3
	2 ^{ème} génération	1	0	1
(Ex)Antilles néerlandaises et Aruba	Population totale	3	2	4
	Hommes	3	2	4
	Femmes	3	2	4
	1 ^{ère} génération	4	3	5
	2 ^{ème} génération	1	1	2

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Statline, 1er- 11-2012, tableau élaboré par la Fondation Hassan II

La participation à la vie politique

A la question de savoir s'ils ont l'intention de voter, les Marocains et les Turcs répondent « oui, peut être » à 69%, autant que les Antillais mais moins que les Surinamiens. Mais l'intérêt pour la politique est en général plus prononcé chez les Marocains par rapport aux Turcs, puisqu'ils sont 60% à répondre qu'ils sont « un peu intéressé » ou « très intéressé », contre 45% seulement chez les Turcs. La différence est encore plus importante chez la deuxième génération avec 75% pour les Marocains et 50% pour les Turcs, ce qui place la deuxième génération d'origine marocaine au même niveau que son équivalente surinamienne et antillaise.

Au total, la population d'origine marocaine aux Pays-Bas ne constitue pas dans son ensemble un cas à part dans le paysage des allochtones non occidentaux. Elle présente des similitudes avec la population d'origine turque au niveau de l'attachement aux pratiques religieuses, des défaillances en matière de maîtrise de la langue du pays hôte et au niveau du désir de participer à la vie politique. Sur ce dernier point, les Marocains seraient beaucoup plus proches des communautés allochtones plus anciennement installées aux Pays-Bas, à savoir les Surinamiens

et les Antillais. Mais une chose est essentielle : le profil de la deuxième génération, de par une meilleure maîtrise de la langue et un plus grand désir de participation à la vie politique, donne des signes d'une plus grande prédisposition à l'intégration au sein de la société néerlandaise, ce que montre aussi le rapport à la nationalité.

Tableau 37 : Pratiques religieuses des populations allochtones non occidentales (2006)

Origine		Pratiques religieuses			
		Faire partie d'une religion	Visite une rencontre religieuse, au moins une fois par semaine	Visite de rencontre religieuse, au moins une fois par mois	Visite de rencontre religieuse, (presque) jamais
Turcs	Population totale	95	34	12	53
	Hommes	95	51	11	38
	Femmes	95	16	14	70
	1 ^{ère} génération	95	35	13	52
	2 ^{ème} génération	93	33	12	55
Marocains	Population totale	96	34	9	57
	Hommes	96	51	11	38
	Femmes	97	16	7	78
	1 ^{ère} génération	97	36	8	57
	2 ^{ème} génération	95	29	14	57
Surinamiens	Population totale	70	14	15	71
	Hommes	68	15	13	71
	Femmes	73	13	16	71
	1 ^{ère} génération	77	16	15	69
	2 ^{ème} génération	54	9	12	79
Antillais et Arubas	Population totale	66	31	13	56
	Hommes	59	27	10	63
	Femmes	73	33	16	51
	1 ^{ère} génération	75	32	14	54
	2 ^{ème} génération	36	21	7	73

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Statline, 1er-11-2012.
D'après tableau élaboré par la Fondation Hassan II

Le rapport à la nationalité néerlandaise

En 2011, plus des trois quart (76,75%) de la population d'origine marocaine aux Pays-Bas avaient la double nationalité, néerlandaise et marocaine. 61.896 personnes seulement, soit moins du quart, avaient uniquement la nationalité marocaine. Cependant, le rapport à la nationalité néerlandaise varie nettement d'une génération à l'autre. Seuls 20% des personnes de la première génération d'origine marocaine se considèrent comme Néerlandais. Mais cette proportion

s'élève à 55% chez la deuxième génération. Cependant dans les deux cas, le pourcentage affiché par les Marocains est supérieur à celui des Turcs. Est-ce à dire que ce sentiment d'appartenance est appelé à se renforcer avec le temps ?

Tableau 38 : Participation politique des populations allochtones non occidentales (2006)

Population	A l'intention de voter			S'intéresse à la politique			
	Oui, ou peut-être	Non	N'a pas droit de vote	N'est pas intéressé	Un peu intéressé	Très intéressé	
Turquie	Population totale	69	18	14	55	34	11
	Hommes	69	19	12	49	35	16
	Femmes	68	16	16	61	32	6
	1 ^{ère} génération	70	18	11	57	32	11
	2 ^{ème} génération	63	16	20	50	39	11
Maroc	Population totale	69	14	17	41	40	20
	Hommes	71	14	16	37	39	24
	Femmes	67	15	19	45	41	14
	1 ^{ère} génération	70	15	15	45	35	20
	2 ^{ème} génération	66	11	23	26	55	20
Suriname	Population totale	80	14	6	32	46	21
	Hommes	79	15	6	28	43	29
	Femmes	81	13	6	37	49	14
	1 ^{ère} génération	83	16	1	34	44	22
	2 ^{ème} génération	75	9	16	28	51	21
(Ex)Antilles néerlandaises et Aruba	Population totale	69	24	7	46	37	17
	Hommes	69	24	7	42	36	22
	Femmes	69	24	7	50	38	12
	1 ^{ère} génération	68	28	4	52	32	16
	2 ^{ème} génération	73	9	18	27	53	21

Source: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Statline, 1er-11-2012, tableau élaboré par la Fondation Hassan II

Tableau 39 : Rapport à la nationalité néerlandaise chez les 18 ans et plus en % (2009)

Origine	Se considère comme Néerlandais	
	1 ^{ère} génération	2 ^{ème} génération
Antillais	43	85
Surinamiens	40	68
Marocains	20	55
Turcs	15	47
Autres allochtones non occidentaux	35	79
Allochtones occidentaux	55	97

Source : CBS, Integration Report, 2012

Conclusion

En un demi-siècle d'histoire, la migration marocaine aux Pays-Bas aura connu des mutations aussi rapides que profondes. D'une migration de travail, elle s'est progressivement transformée en une installation permanente, avec regroupement familial et création de nouvelles familles. La réduction du flux migratoire a été relayée par l'accroissement naturel assurant ainsi l'augmentation de la population d'origine marocaine dans ce pays, faisant d'elle aujourd'hui la deuxième communauté allochtone non occidentale des Pays-Bas. Bien qu'elle reste encore très jeune et concentrée dans les grandes villes, cette population subit, néanmoins, des transformations d'ordre démographique, illustrées par les changements de comportement que l'on observe aujourd'hui chez les deuxième et troisième générations. Ce qui atteste, à ce niveau, d'une réelle marche vers l'intégration au pays hôte. Néanmoins, dans ce processus d'intégration, les difficultés rencontrées par les jeunes d'origine marocaine, tant à l'école qu'au niveau du marché du travail, relevant le plus souvent de facteurs socio-économiques, sont parfois la source d'une stigmatisation de la part de fractions de la société hollandaise, sur la base de l'appartenance ethnique. Cette situation que la crise économique actuelle tend à exacerber, suscite des craintes quant au devenir de la tradition de tolérance qui caractérise ce pays. Du moins, l'ampleur politique prise par les incidents mettant en cause, ces dernières années, des individus hollandais d'origine marocaine, ou encore les décisions néerlandaises unilatérales relatives aux restrictions sur les prestations sociales aux immigrés, amènent certains à se poser cette question.

Toujours est-il que la longue tradition de pluralisme religieux et culturel qui caractérise les Pays-Bas offre la possibilité aux Marocains vivant dans ce pays de s'y intégrer sans pour autant renoncer à leur culture d'origine. Cependant, la réelle intégration passe nécessairement par l'amélioration du statut socio-économique comme en témoignent les nombreux cas de réussite des Marocains de Hollande que l'on tend parfois à oublier.

Bibliographie

- Bevelander P. & Veenman J., (2006), «Naturalization and employment integration of Turkish and Moroccan immigrants in the Netherlands Journal of International Migration and Integration». *Revue de l'intégration et de la migration internationale*.
- Centraal Bureau voor de Statistiek, (2012), *Statistical Year Book*.
- Cottaar A., Bouras N. & Laoukili F., (2009), *Marokkanen in Nederland. De pioniers vertellen*. Amsterdam, Meulenhoff.
- Crul M. & Heering L. (eds.), (2008), *The Position of the Turkish and Moroccan Second Generation in Amsterdam and Rotterdam*. The TIES-study in the Netherlands. Amsterdam, Amsterdam University Press.
- Crul M., Schneider J. & Lelie F., (2013), : *Super-diversité. Une nouvelle vision de l'intégration*. Amsterdam, VU University Press.
- De Bree J., Davids T. & De Haas H., (2010), «Post-return experiences and transnational belonging of return migrants: a Dutch—Moroccan case study». *Global Networks, Volume 10, Issue 4, pages 489–509*.
- Entzinger H., (2009), «Integratie, maar uit de gratie. Multi-etnisch samenleven onder Rotterdamse jongeren». *Migrantenstudies, (1), pp.8-23*.

- Garseen J., Nicolaas H., (2010), «Fertility of Turkish and Moroccan women in the Netherlands. Adjustment to nature level within one generation». *Demographic Research*, vol 19, book 4.
- Gazzah M., (2008), *Rhythms and rhymes of life. Music and identifications processes of Dutch-Moroccan youth*. Amsterdam, Amsterdam University Press.
- Hooghiemstra B.T.J., (2003), *Trouwen over de grens. Achtergronden van partnerkeuze van Turken en Marokkanen in Nederland*. Amsterdam, University of Amsterdam.
- Instituut voor Multiculturele Vraagstukken, (2010), «De positie van moslims in Nederland». *Feiten en cijfers. Factbook*. Utrecht: Forum.
- Landman N., (1992), *Van Mat tot Minaret: de Institutionaliserings van de Islam in Nederland*. Amsterdam, vu Uitgeverij.
- Le Maroc et la Hollande, Actes de la Deuxième Rencontre Universitaire. Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat, Série « Colloques et Séminaires », N° 16, 1990.
- Le Maroc et la Hollande, Etudes sur l'histoire, la migration, la linguistique et la sémiologie de la culture. Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat, Série « Colloques et Séminaires », N° 8, 1988.
- Le Maroc et la Hollande, Une approche comparative des Grands Intérêts Communs. Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat, Série « Colloques et Séminaires », N° 39, 1995.
- Leurs K., (2012), *Digital Passages. Moroccan-Dutch youths performing diaspora, gender and youth cultural identities across digital space*. Enschede, Koen Leurs.
- Maarten A., *Classification of the population with a foreign background in the Netherlands*. Statistics Netherlands, Division of Social and spatial statistics, Department of Statistical analysis of population Voorburg.
- Maliepaard M. & Gijsberts M., (2012), *Muslims in Nederland in 2012*. La Haye, Sociaal en Cultureel Planbureau.
- Nijenhuis G. & Zoomer A., (2011), *Les musulmans en Europe. At Home in Europe Project*. New York/ Londres, Open Society Foundations.
- Ryszard C., (2005), *Etude des obstacles à l'accès effectif des migrants irréguliers aux droits sociaux minimaux*. Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, décembre.
- Smit A., (2011), *Mijn vader had een Afro! Hoe Marokkaanse migranten in Nederland zich kleden sinds de jaren 60*. Amsterdam, Amsterdam University Press/ Aksant.
- Statistics Netherlands, (2010), *Annual Report on Integration, 2010, Summary*. The Hague/Heerlen.
- Van Praag C. (red), (2006), *Marokkanen in Nederland: een profiel*. NIDI: rapport n°67. La Haye, Nederlands Interdisciplinair Demografisch Instituut.
- Violaine C. Veen et al., (2011), « Moroccan adolescent suspect offenders in the Netherlands: ethnic differences in offender profiles». *Psychology, Crime & Law, Volume 17, Issue 6*, pp. 545-561.

Sites Web

<http://statline.cbs.nl/StatWeb/>

http://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/h-muslims-in-europe-french-20110912_0.pdf

Chapitre 13

Les Marocains du Royaume Uni

Myriam Cherti

Introduction

Le Maroc et la Grande Bretagne ont entretenues pendant des années de bonnes relations économiques et diplomatiques qui remontent au XIII^{ème} siècle (Belmahi 2006, Rogers 1990). Par conséquent, il n'est pas étonnant de constater que l'émigration marocaine vers la Grande-Bretagne a une longue histoire, puisqu'elle remonte au moins jusqu'au XIX^{ème} siècle (Halliday 1992, Hayes 1905). Cependant, ce flux migratoire, à travers ses histoires et ses expériences vécues, demeure l'un des moins «visibles» et les moins étudiés en Europe occidentale. Mais, en circulant dans la rue Golborne à Londres, communément connue comme le « petit Maroc », on peut constater nombre de cafés, restaurants, épiceries, mosquées, écoles et associations appartenant à des Marocains ; tous témoignent de la présence d'une florissante communauté marocaine. Paradoxalement, cette même communauté demeure encore invisible à la fois officiellement et statistiquement.

L'invisibilité de certains groupes de migrants en Grande-Bretagne est due à l'appareil statistique britannique qui combine l'origine ethnique et la race, et qu'illustre la question identitaire posée dans les recensements que réalise le bureau national britannique de la statistique. Cette question ne distingue pas entre les identités ethniques, raciales et nationales. Comme les résultats des recensements ne donnent que le nombre de résidents britanniques selon leur lieu de naissance, il est donc impossible d'avoir une estimation du nombre de Marocains nés au Royaume Uni, parce que les migrants marocains de deuxième et troisième générations nés au Royaume Uni sont groupés et considérés comme «nés au Royaume Uni» et donc échappent aux statistiques des immigrés. Pour cette raison, les chercheurs rencontrent de grandes difficultés à identifier les effectifs réels des Marocains et leur répartition géographique en Grande-Bretagne.

L'insuffisance du recensement national, la dispersion des statistiques détenues par les différents ministères ainsi que les conjectures des organisations bénévoles de migrants, confirment qu'au Royaume Uni, la communauté arabe en général et la communauté marocaine en particulier, restent invisibles aux décideurs du pays. Leur invisibilité illustre un problème sous-jacent qu'affronte la plupart des migrants marocains, et signifie une non-reconnaissance de leur présence et une absence d'engagement vis-à-vis de leurs intérêts, leurs doléances et leurs problèmes. Toutefois, cette invisibilité statistique ne peut cacher la réalité des communautés de migrants établis dans ce pays.

La particularité de la migration marocaine vers l'Angleterre, qui a commencé dans les années 1960, est son caractère « non structuré », à travers des accords bilatéraux contrairement à d'autres pays européens. En effet elle est principalement

le résultat du fonctionnement de réseaux sociaux d'amis et de familles. La plupart des Marocains, qui sont venus à cette époque, ont été embauchés par le patronat espagnol présent dans le secteur des services, tels que les hôtels et les petites entreprises qui ont commencé à prospérer dans le climat de croissance économique de cette période.

Une autre particularité de la migration marocaine vers l'Angleterre concerne le grand nombre de femmes arrivées en tant que migrantes indépendantes durant les années 1970. La plupart étaient des célibataires, veuves, divorcées ou femmes chefs de ménages, qui s'efforçaient de soutenir leurs familles restées au Maroc. Cela reflète une féminisation précoce de la migration, par opposition à ce qui est communément admis dans la littérature à propos de la migration passée par la voie du regroupement familial principalement, où les femmes sont souvent perçues comme des «objets» du projet migratoire, n'ayant pas d'autre choix que de suivre leurs maris. Alors que dans le cas de l'Angleterre beaucoup de femmes sont venues d'abord avec un permis de travail, et ont été rejointes plus tard par leurs conjoints et leurs enfants.

Les règles d'immigration de plus en plus restrictives mises en œuvre dans les années 1970, ont encouragé de nombreux immigrants à faire venir leurs familles restées au Maroc, transformant ainsi ce qui était à l'origine une migration temporaire à la recherche d'un gagne-pain en un séjour de longue durée. Le regroupement familial a donc commencé dès le milieu des années 1970. Cependant, contrairement à d'autres femmes marocaines immigrées en Europe, celles ayant rejoint l'Angleterre ont joué un rôle clé dans la vie économique de la famille : il est estimé que dans plus de 80% des ménages, les deux partenaires ont intégré le marché du travail en même temps à un moment donné dans leur vie.

Ce chapitre, qui s'appuie sur des données de recherche principalement qualitatives, s'efforce de mettre en lumière certains défis et des réalisations des Marocains britanniques.

1. Pourquoi les Marocains ont-ils émigré en Grande-Bretagne?

1.1 Une brève histoire du début de la migration marocaine en Grande-Bretagne au XIX^{ème} siècle

La théière de Manchester est toujours évoquée par les Marocains comme la plus belle exportation des commerçants marocains de Manchester. Ces commerçants ont été les pionniers de la migration marocaine vers la Grande-Bretagne au XIX^{ème} siècle. La plupart d'entre eux étaient des commerçants de l'argenterie et du textile à Fès qui se sont aventurés dans la création d'entreprises au Royaume-Uni, suite à l'arrivée des articles en coton anglais au Maroc via Gibraltar et Tanger.

Les marchands Fassi ont alors commencé à s'installer dans les centres urbains comme Londres, Liverpool et Manchester, en Angleterre, et Cardiff en Pays de Galles. Hayes (1905) affirme que dans la dernière décennie du XIX^{ème} siècle, une douzaine de familles pionnières marocaines ont vécu à Manchester, dans une communauté d'environ 150 personnes à son apogée à l'époque. Cette communauté s'est dissipée dans l'entre-deux guerres, lorsque la concurrence des produits japonais empêchait l'exportation des textiles Lancashire au Maroc. En 1936, les

membres de cette communauté retournent au Maroc et prennent la nationalité marocaine à l'avènement de l'indépendance du pays vingt ans plus tard. Ceux qui sont restés ont largement anglicisé leurs noms et se sont assimilés à la population (Halliday 1992).

Cette communauté de pionniers n'incluait pas seulement des Marocains musulmans, mais aussi des Marocains juifs séfarades qui avaient des liens avec la Grande-Bretagne remontant au XVIII^{ème} siècle. Le début de la migration pourrait remonter à l'époque où la ville de Mogador, Essaouira aujourd'hui, était sous l'influence britannique à la fin du XVIII^{ème} siècle. A cette époque, les marchands anglais ont commencé à commercer avec les Juifs marocains de Mogador, en échangeant l'huile d'argan et la gomme arabique contre les vêtements anglais et de l'argenterie. La plupart des commerçants juifs envoyaient leurs fils à l'âge d'environ seize ans à Londres, à Manchester ou Birmingham, pour travailler dans les usines de textile, apprendre de nouvelles compétences ou créer une entreprise. La majorité d'entre eux est restée en Angleterre. Les juifs de Mogador, comme les Juifs des autres villes du Maroc, ont partagé un désir de maintenir des liens étroits avec le passé, la préservation des coutumes religieuses et les traditions culinaires spécifiques à leurs villes d'origine au Maroc.

Certaines personnalités juives marocaines ont joué un rôle important dans l'histoire britannique et Hore-Belisha était l'un d'eux. Il a été ministre des transports de 1934 à 1937, il a introduit le test de conduite pour les automobilistes et les feux clignotants aux passages pour piétons appelés phares Belisha. Il a été plus tard secrétaire d'État à la Guerre de 1937 à 1940 et ministre de la Sécurité Sociale en 1945. Un autre personnage important était Don Juda Benoleil, marchand influent et banquier. Il a été également consul marocain et autrichien à Gibraltar, et a joué un rôle essentiel dans les négociations diplomatiques et financières. En tant que leader de la communauté juive, il a été parfois appelé «Roi de Gibraltar» ou «Roi des Juifs».

Bien souvent considérée comme exotique en raison de sa spécificité culturelle, la communauté musulmane marocaine a été connue pour sa piété religieuse et ses observances rituelles. Un article du journal Manchester contemporain félicitait les Marocains pour leur honnêteté et déplorait leur départ dans ces termes : «Mise à part la perte matérielle considérable pour la ville, Manchester a perdu un organisme de bons citoyens qui, tout en conservant leurs coutumes et attributs orientales, ont construit pour eux-mêmes une réputation inégalée pour la gestion honnête et de vie saine ».

1.2 L'histoire des migrations marocaines récentes des années 1960

La première et plus importante phase de la migration marocaine vers la Grande-Bretagne a commencé dans les années 1960. La région du Nord du Maroc (Tanger) - en raison de son statut juridique de zone internationale (1912-1956) et sa proximité de Gibraltar - a commencé à envoyer les émigrés au Royaume-Uni bien avant l'indépendance du Maroc en 1956. Le blocus espagnol de la frontière avec Gibraltar en 1969 pourrait expliquer l'arrivée des travailleurs marocains pour remplacer les travailleurs espagnols dans divers travaux manuels sur la base navale britannique du rocher. Via ce dernier, ils se seraient alors rendus au Royaume-Uni.

Le lien entre les Marocains et le marché du travail britannique a été établi par les agences de recrutement domiciliées à Gibraltar et gérées principalement par les Espagnols, qui ont répondu à la pénurie de main-d'oeuvre au Royaume-Uni, et ont recruté des travailleurs marocains pour le secteur des services à Londres. Bien qu'à cette époque la Grande-Bretagne n'avait aucun accord bilatéral avec le Maroc à propos de la migration de travail, les recrutements, transitant par Gibraltar, ont répondu aux demandes créées par le marché du travail britannique et ont largement facilité le recrutement de la main-d'œuvre immigrante.

Trois agences d'emploi, toutes basées à Londres, étaient spécialisées dans le recrutement des travailleurs marocains. L'Agence Mascot a recruté des travailleurs de Meknès en particulier pour travailler à Crawley et West London. Guilbert et Castano ont recruté de nombreux travailleurs du nord du Maroc, essentiellement dans la région de Larache, pour travailler à Londres. Les secteurs demandeurs étaient l'hôtellerie et la restauration et l'industrie pour lesquels ces agences obtenaient des permis de travail.

D'après des entretiens qualitatifs avec des Marocains du Royaume-Uni (Cherti 2008) cette migration est passée par quatre phases distinctes :

1. La première a commencé dans les années 1960 et a concerné des travailleurs non qualifiés, principalement du nord du Maroc - plus précisément la région des Jbala, Larache¹, Tétouan, Tanger et les régions avoisinantes, avec la présence d'une petite communauté de Meknès et d'Oujda. La majorité de ces immigrants se sont établis dans des villes, Londres et Edimbourg, avec des concentrations plus faibles dans les villes de Slough, St Albans, Crawley et Trowbridge.
2. La deuxième phase, celle du regroupement familial, suit à partir du début des années 1970.
3. La troisième phase a commencé dans les années 1980, et a concerné de jeunes professionnels et entrepreneurs semi-qualifiés, principalement au départ de Casablanca et d'autres grandes villes.
4. La quatrième et dernière vagues de migration a commencé au début des années 1990 avec l'arrivée de professionnels marocains hautement qualifiés, tant en provenance du Maroc lui-même que de France. Beaucoup de ces immigrants travaillent actuellement dans le secteur de la finance à Londres.

Le profil de la communauté a changé de façon significative lorsque le processus de réunification des familles a commencé dans les années 1970. Cette vague d'immigrants marocains constitue le noyau initial de la communauté marocaine au Royaume-Uni et la plupart d'entre eux sont aujourd'hui des citoyens britanniques. L'immigration familiale a continué jusqu'aux années 1980, suite à l'arrivée à l'âge adulte des enfants de la première génération, arrivés au Royaume-Uni dans le cadre de la première vague du regroupement familial, et qui se sont mariés à des cousins et cousines du Maroc qui sont venus les rejoindre. Les années 1980 ont vu l'arrivée d'une nouvelle vague de migration marocaine au Royaume-Uni.

¹ Des Villages tels que Beni Garfat, Beni Arouss, Sahel et Smata, à partir desquels un grand nombre de Marocains ont émigré, faisant partie de la municipalité de Larache, la plupart des migrants déclaraient qu'ils étaient originaires de Larache.

Le « boom pétrolier » des pays du Golfe a fait l'essor de l'industrie touristique de Londres au début des années 1980, d'où une forte demande du secteur hôtelier pour des employés de langue arabe pouvant travailler dans les nombreux restaurants, clubs, bars et hôtels que fréquentaient les touristes du Golfe. De nombreux Egyptiens et Marocains sont venus occuper des emplois peu qualifiés et semi-qualifiés qu'offrait la ville. Cette vague de travailleurs semi-qualifiés a été accompagnée de jeunes professionnels et entrepreneurs, principalement originaires de Casablanca et d'autres grandes villes. Les régions d'origine de la migration ont commencé à se diversifier et ne sont plus limitées aux régions du nord de Tanger et Larache.

Le Royaume-Uni a imposé un visa aux Marocains à la fin des années 1980, qui a réduit de manière significative le nombre de travailleurs peu qualifiés et qualifiés et les jeunes voyageant vers le Royaume-Uni pour « tenter leur chance ». La vague de migration marocaine la plus récente qui a commencé au début des années 1990, se compose principalement de professionnels hautement qualifiés, arrivés du Maroc et de la France et s'activant dans le secteur financier à Londres. Ils ont été rejoints par d'autres étudiants hautement qualifiés et des hommes d'affaires.

La première génération des Marocains arrivés durant les années 1960 semble ne pas accorder beaucoup d'attention à l'arrivée des Marocains hautement qualifiés et des hommes d'affaires, venus durant les années 1990 et le fait que la communauté marocaine du Royaume Uni soit divisée n'est pas du tout surprenant. Les chemins des « anciens » et des « nouveaux » immigrants marocains, à Londres en particulier, ne se croisent pas nécessairement. Alors que les nouveaux fréquentent Canary Wharf² ou Westminster pour leur travail, les anciens font leurs courses quotidiennes dans le marché de Portobello, visitent la mosquée de Ladbroke Grove ou s'attablent à l'un des nombreux cafés et restaurants marocains de Golborne road.

Il serait, en effet, naïf de croire qu'un groupe d'immigrants, une fois installé dans un pays d'accueil, fusionnerait intuitivement avec d'autres groupes d'immigrants originaires du même pays, dépassant leurs différences de classes, de religion, de politique ou autres. L'histoire relativement récente de l'immigration et de la présence marocaine au Royaume-Uni, et les dynamiques internes au sein de cette communauté suggèrent l'idée que ce n'est pas un groupe homogène. Malgré leur nombre relativement faible, il y a beaucoup de « communautés marocaines » à Londres avec leurs propres membres et des organisations distinctes. Leur présence est un indicateur sur l'existence d'une communauté bien visible, souhaitant apporter un changement, mais évoluant de manière séparée pour répondre aux besoins particuliers de ses différents groupes.

1.3 Les Marocains et les autres groupes d'immigrants en Grande-Bretagne

Les données du recensement officiel de 2011 estiment la population marocaine en Grande-Bretagne, selon le pays de naissance, à 21.246 personnes. Cette estimation place le Maroc à la 59ème position, en tant que pays d'origine des groupes immigrés de Grande-Bretagne. Les cinq premiers pays sont l'Inde (729.000), la Pologne (643.000), le Pakistan (457.000), la République d'Irlande (397.000) et l'Allemagne (297.000). Ces estimations ont cependant des limites

² Canary Wharf est le quartier où est localisé le secteur financier de Londres.

car elles sont basées sur le seul pays de naissance et excluent la deuxième et troisième génération nées en Grande-Bretagne.

Essayer d'estimer le poids de ces générations au sein de chaque communauté est plus compliqué qu'une «question d'ascendance» ; le recensement britannique ajoute d'autres catégories raciales et permet aux répondants de préciser leur «altérité» dans une case spécifique du formulaire de recensement. Dans le recensement de 2011, environ 4 millions de personnes sur un total de 56 millions en Angleterre et au Pays de Galles se sont placés dans l'une des cinq autres catégories, « Autre-Asiatique », « Autre-Noir », « Autre-Blanc », « Autres-Mixte », et «Autre groupes ethniques ». Une analyse détaillée des réponses fournies et des données sur les lieux de naissance, effectuée par l'Office National des Statistiques en 2005³ révèle que les «autres» catégories, en particulier «Autre-Asiatique» et «Autres groupes ethniques», comportent une forte présence des originaires du Moyen-Orient et des pays arabes. Par exemple, sur les 240.000 personnes de la catégorie Autres-Asiatique environ 9% sont nés au Moyen-Orient, à l'exception de l'Iran. Plus de 13-14% des répondants dans cette catégorie sont nés au Royaume-Uni et prétendent appartenir à une ethnie spécifique arabe ou un groupe ethnique basé sur l'origine d'un pays du Moyen-Orient. Sur les 220.000 personnes de la catégorie «Autre groupe ethnique», environ 11% sont nés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Toutefois, les réponses montrent qu'environ 21% sont Arabes, de l'Afrique du Nord, ou d'une ethnicité du « Moyen-Orient », indiquant une tendance parmi quelques arabes britanniques nés au Royaume Uni à s'identifier en tant qu'Arabes ou en tant que nationalité arabe. Globalement, il y a peut-être 104.000 personnes en Angleterre et au Pays de Galles qui ont déclaré des ethnicités originaires de certains pays arabes, d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient dans le recensement britannique.

Les données sur le lieu de naissance montrent que près de 176.000 personnes nées dans des pays arabes vivaient en Grande-Bretagne en 2001, dont environ 60% vivaient à Londres (London Authority Data Management Group, 2005). Les principaux pays d'origine, dans l'ordre décroissant, sont l'Irak, l'Égypte, le Maroc, le Liban, l'Algérie, le Yémen et la Syrie. En tenant compte du fait que certaines de ces personnes ont des enfants d'origine britannique, il y a des chances qu'on s'approche de 300.000 personnes d'origine arabe en Grande-Bretagne, soit beaucoup plus que ce qui figure dans les diverses autres catégories. Il semblerait donc que les personnes d'origine arabe soient dispersées dans un large éventail de catégories de recensement, indiquant la position ambiguë que les Arabes occupent dans le modèle racial particulier de la Grande-Bretagne.

Malgré ces disparités numériques, les groupes arabes/Moyen Orient y compris les «Autres catégories» et les données du lieu de naissance, concordent pour révéler la situation économique relativement élevée des Arabes Britanniques. Un rapport statistique commandé par la Greater London Authority, détaillant la situation professionnelle des immigrants arabes dans la capitale, est particulièrement instructif à cet égard. Une ventilation des données par pays de naissance montre que les immigrants en provenance de plusieurs pays comme l'Égypte, l'Irak, le Liban et la Syrie, sont nettement surreprésentés dans les deux premières catégories professionnelles (cadres, hauts fonctionnaires et professionnels) par rapport à la

³ Toutes les données du recensement de 2011 ne sont pas encore disponibles. Ces estimations sont fondées sur l'analyse des données du recensement précédent.

population de Londres au sens large. Par exemple, alors que 32,5% des Londoniens sont économiquement actifs dans les deux premières catégories professionnelles, ce sont 45% des Egyptiens, 47% des Irakiens, 42,5% des Libanais, et 43% des Syriens qui y sont représentés. Mais les fortes proportions de professionnels et de gestionnaires parmi certaines petites nationalités sont également notables : Près de 55% des immigrants économiquement actifs originaires des territoires palestiniens occupés et 53% des Jordaniens (dont beaucoup sont susceptibles d'être Palestiniens par origine) sont présents dans les deux principales catégories professionnelles. Cependant les données soulignent aussi des variations importantes dans la situation professionnelle des immigrants arabes. Ceux nés au Maroc et en Algérie, par exemple, sont moins susceptibles d'occuper des emplois professionnels et de gestion que les Londoniens dans leur ensemble (26% contre 32,5% respectivement).

1.4 La coopération entre le Maroc et la Grande-Bretagne : les relations historiques

Les relations entre le Royaume-Uni et le Maroc ont une longue histoire, les premiers contacts diplomatiques ayant commencé au XIII^{ème} siècle et les premiers ambassadeurs échangés au milieu du XVII^{ème} siècle. Deuxième ambassadeur du Maroc à Londres, Caïd Mohammed Ben Haddu [El-Attar] a laissé une impression particulière et a été invité à l'Université d'Oxford pour devenir membre de la Société royale lors de son séjour dans les années 1680. Les échanges commerciaux entre les deux royaumes ont augmenté à un rythme encore plus rapide. La première mission commerciale au Maroc a été créée dans les années 1550, et le commerce a connu par la suite une expansion rapide avec les commerçants anglais qui ont obtenu un statut spécial des autorités marocaines.

Malgré les tensions ayant affecté ces relations - notamment le contrôle britannique de Tanger entre 1661 et 1684 et les attaques des corsaires marocains contre des navires britanniques-, les relations se sont renforcées grâce aux liens politiques et économiques développés depuis le XVIII^{ème} siècle. Les deux pays ont signé deux traités de «paix et de commerce» en 1721 puis en 1760. Le siècle suivant, la Grande-Bretagne est devenue le partenaire commercial et politique le plus important du Maroc. Le fait que le Maroc a pu éviter d'être colonisé tout au long du XIX^{ème} siècle, alors que la plupart du continent africain tombait sous contrôle européen, doit beaucoup à l'engagement de la Grande-Bretagne au maintien de l'indépendance du Royaume, qu'elle considérait comme le meilleur moyen de protéger ses intérêts voisins de Gibraltar.

Depuis son indépendance en 1956 le Maroc a continué à entretenir de bonnes relations avec le Royaume-Uni. Des visites royales ont eu lieu entre la Reine Elizabeth qui a visité le Maroc en 1980 et le Roi Hassan II qui a visité Londres en 1987. Les visites des ministres britanniques sont devenues plus fréquentes, ce qui reflète un attachement important au Maroc. Le Parlement britannique a maintenant un groupe anglo-marocain comprenant une vingtaine de membres des deux chambres. Les liens économiques et commerciaux ont été renforcés et ont augmenté, en particulier au cours des dernières années. Aidé par la Chambre de Commerce Britannique (créée au Maroc en 1923), le commerce bilatéral a triplé entre 1996 et 2006 atteignant 1.000.000.000 £ en 2008. La crise mondiale

a entraîné une diminution de ces échanges en 2009, mais des signes de reprise étaient perçus pour l'année 2010.

En plus de la coopération diplomatique et économique, les deux pays ont noué des relations éducatives et culturelles. Le premier bureau du British Council a été créé au Maroc en 1960 et gère aujourd'hui des centres à Rabat et à Casablanca proposant des cours d'anglais, des informations sur les possibilités des études au Royaume-Uni, ainsi que l'organisation d'événements culturels. Chaque année, des bourses d'études Chevening sont accordées aux diplômés de l'université marocaine pour poursuivre leurs études dans les universités du Royaume-Uni. Depuis l'introduction de ces bourses en 1983, le Maroc a bénéficié d'une centaine de bourses destinées aux jeunes cadres marocains poursuivant leurs études supérieures au Royaume-Uni, dans les domaines de l'administration publique, les droits de l'homme, les sciences politiques, le dialogue interculturel et interreligieux, le développement économique, l'environnement, le journalisme et la haute technologie.

Beaucoup de Britanniques connaissent directement le Maroc en visitant le pays en tant que touristes. On estime à 130.000 les Britanniques qui ont visité le Maroc en 2003 et à 90.000 ceux qui l'ont visité au cours des six premiers mois de 2004, ce qui indique la popularité croissante du Maroc en tant que destination de vacances pour les Britanniques. En réponse à cette demande croissante, les vols entre les deux pays se développent. Royal Air Maroc et d'autres compagnies aériennes opèrent des vols fréquents entre Londres et Casablanca, Marrakech et Fès, notamment de nombreux vols low cost.

2. Les caractéristiques sociodémographiques des Marocains de Grande-Bretagne

2.1 Caractéristiques démographiques

Selon les données du recensement de 2011, il y a 21.246 personnes d'origine marocaine au Royaume-Uni. Ce nombre a doublé en dix ans si l'on tient compte des résultats du recensement de 2001 qui chiffrèrent à 10.036 les personnes d'origine marocaine (Figure 1). Le recensement anglais enregistre les Marocains par pays de naissance seulement, ce qui exclut beaucoup de gens qui peuvent se considérer comme «marocains», tels que les personnes nées au Royaume Uni de parents marocains, les enfants de mariage mixte et ceux nés en France et qui ont émigré au Royaume-Uni. Ces personnes sont souvent regroupées sous les catégories Arabes, Afrique du Nord ou Autre.

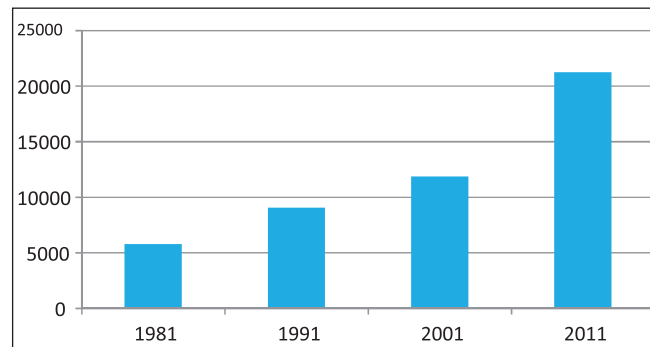
Les résultats du recensement de 2011, comme les précédents, ont une catégorie distincte qui décrit l'origine ethnique de la personne. Les Marocains se répartissent en quatre catégories:

- Marocain Blanc: 1.088
- Groupe ethnique mixte/multiple (Maroc): 966
- Noir/Africain/Caraïbes/Noir britannique (Maroc): 784
- Autre groupe ethnique (Maroc): 3.768

Cependant, d'autres sources officielles et les sources de la communauté marocaine estiment que le nombre des Marocains du Royaume-Uni est nettement plus élevé. 40.000 Marocains étaient inscrits⁴ auprès du consulat marocain en 2011, alors que le chiffre des résidents officiels cité pour le Royaume-Uni par le « Migration Information Source » est d'environ 50.000 (de Haas 2005). Enfin, selon le Migrant Refugees Communities Forum (MRCF), qui en 2009 a entrepris un projet sur l'histoire orale des Marocains du Royaume-Uni, il y aurait entre 50.000 et 55.000 migrants marocains vivant au Royaume-Uni.

En outre, il existerait au Royaume-Uni un nombre important de Marocains en situation irrégulière, qui pour des raisons évidentes ne figurent pas dans ces estimations de la population. Tous ces facteurs contribuent à la difficulté d'obtenir un chiffre exact de la population actuelle. Bien que les estimations de la communauté marocaine soient gonflées et peu fiables, il est probable que l'effectif réel de la population soit plus élevé que celui des inscrits officiels tout en étant inférieur à certaines estimations trop élevées.

Figure 1 : L'évolution des effectifs des Marocains nés au Royaume-Uni

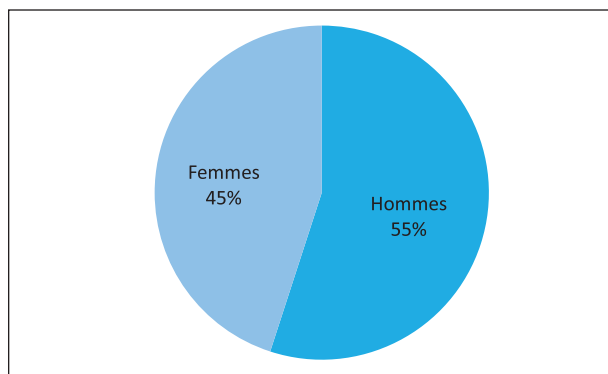


Source: Office for National Statistics - ONS

Comme les données du recensement de 2011 ne sont pas encore disponibles pour les différents groupes de migrants, nous utilisons les résultats du recensement précédent (2001), afin de caractériser la démographie de cette communauté. En ce qui concerne la structure par sexe, la communauté marocaine tend à être dominée par les hommes qui constituaient 55% de la population d'origine marocaine du Royaume-Uni en 2001 (Figure 2).

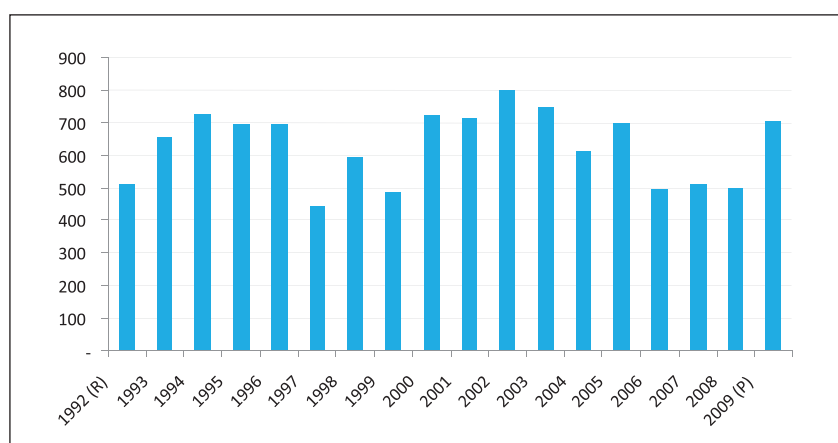
En termes de structure par âge, les personnes âgées de 30 à 44 ans représentent 51% de cette population. Ils correspondent largement aux enfants des premiers travailleurs migrants marocains arrivés durant les années 1960 et la vague de la migration familiale des années 1970, ainsi que les couples mariés nés et ayant grandi au Maroc, qui les ont rejoint par la suite. Ce groupe pourrait également comprendre les travailleurs et les jeunes professionnels qui sont arrivés du Maroc dans les années 1980 et qui étaient alors dans la vingtaine de leurs âges.

⁴ Tous les Marocains résidant au Royaume-Uni ne sont pas enregistrés au consulat du Maroc. Ce sont surtout ceux qui ont des familles et qui ont besoin d'un voyage ou tout autre document officiel qui sont enregistrés. La majorité des célibataires ne s'inscrivent pas.

Figure 2 : Structure par sexe des Marocains nés au Royaume Uni

Source: Census data 2001

Pour ce qui est du statut de la population active, le recensement de 2001 a révélé que la majorité des Marocains du Royaume-Uni ont un emploi (51%), et 40% sont économiquement inactifs. Les données semblent correspondre largement à la plus grande vague de migration économique du Maroc, avec sa division traditionnelle du travail au sein de la famille. Les données statistiques révèlent aussi un taux d'emploi plus faible chez les Marocains âgés entre 16 et 74 ans, comparativement à la moyenne de la capitale (66,6%)⁵. Cependant, il y a une légère diversification des secteurs d'emploi en raison de l'entrée de la jeune génération sur le marché du travail et de l'arrivée ultérieure de migrants qualifiés et semi-qualifiés à partir des années 1980. Les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont toujours en tête avec 23,7%.

Figure 3 : L'acquisition de la nationalité britannique par les Marocains

Source: Home Office

⁵ London Authority Data Management and Analysis Group 2005

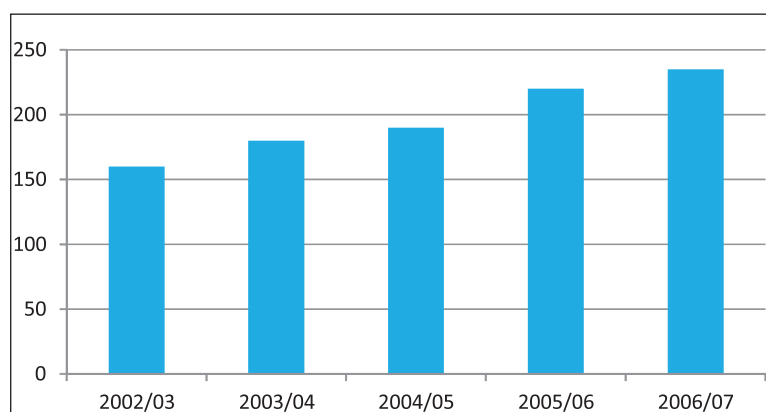
Depuis 1992, le Bureau britannique de l'Intérieur a accordé 8.525 naturalisations aux ressortissants marocains. Ces chiffres sont restés relativement constants avec une légère augmentation entre 1998 et 2003 puis un retour aux niveaux antérieurs. L'acquisition de la nationalité britannique par les Marocains a culminé à 1.500 par an dans la seconde moitié des années 1980. Le programme des migrations des travailleurs hautement qualifiés, lancé en 2002 par le gouvernement britannique, pourrait expliquer l'augmentation des migrants marocains ayant obtenu la nationalité britannique. Toutefois, étant donné que les fluctuations réelles sont relativement faibles, il est possible que ces écarts soient aléatoires. Dans l'ensemble, l'acquisition de la nationalité britannique a été relativement logique pour environ 600 acquisitions par année (Figure 3).

Profil des étudiants marocains

Selon les statistiques du ministère marocain de l'éducation, chaque année, 15% des diplômés marocains partent à l'étranger pour poursuivre leurs études supérieures. La France reste la première destination pour les étudiants marocains en raison de la proximité géographique et linguistique et le Royaume-Uni est en train de devenir également une destination populaire pour les étudiants marocains. Selon le British Council, le nombre des étudiants marocains inscrits dans les universités britanniques, ne représente que 7% de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits dans ces universités, soit 235 sur un total de 330.000⁶.

Cette faible représentativité s'explique par plusieurs facteurs, en particulier, le coût exorbitant des frais de scolarité, les frais de subsistance excessifs, le facteur linguistique et l'absence de conventions bilatérales. Toutefois, le nombre d'étudiants marocains au Royaume-Uni a connu une légère progression (1,4%) de 2002 à 2007, passant de 165 à 235 (Figure 4). Cela pourrait être interprété par le reflux qu'ont connu les pays européens anglo-saxons, et en particulier, le Royaume-Uni, après les attentats du 11 Septembre 2001.

Figure 4 : Nombre d'étudiants marocains inscrits dans les universités britanniques (2002-2007)



Source: British Council

⁶ The Observatory on Borderless Higher Education 2007

Selon les mêmes sources, les disciplines les plus recherchées par les étudiants marocains en Angleterre, sont les suivantes: administration des affaires (finance, marketing, comptabilité, 45%), les études sociales et la littérature anglaise (20%), l'ingénierie et l'informatique (10%).

2.2 La répartition spatiale des Marocains du Royaume Uni

La destination principale des Marocains du Royaume-Uni est Londres qui en concentre à elle seule 69%. En dehors de Londres, on dénombre plusieurs communautés à Crawley, Edimbourg, St Albans, Slough et Trowbridge, le deuxième grand groupe étant à St. Albans, venant principalement du Nord-Est du Maroc. Ceux qui vivent à Crawley proviennent essentiellement de Meknès, ceux de Slough, du centre et du sud du Maroc et ceux de Trowbridge d'Oujda. On signale également des petites communautés marocaines à Burnley, Peterborough, Brighton, Manchester et Liverpool, bien que la plupart disent être composées de familles élargies et ont été considérées comme des communautés satellites en raison de leur petite taille et de leur nature moins établie. La carte 1 présente la répartition des populations d'origine marocaine dans les régions d'Angleterre, du Pays de Galles et en Ecosse.

Le quartier d'installation le plus connu à Londres est North Kensington. La plupart des migrants dans cette région proviennent de Larache et Tanger, dans le nord du Maroc avec une nette augmentation des populations originaires de Fès, Casablanca et Rabat. Ce quartier a contribué à la création de ce qui est communément appelé dans l'ouest de Londres le «petit Maroc». Il existe aussi quelques petites communautés dans les arrondissements de Westminster, Hammersmith, Lambeth, Barnet et Croydon.

La grande majorité des Marocains, originaires du nord du Maroc, a fini par s'installer dans une partie déterminée de Londres, le North Kensington plus précisément. Le demi-siècle qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a vu la démolition et la reconstruction de la région de Golborne. Sa population a changé durant la même période. Deux communautés, les Espagnols et les Portugais, ont commencé par s'installer dans la région durant les années 1950 et 1960. Par la suite, beaucoup d'entre eux ont quitté le North Kensington dans les années 1970 et 1980, les uns relogés dans d'autres quartiers de Londres, et les autres rentrés chez eux, suite au rétablissement des démocraties dans leurs pays d'origine, l'Espagne et le Portugal. Parallèlement à ces départs, les Marocains ont commencé à s'installer dans le même quartier (Borkwood 2002).

Dans une mise à jour de l'indice de privation⁷ de 2010, le quartier de Golborne à North Kensington a été classé comme le deuxième quartier le plus démuné de Londres avec un score de seulement 01, au dessous de Northumberland Park à Haringey. Cet indice prend en compte le nombre total de personnes classées parmi les plus démunies dans une région.

Les Marocains, comme beaucoup d'autres minorités noires et ethniques, ont rencontré divers problèmes dans l'acquisition d'un logement convenable, les propriétaires exigeant des loyers excessifs pour des logements insalubres et en mauvais état. Dans de nombreuses collectivités locales, le conseil de l'hébergement

⁷ Les Indices anglais de privation 2010

n'était pas disponible pour les minorités noires et ethniques arrivées récemment. Ainsi, beaucoup de Marocains arrivés seuls ou en couples sans enfants, de leurs propres initiatives, devaient se contenter parfois d'un lit et de logements qu'ils partagent avec d'autres. Avec l'arrivée de leurs familles ils ont été confrontés à une grave surpopulation. À la fin des années 1970, et suite au développement de plusieurs secteurs du North Kensington par le Greater London Council, de nombreux Marocains ont été relogés dans des logements relevant du secteur public⁸. Des familles marocaines qui vivaient en dehors de Kensington et de Chelsea ont dû se déplacer vers des zones non par choix, mais parce qu'elles y ont reçu des logements sociaux. La surpopulation demeure un problème majeur, surtout en raison de la cohabitation dans les familles marocaines des enfants avec leurs parents jusqu'à leurs mariages. Le Conseil a tenté à plusieurs reprises de résoudre ce problème en proposant des logements à l'extérieur du bourg, mais très peu de familles acceptent l'offre, car ne voulant pas être déracinées de la communauté où ils ont évolué durant les 20-25 dernières années. Le fort sentiment d'appartenance à la région et à la communauté locale est le principal facteur qui a découragé plusieurs familles de quitter la zone. Beaucoup de familles ont exprimé leur besoin de vivre à proximité les uns des autres, et la nécessité pour leurs enfants de grandir dans un milieu où il y a une grande présence musulmane.

2.3 Les Marocains et la réussite scolaire

L'évaluation du niveau de réussite scolaire des enfants marocains est complexe pour deux raisons. Premièrement, il n'existe pas d'accord sur la définition de ce qu'on appelle la réussite scolaire, ce qui fait débat parmi les spécialistes de l'éducation (McGivney 1996); deuxièmement, il y a un manque de données statistiques sur la façon dont les enfants marocains accèdent à l'école. Nous appuyons donc l'analyse qui suit sur des entretiens qualitatifs menés auprès de plus de 100 Marocains de la deuxième et troisième générations vivant à Londres (Cherti 2008). L'analyse est fondée sur un échantillon de recherche, des commentaires d'enseignants et une étude commandée par une organisation marocaine qui s'est penchée sur l'évolution des élèves marocains et d'autres élèves arabophones dans quatre écoles secondaires de l'arrondissement de Kensington et Chelsea. En termes de réussite scolaire, il faut distinguer entre les différents membres de la deuxième génération, notamment entre ceux venus en Angleterre à un jeune âge⁹, et ceux nés et élevés en Angleterre.

Les enfants marocains sont les plus susceptibles de fréquenter des écoles où il y a une majorité d'élèves issus des minorités noires et ethniques, le choix de l'école étant déterminé par le lieu de résidence. Le choix des filières de formation est influencé par divers facteurs. Le plus évident est le statut socio-économique de la famille, ce qui limite le choix à l'école du quartier où ils vivent. D'autres parents optent pour les différentes filières de formation, à savoir les écoles confessionnelles, les écoles indépendantes, ou même de renvoyer leurs enfants au Maroc pour leur scolarisation.

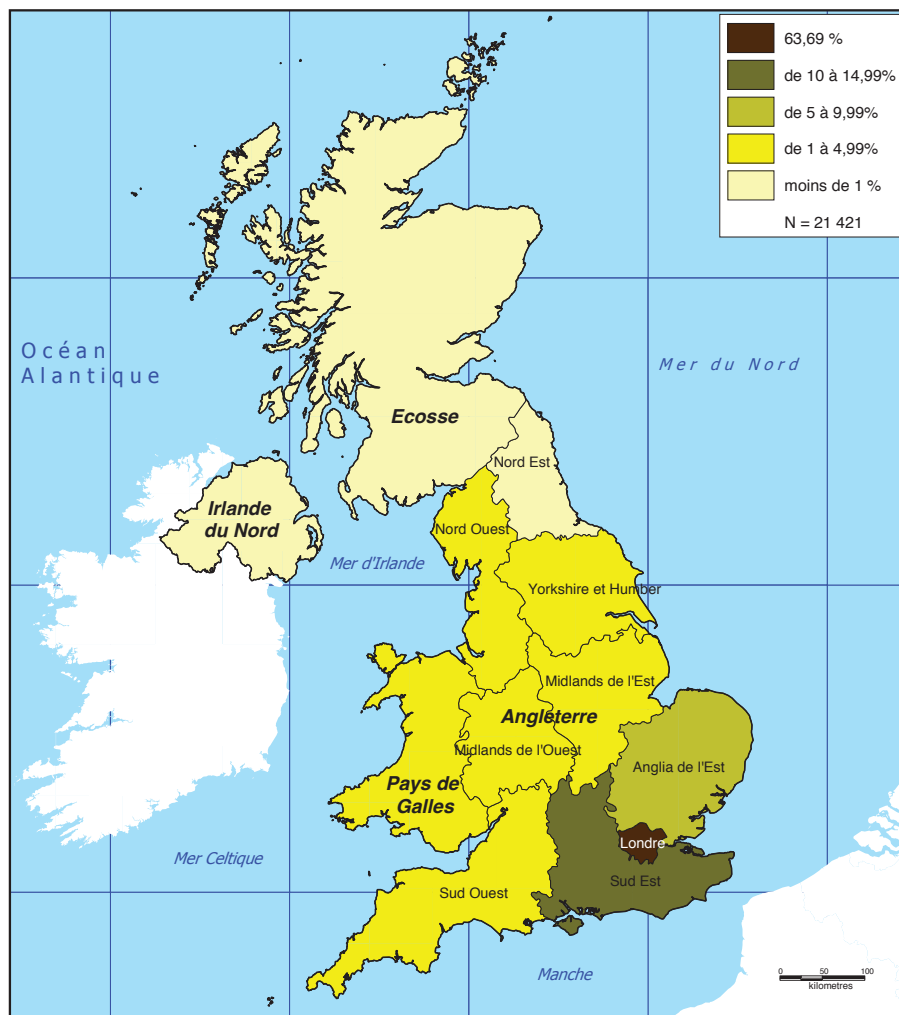
Un nombre croissant de parents, surtout ceux de la deuxième génération, préfèrent envoyer leurs enfants dans des écoles confessionnelles, soit musulmanes, soit

⁸ Royal Borough de Kensington et Chelsea 1994

⁹ Ibid

catholiques. Ils estiment que ces établissements fournissent à leurs enfants une meilleure base pour leur éducation en leur enseignant la discipline tout en augmentant leur confiance et leur estime de soi. Les Marocains de la deuxième génération qui ont fréquenté des écoles ordinaires dans l'ouest de Londres pensent souvent que ces écoles ne leur ont pas donné le niveau d'éducation qu'ils attendaient. D'autres parents de deuxième génération, en particulier ceux qui peuvent se le permettre financièrement, mettent leurs enfants dans des écoles privées, telles que King Fahd Académie et Lycée Charles de Gaulle qui représentent une voie alternative.

Carte 1: Répartition de la population marocaine au Royaume-Uni



Source : ONS data for England, Wales and Scotland - Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

Il est difficile de se faire une idée concluante sur la réussite scolaire des élèves marocains, car les statistiques scolaires sont organisées par nationalité ou pays de naissance de l'enfant, et non par origine ethnique. Une différence est souvent perçue entre les Marocains de la deuxième génération nés en Angleterre et ceux arrivés en bas âge. Alors que les premiers semblent faire face à de grandes difficultés en partie à cause du manque de soutien des parents, ainsi qu'un niveau d'aspiration inférieur, les seconds semblent afficher un fond éducatif fort et un désir plus vif d'apprendre et des aspirations de carrière plus élevées.

La moyenne obtenue par les élèves arrivés en Angleterre à un jeune âge est un peu plus élevée, mais reste inférieure à celle de leurs camarades anglophones en situation minoritaire et ethnique. Selon le rapport de l'école North Westminster Community sur les résultats de l'examen de 1997, les résultats des garçons marocains étaient décevants par rapport aux filles marocaines et d'autres groupes arabes. Par exemple, la moyenne du score de l'examen de la 11ème année pour les garçons marocains était de 18,6 (contre une moyenne scolaire de 24,5), comparativement à 31,5 pour les filles marocaines (moyenne scolaire 29,6). Des préoccupations sont ressenties non seulement dans le domaine de l'apprentissage, mais aussi dans celui du comportement car il a été démontré que les élèves marocains préoccupent l'école car certains d'entre eux adoptent un «style» anti-social comme un moyen d'affirmer leur identité. Cela conduit souvent à l'exclusion scolaire qui rend plus difficile aux élèves exclus de retrouver des écoles ordinaires et ils doivent donc rejoindre des établissements spéciaux. La même étude a également révélé qu'il existe une différence significative entre les sexes parmi les enfants exclus, 11% des filles, contre 24% des garçons.

Une différenciation croissante intervient dans les parcours scolaires de ceux qui suivent leur scolarité jusqu'à son terme. Un petit groupe parmi eux accède à l'enseignement professionnel et universitaire, alors qu'un autre ne dépasse pas l'enseignement secondaire et la formation professionnelle. Entre ces deux extrêmes, il y a un grand groupe de jeunes qui obtiennent leurs diplômes du plus haut niveau de la formation professionnelle et de l'enseignement des collèges. Le premier groupe est en mesure d'obtenir des emplois importants dans les différents secteurs de l'économie, alors que les deuxième et troisième groupes éprouvent des difficultés à accéder au marché du travail et souffrent souvent de niveaux élevés de chômage.

2.4 L'enseignement de la langue arabe

Pour que leurs enfants reçoivent une bonne éducation et puissent apprendre l'arabe, la majorité des familles marocaines recourt à une vieille solution qui est l'école «complémentaire». Placer les enfants dans ces «écoles» est censé permettre à la fois d'améliorer leur niveau d'éducation (par des cours de soutien scolaire) et de renforcer leur sentiment d'appartenance et d'identité (à travers des études arabes et islamiques).

Il y a plus de 10 écoles «complémentaires» dans l'ouest de Londres et dans d'autres quartiers de la ville. Près de 80% de toutes les familles interrogées à Londres, envoient leurs enfants à une école complémentaire, soit le week-end, soit en semaine (Cherti 2008). Ces écoles jouent de plus en plus un rôle important

dans l'amélioration du niveau d'éducation des enfants et la transmission de l'héritage et la culture de la première génération.

Le développement de certaines écoles qui enseignent aux enfants l'arabe et les études islamiques est soutenu par le gouvernement marocain, non seulement au Royaume-Uni, mais en Europe en général. A cette fin un certain nombre d'enseignants, dont le nombre dépend de la taille de la communauté concernée, sont pris en charge et envoyés dans les différents pays. Le Royaume-Uni bénéficie de six enseignants qui travaillent dans les écoles complémentaires depuis plus de vingt ans. Ces enseignants sont toutefois, souvent critiqués par les membres de la communauté pour leurs méthodes d'enseignement dépassées et le manque de maîtrise de l'anglais.

Pour répondre aux besoins croissants en enseignants d'arabe, les six enseignants sponsorisés étant insuffisants, des enseignants bénévoles parmi la communauté ont commencé à encadrer les classes. Leurs méthodes sont beaucoup plus proches de ce à quoi sont habitués les élèves et la collaboration avec ces derniers est meilleure. Mais les efforts déployés pour améliorer les méthodes d'enseignement et le contenu de ces classes, sont souvent découragés par les écoles ordinaires.

Les avantages des écoles complémentaires sont certainement appréciés par les élèves qui les fréquentent car elles les aident à travers un soutien individuel à faire leurs devoirs, ce que les parents ne sont pas toujours en mesure de faire, tout en améliorant leur expression orale et écrite en arabe.

2.5 L'intégration et la participation politique aux niveaux local et national

L'intégration

Avant la récession économique des années 1980, plusieurs immigrés marocains avaient prévu de revenir au Maroc, après un séjour de travail de quelques années en Grande-Bretagne. Mais ce projet de retour n'eut pas lieu pour plusieurs d'entre eux ainsi que pour leurs familles. A cela deux raisons principales : Ils avaient constitué peu d'épargne, leurs salaires leur servant juste à joindre les deux bouts, et nombreux sont ceux qui avaient des enfants scolarisés, d'où la crainte de difficultés d'adaptations de leurs enfants au Maroc et la décision de ne retourner au pays d'origine qu'après la fin des cursus scolaires de leurs enfants. Par conséquent, la première génération a vécu sur le rêve de retourner un jour «chez soi» et d'y passer le restant de ses jours. Ils ont travaillé dur pour élever leurs familles au Royaume-Uni, vivant dans le dénuement, dans le but d'économiser suffisamment pour construire une maison au Maroc et y passer quelques années, plus tard, le reste de leur vie. Ce rêve ne se réalisa jamais.

Ce mythe du retour n'est pas propre à la communauté marocaine, il a été largement discuté dans la littérature sur la migration (voir, l'étude pionnière de Anwar 1979). Au fil des ans, les membres de la communauté marocaine se sont profondément enracinés et ont développé un sentiment d'appartenance à la communauté locale plus fort que lors de leurs arrivées à Londres. La force de la communauté marocaine a été prouvée par son auto-confinement, ses réseaux de soutien naturel et sa capacité à faire face à ses difficultés de déplacement et de migration. La communauté a lutté dur pour créer ses propres structures religieuses, sociales

et coraniques ainsi que des cours de langue maternelle, l'arabe, pour les jeunes générations.

Cependant, les niveaux relativement bas de l'éducation et des compétences ont relégué les Marocains, particulièrement ceux de la première génération, en marge de la société britannique, position qui ne leur permet pas d'évoluer aisément. Le facteur le plus évident qui a contribué à cet isolement par rapport aux autres groupes ethniques minoritaires est le fait que les principaux groupes minoritaires en Grande Bretagne sont venus des ex-colonies de l'Empire britannique. Ils ont surmonté partiellement les barrières de la langue et de la culture du pays d'accueil. Plus important encore, avant leurs arrivées, ils étaient déjà bien familiarisés avec les pratiques administratives britanniques dans leurs propre pays.

Pour les Marocains de Grande-Bretagne et pour les petites communautés de Tunisiens et d'Algériens, l'expérience en Grande-Bretagne a été très différente de celles en France, en Belgique ou en Espagne, où il y avait, au moins, une langue commune et une familiarité avec le système. Dans d'autres pays comme les Pays-Bas et l'Italie, la situation était encore plus difficile. Toutefois, dans les Pays-Bas, la migration a été gérée par des dispositions spécifiques de recrutement, alors qu'en Italie où la migration a été plus informelle, les migrants ont trouvé des similitudes culturelles et climatiques «méditerranéennes» communes. En Grande Bretagne, un nombre important de Marocains n'ont pas compris la façon dont l'administration et la société britannique fonctionnaient. Et en même temps, les représentants des collectivités locales n'avaient pas vraiment une bonne compréhension de la nature, du background, de la culture ou des besoins des migrants marocains, même si - comme cela a souvent été le cas - ils étaient animés par le souci de les aider.

Selon une étude (CLG 2009), jusqu'au 11 septembre 2000, une bonne confiance prévalait au sein de la communauté marocaine vis-à-vis du gouvernement central britannique. La réputation du système démocratique du Royaume Uni et l'équité du traitement étaient enviés par les Marocains à tel point que plusieurs parmi eux ont décidé d'adopter ce modèle de développement. Cependant, cette confiance semble avoir été minée pour plusieurs raisons. Plusieurs répondants estiment que le gouvernement a contribué à la montée de l'islamophobie après le 11 septembre, notamment à travers des lois contre le terrorisme qu'ils considèrent empiéter largement sur les libertés des musulmans. Ensuite ils estiment qu'il y a eu des changements dans les politiques et les pratiques qui ont rendu les membres de la communauté plus vulnérables suite à l'action de l'État, à travers l'expulsion et la perte des droits. Enfin, les pouvoirs publics ont privilégié dans leurs consultations les communautés musulmanes les plus nombreuses et les plus stables, ce qui a augmenté le sentiment de marginalisation chez les plus petites.

Le bénévolat et l'esprit vivant de citoyenneté

La communauté marocaine de North Kensington à Londres affiche le plus haut niveau d'initiatives communautaires par rapport à d'autres régions du pays, et même parmi la deuxième génération. Ceci suggère que le capital social a été activé pour compenser, dans une certaine mesure, le manque de certaines formes de soutien formel. Les membres des minorités ethniques répondent souvent aux besoins par l'instauration de la solidarité du groupe. En outre, le sens de

«communauté» dans le North Kensington peut aussi être considéré comme un générateur de responsabilité partagée parmi ses membres, là où les normes de réciprocité dominent.

Une corrélation semble exister entre la participation des parents aux activités des communautés locales et la participation de leurs enfants, en particulier parmi les familles de North Kensington. Beaucoup de parents considèrent que l'appartenance à la communauté marocaine locale est un moyen de renforcer le sens de l'identité marocaine chez leurs enfants. De manière pratique, cela facilite également leur accès aux réseaux de soutien importants comme l'accès aux cours complémentaires gratuits.

La mesure du degré d'attachement des gens à un groupe social formellement constitué est une méthode utilisée dans les recherches sur le capital social afin d'étudier les relations entre les membres d'un groupe. Cette approche ne manque pas de critiques, et malgré cela, elle nous fournit des informations sur l'importance de l'appartenance à des organismes communautaires. La participation officielle des Marocains dans les organisations est fortement présente dans la région de North Kensington, principalement à travers des groupes d'enseignement et d'autres organisations marocaines. Cependant, l'engagement des Marocains au Nord et au Sud de Londres dans les organisations civiles semble inexistant. Cette participation ou non-participation des Marocains dans la vie civile requière une explication. Dans le North Kensington, les membres de la communauté marocaine se mobilisent afin de compenser la faiblesse ou l'absence de quelques services (comme les services de traduction ou des cours de soutien scolaire). Ils cherchent aussi à renforcer leur identité, transmettre le patrimoine marocain et inculquer les valeurs islamiques à leurs enfants.

Le vote et la participation politique

La compréhension académique de la participation consciencieuse des individus et des groupes à la politique se fait à travers l'étude de leur participation aux élections et aux affaires locales, le vote étant considéré comme un indicateur clair et explicite de la participation politique, bien plus que la participation aux affaires locales, difficilement mesurable. Néanmoins, les deux participations restent importantes. L'engagement avec les institutions gouvernementales, autorités locales, députés et élus locaux, suggère également le niveau de «confiance institutionnelle». La plupart des membres de la première génération ayant le droit de vote, l'ont fait, ce qui fournit une indication positive de l'engagement civique.

La plupart ont saisi l'importance du vote, mais au-delà de ça, certains croient que ce vote les engage davantage dans leurs quartiers, et qu'ils représentent leurs causes locales et nationales. Pour d'autres, l'engagement, représente un investissement à long terme pour l'avenir de leurs communautés locales, ainsi que celui de leurs enfants.

La majorité des interviewés de la deuxième génération qui ont l'âge de voter ont participé également aux élections générales de 2005, même si le taux des abstentionnistes est plus élevé parmi la deuxième génération que chez la première. Ce qui est remarquable c'est que les motivations de vote de la deuxième génération, diffèrent considérablement de celles de leurs parents, et cela montre un niveau élevé de la conscience politique : ceux qui ont voté ont souligné l'importance

du vote et ont expliqué les raisons de leurs choix politiques. En dépit du manque d'intérêt qu'accordent les Marocains de deuxième génération au développement de la politique étrangère, ils s'intéressent toujours aux politiques locales et renforcent leur sens d'appartenance. Par contre, la déception des gens vis-à-vis de la politique étrangère a conduit à l'abstention d'un grand nombre de votants. En outre, la première génération est parfois plus concernée par les conséquences de l'abstention du vote, alors que la deuxième génération est confiante quant à son droit de choisir de ne pas voter.

La même chose s'applique aux niveaux de participation de la communauté. Le niveau de connaissance et d'interaction de l'individu avec les autorités locales a été remarquable chez les Marocains résidents à North Kensington, alors qu'aucune des personnes interrogées dans le sud et le nord de Londres ne connaissait le nom de son député local. Les familles à North Kensington ont contacté leur député pour deux raisons : le logement et l'accès à l'école secondaire pour leurs enfants.

2.6 L'inhumation au Maroc et le défi du rapatriement des dépouilles

Rapatrier au pays une dépouille d'un immigré marocain coûte 2.500 livres sterling, soit approximativement 3.000 euros. De ce fait le rapatriement des morts au Maroc est considéré comme un luxe qu'un grand nombre de Marocains de Grande-Bretagne ne peuvent se permettre. La majorité des Marocains ne sont pas au courant de l'existence des services bancaires pour couvrir les frais de rapatriement des morts, même si un bon nombre de migrants de la première génération ont investi dans ces services, surtout ceux offerts par la banque populaire. Très souvent, la collecte des dons s'organise dans des mosquées et des centres sociaux ou à travers des urnes placées dans les épiceries de Golborne Road, à l'ouest de Londres pour le financement des funérailles, aider les défavorisés ou les migrants marocains en situation irrégulière, une personne malade abandonnée dans un pavillon hospitalier ou pour couvrir les coûts d'enterrement de la personne dans son pays d'origine.

Le rapatriement des personnes décédées vers le Maroc ne présente pas seulement un problème financier, mais aussi un problème logistique. Les dispositions qui doivent être prises après cette étape sont extrêmement complexes, même s'il n'y a pas d'obligation légale pour le faire, mais le directeur des funérailles doit être contacté pour compléter le processus de collecte des documents nécessaires. Un défi supplémentaire sur le plan administratif attend les Marocains installés en dehors de Londres et concerne l'autorisation d'entrée du corps, document qui doit être délivré par le consulat du Maroc à Londres et qui nécessite donc un déplacement à la capitale. Enfin, le transfert des dépouilles des Marocains en situation irrégulière est encore beaucoup plus compliqué car le consulat marocain doit mener sa propre enquête pour confirmer l'identité du migrant sans papiers, ce qui engendre plus de temps et plus de procédures d'investigation.

3. L'économie

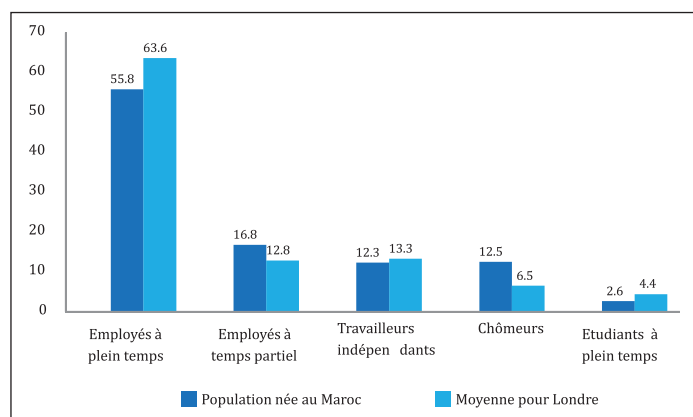
3.1 Les Marocains et le marché du travail

Le développement de la communauté marocaine est entravé par la non maîtrise de la langue anglaise, ce qui entraîne plusieurs problèmes économiques et sociaux.

La difficulté de communiquer en anglais est le facteur principal expliquant l'isolement de la communauté marocaine. La cause de cet isolement revient au fait que les Marocains vivent dans des réseaux enfermés sur eux-mêmes et qui n'impliquent pas obligatoirement une interaction avec d'autres organisations.

Pour bien comprendre les aspirations et réalisations de la communauté marocaine, il faut prendre en considération la destination de la première génération marocaine immigrante. La première vague de ces immigrants est arrivée – comme on la déjà vu – dans les années 1960 principalement du nord du Maroc et se composait de travailleurs non qualifiés. Ils avaient des aspirations modestes comme le désir de devenir chauffeur de bus, notamment en raison du problème de confiance en soi due au manque des compétences linguistiques. Contrairement aux autres pays européens où des migrants marocains aspiraient à occuper des postes de haute responsabilité : médecins, cadres et enseignants. Toutefois, certains répondants, croient sur la base de leurs expériences personnelles, que les Marocains de la deuxième génération peuvent avoir de meilleurs niveaux de vie que leurs parents. Le fait que les enfants marocains d'aujourd'hui grandissent avec des parents éduqués dans le système scolaire du Royaume Uni, leur permet d'aspirer à une plus grande promotion socio-économique, ce qui aboutit à une mobilité sociale.

Figure 5 : La population active de Londres

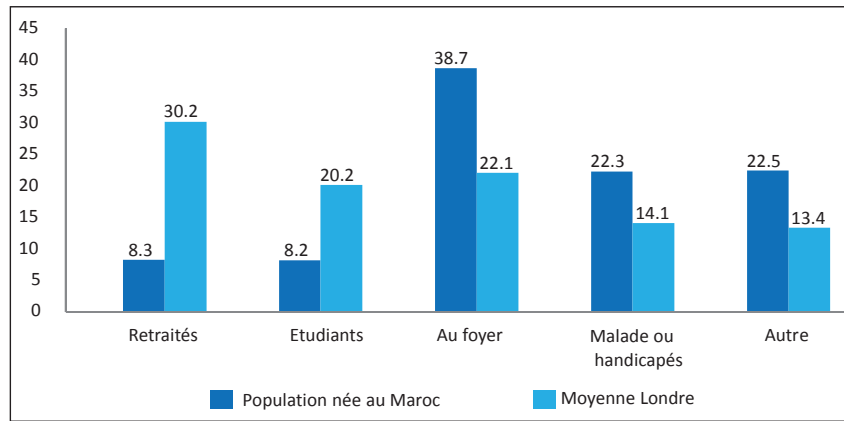


Source: Greater London Authority 2005

La connaissance de la situation socio-économique des Marocains en Grande Bretagne est incomplète, car la majorité des sources de données sur les indicateurs socio-économiques se limitent aux Marocains nés au Maroc, et omettent la situation de ceux nés en Grande Bretagne. Les quelques données disponibles mettent en évidence le degré de privation au sein de la communauté. Un rapport réalisé par le conseil de Westminster a constaté que les Marocains sont les plus démunis parmi les communautés arabes de l'arrondissement, avec un pourcentage très élevé du chômage. Une analyse ayant porté sur les Marocains nés à Londres à partir d'un recensement réalisé par la ville en 2001 a révélé qu'en moyenne les Marocains nés à Londres, vivent en dessous de la moyenne des indicateurs socio-économiques :

- Les migrants nés au Maroc ont des niveaux d'emploi inférieurs à la moyenne pour l'emploi à plein temps (55,8% contre 63,1% pour le total), et le niveau du chômage et au-dessus de la moyenne (12,5% contre 6,5%). Toutefois, ceux nés au Maroc sont plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel (16,8%) que les autres Londoniens (12,8%) (Figures 5 et 6).

Figure 6 : Population économiquement inactive à Londres

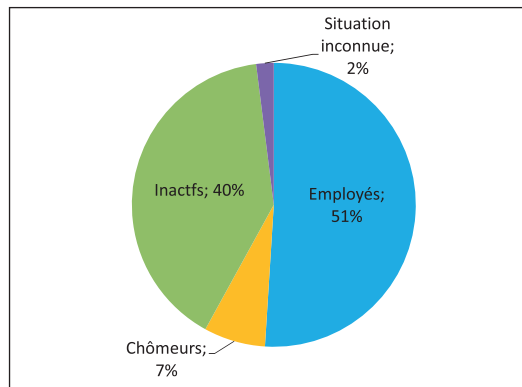


Source: Greater London Authority 2005

Cette image de Londres se reflète au niveau national sur la base des données du recensement de 2001 (Figure 7).

48,2% n'ont pas de compétences ou leurs compétences ne sont pas connues et 22,2% ont des qualifications de niveau supérieur¹⁰.

Figure 7 : Situation sur le marché du travail des Marocains nés au Royaume-Uni



Source: Census data 2001

¹⁰ Les moyennes de Londres sont respectivement 29,2% et 31,0%

Malgré le taux de chômage mentionné ci-dessus, les migrants nés au Maroc appartiennent à des classes sociales élevées. 18,4% des migrants nés au Maroc font partie de la classe sociale A, contre 17,6% pour la moyenne des Londoniens, et seulement 17,3% des Marocains font partie des classes B et C par rapport à 32,8% pour les Londoniens. Ceci reflète les schémas de la migration marocaine au Royaume-Uni dans lesquels les premiers migrants semi-qualifiés ont été suivis par un groupe de professionnels hautement qualifiés en provenance du Maroc dans les années 1990.

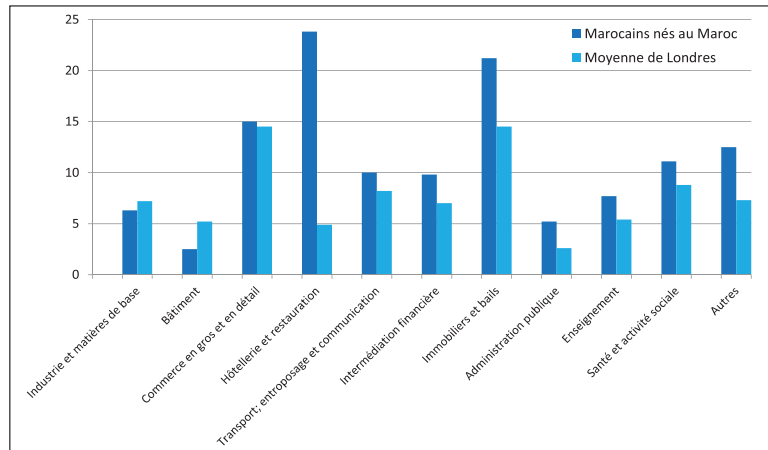
Les migrants nés au Maroc et vivant à Londres travaillent surtout dans les hôtels et les restaurants (23,7%), le commerce de gros et de détail (14,6%) et l'immobilier (13,9%) (Figures 8 et 9). La part du premier poste d'emploi est significative si on pense que seuls 4,6% des Londoniens travaillent dans la restauration et l'hôtellerie. Des témoignages de personnes interrogées confirment ces statistiques : nos répondants ont noté qu'un nombre important de Marocains sont susceptibles de travailler dans les services de l'hébergement et la restauration, et ceci est également le cas d'autres actifs arabes, qui peuvent être employés également comme chauffeurs de taxi.

3.2 Les Marocains et l'entrepreneuriat

Selon les données du recensement du Royaume-Uni de 2001, 12,3% de la population marocaine à Londres sont des travailleurs indépendants contre une moyenne pour la ville de Londres de 13,3%. Au niveau national, le nombre de travailleurs indépendants a augmenté de plus de 230.000 durant les années 1986-1987, 1988-1989 et 1989-1990, alors que l'augmentation pour 1987-1988 a été de 150.000, soit une augmentation encore satisfaisante. L'auto-emploi a connu une forte diminution au début des années 1990, coïncidant avec la récession au Royaume-Uni. Cependant il est à noter que le taux d'auto-emploi n'a commencé à baisser qu'à partir de 1992, alors que le taux de chômage a commencé à augmenter dès la fin de 1990. Cela signifie que les employés ont ressenti les effets du ralentissement de la demande bien avant les travailleurs indépendants. Le nombre de ces derniers a continué à diminuer de 1990 à 2000, à part deux années.

Les données du recensement de 2001 mettent en évidence des différences dans les taux d'auto-emploi selon la race. En 2006, au Royaume-Uni, le taux était de 13,0% pour les Blancs, 14,6% pour les Asiatiques, 8,5% pour les Noirs et 17,1% pour le Chinois. Le taux d'auto-emploi des immigrés est généralement plus élevé que celui de la population indigène. Clark et Drinkwater dans leur étude sur l'auto-emploi chez les minorités ethniques en Angleterre et au Pays de Galles (2000), ont constaté que les minorités qui vivent dans des espaces à forte concentration de leurs propres groupes, ainsi que ceux ayant des compétences linguistiques faibles (surtout les immigrés récemment arrivés), sont moins susceptibles d'être des travailleurs autonomes. Ces résultats s'appliquent à la communauté marocaine de Londres en particulier, sachant que le nombre de Marocains indépendants est plus important chez les Marocains établis à l'étranger, à l'ouest de Londres où une grande partie se sont installées. En fait, la majorité des entrepreneurs marocains sont venus dans les années 1980 à partir des grandes villes marocaines et avaient des relations limitées avec la première vague des Marocains arrivées dans les années 1960.

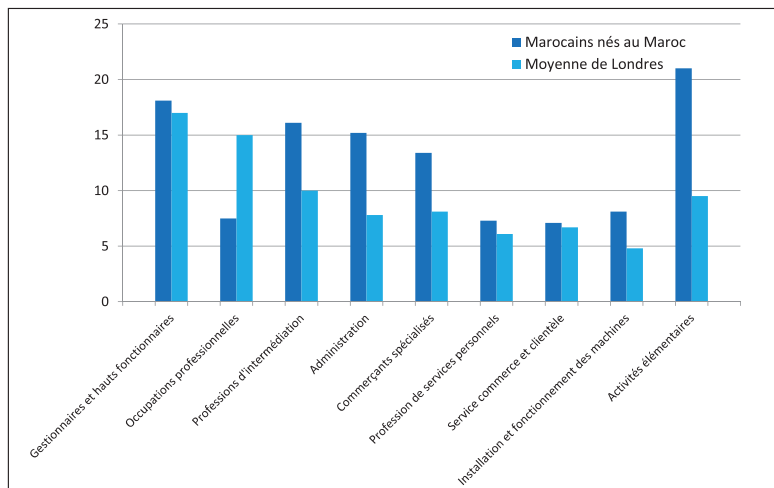
Figure 8 : Répartition sectorielle des emplois occupés par les Marocains nés au Maroc et moyenne de Londres



Source: Greater London Authority 2005

L'Enquête sur la population active de 2004-2006, qui comporte des données sur 633.161 travailleurs montrent que le taux d'auto-emploi pour les personnes nées au Royaume-Uni était de 12,5% contre 14,5% pour les immigrants et 12,7% pour l'ensemble. Ces données se limitent aux personnes âgées de 16-70 (Tableau 1). La première colonne du tableau montre que le taux d'auto-emploi varie considérablement selon le pays de naissance des immigrants. Ce taux a tendance à être plus faible chez les immigrants récents, car plus jeunes (LFS 2004-2006).

Figure 9 : Répartition sectorielle des emplois occupés par les Marocains nés à Londres et moyenne de Londres



Source: Greater London Authority 2005

La deuxième colonne du tableau présente l'information équivalente pour les USA en utilisant les données de 2.552.483 travailleurs à partir des fichiers mensuels de l'Enquête sur la population actuelle. Le taux d'auto-emploi des immigrants aux États-Unis est de 10,6%, légèrement inférieur à celui de la population indigène (10,6%). Le taux des professions indépendantes des Britanniques nés aux États-Unis (12,8%) est quasiment identique à celui du Royaume-Uni en général (12,7%). En revanche, le taux de l'auto-emploi des natifs des États-Unis résidant au Royaume-Uni (17,6%) est plus élevé que celui enregistré aux États-Unis (10,6%). Les Marocains entrepreneurs au Royaume-Uni font nettement mieux que leurs compatriotes aux États-Unis avec 13,4% contre 8,3%. Cette différence pourrait s'expliquer entre autre par la facilité des montages financiers offerts au Royaume-Uni et la proximité géographique du Maroc qui aide à l'import-export.

Tableau 1 : Les taux d'auto-emploi par pays de naissance (tranche d'âge 16-70 ans), au Royaume-Uni et aux USA (2004-2006)

	RU	USA
Total	12.7%	10.6%
Non-immigrants	12.5%	10.6%
Immigrants	14.5%	10.1%
UK		12.8%
USA	17.6%	
Latvia	13.2%	14.3%
Lebanon	21.5%	26.4%
Lithuania	24.9%	4.6%
Malaysia	11.3%	14.0%
Mexico	14.0%	3.0%
Morocco	13.4%	8.3%
Netherlands	13.1%	6.8%

Source: UK Labour Force Surveys, 2000-2006Q2 and US Basic Monthly Files of the Current Population Survey, 2004-2006

3.3 Les Marocains et la crise économique

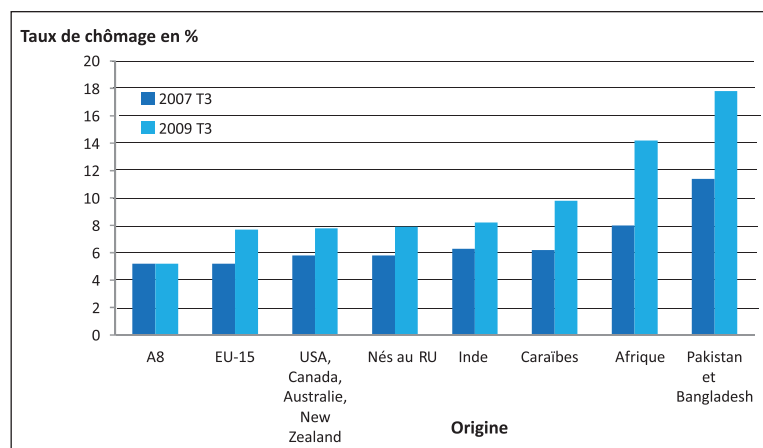
La récession économique a réduit le flux d'immigration vers le Royaume-Uni, ce qui a engendré une décennie d'arrêt du développement de la population née à l'étranger. Les arrivées des Européens de l'Est à travers le système d'enregistrement des travailleurs se sont effondrées en 2008, et demeurent faibles en 2009 atteignant leur plus bas niveau depuis l'élargissement de l'UE au premier trimestre de 2010. D'autres flux migratoires ont été un peu moins réactifs. Les données sur l'affiliation à la sécurité sociale, nécessaire pour un emploi légal, montrent que si le nombre des Européens de l'Est rejoignant le marché du travail a diminué de presque la moitié entre 2007 et 2009, le nombre des travailleurs issus d'autres régions n'a que légèrement diminué, et cela est dû principalement à la hausse de 10% des affiliations des originaires de l'Asie et du Moyen-Orient. En revanche, les affiliations à la sécurité sociale ont diminué entre 2007 et 2009 pour les autres ressortissants de l'UE, 6% pour les Nord et Sud-Américains, 11%

pour les Africains et 37% pour les travailleurs de l’Australasie et de l’Océanie (Demetriou et al 2010).

Ce qui rend l’analyse de l’impact de la crise économique sur les différents types de migrations plus difficile, c’est que la récession économique a coïncidé avec la mise en œuvre d’une nouvelle politique d’admission des immigrés. Par exemple, le nombre des immigrants travailleurs qui entrent par la voie d’un permis de travail délivré par l’employeur a diminué d’environ 40% entre 2008 et 2009, sans que l’on sache si cette diminution est liée à la crise ou à la nouvelle réglementation¹¹.

La migration de retour est encore plus difficile à mesurer, même si les statistiques des passagers aux frontières britanniques prétendent que l’émigration a augmenté d’environ 50% en 2008 avant de retomber en 2009. L’augmentation la plus forte des retours a été enregistrée parmi les Européens de l’Est, seul groupe pour lequel l’immigration nette a été estimée comme négative au cours de la période 2008- 09¹².

Figure 10 : Le taux de chômage au Royaume-Uni au 3ème trimestre 2007 et au 3ème trimestre 2009, par région d’origine



Source: Quarterly Labour Force Survey, July-September 2007 and 2009

Lorsqu’on considère les immigrés globalement, la crise économique ne les influence pas d’une manière disproportionnée. Historiquement ils ont toujours connu une hausse du chômage et des taux d’emploi inférieurs à ceux des travailleurs nés au Royaume-Uni, abstraction faite des conditions économiques. Le taux de chômage des immigrants a connu une hausse moyenne de 2-3 points en pourcentage par rapport au taux de chômage des indigènes (Figure 10) pendant

¹¹ Home Office, “Control of Immigration: Quarterly Statistical Summary” (London: Home Office, 2010), <http://rds.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs10/immiq110.pdf>

¹² Office for National Statistics, “International Passenger Survey estimates of long-term migration: Rolling annual data to Q3 2009,” www.statistics.gov.uk/statbase/Product.asp?vlnk=15240

la croissance économique du début au milieu des années 2000. Avec le début de la récession, le chômage a augmenté et l'emploi a diminué chez les deux groupes.

L'ampleur de l'écart entre eux, est restée essentiellement inchangée. Ces tendances globales masquent des différences importantes entre les groupes : Certains groupes d'immigrants s'en tiraient beaucoup mieux que d'autres avant la récession, et ne virent pas tous une détérioration de la même ampleur. D'autre part, les immigrants récents originaires des pays A8 (qui avaient des revenus inférieurs à la moyenne de l'UE), ainsi que certains pays industrialisés dans l'UE-15 et de l'Amérique du Nord s'en tirent aussi bien, voire mieux que les personnes nées au Royaume-Uni (Figure 10).

Les indiens ont connu aussi un chômage relativement faible, mais après un bref pic au milieu de 2009, le chômage de ce groupe a diminué légèrement par rapport à celui de ceux nés au Royaume-Uni. Vu que les données disponibles ne donnent pas la répartition par pays d'origine pour l'Afrique, nous pouvons déduire à partir des données disponibles que les Marocains ont été surement affectés par la récession qui s'est traduite par une hausse du chômage. En général, les immigrants en provenance de l'Afrique et, dans une moindre mesure de l'Union européenne, sont devenus inactifs en plus grand nombre. En revanche, l'activité économique a augmenté parmi les immigrants de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh, ce qui s'explique en partie par l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail de 41 à 46% dans les deux ans à partir du 1er trimestre 2008.

Les données montrent que l'éducation, la langue, le statut de minorité, l'âge, le genre et le niveau de développement économique dans les pays d'origine sont tous des facteurs à l'origine du chômage chez les travailleurs immigrés au cours des deux dernières années. Ce sont les immigrés peu instruits, originaires de pays moins riches, qui ne parlent pas anglais, et qui appartiennent à des minorités ethniques qui ont souffert de taux de chômage très élevés durant la crise économique. En général, ce sont les groupes qui ont perdu le plus de terrain durant leurs parcours avant la récession qui ont souffert le plus du chômage, tandis que ceux qui se sont bien comportés durant la période du développement économique ont été les plus protégés des effets de la récession.

3.4 La formation professionnelle

Actuellement, le Royaume-Uni consacre peu de fonds pour l'intégration des immigrants. La plupart des fonds d'intégration visent les minorités ethniques plutôt que les immigrants¹³ de première génération pour plusieurs raisons historiques. Le pays n'a pas de « programme d'intégration » complet pour les nouveaux immigrants comme quelques pays européens, à l'exception des réfugiés. Au milieu des années 2000, le gouvernement a accordé plus d'attention à l'intégration des immigrants et commence à la considérer comme un domaine d'action politique unique.

La plupart des fonds et des initiatives dédiés à l'immigration visent à soutenir la « cohésion sociale » dans les communautés ayant un nombre élevé d'immigrants,

¹³ Par exemple, la plupart des dépenses pour l'apprentissage de l'anglais comme deuxième langue s'effectuent par The Ethnic Minority Achievement Grant mis à la disposition des écoles.

surtout ceux qui ne sont pas habitués à l'immigration. Le Migration Impact Fund, par exemple, a été créé en Mars 2009, il est financé par les frais de visa d'immigrés, et a été conçu pour aider les autorités locales à s'adapter à l'augmentation des effectifs des populations immigrées. Ce financement peut être consacré à plusieurs projets, y compris la réduction de la pression sur les services publics et l'enseignement de l'anglais.

Déjà avant la récession, le budget de la Grande Bretagne pour l'enseignement de la langue anglaise - l'un des plans primordiaux d'intégration des immigrés dans le pays - était jugé insuffisant pour répondre à la demande sur les cours. La réalité de la pression sur le budget de la demande en éducation des adultes et en formation professionnelle post-secondaire n'est pas encore connue. Mais ces financements sont toujours menacés car tous les départements gouvernementaux sont tenus d'effectuer des coupes dans leurs budgets¹⁴.

Cependant, dans le passé, il y a eu des initiatives spécifiques prises par les pouvoirs locaux qui visaient à promouvoir l'engagement de la communauté, y compris dans le Borough de Kensington et Chelsea, où habitent de nombreux Marocains. En 1992, le Royal Borough de Kensington et Chelsea ont remporté 37,5 millions £ dans le cadre du programme *City Challenge* du département de l'environnement pour financer des activités de rénovation durant 5 ans dans quatre des circonscriptions les plus défavorisées de l'arrondissement de North Kensington. Deux projets, le Centre du Patrimoine Culturel Musulman (CCMH)¹⁵ et le Centre de Formation et de l'Entreprise Marocaine (CFEM)¹⁶ ont été retenus avec des impacts directs sur la communauté marocaine de North Kensington.

Le premier qui était en cours de réalisation, est parti d'une petite initiative locale prise par les membres de la communauté marocaine en vue de répondre à la nécessité de construire une grande mosquée pouvant accueillir la communauté musulmane très nombreuse dans la région. Une collecte de fonds pour le projet avait déjà été lancée, aussi bien localement qu'à l'étranger, lorsque le programme *City Challenge* est arrivé. Le Royal Borough de Kensington et Chelsea et le *City Challenge* ont fourni le terrain, l'infrastructure et environ 0,5 million £ pour le fonctionnement. Les donateurs ont fourni environ 4 millions £ pour la construction du Centre et un autre million pour le Waqf (fonds de dotation) (Gailani 2000). Au début, la construction du centre a été estimée à 2 millions £, mais le coût final a été de 6 millions £. Le bâtiment offre maintenant plusieurs services sociaux, éducatifs et de formation et des équipements culturels et religieux pour les musulmans de toutes origines qui vivent dans le nord de Kensington et ses environs. Le projet est un exemple de partenariat fructueux entre les différentes parties prenantes, ce qui confirme que l'initiative menée en collaboration avec les bénéficiaires directs est susceptible de réussite.

¹⁴ Approximativement 300 millions GBP (465 millions USD) par année ont été consacrés au financement de la formation linguistique des groupes d'immigrants particulièrement vulnérables. Département pour l'Innovation, des Universités et des compétences, une nouvelle approche à l'anglais pour les locuteurs d'autres langues (ESOL) (Londres: Department for Innovation, Universities and Skills, mai 2009),

www.bis.gov.uk/assets/biscore/corporate/migratedD/publications/E/esol_new_approach.

¹⁵ Cultural Heritage Centre (MCHC)

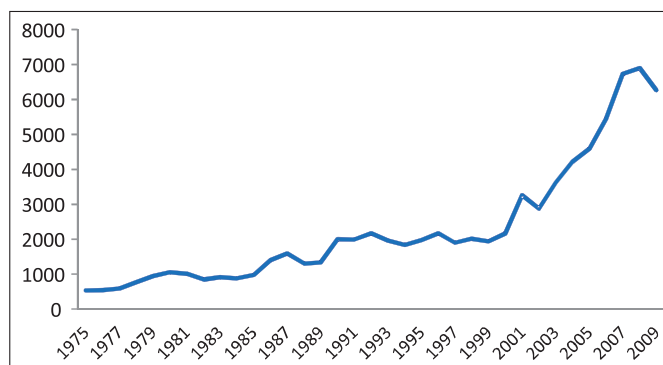
¹⁶ Moroccan Enterprise and Training Centre (METC)

Le Centre de Formation et de l'Entreprise Marocaine, deuxième projet du programme *City Challenge* dans le RBKC, a été développé pour répondre aux besoins de formation des Marocains résidents à North Kensington qui affichent des taux de chômage élevés. Cependant, aucune véritable consultation des bénéficiaires n'a eu lieu avant sa mise en œuvre. Le projet a été conçu comme un sous-projet «indépendant» de Kensington et du Collège de Chelsea. Un petit conseil consultatif composé de membres de la communauté marocaine était présent, mais ces représentants ne pouvaient pas apporter des changements notables à un plan déjà établi. D'où le scepticisme à ce jour des concernés quant aux apports de ce projet à la vie des Marocains dans la région. Le projet a duré cinq ans et avait à sa disposition beaucoup d'argent, mais très peu de Marocains ont bénéficié à ce jour de la formation, et beaucoup parmi ceux qui en ont bénéficié étaient des non-Marocains de l'extérieur de la région. Les cours offerts à la fois par le CFEM et le collège sont similaires, et les gens se demandaient pourquoi ils devraient aller au CFEM au lieu de fréquenter le collège. Le projet CFEM n'a pas pu atteindre ses objectifs et rajeunir les compétences des résidents marocains dans la région, pour trois raisons principales. Il a été créé comme une initiative top-down sans consultation préalable des bénéficiaires pour savoir si ce type d'initiatives faisait partie de leurs priorités; bien que visant la communauté marocaine, il reproduit des cours existants; enfin, le projet n'avait pas sa propre stratégie, et n'a pas donné la possibilité à la communauté de se l'approprier.

3.5 Les transferts de fonds

Nous ne disposons actuellement d'aucune donnée historique uniforme et fiable sur les flux informels. Bien que les données sur les envois de fonds pour le Maroc existent depuis 1975, les données recueillies par la Banque Mondiale ne reflètent que les envois de fonds officiels qui passent via les banques et les opérateurs de transfert d'argent. Les envois vers le Maroc ont connu une augmentation constante durant les années 1990. La hausse la plus importante a eu lieu dans les années 2000 et s'est poursuivie jusqu'en 2008. La baisse la plus récente pourrait s'expliquer par la dernière récession mondiale (2008-2009).

Figure 11 : Estimations des fonds transférés sur la base des stocks de migrants, des revenus des pays hôtes et d'origine



Source: World Bank (2009)

Il est très difficile d'avoir des informations bilatérales et longitudinales sur la part effective des fonds envoyés par les migrants marocains du Royaume-Uni. Les estimations des fonds bilatéraux de la Banque Mondiale (Figure 11) sur la base des stocks de migrants et des revenus des pays d'accueil et d'origine (en millions de dollars) ont révélé qu'en 2005, le Maroc a reçu des envois de fonds du Royaume-Uni pour un montant de 28 millions de dollars, ce qui constituerait seulement 0,6% de tous les envois de fonds de la même année. Cela fait du Royaume-Uni le dixième pays expéditeur de fonds vers le Maroc en 2005. Selon les estimations de la Banque Mondiale pour 2005, la plus grande quantité d'envois de fonds a été envoyée à partir de la France (1,523 M \$), l'Espagne (1,171 M \$), l'Italie (527m \$), Israël (332m \$), les Pays-Bas (315m \$), l'Allemagne (\$ 214m), la Belgique (151m \$), les USA (97m \$) et le Canada (53 millions \$).

Il a été estimé que 4,3% (Sorenson 2004) des envois de fonds à partir du Royaume-Uni étaient destinés au Maroc. Les transferts des migrants de l'Europe vers le Maroc ont montré une tendance à la hausse au cours des dernières décennies. Ce flux massif des envois de fonds s'explique par la persistance de la migration et de la durabilité des liens transnationaux et trans-générationnels entre les migrants et ceux qui restent au pays.

Tableau 2 : Les transferts de fonds à partir du Royaume-Uni en Millions DH (2001-2009)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
RU	1.595,9	1.292,7	1.650,4	1.669,7	1.743	1.650,5	2.112,2	1.981,8	1.726,5
Total	36.858	31.708	34.582	37.423	40.738	47.858	50.000,7	53.072,4	50.224,1
%	4,33	4,08	4,8	4,4	4,3	3,4	3,8	3,7	3,4

Source: Moroccan Embassy website

RU = Transferts par les résidents marocains au Royaume-Uni. Total = Total des envois de fonds vers le Maroc.

Depuis 2001, il y a eu une augmentation des transferts d'argent et certains commentateurs ont formulé l'hypothèse que cela pourrait s'expliquer en partie par l'effet du 11 septembre, plusieurs migrants marocains s'inquiétant généralement pour leur avenir dans les pays de destination. Cela aurait peut-être encouragé les Marocains à envoyer de l'argent «pour assurer une meilleure sécurité dans le pays d'origine». Le fait que la plus forte augmentation se soit produite en 2001 aux États-Unis, où les transferts de fonds ont été 152% plus élevés qu'en 2000, semble confirmer cette hypothèse. Toutefois, les données de 2002 et 2003 montrent que ce pic cache aussi une tendance à la hausse structurelle.

4. Le cadre juridique

4.1 Les conditions d'entrée

La première génération des Marocains est arrivée au Royaume-Uni lorsque les lois sur les étrangers de 1905 et de 1914 et les restrictions sur les étrangers à travers des amendements de 1919 qui deviendra plus tard l'ordonnance sur les étrangers de 1953 étaient en vigueur. Les Marocains arrivés, étaient soumis à ces politiques car ils étaient des étrangers (contrairement aux sujets du Commonwealth), et

ce conformément à la loi sur l'immigration britannique de l'époque. Ces lois organisaient l'octroi de permis de travail aux étrangers ainsi que l'enregistrement auprès de la police, et l'expulsion pour intérêt public.

Les années 1960 : Les premières années du séjour avec le système du permis de travail

En application des lois de 1905, 1914 et 1919, les migrants individuels qui cherchaient un emploi en Grande-Bretagne devaient être en possession d'un permis de travail. Celui-ci était accordé par le gouvernement à l'employeur à condition qu'aucune personne britannique pouvant occuper ce poste ne soit disponible. Cette disposition explique en grande partie le fonctionnement du processus migratoire durant la plus importante phase de la migration marocaine vers le Royaume-Uni durant les années 1960.

Les Marocains qui n'avaient pas de relations personnelles en Grande-Bretagne devaient passer par des agences qui les mettaient en contact avec les employeurs, qui à leur tour déposaient en leurs noms des demandes auprès du ministère de l'Intérieur pour l'obtention d'un permis de travail. Ce dernier était alors transmis - via l'agence - aux postulants qui déposaient une demande à leur ministère de l'Intérieur pour l'obtention du passeport.

Les Marocains qui arrivaient au Royaume-Uni avec un permis de travail n'avaient le droit de s'établir qu'après quatre ans de résidence et d'emploi documentés. Le permis de travail était valable pour un seul emploi, de sorte que chaque fois qu'ils changeaient d'emploi durant les quatre années, leur employeur devaient formuler une demande de permis de travail au ministère de l'Intérieur. Les Marocains, en tant qu'« étrangers travailleurs » étaient, conformément à la loi britannique sur l'immigration également soumis à des contrôles après leur entrée ; ils devaient s'enregistrer et signaler à la police tout changement d'adresse.

Leurs conjoints étaient autorisés à les rejoindre sur la base d'un certificat de mariage du détenteur du permis. Ils n'avaient pas le droit d'établissement, et étaient admis temporairement pour la même période accordée aux détenteurs de permis de travail primaire. Ils pouvaient s'établir de façon permanente après quatre ans de résidence, mais n'avaient pas le droit de travailler. Comme les détenteurs de permis de travail primaires, ils étaient soumis à des contrôles après l'entrée et devaient s'enregistrer et signaler les changements d'adresses.

Les enfants à la charge des immigrés, ont été admis au Royaume-Uni sur la base de la preuve de la relation parentale. Ceux âgés de moins de 18 ans, étaient admis pour un établissement conditionnel et ceux âgés entre 18 et 21 ans, obtenaient le droit d'établissement, après quatre ans de résidence conditionnelle. Ils étaient soumis aux mêmes contrôles après leur entrée que leurs parents.

Les autres personnes à charge telles que définies par la loi en tant que parents âgés de plus de soixante ans, et d'autres parents en détresse ont été admis au Royaume-Uni sur la base de la preuve de leurs relations aux détenteurs du permis de travail primaire. Autorisés à s'installer après quatre ans de résidence ou plus du chef de famille au Royaume-Uni, ils sont soumis aux mêmes contrôles après l'entrée.

Les décennies 1970 et 1980 : la réunification des familles

La modification de la loi sur l'immigration en 1971 (Loi sur l'immigration de 1971) n'a pas apporté un changement significatif pour la situation juridique des migrants marocains. Ils étaient encore admis au Royaume-Uni sur la base du permis de travail et aux mêmes conditions.

Les changements importants ont concerné l'admission des personnes prises en charge - conjoints, enfants et autres. Les conditions de prise en charge et d'admission de ces personnes sont devenues plus sévères. Pour être admis au Royaume-Uni, les conjoints, les enfants et autres personnes pris en charge doivent désormais être en mesure de prouver non seulement leur relation avec le titulaire du permis de travail primaire, mais ce dernier doit produire les preuves qu'il est en mesure de les soutenir sans accès aux fonds publics (le système d'aide sociale).

En outre, les enfants étrangers à charge n'avaient plus le droit d'établissement; la résidence conditionnelle pourrait être accordée aux enfants s'ils rejoignent les deux parents mais jusqu'à l'âge de 18 ans. Ceux qui ont entre 18 et 21 ans n'obtenaient une résidence conditionnelle (à la discrétion du ministère de l'Intérieur) que dans des circonstances exceptionnelles. En pratique, cette règle a abaissé l'âge des enfants qui pouvaient être autorisés à rejoindre leurs parents de 21 à 18.

La loi de 1971 a également introduit de véritables restrictions pour l'admission d'autres personnes prises en charge (en particulier les parents des titulaires des permis de travail primaires). Ils ne sont admis au Royaume-Uni qu'après que le chef de la famille obtienne tous les droits d'établissement (après quatre ans de résidence sur la base d'un permis de travail). Le gouvernement britannique a donc considérablement limité la période pendant laquelle le travailleur étranger peut accueillir son ou ses parents âgés. Cependant, une fois admis, les parents ne sont plus soumis à des contrôles après l'entrée, en raison du statut juridique (établissement) du chef de la famille.

Une analyse approfondie de la politique d'immigration britannique mise en place après 1971 remet en cause de manière significative les hypothèses selon lesquelles le regroupement familial, devenu une composante intrinsèque des tendances et des modèles de migration marocaine au Royaume-Uni dans les années 1970 et 1980, est le résultat direct de cette politique. La loi de 1971 ne facilite point aux migrants titulaires d'un permis de travail primaire le processus de prise en charge d'une personne qui viendrait les rejoindre. Au contraire, elle le rend plus difficile. Les Marocains établis en Grande Bretagne doivent désormais prouver au ministère de l'Intérieur qu'ils sont en mesure de soutenir leurs familles en provenance du Maroc sans avoir recours à des fonds publics (de Haas et al 2011).

Durant les années 1980, la mise en place d'un visa pour l'entrée au Royaume Uni, a introduit des restrictions relatives à l'admission des travailleurs migrants en provenance du Maroc. Auparavant, les Marocains pouvaient rentrer au Royaume-Uni en présentant un passeport en cours de validité. Avec l'exigence d'un visa d'entrer et d'une autorisation, à partir du milieu des années 1980, il est devenu de plus en plus difficile pour les Marocains de venir travailler au Royaume-Uni.

Les décennies 1990 et 2000 : La gestion des migrations avec le système de points

En ce qui concerne les immigrés en provenance du Maroc, les trois dernières lois sur l'immigration - la loi sur l'immigration et l'asile de 1999, la loi de 2002 sur la nationalité, l'immigration et l'asile et la loi sur l'immigration et la nationalité de 2006 – comportent une compilation de différentes mesures, mais qui s'appuient sur quatre principaux thèmes:

- Une mise de l'ordre dans les mesures;
- La suppression et la restriction des droits de recours (dans le cas d'un refus d'entrée);
- La mise en place d'un nouveau système de sanctions contre les employeurs afin d'arrêter le travail illégal des migrants;
- Le suivi, la surveillance et plus de coordination, pour le maintien de l'ordre entre des migrants anciens et nouveaux, sur la base de la recherche de la criminalité, le trafic des personnes et le terrorisme et la collecte de nouvelles et vastes bases de données sur tous les ressortissants des pays tiers, c'est à dire ceux qui ne sont pas britanniques ou originaires de la zone économique européenne (Macdonald 2010).

Concrètement, sous le gouvernement travailliste (1997-2010), les changements dans la politique de l'immigration ont abouti aux résultats suivants :

- Le renforcement des contrôles en matière d'immigration;
- L'admission sélective limitée uniquement aux migrants hautement qualifiés et les migrants avec des compétences qui manquent au Royaume-Uni;
- Les limitations sévères des voies légales d'entrée pour les migrants peu qualifiés provenant de l'extérieur de la zone économique européenne (ZEE);
- La limitation de l'accès au marché du travail pour les étudiants à 20 heures par semaine;
- L'accès illimité au marché du travail pour les conjoints des travailleurs primaires, généralement admis dans le cadre du permis de travail ou du Programme pour la Migration Hautement Qualifiée (Highly Skilled Migrant Programme) qui depuis Juin 2008 sont remplacés par le système Tier 1 et Tier 2¹⁷.

Ces changements ont eu sans doute leur impact sur l'évolution du caractère et du profil de la migration du Maroc au Royaume-Uni. Le resserrement des contrôles de l'immigration a entraîné une diminution des demandes de visas admises pour être traitées et de nombreux migrants en possession d'un visa sont mêmes refoulés dans les aéroports.

¹⁷ Le tier 1 du système d'immigration du Royaume-Uni remplace le Highly Skilled Migrant Programme précédent ou HSMP. Il est conçu pour les demandes de visa pour le Royaume-Uni émanant de candidats qui peuvent apporter des compétences professionnelles, les qualifications et l'expérience requise pour le Royaume-Uni. Alors que le Tier 2 remplace la précédente autorisation de travail du Royaume-Uni et s'applique aux travailleurs moyennement ou hautement qualifiés qui souhaitent immigrer au Royaume-Uni et qui ont une offre émanant d'une entreprise qui les parraine sur place au Royaume-Uni.

Le profil des nouveaux arrivants a évolué passant du travailleur peu qualifié arrivé au Royaume-Uni durant les années 1960 à des profils « soigneusement sélectionnés » comme des professionnels hautement qualifiés et des étudiants qui arrivent dans les années 1990 et les années 2000. Les migrants hautement qualifiés ont continué à amener avec eux leurs conjoints, vue qu'il n'y a aucune restriction quant à l'accès au marché du travail. Les étudiants ont été autorisés à faire venir leur conjoint et prendre en charge des personnes (s'ils sont étudiants au Royaume-Uni depuis plus de six mois), à condition qu'ils soient capables de les supporter financièrement durant toute la durée de leur séjour sans avoir besoin de l'aide de l'Etat (également connu comme fonds publics) (UKBA 2010).

2010 : L'approche de la migration par le gouvernement de coalition

L'immigration a occupé le premier plan de la campagne électorale du printemps 2010 et ces élections ont mis fin à 13 années de gouvernement des travaillistes et amené au pouvoir une coalition de Conservateurs et Démocrates Libéraux.

Les politiques d'immigration annoncées dans les premières semaines et mois du nouveau gouvernement ont porté principalement sur le relèvement du profil de compétences des immigrés et la réduction de leur nombre. Dans le volet économique, le gouvernement a proposé d'augmenter les exigences linguistiques pour les travailleurs qualifiés parrainés par l'employeur (sous réserve de consultation) afin de réduire le nombre total de migrants auto-sponsorisés, basé sur des points tout en sélectionnant ceux avec le plus grand nombre de points (la précédente politique établissait un seuil de base, mais n'imposait aucune limite numérique). Le nombre de points nécessaire que les migrants auto-parrainés ont besoin afin d'obtenir l'admission a légèrement augmenté. Pour le regroupement familial le gouvernement a introduit une exigence linguistique pour les conjoints, politique déjà proposée par le gouvernement précédent.

Le gouvernement a souligné sa conviction que des familles fortes et stables constituent le fondement d'une société elle-même forte et stable. Cependant, les exigences financières inflexibles et la réglementation très restrictive sur l'immigration ne sont guère propices à la préservation et la promotion d'une famille « forte et stable ». Au contraire, les nouvelles conditions peuvent se traduire par des circonstances défavorables telle que la séparation forcée.

Les limitations intervenues dans les entrées par des voies légales des travailleurs marocains peu qualifiés au Royaume Uni ont poussé certains d'entre eux à recourir au statut d'étudiant pour rentrer. Mais une fois leur visa expiré, ils cherchent et trouvent des emplois peu qualifiés et à bas salaires sur le marché du travail londonien (services, restauration, industrie du bâtiment). Ces pratiques ont été révélées dans des entretiens, mais n'ont pas été confirmées par des écrits sur la migration marocaine au Royaume-Uni.

4.2 La loi de la famille

La question du statut personnel ou la loi de la famille est un sujet de conflit entre les législations du Royaume-Uni et du Maroc. La plupart des problèmes rencontrés par les Marocains en termes de relations familiales, en particulier, découlent de l'affrontement entre ces deux lois. La loi du pays hôte est surtout influencée par les valeurs occidentales et de l'égalité entre les hommes et les femmes, alors que

celle du pays d'origine est issue de la jurisprudence islamique où le concept de la famille patriarcale est encore dominant.

À ce jour, il y a un manque de coordination judiciaire et une absence d'un cadre juridique entre les deux pays qui puisse réglementer les affaires judiciaires en général et celles liées au statut personnel en particulier. Dans ce contexte et à l'exception du règlement 1408/71 entre le Maroc et l'UE, le Royaume-Uni est l'un des rares pays européens où aucun accord mutuel, en termes de collaborations judiciaires, n'a encore été signé. Par exemple, en France, une convention franco-marocaine a été signée en 1985, en Belgique, une convention a été également signée, mais n'est entrée en vigueur qu'en 1992, aux Pays-Bas un comité consultatif a été créé en 1995, et en Espagne, un accord de collaboration judiciaire a été signé en 1997.

Il y a cependant une loi hybride émergente appelée la loi de la famille britannique musulmane qui séduit un certain nombre de musulmans britanniques, y compris les Marocains. Cette loi implique un champ distinct d'acteurs, d'institutions, de pratiques, de scénarios et de discours dans lesquels les Musulmans du Royaume-Uni créent et se maintiennent comme des sujets britanniques musulmans. C'est un domaine juridique naissant qui repose sur le développement d'un marché juridique basé sur le droit anglais ainsi que sur la Sharia et qui, à son tour, modifie les normes du droit anglais de la famille, la culture juridique, l'identité religieuse personnelle, les coutumes communautaires et les normes du droit islamique.

La loi de la famille britannique musulmane se développe en réponse à l'époque et aux besoins spécifiques des personnes qui cherchent à passer par des procédures judiciaires au Royaume-Uni en tant que musulmans. Elle inclut aujourd'hui un vaste domaine comprenant un éventail d'acteurs, d'institutions, de pratiques, de scripts et de discours. Un exemple particulièrement intéressant d'hybridation juridique est celui d'un certain nombre de conseils de la Sharia (institutions fournissant des décisions juridiques et de conseils pour les musulmans) qui prétendent tirer leurs décisions non pas d'une école islamique de pensée, comme c'est le cas traditionnellement, mais à partir des quatre écoles sunnites, y compris les interprétations des minorités. En agissant ainsi, disent-ils, ils sont capables d'atteindre le résultat le plus équitable dans chaque cas, indépendamment de l'école de pensée dominante dans le pays d'origine de la personne. Cela permet une plus grande souplesse lorsqu'il s'agit de nouveaux problèmes qui peuvent survenir pour les musulmans en Grande-Bretagne.

Les avocats enregistrés au Royaume-Uni offrent également de plus en plus de services juridiques islamiques dans le cadre de leur portfolio. Ces services comprennent la délivrance de certificats de divorces musulmans ou la rédaction de testaments qui répondent à la fois aux critères musulmans et aux exigences juridiques anglaises. Pour répondre aux demandes de leurs clients, ils proposent des stratégies et des technologies hybridées qui dépassent les aspects supposés incompatibles de la loi. Ces stratégies et technologies sont à leur tour reçues, interprétées et mises en œuvre par leurs clients. Ainsi, tous les acteurs juridiques engagés dans ce domaine du droit - les clients, les avocats, les universitaires - construisent et sont construits par ses normes.

4.3 La population carcérale

La proportion des détenus étrangers dans la population carcérale britannique totale a augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie. Au début, soit au milieu des années 1990, les détenus étrangers représentaient 8% de la population carcérale totale avec une augmentation d'environ 14% en juin 2006. Depuis lors, la proportion de ressortissants étrangers dans les prisons a légèrement baissé, 13% en mars 2012, soit l'équivalent de 11.127 ressortissants étrangers de 156 pays différents dans les prisons d'Angleterre et du Pays de Galles. Les ressortissants de dix de ces pays représentent la moitié des prisonniers étrangers. La Jamaïque, la Pologne et la République d'Irlande sont les pays ayant le plus de ressortissants dans les établissements pénitentiaires.

La proportion de Marocains dans les prisons du Royaume-Uni est relativement faible en comparaison avec d'autres groupes ethniques (Tableau 4). Ceux qui sont en prison sont majoritairement des hommes. Les données une fois de plus ne fournissent pas un tableau complet des taux de criminalité au sein de la communauté marocaine dans son ensemble car elles se concentrent sur ceux nés marocains et exclut ceux nés au Royaume-Uni.

Tableau 3 : Les personnes d'origine marocaine dans les prisons du Royaume-Uni (2010-2013)

Année	Hommes	Femmes	Total
2010	55	2	57
2011	53	3	56
2012	51	4	55
2013	63	3	69

Source: UK government data

Il est prouvé cependant que par le passé, les zones où la communauté marocaine formait une majorité, en particulier dans l'ouest de Londres, étaient considérées comme des points noirs de la criminalité, à travers la drogue, les cambriolages, la prostitution et le comportement antisocial. MORI (1999 : 64) signale que les questions clés de la région comprennent la cocaïne, la prostitution, le harcèlement et l'angoisse des résidents locaux, le harcèlement par des jeunes locaux (violence et vandalisme) et la petite délinquance (notamment sur le marché de Portobello Road). Une telle image de la criminalité est symptomatique des zones défavorisées et les communautés socialement exclues et marginalisées. La communauté marocaine n'est pas à l'abri des effets de la criminalité.

En Avril 2013, le Maroc et le Royaume-Uni ont conclu trois accords de coopération judiciaire. Le premier est un accord sur l'entraide judiciaire en matière pénale, le deuxième porte sur l'extradition, et le troisième est un protocole d'accord sur l'entraide judiciaire. Ce protocole assure la fourniture d'assurances à l'égard des personnes faisant l'objet d'une expulsion pour des motifs de sécurité nationale. Il reste un certain nombre d'éléments de l'arrangement que le Royaume-Uni et les responsables marocains continuent à négocier, avec un certain nombre d'autres accords et arrangements judiciaires. Le gouvernement britannique semble être

déterminé à renforcer les relations bilatérales avec le Maroc à travers plusieurs domaines, y compris dans celui de la lutte contre la menace commune du terrorisme.

5. La culture et l'identité

Un certain nombre de facteurs influent sur la formation de l'identité chez les Marocains, y compris les différences entre les générations et entre les sexes, les régions d'origine au Maroc, les niveaux de la pratique religieuse, le statut socio-économique, le niveau de scolarité et les changements législatifs récents au Royaume-Uni.

5.1 Le statut et l'effet institutionnel de l'islam

Les témoignages montrent que la population marocaine au Royaume-Uni est religieusement plus diversifiée qu'au Maroc. Selon le dernier recensement 77% des personnes nées au Maroc et vivant en Angleterre sont des musulmans suivis par 6% qui sont chrétiens et 5% qui sont juifs. Cependant, les confessions religieuses musulmanes suivent grosso modo celles du Maroc, à savoir l'école Malékite, et une minorité suit l'école de pensée Shafi.

Il existe généralement de grandes différences dans les pratiques religieuses traditionnelles entre les Marocains de la première génération et ceux de la deuxième génération. On estime par exemple que l'influence de l'école malékite est en diminution pour plusieurs raisons, notamment le fait que les jeunes Marocains soient exposés à différentes écoles de pensée. Beaucoup de personnes âgées de la communauté marocaine, estiment que la jeune génération vit un « vide religieux », et que l'absence de directives religieuses claires des parents a réveillé leur intérêt pour l'Islam des autres. Alors que certains Marocains se considèrent aujourd'hui simplement comme des musulmans sunnites, d'autres essaient d'approfondir leurs connaissances de leur école traditionnelle malékite.

L'origine géographique de la communauté marocaine du Royaume-Uni influence également la dynamique du transfert des pratiques religieuses entre les générations. La pratique religieuse dans le nord du Maroc est plus stricte et plus orthodoxe par rapport aux régions du centre et du sud, mais la transmission des deux types de pratiques peut être problématique pour les jeunes. On estime que l'application rigide de la religion peut inciter de nombreux jeunes Marocains à se rebeller, alors que le manque d'application ou de conseils peut entraîner un manque de respect vis-à-vis des aînés. Il a été démontré que les jeunes marocains se demandent si certaines pratiques religieuses sont de simples héritages culturels et que dans le doute ils conviennent de remonter aux sources de la religion (Coran et Sunna) à la recherche des réponses, plutôt que se contenter des pratiques qu'ils ont hérité de leurs parents. De nombreux jeunes Marocains font une distinction entre la culture/tradition d'une part et la religion ou les enseignements islamiques, et l'identité musulmane et ethnique d'autre part, comme deux entités distinctes (Cherti 2008).

Cette tendance est commune à d'autres jeunes musulmans appartenant à d'autres origines ethniques, particulièrement ceux de la deuxième génération. La recherche menée par Jessica Jacobson (Jacobson 1998) a montré que les jeunes musulmans

ont tendance à négliger la tradition orale des parents et les identifications régionales – sans que cela ne signifie nécessairement une baisse de la religiosité. Jorgen Nielsen affirme que les rencontres entre musulmans de différentes ethnies conduisent souvent à une réévaluation de ce qui est compris comme véritablement islamique et ce qui est perçu comme tradition. En conséquence, il y a une tendance croissante chez les jeunes à rejeter les pratiques véhiculées par les parents à la maison au profit de formes plus universelles de la pratique de l'islam cherchées directement aux sources de la religion.

Les jeunes parents semblent désireux d'aider leurs enfants à approfondir leur savoir sur l'Islam en tant que religion et mode de vie, et combler le vide religieux dont ils peuvent eux-mêmes avoir souffert en grandissant. Ils pensent que si leurs enfants grandissent avec des bases religieuses solides dès leur jeune âge, ils auront plus confiance en eux-mêmes en tant que musulmans britanniques. Ceci devrait permettre un meilleur équilibre entre la foi et la citoyenneté, ce qui pourrait être complémentaire et pas nécessairement contradictoire.

En termes de lieux de pratique religieuse, les deux principales mosquées fréquentées par la communauté marocaine à l'ouest de Londres sont, la mosquée de Golborne Road à North Kensington et Al-Manar, connue aussi comme le Centre du Patrimoine Culturel Musulman (CPCM). Ce sont deux points de convergence de la communauté marocaine. La mosquée de Golborne est populaire chez les Marocains soufis, ainsi que chez l'ancienne génération qui la fréquente pour y réciter le *Hizb*, parce que les autres mosquées que fréquentent les Arabes en général ne permettent pas de telles pratiques soufies. En revanche cette mosquée n'a pas d'espace pour les femmes, qui n'y sont autorisées à prier que pendant l'Aïd et le Ramadan. La mosquée Al-Manar a aménagé un espace pour les femmes et elle est plus populaire auprès des jeunes Marocains. En fait, il y a un fossé à la fois entre les générations et les deux mosquées. Golborne Road est surtout fréquentée par les Marocains de la première génération, tandis qu'Al-Manar est visitée par les Marocains de la deuxième génération ainsi que d'autres musulmans de différentes origines ethniques et sociales, y compris les nouveaux convertis. Les facilités qui existent dans la deuxième mosquée, comme la formation linguistique, expliquent également pourquoi elle est plus attrayante pour la jeune génération.

L'épanouissement des entreprises *halal*, représente un indicateur clé de l'expansion de la communauté musulmane marocaine dans la région de North Kensington. Dans les années 1970, il n'y avait qu'une boucherie *halal*, appartenant à un Pakistanais, dans le quartier de Portobello et une autre à Westbourne Grove. Aujourd'hui, il y a plus de six bouchers *halal* rien qu'à Golborne Road. La demande croissante dans la région sur les produits musulmans, entraînée par l'augmentation de la communauté musulmane, a encouragé un certain nombre de personnes, en particulier les Marocains, à ouvrir de nouveaux restaurants et autres commerces dans le quartier.

5.2 La culture des jeunes et l'appartenance ethnique déclarée

Les jeunes Marocains sont préoccupés par leurs problèmes identitaires comme d'autres musulmans nés en Grande-Bretagne et appartenant à d'autres communautés ethniques. Cette génération de musulmans nés et grandis dans le Royaume-Uni a toujours été à la recherche de la signification d'être un britannique.

Toutefois, les valeurs culturelles auxquelles les jeunes sont exposés peuvent entrer en conflit avec la culture de leurs parents qui veulent les élever conformément à leurs traditions culturelles.

Un rapport publié par le Conseil municipal de Westminster a révélé un dilemme fréquent chez les jeunes marocains qui négocient des identités multiples marocaine, britannique, musulmane, arabe et berbère (Imperial College 2007). Selon le rapport, les générations anciennes sont inquiètes de voir que leurs enfants ont moins de respect pour (et de liens avec) leur culture marocaine, surtout que de nombreuses familles ont cessé d'envoyer leurs enfants au Maroc pour les vacances d'été. Le rapport indique que cette situation est de plus en plus complexe, car de nombreux jeunes Marocains adoptent la culture de la jeunesse urbaine du Royaume-Uni et sont en contact avec des normes et des valeurs qui sont différentes de celles de leur pays d'origine.

Afin de faire face à ce qu'ils sentent comme une exclusion ou une discrimination, les jeunes Marocains britanniques cherchent un espace culturel « hybride » existant ou construisent leur propre espace où ils se sentent acceptés. Les premiers signes de rejet de la culture dominante sont souvent exprimés comme un comportement antisocial, et des signes délimitant la différence. Cette forme de frustration de la jeunesse et de rébellion peut s'exprimer de façon positive à travers la mode ou l'art, en particulier la musique rap, hip-hop ou d'autres genres de musique urbaine. Dans d'autres cas cette attitude « oppositionnelle » ou « rebelle » trouve sa satisfaction dans la sous-culture autodestructrice des jeunes avec la consommation des drogues ou l'impératif de faire allégeance au groupe pour faire partie d'un gang. Les attitudes et les comportements souvent associés à une culture « autodestructrice » et contestataire sont aussi le fait des jeunes blancs autochtones : la consommation et le trafic de drogue, la dévalorisation de l'éducation formelle, l'usage de la violence, la culture des bandes et un manque de respect pour l'autorité formelle. Selon le voisinage ethnique du quartier où habite la communauté migrante, les enfants de cette communauté seront influencés par l'activité des jeunes du quartier, en particulier lorsque l'encadrement parentale est faible. Certaines études (Sewell 1997; Youdell 2003) ont montré que si les Noirs et les minorités ethniques ne réussissent pas bien c'est par ce qu'ils vivent dans la pauvreté.

Les deuxième et troisième générations construisent une nouvelle identité partagée avec d'autres Marocains vivant à l'étranger à travers des voyages réguliers au Maroc. La fréquence des voyages au Maroc et la durée des séjours sont un indicateur de la « marocanité ». Néanmoins, aller au Maroc signifie le retour sur le lieu de naissance des parents, où vivent la plupart des membres de la famille élargie. Ainsi, la perception du Maroc est étroitement liée au lieu de naissance des parents, et ce dernier est l'endroit que les deuxième et troisième générations connaissent le mieux. Et à bien des égards ce localisme se transpose à Londres. A Larache, par exemple, le cercle d'amitié de la jeune génération marocaine se limite souvent aux cousins ou aux voisins qui se trouvent être parfois les mêmes voisins à Londres. C'est notamment le cas des familles qui vivent à North Kensington (Cherti 2008).

Ce qui est intéressant, c'est que l'affinité qu'ils ressentent pour leurs lieux d'origine prend aussi une forme transnationale, lorsque de nombreux Marocains

de deuxième ou troisième génération élargissent souvent leurs cercles d'amis, avec des descendants de la migration marocaine dans d'autres pays européens, en particulier aux Pays-Bas. Cela reflète les différentes approches générationnelles de la mobilité transnationale. Pour la première génération, les relations transnationales sont destinées à renforcer les réseaux d'amis et de famille existants, alors que pour la jeune génération, le transnationalisme est l'occasion de nouer des amitiés qui ne sont pas limitées physiquement au Maroc.

Bien que l'identité de nombreux Marocains soit principalement liée à la famille, la région et le pays d'origine, au cours des dernières années un intérêt progressif s'est développé pour l'identité religieuse, en particulier chez les jeunes. L'attention accrue des médias pour l'islam, le nombre croissant d'organisations actives et les événements qui ciblent les musulmans partout dans le monde, renforcent une identité globale musulmane ou islamique et réduisent les affiliations nationales.

Des événements comme celui du 11 septembre sont également perçus comme ayant contribué à la volonté de la jeune génération de séparer leurs identités nationales, ethniques et religieuses.

En raison des réactions des médias à cet événement et les réponses législatives de l'Etat, beaucoup se sont sentis obligés de faire un choix et de protéger la composante de leur identité qui compte le plus pour eux. Le sentiment du manque d'acceptation par la société d'accueil en général pourrait avoir un impact considérable sur le sentiment d'appartenance des jeunes, ce qui les pousse à s'interroger sur leur « Britannicité » et à adopter une identité plus ouvertement musulmane.

5.3 La double identité

Plus que la société britannique d'accueil, c'est le lieu qui est devenu le point de rattachement de nombreux migrants marocains vivant au Royaume-Uni. En fait, la majorité des Marocains ont développé une « double appartenance » à la fois au Maroc et à la Grande-Bretagne. L'amélioration des moyens de communication et de transport combinée avec la croissance de la communauté marocaine dans la région où ils vivent ont joué un rôle essentiel pour l'essor de ces sentiments.

Le « Petit Maroc » à North Kensington, par exemple, est devenu le lieu de référence des Marocains à Londres. Il illustre comment cette communauté diasporique s'est approprié cet espace et en a fait son propre espace. Il reflète également les liens complexes que cette communauté a construit entre « lieux matériels » et « production culturelle » (Ehrkamp 2005) et comment elle a façonné cet espace du quartier, ce qui lui permet de négocier ses appartenances multiples. Le processus de production et d'appropriation de nouveaux lieux est un thème clé dans la littérature sur la migration transnationale (Guarnizo & Smith, 1998). Les processus sociaux et les relations ne créent pas seulement des lieux dans un sens matériel, mais aussi des significations que les gens attachent à des lieux, évoquant un sentiment d'appartenance (Massey 1994).

Pour les jeunes Marocains britanniques vivant dans le nord de Kensington il est essentiel de maintenir les liens développés au sein de leur communauté locale, liens qui, à leur tour, créent un sentiment d'appartenance à leur pays d'origine. Cela révèle l'importance de la localisation géographique de leur communauté locale, en raison des contacts avec leurs amis et leurs réseaux familiaux mais cela

reflète aussi, ce qui n'est pas moins important, l'importance pour eux de faire partie d'une communauté locale « marocanisée ».

De nombreux autres Marocains plus âgés sont confrontés à des problèmes et des dilemmes d'être partagés entre deux cultures et deux patries, quoique de manières différentes par rapport à la jeune génération. Alors que les jeunes essaient de concilier entre les différents aspects de leur identité à la fois britannique, et marocaine, les plus âgés doivent faire face au problème de se sentir n'appartenant à nulle part. Ils se considèrent toujours et partout comme des migrants. Alors que beaucoup d'entre eux aspirent à se rendre souvent au Maroc, en profitant des vols à bas prix, l'expérience réelle de ce retour « à leur pays d'origine » peut souvent ne pas répondre à leurs attentes. Beaucoup parmi eux affirment que, quelques semaines après l'arrivée au Maroc, ils sont nombreux à souhaiter retourner au Royaume-Uni car ils sentent que c'est leur chez soi (Cherti 2008).

Avec le temps, la plupart des Marocains de la première génération vivant à Londres sont devenus plus réalistes quant à leur éventuel retour au Maroc. Indéniablement, ils sont hantés par l'idée de « retourner dans un cercueil », mais la majorité de mes interlocuteurs ont admis qu'ils ne peuvent pas s'imaginer retourner au Maroc et y vivre loin de leurs enfants et petits-enfants.

Cette réticence à retourner au Maroc définitivement est souvent mélangée avec la crainte d'une non « intégration » au sein de la société marocaine, qu'ils pensent avoir beaucoup évoluée depuis qu'ils l'ont quittée. Les Marocains de la première génération sont aussi préoccupés par certains des inconvénients associés à la vie au Maroc, une fois vieux. L'absence d'un accord de sécurité sociale entre les deux pays décourage de nombreuses personnes âgées de rentrer chez elles. Le coût élevé des soins médicaux au Maroc signifie pour eux que de retour au pays, ils peuvent dépenser une grande partie de leurs pensions dans les frais médicaux et même finir leurs derniers jours dans le dénuement.

5.4 Les associations marocaines

A Londres, il y a une vingtaine d'organismes communautaires marocains qui répondent aux besoins de leurs communautés locales en fournissant des conseils et un soutien pour l'accès aux services. Ceux-ci sont particulièrement axés sur les besoins de la première génération qui reste relativement isolée en raison de barrières linguistiques et d'un manque de connaissances sur le fonctionnement du système. Les faiblesses des niveaux d'instruction et de compétences ont constitué des obstacles supplémentaires pour la communauté marocaine pour la mise sur pied de structures d'une société civile forte, mais cela n'a pas empêché des individus et des groupes informels de mettre en place des organisations. Il existe divers types d'organisations, dont beaucoup sont de petites associations. On peut les regrouper en cinq grandes catégories:

1. Les Widadias;
2. Les petites associations d'entraide, mettant généralement l'accent sur l'éducation (par exemple l'Association Al Nour);
3. Les associations de protection sociale (par exemple le groupe de la Communauté Marocaine pour la protection sociale et le centre Al Hasaniya des femmes marocaines);

4. Les organisations philanthropiques «élitistes» (par exemple, la Société Marocaine /Britannique);
5. Les associations d'étudiants et de professionnels (par exemple, la City Magnet).

Malgré la présence relativement longue des Marocains au Royaume-Uni (on rappelle que la grande vague a eu lieu dans les années 1960), les organisations communautaires les plus importantes et les institutions n'ont pas été créées par les migrants marocains, mais par les Marocains de la deuxième génération (de Haas et al 2011).

Les membres de la communauté marocaine consacrent beaucoup de temps à faire du bénévolat dans les mosquées, les écoles complémentaires, les projets de mentorat et les groupes d'entraide. Une grande partie de ce bénévolat est liée au secteur informel et volontaire et n'est donc pas documentée. Le bénévolat semble être motivé soit par les lacunes des prestations des services officiels, soit par la nécessité de mener jusqu'au bout des projets communautaires. Mais le manque de financement est un problème constant qui affecte inévitablement la formation et le développement des bénévoles.

La réticence des fondateurs et des militants principaux à déléguer des tâches et des responsabilités à d'autres est un problème commun aux petites organisations. De ce fait quelques individus s'accaparent les prises de décisions, ce qui conduit au contrôle de la communauté par un nombre limité de personnes. Le peu d'implications d'autres personnes dans les réseaux principaux et les structures consultatives, rend ces réseaux très vulnérables : les conflits entre personnes poussent de nombreux membres à quitter les organisations.

La plupart des institutions qui sont aujourd'hui importantes pour la communauté marocaine de Londres ont été créées dans les années 1980 et 1990. La mosquée Al-Manar est citée comme un lieu où les jeunes, les femmes et les hommes peuvent se rencontrer et discuter de leurs problèmes dans un environnement favorable. Connue aussi sous le nom de Centre du Patrimoine Culturel Musulman et inaugurée par le prince Charles, cette mosquée offre à la communauté musulmane un point de rencontre avec un large éventail d'activités sociales, culturelles, économiques, éducatives et de formation spirituelle (CLG 2009). Le centre a joué un rôle dans l'engagement civique des jeunes.

Durant les années 1980, il y a eu une prise de conscience des problèmes des jeunes et des adolescents marocains ayant des difficultés d'apprentissage. Ceci a conduit à la création de deux organisations de jeunesse : l'Association Jeunesse Al Noor et la Communauté Welfare Group Marocain (MCWG), qui ont bénéficié de financements provenant de diverses sources et qui ont eu un impact significatif sur la communauté (CLG 2009).

Mais malgré l'existence d'organisations de la société civile bien établies, les structures de cette société civile demeurent dans l'ensemble sous-développées et sous financées. Les besoins en renforcement des capacités et en développement communautaire sont nombreux et dépendent du renforcement des organisations de la société civile. Des efforts proactifs sont nécessaires tant au sein de la communauté que de la part des pouvoirs publics pour développer des partenariats

et des forums appropriés pour un engagement continu, de consultation et de dialogue.

5.6 Le comportement socioculturel

Les différences linguistiques, culturelles et religieuses entre les jeunes et les vieux sont claires au sein de la communauté marocaine du Royaume-Uni. Les Marocains élevés en Grande-Bretagne sont apparemment plus engagés que leurs parents et veulent avoir un impact positif sur les questions qui préoccupent les musulmans à la fois en Grande-Bretagne et dans le monde.

Les jeunes Marocains britanniques se perçoivent comme un élément essentiel de la Grande-Bretagne et s'engagent fortement dans le débat sur les questions qui affectent leur vie quotidienne. L'ancienne génération par contre perçoit sa présence au Royaume-Uni comme temporaire, et elle est considérée comme ayant fait peu d'efforts d'adaptation culturelle pour vivre au Royaume-Uni.

Les Marocains de la première génération perçoivent les jeunes comme étant plus vulnérables en raison de la pression qui s'exerce sur eux, car obligés de gérer avec succès un triple patrimoine : britannique, musulman et marocain. Les jeunes Marocains ont aussi des modes de vie différents de leurs parents et qui engendrent souvent d'autres problèmes. Comme les deuxième et troisième générations grandissent dans une culture différente de celle des parents, les multiples tensions et les conflits conduisent de plus en plus à des ruptures familiales. Les pressions économiques sur les Marocains de la première génération dont beaucoup doivent travailler de nombreuses heures les rendent incapables d'avoir suffisamment de temps pour leurs familles. Ce qui affecte négativement la relation entre les générations et les jeunes parents craignent à leur tour que ces pressions du travail puissent avoir un impact similaire sur leurs relations avec leurs propres enfants.

La majorité des Marocains du Royaume-Uni parle un mélange d'anglais et d'arabe marocain (*darija*) à la maison et dans leurs interactions avec les autres. Beaucoup de jeunes gens parlent *darija* avec leurs parents et anglais avec leurs frères, sœurs et pairs. Il est courant que les parents parlent à leurs enfants en *darija*, alors que les enfants répondent en anglais. Certains Marocains qui ont étudié au Maroc communiquent en arabe standard moderne avec d'autres Arabes. Le français est parlé en général par les Marocains les plus instruits, parfois mélangé à l'arabe marocain dans des conversations informelles. Presque tous les membres de la communauté parlent anglais, mais avec des degrés de maîtrise dépendant des générations. On mentionne aussi quelques langues berbères parlées au Royaume-Uni sans que leur usage ne soit généralisé.

Il y a aussi une différence générationnelle claire en ce qui concerne la préférence des canaux médiatiques. L'ancienne génération regarde rarement les chaînes de télévision britanniques ou lit les journaux britanniques, tandis que les jeunes préfèrent principalement les grands médias britanniques. Les personnes âgées ont tendance à regarder Al-Jazeera, Iqra, Islam Channel et les chaînes satellites marocaines, dont la télévision marocaine, 2M et Al-Maghribya, mais certains regardent également BBC World ou écoutent BBC World Service News.

Les personnes âgées ont aussi tendance à préférer la presse écrite marocaine aux journaux britanniques. Ceux nés au Royaume Uni ont tendance à lire les journaux

anglais, tandis que ceux qui ont été formés au Maroc lisent un mélange de journaux français, anglais et arabes. Nouvelles Maghrib est le site web le plus populaire des nouvelles marocaines en anglais, mais les Marocains visitent largement Islam Online, Al-Jazeera en anglais et en arabe et le site Web de la BBC news.

Conclusion

La communauté marocaine est présente en grand nombre au Royaume-Uni depuis les années 1960. Si elle est bien établie dans certains quartiers de Londres, cette communauté est restée presque invisible à ce jour dans la recherche officielle et l'engagement civique. Elle a tendance à compter sur elle-même plutôt que de faire pression sur les pouvoirs publics pour de la reconnaissance et du soutien. Cependant, les choses ont tendance à changer et la collectivité souhaite aujourd'hui plus d'engagement et de participation, en vue d'une reconnaissance de ses besoins et surtout de ses caractéristiques distinctes. Ils ne souhaitent plus être inclus dans la catégorie des Noirs ou celle des minorités ethniques en termes de production statistique, de consultation des collectivités et de programmes de financement.

La communauté souffre d'un niveau élevé de privations socio-économiques, aggravées par des expériences de discrimination en raison de l'identité religieuse et ethnique. Bien qu'il existe une classe professionnelle et managériale croissante menée en particulier par les Marocains nés en Europe, ce succès reste invisible à la plupart des jeunes nés en Grande Bretagne qui continuent à souffrir de la faible réussite scolaire et du chômage. Comme avec les jeunes de toutes les communautés, le manque d'opportunités et de moyens rend de nombreux jeunes vulnérables aux influences négatives et à la criminalité.

Les Marocains de Grande-Bretagne font partie d'une communauté qui, en termes sociaux, est encore très jeune, et doit, comme c'est le cas des communautés étrangères, passer par un certain nombre d'étapes de développement afin de parvenir à la pleine émancipation et à une représentation importante au niveau social, économique et politique du pays hôte. Ce processus de développement prend du temps mais il commence à être perceptible aujourd'hui surtout parmi certains membres de la deuxième génération qui sont de plus en plus civiquement et politiquement impliqués par rapport à leurs parents. Les phases les plus récentes de la migration marocaine au Royaume-Uni au milieu des années 1980, avec de jeunes entrepreneurs, et le début des années 1990 avec les migrants hautement qualifiés, jouent également un rôle déterminant dans ce processus de développement.

Bibliographie

- Anwar M., (1979), *The myth of return. Pakistani immigrants in Britain*. London: Heinemann.
- Belmahi M., (2006), « The other in the making of national identity. The case of Britain and Morocco ». London: London Metropolitan University, paper presented at the Opening Lecture for the Launch of the Centre for Transcultural Research, 2 March.
- Borkwood J., (2002), *From Kensal Village to Golborne Road. Tales of the inner city*. Kensington and Chelsea Community History Group.
- Cherti M., (2008), *Paradoxes of Social Capital: A Cross Generational Study of Moroccans in London*, Amsterdam: Amsterdam University Press.

- Communities and Local Government, (2009), *The Moroccan Muslim Community in England. Understanding Muslim Ethnic Communities*, London: Communities and Local Government, conducted for Golborne United SRB, January.
- De Haas H., Blackwell O. and Kubal A., (2011), *The Evolution of Moroccan Migration to the UK*, Scoping Study Report, International Migration Institute.
- De Haas H., (2005), « Morocco: From Emigration Country to Africa's Migration Passage to Europe », *Migration Information Source*, www.migrationinformation.org
- Demetriou G., Papademetriou M. and A. Terrazas, (2010), *Migration and Immigrants Two Years after the Financial Collapse: Where Do We Stand?* Migration Policy Institute.
- Department for Innovation, Universities and Skills, (2009), *A New Approach to English for Speakers of Other Languages (ESOL)* (London: Department for Innovation, Universities and Skills) www.bis.gov.uk/assets/biscore/corporate/migratedD/publications/E/esol_new_approach
- Ehrkamp P., (2005), « Placing identities. Transnational practices and local attachments of Turkish immigrants in Germany », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 31 (2): 345–364.
- Gailani F., (2000), *The mosques of London*. London: Elm Grove Books.
- Halliday F., (1992), « The millet of Manchester. Arab merchant and cotton trade », *British Journal of Middle Eastern Studies* 19 (2): 159–176.
- Hayes L.M., (1905), *Reminiscences of Manchester and of its local surroundings from the year 1840*. London: Sherratt & Hughes.
- Home Office, (2000), « *Control of Immigration: Quarterly Statistical Summary* » (London: Home Office, 2010) <http://rds.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs10/imm110.pdf>
<http://www.ukba.homeoffice.gov.uk/studyingintheuk/adult-students/family/#>
- Imperial College, (2007), *Westminster Ethnic Minority Needs Audit (WEMNA) - Making People's Voices Heard*, Westminster Council, p. 139
- Jacobson, J.L. (1998), *Islam in transition. Religion and identity among British Pakistani youth*. New York: Routledge.
- Lark K. and S. Drinkwater, (2000), « Pushed Out or Pulled In? Ethnic Minority Self-Employment in England and Wales ». *Labour Economics* 7(2000): 603-628.
- London Authority Data Management and Analysis Group, (2005), *London country of birth profiles, the Arab League: an analysis of census data*. London: Census report commissioned by the Greater London Authority, DMAG Briefing, 2005/19
- Massey D., (1994), *Space, place, and gender*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- McGivney V., (1996), *Staying or leaving the course*. Leicester: NIACE.
- MORI Social Research, (1999), *This is Golborne. A profile of Golborne ward*. Research study conducted for Golborne United SRB, January.
- Office for National Statistics, « *International Passenger Survey estimates of long-term migration: Rolling annual data to Q3 2009* », www.statistics.gov.uk/statbase/Product.asp?vlnk=15240
- Rogers P.G., (1990), *A history of Anglo-Moroccan relations to 1900*. London: Foreign and Commonwealth Office.
- Royal Borough of Kensington and Chelsea, (1994), *Information report on the Moroccan community in the Royal Borough of Kensington and Chelsea*, 17 February.
- Rumbaut R., (1994), *The Crucible Within: Ethnic Identity, Self-Esteem, and Segmented Assimilation Among Children of Immigrants*. *International Migration Review*, Vol 28 n4 p748-94.
- Sewell T., (1997), *Black masculinities and schooling. How black boys survive modern schooling*. Stoke-on-Trent: Trentham Books.

- Smith M.P. & L.E. Guarnizo, (1998), *Transnationalism from below*. New Brunswick: Transaction Publishers.
- Sorenson N., (2004), *Migrant Remittances as a Development Tool: The Case of Morocco*, Department of Migration Policy, Research and Communications
- UKBA, (2010), UK Border Agency, *Students*,
- Youdell D., (2003), « Identity traps or how black students fail. The interactions between biographical, sub-cultural, and learner identities », *British Journal of Sociology of Education* 24 (1): 3–20.

Partie III
Les Marocains d'Amérique

Chapitre 14

Les Marocains du Canada

Younes Abdelmoula

Introduction

A la différence des migrations marocaines vers les pays d'Europe, la migration vers le Canada présente au moment du départ des caractéristiques spécifiques et incarne l'évolution qualitative qu'a connue la diaspora marocaine tout au long de son processus migratoire. Cette évolution se manifeste par un rajeunissement progressif au moment de l'émigration, une féminisation notable de la population émigrée et un niveau de scolarité et de qualification plus élevé et bien soutenu. Accompagnant ces mutations, des concepts nouveaux prennent forme et se répercutent aussi bien sur la nature de cette migration que sur ses dimensions et ses issues. Ces nouvelles tendances ne sont que la résultante logique d'une politique migratoire canadienne qui vise à tirer profit au maximum de la migration en la plaçant au centre de ses préoccupations politiques tout en la considérant comme un précieux vecteur de croissance économique, un garant de pérennité linguistique, une compensation au déficit démographique et une sauvegarde des engagements humanitaires.

L'émigration marocaine au pays de l'érable remonte aux années 1960 du dernier siècle, avec les premières vagues des Marocains juifs, émigration pionnière formant un noyau précurseur qui espérait embrasser de nouveaux horizons et se forger des perspectives d'avenir meilleures, C'est au début des années 1980 du même siècle que l'on assistera à une émigration marocaine musulmane de plus en plus importante impulsée dans une large mesure par la fermeture des frontières européennes et stimulée par les opportunités abondantes de prospérité que le Canada pouvait offrir aux nouveaux arrivants. En fait, ce changement de destination vers l'Amérique du Nord ne fait que suivre l'évolution migratoire internationale, et ne constitue pas une particularité de la migration marocaine.

Il n'est pas facile d'évaluer le nombre de Marocains résidant au Canada dans la mesure où les statistiques marocaines se basent uniquement sur les registres du Consulat Général qui ne couvrent que les Marocains immatriculés. Par contre, les statistiques du Canada ne couvrent pas les Marocains ayant participé aux naturalisations massives des populations issues de l'immigration. Néanmoins, en croisant les différentes sources, on peut avancer des estimations.

Estimée officiellement à 100.000 âmes et placée dans trois catégories (économique, regroupement familial et étudiants), la communauté marocaine est classée comme la première communauté maghrébine vivant au Canada. Pour des raisons linguistiques, 80% des Marocains s'établissent au Québec- la seule province francophone en Amérique du Nord- et plus particulièrement dans l'agglomération de Montréal. Cependant d'autres paramètres, liés essentiellement

à des motivations économiques interviennent pour dicter ce choix d'installation et faire du Québec la destination la plus privilégiée et la mieux prise.

L'émigration marocaine vers le Canada n'est plus qu'un fait de mode mais une lame de fond qui traverse les esprits. Devant l'ampleur de cet engouement, les filières d'immigration se sont multipliées offrant une panoplie de services d'informations et d'orientations pour les futurs candidats à l'émigration. Et même si les dossiers de candidatures émanant de ces filières qui parviennent aux services de Citoyenneté et Immigration Canada aux fins d'évaluation, ne revêtent aucun caractère pouvant influencer sur la prise de décision, nombreux sont les Marocains qui n'hésitent pas à avoir recours à ces filières avec tous les frais que cela engendre.

Le présent texte entend dresser un portrait sociodémographique et économique de cette migration basé sur les données produites par Statistiques Canada et Statistiques Québec, deux organismes canadiens officiels chargés respectivement au niveau fédéral et provincial d'effectuer des recensements quinquennaux. Le recensement de 2006 ainsi que les données préliminaires du recensement du Québec en 2011 sont les sources principales d'information et la matière première pour l'élaboration de ce tableau monographique.

Quant au volet thématique, l'Enquête Longitudinale des Immigrés au Canada (ELIC), menée par Statistiques Canada parallèlement au recensement de 2006, constitue la référence majeure des données qualitatives et quantitatives qui y figurent, traitées d'une manière à mettre en exergue toutes les spécificités afférentes à une émigration marocaine dont les facettes sont multiples et particulières.

La présente contribution se veut donc une source de données et d'analyses plurielles et un tableau d'indicateurs démographiques, économiques, juridiques, culturels et socioprofessionnels relatifs aux Marocains du Canada. Structuré en trois axes principaux, ce travail affiche une double ambition : l'actualisation des données contenues dans l'édition de 2007 et l'extension des analyses à des thèmes non abordés dans l'édition précédente.

Le premier axe a trait à l'histoire de l'émigration vers le Canada et à la politique migratoire adoptée par les différents gouvernements qui se sont succédé en mettant en relief l'autonomie et les prérogatives de la province du Québec à gérer ses flux migratoires indépendamment de l'autorité fédérale et selon les besoins qui s'imposent.

Le second axe couvre plus particulièrement les aspects sociodémographiques et économiques des Marocains, notamment ceux installés dans la « Belle Province » tout en se focalisant sur l'évolution quantitative et en s'attachant à faire ressortir sous la forme d'une batterie d'indicateurs significatifs, les caractéristiques les plus saillantes concernant les profils et les trajectoires à partir d'un large éventail de données statistiques.

Partant du fait que si l'émigration était motivée au départ par des considérations d'ordre économique tel, la recherche d'un emploi et l'amélioration des ressources financières, elle s'est appuyée en outre par la suite, sur des considérations à caractère social (regroupement familial, intégration des nouvelles générations, générations issues de l'émigration, crise identitaire etc.). C'est dans cette perspective que le troisième axe met l'accent sur les dimensions identitaires et culturelles qui

marquent cette migration et les efforts consentis par la communauté marocaine en vue de la sauvegarde des liens fondamentaux qu'elle ne cesse d'entretenir avec le pays d'origine. Dans une perspective analogue, le même axe brosse un état des lieux des contraintes qui handicapent l'action associative et entravent son processus de démarcation dans l'objectif de se positionner comme une passerelle entre la communauté marocaine au Canada et la mère-patrie.

1. Le Canada : Le peuplement du pays et la place des immigrés d'origine marocaine

1.1 Aperçu historique de l'immigration vers le Canada

En relatant l'ordre chronologique de l'histoire de l'immigration vers le Canada¹, on peut citer trois stations phares qui ont marqué cette migration à savoir, l'époque coloniale, l'immigration après la deuxième guerre mondiale et l'immigration à l'ère du troisième millénaire. Durant ces trois phases, l'enjeu économique a toujours prévalu et les vagues de migrants ont été toujours appelées à participer à l'essor économique du pays. Il n'en demeure pas moins que d'autres besoins fondamentaux sont apparus durant les deux dernières périodes et qui sont essentiellement liés, d'une part au déficit démographique qui s'est manifesté par un vieillissement de la population canadienne et suite aux obligations humanitaires internationales à travers les accords et les conventions ratifiés par le Canada.

Quand le traité de paix a été signé en 1783 mettant fin à une guerre économique entre les colons américains, qui n'avaient plus besoin de la protection britannique contre la France et la Grande-Bretagne qui imposait un système mercantile hautement restrictif, une vague d'immigrants s'est dirigée vers le Canada, dans les colonies britanniques qui existaient encore. Connus sous le nom de Loyalistes de l'Empire-Uni, ces immigrants se sont établis en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Ils étaient au nombre de 42.000, et ils ont eu un effet sur l'équilibre linguistique, religieux et commercial au Canada.

Au cours du siècle suivant, l'émergence d'une nouvelle économie mondiale a attiré des millions d'immigrants au Canada, et a contribué grandement à doter ses terres de fermes, de chemins de fer, et de petites et grandes villes. La plupart des nouveaux colons sont venus de la Grande-Bretagne. Élus en 1873, les Conservateurs ont proposé une approche comportant plusieurs volets pour assurer la prospérité du pays, dont notamment la distribution de terres à des colons. Mais ce sont les libéraux qui, ayant pris le pouvoir en 1896, vont mettre au point un véritable plan pour le recrutement et l'établissement de nombreux immigrés. Durant les années qui suivent trois millions d'immigrés des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays européens sont arrivés au Canada, et la moitié d'entre eux se sont installés dans les prairies.

Au cours du XIX^{ème} siècle, la Chine vit de nombreux remous. L'implication des empires coloniaux dans les guerres de l'opium, les insurrections paysannes et de terribles inondations incitent de nombreux Chinois à émigrer vers des lieux plus cléments. Plusieurs parmi eux tentent leur chance en Californie, attirés par

¹ D'après les repères chronologiques de l'Histoire de l'Immigration au Canada, site de Citoyenneté et Immigration Canada, et le Musée Canadien d'Immigration du Quai 21.

la ruée vers l'or. Rejetés par les Américains, une partie d'entre eux poursuivra sa prospection du précieux métal sur le fleuve Fraser, dans l'ouest du pays, à partir de 1858. Les Chinois seront, dès leur arrivée en 1858, traités comme des citoyens de seconde classe. D'abord réduits aux tâches les plus ingrates, ils gravissent les échelons de la société pour s'établir comme l'une des communautés les plus riches et les plus dynamiques du Canada à la fin du XXème siècle.

Au début du siècle dernier, animée par l'expansion rapide des marchés étrangers et continentaux et de la demande sur ses minerais et son bois d'œuvre, et favorisée par l'amélioration des techniques d'extraction, l'économie du Canada avait besoin non seulement de manœuvres, mais aussi d'ouvriers qualifiés et d'ingénieurs. La Grande-Bretagne, et en particulier les États-Unis, sont devenus les principaux fournisseurs de ces travailleurs qui amènent avec eux leurs familles, d'où une explosion urbaine et la création de deux nouvelles provinces.

1.2 Politique canadienne de l'immigration

1.2.1 De l'importance d'une politique d'immigration pour un pays comme le Canada

Pour un pays dont le peuplement s'est fait par vagues successives d'immigrants, l'existence d'une politique d'immigration est fondamentale. Généralement cette politique entend asseoir les jalons d'une immigration basée sur l'équité et l'égalité de toutes les composantes de la société en ouvrant toutes les opportunités et les perspectives d'une intégration réussie. Les facteurs d'ordre économique, démographique et humanitaire se placent au cœur de toutes les décisions et lois adoptées par les gouvernements fédéral et provincial².

La politique canadienne en matière d'immigration est régie par deux lois fondamentales ; la Loi de 1962 et celle de 2002. Elle est gérée par un ministère dédié à cette immigration, le ministère de la « Citoyenneté et Immigration Canada » (CIC) et par un travail horizontal entre ce ministère et trois autres, celui de la sécurité, la protection civile, le patrimoine (pour les questions du multiculturalisme) et les ressources humaines et le développement des compétences.

Il existe un partage des compétences en matière d'immigration entre le gouvernement fédéral et les provinces, tel l'accord entre le Canada et le Québec qui permet à ce dernier de fixer ses propres objectifs et ses propres critères de sélection. Mais le gouvernement fédéral reste le seul à donner l'admissibilité au regard des critères de santé, de sécurité, pour tous les immigrants. Cette politique se fixe toujours des objectifs précis et chiffrés qui sont établis et déposés une année avant à travers un rapport déposé par le ministère devant le parlement. Le rapport tient compte de la capacité du marché du travail après consultation des provinces, municipalités, ONG, secteur public et privé, examen de l'inventaire des demandes déposées dans les bureaux à l'étranger, etc. Pour 2005, par exemple, l'objectif était de recevoir entre 220.000 et 245.000 nouveaux immigrants dont 60% sont des immigrants économiques et 40% proviennent du regroupement familial.

² Lois du Canada, 2001, chapitre 271 -Conformément à l'article 9 de la Loi sur l'immigration au Québec et la refonte des lois et des règlements (chapitre R-3), notamment la Section III relative aux objectifs et aux choix des ressortissants étrangers.

Les modalités de sélection, consistent à choisir ceux qui ont les moyens de réussir leur intégration. La loi définit les critères mais aussi les différentes catégories de migrants. On distingue ainsi les réfugiés et personnes protégées, le regroupement familial et la catégorie économique. Un système par points qui est une autoévaluation permet une moindre subjectivité de la part des autorités. Elle peut être effectuée en ligne sur le site internet du gouvernement canadien mais aussi auprès d'organismes agréés dans les pays d'émigration. Ainsi, les immigrés sont responsabilisés sur leurs chances de réussite dans leur intégration.

Tableau 1 : Rubriques et barème du système d'auto notation

Rubrique	Barème
Compétences linguistiques	24points
Etudes	25 points
Expérience (au moins un an)	21 points
Âge : (max des points entre 21 et 49 ans)	10points
Emploi réservé au Canada	10 points
Capacité d'adaptation	10 points

Source : Statistiques Canada (recensement 2006)

1.2.2 Le cadre juridique de la politique d'immigration du Canada

Les conditions d'entrée et de séjour

Il y a deux types d'immigration, une immigration temporaire et une immigration définitive. Dans le premier cas, le statut temporaire doit être renouvelé chaque année et nécessite un contrat de travail préliminaire qui donne le droit de déclencher les démarches. Avant de donner son feu vert, l'administration canadienne doit s'assurer qu'aucun canadien n'est susceptible de postuler à l'emploi demandé. Quant à l'installation définitive, elle est réservée à ceux qui ont beaucoup de patience et des ressources financières confortables. En effet, d'un côté les études coûtent chères et de l'autre la sélection est tellement serrée que la réponse peut prendre des années avant d'être positive.

Les postulants sont triés sur le volet grâce à une série d'enquêtes et de questionnaires qui font entrer en jeu les diplômes, l'âge, la profession, la situation familiale et même la personnalité. En plus de l'âge, le pointage attribué aux facteurs et critères de sélection fait l'objet d'une réévaluation à chacune des étapes réglementaires de la procédure de traitement d'une demande. Le système de points d'appréciation³ intervient d'une manière décisive dans l'octroi de la résidence au Canada. En clair, en cas de changement de la situation personnelle ou de modification des listes des professions demandées, le calcul des points est révisé en conséquence et la demande pourrait être rejetée en raison de ces changements. En outre même en cas de réponse positive, les candidats à l'immigration doivent justifier de ressources financières suffisantes qui leur permettent de vivre au Canada avant de trouver un emploi. Car ni le gouvernement du Canada, ni les services d'immigration ne proposent d'emplois aux candidats.

³ Voir « Marocains de l'Extérieur 2007 » p 411, tableau 1

Le nombre de points accordé à l'égard du système de points d'appréciation, à l'exception des qualités personnelles, est déterminé conformément à un calendrier fixé par Citoyenneté et Immigration Canada. Le Canada dispose d'une liste des professions qui sont en demande au Canada. C'est ainsi que depuis mai 2000, la liste des professions inadmissibles qui contenait nombre d'architectes, avocats, enseignants, experts comptables et autres vétérinaires a été supprimée sauf dans le cas des médecins. Et pour être admis, le demandeur éventuel doit exercer une profession qui se trouve sur la liste.

Les entrées temporaires concernent les visas pour touristes, les autorisations d'études, les autorisations de travail, les personnes voulant exercer un travail domestique, les fiancé(e)s, et les personnes postulant pour raisons humanitaires. Quant à l'immigration permanente elle englobe la classe professionnelle, les indépendants et travailleurs qualifiés, les hommes d'affaires, les travailleurs libres et la famille à charge.

Pour ce qui est de l'immigration permanente, la demande d'un visa permanent pour vivre au Canada concerne l'une des trois catégories suivantes :

- La classe des entrepreneurs, investisseurs et professions libérales.
- La classe familiale ou de regroupement familial concerne les demandeurs qui possèdent une famille proche au Canada et qui veut la rejoindre.
- Les réfugiés et personnes protégées au Canada peuvent déposer une demande de résidence permanente au Canada avec les personnes qui satisfont aux exigences d'une catégorie réglementaire (fédérale) de personnes dont la demande peut être traitée sur place, les personnes pour lesquelles Citoyenneté et Immigration Canada estime que des considérations humanitaires ou d'intérêt public justifiaient le traitement sur place de leur demande de résidence permanente.

Les différentes catégories d'immigration

a) L'immigration économique

Pour cette catégorie, les mêmes conditions d'entrée s'appliquent au niveau fédéral et provincial. La sélection des candidats est effectuée au moyen de grilles comprenant une liste de critères pour lesquels des points sont accordés. Certains critères sont éliminatoires. Les candidats doivent se destiner à une activité économique (selon les cas, occuper un emploi, gérer une entreprise ou investir). Pour le Québec elle comprend les travailleurs qualifiés, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs, et les investisseurs.

- **Les travailleurs** postulent pour un visa pour occuper un emploi. L'examen de la demande tient compte de la formation, l'emploi, l'expérience professionnelle (minimum de 6 mois, sauf pour certains étudiants étrangers diplômés au Québec), l'adaptabilité, l'âge, la connaissance du français et de l'anglais, les caractéristiques du conjoint (formation, expérience professionnelle, âge, connaissance du français), la présence d'enfants de moins de 18 ans et la capacité d'autonomie financière (minimum de trois mois, selon des barèmes établis).
- Le facteur « emploi », fait l'objet d'une évaluation détaillée puisque le candidat doit démontrer qu'il répond à une offre d'emploi assurée, concernant des

professions en demande au Québec. Il doit prouver qu'il a la formation requise et l'expérience pour cet emploi qui figure sur une liste réglementaire de professions demandées au Québec. Il doit avoir un potentiel d'employabilité et de mobilité le rendant apte à s'adapter aux transformations du marché du travail.

- **Les travailleurs autonomes** viennent au Québec pour exercer une profession à leur compte. Ils doivent avoir un minimum de deux ans d'expérience dans la profession visée et une capacité d'autonomie financière de trois mois minimum, selon les barèmes établis.
- **Les entrepreneurs** sont des candidats qui ont une expérience de gestion d'au moins trois ans dans une entreprise agricole, industrielle ou commerciale, rentable et licite. Ils viennent au Québec pour acquérir, gérer ou s'associer à la gestion d'une entreprise.
- **Les investisseurs** doivent avoir une expérience de gestion d'au moins trois ans dans une entreprise agricole, industrielle ou commerciale, rentable et licite, pour un gouvernement ou dans un organisme international. Ils doivent investir 400.000 \$ au Québec, pour une période de cinq ans. A cette fin, une convention est signée avec un courtier en valeurs mobilières ou une société de fiducie accréditée.

b) Les étudiants étrangers

L'acceptation du Québec est requise pour la venue sur le territoire d'un étudiant étranger, sauf s'il s'agit d'un boursier d'un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement. La décision positive du Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles se traduit par la délivrance d'un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) pour études. Selon ses propres règles, le Ministère, exempte certains ressortissants étrangers qui souhaitent étudier de l'obligation d'obtenir un certificat d'acceptation pour études. Ceci concerne par exemples les enfants demandeurs d'asile, les réfugiés, les personnes autorisées à voir traiter sur place leur demande de résidence permanente, les personnes qui viennent suivre un cours de plus de six mois et les membres de la famille d'un diplomate.

c) Les visiteurs en traitement médical

L'autorisation du Québec est requise pour la venue sur le territoire d'un étranger qui vient suivre à ses frais un traitement médical dans les établissements publics.

Le droit familial : Le regroupement familial

Il fonctionne selon le système de parrainage qui permet à un citoyen canadien ou à un résident permanent d'être réuni avec un proche parent, en contrepartie d'un engagement à subvenir aux besoins de ce parent, pour une période déterminée. Le garant ou parrain doit être âgé d'au moins 18 ans, être citoyen canadien ou résident permanent et satisfaire à une série de conditions. Parmi ces conditions il ne doit pas avoir manqué à des engagements précédents ou doit avoir remboursé les sommes dues, être prestataire de la sécurité du revenu, sauf en raison de son âge ou d'invalidité ou d'être exempté de cette condition par Citoyenneté et Immigration Canada. Il ne doit pas avoir été déclaré coupable de violence à l'égard d'un membre de sa famille ou de la famille de son conjoint; et il doit enfin démontrer sa capacité financière (si le parrainage est soumis à ce critère).

Les capacités financières du garant ne sont pas examinées si le parrainage vise le conjoint, l'enfant à charge (sauf s'il a lui-même un enfant) ou l'enfant à adopter. Le garant doit cependant souscrire à un certain nombre d'engagements, comme pourvoir aux besoins essentiels des personnes parrainées, et en cas de défaillance, rembourser à l'État les sommes versées aux parrainés en aide de dernier recours. La durée de l'engagement varie en fonction du lien : Trois ans pour l'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal; Dix ans ou jusqu'à la majorité pour les enfants, selon la plus longue des deux périodes et dix ans pour le père, la mère, le grand-père ou la grand-mère.

Concernant les personnes pouvant être parrainées et avoir donc le droit de se réunir avec leurs parents au Canada, la liste est limitée. Elle comporte le conjoint de fait ou le partenaire conjugal (de même sexe ou de sexe opposé) âgé d'au moins 16 ans, l'enfant à charge ou l'enfant à adopter, le père, la mère, le grand-père ou la grand-mère.

1.3 Plusieurs vagues d'immigrés

De 1945 à 2001, le Canada a accueilli plus de 6 millions d'immigrés. La majorité d'entre eux se sont installés à Toronto, Montréal et Vancouver, et forment désormais des communautés importantes. Parmi ces communautés on peut citer les Américains, les Chinois et les colons britanniques. Aujourd'hui près de 250.000 immigrants arrivent sur le sol canadien chaque année.

De ce fait le Canada est une société multiculturelle dont la composition a été modelée avec le temps par les différentes vagues d'immigrants et leurs descendants, ainsi que par les peuples autochtones du pays. Chaque nouvelle vague d'immigrants a participé à la diversité culturelle canadienne. Le Canada a accueilli plus de 13,4 millions d'immigrés au cours du dernier siècle et la plus grande partie d'entre eux est arrivée dans les années 1990. De plus les origines des immigrants au Canada ont changé ces dernières décennies : de plus en plus d'immigrants arrivent de pays non européens. Ces immigrants et leurs enfants s'ajoutent à la nouvelle composition ethnoculturelle du Canada, en faisant de la population canadienne l'une des plus diversifiée au monde

Le Recensement de 2006, référence principale de cette monographie en termes de données statistiques et dont les résultats ont été publiés entre 2008 et 2009 couvrant les dix provinces du Canada ainsi que les principales régions métropolitaines, a dénombré au Canada quelques 6.186.950 personnes nées à l'étranger. Entre 2001 et 2006, la population née à l'étranger a crû de 13,6 %, soit un taux de croissance quatre fois plus élevé que celui de la population née au pays, qui a été de 3,3 % au cours de la même période. Avec 19,8 % de sa population née à l'étranger, le Canada devance les États-Unis (12,5 %), mais se classe derrière l'Australie (22,2 %).

Le recensement estime à 1.110.000 le nombre d'immigrants récents qui se sont établis au Canada entre le 1er janvier 2001 et le 16 mai 2006. Ces nouveaux arrivants représentent 17,9 % de l'ensemble de la population née à l'étranger, et 3,6 % de la population canadienne totale de 31,2 millions d'habitants. Les immigrants récents nés en Asie (y compris le Moyen-Orient) constituent le groupe le plus important des nouveaux arrivants au Canada en 2006 (58,3 %). Le poids

de ces immigrants est resté pratiquement inchangé par rapport à 2001 (59,4 %). Par contre, en 1971, seulement 12,1 % des immigrants récents de l'époque étaient nés en Asie (y compris le Moyen-Orient). Les nouveaux arrivants nés en Europe formaient, en 2006, le deuxième groupe en importance (16,1 %) parmi les immigrants récents. Par le passé, l'Europe était la principale région d'origine des immigrants. En 1971, les immigrants originaires de l'Europe représentaient 61,6 % des nouveaux arrivants au Canada. On estime à 10,8 % la proportion d'immigrants récents nés en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Antilles, en hausse de 8,9 % à par rapport 2001. Par ailleurs, en 2006, 10,6 % des nouveaux arrivants au Canada étaient nés en Afrique, là aussi en hausse par rapport à 2001 (8,3 %).

Toronto, Montréal et Vancouver ont accueilli ensemble 68,9 % des immigrants arrivés en 2006. À titre de comparaison, un peu plus du tiers (34,4 %) de la population totale du Canada vivait dans ces trois régions métropolitaines de recensement. La majorité (85,1 %) des personnes nées à l'étranger admissibles à la citoyenneté canadienne en 2006 ont été naturalisées.

On note aussi la nette évolution des flux migratoires et ce depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. L'urbanisation et l'industrialisation du Canada ainsi que la fermeture des frontières européennes ont largement contribué à la hausse des effectifs des migrants. Les premières arrivées étaient en majorité constituées par des Européens, mais on assiste après les années 1960 à une diversification des sources d'immigration dont notamment les arabes et plus particulièrement les Marocains qui s'installaient dans les grandes métropoles que sont devenus Montréal et Toronto. Il est vrai que les critères de sélection sont de plus en plus fondés sur la qualification et la compétence individuelle, mais il faut admettre que le taux des Européens n'a cessé de diminuer en faveur des pays du bassin méditerranéen.

Tableau 2 : Evolution des effectifs des immigrés au Canada dont les Marocains

Période	Population des immigrés	Marocains résidant au Canada
Avant 1961	894.465	780
1961-1970	745.565	4710
1971-1980	936.275	4045
1981-1990	1.041.495	4480
1991-1995	867.355	3695
1996-2000	963.325	6925
2001-2006	738.470	28.645
Total	6.186.950	53.290

Source : Statistiques Canada (recensement 2006)

La décennie 1980 a enregistré un grand nombre d'immigrés (16,7% de la population totale en 1991 et 17,8% en 1996), cela s'expliquerait par une tendance à la baisse du taux de fécondité chez les femmes en âge de procréer durant cette décennie. Ouvrir les portes pour les immigrés était donc une option inéluctable pour faire face à ce déclin démographique. Les résidents non permanents, qui forment un segment important de la population canadienne désormais dénombrés aussi par le

recensement, totalisent un nombre de 238.165 représentant ainsi un pourcentage de 3,5% de la population immigrée et 0,7% de la population totale. L'inclusion de ces résidents non permanents dans le recensement facilite la comparaison avec les statistiques provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissance et décès) qui incluent cette population.

1.4 La place des Marocains

La communauté marocaine établie au Canada fait partie des vagues d'immigration arrivées après les années 1960. Les premiers arrivés étaient essentiellement des Marocains de confession juive qui ont balisé la route à d'autres nouveaux arrivants. Ils sont estimés aujourd'hui à 45.000 personnes. La communauté des Marocains musulmans arrivée dans un deuxième temps, compte plus de 55.000 ressortissants. Si la première est bien structurée et solidaire, la seconde est par contre dispersée et mal organisée, comme le rapportent plusieurs témoignages.

Le premier immigré marocain musulman, Mohamed El Morro, est un marin qui a débarqué au port de Montréal en 1886. Mais les flux migratoires n'ont commencé que vers 1980 et n'ont pris de l'ampleur que vers la fin des années 1990. Entre 2001 et 2005, ils étaient 16.428 Marocains à avoir émigré au Canada.

La particularité de cette migration marocaine par rapport à celle qui s'est dirigée vers les destinations des pays européens, c'est que dans la plupart des cas, elle ne pouvait être que légale en raison de l'éloignement. De plus, la politique d'immigration, adoptée par le Canada dans les années soixante, est sélective. Elle exige des profils qualifiés exerçant différents métiers: architecture, notariat, expertise comptable, médecine, ingénierie.

Aujourd'hui le Canada a plus besoin de médecins capables de s'installer dans des provinces éloignées et peu de Marocains acceptent cette condition. Le Québec, particulièrement Montréal, reste la province la plus prisée. L'accord Maroc-Québec relatif à l'exemption des frais de scolarité pour les étudiants marocains constitue l'instigateur de l'émigration vers le Canada. La fascination pour l'Europe n'étant plus ce qu'elle était, les arrivées se sont accentuées au moment où le gouvernement canadien a décidé dans sa politique migratoire d'opter pour un équilibre entre les régions du monde. La provenance maghrébine fait partie de cette politique, notamment dans la province du Québec, destination privilégiée de nombreux Marocains. Selon le recensement de 2006 82,2% de la communauté marocaine au Canada réside au Québec et l'agglomération de Montréal abrite à elle seule 90,6% de ces Marocains du Québec. En 2010, quelques 5.654 Marocains y ont été accueillis, ce qui en fait largement la première communauté de nouveaux migrants, suivis des Algériens avec 4442 admis sur le total de 53.985 entrées d'immigrants enregistrées durant la même année. Les paramètres linguistique et familial ont largement dicté, voire imposé ce choix d'installation au Québec, qui est la seule province francophone en Amérique du Nord. La quasi-totalité de la communauté marocaine fait partie de la catégorie économique, un constat largement imputé à la politique québécoise en matière d'opportunités d'investissement et possibilités d'intégrer le marché de l'emploi.

La communauté marocaine représente 0,86% de toute la population immigrée au Canada (Tableau 2). Bien que statistiquement résiduelle, sa concentration dans

une seule agglomération, la ville de Montréal, lui donne une certaine visibilité et lui permet d'avoir un statut influent et fédérateur parmi d'autres communautés. Le tableau ci-dessous reflète les motivations qui sont derrière cette tendance.

Tableau 3: Les cinq principales raisons invoquées par les demandeurs marocains à s'établir à Montréal

Raison	%
Famille et amis	31,3%
Langue	34,5%
Perspectives d'emploi	18,5%
Possibilité de poursuivre une formation	15,8%
Mode de vie	8,3%

Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2006.

2. Caractéristiques socio démographiques de la communauté marocaine

Le nombre des Marocains qui s'installent au Canada n'a cessé d'augmenter depuis trois décennies. Selon Statistique Canada⁴, ils sont plus de **74.945** aujourd'hui. Le caractère ancien ou récent de l'émigration marocaine vers le Canada, ses origines sociales, son niveau intellectuel, son projet de migration sont autant d'éléments qui peuvent expliquer la nature de cette migration, ses enjeux et ses perspectives.

2.1 L'immigration marocaine au Canada au cours des six dernières années (2001 - 2006)

A part l'augmentation numérique et l'accroissement quantitatif de la population marocaine immigrée au Canada, le recensement de 2006 révèle les mêmes caractéristiques sociodémographiques qui se dégagent du recensement de 2001. On retrouve toujours la forte concentration de la population marocaine dans la province du Québec et plus particulièrement dans la métropole de Montréal. Les données du recensement 2006 montrent que cette tendance se maintiendra durant les années à venir. Il n'en demeure pas moins que quelque nouveaux aspects ont marqué la migration marocaine entre 2001 et 2006.

L'immigration marocaine admise entre 2001 et 2006 représente 8,1% de l'immigration canadienne totale. Elle dépasse l'immigration française, devenant la plus importante du Canada, juste après l'immigration chinoise. Entre 2004 et 2008, le Maroc s'est classé comme le troisième pays de provenance des immigrants admis au Québec avec 16.406 nouveaux arrivants (7,4% du nombre total d'immigrants) dont 3579 en 2008 et 5654 en 2010. 62,1% des nouveaux arrivants ont 14 années de scolarité et plus. Les femmes en constituent la moitié.

Par ailleurs, les Marocains sont la première communauté maghrébine du Canada. Ils se répartissent en quatre catégories. Celle des « travailleurs qualifiés », disposant d'un niveau d'instruction assez élevé. Vient ensuite celle du « regroupement familial » où, le plus souvent, un résident permanent déjà installé fait venir sa famille au Canada. La troisième catégorie concerne les étudiants.

⁴ Recensement 2011 dont les compilations détaillées ne sont pas encore communiquées.

Ils représentent 5% des étudiants étrangers au Québec, sans compter ceux qui ont la double nationalité. Dans les grandes universités, ce chiffre est beaucoup plus important. A l'université de Montréal, les étudiants marocains arrivent en deuxième place après les Français. La quatrième catégorie, une minorité, est celle des « investisseurs et entrepreneurs » admis en tant que migrants qui sont de l'ordre d'un millier. La communauté marocaine se caractérise par une diversité linguistique et maîtrise la langue maternelle (arabe, berbère) et au moins une langue étrangère. L'Amérique du Nord dans son ensemble arrive désormais en troisième position même si c'est très loin (moins de 5%) après l'Europe (86%) et les pays arabes (9%). Le Canada lui occupe le septième rang comme pays d'accueil de l'émigration marocaine. Il constitue donc une nouvelle destination de l'émigration marocaine, même si la réglementation canadienne impose des conditions sévères en matière de qualification et de formation pour pouvoir entrer et séjourner au Canada. C'est là l'une des raisons qui explique que le migrant marocain d'aujourd'hui au Canada ne présente pas le même profil, au moins sur le plan financier, de la qualification et de la formation, que l'émigré marocain en Europe. Nous sommes en présence de jeunes intellectuels avides de savoir et en quête de formation de haut niveau et d'hommes d'affaires qui maîtrisent les rouages du marché national et canadien. Cette émigration touche aussi les femmes mariées et célibataires. La connaissance de la réglementation du séjour et du travail au Canada, les besoins du marché du travail dans ce pays en termes de profil des qualifications demandées, la fréquence des voyages et des séjours des émigrés marocains dans leurs pays d'origine, l'éducation des enfants, sont autant d'éléments importants qui peuvent aider à comprendre les défis et les aspirations d'une communauté marocaine désireuse d'afficher une image de marque par le biais d'une parfaite intégration et en même temps une sauvegarde d'une identité culturelle qui représente sa fierté.

La communauté des Marocains résidant au Canada rajeunit. Selon les résultats de l'Enquête Longitudinale auprès des Immigrés au Canada, la moyenne d'âge relevée est de l'ordre de 26 ans. Les pionniers de l'immigration cèdent du terrain aux nouvelles générations qui représentent désormais le gros de la population vivant au Canada. Mieux encore, un peu moins de la moitié (44%) de la communauté résidant au Canada a vu le jour sur le sol du pays hôte. En revanche, l'âge de l'émigration des chefs de ménage a plutôt tendance à s'élever. De 20 ans en moyenne dans les années 1960, il est passé à 23 ans dans les années 1980 et 28 dans les années 2000. Par ailleurs, cette catégorie jouit d'une certaine stabilité qu'illustre le taux élevé des chefs de ménage mariés (86%).

Autre caractéristique notoire révélée par les enquêteurs: la tendance à la féminisation de la communauté marocaine du Canada observée depuis quelque temps s'accroît et tendrait de plus en plus vers une parité hommes/femmes avec respectivement 53,4% pour les premiers et 46,6% pour les secondes.

Côté formation, le changement est également notoire. La figure du MRE, analphabète, corvéable à merci qui sévit dans les anciennes destinations européennes, semble s'estomper au profit d'une autre catégorie mieux formée et aux exigences socioprofessionnelles plus prononcées. Même si leur formation n'est pas toujours valorisée sur le marché de l'emploi, les nouvelles générations sont mieux formées. Les résultats de la même enquête font état de quelque 38,6%

de diplômés de niveau supérieur. Un peu plus du tiers de l'échantillon sondé (42,9%) sont de formation secondaire et 10,3% primaire. Ceux qui n'ont jamais été à l'école représentent 8,2%. Parmi l'ensemble des sondés, seuls 30% ont eu accès à une formation professionnelle dans leur pays d'accueil.

Une fois arrivés au Canada, les Marocains choisissent dans leur majorité le Québec, la province francophone (Tableau 4 et carte 1). Près de 74,5% de toute la population marocaine vivant au Canada résident dans la région métropolitaine de Montréal. Les Marocains des provinces anglophones représentent une minorité (9,4%) et résident dans l'Ontario, principalement à Toronto et à Ottawa. Ils sont actuellement 55.000 enregistrés auprès du consulat général du Maroc à Montréal.

Tableau 4 : Répartition spatiale de la communauté marocaine au Canada (résidents permanents) - Année 2006

Province	Effectifs	Proportion%
Ontario	6015	13,4%
Nouvelle-Ecosse	1160	2,5%
Alberta	250	0,6%
Québec	36.700	82,2%
Colombie-Britannique	480	1,08%
Manitoba	10	0,03%
Saskatchewan	-	-
L'Île Du-Prince-Edouard	-	-
Terre-Neuve	-	-
Nouveau -Brunswick	15	0 ,04%
Total	44.630	100%

Source : Statistiques Canada (recensement 2006)

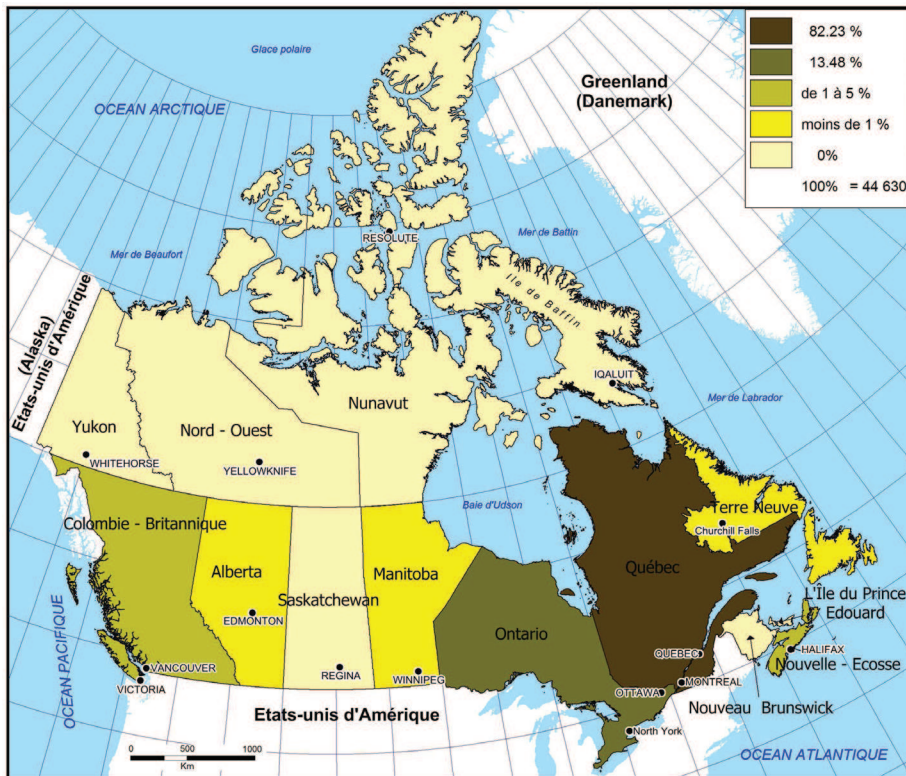
Le recensement de 2006 révèle la présence de 53.290 Marocains résidents au Canada toutes catégories confondues, soit une augmentation globale de 54,4% par rapport à l'année 2001, durant laquelle cette communauté était estimée à 24.645 avec une moyenne d'arrivée de 5729 immigrés marocains par an ; une augmentation jamais réalisée auparavant durant les périodes quinquennales des recensements. Les résidents marocains permanents sont de 44.630 et les non permanents 9.660. Parmi les résidents marocains non permanents figurent les étudiants ainsi que les travailleurs étrangers temporaires.

Il y a lieu de préciser que la communauté marocaine a gardé son statut comme premier pays maghrébin et deuxième pays arabe après le Liban en termes d'effectif migratoire sur tout le territoire canadien. Elle se place au 10ème rang dans toute la province du Québec et elle est considérée comme la première communauté étrangère installée à Montréal. Nonobstant le caractère plus au moins récent de la migration marocaine musulmane vers le Canada, on assiste à une évolution générationnelle caractérisée par une émigration individuelle puis familiale où les chefs de ménage décident de s'expatrier en compagnie des membres de leurs familles, ce qui a permis une configuration générationnelle équilibrée. Le regroupement familial a largement contribué à maintenir cet équilibre.

Tableau 5 : Effectifs et entrées totales des travailleurs marocains temporaires et des étudiants

Année		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Travailleurs marocains	Effectifs	112	121	111	127	101	282	371	526	488	571
	Entrées totales	83	68	48	50	54	231	137	143	82	123
Etudiants marocains	Effectifs	1575	1516	1456	1497	1657	1871	2118	2305	2175	2672
	Entrées totales	555	558	550	643	733	842	933	873	730	770

Source : recherche et évaluation, Citoyenneté et Immigration Canada, faits et chiffres 2011

Carte 1 : Répartition de la population marocaine au Canada par région

Sources : Statistiques Canada (Recensement 2006) - Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

2.2 La communauté marocaine au Québec

Le Québec est une société pluraliste qui accueille chaque année plus de 45.000 personnes immigrantes (18% de toute la population immigrante au Canada) provenant d'une centaine de pays. Depuis l'Accord Canada-Québec de 1991, c'est la seule province du Canada qui détient le pouvoir de sélectionner une partie des immigrants qu'elle accueille, soit les catégories des travailleurs, des gens

d'affaires (incluant les investisseurs), et des réfugiés sélectionnés à l'étranger, ce qui représente plus des deux tiers de l'ensemble des admissions.

Tableau 6 : Répartition par génération en effectif

1 ^{ère} génération	25660	57.3%
2 ^{ème} génération	14830	33.2%
3 ^{ème} génération et plus	4140	9.3%

Source : Statistiques Canada (recensement 2006)

Tableau 7 : Effectifs et proportion des immigrants marocains admis au Québec de 2007 à 2011

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2011	% des immigrés
Maroc	3610	3578	4871	5653	3943	21655	8,8
Algérie	3414	3670	5071	4442	4067	20664	8,4
France	3465	3615	4069	3839	3235	18223	7,4
Chine	2461	2803	2525	3348	4916	16053	6,5
Haïti	1293	2140	1730	3614	5091	13868	5,6
Colombie	2543	2566	2255	2237	2080	11681	4,8
Liban	1825	1917	1631	1706	1654	8733	3,6
Philippines	859	1575	1710	1369	892	6405	2,6
Iran	1113	840	1108	1250	1741	6055	2,5
Mexique	1301	1019	1156	1077	1035	5588	2,3
Autres pays	23314	21475	23362	25447	23083	116681	47,5
Total	45201	45198	49488	53982	51373	245606	100,0

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective - Données préliminaires pour 2011.

Afin de connaître la présence au Québec des immigrants admis au cours des dix dernières années ainsi que leur localisation sur le territoire québécois, le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) procède annuellement à des jumelages statistiques des renseignements contenus dans ses banques de données sur les admissions permanentes et de ceux disponibles dans le fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ces jumelages statistiques visent la constitution de fichiers de recherche servant à des fins de planification de l'offre de services à la population immigrante et d'analyses des caractéristiques de cette clientèle.

La communauté marocaine occupe la première place des communautés admises au Québec entre 2007 et 2011, alors que lors du recensement de 2001 elle était à la 10^{ème} place⁵. Ses effectifs en 2011 sont estimés à 74.945 sur tout le territoire canadien, dont 58.355 personnes au Québec. Le tableau ci-dessus indique que 21.655 Marocains ont été accueillis au Québec entre 2007 et 2011, soit 78,4% de toute la population marocaine admise durant cette période et 26,5% de toute la

⁵ Voir Marocains de l'Extérieur, édition 2007, p.431.

communauté provenant de l'Afrique du Nord. Ces nouveaux venus sont composés majoritairement de la catégorie économique estimée à 16.994 et répartie entre 9986 Hommes et 7008 Femmes. L'effectif global de la communauté marocaine résidant au Québec, en incluant les données du recensement 2006, s'élève donc à 58.355 personnes jusqu'à l'année 2011. Autrement dit, 77,8% de la population marocaine vivant au Canada résident au Québec.

Dans la composante économique, les statistiques du ministère indiquent que les immigrants de la catégorie économique font partie dans leur quasi-totalité de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés où les Marocains se placent au 2^{ème} rang après l'Algérie avec un effectif de 16.683 et une proportion de 11,2% de toute la population immigrée admise dans cette catégorie. Vient ensuite la sous-catégorie des investisseurs qui ne dépasse pas le nombre de 250 personnes équitablement réparties entre les hommes et les femmes et conférant à la communauté marocaine la cinquième position en termes d'effectif.

Tableau 8 : La communauté marocaine de la catégorie économique admise au Québec de 2007 à 2011 (en effectif et selon le sexe)

Sous-catégorie	Hommes	Femmes	Total
Travailleurs qualifiés	9835	6848	16683
Investisseurs	125	125	250
Total de la catégorie économique	9960	6973	16933

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective - Données préliminaires pour 2011.

Neuf Marocains immigrés économiques sur dix (90,1%) relèvent de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés et 6,8 % du groupe des investisseurs. La grande majorité (70,6 %) de ces immigrés économiques de la cohorte 2007-2011 déclare connaître le français au moment de l'admission. Sept émigrés marocains sur dix de la catégorie économique (70,2 %) ont moins de 35 ans à leur arrivée, 30,0 % sont âgés de moins de 25 ans et 40,2 % ont de 25 à 34 ans. Près du quart (23,4 %) des nouveaux immigrants marocains de cette catégorie ont de 35 à 44 ans, et ceux de 45 ans et plus comptent pour seulement 6,4%. Environ la moitié (48,9 %) des nouveaux arrivants marocains de la catégorie économique connaît à la fois le français et l'anglais, 21,6 % ne connaissent que le français, 11,5% ne connaissent que l'anglais et 18,0% ne connaissent aucune des deux langues. La connaissance à la fois du français et de l'anglais est plus élevée chez les hommes (51,9 %) que chez les femmes (45,5%), alors que 71,% des hommes déclarent connaître le français contre 68,1% des femmes. Au sein de la catégorie de l'immigration économique, les deux premiers rangs des pays de naissance de la période 2007 à 2011 sont détenus par le Maroc et l'Algérie qui affichent des poids relatifs identiques de 10,2 %. Suivent au troisième et au quatrième rang la France (9,8 %) et la Chine (7,9 %).

Un peu plus de six Marocains sur dix (62,8 %) âgés d'au moins 15 ans et admis de 2007 à 2011 avaient l'intention d'intégrer le marché du travail québécois. Le taux d'activité projeté s'élève à 73,1 % chez les hommes, alors qu'il est nettement plus faible parmi les femmes (56,3 %).

Tableau 9 : Effectifs et proportion des immigrants marocains de la catégorie du regroupement familial admis au Québec de 2007 à 2011

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2007-2011	% des immigrants
Haïti	510	606	651	1853	1432	5052	9,8
Maroc	795	856	959	1057	919	4586	8,9
Algérie	629	699	749	729	699	3505	6,8
Chine	794	598	560	492	474	2918	5,7
France	321	420	438	368	337	1884	3,7
Etats-Unis	347	442	382	276	307	1754	3,4
Liban	458	470	296	207	190	1621	3,2
Inde	283	337	359	287	246	1512	2,9
Mexique	219	223	272	409	353	1476	2,9
Tunisie	247	277	274	277	292	1367	2,7
Autres pays	5173	5566	5310	4855	4796	25700	50,0
Total	9776	10949	10250	10810	10045	51375	100,0

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective - Données préliminaires pour 2011.

La grande majorité (83,8 %) des Marocains actifs, admis au cours des cinq dernières années dans la catégorie du regroupement familial, sont de nouveaux travailleurs. La répartition selon le sexe au sein de la communauté marocaine de la catégorie du regroupement familial affiche une nette différence numérique entre les femmes 3057 et les hommes 1529.

Tableau 10 : Effectif de la communauté marocaine d'après les données de Statistiques-Québec, 2011

Année	lieu	Effectif des Marocains
2011	Canada	74.945
	Québec	58.355
	Montréal	54.511

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective - Données préliminaires pour 2011.

Quant à la répartition spatiale de la communauté marocaine résidant au Québec, la forte concentration se trouve dans la métropole de Montréal (Carte 2). Le recensement de 2006 a comptabilisé quelques 33.275 Marocains vivant dans cette agglomération, s'y ajoutent 21.236 recensés entre 2007 et 2011 par Statistiques - Québec, totalisant ainsi 54.511 dans la région métropolitaine de recensement de Montréal jusqu'à l'année 2011.

En raison de son profil linguistique, Montréal diffère des autres régions métropolitaines de recensement (RMR) qui accueillent un nombre important d'immigrants. Les plus fortes proportions de nouveaux immigrants établis à Montréal sont arrivées d'Haïti, du Maroc, d'Algérie, de France et du Liban et bon nombre ont mentionné la langue comme l'un des facteurs clés dans leur choix du lieu d'établissement. Toutefois,

si les différences entre les RMR sont nombreuses, ces dernières ont également de nombreux facteurs en commun. Les immigrants se trouvent aux prises avec les mêmes défis dans le processus d'établissement, comme trouver un logement convenable et un emploi qui correspond à leur niveau de scolarité.

Tableau 11 : Répartition spatiale en effectifs de la communauté marocaine selon les régions administratives du Québec, année 2011

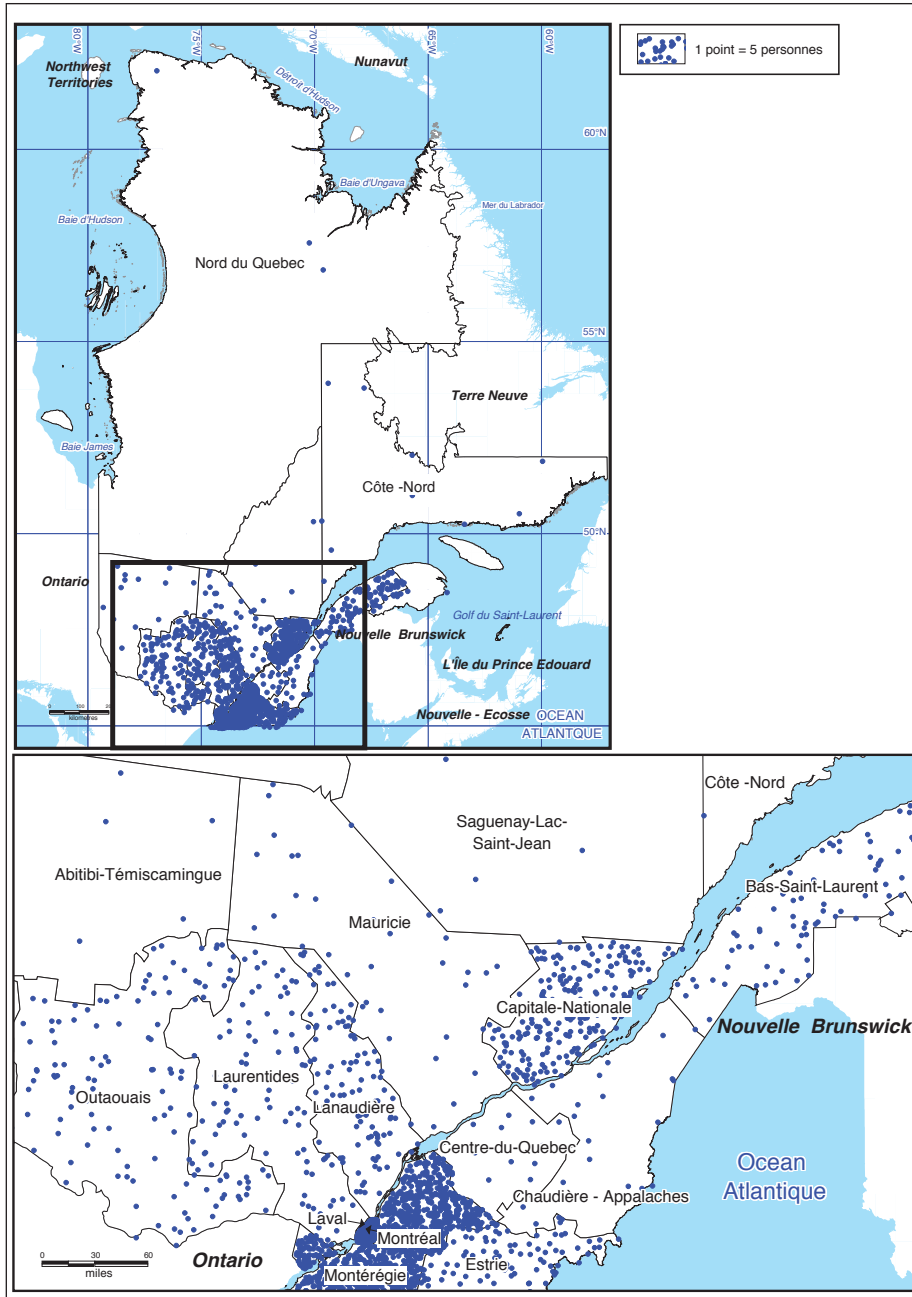
Région administrative	Effectif
Côte - Nord	41
Laurentides	475
Nord-du-Québec	17
Montérégie	2913
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	12
Longueuil	2064
Chaudière-Appalaches	111
Laval	3073
Lanaudière	513
Bas-Saint-Laurent	54
Saguenay-Lac-Saint-Jean	40
Capitale-Nationale	1102
Montérégie-Est	388
La Maurice	183
L'Estrie	399
Centre-du-Québec	63
Montréal	21236
Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	461
Outaouais	642
Abitibi-Témiscamingue	71

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective - Données préliminaires pour 2011.

2.3 Les juifs d'origine marocaine du Canada

La communauté juive représente, comme on l'a déjà vu, la première vague des immigrants marocains au Canada qui a débuté vers la fin des années quarante pour s'accroître au milieu des années cinquante. C'est ainsi qu'entre 1957 et 1967, 3.000 israélites ont quitté le Maroc pour le Canada. Les analyses des raisons de ces départs, s'accordent pour dire que les motivations étaient plus politiques qu'économiques. Départ des colons français, montée du panarabisme et guerre des Six Jours, en 1967, avaient créé une situation d'incertitude dans le pays. Près de 6.500 immigrants juifs sont arrivés à Montréal entre 1981 et 1993, la majorité de ces nouveaux arrivants venant d'Israël, du Maroc et de l'ex-Union soviétique.

Carte 2 : Répartition de la population marocaine au Québec par département



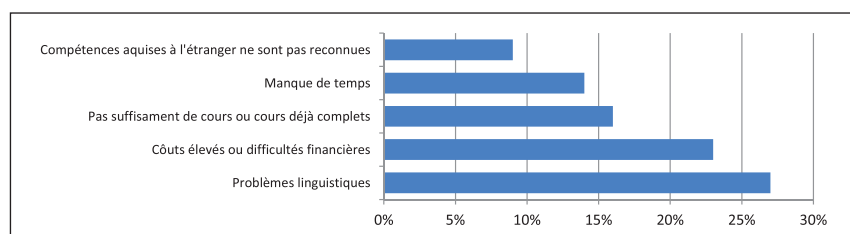
Sources : Statistiques Canada (Recensement 2006) - Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

Les juifs marocains ont connu au Québec des conditions exceptionnelles de développement et de rayonnement, au point où les traces de leur présence sont partout dans la métropole. Parce qu'ils se trouvent bien intégrés dans le tissu social de Montréal et parce qu'ils bénéficient en général d'un niveau socioéconomique enviable, les juifs marocains participent sans difficultés à la vie de leur ville. Plusieurs ont bâtis des fortunes considérables en investissant dans le textile, l'import et l'export et les innovations technologiques comme le chemin de fer, le transport urbain, l'éclairage public. D'autres ont participé à la naissance des premières institutions financières canadiennes, dont la Banque de Montréal et la Banque Nationale. Ils se sont intéressés aussi au domaine manufacturier naissant à Montréal où ils occupent une place prépondérante. Les juifs marocains furent toutefois parmi les premiers à imaginer la création d'une structure institutionnelle qui servirait les besoins d'une communauté sans cesse croissante. Possédant une solide éducation, les immigrants juifs marocains occupent des postes importants dans l'enseignement, les professions libérales ainsi que dans les milieux de la mode et du textile. Cette ascension sociale rapide leur a permis de quitter leurs logis de la rue Saint Laurent, quartier juif montréalais, pour habiter des quartiers huppés tels que Côte-Saint-Luc et Dollard-des-Ormeaux. Bien qu'ils fassent aujourd'hui partie intégrante du paysage canadien, les juifs marocains n'ont pas oublié leur terre natale. Chaque année, comme les autres expatriés israéliens du monde entier, ils se retrouvent autour des tombeaux des saints situés à Ouezzane, Essaouira, Errachidia ou Taroudant pour fêter la Haïloulah. La communauté juive de Toronto est un exemple parfait qui illustre l'attachement au Maroc, et la célébration des 50 ans de relations entre le Maroc et le Canada témoigne du dynamisme de cette communauté sous le slogan «2000 ans de vie juive au Maroc». Les Marocains juifs ont pu tout au long de leur parcours migratoire forger une place non sans importance au sein de toute la communauté juive établie dans le pays. Ils sont représentés au sein de l'Institut Baron de Hirsch érigé en 1901 et qui est le point de mire des immigrants juifs fraîchement arrivés et membre actif de la fédération philanthropique juive créée en 1916 et qui regroupe 14 organisations affiliées.

2.4 L'éducation et la formation

Le Canada est réputé pour être l'un des pays occidentaux qui offre la meilleure qualité de vie à l'échelle mondiale. C'est aussi le pays qui possède l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde. Les diplômés canadiens sont reconnus dans le monde entier. Plus de 140.000 étudiants étrangers viennent étudier au Canada chaque année, et un nombre grandissant d'étudiants marocains font du Canada leur premier choix d'études supérieures à l'étranger. Le Maroc bénéficie actuellement d'un quota de bourses d'exemption de frais de scolarité majorés, octroyées par le Gouvernement du Québec aux étudiants marocains suite à une entente entre les deux gouvernements. Les étudiants marocains bénéficient également de bourses canadiennes dans le cadre de la Francophonie, et de celles octroyées par les Universités de Montréal et d'Ottawa. Partout dans les universités canadiennes, on trouve des étudiants et des enseignants marocains. 4,5 % des étudiants étrangers au Québec à titre d'exemple sont marocains, sans compter ceux qui ont la double nationalité maroco-canadienne. Les premiers étudiants marocains sont arrivés entre 1977 et 1980 et puis ce fut l'énorme vague qui a engendré l'une des plus importantes communautés sur le campus au début des années 1980.

Figure 1 : Principales difficultés éprouvées par les Marocains du Canada au moment de parfaire leur éducation ou de compléter leur formation, 2006



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2006.

Mais, il n'est pas facile de suivre ses études supérieures au Canada en raison des nombreux critères qui doivent être respectés. Les frais de scolarité sont un premier obstacle et au Québec, il faut compter en moyenne 10.000 dollars canadiens de frais d'études par an en plus de l'hébergement⁶. Dans les autres provinces, les droits de scolarité sont plus élevés. Au collège de Glendon (Ontario), par exemple, un étranger doit payer 14.800 dollars canadiens par an. Pour un grand nombre d'immigrants marocains, la clé de la réussite sur le marché du travail dépend de la formation reçue au Canada et de l'apprentissage de l'une ou des deux langues officielles. L'Enquête Longitudinale auprès des Immigrés au Canada révèle qu'environ 67% de la population marocaine visée par cette enquête prévoyaient de parfaire leur éducation ou compléter leur formation. Ce souhait émanait surtout des plus jeunes : 9 nouveaux arrivants marocains sur 10 de 15 à 24 ans prévoyaient de continuer leurs études après leur arrivée. Mais ce souhait n'est pas absent chez les plus âgés : 70 % des 25-44 ans et 42% des 45-64 ans. Ce désir visait les études universitaires, les cours de langue et les cours liés à l'emploi. Près de la moitié des immigrants avaient entrepris des études ou une formation six mois après leur arrivée au Canada, 45 % des immigrants marocains visés par cette enquête suivaient déjà des cours, y compris des cours de langue. Ce taux de participation était bien supérieur à la moyenne canadienne de 28 % enregistrée en 2001, selon les données de l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes. Cependant la poursuite des études ou des cours de formation posent un certains nombres de difficultés aux nouveaux arrivants. En tête se situe le problème de maîtrise des langues, suivi du coût de la poursuite des études, de la non disponibilité des cours recherchés, du manque de temps et de la non reconnaissance des compétences acquises en dehors du Canada (Figure 1).

3. l'intégration

3.1 La politique canadienne d'intégration et les réactions des immigrants marocains à cette politique

La politique canadienne d'intégration se combine avec la politique de l'immigration pour atteindre un objectif final visant à créer des citoyens. Pour cela, le gouvernement a adopté une politique de communication de grande envergure avec comme devise «L'immigration est un avantage pour ceux qui viennent et

⁶ 1 \$ CAD = 8 DH

pour les citoyens canadiens». Quatre principes fondamentaux guident cette politique : maximiser les avantages socio-économiques et culturels, offrir l'asile aux réfugiés et aux personnes ayant besoin de protection, favoriser l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants et appliquer une stratégie juste et efficace pour protéger la santé et la sécurité des autochtones et allochtones. Il a également consacré un budget fédéral de 300 millions de dollars par an en partenariat avec les provinces et la société civile (implication des Canadiens, « jumelage avec les familles ») ainsi qu'avec le privé (cours de langue offerts en entreprise). Différentes mesures sont préconisées comme la préparation dans les pays d'origine avant l'arrivée au Canada (séance d'orientation, sur le coût de la vie, les emplois et les logements), la prise en charge par les autorités canadiennes (remise d'une « trousse » d'information, programme de langues, programme d'aide à l'établissement, programme d'accueil des réfugiés, programme en matière d'équité pour l'emploi, programme sur le multiculturalisme), et la prise en charge particulière des enfants primo-arrivants (langue et valeur), les écoles devant adapter leurs programmes et leurs activités province par province.

Entre leur pays d'origine et celui d'accueil, les Marocains résidant au Canada semblent chercher toujours leurs marques après plusieurs générations. C'est ce qui se dégage des résultats de l'enquête longitudinale menée par Statistique Canada et qui accompagne chaque recensement de la population. Selon ces résultats il semblerait que la communauté marocaine soit parfaitement intégrée dans l'environnement socio-économique de ce pays. De l'emploi à la mobilité sociale en passant par l'implication politique, les chiffres illustrent une grande intégration, ou du moins une réussite dans le pays d'accueil.

L'intégration par l'emploi illustre parfaitement cette constatation. Ainsi, plus des deux tiers des Marocains actifs, 62% selon l'enquête, sont concentrés dans des professions à haute qualification, 15% des sondés exercent des professions libérales ou sont des cadres supérieurs. Cette situation ne serait pas appelée à changer eu égard à la politique migratoire canadienne qui a toujours opté pour une immigration choisie. Cependant, les immigrés ou les populations dont les parents sont d'origine étrangère même diplômés souffrent plus que les autres de discrimination sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage dans cette population est en général une à une fois et demi la moyenne nationale. D'autant plus que les diplômés obtenus au Maroc ne sont pas valorisés par le pays d'accueil. D'où ce sentiment fortement exprimé par les Marocains du Canada que les emplois qu'ils occupent ne correspondent pas à leur formation surtout après leur arrivée. Ainsi il fallait avoir en moyenne deux années de résidence pour pouvoir dénicher un emploi correspondant au type de formation acquis ou bien passer par des cycles de formation pour obtenir une reconnaissance professionnelle. Selon que les Marocains du Canada soient de la première, deuxième ou troisième génération, le constat est nuancé. Les jeunes semblent mieux lotis que leurs parents qui sont en revanche animés par un fort sentiment d'attachement au pays d'origine. Ainsi, plus de la moitié (57%) d'entre eux projettent de retourner s'installer au pays et y gérer un projet. L'intention de retour est manifestée par plus de 7 personnes sur 10 chez les « plus de 60 ans », qui est la population des retraités.

En revanche, la population de la deuxième génération est moins tentée par le retour. Seul un tiers des personnes interrogées, 35% chez les garçons et 36%

chez les filles affirment vouloir revenir un jour au Maroc. Mais contre toute attente, l'intention de retour est fortement manifestée parmi les jeunes de 20-24 ans. Les deux tiers de ces jeunes affichent clairement leur souhait de retourner au pays. Comment peut-on interpréter le fort désir de cette jeune population de renouer avec les racines ? Serait-ce là une expression des difficultés à s'intégrer dans un pays où ils sont nés et dont ils ont la nationalité ? L'enquête ne fournit pas de réponse à cette interrogation. Mais, un début d'explication est fourni par un autre chiffre avancé par les chercheurs : près de 15% de l'échantillon sondé exprime clairement la volonté de revenir dans leur pays d'origine à cause de « l'insatisfaction des conditions relatives au mode de vie dans le pays hôte, les conditions climatiques rudes ainsi que la juxtaposition existante entre la vie au foyer et le monde extérieur ».

Si l'ascenseur social semble en panne pour nos ressortissants dans d'autres pays d'accueil notamment en Europe même parmi la population des 2e et 3e générations où le modèle des parents est reproduit dans une large mesure, ceci ne semble pas être le cas pour les Marocains résidant au Canada même si une petite proportion de 13,3% accuse une nette dégradation socioprofessionnelle.

Cependant, c'est l'intégration politique et la participation à la gouvernance locale qui laissent à désirer dans la mesure où les Marocains jouissant du droit de vote, rechignent à s'impliquer dans la vie politique. Et si l'Enquête Longitudinale a démontré une intégration parfaitement harmonieuse avec les différents aspects de la vie canadienne, il n'en demeure pas moins qu'il existe d'autres recherches menées par des organismes étatiques, ou par des instances médiatiques qui confirment l'autre revers de la médaille. Ainsi de nombreux immigrants du Canada retournent dans leur pays d'origine ou partent ailleurs et ceci peut être le cas des Marocains. Une étude élaborée par « Conférence Board du Canada », un think tank dédié à la recherche et l'analyse économique, a démontré que chaque année le Canada perd jusqu'à 6 milliards de dollars canadiens en ne reconnaissant pas les compétences de ses immigrants. D'après la même étude un immigrant gagne en moyenne 5 dollars de moins par heure qu'un travailleur né au Canada. De même, le taux de chômage des immigrants titulaires d'un diplôme universitaire est quatre fois supérieur à celui d'un post gradué né au Canada. Les Marocains du Canada font partie de ce paysage. Ils doivent aussi s'inscrire dans un environnement marqué par la diversité et le multiculturalisme mais où couve le danger du rejet communautaire. Par ailleurs, quand les moyens sont limités, les débuts peuvent être durs : se loger, trouver un premier emploi ou s'acclimater dans le grand froid sont autant de difficultés qui entravent l'installation des nouveaux migrants marocains. Les données officielles montrent qu'en moyenne, un Marocain a besoin de plus de deux ans pour trouver son premier emploi au Québec.

Le chômage touche plus de 28% des Marocains du Canada, alors qu'il est juste de 8,3% chez toute la population immigrante. Les immigrants marocains sont certes jeunes (entre 30 et 42 ans), hautement instruits et francophones. Mais les conditions d'intégration restent difficiles, à commencer par l'accès au marché de l'emploi. Et quand cette intégration a lieu elle se passe souvent dans la douleur. Nombre de hauts cadres se retrouvent ainsi obligés de vivre des minimas sociaux. Ils sont des milliers à être contraints d'exercer des sous métiers. Il est ainsi très courant de rencontrer un architecte faisant fonction de courtier d'immobilier, un médecin

exerçant comme aide-soignant ou chauffeur de taxi. Ceux qui réussissent leur intégration sont, pour la plupart, arrivés jeunes, ont étudié et obtenu des diplômes canadiens. Les autres doivent emprunter des sentiers jalonnés d'obstacles. Toutefois, le retour de plus en plus important de jeunes Québécois d'origine marocaine dans leur pays d'origine, n'est pas seulement dû au chômage. Si des Québécois d'origine marocaine retournent chez eux pour profiter du boom économique du Maroc, c'est en grande partie parce qu'ils n'ont pas trouvé ce qu'ils cherchaient au Québec. Ils veulent pouvoir réaliser des rêves qu'ils n'ont pu poursuivre au Canada. Des émissions télévisées ont dressé le portrait de nombreux Marocains ayant fait le choix du retour.

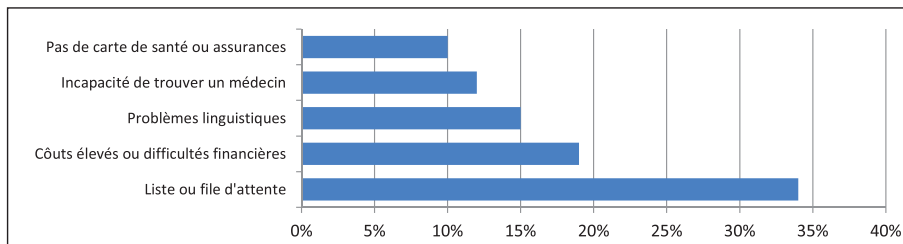
En cas de difficultés d'insertion des nouveaux immigrants, ceux-ci bénéficient d'aides et de soutiens de leur entourage. 84 % des Marocains qui ont connu des difficultés dans la recherche d'un logement ont indiqué avoir reçu l'aide des parents et des amis. Ensuite arrive l'aide des fournisseurs de services aux immigrants et aux réfugiés (citée pour 5%). Chez ceux parmi les Marocains qui ont eu du mal à trouver du travail, c'est l'aide des amis qui arrive en premier (36 %), suivie de l'aide d'amis et de parents (26%). Ensuite sont cités et par ordre décroissant les établissements d'enseignement (18%), les organismes offrant des services aux immigrants et aux réfugiés (11%), ainsi que les organismes gouvernementaux (11%).

3.2 L'intégration par l'accès aux services de santé

Au Canada, tous les citoyens canadiens et les résidents permanents ont droit à l'assurance-maladie. Plutôt que d'avoir un seul régime national, le programme de soins de santé canadien est constitué des régimes provinciaux et territoriaux de soins de santé, qui ont tous certaines caractéristiques et normes communes. Le système de soins de santé canadien est financé à l'aide des impôts et administré par les provinces et les territoires. Tous les Canadiens et tous les résidents permanents doivent faire une demande d'assurance-maladie. L'assurance-maladie évite à l'assuré de payer directement la plupart des services de soins de santé. L'assurance-maladie est différente d'une province et d'un territoire à l'autre. Les soins médicaux qu'offre la province ou le territoire peuvent ne pas être couverts dans les autres provinces ou territoires. Il ressort de l'Enquête Longitudinale auprès des Immigrants au Canada qu'une majorité de nouveaux arrivants marocains (78 %) considèrent son état de santé comme excellent ou très bon, 19% ont déclaré se trouver en bonne santé, alors que seulement 3 % considéraient leur état de santé comme passable ou mauvais. Par comparaison, les derniers résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes indiquent que 61 % de la population canadienne de 15 ans et plus jugeait être en excellente ou en très bonne santé, 27 %, en bonne santé et 12 %, dans un état de santé passable ou mauvais. L'explication en est peut-être que, si l'on est plus en santé, on sera plus tenté par l'immigration et que, pour être admis au Canada, les immigrants doivent satisfaire à certains critères de santé comme le stipule la Loi sur l'immigration de 1976. Presque tous les nouveaux arrivants marocains (97 %) avaient obtenu une carte santé au cours des six mois suivant leur arrivée au Canada. Parmi les immigrants qui ont voulu recevoir des services de santé, 77 % ont été satisfaits sans problème, et le reste (23 %) ont dit qu'ils avaient éprouvé au moins une difficulté sur ce plan. Cependant il faut signaler que le délai de carence imposé

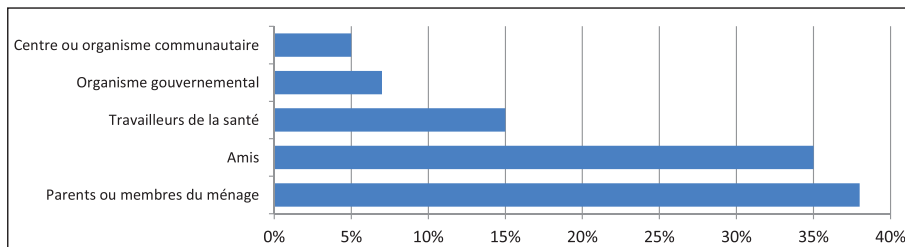
par la régie de l'assurance –maladie prive les émigrés fraîchement arrivés de soins de santé gratuits pendant leur trois premier mois au Québec. Une mesure qui vise principalement à éviter l'utilisation abusive du système par les personnes qui viennent temporairement uniquement pour bénéficier des soins gratuits. Cependant ce chiffre de couverture médicale qui apparait très éloquent, ne doit pas cacher que des difficultés persistent en matière d'accès à la santé. Ainsi 34 % des Marocains qui ont mentionné des problèmes liés à l'accès aux services de santé, ont dit que le plus grand obstacle était les longues listes d'attente. Environ 19 % ont indiqué que les services de santé coûtent trop cher, tout comme les soins dentaires et les médicaments de prescription. La barrière des langues a été citée par 15 % des immigrants qui ont dit avoir éprouvé des difficultés. Une autre difficulté fréquente indiquée par 12 % des nouveaux arrivants était l'incapacité de trouver un médecin disposé à accepter de nouveaux patients. Environ 43.400 immigrants ont éprouvé des ennuis de santé au cours des premiers mois qui ont suivi leur établissement au Canada. La majorité (74 %) d'entre eux ont reçu des soins médicaux. Parmi les 26% qui n'en ont pas reçu, 3 % ont dit ne pas être allés en consultation parce qu'ils ne jugeaient pas leurs ennuis de santé assez graves. Chez les nouveaux arrivants qui ont voulu obtenir des services de santé, environ 72% ont consulté un médecin ou un dentiste, 13 % se sont rendus dans une clinique sans rendez vous et 10 % sont allés à la salle d'urgence d'un hôpital.

Figure 2 : Principales difficultés éprouvées par les Marocains du Canada au moment d'accéder aux services de santé, 2006



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2006.

Figure 3 : Sources d'aide le plus souvent mentionnées par les Marocains du Canada pour accéder aux services de santé, 2006



Source : Enquête Longitudinale auprès des Immigrants au Canada, 2006

3.3 L'intégration par le logement

La majorité (81%) des immigrants marocains qui sont arrivés au Canada entre octobre 2005 et septembre 2006 avaient déjà un logement qui les attendait, même provisoire. Comme on pouvait s'y attendre, les nouveaux arrivants comptant déjà des parents ou des amis au pays au moment d'immigrer étaient plus susceptibles de se trouver un logement avant leur arrivée (89%), par rapport à ceux qui n'avaient pas de proches au Canada (62%). Environ 24 % des nouveaux arrivants marocains n'ont pas eu à se trouver un logement après leur arrivée. La plupart des immigrants de la catégorie de la réunification des familles sont probablement entrés dans le ménage de parents déjà établis au pays. Ceux qui ont dû trouver un logement ont signalé diverses méthodes de recherche. Un peu plus de la moitié (52 %) a parlé à des amis ou à des parents, 27% ont lu des journaux de langues française et anglaise, 15 % ont sillonné divers quartiers à pied ou en voiture et 11 % se sont adressés à des agents immobiliers. Un moins grand nombre de personnes (9%) ont consulté Internet et les journaux ethniques.

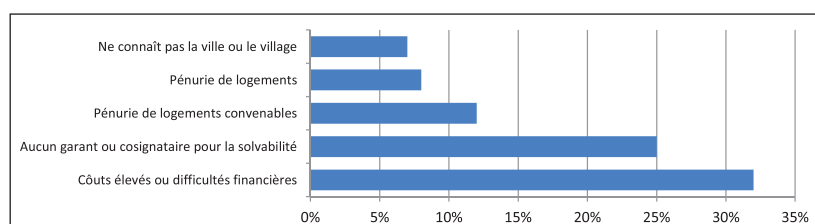
Au moment de la réalisation de l'Enquête Longitudinale de 2006 18 % des Marocains occupaient leur logement en propriété et 74 % en location; 8% étaient provisoirement logés, par exemple, dans un hôtel ou un motel, ou au domicile d'un employeur. Comme on pouvait l'attendre, parmi les trois principales catégories d'admission, la catégorie de la famille comptait proportionnellement le plus de Marocains occupant leur logement en propriété (38%), puisqu'un grand nombre d'entre eux étaient venus rejoindre des parents déjà établis au pays. Parmi les immigrants qui occupaient un logement en location, 58 % prévoyaient d'acheter une maison, alors que 22% ne savaient pas encore au juste s'ils allaient le faire au moment de l'enquête. Seulement 21% des nouveaux immigrants n'avaient pas l'intention d'acheter une maison.

Si la majorité (76%) des nouveaux immigrants habitait dans un ménage unifamilial, 12 % vivaient dans un ménage multifamilial. Ce taux d'occupation de logements multifamiliaux est supérieur à celui de toute la population canadienne : en 2001, seuls 2 % des Canadiens habitaient dans un ménage multifamilial. Un autre 12% des nouveaux arrivants habitaient seuls ou avec des gens qui ne leur étaient pas apparentés.

Dans le cas des immigrants qui se sont établis durant la période visée d'un an, la taille moyenne du ménage était de 3,5 personnes par rapport à une moyenne canadienne de 2,6 personnes. Selon les données de l'Enquête Longitudinale auprès des Immigrants du Canada, 2006, la plupart (62%) des 125.100 immigrants qui ont dû trouver un logement n'ont éprouvé aucune difficulté dans cette recherche. Chez ceux qui se sont heurtés à des difficultés, les problèmes les plus graves ayant été signalés sont les coûts élevés du logement et l'absence de garants ou de cosignataires. Presque le tiers (31%) des immigrants qui ont eu du mal à trouver un logement ont mentionné les coûts élevés du logement et près du quart (23%), l'absence de garants, de cosignataires ou de cote de solvabilité. Le troisième problème en importance était la pénurie de logements convenables. Parmi les nouveaux arrivants qui ont déclaré au moins une difficulté dans leur recherche d'un logement, 11 % ont dit qu'ils n'ont pas été capables de trouver un logement répondant à leurs besoins. Les immigrants établis dans l'Ontario ont été proportionnellement les plus nombreux à mentionner les coûts élevés du

logement comme le plus grand obstacle (37 %); ceux qui habitaient au Québec ont été en revanche les moins nombreux en proportion à déclarer la même difficulté (20 %).

Figure 4 : Principales difficultés éprouvées par les Marocains du Canada dans leur recherche d'un logement convenable, 2006



Source : Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, 2006

3.4 L'insertion par le travail

Les salaires

Les traitements et salaires des immigrants durant les années suivant l'arrivée au Canada ont fait l'objet de nombreuses recherches au cours des dernières années (l'Institut de Recherche en Politiques Publiques⁷- les bulletins du Ministère des Ressources Humaines et des Compétence Canada⁸). Toutes ces études montrent qu'à leur arrivée les immigrants ont des gains nettement inférieurs à ceux des travailleurs nés au Canada mais que cet écart se rétrécit au fil des ans. Toutefois, les données recueillies montrent également une baisse des gains relatifs des immigrants à l'arrivée, et certains analystes se sont demandé si leurs gains augmenteraient suffisamment au fil du temps pour leur permettre d'atteindre la parité avec leurs homologues nés au Canada. Dans le bulletin du Ministère des Ressources Humaines et des Compétence Canada⁹, il est constaté que l'instruction acquise à l'étranger ne vaut que les deux tiers de la scolarité complète au Canada en termes de revenus, tandis qu'une année d'expérience acquise ailleurs ne vaut que le tiers de celle acquise au Canada.

Les études de la pauvreté publiées au Canada visent généralement des groupes, comme les enfants, les familles monoparentales, les personnes âgées et, plus récemment, des groupes minoritaires, comme les autochtones, les minorités raciales et les personnes handicapées, qui représentent habituellement une part disproportionnée de la pauvreté. Les immigrants, particulièrement ceux arrivés récemment, sont également considérés comme un groupe susceptible d'afficher un taux élevé de faible revenu.

⁷ Les publications de l'IRPP s'adressent à tous ceux qui s'intéressent aux politiques publiques canadiennes, qu'ils soient décideurs des secteurs public et privé, chercheurs des milieux universitaires et gouvernementaux, journalistes, ou étudiants. Depuis 2010, l'IRPP publie la plupart de ses recherches dans la collection Etude IRPP (qui a remplacé les collections Choix IRPP et Enjeux publics IRPP). À l'occasion, l'Institut publie aussi des ouvrages collectifs.

⁸ Voir la bibliographie

⁹ Issue, Janvier 2008

Tableau 12 : Gain moyen annuel des Marocains, selon le sexe et le type de travailleurs.

Type de travailleurs	Hommes	Femmes
Tous les travailleurs	31.704\$	23.054\$
Travailleurs à plein temps tout l'année	37.101\$	29.910\$

Source : Statistique Canada, 2011 Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail

La communauté marocaine ne déroge pas à cette règle générale, et présente les mêmes tendances en matière de gain, d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle. L'enquête Longitudinale de 2006, révèle que le taux d'emploi des immigrants marocains de sexes masculin et féminin arrivés le plus récemment était inférieur de 20 % et de 29 %, respectivement, à celui observé pour leurs homologues nés au Canada. Durant les années 1990, les profils d'emploi des membres de la famille immigrante marocaine de date récente avaient tendance à réduire l'écart entre les revenus familiaux des immigrants et des non immigrants. Les femmes marocaines immigrantes arrivées récemment réussissaient relativement mieux sur le marché du travail que leurs homologues masculins et l'épouse contribuait davantage au revenu familial que dans les familles de non immigrants. En revanche, en 2006, la différence de niveau d'emploi était plus importante pour les immigrantes récentes (comparativement aux femmes nées au Canada) que pour leurs homologues masculins, même si, parmi les immigrants occupés, la différence de revenu par rapport aux Canadiens de naissance demeurait plus faible pour les femmes marocaines que pour les hommes ayant immigré récemment. Par ailleurs ces femmes vivent aussi un écart de revenu tant par rapport aux hommes immigrants que par rapport aux autres femmes du Québec. Pour les immigrantes récentes, la proportion du revenu moyen est égale à 70% du revenu de l'ensemble des femmes du Québec. Plus encore le revenu moyen de celles qui, comme les immigrantes marocaines, ont un diplôme universitaire n'atteint que 82 % de celui que touchent l'ensemble des femmes québécoises ayant une scolarité comparable. Ceci signifie que l'écart en matière d'emploi diminue avec les arrivées récentes de nouveaux immigrants marocains mais le taux de chômage ne cesse de croître pour atteindre une proportion de 30% parmi la population marocaine active. Outre les gains tirés d'un emploi, les transferts sociaux représentent une source de revenus particulièrement importante pour la population marocaine à faible revenu.

L'emploi

De nombreuses études menées par le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles, notamment la Direction de la Recherche et de l'Analyse prospective, indiquent que la situation d'emploi des immigrants marocains au Canada s'améliore au fil du temps. À mesure que leur expérience de travail s'accroît, que leur connaissance d'une des deux langues officielles s'améliore et que leur formation s'élargit, leurs chances de trouver du travail se font meilleures. L'enquête longitudinale a consacré un chapitre dédié à la question de l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des immigrants dont les Marocains. Aux yeux de la plupart des nouveaux arrivants marocains, l'obtention d'un emploi est un facteur clé pour qui veut se faire une nouvelle vie au Canada. La plupart (85 %) ont dit qu'ils avaient l'intention de travailler une fois arrivés au pays. Tel était

le cas du groupe des travailleurs âgés de 25 à 44 ans où 94 % ont déclaré qu'ils prévoyaient de travailler après leur établissement au pays, comparativement à 74 % des nouveaux venus de 45 à 64 ans et à 73 % des immigrants plus jeunes (15 à 24 ans). En relativement peu de temps, soit dans les quelque six mois ayant suivi leur arrivée, 4 immigrants marocains sur 10 (44 %) des nouveaux arrivants avaient trouvé du travail. Parmi ceux là 79 % travaillaient à plein temps et le reste (21 %), à temps partiel. En même temps, environ 37 des nouveaux arrivants marocains qui étaient à la recherche d'un emploi n'avaient toujours pas trouvé de travail au moment de l'enquête. Le taux d'emploi était le plus élevé chez les travailleurs dans la force de l'âge (25 à 44 ans) puisque la moitié des membres de ce groupe a un emploi six mois après l'établissement, comparativement au tiers (36 %) des 15 à 24 ans et au tiers (35 %) des 45 à 64 ans. La catégorie d'admission influe souvent sur l'accès à l'emploi des immigrants marocains. Les demandeurs principaux de la composante économique étant admis en fonction de leurs compétences, il est tout à fait normal que ce groupe affiche le taux d'emploi le plus élevé. Au moment de l'enquête, 59 % des demandeurs principaux marocains de la composante économique avaient un emploi, comparativement à 39 % des immigrants de la catégorie de la famille.

Chez les immigrantes marocaines admises comme conjointe ou personne à charge dans la composante économique, le taux d'emploi était presque le même que celui de leurs homologues de la catégorie de la famille. Au moment de l'enquête, 32 % des femmes admises à titre de conjointes ou de personnes à charge dans la composante économique avaient un emploi, par rapport à 31 % des femmes de la catégorie de la famille. La situation était quelque peu différente chez les hommes admis comme conjoint ou personne à charge dans la composante économique : 39 % d'entre eux avaient un emploi, comparativement à 54 % de leurs homologues de la catégorie de la famille. Chez les immigrants de 25 à 44 ans qui avaient un emploi, les demandeurs principaux de la composante économique étaient proportionnellement les plus nombreux à travailler à temps plein. Environ 86 % d'entre eux travaillaient à temps plein, par rapport à 82 % de ceux de la catégorie de la famille. En revanche, seulement 14 % des demandeurs principaux de la composante économique ayant un emploi travaillaient à temps partiel, comparativement à 19 % des immigrants de la catégorie de la famille. En plus de la catégorie d'admission, le capital humain des immigrants marocains, comme la connaissance de l'une ou l'autre des deux langues officielles, le niveau de scolarité et le lieu de naissance, ont souvent une incidence sur leur accès à l'emploi.

Concernant les langues officielles, l'enquête révèle que 52 % des Marocains de 25 à 44 ans qui pouvaient parler en français ou en anglais avaient un emploi, par rapport à seulement 33 % de ceux qui ne connaissaient ni le français ni l'anglais. Dans le même sens les Marocains appartenant au groupe des travailleurs dans la force de l'âge (25 à 44 ans) et qui avaient déclaré être titulaires d'un grade universitaire étaient plus susceptibles de trouver du travail que leurs homologues peu scolarisés (52 % contre 37 %).

En règle générale, l'intégration par le travail présente des difficultés particulières pour les catégories de la population marocaine qui cumulent plusieurs handicaps tels qu'une formation inadaptée, des difficultés linguistiques, ou un manque de

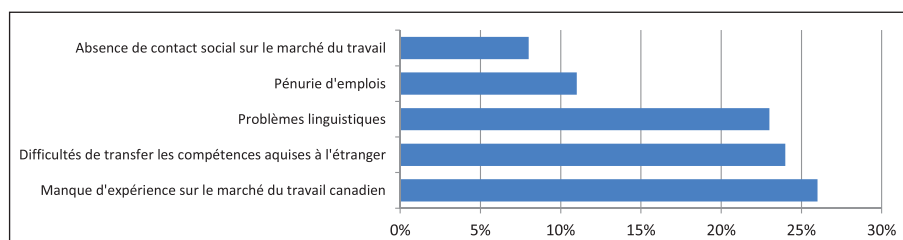
réseaux d'accompagnement. La conséquence directe de ces difficultés d'accès à l'emploi, c'est un niveau de vie des migrants qui est inférieur au niveau de vie moyen des ménages. Cette situation se traduit, en termes financiers, par la faible importance du patrimoine détenu par les ménages marocains.

Tableau 13 : Caractéristiques des Marocains du Canada et taux d'emploi, 2006

Caractéristiques		Taux d'emploi
Genre	Les deux sexes	49,8
	Hommes	60,8
	Femmes	38,4
Catégorie d'admission	Famille	51,4
	Demandeur principal	60,3
	Conjoints et personnes à charge de la catégorie économique	36,1
Connaissance des langues officielles	Connaissance d'au moins une langue officielle	52,1
	Aucune connaissance du français ou de l'anglais	33,3
Plus haut niveau de scolarité atteint	Aucune scolarité officielle ou n'ayant pas de diplôme d'études secondaires	36,5
	Diplôme d'études secondaires	43,5
	Études postsecondaires partielles, école de métiers ou collège	48,1
	Diplôme universitaire	51,8

Source : Enquête Longitudinale auprès des immigrants au Canada, 2006.

Figure 5 : Principales difficultés invoquées par les immigrants dans leur recherche d'emploi, 2006



Source : Enquête Longitudinale auprès des Immigrants au Canada, 2006

4. Culture et identité

En optant pour la migration comme un choix, le Canada se trouve devant une société vouée au multiculturalisme. Il a de ce fait une politique qui est dédiée à ce multiculturalisme et la Loi de 1988 sur le multiculturalisme reconnaît ce droit fondamental à toutes les minorités ethniques qui composent le tissu social. Les pratiques culturelles et culturelles, les diversités ethniques, l'identité collective et individuelle sont les nouvelles facettes de la vie sociétale canadienne. Ainsi, les Marocains, qu'ils soient de confession juive ou musulmane, trouvent des

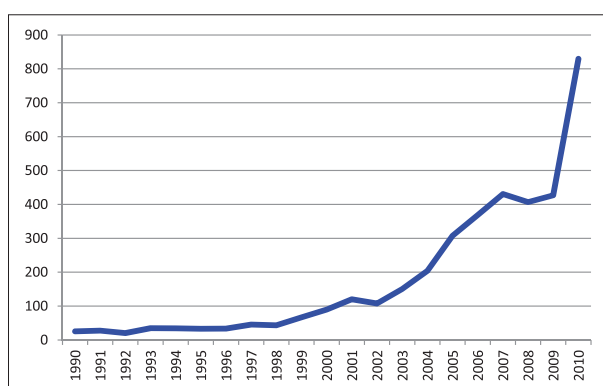
lieux de culte déclarés. On note la mise sur pied d'un certain nombre de lieux de prière à partir des années 1980, la première mosquée ayant vu le jour en 1964 au Québec.

L'enjeu de la double culture est de taille, il impose d'une part l'adaptation au mode de vie canadien, et d'autre part la sauvegarde de l'identité marocaine, tout en sachant que le penchant connu des Marocains à conserver leur identité culturelle, engendre une dichotomie et un conflit identitaire. La rare littérature existante sur le sujet ne permet pas de décrire la réalité que vivent les Marocains quant au multiculturalisme. L'enquête longitudinale menée par Statistique Canada s'est contentée d'éclairer les aspects intrinsèques du mode de vie de la famille marocaine sans les ramener au système socio culturel canadien pour pouvoir mesurer le degré de coexistence que la famille marocaine peut atteindre.

4.1 Le lien avec le pays d'origine

Malgré l'éloignement géographique et la cherté des billets d'avion, la communauté marocaine a toujours su entretenir des liens fondamentaux avec le pays d'origine. Ceci est à mettre en rapport avec l'âge de l'immigration au Canada qui se situe dans la plupart des cas entre 22 et 35 ans, soit un âge où l'identité marocaine est bien enracinée pour qu'elle soit oubliée. Les pratiques d'attachement, prennent différentes formes et se manifestent par des comportements spécifiques à une diaspora mobile et à une quête d'attaches autres que traditionnelles ou filiales qui commencent à se développer parmi les Marocains du Canada. Et nombreux sont ceux qui déclarent revenir deux fois ou plus par an au pays ou ceux qui développent actuellement des projets économiques. Dans cet attachement économique se combinent plusieurs paramètres comme la fréquence des visites, les transferts, le développement de projets économiques, etc. Cependant, cet engagement économique vis-à-vis du pays d'origine, reste prudent. Les transferts, par exemple, constituent un facteur important et un indicateur du degré d'attachement des Marocains établis au Canada (Figure 6).

**Figure 6 : Evolution des transferts effectués par les Marocains du Canada
1990-2010 (en MDH)**



Source : Office des Changes, 2011

L'attachement réside aussi dans le rôle que la communauté marocaine joue dans le rayonnement de la culture d'origine. Ainsi les juifs marocains continuent à manger de la dafina, plat traditionnel de la cuisine judéo-marocaine, pendant le shabbat. Au mariage, la cérémonie du henné et le port du caftan sont toujours de rigueur. Beaucoup de couples juifs reviennent au Maroc pour fêter leur union matrimoniale. Même ceux qui choisissent de la célébrer au Canada veillent à respecter les traditions et les rites liés à la cérémonie de mariage marocain. Parfois, ils importent tout du Maroc, des tenues et parures en passant par les ingrédients des plats et le mobilier, afin de recréer l'ambiance du pays. La communauté marocaine musulmane suit le même itinéraire en exprimant à chaque fois que l'occasion se présente ses liens au pays d'origine, les célébrations des fêtes nationales ou religieuses revêtent les mêmes caractéristiques que celles du pays d'origine, les habitudes, les spécificités et les coutumes de célébration sont respectées à la lettre.

Tableau16 : Participation des enfants marocains du Canada aux séjours culturels

Année	Participation effective
2000	36
2001	9
2002	10
2003	11
2004	25
2005	30
2006	25
2007	25
2008	35
2009	28
2010	15
2011	15
2012	15
Total	279

Source : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger

L'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine se fait dans la perspective de renforcer l'attachement des jeunes générations à l'identité nationale. Ainsi l'association des écoles marocaines du Québec dispense en parallèle des cours de langue arabe et de culture marocaine au centre culturel marocain Dar el Maghrib au profit des enfants de la communauté marocaine. Quelque 300 enfants de la communauté âgés de 6 ans et plus bénéficient de cette opération. Seuls les cours de niveaux un et deux primaires sont dispensés au centre. En octobre 1999, un groupe de parents marocains a décidé de créer une école pour l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine par le biais d'une association à but non lucratif, l'Amicale des R ressortissants Marocains en Montérégie. C'est ainsi que l'École Sibaweih, a ouvert ses portes le 9 octobre 1999 grâce à un hébergement à l'école secondaire André-Laurendeau à Saint-Hubert. En 2002 l'association a communiqué sur son école mais n'a pu répondre positivement à

toute la demande qui a émané des parents marocains. Elle a toutefois lancé la procédure et les contacts pour ouvrir une antenne à Montréal.

Nouvellement inauguré, le centre culturel Al Maghrib de Montréal, propose des expositions et des animations culturelles, dédiées principalement à la communauté marocaine de la ville québécoise et projette de nouer des liens avec le mouvement associatif.

La communauté marocaine au Canada affiche également une volonté de contribuer au développement social du pays d'origine par des actions caritatives auprès des populations démunies. Les exemples sont nombreux et embrassent les domaines, médical, social, éducatif ou celui du développement durable.

La participation des enfants de la communauté marocaine établie au Canada aux séjours culturels organisés annuellement par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger est un autre indicateur de l'attachement au pays d'origine. Elle a pour objectif de permettre à ces enfants issus de l'immigration de s'imprégner de la culture marocaine et de découvrir les multiples facettes du Maroc nouveau et du Maroc millénaire.

4.2 La femme marocaine au Canada

Les femmes représentent 45,9% de la communauté marocaine vivant dans le grand Montréal. Leur revenu moyen est de 25% inférieur à celui des femmes non immigrantes et ne représente que 70,8% de celui des hommes immigrants. Et plus le niveau d'instruction est élevé plus les femmes veulent être en activité professionnelle. Comme la majorité des immigrants, les femmes marocaines qui viennent s'installer au Québec sont jeunes et la majorité d'entre elles arrivent en couple, souvent avec de jeunes enfants. Près de 50% d'entre elles ont entre 25 et 34 ans à leur arrivée entre 1999 et 2008. Et 25% ont entre 35 et 44 ans. Elles sont en cela très proches de l'âge des hommes marocains qui arrivent dans les mêmes années. Deux tiers arrivent déjà mariées alors qu'un tiers d'entre elles sont célibataires à l'arrivée, cette partie de la population correspondant aux femmes les plus jeunes. En ce sens elles diffèrent des hommes dont la majorité des requérants principaux est célibataire à l'arrivée. Les femmes marocaines suivent aussi les grandes tendances de l'immigration au Québec en ce qui concerne leur niveau de scolarité qui s'avère élevé du fait des processus de sélection mis en œuvre par le Canada et le Québec. Ainsi au Québec, entre 2004 et 2008, 28,7% des femmes immigrantes et 37,8% des hommes ont 17 années et plus de scolarité (niveau 3^{ème} cycle universitaire), 49% des femmes et 43% des hommes ont entre 12 et 17 années de scolarité (niveau postsecondaire et universitaire). Les femmes marocaines pour leur part ont des diplômes professionnels post-secondaires pour 1/3 d'entre elles, des diplômes universitaires de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles pour un second tiers alors que 24% ont un niveau secondaire ou primaire. Si leur niveau d'éducation est légèrement inférieur à celui des hommes marocains dont près de 50% ont des diplômes universitaires, il reste largement supérieur à celui des femmes québécoises, ce qui augmente leurs habiletés de socialisation et d'intégration. Cependant, celles de la catégorie du regroupement familial restent à la maison pour s'occuper des enfants préoccupées par la reconstruction d'une vie familiale harmonieuse. Le fossé se creuse entre l'épouse à la maison et le mari qui s'intègre plus rapidement à la nouvelle société. Ceci est notamment prouvé par les

statistiques concernant le taux d'activité des hommes immigrants qui est supérieur à celui des femmes maghrébines immigrantes au Québec au point qu'environ 23% des femmes immigrantes dépendaient des transferts gouvernementaux (deux fois plus que les hommes immigrants). Certaines d'entre elles se distinguent par leur réussite mais la majorité est en butte à l'adversité.

4.3 Le mouvement associatif et médiatique

Le mouvement associatif dans la communauté marocaine du Canada semble manquer de maturité et d'efficacité. La première association, l'Association Marocaine du Québec, a été créée en 1976, mais depuis, le tissu associatif n'a pu jouer le rôle qui lui est dévolu dans la dynamisation de la communauté marocaine et la défense de ses intérêts. L'action associative marocaine au Canada remonte au début de l'arrivée des premières vagues d'immigrants marocains sépharades considérés comme instigateurs de la mouvance associative. L'objectif reposait essentiellement sur la préservation et la pratique culturelle dans des conditions adéquates et la réclamation de leur droit légitime à des accommodements raisonnables permettant et facilitant la pratique religieuse. Elles se sont fédérées plus tard autour d'un collectif qui vise à fournir l'aide et le soutien en termes d'installation et d'intégration pour tous les nouveaux arrivants marocains de confession juive. Avec l'arrivée de Marocains musulmans, le tissu associatif marocain s'est enrichi par la création de nombreuses associations pour des finalités diversifiées et multiples. L'augmentation du nombre de ces associations et le rôle d'appui que peuvent jouer les réseaux communautaires auprès des nouveaux migrants, ne se traduisent pas par plus de solidarité entre les membres de la communauté. À l'inverse des autres communautés, les Marocains souffrent d'un déficit en matière de soutien et de solidarité. Néanmoins, plusieurs associations s'activent pour aider les 100.000 Marocains que compte le Canada à s'adapter à leur nouvel environnement et à s'intégrer socialement, comme c'est le cas pour la Fédération Marocaine du Canada, créée en 1999. Cet organisme à but non lucratif regroupant le mouvement associatif marocain au Canada œuvre dans ce sens à travers l'organisation de manifestations à caractère social, culturel et sportif. La communauté étudiante marocaine est également très active. «Pour un Maroc Meilleur», regroupe des étudiants et des résidents marocains au Canada. Les femmes également ont tendance à se regrouper dans des associations.

Parallèlement à la mouvance associative, les Marocains du Canada ont investi également les médias. Le groupe «Atlas médias», œuvre pour le rapprochement des Marocains juifs et musulmans établis au Canada avec le pays d'origine en organisant des rencontres intercommunautaires à l'occasion des grandes fêtes religieuses. L'actualité communautaire est relayée par une émission radio diffusée tous les dimanches, un site Internet et un bimensuel. Le groupe «Maghreb-Observateur» est constitué d'un magazine mensuel en langue française et arabe, une émission radiophonique hebdomadaire et un site internet, et se veut une interface entre la communauté marocaine et les événements qui se déroulent au Maroc. Enfin, un magazine bilingue intitulé «Arabiyat», a été fondé par une Marocaine. Il s'adresse en premier aux femmes avec comme objectif de faire sortir les femmes arabes en général et marocaines en particulier, de leur exclusion et leur donner de la visibilité dans la société canadienne.

Malgré ses faiblesses soulignées plus haut, le mouvement associatif marocain ou d'origine marocaine au Canada recèle des individualités qui émergent du lot. Deux cas peuvent être rapportés ici pour illustrer ces acteurs hors du commun. Originaire de Salé, Mohammed Brihmi vit avec sa famille à Toronto. Il est coordonnateur du réseau de soutien à l'immigration francophone du Nord de l'Ontario, et président d'EMB Consulting, une firme de consultation en planification stratégique. Il s'active depuis une quinzaine d'années dans le mouvement associatif en contribuant à la mise en place de plusieurs institutions et organismes francophones et ethniques. Il s'implique également dans la communauté arabe à travers le Canada Arab Network, groupe de lobbying influent de la communauté arabe de l'Ontario depuis 2005. L'intéressé considère la question de l'intégration comme « un processus propre à chacun qui se réalise avec le temps et dans différents domaines selon des rythmes variés » et ajoute : « J'ai été relativement chanceux d'être venu jeune avec un bagage linguistique et culturel qui m'a permis de m'intégrer et de m'adapter à différentes situations sans heurts majeurs. Je n'ai jamais laissé une mauvaise expérience ou une situation négative m'affecter au point de m'abattre ».

Un autre Marocain, Mohamed El Khayat, originaire de Tétouan est établi dans la ville de Québec depuis 1987 après avoir fait des études en informatique de gestion à l'Université de Grenade. Ayant débuté sa carrière au Canada comme commercial, il devient, quelques années plus tard, le patron d'une société d'informatique au chiffre d'affaires de 45 millions de dollars. Il a reçu plusieurs distinctions dont le titre de «Grand bâtisseur» en 2000, le prix «Immigrant» en 2001 et «La Distinction» en 2008. Dans la capitale du Québec, Mohamed El Khayat est l'une des personnalités les plus populaires de la ville car sollicité régulièrement par les organismes officiels, les ONG et les médias pour donner l'exemple en matière d'intégration.

Conclusion

En dernière analyse, se dégage un profil de la communauté marocaine installée au Canada bien typé puisqu'il s'agit d'une migration jeune, qualifiée et féminisée avec un développement considérable du regroupement familial. Nous avons aussi pointé du doigt les atouts que les instances canadiennes chargées de gérer ce dossier mettent à la disposition de ses nouveaux arrivants.

Néanmoins, il serait très réducteur de conclure que c'est une immigration synonyme de réussite et par la même occasion occulter un ensemble de difficultés qui se posent durant les premiers mois voire les premières années d'installation. Ces difficultés concernent la non reconnaissance des qualifications et des diplômes obtenus à l'étranger, l'insertion dans le marché de l'emploi, la discrimination à l'embauche, la rudesse du climat, l'éloignement géographique et le changement radical qui s'opère en termes de culture et de mode de vie et qui requiert une adaptation qui peut frôler l'assimilation.

Nombreux sont les Marocains qui se contentent de métiers qui ne correspondent aucunement à leurs profils et ont dû épuiser toute leur épargne en attendant de terminer leur formation professionnelle ou d'obtenir la reconnaissance définitive de leurs diplômes supérieurs pour intégrer dignement le marché de l'emploi. Nombreux sont aussi ceux qui sont en butte à l'adversité et qui ont vu leur rêve se

transformer en cauchemar portant préjudice à leur projet migratoire et nourrissant les suspicions, après avoir quitté le Maroc en laissant derrière eux un statut social honorable. Alors que le mythe du retour au pays commence à s'installer dans leurs esprits et les lueurs d'échec se profilent à l'horizon, l'ampleur qu'a pris le phénomène du retour au sein de la communauté marocaine nous interpelle de plus en plus. Sans pouvoir citer de chiffres, faute d'une enquête de terrain, le constat ne fait que corroborer cette réalité.

Deux attitudes extrêmes se dessinent aujourd'hui ; la rupture avec la culture d'origine ou le repli crispé, souvent biaisé sur les valeurs du pays-mère. Il en résulte une sorte d'assignation à résidence culturelle voire un clivage social. Pourtant la similitude des challenges vécus par les deux pôles de la communauté marocaine plaide avec force contre de telles errances et recommande vivement un consensus au niveau de la pensée et entre les générations à partir d'une mémoire fondée sur l'érudition et la transmission en vue de perpétuer les traditions de solidarité et de respect des différences. Le rôle des associations se limite à un bricolage identitaire qui pervertisse les comportements collectifs et handicape structurellement autant la relation au pays d'origine que celle avec le pays d'accueil, mais sans remettre en cause tous les efforts louables et considérables de ces associations pour pallier à ce déficit identitaire. Il est indubitable qu'une démarche participative mettant à contribution toute les composantes de la communauté marocaine au Canada soit une condition sine qua non pour l'amélioration des conditions d'installation de cette frange de nos concitoyens.

Bibliographie

- Kahn A., (2007), Relativiser la fuite des cerveaux, *Le Monde*, 20 juin.
- Kouvidila, G.J (2004) La fuite des cerveaux africains, le drame d'un continent réservoir, Éd. L'Harmatt
- Docquier F. & A. Marfouk, (2004), Measuring the international mobility of skilled workers (1990-2000) World Bank Policy Research Working Paper No. 3381 an, 2009 <http://politique-et-international.oboulo.com/fuite-cerveaux-causes-consequences-109893.html>
- Morton W., (2001), Like Everybody Else-But different: The paradoxical success of Canadian Jews; Toronto, Montreal, Mc Clelland and Stewart,
- Ancil P., (2003), Finding a balance in dual society: the Jews of Quebec, Oxford university press
- Ancil P., (2004), A présence juive au Québec: Portrait d'une communauté en émergence, Vol .30
- Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, (2006), Le processus, les progrès et les perspectives, compilation spéciale du MRCI.
- Statistiques Canada, recensement, (2006), (www12.statcan.gc.ca)
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, données statistiques, (2011), (www.stat.gouv.qc.ca)
- OIM, (2008), Migration et Retour, Ressources pour le Développement, Rapport de recherche
- Bouoiyour J., (2001), Migration des personnels scientifiques qualifiés et réseaux de transfert de technologie : quelques enseignements de l'expérience marocaine, in : la migration sud-nord : la problématique de l'exode des compétences, Actes du colloque organisé à la faculté de Droit-Agdal, Rabat, Avril 2001

- Anna Maria Fiore, (2004), Assemblée publique sur les besoins de la Ville de Montréal en matière d'immigration, Présentation par, Direction des affaires interculturelles, 28 avril 2004
- Millette J., Mélanie Millette et Serge Proulx, (2010), Attachement des communautés culturelles aux médias du pays d'origine et aux médias d'ici : Le cas des communautés haïtienne, italienne et maghrébine de la région de Montréal, Janvier
- Belkin S., (2004), Through narrow gates, A review of Jewish immigration
- Vatz M. Laaroussi, (2003), Les femmes marocaine au Québec : entre désillusion et changement, présentation PowerPoint, Université de Sherbrooke.
- Ministères des Ressources Humaines et des Compétence Canada, (2008), bulletin de publication, issue janvier
- L'Institut de Recherche en Politiques Publiques, (2010), The Impact of Precarious Legal Status on Immigrant Economic Outcome, Luin Golding et Patricia Landolt

Chapitre 15

Les Marocains des États-Unis

Andrew A. Beveridge, Susan Weber, and Sydney Beveridge¹

Introduction

Ce rapport préliminaire sur la situation des Marocains aux États-Unis se base sur les données du bureau de recensement des États-Unis des années 1980, 1990, 2000 et 2007-2011. Ces données sont produites suite à des enquêtes sur un échantillon de ménages (un sur six) qui sont menées par le bureau du recensement. Ce sont les données les plus fiables qui existent sur les Marocains et les autres communautés étrangères vivant aux États-Unis. Le rapport examine la présence des Marocains aux États-Unis selon plusieurs angles et les compare en même temps à la population américaine et à d'autres groupes comme les Égyptiens et les Algériens et des ethnies du Moyen Orient et d'autres pays d'Afrique. Le rapport comprend cinq parties:

1. La croissance de la population marocaine aux États-Unis.
2. Les lieux de résidences des Marocains aux États-Unis.
3. Les caractéristiques linguistiques
4. Les caractéristiques démographiques.
5. La situation de l'éducation, de l'emploi et des revenus des ménages.

1. La croissance de la population marocaine des États-Unis

Dans un pays qui compte environ 310 millions de personnes, la présence marocaine actuelle est assez minime. Selon l'enquête sur la communauté américaine de 2007-2012² qui fournit les données les plus récentes sur la base d'un échantillon

¹ Ce rapport a été rédigé sous la direction du Dr. James Muyskens, Président, du Dr. Elizabeth Hendrey, Recteur et Vice-Président pour les affaires académiques, et du Dr. William McClure, Doyen de la section Arts et Humanités au Queens College. Il a été préparé par le Professeur Andrew A. Beveridge, directeur du département de Sociologie, Susan Weber, chercheur associé au même département et Sydney Beveridge, rédactrice en chef de Social Explorer, Inc

² L'enquête détaillée auprès des ménages, menée par le bureau du recensement des États-Unis faisait partie à l'origine du recensement décennal. Elle était appelée « le long formulaire » puisqu'elle contenait beaucoup plus de questions que le formulaire court du recensement que les foyers ou les personnes (si elles vivaient en groupe, en prisons...) recevaient. Environ un sixième des foyers et des personnes recevaient le « formulaire long ». Après le recensement de 2000, le bureau du recensement a revu la méthodologie de collecte des données et a isolé la grande enquête annuelle qui touche l'ensemble des ménages et appelée l'American Community Survey. Chaque année, environ 3 millions de ménages doivent remplir un questionnaire très détaillé semblable à l'ancienne « version longue ». Les données annuelles de l'American Community Survey sont publiées par dossiers d'un an, de trois ans et de cinq ans. Nous utilisons ici les données du fichier de cinq ans de la période 2007-2011..

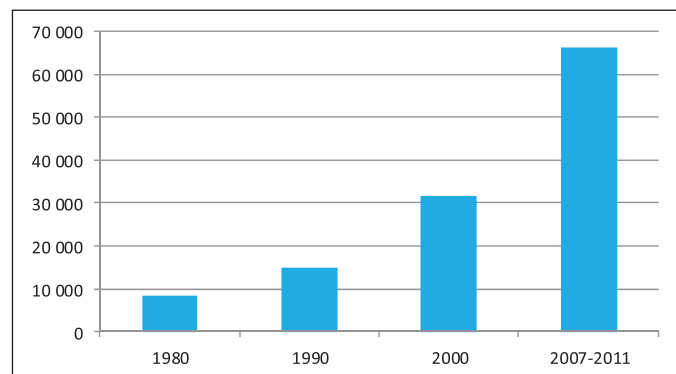
d'environ 15 millions de foyers américains, il y aurait plus de 66.352³ Marocains qui vivraient aux États-Unis.

Les Marocains sont définis comme ceux qui déclarent être de descendance ou d'ethnies marocaines et non en fonction de leur lieu de naissance. Selon cette définition certaines personnes nées au Maroc ne sont pas marocaines. Alors que 40.961 Marocains ne sont pas nés aux États-Unis, environ 25.391 y sont nés.

La croissance de la présence marocaine aux États-Unis depuis 1980 a été très rapide comme le montre la figure 1. En 1980, seuls 8.420 personnes déclaraient descendre de Marocains ou d'ethnies marocaines. L'effectif actuel des Marocains aux États-Unis traduit une croissance d'environ 688% depuis 1980. La croissance de la présence marocaine aux États-Unis a été rapide ces 30 dernières années, bien qu'ils représentent toujours un groupe minoritaire au sein de la population américaine. Une raison de cette croissance est due à l'immigration continue des Marocains vers les États-Unis, mais une grande partie est aussi due au fait que les Marocains nés aux États-Unis sont identifiés comme les ethnies et descendants marocains.

Pour les besoins de cette analyse, nous utilisons les données du dossier des cinq dernières années, soit de 2007 à 2011.

Figure 1 : L'évolution de la population marocaine totale aux États-Unis, entre 1980 et 2011



Source : American Community Survey (ACS)⁴

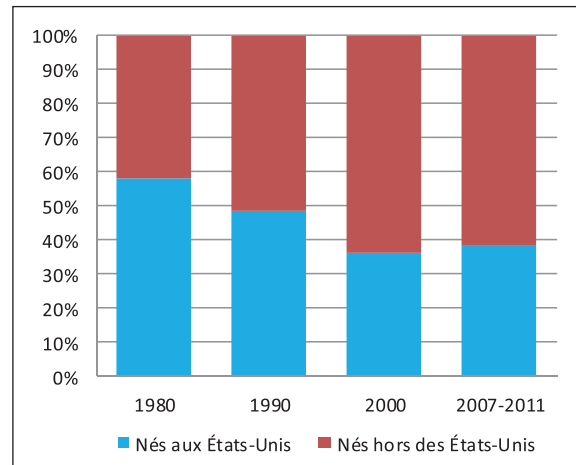
En effet, de 1980 à 2007-2011, le nombre de Marocains étrangers nés aux États-Unis a augmenté de 1.057%, alors que le nombre de Marocains natifs a augmenté de 420%. Ces deux taux de croissance sont considérés comme extrêmement élevés. Il semblerait que l'évolution de la population marocaine suit le schéma

³ L'ACS et le "long formulaire" étant basés sur des échantillons, ils comprennent une part d'erreur, et de ce fait, les chiffres sont considérés comme des estimations et non comme des données exactes.

⁴ Tous les graphiques, carte et tableaux qui suivent sont établis à partir de la même source : American Community Survey (ACS)

d'autres groupes d'immigrés aux États-Unis où un petit groupe arrive en premier puis d'autres suivent.

Figure 2 : Population marocaine des USA par lieu de naissance en 1980, 1990, 2000 et 2007-2011



La comparaison des populations marocaines, algériennes, égyptiennes, celles de descendants du Moyen Orient et celles de descendants des autres pays d'Afrique est présentée dans le tableau 1. Celui-ci montre bien que les Marocains sont plus nombreux aux États-Unis que les Algériens, soit un rapport de cinq pour un, alors qu'il y a trois Égyptiens pour chaque Marocain. Lorsqu'on considère les descendants de la zone du Moyen Orient, l'on se rend compte que les Marocains ainsi que les Égyptiens et les Algériens ne représentent pas une grande partie de la population des États-Unis. Au contraire, ce sont des groupes d'immigrés relativement petits qui néanmoins ont réussi à s'implanter sur le nouveau continent.

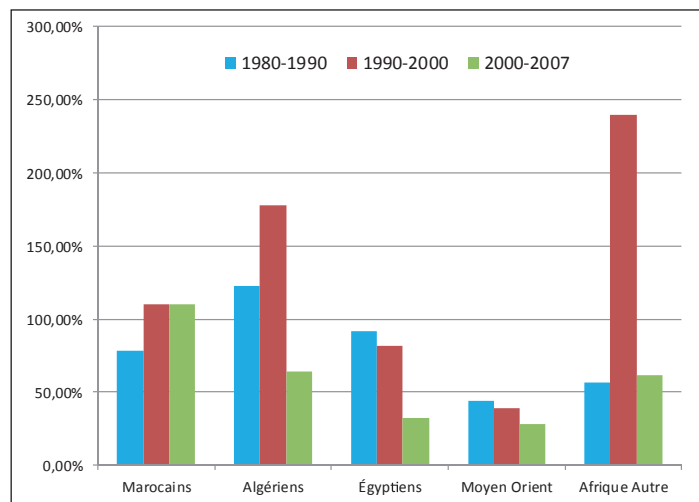
Tableau 1 : Populations des groupes ethniques sélectionnés vivant aux USA 1980, 1990, 2000, 2007-2011

Populations	Total 1980	Total 1990	Total 2000	Total 2007-11
Marocains	8.420	15.006	31.564	66.352
Algériens	1.340	2.986	8.296	13.605
Égyptiens	38.380	73.549	133.648	177.188
Moyen Orient	887.900	1.279.411	1.774.062	2.273.247
Afrique autre	311.400	487.064	1.653.456	2.665.277

Le schéma de croissance pour les groupes sélectionnés change considérablement comme le montre la figure 3. Dans chacune des deux dernières décennies, les Marocains ont plus que doublé et ils avaient le plus fort taux de croissance en 2000. Dans l'ensemble, durant les trois décennies prises en compte, les Marocains ont eu le plus fort taux de croissance en comparaison avec les autres groupes. La

croissance des Égyptiens a baissé pendant ces décennies bien qu'elle soit de 32%. La croissance des Algériens, bien que considérable pendant la décennie 1990 à 2000, semble maintenant avoir baissé à 64%. La croissance des descendants d'autres pays d'Afrique, bien que considérable aussi pendant les années 1990, a baissé de 61,2% ces dix dernières années. On constate également que les populations du Moyen Orient sont en croissance plus lente.

Figure 3 : Accroissement en % des groupes ethniques sélectionnés, entre 1980 - 1990, 1990 - 2000 et 2000 - 2007



D'après les données présentées dans cette section, on peut conclure que :

1. Les Marocains représentent un groupe relativement réduit aux États-Unis.
2. Les Marocains sont plus nombreux que les Algériens mais bien moins que les Égyptiens.
3. Les personnes d'origine marocaine sont celles qui augmentent le plus de toutes les ethnies et descendants pris en compte.
4. Une grande partie de cette croissance est nourrie par l'arrivée constante de Marocains nés hors des États-Unis.

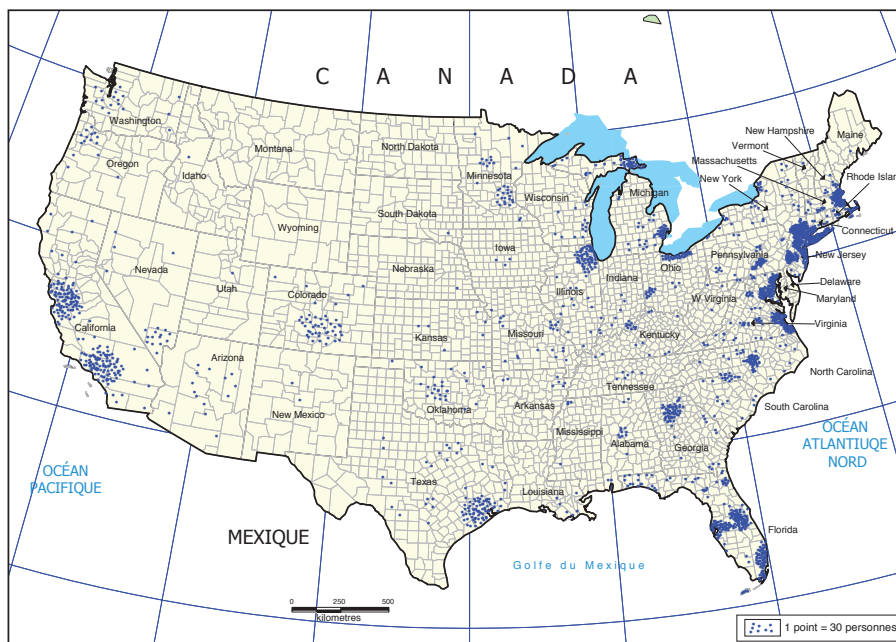
2. Les lieux d'implantation des Marocains aux États-Unis

La carte 1 donne une image de la concentration des Marocains aux États-Unis. Elle montre que les principales concentrations se trouvent dans les villes principales. Par exemple, il y a des concentrations à Los Angeles et à San Francisco; Denver, Colorado; Houston, Texas; Chicago, Illinois; Boston, Massachusetts; New York City; Philadelphie, Pennsylvanie; Washington, DC; et Orlando, Floride.

Le tableau 2 présente le nombre et la concentration des Marocains par Etat et précise le classement du nombre total de Marocains et le classement du pourcentage de la population marocaine dans chaque Etat (pour les 16 Etats avec la plus grande population marocaine). Des données analogues sont présentées pour les zones

urbaines dans le tableau 3. Ces zones délimitent les Etats mais elles délimitent en même temps les concentrations des populations. Ces zones classées parmi le top 16, comprennent le nombre ou le pourcentage le plus élevé de Marocains. Les Etats et les zones urbaines et la carte 1 délimitent le lieu où la population s'est installée aux États-Unis.

Carte 1 : Distribution de la population marocaine aux États-Unis, 2007-2011



Les populations marocaines en Alaska, Hawaï et Porto Rico sont négligeables.
Cartographie : A. Binane, CERGéo – 2013

Les Marocains résident dans un petit nombre d'Etats ainsi que dans le District de Columbia qui comprend la capitale Washington. Le top 16 des Etats compte 86% des Marocains des États-Unis.

Un examen de la distribution des Marocains par zone urbaine est détaillé dans le tableau 3. Le top 16 des zones urbaines est listé en fonction du nombre de Marocains, majoré par trois autres zones qui étaient parmi les plus hauts pourcentages de Marocains du top 16. Plus de 68% des Marocains vivent dans les zones urbaines qui sont les 16 qui abritent les effectifs les plus élevés de Marocains. Donc les Marocains semblent graviter dans certaines zones urbaines. Afin d'illustrer cela nous examinerons six zones parmi les 16 ayant le nombre le plus élevé de Marocains.

La zone urbaine de New York City avec 13.582 Marocains compte plus d'un cinquième des Marocains des États-Unis. L'Etat de New York est également l'Etat ayant le nombre le plus élevé de Marocains. Les cinq quartiers de New York City,

le Bronx, le Queens, Kings, Manhattan et State Island, sont tous parmi le top 100 (de plus de 3.144) avec le plus grand nombre de Marocains aux États-Unis.

Tableau 2 : États abritant le plus de populations marocaines et % dans la population totale (top 16)

États	Classement par effectifs	Classement par %	Effectifs	% de la population de l'État
New York	1	3	10312	0,0534%
Floride	2	6	7336	0,0393%
Californie	3	17	6843	0,0185%
Massachussetts	4	1	5713	0,0877%
Virginie	5	2	4921	0,0621%
New Jersey	6	5	3745	0,0428%
Illinois	7	13	2730	0,0213%
Pennsylvanie	8	14	2686	0,0212%
Texas	9	25	2272	0,0092%
Maryland	10	8	1964	0,0342%
Caroline du Nord	11	15	1913	0,0203%
Colorado	12	10	1431	0,0288%
Michigan	13	19	1384	0,0140%
Ohio	14	22	1312	0,0114%
Connecticut	15	9	1071	0,0301%
Minnesota	16	16	1033	0,0196%
Nevada	19	12	584	0,0218%
New Hampshire	28	11	341	0,0259%
Delaware	29	7	329	0,0369%
District of Columbia	31	4	273	0,0460%

Le Queens, Brooklyn et Manhattan ont les deuxième, cinquième et neuvième plus grandes agglomérations de populations marocaines et 13 quartiers dans la zone urbaine sont parmi le top 100. Plusieurs de ces communautés sont dans le Queens, à proximité du Queens College. Les Marocains se divisent en plusieurs groupes au sein de la zone urbaine de New York City. On les trouve dans plusieurs endroits dans la ville et dans la banlieue.

La concentration des Marocains à Boston concerne la ville et ses environs : Chelsea, Medfort et Revere. Quatre quartiers - Essex, Suffolk, Middlesex et Norfolk - sont dans le top 100 des quartiers où l'on trouve la population marocaine. A Boston, les Marocains sont bien plus concentrés qu'ils ne le sont dans la plupart des zones urbaines des États-Unis.

Le même modèle de distribution se retrouve dans l'aire métropolitaine de Washington DC avec des concentrations de Marocains tant à Washington qu'en banlieue, en particulier en Virginie. En effet, les concentrations les plus grandes semblent être dans les banlieues du Maryland ou de la Virginie et ce dans certaines parties de Virginie et de DC.

Le comté de Los Angeles est le plus grand comté des États-Unis et également celui où on trouve le plus grand nombre de Marocains du pays. Les Marocains y vivent en communauté à Los Angeles et dans d'autres villes.

Tableau 3 : Zones urbaines (recensement CSAs) avec la plus grande population marocaine. Effectifs et % dans la population totale (top 16)

Zone urbaine	Classée par nombre	Classée par pourcentage	Nombre de Marocains	% de la population par zone	Total de la population par zone
New York-Newark-Bridgeport, NY-NJ-CTPA	1	6	13,582	0.0618%	21972455
Boston-Worcester-Manchester, MA-RI-NH	2	4	5,863	0.0779%	7525176
Washington-Baltimore-Northern Virginia, DC-MD-VA-WV	3	5	5,568	0.0657%	8478598
Los Angeles-Long Beach-Riverside, CA	4	14	4,220	0.0237%	17771736
Orlando-Deltona-Daytona Beach, FL	5	2	2,472	0.0885%	2794421
Chicago-Naperville-Michigan City, IL-IN-WI	6	12	2,323	0.0241%	9649887
Philadelphia-Camden-Vineland, PA-NJ-DEMD	7	10	1,952	0.0300%	6504684
San Jose-San Francisco-Oakland, CA	8	13	1,767	0.0239%	7395541
Denver-Aurora-Boulder, CO	9	9	1,077	0.0353%	3050876
Houston-Baytown-Huntsville, TX	10	22	1,072	0.0180%	5940309
Raleigh-Durham-Cary, NC	11	7	922	0.0538%	1714232
Minneapolis-St. Paul-St. Cloud, MN-WI	12	15	774	0.0215%	3593712
Atlanta-Sandy Springs-Gainesville, GA-AL	13	31	705	0.0127%	5561405
Detroit-Warren-Flint, MI	14	29	686	0.0131%	5247391
Dallas-Fort Worth, TX	15	37	654	0.0099%	6638003
Harrisburg-Carlisle-Lebanon, PA	16	1	627	0.0924%	678637
Columbus-Marion-Chillicothe, OH	20	16	422	0.0206%	2053517
Jonesboro-Paragould, AR	37	3	142	0.0880%	161420
Myrtle Beach-Conway-Georgetown, SC	41	8	119	0.0366%	325419

Même si la dispersion est réelle à Orlando et à Tampa, on relève des concentrations plus importantes de populations marocaines qu'à Chicago. On distingue des ensembles de grandes concentrations dans les villes et tout autour. Les comtés d'Orange, Osceola et de Tampa figurent tous parmi le top 100 des comtés pour les Marocains aux États-Unis. Il y a des concentrations évidentes de Marocains à l'intérieur autour d'Orlando ainsi que des concentrations de Marocains dans la zone de Tampa.

Par contre dans la zone urbaine de Chicago, la population marocaine est éparpillée dans divers endroits alors que quelques Marocains résident à Chicago même. Pour résumer, les Marocains ne suivent pas les schémas de l'ensemble de la population à Chicago, qui est plus peuplée dans le centre ville et moins dans les zones de banlieues. Les Marocains se trouvent également dans des banlieues.

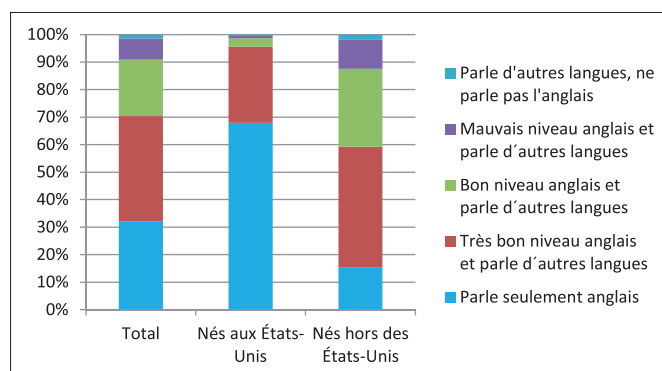
Ce panorama sur la répartition géographique des Marocains aux États-Unis permet les conclusions suivantes:

1. Les Marocains sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans les zones urbaines et les Etats les plus peuplés.
2. Bien que des différences existent entre les régions, les Marocains se concentrent souvent dans plus d'une zone et semblent se disperser dans divers endroits dans la même zone.
3. Comme davantage de Marocains immigrer aux Etats-Unis, nous pouvons nous attendre à ce que les concentrations actuelles vont continuer à augmenter de manière significative.

3. Les caractéristiques linguistiques

La plupart des Marocains qui ne sont pas nés aux Etats-Unis, ne parlent pas l'anglais comme première langue ; seuls 15,4% d'entre eux le parlent. Cependant, la majorité des Marocains nés aux États-Unis, soit environ 68,9%, parlent l'anglais comme première langue et 26,8% déclarent le parler très bien. Même parmi ceux qui ne sont pas nés aux États-Unis, plus de 59% parlent l'anglais à la maison ou l'anglais avec un niveau très bien, donc seule une petite partie de la population marocaine âgée de cinq ans et plus ne parle pas bien l'anglais (Figure 4).

Figure 4 : Maîtrise par les Marocains de la langue anglaise (5 ans et plus)

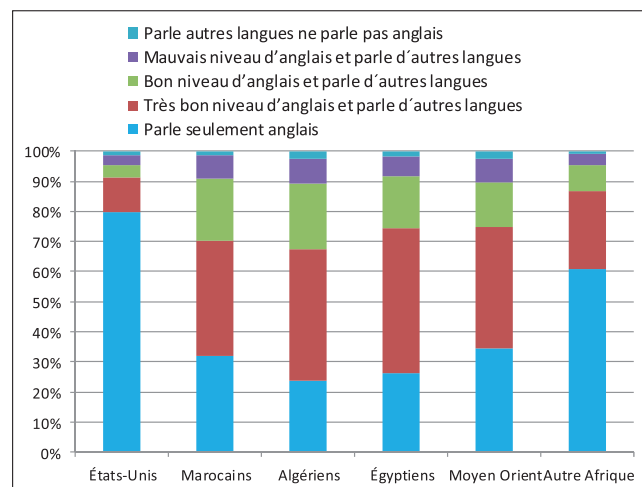


A côté de l'anglais, les langues principales parlées par les Marocains sont l'arabe et le français, alors qu'une petite partie parle l'hébreu et l'espagnol. Une minorité de Marocains parle d'autres langues. Comme les Marocains s'acculturent progressivement, ils adoptent de plus en plus l'anglais comme première langue et parlent de moins en moins le français ou l'arabe. Entre la première et la deuxième génération, la plupart des Marocains maîtrisent de plus en plus l'anglais.

Malheureusement, les enquêtes du recensement ne collectent pas de données sur les langues secondaires de ceux qui parlent anglais comme première langue, il n'y a donc aucun moyen de savoir si l'arabe ou le français sont parlés parmi la seconde génération.

Comparé aux Algériens et aux Égyptiens, les Marocains sont plus susceptibles de parler anglais dans leurs foyers et leur niveau d'anglais est généralement élevé et il semble en être de même pour les autres groupes, exception faite pour la population totale des États-Unis et les autres communautés des autres pays d'Afrique. Ces deux derniers groupes dont les membres apprennent l'anglais comme première langue déclarent plus de compétence en anglais.

Figure 5 : Maîtrise de la langue anglaise selon quelques communautés sélectionnées (5 ans et plus), 2007-2011



4. Les caractéristiques démographiques

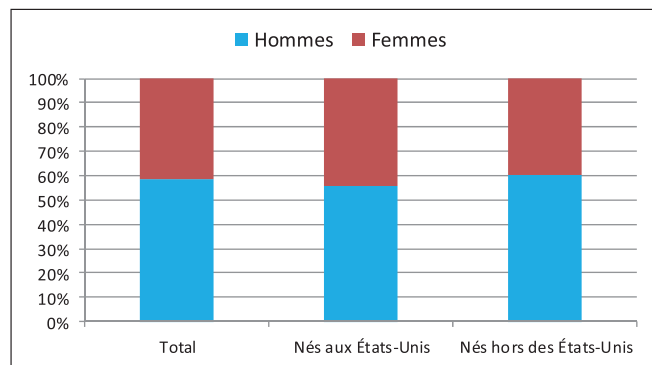
La démographie des populations marocaines diffère selon qu'ils sont nés aux États-Unis ou un. Nous examinerons ici les caractéristiques démographiques de base des Marocains, à savoir le genre, la race, l'âge des cohortes, le statut matrimonial, la situation de la famille et la structure du ménage. Ces paramètres seront comparés en fonction du lieu de naissance, avec une comparaison globale des Marocains et d'autres groupes ethniques sélectionnés.

Comme on peut le constater sur la figure 6, il y a des différences dans la structure par sexe entre ceux qui sont nés aux États-Unis et ceux qui sont nés ailleurs. Les

hommes sont plus nombreux parmi le groupe de ceux qui sont nés en dehors des États-Unis. Ce modèle est commun à un grand nombre de groupes d'immigrés, où les premiers arrivés sont susceptibles d'être des hommes qui plus tard sont rejoints par leurs partenaires ou se marient après leurs arrivées, soit avec une partenaire sur place, soit avec une partenaire du pays d'origine. Ce fait affecte plusieurs autres variables démographiques comme on peut le constater.

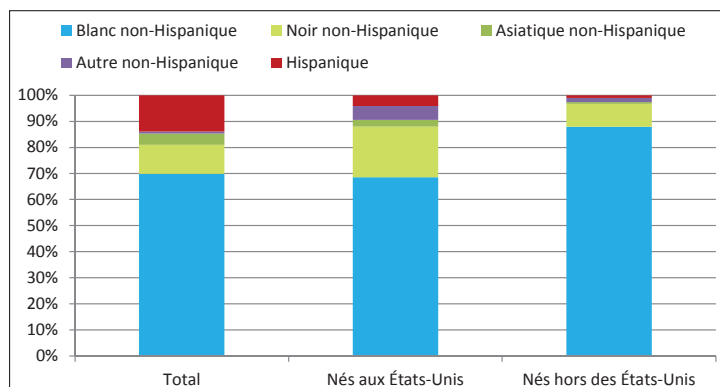
Comparés aux autres groupes, les Marocains ont le plus haut pourcentage d'hommes. Le modèle de croissance des Marocains étant très rapide et l'essentiel de l'augmentation étant du à l'immigration, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait davantage d'hommes.

Figure 6 : Genre des Marocains par lieu de naissance, 2007-2011



La race et le « statut Hispanique » dans les enquêtes de recensement des États - Unis sont dérivés de la réponse à deux questions: la première cherche à savoir si le répondant est d'origine ou de descendance espagnole ou hispanique et la deuxième se renseigne sur sa race. Pour les besoins de ce rapport, tous les Hispaniques de toutes les races sont considérés comme des « Hispaniques ».

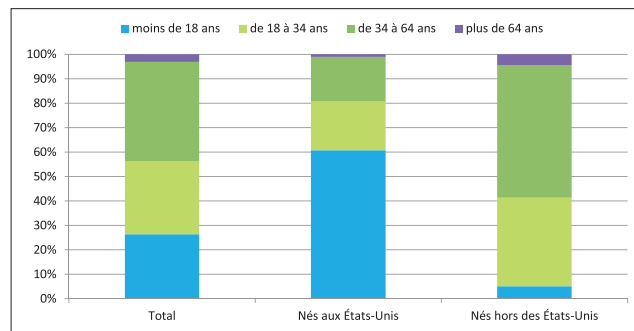
Figure 7 : Race et statut Hispanique des Marocains par lieu de naissance, 2007-2011



La plupart des Marocains se qualifient en tant que « Blancs non Hispaniques », et une petite proportion, plus élevée pour ceux qui sont nés aux États-Unis, dit qu'ils sont « Noirs non Hispaniques ». Une toute petite partie seulement dit qu'elle est d'une autre race ou d'un autre groupe Hispanique (Figure 7).

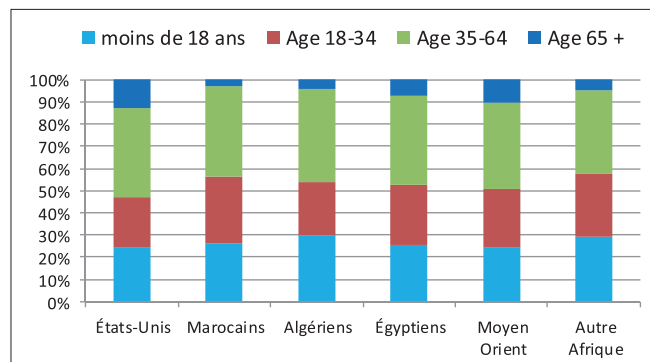
L'âge des Marocains aux États-Unis est fortement lié au fait qu'ils soient nés ou pas aux États-Unis. Il n'est pas surprenant qu'environ trois cinquième de ceux qui sont nés aux États-Unis aient moins de 18 ans et seulement 5% de ceux qui ne sont pas nés aux États-Unis aient moins de 18 ans (Figure 8). Les enfants bien souvent n'immigrent pas, en particulier si un des membres de la famille déménage aux États-Unis.

Figure 8 : Structure par âge des cohortes marocaines par lieu de naissance, 2007-2011



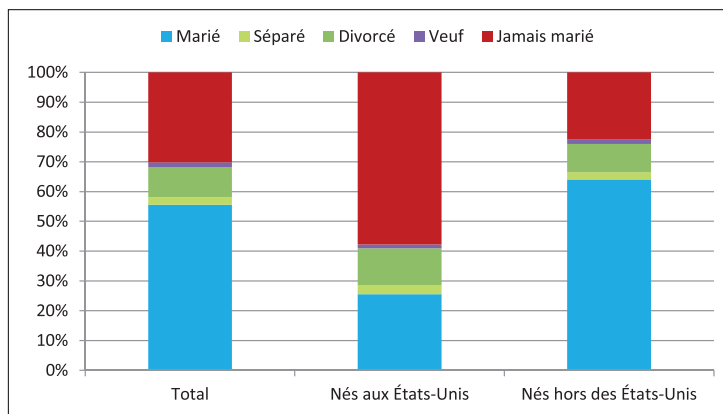
De même qu'environ un tiers de ceux qui ne sont pas nés aux États-Unis ont entre 18 et 24 ans, alors que seulement un cinquième de ceux qui y sont nés ont cet âge-là. Comparée à celles des autres groupes, la structure par âge est marquée par la faiblesse de la tranche d'âge des enfants dans la plupart des groupes, mais en général les Marocains sont plus jeunes que tous les autres groupes, excepté le groupe des autres pays d'Afrique (Figure 9).

Figure 9 : Structure par âge des cohortes marocaines et de quelques groupes sélectionnés, 2007-2011



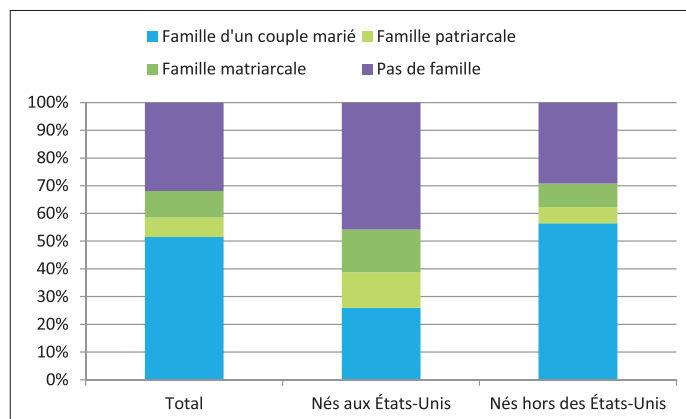
Les Marocains de 15 ans et plus nés aux États-Unis, sont moins susceptibles d'être mariés que les Marocains qui ne sont pas nés aux États-Unis (Figure 10). Ceci est dû, en partie, au jeune âge des Marocains nés aux États-Unis, mais cela peut aussi être dû à la tendance des groupes d'adoption aux États-Unis et du fait de se marier plus tard.

Figure 10 : Situation familiale des Marocains (15 ans et plus) par lieu de naissance, 2007-2011



Comparés aux autres groupes ethniques, les Marocains sont moins susceptibles de se marier que les Égyptiens et les Algériens. Ils sont davantage susceptibles d'être mariés, comparés à la population globale des États-Unis et aux groupes ethniques des autres pays d'Afrique. Ils ont la même proportion de personnes mariées en comparaison aux groupes ethniques du Moyen Orient.

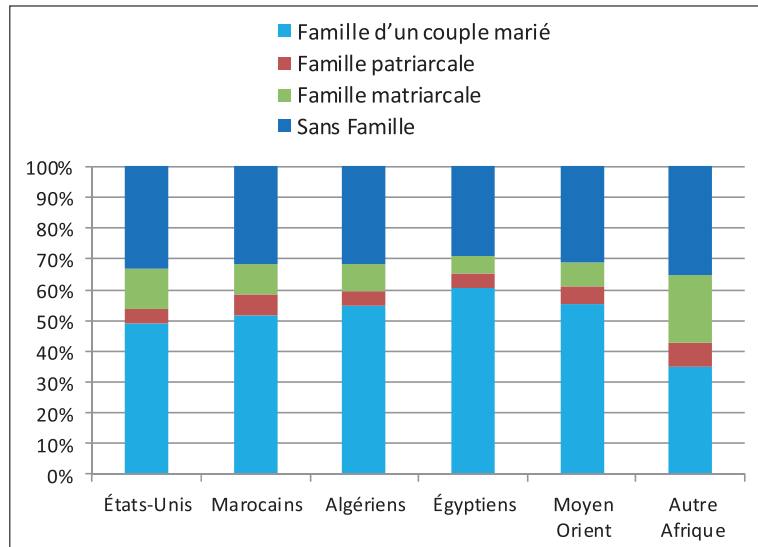
Figure 11 : Structure des ménages des Marocains par lieu de naissance, 2007-2011



Les différences d'âge et de situation familiale se reflètent dans les structures des ménages des Marocains comme le montre la figure 11. Ceux qui ne sont

pas nés aux États-Unis sont beaucoup plus susceptibles de vivre en couple avec une famille que ceux qui sont nés aux États-Unis. Ceci reflète à la fois l'âge des Marocains aux États-Unis et la situation familiale des jeunes marocains.

Figure 12 : Structure des ménages des groupes ethniques sélectionnés, 2007-2011



Les Marocains sont également plus susceptibles de vivre en famille et en couple non mariés que d'autres groupes, sauf la population américaine et les ethnies des autres pays d'Afrique (Figure 12). Ceci est dû en grande partie à l'expansion rapide de la population marocaine aux États-Unis et au fait que la population, née aux États-Unis, soit plus jeune que celle des autres groupes. Néanmoins, une telle structure de famille est souvent associée à de faibles niveaux d'éducation et de revenus, ce qui sera étudié dans la partie suivante.

La revue des faits démographiques de base des Marocains des États-Unis inspire les conclusions suivantes qui sont directement liées à la croissance rapide de cette communauté :

1. Les Marocains nés hors des États-Unis sont plus souvent des hommes en comparaison avec la plupart des autres groupes ethniques.
2. Bien que la plupart des Marocains se qualifient de blancs non Hispaniques, une grande proportion des Marocains nés aux États-Unis se qualifie de noirs non Hispaniques. En comparaison avec tous les groupes ethniques étudiés, à l'exception des autres pays d'Afrique et de la population américaine, une grande proportion des Marocains se qualifie de noirs non-Hispaniques.
3. Les Marocains nés aux États-Unis sont bien plus jeunes que ceux nés hors des États-Unis. En comparaison avec les autres groupes ethniques, les Marocains sont plus jeunes que tous les autres groupes, sauf pour les autres pays d'Afrique.

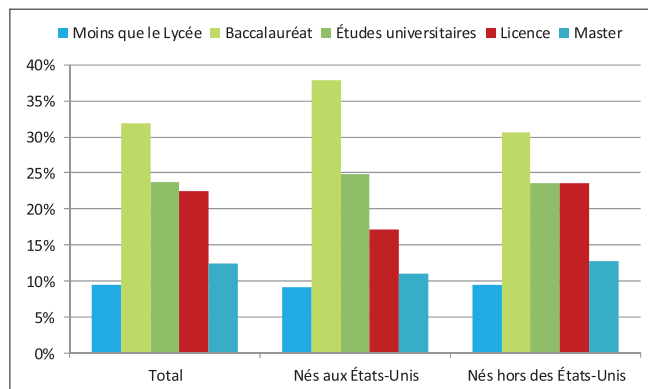
4. Les Marocains nés aux États-Unis sont bien moins susceptibles d'être mariés que ceux nés hors des États-Unis. Comparés aux autres groupes ethniques, il y a moins de mariés parmi les Marocains que parmi les Algériens et les Égyptiens.
5. Les Marocains nés aux États-Unis sont moins susceptibles de vivre en couple que ceux nés hors des États-Unis et ils sont davantage susceptibles de vivre en célibataires. Seule la population américaine et les groupes ethniques des autres pays d'Afrique ont une faible proportion de leur population qui vit en couples mariés.

Cette description de la démographie de base des Marocains soulève des différences entre les Marocains nés aux États-Unis et ceux qui ne sont pas nés aux États-Unis. De plus, on constate des différences importantes entre les Marocains et d'autres groupes ethniques.

5. Le niveau d'éducation, l'emploi et l'économie des ménages

Pour évaluer le niveau d'instruction, de l'emploi, le statut économique et la situation des familles marocaines, un ensemble d'analyses ont été exécutées pour rendre possible la comparaison entre Marocains nés aux États-Unis et ceux qui n'y sont pas nés, et la comparaison entre les Marocains d'une part et les cinq autres groupes ethniques d'autre part. Dans l'ensemble, il semble que les Marocains arrivent loin derrière beaucoup d'autres groupes dans certains domaines, mais ceci dit, le fait est que leur croissance est très rapide aux États-Unis et qu'ils participent à une nouvelle vague d'immigration.

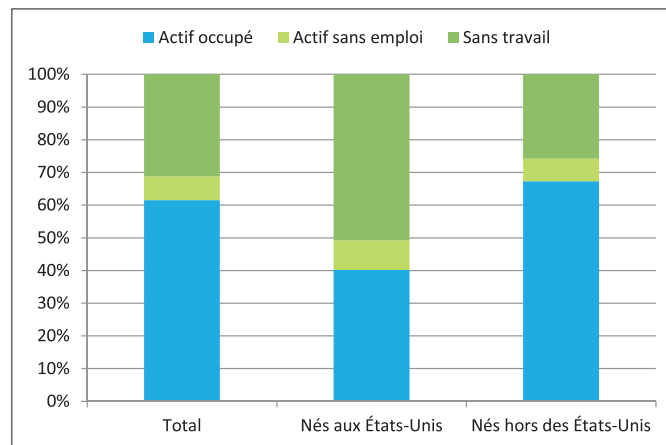
Figure 13 : Niveau d'instruction (cumulatif) des Marocains (25 ans et plus) selon le lieu de naissance, 2007-2011



Une forte proportion de Marocains nés hors des États-Unis a, au moins, achevé l'université, obtenu une licence ou a suivi des études de cycle supérieur, en comparaison avec ceux qui sont nés aux États-Unis (Figure 13). Mais on constate aussi que le niveau d'éducation des Marocains est, dans l'ensemble, bien moins élevé que celui des Algériens, des Égyptiens et d'autres groupes du Moyen Orient. Ce n'est qu'avec la population américaine et avec les groupes des autres pays

d'Afrique que les Marocains arrivent à avoir des niveaux supérieurs d'éducation. En général, ceux qui émigrent de leur pays vers un autre pays ont un niveau plus élevé d'éducation que la moyenne des citoyens du pays qui les envoie.

Figure 14 : Situation dans l'emploi des Marocains (16 ans et plus) selon le lieu de naissance 2007-2011



Ces différences dans le niveau de l'instruction peuvent se traduire par des différences dans le taux et le type d'emploi. En effet, les résultats que présente la figure 14 montrent que les Marocains qui ne sont pas nés aux États-Unis sont bien plus susceptibles de faire partie de la population active et sont moins susceptibles d'être au chômage que ceux qui sont nés aux États-Unis. Dans certains cas, ce n'est pas surprenant, puisque ceux qui sont nés aux États-Unis sont plus jeunes et les données prennent en compte tous ceux qui ont 16 ans et plus.

Figure 15 : Statut dans l'emploi des groupes ethniques sélectionnés (16 ans et plus), 2007-2011

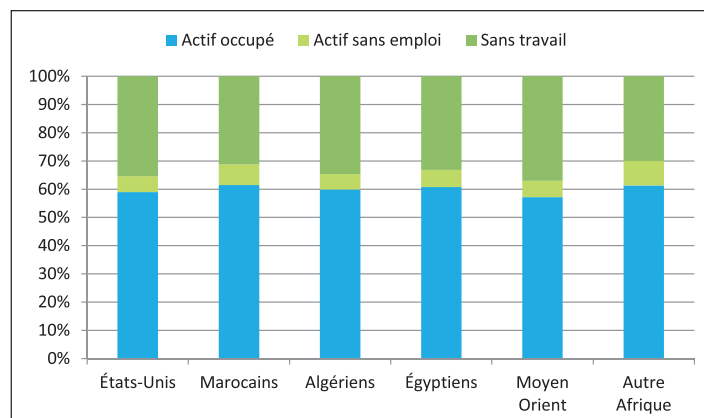
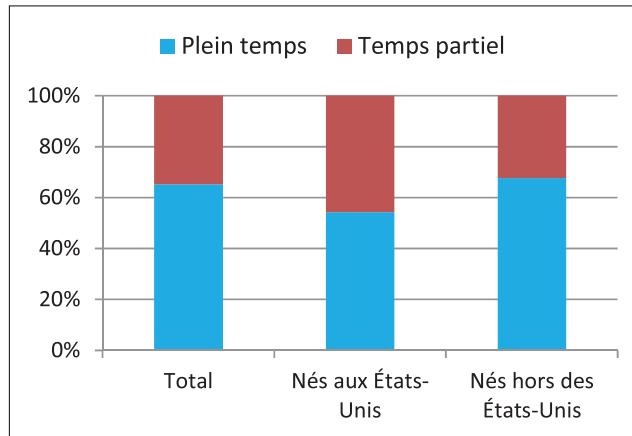
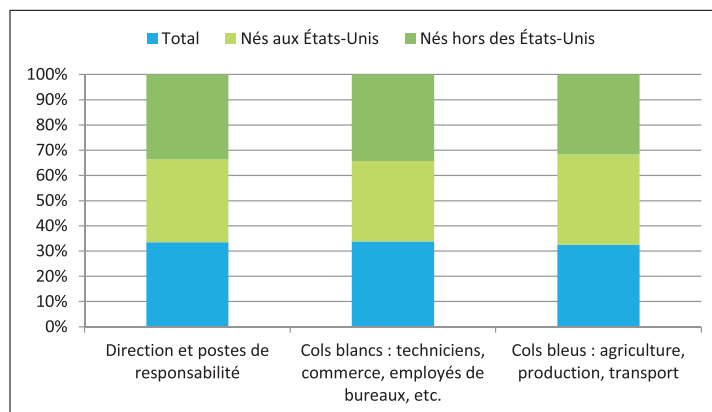


Figure 16 : Part de l'emploi à plein temps et à temps partiel des Marocains (16 ans et actifs occupés) selon le lieu de naissance, 2007-2011



Cependant, lorsqu'on examine le taux de la population des différents groupes ethniques, les résultats montrent que les Marocains sont susceptibles d'être actifs au même niveau que les autres groupes et que la population américaine. Comme le montre la figure 15, le taux de la population active et le taux de chômage semblent être identiques selon les divers groupes. De même que pour le modèle de l'emploi en général, les Marocains nés hors des États-Unis sont davantage susceptibles d'avoir des postes à plein temps que ceux qui y sont nés (Figure 16).

Figure 17 : Situation dans l'emploi des Marocains (16 ans et plus et actifs occupés) selon le lieu de naissance, 2007-2011



Pour résumer, disons qu'être né aux États-Unis ne semble pas avoir un effet positif sur la participation à la population active. Pour ce qui est de l'emploi en général, on note de petites différences entre les groupes en ce qui concerne les emplois à plein temps et à temps partiel mais ces différences sont assez faibles. Finalement, en termes d'emploi, les grandes différences existent entre ceux qui

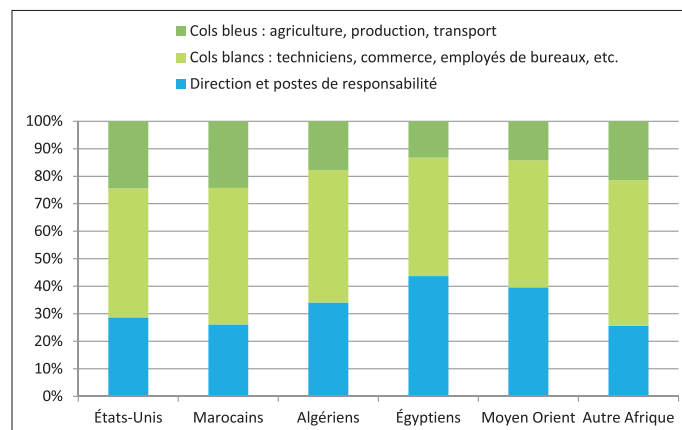
sont nés aux États-Unis et ceux qui sont nés à l'étranger, et non entre groupes ethniques/descendants.

Les différences entre les Marocains nés aux États-Unis et ceux qui n'y sont pas nés ne semblent pas affecter le niveau général de leur activité (Figure 17). Les deux groupes semblent en mesure d'atteindre les mêmes niveaux d'activité.

Cependant, on note des différences importantes dans l'accomplissement de l'activité parmi les groupes ethniques. Certes, les Marocains ont un pourcentage bien inférieur dans les postes de direction et de responsabilité que les autres groupes, sauf pour les autres pays d'Afrique. Ces différences sont assez importantes, 26,1% pour les Marocains et 43,6% pour les Égyptiens (Figure 18). Ceci est sûrement dû aux différences dans le niveau d'instruction, mentionnées plus haut, particulièrement l'obtention des diplômes universitaires. En somme, occuper des postes de haut niveau nécessite davantage d'instruction, au moins le niveau universitaire. Dans ce cas de figure, les Marocains semblent être à la traîne.

En termes de salaire, les employés marocains à temps plein nés aux États-Unis ont un avantage par rapport à ceux qui ne sont pas nés aux États-Unis. La différence des salaires moyens est assez quantifiable, plus de 5.000 USD ou un septième (Figure 19). Un grand écart apparaît lorsque l'on compare les Marocains aux autres groupes. Ici les Marocains dépassent à peine les ethnies des autres pays d'Afrique mais restent loin derrière tous les autres groupes et en particulier derrière les Égyptiens (35.758 USD contre 50.500 USD) (Figure 20).

Figure 18 : Population active des groupes ethniques sélectionnés (16 ans et plus et actifs occupés), 2007-2011



Le taux de participation de la population active et l'écart des salaires entraînent directement de grandes différences dans les revenus des ménages, entre les Marocains nés aux États-Unis et ceux qui n'y sont pas nés. Le revenu du ménage comprend bien sûr les salaires des membres actifs occupés de ce ménage ainsi que tout autre revenu que le foyer peut recevoir, versement d'une assistance publique, pension alimentaire, revenu d'investissement, etc. Bien que les travailleurs

marocains à plein temps soient nés aux États-Unis, il n'en reste pas moins vrai que le revenu moyen des foyers de ceux qui sont nés aux États-Unis est moins important que ceux des Marocains qui ne sont pas nés aux États-Unis (Figure 21).

Figure 19 : Salaire moyen des employés marocains à plein temps (16 ans et plus) selon le lieu de naissance, 2007-2011 (USD 2011)

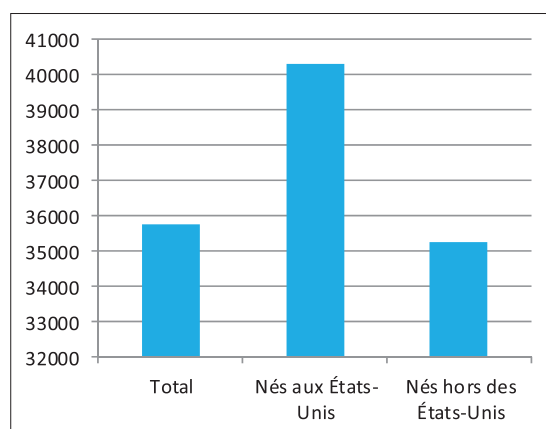
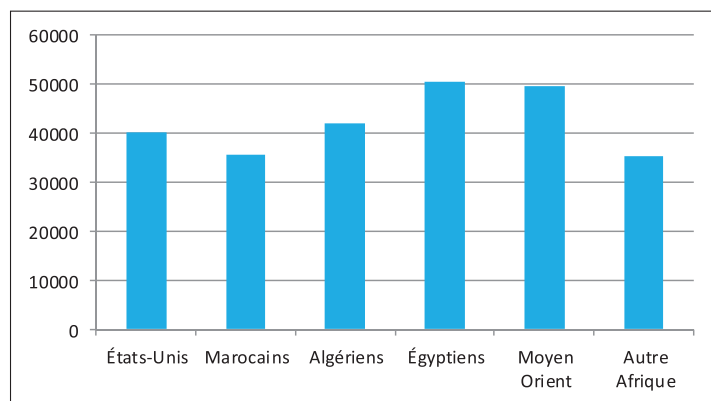


Figure 20 : Les salaires moyens des employés à plein temps (16 ans et plus) selon les groupes ethniques sélectionnés, 2007-2011 (USD 2011)

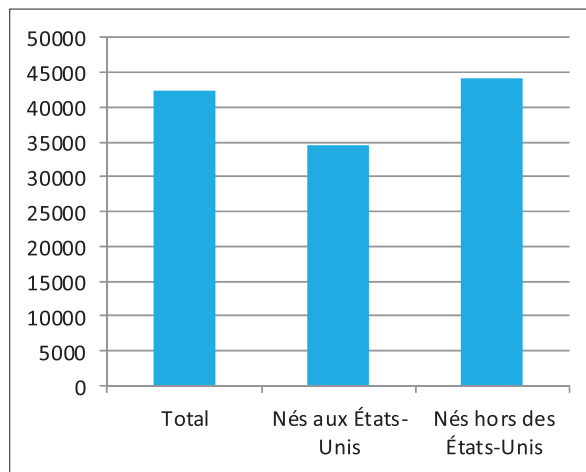


Mis à part pour les ethnies des autres pays d'Afrique, les Marocains ont le plus bas revenu moyen par ménage parmi tous les groupes. En effet, la comparaison des revenus moyens des Marocains (42.320 USD) et celui des Égyptiens (60.445 USD) illustre bien cet écart.

Il n'est pas surprenant que la proportion des Marocains pauvres soit dans la logique de ces revenus moyens. La définition officielle de la pauvreté des personnes et des ménages aux États-Unis se base sur la taille du ménage et de son revenu. Pour beaucoup, le seuil retenu pour un classement de la pauvreté aux États-Unis est assez bas, et n'inclut pas certains niveaux de pauvreté, mais celui-ci offre un outil

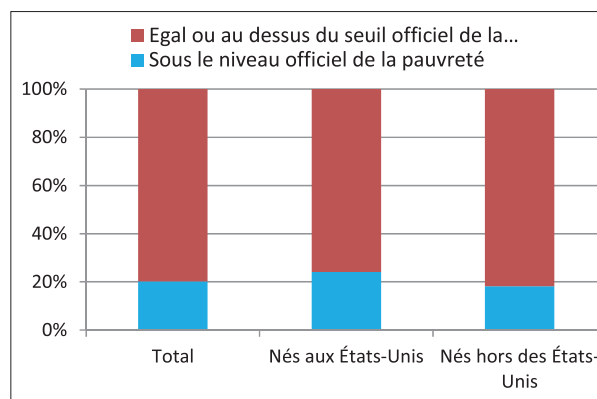
de mesure aux chercheurs qui est assez efficace. Comme le montre la figure 22, le taux de pauvreté parmi les Marocains nés aux États-Unis est plus élevé que celui des Marocains nés hors des États-Unis. Ce résultat est assez décourageant puisque beaucoup de Marocains nés aux États-Unis sont encore des enfants.

Figure 21 : Revenu moyen des foyers des Marocains par lieu de naissance 2007-2011 (en USD 2011)



En comparant la communauté marocaine avec les autres groupes retenus, on constate que le groupe des autres pays d'Afrique se détache avec le taux de pauvreté le plus élevé. On constate également que le niveau du taux de pauvreté de tous les groupes est plus élevé que celui des Américains en général. Enfin, celui des Marocains nés aux États-Unis est bien plus élevé que celui des Marocains nés en dehors. Cela signifie que l'intégration aux États-Unis n'est pas la même pour tous les individus des groupes étudiés.

Figure 22 : Niveau de pauvreté des Marocains selon le lieu de naissance, 2007-2011



Il n'est pas surprenant que les Marocains vivent dans une maison ou un appartement qu'ils possèdent ou qu'ils louent en fonction de leur situation économique. La propriété aux États-Unis est souvent considérée comme faisant partie du «rêve américain» et est souvent un objectif financier important. Lors de la récente crise, causée en grande partie par la bulle immobilière, il était évident que beaucoup de groupes d'immigrés avaient investis beaucoup trop dans l'immobilier. Un grand nombre d'entre eux ont perdu leurs maisons. Il n'est pas surprenant qu'on relève au sein des ménages où le soutien du foyer est né aux États-Unis, une forte proportion de ménages qui possèdent leurs propres logements (Figure 23).

Figure 23 : Les Marocains propriétaires d'un logement selon le lieu de naissance, 2007-2011

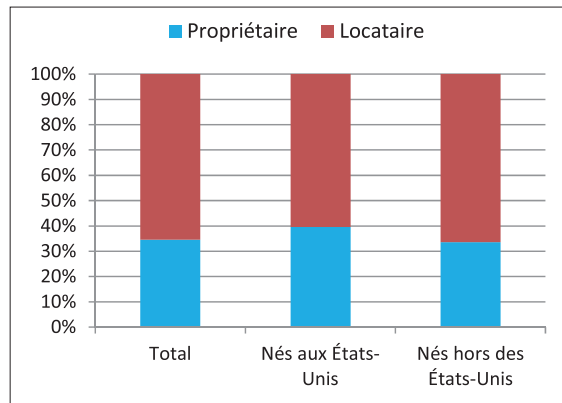
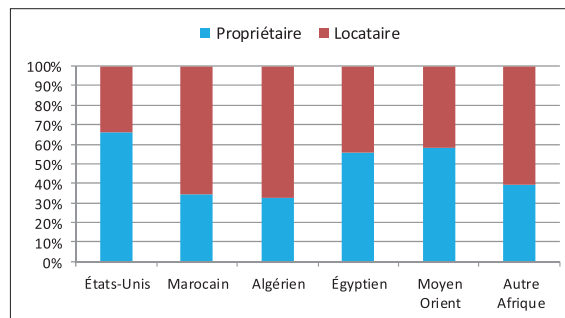


Figure 24 : Propriétés du logement des groupes ethniques, 2007-2011



Lorsque nous examinons les propriétaires des logements par groupes ethniques, nous constatons avec évidence que les Marocains bien qu'ils dépassent légèrement les Algériens, restent avec ces derniers, bien derrière les Égyptiens, les groupes du Moyen Orient, et les ménages américains. Ils arrivent également derrière le groupe des autres pays Africains (Figure 24). Étant donné l'augmentation récente des Marocains (et des Algériens) combinée à une augmentation des prix des logements, en particulier dans les zones urbaines où les Marocains ont l'habitude

de s'installer, il n'y a rien d'étonnant qu'ils soient largement derrière les autres groupes. Et le fait que leur situation financière soit inférieure n'aide pas non plus à améliorer la situation.

La situation financière et le statut d'occupation du logement des Marocains sont directement liés à leur niveau d'instruction, ce qui affecte également leur réussite professionnelle. Les conclusions à ce propos sont les suivantes:

1. Les Marocains qui ne sont pas nés aux États-Unis ont des niveaux d'instruction plus élevés que ceux nés aux États-Unis. Les Marocains restent à la traîne par rapport aux autres groupes pour ce qui est de la réussite dans les études.
2. Ceux qui ne sont pas nés aux États-Unis sont beaucoup plus susceptibles de travailler à plein temps que les Marocains qui n'y sont pas nés. Cependant, on note quelques différences parmi les groupes en termes d'emploi de plein temps ou à temps partiel.
3. Il n'y a que de petites différences entre la réussite professionnelle des Marocains nés aux États-Unis et ceux qui n'y sont pas nés; Ceux qui y sont nés réussissent mieux. Cependant, si l'on compare avec la plupart des autres groupes, les Marocains restent à la traîne pour ce qui est de la réussite professionnelle.
4. Les revenus moyens des travailleurs à temps partiel parmi les Marocains nés aux États-Unis sont considérablement plus élevés que le revenu moyen des travailleurs qui n'y sont pas nés. Cependant, les revenus moyens de tous les Marocains sont considérablement inférieurs par rapport à ceux des autres groupes sauf pour le groupe des autres pays d'Afrique.
5. Le revenu moyen par ménage des Marocains nés aux États-Unis est inférieur à celui de ceux qui n'y sont pas nés. Cependant, le revenu moyen par ménage de tous les Marocains est considérablement inférieur à celui des autres groupes sauf pour celui des autres pays d'Afrique.
6. Le taux de pauvreté parmi les Marocains nés aux États-Unis est plus élevé que celui des Marocains qui n'y sont pas nés. Le taux de pauvreté de tous les Marocains est plus élevé que celui de n'importe quel groupe, excepté celui des autres pays d'Afrique.
7. Il y a davantage de ménages marocains avec un chef de ménage né aux États-Unis qui possèdent leur propre logement, que parmi les ménages dont le chef n'est pas né aux États-Unis. Cependant, le nombre de propriétaires de logements parmi tous les ménages marocains est inférieur à celui de tous les autres groupes sauf pour les Algériens.

Pour résumer, la situation financière, professionnelle et éducative des Marocains est bien inférieure à la situation des autres groupes, excepté celui des autres pays d'Afrique. Il y a cependant des différences notables entre les Marocains nés aux États-Unis et ceux nés à l'étranger.

Conclusion

Bien qu'elle soit de taille modeste, la population marocaine des États-Unis a augmenté considérablement ces trois dernières décennies et si cette croissance

continue, nous pouvons nous attendre à ce que la population croît rapidement. Cette population est implantée dans les grandes villes urbaines. Dans la plupart des zones, on trouve des poches de populations marocaines dans les plus grandes villes ainsi que dans leurs banlieues. Mais il n'y a pas de régions où s'esquisse un véritable noyau central de populations marocaines.

Beaucoup de Marocains qui ne sont pas nés aux États-Unis ne parlent pas l'anglais à la maison et leur langage principal est l'arabe et le français. Par contre les Marocains de la deuxième génération, sont devenus pour la plupart bilingue en anglais.

La démographie de ces populations révèle une population jeune, blanche non hispanique pour la plupart. Ceux qui sont nés aux États-Unis sont moins susceptibles de vivre en couple selon un mariage conventionnel. L'âge des Marocains nés aux États-Unis se traduit par des caractéristiques démographiques particulières : ils sont plus jeunes que ceux qui sont nés à l'étranger et que la population américaine en général.

Le degré de réussite dans les études des Marocains est inférieur à celui des autres groupes. Ce qui entraîne un niveau d'activité inférieur et des revenus faibles, un taux de pauvreté élevé et moins de propriétaires de logement.

Reste à voir si les différents indicateurs qui caractérisent la population marocaine comme le revenu, la situation professionnelle, le niveau des études vont s'améliorer avec l'augmentation de cette population.

Parti IV
Les Marocains d'Afrique
et des Pays arabes

Chapitre 16

La communauté marocaine en Afrique subsaharienne

Yahia Abou El Farah

Introduction

Cette étude tente d'actualiser et de synthétiser les différentes études et recherches que nous avons conduites dans les pays de l'Afrique subsaharienne particulièrement le Sénégal et la Côte d'Ivoire depuis la moitié des années 1990. En effet, dans ce qui suit, nous nous appuyons en premier lieu sur le travail publié dans la seconde édition des « Marocains de l'Extérieur » en 2007. Ce travail a été complété par des investigations de terrain effectuées entre février et mars 2013 dans deux foyers principaux de l'émigration des Marocains en Afrique Subsaharienne : le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Nous tentons par la suite de dégager les principaux changements qu'a connus la communauté marocaine dans ces deux pays. En substance, si la crise ivoirienne de 2010-2011 a été un fait marquant au cours de cette période, elle ne cache pas l'intérêt de plus en plus prononcé par une certaine catégorie de Marocains qui désirent s'installer dans ce pays. Les investissements marocains de ces dernières années en Afrique de l'Ouest expliquent la présence de plus en plus de hauts cadres et de dirigeants très bien formés qui s'installent au Sénégal ou en Côte d'Ivoire. Nous pouvons aussi signaler des réussites dans le monde des affaires de certains entrepreneurs que ce soit dans le secteur pharmaceutique ou celui des BTP qui demandent un savoir-faire bien particulier, ce qui annonce l'émergence d'une nouvelle catégorie d'hommes d'affaires. Un autre point non négligeable réside dans le fait que les Marocains dans les pays de l'Afrique subsaharienne jouissent d'une très bonne image et d'une excellente réputation. Cette réputation a été construite tout au long de la présence marocaine dans ces pays. Néanmoins, on peut remarquer la présence de plus en plus affirmée de réseaux de prostitution impliquant des Marocaines en Afrique de l'Ouest (Ghana, Sénégal, Mali, Togo, Bénin, Gabon, Nigeria, Côte d'Ivoire, etc.) avec les problèmes et les risques que cela engendre sur la santé et la sécurité de ces jeunes femmes en particulier, et sur l'image des Marocains en général.

Le premier des deux pays traité ici, le Sénégal, a connu une immigration marocaine relativement ancienne puisqu'elle remonte au milieu du XIX^{ème} siècle, tandis que pour le second pays, cette immigration est récente du fait que la Côte d'Ivoire était inconnue des Marocains avant les années 1950. Il existe donc un siècle d'écart entre la découverte de ces deux espaces africains par les Marocains. Ceci a certainement un impact sur la composition de cette communauté, d'une part, et sur tous ses aspects sociaux et économiques, d'autre part. En outre, le choix de ces deux pays s'explique aussi par le fait qu'ils abritent encore les concentrations de Marocains les plus importantes en Afrique subsaharienne. Ils constituent également deux maillons complémentaires du processus migratoire des Marocains en Afrique de l'Ouest.

L'exemple africain mérite une grande attention pour diverses raisons. L'Afrique a connu l'établissement des premiers migrants marocains, plusieurs décennies avant le déclenchement des flux de Marocains vers la France. La découverte de l'espace africain par l'émigration marocaine remonte au milieu du XIX^{ème} siècle, soit plus d'un siècle et demi d'histoire relative à la présence marocaine en Afrique. Cette émigration précoce des Marocains vers cette destination traduit l'orientation des relations du Maroc sur le plan politique et économique à cette époque. Celles-ci étaient tournées beaucoup plus vers le Sud à un moment où le Sahara ne constituait pas un obstacle pour les flux de diverses natures, notamment le commerce transsaharien très dynamique à l'époque et qui véhiculait en plus des marchandises, les hommes et les idées.

Mais malgré son ancienneté, l'émigration marocaine en Afrique est peu connue. Les chercheurs et les décideurs ont toujours focalisé leur attention sur les communautés marocaines résidant en Europe en raison de l'importance de leurs effectifs et de leurs transferts annuels de devises. La prise en compte du volet africain dans cette publication permettra de faire ressortir la dynamique, la particularité et la spécificité de cette communauté et de son vécu dans l'espace ouest-africain. Cela complète ainsi la cartographie de la communauté marocaine à l'extérieur.

1. La migration marocaine vers les pays subsahariens : le cas du Sénégal et de la Côte d'Ivoire

1.1 Histoire de l'émigration marocaine vers les pays d'Afrique

Bien qu'ancienne, l'émigration des Marocains vers l'Afrique Subsaharienne n'a pris des dimensions considérables que vers les années soixante. Elle est moins importante et moins visible comparée à l'ensemble de la migration internationale, vu le nombre de personnes qu'elle a véhiculées. Toutefois, son analyse révèle un intérêt particulier du fait que les pays de cette zone de l'Afrique ont constitué les premières destinations de l'émigration marocaine. En effet, l'émigration des Marocains vers l'Afrique de l'Ouest s'est intensifiée vers le dernier quart du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}, spécifiquement en direction du Sénégal. Ce mouvement est à mettre en relation, d'une part, avec le facteur religieux relatif à la diffusion de l'Islam (surtout de la confrérie Tijania) et, d'autre part, avec le développement du commerce caravanier.

L'émigration a toujours constitué l'un des principaux phénomènes démographiques et sociaux ayant marqué les rapports du Maroc avec l'Afrique subsaharienne, particulièrement le Soudan (l'actuel Mali) et le Sénégal, rapports qui remontent à plus de 1000 ans. En ce qui concerne le Sénégal, toutes les informations écrites et orales confirment que la migration marocaine remonte au milieu du XIX^{ème} siècle, ce qui a donné lieu à une communauté marocaine composée essentiellement de commerçants préférant s'établir à Saint Louis, porte du Sénégal, et ville la plus dynamique à l'époque sur les plans économique et politique. Avant cette date l'émigration vers le Sénégal était le fait de quelques individus isolés faisant le déplacement dans le cadre de l'introduction et de l'expansion de l'Islam dans cette partie de l'Afrique.

Carte 1 : La répartition des Marocains en Afrique subsaharienne



Sources : Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Affaires Consulaires et Sociales ; 21/3/2012 - Cartographie : A. Binane - CERGéo - 2013

Bien qu'ayant été orientée au départ vers ces deux destinations, portée par des motifs historiques, économiques et religieux, l'émigration marocaine en Afrique va diversifier par la suite ses destinations ajoutant au Sénégal et au Mali, le Soudan. Dans ce dernier pays, chaque grande ville comme Khartoum a un quartier abritant les descendants de Marocains qui s'y sont fixés sur leurs routes pour le pèlerinage à la Mecque. Mais ce n'est qu'à partir du milieu du XX^{ème} siècle que les Marocains ont commencé réellement à diversifier leurs destinations en

rapport avec les mutations politiques et économiques que les pays africains ont connues au lendemain de leur indépendance, notamment les pays d'Afrique Occidentale. L'espace migratoire des Marocains en Afrique va alors connaître des transformations profondes à partir des années 1960 du siècle dernier, avec l'émergence de la Côte d'Ivoire comme destination privilégiée, non seulement pour les Marocains venus directement du Maroc, mais aussi pour ceux qui étaient déjà installés dans d'autres régions d'Afrique. Par la suite d'autres pays africains comme le Gabon, la Guinée et l'Afrique du Sud, vont attirer les Marocains (Carte 1).

Concernant l'origine sociale des émigrés, et contrairement à l'émigration vers l'Europe qui a drainé des personnes appartenant surtout aux couches sociales les plus démunies, celle qui s'est dirigée vers les pays africains a touché de grandes familles ayant des traditions commerciales ancestrales, qui se sont aventurés dans l'espoir de conquérir des espaces économiques africains.

La présence marocaine au Sénégal n'a pris de l'ampleur que vers les années 1980 du XIX^{ème} siècle, suite à la réussite des premiers commerçants marocains, ce qui a constitué un facteur d'appel pour d'autres émigrés qui vont se diriger vers ce pays à la recherche de la promotion sociale et de nouvelles opportunités. Depuis, le nombre des Marocains n'a cessé d'augmenter. Les premiers Marocains établis dans ce pays étaient des célibataires ou des hommes mariés préférant laisser leurs familles au Maroc. Mais la longue durée de leur séjour dans ce pays a conduit un grand nombre d'entre eux à se marier à des Sénégalaises. Ce facteur a constitué un élément déterminant de leur intégration dans la société sénégalaise, d'autant plus que l'Islam et le rôle de la Zaouïa Tijania, très répandue dans les milieux religieux, favorisaient cette tendance. On dénombre une vingtaine de premières familles Fassis qui se sont installées à Saint Louis, telles les familles Benjelloun, Boughaleb, Berrada, Sqali, Chraïbi, Guennoun, Bennani, Hammoudi, Diouri, Belhaj, Benmasoud, Mekouar, Chaoui, Benzekri, Lahlou, Laraqi, Bensouda, Benzakour, Benchkroun, etc. La configuration de cette communauté a été caractérisée à l'époque par une certaine fermeture, et une grande solidarité entre ses membres. La vie de ces Marocains était rythmée par les traditions marocaines et les cérémonies et fêtes étaient exclusivement réservées, au départ, aux seuls membres de la communauté marocaine. L'ouverture aux « autochtones » à Saint Louis s'est fait petit-à-petit et par la suite, une partie des ces fassis se sont mariés avec des femmes sénégalaises issues des grandes familles de notables de Saint Louis. La première migration des Marocains au Sénégal était composée ainsi de commerçants issus de la grande « aristocratie marocaine ».

Plusieurs facteurs expliquent l'intégration des fassis dans ce pays, en particulier le poids économique de la ville de Fès durant toute la période précédant le protectorat français au Maroc et la volonté des commerçants fassis de chercher de nouveaux marchés, notamment pour écouler les produits de l'artisanat marocain. À cela s'ajoute le facteur religieux lié à la présence à Fès du fondateur de la Zaouïa Tijania largement répandue au Sénégal. L'année 1912 a été marquée au Maroc par le transfert de la capitale politique de Fès vers Rabat, ce qui a contribué à la stagnation économique de Fès et a contraint les Fassis à quitter leur ville et à se diriger vers le Sénégal. Ainsi, la combinaison de ces paramètres, à savoir la recherche de nouveaux marchés, le facteur religieux et la place privilégiée du

Sénégal dans la stratégie de l'occupation française à l'échelle de toute l'Afrique occidentale ont permis aux Marocains de constituer une communauté importante établie dans les principales artères de la ville de Saint Louis. Le fait que cette ville a été la première étape dans les relations du Maroc avec l'Afrique subsaharienne explique l'émigration des Marocains originaires des villes du sud du Maroc vers le Sénégal à un moment où le Sahara représentait un passage vital dans un espace commercial intégrant le Maroc et l'Afrique Subsaharienne.

La prospérité du Sénégal à cette époque a renforcé son attractivité non seulement pour les Marocains originaires du sud du Maroc (Marrakech, Guelmim et Tafilalt), mais aussi pour ceux résidant au Mali, et plus particulièrement à Tombouctou qui abritait une communauté marocaine. Le développement des moyens de transport terrestre, maritime et ferroviaire entre le Mali et le Sénégal a encouragé certains Marocains à transférer leurs activités commerciales de ce pays vers le Sénégal.

Les flux de Marocains vers le Sénégal se poursuivaient et comprenaient davantage la participation des Fassis devenant ainsi la première composante de la communauté marocaine au Sénégal. Mais à partir de la moitié du XX^{ème} siècle, l'Afrique Occidentale a connu des transformations politiques et économiques profondes, notamment après la Seconde Guerre mondiale, concourant au recul de la place du Sénégal qui constituait alors une plate-forme économique de toute la sous région et à l'émergence de la Côte d'Ivoire en tant que puissance économique nouvelle, et ce à partir des années 1950. En effet, ce pays a fait l'objet d'une croissance soutenue de son économie basée essentiellement sur l'exportation des produits agricoles (café, cacao, etc.) qui ont vu leurs cours augmenter sur le marché international. Ceci a eu des répercussions très favorables sur le développement des autres secteurs économiques et sur les investissements en matière d'infrastructures de différentes natures. La Côte d'Ivoire devient alors une destination privilégiée des flux migratoires de toute l'Afrique de l'Ouest, plus particulièrement des pays limitrophes, mais aussi de l'Europe, du Liban, et d'autres pays comme le Maroc. Ces flux migratoires participent actuellement pour plus d'un tiers dans la formation de la population ivoirienne.

Pour le cas du Sénégal, on peut affirmer que la majeure partie des Marocains est arrivée dans ce pays avant les années 1970. Cette période a été particulièrement propice à l'activité commerciale. Les départs vers ce pays ont été encouragés par la réussite financière d'un grand nombre de Marocains. Depuis, le courant migratoire a perdu sensiblement de son importance et le rythme des arrivées de Marocains au Sénégal a été ralenti durant les trois dernières décennies.

La situation en Côte d'Ivoire est complètement différente du fait que la grande majorité des Marocains est arrivée dans ce pays lors des années 1980 et au début des années 1990. Néanmoins, les premiers Marocains à émigrer en Côte d'Ivoire avaient déjà eu une expérience migratoire au Sénégal. Mais, la crise économique connue par le Sénégal dans les années 1960 a obligé certains Marocains à prospecter le marché ivoirien qui connaissait le début d'une période de prospérité économique et une ouverture sur les communautés étrangères. Toutefois, les flux migratoires des années 1980 et 1990 étaient constitués essentiellement de jeunes contraints de quitter le pays en raison du chômage et de la crise économique au Maroc. En outre, malgré la crise économique en Côte d'Ivoire et les problèmes d'insécurité et d'instabilité politique qui ont obligé une partie non négligeable

de Marocains à chercher un abri ailleurs, le pays reste attractif. Il suffit d'un simple retour au calme pour assister à une affluence de ceux-ci, motivés par les potentialités économiques dont recèle cette partie de l'Afrique.

La venue de vagues de femmes marocaines, de cadres et de grands investisseurs marocains au cours des dernières années constitue une autre illustration de la place de la Côte d'Ivoire dans le projet migratoire des Marocains en Afrique. Il est certain que le retour à la stabilité définitive relancera l'économie ivoirienne et drainera, par conséquent, aussi bien les nouveaux migrants marocains que ceux l'ayant déjà délaissée.

1.2 Les poids des autres nationalités au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Les Libanais constituent l'une des communautés les plus visibles en Afrique de l'Ouest (Keese 2005), la communauté libanaise ou « syro-libanaise »¹ étant l'une des plus anciennes en Afrique occidentale française. Les premiers libanais à s'installer en Afrique de l'Ouest sont arrivés vers 1860. L'émigration de cette communauté a continué par la suite et une augmentation sensible a été enregistrée après la Seconde Guerre Mondiale. A Dakar par exemple le nombre des Libano-Syriens était estimé à quelques milliers (Winder 2005). Ainsi, au cours de « *la période de l'entre-deux-guerres, les familles de la Syrie et du Liban, alors protectorats français, purent s'installer facilement dans l'Afrique noire française. L'indépendance des deux pays changea les conditions. Au début, l'administration française en AOF fut encore avisée à donner des privilèges aux habitants libanais et syriens, vus à Paris comme facteurs d'un enjeu diplomatique pour préserver l'influence française à Beyrouth et à Damas. A ces buts se mêlèrent bientôt des préoccupations visant la «loyauté douteuse» des syriens et libanais en AOF* » (Keese 2005). Mais cette communauté n'a commencé à devenir significative qu'à partir des années 1970 du siècle dernier au niveau des territoires côtiers de l'Afrique de l'Ouest.

Majoritairement commerçants, ils ont su conquérir plusieurs marchés africains (Harding et Kipre 1992) grâce à des politiques commerciales efficaces en offrant une marchandise bon marché et/ou avec des marges bénéficiaires très faibles. Cette attitude n'a pas été sans créer des conflits avec les autres concurrents et groupes rivaux au niveau de toute l'Afrique de l'Ouest (Keese 2005). En effet, sous le régime colonial les commerçants libanais avaient entretenus des relations complexes dans leurs nouveaux pays d'installation puisqu'ils étaient à la fois attaqués par les concurrents français et tolérés par l'administration coloniale, suite à leur afflux massif en Afrique de l'Ouest.

Les commerçants libanais étaient « indispensables » pour les grandes entreprises commerciales françaises qui avaient besoin de relais au niveau de toute l'Afrique de l'Ouest. De même, le fait d'être extérieur à la relation colonisateur-colonisé au

¹ Généralement au cours de leur première migration les Libanais ont été appelés Syriens, Libano-Syriens ou Libanais. Ceci renvoie à la période historique où le Liban faisait partie de la Grande Syrie. Dans ce sens, le terme Syrien englobait les ressortissants de la Syrie et du Liban actuel. C'est en 1920 que le mandat français sépare le Liban de la Syrie, ce qui a justifié l'utilisation par la suite des Libano-Syriens. C'est après l'indépendance du Liban en 1943 que le terme Libanais s'est imposé.

Sénégal ou en Côte d'Ivoire a constitué un facteur facilitateur de leur implantation au niveau économique mais aussi politique (Cruise O'Brien 1975).

En Côte d'Ivoire, les premiers libanais seraient arrivés à partir de 1908 (Tirefort 1993) en trois phases (Kojok 1993). La première est celle de l'arrivée et l'installation des migrants libanais, et ce avant 1945. La deuxième phase qui va de 1945 à 1960 est celle de l'autonomie professionnelle par rapport aux grandes entreprises de commerce européennes. La troisième phase est celle de l'implantation sociale et économique des Libanais en Côte d'Ivoire qui s'est traduite par la création de plus en plus d'unités industrielles. Cet effort d'enracinement économique de la communauté libanaise en Côte d'Ivoire a continué dans tous les pays de la région. Actuellement, les « Libanais »² de la Côte d'Ivoire et du Sénégal contrôlent plusieurs secteurs. Les estimations donnent plus de 100.000 « Libanais » (ou Ivoirien d'origine libanaise) en Côte d'Ivoire et près de 30.000 individus au Sénégal avec un poids commercial, industriel et politique important. La Côte d'Ivoire est le quatrième pays d'accueil de la communauté libanaise après le Brésil, le Canada et la Colombie³.

Tableau 1 : Répartition des migrants par sexe et par pays d'origine en Côte d'Ivoire selon le recensement de 1998

Pays d'origine	Masculin	Féminin	Total	%
Burkina Faso	682 094	491 793	1 173 887	54,3
Mali	232 835	159 837	392 672	18,1
Guinée	68 033	51 761	119 794	5,5
Ghana	50 151	56 819	106 970	4,9
Niger	56 935	17 455	74 390	3,4
Liberia	31 454	37 595	69 049	6,2
Bénin	32 514	23 109	55 623	2,6
Togo	28 776	21 218	49 994	2,3
Nigeria	18 022	15 985	34 007	1,6
Sénégal	23 527	7 959	31 486	1,5
Mauritanie	11 991	1 609	13 600	0,6
Autres Afrique	9 386	7 595	16 981	0,8
Non-Afrique	13 621	11 263	24 884	1,2
Non déclaré	163	144	307	0,0
Total	1 259 502	904 142	2 163 644	100,0

Source : OIM 2009

Au Sénégal, l'intégration de cette communauté s'est concrétisée par la nomination d'Ali Haïdar comme Ministre de l'écologie dans l'actuel gouvernement du Président Macky Sall. Etant complètement intégrée en possédant notamment la

² Il est à noter que le terme « Libanais » désigne actuellement des individus qui sont souvent naturalisés dans le pays d'accueil ou qui sont nés dans ces pays et qui possèdent également la nationalité libanaise et dans d'autres cas une autre nationalité (française, etc.).

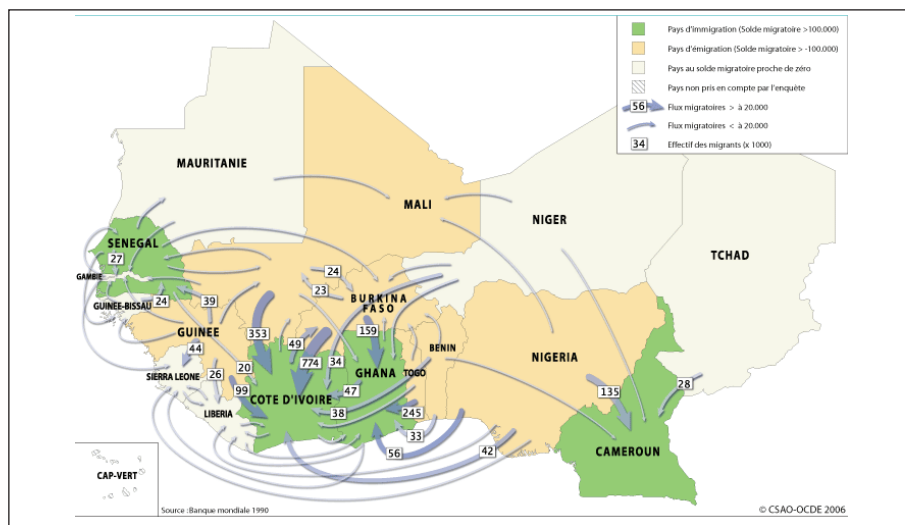
³ Le Patriote du 16 mars 2013 : réponse du Président d'Alassane Ouattara lors d'une Conférence de presse lors de la visite du Président libanais Michel Sleiman en Côte d'Ivoire.

double nationalité dans sa grande majorité, cette communauté n'apparaît pas dans les statistiques officielles des migrants au Sénégal et/ou en Côte d'Ivoire comme les autres communautés de migrants.

Ceci dit, il faut souligner le fait que l'immigration dans les pays africains est majoritairement africaine. Selon le dernier recensement de 1998 en Côte d'Ivoire, par exemple, plus d'un migrant sur deux est Burkinabé suivis par les Maliens qui constituent 18% du total des migrants. En effet, la migration africaine constitue 98% des migrants en Côte d'Ivoire.

Trois groupes de migrants se distinguent en formant 80% du total des immigrés en Côte d'Ivoire : les Burkinabais, les Maliens et les Guinéens. Notons que la Côte d'Ivoire a connu plusieurs vagues migratoires du Nord ou de l'Est constituées de plusieurs groupes ethniques et ce avant la constitution de la nation ivoirienne (Ekanza 2007). Cependant, le rôle de la colonisation a été déterminant dans la configuration de la population de ce pays. Ainsi, le colonisateur français s'est appuyé dans son implantation en Côte d'Ivoire sur les tirailleurs sénégalais dès la fin du XIX^{ème} siècle qui se sont reconvertis par la suite dans différentes activités civiles une fois leur service militaire terminé.

Carte 2 : Place de la Côte d'Ivoire et du Sénégal dans les migrations Ouest Africaines entre 1976 et 1980



Source : Laurent Bossard (2007)⁴

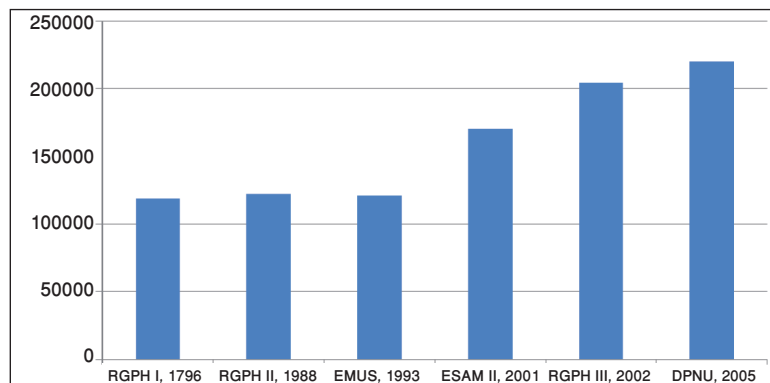
Le poids important des Burkinabais (Bouquet 2003) s'explique par le besoin crucial en main d'œuvre en Côte d'Ivoire durant les années 1930, suite au développement de plusieurs exploitations agricoles particulièrement dans la production du cacao et du café (Carte 2). Le besoin en main d'œuvre haute voltaïque a été également

⁴ Voir la présentation de Laurent Bossard 25 janvier 2007 : <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/mobilitesouest-africainesetpolitiquesmigratoiresdespaysdelocde.htm#3>

un facteur d'appel pour pallier l'insuffisance dans les divers chantiers de la basse Volta⁵. En effet, au cours de la période coloniale quatre types de politiques « ont eu un impact déterminant sur les migrations burkinabées : (1) les politiques de recrutement de main-d'œuvre, et en particulier le travail forcé sous toutes ses formes; (2) les politiques fiscales, et notamment l'impôt per capita éventuellement exigé en monnaie française; (3) les politiques de « mise en valeur » (mise sur pied de plantations, développement du secteur minier, création de villages de colonisation, etc.), créant d'importantes disparités régionales; et (4) les politiques agricoles » (Gregory 1989). Par ailleurs, la migration des Burkinabais et des autres nationalités a continué malgré les différents problèmes qu'a connus le Côte d'Ivoire à la fin des années 1990 (tentation ethno-nationaliste, transition démocratique, etc.)⁶.

Comme la Côte d'Ivoire, où on trouve une forte communauté migrante d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal est aussi un pays d'accueil du fait de sa position politique géographique et agricole. Ainsi, des travailleurs saisonniers, venus des pays voisins principalement, se sont installés dans le bassin arachidier. La culture de l'arachide, comme la culture du cacao en Côte d'Ivoire, a été un facteur d'appel pour une main d'œuvre venue du Cap-Vert, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Burkina Faso, du Mali et de la Mauritanie.

Figure 1 : Etrangers et immigrants internationaux au Sénégal (1975-2005)



Source OIM, 2009.

Néanmoins, entre 1975 et 1980 et suite à la crise qu'a connu le Sénégal, c'est un flux de sortie des Sénégalais vers des pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, et les autres pays de la sous-région qui s'est produit. Concernant l'immigration,

⁵ Les estimations s'élèvent à 265.000 travailleurs recrutés par le Syndicat Interprofessionnel pour l'acheminement de la Main d'œuvre venant du Burkina Faso entre 1947 et 1959. Après les indépendances l'appel aux immigrés Burkinabais a continué et l'Office de Main-d'œuvre de Côte d'Ivoire enregistrait l'augmentation de 840.000 individus entre 1975 et 1988 dont plus de 500.000 étaient nés en territoire ivoirien : EKANZA S.-P., *op. cit.*, p.42-43.

⁶ Rapport du Conseil économique et social (octobre 1998), « Immigration en Côte d'Ivoire: le seuil du tolérable est largement dépassé », publié dans le quotidien : *Le Jour*, Abidjan, n° 1251, jeudi 8 avril 1999.

une nouvelle forme de migration de transit s'est installée au Sénégal du fait de la fermeture des frontières européennes et on peut, selon l'OIM, constater le transit de plusieurs nationalités par le Sénégal.

La tendance entre 1976 et 2005 montre que le Sénégal a accueilli de plus en plus de migrants internationaux (Figure 1). Notons que le poids des Guinéens au Sénégal est relativement semblable à celui des immigrés burkinabés en Côte d'Ivoire. Les Guinéens constituent 39% du total des migrants au Sénégal, suivis par les Mauritaniens 15 %, des migrants originaires de la Guinée-Bissau 11 %, du Mali 8 %, de la France 8 %, du Cap-Vert 4 %, de la Gambie 3 %, du Maroc 2 %, et du Burkina Faso 1% (Organisation internationale de la Migration 2009a).

2. Caractéristiques sociodémographiques de la communauté marocaine au Sénégal et en Côte d'Ivoire

2.1 Les difficultés méthodologiques

L'étude des caractéristiques sociodémographiques de la communauté marocaine en Afrique Subsaharienne est un exercice complexe et laborieux. Il est complexe en raison du caractère dynamique et mouvant de cette migration et laborieux parce que les outils statistiques sont anciens, difficiles à collecter et à exploiter. Bien que les Marocains soient concentrés en Afrique subsaharienne dans deux principaux foyers (Sénégal et Côte d'Ivoire), on les trouve dispersés dans plusieurs autres pays d'Afrique, notamment ceux situés dans la partie occidentale du continent et plus particulièrement dans les pays francophones. Le facteur linguistique et la vitalité des relations politiques et économiques du Maroc avec ces pays sont la raison du choix des destinations africaines des Marocains.

Depuis quelques années, de nouvelles destinations africaines apparaissent et les Marocains commencent à s'orienter vers des pays lointains ou appartenant à des espaces linguistiques anglophones (l'Afrique du Sud) et lusophones (Guinée Bissau, Mozambique, Angola). C'est l'option de quelques commerçants qui n'ont pas hésité à s'aventurer à la recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités pour leur promotion sociale. Une nouvelle génération de commerçants et d'entrepreneurs qui a vite compris que la grande partie de l'Afrique constitue encore des espaces économiquement vierges et présente des atouts susceptibles d'accueillir davantage de migrants marocains. La promotion rapide de certains d'entre eux a incité d'autres à s'orienter vers ces destinations qui leur étaient jadis méconnues⁷.

Pour l'analyse de la présence marocaine au Sénégal et en Côte d'Ivoire, il est difficile de se lancer dans des opérations statistiques⁸ visant à déterminer le poids

⁷ À cet égard, il est important de signaler le rôle déterminant de la RAM, dans la mesure où cette compagnie aérienne commence à diversifier ses destinations, ce qui a contribué à l'élargissement de l'espace migratoire des Marocains en Afrique subsaharienne. Elle a contribué également à la promotion de la destination marocaine et à l'émergence de Casablanca comme un « hub aérien » à l'échelle africaine.

⁸ Pour le cas de la Côte d'Ivoire, la crise politique a rendu l'existence de statistiques fiables, accessibles, non confidentielles et compilables sur la migration encore plus difficile. Les seules données nationales disponibles sont celles du Recensement général de la population et de l'habitat (RCPH) de 1998. Pour Le Sénégal, le dernier recensement de la population date de 2002.

réel de ce phénomène et ses variations dans le temps et dans l'espace. En plus, l'ancienneté de cette migration, le métissage et l'intégration de générations entières de Marocains dans les sociétés africaines, ainsi que l'absence de documents fiables capables de fournir des informations précises sur l'immigration marocaine en Afrique subsaharienne, expliquent la difficulté d'évaluer ses flux et de suivre leur évolution.

En effet, hormis quelques dénombrements à caractère scientifique limité, les recensements de la population au Sénégal et en Côte d'Ivoire n'ont commencé à se dérouler que plus d'une décennie après l'indépendance de ces deux pays. Le premier recensement s'est déroulé au Sénégal en 1976 et en Côte d'Ivoire en 1975, alors que le second s'est déroulé dans les deux pays en 1988, tandis que le troisième recensement s'est déroulé au Sénégal en 2002 et en Côte d'Ivoire en 1998. De même, l'exploitation des résultats des recensements n'est pas aisée pour l'étude des petites communautés, étant donné que les ressortissants étrangers ont été classés dans des groupes correspondant à des régions géographiques. C'est ainsi que les Marocains ont été groupés tantôt avec les Nord-Africains, tantôt avec les Libano-Syriens. Les statistiques mobilisées s'appuient sur des sources multiples malgré leur ancienneté dans certains cas ; notamment le recensement de la population en 1998 pour la Côte d'Ivoire et celui de 2002 pour le Sénégal. Pour pallier ces lacunes, nous avons eu recours à d'autres sources d'informations, notamment les fichiers des services consulaires des ambassades du Maroc à Dakar et à Abidjan, ainsi que les résultats d'investigations conduites sur le terrain lors de plusieurs missions effectuées dans les deux pays.

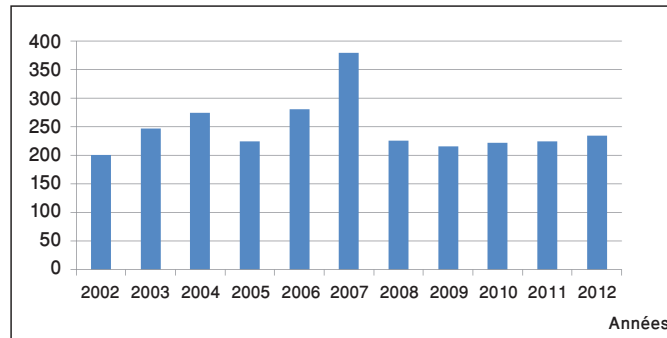
L'exploitation de ces différentes sources d'informations nous a permis de dégager les caractéristiques majeures de la communauté marocaine résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 2006, le nombre de Marocains a été estimé à 1.200 personnes au Sénégal et à 1.500 personnes en Côte d'Ivoire. Il s'agissait de Marocains résidant de façon légale et exerçant des activités reconnues par les autorités des deux pays. En 2013 ces chiffres ont évolué : au Sénégal ils sont estimés à 2000 personnes et en Côte d'Ivoire à près de 2700⁹.

Ces chiffres correspondant à 2006 et 2013 ne prennent pas en considération les métis au Sénégal dont le nombre peut être estimé entre 2000 et 3000 personnes actuellement. Ces derniers sont totalement assimilés dans la société sénégalaise. Ils ne prennent pas en considération également la communauté étudiante marocaine poursuivant sa formation dans les universités sénégalaises et estimée à près de 800 étudiants¹⁰ et la présence en Côte d'Ivoire d'un groupe de femmes marocaines exerçant des activités relevant du milieu des attractions nocturnes estimées entre 400 et 600 femmes.

⁹ Il est à signaler que seulement 1.250 personnes ont été rapatriées au Maroc pendant la crise en Côte d'Ivoire de 2010-2011 alors que les services consulaires estiment le nombre à près de 3.000 individus en mars 2013.

¹⁰ Les chiffres des étudiants ne prennent pas en compte les Marocains qui ont la double nationalité marocaine et sénégalaise.

Figure 2 : Evolution des immatriculations des Marocains à l'Ambassade du Maroc à Dakar



Source : Services consulaires de l'Ambassade du Maroc à Dakar

De 2002 à 2012, 248 personnes en moyenne se sont immatriculées chaque année au service consulaire de l'Ambassade du Maroc à Dakar (Figure 2). Ce chiffre comprend aussi les immatriculations des étudiants marocains (dont les boursiers, 100 étudiants par an) et d'autres Marocains résidants dans d'autres pays subsahariens couverts par l'Ambassade du Maroc à Dakar. Néanmoins, il faut noter qu'un certain nombre de Marocains ne s'immatriculent pas automatiquement aux services consulaires et donc ces chiffres ne reflètent pas forcément le poids réel des Marocains dans ce pays. D'autres chiffres collectés nous amènent à souligner la sous estimation du poids des Marocains du Sénégal. En effet, si nous tenons compte des 459 Marocains inscrits sur les listes électorales du dernier référendum sur la nouvelle constitution de juillet 2011, nous avons une autre idée complètement différente du poids des Marocains au Sénégal¹¹.

Il faut signaler qu'au cours de ces cinq dernières années un certain nombre de Marocains binationaux (disposant d'une nationalité européenne) viennent s'immatriculer auprès des services consulaires de l'Ambassade du Maroc à Dakar. Nous pouvons citer le cas de professeurs ou de hauts cadres qui vivaient auparavant en Europe et qui ont émigré vers des pays africains à cause de la crise économique actuelle en Europe. Ces nouveaux migrants profitent ainsi de la bonne réputation et de l'estime que portent les Sénégalais aux Marocains d'autant plus que l'immatriculation faciliterait leur établissement au Sénégal grâce à la carte consulaire marocaine. Cette tendance serait amenée à continuer si la crise perdure en Europe.

En Côte d'Ivoire, selon les dernières statistiques de l'Office National d'Identification (ONI), le nombre d'étrangers ayant obtenu un titre provisoire de séjour a atteint 6.170 entre 2012 (3.607) et mars 2013 (2.563). Au cours de cette même période 98 titres de séjours¹² ont été délivrés à des Marocains, soit 1,59% des titres délivrés au cours de cette période. Ces chiffres représentent juste

¹¹ Lors de ce référendum le nombre de voix exprimées était de 457 dont 437 voix pour et 20 voix contre.

¹² Chiffres communiqués par le Directeur Général de l'Office National d'Identification (ONI), le 21 mars 2013.

le poids de l'émigration marocaine vers la Côte d'Ivoire par rapport aux autres nationalités au cours des deux dernières années 2012 et 2013.

2.2 Structure démographique de la communauté marocaine

Pour déterminer la structure démographique de la communauté nous nous sommes basés sur les données des derniers recensements au Sénégal (2002) et en Côte d'Ivoire (1998). Ces données ont été complétées par des données consulaires récentes quant elles existaient.

Bien évidemment, la communauté marocaine résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire présente des caractéristiques démographiques spécifiques. L'analyse des aspects démographiques permet de souligner les principales mutations que cette communauté a connues au moins durant la dernière décennie. La mobilité de ses membres et l'intégration de certaines couches dans la société d'accueil (cas du Sénégal) ont contribué au renouvellement de ses composantes.

Tableau 2 : Structure démographique des Marocains au Sénégal (en %)

Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0-19 ans	29,5	28,4	29
20-60 ans	65,6	66,3	66
Plus de 60 ans	5	5,3	5
Total	100	100	100

Source : Recensement de la population de 2002, Direction de la Statistique, Dakar.

La structure démographique des Marocains résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire reflète son extrême jeunesse. Ceci transparait clairement dans l'analyse des données des tableaux 2 et 3 qui dégagent les grands traits de cette structure. Le tableau 2 montre l'importance des classes d'âge 20 - 60 ans. Le poids de cette tranche d'âge est frappant dans la mesure où elle regroupe les deux tiers de l'ensemble des Marocains, soit 66%. A la base de la pyramide, la classe d'âge des moins de 19 ans représente 29% des Marocains et reflète une tendance générale à la baisse du nombre d'enfants par famille. Au sommet de la pyramide, l'effectif des plus de 60 ans correspond à un pourcentage relativement faible (5,07%), qui s'aligne sur celui de la même catégorie chez les étrangers et les Sénégalais.

Pour ce qui est de la structure par âge des Marocains de Côte d'Ivoire le tableau 3 fait apparaître la forte représentation des adultes (20-60 ans) qui constituent 69% de cette population. Ce sont les classes d'âge les plus actives sur le plan démographique et migratoire. Par ailleurs, la classe d'âge des moins de 15 ans regroupe 29,4% de Marocains. Enfin, les personnes âgées de plus de 60 ans sont peu nombreuses et ne représentent que 1,6%, soit la plus faible proportion parmi les autres communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire. Le déséquilibre entre les différentes classes d'âge est dû aux mutations entraînées, d'une part, par le retour au Maroc qui a touché parfois des familles entières et, d'autre part, par l'arrivée de jeunes en quête de travail.

Tableau 3 : Structure démographique des Marocains en Côte d'Ivoire en 1998 (en %)

Classes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0-19 ans	27	33	29,4
20-60 ans	71	66	69
Plus de 60 ans	2	1	1,6
Total	100	100	100

Source : Recensement de la population de 1998, Direction de la Statistique à Abidjan.

Le déséquilibre de la structure démographique des Marocains se manifeste également dans les parts respectives des deux sexes qui font ressortir des situations différentes selon les deux pays. A la fin des années 1990, la structure démographique des Marocains du Sénégal et de Côte d'Ivoire était marquée par la prédominance de l'élément masculin. Depuis, il semblerait que cette structure connaisse des changements notables. Si en Côte d'Ivoire les hommes contribuent à raison de 56,9% dans la formation de la communauté marocaine, au Sénégal la situation s'est complètement inversée en faveur de l'élément féminin qui représente désormais 51,37% de Marocains (selon le recensement de 2002), alors qu'en 1988 ce sont les hommes qui prédominaient. Ce constat est également observable, actuellement, chez la communauté estudiantine de Dakar où l'élément féminin dépasse les étudiants de sexe masculin. En Côte d'Ivoire le maintien de cette prédominance masculine (selon le recensement de 1998) ne reflète pas la réalité, étant donné que la grande majorité des femmes marocaines travaillant dans les activités nocturnes ne sont pas recensées. Au cas où celles-ci seraient comptabilisées, le décompte final indiquerait une présence féminine majoritaire. Par ailleurs, la communauté marocaine est composée essentiellement de personnes mariées (67,9% au Sénégal et 55,03% en Côte d'Ivoire). Le phénomène du regroupement familial explique ces proportions dans la mesure où les jeunes hommes qui ont émigré dans les années 1990 se sont mariés avec des femmes qu'ils ont fait venir du Maroc.

Tableau 4 : Classe d'âge des Marocains en Côte d'Ivoire en 2010

Classe d'âge	[0-19]	[20-60]	[60-et plus]
Effectif	75	1740	43
Pourcentage	4	94	2

Source : Ambassade du Maroc à Abidjan (2010).

Selon les chiffres de l'Ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire (2010) on peut remarquer que la communauté marocaine est principalement constituée de la classe d'âge des 20 à 60 ans qui représente 94% (Tableau 4), suivi de la classe d'âge des moins de 19 ans, puis des personnes de plus de 60 ans¹³. En général les plus de 60 ans retournent au pays pour y vivre leur retraite. Mais la plupart ne disposant pas de la sécurité sociale et avec la vieillesse ils sont obligés de garder leurs affaires dans le pays de leur migration afin de s'assurer une retraite et financer les soins de santé, etc.

¹³ Ces chiffres contiennent une partie des femmes marocaines travaillant dans le milieu de la nuit et immatriculées aux services consulaires.

2.3 Origines géographiques des Marocains

Une des particularités de l'émigration marocaine vers l'Afrique subsaharienne réside dans les origines géographiques des migrants. En effet, la ville de Fès a été historiquement le point de départ incontournable des Marocains du Sénégal puis de la Côte d'Ivoire. Mais si la présence des fassis était facilement observable, elle a commencé à perdre de son importance au cours des dix dernières années au profit de Marocains originaires d'autres villes comme Casablanca, Rabat, Meknès ou Marrakech. L'analyse de ces origines géographiques permet de souligner la spécificité de la migration marocaine en Afrique subsaharienne et explique le comportement migratoire des Marocains, ainsi que leur structure socioprofessionnelle et les formes de leur intégration dans les sociétés d'accueil.

La répartition des Marocains résidant au Sénégal et en Côte d'Ivoire, selon leur origine au Maroc, reflète approximativement les mêmes caractéristiques, d'une part, du fait que les personnes engagées dans les flux migratoires vers ces deux pays sont originaires des villes et, d'autre part, parce que l'émigration vers l'Afrique subsaharienne en général était une spécialité des Marocains originaires de Fès. Cette ville est connue pour son activité commerciale très ancienne et sa prospérité économique lui permettait d'alimenter les flux migratoires vers cette partie de l'Afrique par des personnes recherchant d'autres marchés pour l'écoulement de leurs produits ainsi que pour les opportunités de réussite que l'Afrique offrait. Ceci explique pourquoi l'origine géographique des émigrés vers les pays de l'Afrique sub-saharienne se limitait, avant 1960, principalement à la ville de Fès et secondairement à Marrakech, Guelmim et Casablanca. Mais, avec le temps, l'aire de recrutement de cette émigration s'est élargie en intégrant d'autres villes.

Au Sénégal, Fès demeure encore la première ville d'origine des migrants marocains puisqu'elle fournit environ un tiers de ces Marocains, suivie de Casablanca avec un peu plus du quart. L'importance de cette dernière ville s'explique par le fait que sa population est elle-même composée d'un nombre non négligeable de familles fassies qui ont participé à ces mouvements migratoires. D'autres villes doivent être également signalées, notamment Marrakech, Guelmim et Meknès. Celles-ci fournissent une forte proportion d'émigrés récents et de femmes mariées à des Sénégalais. Les autres villes du Maroc n'ont fourni que de faibles proportions des Marocains du Sénégal. Les changements ainsi constatés dans l'origine des migrants marocains vers le Sénégal durant le XXème siècle sont confirmés par l'étude du rapport entre l'origine des émigrés et la date de l'émigration. Alors que les émigrés originaires de Casablanca et Fès contribuaient à la formation de la quasi-totalité de la communauté marocaine avant 1960, aujourd'hui l'apport des autres régions du Maroc acquiert de plus en plus d'importance.

En Côte d'Ivoire, il est à noter que les Marocains ne sont pas tous venus directement de leur ville d'origine. En effet, une partie d'entre eux a transité par d'autres villes marocaines et une autre partie, par un pays africain, le plus souvent le Sénégal. Malheureusement, nous n'avons aucune idée des étapes parcourues ni de leurs durées. Faute de données précises sur la dernière provenance des émigrés, nous avons adopté le lieu de naissance du chef de ménage comme critère de base pour étudier les origines géographiques des Marocains. L'analyse de ces données révèle que la grande partie des Marocains résidant en Côte d'Ivoire est originaire de Fès. Selon les données de 2006, cette ville participe à ce mouvement migratoire

à hauteur d'environ 35,4%. Casablanca vient en seconde place et le nombre de Marocains qui en sont originaires ne cesse d'augmenter. Plus d'un Marocain sur quatre (28%) était originaire de cette ville en 2006. Mais si l'on prend en compte les prostituées, qui ne sont pas recensées et qui sont dans une grande proportion originaires de Casablanca et sa région, la part de cette ville pourrait atteindre le double du chiffre avancé ci-dessus. Ces deux principaux pôles alimentent les flux migratoires vers la Côte d'Ivoire et participent avec 63,4% à l'effectif total de la communauté marocaine. La même tendance de diversification des origines qui a été remarquée lors de nos dernières observations se confirme avec l'apparition de nouvelles zones de provenances des femmes travaillant dans les activités nocturnes Rabat, Settat, Tanger et ses régions, Meknès, Mohammedia, Marrakech, etc. Actuellement, 37% des migrants sont originaires de Fès et 23% de Casablanca-Mohammedia. Il a été observé que la région de Rabat constitue la troisième région de provenance des Marocains de Côte d'Ivoire avec près de 12%¹⁴.

En Côte d'Ivoire, la carte de provenance des Marocains a subi des modifications plus ou moins profondes au cours de la dernière décennie. En effet, la communauté marocaine a connu le renouvellement de ses composantes suite au retour au Maroc de plusieurs personnes issues des « premières générations »¹⁵ originaires en grande majorité de Fès, et à l'implication dans l'émigration vers ce pays de personnes originaires d'autres villes du Maroc, et de plus en plus des petites et moyennes villes. La crise en Côte d'Ivoire qui dure depuis plus d'une dizaine d'années a poussé certains commerçants à quitter définitivement ce pays. Ainsi, dans le quartier d'Adjamé à Abidjan qui comptait près de 200 commerçants marocains à la fin des années 1990, on ne recense plus actuellement (2013) qu'une vingtaine de commerces en activité. Néanmoins, les réseaux familiaux et ceux de recrutement de femmes se sont activés pour drainer vers ce pays des personnes de plus en plus jeunes, célibataires et parmi lesquelles l'élément féminin commence à prendre de l'importance. Ces modifications expliquent la contribution grandissante de Casablanca dans la formation de la communauté marocaine et l'émergence des autres villes, notamment Rabat, Salé et Meknès.

En somme, plusieurs facteurs expliquent l'évolution et la dynamique migratoire au départ du Maroc vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Il s'agit de l'arrêt de l'émigration légale vers les pays européens, le fait que l'émigration vers les pays africains n'est plus considérée comme une aventure risquée et les récits souvent exagérés sur la prospérité de la Côte d'Ivoire et sur la facilité d'y trouver un travail.

2.4 Les Marocains dans le système éducatif des deux pays subsahariens

Le Sénégal et la Côte d'Ivoire présentent des convergences, à des degrés variables, au niveau des conditions d'enseignement de la langue arabe aux enfants de la communauté marocaine. Toutefois, ces deux pays ont des particularités qui résident

¹⁴ Les calculs sont faits à partir des données consulaires de 2.682 immatriculés au service consulaire de l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire (mars 2013). La base de nos calculs des pourcentages est 1.515 personnes puisque 1.112 sont considérées comme « province d'origine indéterminée ».

¹⁵ Ces générations sont la seule source de la mémoire de la migration marocaine vers ces pays il est donc recommandé de constituer un recueil des témoignages des ces personnes.

dans la présence d'une forte communauté estudiantine marocaine au Sénégal et des problèmes spécifiques liés à la scolarisation des enfants de la communauté marocaine en Côte d'Ivoire qui, en plus du coût élevé de cette scolarisation dans des écoles privées, pose un véritable problème d'identité pour les Marocains de ce pays.

2.4.1 Une communauté particulière : les étudiants de l'UCAD

L'une des caractéristiques de la migration marocaine vers le Sénégal concerne la présence relativement remarquable des étudiants marocains à l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), où ils constituent la première communauté estudiantine, particulièrement à la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Cette présence date du début des années 1960, mais les données la concernant ne datent que de l'année universitaire 1967-1968. A partir de ces données, on peut considérer que la présence estudiantine marocaine au Sénégal est passée par plusieurs étapes.

Durant la première étape (1967 à 1977), le nombre d'étudiants marocains était très faible (entre 15 et 23), car les conditions d'accueil qu'offraient les établissements de l'enseignement supérieur au Maroc étaient assez favorables à l'époque et les universités françaises exerçaient une attraction plus forte sur ces étudiants. La seconde période, à partir de 1978, a connu une augmentation sensible de l'effectif des étudiants jusqu'en 1982, dépassant le nombre de 100 pour atteindre le record de 144 étudiants en 1984. Cette augmentation trouve son explication essentiellement dans les facteurs suivants : la crise de l'enseignement supérieur au Maroc, la forte demande des étudiants sur un certain nombre de disciplines, la difficulté d'accès à certaines facultés et grandes écoles et la difficulté d'accès aux universités européennes qui ont promulgué des réglementations plus sévères concernant l'accueil des étudiants étrangers. Les étudiants marocains se sont donc tournés vers des pays comme le Sénégal où ils peuvent se spécialiser dans des branches d'étude auxquelles ils n'ont pas pu accéder au Maroc ou ailleurs. Durant les années 1990, l'arrivée d'étudiants marocains s'intensifie et leur effectif atteint 309 étudiants en 2000, 532 en 2004, 678 en 2006 et plus de 750 étudiants en 2013. Cette évolution s'explique, d'une part, par le fait qu'une partie des Marocains qui se dirigeaient avant vers les pays d'Europe de l'Est va opter pour le Sénégal après la mise en application, au Maroc, des nouvelles lois soumettant les diplômés d'Europe de l'Est aux normes d'équivalences, et d'autre part, par le fait que le Sénégal constitue encore un pays ouvrant les portes de son université aux étudiants étrangers sans trop de restrictions.

Les étudiants marocains du Sénégal se spécialisent dans les études de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire. Le nombre de places réservées au Maroc dans le cadre de la coopération bilatérale ne dépasse pas 50, mais une centaine de Marocains se déplacent chaque année au Sénégal pour s'inscrire à la Faculté de médecine et de pharmacie. Une partie d'entre eux réussit, par divers moyens, à trouver une place dans cette Faculté où, depuis quelques années, viennent certains médecins désireux d'entreprendre des études de spécialité notamment de l'Europe de l'Est. Néanmoins, les étudiants désireux de s'inscrire à la Faculté de Médecine ne sont pas à l'abri des arnaques et des « intermédiaires » douteux pour une éventuelle inscription. Plusieurs histoires ont été confirmées par les étudiants de l'UCAD lors des différentes missions de terrain.

L'augmentation rapide du nombre d'étudiants marocains a fait d'eux une composante majeure, non seulement de la communauté marocaine résidant au Sénégal, mais aussi de la communauté estudiantine de l'Université de Dakar. Ils sont désormais la première communauté estudiantine étrangère à Dakar devançant largement les étudiants des autres pays limitrophes, alors qu'ils occupaient il y a une dizaine d'années la cinquième place. En 2011-2012, ils étaient 814 étudiants (17% des étudiants étrangers), suivis des Mauritaniens (12%), Ivoiriens (9,8%), Gabonais (8,1%), Maliens (5,3%), Congolais (5,1%), Camerounais (4,9%) et Béninois (4,1%).

Ce pourcentage varie selon les spécialités : Ils sont pour 98,7% en médecine et pharmacie fournissant 34,1% des étudiants étrangers en médecine et 13,8% de l'ensemble des étudiants inscrits dans cette spécialité.

Tableau 5 : Evolution des effectifs des étudiants marocains à la faculté de Médecine et de Pharmacie et d'Odontologie de l'UCAD

Années	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2011	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013
Femmes	276	327	369	355	374	386	372	343
Hommes	256	287	334	336	333	337	321	291
Total	532	614	703	691	707	723	693	634

Source : UCAD (Février 2013).

Le stock des étudiants marocains dans cette faculté augmente d'autant plus que certains, ayant étudié la médecine dans les pays de l'Est, transitent par la faculté de Dakar lors des dernières années de leur cursus pour obtenir « une équivalence » et/ou faire des études de spécialités. Ces étudiants ont un profil très hétérogène et certains sont passés d'abord par des universités marocaines ou européennes avant de s'inscrire à Dakar.

Le séjour pour études des Marocains au Sénégal ne se passe pas sans problèmes d'adaptation. En effet, ayant suivi un enseignement des matières scientifiques en langue arabe, les jeunes étudiants marocains rencontrent des difficultés pour poursuivre leurs études au Sénégal. Rare sont alors les étudiants marocains qui valident l'ensemble de leurs modules au cours de la même année à la faculté de Médecine. Les conditions de logement dans les cités universitaires surpeuplées posent aussi problème et les quartiers à proximité du campus universitaire (Point E, Fann Hock et Gueule-Tapée) enregistrent une forte demande de logement de la part des étudiants marocains, ce qui ne passe pas sans hausse des loyers dans ces quartiers. L'obtention d'une chambre à la cité universitaire n'est possible que lors de la première année. Ajoutons à cela que la cherté de la vie à Dakar oblige ces étudiants à développer des stratégies de « débrouillardise » afin de poursuivre leur cursus universitaire. Ces étudiants sont majoritairement boursiers mais jugent les bourses octroyées par le Sénégal insuffisantes : 32.000 FCFA, soit l'équivalent de près de 500 Dh, alors que le loyer d'un petit studio se situe entre 2.000 et 2.500 Dh. Les étudiants marocains qui n'empruntent pas le canal du service de la coopération du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la

Formation des Cadres ne peuvent bénéficier des bourses qu'au bout de leur 2^{ème} ou 3^{ème} année.

Pour dépasser ces difficultés, les étudiants marocains se mettent en colocation ou en concubinage et comptent énormément sur l'aide de leurs familles au Maroc. Cette aide est transférée généralement vers le Sénégal par l'intermédiaire des commerçants marocains de la rue Mohammed V. Elle est très précieuse car ces étudiants ne peuvent pas trouver un « job d'étudiant » comme en Europe. De même, le chômage des jeunes au Sénégal est élevé, les salaires sont très bas et leurs études demandent beaucoup d'abnégation et d'efforts.

2.4.2 La scolarisation en Côte d'Ivoire : le «piège» des écoles chiites

Un des grands soucis de la communauté marocaine en Côte d'Ivoire réside dans la problématique de la scolarisation des enfants en raison de l'absence d'une structure éducative proche du système marocain. Outre le coût élevé de la scolarité, il y a une absence de cours d'arabe comme cela pourrait exister dans les pays européens. Or, les écoles libanaises sont très anciennes en Côte d'Ivoire et leur création remonte dans certains cas jusqu'aux années 1950. De ce fait les familles marocaines de Côte d'Ivoire ont été amenées pendant un certain temps à inscrire leurs enfants dans les seules écoles libanaises chiites avec tout ce que cela implique en terme de règles, de normes pédagogiques, et d'orientation idéologiques d'obédience chiites.

Il est à noter que le Ministère de la communauté marocaine à l'étranger vient d'octroyer des bourses afin que les enfants marocains puissent fréquenter d'autres écoles jugées plus « convenables ». Mais ceci reste insuffisant particulièrement pour les familles nécessiteuses. Rappelons ici que suite aux événements qu'a connus la Côte d'Ivoire, plusieurs commerçants ont vécu plusieurs difficultés quant ils n'ont pas tout simplement fait faillite. Le retour au Maroc pour ces derniers devient difficile lorsqu'ils ont des enfants scolarisés dans les écoles ivoiriennes en raison du changement de système et de la non maîtrise de la langue arabe.

Enfin se pose le problème de la poursuite des études au Maroc pour les bacheliers issus de la communauté marocaine de Côte d'Ivoire ou du Sénégal. Outre le manque d'informations, il y a aussi la difficulté à venir passer les concours de sélection pour les établissements supérieurs à accès régulé.

2.5 Problématiques de l'intégration

Après plus d'un siècle et demi de la migration marocaine au Sénégal et plus d'un demi siècle en Côte d'Ivoire, les formes d'établissement des Marocains et le processus de leur intégration dans les sociétés d'accueil sont complètement différents selon le pays, et ce en rapport avec l'ancienneté de la migration et les mécanismes qui ont incité les Marocains à émigrer.

Au Sénégal, le processus d'intégration est très avancé en raison de la succession de plusieurs générations dont les premières présentent l'exemple de rares communautés étrangères ayant facilement réalisé leur intégration. Ainsi, les premiers Marocains installés au Sénégal n'hésitaient pas à se marier avec des sénégalaises, l'Islam et la bonne réputation des Marocains ayant encouragé la multiplication des mariages mixtes et donné naissance à des générations de métis. Il est intéressant de souligner ici que si l'intégration des Marocains dans

les sociétés européennes est très problématique, les pays africains présentent un exemple réussi d'intégration des Marocains dans les sociétés d'accueil, notamment pour les premières générations d'immigrés au Sénégal. Dans ce pays, métissage et déperdition de l'identité marocaine sont très poussés, et se traduisent par la baisse constante du nombre de Marocains qui y résident.

Contrairement à cette première génération, les Marocains nouvellement installés au Sénégal et en Côte d'Ivoire à partir des années 1960, sont peu intégrés dans les sociétés d'accueil. Il s'agit d'immigrants ayant un certain niveau de formation (études secondaires et supérieures), ce qui explique leur comportement social. Cette communauté préserve toujours son attachement au pays d'origine, entretient peu de contacts avec la société d'accueil et les mariages mixtes y sont très rares. Les Marocains de cette communauté sont regroupés dans des quartiers spécifiques, vivent entre eux suivant les traditions et les coutumes du pays natal. Enfin, si les Marocains de la première génération ont acquis la nationalité sénégalaise, les nouveaux immigrés marocains que ce soit au Sénégal ou en Côte d'Ivoire n'ont pas été séduits par la demande de la nationalité de ces deux pays.

Le sentiment d'insécurité, notamment en Côte d'Ivoire, et le désir du retour définitif au Maroc, expliquent pourquoi les Marocains n'investissent pas leurs épargnes dans les pays d'accueil, ce qui a réduit leur poids et leur influence économiques, et ce contrairement aux Libanais qui ont renforcé leur position économique en investissant dans tous les secteurs, y compris le secteur de l'immobilier. Ceci explique le fait que dans les deux pays (Sénégal et Côte d'Ivoire), la quasi-totalité des Marocains résident dans des logements de location et considèrent l'investissement dans l'immobilier comme une étape facilitant l'immigration définitive. En effet, le retour définitif au Maroc est toujours présent et ce sentiment augmente de plus en plus en raison de la gravité des conditions économiques et de l'insécurité qui accompagne les mouvements sociaux. C'est ainsi qu'après les réactions hostiles aux étrangers lors des événements qui ont secoué le Sénégal en 1989 et la Côte d'Ivoire en 1999, 2002 et 2004, fin 2010 et début 2011, plusieurs migrants ont quitté les pays d'accueil. Entre mai et juillet 2003 par exemple, l'OIM a assuré 7.500 rapatriements volontaires principalement des Burkinabais. De même, la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire a vu le départ de près de 8.000 français (Organisation internationale pour les migrations 2009b).

La crise politique de 2011 en Côte d'Ivoire a eu un impact direct sur la situation économique du pays et par conséquent sur la situation économique de la communauté marocaine. Ces derniers ont cumulé plusieurs dettes suites à la fermeture de leurs commerces durant la guerre et la situation d'insécurité et de pillages qui s'en est suivie. Certains quartiers comme Youpougon, Abobo¹⁶ et Koumassi ont connu durant la crise ivoirienne de 2010-2011 des combats violents et certains commerçants auraient tout perdu. Dans les autres quartiers à forte présence marocaine, les commerçants se sont organisés et avec l'aide de la population ont assuré la sécurité de leur commerce notamment à Treichville et Adjamé. Au cours de cette crise il y a eu un rapatriement de près de 1.250

¹⁶ Cf. Amnesty International, *Côte d'Ivoire. Les effets destructeurs de la prolifération des armes et de leur usage incontrôlé*, rapport mars 2013 : <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR31/002/2013/en/df99dbdf-e515-4385-876f-8b878a6df802/afr310022013fr.pdf> site consulté le 2 avril 2013.

Marocains par avion sachant qu'entre 100 à 200 Marocains auraient quitté la Côte d'Ivoire avant la crise et une cinquantaine ont fait le choix d'y rester. Aujourd'hui, la situation de certains commerçants est telle qu'ils n'arrivent pas à saisir les opportunités offertes par la reprise économique du pays.

3. Economie

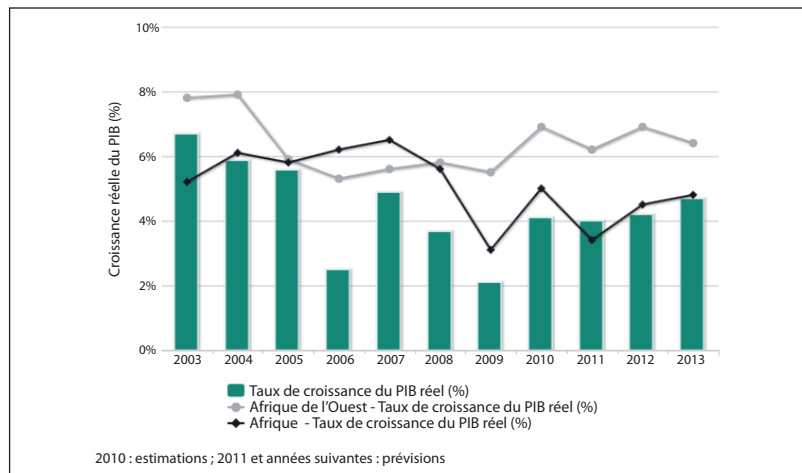
Étant donné que le facteur économique a constitué la motivation principale de l'émigration des Marocains non seulement vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire mais aussi vers d'autres pays du monde, il est légitime de s'interroger sur l'apport économique de cette émigration et de chercher à évaluer les bénéfices que le pays d'origine a tiré des retombées de ce mouvement.

3.1 Les cadres des entreprises modernes s'ajoutent aux anciens commerçants fassis

Plusieurs grandes entreprises marocaines opèrent au Sénégal dans différents secteurs : BTP, secteur bancaire, transport, enseignement privé et industrie. Cette présence économique commence à s'étendre à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, en particulier la Côte d'Ivoire malgré les crises politiques. Celle-ci offre aux investisseurs marocains d'énormes potentialités économiques qui s'insèrent dans une nouvelle vision de la politique économique africaine du Maroc.

En continuité avec ces investissements, le Maroc accorde aujourd'hui un intérêt considérable au développement de la coopération économique en Afrique subsaharienne, notamment avec le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Gabon. La dernière tournée royale, en mars 2013, dans ces pays s'est concrétisée par la signature de plusieurs accords. Au Sénégal deux accords ont été signés concernant le transport des marchandises et des personnes et un autre portant sur les mines, l'électricité, les hydrocarbures et les énergies. Bien que les potentialités du marché africain soient grandes, la politique économique africaine du Maroc reste encore focalisée sur le Sénégal, traduisant les relations particulières du Maroc avec ce pays sur le plan politique, culturel et spirituel. D'où l'établissement dans ce pays de plusieurs entreprises marocaines, concourant à la formation d'une catégorie de promoteurs marocains. La consolidation des relations avec les partenaires historiques du Maroc, au cours de la même tournée royale, s'est soldée en Côte d'Ivoire par la signature de six accords dans différents domaines économiques dont un accord de protection réciproque des investissements, un autre dans le domaine de la coopération en matière de pêche maritime et d'aquaculture et d'autres accords dans les domaines du tourisme et de la formation professionnelle.

Le Sénégal a enregistré au cours des trois dernières années un taux de croissance de près de 4% (Figure 3). Néanmoins, le chômage chez les jeunes reste un problème récurrent. Mais la stabilité politique et la transition pacifique du pouvoir dans ce pays en font un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest.

Figure 3 : Taux de croissance du PIB réel au Sénégal

Source : BAfD/OCDE 2012

Cette stabilité politique du Sénégal engendre une confiance de la part des investisseurs locaux ou étrangers. En effet, et malgré les fluctuations de la croissance depuis 2006 dans ce pays, les activités des commerçants marocains n'ont pas été affectées directement puisqu'elles se situent dans des segments bien particuliers : commerce des produits de l'artisanat marocain et des produits de l'électroménager.

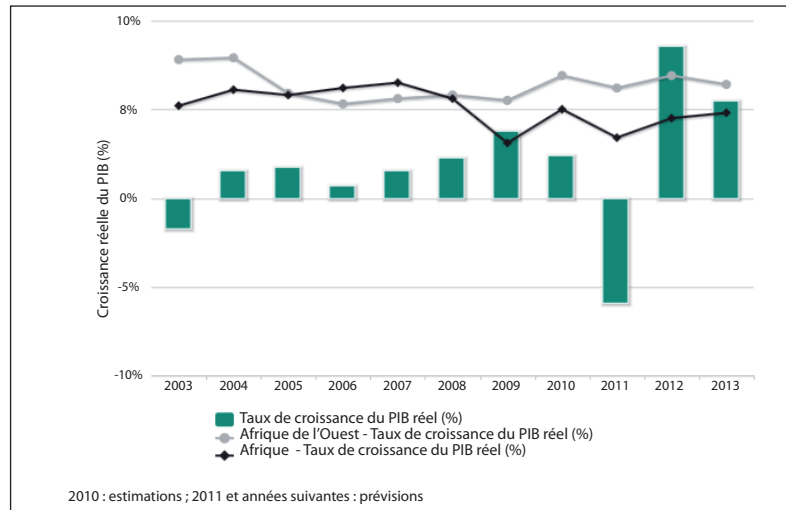
En Côte d'Ivoire, la crise postélectorale a eu des conséquences négatives sur la situation économique et sécuritaire, ce qui s'est traduit par une baisse de la croissance de -5,9% en 2011. Néanmoins, le lancement du processus de réconciliation nationale et les différentes mesures économiques adoptées ont remis à nouveau le pays sur le chemin de la croissance qui a été de 8,6% en 2012 et qui est estimée à 5,5% pour 2013.

Cette situation économique est favorable aux nouveaux investissements marocains dans le secteur du BTP, de la banque, et des services de façon générale. Parmi ces investissements notons les projets d'une cimenterie et de constructions de logement et l'implantation de banques marocaines comme Attijariwafabank ou la Banque populaire. Ces implantations d'entreprises marocaines s'accompagnent de l'installation de hauts cadres et de dirigeants, présents également dans les secteurs du transport, de la logistique ou pharmaceutique.

Parallèlement à l'extension de son espace migratoire, la communauté marocaine d'Afrique se diversifie. Rappelons que cette migration était au départ exclusivement commerciale et intéressait des personnes ayant déjà une expérience au Maroc dans ce domaine. Durant les trois dernières décennies, d'autres catégories prennent le chemin de l'Afrique, notamment des étudiants, des femmes, des entrepreneurs, des cadres et des artisans. Les années 1990 avaient connu l'arrivée de cette dernière catégorie au Sénégal. Mais la plupart de ces artisans sont retournés au Maroc suite à la fermeture de l'ensemble des ateliers de production de chaussures due

à la forte concurrence des produits chinois. Ces ateliers de chaussures avait fait la fortune des Marocains qui avaient lancé cette activité. Une autre partie de ces artisans se trouve dans une situation précaire actuellement au Sénégal.

Figure 4 : Taux de croissance du PIB réel en Côte d'Ivoire



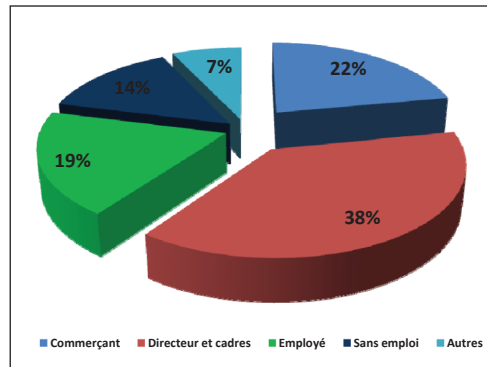
Source : BAfD/OCDE 2012

La prospérité économique de la Côte d'Ivoire qui s'est confirmée après l'indépendance du pays explique pourquoi certains Marocains résidant au Sénégal ont préféré transférer une partie ou la totalité de leurs activités vers la Côte d'Ivoire à la recherche de nouveaux horizons favorisant leur promotion sociale et économique. En effet, suite à la croissance soutenue de l'économie ivoirienne basée essentiellement sur l'exportation des produits agricoles (café, cacao, etc.), le pays est devenu une destination privilégiée des flux migratoires de toute l'Afrique, plus particulièrement des pays limitrophes, mais aussi de l'Europe, du Liban, et d'autres pays comme le Maroc.

Rappelons qu'à partir des années 1960, les Marocains ont commencé à s'établir en Côte d'Ivoire venant du Sénégal. Ils se sont spécialisés essentiellement dans le commerce qu'ils ont implanté dans les principaux quartiers d'Abidjan. Ils seront suivis par d'autres Marocains venus du Mali en raison de la crise économique ayant secoué ce pays, suite aux événements du coup d'Etat de 1969 et la mise en place d'un modèle socialiste de la gestion des affaires économiques. A cela s'ajoutaient de jeunes Marocains arrivés durant les trois dernières décennies en tant qu'employés chez les commerçants marocains.

Rappelons aussi que la migration des Marocains aussi bien au Sénégal qu'en Côte d'Ivoire est le fait avant tout de commerçants puisque selon les données consulaires, les Marocains étaient composés en 2010 à 36,1% de commerçants, 21,6% d'employés, 6,4% de cadres, 9,3% d'artisans, 4,1% d'ouvriers et 0,2% de retraités, alors que 18,1% étaient sans emploi.

Figure 5 : Activités des Marocains titulaires d'une carte de séjour provisoire en Côte d'Ivoire de 2012 à 2013



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'ONI (2012-2013).

Si l'on compare les Marocains avec les autres communautés étrangères vivant au Sénégal et en Côte d'Ivoire, c'est avec les Libanais que l'on trouve le plus de similitudes, car ceux-ci se concentrent de manière quasi-exclusive dans les activités commerciales et industrielles. Par contre, les ressortissants des autres pays africains acceptent d'exercer n'importe quel emploi, surtout dans les secteurs agricole et informel. Ces activités commerciales des Marocains sont de taille petite ou moyenne, gérées dans un cadre familial et dominées par la vente de produits de l'artisanat et de produits marocains, le prêt-à-porter et l'électroménager.

N'ayant pas essayé de développer leur commerce ou de réinvestir dans d'autres domaines, leur poids commercial est resté très limité, surtout si on le compare à celui des Libanais qui ont envahi toutes les branches commerciales et industrielles. L'activité commerciale est exercée encore dans un cadre traditionnel, car la personne engagée dans cette activité doit généralement passer par une étape d'apprentissage (qui peut durer entre un et dix ans) et dont la durée dépend de plusieurs critères : l'âge, le lien de parenté avec le patron, le degré d'adaptation à la nouvelle activité, la rentabilité et, enfin, le niveau de confiance dont bénéficie l'apprenti. Une fois l'étape de l'apprentissage terminée, le patron confie son magasin en gérance à son ex apprenti. En contrepartie de son travail, le gérant recueille une partie des gains, dont le pourcentage varie en fonction de la branche commerciale, du type de contrat et des arrangements conclus entre les deux parties. Mais avec l'ancienneté, la part des bénéfices recueillis par le gérant peut atteindre jusqu'à 50 %. Bien entendu, dans la majorité des cas, cette étape offre la possibilité au gérant d'accumuler un capital lui permettant de s'établir à son compte. En moyenne le salaire des apprentis dans ces deux pays varie entre 1.200 et 4.000 Dh et dans de rares cas, quand l'apprenti-employé a fait ses preuves et a montré un grand sens de responsabilité, d'autonomie et de confiance, ce salaire peut atteindre 10.000 Dh.

En raison du retour de la stabilité et des potentialités économiques qui, nous l'avons vu, sont importantes, de plus en plus de compétences marocaines sont attirées, notamment le secteur bancaire. Ceci se traduit par l'augmentation de la part des

cadres et des dirigeants parmi la communauté marocaine présente dans ces pays. Les données relatives aux Marocains ayant obtenu un titre de séjour provisoire entre 2012 et 2013 en Côte d'Ivoire (l'Office National de l'Identification) confirment cette idée¹⁷ (Figure 5).

Cette dynamique de changement concerne également les femmes. Alors que ces dernières arrivaient principalement dans le cadre du regroupement familial pour être femmes au foyer, aujourd'hui elles exercent de plus en plus de responsabilités au sein de leur travail dans la mesure où elles représentent 31,6% de ces nouveaux cadres et dirigeants.

Il y a une autre catégorie de femmes marocaines qui vit en Côte d'Ivoire et qu'on estime entre 400 et 600 femmes et qui exercent les métiers nocturnes. Ce sont de jeunes filles âgées de 18 à 22 ans qui exercent les activités d'hôtesse d'accueil, serveuses, prostituées, etc., travaillent et habitent dans la Zone 4 de la ville d'Abidjan pour une durée moyenne de quatre ans. L'étape d'Abidjan est temporaire puisqu'elles se dirigent par la suite vers d'autres pays dont ceux du Golfe. La Zone 4 constitue une plaque tournante de ces jeunes femmes qui se prostituent dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigéria ou le Sénégal. Les réseaux de prostitution peuvent drainer également des filles qui ne sont plus « désirables »¹⁸ dans les pays du Golfe (Emirats Arabes Unis, Qatar, etc.) ou le Moyen Orient (Syrie, Jordanie, etc.). Ces filles qui viennent en Côte d'Ivoire transitent dans certains cas par des pays comme la Tunisie ou la Turquie. Généralement, c'est un emploi de « serveuse » ou « d'hôtesse » dans un hôtel ou dans un restaurant qui leur est proposé. Elles sont payées en moyenne 50.000 FCFA par semaine (soit près de 850 Dh) dans les bars-restaurants et logées par les propriétaires. Les conditions de logement sont précaires (une dizaine de filles dans une chambre avec un seul repas par jours). Après un certain temps passé dans ces bars-restaurants, certaines filles peuvent travailler pour leur propre compte, ce qui leur permet de gagner beaucoup plus d'argent.

3.2 L'épargne et les transferts

Contrairement à l'épargne transférée par la communauté marocaine en Europe qui transite par des canaux formels, à partir du Sénégal et de la Côte d'Ivoire la grande partie des flux financiers transite par des voies souterraines, malgré le contrôle strict des services de la douane marocaine.

Précisons que seuls les commerçants et les cadres sont en mesure d'économiser une partie de leurs revenus. Les commerçants de la nouvelle génération ont un comportement comparable à celui des émigrés résidant dans les pays du Nord,

¹⁷ Selon la nouvelle législation en Côte d'Ivoire chaque étranger doit s'identifier à l'Office National d'Identification afin d'obtenir une carte de séjour provisoire. Toutefois, ce processus d'identification à l'ONI est ignoré par une grande partie de la communauté marocaine installée depuis des décennies dans ce pays et qui circulent et résident grâce à la carte consulaire fournie par l'Ambassade du Maroc à Abidjan.

¹⁸ La Côte d'Ivoire peut être également une seconde étape de migration de femmes qui se sont prostituées dans d'autres pays et qui ont été obligées de quitter ces pays pour plusieurs raisons (arrestations, prisons, arnaques, etc.).

dans la mesure où ils procèdent au transfert au Maroc de la plus grande partie de leur épargne.

Le peu d'épargne réalisé par les employés et les apprentis se fait au prix de grands sacrifices et de privations : logements très modestes et situés généralement dans des quartiers populaires, colocation, hébergement par les patrons, etc. Quant aux cadres et patrons, ils résident dans les quartiers résidentiels comme le Plateau à Dakar ou Cocody à Abidjan.

L'épargne réalisée est transférée en totalité au Maroc, notamment en raison des crises politiques et économiques en Côte d'Ivoire. C'est ce qui explique d'ailleurs la faiblesse de leurs investissements dans le pays d'accueil. Ce transfert de la totalité de l'épargne empêche non seulement de développer et d'agrandir son activité mais aussi de saisir de nouvelles opportunités d'affaires. Cela engendre une situation de dépendance particulière vis-à-vis des fournisseurs grossistes (essentiellement libanais) qui octroient des crédits-fournisseurs à la plupart des commerçants marocains à Abidjan. Par conséquent, en cas de retournement de conjoncture, les commerçants marocains se trouvent en face de deux risques : celui de dépendance par rapport au même fournisseur et celui du « risque d'impayé » par les clients à qui on doit forcément accorder des facilités de paiement dans le contexte ivoirien. La dépendance oblige ces commerçants à commercialiser les produits d'un seul fournisseur et de ne pas diversifier leurs activités. Dans cette perspective, le statut social et symbolique des Marocains se dégrade puisqu'ils deviennent progressivement de simples « dépositaires » et s'éloignent du profil du Marocain « commerçants et entrepreneurs » d'autrefois.

4. Les aspects juridiques

4.1 Le droit d'entrée et de séjour

La bonne image dont jouissent les Marocains au Sénégal et en Côte d'Ivoire facilite beaucoup leur intégration. Même si les lois de ces deux pays exigent des étrangers de disposer d'un titre de séjours, la tolérance vis-à-vis des Marocains les dispense d'un ensemble de formalités. Le cas du Sénégal diffère à ce niveau de la Côte d'Ivoire puisque les deux législations et les rapports au Maroc sont différents.

Néanmoins, il est important de signaler que le Sénégal et la Côte d'Ivoire ne disposent pas de politiques claires et bien définies en matière d'immigration. Au Sénégal, bien que l'octroi d'une carte de séjour soit obligatoire pour les étrangers résidant de manière régulière sur son sol, la cherté des droits et le laxisme des autorités de contrôle d'identité expliquent pourquoi un certain nombre de Marocains, notamment les étudiants, ne disposent pas de carte de séjour, et ce malgré l'ancienneté de leur présence au Sénégal. Entre le Sénégal et le Maroc existe une convention d'établissement signée à Dakar le 27 mars 1964 et qui garantit aux Marocains d'exercer des activités économiques et commerciales selon les termes de l'article 2 qui stipule que « *En ce qui concerne l'ouverture d'un fonds de commerce, la création d'une exploitation, d'un établissement à caractère industriel, commercial, agricole ou artisanal, l'exercice des activités correspondantes, et l'exercice des activités professionnelles salariées, les nationaux de l'une des Parties contractantes sont assimilés aux nationaux de l'autre Partie*

contractante, sauf dérogations imposées par la situation économique et sociale de ladite Partie. Ces dérogations ne doivent pas avoir pour effet de porter atteinte à l'essentiel des droits reconnus par le présent article au bénéfice des nationaux de chacune des Parties contractantes sur le Territoire de l'autre ». L'article 6 de la même convention offre aux Marocains les mêmes droits civils que les Sénégalais puisque « Tout national de l'une des parties contractantes jouit sur le Territoire de l'autre Partie contractante des mêmes droits civils que les nationaux de ladite Partie. Il exerce selon la loi applicable d'après les règles de conflits de Lois. En particulier, le statut personnel des Marocains sur le Territoire de la République du Sénégal est régi par la Loi Marocaine, le statut personnel des Sénégalais sur le Territoire du Maroc est régi par la Loi Sénégalaise. Les actes d'Etat Civil dressés par les services consulaires de chacune des deux parties contractantes sur le Territoire de l'autre seront communiqués aux services nationaux de l'Etat sur le Territoire duquel ils seront dressés... ».

La situation est différente en Côte d'Ivoire où la tradition migratoire et ses implications sociales, politiques et économiques ont amené le pays à engagé plusieurs réformes en vue de développer une politique migratoire. Cependant, l'application de la réglementation en matière de séjour des étrangers a été suspendue en raison des problèmes de sécurité qui secouent le pays depuis le coup d'Etat de 1999.

En attendant, c'est la circulaire n°1138 du 13 juin 1962¹⁹ et la loi n°90-437 du 29 mai 1990 qui l'a remplacée qui règlent le séjour des étrangers notamment son article 6 qui stipule que «*tout étranger âgé de plus de 16 ans doit, s'il séjourne en Côte d'Ivoire et après l'expiration d'un délai de 3 mois depuis son entrée sur le territoire ivoirien, être muni d'une Carte de Séjour...* ».

4.2 Population carcérale

Il est très difficile de donner une idée précise sur la population carcérale en Côte d'Ivoire et cela pour deux raisons. La première c'est l'indisponibilité de statistiques récentes et/ou fiables sur le sujet et la difficulté de vérifier et de recouper les informations récoltées lors des entretiens. Néanmoins, certains documents consulaires (2006 et 2010) consultés lors de la dernière étude de terrain (2013) montrent qu'en moyenne deux à trois détenus par an sont visités à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (M.A.C.A) par les agents consulaires.

Au Sénégal, par contre, la Direction de l'Administration Pénitentiaires communique les chiffres de la population carcérale chaque année. Ainsi, au cours de l'année 2010, le nombre des étrangers écroués s'est élevé à 794 individus dont 759 hommes et 35 femmes composés de 32 nationalités. En 2010, il y avait 4 détenus marocains dans les prisons sénégalaises, soit 0,4% de la population carcérale étrangère. Les entretiens avec les membres de la communauté marocaine ont confirmé l'implication de certains jeunes marocains (comme des « mules » ou des transporteurs de valise) dans des réseaux de trafic de drogue, entre le Brésil

¹⁹ La circulaire du 13 juin 1962, n°1138 institue une Carte d'Identité des Etrangers qui a remplacé le Carnet d'Identité des Etrangers issu du décret-loi du 12 janvier 1932 qui fixe les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers en Afrique Occidentale Française (AOF).

et le Sénégal, dirigés semble-t-il par des personnes d'origine libanaise. Certains témoignages recueillis auprès des membres des associations marocaines à Dakar et qui ont pu rendre visite à ces personnes confirment les conditions de vie extrêmement difficiles dans les prisons sénégalaises : éloignement vis-à-vis de la famille, précarité, manque de soutien psychologique, et situation indescriptible des prisons africaines en générale (Sarkin 2008). En 2012, le nouveau rapport publié par la Direction de l'Administration Pénitentiaire fait état d'une surpopulation dans les prisons sénégalaises et plus de 3.000 étrangers emprisonnés de 47 nationalités différentes²⁰.

5. Culture et identité

5.1 La vie religieuse

L'Islam en Afrique de l'Ouest a été porté au départ par plusieurs groupes ethniques comme les Wolofs à l'extrême Ouest entre le Sénégal et le Niger, le groupe Mandé (Soninké et Malinké), le Songhay à Gao, les Haoussa dans le bassin du Niger, etc.

Le Sénégal est une république laïque bien que l'Islam soit la religion dominante. L'Islam y est dominé par le rôle des confréries, notamment la confrérie mouride (Monteil 1962), dont le fondateur a été initié dans l'ordre Qadiriyya (Mulago 2005). Les autres confréries religieuses sont la Tijâniya (Triaud et Robinson 2000), les Layènes et la Qâdiriya. À côté de l'Islam confrérique il y a le wahhabisme et le chiisme. En Côte d'Ivoire la situation est différente et l'histoire de l'Islam beaucoup moins connue. Arrivé du Nord, l'Islam a été un facteur d'intégration économique et politique entre le XI^{ème} et le XVII^{ème} siècle grâce aux commerçants Mandé-Dioula (Fofana 2007). Regroupés en deux grandes confréries, la Tijannia et la Qâdiriya, les musulmans étaient au nombre de 510.037 en 1953, soit 22% de la population, alors qu'ils constituaient 10% en 1945 (Loucou). La mouvance wahhabite est aussi présente en Côte d'Ivoire où l'Association des Musulmans orthodoxes reconnue le 28 mai 1976 représente ce mouvement. Des associations ont vu le jour en vue de structurer la pratique de l'Islam dans les années 1970 comme l'Association des Elèves et Etudiants Musulmans de Côte d'Ivoire (AEEMCI) créée dans le début des années 1970 et qui se voulait une sous-section de l'Union Culturelle Musulmane de Côte d'Ivoire.

La communauté libanaise en Côte d'Ivoire (estimée entre 100.000 et 120.000 personnes), en grande majorité chiite, entretient des liens très étroits avec l'Iran sur le plan politique et économique. Celui-ci est très actif dans le domaine religieux et soutient cette communauté : les associations libanaises reçoivent plusieurs subventions investies dans les domaines social et religieux comme la construction de mosquées chiites et des centres de santé qui dispensent des soins gratuitement, particulièrement à Abidjan.

En Côte d'Ivoire la communauté marocaine ne dispose pas de mosquées. Les mariages mixtes entre les Marocaines et des membres de la communauté libanaise sont parfois sources de conflits. En effet, ces mariages contractés

²⁰http://www.seneweb.com/news/Justice/surpopulation-carcerale-les-prisons-du-senegal-touffent_n_89584.html, site consulté le 4 mars 2013.

entre des Marocains et des libanais devant un Cheikh Chiite²¹ (entre 40 et 60 femmes marocaines sont mariées à des libanais à Abidjan) posent problème en cas de conflits autour des lois et des usages conjugaux différents entre les deux communautés. Les problèmes les plus sérieux se posent au niveau de la garde des enfants qui reçoivent principalement « une éducation chiite ». L'absence d'un point focal culturel et culturel marocain en Côte d'Ivoire rend très difficile la vie spirituelle des Marocains dans ce pays. Au Sénégal, c'est le problème de la déperdition de l'identité marocaine chez une partie de la communauté, en particulier les descendants des premières générations, qui se pose. Ces derniers ont perdu tout lien avec le Maroc et portent la nationalité sénégalaise. Ils ne gardent de leur origine marocaine que le nom de leur famille évoquant le plus souvent les noms des grandes familles fassis. La grande majorité d'entre eux n'a jamais été au Maroc.

Ces métis sont dans la plupart des cas complètement assimilés dans la société sénégalaise et posent un sérieux problème identitaire dans la mesure où certains de ses membres revendiquent depuis des années leur identité marocaine. Malgré le fait qu'ils portent des noms marocains, leur marocanité est difficile à prouver juridiquement. Ils ne cessent également de réclamer l'héritage des biens immobiliers de leurs parents et grands parents au Maroc. Malgré l'envoi de commissions gouvernementales pour étudier ce problème au cours des dernières années, celui-ci reste toujours posé. Une partie de cette communauté avait pu obtenir l'ancienne carte d'identité nationale marocaine, mais en l'absence d'un acte de naissance marocain, ils n'ont pas pu prétendre à la nouvelle carte nationale marocaine. Par conséquent, ils ne pouvaient pas participer au référendum de juillet 2011, d'où une certaine frustration.

Le nombre de métis est estimé à environ 2.000 personnes dont la grande majorité vit dans des conditions précaires. Ils habitent les quartiers les plus populaires de Dakar et occupent des métiers rudimentaires. En revanche, une minorité d'entre eux (notamment ceux qui ont fait des études supérieures) a réussi à s'imposer en occupant des postes de responsabilités dans le secteur public et privé. Si cela a été possible pour les premières générations de cadres et intellectuels sénégalais d'origine marocaine, la situation devient plus difficile pour les générations actuelles.

5.2 Le retour au pays d'origine

La communauté marocaine du Sénégal et de Côte d'Ivoire opère généralement des retours fréquents au Maroc, ce qui confirme leur attachement au pays d'origine. Le coût du transport aérien et les crises répétitives en Côte d'Ivoire depuis 1999 ont rendu difficile le retour de ces familles de façon régulière ces dernières années. La situation est particulièrement difficile pour les employés et les aides des commerçants, en raison de la faiblesse et de l'irrégularité de leur épargne. Une partie de ces employés suite à des séjours longs (dans certains cas plus de 10 ans) se marient avec des femmes ivoiriennes et commencent à perdre leurs attaches avec le Maroc.

²¹ Ces mariages sont célébrés dans des centres islamiques chiites : Centre Azzahra et le centre islamique libanais d'Abidjan.

Seule une petite minorité possède les moyens pour rentrer au Maroc par voie aérienne. Notons que la RAM a appliqué une nouvelle grille tarifaire en mettant en place un système qui offre dans chaque vol régulier de cette compagnie une quinzaine de places au profit des Marocains installés en Côte d'Ivoire.

Le coût du transport aérien entre Dakar et Casablanca se trouve aussi à l'origine de ces difficultés du retour, mais les Marocains résidant dans ce pays empruntent de plus en plus la voie terrestre pour rentrer au pays. Le développement des échanges et du commerce entre le Maroc et le Sénégal oblige les transporteurs routiers à effectuer des voyages fréquents. Ces voyages constituent une opportunité pour une catégorie de Marocains de visiter le Maroc via la Mauritanie à des prix raisonnables, le prix du voyage entre le Sénégal et le Maroc se situant entre 700 à 1.000 Dh.

5.3 La vie associative

Comme dans les autres pays de l'émigration marocaine, la vie associative des Marocains en Afrique est très active. La Côte d'Ivoire a connu, pour la première fois en Afrique, la création d'une représentation de formation politique marocaine. Certains membres de ce parti auraient été très actifs et ont pu coordonner la protection d'un certain nombre de quartiers notamment la rue 8 et la rue 12 de Treichville à Abidjan lors de la dernière crise ivoirienne en 2010-2011.

L'organisation des Marocains en associations a démontré son efficacité dans l'action sociale, notamment lors des crises. Les associations jouent également un rôle important dans la préservation de l'image du Maroc et créent des synergies avec la société civile, politique et économique du pays d'accueil. La vie associative des Marocains manifeste une dynamique très variable et se distingue par des formes de travail différentes selon les pays. Elle présente aussi certaines insuffisances en matière d'organisation, de représentation, de gouvernance interne et d'encadrement de toutes les composantes de la communauté marocaine, notamment la composante féminine travaillant dans les activités nocturnes, et ce pour pouvoir réduire le fossé séparant celle-ci du reste de la communauté.

Pour pallier à cette situation les associations des femmes marocaines installées au Sénégal et en Côte d'Ivoire fournissent un travail considérable dans l'accompagnement de certaines femmes marocaines notamment les plus vulnérables et qui sont tombées dans le piège des réseaux de prostitution. Au Sénégal, le phénomène de la prostitution s'explique par l'échec des mariages mixtes entre les Marocaines et les Sénégalais. Ces mariages conclus le plus souvent au Maroc lors des séjours d'étudiants et stagiaires sénégalais, d'où l'importance du nombre de femmes originaires de la ville de Meknès qui abrite une grande école militaire formant annuellement des stagiaires africains. Une fois au Sénégal avec leurs maris, les femmes marocaines sont confrontées à une réalité marquée par des conditions de vie souvent difficiles. A cela s'ajoute la tendance des hommes sénégalais pour le mariage avec une deuxième femme sénégalaise, et le regain de la grande famille. Cette réalité difficilement supportable par les femmes marocaines mène le couple, le plus souvent, au divorce. L'action des associations de femmes marocaines est capitale dans la prévention et la lutte contre l'aggravation du phénomène de la prostitution. Phénomène qui affecte sérieusement l'image du Maroc dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Conclusion

La présence marocaine en Afrique de l'Ouest jouit d'une excellente réputation. Cette réputation peut être capitalisée dans la nouvelle politique marocaine en Afrique. La particularité de cette migration réside dans le fait qu'elle est enracinée dans les liens historiques, économiques, culturelles et symboliques qui lient le Maroc aux pays situés au Sud du Sahara. Malgré la réussite de cette communauté marocaine dans le monde des affaires au cours de plusieurs décennies, sa situation à de rares exceptions commence à se dégrader. La précarité d'un grand nombre de personnes, particulièrement les femmes divorcées ou abandonnées avec des enfants, mérite une grande attention. Les difficultés que rencontre cette communauté sont nombreuses et les enjeux sont multiples. La scolarisation des enfants et l'apprentissage de la langue arabe, le rapatriement des morts, la couverture santé pour les personnes âgées qui retournent au Maroc, la lutte contre la pauvreté et la précarité des personnes fragiles économiquement et socialement, en la prévention contre le trafic humain et la lutte contre les réseaux de prostitution sont autant d'exemples qui nécessitent des réponses parfois urgentes et immédiates. La particularité de la migration des Marocains en Afrique subsaharienne réside dans le fait, également, que certains pays connaissent des crises politiques violentes, ce qui invite les responsables à réfléchir à des procédures de rapatriement dans les situations d'urgence. La violence de la crise ivoirienne a eu un impact sérieux sur la situation économique de certains petits commerçants dans les quartiers difficiles d'Abidjan qui n'arrivent plus à émerger des années de crises successives. Cela pose également la problématique de l'assistance sociale et juridique et l'efficacité éventuelle d'une telle assistance.

Néanmoins, la tendance actuelle de la migration des Marocains vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire est caractérisée par deux points. D'abord, la migration de personnes de plus en plus formées exerçant des responsabilités dans le monde des affaires, en suite la féminisation de cette migration suite à un besoin de poursuivre des études comme c'est le cas des étudiantes de l'UCAD de Dakar ou dans le cadre de regroupement familial ou une migration de travail.

Bibliographie

- Abou El Farah Y. (en collaboration), (1992), *La présence marocaine au Sénégal*, étude effectuée pour le compte du Ministère Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Etranger.
- Abou El Farah Y. (en collaboration), (1993), *La présence marocaine en Côte d'Ivoire*, étude effectuée pour le compte du Ministère Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Etranger.
- Abou El Farah Y. (en collaboration), 1993, *La présence marocaine au Mali*, étude effectuée pour le compte du Ministère Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Etranger.
- Abou El Farah Y., (1996), *Les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la communauté marocaine résidant en Afrique de l'Ouest : Cas du Sénégal et de la Côte d'Ivoire*, Publication de l'IEA, série colloques et séminaires, n°3, pp. 145-159, Rabat.
- Abou El Farah Y. (1997), (en collaboration), *La présence marocaine en Afrique de l'Ouest : Cas du Sénégal, du Mali et de Côte d'Ivoire*, Publication de l'Institut des Etudes Africaines, Rabat.

- Abou El Farah Y., (2007), « Les Marocains d'Afrique subsaharienne », in Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, *Marocains de l'Extérieur 2007*, Fondation Hassan II éd., Rabat, pp. 373-406.
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, (2013), *Situation économique et sociale du Sénégal édition 2011*.
- Amnesty International, (2013), *Côte d'Ivoire. Les effets destructeurs de la prolifération des armes et de leur usage incontrôlé*, rapport mars 2013 : <http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR31/002/2013/en/df99dbdf-e515-4385-876f-8b878a6df802/afr310022013fr.pdf> site consulté le 2 avril 2013.
- BAfD/OCDE/PNUD/CEA, (2012), *Perspectives économiques en Afrique : Côte d'Ivoire*.
- BAfD/OCDE/PNUD/CEA, (2012), *Perspectives économiques en Afrique : Sénégal*.
- Beugré J., (2012), *La Côte d'Ivoire 2002. Les dessous d'une rébellion*, Paris, Karthala
- Bouquet C., (2003), « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire », *Annales de Géographie*, t. 112, n° 630, pp. 115-145.
- Cruise O'Brien R., (1975), « Lebanese Entrepreneurs in Senegal: Economic Integration and the Politics of Protection », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 15, Cahier 57, pp. 95-115.
- Direction de la statistique, (2002), Recensement de la population et de l'habitat, Dakar.
- Direction de la statistique, (1998), Recensement de la population et de l'habitat, Abidjan.
- Ekanza S.-P., (2007), *Côte-d'Ivoire : De l'ethnie à la nation, une histoire à bâtir*, Abidjan, CERAP éd.
- Fofana L., (2007), *Côte-d'Ivoire : Islam et sociétés. Contribution des musulmans à l'édification de la nation ivoirienne (XIè-XXè siècles)*, CERAP éd., Abidjan.
- Gregory J. W., D. D. Cordell et V. Piché, (1989), « La mobilisation de la main-d'oeuvre burkinabè, 1900-1974: Une vision rétrospective », *Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 23, No. 1, pp. 73-105.
- Harding L. et Kipre P., (1992), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- http://www.seneweb.com/news/Justice/surpopulation-carcerale-les-prisons-du-senegal-etouffent_n_89584.html, site consulté le 4 mars 2013.
- Keese A., (2005), « Colins Français, Politiciens Africains, et marchands Libanais au Sénégal colonial (1945-1958) », *Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africae l'Oriente*, Anno 60, No. 2 (Giugno 2005), pp. 201-220.
- Kojok S., (1993), *L'immigration Libanaise en Côte d'Ivoire avant 1945*, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Département d'histoire, Abidjan.
- Konaté Y., (2012), « Reconstruction et Réconciliation en Côte d'Ivoire : comment tourner la page des crises à répétition », *Débats*, n° 98-99, septembre--octobre --novembre, pp. 3-34.
- Le Jour*, (1999), Abidjan, n° 1251, jeudi 8 avril.
- Le Patriote*, (2013), quotidien ivoirien du 16 mars.
- Loucou J.-N., *La Côte d'Ivoire Coloniale : 1830-1960*, CERAP éd et F.H.B. éd., Abidjan.
- Monteil V., (1962), « Une confrérie musulmane : les Mourides du Sénégal », *Archives de sociologie des religions*, n°14, Juillet-Décembre, pp. 77-102.
- Mulago J.P., (2005), « Les mourides d'Ahmadou Bamba : un cas de réception de l'islam en terre négro-africaine », *Laval théologique et philosophique*, vol. 61, n° 2, p. 291-303.
- Organisation internationale de la Migration (OIM), (2009a), *Migration au Sénégal : profil pays*, Genève.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM), (2009b), *Migration en Côte d'Ivoire : Profil national*,.

- Rapport du Conseil économique et social, octobre (1998), « Immigration en Côte d'Ivoire: le seuil du tolérable est largement dépassé », publié dans le quotidien : *Le Jour*, Abidjan, n° 1251, jeudi 8 avril 1999.
- Sarkin J., (2008), *Human Rights in African Prisons*, Human Sciences Research Council éd., Cape Town.
- Tirefort A., (1981), « Le Baudet libanais », in *Godo-Godo*, n°7, Abidjan, I.H.A.A.A., pp.59-78
- Triaud J.-L. et Robinson D., (2000), *La Tijaniyya : Une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique*, Karthala éd., Paris.
- Winder B., (1962), « The Lebanese in West Africa », «Comparative Studies in Society and History», 4 (3), pp. 296-333,

Chapitre 17

Les Marocains des pays arabes

Abdelfattah Ezzine

Introduction

L'émigration marocaine vers les pays arabes est restée longtemps une dimension occultée par la recherche sur l'émigration internationale marocaine. Plus encore, la migration arabo-arabe¹ est demeurée embryonnaire aussi bien dans la recherche arabe que dans les politiques des pays arabes, qu'ils soient émetteurs ou récepteurs de migrants, et ce malgré la coordination des politiques de la population et de la migration au sein de la ligue arabe² et de l'organisation arabe du travail³. Tout l'intérêt porté à l'émigration arabe se concentrait sur celle qui se dirige vers les autres pays que ce soit en Europe, aux Amériques ou ailleurs.

Il est vrai que la migration marocaine vers les pays arabes est restée insignifiante jusqu'aux années 1980. Par ailleurs, on considérait que le Marocain qui émigre pour évoluer dans l'espace arabe, ne posait pas les mêmes problèmes à partir du moment où il vivait dans la même aire socio-culturelle. A cela, il faut ajouter le fait que les recherches menées jusqu'ici sur cette migration souffrent d'une carence en ce qui concerne les enquêtes de terrain vu les difficultés de circulation des chercheurs, notamment marocains, dans les pays arabes. Finalement, ce sont les médias qui se sont emparés du sujet et l'on traité de façon journalistique comme un fait divers en se focalisant sur la migration féminine. Enfin, certains chercheurs, pionniers, ont parfois « golfalisé »⁴ la perception de cette migration.

Cette étude, se veut un état des lieux de cette migration que la recherche ignore encore⁵. Pour la documenter, outre les recherches universitaires, nous avons essayé d'entrer en contact avec les autorités des pays d'accueil pour avoir plus d'informations sur la situation des immigrés marocains. Parallèlement à cela, nous avons eu recours aux instances diplomatiques marocaines dans les pays

¹ Même la migration étrangère vers les pays arabes n'a suscité aucun intérêt dans la recherche arabe, comparée à la recherche étrangère en particulier l'anglo-saxonne.

² <http://www.poplas.org/ar/>

³ http://www.alolabor.org/final/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=1&lang=ar

⁴ Néologisme que nous avons créé à partir du terme Golfe pour critiquer la perception de la migration dans les pays arabes à partir de la situation dans les pays du Golfe où le système de la « Kafala » est appliqué aux migrants, alors que la migration vers d'autres pays arabes est régie par d'autres lois (!!).

⁵ Nos consultations des corpus documentaires et la recherche sur internet ne nous ont pas apporté grand-chose. Les structures de recherche académiques et les chercheurs consultés ont confirmé que la migration arabo-arabe ainsi que la migration marocaine dans ces pays ne suscite aucun intérêt.

d'accueil ainsi qu'au Maroc⁶. L'enquête au Maroc a également ciblé des instances travaillant sur la migration ou avec les migrants ; à savoir :

- Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger (MCMRE) ;
- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP)⁷ ;
- La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger (FH-II MRE) ;
- Le Conseil de la Communauté Marocaine à l'étranger (CCME) ;
- L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) ;
- Le Haut Commissariat au Plan – le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (HCP – CERED).

Enfin, nous avons tenu compte des appréciations, conditions de vie, accès aux droits et attentes de quelques Marocains vivant dans les pays arabes en les interviewant. Le travail de terrain a été mené au Liban (Beyrouth), au Qatar (Doha), à Oman (Muscat) et en Algérie (Alger, Oran et Sidi Bel Abbés). Le choix de ces pays visait la continuité⁸ et l'accumulation, ainsi que le suivi de l'évolution historique de la migration marocaine dans sa diversité et ses problèmes.

1. De la « migration des Marocains » dans les pays arabes : A propos du terme et de l'histoire du « phénomène »

La mobilité des populations entre ce qui va devenir le Maroc et son environnement « géopolitique » est très ancienne. Le pays a été un carrefour entre l'Afrique, l'Europe et le Moyen Orient et les différentes populations qui s'y sont croisées ont participé à la construction de l'identité marocaine. Avec le mouvement d'indépendance, les frontières héritées de la colonisation ont été officialisées et la nature de la relation des Marocains avec leur pays a changé. Dans ce contexte, ces mobilités étaient l'expression du genre de vie et de son évolution (résidence, nomadisme, transhumance, etc.) que le « pouvoir central » (dynastie, État) régule par le biais de la législation. C'est avec l'avènement de l'État postcolonial que la migration internationale comme déplacement contrôlé hors des frontières nationales reconnues, a vu le jour. Pour esquisser l'histoire de l'évolution de la migration marocaine vers les pays arabes, nous pouvons distinguer trois grandes périodes :

- La période précoloniale

Après les conquêtes arabes et l'instauration d'une dynastie indépendante vis-à-vis du califat au Machrek, le pèlerinage, le commerce et le déplacement pour le savoir ont constitué les causes principales des déplacements au Maroc. A cela, s'ajoutaient les déplacements des tribus d'un territoire à un autre, comme ce fut le cas des tribus de Béni Hilal et Béni Soulaïm. Les sultans marocains se sont intéressés, comme les autres sultans musulmans, aux voyages des pèlerins en organisant des convois sécurisés sous la responsabilité d'un « émir des pèlerins »

⁶ Nous remercions la Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS) pour son soutien et sa disponibilité. Nous remercions aussi les ambassades et les consulats marocains au Liban, au Qatar, à Oman et en Algérie pour leurs accueil et disponibilité.

⁷ Seul le MEFP ne m'a pas reçu.

⁸ Voir Marocains de l'extérieur 2007. Publication FH-II MRE, Maroc.

avec des haltes jusqu'en Egypte où les pèlerins venant du Maroc rejoignaient ceux de l'Egypte. Nous trouvons encore aujourd'hui des traces de ces mouvements comme les familles irakiennes et syriennes d'origine marocaine ou encore le quartier des Maghrébins à Al-Qods en Palestine, etc. et actuellement, environ 4000 palestiniens portent la nationalité marocaine telle la famille Benkhadra qui constitue un cas typique.

L'histoire nous parle aussi de voyageurs (الرحالة : *Arrahala*) dont les récits sont arrivés jusqu'à nous. Ibn Battouta et Abou Al-Hassane Al-Wazzane (Alias Léon l'Africain) entre autres sont des figures de proue dont les déplacements peuvent être assimilés à des migrations circulaires. On ne parlait pas à cette époque de migration car le terme (الهجرة : *Hijra*) était un acte religieux qui servait comme référence de datation pour les musulmans. Mais le sens de ce terme va évoluer dans le temps. A l'époque de l'avènement de l'Islam, le terme *hijra* était lié à un retrait (le repli de La Mecque vers Médine), voire un départ et une quête de protection comme dans le cas de la *hijra* en Abyssinie. Par la suite, durant les *futuhât* (les conquêtes), il servit à théoriser l'installation en terres conquises. Aujourd'hui, il sert avant tout à théoriser un «retour» vers le *Dar al-Islam*. Concept central de la pensée musulmane classique, il est, comme beaucoup d'autres, profondément polysémique. À ce titre, il constitue un outil tout à fait pertinent pour éclairer des pans importants des usages contemporains et passés du religieux dans le monde musulman. Parce qu'il suppose une mobilité, qu'il implique une définition de ce qu'est d'un point de vue théologique *Dar al-Islam* (l'espace musulman) et son opposé *Dar al-Koufr* ou *Dar al-Harb* (espace de mécréance ou de guerre) pour les salafistes et *Dar as-Shahâda* (espace de martyr) pour les jihadistes, il reste un des prismes théologiques pour comprendre le rapport aux mécréants et la définition du monde musulman chez ceux qui pensent ou organisent leur vie en fonction de ce concept. La *hijra* est désormais une des pierres de voûte de la réflexion du salafisme contemporain, école de pensée théologique qui consiste à privilégier la lecture littérale sur les exégèses rationalistes et par un projet culturel «d'épuration» de la foi telle que pratiquée dans les sociétés musulmanes d'après l'âge d'or de la révélation et des premières générations musulmanes. Retracer l'histoire du concept permet de mieux comprendre l'ancrage historique profond de pratiques contemporaines. Au sein des pays du Golfe, on ne parle pas de *Hijra* pour désigner la migration de travail, ni de *mouhajir* (migrant) pour désigner le travailleur immigré, mais de mains d'œuvre ou travailleur arrivant, en arabe *wafid* (pl. *wafidine*) ou encore *moukim* (*moukimine*) ; terme équivalent juridiquement de résident⁹.

- La période de la colonisation

Avec le Protectorat, les déplacements des Marocains sont devenus objet de contrôle surtout depuis l'occupation française de l'Algérie, déclarée territoire français. La France a même contribué au déplacement de Marocains vers les territoires qu'elle a occupés. C'est ainsi que selon nos informateurs, une dizaine de familles marocaines auraient été déplacées au Liban dans le cadre des enrôlements dans l'armée française. Avec l'indépendance de ce pays, ces Marocains n'ont pas pu rejoindre leur pays d'origine, ni accéder à la nationalité libanaise. Leurs descendants constituent aujourd'hui un cas désespéré car pris en otage entre les

⁹ Voir la partie droit.

procédures marocaines de reconnaissance de leur nationalité et les lois libanaises draconiennes.

- La période de l'indépendance

La migration est devenue un « objet politique » avec plusieurs départements qui s'en occupent. Entre immigration et émigration ou migration de retour et autres types de migrations avec tout ce qui touche aux flux migratoires (droits des travailleurs migrants et de leurs familles, trafic des personnes, réfugiés, migrants sans papiers, etc.), les lois nationales légifèrent de manière souveraine dans le cadre du respect des engagements internationaux du pays¹⁰. Reconnue comme vecteur de développement, la migration devient un phénomène qu'il faut réguler en privilégiant la « migration proactive » contre « la migration réactive ». L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a même publié un glossaire¹¹ de la migration, qui reste cependant inconnu au sein du monde arabe et cela en dépit de l'article 2 de la charte de la ligue des Etats arabes qui stipule que « la Ligue a pour but le renforcement des relations entre les Etats membres, la coordination de leurs politiques afin de parvenir à une coopération entre eux et à préserver leur indépendance et leur souveraineté... ». Aujourd'hui, la migration arabo-arabe reste le parent pauvre à la fois de la politique et de la recherche de ces pays¹².

2. La place des Marocains dans la migration vers les pays arabes

La migration marocaine « économique » ou de travail dans l'espace arabe n'a pas connu les mêmes évolutions que celles qui se dirigent vers d'autres horizons. Nous avons déjà mentionné qu'elle est plus ancienne que celles vers l'Europe. Dans la région sous occupation espagnole, les rifains n'avaient d'autres alternatives pour améliorer leur qualité de vie que l'émigration vers l'Algérie française où la demande de la main d'œuvre était grande. Avec un colonialisme sous-développé et spoliateur, la migration constituait un moyen pour améliorer le niveau de vie des populations de cette zone. L'un des premiers témoignages qui a été recueilli, situe le début de cette migration vers la moitié du XIX^{ème} siècle : « Le 18 novembre de la même année 1852, agissant sans doute en représailles, les Espagnols de Melilla s'emparent d'une barque marchande appartenant à des Guelaya, et qui faisait route pour Oran où, de plus en plus, d'année en année, les travailleurs de cette tribu viennent maintenant louer leurs bras aux colons à l'époque des moissons »¹³. En 1895, Augustin Mouliéras rappelle que chaque année plus

¹⁰ Le Maroc est membre de plusieurs instances internationales et régionales travaillant sur la migration comme il a ratifié plusieurs conventions et lois de manière bilatérale ou multilatérale ou dans le cadre international concernant non seulement la migration mais aussi ses ressortissants en migration.

¹¹ OIM, Glossaire de la migration. N° 9, 2007. (http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/glossary9_fren.pdf)

¹² Même les publications du département des politiques de la population et de la coopération au sein de la Ligue des Etats arabes passent sous silence les problèmes de la migration arabo-arabe.

¹³ Mimoun Aziza, « Colonisation et migration au Maghreb (1830-1962) : Les flux migratoires entre le Maroc et l'Algérie à l'époque coloniale ». In Frédéric Abécassis, Karima Dirèche et Rita Aouad (dir.), *La bienvenue et l'adieu | 1*, Casablanca, La Croisée des Chemins (Description du Maghreb), 2012. (<http://cjb.revues.org/226>).

de 20.000 Rifains viennent travailler chez les colons en Algérie. Louis Milliot rapporte vers 1934 que « cette émigration remontait aussi loin que les souvenirs des générations actuelles et, d'après les témoignages des anciens colons d'Oranie, il y a une cinquantaine d'année au moins que le défrichage et les moissons y sont exécutés par des travailleurs rifains ». Les statistiques de l'époque nous livrent quelques données sur cette migration (Tableau 1).

Tableau 1 : Effectifs de migrants marocains du nord selon les années, le moyen de transport et les communes algériennes d'accueil

Années	Transports maritimes (Port Oran)	Transports routiers (pont international de la Moulouya)	Département d'Oran	Communes algériennes dépassant mille immigrés						Autres communes	Total
				Aïn-Temouchent	Aïn-Kial	Er-Rahel	Hamman Bou-Héjar	Laferriere	Rio-Salado		
1930	5500	19000								24500	
1931	15400	34000								49400	
1932	11300	29800								41100	
1936			19902	1390	1286	1297	1034	1114	1292	15507	42822

Source : Elaboration personnelle à partir de Mimoun Aziza, 2012

La ville d'Oran abritait en 1936 quelques 4.395 immigrés marocains du Rif. Ce mouvement migratoire n'a pas cessé d'évoluer aux grès des conditions politiques. Il était essentiellement masculin et saisonnier. En 1941, la part des ouvriers travaillant en Algérie en zone khalifienne orientale atteignait jusqu'à 20% des effectifs de certaines tribus (Tableau 2).

Tableau 2 : Nombre de migrants marocains vers l'Algérie selon la tribu d'origine et le rapport à la population masculine des tribus (Zone Khalifienne orientale)

Tribus	Émigrants hommes	Population masculine totale	Part de l'émigration (%)
Temsaman	1567	7504	20,80
Beni Saïd	1544	5617	27,50
Beni Touzine	1193	8246	14,50
Tafersit	301	1636	18,40
Total	4605	22999	20,00

Source : Annuaire statistique de la zone du protectorat espagnol au Maroc, 1942

Les deux forces colonisatrices essayaient de tirer profit de cette main d'œuvre qui constituait la première migration économique organisée dans l'histoire du Maroc. Les sommes d'argent rapportées chaque année dans le Rif étaient estimées à environ 50 millions de francs en 1932¹⁴. En 1950, M. Counil parle d'un milliard de francs.

¹⁴ Milliot L. « L'exode saisonnier des Rifains vers l'Algérie ». In Bulletin Économique du

La somme rapportée par chaque ouvrier dans sa tribu fut estimée à 27.000 francs en 1950, en prenant pour base un salaire moyen de 300 francs par jour pour un séjour de six mois par an¹⁵. Ces sommes d'argent ramenées d'Algérie ont contribué, certainement, à modifier légèrement les modes de consommation dans le Rif. Après l'indépendance de l'Algérie, les Marocains immigrés demeurés en Algérie deviennent des otages de la politique algérienne envers le Maroc.

Pour ce qui concerne la Mauritanie, l'histoire de la communauté marocaine en ces terres n'a pas été écrite. Le contexte socio-historique qui a précédé l'accès de la Mauritanie à l'indépendance, a eu son impact sur le devenir de la communauté marocaine qui y résidait. Pays sans attraction économique avec un territoire intermédiaire (le Sahara marocain) qui n'a été rétrocédé par l'Espagne au Maroc qu'en 1976, la Mauritanie, avec une économie nationale peu diversifiée et dominée par le secteur informel, n'offrait pas suffisamment d'opportunités. « Les données de l'EMOE montrent que la population d'étrangers dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Rosso est constituée essentiellement d'Africains (89%). Les Arabes (y compris les pays africains) représentent environ 6% »¹⁶. Les Marocains y sont inclus, ils font essentiellement partie de la migration de travail.

Si la migration marocaine vers l'Algérie reste la plus ancienne, celle vers le Liban n'a pas été aussi florissante que sous l'occupation française et de manière épisodique. Les premiers Marocains qui se sont installés au Liban avec leurs familles étaient des employés de la République française. Après l'indépendance du Liban, ils se sont retrouvés eux et leurs familles avec des cartes d'identités françaises et de nationalité *marrakchie* (sic !). Leurs descendants n'ont pas été reconnus par l'Etat libanais indépendant malgré leur mariage mixte depuis au moins 30 ans avec des Libanais ou des Libanaises¹⁷. Le problème qui entrave la reconnaissance de leur nationalité marocaine reste leur enregistrement aux registres de l'état civil marocain. C'est aussi le même problème pour la génération des années 1963-1987, née au Liban et inscrite aux registres de l'état civil à l'Ambassade du Maroc, registres qui n'ont jamais été signés. Une solution juridique à cette situation est en cours d'instruction d'après les autorités consulaires à Beyrouth. Cependant, avec la guerre du Liban des années 1980, le siège de l'ambassade marocaine a été touché et des registres ont été perdus. En 1993, et suite à la réouverture de l'ambassade, une fois la guerre civile terminée, la question de ceux dont les registres ont été perdus n'a pas été résolue et demeure entière. Depuis, la migration marocaine s'est déroulée de manière « normale », d'après nos informateurs. Les Marocains ne furent pas attirés par le Liban en raison de la loi qui ne permet pas aux étrangers (même les Palestiniens réfugiés) d'accéder au travail sauf dans le cas où la main d'œuvre libanaise ne peut pas répondre à l'offre¹⁸. C'est entre 2000 et 2011 que la vague des « artistes

Maroc 1933-1934.

¹⁵ Council M. Les travailleurs marocains en Algérie, mémoire de CHEAM n° 1672, 1950.

¹⁶ M. Ould Brahim Ould Jiddou Fah.- Mauritanie : Migration, marché du travail et développement (Document de travail), 2010 (<http://www.ilo.org/public/french/bureau/inst/download/mauritania.pdf>)

¹⁷ La nationalité libanaise est octroyée par l'arrêté 15/S du 19 janvier 1925 modifié par la loi du 11 juillet 1960.

¹⁸ Voir l'arrêté organisant le travail des étrangers au Liban du 18 Septembre 1964 et la décision du

marocaines » a fait surface, amplifiée par les médias¹⁹. D'ailleurs, la migration marocaine est constituée dans sa majorité, depuis les années 1980, de femmes marocaines mariées à des Libanais et qui sont souvent des cadres intégrés dans la vie professionnelle libanaise (enseignantes universitaires, médecins, etc.)²⁰. Cette migration féminine par le mariage contracté la plupart du temps hors du Liban (généralement au Maroc) ressemble à la migration marocaine en Syrie.

Cette dernière reste une migration circulaire entre la Jordanie, le Liban et la Turquie. Mais les Marocains, se sont installés en Syrie depuis longtemps et surtout depuis la 1^{ère} guerre mondiale²¹. Cette communauté compte aussi un bon nombre de palestiniens ayant la nationalité marocaine (les Al Benkhadra).

La migration marocaine vers d'autres pays arabes n'a commencé qu'après la crise pétrolière de 1973 et la fermeture de l'Europe. Avec le « boom » pétrolier, un nombre relativement limité de Marocains a migré vers la Libye (120.000) et les pays pétroliers du Golfe (plusieurs dizaines de milliers) pour travailler sous contrat temporaire surtout dans le secteur des services.

Tableau 3 : Effectifs des migrants marocains selon les régions de destination et par année (en milliers)

Région	1984		1990		1993	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Europe	842,40	73,90	1204,50	80,30	1423,70	80,50
Pays Arabes	248,00	21,70	224,00	14,90	267,10	15,10
Amérique	40,00	3,50	65,60	4,40	70,40	4,00
Afrique subsaharienne	10,00	0,90	5,10	0,30	6,10	0,30
Australie	-	-	0,90	0,10	0,80	0,10
Asie	-	-	0,20	0,00	0,30	0,00
Total	1140,40	100,00	1500,30	100,00	1768,40	100,00

Source : CERED, Profil socio-démographique du Maroc, Rabat, Maroc, 1997

Le tableau ci-dessus montre l'évolution de la migration marocaine vers les pays arabes, ainsi que le poids de cette migration dans la migration marocaine internationale. Le taux de croissance annuel moyen a connu durant la période 1984 – 2004 une nette augmentation, non seulement au niveau de la migration

ministre de l'emploi N° 46/1 datée au 24/05/2008 concernant les métiers limités au libanais.

¹⁹ D'après notre informateur : « c'étaient des milliers. Elles étaient exploitées de manière inhumaines (cela frise l'esclavagisme). Certaines sont venues comme artistes, mais plusieurs étaient embauchées de manière non transparente et même frauduleuse, c'était de la traite humaine pure et simple. Il y avait des cas de décès, de perte de passeport, etc. Il a fallu une intervention coordonnée entre la police libanaise et marocaine pour démonter les réseaux et finir avec cette migration qui nuit à l'image des deux sociétés ; à savoir : la marocaine et la libanaise ».

²⁰ Ce sont ces Marocaines naturalisées, qui se sont mobilisées lors du passage de la Marocaine nommée Kawtar à l'émission «سيرة وانفتحت» autobiographie ouverte (pour protester contre l'offense qu'elles ont senti comme Marocaines).

²¹ La famille Al-Kettani, par exemple

marocaine vers les pays arabes, mais aussi par rapport au stock de migrants marocains à l'étranger (Tableau 4).

Tableau 4 : Taux de croissance de la migration marocaine pour la période 1984 - 2004 selon les aires géographiques de destination

Aire géographique	1984 – 1990 (%)	1993 – 1997 (%)	1997 – 2004 (%)
Pays arabe	-2	-6	5
Europe	9	4	10
Amériques	13	-7	19
Afrique	-10	-16	11
Australie	--	0	35
Asie	--	33	36

Source : Direction des Affaires Consulaires et Sociales (Elaboration à partir des statistiques relatives aux MRE)

Tableau 5 : Evolution de la migration marocaine selon les pays d'accueil et les années

Pays de résidence	1993	1997	2002	2004	Taux de croissance % 1993-2004
Algérie	54576	47998	63000	79790	46,20
Tunisie	20000	24840	16414	25637	28,18
Lybie	102413	112026	120000	120000	17,17
Mauritanie	422	430	1056	1653	291,70
Egypte	1000	1073	1876	2105	110,50
Syrie	702	1189	1278	2700	284,61
Iraq			830	300	*-63,85
Arabie saoudite	9000	20000	11973	27830	209,22
Sultanat d'Oman	2213	2910	2910	1700	-23,18
Emirats Arabes Unis	2992	4782	8359	13040	335,82
Qatar	392	460	500	1208	208,16
Bahreïn		493	948	1995	*304,66
Total pays arabes	196017	219192	231962	282772	44,25
Total Europe	1279558	1609821	2185821	2616871	104,51
Total Afrique	2721	3228	5355	5366	97,20
Total Amériques	70270	84412	155432	178914	154,60
Total Global	1549297	1918077	2582097	3089090	99,38

Source : Abdelfattah Ezzine, 2007

Il est vrai que les chiffres avancés ne reflètent pas la réalité puisque les statistiques émanant des services consulaires ne comportent pas les autres types de résidents, comme les militaires, la police, les personnes ayant des visas d'invités et les sans papiers. Mais à partir de l'état de la migration marocaine durant la période 1993 – 2004, nous pouvons constater que la destination arabe n'a pas cessé d'être

attractive avec un taux de croissance qui a atteint 44,25 % avec 7 pays (sur 12) qui dépassaient le 100%.

Au début de ce siècle, la communauté marocaine dans les pays arabes ne représentait que 8,99% des « Marocains du monde » (Tableau 6). Sa répartition était conditionnée par les conjonctures économiques et les opportunités qu'offre le marché du travail arabe.

Tableau 6 : Effectifs de la communauté marocaine à l'étranger (Mars-2002)

Pays	Nombre de migrants	Total par destination	
		Total	% partiel (pays arabes)
Maghreb			
Algérie	63.000		
Tunisie	16.414		
Libye	120.000	200.470	86,44
Mauritanie	1.056		
Moyen Orient			
Egypte	1.876		
Palestine	213		
Liban	473		
Jordanie	877		
Syrie	1.278		
Irak	830	5.716	2,48
Yémen	123		
Soudan	46		
Conseil de Coopération du Golfe			
Koweït	1.000		
Emirats Arabes	8.359		
Sultanat d'Oman	2.910		
Arabie Saoudite	11.973	25.690	11,08
Qatar	500		
Bahreïn	948		
Total pays arabes	231.962	8,99	
Total Europe	2.185.821	84,66	
Total Afrique	5.355	0,20	
Total Amériques	155.432	6,01	
Total Asie et Océanie	3527	0,14	
Total général	2.582.097	100,00	

Sources : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, 2002

A cette date la destination principale des migrants marocains dans l'aire arabe a été le Maghreb et la Libye qui captent 59,86% (51,73% au niveau du monde arabe et 4,64% au niveau du total des émigrés). Mais déjà à cette époque les pays du Golfe commencent à avoir une certaine attractivité puisque cette aire

occupait la 3^{ème} place après l'Europe et le Maghreb. Ces pays attiraient 0,99% des Marocains de l'extérieur, soit plus que les Amériques.

Cependant, sous l'effet des tensions inter-étatiques et les guerres, ainsi que le non respect des lois organisant la migration du travail, les immigrés marocains (comme les autres immigrés arabes dans le monde arabe) sont vulnérables sur le marché du travail étranger, payent les frais de cette migration non réglementée et restent otages de l'humeur des politiques officielles des pays d'accueil. Ainsi, l'histoire de cette migration reste jalonnée d'incidents qui sont autant d'exemples criants de non respects des droits de l'Homme. Citons à titre d'exemples les faits suivants:

- Le 18 décembre 1975, plus de 350.000 Marocains – soit pas moins de 45.000 familles – ont été expulsés la veille de l'Aïd El-Kébir (fête musulmane du sacrifice) par les autorités algériennes. La décision est intervenue en réaction à la marche verte décrétée par feu Hassan II deux mois auparavant, au courant du mois de novembre de la même année. C'était une expulsion arbitraire, sans préavis et dans des conditions inhumaines²². Ces milliers d'émigrés marocains ont été conduits d'Alger, Oran, Tlemcen, Annaba, Constantine, contraints d'abandonner leurs biens (meubles et immeubles, commerces, bijoux, comptes bancaires bloqués...), leurs familles et leurs enfants (pour les couples mixtes qui constituent la majorité²³), vers les frontières, du côté de la ville d'Oujda. Sur cette affaire, le Comité international pour la protection des travailleurs migrants, lors de sa 10^{ème} session, tenue du 20 avril au 1er mai 2009 à Genève, avait recommandé aux autorités algériennes de « *prendre toutes les mesures nécessaires pour restituer les biens légitimes des travailleurs migrants expulsés, notamment les travailleurs migrants marocains (...) ou de leur offrir une indemnisation juste et adéquate, conformément à l'article 15 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.* ». Le même Comité a par ailleurs appelé Alger à « *prendre les mesures appropriées pour faciliter la réunification de ces travailleurs migrants marocains avec leurs familles restées en Algérie* ». Cette recommandation est restée lettre morte, car l'Algérie a annexé les biens de ces expulsés au budget de l'année 2011 comme étant des biens de main morte. Aujourd'hui, l'Association pour la Défense des Marocains Expulsés d'Algérie, créée au mois de juillet 2005 compte plaider sa cause devant le Tribunal Pénal International (TPI).

²² Aujourd'hui l'Etat algérien parle de réciprocité en ce qui concerne l'expropriation des Algériens dans le cadre de la marocanisation de 1973, (voir le dahir 1.73.213 du 2 mars 1973, relatif «au transfert à l'Etat de la propriété des immeubles agricoles appartenant aux personnes physiques étrangères et aux personnes morales». Les autorités algériennes demandent au Maroc, qui revendique pour ses ressortissants expulsés d'Algérie en 1975, de consentir lui-même à appliquer aux Algériens « spoliés » ce qu'il réclame de façon récurrente pour ses propres ressortissants.

²³ Anouar Benmalek - Tu ne mourras pas demain. Ed. Casbah, Alger, 2011. Dans ce roman à caractère autobiographique, A. Benmalek raconte comment sa mère, marocaine, ayant suivi son mari, à Alger, après l'indépendance, s'était retrouvée, sans papiers d'identité en ces années 70, considérée comme une clandestine, alors que son époux et ses enfants étaient déclarés de nationalité algérienne.

- Entre les années 1980 et 1990, les Marocains établis en Tunisie et dont la majorité étaient des femmes travaillant dans le secteur de la restauration traditionnelle (cuisiniers, pâtisseries, boulangers) ont été renvoyés dans des conditions de « non droit ». Heureusement, ce douloureux évènement a été très vite dépassé.
- La migration marocaine vers la Lybie a été entachée de plusieurs irrégularités qui touchent aux droits des migrants malgré un bon nombre d'accords signés entre le Maroc et la Lybie. Le calvaire des Marocains résidant en Lybie ne se limite pas aux conditions inhumaines dans lesquelles ils vivent, mais à cela s'ajoutaient les conditions de voyages vers le Maroc que ceux-ci enduraient lors de l'embargo décrété contre la Lybie (1992-1999). Même après la levée de l'embargo, les conditions ne se sont pas améliorées²⁴. Le fait que la Lybie a constitué aussi un passage pour la migration des « sans papiers » vers l'Europe, a rendu la situation des Marocains encore plus difficile car objets d'arrestations arbitraires répétées.
- Un autre phénomène pèse sur la migration marocaine vers les pays arabes. Il s'agit du mariage mixte que les lois de chaque pays réglementent. A cela s'ajoute, d'un côté la question de la confession, à savoir le mariage entre sunnites et chiïtes, et de l'autre, le type de mariage, à savoir le mariage coutumier et le mariage légal. Dans ce cadre, nous avons relevé d'après nos informateurs officiels que le mariage mixte (marocaine avec un arabe chiïte) pose un problème de caractère juridico-politique. Il y a aussi le mariage « coutumier »²⁵ que la loi marocaine ne reconnaît pas. Il est à noter que la plupart de ces mariages sont conclus dans le cadre d'un projet migratoire ou dans le pays d'accueil.

Le tableau 7 donne une idée sur l'évolution de cette migration entre 2002 et 2004. Il nous permet aussi d'avoir une idée sur l'évolution de la destination des pays arabes par rapport à d'autres aires géographiques, même si cette migration rencontre certaines contraintes, en matière de droits, par rapport aux acquis qu'offrent à titre d'exemple l'Europe ou l'Amérique du Nord.

Le rythme de la migration marocaine vers les pays arabes se maintient. En 2005, la Libye occupait la tête de liste des pays arabes en drainant 37,1% des Marocains qui vivaient dans ces pays, suivie de l'Algérie (29,5%), et de loin de l'Arabie Saoudite (12,9%), les Emirats Arabes Unis (6,1%) et enfin la Tunisie (5,2%). A part l'Algérie, cette émigration des Marocains vers les pays arabes est relativement récente et s'est faite dans le cadre d'accords passés entre le Maroc et ces pays, en l'occurrence la Libye, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et l'Irak. La quasi-totalité de l'émigration marocaine dans ces pays pétroliers est

²⁴ M. Khachani a qualifié, dans son étude « les Marocains dans les pays arabes pétroliers » (Publ. AMERM, Rabat, 2008), les conditions des Marocains en Lybie de « conditions infrahumaines ».

²⁵ Ce type de mariage est généralement non enregistré selon les lois en vigueur non seulement au Maroc mais aussi dans le pays de l'époux, car les codes de la famille dans certains pays interdisent le mariage avec un étranger ou une étrangère qu'après avoir une autorisation. Dans les pays du golfe, à titre d'exemple, les lois imposent beaucoup de restrictions au mariage des ressortissants avec un étranger ou une étrangère même de nationalité arabe, ce qui pousse ceux-ci à opter pour le mariage coutumier. Voir le lien suivant : <http://www.gcc-legal.org/MojPortalPublic/Home.aspx>

une émigration de travailleurs, à l'opposé de l'Europe, qui reçoit désormais une migration familiale.

Tableau 7 : Poids de la migration marocaine vers les pays arabes par rapport aux autres destinations

	2002	2004	Variation %
Algérie	63000	79790	26,60
Arabie Saoudite	23000	27830	21,00
Bahreïn	873	1995	128,50
Egypte	1876	2105	12,20
Emirats Arabes Unis	8359	13040	55,90
Iraq	873	300	- 65,60
Jordanie	9 86	1958	98,50
Koweït	1000	1700	70,00
Liban	473	570	20,50
Libye	120000	120000	0,00
Mauritanie	1056	1653	56,50
Palestine	306	355	16,00
Qatar	1171	1208	3,10
Soudan	46	56	21,70
Sultanat d'Oman	3390	1700	- 49,80
Syrie	2186	2700	23,50
Tunisie	16414	25637	56,10
Yémen et Djibouti	123	175	42,20
Sous-total	197049	282772	43,50
Total (Europe)	2182874	2616871	19,80
Total (Asie & Océanie)	3847	5167	34,30
Total (Afrique)	6221	5366	- 13,70
Total (Les Amériques)	159299	178914	12,30
Total général	2549215	3089090	21,10

Source : Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, Maroc

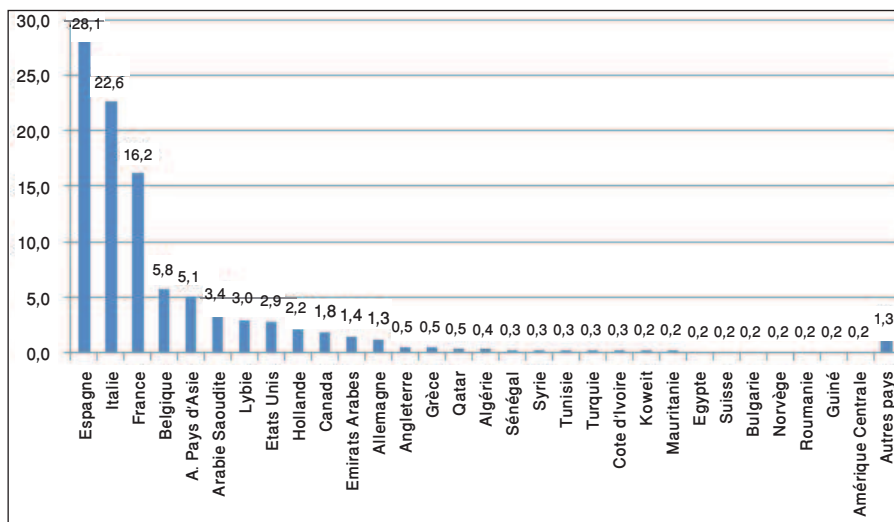
Si on compare cette migration par pays et au niveau mondial²⁶, nous allons constater que la destination des pays arabes s'est accrue, mais en même temps ces destinations ont changé en termes d'attraction. Ainsi, l'Arabie Saoudite a devancé la Lybie qui a connu une stagnation. Oman, qui recevait une migration constituée d'enseignants du primaire et du secondaire, a connu une chute de - 49,80%. Le pragmatisme des émigrés les poussent à choisir les pays où ils peuvent améliorer leurs conditions de vie. Il faut noter que la migration vers Oman a été une migration encadrée où les enseignants étaient détachés dans le cadre d'une coopération bilatérale. Mais, depuis que l'Etat marocain a revu les clauses de cette coopération jugées moins intéressantes par les enseignants que par le passé, la migration marocaine vers Oman a changé. D'ailleurs, les vagues

²⁶ Mghari Mohamed.- *Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés 2009-2010* : Quelques résultats relatifs à la migration. Direction de la Statistique, 17 juin 2011(Inédit).

de migrants marocains se succédaient au gré des conditions d'accueil, d'accès à l'information pour choisir sa destination et préparer son projet migratoire et des relations familiales ou de clientélisme. C'était le cas de toutes les destinations et surtout pour ceux et celles qui veulent émigrer vers les pays arabes. La grande contrainte, c'est avoir un visa ou un contrat de travail qu'il faut acheter sur le marché noir auprès des courtiers ou des intermédiaires (hommes ou femmes) tout en leur payant des commissions.

Nous constatons que la migration marocaine vers les pays arabes est restée à la traîne par rapport à d'autres destinations comme le montre la figure 1. Malgré cela, nous pouvons avancer que cette migration a connu une nette croissance en dépit des problèmes d'accueil qu'elle rencontrait et surtout des problèmes des droits en comparaison avec la migration vers l'Europe. Le tableau 8 donne une idée de cette croissance entre 2002 et 2009-2010.

Figure 1 : Pays de destination des émigrés marocains



Source : CERED, 2010

Cette migration reste une migration « réactive » dans son essence dans la mesure où elle représente une alternative à l'émigration vers l'Europe et d'autres aires géographiques devenues moins accueillantes.

Avec les événements qualifiés de « printemps arabe », les migrants marocains résidant dans les pays qui ont connu ces événements, à savoir la Lybie, la Tunisie, l'Égypte et la Syrie, sont retournés au pays. Mais avec la proposition faite par les pays du Golfe au Maroc pour qu'il rallie le « club » des monarchies, une opportunité s'est présentée à la migration marocaine ralentie par la crise mondiale. Une nouvelle ère s'ouvre devant les émigrés marocains qu'une politique de migration mûrement réfléchi et construite peut aider au développement, comme elle peut être aussi un cas d'école dans l'aire arabe en ce qui concerne la coopération Sud-Sud.

Tableau 8 : Evolution annuelle des effectifs des Marocains résidant dans les pays arabes sur le total des Marocains de l'étranger.

	2002 %	2004 %	2009-2010 %
Algérie	2,47	2,58	0,4
Arabie Saoudite	0,90	0,90	3,4
Egypte	0,07	0,06	0,2
Koweït	0,03	0,05	0,2
Libye	4,87	3,88	3,0
Mauritanie	0,04	0,05	0,2
Qatar	0,04	0,03	0,5
Syrie	0,08	0,08	0,3
Tunisie	0,64	0,82	0,3

Source : Elaboré à partir des données de la DACS

En 2012, les données de la division des affaires consulaires et sociales au Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération, précisent la répartition des Marocains à l'étranger selon les pays (Tableau 9). On constate que les tendances ont changé.

Il est à noter que l'attraction de l'espace arabe ne se fait pas seulement selon la théorie « Pull-Push », mais un rôle essentiel est également joué par la fermeture de l'Europe de Schengen, destination classique, face à la migration marocaine, sans oublier les problèmes liés au marché du travail et la crise économique actuelle avec tout ce que cela a développé comme xénophobie, islamophobie, etc. sur le vieux continent. Les pays arabes en général et les pays du Golfe en premier lieu deviennent alors l'alternative ou un passage obligé pour améliorer son projet migratoire ou sa situation sur le marché de l'emploi²⁷.

La femme marocaine a également participé à cette migration qui ne se déroule pas en famille. Les médias à la recherche de sensations, n'ont retenu que le côté noir (traite humaine²⁸, prostitution, etc.) de cette migration. Mais se faisant, ils occultent non seulement les causes et les mécanismes de cette précarité mais aussi le côté positif de cette migration où des femmes gagnent leur pain dignement et/ou occupent des postes élevés dans la hiérarchie faisant valoir leur savoir et leur savoir-faire dans le domaine des affaires.

²⁷ Au Qatar, nous avons rencontré de jeunes marocain(e)s qui travaillent dans des hôtels de renommées internationales pour leurs Curriculum Vitae, comme ils disent, pour avoir un poste bien rémunéré dans le domaine de l'hôtellerie en rentrant au pays ou en choisissant une autre destination.

²⁸ Abdelfattah Ezzine, « Migration féminine aux pays du Golfe : Une précarité non reconnue ». In Marocains Résidant à l'Etranger : Précarité et droits humains. Actes du séminaire organisé par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, 2007.

http://www.fh2mre.ma/telechargement/publications/MRE_Precarite_et_Droits_Humains.pdf

Tableau 9 : Effectifs des Marocains des pays arabes par destination et sexe (2012)

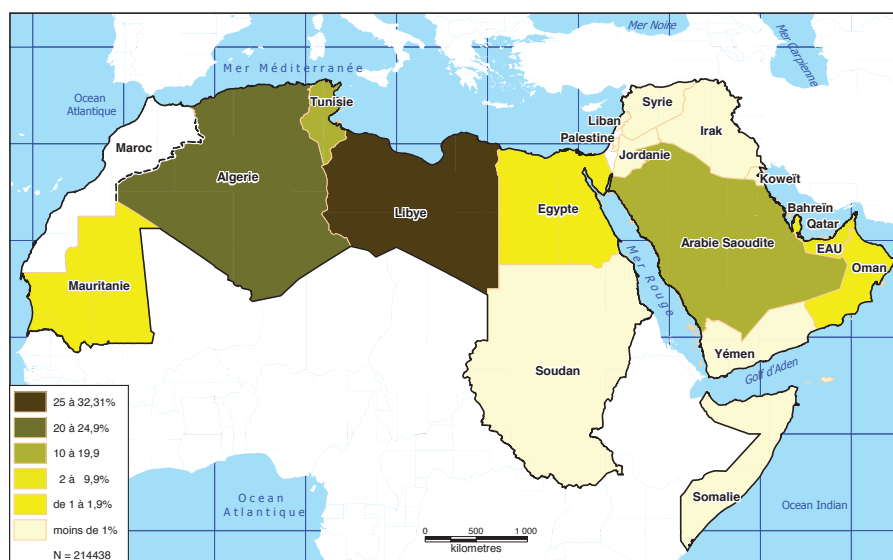
Pays	Ambassade / consulat*	Femmes	Hommes	Total	% femmes par pays	% des femmes par aire régionale	% des femmes dans le total général
Arabie Saoudite	Riyad*	6577	9361	15938	42,41		
	Djeddah	8576	11210	19786			
Bahreïn	Manama*	768	296	1064	72,18	49,36	C.C.G.
E.A.U	Abou Dhabi*	4579	3478	8057	60,26		
	Dubaï	5024	2854	7878			31,53
Oman	Mascot*	1642	862	2504	65,57	74,36	Moyen Orient
Koweït	Koweït city	1269	840	2109	60,17		
Qatar	Doha*	1068	1364	2432	43,91		
Irak	Baghdad*	13	10	23	56,52		
Syrie	Damas*	428	261	689	62,11		
Jordanie	Amman*	1488	286	1774	83,87		
Liban	Beyrouth*	805	261	1066	75,51		
Palestine	Ramallah*	188	141	329	57,14		
Yémen	Sanaa*	240	119	359	66,85		
Soudan	Khartoum*	24	6	30	80,00		
Egypte	Le Caire*	1756	620	2376	73,90	39,92	Maghreb
Lybie	Benghazi	1198	893	2091	34,24		
	Tripoli	22526	44659	67185			
Mauritanie	Nouadhibou	328	720	1048	27,12		
	Nouakchott	394	1220	1614			
	Alger	4977	4996	9973			63,18
Algérie	Oran	10729	8376	19105	42,81		
	Sidi Bel Abbès	10283	6090	16373			
Tunisie	Tunis*	8662	21973	30635	28,27		
Total des Marocains des pays arabes		93542	120896	214438			
% par rapport au pays arabes		43,62	56,38	100,00			
Total général des MRE		1389558	1983106	3372664			
% par rapport au Total général		6,73	6,09	6,35			

Source : DACS-Maroc 2012 - * Consulat se trouvant dans la même enceinte que l'ambassade.

Dans le cadre de la migration « légale » et encadrée, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) a joué un rôle important dans l'orientation de cette migration vers les marchés prometteurs des pays du Golfe. Il est vrai que cette expérience est relativement jeune et elle a eu son lot

d'erreurs et d'échecs, mais elle reste parfaite, puisque l'ANAPEC, à travers sa promotion, participe à la préservation des droits de ces migrants.

Carte 1 : Répartition géographique des Marocains des pays arabes



Source : DACS-Maroc - 2012 - Cartographie : A. Binane – CERGéo – 2013

Comme le montre ce tableau, les données statistiques concernant les flux migratoires légaux des salariés, ne cessent de s'améliorer en donnant une visibilité à l'approche genre. Si certains secteurs d'activités ont été déclassés, comme l'enseignement, d'autres secteurs ont émergé, comme la sécurité. La lutte contre la migration réactive, au Maroc, avec tout ce qu'elle génère comme trafic des personnes ou traite des êtres humains²⁹ reste un des grands objectifs de ce type d'actions. Cependant, la répartition géographique de la main-d'œuvre dans la région arabe démontre que plus de la moitié de la main-d'œuvre arabe est concentrée dans quatre pays arabes : l'Égypte, le Soudan, le Maroc et l'Algérie. Ces quatre pays recevaient en 2009 près de 70 millions de travailleurs selon le fond monétaire arabe, ce qui démontre la demande en main d'œuvre dans les pays de la région. Mais les effets de la crise financière dans la région se font déjà sentir sur les taux de chômage, en particulier les secteurs du marché du travail exposés à un risque élevé et destinés aux jeunes, aux femmes et aux travailleurs du secteur informel. L'augmentation du taux de chômage en Afrique du Nord et au Moyen-Orient a conduit à un nombre élevé de chômeurs, estimés selon le Fonds Monétaire Arabe entre 14 et 16 millions, alors que les travailleurs étrangers représentent une forte proportion de la main-d'œuvre. La région commence déjà à souffrir

²⁹ Voir la différence entre ces deux phénomènes in « Traite transnationale des personnes : *Etat des lieux et analyse des réponses au Maroc* ». Etude réalisée par Fatna Sarehane, Naima Baba et Abdelfattah Ezzine, sous la coordination de Claire Lautier, sous la direction de l'Organisation Internationale pour les Migrations et en coopération avec le Ministère de la justice du Royaume du Maroc, Août 2009.

du manque de possibilités d'emploi avec l'actuelle crise financière mondiale. Pourtant, la mobilité de la main-d'œuvre a toujours été décrite comme le travail économique le plus actif dans la région arabe. Ceci en dépit du fait que la région n'a pas de cadre dans lequel cette mobilité peut être décrite comme c'est le cas au sein de l'Union Européenne où la mobilité donne automatiquement à tout citoyen d'un Etat européen le droit de travailler dans n'importe quel autre pays membre de l'Union. Et malgré le fait que cette migration arabe ne soit pas planifiée, elle reste la seule forme d'intégration arabe puisque l'offre et la demande complémentaires à l'égard de la main d'œuvre arabe en migration au sein de cette région ont été considérées comme un mécanisme mutuellement bénéfique.

Tableau 10 : Nombre d'émigrés marocains ayant bénéficié des services de l'ANAPEC selon le pays arabe de destination, le sexe et l'année³⁰

PAYS	2006 2007 2008 2009				2010			2011			JUN 2012		
	Total	Total	Total	Total	SEXE		Total	SEXE		Total	SEXE		Total
					M	F		M	F		M	F	
Oman	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	0	7
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	964	0	964	18	0	18
Bahreïn	-	-	-	-	-	-	-	39	9	48	-	-	-
Arabie saoudite	100	-	-	-	4	0	4	-	-	-	-	-	-
Emirats Arabes Unies	4	48	11	2	45	0	45	26	0	26	72	1	73
Total par sexe					49	0		1029	9		97	1	
Total par année	104	48	11	2	49			1038			98		
Effectif par sexe					232	5990		1234	5573		114	2412	
Effectif par année	2299	5818	11550	10791	6222			6807			2526		

Source : ANAPEC, Division Placement à l'International.

Il faut également retenir que la migration marocaine vers les pays arabes, malgré les liens socio-historiques, reste sous représentée par rapport à la migration asiatique ou même occidentale, car les Marocains étaient les derniers à arriver dans les pays arabes et les pays du Golfe en particulier. Ceci répondait à des choix politiques de certains pays d'accueil, notamment les pays du golfe, mais en même temps cette migration n'étaient pas aussi bien sécurisée et sécurisante par les droits et les conditions qu'elle offre. Bref, ces destinations n'intéressaient pas les Marocains et ces derniers n'étaient pas bien informés. Les lois et les conventions arabes³¹

³⁰ La répartition par sexe a débuté en 2009 suite à une demande du Ministère de l'emploi à travers la Direction des prestations.

³¹ Voir les sites suivants :

- Ligue des États arabes : <http://lasportal.org> et <http://www.arableagueonline.org/>
- Département des Politiques de la Population et de la Coopération internationale (Secteur social - Ligue des États arabes) : <http://www.poplas.org/ar/>
- Organisation Arabe du Travail : <http://www.alolabor.org/final/index.php?lang=ar>

bilatérales et multilatérales, notamment la Convention arabe sur la mobilité de la main-d'œuvre arabe (n°2 de 1967), n'ont pas aidé à la création d'un « marché arabe du travail » où le travailleur arabe pouvait avoir des avantages préférentiel, ou du moins similaires, à ceux de l'espace de l'Union Européenne. De ce fait, la coopération entre le Maroc et les pays arabes en matière de migration reste en deçà des espoirs et des réalités du marché de travail.

3. Socio-démographie de la communauté marocaine dans l'espace arabe

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les données manquent et sont loin de couvrir la réalité. En plus, la migration marocaine vers les pays arabes s'est développée au gré des fluctuations du marché et des opportunités d'embauche. Le Maroc a cependant ratifié un ensemble d'accords avec les pays arabes dont le suivi est assuré à travers des mécanismes et des réunions périodiques pour discuter des problèmes liés aux conditions d'emploi et des droits des travailleurs. Ces accords signés avec les pays arabes visent à établir un cadre juridique pour la migration, de sorte que tout Marocain qui veut émigrer pour travailler doit avoir un contrat de travail, un visa, une police de sécurité sociale, etc. afin de renforcer la migration organisée. L'ANAPEC est un des outils de concrétisation de ces contrats à côté d'autres acteurs publics.

Le cadre juridique dans lequel se fait cette migration a eu son impact sur ses caractères socio-démographiques. Le migrant est perçu, selon les lois des pays arabes en vigueur, comme un étranger éternel. L'ancienneté de sa résidence ne lui garantit aucun privilège et ne lui octroie aucun droit social ou politique. Son contrat de travail cesse, une fois son objet réalisé ou atteint. C'est pour cela qu'on ne peut pas parler, comme en Europe, de générations de migrants. La migration reste essentiellement une migration d'individus, les familles des migrants ne peuvent s'installer dans le pays d'accueil qu'avec une autorisation généralement mentionnée dans le contrat de travail. C'est pour cela que la majorité des migrants n'émigrent pas en familles. Mais les familles de migrants se constituent généralement dans le cadre de la vie migratoire, soit que les migrants se marient dans le pays d'accueil, soit que la migration est liée au projet de mariage. Ceci est le cas surtout des femmes.

Jusqu'aux années 1980, cette migration était masculine. Mais depuis, elle n'a cessé de se féminiser, selon les résultats de l'étude concernant « Les Profils démographiques et socio-économiques des migrants de retour »³² et qui s'est basée sur une enquête ayant intéressé un échantillon de 1467 personnes. Cet échantillon était composé de 34% des ménages comportant au moins un migrant de retour (21% pour la région du Grand Casablanca et 13% pour la région du Sous Massa Drâa). Il a été souligné que la migration marocaine vers les pays arabes a atteint un taux de retour de 7%. Ce pourcentage, malgré son insignifiance dans la migration de retour, montre que cette migration vers les pays arabes ne peut jamais être une migration de résidence, voire d'intégration, du moins par rapport au modèle de l'émigration vers l'Europe.

• Fonds Monétaire arabe : <http://www.amf.org.ae/ar>

³² Mohamed MGHARI .- « Les Profils démographique et socio-économique des migrants de retour ». Haut-commissariat au Plan, Maroc, 14 décembre 2006. L'enquête s'est basée sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat qui s'est déroulée en 1994.

En 2012, la population féminine migrante dans les pays arabes constitue 2,77% des Marocains de l'extérieur et représente 6,73% de la totalité des femmes migrantes à l'international et 43,62% de la population migrante vers les pays arabes. La destination privilégiée par ses femmes reste les pays du Moyen Orient où elles représentent 74,36% de la communauté marocaine. Mais, c'est la Jordanie avec 85,07% et l'Égypte avec 73,90% qui accaparent les 65,64% des membres de la communauté marocaine. Quant aux pays du Golfe, ils attirent 49,36% des femmes marocaines des pays arabes. Les Emirats Arabes Unis avec 60,26% et l'Arabie Saoudite avec 42,41% restent les destinations de prédilection dans cette aire géographique. Tandis que le Maghreb, qui est la zone la plus ancienne de l'émigration marocaine, n'enregistre plus que 39,92% du total des femmes marocaines migrantes dans les pays arabes. L'Algérie détient la 1^{ère} place avec 17,55%, tandis que la Lybie occupe la 2^{ème} place avec 16,02%. Au niveau de l'effectif des femmes migrantes dans les pays arabes, le Maghreb accueille 4,25% de femmes marocaines migrantes au niveau international. Par contre, celles qui résident au Golfe représentent 2,12%, mais le Moyen Orient n'accueille que 0,35%.

Pour ce qui est des données livrées par l'ANAPEC, seul 10 femmes ont bénéficié de programmes de migration de travail organisée vers les pays arabes (EAU : 1 et Bahreïn : 9). Ce qui montre que l'essentiel des programmes concerne les hommes. Ceci explique aussi que la migration féminine est le résultat d'un projet migratoire individuel qui s'appuie sur les réseaux (sociaux, familiaux, mafieux, etc.). Cela fait que le travail d'organisation en amont est très difficile à mettre en place et ce qui apparaît en aval, ce sont tous les problèmes que génère cette migration, qui font surface et qui ont leur impact sur la gestion du dossier de la migration.

Celle-ci est aussi une migration de jeunes dont le but principal est la recherche d'un capital financier ou symbolique avec une amélioration des références personnelles pour démarrer une vie professionnelle sous d'autres cieux qui ne correspondent pas obligatoirement le Maroc, pays d'origine.

Pour mieux expliquer les spécificités de cette migration, nous allons exposer, à titre d'illustration, les données collectées sur le terrain dans quatre pays d'accueil.

3.1 Le Liban³³

Actuellement, il y a 1.318 Marocains enregistrés au consulat marocain de Beyrouth (données 2013). La plupart sont des femmes mariées à des Libanais et en même temps des cadres (médecins, avocates, enseignantes, etc.). Les informateurs nous ont confirmé l'existence de nombreux Marocains non enregistrés (un millier environ). Les premiers migrants sont arrivés durant les années 1960. Certains ont été enregistrés au consulat français à Beyrouth. Ils ont par la suite acquis la carte nationale d'identité et le passeport marocain et ont été réinscrits au consulat marocain depuis. La majorité sont inscrits dans les registres de l'état civil à l'ambassade du Maroc entre 1960 et 1979. Mais ces inscriptions ne sont pas signées par l'officier de l'état civil et de ce fait 71 naissances n'ont pas de livrets de famille ou d'extraits d'acte de naissance délivrés par les autorités marocaines compétentes. La majorité est issue de familles pauvres qui ne peuvent

³³ Toutes les données statistiques sont tirées des rapports du consulat du Maroc à Beyrouth (Liban).

pas assumer les frais de déplacement au Maroc pour régulariser leur situation devant les tribunaux, ce qui constitue un handicap pour renouveler leur carte d'identité nationale à puce et leur passeport biométrique afin d'avoir leur carte de résidence. Ils vivent donc dans une situation de sans papiers dont ils ne sont pas responsables. Cette communauté a évolué dans le cadre d'une migration qui répondait à une adaptation au milieu libanais et ses crises. En 1994, le nombre de Marocains inscrits au consulat était de 152 (Tableau 11).

Tableau 11 : Répartition des Marocains du Liban selon le sexe et la ville de résidence (1994)

Régions	Adultes		Enfants	Total
	M.	F.		
Beyrouth	50	66	20	136
Autres villes	6	10	-	16
Total	56	76	20	152

Source : Consulat marocain de Beyrouth

Le Liban est aussi un pays de transit pour les migrants marocains qui passent par la Syrie, pays qui ne demande pas de visa pour les ressortissants arabes. Non préparée pour ce voyage (moyens de subsistance, informations sur la vie au Liban, etc.), la majorité de ces migrants tombe entre les mains de la police et est emprisonnée puis rapatriée. Les dossiers traités par le consulat marocain lors de notre passage étaient entre 10 et 15 cas. Cette communauté est répartie selon les secteurs d'activités que résume le tableau 12.

Nous constatons la forte présence dans le secteur du commerce puisque la loi³⁴ sur le travail au Liban donne la priorité aux nationaux. De ce fait, il y a plus de 37 métiers qui sont interdits aux étrangers en tant que salariés, ainsi que plus de 12 secteurs d'activité qui leur sont interdits en tant qu'hommes d'affaires. Ces interdictions ne sont levées que dans des cas précis et qui sont l'inexistence d'un Libanais ou d'une Libanaise compétents pouvant occuper le poste, la personne réside au Liban depuis sa naissance et si c'est une personne qui est née de mère libanaise et mariée à un conjoint libanais depuis plus d'un an. La loi organisant le travail des étrangers au Liban³⁵ impose l'obtention d'un agrément anticipé pour tout travailleur étranger voulant entrer au Liban qui ne peut avoir un emploi qu'après avoir un permis de travail.

En 1996, les chiffres concernant les Marocains du Liban, déclarés au Consulat marocain montrent une forte concentration dans la capitale libanaise (81,51%) et une majorité de femmes (60,25%), les enfants ne représentant que 10,90%. La répartition par secteurs d'activités suit la logique de la division sexuelle du travail (23,84% sont des ouvriers, salariés et commerçants), avec cependant quelques femmes cadres (6,27% du total des Marocains du Liban). Les femmes souffrent de chômage (36,40%) et exercent surtout comme ménagères.

³⁴ Arrêté N° 46/1 du 24/02/2011 (signé par le Ministre du Travail). Il concerne les métiers limités aux libanais seulement (<http://houkouk.com/DisplayDoc.aspx?DocID=1022>). Un nouveau arrêté N° 19-1 a été adopté le 02/02/2013.

³⁵ Loi du 18/09/1946 révisée le 04/03/2005

Tableau 12 : Répartition des Marocains du Liban selon le sexe et le secteur d'activité (1994)

Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Total
Commerçants	88	-	88
Ouvriers	24	5	29
Médecins/ Pharmaciens	1	3	4
Etudiants	10	9	19
Sans profession	2	59	61
Total	125	76	201

Source : Consulat marocain de Beyrouth

Tableau 13 : Répartition des Marocains du Liban selon le sexe et l'activité en 1996

Métiers	Hommes	Femmes	Total
Médecine - pharmacie	2	7	9
Enseignants - maîtres fonctionnaires	1	8	9
Professions libérales	6	0	6
Professions libérales	5	2	7
Etudiants - élèves	22	20	42
Commerçants	10	0	10
Ouvriers et salariés	47	20	67
Sans professions	2	87	89
Total	95	144	239

Source : Consulat marocain de Beyrouth

L'année 1999 a vu l'augmentation du nombre de cette communauté et les services consulaires marocains au Liban ont enregistré 373 Marocains se trouvant dans leur majorité à Beyrouth (266 personnes) avec plus de femmes (192) que d'hommes (147). Malgré cette augmentation, la structure de la communauté n'a pas changé. En 1999, c'était toujours les femmes qui étaient majoritaires (51,47%) sans compter les enfants. Beyrouth restait le pôle d'attraction avec 71,31% de la communauté. Cependant, il faut noter que celle-ci était surtout constituée de :

- Marocains des deux sexes nés au Liban et qui sont bien intégrés malgré les problèmes de papiers mentionnés plus haut ;
- Femmes marocaines mariées à des libanais et dont la majorité se sont liées à leurs époux hors du Liban lors de leurs études en Europe et qui vivent actuellement comme libanaises (naturalisées) d'origine marocaine ;
- Etudiants marocains qui poursuivent leurs études au Liban et dont le nombre est très limité ;
- Les « sans papiers » marocains qui sont rentrés par la Syrie. Ces derniers finissent entre les mains de la police qui les poursuit pour entrée illégale au pays.

Ces Marocains présentaient la même répartition dans les secteurs d'activités économiques qu'en 1996.

Tableau 14 : Répartition des Marocains du Liban selon le sexe et l'activité en 1999

Activités	Hommes	Femmes	Total
Cadres*	6	13	19
Enseignants	1	10	11
Fonctionnaires	7	3	10
Ouvriers/Salariés	74	42	116
Etudiants/Elèves	39	28	67
Commerçants	11	1	12
Professions libérales	5	2	7
Sans profession	7	124	131
Total	150	223	373

Source : Consulat marocain de Beyrouth - * Médecins, pharmaciens, ingénieurs

C'est en 2001 que la grille de répartition de la communauté marocaine adoptée par le Consulat au Liban va changer légèrement. Il a été mentionné que le nombre d'inscrits résidant au Liban est de 437 Marocains dont 55 personnes sont de nouveaux arrivants et 36 autres vivent de manière temporaire ou sont rentrés au Liban de manière clandestine. Parmi les 346 Marocains, on évalue à une centaine les binationaux (maroco-libanais) dont la majorité sont des femmes mariées à des Libanais. Beyrouth concentre toujours la majorité d'entre eux (318 sur 473) et les femmes toujours nettement plus nombreuses que les hommes (262 sur 473).

Tableau 15 : Répartition des Marocains du Liban selon le sexe et l'activité en 2001

Activités	Hommes	Femmes	Total
Cadres	7	15	22
Enseignants	1	12	13
Fonctionnaires	12	7	19
Ouvriers/Salariés	74	47	121
Etudiants/Elèves	44	29	73
Commerçants	11	1	12
Professions libérales	5	2	7
Fonctionnaires internationaux	2	0	2
Hôtesses	0	2	2
Artistes	0	10	10
Sans profession	22	170	192
Total	178	295	473

Source : Consulat marocain de Beyrouth

La structure de cette communauté n'a pas changé ainsi que sa répartition sur le territoire libanais. Cependant on note une évolution lente en nombre et

quelques changements dans la répartition par activités économiques. On constate l'apparition de nouvelles professions parmi la communauté marocaine. Outre les fonctionnaires internationaux et les hôtes, c'est surtout la catégorie des artistes qui interpelle. Le nombre enregistré officiellement cache des effectifs plus élevés dont la majorité travaille dans des conditions frisant l'exploitation pour ne pas dire qu'elles sont victimes de traite humaine, plusieurs parmi elles n'ayant pas de permis de travail. Par ailleurs, le chômage touche plus les femmes (88,54%) que les hommes

En 2002 la communauté marocaine atteint 555 personnes selon les registres du consulat marocain. Ce chiffre passe à 1.318 personnes en 2012 parmi lesquelles de nombreuses femmes marocaines mariées à des Libanais. Selon les données officielles libanaises (Ministère du Travail), il y a 24 travailleurs marocains inscrits dans les registres officiels. Ce qui représente 0,01% de la main d'œuvre étrangère inscrite en 2012. Par contre, pour 2011 on mentionne la présence de 1.066 Marocains sur le territoire libanais dont 805 étaient des femmes (75,51%).

Autre nouveauté le nombre d'«artistes» marocaines a chuté suite à l'intervention des autorités des deux pays pour éradiquer ce point noir tout en préservant les droits de migrants légaux. D'ailleurs, près de 300 femmes «artistes» auraient été rapatriées en 2012, d'après nos informateurs³⁶. En dernière analyse, le Liban par ses lois de travail restrictives et ses tensions socio-politiques n'a pas fixé les migrants marocains qui l'ont utilisé comme plaque tournante au Moyen Orient.

3.2 Le Qatar

La présence marocaine au Qatar date de 1983 avec l'arrivée de 3 familles d'agriculteurs³⁷. Puis en 1984, 25 autres agriculteurs sont arrivés dans le cadre d'une coopération entre les deux pays. Installés au Nord du pays, ils ont rompu collectivement leurs contrats en 1994 pour rentrer chez eux lorsque l'Etat a revu leurs salaires à la baisse. Entre 1986 et 1987, d'autres émigrés marocains sont arrivés dont 18 familles de sportifs ainsi que des professeurs de l'enseignement secondaire. En 1985 ce sont des journalistes sportifs (3 au total) qui ont été recrutés par la revue Assakr et 35 Marocains ont été enrôlés dans la protection civile. Quant aux magistrats, quelques-uns ont été détachés dans le cadre d'une coopération entre les ministères de la justice des deux pays. Ce n'est que dans les années 1990 que des universitaires ont commencé à s'installer. Avec le lancement de la chaîne télévisuelle Al-Jazeera, plusieurs reporters marocains (hommes et femmes) ont été recrutés et d'autres ont trouvé leur place dans les comités de rédaction de plusieurs quotidiens et magazines au Qatar. L'année 2010 a vu l'arrivée en masse des Marocains. Ils ont atteint 2.432 personnes dont 1.364 sont des hommes³⁸. La majorité a été recrutée par la police de la sécurité intérieure et la protection civile.

Selon nos informateurs, les Marocains enregistrés au consulat marocain de Doha seraient au nombre de 5.000, alors que plus du double ne seraient pas inscrits

³⁶ Notamment suite à la manifestation des femmes marocaines après le passage de la dénommée Kawthar à la Télévision libanaise.

³⁷ Nous avons rencontré le plus ancien migrant marocain. C'est un cadre sportif, membre du comité olympique du Qatar. Il a passé 25 dans ce pays.

³⁸ Source : les services statistiques de Qatar.

ou vivraient dans la clandestinité. Selon les autorités consulaires marocaines, il y a exactement 5.795³⁹ Marocains inscrits vivant de manière légale au Qatar. La majorité travaille comme artisans dans des entreprises en exerçant des petits métiers comme plâtriers, électriciens, peintres, etc. Ils représentent à peu près 60% des résidents marocains au Qatar. Le reste, est composé de cadres comme suit :

- 13 magistrats, tous des hommes, détachés par décision royale dans le cadre de la coopération, travaillent dans les tribunaux comme juges ou au parquet ;
- Du personnel navigant travaillant dans la compagnie aérienne Qatar Airlines et dont la majorité sont des hôtes de l'air et 7 à 8 pilotes ;
- L'hôtellerie occupe un nombre non négligeable de Marocains, la plupart travaillant de façon temporaire dans les grands hôtels pour améliorer leurs parcours professionnels et auxquels on assure logement, nourriture et habillement ;
- Le secteur de l'enseignement - dans le secondaire et à l'université - est un secteur qui attirait autrefois les Marocains. 93 enseignants du secondaire qui étaient détachés dans le cadre de la coopération sont tous rentrés chez eux, à l'exception d'une personne, pour des raisons personnelles (la famille, les enfants, etc.) ou la retraite ;
- Le secteur du sport a attiré environ 600 personnes, surtout des cadres techniques pour l'encadrement et peu de sportifs (athlètes, joueurs de football) ;
- Enfin, un millier de personnes ont été recrutées par le biais de l'ANAPEC pour rallier la police (section de la sécurité intérieure⁴⁰) et la protection civile ainsi que dans les services du ministère de l'intérieur.

On dénombre entre 20 et 30 couples maroco-qataris ayant 3 et 4 enfants, les femmes étant marocaines et vivant entre le Maroc et le Qatar. Une dizaine parmi les enfants ayant atteint l'âge de 13 ans, ont eu la nationalité marocaine par voie maternelle. Les cas de divorce sont rares. La majorité de ces Marocaines sont originaires de Casablanca.

Des Européens d'origine marocaine⁴¹ émigrent aussi au Qatar. Parmi une quarantaine de personnes arrivées en un an 3 à 4 personnes seulement sont nées hors du Maroc. Ce sont des cadres qui, poussés par la crise économique qui sévit en Europe, sont venus chercher des conditions de vie meilleures au Qatar. Dans ces cas le diplôme reste l'indicateur majeur dans l'embauche (travail, salaire, etc.).

Enfin, la migration marocaine au Qatar a de bonnes perspectives devant elle suite à la proposition faite au Maroc de rejoindre le « club des monarchies arabes »⁴²

³⁹ Chiffre du 14/3/2013.

⁴⁰ Cette section de police au Qatar porte le nom en arabe اللخويا (littéralement Lakhwiya) et constitue une force de sécurité intérieure. Le mot est issu du patrimoine qatari et les qataris l'utilisaient pour désigner les tribus proches du gouverneur, chargées de veiller sur le maintien de l'ordre, de la sécurité de la communauté et de défendre la patrie.

⁴¹ Ils sont recensés dans les 5.795 MRE. Ils ont la nationalité : française, hollandaise, belge et même américaine.

⁴² Dans le contexte des événements arabes du début 2011 le Conseil de coopération du Golfe

et à la satisfaction que donnent les Marocains membres de la protection civile au Qatar ⁴³.

Malgré la rareté du regroupement familial à cause de la cherté de la vie et l'obligation d'une autorisation des autorités du pays d'accueil, on a mentionné la naissance de quelques Marocains au Qatar dont l'un est âgé aujourd'hui de 21 ans. On nous a également informés que depuis 3 ans, des femmes marocaines vivant de manière illégale au Qatar deviennent de plus en plus visible, nuisant à l'image des Marocains vivant dans ce pays. Le comité national des droits de l'Homme au Qatar et l'Association qatarie de lutte contre la traite humaine ont cependant œuvré pour éradiquer ce phénomène qui reste illicite comme celui de la main d'œuvre marocaine travaillant sur le marché noir.

3.3 Le Sultanat d'Oman

La migration marocaine au Sultanat d'Oman a connu plusieurs vagues depuis la fin des années 1980 avec l'arrivée des premiers migrants marocains. Au début c'était une migration contrôlée et réglementaire qui s'est opérée dans le cadre du protocole de coopération culturelle dans le domaine de la restauration des monuments et des édifices historiques signé à Rabat le 09/03/1984. Le Maroc est Oman ayant hérité un patrimoine commun de l'occupation portugaise, cet héritage a constitué une occasion d'échange et de mobilité des compétences marocaines. Dans le cadre de cette coopération encadrée par l'UNESCO, une main d'œuvre marocaine a été déplacée pour réaliser cette tâche. D'autres secteurs avaient fait appel à l'expertise marocaine comme l'enseignement où les Marocains ont laissé une bonne réputation. Aujourd'hui on ne compte qu'un peu plus qu'une dizaine de Marocains qui émigrent de manière individuelle. Le seul cadre organisé entre les deux Etats reste la magistrature avec une dizaine de juges marocains exerçant au sultanat.

Après cette migration contrôlée des compétences qualifiées dans le cadre d'une coopération étatique, on assiste aujourd'hui à une migration individuelle qui manque de réglementation. Les omanais trouvent certes au Maroc des similitudes socioculturelles avec leur pays, mais la politique des deux pays n'a pas pu tirer profit de ces similitudes. Mais si la communauté marocaine ne s'est pas développée, le Maroc fait référence dans plusieurs secteurs comme la restauration, le bâtiment, l'architecture, le bien-être, etc. (Tableau 16).

(CCG) s'est prononcé le mardi 8/5/2011 à Riyad pour une adhésion du Maroc et de la Jordanie à son groupement. Le Maroc, ravi de cette annonce inattendue, a tenu à réitérer son attachement à la construction de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en indiquant qu'il est disponible pour «mener des consultations et pour définir le cadre d'une coopération optimale» avec le CCG.

⁴³ L'un d'eux est mort dans un incendie qui s'est déclaré dans un mall à Doha L'incendie a eu lieu le 28/5/2012 (<http://www.raya.com/news/pages/69c5af6e-f929-4675-8755-2f3be9522142>, <http://www.raya.com/news/pages/57c09781-4ef9-43e4-8752-53343c38c7cf>).

Tableau 16 : Répartition des Marocains à Oman selon le sexe, la région de résidence et l'activité (2012)

Gouvernorats et Régions	Effectifs			Secteurs d'activité						
	Femmes	Hommes	Total	Enseignement Formation	Management administration	Sports	artisans	Travaux domestiques	services	Commerce
Muscat	1075	404	1479	18	267	10	166	59	859	100
Dhofar	80	24	104	3	23	3	4	10	59	2
Musandam	9	13	22	0	8	2	0	0	12	0
Al-Buraymi	20	14	34	1	0	0	4	0	26	3
Ad-Dakhiliyah	15	12	27	2	2	0	5	3	15	0
Al-Batina Nord	31	17	48	0	6	4	8	10	19	1
Al-Batina Sud	24	13	37	0	2	5	5	5	19	1
Ach-Charqiya Nord	20	8	28	0	4	1	5	2	16	0
Ach-Charqiya Sud	16	15	31	0	3	6	8	5	7	2
Adh-Dhahira	2	2	4	0	0	1	1	2	0	0
Al-Wusta	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Partiel	1292	522		24	315	32	206	96	1032	109
Total		1814					1814			

Source : Ministère de la main d'œuvre, Sultanat d'Oman, 11/11/2012

Ces chiffres ne concernent que la main d'œuvre marocaine légale, alors que le nombre des Marocains résidents à Oman avec un visa est presque le double. Que dire alors de la population de migrants non réglementaires ou des sans papiers ? Le tableau 17 établi d'après les sources de la police omanaise montre que 2,07% des personnes ne sont pas dans une situation régulière.

Tableau 17 : Les visas octroyés aux Marocains et leur validité

Type de visas	Situation du visa		Total
	valide	périmé	
Visa de travail	1649	30	1679
Visa pour ami ou relation familiale	132	6	138
Visa pour travail domestique	52	1	53
Visa pour résidence familiale	514	11	525
Visa pour investisseur	9	0	9
Visa d'étude	1	0	1
Visa pour conjoint(e) de citoyen	331	9	340
Visa pour travail temporaire	2	0	2
Total	2690	57	2747

Source : Services de police sultanienne d'Oman, (27/01/2013)

Carte 2 : Répartition géographique des Marocains dans le Sultanat d'Oman

Source : Ministère de la main d'oeuvre - Sultanat d'Oman, 11/11/2012 - Cartographie : A. Binane – CERGéo - 2013

La migration féminine représente 71,22% de la migration légale marocaine travaillant majoritairement dans les domaines de la coiffure et de la restauration (Tableau 16). C'est une migration qui se fait de manière spontanée et personnelle avec les caractéristiques suivantes. Les besoins des Omanais étant très limités et en raison de l'absence d'interlocuteurs institutionnels (agence de recrutement, etc.), ils préfèrent recruter sur place les profils recherchés. Ces recrutements passent par des réseaux opaques (voire douteux) même si cela se déroule - apparemment - au sein des cadres familiaux comme le montre les noms des

bénéficiaires de cette migration⁴⁴. Cette migration s'organise dans des réseaux d'appartenance et de clientélisme non seulement du point de vue de l'employeur mais aussi des migrants, qui proposent d'abord quelqu'un de la famille ou parmi les ami(e)s. Ce qui laisse penser aussi que cette migration se passe dans le cadre d'une coopération : l'employeur offre le visa de travail et les salariés apportent leur savoir-faire. Ces contrats de travail sont généralement monnayés. C'est-à-dire que l'employeur vend ses contrats. De ce fait, le migrant se trouve dès le départ endetté. Sa première année est perçue comme une période de paiement des dettes contractées (achat du contrat de travail, préparation du visa, frais du voyage, préparatifs pour le séjour, cadeaux pour l'employeur, etc.). Cette migration féminine est entrain de se sédentariser à Oman par la voie du mariage, puisque les informations consulaires ont précisé que durant la période 2011-2012 les mariages mixtes ont atteint 500 mariages officiels. Notons enfin que les données concernant les visas de troupes d'art ne sont pas mentionnées malgré l'existence de chanteuses marocaines.

À l'instar de la population omanaise, la population marocaine vivant au Sultanat est fortement concentrée dans l'espace : 80% parmi eux vivent à Muscat (Carte 2).

3.4 L'Algérie

Comme mentionné plus haut, la migration marocaine en Algérie a précédé l'établissement des frontières entre les deux Etats. Sous la colonisation française cette mobilité dans un territoire continu, a pris l'allure d'une migration de travail répondant à une législation imposée par la France qui considérait le territoire algérien occupé comme un territoire français d'outre-mer. D'ailleurs, plus de 5.000 Marocains et descendants de Marocains vivent en Algérie depuis l'époque de la colonisation française et dont l'absence de nom de famille (patronymie) ne permet pas l'accès au livret de famille. Il y a aussi des Marocains qui ont la double nationalité et qui ne s'inscrivent pas au consulat marocain en raison des pressions algériennes à caractère politique. La migration marocaine est en fait otage de la politique du pays voisin vis-à-vis du Maroc car l'Algérie lie cette migration à la politique du Maroc, notamment en ce qui concerne la réintégration des provinces du sud au Maroc.

La répartition de la communauté marocaine en Algérie peut être saisie à travers les enregistrements aux différents consulats marocains (Carte 3).

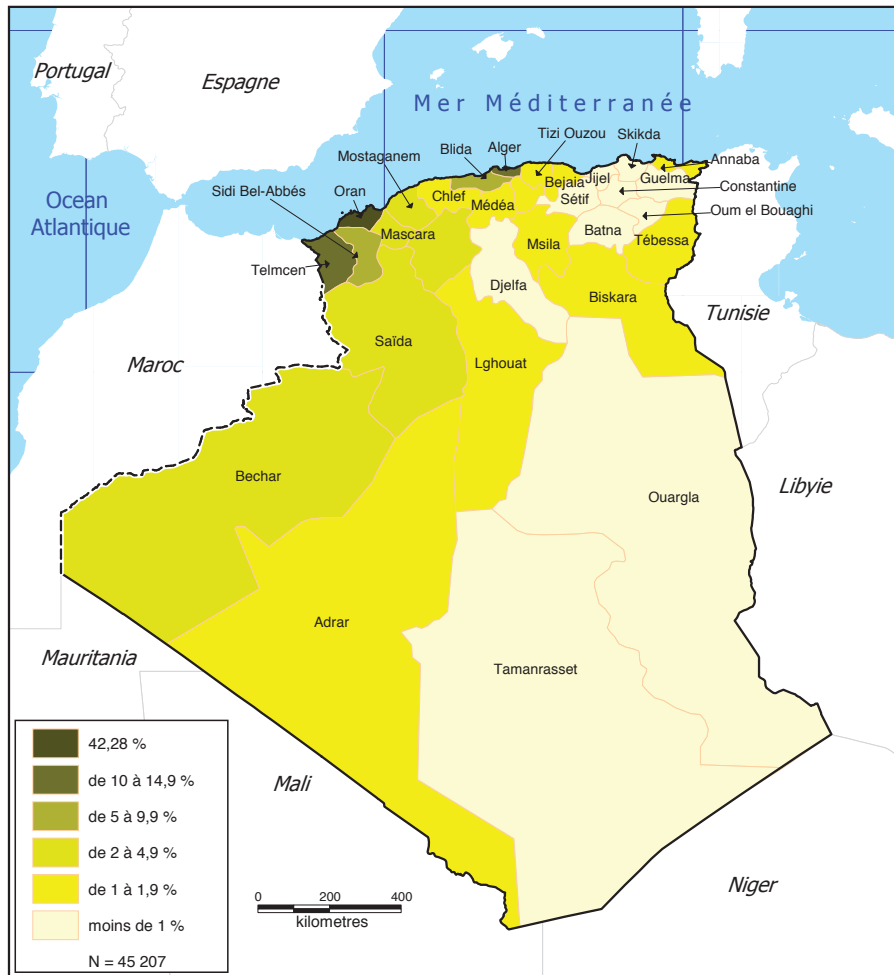
Le consulat marocain d'Alger

10.190 Marocains sont établis sur le territoire relevant du consulat dont 50% exactement sont des femmes. Avec l'obligation de s'inscrire aux registres consulaires pour bénéficier des programmes destinés aux Marocains résidant dans ce pays, le nombre des immatriculés ne cessent d'augmenter. Un grand effort a été fourni au niveau de la constitution des dossiers avec les tracas de l'administration algérienne.

⁴⁴ Voir notre étude précitée sur le lien suivant :

http://www.fh2mre.ma/telechargement/publications/MRE_Precarite_et_Droits_Humains.pdf

Carte 3 : Répartition géographique des Marocains d’Algérie inscrits dans les consulats d’Alger, Oran et Sidi Bel Abbés



Source : Consulats marocains d’Algérie, Oran et Sidi Bel-Abbés - Cartographie : A. Binane, CERGéo - 2013

La communauté marocaine relevant de ce consulat est en voie de vieillissement (Tableau 18). Les jeunes Marocains ajoutent aux maux dont souffre la jeunesse algérienne, leur statut d’immigrés. Le célibat (Tableau 19) touche presque la moitié et les familles trouvent beaucoup de problèmes pour assurer un meilleur avenir à leurs progénitures.

Tableau 18 : Répartition des Marocains d'Algérie relevant du consulat d'Alger selon les classes d'âge en 2013

Catégories d'âge	Effectifs	%
Moins de 16 ans	174	1,70
De 16 à moins de 18 ans	49	0,48
De 18 à moins de 24 ans	329	3,22
De 24 à moins de 35 ans	1326	13,01
De 35 à moins de 45 ans	2358	23,14
De 45 à moins de 60 ans	3772	37,01
60 ans et plus	2181	21,40
Non réponse	1	0,09
Total	10190	100

Source : Consulat marocain d'Alger (2013)

Tableau 19 : Répartition des Marocain d'Algérie relevant du consulat d'Alger selon le sexe et la situation matrimoniale en 2013

Situation matrimoniale	Hommes	Femmes	Total
Célibataire	2742	2076	4818
Marié (e)	2305	2647	4952
Divorcé (e)	11	114	125
Veuf (ve)	23	318	341
Indéterminé(e)	3	3	6
Total	5084	5158	10242

Source : Consulat marocain d'Alger (2013)

39,88% des 9.842 immatriculés vivent en ville, selon les données du consulat. La carte 3 illustre la répartition géographique de cette population dépendant de l'administration du Consulat marocain d'Alger. 1.119 personnes parmi ces immatriculés ont la nationalité algérienne (ce qui représente 10,98%). Enfin l'origine géographique de cette immigration est assez diversifiée avec la prédominance du Nord (zone méditerranéenne) qui détient le 1er rang avec 766 (dont Nador 366), suivi de l'axe Kénitra-Casablanca-El-Jadida avec 598 et du sud marocain, avec 404.

Le consulat marocain d'Oran

19.234 personnes, dont 10.794 sont des femmes (56,12%), sont inscrites au consulat marocain d'Oran. Il faut noter que les services du consulat conservent dans leurs archives depuis 1964 (date de sa création) 57.000 dossiers concernant les Marocains résidant à Oran et les wilayas environnantes et dont un bon nombre auraient demandé la nationalité algérienne et ce depuis 1975, année de la marche verte et de l'expulsion dans des conditions inhumaines de 350.000 Marocains.

Le consulat marocain de Sidi Bel-Abbès

Il compte 16.427 Marocains immatriculés dont 10.315 femmes (soit 62,80%). Les provinces de Tlemcen, Aïn Tmouchent, Sidi Bel-Abbès et Bechar abritent 92,91% de cette communauté. Les caractéristiques démographiques de celle-ci démontrent qu'elle est en voie de vieillissement (Tableau 20).

Tableau 20 : Répartition des Marocains d'Algérie relevant du consulat de Sidi Bel-Abbès selon les classes d'âge en 2013

Tranches d'âge	Nombre
Moins de 16 ans	56
De 16 ans à moins 18 ans	12
De 18 ans à moins 24 ans	168
De 24 ans à moins 35 ans	1329
De 35 ans à moins 45 ans	2711
De 45 ans à moins 60 ans	5301
60 ans et +	6850
Total	16427

Source : Consulat marocain de Sidi Bel-Abbès (2013)

Le nombre total des inscrits dans ce consulat est de 34.149 Marocains. Ce chiffre est appelé à augmenter avec les demandes de nationalité marocaine pour les Algériens descendants d'une mère marocaine ainsi que la sensibilisation des Marocains pour enregistrer leurs enfants à l'état civil. D'après les informations consulaires, 50% des Marocains ont opté pour la nationalité algérienne pour fuir les contraintes administratives auxquelles ils sont confrontés.

Comme nous l'avons susmentionné, la migration marocaine vers les pays arabes évolue selon les circonstances socio-politiques et historiques du pays d'accueil et subit les aléas de la politique en vigueur entre le Maroc et leur pays d'accueil.

4. L'économie

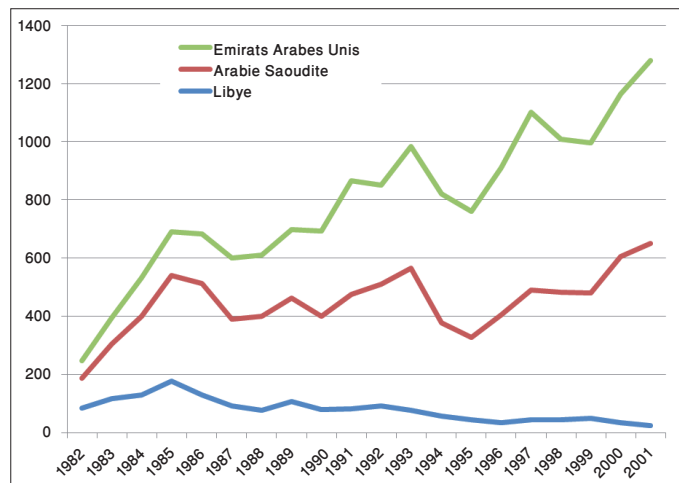
Les possibilités d'insertion professionnelle de la main d'œuvre marocaine dans les pays arabes d'accueil diffèrent selon le projet migratoire et l'offre du marché du travail. Cependant, il faut noter que, généralement, l'émigré marocain n'arrive pas au pays à l'aveuglette. Son projet migratoire est préparé au Maroc. Mais, une fois arrivé, il peut rencontrer certains problèmes notamment le non respect des conditions de travail annoncées.

Les émigrés marocains sont généralement employés dans des petites et moyennes entreprises et rarement dans de grandes entreprises internationales. Si on exclut les postes de cadres faisant partie des programmes de coopération (magistrature, police, enseignement), les Marocains des pays arabes s'adaptent aux aléas du marché du travail tout en essayant de tirer profit de leur compétence par manque d'une politique nationale d'accompagnement et leur ignorance de l'existence d'instances pouvant les aider à promouvoir leurs projets migratoires et défendre leurs droits de migrants.

L'insertion professionnelle passe par divers canaux. Ainsi nous trouvons des émigrés associés à leurs employeurs dans un cadre informel, comme c'est le cas des artisans des pays du golfe. A titre d'exemple, si c'est l'artisan qui identifie une commande, le *kafil* (tuteur ou parrain)⁴⁵ reçoit 5% du montant du contrat ou du prix; mais si c'est le *kafil* qui trouve ce travail, il a entre 7 et 10%. Ceci parce que le *kafil* est le propriétaire de l'entreprise et le garant de ses employés. Les émigrés artisans, comme nous a informé notre interlocuteur, « n'ont pas de salaire. Ils diffusent la culture de leur pays. Ils peinent pour n'avoir que des miettes. Pour rentrer chez eux, ils doivent avoir un fonds qu'ils ont du mal à épargner. Plusieurs parmi eux sont piégés par ce projet migratoire qu'il n'ont pas bien calculé ». Les artisans constituent 45% des migrants marocains actifs occupés dans les pays du Golfe, d'après certains informateurs qui n'accordent pas de crédibilité aux statistiques officielles.

Si certains acceptent cette « migration-loterie » pour renforcer leurs références professionnelles, comme le cas des jeunes diplômés de l'hôtellerie, tout en acceptant des salaires très bas (3.000 DH environ) c'est parce qu'ils bénéficient de quelques avantages comme cela a été susmentionné. Les femmes restent les plus vulnérables sur le marché du travail. Les médias en amplifiant les situations de traite et ses corrélats, passent sous silence non seulement l'existence de « success stories », mais aussi les dessous du fléau.

Figure 2 : Evolutions des envois des Marocains des pays arabes entre 1982 et 2001 (en millions de Dirhams)



Source : Office des Changes, Maroc

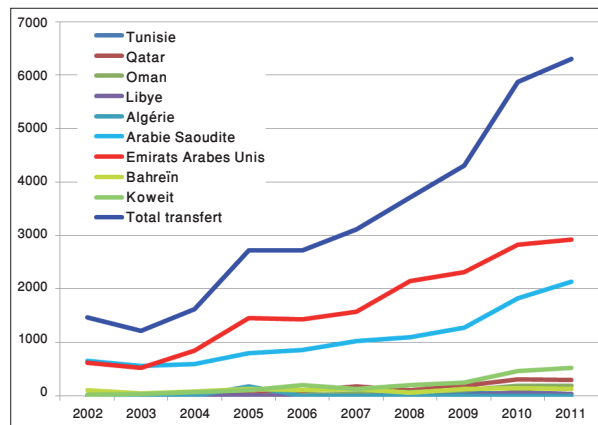
D'ailleurs, les conditions de travail ne sont pas meilleures dans les autres pays arabes où la *Kafalat* n'est pas en vigueur. En Algérie, les données du consulat marocain à Alger montrent que les émigrés souffrent de chômage (65,85%) et cela est confirmé par les autres consulats. Ceci explique les aides programmées

⁴⁵ Nous abordons la *Kafalat* dont jouit le *kafil* dans le chapitre Droit.

par le Maroc à ses citoyens vivant en Algérie, aides que même les Marocains ayant postulé pour la nationalité algérienne, recherchent puisqu'ils s'inscrivent sur les registres des consulats marocains pour en bénéficier. Les salaires proposés à l'immigré marocain sont plus bas que ceux que perçoivent les citoyens du pays d'accueil et pour un travail équivalent. Ceux proposés aux cadres moyens oscillent entre 5.000 et 7.000 dhs. Comparés à ceux du Maroc, ces salaires sont alléchants et attirent les Marocains qui fuient le chômage et l'absence de perspectives. Ces émigrés luttent pour honorer leur contrat social, car leur projet migratoire se vit comme un projet familial.

Au centre de ce projet se trouvent les transferts de l'émigration qui aident à atténuer les effets de la précarité. D'après les figures 2 et 3, la Libye, l'Arabie Saoudite et les EAU arrivent en tête pour le volume des transferts venus des pays arabes.

Figure 3 : Evolutions des envois des Marocains des pays arabes entre 2002 et 2011 (en millions de Dirhams)



Source : Office des Changes

Les transferts de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes se maintiennent comme les plus élevés parmi les transferts issus des pays arabes. Cependant, dans certains pays comme la Libye et l'Algérie, les conditions de sortie des devises sont telles que les épargnants marocains doivent contourner les lois pour exporter leur épargne. Les politiques de nationalisation des emplois⁴⁶ et qui consistent à encourager les nationaux à se substituer aux travailleurs étrangers en édictant parfois même des lois dans ce sens et les contraintes posées aux investisseurs

⁴⁶ Nous entendons par nationalisation des emplois, les politiques qui encouragent l'emploi des nationaux. Ces politiques envisagent la résorption du chômage qui touche les jeunes. A titre d'exemple, on entend parler de :

- l'omanisation (http://www.manpower.gov.om/en/omanisation_sector.asp),
- la saoudisation (<http://remi.revues.org/3571> et <http://www.lecommercedulevant.com/node/19996>),
- la qatarisation (<http://www.monjournaldz.com/fr/index.php/%C3%A9ditorial/2576-attention-qatarisation.html>),

étrangers (PME et PMI) sont autant de contraintes devant l'insertion des émigrés sur le marché du travail de ces pays. Quant à la politique d'emploi libanaise qui a légiféré pour légaliser la préférence du citoyen, elle a verrouillé le marché du travail face aux étrangers.

Malgré cette précarité du marché du travail dans les pays arabes, les émigrés marocains continuent à chercher des opportunités surtout dans les pays du Golfe accompagnés par l'ANAPEC qui a développé des expériences de l'emploi à l'international avec les pays arabes.

5. Cadre juridique de la migration marocaine dans les pays arabes

Rappelons tout d'abord que les pays arabes sont liés entre eux par plusieurs conventions et traités entérinés aussi bien dans le cadre de la Ligue des Etats arabes que dans le cadre d'instances régionales comme l'Union du Maghreb Arabe⁴⁷ pour le Maroc. A cela, il faut ajouter les conventions et autres documents ratifiés dans le cadre de l'ONU, et la coopération multilatérale, bilatérale et décentralisée.

Malgré cela, le migrant marocain qui choisit de travailler dans les pays arabes, ne jouit pas des mêmes conditions législatives que son homologue qui s'est dirigé vers les pays du Nord. En effet, le contexte est tout à fait différent car c'est une migration qui est peu organisée. Comme nous l'avons déjà mentionné, le migrant marocain des pays arabes se trouve généralement face à face à son futur employeur au Maroc : manque de vision sur le pays d'accueil, non maîtrise du jargon juridique et de la législation du pays de destination et manque de conseillers juridiques pour asseoir son contrat de travail sur des bases légales pouvant préserver ses droits. Il se trouve donc embarqué dans une expérience qui ne diffère guère du projet migratoire du clandestin. Par contre, certains qui émigrent dans le cadre de programmes institutionnels garantis par l'Etat, mais pour des périodes limitées, se trouvent dans une situation réglementaire.

Dans les pays du Golfe, le système de la *kafalat* (sponsoring ou tutorat) en vigueur porte atteinte aux droits de l'émigré. Cette survivance de l'adoption qu'on trouvait dans les traditions tribales, rend le migrant invisible pour l'Etat du Pays d'accueil puisque l'émigré est sous la « protection » de son *Kafil* qui se porte garant en répondant en son nom à toute question relevant de la loi et du droit. De ce fait, l'émigré ne peut engager un crédit ou même un contrat de bail sans le consentement légal de son *Kafil* qui prend la forme d'un accord à sens unique puisqu'il n'engage que l'émigré. C'est ainsi qu'en cas d'arrestation par la police pour un motif quelconque, le migrant n'est relâché qu'en présence de son tuteur. Le migrant est donc considéré par la législation du pays d'accueil comme un mineur et le *Kafil* a le droit de lui confisquer son passeport, jusqu'à son retour dans son pays. Cette situation rend l'émigré vulnérable devant son employeur, qu'il soit personnalité morale ou physique. Aujourd'hui, certains pays ont revu le système de la *Kafalat*, comme le Bahreïn qui l'a aboli et Oman qui est entrain de le réformer pour garantir les droits des migrants et pour une « visibilité légale des émigrés dans le pays comme hôte de l'Etat, qui se porte garant pour eux pendant leur séjour ».

⁴⁷ Voir le lien suivant : <http://www.maghrebarabe.org/fr/index.cfm>

Les médias ont généralisé l'image de la situation des migrants dans les pays du Golfe à tout le monde arabe, occultant ainsi les spécificités des différentes migrations. Quelles sont donc les conditions juridiques d'accueils dans les différentes aires géographiques arabes ?

5.1 Les pays du Golfe

Le Maroc a signé des conventions de main d'œuvre avec les Emirats Arabes Unis (22 décembre 1981) et le Qatar (17 mai 1981). Malgré l'existence d'accords avec l'Arabie Saoudite organisant l'entrée de la main d'œuvre marocaine, la question de l'emploi des femmes reste un point noir. L'embauche directe ne formalise pas la relation de travail entre l'employeur et son employé et des situations caractérisées d'exploitation et de traite surtout pour les femmes sont légions. D'ailleurs, les migrants ne comprennent pas les étapes du recrutement et les types de visas au nombre de 21. Limitons nous à ceux qui concernent cette étude :

- Le **visa de travail** est accordé à un étranger venant travailler sur demande du *Kafil* et sous sa responsabilité, à condition qu'il soit âgé d'au moins 21 ans. Ce visa est valable pour un séjour de deux ans à compter de la date d'entrée et renouvelable pour plusieurs entrées. Le *kafil* doit être citoyen du pays et majeur. Et il est responsable de la véracité des données fournies dans la demande.
- Le **visa pour contrat de travail** est octroyé à un étranger suite à la demande du *Kafil* et sous sa responsabilité. Mais il est donné pour le travailleur dont la nature du travail nécessite des essais de la part des instances compétentes (généralement gouvernementales) pour entériner le contrat de travail avec le *Kafil*. Ce visa est valable pour 2 mois à partir de sa date d'émission et pour une résidence d'une durée d'un mois à partir de la date d'entrée au pays d'accueil et pour une seule entrée.
- Le **visa pour investisseur** est accordé à un étranger qui veut investir dans le pays suite à un certificat émis par les instances compétentes. Il est valable pour 6 mois à partir de sa date d'émission et à compter de la date d'entrée. Après la confirmation du lancement de l'investissement, on accorde à l'investisseur une résidence de 2 ans en présence de l'autorité compétente. Cette période est renouvelable. Pour investir, il faut avoir l'accord d'un partenaire ou de l'autorité compétente.
- Le **visa pour artiste** est délivré sur demande du *kafil* et sous sa responsabilité pour tout étranger (individu ou groupe) invité à présenter des spectacles ou des animations. Le *Kafil* doit avoir préalablement un accord délivré par les autorités compétentes. Il est valable pour 6 mois à partir de la date d'octroi et 3 mois après la date d'entrée figurant sur le(s) passeport(s). Il peut être renouvelé à condition de ne pas dépasser la période de permission.

Il est à noter que le contrat de travail répond à d'autres critères et conditionne le visa comme on vient de l'exposer. L'ignorance de cette législation par les migrants les rend vulnérables face au *kafil*. Mais, si le migrant arrive à déclarer son exploitation aux autorités compétentes (consulat et ambassade du Maroc, police du pays d'accueil, etc.) et formuler ses doléances à l'encontre de son *kafil*, il peut gagner sa cause. Cependant, plusieurs victimes cherchent à résoudre leurs

problèmes de manière personnelle et se trouvent en conflit ouvert avec les lois du pays d'accueil. Il y a aussi ceux qui acceptent de travailler avec le *kafil* dans l'informel et du coup se trouvent dans des situations d'exploitation où le *Kafil* est maître du jeu.

Citons enfin les cas des femmes qui immigrent dans les pays du Golfe pour le mariage selon le droit coutumier et deviennent des concubines et celles qui arrivent initialement pour un travail précis et qui sur place acceptent de changer de travail, ce qui ouvre la voie à l'exploitation sexuelle. On ne doit pas oublier non plus le cas de ceux qui, une fois arrivés, se trouvent « loués » par le *kafil* pour travailler chez un autre ou bien doivent ramener à ce *kafil* régulièrement une somme d'argent. Les médias rapportent régulièrement des cas qui relèvent de la traite humaine. Pour toutes ces raisons la *Kafalat* a été décriée par l'inégalité des rapports qu'elle établit entre le *Kafil* et son employé.

5.2 Le Moyen Orient

Pour les pays relevant de cette aire géographique, il n'existe pas de conventions spécifiques. Une convention de main d'œuvre avait été ratifiée en 1981 avec l'Irak ainsi qu'un protocole de coopération dans le domaine agricole qui a organisé l'émigration de familles du sud marocain vers ce pays. Mais les conditions de la guerre avec l'Iran et la guerre du Liban ont écourté cette expérience. Une petite communauté estudiantine marocaine avait aussi existé dans les années 1970.

Le Liban, par contre, est resté un carrefour de circulation, alors qu'en Syrie, la migration marocaine n'avait d'opportunités que pour l'exploitation des femmes au nom de l'art ! Le pays n'exigeait pas de visa pour les ressortissants des pays arabes, les réseaux de proxénétisme ont développé leurs activités bénéficiant de connivences dans différents milieux et utilisant des couloirs passant par la Tunisie et la Turquie. Grâce à la coopération des Libanais et parfois des Syriens, il y a eu des démantèlements de ces réseaux et le rapatriement des victimes.

La Jordanie faisait partie de cette circulation de Marocaines « artistes », malgré la signature d'une convention pour la main d'œuvre (20 Avril 1983), restée sans lendemain. Certaines études (Banque Mondiale relayée par les médias marocains) ont rapporté que des Marocain(e)s passeraient en Israël. Des chiffres sont avancés mais qui ne figurent pas dans les recensements de la DACS. L'Égypte comme destination pour la migration ne présente aucune spécificité.

5.3 Le Maghreb

Le blocage connu de l'UMA ne permet pas l'activation des conventions bilatérales entre le Maroc et les autres pays du Maghreb, qui ne sont même pas citées dans la politique maghrébine. Restées lettres mortes, des conventions d'établissement et de résidence ont été signées comportant le droit de libre circulation, de travail, et d'accès à la propriété, etc. entre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye

Les Marocains d'Algérie sont les otages des relations tendues entre le Maroc et l'Algérie. Quant à la Tunisie, suite au « printemps arabe », le nouveau président a lancé le slogan « le Maghreb des libertés » qui repose sur les conventions d'établissement signées avec le Maroc depuis 1964, mais restées sans application.

Une convention de sécurité sociale avait été signée avec ce pays en 1987, mais elle est restée aussi sans lendemain.

Avec la Libye, l'expérience de coopération est très riche en textes et conventions, mais sans effets sur les Marocains de la Libye. Une convention de main d'œuvre signée en 1983 avait été précédée de la convention de 1960 ratifiée avec l'ancien régime de Senoussi et la mise en place de l'Union Africaine qui garantissait la libre circulation et le travail en Libye que le régime de Kadhafi n'a jamais respecté. Sa chute et la guerre qui la précipité a poussé les Marocains à quitter ce pays. Aujourd'hui certains commencent à y retourner par absence d'alternative et suite aux difficultés d'insertion dans le pays.

En dernière analyse, les lois, même si elles sont insuffisantes, ne manquent pas, ce qui manque c'est cette politique volontariste à faire de l'espace arabe un bassin d'emploi intégré et complémentaire.

6. Culture et identité

On pourrait penser que le Marocain des pays arabes ne vit aucune expatriation, ni déracinement car il se déplace dans la même aire socio-culturelle où vivent des nations partageant la même histoire, la même religion et la même langue. Mais avec l'émergence des Etats post-coloniaux, la libre circulation s'est trouvée limitée par des politiques de visas que les Etats définissent de manière souveraine sans lien avec les slogans du panarabisme. Les puissances pétrolières du Golfe, voulant imposer leur hégémonie sur le monde arabe et avoir une reconnaissance, ont recours aux aides et subventions ainsi qu'à l'instrumentalisation de la migration. A cela s'ajoute la montée de l'exploitation politique et socio-culturelle de l'Islam à travers la diffusion des dogmes religieux adoptés par les régimes politiques en place, surtout, depuis la proclamation en Iran d'un Etat islamique chiite.

L'émigré se trouve confronté à une réalité sociale, culturelle et religieuse qui lui est étrangère. Non encadré, il évolue au gré des situations qu'il rencontre. C'est une sorte d'acculturation que le pragmatisme, parfois, arrive à lui faire accepter comme culture originelle tout en tournant le dos à l'originalité de sa propre culture. Du coup, il commence à voir dans la mixité au sein des espaces publics un mal et rejette des pratiques acceptées dans sa culture d'origine. L'émigré s'est transformé en relais de transmission du pays d'accueil vers son pays d'origine. Même le mariage se trouve piégé par cette instrumentalisation religieuse (mariage de chiite avec les Marocaines). Les autorités marocaines se trouvent devant des situations inédites qui mettent le migrant dans une fragilité institutionnelle dont la maîtrise lui échappe. Maillon faible dans cette migration, les femmes sont les plus lésées par ces conditions.

Si la situation religieuse et sociale dans les pays du Golfe et au Moyen Orient n'offre pas un climat propice pour l'épanouissement culturel et social de l'émigré (le Liban mis à part), en le faisant bénéficier au moins des standards de sa société d'origine, les pays du Maghreb imposent des contraintes politiques malgré leurs similarités (Libye mise à part). Bref, le Marocain des pays arabes n'a pas le droit à l'activité politique malgré sa reconnaissance par certaines conventions bilatérales

(le cas du Maghreb). Les associations d'émigrés sont interdites par la loi et cela malgré l'adoption d'une charte arabe des droits de l'Homme⁴⁸.

Cependant, certains migrants ne baissent pas les bras et essaient de meubler leur quotidien par une mobilisation visant la création d'un club sous la houlette de l'ambassade ou du consulat pour s'offrir un lieu de rencontre et d'échange tout en restant en contact avec leur pays. Ainsi, au Liban des femmes marocaines, soucieuses de défendre leur image tout en s'activant pour la promotion de leur pays au niveau culturel, artistique et social, se mobilisent pour créer une association dont le but est de promouvoir l'image de l'émigré marocain. C'est le cas aussi, à Oman et au Qatar. En Arabie Saoudite, des Marocains, réagissant à l'expérience de FINCOME, ont créé une association qui porte le nom de « la ligue des cadres et hommes d'affaires marocains en Arabie Saoudite »⁴⁹.

Par ailleurs, les Marocains animent leur quotidien à travers des activités sportives (comme le cas au Qatar, en Arabie saoudite, à Dubaï) ou d'autres manifestations offertes par les instances consulaires qui ont leurs programmes spécifiques, comme c'est le cas en Algérie ou en jouant l'interface entre la Fondation Hassan II pour les Marocains de l'étrangers et les bénéficiaires des programmes lancés en faveur des jeunes (colonies de vacances, formation professionnelle, animation culturelle, manifestations artistiques, voyages au pays, etc.)⁵⁰.

Les émigrés vivant en précarité bénéficient eux aussi de programmes spécifiques. C'est le cas des Marocains en conflit avec la loi des pays d'accueil. cependant, il faut noter que ces missions (visites des prisonniers, soutien et aide juridique, etc.) sont confrontées aux lourdeurs dans le suivi selon le professionnalisme des autorités compétentes aux pays d'accueil et du personnel mobilisé dans les services consulaires.

Conclusion

La migration des Marocains dans les pays arabes, est liée aux évolutions des conditions socio-politiques du monde arabe et aux mesures draconiennes de l'Europe en ce qui concerne les questions migratoires. De ce fait cette migration n'a pas été une migration proactive bien que quelques exemples infirment cette règle, comme la migration vers les Emirats Arabes Unis qui se fait dans le cadre de la coopération entre Etats. Au Qatar, a eu lieu en 2012, un recrutement par voie institutionnelle (Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et l'ANAPEC) qui gagnerait à être généralisé par la création de sociétés de recrutement privées dans le cadre d'un système contrôlé par les instances compétentes.

Cette migration vers les pays arabes fait l'objet de peu d'attention non seulement de la part des instances nationales mais aussi dans les pays d'accueil. Même les

⁴⁸ Voir le lien suivant : <http://www1.umn.edu/humanrts/arab/a003-2.html> cette charte a été adoptée par le 16^{ème} congrès arabe réuni à Tunis le 23/05/2004. Elle a été critiquée et rejetée par 34 associations arabes de droits de l'Homme et d'associations féminines de 14 pays arabes. Voir la pétition du 26/05/2004 lancée sur le lien suivant : <http://www.ahewar.org/debat/show.art.asp?aid=18716>

⁴⁹ Voir le site de l'association Shems sur le lien suivant : <http://www.lchams.org/ar>

⁵⁰ Voir les bilans d'activités de la Fondation Hassan II pour les MRE.

agences œuvrant dans le cadre de la Ligue Arabe ne jouent pas un rôle significatif dans la promotion de la migration arabo-arabe comme un moyen d'intégration économique, sociale, culturelle et politique. Ses coûts socio-économiques, comparés aux coûts de la migration asiatique dans les pays du Golfe à titre d'exemple, sont très élevés !

Cependant, il faut noter que la moyenne des transferts par migrant en 2011 dépasse celle des migrants en Europe. Par contre, si on tient compte du budget alloué à la gestion de la migration, les Marocains des pays arabes en bénéficient moins.

Il est vrai que les données manquent (non actualisées, non produites, etc.) ou sont difficiles d'accès. Le sujet reste aussi tabou et n'attire pas l'attention des chercheurs et académiciens. Or, le monde arabe, surtout le Maghreb et les pays du Golfe, reste un bassin d'emploi à prospecter. La recherche peut aider le politique à mettre en place ces programmes ainsi que lui assurer le suivi et la perfectibilité.

Bibliographie

- Abécassis F., Dirèche K. et Aouad R. (dir.), (2012), *La bienvenue et l'adieu* |1, La Croisée des Chemins (« Description du Maghreb »)
- Benmalek A., (2011), *Tu ne mourras pas demain*. Ed. Casbah, Alger
- Borrel C. (direction), (1999), Immigration, emploi et chômage : Un état des lieux empirique et théorique. Les dossiers de cerc-association n° 3
- CERED, (1997), Profil socio-démographique du Maroc, Rabat, Maroc
- Cunil M. (1950), Les travailleurs marocains en Algérie, mémoire de CHEAM n° 1672
- Khachani M., (2007), Les Marocains des pays arabes, Marocains de l'extérieur 2007. Publication FH-II MRE, Maroc
- Khachani M., (2008), les Marocains dans les pays arabes pétroliers. Publ. AMERM, Rabat
- Lautier C. (coordination), (2009), *Traite transnationale des personnes : Etat des lieux et analyse des réponses au Maroc* ». Etude réalisée par Fatna Sarehane, Naima Baba et Abdelfattah Ezzine, OIM et Ministère de la justice du Royaume du Maroc, Août 2009
- Marocains Résidant à l'Etranger, (2007), Précarité et droits humains. Actes du séminaire organisé par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger.
- Mghari M., (2006), « Les Profils démographique et socio-économique des migrants de retour ». Haut Commissariat au Plan, Maroc
- Mghari M., (2011), *Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés 2009-2010 : Quelques résultats relatifs à la migration*. Direction de la Statistique, 17 juin (Inédit).
- Milliot L., (1950), « L'exode saisonnier des Rifains vers l'Algérie ». In Bulletin Économique du Maroc
- OIM, (2007), Glossaire de la migration. N° 9
- Ould Brahim Ould Jiddou Fah. M., (2010), *Mauritanie : Migration, marché du travail et développement* (Document de travail)
- Pison G., (2010), « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », Population & Sociétés INED, Paris, n° 472, novembre

Documents divers

- Annuaire statistique de la zone du protectorat espagnol au Maroc, 1942
- Banque mondiale, Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds, 2^{ème} édition
- Décision du ministre de l'emploi N° 46/1 datée au 24/05/2008 concernant les métiers limités au libanais

Arrêté organisant le travail des étrangers au Liban du 18 Septembre 1964
La constitution marocaine. Bulletin Officielle, N° 5964 bis du 30 juillet 2011
Liban : Arrêté N° 46/1 du 24/02/2011 (signé par le Ministre du Travail).
Liban : Loi du 18/09/1946 révisée le 04/03/2005

Sites

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération : <http://www.diplomatie.ma/default.aspx>
Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'étranger : <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/>
la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger : <http://www.alwatan.ma/http://www.fh2mre.ma/>
Conseil de la communauté marocaine à l'étranger : <http://www.ccme.org.ma>
Office des Changes : <http://www.oc.gov.ma/portal/>
Haut commissariat au Plan <http://www.hcp.ma/>
Banque mondiale : <http://www.banquemondiale.org/>
OIM : <http://www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home.html>
Ligue des États arabes : <http://lasportal.org> et <http://www.arableagueonline.org/>
Département des Politiques de la population et de la Coopération internationale (Secteur social
- *Ligue des États arabes*) : <http://www.poplas.org/ar/>
Organisation Arabe du Travail : <http://www.alolabor.org/final/index.php?lang=ar>
Fonds Monétaire arabe : <http://www.amf.org.ae/ar>

Les auteurs

Younes Abdelmoula est diplômé d'anglais et cadre de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger qu'il a rejoint en 1993 pour exercer pendant 5 ans dans le pôle juridique. En 2003 il effectue une étude sur l'ELCO (Enseignement de la langue et la culture d'origine). Il rejoint la même année l'Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger de la fondation pour se charger des pays anglophones et le Canada. C'est dans ce cadre qu'il a rédigé le chapitre sur les Marocains du Canada de l'édition 2007 de « Marocains de l'Extérieur ». **abir.father@yahoo.fr**

Yahia Aboul El Farah est directeur de l'Institut des Etudes Africaines (Université Mohammed V-Souissi, Rabat) depuis 2007. Il a effectué plusieurs enquêtes de terrain dans divers pays africains et publié plusieurs ouvrages, articles et rapports sur les dynamiques actuelles de l'Afrique et sur les relations du Maroc avec les autres pays africains, principalement sur les plans humain et économique. Il a également réalisé des expertises pour le compte des organismes publics et privés. **abouelfarah@yahoo.fr**

Mohammed Aderghal est enseignant chercheur à l'Université Mohamed V-Agdal, membre du laboratoire de géographie humaine du CERGéo et du Laboratoire Mixte International (LMI-Méditer). Il mène des recherches sur le lien entre mobilité des populations et dynamiques socio territoriales, à travers l'analyse du changement social, de l'état de l'environnement et du développement local. Ses publications embrassent plusieurs champs de la géographie, en l'occurrence les rapports société-ressources à travers les systèmes sylvopastoraux et les nouvelles activités agro touristiques en zone de montagne, ainsi que le rôle des migrations internationales dans la recomposition des territoires ruraux et urbains. **m.aderghal@gmail.com**

Mohamed Berriane est Professeur de l'Enseignement Supérieur à l'Université Mohammed V – Agdal, co-directeur du Laboratoire Mixte International MédiTer et directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques (CERGéo). Ses préoccupations scientifiques concernent la problématique du développement régional et local, notamment sa dimension territoriale. Par cette entrée, il a été amené à s'intéresser à la problématique de l'émigration internationale des Marocains et ses retombées sur les régions d'origine, ainsi qu'au tourisme en tant qu'activité génératrice de revenus. Il est membre de l'Académie Hassan II des Sciences et techniques et chercheur associé à l'Université d'Oxford (Institut des Migrations Internationales). Voir aussi sur academia.edu : <http://um5a.academia.edu/MohamedBerriane>. **mohamed.berriane@yahoo.fr**

Andrew A. Beveridge, Ph.D est Professeur de Sociologie à l'Université de Queens et à la City University of New York, co fondateur et directeur général du Social Explorer, un site internet de démographie, consultant au New York Times depuis 1993 et a publié de nombreux rapports et des cartes basées sur des analyses des données du recensement. Il mène plusieurs projets de recherches sur les transformations des quartiers et autres changements urbains. Il est expert des GIS dans les analyses démographiques et consultant auprès de Time Warner Cable of New York, the Newspaper Association of America.

Sydney Beveridge est l'éditeur de Social Explorer et rédige des mises à jour originales pour des blogs et divers sites. Elle assiste au développement des cursus, anime des formations, réalise des vidéos et des manuels pédagogiques et gère les médias de Social Explorer. Elle est titulaire d'une maîtrise en Sciences Politiques du Swarthmore College et de diplômes de M.S. et M.A de la Columbia University Graduate School of Journalism.

Khatima Bouras-Ostmann est assistante scientifique et enseignante à l'institut de Germansitik et à l'institut d'orientalisme et d'islamologie de l'université de la Ruhr (Bochum) en Allemagne. Ses préoccupations scientifiques portent sur la sociolinguistique et l'enseignement des langues, plus particulièrement dans le domaine de la migration, la littérature de la migration et les concepts de la politique culturelle. Après de nombreuses études sur le pluralisme linguistique et les effets des compétences linguistiques et des facteurs sociaux sur la formation et la carrière professionnelle des enfants de migrants, elle travaille aujourd'hui sur l'histoire et le développement de la migration marocaine. **khatima.Bouras@ruhr-uni-bochum.de**

Immacolata Caruso est depuis 1986 chercheuse au Conseil National de la Recherche (CNR) italien, en poste à l'Institut d'Études sur les Sociétés Méditerranéennes (ISSM) dans les disciplines des Sciences Politiques, Sciences Régionales, Économie et Développement. Actuellement, elle est responsable scientifique du programme de recherche « Migrations Méditerranéennes-Histoire et économie », pour le projet **Migrations** du Département des Sciences Humaines et Sociales, Patrimoine culturel du CNR. **imma.caruso@issm.cnr.it**

Mohammed Charef est géographe-urbaniste, expert dans le domaine des migrations et de la mobilité des populations. Docteur en Géographie de l'Aménagement de l'Université de Poitiers et Docteur en Sciences de l'Université Libre de Bruxelles, professeur de géographie à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Agadir, directeur de l'Observatoire Régional des Migrations : Espaces et Sociétés (ORMES) et responsable du Laboratoire d'Études sur les Migrations, Anthropologie, Espaces et Sociétés (LEMASE), dans la même université. Il est membre associé de l'équipe MIGRINTER-CNRS Poitiers France et de plusieurs autres réseaux et initiateur et responsable du Master « Migrations et Développement Durable ». **anicharef@hotmail.com**

Myriam Cherti est chercheuse associée à l'Institut pour la Recherche sur les Politiques Publiques à Londres. Elle a été coordinatrice du projet Forum des Communautés de Migrants et de Réfugiés et a mené un projet sur la diaspora marocaine du Royaume-Uni. Elle a été consultante et chercheuse dans de nombreux projets européens sur l'intégration des minorités ethniques et a publié de nombreux articles sur la politique migratoire et les communautés et enseigné la géographie humaine à l'Université du Sussex. Elle est titulaire d'un MSC en Politique Sociale de la London School of Economics and Political Sciences et un PhD en Études des Migrations de l'Université du Sussex. **mcherti@gmail.com**

Abdelfattah Ezzine est sociologue et a été entre 2002 et 2006 expert attaché au bureau du conseiller aux Affaires du Planning Économique du Sultan d'Oman. Spécialiste de la migration dans le monde arabe, il a participé au Forum Mondial Migration et Développement (GFMD) de 2007 (Bruxelles) et 2012 (Ile Maurice). Il est coordinateur national du Réseau Marocain Transnational Migration. **fattahezine@yahoo.fr**

Sabrina Greco, est titulaire d'un PhD en Démographie et économie des grandes zones géographiques obtenu en 2010 à l'Université de Bari et chercheuse postdoctorale à l'Institut d'Études sur les Sociétés Méditerranéennes - Conseil National des Recherches (CNR) Italie. Elle a effectué plusieurs séjours scientifiques financés par l'INED à l'Université Paris-Sud XI, au CERED, à l'Université Mohammed V Agdal de Rabat et au CEDEJ au Soudan. **sabrinagreco.italy@gmail.com**

Hein de Haas est co-directeur de l'Institut international des migrations à l'Université d'Oxford. Ses recherches portent sur les liens entre la migration et les processus plus larges de développement humain et de la mondialisation, surtout du point de vue des sociétés

d'origine des migrants. Il a effectué des travaux de terrain intenses au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en particulier le Maroc. Il a publié sur un large éventail de questions, notamment la théorie de la migration, la migration et le développement, le transnationalisme, les causes de la migration, et les liens entre la migration et le changement environnemental. **hein.dehaas@qeh.ox.ac.uk**

Mohammed Khaldi, hispaniste, orienté vers les questions de la migration des Marocains à l'étranger, est membre de l'Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger - Fondation Hassan II pour les MRE. Diplômé es Langue et Littérature espagnoles de l'université de Fès, et en Anthropologie culturelle à l'Institut d'Etudes Ibériques et Latino-américaines de la Sorbonne, il est, entre 1986 et 1993, professeur d'espagnol à Paris et à l'Académie de Versailles et bénévole dans des associations à caractère socioculturel de la région parisienne. Il a contribué aux précédentes éditions de Marocains de l'Extérieur et participé à des réunions et congrès nationaux et internationaux. **khaldi_ocrmre@yahoo.es**

Thomas Lacroix est chargé de recherche en géographie au CNRS. Il travaille sur les relations entre transnationalisme, intégration et développement et plus particulièrement sur le transnationalisme maghrébin. Ses thèmes de recherche incluent la relation migration et développement, les théories des migrations et du transnationalisme, la mémoire diasporique, le commerce ethnique, le transnationalisme associatif et familial. Il est chercheur associé à l'Institut des Migrations Internationales <http://www.imi.ox.ac.uk/> (Oxford) et coordinateur adjoint de la revue Migration Studies <http://migration.oxfordjournals.org/>. Il a publié en 2005 « Les réseaux marocains du développement » aux Presses de Science po. **thomas.lacroix@univ-poitiers.fr**

Mohammed Refass est Professeur de l'Enseignement Supérieur à l'Université Mohammed V – Agdal, membre fondateur de l'Équipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation - E3R et membre du Centre d'Etudes et de Recherches Géographiques (CERGéo) relevant de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat. Ses principaux centres d'intérêts s'articulent autour du rôle de la ville et des systèmes de centres urbains dans l'organisation des espaces régionaux au Maroc. Dans ce cadre il a participé à l'élaboration du premier Schéma National d'Aménagement du Territoire. L'étude des migrations marocaine vers l'Europe a été abordée à travers ses impacts sur le développement régional. **m.refass@yahoo.fr**

Rilke Mahieu est doctorante au Centre Migration et Etudes Interculturelles (CeMIS) de l'Université d'Anvers. Après l'obtention d'un Master en Sciences Sociales et Politiques, elle a étudié la dimension de genre de la politique d'immigration européenne et belge et la situation scolaire des jeunes issus de l'immigration polonaise, marocaine et chinoise en Belgique. Sa recherche actuelle se focalise sur les liens transnationaux que la deuxième et troisième générations issues de l'immigration marocaine en Belgique ont avec leur pays d'origine. **rilke.mahieu@uantwerpen.be**

Susan Weber est chercheuse senior spécialisée et programmeuse SAS pour la visualisation du projet fondé par Social Explorer et le CUNY center for Advanced Technology. Elle mène des analyses et des préparations de données pour le NYT. Elle est membre de l'Office of Applied Social Research du Queens College depuis 1994. Elle a obtenu son BA du SUNY-Old Westbury et son MA en Sociologie du Queens College et a co publié « Shifting Patterns of Spatial Inequality: Race and Class in the Developing New York and Los Angeles Metropolises: 1940 to 2000 » in *New York and Los Angeles: Society, Politics and Culture, A Comparative View*, édité par David Halle.

Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à L'Etranger

Publications de la Fondation Hassan II

1 - Remises-épargne des migrants

Année de parution : 2009

Nombre de pages : 158

2 - MRE, Précarité et Droits Humains

Edition : Galaxi Com

Année de parution : 2009

Nombre de pages : 212

3 - Marocains de l'Extérieur 2007

Edition-impression : Galaxi Com

Année de parution : 2008

Partenaire : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Nombre de pages : 478

4 - Marocains Résidant à l'Etranger : l'utilisation des transferts

Edition-impression : Galaxi Com

Année de publication 2007.

5 - Marocains Résidant à l'Etranger : Le troisième âge

Edition : Imp. Galaxi Com

Année de parution : 2006

Nombre de pages : 270

6 - Marocains de l'Extérieur et développement

Edition : Imp. Top Press

Année de parution : 2005

Nombre de pages : 179

7 - La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger au service de la communauté marocaine

Conseil et Assistance Juridique : Evaluation des activités du Pôle Assistance Juridique 1998-2002

Edition : Top Press

Année de parution : 2004

Nombre de pages : 138

8 - Livres scolaires et contes pour enfants.

Edition : Les Belles Couleurs

Année de parution : 2004

Nombre de pages : 104

9 - Marocains de l'Extérieur

Edition : Imp. Edit

Année de parution : 2003

Partenaire : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Nombre de pages : 371

10 - Guides de l'investisseur marocain Résidant à l'Etranger

Edition : Expertdata Communication

Année de parution : 2002

Nombre de guides : 18

Année de publication 2007

Publications réalisées avec le soutien de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger

1 - Migration et mondialisation

Année de parution : 2012
Partenaires :
- Centre Sud Nord
- Fondation Esprit de Fès
Nombre de pages : 357

2 - Guide du Code Marocain de la Famille (MOUDAWANA)

Edition : Galaxi Com
Année de parution : 2011
Partenaires :
- Centre national d'Expertise de la Violence Associée à l'Honneur, Pays-Bas
- Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Mohammedia
Nombre de pages : 112

3 - Maroc, les artisans de la mémoire

Edition : Editions : Snoeck
Année de parution : 2006
Partenaires :
- Symbiose ASBL
- Musée Ethnographique d'Anvers
- Ministère belge de l'Aide au Développement
- Ministère flamand de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et de Bruxelles
- Ministère de la Culture du Maroc
Nombre de pages : 356

4 - La Inmigración Marroquí y Subsahariana en la Narrativa Española Actual

Auteur : Mohamed ABRIGHACH
Edition : Imp. Galaxi Com
Année de parution : 2006
Partenaire : Observatoire Régional des Migrations, Espaces et Sociétés (ORMES)
Nombre de pages : 352

5 - Migration maghrébine, enjeux actuels et contentieux

Edition : Imp. Najah El Jadida
Année de parution : 2006
Partenaires :
- Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins
- Fondation Friedrich Naumann
Nombre de pages : 520

6 - « Casos de Mujeres Inmigrantes Marroquíes en España : Identificación de Causas, Proyectos y Realidades »

Edition : Imp Galaxi Com
Année de parution : 2006
Nombre de pages : 244
Marocains de l'Extérieur 2007

7 - Migration et citoyenneté

Edition : Imprimelite
Année de parution : 2004
Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)
Nombre de pages : 232

8 - Emigration maghrébine et mondialisation : l'émigré au coeur du développement

Edition : Diwan 3000
Année de parution : 2004
Partenaires :
- Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda

- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins (CEMMM)
- Groupe Banques Populaires
Nombre de pages : 558

9 - Atlas de la Inmigración Marroquí en España

Edition : UAM
Année de parution : 2004
Partenaires Espagnols :
- Centre des Etudes Internationales Méditerranéennes
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales
- Secrétariat d'Etat à l'Emigration
- Observatoire Permanent de l'Emigration
Nombre de pages : 527

10 - Emigrés- Immigrés dans le développement local

Edition : Sud Contact
Année de parution : 2003
Partenaires :
- Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés. Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Agadir, Université Ibn Zohr- Agadir
- MIGRINTER, Université de Poitiers
- Comité Mixte Inter-Universitaire Franco-Marocain
- FNUAP Maroc
- IFA
- GTZ (Coopération Technique Allemande)
- Passerelles
- Editions Sud Contact
Nombre de pages : 366

11 - Le Mariage mixte dans les relations euro-maghrébines

Edition : Imp. Najah El Jadida
Année de parution : 2003
Partenaires :
- L'Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- La Cellule d'Etudes des Relations Internationales du Maroc
- Le Groupe Banques Populaires
- La Fondation Konrad Adenauer
Nombre de pages : 496

12 - La migration Sud-Nord : la problématique de l'exode des compétences

Edition : Imprimelite
Année de parution : 2002
Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)
Nombre de pages : 232

13 - Le Maroc, 3000 ans d'Art et d'Histoire

Edition : Oum Editions
Année de parution : 2001
Partenaire : Docteur Mohamed Sijelmasi
Nombre de CD : 2 Cd-roms

14 - La Migration clandestine, enjeux et perspectives

Edition : Imp. Papeterie Al Karama
Année de parution : 2000
Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)
Nombre de pages : 271

15 - Les Marocains Résidant à l'Etranger : Une enquête socio - économique

Edition : Imp. El Maarif Al Jadida
Année de parution : 2000
Partenaires : Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA)
Nombre de pages : 247

Comme toutes les migrations, la migration marocaine vit en permanence des changements socioculturels complexes qui s'accroissent en relation avec les changements du monde. De ce fait, aujourd'hui plus que jamais, la connaissance de la communauté marocaine de l'extérieur doit être constamment renouvelée si la Fondation Hassan II et plus largement les autorités marocaines entendent continuer à interagir avec les Marocains de l'extérieur afin de mieux s'acquitter de leurs tâches respectives, celle de la Fondation Hassan II consistant en la préservation et le renforcement des liens qui unissent les Marocains de l'extérieur à leur pays et leurs régions d'origine et l'accompagnement de ceux qui font face aux difficultés de l'émigration.

(.....)

Afin d'améliorer les méthodes d'approche et de suivi de la réalité des Marocains de l'extérieur, cette édition accueille des innovations louables. La liste des pays traités est élargie et ce sont désormais 11 pays où évoluent des Marocains et leurs descendants qui sont concernés par les analyses. De même, la grille d'analyse tend vers un modèle d'annuaire qui, dans la mesure du possible, applique les mêmes rubriques à tous les pays pour rendre les comparaisons plus significatives. Enfin et comme promis dans l'édition de 2003, un volet thématique nouveau vient introduire "des études thématiques et transversales plus pointues et plus approfondies".

Omar Azziman

Président délégué de la Fondation Hassan II
pour les Marocains Résidant à l'étranger

Ont collaboré à cet ouvrage les auteurs suivants:

Younes ABDELMOULA, Yahia ABOUL EL FARAH, Mohammed ADERGHAL, Mohamed BERRIANE, Andrew A. BEVERIDGE, Sydney BEVERIDGE, Khatima BOURAS-OSTMANN, Immacolata CARUSO, Mohammed CHAREF, Myriam CHERTI, Abdelfattah EZZINE, Sabrina GRECO, Hein de HAAS, Mohammed KHALDI, Thomas LACROIX, Mohammed REFASS, Rilke MAHIEU, Susan WEBER et Abdelali BINANE (Cartographie)

Ce travail a été réalisé avec le soutien
de l'OIM et la coopération belge

